LA

CHRONIQUE MÉDICALE

Ce recueil est dû à la collaboration de MM. :

Albarel (Dr), de Névian.
Barraud (Dr), de Bordeaux.
Bertillon (Dr Jacques), Directeur de la Statistique municipale.
Binet-Sanceglé (Dr), professeur à l'Ecole de Psychologie.
Bonnet (Raoul), Secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'Autographes*.
Boutry (M.), Président de la *Société des Etudes historiques*.
Callamand (Dr), de Saint-Mandé.
Capon (G.), publiciste.
Cazalis (Dr Jean-Lahor).
Charavay (Noël), Directeur-rédacteur en chef de l'*Amateur d'Autographes*.
Couvreur (André).
Daguillon (Léon), de la Statistique municipale.
De Backer (Dr), de Paris.
Descaves (Lucien), de l'Académie Goncourt.
Fauvel (Dr H.), du Havre.
Fiessinger, Membre correspondant de l'Académie de médecine.
Foveau de Courmelles (Dr).
Galippe (Dr V.), de l'Académie de médecine.
Grasset, Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
Grenier de Cardenal (Dr), de Bordeaux.
Guinard (Dr), Chirurgien des hôpitaux de Paris.
Icard (Dr), de Marseille.
Jagot (Dr), Professeur à l'Ecole de médecine d'Angers.
Jeanselme (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux de Paris.
Jorissenne (Dr), de Liége.
Klotz-Forest (Dr), de Paris.
Lacassagne (Dr), Professeur de médecine légale à l'Université de Lyon.
Le Double (Dr), Professeur à l'Ecole de médecine de Tours.
Locard (Dr Edmond), Chef du laboratoire de médecine légale, à l'Université de Lyon.
Lombard (Dr André), de Paris.
Lucas (Dr André), de Monte-Carlo.
Martha (Dr), de Paris.
Michaut (Dr), de Paris.
Nass (Dr Lucien).
Noury (Dr P.), de Rouen.
Picard (L.), de Paris.
Pinard (Dr), de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté.
Régis (Dr), Professeur suppléant à la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux.
Sardou (V.), de l'Académie française
Triaire (Dr P.), de Tours.

Etc., Etc.

LA

CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

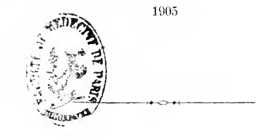
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ANECDOTIQUE

FONDÉE ET DIRIGÉE

Par le Dr CABANÈS

DOUZIÈME ANNÉE

1905



PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

6, RUE D'ALENÇON (XVe)

1905

12e ANNÉE | No 1 | 1er Janvier 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



ABONNEMENTS

pour 1905

On peut s'abonner à *la Chronique médicale*, en remettant ou faisant remettre la somme de *dix francs* à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de M. l'Administrateur de *la Chronique médicale*, 6, rue d'Alençon, Paris, XVe. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste de la somme désignée plus haut, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement ou mieux, de nous faire verser, par leur correspondant à Paris, la somme de *douze francs*, avant le 15 janvier, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés, et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sans avis contraire de leur part ; cet avis devra nous être parvenu avant le 6 janvier 1905.

Les abonnés seuls ont droit au service régulier et aux primes.

Un mot à nos amis et lecteurs

Des relations vieilles de plus de dix ans autorisent, ce me semble, plus de familiarité ; pour la première fois, je vais prendre la liberté — j'en demande pardon à ceux qui me font l'amitié de me lire — d'avoir recours au *moi* haïssable. C'est, en effet, un plaidoyer *pro domo meâ* que je veux leur présenter et, comme quelques lignes y suffiront, je me suis permis d'escompter leur bienveillante et indulgente attention.

Deux reproches, formulés, je me hâte de le dire, par de très rares correspondants, ont été faits au directeur de cette revue : « On ne voit pas assez souvent votre signature », m'ont dit les uns. — « La *Chronique* n'est pas un champ clos, pour des polémiques trop ardentes », m'ont objecté les autres.

Vraiment, j'éprouve de l'embarras à répondre à la première critique : quelque dommage moral que j'en puisse éprouver, je persisterai à suivre la ligne de conduite que j'ai adoptée jusqu'ici. Je crois superflu de revendiquer, à tout propos, la paternité des informations, articles, échos, notes, etc., en un mot de tout ce qui n'est pas signé. Ce n'est point, on le sait bien, pour en décliner la responsabilité. J'estime, dans mon for intérieur, donner assez de ma substance cérébrale à un journal qui est toute ma vie, et où je remplis non seulement les fonctions de rédacteur en chef, mais celles de correcteur, metteur en pages, etc., pour qu'on me fasse crédit du reste.

Je suis plus à l'aise pour élucider la seconde question. J'ai la conviction de faire tous mes efforts pour conserver vis-à vis de tous la plus stricte neutralité. Il est un témoignage que je peux fournir, au surplus, de mon éclectisme et de mon impartialité : récemment, me parvenaient, le même jour, par l'entremise de l'*Argus* et du *Courrier de la Presse*, des coupures de l'*Action*, de la *Libre Parole*, du *Petit Journal*, et... de la *Croix* : chacun de ces quotidiens avait trouvé, dans la *Chronique*, sa pâture.

Je me garderais d'en induire que cette revue soit arrivée à contenter tout le monde — et son père. Il me semble, cependant, d'après les échos qui m'en arrivent de toutes parts, qu'elle a rencontré nombre de sympathies, qui sont pour moi le plus précieux des réconforts.

Est-ce à dire qu'elle ne soit susceptible d'aucune amélioration ? Je serai le dernier à en convenir ; et nos lecteurs ont pu voir que je ne me contentais pas d'annoncer des réformes, mais que je les réalisais, dans la mesure de mes faibles moyens.

J'avais annoncé que je donnerais plus d'extension à la partie iconographique : plus de 80 clichés ont été publiés cette année, et le tirage des gravures, de l'aveu de tous, a été beaucoup plus soigné.

Au point de vue typographique, de notables et heureuses transformations ont été effectuées, selon la promesse faite au début de l'année écoulée.

Enfin, la grande variété de questions qui ont été abordées et, pour la plupart, solutionnées par nos collaborateurs, conservent à la *Chronique médicale* son originalité, et la feront distinguer toujours de publications vaguement similaires, qui n'ont d'historique et de littéraire que l'étiquette.

A. C.

Tératologie Historique

Le cheval de César

Par M. le Docteur MARTHA.

Les auteurs anciens qui ont parlé de César ont eu soin de dire quelques mots de son cheval. On peut donc supposer que cet animal possédait certaines qualités qui le différenciaient des autres. Il nous a paru intéressant de rechercher les particularités de cette bête bizarre et de la reconstituer, si possible, à l'aide des quelques détails qui nous sont donnés dans les récits anciens et aussi de l'anatomie et de la paléontologie.

Il existait bien, du temps de César, une statue de son cheval, mais celle-ci ne nous est point parvenue.

Nous trouvons quelques renseignements, très succincts malheureusement, dans SUÉTONE et dans PLINE L'ANCIEN.

SUÉTONE (1) dit, en parlant de Jules César : « Son cheval était remarquable ; il avait les pieds fendus de manière à ressembler aux doigts d'un homme. Ce cheval était né dans sa maison, et les augures le regardaient comme un gage de l'empire du monde, que son maître devait obtenir : aussi l'éleva-t-il avec grand soin. Il fut le premier et le seul qui le monta. Dans la suite, il le fit placer en bronze devant le temple de Vénus mère. »

Ce passage de Suétone est développé d'une façon un peu fantaisiste dans la *Vie de César*, de la collection des auteurs latins, de Nisard :

« Passant pour le meilleur cavalier de son armée, dit le commentateur, il en affectait le talent, et il lui arrivait de courir à toute bride, les mains croisées par derrière et monté sur un autre Bucéphale que lui seul avait pu dompter, et dont, plus tard, par une fantaisie dictatoriale, il consacra l'image dans un temple de Vénus. » Suétone ne dit pas que César seul avait pu dompter ce cheval : il explique que César fut le premier et le seul qui le monta. Très vraisemblablement il se réservait, d'une façon absolue, cet animal privilégié, pour bien en montrer la supériorité. Ce devait être ainsi un animal sacré, marqué par les dieux ; et cette distinction venait évidemment des qualités spéciales que ne possédaient pas les autres chevaux.

D'après PLINE L'ANCIEN (2), ce cheval avait les pattes semblables aux pieds de l'homme ; mais le naturaliste est plus explicite que Suétone : il a soin de dire que la ressemblance avec les pieds de l'homme n'existait que sur les pattes de devant.

S'il avait eu des sabots fendus simplement, comme ceux de la vache ou du chevreuil, sa patte n'aurait pas été comparée par les auteurs à des pieds humains : jamais on n'aura l'idée de dire d'une vache que sa patte ressemble à un pied humain, sous prétexte que

(1) SUÉTONE, *César*, 61. « Utebatur equo insigni, pedibus prope humanis et in modum digitorum ungulis scissis. »

(2) PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.*, VIII, 42, 155: « Similes humanis pedes priores habuisse. »

ce ruminant a le sabot fendu. Il devait donc y avoir une particularité à ces pattes, particularité importante et qui frappait la vue.

Comme les auteurs parleut de pieds qui ressemblaient aux doigts de l'homme, on peut se demander si cet animal marchait à la façon des *félins* qui sont *digitigrades* et qui courent légèrement en s'appuyant sur l'extrémité de leurs doigts, ou s'il avait la démarche lourde et disgracieuse de l'*ours* par exemple, qui est *plantigrade*, et qui pose en marchant toute la surface inférieure du pied sur le sol.

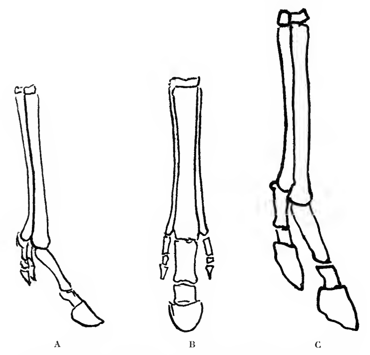


Fig. A. Patte de devant d'hipparion vue de côté. — Fig. B. Patte de devant d'hipparion vue de face. — Fig. C. Patte de devant d'un poulain né en Normandie. Cette monstruosité, constitue un retour momentané vers les caractères des ancêtres. — Ces figures sont empruntées à l'ouvrage de M. Gaudry « les Enchaînements du monde animal, etc. »

M Gaudry a reconstitué (galeries du Muséum) le squelette complet d'un hipparion, qui donne l'idée d'un animal léger et gracieux.

Nous verrons qúe ces hypothèses ne seraient pas justes, et que telle n'était pas la disposition de la patte du cheval de César.

Comme la statue de cet animal ne nous est point parvenue, il ne nous reste que les données fournies par Suétone et Pline l'Ancien, pour essayer de reconstituer ces pattes. *A priori*, on peut simplement supposer que ce cheval présentait une anomalie anatomique et constituait une monstruosité.

Toutes ces anomalies, aussi bien en botanique qu'en zoologie, obéissent à des lois qui ne sont jamais transgressées. Et ce que l'on

aime à appeler un *caprice de la nature* peut toujours s'expliquer scientifiquement.

La patte du cheval (ou du genre *equus*) présente une particularité remarquable : ses pieds ne possèdent qu'un seul doigt ; le cheval marche sur un doigt, alors que les ruminants ont les pieds fourchus. Ainsi la patte de devant du cheval comprend un humérus, un radius et un cubitus, les petits os du carpe et le *canon*. Le canon représente le métacarpien du seul doigt existant chez les chevaux, et répond au troisième métacarpien de la main de l'homme. A la partie supérieure du métacarpien, on trouve deux os *styliformes*, grêles, qui n'atteignent pas l'extrémité inférieure ; ils répondent aux deuxième et quatrième métacarpiens de l'homme.

Ce troisième métacarpien, formant le *canon*, porte le doigt unique pourvu de trois phalanges, par lequel le cheval appuie sur le sol. C'est donc par avortement de deux paires de doigts existant primitivement en dedans et en dehors du doigt persistant (os styliformes) que les membres acquièrent la *monodactylie*.

L'examen des anciennes espèces du même groupe naturel est également utile à faire dans cette question. A l'*époque tertiaire*, il existait des animaux ancêtres et parents du futur cheval : ceux-ci avaient des caractères de dentition, de squelette, etc., qui se sont retrouvés en partie ou modifiés, dans le cheval actuel, mais leurs pattes présentaient des différences ; et c'est peu à peu que ce genre d'animaux a perfectionné ses membres.

C'est ainsi que l'*hyracotherium* avait quatre doigts avec prédominance du troisième. Plus tard, dans des couches plus récentes, on trouve le *pachynolophus*, qui n'avait que trois doigts. Tous ces animaux marchaient sur leurs trois doigts. Enfin l'*hipparion* a trois doigts également, avec prédominance du troisième, le deuxième et le quatrième étant légèrement développés par rapport au développement du troisième. L'*hipparion* ne marchait que sur un doigt, comme le cheval actuel, et avait, de chaque côté de son doigt unique, deux petits doigts atrophiés. On trouve ces reste fossiles dans les *dépôts myocènes*.

A l'*époque quaternaire*, avec l'homme, apparaît le cheval actuel, marchant sur un doigt et ne présentant plus de doigts latéraux comme l'*hipparion*, par exemple.

Ainsi on a, d'un côté, des animaux fossiles appartenant au genre cheval, marchant sur trois doigts ou sur un doigt, avec persistance de petits doigts latéraux ; et de l'autre, le cheval actuel, reposant sur le sol par un seul doigt et n'ayant plus trace de doigts latéraux. Et ces différents animaux *préhistoriques* et *contemporains* ont tous des caractères suffisants pour faire dériver les seconds des premiers, par suite de l'évolution naturelle.

Mais des caractères particuliers aux ascendants peuvent disparaître dans plusieurs générations et apparaître de nouveau dans l'un des descendants. Ces faits d'*atavisme* sont fréquents chez les animaux et les plantes. Il y a donc, dans l'organisme, des caractères qui restent à l'état latent pendant des générations ou même pendant un grand nombre de générations.

D'après les systèmes de Lamarck et de Darwin, relatifs à l'origine des espèces, ces faits de retour tardif pourraient expliquer l'apparition de variations extraordinaires dans certaines espèces, mais qui

sont des attributs naturels dans des espèces voisines. Il serait permis de croire à la réapparition d'une particularité appartenant à quelque ancêtre perdu dans la nuit des temps, ou bien à l'influence d'une filiation plus éloignée encore.

Par anomalie, on rencoutre encore aujourd'hui des chevaux offrant deux ou même trois doigts complets, par suite de la présence de phalanges à l'extrémité de leurs métatarsiens ou métacarpiens latéraux. C'est là une conformation vicieuse et exceptionnelle de nos jours. L'animal, qui en est porteur, est un peu gêné par ces appendices et ne fournit pas une course aussi rapide, quand les doigts latéraux sont très développés; car ils peuvent l'être au point de devenir une infirmité par leur développement exagéré, cette patte, supplémentaire en quelque sorte, traînant par terre. D'autres fois, ces doigts supplémentaires sont petits et forment un véritable ornement qui ne gêne en rien la marche, la course ou le galop.

En somme, les os styliformes peuvent, en se prolongeant, atteindre l'extrémité inférieure du troisième métacarpien, de différentes façons : ou bien ils restent grêles et se terminent par de petits sabots, véritables doigts placés de chaque côté du doigt unique : on a l'aspect d'une patte de cheval grandeur naturelle, supportant de chaque côté deux petites pattes, qui semblent être prises à un cheval d'enfant, à un de ces jouets recouverts de peau; ou bien ils acquièrent le volume du troisième métacarpien ou métatarsien, et se terminent par un sabot aussi volumineux que celui du troisième métatarsien. Gaudry (1) cite un cheval dont les pieds de devant et de derrière avaient un doigt interne.

Geoffroy Saint-Hilaire, Hensel Strobel ont rapporté des exemples pareils. Au musée de l'école d'Alfort se voit une pièce, donnée par Goubaux, qui représente une patte de cheval avec un doigt interne très développé.

C'est à un de ces types de cheval, à doigts supplémentaires fixés de chaque côté du doigt unique, qu'appartenait évidemment le cheval de César, « qui avait les pieds fendus de manière à ressembler aux doigts d'un homme. » Ces doigts, d'après Pline, n'existaient qu'aux pattes de devant. Comme César aimait à le monter, on peut admettre que l'animal ne marchait pas d'une façon disgracieuse ou pénible et qu'il avait une malformation très peu marquée, des petits doigts latéraux ne gênant ni la marche, ni le trot, ni le galop.

On comprend quel parti pouvait tirer César d'une bête qui n'était pas comme ses congénères et qui portait aux pattes des appendices semblables aux doigts de l homme. Pour un arrière-petit-fils de Vénus (César aimait à rappeler son origine divine), il était flatteur d'avoir une bête tout à fait spéciale et qui était regardée par les augures comme un gage de l'empire du monde. Aussi fut-il le premier et le seul qui le monta, voulant conserver pour lui seul ce présent des dieux. Et on peut affirmer que la possession d'un cheval « à pieds humains » dut jouer un certain rôle daus le prestige qu'exerça César.

---

(1) Gaudry, *Les enchainements du monde animal dans les temps géologiques*. Lib. Savy. 1878.

Ethnographie Médicale

Le pied de la Chinoise,

par le Docteur E. Jeanselme.

« La coutume a sur les hommes une force qui n'a nullement besoin d'être appuyée sur la raison. » Cette pensée de Fontenelle (1) ne semble-t-elle pas inspirée par le traitement barbare que le pied féminin subit en Chine depuis une très haute antiquité ?

Toute mère soucieuse de l'avenir de sa fille préside elle-même à cette torture ou tout au moins en surveille l'exécution. Dès l'âge de trois ou quatre ans, l'enfant perd le libre usage de ses extrémités inférieures. A l'aide de bandages compressifs, on s'applique à enrouler les quatre derniers orteils autour du premier.

A la longue, les doigts déviés prennent une position telle que leur pulpe s'imprime dans la plante du pied, tandis que leur face dorsale regarde le sol. L'avant-pied est alors réduit, pour ainsi dire, au pouce, et s'effile en pointe.

Diminuer le diamètre transversal du pied n'est pas tout, il faut aussi s'opposer à son allongement. Pour ce faire, on s'efforce de le tasser. Lentement, par l'effet d'une compression savamment graduée, au prix de souffrances chaque jour renaissantes, les os du tarse glissent les uns sur les autres, la voûte plantaire s'excave et devient aiguë, tandis que la cambrure du cou de pied s'exagère. Quand l'œuvre contre nature est parachevée, un sillon profond barre la voûte plantaire et sépare l'avant-pied, sorte d'appendice informe, de la masse talonnière, qui semble épaisse et massive, parce qu'elle a gardé ses dimensions normales (2)

Quand les procédés de douceur n'atteignent pas le but, la mère a recours à la violence. Fixant d'une main le talon de l'enfant sur son genou, de l'autre elle saisit l'avant-pied qu'elle tord sur son axe, jusqu'à ce qu'elle obtienne l'élongation ou la rupture des ligaments de l'articulation médio-tarsienne.

Le résultat désiré obtenu, il faut le maintenir. Comme le pied, laissé en liberté, tendrait à reprendre son développement interrompu, la Chinoise, toute sa vie durant, doit porter un bandage contentif qui se natte en spica au-devant du cou de pied.

Bandage et moignon sont contenus dans une petite chaussure découverte, très effilée, dont la longueur, chez les élégantes, n'excède pas quinze à seize centimètres

Tout le poids du corps repose sur les talons, car la pointe du pied, légèrement relevée, ne touche pas terre pendant la marche.

La paysanne elle-même ne renoncerait pas volontiers à cette coutume illogique. Obligée de vaquer aux rudes travaux des champs, auxquels elle prend part à l'égal de l'homme, elle préfère souffrir pour conserver la petitesse de son pied, dont elle est très vaine, et elle traite avec mépris les robustes montagnardes qui laissent croître leurs extrémités au naturel.

Les effets de la mutilation locale sont beaucoup plus étendus qu'on

(1) Fontenelle, *Oracles*, I, 7.

(2) Depuis la rédaction de ce travail, M. Duval a publié, dans le journal *la Nature*, des radiographies très démonstratives. Sur celles-ci, on constate que les métatarsiens et les phalanges des orteils sont réduits au tiers de leur volume normal et que l'extrémité postérieure du calcanéum est très abaissée, de telle sorte que cet os fait un angle droit avec le reste du pied. Ainsi s'explique l'encoche qui coupe la voûte plantaire.— M. Matignon a donné de fort bonnes figures du pied de la Chinoise dans la *Nature* (1897), 2e semestre, p. 315, et dans *Superstition, Crime et Misère en Chine*; Paris, Masson, 1899.

ne saurait l'imaginer. Toute l'architecture du corps humain en subit le contre-coup.

Tout d'abord, les masses musculaires qui actionnent la mortaise tibio-tarsienne s'atrophient ou, pour parler plus exactement, ne se développent point ; la Chinoise n'a donc pas de mollet et la peau est directement appliquée sur les tibias. D'autre part, les os de la jambe n'atteignent pas la longueur normale ; peut-être même sont-ils moins épais, s'il est vrai, comme on l'a prétendu, qu'ils se fracturent facilement. C'est une règle, en effet, maintes fois vérifiée, qu'une affection ostéo-articulaire, surprenant l'organisme en voie de développement, ralentit la croissance du segment osseux immédiatement *sus-jacent* au siège de la lésion.

Cette brièveté des jambes est fort disgracieuse ; par suite du défaut de taille, le torse est comparativement trop fort et les bras trop longs. Aux jambes étiques succèdent des cuisses bien fournies, comme on peut le constater sur les repiqueuses de riz, dont le pantalon est retroussé jusqu'au pli de l'aine.

Avec ses membres convertis en pilons, la Chinoise marche de la cuisse, sans fléchir le genou d'une façon appréciable. Talonnant à petits pas, les reins cambrés, la poitrine en avant, elle progresse avec lenteur et trébuche au moindre obstacle. Pour assurer ses pas chancelants, elle élargit d'instinct sa base de sustentation et elle écarte les bras du corps en manière de balancier. Quand elle s'arrête, elle oscille et s'accote aux murs pour éviter les chutes .. Voilà en quel piteux état la tyrannie de la coutume a réduit la femme chinoise !

Heureusement les Célestes n'ont point eu d'imitateurs. Les autochtones qui forment encore, en plein Empire, des îlots importants, les Annamites, les Thaïs, les Birmans et les Japonais, qui se réclament de la civilisation chinoise, enfin les conquérants mandchous qui ont adopté les mœurs des vaincus, ne mutilent pas le pied de leurs femmes.

On a beaucoup disserté sur la cause qui a pu pousser le Chinois à en user ainsi avec sa compagne. La plupart des hypothèses qu'on a fournies de cette aberration ne méritent pas d'être reproduites. On a dit, avec une certaine vraisemblance, que l'homme, mû par un sentiment d'égoïsme jaloux, avait pensé retenir son épouse au foyer conjugal en lui infligeant cette torture. C'est bien mal connaître la mentalité du Jaune qui, loin d'imposer la clôture à sa femme, comme le fait le Musulman, la laisse circuler, en pleine liberté, à visage découvert, surtout dans la basse classe.

Ce qui me paraît évident, c'est que la mutilation du pied ressortit au groupe des *déformations ethniques*, auxquelles nulle race n'échappe complètement.

Le besoin de faire violence à la nature peut s'exprimer de diverses manières : altérer la forme du pied en est une ; aplatir le crâne des enfants, comme le faisaient les anciens Aymaras du Pérou, en est une autre.

Le Chinois a le goût inné du monstrueux et de l'excessif. Il recherche avec passion les nains et les difformes, et au besoin il crée des types anormaux. L'idéal du jardinier chinois est d'obtenir, par divers procédés, des arbres minuscules et contrefaits.

Cette perversion du sentiment esthétique a bien pu faire germer dans le cerveau du Chinois l'idée de contrarier le développement normal du pied.

La mutilation une fois réalisée, un autre facteur est intervenu sans doute pour l'acclimater et le perpétuer, malgré son illogisme : c'est une déviation du sens génésique. En effet, au dire des gens bien informés, la vue du pied ou même du soulier de la Chinoise est, pour le Jaune, un grand incitateur de volupté. Aussi la femme honnête ne consent-elle jamais à découvrir cette partie de son corps. A ses yeux, cet acte, impudique au premier chef, équivaut presque à l'adultère et mérite répudiation.

Actualités rétrospectives

Les médecins auteurs d'Almanachs.

Les quotidiens ont annoncé l'apparition d'un « charmant almanach, que publie, pour la seconde année, M. D. L. Pelet. »

Serait-ce de notre confrère le Dr Pelet, de Paris, ou plutôt de Montmartre, qu'il s'agirait ? Un médecin composant un almanach, y pensez-vous ? Mais, ne vous déplaise, il ne serait pas le premier de notre sacro-sainte corporation à s'essayer dans ce genre de littérature.

D'abord sachez que le premier almanach — on disait. en ce temps-là, *armana*, — fut présenté. en 1431, au duc Philippe III, dit Le Bon, par maistre Jehan de Wisalia, *médecin* (1).

Vous êtes mieux renseignés sans doute sur ce qui va suivre.

Qui d'entre vous ignore que le grand ancêtre Rabelais fabriquait des almanachs ? Mais nous vous révélerons peut-être qu'il les signait bravement de son nom, comme l'indique le libellé suivant :

« *Almanach pour l'an 1533.* Calculé sur le méridien de la noble cité de Lyon, et sur le climat de royaume de France ; composé par moy François Rabelais, docteur en médecine et professeur en astrologie. A Lyon, devant Notre-Dame de Confort. »

Hâtons-nous de dire que le but de Rabelais était uniquement de se moquer des prédictions de tout genre, dont astrologues et médecins remplissaient alors les almanachs qu'ils faisaient imprimer chaque année.

Les almanachs de cette époque ne se bornaient point, en effet, à l'annonce des phénomènes astronomiques ; ils pronostiquaient le bon ou le mauvais temps, prédisaient les événements futurs, contenaient une foule de recettes et d'indications diverses. A chaque jour étaient accolées des rubriques comme celles-ci : bon se saigner, bon se purger, bon battre sa femme (2). C'était très sérieusement que des propositions semblables. la dernière surtout, étaient énoncées.

Un des plus curieux chapitres de l'almanach de Rabelais (il en a fait une dizaine) est celui intitulé : *Des maladies de cette année.* En lisant cette spirituelle satire, on devinera ce que devaient être les prédictions des faiseurs d'almanachs :

« Ceste année, les aveugles ne verront que bien peu, les sourds ouïront assez mal, les muets ne parleront guère, les riches se porteront un peu mieulx que les pauvres, et les sains mieulx que les malades. Plusieurs moutons, bœufs, pourceaux, oysons, poulets et canars

---

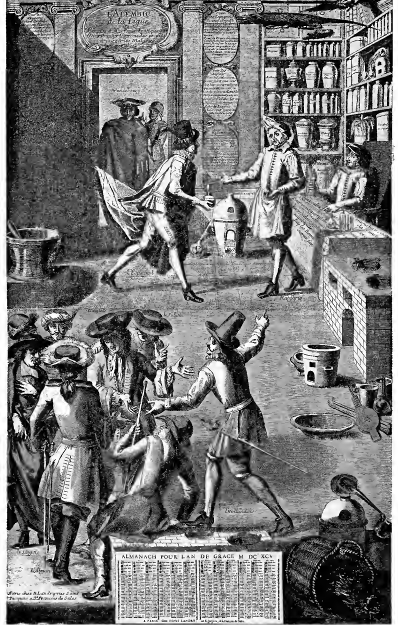
(1) Cf. la préface des *Almanachs de la Révolution*, par Welschinger, p. IV.

(2) Cela prouve que nos aïeux avaient des manières peu galantes, parfois même assez brutales

Le nombre des gens qui mettaient à exécution le conseil des almanachs était fort considérable, et chaque jour des plaintes de ce genre étaient portées devant l'officialité. Les écrivains satiriques du seizième siècle nous ont raconté l'histoire de cette femme qui traduisit son mari devant le juge d'église, se plaignant d'être battue sans relâche. Le prêtre exhorta le mari à la patience, lui remontrant qu'il devait corriger sa femme seulement avec l'Ecriture sainte. A peine rentré à la maison, le mari saisit une grande bible in-folio, reliée en chêne très épais, avec deux fermoirs de fer massifs, et la lança à la tête de sa femme qu'il corrigea de cette façon avec l'Ecriture sainte. Ce qui montre que ce n'est point là une histoire inventée à plaisir, mais bien un signe caractéristique des mœurs du temps, c'est que, parmi les privilèges accordés par les seigneurs à ceux qui viendraient habiter une ville de nouvelle fondation, se trouvait celui de battre sa femme certains jours de l'année : la chose arriva, entre autres, à Villefranche. près de Lyon. La phrase suivante était alors une des formules du droit : « Il est permis de battre une femme, mais il ne faut pas l'assommer. » Les mœurs se sont heureusement adoucies sur ce point.



ALMANACH SATIRIQUE



ALMANACH SATIRIQUE SUR LES NATIONS LIGUÉES CONTRE LA FRANCE

DISTRIBUTION DES REMÈDES PROPRES A PURGER LES MALADIES DES ALLIÉS

« *Pour les Allemands*, une potion cordiale pour adoucir les parties que d'Orange a gardées.

« *Pour les Espagnols*, essence admirable pour rabattre les fumées qui s'élèvent du cerveau, et qui font faire des rodomontades à contre-temps.

« *Pour le prince d'Orange*, confection merveilleuse pour fortifier le cœur et pour empêcher de laisser prendre les villes avec tant de tranquillité.

« *Pour les Anglais*, vomitif salutaire pour faire évacuer les humeurs malignes qui entretiennent le venin qu'on a dans le corps, qui peu à peu en consume toute la substance.

« *Pour la Hollande*, eau caustique pour dissoudre les plus fortes chaînes et pour réveiller les esprits pesants de l'aveuglement où ils sont.

« *Pour les Savoyards*, remèdes anodins pour faire doucement recouvrer les forces qu'on a perdues. »

mourront, et ne sera sy cruelle mortalité entre les cinges et les dromadaires. Ceux qui seront pleurectiques auront grand mal au costé ; le mal des yeux sera fort contraire à la veue ; les aureilles seront courtes et rares en Gascogne plus que de coustume. Et régnera quasi mortellement une maladie bien horrible et redoutable, maligne et perverse, espouventable et mal plaisante. laquelle rendra le monde bien estonné, et dont plusieurs ne sauront de quel boys faire flèche. Je tremble de peur quand je y pense ; car je vous dis qu'elle sera épidimiale, et l'appelle avirroys, VII colliget, *faulte d'argent*. »

Rabelais termine en annonçant les saisons de cette façon :

« En esté je ne sçay quel vent courra ; mais je sçay bien qu'il doit faire chault et rigour vent marin. Beau fera se tenir joyeulx et boire frais. En automne on vendengera ou devant ou après ; ce m'est tout un, pourvu que ayons du piot à suffisance En hyver, selon mon petit entendement. ne seront saiges ceulx qui vendront leurs pellices et fourrures, pour achapter du boys. Tenez-vous chauldement, redoubtez les catharres et buvez du meilleur. »

Cet almanach valait bien, après tout, celui du chanoine Mathieu Laensberg, et fabriqué de la manière suivante ; le brave chanoine dictait les prédictions à sa nièce :

« Le 23 août, pluie et orages.

— Mais. mon oncle, le 23 août est le jour de votre fête, remarque la jeune fille

— Alors, c'est différent, beau fixe, mon enfant, beau fixe ! »

Le prétendu crâne de la princesse de Lamballe.

S'il faut en croire le Dr Manouvrier, le crâne qu'on avait dit être celui de l'infortunée princesse de Lamballe, aurait apparteuu à une femme moins âgée qu'elle.

Un dentiste, le Dr Siffre, d'après l'état des racines dentaires, avait cru pouvoir conclure qu'il provenait d'une personne « qui n'avait pas plus de 20 ans ».

Le Dr Manouvrier a déclaré, quant à lui, qu'il attribuait au crâne un âge moindre de 44 ans (âge de Mme de Lamballe à l'époque du massacre), mais sans pouvoir affirmer catégoriquement à cause de la possibilité d une erreur pouvant provenir soit d'une conservation exceptionnelle des débris, soit de conditions exceptionnelles rencontrées dans le terrain d'inhumation et en vertu desquelles la surface extérieure des os du crâne aurait pu conserver l'apparence jeune qu'il avait remarquée, non moins que l'aspect de jeunesse des dents.

Mais le savant anthropologiste n'avait pas considéré ces caractères comme suffisants. pour lui imposer une négation absolue, au cas où quelque bon portrait de la princesse eût présenté d authentiques traits de ressemblance

L'examen de la mandibule dispense d'attendre ce portrait, car, à première vue. le Dr Manouvrier a constaté sur cet os le même aspect de jeunesse que sur le crâne et beaucoup plus manifeste.

Donc il faut en prendre son parti : la tête découverte par le secrétaire du Vieux Paris, M. Lucien Lambeau, dans le cimetière des Enfants-Trouvés, n'est pas celle de la malheureuse victime des terroristes

Les historiens s'en consoleront aisément. Leur reliquaire est déjà suffisamment garni.

---

(1) Pressé par le temps, nous n'avons pu faire graver les portraits que nous possédons de la princesse de Lamballe, mais nos lecteurs ne perdront rien pour attendre. Nous n'en disons pas plus long pour le moment.

INFORMATIONS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

Le bal de l'Internat en 1904.

Le 20 décembre 1904, les internes des hôpitaux ont donné leur bal annuel dans la salle Wagram, curieusement et pittoresquement, décorée pour la circonstance. Voici comment notre confrère le *Journal* a décrit le spectacle dont un de ses rédacteurs fut le témoin.

A minuit, l'orchestre, interrompant la série de ses airs de danse préside au défilé du cortège.

L'Hôpital du Bastion 29 ouvre la marche, par une pochade septique et antiseptique, où M. Piot dérive (?) parmi les pneumocoques et les bacilles.

De pacifiques soldats, ceints du grand cordon de l'ordre et coiffés de casseroles rutilantes, mènent l'*Hôpital Hérold*, au tintement bucolique du triangle, sur un air de chambardement. C'est la batterie de l'A. P. qui passe. « Moi je m'en f... »

Saint-Louis entonne les quatre couplets de la chanson des orfèvres : Saint Eloi, Oculi, Dagobert précèdent la châsse d'or, chef-d'œuvre de la corporatiou. Invités dans une paisible famille, les orfèvres en reviennent, ayant quelque peu malmené la servante, et chantant victoire sur tous les toits.

Voici, jusqu'à *Bicêtre* actuel, proie des aliénistes, l'épopée du vieil hôpital. Bicêtre au moyen âge : croisés. Bicêtre au grand siècle : médecins de Molière. Bicêtre sous la Révolution : houle des sans-culottes en sabots, floraison des cocardes tricolores dans le sang des bonnets phrygiens, acier rouge des sabres nus, et Marianne, toute gamine, appuyant avec un sourire sur le déclic du couperet.

Andral prône le lait caillé, fontaine moderne de Jouvence, que Metchnikoff va déverser sur la calvitie ou les cheveux blancs des vieillards tendant leurs mains ardentes vers la rénovation.

Lariboisière, avec beaucoup de verve et de vérité, reconstitue les visages et aussi les attitudes des professeurs les plus en vogue, médecins, chirurgiens, accoucheurs, en robe rouge ou en habit noir, ensanglantés ou funèbres.

L'*Hôtel-Dieu annexe* proclame la gloire de Bacchus et de Silène, sans contester pourtant les vertus de l'eau, qui crée les scaphandriers et les pêcheurs à la ligne, divise les hydropiques et les hydrophiles, alimente aussi la fantaisie des poètes, la grâce des Naïades et la fraîcheur des sources.

L'Hôpital Cochin sème le sel à profusion dans son cortège humoristique : demi-sel, gros sel et sel fin qui se résout en eau salée, à l'exception cependant du sel gaulois, que nul ni rien ne dessale. Willette — en Claudine ! — fait partie du cortège.

Necker, avec l'Entente cardiaque, nous initie aux imprévus ravages des maladies de cœur : le banquet de Londres ; Pétrone s'ouvrant les veines ; le lit de plaisir devenant tout à coup le lit de mort ; la Volupté changée en Deuil et les prélats jolis qui célébraient la messe violette, bramant soudain le *De profundis* et le *Miserere*.

Suivent les monstres historiques ou fabuleux des *Enfants-Malades*.

Beaujon clôt le défilé par la marche à la sclérose, où fraternisent le biberon de lait stérilisé, le concours de l'A. P., l alcool, le tabac et la femme, trilogie funeste, jusqu'à ce que l'iodure et le sérum de Trunecek procèdent, s'il en est temps, à la régénérescence.

Puis le jury proclame les prix : 1er prix, hôpital Necker ; 2e prix, Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu (1) (annexe) ; 3e prix, Bicêtre ; 4e prix, Lariboisière.

On soupe ensuite et l'on se remet à danser. C'est une débauche de couleurs, de musique et de verve, jusqu'à ce que le matin pâle disperse peu à peu les groupes...

Une conférence du professeur Peugniez. — La boxe, exercice hygiénique.

Le jeudi 22 décembre, nous étions conviés, par le Président et les membres de la Société « la Boxe française », à une soirée particulièrement intéressante, dans la salle des Agriçulteurs de France, qui ne fut pas, ce soir-là, assez vaste, pour contenir le grand nombre de médecins qui s'y pressaient. Au programme : la « démonstration physiologique de la boxe française », par uotre savant collaborateur le Dr Peugniez, professenr de clinique chirurgicale à l'Ecole de médecine d'Amiens.

La séance fut ouverte par une allocution chaleureuse du maître Lucas-Championnière, qui avait accepté, avec sa bonne grâce coutumière, de présider, assisté des Drs Rémy, professeur agrégé à la Faculté, Paul Richer, membre de l'Académie de médecine, etc.

Le Dr Lucas-Championnière est, nul ne l'ignore, un fervent de tous les sports et il prêche d'exemple, ce qui est encore le plus sûr moyen d'affirmer sa conviction. Nous n'étonnerons personne, en disant qu'il fut fort applaudi, par le millier de confrères, heureux de cette occasion de lui témoigner leur cordiale sympathie.

Ce fut ensuite le tour du professeur Peugniez, qui retint notre attention, sans jamais la lasser, pendant plus d'une heure, sur une question qui fait l'objet de ses constantes préoccupations.

Aujourd'hui — dit, en substance, le conférencier — les sports sout à la mode ; mais c'est une mode renouvelée des anciens, et qui remonte, en France, bien avant la Renaissance, la guerre de Cent ans et l'époque de saint Louis. L'opinion de nos ancêtres était, non pas qu'il fallait devenir savant, mais être fort, pour pouvoir, au besoin, défendre sa vie, l'épée au côté ou le bâton au poing. suivant sa situation sociale.

Les médecins étant les détenteurs de l'hygiène, il était tout naturel d'exposer devant eux l'utilité des exercices athlétiques — et la boxe est un des plus salutaires — pour le redressement de certaines difformités, l'amélioration de certaines tares, et aussi pour le relèvement de uos énergies, l'affinement de la race. N'est il pas du devoir des hygié-

(1) L'Hôtel-Dieu n'avait pas cru devoir prendre part à la manifestation. A sa place, on voyait, au dire de Montorgueil, des petites voitures vigoureusement poussées, contenant des poires. Autour, s'envolait un papier bordé de deuil : « Plaignons ces pauvres poires ; elles ont l'air savoureuses et appétissantes, mais le ver de la tristesse est en elles. » (*Ecclésiaste*, XXIII, 19.) Allusion à l'abstention de l'Hôtel-Dieu, qui suscita le fou rire des initiés.

nistes de modifier le terrain héréditaire, par l'éducation et la culture physique ? nous le rendrons ainsi moins propice à contracter les maladies microbiennes, qui guettent un organisme défaillant.

De tous les sports, la boxe française est, pour le Dr Peugniez, celui qui convient le mieux à l'enfant.

On lui reproche sa brutalité. Le reproche était peut-être justifié au temps des Grecs, où les athlètes, « les poings armés de cestes pesants, doublés de lames de plomb et renforcés de tiges d'acier, s'entretuaient aux Jeux olympiques ».

Mais, dans les gymnases, ces exercices ne présentaient aucun danger, et si les gants n existaient pas encore, les adversaires, pour se ménager, s'entouraient la main et l'avant-bras de souples lanières, qui amortissaient les coups.

Les professeurs de boxe française ne cherchent pas à faire des champions ou des recordmen ; ils se bornent à enseigner un sport « qui développe le sang-froid, le coup d'œil, la hardiesse, tout en restant hygiénique et attrayant ». L'enfant s'habitue de bonne heure à « s'aguerrir contre l'importune sensibilité, qui ajoute au mal l'impatience de l'endurer ».

La boxe présente, en outre, l'avantage d'être l'exercice le mieux approprié au développement régulier de toutes les parties du corps, celui qui perfectionne le plus sûrement le plus grand nombre de nos aptitudes physiques, accroît dans la plus large mesure l'énergie, sans détruire l'harmonie des proportions et des formes.

Tous les muscles du corps y fournissent leur contingent d'efforts, sans que l'action d'aucun d'eux soit négligée, et cette absence d'exclusivisme dans le travail, ce concours nécessaire de toutes les puissances mécaniques, amènent un développement harmonieux non seulement de tous les membres, mais de toutes les régions du corps.

Et, pour donner la démonstration pratique et vivante de ces propositions, le professeur Peugniez fit faire à deux jeunes « boxeurs » une série d'attitudes et d'exercices, précédés de projections sur l'écran lumineux, pour les rendre aux yeux de tous plus compréhensibles.

Cette partie de la conférence fut vivement goûtée de l'assistance, qui témoigna, à maintes reprises, sa satisfaction au conférencier, à qui on devait une mise en scène aussi réussie.

Enfin nous eûmes l'agrément, pour terminer, du spectacle d'un corps à corps entre le professeur Charlemont et un de ses élèves, un enfant d'une douzaine d'années environ ; puis une séance de boxe entre deux tout jeunes gens, qui font grand honneur à l'enseignement de leur maître.

Nous devions aux lecteurs de la *Chronique*, qui ont paru s'intéresser jadis à la question de l'utilité des sports athlétiques, soulevée ici même par le professeur Peugniez (qui rencontra en M. Pouchot de Champtassin (1) un adversaire courtois), le compte rendu d'une soirée, qui fut, pour nous, tout à la fois une révélation et un plaisir.

(1) V. la *Chronique*, 1904, p. 138.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les titulaires du prix Nobel. Les titulaires du prix Nobel sout : pour la physique, lord RALEIGH, de Londres ; pour la chimie, sir William RAMSAY, de Londres ; pour la médecine, le P[r] Ivan Petrovitch PAVLOF, de Saint-Pétersbourg.

(*Gazette Médicale de Paris.*)

Le Paquebot-sanatorium. Les Américains avaient déjà des hôpitaux flottants pour enfants ; nous connaissons d'autre part les croisières élégantes sur yachts pour millionnaires neurasthéniques ; nous allons bientôt voir flotter le sanatorium à vapeur.

La Compagnie transatlantique hambourgeoise vient, en effet, d'affréter son plus beau paquebot, le *Prince de Bismarck*, pour entreprendre une croisière sur les côtes de la Méditerranée au mois de mai prochain. Pourront y embarquer les convalescents, les anémiques et les débilités, à qui l'air marin doit redonner les forces et la santé ; mais les porteurs de maladies infectieuses en seront sévèrement exclus.

C'est le Professeur Schwaimger qui est le directeur médical de cette entreprise d'un nouveau genre. Les passagers seront, sous sa surveillance, astreints à des cures spéciales de plein air, de repos et d'alimentation.

(*Revue internationale de Thérapeutique.*)

Le testament de Tillaux. On vient d'ouvrir le testament du D[r] Tillaux, qui a fait les legs suivants, s'élevant à plus d'un demi-million :

« Pour contribuer, dans la mesure où je le puis, écrit le testateur, à la paix et à la justice sociales, je donne ce capital à la Caisse des retraites ouvrières (1), ou, si cette caisse n'existait pas lors de mon décès, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. »

Le D[r] Tillaux lègue, d'autre part, son portrait, par Bonnat, au musée de Caen ; son portrait, par Georges Becker, au lycée de Caen ; son médaillon, par Chaplain, et son buste, par le D[r] Worms, à la Faculté de médecine.

Il laisse 10,000 fr. à l'Association des médecins de la Seine et 2,000 fr. à l'Association des anciens internes des hôpitaux de Paris, et dispose, en outre, de diverses sommes importantes en faveur d'œuvres ou d'établissements auxquels il s'intéressait.

(*L'Eclair.*)

---

(1) Et la *Caisse des retraites du Corps médical français*, et l'*Association amicale des médecins*, et tant d'autres œuvres de mutualité confraternelles, le « père Tillaux » les ignorait donc ! Cet homme, de son vivant si modeste, aurait-il eu soif de notoriété posthume ?

PETITS RENSEIGNEMENTS

Concerts dans les Hôpitaux.

La Lyre hospitalière avait offert au personnel des hôpitaux, le samedi 17 décembre 1903, à 8 h. 1/2 du soir, à l'*hôpital Saint-Louis*, une soirée musicale et littéraire, sous la présidence de M. G. Mesureur, Directeur de l'Assistance publique, assisté de M. Nielly, inspecteur principal.

La partie musicale avait été admirablement organisée par notre sympathique et distingué confrère, le Dr Vaucaire, avec le gracieux concours de la Société symphonique (fondation Sachs).

Société internationale de la Tuberculose. Objet de la Société.

Une nouvelle Société savante est fondée à Paris, sous le nom de Société internationale de la tuberculose.

Elle a son siège à Paris. Ses réunions ont lieu mensuellement, sur convocation du secrétaire général.

Cette Société a pour but l'étude de toutes les questions se rattachant à la tuberculose et à la centralisation des moyens de défense. Ses travaux seront publiés.

La Société se compose de médecins ou savants possédant un diplôme de Facultés ou d'Universités françaises ou étrangères.

Pour être admis, il faut présenter une demande au président, être agréé par le bureau, ratifié en assemblée générale et payer une cotisation annuelle de 10 fr.

Prière d'adresser les demandes de candidatures à M. le Dr Georges Petit, secrétaire général, 51, rue du Rocher, Paris.

La Revue Louis XVII.

L'éditeur Daragon, 30, rue Duperré, a décidé d'entreprendre (à partir du 5 janvier prochain) la publication de la *Revue historique de la Question Louis XVII*, qui paraîtra tous les mois, sur 32 pages (1).

Dans cette Revue, une large place sera laissée aux écrits concernant l'évasion et l'identité, mais seront également accueillis les articles sur tous autres points de la question Louis XVII, sauf ceux relatifs à la politique et à la religion.

Une publicité très étendue sera faite à la *Revue historique de la Question Louis XVII*, et un important service d'échange sera adressé à tous les journaux du monde entier qui s'occupent de la question.

(1) Rappelons, à ce propos, que ce n'est pas la première tentative de ce genre. Il y a quelques années, M. Otto Friedrichs avait fondé le *Bulletin de la Société d'Etudes pour la question Louis XVII*, qui n'eut qu'une existence éphémère.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses.

Les chanteurs sont-ils à l'abri de la tuberculose (XI, 651, 683,732). — Nous avons publié, dans notre n° du 1er novembre (p. 732), l'avis de M. Faure, l'éminent baryton, sur cette question, soumise à l'enquête des professionnels du chant et des spécialistes du larynx. Nous avions, paraît-il, mal interprété la pensée de notre interlocuteur. Voici, textuellement, ce que, dans une seconde entrevue, M. Faure nous a chargé de dire en son nom : « on ne se préoccupe pas de la façon dont on respire, quand on parle ; on doit agir de même, quand on chante ; il faut mettre au service du chant la respiration du sommeil .. Quand deux hommes du peuple s'invectivent dans la rue, ils élèvent la voix, mais ne lèvent pas les épaules ; ils conservent la respiration naturelle ; ils ne font pas d'appel de souffle : l'effort n'apparaît pas le moins du monde. »

Aurons-nous, cette fois, été un bon interprète ? En tout cas, nous avons fidèlement sténographié l'explication qui nous a été donnée.

A. C.

Madame Vinot, professeur au Conservatoire, a eu l'extrême obligeance de nous adresser la réponse suivante, pour contribuer à notre enquête sur la tuberculose et le chant.

« Je répondrai, en quelques mots, aux deux questions très précises que vous me faites l'honneur de me poser :

1° « Les chanteurs sont-ils plus que d'autres réfractaires à la tuberculose ? »

Je considère le chanteur de profession comme un athlète de la phonation et de la respiration.

Il l'est devenu, grâce à des qualités naturelles de résistance, qu'une gymnastique pulmonaire méthodique a développées au maximum. Le chanteur, comme tout individu vigoureux, offre donc peu de prise à la maladie.

J'ajoute que l'existence confortable et régulière qu'il mène augmente sa résistance. D'ailleurs, je ne connais pas de chanteur mort tuberculeux.

2° « Le chant doit il être conseillé à ceux qui ont les poumons faibles, pour développer l'amplitude respiratoire ? »

S'il s'agit de ceux qui ont déjà quelques lésions suspectes, je suis d'avis que le repos de tous les organes aussi bien que ceux du chant est à conseiller. Mais mon opinion sera tout à fait différente, si vous voulez parler des sujets considérés comme fragiles, peu développés, et dont la poitrine est, en général, étroite. Je crois, en effet, que ces derniers auront avantage à augmenter, par des exercices vocaux, l'amplitude de leur thorax.

Bien entendu, ces sujets devront rester sous la double surveillance de leur professeur, qui ne leur imposera aucune fatigue, et de leur médecin, qui pratiquera des mensurations et les auscultera, puisqu'il

s'agit d'une cure préventive, et c'est bien le sens de votre deuxième question.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

C. Vinot,
Professeur au Conservatoire de musique

— M. Noté (de l'Opéra) nous fait connaître son opinion en ces termes :

Mon cher Docteur,

Naturellement c'est un superbe exercice que de chanter pour ceux qui respirent bien ; car il y a beaucoup de chanteurs qui ne connaissent pas la façon de respirer.

Maintenant, pour celui qui a des dispositions pour la tuberculose, il me semble, et je crois, qu'il se fatiguerait.

Mes meilleures salutations,
J. Noté.

— Au tour de M. Clément, de l'Opéra-Comique, dont le précieux avis était utile à recueillir.

Monsieur,

Mon opinion est que si l'affection pulmonaire n'est, chez le malade, qu'au début de son évolution, le chant ou du moins son exercice, bien dirigé, gradué méthodiquement, peut constituer une gymnastique respiratoire utile et peut-être efficace.

Dans ma courte carrière, les exemples de camarades atteints de tuberculose sont rares et les statisticiens sont dans le vrai.

Veuillez croire, Monsieur, à mes distingués sentiments.

Edmond Clément.

— Mlle Odette Dulac ne se contente pas d'être une jolie femme ; elle est aussi, ce qui ne gâte rien, une femme d'esprit ; la charmante épître qu'elle nous adresse nous en est une preuve de plus.

Monsieur,

Je ne puis que vous faire part de quelques réflexions tirées de mon expérience de cabotine, qui a beaucoup regardé vivre et mourir ses camarades Si le bon sens et l'hygiène sont presque toujours d'accord, le bon sens et la science ne le sont pas toujours. Donc, si ma réponse fait rire la Faculté, je n'en serai ni surprise ni fâchée.

1. Oui, l'exercice du chant convient aux prédisposés à la tuberculose et il serait bon de le généraliser, parce que la gymnastique raisonnée d'un organe faible doit, en principe, l'améliorer. Mais il faudrait exiger que cet exercice fût pris dans de spacieux appartements, peu ornés, où trois personnes au plus seraient réunies. L'air en serait fréquemment renouvelé et quand l'hiver ne permettrait plus d'aspirer l'atmosphère complètement froide, chauffer légèrement la pièce par des courants d'eau chaude. Ce mode de chauffage est, selon moi, le seul qui ne dessèche pas les poumons et ne congestionne pas les cordes.

Si l'exercice du chant n'est pas fait dans ces conditions d'hygiène, je le crois, au contraire, nuisible aux poitrines délicates.

2. Permettez-moi d'être de l'avis des statisticiens... sans l'être complètement. Les chanteurs sont, en effet, moins sujets que d'autres aux maladies de poitrine, c'est vrai, mais je sens que je vais émettre une opinion terriblement audacieuse, en voici *ma* raison.

A mon avis, les chanteurs sont, *en général*, des arthritiques, la voix, le timbre, étant dus non pas seulement à la vibration des cordes, mais surtout à la qualité des muqueuses sur lesquelles se produit la résonance des vibrations desdites cordes. Je ne peux qu'ébaucher ici ma théorie, mais je suis convaincue que l'être humain dont la voix est naturellement *jolie* et juste *n'est pas prédisposé* à la tuberculose. Les artistes le deviennent très souvent, mais pour des raisons que leur profession leur interdit d'éviter.

Bien entendu, cette thèse concerne la majorité des cas : il est des chanteurs tuberculeux qui chantent juste, mais je n'en ai pas rencontré dont le timbre fût joli ; d'ailleurs, les voix de ces malades sont d'une solidité remarquable.

Je vous salue gracieusement, Monsieur, et si ma lettre contient des erreurs trop grandes, souvenez-vous à temps qu'en France toutes les opinions, surtout les mauvaises, sont respectables.

Odette Dulac.

— Mme Tariol-Baugé, la talentueuse divette, nous a envoyé la spirituelle lettre que voici :

Monsieur le Directeur,

Les statisticiens, dites-vous, affirment que « les chanteurs sont moins sujets que d'autres aux maladies de la poitrine ». Je n'entends rien aux statistiques, mais je serais portée à croire que les statisticiens ont raison.

Les coulisses paraissent être un milieu bien favorable au développement de la tuberculose, si j'en juge par le nombre de malheureux machinistes, figurants et autres, qui « s'en vont de la poitrine », suivant l'expression consacrée.

Or, parmi ces victimes du manque d'hygiène, chanteurs et chanteuses sont relativement rares : ils semblent mieux résister aux poussières que les décors déplacent depuis plusieurs générations, mais qui n'ont chance d'abandonner le théâtre qu'après y avoir été respirées par quelqu'un.

Cette immunité relative serait-elle due à la gymnastique thoracique qu'entraîne le chant ? Celui-ci semblerait dès lors convenir aux prédisposés à la tuberculose et, comme vous le dites, il serait utile de généraliser cet exercice..., à condition toutefois de savoir isoler ceux qui chantent particulièrement faux.

Agréez, Monsieur, les salutations de qui, grâce à vous, vient pour la première fois s'occuper de questions médicales.

A. Tariol-Baugé.

La légende de sainte Wilgeforte (X, 548 ; XI, 621). — Le professeur Le Double (de Tours) a reçu du professeur Matiegka (de Prague) et

s'est empressé de nous transmettre un dessin (1), accompagné d'une explieation et d'une prière, le tout en allemand ; eette image, que nous reproduisons ei-après, se vend aux fidèles qui visitent l'église Loretto, à Prague.

Il est remarquable de eonstater que la sainte vénérée en Bohême sous le nom de sainte Affligée n'est autre que la sainte Wilgeforte, qui



se trouve à la eatbédrale de Beauvais et qu'ou avait prise à tort pour le Christ.

Nous avons fait traduire le doeument que nous devons à l'obligeanee de notre savant eollaborateur, et voiei eette traduetion :

« *Sainte Affligée* (*sic*) vivait en l'an 200 après Jésus-Christ. Elle était la fille du roi de Lusitanie (aujourd'hui Portugal). Dans son pays natal, on l'appelait : la *Vierge forte* (Wilgeforte).

« On la remarquait pour sa grande beauté.

(1) Ce dessin figurera dans le *Traité des variations du système pileux*, que doit prochainement publier le professeur Le Double, en collaboration avec le Dr Houssay, de Pontlevoy.

« Ayant eu, de bonne heure, la foi chrétienne, elle avait renoncé à la vie du monde, et était devenue une des compagnes du Christ.

« Son père, qui était resté païen, voulut la marier au roi de Sicile ; pour échapper au sort qui l'attendait, la jeune fille demanda à Dieu de lui donner une figure repoussante. Dieu exauça sa prière et, la nuit suivante, la barbe poussa à la figure de la Vierge forte.

« Quand son père s'aperçut de cette transformation, et qu'il en connut l'origine, il ordonna de crucifier sa fille, afin qu'elle eût le même sort que le Christ. Wilgeforte fut représentée, à partir de ce jour, avec le lis et la palme du martyre. Les chrétiens commencèrent, dès lors, à l'honorer et à l'implorer dans les heures de tristesse.

« Beaucoup trouvèrent, dans leurs prières à Wilgeforte, aide et réconfort.

« Depuis des siècles on la nomme la « sainte Affligée ».

« On conte que, certain jour, un pauvre ménétrier, qui n'avait aucune offrande à pouvoir lui faire, se mit à jouer, à genoux, un air religieux. Alors, la statue de la sainte, à qui des fidèles avaient offert des souliers d'or, lança un de ces souliers au ménétrier, en guise de remerciement. Mais, lorsque celui-ci voulut vendre ce soulier d'or, il fut arrêté comme voleur d'objets religieux et condamné à mort.

« Tandis qu'on le conduisait au supplice, le pauvre homme demanda au juge, comme dernière grâce, d'être autorisé à revoir la statue de « sainte Affligée ».

« On le lui permit. Conduit à l'église, il se jeta à genoux et, les yeux pleins de larmes, aux pieds de la sainte, il recommença à jouer l'air religieux qu'il avait joué jadis, mais, cette fois, en présence du juge et du peuple assemblé.

« Lorsqu'il eut fini, la sainte détacha du pied son deuxième soulier et le lança au ménétrier, dont l'innocence fut ainsi reconnue et qui fut remis en liberté.

« C'est depuis cet extraordinaire événement que figure, dans les images représentant « sainte Affligée », un ménétrier agenouillé à ses pieds. »

La fête de la sainte se célèbre le 20 juillet. Une prière spéciale lui est consacrée, dont nous croyons inutile de publier le texte.

Coïncidence singulière : le livret de la jolie pièce représentée, en ces derniers temps, à l'Opéra-Comique, le *Jongleur de Notre-Dame*, rappelle à s'y méprendre la légende de sainte Affligée, nommée plus souvent Wilgeforte.

D'autre part, nous apprenons que le Dr Bérillon qui publie, dans sa *Revue de l'hypnotisme*, un travail des plus curieux sur « les Femmes à barbe dans l'art », se propose de mentionner sainte Wilgeforte, que notre collaborateur Callamand a eu, le premier, le mérite de découvrir. L. R.

L'hypertrichose et l'atrichose dans l'art (XI, 554, 565). — V. *l'Intermédiaire*, n° du 10 septembre 1904, folios 379 et 380. Lector.

— Comme l'a fait remarquer Hyacinthe Langlois, des figures d'hommes sauvages, fort chevelus, à grande barbe, *couverts de longs poils* et souvent armés de targes ou de massues, avaient, dans les XIVe et XVe siècles, été d'un emploi général en sculpture : dans le blason, comme supports ; en peinture, comme enseignes, ornements

calligraphiques, etc. A ces mêmes époques, dans toutes les cérémonies publiques, comme la réception d'un prince ou tel autre motif de réjouissance, des hommes sauvages jouaient presque toujours un rôle important.

L'imagination populaire avait été frappée par les voyages d'exploration du xve siècle et surtout par la découverte de l'Amérique. Des enseignes telles que *Les hommes sauvages*, rue Saint-Romain ; *L'homme sauvage*, rue Eau-de-Robec ; *Le singe assis*, au coin des rues de la Madeleine et du Bac, qu'on voyait à Rouen, en font foi ; de même le nom de la rue des Iroquois, datant de la même époque.

Les artistes avaient aussi subi l'influence de ces découvertes, et la représentation des nouveaux peuples, sous les traits d'êtres bizarres, s'était généralisée.

En 1897, lors des démolitions de la rue Grand-Pont, à Rouen, on découvrit, au coin de la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers, un poteau cornier. Placée sur ce poteau, une sculpture en bois représentait, sous un dais à arcatures gothiques du xve ou du commencement du xvie siècle, un homme à longs cheveux, à barbe opulente, dont *le corps était entièrement recouvert de poils*. Cette figurine, qui n était pas un grotesque, devait servir d'enseigne.

On retrouve des hommes velus dans certains blasons. C'est ainsi que les armes de la maison de Bourgogne étaient tenues par des *sauvages couverts de poils*.

Les monuments religieux en offrent également des exemples. Un arêtier de la cathédrale de Rouen, actuellement au Musée des Antiquités, représente un *homme entièrement velu*, les deux mains appuyées sur les genoux. L'abbé Cochet a prétendu que c'était Nabuchodonosor changé en bête ; mais il est difficile d'attribuer à des grotesques comme celui-ci une origine historique déterminée.

A l'église Saint-Remy, de Dieppe, on voit un *homme velu*, rappelant celui du poteau cornier de la rue Grand-Pont ; seulement ce n'est plus une massue qu'il tient dans la main, mais un énorme bâton noueux.

Quant à l'atrichose, chère à certains artistes, il suffit de regarder toutes les statues et peintures de nudités féminines.

Sur une fresque du Campo-Santo de Pise, représentant des scènes de l'Ancien Testament, il existe un Esaü représenté sous les traits d'un enfant couvert de poils. Dr P. Noury, de Rouen.

Un drame antialcoolique, écrit par un médecin (XI, 715). — Comme pendant au « Drame antialcoolique » que vous signalez dans votre intéressante *Chronique*, je vous envoie la copie d'une affiche, lue cet été sur les murs de la jolie petite ville moyenâgeuse d'Estavayer, au bord du lac de Neufchâtel.

« *Alcool et petite ville*, scène de mœurs, par Louis Thurler, musique de Jules Marmier ; décors de Louise Elgass ; mise en scène réglée par M. Léon Duc.

« Représentée à Estavayer, par la population et sous les auspices d'un Comité de cette ville, en juillet-août 1904. »

La pièce a eu beaucoup de succès ; elle est écrite en français, d'un style très leste et parfois gaulois.

L'auteur, M. L. Thurler, est *docteur en médecine* ; il est très apprécié de sa nombreuse clientèle. Dr Goubert.

La « Chronique » par tous et pour tous

Un évadé de la Médecine : Goldsmith.

A l'article du Dr Cabanès (XI, 769) je me permettrai d'ajouter quelques détails nouveaux.

L'auteur du *Vicaire de Wakefield* étudia la médecine et l'exerça, avant d'écrire sa comédie *She stoops to conquer*. (Elle s'abaisse pour conquérir), et le roman qui devait l'immortaliser.

Les circonstances de la vie du docteur Goldsmith, la lutte qu'il engagea de bonne heure avec la pauvreté et avec le besoin, les succès de sa courte et brillante carrière, nous allons rapidement les résumer.

Il naquit le 29 novembre 1728, à Pallas, en Irlande, où résidait son père, le révérend Charles Goldsmith, ministre de l'Eglise anglicane. Ce digne ecclésiastique, dont les vertus ont été célébrées par son fils, dans le personnage du prédicateur de village, avait une famille de sept enfants, pour lesquels il ne put amasser que peu de fortune.

Elevé à l'école d'Edgeworth's-Town, comme *sizer*, c'est-à-dire écolier du dernier degré, il se distingua par une vivacité d'esprit et une humeur incertaine, et « commença de bonne heure, dit un de ses biographes, ce genre de vie errante et oisive, qui présente souvent beaucoup d'attraits aux jeunes gens de génie, parce qu'elle les affranchit de toute espèce de subjection, et qu'elle les laisse entièrement libres de tout leur temps et de leurs propres pensées ».

L'ami constant de Goldsmith, M. Contarine, semble avoir recommandé à son neveu l'étude de la médecine, et, dans l'année 1752, celui-ci se rendit à Edimbourg pour y suivre les cours de cette science.

Passablement joueur, et ayant dépensé au jeu jusqu'à son dernier schilling, il fut arrêté pour dettes et dut, avec quelques Ecossais, s'embarquer au service de la France.

Il fit le tour de France, à pied et sans argent. Il avait recours à son violon, sur lequel il était assez habile ; un air gai lui faisait ordinairement obtenir le logement pour la nuit. A défaut de son violon, il devait avoir, pour se procurer le logement ou l'argent, des ressources qu'il n'a pas jugé à propos de nous faire connaître.

Rentré en Irlande, passé huissier d'une académie, puis homme de peine chez un apothicaire, dans Fish-Street-Hill, il se trouvait au service de ce dernier, quand il fut reconnu par le docteur Sleigh, son compatriote et camarade d'études à Edimbourg. A son éternel honneur, celui-ci délivra Goldsmith de cet état dégradant d'esclavage.

Sous les auspices de son ami et compatriote, Goldsmith commença à exercer, comme médecin, aux environs de Bankside, ensuite, près du Temple ; et, bien que réussissant peu à obtenir des honoraires, il eut cependant bientôt un assez grand nombre de malades.

C'est alors qu'il pensa pour la première fois à écrire. Il sema, chez ses clients, des prospectus, pour publier par souscription son *Essai*

sur la Littérature polie en Europe, dont il comptait employer les profits à s'équiper, ayant obtenu de la Compagnie des Indes le poste de médecin d'une des factoreries sur la côte de Coromandel.

Mais il désirait bien plus se distinguer dans la littérature que d'accroître sa fortune par la médecine et les voyages. *Je brûle du plus vif désir, disait-il, de me séparer du vulgaire, autant dans les circonstances qui me sont relatives, que je suis déjà loin de lui par mes sentiments. Je trouve que je manque de constitution et de cette forte et robuste disposition qui seule fait les hommes grands. Quoi qu'il en soit, je me corrigerai de mes défauts, puisque je les connais.*

Ce fut la nécessité, mère de tant d'œuvres de génie, qui donna naissance au *Vicaire de Wakefield ;* mais cette œuvre immortelle resta en manuscrit, jusqu'à ce que la publication du *Voyageur* eût établi la réputation de l'auteur.

Goldsmith avait rassemblé, pour ce beau poème, les matériaux dans ses voyages, et une partie en avait été écrite en Suisse. La publication du *Voyageur* donna à l'auteur toute cette célébrité après laquelle il courait depuis si longtemps. Il prit alors l'habit professionnel de la science médicale, c'est-à-dire le manteau d'écarlate, la perruque, l'épée et la canne.

Goldsmith publia également des *Histoires abrégées de Rome et de l'Angleterre.*

Une de ses dernières œuvres fut une *Histoire de la Terre et de la nature animée*, en six volumes, ouvrage qui est à la science ce que ses abrégés sont à l'histoire.

Mais la fin de ses travaux approchait. Depuis quelque temps, Goldsmith était sujet à des rétentions d'urine, occasionnées par une trop forte application à des travaux sédentaires. Une de ces attaques, aggravée par un chagrin, provoqua des accès de fièvre. Il eut recours aux poudres fébrifuges du docteur James, dont il ne reçut point de soulagement.

Il mourut le 4 avril 1774. On lui éleva un beau monument de marbre à l'abbaye de Westminster.

Goldsmith est un ami de la vertu, et sa gloire est aussi pure chez nous que dans son pays. Le *Vicaire de Wakefield* possède *un parfum moral, une élévation de ton*, que je souhaiterais à beaucoup de nos auteurs actuels. Le *Vicaire de Wakefield* est l'un des plus délicieux morceaux de composition romanesque qu'ait jamais produits l'esprit humain.

Le personnage principal, celui du simple pasteur lui-même, avec tout le mérite et l'excellence qui doivent distinguer le ministre de Dieu, mais cependant avec assez de travers pour bien rappeler qu'il est fait de limon humain, est une des plus cordiales et des plus agréables peintures que l'on ait faites. Il est peut-être impossible de placer la frêle humanité devant nous, dans une attitude plus simple que ce brave vicaire, dans ses qualités de pasteur, de père et de mari. Son excellente femme, avec toute sa ruse maternelle et sa prudence de ménagère, aimant et respectant son mari, mais contre-minant ses plus sages desseins, pour la satisfaction de sa vanité maternelle, forme une excellente contre-partie.

Entourés de leurs enfants, avec leur travail paisible et leur bonheur domestique, ils composent un tableau de coin du feu, évangélique et réconfortant. Les incidents pathétiques et déchirants ne manquent

pas : les scènes de la prison, la persécution d'un créancier impitoyable, une des jeunes filles enlevée, l'autre séduite. Optimiste quand même, cet édifiant pasteur surmonte le chagrin et l'oppression, et travaille à la conversion des misérables, ses compagnons de détention.

Relisons ce livre avec respect, et souvenons-nous que son auteur fut un confrère, et un sage.

Dr Henri FAUVEL.

Un médecin, auteur de l'Ancien Testament (1).

Que restera-t-il bientôt de nos illusions sur la Bible ? Après avoir démontré qu'Homère n'avait jamais existé, que Jésus-Christ avait rapporté le christianisme de l'Inde, que va-t-on encore démontrer ?

Voltaire émettait déjà, après d'autres, que toute une partie du *Pentateuque* avait été insérée dans le Canon par quelque Juif après les conquêtes d'Alexandre. Or, voici M. Théodore Reinach, qui affirme que la date de la rédaction du « Pentateuque » n'est pas antérieure à la première partie du troisième siècle avant notre ère.

Mais une nouvelle beaucoup plus sensationnelle nous arrive en droite ligne du Congrès de Bâle Le professeur Haupt a émis une opinion bien curieuse, et qui ne serait pas sans jeter un éclat tout nouveau sur nos ancêtres, pour ceux qui aiment le romantisme. Un médecin aurait contribué à la confection de la Bible ! Voilà, certes, un évadé de la médecine qui est destiné à faire parler de lui et à trouver une place d'honneur dans la galerie de médaillons que le Dr Cabanès nous promet, tout en nous en faisant attendre l'inauguration. Façon piquante de tenir en éveil notre curiosité !

Le *Kohelet*, le livre qu'on s'accorde à considérer comme le plus récent de l'Ancien Testament, serait l'*œuvre d'un médecin* saducéen, chef de l'Ecole de Jérusalem, contemporain peut-être des Machabées et publié par ses disciples. Ce ne serait, du reste, que grâce à de profondes modifications et à d'importantes transformations, que ce livre aurait été glissé dans le Canon. On n'y trouve pas (d'après M. le professeur Zapletal) le dogme de l'immortalité de l'âme, si discutable dans la philosophie hébraïque, qui était si peu une religion, et encore moins l'idée de la rémunération des actes des bons, en opposition avec la punition posthume des méchants. Ces médecins, même alors, étaient déjà des sceptiques ; mais je ne veux pas faire de l'esprit à propos de livres religieux.

Le *Kohelet* œuvre d'un confrère ! Bientôt ne découvrira-t-on pas que Jésus était non pas charpentier, mais *masseur*, partisan de la rénovation des morts, comme la sorcière de Versailles, qui fit récemment tant parler d'elle, — et saint Paul, l'ami de Sénèque et du rabbi Gamaliel, ne sera-t-il pas donné comme ayant été le premier opérateur de la cataracte sur lui-même ?

Renan n'avait il pas prétendu que Jésus fit de la médecine illégale *par force* ? En ces temps anciens, guérir était encore le meilleur moyen

(1) Nous avons reçu cet article il y a plus de deux mois ; ceci pour montrer que nous aurions été le premier à en parler dans la presse médicale sans la pléthore de copie qui nous submerge !

de propager la foi ; aujourd'hui, c'est tout le contraire : la microbiologie démontre que le miracle de l'hostie sanglante est du à un microbe ; que les saints sont des neurasthéniques et les saintes des hystériques ; que les miracles de Lourdes sont affaire de simple suggestion. Autres temps, autres mœurs ! Peut-être arrivera-t-on à démontrer que la résurrection est une opération dont nous n'avons seulement qu'égaré la recette, et que M. Metchnikoff a raison de nier que la vieillesse soit une loi ancienne sévissant sur la pauvre humanité !

Il n'en reste pas moins acquis pour M. Haupt, qui s'y connaît, qu'une partie des Saintes Ecritures est due à un médicastre. Je n'ose demander aux lecteurs versés dans les sciences liturgiques des détails sur la vie et les travaux de ce médecin, dont M. le professeur HAUPT oublie même de nous donner le nom. C'est un sujet d'études tout trouvé pour les érudits confrères Surbled, Audollent, Vigouroux, dont la double érudition peut nous éclairer d'une sainte lumière ; et c'est aussi un saint homme de plus dans notre paradis de libres penseurs médicaux. Il y aura, de la sorte, compensation.

Dr MATHOT.

Chronique Bibliographique

Exposé de la méthode hydrothérapique (Histoire, théories, technique, applications cliniques), par le Dr BENI BARDE. Paris, Masson. 1905.

Le nouvel ouvrage du Dr Beni-Barde est le vade-mecum de tout praticien désireux de demander à l'hydrothérapie les ressources multiples dont elle dispose, pour le soulagement et souvent la guérison de la plupart des maladies fonctionnelles.

Nous n'insisterons pas ici sur la partie technique de ce très beau travail : nul n'ignore que le Dr Beni-Barde est le premier hydropathe de notre temps.

On n'en est plus à discuter sa compétence, ni à compter les cures qui ont établi sa notoriété, aussi bien à l'étranger qu'en France.

Les miracles qu'il accomplit journellement, dans les cas rebelles aux ressources ordinaires de l art médical, sont le résultat de longues années d'études et de labeur expérimental.

Nous tenons, dans cette Revue, à attirer l'attention sur la forme de l'ouvrage, si souvent sacrifiée dans les œuvres scientifiques.

Ceux qui ont eu la bonne fortune de pouvoir apprécier le rare talent de causeur du Dr Beni Barde, son esprit à la fois indulgent et éclairé, retrouveront toutes ces qualités dans cet ouvrage ; les profanes eux-mêmes prendront, à lire ce traité d'allure didactique, un plaisir des plus délicats.

Le Dr Beni-Barde n'est pas seulement un virtuose de la douche, c'est encore un homme de grand cœur, tout dévoué à ceux qui souffrent et qui mérite toute leur gratitude.

Bl. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Fragment d'histoire future, par G. TARDE. A Storek et Cie, Paris. 1904.

L'évasion de Louis XVII, par H. de GRANDVELLE. H. Daragon, Paris. 1905.

Etude médico-psychologique sur Olympe de Gouges, par le Dr Alfred GUILLOIS. A. Rey, imprimeur, Lyon. 1904.

Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (1832-1833), par le lieutenant Ferdinand PETITPIERRE, publié par Georges PRICE. Emile Paul, libraire-éditeur, Paris 1904.

Cinquantenaire de la Société d'Hydrologie médicale de Paris, 1854-1904. Masson et Cie, éditeurs.

La Médecine à Grenoble, par le Dr A. BORDIER. Vve Rigaudin, imprimeur, Grenoble. 1896. (*Sera analysé*.)

De l'Assistance aux Mères et aux Nourrissons et en particulier de l œuvre d'Assistance maternelle et infantile gratuite de Plaisance, par le Dr G. ANCELET. Masson et Cie, éditeurs, Paris. 1904.

Les maladies populaires, par le Dr Louis RÉNON. Masson et Cie, éditeurs, Paris. 1905.

Evolution du traitement de la carie dentaire, par Dominique MATHIO. Y. Cadoret, imprimeur, Bordeaux. 1904.

Formulaire de thérapeutique, par le Dr H. BLANCHON. Klein et Cie, Epinal, 1904.

ERRATA

Une petite coquille a dénaturé la seconde phrase du second paragraphe de l'article de M. ELOY, sur la princesse L. de COBOURG (1) : le mot *ne* a été omis ; la phrase doit se lire : « Quant à la moralité, elle *ne* peut être rangée, etc. »

Page 794, n° 23, 1904.

« Bouddha a dit : *Croyez en vous et suivez-moi* ; et non, comme votre Christ : *Croyez en moi et suivez-moi*. » Permettez-moi de relever une erreur d'impression. Il faut lire : Bouddha a dit : « Croyez en vous et SUIVEZ-VOUS ! » Ce qui signifie : Suivez les instincts que vous croyez bons, satisfaites aux inspirations de votre nature, obéissez à vos nobles passions. Tandis que votre Christ, ce destructeur d'énergies, selon le mot d'un de vos poètes, a dit : *Suivez-moi*, c'est-à-dire : suivez *mon dogme*. Ce que l'Eglise a traduit : En dehors de l'Eglise, pas de salut.

Je vous prie d'excuser un pauvre médecin japonais, qui sait mal s'exprimer en votre langue ; mais le Bouddhisme est si mal connu parmi vous qu'on le prend pour une religion, alors qu'il est *à peine* une philosophie. *Konitchiwa*. Dr TUSIWA (*de Nagasaki*).

(1) V. *Chronique*, du 15 novembre.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.
Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

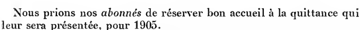
12e ANNÉE — N° 2 — 15 Janvier 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Avis à nos Abonnés



Nous prions nos *abonnés* de réserver bon accueil à la quittance qui leur sera présentée, pour 1905.

Tous ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore reçue, voudront bien nous réclamer la prime gravures offerte gracieusement, ou la plaquette du Dr Potiquet, à leur choix.

Aux abonnés anciens qui auraient déjà en leur possession l'une ou l'autre de ces primes, il sera fait une remise de 40 0/0 sur les deux ouvrages du Dr Cabanès : *Les Morts mystérieuses de l'Histoire* (4 fr. au lieu de 6 fr.) ; *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 2e série, qui doit paraître prochainement (2 fr. 10 au lieu de 3 fr. 50). Le port, à la charge de l'acheteur.

On peut toujours s'abonner à la *Chronique* soit par l'entremise d'un libraire, soit en versant la somme de *dix francs* (nous prenons les frais à notre charge) dans n'importe quel bureau de poste français.

Prière à nos abonnés étrangers de renouveler le plus tôt possible, en nous envoyant directement un mandat-carte international, afin de ne pas subir d'interruption dans la réception de leur journal.

Variétés Médico-Littéraires

Notes d'un médecin sur le Brésil,

Par M. le Dr Henri Fauvel.

Je viens d'effectuer un voyage de trois mois au Brésil, et voici les notes où le médecin a enregistré ce qui, avant tout, le touchait : visites aux hôpitaux, hygiène et salubrité des villes, mesures prophylactiques, influence française, — sans, pour cela, renoncer aux détails neufs ou pittoresques.

Départ du Havre, le 22 août, sur un bateau de la Compagnie des *Chargeurs Réunis*, le *Colonia*, commandé par le plus aimable des

capitaines, M. Le Boité. Nous emportons quelques émigrants et le médecin doit tenir à jour son « journal du bord ».

Escale, d'abord, à Vigo, une petite ville espagnole, assise au flanc d'un rocher, au fond d'une grande rade, abritée derrière des îles et célèbre par ses galions engloutis, jamais retrouvés. La variole infeste la population pauvre, et c'est à grand'peine que je puis descendre à terre quelques heures.

Leixoës, qui est le port maritime d'Oporto (1), a été créé, il y a une quinzaine d'années, à grand renfort de blocs artificiels, par la maison française MM. Hersent et Cie. Donné, en passant, un souvenir de fierté reconnaissante au dévouement du Dr et de Mme Calmette, lors de l'épidémie bubonique de l'été de 1899. Crayonné sur mon carnet la silhouette des alertes et minuscules femmes du pays, qui, là-bas, font l'office de débardeuses. Remonté l'épique Tage, agrandi encore par l'imagination de Luis de Camoëns, et que traversent, à ce moment, sur de blanches caravelles, des processions, auxquelles la troupe, postée sur les quais, va, tout à l'heure, au pas de parade, faire escorte.

Voilà donc le petit et prodigieux Portugal, ces hommes de plaisir et d'affaires, ces aventuriers de la mer. Les pirogues, à l'avant pointu et recourbé, filent, mauiées à la pagaie ou à la voile carrée et en travers.

Les marins portent leur coiffure traditionnelle, une espèce de bonnet de coton, de couleur foncée et retombant sur le côté.

Race minuscule et gracile, là. La tuberculose sévit, mais les mesures luttent : partout, dans les pharmacies, dans les magasins, des crachoirs à pied. Partout, des sanatoriums, des dispensaires antituberculeux, fondés par l'initiative éclairée et généreuse de la Reine Amélie J'ai visité plusieurs de ces derniers, et les médecins qui y sont attachés m'ont remis tous les documents et renseignements possibles.

Les tuberculeux sont séparés des autres malades : ceux-là ont des hôpitaux spéciaux. Les dispensaires distribuent des aliments, des médicaments et sont des écoles d'hygiène.

La propagande se fait par la remise gratuite de pancartes, de crachoirs collectifs. Dans chaque dispensaire existent des chambres pour abriter, pendant 24 heures, les familles pauvres dont on désinfecte les maisons.

L'Océan ! Les poissons volants, comme des flèches d'argent, piquent dans les houles, et plongent. Souffleurs, marsouins, cachalots sautent

(1) Souvenir d'Oporto.

Sonnet.

A M. le Dr Bettencourt-Rodriguès.

Pieds nus, équilibrant sur son front son fardeau
Et, la jupe cerclée, en travers, d'une ganse,
Pauvresse de Coïmbre ou naine de Bragance,
Elle passe, rythmique ainsi qu'une Erato :

Et, sur la passerelle étroite du bateau,
Que, soulevé, le Tage ou le Douro balance,
Vive, elle court, portant pour le gain qu'on dispense.
Les primeurs de Lisbonne ou les vins de Porto.

Les fronts, au lourd soleil, ruissellent, et la houille,
Sur les quais, en poussière, aveugle, oppresse et souille.
La nuit tombe ; ce soir, ni trêve, ni sommeil ;

Et, serve du courtier exact et volontaire,
Elle embarque, légère et vive, du soleil
En bouteilles, pour les brouillards de l'Angleterre.

et tournent, montrant leur dos, et alors, ce sont de grosses explosions de joie parmi les centaines d'émigrants du bord. Ou bien, les raies, comme de larges plaques de tôle, se laissent retomber à plat, sur les flots, pour étourdir leur proie, ou, simplement, pour le plaisir. Parfois, quelques baleines, d'un coup de leur queue énorme, soulèvent des gerbes d'eau, semblables à celle que produit l'explosion d'une torpille

Passé la Ligne, sous laquelle les novices reçoivent l'inévitable et traditionnel baptême. Salué, au soir, la Croix du Sud, cinq clous d'or, qui, au ras de l'horizon, se balancent. Il ne faudrait pas croire que le ciel des mers tropicales apparaisse toujours limpide et serein : de lourds nuages, très denses et très noirs, ou gris de perle, s'y accumulent, déversant, parfois, d'abominables pluies torrentielles et figurant des forêts menaçantes, inextricables, comme de monstrueux serpents.

L'entrée de la rade de Rio-de-Janeiro est un des spectacles les plus grandioses et les plus imposants qui soient au monde. Elle semble, plutôt, l'embouchure d'un énorme fleuve, tant il y apparaît d'îles semées et tant les montagnes qui l'entourent y découpent d'anfractuosités. Aussi les habitants de la grande capitale s'appellent-ils encore des *fluminenses*.

Nous passons sous les forts de *Santa-Cruz* qui gardent l'entrée et devant le pic dénommé, assez expressivement, le *Pain de Sucre*.

Les deux montagnes qui apparaissent les plus hautes et dominent la ville et la rade et l'Océan, sont le *Concorvado*, qui représente un régulier profil humain tourné vers le ciel, et la *Tijuca*.

A l'ancre, des navires réunis de tous les coins du monde, des vaisseaux de guerre, tous (sauf un allemand, le *Bremen*), brésiliens, entre autres le fameux *Aquidaban*, celui qui, pendant l'insurrection, il y a une dizaine d'années, essuya, rembourré de fascines et de balles de coton, le feu des forts.

Le Brésil, ancienne colonie portugaise, est indépendant depuis 1821 et, en 1889, la république y fut fondée. La capitale, Rio-de-Janeiro, subit, actuellement, une transformation complète : nuit et jour, on abat une longue ligne de pâtés de maisons, pour construire, coupant et assainissant la ville, une large et longue avenue, dite *centrale*.

La rue à la mode est la *Rua do Ouvidor*, étroite et peu longue, mais dallée et luxueuse ; les voitures n'y passent pas. La voici, esquissée en un sonnet exact et sobre :

LA RUE OUVIDOR.

Ce n'est qu'une ruelle, et tellement étroite
Que même un tilbury ne s'y peut engager,
Mais, telle, elle émerveille encore l'étranger.
A tel point tout Rio s'y concentre et miroite.

La beauté de Paris y devient jaune et moite,
Mais la Brésilienne y semble un oranger .
Et, pour porter la mode et pour la propager,
On dirait un bijou renfermé dans sa boîte !

Tout l'or que dans la rade apportent les vaisseaux
Dans la rue Ouvidor est versé par monceaux ;
Et, le soir, vingt journaux dont la machine gronde,

Quand tout, aux magasins, est éteint et couché,
S'éveillent, pour semer aux quatre coins du monde,
La gloire du Brésil et le cours du marché.

Le *Jardin Botanique* de Rio-de-Janeiro s'est acquis une réputation universelle et méritée, et l'on s'y promène sous des voûtes où les « bambous font le bruit de la mer », et entre des palmiers hauts comme des clochers.

Le *Museu nacional*, établi dans l'ancien palais de l'Empereur Dom Pedro II, renferme des collections précieuses : minéralogie, armes et parures des anciens indiens Guaranys.

L'ascension à la cascade de la Tijuca et surtout au Concorvado, d'où l'on a une vue immense, et pour laquelle je me passai du funiculaire, vaut, à elle seule, le voyage à Rio.

La *Bibliothèque nationale*, qui se trouve proche l'aristocratique quartier de Botafogo et le palais du Président des Etats-Unis du Brésil, est luxueusement aménagée, pourvue de tous les livres et périodiques français, et même, après les justes éliminations, des nouveautés qui importent. Là, j'ai feuilleté les derniers drames de Gabriele d'Annunzio, imprimés par Treves fratelli à Milan, avec un luxe inouï et qui fait de ces livres des bijoux d'art, dignes d'être dédiés à « la divine Eleonora Duse ».

Au Théâtre-Lyrique, j'entendis le *Mefistofele* et la *Gioconda*, à défaut du *Guarany*, l'opéra du grand musicien Carlos Gornez, l'idole nationale du Brésil et dont la statue se trouve un peu partout, à Saint-Paul, à Rio.

Au reste, les Brésiliens sont friands de musique, de bruit, de couleur. Les marchands de la rue s'annoncent par le bruit sec de deux lattes de bois pressées, d'une main, comme des castagnettes. On tire même des feux d'artifice en plein jour.

Partout la vie, les toilettes claires, jaune citron ou vert-pomme-pasmûre, des femmes.

Les tramways ou « bonds » sillonnent la ville, au pas des vives mules de la Plata ; ceux mus par l'électricité vont à fond de train.

Mais ce n'est pas pour vous parler de la musique de Boïto ou de Ponchielli, non plus que des feux d'artifice en plein jour, que j'ai recueilli ces notes. Mes visites aux hôpitaux brésiliens, le moindre détail scientifique ou professionnel, feront bien mieux l'affaire des lecteurs de la *Chronique*.

Muni d'une bienveillante et chaleureuse recommandation de M. Vieira da Silva, consul du Brésil au Havre, je pus pénétrer dans les hôpitaux les plus inaccessibles au visiteur et y recevoir le plus utile accueil.

Rio et les autres ports du Brésil ont une assez triste réputation, touchant la salubrité et la longévité humaine : le *vomito negro*, la peste, la variole, semblent ne pas pouvoir se résigner à ne plus en faire leur séjour de prédilection. Sans doute, autour de Rio, de Sautos, de Babia, les trois ports que j'ai visités, croupissent de vastes marais insalubres ; les forêts, au Brésil, abondent, sur une énorme superficie, où, par terreur des serpents (même eu pleine ville, comme à Babia), n'a jamais pénétré l'homme, ni sa bache, et où s'amoncellent les détritus qui fermentent.

Il faut bien savoir que les trois quarts du Brésil, vingt fois grand comme la France et peuplé seulement de 15 millions d'habitants, sont inexploités et inexplorés. Il est encore bien des œuvres humaines à accomplir et, même là où la population est le plus dense, comme du côté du Japon, il pourrait s'y trouver des passe-temps plus doux qu'à s'entre-tuer.

Sans doute aussi, il serait imprudent de ne pas faire un épouvantail des marais et des forêts, foyer des moustiques, lesquels, on le sait enfin, sont les grands véhicules des maladies contagieuses. Mais les eorps constitués, au Brésil, ne restent pas inertes. La ville de Rio se trouve, actuellement, aux mains d'une *Société d'Hygiène*, à caractère exécutif autant que consultatif. Dans tous les quartiers, la pioche fait son œuvre, et des escouades d'agents désinfecteurs, revêtus de toile, transportés en voiture sur tous les points de la ville, font preuve d'un zèle minutieux et que j'ai pu admirer, dans tous ses détails, obstruant les interstices des maisons avec d'épais papiers gris, collés hermétiquement, et faisant pénétrer partout les vapeurs de soufre, de sublimé ou de formol. Les étuves Herscher et Geneste sont répandues dans les moindres ports et fonctionnent avec une rigueur que l'on pourrait imiter ailleurs. Les doctrines de Pasteur et de ses élèves sont là paroles d'Evangile, et les médecins s'y montrent, avant tout, des hygiénistes.

Au-dessus des grands ports, aux insuffisantes garanties de salubrité, se sont fondées de prospères stations climatériques, entre autres Pétropolis, à deux heures de Rio, et qui est devenue une aristocratique ville de 40.000 habitants, et Guaruja, plage élégante et renommée, à une demi-heure de Santos.

La perle du Brésil, Saint-Paul, qui. sur un plateau de montagnes, compte 300.000 habitants, peut rivaliser, par le luxe, l'élégance et la salubrité, avec les plus agréables agglomérations européennes, édifiée, en moins d'un siècle, avec la main-d'œuvre, à bas prix, de la très nombreuse colonie italienne.

A Santos, centre du transit du café, le plus important objet de commerce au Brésil, les égouts m'ont paru moins heureusement agencés, débouchant à fleur d'eau, dans la rivière, au-dessous des quais où s'ancrent les navires et donnant lieu, surtout à marée basse, à de pestilentielles émanations, qu'il serait très facile d'éviter, en reportant le niveau plus bas, de manière à les laisser immergés et irrigués continuellement par l'eau de mer.

Deux médecins de l'Institut Pasteur de Paris se trouvent, depuis 1901, au Brésil, envoyés en mission pour étudier la fièvre jaune : ce sont MM. les docteurs Simond et Marchoux. En 1903, ils ont remis aux pouvoirs publics du Brésil et de France un rapport sur leurs travaux. Leurs observations et leurs recherches sont des plus complètes, bien que le bacille et le sérum du *vomito negro* n'aient pas été encore trouvés. J'ai été reçu par M. le docteur Marchoux dans son laboratoire de l'Hôpital de la Fièvre Jaune et de la Variole, à Saint-Sébastien, derrière les deux cimetières, au fond de la rade de Rio, près de l'*île du Gubernador*, et c'est sur sa recommandation que j'ai pu visiter les pavillons et dépendances, sous la direction de M. le docteur Leão de Aquino, médecin résident.

C'est dans l'ancienne propriété, agrandie et transformée, de M Tixeira de Mello, publiciste, qu'ont été établis les pavillons Tollet, les

étuves, la blanchisserie, le four crématoire. Le téléphone relie tous les pavillons et les isole. Partout, des chemins asphaltés et les magnifiques arbres tropicaux: pins, manguiers. palmiers, jaboticabeiras.

Fenêtres et portes sont garanties par des grillages semblables à ceux des garde-manger. Chaque malade est enfermé dans un identique grillage à mailles très fines, où l'air et la lumière passent, mais qui arrêtent les moustiques.

Un très grand nombre de malades, près de 400, tous de la race noire, se trouvaient là en traitement, pour des varioles, quelques-unes confluentes et fort graves. Cette prédilection, presque absolue, de la variole pour les noirs, s'explique par leur antipathie presque invincible pour la vaccination.

Le directeur de l'hôpital Saint-Sébastien. M. le Dr Seidl, d'origine allemande, est clinicien avant tout et publiciste scientifique. Il a expérimenté la photothérapie, à laquelle il ne croit pas plus qu'au *bacille ictéroïde* du Dr Sanarelli, médecin italien qui, après avoir exercé à Montevideo, est retourné en Italie, à Bologne, dont il est devenu Sénateur.

Le grand hôpital de Rio, destiné aux deux sexes, à la médecine et à la chirurgie, s'appelle, comme tous les hôpitaux de ce genre au Brésil, *Santa Casa de Misericordia* Au bord de la rade, sur le chemin de Botafogo, il présente, comme tous les établissements analogues, une façade éclatante et monumentale. Il est tout en marbre et en bois rares ; il est desservi par des sœurs françaises. Le chirurgien en chef, M. le Dr Paës Lerne, professeur d'anatomie, s'est perfectionné à Vienne et à Paris. Le médecin en chef, M. le Dr Michel Contra, professeur de diagnostic et de clinique, a étudié à Rome, à Paris et à Vienne.

Ce qui m'intéressait avant tout, c'était l'hôpital de la Peste, maladie dont je n'avais jamais rencontré la moindre manifestation. Il est situé tout au fond d'une baie écartée et déserte, derrière le fort de Santa-Cruz. La chaloupe à vapeur de la Santé fait, de Rio, le service tous les matins et transporte les malades sur un ponton à l'aspect passablement sinistre. Pour se rendre à l'hôpital de Jurujuba sans le secours de l'administration, il faut prendre, au quai Pharoux, dans le centre de Rio, le bateau à roues et à étages, semblable à ceux des lacs américains et qui fait le service de Nichtéroy, ville située de l'autre côté de la rade. A Nichtéroy, vous prenez, jusqu'à sa terminaison, le « bond » d'Icarahy (ô la saveur de ces noms indiens !), et c'est là que la difficulté commence, quand ou se trouve seul, abandonné, sans connaître le chemin.

Une route, des bois. puis la plage au sable blanc comme de la farine et semé de coquillages, d'ossements de mulets, de « *tatuhys* », sortes de petits mollusques roulés en boule et, par-dessus tout, l'impossibilité de demander sa direction dans une contrée absolument déserte, où le silence pèse et où vous hante toujours l'effroi des serpents. J'aurais, à coup sûr, désespéré de tout et de moi, si, à un détour de la route, là ou elle touche le rivage, je n'avais trouvé devant moi, et la traversant (telle une Diane), une dame, toute jeune encore, svelte et blonde, en costume de baigneuse. J'osai, en détournant les regards, lui demander le chemin de Jurujuba et de l'hôpital de la Peste. Le regard limpide et assuré, elle me répondit avec grâce et précision, dans le plus pur anglais. J'appris, ce jour-là, qu'une colonie d'une vingtaine de familles anglaises, établies à Rio, s'était fait cons-

truire une énorme villa, au versant opposé de la colline boisée, et qu'ils vivaient là tous ensemble.

La belle Anglaise descendait vers la plage indienne, sans crainte des requins et des serpents, et seule, là où un Français dans la force de l'âge hésitait, n'osait avancer.

Au bout de deux longues heures de marche, sous l'accablant soleil, j'arrivai donc à Jurujuba. Le bienveillant directeur, M. le Dr Tavarez de Macedo, donna l'ordre de me revêtir d'une ample blouse, d'une blancheur immaculée, et tombant jusqu'à l'empeigne des bottines.

Plus de 400 malades se trouvaient là, répartis en une vingtaine de salles, spacieuses et ventilées. L'hôpital Paulo Candido, fondé en 1851, est uniquement destiné à l'isolement de la peste bubonique. Le sérum, employé en ampoule, est préparé au laboratoire de Manguinho, par M. le Dr Couz, directeur général de la Santé publique. Un grand nombre de bubons avaient été incisés et se trouvaient recouverts de pansements antiseptiques.

Les cas de charbon sont exceptionnels au Brésil. La statistique mortuaire indique, à l'hôpital Paulo Candido, la proportion de 23 0/0.

Avant de me remettre en route, par les grèves et les bois d'Icarahy je fus invité à apposer quelques lignes sur le Livre d'or de la maison. Je trouvai sur ce livre un très grand nombre de noms de confrères allemands ou viennois. Je dus aussi goûter les eaux minérales nationales de Lembary et de Caxèmbu, relevées d'un peu de Porto, et l'on nous servit le café, à la mode brésilienne, dans de minuscules et mignonnes tasses et cuillers, et avec du sucre de canne en poudre.

C'est en compagnie de MM. les docteurs Hugo Reetz (de Berlin), Swarr et Nœske, des grands paquebots allemands, et sous la direction de M. le Dr Julio Xavier, que j'ai visité l'hôpital monumental de Santos, admirablement situé au pied de la Serra qui domine la ville.

Les malades y affluent, et j'ai fait là une nouvelle remarque : il est d'usage au Brésil de se découvrir dès le seuil des hôpitaux, ainsi, d'ailleurs, qu'en passant devant les églises, les cimetières. Bien qu'au Brésil les Eglises soient séparées de l'Etat, on y est très pieux, et la piété se manifeste par tous les signes extérieurs.

L'hôpital de la *Société de Bienfaisance Portugaise*, que j'ai visité à Saint-Paul, n'est qu'une maison de santé, réservée aux sociétaires, mais elle est opulente, édifiée en marbres de couleurs variées, en bois précieux. L'arsenal chirurgical, des plus complets, les vitrines, les étuves,ont été fournis par des maisons françaises, et la *Société Portugaise* se montre, à bon droit, très fière de ses tables d'opération, de ses instruments, dont la provenance est française, et qui possèdent un autre cachet de résistance, de légèreté, de fini, que les produits de la main-d'œuvre viennoise, dont un hôpital « santiste » nous avait présenté les tristes et disgracieux spécimens.

J'ai été guidé dans les salles de la *Bienfaisance Portugaise*, et renseigné par le distingué ingénieur et constructeur français M. Frédéric Chartier, fixé à Saint-Paul depuis quinze ans.

L'Hôpital d'isolement, fondé en 1894, occupe, à une extrémité de Saint Paul, et devant l'immense plateau de Santa-Amara, une large superficie. Le directeur est M. le Dr Candido Espinheiro, qui a bien voulu prendre la peine de m'en faire visiter l'Institut bactériologique, fort riche, et les pavillons, séparés les uns des autres par de spacieux jardins aux plantes et aux fleurs tropicales.

Ces pavillons sont au nombre de cinq : pour la peste, la fièvre jaune, la diphtérie, la variole, la fièvre typhoïde.

Très rare est la diphtérie au Brésil ; encore plus rare, la fièvre typhoïde. La scarlatine ne se rencontre pour ainsi dire jamais, sauf chez les Anglais immigrés.

La rougeole offre une extrême bénignité.

Les pavillons sont desservis, avec beaucoup d'autorité d'ailleurs, par des infirmières, anglaises ou allemandes, presque toutes protestantes, ce qui prouve que le Brésil, malgré son ardent catholicisme (les prêtres y sont fort riches et fort puissants), n'est pas incapable d'éclectisme.

L'*Hospital d'Isolamento* de São Paulo m'est apparu un des plus extraordinairement opulents, un des plus intelligemment conçus que l'on puisse voir, en n'importe quel pays du monde. Les Paulistes en sont très fiers et en font reproduire la vue sur les cartes postales, sur les notices, les pancartes, répandues à profusion.

A proximité, deux grands cimetières ont été récemment tracés dans la terre rouge vif du pays ; les tombes sont surmontées de figures de marbre représentatives et un peu théâtrales, dans le goût (c'est tout dire) du Campo Santo de Gênes ; là aussi, les plus ornementales plantes tropicales. Sur l'une de ces tombes, une simple « lame » de marbre, dépourvue de toute inscription entaillée, l'occupant, un confrère, avait fait simplement apposer la plaque, utilisée pendant sa vie : « D^{r}... medico, consulta de 1 h. ad 3 horas ». Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule !

J'ai eu la joie de retrouver à Saint-Paul un de mes anciens condisciples de Paris, M. le Dr Bettencourt-Rodriguès, l'un des praticiens les plus en vue de la grande ville, fondateur et directeur de l'Institut Pasteur, chevalier de la Légion d'honneur. M. le Dr Bettencourt-Rodriguès nous a reçus, M. le Dr Hugo Reetz (de Berlin) et moi, avec la plus aimable cordialité, dans sa superbe villa de famille, Rua de Libertade. Nous avons passé la soirée ensemble, avec plusieurs médecins de la ville, entre autres M. le Dr Almeida Netto. J'ai pu recueillir quelques notes précieuses et que je transcris :

L'Institut Pasteur de Saint-Paul, fondé par M. le Dr Bettencourt-Rodriguès, prépare à la fois le sérum antipesteux et le sérum antivenimeux, lequel n'a aucun rapport avec celui de Calmette, absolument impuissant et inefficace à l'endroit des espèces qui pullulent, même en pleines villes, au Brésil, et sèment la terreur (Ourutu, Jaracara à sonnette).

Comme traitement, les indigènes enivrent le malheureux qui a été piqué par le serpent, ou lui font absorber la *végétaline*, décoction d'un mélange d'herbes. Vitale Brésil a préparé un sérum antiophidien que l'on utilise, et largement. A l'Institut Pasteur de São Paulo, la statistique est extraordinaire, à peine croyable, puisqu'elle enregistre 1415 guérisons en 11 mois, et pas un seul décès, pour les cas de piqûres de serpents, de peste, de rage (morsures de chiens, chats, ânes). La mortalité est, au contraire, des plus accusées dans les localités, dans les ports surtout, qui ne possèdent pas les ressources, le secours de la sérothérapie.

Pour la fièvrejaune, on a employé, à l'Hôpital d'Isolement de Saint-Paul, le sérum de Sanarelli,qui n'est pas apparu avoir plus de consistance que le *bacille ictéroïde*.

M. le Dr Marchoux expérimente en ce moment, comme préventif et curatif de la fièvre jaune, le sérum anticharbonneux. C'est donc là une question à l'étude, à l'ordre du jour. Quant à M. le Dr Simond, il s'est borné, et c'est beaucoup, si ce n'est pas assez, à dénoncer le rôle des rats et des puces dans la question de la transmission de la peste. Et, à ce propos, une réflexion qui m'est suggérée, en passant : si les rats abondent dans les pays où la peste est endémique, les chats, par contre, dans certains, comme au Brésil, y sont fort rares. Pourquoi les détruire, d'une manière cruelle et malavisée, quand on pourrait les utiliser comme hygiénistes ?

Les expériences pratiquées à l'hôpital Saint Sébastien sont saisissantes : on a payé 4.000 francs à des Italiens, pour les faire coucher dans des lits où étaient morts des malades atteints de la fièvre jaune ; on les a habillés avec des linges et des vêtements infectés par ces malades ; on a ouvert, devant eux, des malles où étaient renfermés des linges souillés par les vomissements et les selles des malades : aucun n'a attrapé la fièvre jaune. Par contre, on les a fait mordre par des moustiques qui avaient piqué des malades atteints de fièvre jaune : quelques-uns sont morts. Et cette expérience a confirmé l'opinion, basée sur des faits, des médecins de la Havane, à savoir que la fièvre amaril est propagée par les moustiques.

Le traitement sérothérapique est, actuellement, nul.

Voici les conclusions du rapport présenté en 1903 par MM. les Drs Marchoux et Simond : 1° le sérum d'un malade au troisième jour est virulent ; 2° le sérum d'un malade au quatrième jour ne contient pas de virus ; 3° un 1/10 de centimètre cube de sérum virulent, injecté sous la peau, suffit pour déterminer la fièvre ; 4° le virus amaril, placé sur une érosion de la peau, ne donne pas la maladie ; 5° le sérum virulent est inoffensif après échauffement de 5° à 55° centigrades ; 6° le sérum du convalescent est doté de propriétés préventives ; il paraît jouir de propriétés thérapeutiques.

On a présent à la mémoire le principe posé par Calmette (*Annales de l'Institut Pasteur*, avril 1895) : *Le sérum des animaux immunisés contre certains virus ou certains poisons peut devenir capable de donner l'immunité contre d'autres virus ou d'autres poisons.*

On se rappelle, d'autre part, le principe établi par Roux (Congrès de Budapesth : *Sur les sérums antitoxiques*) : « *Puisque ces sérums préventifs agissent comme des stimulants cellulaires, on comprend que le sérum d'un animal vacciné contre une maladie puisse être efficace contre une autre.* » Partant des principes de Roux et de Calmette, M. le Dr Bettencourt-Rodriguès a proposé le sérum antiophidien, comme traitement de la fièvre amaril, et la vérification semble avoir confirmé ses conjectures (1).

Reproduisons quelques-uns des renseignements et conseils donnés au public par le directeur de la Santé de Rio.

Le moustique qui propage la fièvre jaune s'appelle *Stégomynia fasciata*. Son nom vulgaire, *Pernilonga*, veut dire : *Longues jambes*.

La fièvre jaune ne se transmet pas de personne à personne, pas plus que par l'habitation.

Peu de fièvre jaune en hiver, saison du froid et de la pluie (avril,

---

(1) Dr Bettencourt-Rodigués, *Notas e Observaçoes*. Conferencia Escola typographia Salesiana. São Paulo, 1904.

mai, juin, juillet), parce qu'alors il n'y a pas de moustiques ; ceux-ci apparaissent dans les chaleurs (novembre, décembre, janvier, février) et se reproduisent par des œufs déposés à la surface des eaux stagnantes.

Il faut éloigner, détruire les moustiques, dans les maisons, avec les courtines, moustiquaires, avec les poudres (pyrèthre), avec les fumigations (tabac, eucalyptus), en renouvelant, en supprimant les excavations, en assainissant les égouts, en répandant le pétrole, la créoline, surtout à l'époque de l'éclosion des œufs.

Et maintenant, pour conclure, quelle est au Brésil, peut-on se demander, l'influence de la France ?

Je n'apprendrai rien à personne en déclarant que, là-bas, les produits allemands dominent et priment, savamment prônés par une réclame de tous les instants et par des procédés qui, s'ils sont lourds, n'ont rien que de correct.

Les navires allemands, de commerce ou de guerre, y abondent, offrent des fêtes, exhibent le pavillon. Les nôtres y sont clairsemés.

Et pourtant, comme on l'aime encore la France là-bas, malgré tout !

Quel accueil, à nos savants, à nos marins, à nos artistes ! Réjane est l'incarnation du « chic » parisien, un mot qui vole sur les lèvres brésiliennes ; Réjane reçut à Rio un accueil triomphal et repartit, comblée de présents.

Les modes, les vins, tous les livres de médecine, les étuves les instruments de chirurgie viennent de la France, qui semble encore avoir conservé le monopole du goût, du fini, de l'art, en un mot.

Pasteur, à lui seul, a plus fait, pour le renom français, que toutes les flottes réunies.

Et, cependant, que de fautes accumulées de notre côté comme à plaisir !

Sans doute, il se trouve au Brésil bon nombre de personnalités françaises, d'excellente tenue et de réelle autorité, et qui donnent une favorable opinion de nos manières et de nos procédés. N'importe, on peut affirmer, en thèse générale, que les meilleurs d'entre nous restent au pays, et cela est fâcheux.

Puis, tranchons le mot : les Brésiliens se défient un peu de nous, qu'ils soupçonnent de les déprécier sans mesure et sans équité. Je pourrais citer tel professeur libre d'anatomie, spécialiste assez connu et qui, pourvu, à Rio, d'une chaire à la Faculté, s'empressa de prononcer, en public, ces paroles : « Les Brésiliens n'ont pas de valeur ; leurs femmes, pas de pudeur ; leurs enfants, pas de cœur. »

Des Français répètent constamment que les Brésiliens sont des Sauvages et que ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de leur expédier de l'alcool pour les abrutir.

Et cela s'imprime ! La France, hélas ! souffre et meurt assez de son effrayant alcoolisme, sans encore aller en gratifier les autres nations.

Oui, le Brésil mérite qu'on l'aime, qu'on l'encourage, qu'on l'admire, et il est en train de réaliser au moins le dernier terme de sa devise : *Ordre et Progrès.*

Informations de la " Chronique "

La Franc-Maçonnerie et les médecins.

Si nous nous en rapportons à la *Gazette médicale de Paris*, ce ne serait pas d'hier que séviraient, au Grand-Orient, les pratiques que les honnêtes gens de tous les partis ont trouvées... excessives.

« La fiche, écrit notre confrère L. Picard, est née dans la période qui va de 1893 à 1894 ; elle eut pour père le F.·. Blatin ou le F.·. Thulié (1) (*tous deux médecins*), ou le F.·. Lucipia, mais elle n'était ni connue, ni reconnue ; et c'est le F.·. Lucipia qui, par suite, fut obligé de la prendre sous sa protection et d'en faire son enfant. »

Nous n'ajouterons aucun commentaire à l'information de notre confrère ; nous lui en laisserons la pleine responsabilité, n'ayant pas le loisir de la contrôler. Pas davantage nous ne publierons, après lui, la liste des médecins appartenant à la franc-maçonnerie... ils sont trop !

Un travail, à coup sûr moins fastidieux, devrait tenter une plume indépendante : il consisterait à mettre en regard de chaque nom de frère .·. , les distinctions honorifiques qui lui sont échues, les situations officielles qu'il occupe ; ainsi tomberait, nous en sommes d'avance persuadé, ce méchant bruit, que la franc-maçonnerie mène à tout, à condition de n'en pas sortir... comme viennent de le faire, avec quelque éclat, le Dr de Lanessan, ancien ministre, le professeur A Rémond (de Toulouse), etc.

Puisqu'il est avéré que nombre de médecins figurent dans les cadres de cette armée occulte autant que redoutable, il ne paraîtra pas hors de propos de donner, dans cette *Chronique*, qui a le souci de conserver, en toute circonstance, son caractère historique et scrupuleusement documentaire, de donner, disons nous, la représentation figurée, *d'après des gravures de l'époque*, de ce qu'était une initiation au siècle de l incrédulité, le siècle de Diderot et de Voltaire !

Les originaux de ces gravures ornent les parois d'une loge de la banlieue parisienne. Ils constituent une contribution intéressante à l'histoire de la maçonnerie avant la Révolution. Les principes fondamentaux de l'Association se sont transmis jusqu'à nos jours avec fidélité ; seul, le rituel a été quelque peu simplifié.

Jadis le profane admis au grade d'apprenti était introduit les yeux bandés, la jambe nue ; il était soumis à une série d'épreuves physiques, beaucoup plus importantes que les épreuves morales (interrogatoire).

Une fois initié, on le conduisait devant le vénérable, pour y prononcer ce qu'on appelle improprement le serment maçonnique et qui n'est qu'un engagement de ne rien révéler des arcanes du temple.

La réception des maîtres avait lieu dans la chambre spéciale. Le récipiendaire est couché sur un tapis qui simule le cercueil d'Hiram, et où se trouve brodé l'acacia symbolique. Les maîtres dirigent vers lui la pointe de leurs glaives, en souvenir du meurtre d'Hiram, toujours impuni et que ses compagnons ont juré de venger. D'autres récipien-

(1) M. le Dr Thulié a protesté depuis, par une lettre adressée à la *Gazette médicale* et reproduite par certains quotidiens.

Assemblée de Francs-Maçons, pour la réception des Apprentifs.

Assemblée de Francs-Maçons pour la réception des Maîtres.

Assemblée de Francs-Maçons pour la réception des Apprentifs.

Entrée du Recipiendaire dans la Loge

Assemblée de Francs-Maçons pour la réception des Maîtres

On couche le Recipiendaire sur le Cercueil, tracé dans la Loge.

daires, la face couverte d'un linceul sanglant, attendent leur tour d'être admis aux épreuves de la maîtrise.

Celles-ci, comme on voit, étaient fort compliquées. Elles ont à peu près disparu, nous dit-on, de la maçonnerie moderne, qui n'a conservé, de ces usages anciens, que la légende symbolique.

La section libre de l'Académie de médecine

Dans sa vaillante *Gazette*, notre collègue Marcel Baudouin vient de lancer un fâmeux brûlot : il ne propose rien moins que de réserver, à l'Académie de médecine, une place, une toute petite place, aux historiens de la médecine, journalistes et littérateurs médicaux, dans la section dite des associés libres.

Nous avons assisté à la dernière bataille qui s'est livrée à l'Académie, nous voulons dire la dernière élection, où MM. Félix Voisin, M. de Fleury et Chamberland étaient en compétition. Contrairement à quelques pronostics, l'Institut Pasteur l'a emporté, et la presse médico-littéraire, en la personne de notre ami de Fleury, a subi un échec.

C'est une preuve de plus que, depuis quelques années, il y a un parti pris évident de n'entr'ouvrir cette porte bâtarde de la section libre que pour donner passage aux *laissés pour compte* — le mot n'est pas de nous — des autres sections.

Il y a cependant une tradition, qui s'est perdue, mais qui pourrait être reprise, si tous nos collègues de la presse médicale et de la grande presse voulaient dès à présent s'y employer ; tradition en vertu de laquelle un fauteuil doit être réservé, sous la coupole de la rue Bonaparte, à une personnalité qui honore la profession en écrivant son histoire autant qu'en en pratiquant l'exercice.

Nous savons qu'au sein même de l'Académie, un courant commence à se dessiner en faveur de l'opinion dont, avec Baudouin, nous nous faisons le tenant. Que ce courant s'accentue et l'Académie recouvrera rapidement l'autorité que certains choix, plus ou moins discutables, n'auront pas contribué à grandir.

« Remèdes d'autrefois » à l'Académie.

Dans la séance de l'Académie de médecine du 27 décembre 1904, M. Albert Robin a déposé, en ces termes, sur le bureau de l'Académie, le récent ouvrage du Dr Cabanès : *Remèdes d'autrefois*.

« C'est une étude anecdotique, pleine de détails historiques, pour la plupart inédits, sur les panacées dont usèrent nos ancêtres.

« On y verra revivre la thériaque, l'orviétan, la pétrothérapie, etc., à côté des vieux électuaires, précurseurs de l'opothérapie moderne, où figurent le foie de renard et les poumons de cerf.

« Entre temps, M. Cabanès nous fait connaître le bulletin de santé de maints grands personnages et le singulier traitement qui leur fut parfois infligé. On retrouvera, dans cet ouvrage, les qualités de documentation sérieuse et d'agrément du récit, qui ont fait le succès des précédentes productions du même auteur.

« On doit savoir gré à M. Cabanès d'avoir écrit ce livre, qui satisfera quelques médecins, en même temps que beaucoup de bibliophiles, de curieux et d'érudits. »

En raison de son caractère historique, M. Robin a demandé le renvoi de cet ouvrage à la *Commission du prix Hugo*.

Molière et les médecins.

Au quatrième dîner (1) du *Moulin à sel*, après l'allocution, charmante de tous points, de l'Administrateur du Théâtre-Français, M. Jules Claretie, qui remplissait les fonctions de *meunier*, on a entendu successivement MM. Léon Durocher, Christian, directeur de l'Imprimerie nationale, Paul Mercier, etc.

Par une attention tout particulièrement délicate, on avait invité à cette réunion un médecin et... un apothicaire.

Le médecin était notre confrère Foveau de Courmelles, qui, dans un toast très applaudi, a rappelé, avec beaucoup d'humour, que Molière fut des nôtres et que la corporation médicale avait tout droit de le revendiquer.

« Molière, en effet, a dit notre collaborateur, a décrit merveilleusement la neurasthénie... il y a plus : il a préparé le règne de Pravaz, et dans son genre, il a été un précurseur. La seringue a-t-elle jamais plus fleuri que de nos jours, où l'on fait un si grand usage des injections de sérums variés et pour avariés ?...

« Le médecin ne s'est pas tenu coi devant les railleries de Molière. Il s'est imposé à celui-ci en venant le soigner, lui et ses acteurs, au théâtre, voire en étant lui-même — le médecin, pas Molière — directeur de théâtre, auteur, compositeur,... ce qu'était l'immortel Molière.

« On trouve encore Molière hygiéniste, quand il dit, parlant du corps, aux soins alors si dédaignés : « Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère !... » Une preuve de plus que Molière recevrait aujourd'hui, sans coup férir, le bonnet carré de la docte corporation.

La Tératologie dans la Divine Comédie.

Sait-on, nous signale le Dr Henri Fauvel, qu'au XXXe chant de l'Enfer, Dante se livre à une évocation, saisissante et non dénuée d'observation, des monstruosités tératologiques ?

« *Et, après que furent passés les deux furieux, sur lesquels j'avais tenu mes regards, je les détournai pour regarder les autres mal nés.*

« *J'en vis un qui aurait été fait en forme de luth, s'il avait eu le corps coupé à l'endroit où l'homme est fourchu.*

« *La lourde hydropisie qui, à cause de l'humeur qui se convertit en mauvaise substance, rend les membres si disproportionnés que le visage ne répond plus au ventre, lui faisait tenir les lèvres ouvertes, comme fait un étique qui, de soif, tourne ses lèvres l'une vers le menton et l'autre en haut.* »

N'est-ce pas curieux ? Dr Henri Fauvel.

---

(1) Ce quatrième dîner avait lieu sous la présidence de Molière défunt, représenté, en la circonstance, par M. Claretie, le suppléant.

La présidence du premier dîner du *Moulin à sel* avait été offerte à notre grand ancêtre Rabelais.

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA « CHRONIQUE »

L'asphyxie par le gaz d'éclairage.

Au cours d'une récente interview, relative à la nouvelle affaire qui angoisse si douloureusement les esprits, torturés par un doute affreux, notre confrère et ami, le Dr Nicloux, a rappelé quelques cas d'asphyxie par le gaz, que l'on ignorait plus ou moins.

C'est ainsi, a t il dit, que le professeur Tarnier, se trouvant à Edimbourg, où on devait le proclamer docteur honoraire, se couche, la veille de la fête, dans une chambre où se trouvait une cheminée à gaz ; pendant la nuit, le docteur Budin, couché près de sa chambre, se lève, afin de savoir si Tarnier dormait bien : il le trouve à demi asphyxié. Il ramène Tarnier à la vie. Un peu plus tard, et Tarnier mourait, à la veille de son apothéose.

Le célèbre chimiste Dubrunfaut est mort empoisonné par la rupture d'un tuyau de caoutchouc, qui réunissait deux robinets de tuyaux de gaz.

Voilà deux cas à ajouter à ceux, déjà cités, de Zola et de... Syveton, si tant est que, pour ce dernier, il n'y ait pas eu asphyxie par l'oxyde de carbone provenant d'un réchaud de charbon ; auquel cas nous n'aurions pas été si mal avisés que certains l'ont dit, de remémorer, à ce propos, les observations recueillies dans les annales du passé (1).

Louis-Philippe chirurgien.

Le Musée de l'Armée vient de recevoir un don précieux : il s'agit d'une lithographie de Martin Lavigne, d'après un tableau du célèbre peintre romantique Tony Johannot, qui évoque un incident de la vie de Louis-Philippe que nous avons conté ici même (2), d'après des documeuts jusqu'alors inédits. Rappelons-le en quelques lignes :

L'héroïque courrier de Napoléon, Bernard Wernet (3), était passé au service du roi Louis-Philippe. Comme il figurait un jour en tête de la voiture du souverain, son cheval fit un écart, tomba et entraîna dans sa chute Wernet. Le carrosse royal lui passa sur le corps. Il s'évanouit et on le crut mort.

Par bonheur, Louis-Philippe, qui avait, dans sa jeunesse, quelque peu pratiqué la chirurgie, portait toujours sur lui une trousse. Il se précipita sur son courrier, le saigna immédiatement, et c'est cette opération que représente la curieuse lithographie qui vient d'entrer au Musée de l'Armée.

---

(1) V. *Chronique*, IX, p 814 et suiv.
(2) V. la *Chronique*, XI, p. 555.
(3) Dans les pièces publiées par la *Chronique*, le nom du brave courrier est orthographié *Vernet*. Le *Petit Journal*, qui nous fournit les éléments de notre écho, l'écrit avec un *W*. C'est un point à élucider.

La boxe et les littérateurs.

Dans sa conférence sur la boxe, le professeur Peugniez a cité un passage de Théophile GAUTIER, tout à l'honneur de ce sport athlétique, qu'on tente de remettre à la mode.

Notre confrère sait-il que BYRON fut, lui aussi, un fanatique de cet exercice, recommandé, et à bon droit, par les hygiénistes? Parlant avec admiration des exploits de Crib et de Jackson, les deux plus célèbres boxeurs de son temps, le grand poète écrit : « J'aime tout ce qui a l'apparence de la force, même physique ; aujourd'hui, ajoute-t-il, j'ai boxé une heure, j'ai fait une ode à Napoléon et bu quatre bouteilles de Soda-Water. »

Il dit autre part : « J'ai boxé hier avec Jackson, et je le ferai encore aujourd'hui ; mes esprits s'en trouvent très bien, quoique mes bras et mes épaules en soient engourdis. »

A la suite de Byron et de Gautier, n'inscrira-t-on pas d'autres noms de poètes et d'hommes de lettres, qui ont trouvé dans la boxe un délassement à leur travail cérébral ?

Le mot Almanach.

Dans notre article sur les *Almanachs* (1), nous avons dit qu'on écrivait jadis : *armana*. Armana appartient plutôt au dialecte provençal.

Nous trouvons le mot *armenac* dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie*, en 1483 (p. 431), cité par Gay, dans son précieux Glossaire.

Le 5 mars 1503, la Cour de Paris fait défense à Jehan Boissier, vendeur de livres, à peine de prison et d'amende arbitraire, de ne vendre aucuns *armenatz* faits par maistre Guillaume Le Cop, docteur régent de la faculté de médecine, sinon qu'il les ait préalablement signés (2).

C'est une nouvelle preuve que des médecins ont occupé leur temps à confectionner des almanachs.

Le socialisme intégral, d'après une formule nouvelle.

Il y a socialisme et socialisme. Celui de notre distingué collaborateur et ami Jean Lahor a, est-il besoin de l'affirmer, toutes nos préférences.

Jean LAHOR, aliàs le Dr Cazalis, peut revendiquer, à juste titre, l'initiative, en France, d'un art social entièrement nouveau.

Ce n'est pas seulement l'*habitation à bon marché*, qu'il rêve pour toutes les petites bourses, pour la modeste épargne — laquelle constitue, dans notre pays, la grosse majorité — c'est encore l'*ameublement* et la *décoration* au plus bas prix possible.

---

(1) V. *Chronique*, du 1er janvier 1905.

(2) Extrait de *Supplices, prisons et grâce en France*, d'après des textes inédits, par Ch. DESMAZE (Paris, 1866), p. 102-103.

De plus, n'oubliant pas sa qualité de médecin, il veut la maison idéale tout à fait conforme aux prescriptions de l'hygiène. Et c'est de là qu'est née la *Société d'art populaire et d'hygiène*, dont nous avons publié le programme (1).

Enfin, le poète, qui n'est pas toujours un rêveur de chimères, songe à nous doter, en outre, de l'*alimentation à bon marché*.

Tout un programme social, comme on voit, mais pratiquement réalisable, contrairement aux utopies des politiciens, moins préoccupés de porter remède aux maux de la société que... d'assurer leur réélection.

Le président de l'Académie de médecine, pour 1906.

Le choix de la docte Assemblée s'est porté, cette fois, sur un accoucheur de haut mérite, d'une probité incontestée, d'une modestie et d'une affabilité que tous se plaisent à reconnaître : M. le docteur Guéniot, qui vient d'être élu vice-président de l'Académie de médecine, et qui sera, par roulement régulier, le président de 1906.

Le Dr Guéniot a obtenu l'unanimité des suffrages. Il appartient à l'Académie depuis 24 ans.

Le dévoué et sympathique secrétaire annuel. M. Motet, fut. dans cette même séance, réélu par acclamation ; et MM. Chauveau et Périer nommés membres du Conseil.

Une croix bien placée.

On annonce que le Dr Vallon sera compris dans la prochaine promotion des croix distribuées par le ministère de l'intérieur.

On n'a pas oublié les circonstances de l'agression dont notre confrère et ami fut victime, dans son service, de la part de l'aliéné Guéniot, armé d'un couteau de cuisine. Ce fut miracle si le Dr Vallon échappa à la mort.

Ce serait redonner un peu de lustre à cette Légion d'honneur, que l'on a tant galvaudée depuis quelques années, de la réserver, comme récompense, aux héros du devoir professionnel.

Une conférence sur Ambroise Paré, à la Sorbonne.

Le jeudi 12 janvier, nous avons eu le plaisir d'entendre, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, M. le Pr Debove, Doyen de la Faculté de médecine, qui a fait une conférence des plus applaudies sur Ambroise Paré.

Les nécessités du tirage nous contraignent à remettre à une date ultérieure le compte rendu de cette soirée, dont quelques lignes hâtives ne sauraient restituer la physionomie.

Disons toutefois, dès à présent, que l'orateur s'est montré, à son ordinaire, un causeur incomparable, sachant captiver un auditoire à qui ces fêtes de l'esprit sont familières et qu'il a eu d'autant plus de mérite à conquérir.

---

(1) V. *Chronique*, XI, p. 565.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Monument au Dr Péan.

Les journaux ont annoncé qu'un comité *venait de se former*, pour élever un monument à la mémoire du regretté Péan. En réalité, le comité est à peu près définitivement constitué, à l'heure où nous écrivons ces lignes : il ne reste à élire que le bureau. Le président provisoire, qui sera certainement maintenu, est M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française.

La première réunion du comité se tiendra, 11, rue de la Santé, à l'Hôpital Péan, le 14 janvier, à 3 heures.

Citons, parmi les personnalités qui ont accepté, à ce jour, de faire partie du comité : MM. BECQUEREL, BERTHELOT, BONNAT, J. CHATIN, Marcel DIEULAFOY, Armand GAUTIER, LABBÉ, J. LEFEBVRE, de l'Institut ; DESCHANEL, MÉZIÈRES, SARDOU, de l'Académie française ; L. COLIN, DELORME, DUGUET, FOURNIER, HUCHARD, LANCEREAUX, PORAK, POZZI, Albert ROBIN, de l'Académie de médecine ; DEMONS, professeur à la Faculté de Bordeaux ; PONCET et JABOULAY, professeurs à la Faculté de Lyon ; NÉLATON et SEGOND, professeurs agrégés à la Faculté de Paris ; Drs BROCHIN, DELAUNAY et ROBIN-MASSÉ, de l'hôpital Péan ; MESUREUR, directeur de l'Assistance publique ; de SELVES, préfet de la Seine ; FALLIÈRES, président du Sénat ; FROMENT-MEURICE et QUENTIN-BAUCHARD, conseillers municipaux ; ALLAIN-TARGÉ, J. DUPUY, ancieus ministres ; général FÉVRIER, ancien grand-chancelier de la Légion d'honneur ; LOZÉ, ancien préfet de police ; Dr CABANÈS, directeur de la *Chronique médicale*, etc.

Nouveaux journaux.

Souhaitons une bienvenue cordiale à deux nouveaux confrères de la presse médicale : *la Revue historique et médicale*, « journal mensuel des questions historiques et scientifiques », publié par le Dr Paul TRIAIRE (de Tours), notre distingué collaborateur ; *l'Avenir médical*, « scientifique, littéraire et illustré », dont le directeur est M. le Dr Félix REGNAULT, qui fut, pendant plusieurs années, le rédacteur en chef du *Correspondant médical*.

Deux feuilles médico-historiques et littéraires écloses le même mois, serait-ce un signe des temps ? Nous ne saurions, pour notre part, que nous féliciter de cette évolution continue du journalisme professionnel. Après tout, c'est peut être une Presse médicale qui eu vaut une autre, quoi qu'en pensent ses détracteurs, qui la traiteut avec un dédain qui pourrait bien dissimuler quelque dépit. Nous solliciterons, du reste, un jour prochain, l'avis de nos lecteurs sur cette intéressante matière à controverse.

Annonçons, enfin, que paraîtra, fin janvier, un nouveau confrère, qui apporte une innovation dans la presse : *Le Journal des Curieux*, organe illustré des amateurs, collectionneurs, marchands et tous curieux, comportera une édition populaire *gratuite*. S'inscrire 91 et 93, rue Lepic, Paris.

Deuxième Congrès français de Climatothérapie et Hygiène urbaine.

C'est à *Arcachon* (Gironde) que, sous la présidence du Pr RENAUT (de Lyon), se tiendra ce Congrès, du 24 au 28 avril 1905 ; c'est à *Pau* qu'il se clôturera le 29 avril.

Le Comité d'organisation siégera à Arcachon Le Dr A. FESTAL, secrétaire général, Villa David, se tient à la disposition de ceux qui auraient des renseignements à lui demander Le Dr DÉCHAMP, trésorier général, Villa Tibur, s'occupe de l'encaissement des cotisations et de la correspondance y afférente.

Ve Congrès international de Gynécologie et d'Obstétrique.

Le Ve Congrès périodique international de Gynécologie et d'Obstétrique se tiendra à Saint-Pétersbourg, du 11 au 18 septembre 1905, sous la présidence de M. le Pr Dmitri de Ott.

M le Dr L. G. Richelot a été chargé de l'organisation d'un *Comité national français*.

L'*Association de la Presse médicale française*, dont le Dr Marcel Baudouin est Secrétaire général, a bien voulu se charger de constituer le *Comité exécutif* Toutes les communications et demandes de renseignements doivent être adressées désormais au *Secrétariat général* de l'*Association de la Presse médicale française*, 93, boulevard Saint-Germain, Paris.

Cours de l'Ecole de psychologie.

49, rue Saint-André-des-Arts, 49 (au siége de l'Institut psycho-physiologique).

Cours de 1905 (*5e année*). — L'inauguration des cours a eu lieu le mardi 10 janvier, à cinq heures, sous la présidence de M. le professeur Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

La leçon d'ouverture a été faite par M. le Dr Bérillon, médecin inspecteur des asiles d'aliénés, sur : *La psychologie du courage et l'éducation du caractère.*

Objet des cours (1). — M le Dr Bérillon : *La pathologie des sentiments affectifs* : l'amour morbide, la jalousie, les perversions affectives. *L hypnotisme et l'orthopédie mentale.* Les jeudis à cinq heures, à partir du jeudi 12 janvier.

M. le Dr Félix Regnault : *Les idées religieuses des peuples primitifs* ; *l'animisme* ; *le double*. Les samedis à cinq heures et demie, à partir du samedi 14 janvier.

M. le Dr Fiessinger : *Les grandes figures médicales*. Les mardis à cinq heures et demie, à partir du samedi 17 janvier.

M. le Dr Binet-Sanglé : *Les dégénérés mystiques*. Les samedis à cinq heures, à partir du samedi 14 janvier.

Conférences à l'Ecole de psychologie.

49, rue Saint-André-des-Arts, 49 (au siège de l'Institut psycho-physiologique).

Conférences (2) *de 1905*. — Chaque année, les cours de l'Ecole de psychologie sont complétés par des conférences faites au siège de l'Institut psycho physiologique.

Ces conférences portent sur toutes les questions qui relèvent de la psychothérapie et de la psychologie. Les conférences sont publiques; elles ont lieu les vendredis à huit heures et demie.

Vendredi 13 janvier, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. le Dr Lancereaux, membre de l'Académie de médecine. — *Les châtiments contre les buveurs sous l'ancien régime.* — *Le traitement psychologique de l'alcoolisme*, par M. le Dr Bérillon, médecin inspecteur des asiles d'aliénés (avec projections).

Vendredi 17 février, sous la présidence de M. le Dr Fiessinger, membre correspondant de l'Académie de médecine. — *La graphologie envisagée comme procédé d'investigation psychologique*, par M. le Dr Paul Joire, de Lille.

(1) Nous n indiquons que ceux susceptibles d'intéresser nos lecteurs

(2) Nous signalons seulement les conférences qui relèvent de la médecine historique ou psychologique.

La « Chronique » par tous et pour tous

Les portraits de la princesse de Lamballe.

Notre éminent collaborateur, M. Victorien SARDOU, de l'Académie française, nous met en garde, dans la lettre qui suit, contre les portraits, plus ou moins apocryphes, de la princesse de Lamballe (1).

MON CHER DOCTEUR,

Méfiez-vous des prétendus portraits de Mme de Lamballe. Ils sont généralement de fantaisie. La princesse n'était pas belle. Une bonne Savoyarde, à la face large, et aux traits irréguliers ; assez forte au moment de sa mort. Le portrait ou soi-disant tel, reproduit partout avec une couronne de roses dans les cheveux poudrés, vous donne de l'original l'idée la plus fausse.

Bon an à vous et à la *Chronique médicale.*

V. SARDOU.

Napoléon à Waterloo et ses 4 heures de sommeil.

Napoléon à Waterloo n'était pas affaibli, comme le croyait, à tort, le maréchal Canrobert, qui avait causé avec beaucoup d'officiers de ce temps-là, lesquels avaient vu de leurs yeux Napoléon endormi avant 11 heures du matin, et qui l'avaient cru malade ou tout au moins au dessous de ce qu'il avait été jadis. Combien ils se trompaient !

Napoléon s'était couché la veille, après 10 heures du soir, ayant écrit un message à Grouchy à cette heure-là. Mais il s'était levé à 2 heures du matin et ne s'était pas recouché depuis. Il n'avait donc pas eu plus de quatre heures de sommeil, et plutôt un peu moins. Voilà le fait. Aussi avait-il éprouvé le besoin impérieux de prendre une heure de repos avant midi.

Il est même à croire qu'il n'avait pas dormi tranquille durant ces quatre heures ; non pas que la victoire fût douteuse pour lui, mais parce qu'au contraire il avait tellement bien pris ses mesures, qu'il craignait que les Anglais n'eussent décampé pendant la nuit, tant leur position était mauvaise, avec une forêt à dos !

En effet, il croyait que Blücher s était retiré derrière la même forêt, pour couvrir Bruxelles ; de sorte que, dans sa pensée, les Anglais avaient tout intérêt à venir l'y rejoindre et à ne pas rester sur leurs positions.

Malgré la pluie, Napoléon recommença donc la reconnaissance qu'il avait déjà tant prolongée quelques heures auparavant, suivi de son jeune page et de deux ou trois de ses officiers. C'est alors qu'il reçut une réponse de Grouchy au billet expédié à 10 heures du soir.

Il était alors 3 heures du matin : on le sait, car il lui renvoya encore une autre dépêche à cette heure-là, confirmative de la précédente.

(1) Nous publierons prochainement ceux qui sont en notre possession, en désignant plus particulièrement celui qui, de l'avis de M. Sardou, paraît se rapprocher le plus de la vérité.

A 4 h., il faisait déjà jour. Napoléon passa toute cette partie de la nuit en reconnaissances, venant se sécher de temps à autre à la ferme du Caillou, auprès d'un grand feu.

A 8 heures, il déjeuna avec ses généraux et tint un conseil de guerre. Napoléon était radieux, disant qu'on avait *90 chances sur 100 de battre les Anglais*, dont il avait étudié la distribution des forces, entre 4 et 8 heures du matin.

C'est alors que la pluie ayant cessé et ne semblant plus à craindre, Ney vint lui donner une fausse nouvelle. Napoléon n'y crut pas un seul instant ; néanmoins, il remonta à cheval pour la contrôler, et il revint dicter son plan d'attaque, qui fut communiqué à tous les chefs de corps.

Thiers dit positivement que Napoléon n'avait pris que trois heures de repos, et nous le croyons comme lui. En tout cas, il n'avait pas pu en prendre tout à fait quatre, entre 10 h. du soir et 2 h. du matin.

Après le conseil de guerre, Napoléon attendit que les troupes aient eu le temps de se ranger en bataille suivant ses instructions, pour aller les passer en revue et ranimer leur ardeur.

Rentré à 10 heures, il se coucha, à cheval sur une chaise, a-t-on dit (ou sur son lit de camp, comme d'autres l'ont écrit), en recommandant expressément à son frère Jérôme de le réveiller au bout d'une heure : « ceux-ci, lui dit-il en montrant ses officiers, n'oseraient interrompre mon sommeil ; aussi je compte sur toi seul. »

Napoléon se leva à 11 heures sonnant, sans même donner à son frère le temps de le réveiller ! Ainsi ce sommeil, qu'on lui a reproché comme une faiblesse, ne lui faisait pas plus de 4 ou 5 heures de repos, tout au plus. Or la veille, il s'était levé à 5 heures du matin.

Il y a peu d'hommes valides qui seraient capables de faire ce qu'a fait ce jour-là Napoléon. Si on peut lui reprocher une chose, c'est de n'avoir pas pris un repos plus prolongé ; surtout s'il était démontré qu'il ait eu ce jour-là quelque légère indisposition.

On sait que ce même jour, Grouchy était attablé devant un plat de fraises à la crème, au lieu de songer à joindre Napoléon, à peine à quatre lieues de là ! Il se laissa jouer par un corps prussien presque aussi fort que le sien, qui le tint en échec. Dr Bougon.

Le cheval de Jules César.

Dans le dernier numéro de la *Chronique médicale*, je lis un long article du Dr Martha sur le *cheval de Jules César*, et dans lequel l'auteur conclut que ce cheval était « un de ces types de cheval à doigts supplémentaires fixés de chaque côté du doigt unique ».

Eh bien ! si le docteur Martha veut se reporter à mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*, paru en 1898 et dont le manuscrit est déposé, depuis 1892, à la bibliothèque municipale de Tours, il pourra lire, p. 355 :

« Rabelais a poussé si loin le scepticisme, en tout ce qui a trait aux sciences naturelles, qu'il a même mis en doute l'existence du singe vert, des chevaux polydactyles, du mouton à large queue, etc. » ; et en note (note 2), à la même page :

« A ses contemporains qui acceptaient aveuglément les récits des voyageurs menteurs, le savant Chinonais a présenté la jument de Gargantua, donnée par Fayoles, quart roy de Numidie, à Grandgousier : « La plus énorme et la plus grande que fut ouques vue, et la plus mons-

trueuse : comme assez scavez, que Afrique apporte toujours quelque chose de nouveau », car elle avait la taille de six éléphants, *les pieds fourchus du cheval de Jules César, immortalisé par Suétone*, les oreilles aussi pendantes que celles des chèvres du Languedoc, le poil alezan brûlé mêlé de gris, une corne sur la croupe et la queue semblable à la pile de Cinq-Mars, près de Langeais en Touraine, c'est à-dire carrée, longue de 22 mètres et large de 4 m. 17.

« Si de ce vous esmerveillez, esmerveillez-vous davantage de la queue des béliers de Scythie, que pesoit plus de trente livres, et des moutons de Surie (Syrie), esquels fault, si Tenaud dict vrai, apporter une charrette au c... pour la porter, tant elle est longue et pesante.

« Les Equidés ont cinq doigts à un moment de leur ontogénèse, et l'*Hipparion* et l'*Anchitérium*, leurs ancêtres des temps géologiques, reparaissent normalement, le premier dans les chevaux à trois doigts, le second dans les chevaux à cinq doigts, dont on a observé plusieurs exemples, sans compter Bucéphale, le fameux coursier d'Alexandre. »

La question soulevée par M. le Dr Martha a donc été abordée par moi depuis longtemps et résolue dans le même sens que lui.

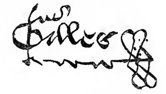
Depuis trente ans que je m'occupe des variations anatomiques je suis heureux de voir, enfin, que celles-ci ne sont plus regardées comme des caprices inexplicables de la nature et que les conclusions que j'ai formulées à ce sujet, dans plusieurs gros volumes, tendent de plus en plus à être acceptées dans tous les pays.

A. Le Double.

Les signatures de Gilles de Rais.

M. Raoul Bonnet, secrétaire de la rédaction de *l'Amateur d'autographes*, la revue spéciale que dirige, avec une compétence et une autorité indiscutables, M. Noël Charavay, nous fait part des réflexions suivantes :

La *Chronique médicale* du 15 décembre dernier reproduit, page 814, une signature bien extraordinaire du maréchal Gilles de Rais. Il est vrai qu'elle est peut-être écrite avec du sang, à la manière des cédules que Barbe-Bleue souscrivait à Satan ! Une signature moins romantique, avait déjà été reproduite (1), il y a plus de 20 ans, dans le catalogue d'autographes de B. Fillon (no 2639).



Cette pièce, également très authentique, ne comporte que le prénom *Gilles*, à la manière habituelle du maréchal de Rais, quand il ne signe pas avec le sang de ses victimes. De plus, il me paraît, en donnant

(1) Nous la reproduisons ci-dessus, grâce à l'obligeance de M. Noël Charavay, qui nous en a communiqué gracieusement le cliché

cette forme à sa signature, se conformer à l'usage de ses contemporains.

Ceci était bon à dire devant l'affirmation, un peu risquée, que la pièce possédée par M. le Dr Hébert (de Brest), à qui vous devez la communication de cette précieuse signature, était la *seule* authentique connue. R. BONNET.

D'autre part, notre collègue et ami M. BAUDOUIN nous fait remarquer que la signature reproduite par nous, dans notre n° du 15 décembre 1904, « n'est pas tout à fait analogue à celle donnée, dès 1854, dans l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée (t. I, p. 149). » Dont acte. Nous n'en maintenons pas moins que la nôtre est *de provenance authentique* ; nous avons eu seulement le tort d'écrire qu'elle fût *la seule* offrant des caractères d'authenticité.

Les grands hommes réfutés par eux-mêmes : Rousseau, Lamennais, Taine et Claude Bernard.

Il n'est pas rare de rencontrer chez les grands hommes des contradictions qui étonnent ! Donnez-vous la peine de lire patiemment et très attentivement les œuvres complètes d'un auteur célèbre, et surtout sa correspondance, et vous trouverez sûrement des propositions qui, habilement rapprochées d'autres propositions du même auteur, constitueront la meilleure réfutation de sa doctrine.

« *C'est le sentiment qui doit me conduire*, dit ROUSSEAU : *ce que je sens bien est bien.* » Le cœur est le seul moyen de distinction entre le bien et le mal, le sentiment est l'unique fondement de la morale, et Rousseau, à chaque page de l'*Emile*, insiste sur cette preuve du sens intime.

Or, ce même auteur écrivait à un de ses amis : « *Oui ! je suis convaincu qu'il n'est pas d'homme, si honnête qu'il soit, s'il suivait toujours ce que son cœur lui dicte, qui ne devînt en peu de temps le dernier des scélérats* (1). » Peut-on se contredire d'une façon plus flagrante ?

Pareilles contradictions abondent dans LAMENNAIS. « *La nature commune*, a écrit ce dernier, *offre une inégalité nécessaire dans ses réalisations individuelles, et c'est par cette inégalité, uniquement par elle, que la nature humaine, essentielle, manifestée, développée dans toutes ses faces, peut atteindre sa fin.* » Mais Lamennais, en écrivant ces lignes, dans son ouvrage *Du Présent et de l'Avenir de l'Eglise*, page 139, avait sans doute oublié la déclaration qu'il avait faite dans *les Paroles d'un Croyant* : « *Dieu n'a fait ni petits ni grands, ni riches ni pauvres, ni maîtres ni esclaves, ni rois ni sujets : il a fait tous les hommes égaux* » (p. 26).

Ce sont surtout les auteurs à paradoxes, à doctrines humanitaires, qui, sous ce rapport, sont sujets à caution : il semble que pour ces auteurs rien n'est vrai, rien n'est faux, ou si vous voulez, tout est vrai, tout est faux, suivant le moment, la disposition de leur esprit, l'état de leur âme. Nous sommes, d'ailleurs, tous un peu ainsi et nous oublions souvent le lendemain ce que nous avons dit la veille.

Nous aurions cru pourtant que TAINE, l'homme par excellence de la raison, de la réflexion, de la pondération parfaite, aurait dû échapper à ce travers ; mais ce génie, comme les autres, avait ses bons et ses mauvais jours, et ceux-ci devaient fatalement laisser leur trace dans les écrits du philosophe.

(1) Lettre de Rousseau à Tronchin, citée dans les *Mémoires de Mme d'Epinay*, t. III, p. 192.

A l'époque où il était tout jeune docteur ès lettres, Taine disséquait à l'Ecole pratique et fréquentait assidûment les cours de Baillarger, Esquirol, Béclard, Grisolle, Piorry, Chomel, etc. « Je suis Brongniart au Jardin des Plantes, sans prendre des notes. C'est du Jussieu clarifié. Mais il faudrait avoir du temps, des jambes, du courage et courir les champs pour herboriser. J'ai voulu écouter M. Claude Bernard à la Sorbonne: *des banalités dites péniblement par un homme qui ne sait pas parler*. M. Geoffroy Saint-Hilaire et les autres se copient régulièrement tous les ans. Et ils ont raison par Dieu ! C'est un bonheur suprême que de devenir cheval de meule et tourner sans plus rien chercher ni inventer. Je suis bien dégoûté de tous les gens, mon cher Edward. »

Taine était alors souffrant d'une laryngite. « Mon gosier ne guérit pas », écrivait-il dans la même lettre. et il est certain qu'il était dans un de ses mauvais moments, lorsqu'il envoyait ces lignes à son ami Edouard de Suckau.

Claude Bernard, le futur collègue de Taine à l'Institut, *un homme qui débite péniblement des banalités !* et c'est Taine, un curieux des choses de la science, un habitué de la Faculté de médecine, qui porte un pareil jugement sur Claude Bernard; et cela en l'année 1854, alors que Claude Bernard, par ses découvertes retentissantes, s'était déjà posé comme étant et devant rester le premier physiologiste du siècle ! Il ne faut pas oublier, en effet, que, dès 1849, Claude Bernard avait fait connaître ses recherches sur le rôle du pancréas et avait publié, en 1851, ses études sur la glycogénie et, en 1853, ses études sur la physiologie du grand sympathique : à l'époque où Taine le jugeait en termes si dédaigneux, Claude Bernard avait fixé sur ses travaux l'attention du monde entier.

Il est vrai que Taine revint sur ce jugement, et, onze ans plus tard, écrivant à Sainte-Beuve pour lui recommander la candidature de Charles Robin à l'Académie des sciences, il disait : « Les physiologistes et les anatomistes sont nos maîtres à tous, et la critique morale a pour point de départ la critique physique. Vous, ancien interne, vous l'avez prouvé mieux que les autres. Jetez les yeux sur le cours de M. Charles Robin, publié cette année dans le journal de Germer Ballière, et vous verrez que, pour chercher des modèles d'investigation raisonnée et de classification méthodique, c'est là que tout historien de l'âme doit penser. *Comme Claude Bernard, il dépasse sa spécialité, et c'est chez des spécialistes comme ceux-là que le malheureux philosophe, livré aux mains gantées et parfumées d'eau bénite, va trouver des maris capables de lui faire encore des enfants.* » C'est là vraiment une contradiction, et non un résultat de l'évolution, ainsi que pourrait le faire croire la longue distance qui sépare ces deux jugements si différents sur le même homme : en effet, comme nous le faisions remarquer, le Claude Bernard de 1854, jugé si dédaigneusement par Taine, était déjà le Claude Bernard de 1866, jugé si élogieusement par le même Taine.

Tout cela prouve qu'aucun homme ne peut abdiquer l'humaine nature, et que certains génies, plus que les autres encore, sont des sensitifs : ils restent soumis aux mille causes quotidiennes qui, indépendamment de notre volonté et à notre insu, ne cessent d'agir puissamment sur nos déterminations.

Dr Icard (de Marseille).

La Cour du Commerce et les souvenirs qui s'y rattachent.

Daus l'avant-dernier numéro de la *Chronique* (1), vous parlez de la *Cour du Commerce* ; on peut ajouter à votre article que ladite cour n'est autre que l'aneien fossé du pavillon de la Porte de Buei, que les bases de trois tours de l'enceinte de Philippe-Auguste se trouvaient le long de son pareours, dont l'une existe eneore sur une bonne hauteur, dans l'atelicr de serrurerie sis en face la librairie Durel.

Le doeteur Guillotin habitait une maison de la rue de l'Ancienne-Comédie, qui avait une sortie sur la Cour du Commerce, et l'aneien médecin de Louis XI, Jacques Coytier, avait eu son logis de l'Abri-Cotier, vers 1490, dans les mêmes parages.

On voit eneore dans la cour de Rohan ou de Rouen, à fleur de terre, la margelle d'un puits ayant fait partie de cette propriété, à côté de l'ancien hôtel des archevêques de Rouen, reconstruit par Henri II pour Diane de Poitiers et que la famille de Rohan aurait ensuite possédé jusqu'à la Révolution.

A signaler eneore, au même endroit, une terrasse avec jardinet, qui occupe une portion importante du vieux rempart de Philippe-Auguste.

P. Pérot.

L'Hypnotisme au Sénat.

Notre collaborateur Lucien Graux a relevé, dans l'*Officiel* du 23 décembre 1904, la curieuse requête ei-dessous, que la Commission des Pétitions du Sénat a eu à examiner :

Pétition n° 71 (du 6 juin 1904) : M. Loiseleur, commis des ponts et chaussées au Havre (Seine-Inférieure), prétend être constamment sous l'influence de l'hypnotisme et s'adresse au Sénat pour faire cesser cet état de choses.

M. Diancourt, *rapporteur* : M. Loiseleur, commis des ponts et chaussées au Havre, se plaint d'insomnies agitées, dont il souffre depuis plusieurs années et qu'il attribue à l'hypnotisme.

Après avoir adressé à la Chambre des députés diverses pétitions restées sans effet, il sollicite l'intervention du Sénat pour faire cesser cet état de choses, qui n'est qu'un état morbide, lequel est uniquement du ressort de la médecine. La commission propose l'ordre du jour. — (Ordre du jour.)

La lecture de l'*Officiel* n'est pas si dépourvue de gaieté qu'on veut bien le prétendre.

Traitement de la névralgie sciatique, en Corse.

La névralgie sciatique est extrêmement fréquente en Corse. Les empiriques traitent cette affection par le procédé suivant.

Le patient est couché par terre, la tête soutenue par un oreiller, présentant à l'opérateur le côté malade.

Sur un foyer improvisé, un instrument, qui offre une vague ressemblance avec le couteau d'un Paquelin, est porté au rouge.

L'empirique tient, dans la main gauche, une lame fenêtrée, destinée à limiter la pénétration de l'instrument. Brusquement il applique celle là *sur* et enfonce celui-ci *dans*... l'oreille du pauvre diable terrifié !

Le « nerf » est brûlé et la sciatique guérie... quelquefois.

Les suites sont généralement simples, car tout se borne à une légère brûlure de l'hélix.

Dr Béréni.

(1) 15 décembre 1904.

Chronique Bibliographique

Histoire d'une détention. — *Neuf mois chez les fous*, par Henri FAUVEL. Le Havre, imprimerie Evrard, 3, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. Les trois fascicules : 3 francs.

Simple et poignant récit, où l'auteur raconte sa vie, dans le cadre pittoresque des détenus algériens et anarchistes, à Saint-Pons, près Nice ; sa lutte acharnée, à la maison de fous de Quatre-Mares, pour obtenir sa liberté ; ses comparutions devant le tribunal ; son élargissement. Quelques pages atteignent l'intensité pathétique des *Prisons* de Pellico. Détail curieux : l'auteur raconte sa sinistre aventure sur le modèle des *Commentaires de César*, en parlant de lui à la troisième personne : « Henri Fauvel a vu ceci ; il a dit cela... »

Pourquoi un éditeur, Fayard par exemple, ne publierait-il pas ce récit digne de Latude et des romans-feuilletons, en livraisons illustrées, avec vues de Nice, de Rouen et quelques portraits ? Nous lui prédisons, sans trop nous avancer, un joli succès.

Ajoutons que le docteur Fauvel, fort connu à Nice et marié à la nièce de M. Arthur Meyer, l'éminent directeur du *Gaulois*, a été incarcéré sur le certificat de trois de nos confrères, qu'il actionne devant le tribunal du Havre, en 250.000 francs de dommages-intérêts et insertion du jugement dans vingt journaux, dont cinq de médecine, parce qu'il prétend avoir été détenu arbitrairement. Le tribunal étant appelé à statuer, nous n'avons qu'à attendre son arrêt.

Le Journal d'une courtisane, par André DELCAMP. — Paris, Albin Michel. 1904.

C'est, mise à nu, l'âme, très moderne, cynique, passionnée, avide seulement d'or et de jouissances, d'une courtisane de nos jours. Le livre vaut par sa sincérité, son réalisme implacable. Mais pourquoi l'auteur, — qui possède des qualités réelles, — ne laisse-t-il pas à ces demoiselles du demi-monde férues de littérature le soin de s'autobiographier? Pourquoi n'emploie-t-il pas son talent à nous peindre des êtres plus dignes de retenir notre attention que ces fantoches de la haute noce ?

Nous aimerions à avoir de l'auteur de « Chocho, de l'Académie française » une œuvre saine et vigoureuse. M. André Delcamp voudra-t-il s'y essayer ? Claude BORGAISE.

Revue Biblio-critique (1)

Littérature : *Edgar Poë, sa vie et son œuvre*, par Emile LAUVRIÈRE. Paris, Alcan. — *Correspondance inédite de Sainte-Beuve avec M. et Mme Olivier*, publiée par Mme BERTRAND Paris, *Mercure de France*. — *Sainte-Beuve, son esprit, ses idées, ses mœurs*, par Léon SÉCHÉ, 2 vol. Paris, *Mercure de France*. — *Le livre d'amour de Sainte-Beuve*, par G.

(1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer notre revue à un numéro ultérieur ; pour faire prendre patience aux intéressés, nous donnons le sommaire des livres analysés.

MICHAUT. Paris, Fontemoiug. — *Bernardin de Saint-Pierre*, par Maurice SOURIAU. Paris, Lecène, Oudin et Cie. — *Théodora, impératrice de Byzance*, par Charles DIEHL. Paris, Rey. — *Propos de Théâtre*, par Emile FAGUET. Paris, Lecène, Oudin et Cie. — *Lettres inédites de Choderlos de Laclos*, publiées par Louis de CHAUVIGNY. Paris, *Mercure de France*. — *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par JULIEN. Paris, Champion. — *Curiosités historiques et pittoresque du Vieux Montmartre*, par Charles SELLIER. Paris, Champion. — *La vie au Palais-Royal*, par L. AUGÉ de LASSUS. Paris, Daragon. — *Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes*, par Louis DENISE. Paris, Daragon. — *Les théâtres libertins au XVIIIe siècle*, par Henri D'ALMÉRAS et Paul D'ESTRÉE. Paris, Daragon. — *Maugis amoureux*, par WILLY. Paris, Albin Michel. — *Les conteurs libertins du XVIIIe siècle*, par Ad. Van BEVER Paris, Sansot.

Histoire : *Le chevalier d'Eon (1728-1819)*, par Octave HOMBERG et Fernand JOUSSELIN. Paris, Plon. — *Emilie de Sainte-Amaranthe*, par Henri D'ALMÉRAS. Paris, Lecène, Oudin et Cie. — *Le Cimetière de Sainte-Marguerite et la Sépulture de Louis XVII*, par Lucien LAMBEAU. Paris, Daragon. — *L'Evasion de Louis XVII*, par H. de GRANDVELLE. — *Le Soldat impérial (1800-1814)*, par Jean MORVAN. Paris, Plon. — *Journal de la captivité de la Duchesse de Berry à Blaye (1832-1833)*, publiée par Georges PRICE. Paris, Emile Paul. — *Mémoires secrets*, par Voltaire. Paris, Kolb.

Histoire de la Médecine et Thèses médico-historiques et littéraires : *La Thérapeutique physique d'autrefois*, par Léon MAC-AULIFFE. Paris, Masson. — *Le Corset, histoire, médecine, hygiène*, par le Dr O'FOLLOWELL. Paris, Maloine. — *Le Maraîchinage, coutume du Pays de Mont (Vendée)*, par Marcel BAUDOUIN. Paris, Institut international de Bibliographie. — *Mes Vieux Médecins*, par Alexis BERTRAND. Paris, Storck et Cie. — *Fragment d'une étude sur le Langage médical*, par le Dr Roger PÉPIN Paris, Joanin. — *L'Etat civil de la famille de Jussieu*, par Henri MATAGRIN. Charlieu, Charpin. — *L'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais*, par DRIVON. Lyon, Association typographique. — *Rabelais clinicien*, par Maurice MOLLET. Paris, Jouve. — *La Mort de Judas Iscariote*, par Edmond LOCARD. Paris, Storck et Cie — *Le Talent poétique chez les Dégénérés*, par Henri VIGEN Bordeaux, Cadoret. — *Etude médico-psychologique sur Olympe de Gouges*, par le Dr Alfred GUILLOIS. Lyon, Rey.

Psychothérapie, Sociologie médicale : *Les Psychonévroses et leur traitement moral*, par DUBOIS. Paris, Masson. — *La Contagion mentale*, par les Drs A. VIGOUROUX et P. JUQUELIER. Paris, Doin. — *Les Charlatans de la Médecine*, par SAINT-AURENS. Paris, Baillière. — *Les Maladies populaires*, par Louis RÉNON. Paris, Masson. — *Les maisons de tolérance au point de vue hygiénique et social*, par Gustave BÉRAULT. Paris, Baillière. — *La prostitution clandestine à Paris*, par O. COMMENGE Paris, Schleicher.

Philosophie, Anthropologie, Divers : *Fragment d'histoire future*, par G. TARDE. Lyon, Storck. — *L'Italie antique*, par André LEFÈVRE. Paris, de Rudeval. — *Formulaire des Pharmaciens français pour 1904*. Orléans, Gout.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

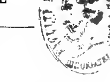
Paris-Poitiers — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 3 1er Février 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



Les Problèmes de l'Histoire

Mademoiselle de Sombreuil a-t-elle bu un verre de sang ?

par le Dr Cabanès.

Nous voyons s'esquisser un sourire sur les lèvres de nos lecteurs, et ce sourire n'a rien qui nous encourage. Vouloir pénétrer une énigme à plus de cent ans de distance, alors que témoins et acteurs ont disparu ; prétendre donner la clef d'un mystère, obscurci par l'esprit de parti, déformé par la suite des temps, tandis qu'avec un système judiciaire et un appareil policier tels que n'en connurent jamais nos pères, nous ne réussissons pas à débrouiller l'écheveau d'une affaire en apparence des plus simples — est assurément de la témérité !

Fidèle à notre habituelle tactique, nous exposerons les faits, nous dirons à quelle solution vont nos préférences, laissant à chacun le soin de prononcer, pièces en main, comme il lui conviendra.

Qu'on ne s'imagine pas que nous ayons plaisir à prendre les historiens en défaut, et que nous nous réjouissions de substituer la réalité brutale à la légende plus ou moins embellie. Nous n'avons — est-il besoin de le répéter ? — d'autre souci que la recherche du vrai, reprenant à notre compte le mot de Lessing, qu'il faut « rendre justice, même au diable. »

Si nous abordons aujourd'hui un problème qu'on pouvait croire résolu, c'est qu'une pièce, un document, dont l'importance n'est pas contestable, vient d'être révélé, qui permet de rouvrir l'instruction d'un procès que d'aucuns tenaient pour définitivement jugé.

Il y a quelques semaines, M. le Dr Turgard, chef du service de gynécologie à la Policlinique de Lille, assistait une jeune femme à son premier accouchement, quand le mari, pour l'aider à tromper les longueurs de l'attente, lui apporta un livre, qui lui venait de son grand-père, docteur en médecine, depuis longtemps décédé.

C'était l'Atlas d'anatomie de Blandin.

En le parcourant, notre confrère trouvait, entre les feuilles, quelques figures d'anatomie, peintes à l'aquarelle, puis, un peu plus loin, tombait en arrêt sur un dessin au lavis (1), représentant les organes

(1) Le dessin, que nous donnons d'après un cliché, gracieusement communiqué par M. le Dr Turgard, et qui a paru dans les *Annales de la Policlinique de Lille*, de décembre 1904, représente les organes génitaux d'un pseudo-hermaphrodite mâle.

génitaux d'un pseudo-hermaphrodite, avec, au-dessous, la légende suivante :

« Parties génitales externes du nommé Vollant, 70 ans (salle Saint-Louis, n° 7). » Au dos, se trouvait cette note : *Vollant était l'individu qui fit boire un verre de sang à Mlle de Sombreuil.*

Voilà qui était bien fait pour piquer la curiosité

Le Dr Turgard, très intrigué par cette découverte, pria son client de lui confier ce dessin, et lui demanda des renseignements sur son aïeul. Il apprit alors ce qui suit :

Le docteur Raoul, auteur du dessin, mort à l'âge de 34 ans à Dunkerque, au cours d'une épidémie de choléra qui sévit dans cette ville vers 1848 (?), était étudiant en médecine dans le service de chirurgie du professeur Blandin, en 1834 : ceci ressortait d'un recueil manuscrit des leçons de clinique, professées par ce chirurgien à Beaujon, en cette année 1834, et rédigées par Raoul. C'est dans les environs (1) de 1834, soit avant, soit après, que le Dr Raoul avait dû observer, à la salle Saint-Louis de l'hôpital Beaujon, le nommé Vollant.

Celui-ci, ayant 70 ans vers 1834, avait donc 28 ans en 1792 ; il était en âge, par conséquent, de commettre l'action qu'on lui prête, et dont il paraît s'être vanté devant qui le soignait.

Etait-ce pure forfanterie, ou le remords lui avait-il délié la langue ?

Acceptons, en tout état de cause, sou aveu, et recherchons ce qui est de nature à le confirmer — ou à l'infirmer.

***

Et d'abord, que disent les contemporaius de l'événemeut ?

De 1792 à 1800, les publications, tant officielles qu'officieuses, républicaines comme royalistes, ne font aucune allusion au fait qu'a perpétué la tradition, ne parlent de l'horrible sacrifice demandé à la jeune fille, pour sauver l'existence de son père (2).

Aucun des codétenus de Mlle de Sombreuil, à la prison de Port-Libre (ancien Port-Royal, actuellement *la Maternité*), ne lui a rappelé son trait d'héroïsme. Un jour que les prisonniers étaient réunis, le poète Vigée débita une pièce de vers ; un autre prisonnier, Coittant, chanta une romance en l'honneur de Mlle de Sombreuil, mais du verre de sang il ne fut point question (3).

Cazotte, détenu à la même époque que Mlle de Sombreuil, écrit : « C'est par exagération qu'il a été dit qu'un verre de sang des victimes ait été versé à Mlle de Sombreuil ; les verres portaient les traces des

---

(1) Ce ne doit pas être, en tout cas, pendant l'année 1834 que le dessin a été fait, car on ne le retrouve pas dans le volume très complet renfermant les cliniques de Blandin, illustrées, elles aussi, de quelques aquarelles, représentant des tumeurs enlevées par le maître et accompagnant les observations de malades.

(2) M. Louis Combes a dépouillé, à cet effet, *le Moniteur* ; *les Révolutions de Paris*, de Prudhomme ; le *Tableau des prisons de Paris* ; l'*Histoire de la Révolution du 10 août*, de Peltier l'*Histoire particulière des événements de Septembre*, de Maton de la Varenne ; ces deux derniers royalistes ; le Journal de Coittant, dans l'*Almanach des Prisons*, et reproduit plus tard, dans les *Mémoires sur les Prisons*, sans compter Riouffe (*Mémoires d'un détenu*) ; Montjoie (*Histoire de la conjuration de d Orléans* ; Prudhomme (*Hist. générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes de la Révolution*). Nulle part l'épisode du verre de sang n'est rapporté.

(3) Cf. *Les Mémoires sur les Prisons.*



Parties génitales externes du nommé VOLLANT, 70 ans (salle Saint-Louis, n° 7).

mains auxquelles ils servaient, et la même santé avait été imposée à ma sœur (1). »

La marquise de Fausse-Landry (2), qui était dans la même chambre que Mlle de Sombreuil à l'Abbaye, parle avec admiration de son dévouement, mais ne souffle mot du sanglant épisode.

La première trace écrite de cette tradition se trouve dans une des notes du poème de Legouvé, sur *le Mérite des femmes*, dont l'édition originale date de 1801. Edouard Fournier (3) la mentionne dans l'édition de ce même ouvrage, datée de 1838 (4). Quand Legouvé publia son livre, qui fit grand bruit, il ne s'éleva pas, dit-on, la moindre protestation ; or, des réclamations ne se seraient-elles pas produites contre sa version, si elle avait été reconnue mensongère ? Ceci n'est pas un argument probant, car qui avait intérêt à la démentir ? Les révolutionnaires ; mais on vivait à une époque où il était prudent, pour eux, de se tenir coi. Legouvé aurait dû, en tout cas, nous dire de qui il tenait son information.

Etait-ce de Mlle de Sombreuil elle-même ; ou de quelqu'un qui l'avait ouï dire par elle ? Il semble, au contraire, du moins dans les premières années qui ont suivi l'événement, que l'héroïne n'en ait pas tiré vanité.

Mme de Montonchon, « qui avait beaucoup connu Mlle de Sombreuil », devenue Mme de Villelume, assure que celle ci ne manquait pas de protester, toutes les fois qu'on lui rappelait l'incident du verre de sang. Et elle le rapportait ainsi : « Les meurtriers, touchés de mes efforts pour sauver mon père, m'accordèrent sa vie et m'emmenèrent devant la porte d'un café voisin. L'un d'eux, ayant demandé un verre d'eau sucrée, m'en fit boire quelques gouttes qui me ranimèrent, mais ses doigts teints de sang avaient taché le verre (5) »

Louis Blanc (6), qui déclarait tenir le renseignement d'une dame respectable, laquelle le tenait elle même de Mlle de Sombreuil, conte le fait à peu près de la même façon : « Quand Mlle de Sombreuil eut désarmé les meurtriers, à force de courage, de beauté, de dévouement et de larmes, elle sembla sur le point de s'évanouir.

« Un de ces hommes barbares, saisi d'une soudaine émotion, courut à elle et lui offrit un verre d'eau, dans lequel tomba une goutte de sang que l'égorgeur avait à ses mains. » Telle est, conclut l'historien, « l'origine de la fable hideuse, où l'on nous montre Mlle de Sombreuil, forcée, comme condition du salut de son père, de boire un verre de sang. »

Ce qu'il y a de plus curieux, ajoute Louis Blanc, c'est que Mlle de Sombreuil racontait la chose pour prouver que les hommes de Septembre, tout cruels qu'ils furent, n'étaient point absolument inaccessibles à la pitié (7). »



Mlle de Sombreuil, avons-nous dit, devint Mme de Villelume ; elle laissa (8) un fils, le comte de Villelume-Sombreuil, qui, dans une lettre

(1) Témoignage d'un royaliste, cité par M. A. Callet, dans un article du *Parisien de Paris*, du 28 août 1898.
(2) *Quelques-uns des fruits amers de la Révolution.*
(3) *L'Esprit dans l'Histoire.*
(4) In-8°, p. 94.
(5) Callet, art. cité.
(6) *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 185.
(7) *L'Esprit dans l'Histoire*, d'Ed. Fournier (Paris. 1882), p. 398.
(8) Elle était morte en 1823.

rendue publique (1), maintint la réalité du verre de sang donné à sa mère, corroborant son récit par un certain nombre de détails des plus circonstanciés, sinon des plus véridiques.

M. de Villelume disait, entre autres choses, que le sang provenait d'un gentilhomme, M. de Saint-Mart, à qui on avait fendu le crâne Alors, la jeune fille « couvrit son père de son corps, *lutta longtemps et reçut trois blessures* ; » (c'est la première fois qu'il est question de cette particularité, ignorée ou passée sous silence par tous les historiens des massacres.)

Mais le récit devient de plus en plus romanesque : « les cheveux, qu'elle avait très longs, furent défaits dans la lutte ; elle en entoura le bras de son père et, tirée dans tous les sens, blessée, elle finit par attendrir ces hommes. L'un d'eux, prenant un verre, y versa du sang, sorti de la tête de M de Saint-Mart, y mêla du vin et de la poudre et dit que si elle buvait *cela* à la santé de la nation, elle conserverait son père. Elle le fit sans hésiter et fut portée en triomphe par ces mêmes hommes. » Depuis ce temps, dit en terminant le comte de Villelume, « ma mère n'a jamais pu porter les cheveux longs, sans éprouver de vives douleurs. Elle se faisait raser la tête. Elle n'a jamais non plus pu approcher du vin rouge de ses lèvres, et pendant longtemps la vue seule du vin lui faisait un mal affreux. »

Avant de discuter ce témoignage, il convient d'ajouter à ce qui précède le récit fait par Mlle de Sombreuil elle-même (2), en 1796, en présence de M. Hochet, qui fut depuis secrétaire général du Conseil d'Etat (de 1816 à 1840). Dans ce récit, première version due à l'héroïne, il n'est pas un instant parlé de M. de Saint-Mart, que M. de Villelume a introduit dans le débat.

Comment, d'ailleurs, Mlle de Sombreuil aurait-elle pu si bien discerner que le sang provenait de ce gentilhomme et non d'une autre victime ?

Elle s'est bien gardée d'être aussi affirmative que son fils, et bien lui en a pris, car M. de Saint-Mart, — le registre d'écrou de l'Abbaye en fait foi, — fut massacré *dans la nuit du 3 au 4 septembre*, tandis que M. de Sombreuil n'a passé en jugement *que le 4, vers onze heures du matin*, au dire de la marquise de Fausse-Landry, *témoin oculaire*.



On pouvait déjà concevoir des doutes, à voir le silence gardé par tous ceux qui, après avoir été témoins des massacres de l'Abbaye, en avaient noté les moindres incidents ; les contradictions du principal acteur du drame (3) ne serviront pas à les dissiper, bien au contraire.

Du reste, comme on en a fait la juste remarque (4), « pour admettre

(1) Granier de Cassagnac l'a reproduite dans son *Histoire des Girondins*, t. II, p. 225.

(2) V. *Intermédiaire des Chercheurs*, 25 avril 1890.

(3) « On ne saura jamais le fin mot à propos du verre de sang, parce que Mlle de Sombreuil *variait les détails de l'épisode selon l'impression du moment*. Tantôt elle affirmait que c'était du vin, tantôt du sang Généralement elle opinait pour un verre de vin taché de sang. Le contenu du verre sera toujours un mystère, parce que Mlle de Sombreuil ne savait pas elle-même quelle boisson on lui avait présentée. » Extrait d'une lettre du petit-fils de M. B. Storm, avocat célèbre à Bar-le-Duc (Hollande), à l'époque de la Terreur, devenu plus tard chef du pouvoir exécutif et chez qui séjourna, pendant plusieurs semaines, Mlle de Sombreuil, en 1799. Cette lettre a été publiée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, du 10 août 1888.

(4) M. Alex. SOREL, dans *le Droit*, du 27 septembre 1863.

que les massacreurs aient proposé à sa fille l'horrible condition de boire un verre de sang, il faudrait que M. de Sombreuil eût été préalablement condamné à mort par le tribunal de Maillard, — celui qui présida aux massacres de septembre, — puis jeté dans la rue Sainte-Marguerite ; mais alors on verrait sur le registre la mention : *Mort* ! et non celle : *En liberté* !

« D un autre côté, ce ne peut être dans la salle même où l'on jugeait qu'une pareille proposition aurait été faite, puisque l'on n'y massacrait pas ; il faudrait donc supposer qu'un verre de sang eût été apporté du dehors, ce qui est inadmissible au point de vue physiologique, à raison de la coagulation, pour ainsi dire instantanée, de ce liquide. » On pourrait, en effet, obtenir du sang liquide, au sortir même du vaisseau, mais il se coagule très rapidement à l'air libre et, coagulé, il n'est pas potable. Nous en revenons donc à la version la plus humaine, la plus naturelle : celle du verre de vin, présenté par des mains ensanglantées (1).

C'est assurément moins touchant moins dramatique que la tradition embellie par l'art et la poésie, mais c'est infiniment plus vraisemblable (2).

La vraisemblance (3), dira-t-on, n'est pas toujours la vérité. Dans le cas présent, nous l'accepterons néanmoins comme telle, en dépit du fait nouveau, si opportunément exhumé.

Comment est mort le Bailli de Suffren ?

Les biographes ont conté de différentes façons les circonstances de la mort du célèbre marin.

Dans la notice qu'il a consacrée à Suffren, Hennequin (4) rapporte que, déjà malade en 1787, le Bailli mourut l'année suivante, après une courte convalescence, à la suite des fatigues de sa dernière campagne (5 .

---

(1) Dans le compte rendu du *Salon de 1863*, Jules Janin, parlant d'un tableau de M. Marius Abel, *M. et Mlle de Sombreuil devant le tribunal de l'Abbaye, le 4 septembre 1792*, écrit : « Nous félicitons M. Marius Abel d'avoir écarté de son sujet le fameux verre de piquette rouge, que bien des gens s'obstinent encore à transformer en verre de sang. »

(2) Outre les noms cités dans le cours de cet article, nous devons mentionner, comme ayant réfuté la légende, G. Duval, *Dict. de la Conversation*, 2e édition, t. XVI, p. 266; Maurice, *Hist. des Prisons de la Seine*. 1840.

Par contre, V. Hugo (*Odes et Ballades*) l'a consacrée dans une poésie fameuse.

(3) Un verre de sang aurait été offert cependant à un M. B , horloger, à l'époque même où se passa l'épisode de Mlle de Sombreuil. Pour les détails, cf. l'*Intermédiaire*, du 25 juin 1888.

(4) V son *Essai historique sur la vie et les campagnes du Bailli de Suffren*, in-8° ; Peytieux, 1824

(5) Dans les derniers temps de sa vie, sa santé avait été, à maintes reprises, chancelante.

En 1788, des difficultés s'étant élevées avec l'Angleterre, le Bailli de Suffren avait été désigné pour commander l'escadre en armement à Brest Au moment de partir, une maladie grave le retint à Paris. Ce fâcheux état nous est confirmé par la correspondance du Bailli avec la comtesse d Alais, qu'ont publiée MM. Ortolan, capitaine de frégate, et Oct. Teissier. Nous citerons notamment ce fragment d'une lettre écrite par Suffren deux mois avant sa mort :

« *Paris, 9 octobre 1788.* — L'érésypèle, ma chère amie, va de mieux en mieux ; mais je suis encore obligé de garder la chambre. Hier, je suis sorti en voiture. Mon médecin et le temps m'empêchent de sortir aujourd'hui. » Dans la lettre précédente, il qualifiait sa maladie d'*érésypèle goutteux*. (Cf. *La mort du Bailli de Suffren*, d'après ses historiens et d'après sa famille, par le Cte Edgard de Balincourt. Nîmes, 1902.)

Le baron de Vitrolles, un de ses parents, conte qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Quelle fin bourgeoise pour un si grand homme ! Mourir dans son lit, tout comme le dernier des gens du peuple, y pensez-vous ? Et voici venir les brodeurs de légendes : « On a cru longtemps, lisons-nous dans la Biographie Didot, qu'il (Suffren) avait succombé à une attaque d'apoplexie ; mais on sait aujourd'hui qu'il fut *tué en duel*. Voici à quelle occasion : Deux neveux d'un homme de cour, officiers de pavillon, avaient été mis en prison pour une faute contre la discipline ; ce seigneur pria Suffren d'employer son crédit pour les faire élargir ; l'amiral répondit qu'il ne ferait rien pour de pareils j... f... Provoqué par le solliciteur, à la suite de ces mots, il accepta le cartel, quoique fort obèse et âgé de plus de soixante ans. Le duel eut lieu à Versailles, derrière le cavalier Bernin. Suffren reçut dans le bas-ventre un coup d'épée, dont il mourut au bout de trois jours (8 décembre 1788). »

L'homme de cour, dont il est question dans ce passage, a été nommé ailleurs : c'est le prince de Mirepoix. Ses deux neveux servaient, a-t-on dit, sur un des vaisseaux de l'escadre du Bailli de Suffren. Pour donner plus de poids à cette version, on a précisé que Suffren fut blessé « au-dessous de l'estomac ». On le remit promptement en voiture et on le ramena à son domicile de Paris, à l'hôtel Montmorency.

« Un chirurgien, appelé pour le panser, demanda des orties blanches afin de fouetter la plaie (1). L'intendant du Bailli de Suffren, M. Gérard, — le père du baron Gérard, l'illustre peintre, — dit à un des employés à l'office, M. Dehodency (faute d'impression, pour Dehodencq, dont le fils fut l'artiste bien connu) d'aller chercher des orties ; il en trouva sous la neige, dans les Champs-Elysées. Quand il revint, l'amiral n'était plus. » Et l'historiographe (2), qui s'est fait l'éditeur responsable d'un pareil roman et semble y attacher très sérieusement créance, assure qu'il tenait le récit d'un homme respectable, qu'il avait connu longtemps, et dont il se serait gardé de suspecter la véracité.

Ce témoignage est pourtant sujet à caution, pour la raison qu'il est de seconde main. M. Dehodencq faisant, en effet, le récit de l'événement à M. Charles Cunat, ancien officier de marine, à qui l'on doit une *Histoire*, très estimée, *du Bailli de Suffren*, ne lui contait pas les faits de la même façon qu'à M. Jal. Il convenait qu'il n'était pas à Versailles, quand M. de Suffren se battit : « personne de la maison du Bailli n'y était. » De plus, d'après cette seconde versiou, M. de Suffren n'aurait pas succombé tout de suite : il aurait souffert pendant deux jours et serait mort le troisième.

Ces propos n'ont trouvé que des incrédules, parmi les hommes que leurs relations de famille ou d'amitié semblaient avoir mis en position d'être informés de ce qui s'était réellement passé. Le baron de Vitrolles, qui était un des neveux du Bailli, nous l'avons dit, rejetait, comme une invention fabuleuse, l'idée du duel, et persistait à affirmer que Suffren était mort subitement, mais que sa mort avait été naturelle.

(1) Cf. le chapitre que nous avons consacré au « Fouet salutaire », dans *Remèdes d'autrefois*.

(2) *Scènes de la vie maritime*, t. III, 1832, et *Dictionnaire de Biographie critique*, du même.

Cette opinion vient d'être soutenue, à une des dernières séances de la *Société des Etudes historiques*, par notre très distingué collègue, M Lacour-Gayet (1), qui a victorieusement combattu la thèse du prétendu duel (2), « pure légende, qui n'est qu'un tissu d'invraisemblances et d'absurdités », par les arguments suivants :

« On a parlé de neveux du prince de Mirepoix : quels sont ces neveux ?

« On ne connaît pas un officier de l'escadre de Suffren qui ait eu cette parenté, et Dieu sait si les dossiers du temps se font faute de mentionner les relations de famille des officiers avec les gens en vue. »

« Le duel aurait eu lieu en 1788 ? Mais il n'y avait plus à cette date un seul officier déteuu pour n'avoir pas fait son devoir dans l'escadre du Bailli. »

Il y a, il est vrai, une autre version (3), dont on attribue l'origine au contre-amiral Linois, qui l'avait lui-même entendu raconter à l'amiral de Rosamel. « Dans un bal, l'épée de Suffren avait heurté une dame ; entre le cavalier de celle-ci, qui n'est pas autrement nommé, et le Bailli, il en serait résulté un échange de paroles et le duel (4). Est-ce assez absurde ? »

Le lieu du duel ? « Derrière le cavalier Bernin » : on appelle ainsi le groupe en marbre, du Bernin, qui représente Curtius à cheval se jetant dans le gouffre ; il est à Versailles, au bout de la pièce d'eau des Suisses, à quelques toises du château. Et personne n'aurait « rien vu, rien su d'un événement pareil, se passant en plein jour, en un lieu si peu écarté, et qui eut au moins six acteurs, les deux adversaires et leurs témoins ? »

Il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longtemps à cette hypothèse, contre laquelle protestent et la vraisemblance et le bon sens.

---

(1) V. *Armée et marine*, 5 janvier 1905.

(2) En 1866, à propos de l'érection de la statue du Bailli à Saint-Tropez, son arrière-petit-neveu, M. Louis de Villeperdrix, protesta, par lettre adressée au journal *l'Evénement*, contre la version de la mort de Suffren, à la suite d'un duel. D'après lui celle-ci était imputable, comme il semble bien définitivement prouvé aujourd'hui, par la récente découverte de M Lacour-Gayet, à une saignée intempestive. C'est également l'avis d'autres membres de la famille : M. le marquis des Isnard-Suze, parent du Bailli au même degré que M de Villeperdrix, qui tenait le fait de son propre grand-père, Madame la comtesse de la Belinaye, à qui sa mère l'avait conté de la même façon. Tous ces témoignages ont été recueillis par M. le Cte Edgar de Balincourt, qui les a rapportés dans l'opuscule précité.

Consignons ici, à titre de simple anecdote, une curieuse particularité : Mlle Lenormand, la célèbre devineresse, aurait prédit au Bailli qu'il mourrait d'une saignée. Ne serait ce pas une prophétie après coup ?

Quoi qu'il en soit, il paraît établi qu'il est mort de mort violente. Coïncidence à noter et qui n'est pas sans intérêt pour le médecin : le petit-neveu et la petite-nièce de Suffren succombèrent à l'apoplexie, le premier, en sortant de table ; la seconde, en traversant la rue

(3) Cette version est celle donnée par M. Léon Guérin.

(4) Dans un bal, Suffren aurait accroché avec son épée les dentelles d'une danseuse ; le personnage qui donnait le bras à cette dame s'y serait pris peu poliment pour avertir l'amiral et lui aurait dit : « Prenez donc garde, Monsieur vous embarrassez avec votre épée les dentelles de Madame ! » A quoi le Bailli aurait répondu : « Mon épée, Monsieur, elle en a embarrassé bien d autres. »

Quelques autres paroles auraient été échangées, et le lendemain, à la pointe du jour, un duel aurait eu lieu à l'épée. Suffren se serrait enferré lui-même.

M. Léon Guérin disait tenir ces détails de l'amiral Linois, qui les avait entendu souvent raconter dans sa jeunesse par le second des Latouche-Tréville. (*Le Bailli de Suffren dans l'Inde*, par J.-S. Roux ; Marseille, 1862.)

La vérité est beaucoup moins compliquée, et c'est à M. Lacour-Gayet que nous devons de la connaître. Le savant professeur d'histoire au lycée Saint-Louis a, par hasard, mis la main sur un livre portant le titre très suggestif de : *Manuel des goutteux et des rhumatisans ou Recueil des remèdes contre ces maladies*, 2e édition, Paris, an XIII (1805). L'auteur en est Alphonse Leroy, ancien docteur-régent de la Faculté et professeur à l'Ecole spéciale de médecine de Paris, membre de la Société de l'Ecole de médecine, etc.

En ouvrant ce petit livre, de format in-12, on trouve rapportée, aux pages 299 à 301, l'observation même du bailli de Suffren.

Le Dr Leroy a choisi ce cas, pour apprendre aux goutteux à « redouter la saignée du bras. » Le Bailli était son client et plus encore son ami. Il était allé à Versailles, pour une audience de Madame Victoire, tante de Louis XVI. La princesse fut frappée de la mauvaise mine du Bailli : on sait, en effet, par une lettre de Suffren lui-même, qu'il sortait d'un érysipèle goutteux. Elle voulut qu'il consultât tout de suite son propre médecin. Celui-ci prescrivit une saignée au bras. On lui objecta que le médecin ordinaire du Bailli avait ordonné d'appliquer des sangsues aux pieds.

« Le médecin de cour, rapporte le docteur Leroy, répondit par « un petit sarcasme. M. de Suffren, impatienté, offrit le bras, mais à « peine fut-il piqué, qu'après un peu de sang épanché, il perdit con- « naissance ; la goutte fit une métastase rapide sur la poitrine. On « réitéra la saignée, et lorsque j'allai voir cet illustre ami, qui m'avait « promis de se faire appliquer les sangsues aux jambes, je restai stu- « péfait en apprenant son agonie... »

Le témoin est d'autant plus digne de foi qu'il n'a pas écrit pour les besoins d'une cause. C'est tout à fait incidemment que le docteur Leroy cite, dans un livre de médecine et à titre d'exemple, un cas pris dans sa clientèle ; ce cas, il l'a observé lui-même. Ce genre de mort est, du reste, conforme à ce qu'on sait du tempérament de Suffren, qui était d'un embonpoint excessif (1).

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'on parle de cette malencontreuse saignée, pratiquée par le médecin de Mesdames de France (2) : nous l'avions vu signaler dès 1883 (3) ; mais la trouvaille de M. Lacour Gayet n'en perd pas de sa valeur, et les médecins ne peuvent que lui savoir gré d'avoir mis au jour une observation clinique du plus haut intérêt, dont l'Histoire tirera profit au moins autant que la Science.

A. C.

---

(1) Le Bailli était gros mangeur. Le comte d'Estaing, le voyant embarquer un jour force volailles et autres provisions de table, lui dit : « Commandant, pourquoi tant de volailles, embarquez plutôt de la poudre et des boulets.

— Général, répondit Suffren, j'aime bien à me battre, mais aussi à bien manger. » C'est à propos du Bailli que Berchoux a émis cet aphorisme, dans sa *Gastronomie* : « Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne. »

(2) Ils étaient deux médecins attachés à ce service : Maloët qui habitait quai Malaquais, au coin de la rue de Seine, d'après l'*Almanach royal*, et M. Cornette, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, résidant à la Cour. Quel fut l'opérateur maladroit des deux ? On l'ignore. Il est présumable néanmoins que ce fut Cornette car Maloët était un praticien des plus considérés de son temps, et qui était incapable d'une intervention aussi inopportune.

Il est vrai que la saignée était tellement en faveur, que très peu se seraient hasardés à réagir contre la funeste mode.

(3) *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 25 septembre 1883, p. 559.

Informations de la " Chronique "

Le Président du Conseil démissionnaire : le docteur Emile Combes.

Comme s'il prévoyait sa retraite prochaine (1), notre ex-Premier a eu soin, il y a quelques mois, de faire composer sa biographie (2), afin d'éviter aux futurs annalistes une besogne devant laquelle aurait pu reculer leur paresse — ou leur indifférence (3).

M. Emile Combes est né le 6 septembre 1835 : il est donc âgé actuellement de 69 ans et un peu plus de quatre mois. Pour un homme de cet âge, il a une combativité peu ordinaire.

Ses origines sont des plus modestes : son père et son grand-père étaient tailleurs d habits. Ce n'est que plusieurs années après son mariage, que le père du futur ministre, chargé de famille, abandonna sa profession première, pour devenir fabricant, au métier, de bonnets et bas de laine, industrie très répandue dans le pays qu'il habitait.

C'est un *pharmacien* de Roquecourbe, lieu natal d'Emile Combes, qui donna à l'enfant ses premières leçons de latin, de grec, d'histoire et de sciences. Celui-ci entrait, en 1846, à onze ans, comme pensionnaire, au petit séminaire de Castres.

Il vint ensuite à l'Ecole des Carmes de la rue de Vaugirard, à Paris, où il fit un séjour de deux années. Reçu licencié, il retourna au petit séminaire de Castres, en qualité de professeur de quatrième.

A 20 ans, il entre au grand séminaire d'Albi, pour y faire ses études de théologie et se préparer à la prêtrise. Au bout d'un an, il fut, selon la règle, tonsuré. Entre temps, il étudiait en vue du doctorat ès lettres. Il prit comme sujet de thèse française : *la Psychologie de saint Thomas d'Aquin*, et comme thèse latine : *la Controverse entre saint Bernard et Abeilard*. Récemment, un libraire nous contait avoir eu entre les mains cette brochure, qu'il vendit, « exploitant sans vergogne la situation », selon son expression, pas moins de 50 francs à Henri Rochefort.

Au sortir du séminaire, Emile Combes alla professer la philosophie à Nîmes, au collège de l'Assomption, dirigé par un prêtre, devenu plus tard évêque de Montpellier : M. de Cabrières. Il y resta trois années consécutives, au bout desquelles il conquit le doctorat ès lettres.

Reçu docteur le 13 décembre 1860, il prend aussitôt possession de la chaire de rhétorique au collège de Pons, établissement libre d'instruction, mais relevant de l'autorité diocésaine, et dirigé, comme le précédent, par un prêtre.

(1) M. Emile Combes a remis la démission collective du cabinet qu'il présidait M. Loubet, le 18 janvier dernier

(2) Le panégyrique publié par M. Géraud-Bastet, sous le titre de *M. Combes et les siens*, a été directement inspiré, on le devine entre les lignes, par celui qui en est l objet.

(3) Nous avons publié déjà, en 1902, le *curriculum vitæ* de l'ancien ministre, d'après un document *entièrement écrit de sa main*. (V. la *Chronique* de 1902, p. 386 et suiv.)

Deux ans plus tard, Emile Combes se mariait, avec la promesse d'abandonner le professorat et de poursuivre ses études de médecine, jusques et y compris le doctorat.

Au mois d'octobre 1864, le futur grand homme débarque à Paris, s'installe dans le quartier de la Bastille, au 52 de la rue des Tournelles, où bientôt le rejoint Mme Combes, qui venait depuis peu de mettre au monde son fils Edgar.

Tout en suivant les cours de Broca, Lasègue, Richet, Bouchardat, à la Faculté de médecine, l'aspirant docteur fait des « colles » dans les pensions Jauffret et Verdeau et donne des répétitions particulières.

En avril 1868, il passait avec succès sa thèse sur l'*Hérédité des maladies*.

« Le premier client du docteur Combes — ici nous citons textuellement — fut un pendu, dont il coupa la corde qu'il mit dans sa poche (*sic*), et depuis, quand on lui parlait de ses succès comme médecin, il répondait : « ce n'est pas étonnant : n'ai-je pas eu, dès mes débuts, de la corde de pendu dans ma poche? » Néanmoins il n'accuse, comme moyenne d'honoraires touchés, pendant ses dix premières années d'exercice, que 3.000 francs ; son ambition était modeste... en ce temps-là.

M. Géraud-Bastet, très soucieux des moindres particularités de l'existence de son héros, nous révèle, avec le plus grand sérieux, que M Combes est d'une bonne santé habituelle, mais qu'il est très éprouvé « par le rhume de cerveau, auquel il est très sujet ». Il a une horreur profonde et justifiée pour les courants d'air... »

Nous ne rééditerons pas — c'est de la politique, et la politique est un domaine qui nous est interdit — les... aménités que M. Combes, dans l'intimité, décoche à ceux qu'on a nommés les radicaux « dissideuts » ; il nous suffira de dire que M. le Président n'eut pas toujours l'expression mesurée qui convient à un chef de gouvernement.

M. Combes a un gendre médecin, ce qui le rattache encore à notre profession (1) : c'est l'honorable docteur Jean Bron, fils du docteur Bron, conseiller général du canton de Saint-Porchaire.

Comme tous les grands esprits, M. Emile Combes a commis quelques vers, mais il a une excuse : il était fiancé à l'époque où il mit au jour ses premières productions poétiques. Mais il a, nous assure-t on, récidivé depuis, et se flatte de tourner le couplet et de composer la romance — comme feue Desbordes-Valmore elle-même.

Nous ne donnerons que ce court échantillon, qui fera juger du reste :

Viens ! viens, gentil printemps !
Viens sourire à nos douze ans.
Dans nos cœurs et dans les airs
Fais vibrer de doux concerts !

Le rime n'est pas rothschildienne, mais n'est pas marqué qui veut du sceau divin Enfourcher Pégase est souvent plus malaisé que de tenir les rênes du char de l'Etat.

---

(1) Le frère de l'ex-président, M. Louis Combes, est mort à Saint-Mandé, où il était médecin. Un autre frère de M. Emile Combes, du nom de Henri, est médecin à Teniet-el-Aad, en Algérie.

Une coutume vendéenne : le Maraichinage (1).

« Il existe, dans le Marais mouillé de la Vendée, dit Marais septentrional, ou Marais breton, ou encore Marais de Mont..., une coutume très particulière, appelée le *maraichinage*.... Elle consiste dans un *accouplement bucco-lingual*, effectué, dans des conditions données, entre un jeune Maraichin et une jeune Maraichine.. au moment où les sens s'éveillent. Il s'agit d'un baiser de bouche à bouche, accompagné d'introduction de la langue (*shoking* !) exécuté *more columbino*. »

Ces quelques phrases, empruntées à l'auteur du *Maraichinage* (2), le Dr Marcel Baudouin, nous dispenseront d'entrer dans de longues explications, sur cette coutume singulière — oh ! combien ! — qui rappelle les « nuits d'épreuve » des villageoises allemandes.

Seulement, dans le cas présent, tout se passe en plein jour, *coram populo* : on « maraichine » dans les foires de Vendée au milieu de la foule, qui circule autour des amoureux, sans même y prendre garde. Ceux-ci s'abritent des regards indiscrets sous un vaste parapluie, « qui est presque toujours porté par la jeune fille. »

Jadis le jeune Maraichin portait un chapeau à bords très larges, qui remplissait l'office du pépin, et la fillette tenait ordinairement son mouchoir à la main, pour dissimuler la partie de visage que ne dérobait pas aux regards le chapeau-parasol dit *rabalet*.

Le maraichinage, vous comprenez maintenant ce que c'est : une sorte de pierre de touche, pour éprouver le fiancé et la fiancée. « C'est ainsi que les sexes apprennent à se connaître et à s'apprécier ; et ce n'est qu'après cette épreuve, éliminatoire au premier chef, que le gars est admis à se mettre sur le rang des candidats aux légitimes noces. »

On pourrait croire que l'excitation produite par ces « osculations » entraîne à l'acte sexuel ; en réalité, nous assure Baudouin, cette éventualité est assez rare (*sic*), et la preuve, ajoute-t-il, c'est que « les enfants naturels ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs dans le Marais de Mont » Nous n'acceptons cette dernière assertion que sous bénéfice d'inventaire. On nous fera difficilement croire que les demi vierges de la Vendée soient toutes des vierges fortes (3).

Ce qui nous surprend le plus, c'est qu'on puisse ainsi s'embrasser — s'embraser serait plus exact — des journées entières, sans éprouver des crampes aux muscles linguaux. La langue des Maraichins serait-elle douée d'une élasticité particulière ? L'historien du maraichinage nous doit sur ce point une explication

---

(1) M. Debove vient de présenter à l'Académie un très curieux travail de M. Marcel Baudouin, dont un certain nombre de nos lecteurs nous demandent de leur parler. C'est pour déférer à leur invite que nous avons rédigé les quelques lignes ci-dessus.

(2) *Institut de Bibliographie*, 93, boulevard Saint-Germain. Prix : 5 fr.

(3) Marcel Baudouin convient, il est vrai, que bon nombre de Maraichines (25 0/0 environ) se marient enceintes, mais il en conclut que le maraichinage est « socialement avantageux », puisque les jeunes gens épousent les jeune filles qu'ils ont rendues mères, au lieu de les abandonner. Le paradoxe peut se soutenir.



Le début du maraîchinage.



L'acte caractéristique du maraîchinage.

(Clichés dus à l'obligeance de M. le Dr M. Baudouin et de l'*Institut de Bibliographie.*)

Comment le Dr Félizet conquit la croix.

Parmi les décorés de la dernière promotion, nous relevons le nom du très sympathique docteur Félizet, chirurgien en chef de l'hôpital Bretonneau, qui vient d'être promu au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Les *Annales* rapportent à ce propos le trait suivant que nous lui empruntons.

Le Dr Félizet obtint la croix à un âge invraisemblable, non pour les services rendus à la chirurgie, mais comme un brave, sur le champ de bataille, où son héroïsme faillit causer sa mort.

Il s'agissait de faire parvenir à Bazaine une nouvelle de la plus haute importance. La mission était périlleuse, car l'ennemi avait l'œil et fusillait impitoyablement toutes les estafettes. Le général demanda un homme de bonne volonté, prêt au sacrifice de sa vie.

— Moi ! s'écria avec impétuosité un jeune homme, qui n'était autre que Félizet.

— Allez, brave enfant, dit le général, et répétez, mot pour mot, ce que je vais vous dire ; retenez-le au fond de votre mémoire ; n'ayez garde d'en changer une syllabe et n'essayez pas de comprendre.

Le jeune Félizet partit, rampa derrière les buissons, faillit vingt fois être pris, et se jeta résolument dans la Moselle, pour la traverser à la nage et aller vers Bazaine porter les précieuses paroles.

Lorsqu'on vit un corps barboter dans la rivière, les deux camps tirèrent avec rage. L'ennemi croyait à un Français, les nôtres s'imaginaient tirer sur un Allemand. Blessé, harassé, il eut la force, cependant, de se faufiler, de regarder, de nager sous l'eau, de se hisser, et, à bout de courage, tremblant, titubant, se trouva, il ne sut comment, devant Bazaine.

— Maréchal, prononça-t-il d'une haleine, j'ai une communication urgente à vous faire.

Et il se mit à défiler les mots qu'on lui avait appris.

— Répétez ! ordonna le maréchal, craignant une méprise.

Sans voix, à moitié évanoui, il tâcha de retrouver intact le fil du discours

— Répétez ! commanda une deuxième fois le maréchal haletant.

— Je ne peux plus, maréchal. Et il tomba sans connaissance.

Le maréchal appela du secours. On crut le soldat perdu, et le maréchal, détachant de la poitrine d'un de ses officiers le ruban rouge, l'attacha à la boutonnière de ce brave, et, gravement : Je vous fais chevalier.

L'anecdote n'est-elle pas jolie ?

Monument à Péan. — Nomination du Comité d'action.

La première séance du Comité du monument qu'on se propose d'élever au Dr Péan, a eu lieu, 11, rue de la Santé, le samedi 14 janvier.

Le bureau définitif a été ainsi constitué : Président : M. Alfred Mézières, de l'Académie française, Sénateur ; Vice-Présidents : MM. le Dr Pozzi, Professeur de gynécologie à la Faculté, membre de l'Académie de médecine et les Drs Delaunay, chirurgien-chef de l'hôpital Péan. Secrétaires : MM. les Drs Cabanès et Robin-Massé. Trésorier : Dr Brochin, 86, rue de Grenelle, qui recevra les souscriptions.

Pages oubliées

Lire, c'est penser avec le cerveau d'un autre, écrit Fichte. Nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs l'occasion de penser avec le cerveau d'un grand ancêtre, Ernest Cœurderoy. *Sans doute, en lisant cette page inédite et* complètement oubliée, *le lecteur retrouvera sa propre pensée bien souvent ; car c'est celle d'un médecin désabusé, et cependant généreux et bon. Il a merveilleusement vibré à toutes les souffrances, à toutes les amertumes dont la succession ininterrompue trame la vie quotidienne du médecin moderne. Ces pages sont donc toujours et sans doute, malheureusement, resteront toujours actuelles.*

Nous les avons extraites, ces pages douloureuses, d'un livre inconnu à la plupart des médecins et même des érudits littéraires : Jours d'Exil, *de Cœurderoy, un de ces livres qui appartiennent à cette rare catégorie de chefs-d'œuvre* troublants, *de la lecture desquels on sort, comme le disait Sainte-Beuve,* plus orgueilleux qu'avant et plus désolé. *Orgueilleux, parce qu'on se sent emporté par un souffle de haut lyrisme et qu'on éprouve un légitime orgueil d'appartenir à la même profession que l auteur ;* désolé *aussi, parce que, comme toutes les œuvres profondément humaines, ces* Jours d'Exil *sont tout pantelants des affres d'un cœur généreux, mortellement blessé par les égoïsmes bourgeois, les veuleries humaines, les injustices sociales, dont il est mort, en stoïque victime.*

Aux renseignements déjà donnés sur Cœurderoy, ajoutons les suivants : il exerça la médecine à Lausanne, vers 1850 (1). Il dut quitter le pays quand, sous la tyrannique influence de Napoléon III, les Suisses forcèrent les exilés politiques français à chercher un autre refuge. Nous croyons que l'exilé quitta Lausanne pour Madrid.

Nous sommes actuellement occupé à publier, d'autre part, sa biographie, grâce aux renseignements fournis par d'aimables collaborateurs de la Chronique ; *c'est ce qui nous dispense de donner ici de plus amples détails s'y rapportant.*

Dr Michaut.

Comment j'exerçai la médecine.

par Cœurderoy.

J'étais un bien singulier praticien, quand j'avais droit de vie et de mort sur tous les Vaudois qui voulaient bien m'honorer de leur confiance. Depuis que la docte race d'Hippocrate extrait le sang des veines et injecte l'eau dans les entrailles, il n'a certainement point passé de médecin comme moi. Je ne faisais point faire antichambre à mes clients ; j'allais au-devant d'eux, et je les conduisais poliment jusqu'à la porte de mon cabinet ; je recevais à toute heure et dans tout costume ; je m'excusais quand j'étais en retard ; je traitais mes malades

(1) *Statistique médicale du canton de Vaud*, par le Dr J. Morax. Lausanne, 1899.

en amis. Jamais je ne me résignai à leur demander d'argent ; il m'arrivait même habituellement, quand j'en avais grand besoin et qu'ils m'en offraient, de leur répondre que je n'étais pas pressé. Je voudrais qu'un amateur de ces sortes de curiosités pût voir à quels efforts inouïs je soumettais mon imagination, pour inscrire sur mon registre, au moyen d'un signe particulier de leur physionomie ou de leur caractère, des personnes dont il m'aurait été facile de demander le nom et l'adresse — mais je n'osai jamais.

Bref, jamais le saint sacerdoce de la lancette et du spéculum ne tomba dans des mains aussi indignes ; jamais personne n'exerça aussi gauchement le grand art de guérir. Je suis si primitivement inapte au gain, que j'ai toujours l'air d'être l'obligé des gens auxquels je rends service, et que je les remercierais volontiers de me fournir l'occasion de leur être agréable. Je m'excuserais encore, si je ne connaissais pas l'égoïsme des hommes, si je ne savais pas qu'en agissant ainsi on s'en fait d'irréconciliables ennemis, si je n'étais pas convaincu de la réalité de ce proverbe civilisé : « Les bons comptes font les bons amis. » Mais je suis instruit de tout cela comme un débitant de denrées coloniales. Je me le répétais chaque fois que j'étais trompé ; je me promettais qu'on ne m'y reprendrait plus, et je m'y reprenais moi même à la plus prochaine occasion

Que je recommence à faire de la médecine, et demain je serai de nouveau la dupe volontaire d'une société que j'abhorre et qui ne m'a fait que du mal. Il n'est pas facile de qualifier cette manière d'agir ; ce n'est pas du dévouement, ce n'est pas de l'égoïsme ; peut-être est-ce du respect de soi-même.

Il résulta de ce mode inusité de procéder que, lorsque je fus obligé de quitter le pays, je laissai entre les mains de mes amis des comptes tellement grotesques, qu'il leur fut impossible d'y démêler quelque chose. Qu'on ajoute à cela la délicatesse des débiteurs : les uns ne m'avaient jamais connu ; d'autres ne partageaient pas mes opinions ; d'autres trouvaient ma conduite privée très scandaleuse. L'exilé n'est-il pas fait pour rendre service aux autres hommes et pour en être récompensé par les plus grossières injures ? Il n'y a guère que le forçat libéré qu'on puisse exploiter plus impunément que lui.

Je tire de là les aphorismes suivants : Il n'est personne au monde de moins reconnaissant qu'un malade guéri. — C'est rendre très mauvais service à un client que de lui ouvrir crédit. Le médecin à présent fera bien de demander ses honoraires en enfonçant le couteau dans la plaie : ce précepte du vénérable Antoine Dubois est dans la tradition de l'illustre Faculté de Paris. Obligez un homme, il fera en sorte de faire naître entre lui et vous des motifs de haine et de discorde.

On rend service à soi-même et aux malades en les faisant payer comptant. Etre le débiteur de quelqu'un, c'est dépendre de lui dans une certaine mesure, et la nature humaine répugne à toute dépendance. Vos plus mortels ennemis sont vos débiteurs. En régime civilisé, le type de l'honnête homme, c'est le Juif.

A quoi bon nier ces axiomes à la façon des économistes politiques ? Les reconnaître et en faire son profit, en cela consiste la sagesse moderne.

Ce que j'avais gagné, c'était pourtant le fruit de neuf longues années d'études ; cela représentait un capital accumulé de plus de trente mille francs ; c'était ma propriété enfin. Et ce sont des défenseurs de la propriété qui me doivent ! Mais cela est bien naturel : la propriété

qu'ils ont à défendre, ce n'est pas la mienne, c'est la leur. Il est d'une logique sévère que les défenseurs de la propriété attaquent tout ce qui ne leur appartient pas et spolient l'espèce humaine pour cause d'utilité privée. S'ils respectaient ma propriété, ils porteraient atteinte à la leur. Ainsi va le monde actuel. Il n'y a que les révolutionnaires de la tradition qui soient assez niais pour reprocher aux propriétaires d'attaquer la propriété et pour respecter les biens des privilégiés en temps de révolution. Si vous voulez vous pénétrer de l'égoïsme des hommes, faites de la médecine : au bout de six mois, je sais bien ce que vous penserez de la doctrine du dévouement.

Dans toutes les professions, le salaire est avilissant, pénible à demander, à donner et à recevoir. Ainsi, deux hommes sont liés par une chaîne d'argent qui les contraint de se souvenir constamment et désagréablement l'un de l'autre. Mais en médecine, le salaire est encore plus odieux qu'en toute autre profession. Il me semble qu'entre l'homme qui souffre et celui qui l'assiste dans sa souffrance, il doit s'établir des rapports d'amitié et de sympathie, tout à fait incompatibles avec l'idée de salaire Je sais, pour ma part, que tous les malades que j'ai soignés, dans les hôpitaux comme en ville, m'ont toujours été chers, parce qu'ils tournaient vers moi des regards d'espérance. Parce que je faisais la médecine par attrait, je ne prétends pas être plus méritant que ceux qui la font par devoir; je les plains seulement parce qu'ils ne sont pas nés médecins et que jamais ils ne recueilleront pendant toute leur vie tant d'impressions agréables que j'en ai éprouvées en quelques années.

Je n'ai jamais été surpris que mes malades me payassent d ingratitude: cela est naturel. L'homme qui craint la mort ou la souffrance se cramponne à votre main qui le soutient au-dessus de l'abîme. Dès qu il n'a plus peur, il rentre en possession de son intégrité, de son égoïsme, de son moi et s'empresse de SE LIBÉRER ; — l'expression est consacrée Il n'est pas médecin, lui ; par conséquent il n'a pas besoin d'être titré en affectivité. Je n'adresserai donc pas à mes malades le sot reproche d'avoir été ingrats ; c'était à moi de leur en ôter la possibilité. Dans ce siècle-ci toutes les notions du juste et de l'injuste sont comprises entre les colonnes du Doit et de l'Avoir.

La médecine, les médecins, l'Ecole, la Faculté. l'Académie, la Famille médicale d'aujourd'hui me font horreur. Quand tous les autres privilèges, quand tous les autres sacerdoces sont attaqués sans réserve, il me déplaît que celui-là ne le soit que très timidement, et que son ennemi le plus irréconciliable, M. Raspail, borne ses projets de réforme à substituer sa divinité à celle d'Esculape et son système à celui des humoristes. La médecine, c'est l'empoisonnement ; il n'y a pas à la réformer ; il n'y a qu'à la détruire, comme les autres monopoles. Nous n'avons plus besoin ni d'école, ni de système, ni d'oracles, ni de guérisseurs ; c'est ce que je m'efforcerai de vulgariser bientôt, en suivant la marche d'absolue négatiou dont je ne m'écarte jamais.

Ne cherchez pas de médecins philosophes aujourd'hui. Vous trouverez des professeurs, des docteurs, des officiers de santé, des médecins d'hôpital, des rebouteurs, des chirurgiens, qui sauront assez proprement escamoter une jambe ou battre du tambour sur la poitrine d'un pauvre homme ; d'autres charlatans, qui connaîtront les secrets de la réclame ; d'autres, économes, qui auront appris la tenue des livres très convenablement ; d'autres, micrographes,

qui vous diront au plus juste dans quel imperceptible pertuis passe tel imperceptible filet nerveux ; d'autres, bibliothécaires et érudits, auxquels n'aura échappé aucun détail de la vie privée de Galien. Mais vous ne rencontrerez pas un seul médecin, de ceux qui sont fiers de leur titre qui comprenne que toutes les sciences s'enchaînent et se fécondent ; que la question médicale et la question sociale se confondent ; que tout est dans tout, comme dit Jacotot ; qu'il n'y a pas d île dans le monde de l'intelligence, comme Bacon l'avait dit avant lui. Vous n'en trouverez pas un, — encore moins dans le parti démocratique que dans les autres, — qui comprenne la notion de l'absolue liberté, qui est applicable à tout, est également applicable à l'étude et à la pratique de la médecine ; — que la propriété médicale doit disparaître avec toutes les autres, ou qu'elle les reproduira toutes. Et cependant quelques médecins socialistes sont d'accord que la propriété, c'est le vol. Les médecins sont les pires des monopolistes, encore plus âpres à la curée que les avocats, parce qu'ils sont plus pauvres. Il est temps de leur déclarer une guerre à mort.

Il y a des médecins en France qui se plaignent amèrement de ce qu'ils sont obligés de cumuler l'exercice de la lancette avec le métier de postillon et les fonctions uniquement honorifiques de maire de leur commune. Ils ne savent pas ce que c'est que de pratiquer la médecine dans l'exil. Dans mon chapitre sur Londres j'y reviendrai. Tout ce que j'en puis dire maintenant, c'est que je ne souhaite pas un aussi grand malheur, même à mon plus grand ennemi (1).

PETITS RENSEIGNEMENTS

Nouveaux journaux.

Nous enregistrons avec plaisir la nouvelle apparition, après quelques mois d'éclipse, de la revue *la Vulgarisation*, dont notre confrère et ami le Dr Bardet a assumé la direction.

La *Vulgarisation*, revue mensuelle, traitera de toutes les questions scientifiques, de nature à intéresser non seulement le bourgeois, l'homme du monde, l'ingénieur, l'employé, mais encore le médecin.

Le nom des rédacteurs est un sûr garant du succès de cette publication, qui répond à un véritable besoin. Le prix de l'abonnement (6 fr.) est, d'ailleurs, des plus minimes.

Association médicale humanitaire.

L'Association médicale humanitaire continue de fonctionner à Paris, mairie du XVIe arrondissement. Son bulletin d'offres et demandes paraît. grâce à son secrétaire général le Dr Hulmann, 11, rue du Lycée-Molière, XVIe. Paris (Président : Dr Edgar Hirtz, médecin de Necker.)

Le secrétaire général se tient à la mairie du XVIe, les lundi, mercredi et vendredi, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

---

(1) Ernest Cœurderoy, pages 255-56-57-58 59, de *Jours d'exil*; Londres, 1854. Livre complètement épuisé et absolument introuvable.

Revue Biblio-critique [a]

Littérature.

C'est Alfred de Vigny qui l'a dit : « Il ne faut disséquer que les morts. » M. Emile LAUVRIÈRE s'en est souvenu, qui a cherché, en toute équité, à reconstituer la psychologie, éminemment morbide, du poète Edgar Poë, plus d'un demi siècle après sa mort.

Le plus souvent — et c'est une méthode que, pour notre part, nous trouvons excellente — M. Lauvrière, au risque de fournir des arguments à ses adversaires, laisse parler les documents, et sur tous les points litigieux le lecteur peut ainsi se prononcer, en toute connaissance de cause.

Pour un littérateur, le nouveau biographe critique de Poë a fait preuve d'un réel courage : il a été bien vite persuadé qu'il ne fallait voir en son héros qu'un malade, et que la médecine seule pouvait donner la clef de la passionnante énigme qu'il s'attachait à déchiffrer.

Poë était un dipsomaniaque, mais c'était aussi un dégénéré : l'impulsion à boire fût-elle supprimée, il resterait encore plus de symptômes variés qu'il n'en faut, pour caractériser la dégénérescence physique et mentale du poète. Selon l'expression de M. Magnan, Poë fut un *dégénéré supérieur*, et cette expression, dont on a tant abusé, est ici de tous points applicable. Cette dégénérescence s'est graduellement développée, sous l'influence des excès, de la misère et du malheur, et il en est résulté une « folie circulaire à double forme », dont les dépressions correspondaient à des accès dipsomaniaques et les exaltations à des fugues érotomaniaques.

La thèse que M. Lauvrière a présentée pour le doctorat ès lettres et qu'il nous a offerte ensuite en volume, si elle n'est pas complètement neuve, dénote un réel talent d'exposition et se développe avec une logique d'une précision rigoureuse et, pour tout dire d'un mot, scientifique.

M. Lauvrière reprend l'aphorisme de Moreau de Tours : « Le génie est une névrose » ; mais son argumentation est autrement serrée et entraîne davantage la conviction. C'est un auxiliaire bien précieux qui vient grossir la phalange des esprits libres que de tels problèmes n'effraient pas.

~~ Le centenaire de Sainte-Beuve a fait éclore une floraison considérables d'ouvrages se rapportant à l'illustre critique. Nous en sommes redevables, pour une bonne part, à M. Léon SÉCHÉ qui nous a révélé tout un Sainte-Beuve inconnu.

On connaissait, depuis longtemps, les relations qui avaient existé entre Sainte-Beuve et ses amis de Lausanne, entre autres M. et Mme Juste Olivier ; nous-même avons consacré jadis à « la vie de Sainte-Beuve à l'étranger (1) » une très longue notice, que M Séché a feint d'ignorer, bien qu'elle eût été publiée dans une importante Revue ; mais nous

(a) V. le n° du 15 janvier 1905.

(1) Dans la *Revue des Revues*, actuellement *la Revue*.

devons convenir que la contribution de M. Séché à la biographie du critique est neuve et très importante. On ne pourra plus désormais écrire sur Sainte-Beuve, sans lire, ou connaître tout au moins, les deux forts volumes in-8°, que M. Séché livre à notre appréciation.

M. Séché a partagé son ouvrage en deux tomes : « l'un, consacré à l'esprit et aux idées de Sainte-Beuve, forme en quelque sorte le côté des hommes ; et l'autre, consacré à ses mœurs, celui des femmes. »

Dire que le biographe se montre malveillant pour le héros qu'il s'est attaché à pourtraicturer, serait sans doute excessif ; mais il apparaît néanmoins, entre les lignes, qu'il ne sympathise pas avec lui, sur bien des points. C'est évidemment son droit ; je n'irai pas jusqu'à prétendre que c'était son devoir. En tout cas, nous devons savoir un gré infini aux collecteurs de documents, pour ce qu'ils épargnent une grosse et souvent fastidieuse besogne à ceux qui prennent à tâche d'en dégager la substance.

~~ C'est encore de Sainte-Beuve que s'occupe M. G. Michaut, à qui l'on doit une forte étude, dont nous avons dit ici tout le bien que nous pensions, sur *Sainte-Beuve avant les Lundis*.

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps surtout, du *Livre d'Amour* (1) ; M. Michaut nous en fait connaître la plus grande partie, et il l'accompagne d'intéressants commentaires. Aux initiés il n'apprend rien, ou presque ; mais ceux qui ne sont pas au courant de cette ...vilaine histoire pourront s'en instruire dans l'ouvrage de M. Michaut. Tout y est dit avec tact et mesure — ce qui n'est pas un mince mérite.

Un détail à ne pas laisser perdre : donnant l'édition définitive de ses *Poésies complètes*, Sainte Beuve, prétend M. G. Michaut, y fit entrer le plus possible de son *Livre d'Amour* : vingt-six pièces entières et un fragment, sur quarante-cinq. Avec ce qu'on retrouve de ce même *Livre d'Amour* dans l'étude que nous analysons (2), il devient presque superflu de se procurer la réimpression luxueuse, et qui a été annoncée avec tant de fracas, de l'opuscule, primitivement publié sous le manteau, par Sainte-Beuve (3).

~~ M. Maurice Souriau, professeur de littérature française à l'Université de Caen, nous dénonce un certain nombre de méfaits littéraires.

Il établit : 1° que la biographie de Bernardin de Saint-Pierre est apocryphe ; 2° qu'il ne faut considérer, comme étant de Bernardin, que les œuvres qu'il a publiées lui-même et qui ont été éditées de son vivant ; 3° qu'il convient de « faire table rase des œuvres posthumes, de sa correspondance, et surtout des *Harmonies de la nature*, qui n'ont pas été publiées, mais véritablement travesties par un faussaire : Aimé Martin.

On s'explique — loin de nous la pensée de le justifier ! — que ledit Martin ait commis ces... indélicatesses, quand on sait qu'il était devenu

---

(1) V. la *Chronique*, du 15 décembre 1904, et notre article de l'*Eclair*, du 11 novembre 1896 (Actualité).

(2) Le *Livre d'Amour* de Sainte-Beuve ; documents inédits, par G. Michaut. Paris, Fontemoing, 4, rue Le Goff.

(3) Il est permis de s'étonner, à ce sujet, que M. Troubat, qui s'était défendu avec tant d'énergie (V. l'*Echo de Paris*, du 12 décembre 1896), de vouloir rééditer le *Livre d'Amour*, n'ait plus les mêmes scrupules aujourd'hui. Croit-il, ce faisant, *défendre* la mémoire de son maître ? Nous ne le pensons pas. C'est pousser peut-être un peu loin la haine des Hugolâtres.

le mari de la veuve de Bernardin. Il considérait, sans doute, le profit à tirer de la publication des manuscrits du défunt, comme une partie de la dot de sa femme. Malheureusement, son imagination, qui était excessive, lui a joué de fort mauvais tours, entre autres celui d'amplifier et de dénaturer la version primitive, sortie de la plume du grand écrivain, dont il s'était constitué le défenseur posthume. Il avait un tel prurit d'écrire, le brave M. Martin, qu'il a mélangé de sa prose à celle de Bernardin, dans presque tout ce qu'il a publié de ce dernier. Il a, de plus, fait quantité de coupures, commis nombre d'erreurs de dates, corrigé même des phrases, en substituant une froide régularité à un laisser-aller qui n'est pas toujours sans charme. Mais il faut lire l'*Introduction* de M. Souriau, pour avoir l'idée de ce que peut être un éreintement : c'est le chef-d'œuvre du genre !

~~ Il est peu de personnages qui aient piqué la curiosité autant que Théodora, l impératrice de Byzance. La légende s'empara d'elle dès son vivant, et on lui prêta toutes sortes d'aventures. Ce fut pis encore après sa mort : on se souvient encore des polémiques ardentes, que fit naître la pièce de Sardou, quand elle fut représentée à la Porte-Saint-Martin. Ce fut, comme le dit M. Charles Diehl, un sujet de conversation *très parisien* de discuter la vertu de Théodora.

On a beaucoup plus parlé de la Théodora de l'Histoire secrète, que de la grande impératrice qui tint aux côtés de Justinien une place considérable et qui joua souvent un rôle décisif dans les conseils du gouvernement, dont elle tenait les rênes.

C'est cette « femme d'esprit supérieur, d'intelligence rare, de volonté énergique, une créature despotique et hautaine, violente et passionnée, compliquée et souvent déconcertante, mais séduisante toujours infiniment », que l'auteur de *Théodora, impératrice de Byzance*, s'est attaché à nous dévoiler. Et il se trouve que cette histoire vraie est au moins aussi attachante que le roman qu'on nous avait présenté jusqu'alors. N'en est-il pas le plus souvent ainsi, du reste ?

~~ Les *Propos de théâtre*, de M. Emile Faguet, ne sont rien autre chose qu'un recueil d'articles; mais comme il ne serait pas facile de les retrouver dans les nombreuses revues et journaux où ils sont enfouis, l'auteur nous a rendu un vrai service en les groupant en volume.

Nous signalerons, dans cette 2e série, une étude, très pénétrante, sur *Le théâtre classique français et son public, de 1680 à 1900* ; une biographie, d'après le livre récent de M. Charles Arnaud, sur *l'Abbé d'Aubignac*, un dictateur de la critique au temps du grand Roi ; des aperçus très originaux sur *la mise en scène du théâtre classique* et le *théâtre classique populaire* ; des articles écrits à l'occasion des anniversaires de Corneille, de Racine et de Molière. J'ai particulièrement goûté *l'Examen de conscience du critique*, qui ouvre le volume, et le théâtre expurgé *ad usum delphinorum*, qui le termine. C'est — ma foi, tant pis, je le risque ! — du Faguet de derrière les fagots.

~~ Encore une illusion qui s'en va : vous imaginiez-vous que Choderlos de Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, le Valmont perfide et redoutable au beau sexe, était « un époux fidèle, tendre .. un père indulgent et ferme... enfin, un moraliste, acerbe et délicat? »

C'est du moins l'impression qui résulte de la lecture des *Lettres inédites*, publiées par M. Louis de Chauvigny. et dont l'authenticité ne saurait être un instant suspectée. Il est tout de même piquant de nous vouloir persuader que Laclos n'a pas entendu faire œuvre d'immoralité, en écrivant son livre. « ouvrage très moral et très bon à faire lire aux jeunes femmes », déclarait un évêque .. du XVIIIe siècle. Comme quoi on peut, avec du talent, défendre les plus mauvaises causes

~~~ Il est permis de se demander *a priori* s'il est bien avantageux de disséquer les chefs-d'œuvre et si c'est tâche louable de s'essayer à prendre en faute le génie, comme un collégien distrait à qui on veut infliger un *pensum*.

Qu'on applique pareille méthode à une œuvre historique ou scientifique — c'est tout comme à nos yeux — nous n'y contredirons pas ; mais une œuvre d'imagination, un récit de voyage, reconstitué de souvenirs plus ou moins imprécis, pourquoi exiger qu'ils soient absolument conformes à la réalité ?

Ces réserves, ou plutôt ces critiques, ne sont pas, hâtons-nous de le dire, à l'adresse de M. Edouard Champion. qui, sans oser blâmer trop ouvertement de pareils procédés, plaide, quand ils s'appliquent à Chateaubriand, les circonstances atténuantes. Il s'est néanmoins enquis, à son tour, de ce qu'il pouvait y avoir d'exact, dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, et, malicieusement, il a confronté le texte du grand homme avec celui... de son valet de chambre.

Chateaubriand avait eu à sa disposition le manuscrit de son fidèle Julien, qui devait lui servir à contrôler son propre récit ; il en avait même reproduit quelques fragments ; mais il appartenait à M. Edouard Champion de retrouver, chez un bibliophile ami des lettres, le très obligeant M. Lesouëf, le document intégral. A vrai dire, ce document est ce qui importe le moins dans l'opuscule de M Champion : l'Introduction et les notes sont d'une toute autre valeur, et rehaussent singulièrement le prix d'une publication qui n'ajoutera et n'enlèvera rien à la gloire de l'écrivain des *Mémoires d'outre-tombe*.

~~~ C'est toute une évocation du passé, et d'un passé qui est pour nous inspirer parfois des regrets, que cette histoire du vieux Montmartre, que conte avec tant de charme l'érudit conservateur-adjoint du musée Carnavalet, M. Charles Sellier.

Combien d'intéressantes particularités nous y glanerions, si nous n'étions limité par le cadre. véritablement trop étroit, de cette chronique des livres ! Il est pourtant tels détails qu'il convient de ne point laisser perdre

Prenons. par exemple, le premier chapitre : *Les carrières à plâtre*. Le plâtre de Montmartre a joui longtemps d'une réputation qui était, paraît-il, méritée. Notre confrère Lister — celui du dix-septième — ne manque pas d'en faire mention dans ses tablettes de voyage.

Sous la Révolution, on abandonna à la sépulture des morts tout le vaste espace situé au sud-ouest de la montagne ; les cercueils étaient jetés au fond des carrières, par les anciens trous d'extraction C est aussi dans une carrière abandonnée, située près de la barrière Rochechouart, qu'au lendemain de la fameuse journée du 10 août (1792),

furent transportés les cadavres de ceux qui périrent dans l'attaque du château des Tuileries.

Montmartre a été le berceau d'un ordre puissant, l'ordre des Jésuites. Ignace de Loyola affectionnait particulièrement la colline de Montmartre : c'est là qu'il réunit ses premiers disciples. C'est également à Montmartre que Vincent de Paul allait évangéliser les ouvriers des carrières

Au XVIII[e] siècle — autres temps, autres mœurs ! — les adeptes de Cagliostro en avaient fait le lieu préféré de leurs conciliabules mystérieux. Enfin c'est dans les carrières de Montmartre que Marat — encore un confrère ! — vint se mettre à l'abri des poursuites qui lui furent intentées par la Commune et par le Châtelet.

Mais que ne trouve-t-on pas à Montmartre, avec un guide aussi renseigné que M. Sellier ? Peut-être a-t-il existé là — mais ceci n'est que pure hypothèse — un palais des Thermes, de l'époque gallo-romaine. En tout cas, il y avait une certaine fontaine, dite *du Buc*, qui jouissait de propriétés curatives : on va jusqu'à lui attribuer la guérison d'un cas de choléra, en 1849 ; nous aurions préféré, à tout prendre, absorber du vin de Montmartre, dont les vertus diurétiques ont été chantées dans le distique grivois :

C'est du vin de Montmartre.
Qui en boit quinte en pisse quarte.

Pour revenir aux choses sérieuses, notons un cas extraordinaire, qui intéressera les chirurgiens : un héros, du nom de Debray, dont l'exploit est tout au long conté dans le livre de M. Sellier, avait été cloué, d'un coup de lance, à l'arbre du moulin dans l'intérieur duquel il s'était réfugié : « il survécut, comme par miracle trente ans. à cette horrible blessure, ne pouvant plus absorber que du lait, car il avait eu l estomac lésé. »

En compagnie d'un aussi aimable cicerone que M Sellier, on s'oublie à bavarder mais qu'importe, puisque notre bagage s'en accroît ? Serez-vous fâchés d'apprendre que Claude Perrault, notre illustre ancêtre, avait renoncé à placer l'Observatoire sur la butte de Montmartre, parce que « les fumées » qui s'élévent continuellement de Paris, situé au midy de Montmartre, estoient un obstacle perpétuel à toutes sortes d'observations.. ? » Et voilà pourquoi on choisit une situation tout opposée á celle-là.

Aujourd hui, tout le monde, á Montmartre, connaît l'Observatoire astronomique et météorologique, situé au n[o] 100 de la rue Lepic ; mais combien d'entre nous — et moi, tout le premier, je le confesse — savent que cet observatoire fut fondé, sous le règne de Napoléon III, par... le D[r] Gruby ?

〰 Après Montmartre, le Palais-Royal. Encore un coin du Paris qui s'en va ! *Sunt lacrymæ rerum.* Il aura eu, du moins, pour prononcer son oraison funèbre, l'écrivain le plus charmant qu'il pût se souhaiter. Nous tenions M AUGÉ DE LASSUS pour le plus disert, le plus spirituel des conférenciers, mais quel délicieux conteur nous est révélé, dans ces pages si substantielles. sous leur allure de fantaisie primesautière ! Un croquis pris au hasard ; il suffira pour donner une idée de cette *Vie au Palais-Royal*, qui se laisse lire de

la première ligne à la dernière : « ... Il est difficile d'imaginer un enfant plus négligemment élevé que ne le fut Louis XIV... La reine, le ministre, ne témoignent guère que d'insouciance ; et si le jeune roi, comme le voulait la pédagogie d'alors, ne s'était vu de temps en temps, du reste en tout respect et entre deux révérences, mis à nu en quelque partie de sa royale personne et *fouetté d'importance*, il aurait pu se croire abandonné. Le linge lui manquait parfois, et l'amusement lui fut de passer bras et jambes à travers les trous béants de ses couvertures et de ses draps.

« C'est encore aux cuisines du Palais-Royal qu'il se plaît le mieux. Il se mire dans les casseroles, en attendant que, plus tard, sa perruque solennelle se reflète aux glaces d'une illustre galerie. Son frère, gentil mais femmelet, blond et rose, avec des goûts de fille, lui aussi fréquenta à l'entour des fourneaux et des rôtissoires. Un jour on en vient à se quereller, et le roi, abusant de son autorité et de son droit d'aînesse, éclabousse de lait et de crème les jolis cheveux blonds de Monsieur ; ce dont Monsieur se fâche et crie et pleure, saisi d'un affreux désespoir, car la toilette est chose d'importance vu l'humeur coquette de Monsieur. Une autre fois, la victime est le roi lui-même. Il tombe en un bassin du jardin et manque de peu à s'y noyer. Peut-être n'était-ce qu'un apprentissage et un prélude au passage du Rhin... »

M. Augé de Lassus excelle à tout dire... sans rien dire. C'est le triomphe du sous-entendu. Il nous pardonnera, et nos lecteurs surtout nous pardonneront cette seconde citation :

« Le duc d'Orléans, désormais régnant, s'est marié très jeune avec une princesse de Bourbon-Condé. Mariage d'amour, de tendre griserie, du reste très mal assorti. On s'adore de ci de là, un peu partout, jusqu'à faire plaisanter toute la valetaille ; on se prouve cette conjugale adoration à tout propos et même hors de propos, au point que les chers époux, en visite chez la duchesse douairière et la trouvant assoupie dans son lit, n'imaginent rien de plus distrayant, en attendant que se réveille la vieille dame, que de badiner au pied même de son lit. Cela cependant n'ayant pu s'achever sans quelque tapage, du moins quelque murmure, la douairière ouvrant l'œil se scandalise : « Il vous était réservé, Madame, de faire rougir du mariage. » Cette semonce de belle-mère n'était pas pour intimider beaucoup la jeune princesse. Au reste, peu de jours lui étaient comptés : elle devait mourir à trente-cinq ans, et comme si elle en avait subi le pressentiment fâcheux, au festin de l'amour et de toutes les joies, elle s'empressait à faire les bouchées doubles. »

Nous ne ferons qu'un reproche ou plutôt que deux observations à l'auteur de ce livre : il n'indique aucune des sources où il puise, et son « écriture » sent parfois un peu l'apprêt ; mais combien, par contre, cette incorrection voulue donne de la vie au récit (1) !... »

---

(1) Il y a très peu de choses à relever dans le livre de M. de Lassus, au point de vue médical. Tout au plus rappellerons-nous que le Palais-Royal fut, un temps, le *refugium peccatorum*, l'asile du péché mignon ; mais on y trouvait de quoi panser les blessures qui s'y recevaient, et « des affiches, des placards plus discrets que les autres, donnaient des adresses, qui pouvaient être précieuses. » Au Palais-Royal il y avait encore des vendeurs d'yeux artificiels, des inventeurs de mille ingrédients et accessoires

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

~ S'il est des travaux entre tous ingrats, ce sont bien les bibliographies, mais l'auteur y trouve sa joie, à la pensée qu'il rend service à tous ceux qui les feuillettent, et qui voueront leur gratitude à celui qui leur a servi de guide, dans ce dédale inextricable qu'est un sujet encore inexploré.

La Bibliographie historique et iconographique du Jardin des Plantes de M. L. Denise, n'est pas, à dire vrai, une bibliographie scientifique du Muséum, mais bien plutôt un catalogue descriptif et analytique d'un coin de Paris dit « Jardin des Plantes ». Elle intéressera certainement les médecins s'occupant de l'histoire de notre art, qui y découvriront maintes informations sur ceux de nos ancêtres ayant professé au Jardin du Roi.

L'ouvrage est orné de 8 planches hors texte, et la typographie en est particuliérement soignée, comme celle de tous les livres portant la griffe de l'éditeur Daragon.

~ La manie du théâtre, nous n'osons dire du cabotinage, n'a jamais plus sévi qu'au siècle galant et littéraire : il n'était bourgeois aisé qui n'eût, au temps de Voltaire, une scène d'appartement. On devine quelle devait être l'interprétation, avec des acteurs si peu au fait des artifices du métier.

Les spectacles d'amateurs méritaient un historien : ils en ont eu deux : MM. Henri d'Alméras et Paul d'Estrée, qui n'ont pas boudé à la tâche : tâche agréable, du reste, car le théâtre de société, au XVIII[e] siècle, fut plus amusant que moral.

Mais nous ne voulons pas, par une analyse trop détaillée, vous priver du plaisir de lire l'ouvrage que nous venons de vous signaler (1), et qui est de ceux à mettre dans votre armoire secrète, pour peu que vous soyez bibliophile.

~ Nous demandons encore une place, dans cet Enfer, à l'abri des regards indiscrets, pour *Les conteurs libertains du XVIII[e] siècle*, dont M. Ad Van Bever a eu l'ingénieuse pensée de recueillir la quintessence. Le conte en vers est souvent un témoignage des mœurs d'une époque ; à ce point de vue, il a un intérêt historique indéniable. Ceci fait pardonner Cela.

~ Il y a longtemps qu'on a déchiffré l'énigme du sexe véritable du chevalier d'Eon. Ce n'est pas à la solution de ce probléme que se sont attardés MM. Octave Homberg et Fernand Jousselin. Ils ont préféré — et en cela ils se sont montrés bien inspirés — nous conter les multiples aventures de ce diplomate original, d'après des papiers inédits et de nombreuses piéces, conservées aux Archives des Affaires étrangéres. Ils ont, en outre, mis au jour la volumineuse correspondance, que d'Eon entretint avec presque tous les personnages marquants de son temps, correspondance qui est « comme un miroir où viendrait se refléter l'image de tout un siècle, plein de contrastes, à la fois léger et philosophique, crédule et sceptique. »

---

(1) *Les Théâtres libertins au XVIII[e] siècle*, par Henri d'Alméras et Paul d'Estrée. Paris, Daragon, 30, rue Duperré.

~ Sous le titre général : *Les Romans de l'Histoire*, titre d'un choix heureux. notre sympathique confrère, M. Henri d'Alméras, a inauguré une série qui s'ouvre par une très curieuse biographie de Cagliostro, et qui se poursuit par celle de la toute gracieuse *Emilie de Sainte Amaranthe*, une des plus innocentes victimes des excès de la Terreur En fait, ce n'est pas seulement l'existence d'Emilie qui nous est contée, mais une peinture des mœurs parisiennes, et plus spécialement des mœurs du Palais-Royal, sous la Révolution, qui nous est présentée

Après Monselet, Paul Gaulot et bien d'autres. M. d'Alméras revient sur le complot des chemises rouges : c'est la partie la moins personnelle de son livre, qui a, du reste, assez de qualités d'*écriture* pour nous imposer sa lecture.

Le succès obtenu par ce volume atteste une fois de plus qu'il y a désormais un public pour les travaux historiques qui ne valent pas seulement par l'exactitude de la documentation, mais encore par l'agrément du style. Et nous ne sommes pas de ceux qui nous plaindrons de cette transformation.

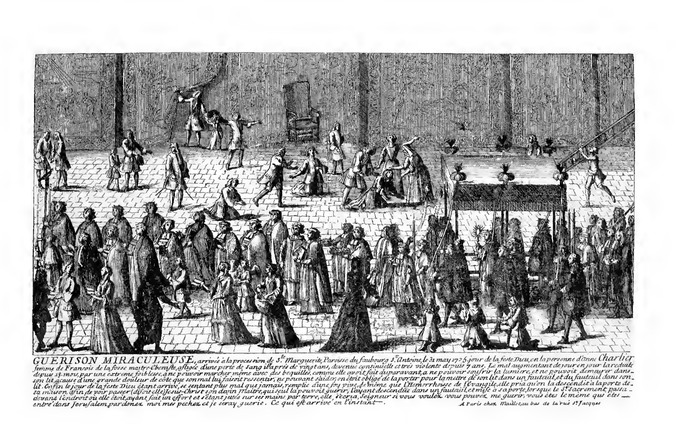
~ A l'occasion de la disparition prochaine du *Cimetière de Sainte-Marguerite*, M. Lucien Lambeau, l'érudit et dévoué secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, a songé que l'heure était venue d'écrire l'histoire de cette nécropole.

Cette histoire offre plusieurs particularités qu'il n'était pas inutile de relever : c'est là qu'en juillet 1652, furent inhumés les soldats de Condé et de Turenne, tués pendant le terrible combat du faubourg Saint-Antoine ; c'est à ce même cimetière qu'un miracle s'opéra, le 31 mai 1725, miracle qui fit courir tout Paris sur les lieux dès ce moment sanctifiés par une cure prodigieuse.

« La femme en faveur de qui Dieu a opéré le miracle, écrit l'archevêque de Paris (le cardinal de Noailles), se nomme Anne Charlier, épouse du sieur de La Fosse, maître ébéniste, âgé de 45 ans... Il y a près de vingt ans que Dieu affligea cette femme d'une perte de sang qui, depuis sept années, était devenue si continuelle, si violente et si opiniâtre, que les tentatives qu'on avait faites pour la guérir avaient été aussi inutiles que dangereuses... » N'ayant plus d'espoir qu'en l'intervention divine, Anne Charlier, le jour de la Procession du Saint-Sacrement devant son logis, situé rue de Charonne, « ne pouvant se tenir debout, se jeta aux pieds du *Signe visible de Dieu*, implorant sa pitié, et le suivit en se traînant sur les mains et sur les genoux, au grand ahurissement des badauds, qui la croyaient folle ou en état d'ivresse... » En arrivant à l'église, poursuit M. de Noailles, elle se tenait très bien sur ses jambes, et, sans être soutenue par personne, revint à pied chez elle, accompagnée d'une grande multitude.

Par excès de prudence, l'archevêque fit authentiquer le miracle par un procès-verbal en bonne et due forme, signé, coté et paraphé par les sieurs Afforty (et non Assorty, comme l'écrit M Lambeau), Léauté, Gelly, Geoffroy et Hersent, anciens docteurs-régents de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, qui reconnurent que la guérison de la femme Charlier était « extraordinaire, surnaturelle et miraculeuse. »

A dater de l'an 1725, le miracle en question fut commémoré tous



GUERISON MIRACULEUSE, arrivée à la procession de S.te Marguerite, Paroisse du faubourg S.t Antoine, le 31 may 1725. jour de la feste Dieu, en la personne d'anne Charlier femme de François de la fosse maître Ebeniste, afligée d'une perte de sang il y a près de vingt ans, devenue continuelle et très violente depuis 7 ans. Le mal augmentant de jour en jour la reduite depuis 18. mois, par une extrême foiblesse, à ne pouvoir marcher même avec des bequilles, comme elle avoit fait auparavant, à ne pouvoir soufrir la lumière, et ne pouvoit demeurer dans son lit, à cause d'une grande douleur de côté que son mal lui faisoit ressentir, ne pouvant s'aider, on étoit obligé de la porter pour la mettre de son lit dans un fauteuil, et du fauteuil dans son lit. Enfin le jour de la feste Dieu étant arrivé, se sentant plus mal que jamais, remplie d'une foy vive, de même que l'Hemorrhoïsse de l'Evangile, elle pria qu'on la descendit à la porte de sa maison, afin de voir passer (disoit elle) Jesus-Christ son divin Maître, qui seul la pouvoit guerir, l'ayant descendüe dans un fauteuil, et mise à sa porte, lorsque le S.t Sacrement passa devant l'endroit où elle étoit, ayant fait un effort et s'étant jettée sur ses mains par terre, elle, s'écria, Seigneur si vous voulez vous pouvez me guerir, vous êtes le même qui êtes entré dans Jerusalem, pardonez moi mes pechez et je seray guerie. Ce qui est arrivé en l'instant.

A Paris chez Maillot, au bas de la rue S.t Jacques

les ans par une procession (1), encore indiquée en 1787 comme une fête du quartier.

On trouvera encore, dans le livre de M. Lambeau, de nombreux documents, pour la plupart inédits, sur les quatre étapes de l'inhumation du Dauphin (Louis XVII) en 1795, 1816, 1846 et 1894. Nous avons assez souvent fait connaître notre sentiment (2) sur la question pour nous dispenser d'y revenir.

~~ Signalons toutefois une contribution nouvelle à l'éclaircissement de ce mystère si troublant : l'*Evasion de Louis XVII, Révélations inédites*, par M. H. de Grandvelle, brochure dans laquelle l'auteur a résumé, assez clairement, les recherches de MM. Henri Provins, Lenôtre et Bégis, sans oublier de Beauchesne et Chantelauze. Il y ajoute cependant une déclaration, due à la sœur Vincent, petite-fille de la comtesse de Béarn, née Pauline de Tourzel, et un renseignement qu'il tient d'une parente du cardinal de La Fare : les deux témoignages concluent à l'évasion du Dauphin. Néanmoins, M. de Grandvelle ne croit pas que l'instruction du procès soit close, et nous partageons son sentiment.

~~ Des *Mémoires secrets* de Voltaire sur Frédéric II, où le philosophe traîne dans la boue son royal ami d'antan, voilà le piquant régal que nous sert M. Paul d'Estrée. Comme le dit le préfacier, « tout ce que la nature vindicative, ingrate et jalouse de l'auteur de *Zaïre* renfermait de fiel, d'orgueil et d'envie, se retrouve dans ces pages. »

Les notes occupent une bonne moitié de ce volume, et quand on sait le souci de scrupuleuse documentation et l'érudition si profonde de M. Paul d'Estrée, à qui nous en sommes redevables, on n'a pas besoin d'ajouter qu'elles sont non moins intéressantes que le texte lui-même : ce qui, en l'espèce, n'est pas un mince éloge. (*A suivre.*)

Notre prochain numéro contiendra les réponses au *Referendum* de la *Chronique médicale* sur « la prophylaxie anticonceptionnelle. »

Les résultats de l'enquête ont, nos lecteurs en jugeront, dépassé toutes nos prévisions.

---

(1) Nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire, grâce à l'obligeance toujours empressée de M. le docteur V. Galippe, la gravure, représentant le miracle dont nous venons de faire le récit, d'après une estampe du temps, que ne signale pas M. Lucien Lambeau, dans son ouvrage pourtant si documenté.

(2) V., dans nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*, le chapitre consacré à Louis XVII (Maloine, éditeur.)

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 4 15 Février 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Referendum de la « Chronique Médicale » sur la Prophylaxie anti-conceptionnelle

RÉPONSES

Le succès de notre enquête sur la réglementation du mariage, à propos d'un roman médico-social (1), nous avait laissé espérer que nos lecteurs s'intéresseraient au problème soulevé par notre distingué collaborateur, le Dr Klotz-Forest (2) (légitimité de la prophylaxie anti-conceptionnelle).

Les résultats de notre referendum ont dépassé toutes nos prévisions.

Le Dr Klotz-Forest s'est efforcé, dans un exposé historique de la question, de justifier « toutes les mesures préventives employées pour « éviter la grossesse, chaque fois que cette grossesse mettait la vie ou « la santé de la femme en péril ; chaque fois que, par suite d'une tare « héréditaire des parents, le produit de la conception était presque « fatalement menacé de dégénérescence ; ou que la misère, la « pire des « maladies », vouait des êtres innocents à une existence lamentable, « précaire et douloureuse ».

Nous rappelons ici les termes mêmes du questionnaire, auquel nous avons prié nos lecteurs de répondre :

1° *Admettez-vous ou rejetez-vous la prophylaxie anti-conceptionnelle ?*

2° *Si vous l'admettez en principe, limitez-vous son application aux cas médicaux ; ou, au contraire, pensez-vous que des raisons sociales ou simplement individuelles puissent la justifier ?*

3° *Dans le cas où vous n'en seriez pas partisan, nous vous serions reconnaissant de formuler les motifs qui vous la font rejeter.*

Nos lecteurs ont élargi le débat, et c'est tout le problème, si passionnant, de la procréation volontaire, de sa légitimité, de ses indications, qui a été discuté.

Certes, tous nos correspondants n'approuvent pas la prophylaxie

(1) *La Graine*, de M. André Couvreur.

(2) V. la *Chronique Médicale*, du 1er novembre 1904.

anti-conceptionnelle, mais tous sont d'accord pour nous féliciter d'avoir posé la question et de leur avoir permis d'exprimer leur pensée sur un problème de la plus haute importance.

Nous avons classé les réponses sous trois rubriques différentes :

I. — Les adversaires de la prophylaxie anti-conceptionnelle ;

II. — Les partisans de cette prophylaxie, mais sous certaines réserves ;

III. — Les partisans, sans réserves ni restrictions, de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Qu'il nous soit permis, avant de donner la parole à nos collaborateurs et collaboratrices occasionnels : hommes de lettres, auteurs dramatiques, philosophes, sociologues, médecins, de les remercier pour l'empressement qu'ils ont mis à nous répondre, et pour la netteté et la franchise de leurs déclarations.

La preuve est faite que l'on peut traiter les questions les plus délicates, à la condition qu'on le fasse avec courtoisie et mesure.

Le problème sexuel est de ceux qui effarouchent d'ordinaire la fausse pudeur et encouragent l'hypocrisie. Dans une revue médicale, il nous a paru que nous pouvions en causer librement, en gardant la grave préoccupation des difficultés qu'entraîne sa solution.

I. — Adversaires de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Il convient de limiter la prophylaxie anti-conceptionnelle aux cas où la grossesse peut mettre en péril la vie ou la santé de la femme.

Nous pouvons prévoir que le produit de la conception sera, dans certains cas, *presque fatalement* frappé de dégénérescence ; nous n'en avons pas la certitude. La prophylaxie anti-conceptionnelle ne saurait donc ici être de mise, d'autant que rien ne prouve que la thérapeutique ne pourra rien pour ces « dégénérés ».

Des raisons sociales ou individuelles pouvant légitimer cette prophylaxie ? Je défie qu'on en donne. Le docteur Klotz-Forest réédite, sous une forme nouvelle et d'un point de vue nouveau, les conclusions des *Principes d'Economie politique*, de Malthus : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé... est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la Nature, il n'y a pas de couvert mis pour lui. »

M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur sous Louis-Philippe, dans son livre sur *la Charité*, a exprimé la même idée avec une franchise brutale : « c'est à l'ouvrier à ne pas mettre au monde plus d'enfants que son revenu ne lui permet d'en nourrir en demeurant dans l'aisance. La population ne doit pas être encouragée au delà des besoins que les riches ont des pauvres. »

Mais, en dépit des condamnations de l'Economie politique, Moïse a survécu et avec lui « la loi de Dieu a triomphé ». Il convient d'en laisser survivre d'autres, le plus grand nombre, tous, pour que triomphent les intérêts de l'espèce.

La misère, la pire des maladies, « voue des êtres innocents à une existence lamentable, précaire et douloureuse ». Fort bien, docteur Klotz-Forest ! Mais la misère n'est pas une loi de la nature : elle est « l'effet de la mauvaise organisation de la production et de la consommation ». Essayons de modifier cette organisation, au lieu d'assassiner ou de stériliser en son nom.

Dr J. Arrous (Prades).

***

Votre referendum est passionnant.

Je pense qu'il donnera beaucoup de réponses contradictoires, à cause de la façon dont les questions sont posées.

Si vous appelez *prophylaxie anti-conceptionnelle* la lutte contre les germes, vous voulez que la fleur ne reçoive point le pollen, de peur qu'elle ne *dégénère* en fruit... n'est-ce pas ? Vous regardez donc comme maladie ce qui n'est qu'une manifestation vitale ; vous mettez de la pathologie où il n'y a que de la physiologie.

Dans mon livre en préparation *sur la curabilité du cancer*, j'ai un chapitre sur *le Malthusisme et le Cancer*, où je démontre que, dans les régions où règne le malthusisme, la nature se venge par le cancer. Je termine le chapitre par cette phrase :

« Pauvres femmes ! vous ne voulez plus de fœtus normaux : vous en « préparez d'anormaux ; vous ne voulez pas le tissu embryonnaire « complet : vous subissez le tissu embryonnaire incomplet, patholo« gique : le cancer. »

Les organes féminins sont éminemment glycogènes (utérus, seins), en vue de l'évolution embryonnaire : il faut, QUAND ILS FONCTIONNENT, qu'ils épuisent leurs réserves ; ou bien, à l'âge de retour — retour sur soi-même — le glycogène s'amasse autour de cellules embryonnaires (véritables verrues internes), et la moindre irritation microbienne ou autre commence l'évolution d'un tissu qui ne peut aboutir à l'état adulte.

Au lieu de fabriquer de l'épithélium, on fabrique de l'épithéloïde ; au lieu d'aboutir au cartilage, on s'arrête à l'enchondrome ; au lieu d'arriver à l'os, on reste en route et on fait de l'ostéome, etc., etc.

Je conclus donc, pour votre question n° 1 :

1. JE REJETTE ABSOLUMENT LA PROPHYLAXIE ANTI-CONCEPTIONNELLE, comme contraire à la nature ou à la physiologie ;

2. La maternité est le champ de bataille de la femme : elle ne peut pas le déserter ; DÈS QU'ELLE FAIT ACTE DE FONCTIONNEMENT DE SES ORGANES, elle doit en accepter les conséquences ;

3. A nous, docteurs, d'enseigner qu'il y a danger *médiat*, sinon immédiat, à supprimer les charges, n'acceptant que les plaisirs.

Il y aurait tant à dire, mais referendum veut dire « consultation brève ».

Dr Félix DE BACKER.

***

M. le Dr CHARLES, professeur d'accouchements et chirurgien-directeur de la Maternité de Liège, nous prie de « reproduire un article qu'il a publié sur les *résultats de l'opération césarienne répétée*, dans le *Journal d'Accouchements*, de Liège (1). Nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'article entier, mais nous nous empressons d'en donner les conclusions :

« En raison de ce qui précède, *on n'est pas en droit de stériliser* « *(castration, résection des trompes, etc.) la femme*, après l'opération,

(1) *Journal d'Accouchements*, de Liège, 13 nov. 1904.

« pour éviter les dangers presque imaginaires d'une grossesse ulté-
« rieure. C'est seulement l'état défectueux de la matrice qui pourrait
« justifier une telle intervention.

« A l'heure actuelle, nous avons pratiqué 24 césariennes conserva-
« trices, dans notre service de la Maternité de Liège : une femme a
« subi la césarienne cinq fois, une autre trois fois, une autre deux
« fois ; une a subi la symphyséotomie une fois et la césarienne cinq
« ans après ; une autre a subi d'abord la césarienne, puis deux ans
« après, la symphyséotomie ; les autres opérées ont subi la césarienne
« une seule fois jusqu'à présent.

« Une femme atteinte de cancer est morte le 8e jour et une a
« succombé le 4e jour à l'urémie dyspnéique, dont elle était atteinte à
« son arrivée à la Maternité ; les autres ont guéri. Le seul enfant mort-
« né a été celui de cette moribonde et était macéré ; les 23 autres
« enfants sont venus vivants et étaient en bon état à leur sortie de
« l'établissement.

« Toutes les opérées que nous avons revues jouissent d'une bonne
« santé, ne se plaignent pas et ont repris leurs occupations anté-
« rieures, parfois très laborieuses, sans difficulté. »

***

Voici quel est mon avis sur la prophylaxie anti-conceptionnelle.

La prophylaxie anti-conceptionnelle, soit par ablation des ovaires, soit par tout autre procédé de stérilisation, soit par avortement artificiel, est pleinement justifiée dans le cas où la grossesse met la vie de la femme en danger, mais *seulement dans ce cas*.

Qu'on ne vienne pas me parler de tare héréditaire, amenant la dégénérescence du produit de la conception, dans un avenir plus ou moins lointain après sa naissance. Qui nous dit que cet enfant sera un dégénéré et que, grâce à des soins intelligents, il ne deviendra pas, au contraire, un être utile à la société ? Dans ce cas, les dégénérés seraient foule dans le monde et nombreux seraient ceux dont il aurait fallu empêcher la naissance, car, parmi les multiples causes de dégénérescence, nul ne peut affirmer que l'un de ses ancêtres n'a pas été touché par l'une d'elles.

Stériliser une femme, parce qu'elle est déjà mère d'une nombreuse famille, paraîtra singulier. Si la famille est pauvre, on prend pour excuse que les nouveaux venus pourraient devenir de « la mauvaise graine ». Par exemple, qui nous dit qu'un enfant né dans une famille pauvre deviendra de la mauvaise graine ?

Je ne conçois le savant que doublé d'un humanitaire et je crois que la société doit considérer autant la quantité de ses membres que leur qualité. Nul être n'est inutile en ce monde. Plutôt que de retrancher des existences futures, ne vaudrait-il pas mieux poser ce principe, que la société a le devoir de s'occuper de tous les enfants pauvres, de leur assurer une éducation conforme à la morale, et de venir en aide pécuniairement aux familles pauvres et nombreuses ? Ces enfants, nés dans la pauvreté, deviendraient ainsi des citoyens utiles et honnêtes.

Quant aux femmes qui ne veulent pas avoir d'enfants et qui veulent se faire stériliser, je réprouve entièrement leur conduite. La stérilisation, dans ce cas, n'est demandée que dans un but de prostitution,

et il appartient au médecin, plus qu'à tout autre, de ne pas encourager cette plaie sociale, même quand elle est clandestine. Nous ne pouvons pas pousser l'individualisme jusqu'à admettre que la femme, considérée au point de vue sexuel, ne s'appartient qu'à elle-même. Elle appartient encore à la société. Elle a la mission d'enfanter. Elle n'a donc pas le droit de se faire stériliser.

Dr Alfred FLEURY (de Bar-le-Duc).

***

Vous me demandez mon avis sur le remarquable article du Dr Klotz-Forest ; j'avoue qu'il n'a pas modifié l'opinion que j'avais antérieurement : j'étais et je reste opposé à la prophylaxie anti-conceptionnelle, prescrite et réglementée par le médecin.

Je ne crois pas, d'abord, avec l'auteur, que « la morale professionnelle... varie, se transforme, évolue sous la poussée des événements et des conceptions nouvelles du devoir ». L'antique morale s'éclaire mais ne change pas ses anciens principes, quelle que soit la poussée des acquisitions nouvelles de la science.

La doctrine de notre confrère est tout entière résumée dans cette phrase : « Nous entendons justifier *toutes* les mesures préventives employées pour éviter la grossesse, *chaque fois* que cette grossesse mettra la vie ou la *santé* de la femme *en péril ;* chaque fois que, par suite d'une tare héréditaire des parents, le produit de la conception sera *presque* fatalement frappé de dégénérescence, ou que la *misère*, la pire des maladies, vouerait des êtres innocents à une existence lamentable, *précaire* et douloureuse. »

Les mots que j'ai soulignés dans cette proposition me paraissent en renfermer la condamnation.

Voyez-vous le médecin interrogé par une femme ou son mari, sur la question de savoir si la *santé de la femme ne peut pas être mise en péril* par une grossesse ! Mais c'est lui demander de garantir qu'une grossesse n'amènera pas de complications, tournera bien, ne laissera à la mère aucune suite fâcheuse... C'est rendre le médecin responsable de tout ce qui pourra arriver à la femme, pendant ou après cette grossesse, et donner le droit au mari de réclamer des dommages-intérêts, pour les misères qui pourront résulter de cette grossesse de sa femme.

En fait, le médecin ne pourra *jamais*, en conscience, garantir que la santé de la femme ne court aucun risque, et tout ménage, qui voudra être stérile et mettre sa conscience en repos, n'aura qu'à poser nettement la question ci-dessus à son médecin ; il est sûr de la réponse : le médecin lui conseillera la prophylaxie anti-conceptionnelle et lui enseignera le moyen de la pratiquer, sans trop compromettre l'autre côté de l'amour.

Trouvez-vous que ce serait là un vrai progrès sur l'âge des cavernes ?

Il suffit que l'enfant soit *presque* fatalement voué à la dégénérescence, pour que vous en évitiez la conception. Mais les parents du père et de la mère sont toujours morts de quelque chose : il suffira que l'un d'eux soit mort de cancer, de syphilis, de tuberculose, de paralysie générale, d'apoplexie, de cardiopathie, de maladie des reins, du foie..., pour que je vous mette au défi de garantir que l'enfant n'aura pas

quelques stigmates de dégénérescence. Mais une femme n'aura qu'à venir vous conter les apéritifs et les petits verres que boit son mari, pour que vous lui indiquiez immédiatement les meilleurs procédés de prophylaxie anti-conceptionnelle : car vous ne pouvez plus lui garantir que l'enfant échappera complètement à la dégénérescence.

Tout ceci n'est encore rien, car c'est toujours de la médecine. Mais vous voulez faire aussi intervenir la considération de la *misère* et de la situation *précaire* des enfants. Alors, comme pour l'impôt sur le revenu, vous autoriserez et vous engagerez à n'avoir pas d'enfants tous ceux qui auront un loyer ou des revenus au-dessous d'une certaine somme. Je me rappelle l'ahurissement que j'éprouvai, quand un jeune ménage, à qui je demandais s'il avait des enfants, me répondit : vous n'y pensez pas, docteur ; nous sommes bien trop petitement logés !

Ce jeune ménage était évidemment dans le mouvement, dans les idées de progrès ; il ne voulait pas faire l'amour comme dans les cavernes. — J'avoue que j'ai continué à être bien arriéré.

Remarquez enfin que toutes les facilités données à la stérilité légale et morale profiteraient à tous ceux qui voudraient en user, quel que soit leur état de santé, mais ne seraient pas obligatoires (1) pour les vrais malades et les tarés. Ceux-ci se garderaient bien d'aller consulter leur médecin et de lui demander ses procédés de prophylaxie anti-conceptionnelle ; ils continueraient à procréer des enfants malingres, à compromettre la santé de leur femme, et vous n'auriez obtenu que ce résultat lamentable : encourager et faciliter la stérilité des paresseux, diminuer le nombre des enfants et augmenter la proportion des malingres et des souffreteux.

Je reviens toujours à ma vieille rengaine : si vous voulez combattre la dépopulation et améliorer la race, faites de l'hygiène certainement (c'est indispensable), mais faites aussi et surtout de la morale.

Moralisez la conception, au lieu de chercher les moyens de la restreindre.

Vous voudrez bien, le Dr Klotz-Forest et vous, mon cher Rédacteur en chef, ne voir dans la vivacité de cette réponse que la preuve de la rapidité avec laquelle elle a été écrite et de l'intérêt que je prends à tout ce qui paraît dans la *Chronique médicale*.

Dr J. GRASSET (de Montpellier).

***

Je me suis demandé quelle serait mon attitude si, juré, j'étais mis en présence d'une accusation visant une fille accusée d'avortement criminel.

J'ajoute qu'en ce qui concerne ses complices, ma religion serait éclairée quant au verdict : elle s'inspirerait du mépris que tous les honnêtes gens peuvent et doivent avoir pour ceux que le lucre peut pousser à favoriser un crime. S'il s'agissait, en l'espèce, de complices familiers aux choses de la médecine, médecin, sage-femme ou pharmacien, une complicité délictueuse caractérisée ne rencontrerait en moi aucun sentiment de pitié.

---

(1) Pour bien faire, il faudrait un gouvernement comme celui de *Caresco Surhomme* qui fait les époux stériles et les semeurs avec son Carescoclaste obligatoire.

Mais en ce qui concerne la *coupable*,

Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placée,

j'avoue que mon embarras serait grand !

Autrefois existaient des *tours*, dans les coins les plus discrètement retirés des villes : une fille-mère, incapable d'élever son enfant, venait le confier à la garde de la société, qui l'élevait sans se soucier de son origine. Le *tour*, disparu aujourd'hui, a fait place à l'inquisitrice autorité de l'Assistance publique.

L'odieuse destruction d'un être ayant droit à la vie devenait d'autant plus grave, que le *tour* substituait la responsabilité de l'Etat à celle de la mère.

Si nous examinons la statistique des *avortements* ayant des conséquences judiciaires, il est facile de se rendre compte que, pour la plupart, ils sont le fait de criminelles, recrutées dans les échelons sociaux les moins élevés, d'une ignorance notoire.

Pourquoi ?

Parce qu'une femme, instruite elle-même ou guidée par un amant « expérimenté », prend la tangente du Code au moyen de la *prophylaxie anti-conceptionnelle*.

De quelle manière peut-elle y recourir ?

Les opérations mutilantes, stérilisant la femme d'une manière définitive, doivent être justifiées par un état morbide engendrant soit des douleurs intolérables, ne pouvant pas être calmées et disparaître sous l'influence des agents thérapeutiques empruntés à la médication sédative et antiseptique ; soit un danger indubitable de mort.

Sinon, le médecin qui sacrifierait au désir inavouable d'une créature bien portante, voulant se mettre à l'abri des conséquences de la maternité, tomberait indiscutablement sous le coup de l'article 316 du Code pénal, comportant la peine des travaux forcés à perpétuité.

En ce qui concerne les pratiques d'une stérilisation temporaire sans castration, par oblitération galvano-caustique ou autre des trompes, j'estime que cette méthode est admissible dans le seul cas où, la castration étant formellement indiquée, on peut y obvier par un procédé de chirurgie conservatrice, réservant l'avenir.

Enfin, quant aux moyens essentiellement provisoires, qui procèdent du *tampon préparé* ou de l'*injection spermatozoïdicide*, je pense qu'ils ne peuvent intéresser la justice, celle-ci n'ayant à connaître que des faits résultant de la destruction d'un être créé par la *réunion des deux éléments mâle et femelle*, constituant la fécondation.

Ce moyen est-il moral ? M. Klotz-Forest déclare que la religion le condamne formellement. Le Code, d'autre part, étant muet sur les conséquences d'un pareil acte, l'individu doit juger suivant sa conscience.

Au point de vue de la thérapeutique, une méthode provisoire de stérilisation d'une femme est toujours incertaine : c'est donc pour le médecin une grosse responsabilité que de recommander une telle pratique.

Je me bornerai, pour ma part, consulté par une femme qu'une grossesse mettrait en danger de mort, à lui exposer le danger qui la menace, pour l'engager à renoncer, dans la mesure du possible, à la recherche d'un plaisir redoutable pour elle.

Et comme juré, je resterais vraiment perplexe en présence d'une accusée, victime, somme toute, de son ignorance ou de la non efficacité des moyens de prophylaxie anti-conceptionnelle.

J'y verrais sans doute un motif favorable, lorsque se poserait la question des circonstances atténuantes.

Dr André Lucas (de Monte-Carlo).

*
* *

M. le sénateur Piot me charge de vous écrire au sujet de votre article, qui l'a fort intéressé ; il est heureux de vous exprimer ses sympathies, comme à tous les penseurs qui ont souci de cette question si haute et si humaine de la dépopulation.

Mais il vous prie de l'excuser s'il ne répond pas à votre questionnaire. Il s'agit là de cas spéciaux, relevant plus particulièrement de la médecine. M. Piot en laisse la solution aux docteurs (il y en a d'éminents dans la Commission extra-parlementaire dont il fait partie). Il ne s'occupe, lui, que du point de vue patriotique et général du relèvement de la natalité française, mais en cherchant d'abord l'amélioration du sort des familles nombreuses, notamment les plus accablées.

Signé : A. Ganier.

II. — Partisans de la prophylaxie anti-conceptionnelle, avec restriction limitée aux cas médicaux seulement.

Oui, j'admets la prophylaxie. Je la limite cependant aux cas médicaux (y compris les raisons *individuelles*, si la grossesse peut exposer une femme à la mort); mais, dans ce cas, je l'approuve entièrement. J'ai, l'an passé, et assisté de confrères, provoqué un avortement de quatre mois, chez une femme qui allait mourir de vomissements incoercibles (et qui, je l'avoue, est morte quand même), et je vous assure que ma conscience a toujours été bien tranquille.

Dr Bernard (de Cannes).

*
* *

Certes, je suis partisan de la prophylaxie anti-conceptionnelle, à une condition, *sine quâ non*, qu'elle consistera exclusivement dans l'absence des rapports sexuels.

D'un mets, bien qu'exquis, on n'en mange pas, s'il doit vous empoisonner : de même pour ce qui concerne l'appétit sexuel.

Dans le cas de maladie du cœur grave, la femme n'exigera pas du mari un acte qui peut le faire mourir sur l'heure ; dans le cas de danger exceptionnel de parturition, le mari doit la réciproque et s'abstiendra de l'acte conjugal.

L'hygiène, la morale et la délicatesse sont d'accord.

La femme est sûre de s'en trouver bien et le mari — pas plus mal. L'amour, qui demande quelquefois le sacrifice de la vie, peut bien exiger moins.

Dr Francis Bleynie (de Masseret, Corrèze).

*
* *

C'est à des hommes plus autorisés que moi, Monsieur, qu'il faut demander la discussion des « cas de conscience » sociologiques, soulevés par les beaux romans de M. André Couvreur, *la Graine*, *Caresco Surhomme*, et la lumineuse étude de M. le Dr Klotz-Forest. Personnellement, je me borne seulement à croire, qu'en dernière analyse philosophique, l'intérêt de l'individu lui-même, d'une manière générale, est de faire partie d'une société forte, d'être cellule d'un organisme puissant; or, une des plus grandes forces de la patrie étant dans l'accroissement de sa natalité, les efforts du législateur et du moraliste doivent dès lors, à mon avis, tendre à ce but, avec une rigueur fondée sur la raison.

On ne peut pas non plus, ce me semble, avoir l'ambition de supprimer toutes les souffrances ! Et si le corps médical habituait peu à peu la femme à user de son art, pour éviter la maternité dans toutes les occasions où cette maternité ne réunira pas toutes les conditions idéales du bien-être, voyez-vous sur quelle pente et jusqu'où nous irions ?

La prophylaxie anti-conceptionnelle ne me paraît devoir être licite, dans une société qui tient à vivre, que dans des cas pathologiques rares, nettement déterminés, et à titre d'infime exception.

Maurice Boniface.



Deux questions, il me semble, en cette question si grave du malthusianisme, que je félicite M. Cabanès et M. Klotz-Forest d'avoir ainsi posée, même incomplètement : une question générale, celle de la limitation des naissances pour des raisons sociales ou simplement individuelles, mais qui n'intéressent pas directement la santé de l'individu ou de la race ; une question spéciale, celle de la prophylaxie anti-conceptionnelle pour des raisons individuelles, mais d'un intérêt plus grave : dangers pour la vie ou la santé de la femme, constitués par la grossesse; dangers pour la race, constitués par la transmissibilité possible à l'enfant de maladies héréditaires redoutables; maladie de l'un des générateurs ou des deux.

J'aborde, en premier lieu, la question dernière, celle de la prophylaxie anti-conceptionnelle, pour les raisons que je viens de rappeler.

J'admets absolument cette prophylaxie, dont M. Klotz-Forest, avec tant de raison et de prudence, établit la nécessité en de certains cas. Mais la question doit être élargie ; elle ne doit pas se poser qu'à l'occasion des accidents dont une grossesse peut menacer la vie ou la santé de la femme : quand, par exemple, il y a rétrécissement du bassin, maladie du cœur ou néphrite. Elle se doit poser aussi, et plus encore, à l'occasion du danger social, du péril pour la race, qui pourrait résulter de la grossesse d'une femme en puissance de tuberculose avancée ou de syphilis, ou même qui pourrait résulter de l'infection du mari, en pleine syphilis ou phtisie.

Dans un livre où j'étudiais les risques sanitaires du mariage et les dangers pour la race des maladies graves héréditaires, chez les générateurs ou chez l'un d'eux, je recommandais tout d'abord l'examen médical avant le mariage, afin de diminuer ces chances de péril et

pour la femme et pour l'enfant; puis, quand, dans l'état de mariage, l'un des générateurs ou les deux portaient une maladie transmissible à la race, je déclarais que le *mariage blanc* s'imposait ; et ce *mariage blanc*, bien entendu, je ne le recommandais pas moins dans les unions libres, quand les circonstances étaient les mêmes.

Mais la question certainement méritait d'être aiusi posée, pour être portée tôt ou tard à la connaissance du public profondément ignorant de toutes ces matières ; or cette ignorance est trop souvent la cause, chez les enfants, de souffrances longues, horribles, imméritées, qui aboutissent à la mort, et pendant et après les souffrances d'atroces douleurs et de remords chez les parents.

Ainsi je crois que la morale scientifique, cette morale nouvelle, qui, quoi qu'on en dise, sort de la science et se développe et se crée peu à peu, ne condamnera pas les mesures préventives, employées en ces cas divers pour éviter la grossesse, comme les condamne absolument celle de l'Eglise, dont je comprends les scrupules, de l'Eglise le plus souvent moins blâmée et accusée qu'admirée de moi, qui suis pourtant un agnostique.

Je déclare donc que ces mesures préventives me semblent absolument légitimes et nécessaires, chaque fois, comme le dit M. Klotz-Forest, que la « grossesse mettra la vie ou la santé de la femme en péril ; « chaque fois que, par suite d'une tare héréditaire des parents, le pro- « duit de la conception sera presque fatalement frappé de dégénéres- « cence », et il ajoute : « chaque fois que la misère, *la pire des maladies*, vouerait des innocents à une existence lamentable, précaire, douloureuse. »

Au sujet de cette dernière proposition, il faut donc étendre le débat, et poser tout entière la question du malthusianisme.

Voici comment je la poserais et peut-être penserais la résoudre.

Si l'on se place, non pas à un point de vue particulier, à celui de la France, mais à un point de vue universel, au point de vue mondial, oui, partout il faut la limitation de la natalité.

Le Dieu de la Bible a commis une imprudence grave en prononçant la parole fameuse : « Croissez et multipliez. » Malgré sa prescience, il n'avait donc pas songé au combat pour la vie et à toutes les conséquences que pourrait entraîner cette multiplication sans limites, conséquences qui sont à jamais et plus que jamais aujourd'hui des guerres terribles entre les peuples, entre les races, des luttes sociales non moins affreuses, des millions de souffrances et de morts, parce qu'*ils sont trop* ?

Aujourd'hui où la science, où la raison, où le *conscient*, opposé à l'*inconscient*, cherche à corriger, à recréer cette création, toujours plus ou moins chaotique, et ainsi à sans cesse réparer les fautes et les oublis de son auteur, elle doit inviter les races à une limitation des naissances, sans laquelle la vie, déjà trop mauvaise pour le plus grand nombre, de jour en jour deviendrait pire. Ce qui était très bien et nécessaire à l'âge de pierre, et resta si longtemps sous l'empire absolu de l'inconscient, la procréation sans limites, devenant dangereuse aujourd'hui, doit recevoir sa limitation de la science, de la conscience, de la raison.

Voilà le point de vue mondial ; voici le point de vue français, et qui m'importe infiniment toujours, n'étant pas de ceux qui font bon marché de la patrie. A ce point de vue, la diminution de la na-

talité constitue un tel péril pour l'aveuir et pour le présent même de notre nation, de notre race, que certainement et au plus tôt il y faut remédier. s'il en est temps encore. Il est donc tout à fait urgent de s'occuper de cette question, et passionnément, comme il convient pour toutes les questions vitales intéressant le pays, pour ces questions d'où dépendent sa santé, sa force, sa vie ou sa mort ; et si, depuis longtemps, nous n'étions des fous, de telles questions passeraient avant toute autre et d'abord avant les questions politiques ; car enfin, si la France n'avait plus d'hommes, le régime politique importerait assez peu, qui régirait un désert d'hommes. Eh bien, quels sont ceux de nos gouvernants, radicaux, socialistes, ou autres, qui songent à cette effroyable réalité : la diminution constante de notre natalité et ainsi l'affaiblissement de notre énergie physique ? Il y a quelques jours, je lisais l'article d'une revue japonaise qui, examinant quel peuple d'Europe pourrait s'opposer un jour à l'expansion victorieuse du Japon et arrivant à la France, disait : « La France n'a plus qu'une façade très brillante ; mais nous n'avons plus à nous inquiéter d'elle : elle a perdu son énergie vitale, et l'une des preuves en est déjà la diminution continue de la natalité. » Je crains que les Japonais ne voient trop juste : je crois aussi à l'affaiblissement de notre énergie vitale, et ne crains pas de l'avouer, car je suis de ces médecins qui croient qu'en certaines circonstances il faut dire toute la vérité, et non la cacher au malade, quand le cas est si grave que, pour le sortir du danger, son aide, son assentiment, sont nécessaires. Selon moi, il importe donc de dire toute la vérité à la France, pour essayer de la guérir, de la sauver ; or, à l'exception des gens officiels, optimistes, comme il est d'usage, par fonction et aussi par une certaine reconnaissance à la vie qui les a faits heureux, puissants et officiels, qui ne sait que, par ces deux seuls maux déjà, alcoolisme et diminution de la natalité, la patrie est en danger ?

Que faire en l'espèce ? Il y a une ligue que M. Bertillon a fondée, et qui dit des choses excellentes ; il faudrait peut-être l'écouter. N'est-il pas absurde, par exemple, comme le dit M. Bertillon, et j'ajoute criminel (car presque toutes les fautes en politique décidément sont plus ou moins des crimes, puisqu'elles aboutissent à des ruines, à des destructions de fortunes ou de vies humaines), n'est-il pas absurde et même criminel que toutes nos lois fiscales accablent, écrasent d'autant plus le père de famille que la famille est plus nombreuse ? et ces lois ont cette absurdité déjà de n'imposer que le travail ! Je passe, ma réponse n'est pas cela seulement. Je reviens à une idée qui m'est chère et que j'ai exposée et défendue ailleurs. J'ai dit : tant que nous réduirons la natalité dans nos familles à un ou deux ou trois enfants, ce que, pour le moment, on ne saurait, paraît-il, empêcher, il importe, il est pour la race, pour son avenir d'une importance vitale, qu'au moins cet unique enfant, ou ces deux ou ces trois enfants soient d'abord, par les deux producteurs, conçus dans un état de santé aussi parfait que possible ; il faut, en un mot, que l'on remplace par la qualité du produit la quantité, qui autrefois constituait une sorte d'assurance en faveur de la vie, de la santé, de la perpétuité de la famille. Et c'est pour cela que j'ai posé la question de l'examen médical avant le mariage, et pour cela aussi que j'ai fait à l'Académie de médecine une communication sur « quelques mesures très simples, protectrices de la santé de la race ».

Mais ce n'est pas assez de transformer les mœurs, il faut aussi modifier les lois, les lois absurdes, détestables, qui, trop souvent, comme l'Etat lui-même, sont plutôt un obstacle au progrès du pays, loin de le bien servir et toujours l'aider en sa marche, en ses luttes, en son ascension vitale.

Un mot encore : on a dit cette sottise (que de sottises et de mensonges ne dit-on pas dans les querelles de religions, de sectes, de partis !) que l'honneur du protestantisme était la famille nombreuse, et que, seuls, les pays catholiques offraient cette limitation des naissances, seuls ou à peu près seuls appliquant les précautions malthusiennes. Il n'est pas de pays, dit-on, plus que l'Amérique du Nord, protestante cependant, où soient plus fréquents les avortements chez la femme mariée, et demandés par elle et le mari. La vérité est celle-ci : c'est que les familles catholiques très religieuses, comme les familles protestantes très religieuses, ont, en général, beaucoup d'enfants, et que ce serait donc non la nature de la religion, mais un affaiblissement plutôt de l'idée religieuse, qui aurait quelque influence, avec bien d'autres causes, sur les progrès du malthusianisme, progrès qui, en ce moment, se manifestent presque partout en Europe.

Je me résume en ce mot de la fin : quand tout le monde fera comme nous, alors nous pourrons sans danger faire comme tout le monde. Nous périrons, si nous sommes les seuls à diminuer notre natalité, et avec elle l'énergie physique de la race.

Dr Cazalis.

***

Vous me faites beaucoup d'honneur, et je vous dois beaucoup de reconnaissance, ainsi qu'au docteur Klotz-Forest, de rendre de l'actualité à *la Graine*. Et voyez combien cette grave question était dans les esprits, puisque mon récent roman *Caresco-Surhomme ou le Voyage en Eucrasie* nous fait vivre dans un pays où la création est merveilleusement organisée, et où les procédés anti-conceptionnels se pratiquent le plus aisément du monde, grâce à la chirurgie, moyen héroïque s'il en fut !... Mais mon livre n'est qu'un conte : il faut répondre sérieusement à votre referendum, et vous m'en voyez fort embarrassé, mon cher Cabanès, car je n'ose pas prendre rang courageusement.

Je ne l'ose pas, parce que, tout en reconnaissant l'utilité de la prophylaxie anti-conceptionnelle, je suis en même temps effrayé de prévoir ses résultats. Si le projet du docteur Klotz-Forest se limitait à faire du médecin un simple jardinier de vie, uniquement soucieux d'humanité, et de proscrire la création à quelques malades avérés, tuberculeux, ou syphilitiques, ou alcooliques, pour ne parler que de ceux dont la nocivité est évidente ; si la sagesse anti-conceptionnelle s'arrêtait à ces limites, certes, j'y applaudirais de grand cœur. Ce serait le premier devoir du médecin d'être prévoyant pour la race, et d'empêcher la souffrance, en empêchant la vie, à des êtres condamnés d'avance par leur hérédité. Il remplirait en même temps un devoir de protection sociale, puisque c'est la masse active de la nation qui supporte la lourde charge des déchets humains, résultats de l'irréflexion créatrice, et paye les impôts qui servent à entretenir des asiles, des

prisons et des fonctionnaires. Il garderait enfin la communauté de la contagion ; et jusque-là ce serait parfait.

Mais songez quelle arme nouvelle vous allez mettre entre les mains du médecin, qui en possède déjà beaucoup, car il faudra bien passer de la théorie à la pratique ; et le médecin n'est, hélas ! pas plus que les autres hommes, ni impeccable, ni infaillible !... En supposant même que cette puissance ne fût pas effective et qu'elle se bornât à prêcher l'anti-conception, voyez quelles conséquences en rejailliraient sur le repeuplement déjà trop paresseux ! Les idées restrictives, fort répandues dans la haute classe, le deviendront encore plus lorsqu'elles porteront l'estampille de la science ; lorsqu'on donnera au riche la faculté morale de ne pas créer ; et je sais tel capitaliste égoïste qui, désireux de limiter sa production à deux ou trois enfants, s'emparera vite de ce nouveau prétexte, pour arguer de son arthritisme, afin de faire passer son sac d'écus sur la tête d'un seul héritier.

Et si l'on pousse plus loin les précautions anti-conceptionnelles, si l'on va jusqu'à les étendre en dehors du domaine médical ; si on les applique aux familles trop nombreuses, à qui la quantité d'enfants ne permet pas de vivre dans l'aisance, voyez ce qu'il en résultera : certainement, une diminution plus grande encore de la natalité ; et partant, une menace pour le sort de notre pays, puisqu'il est avéré, par le spectacle des siècles, que la raréfaction d un peuple est le signe certain de sa déchéance.

L'organisation supérieure d un Etat, dérivant d'un vaste socialisme, serait celle qui exigerait de chacun des citoyens une façon de contribution natale, suffisamment abondante et vigoureuse pour conserver sa force, suffisamment limitée pour ne pas diminuer les conditions du bien-être. Elle tiendrait compte des ressources de l'épargne, de la richesse et de l'étendue du sol, des besoins de la guerre, de l'offense des épidémies et même du génie propre à chaque peuple. Ainsi, le médecin aidé de quelques économistes, jouerait un rôle de magnifique Pasteur. Mais il faudrait, pour qu'on en vînt là, que notre nature fût sensiblement modifiée ; que l'homme naquît doué d'une essence éminemment fraternelle.

Le chirurgien Caresco, le héros de mon nouveau livre, avait fort bien prévu cela, dans son île d'Eucrasie. Mais Caresco était un fou, et nous ne vivons pas en Eucrasie.

André Couvreur.

*
* *

La prophylaxie anti-conceptionnelle peut être admise en principe, mais seulement à titre d'exception. Elle n'est légitime, à mon avis, que dans un nombre très restreint de cas, ressortissant presque tous du domaine obstétrical, et, parmi eux, les rétrécissements du bassin bien nettement accentués. Encore, en pareille occurrence, a-t on presque toujours la ressource de la symphyséotomie, dont les suites n'offrent en général aucun inconvénient sérieux ; du reste, quand une femme a subi une première fois cette opération, et qu'elle vient à être enceinte à nouveau, très nombreux sont les cas où, pour éviter une nouvelle intervention sanglante, on a la facilité de provoquer l'accouchement au septième ou au huitième mois, avec presque toutes chances de survie pour la mère et l'enfant.

J'ai, pour ma part, observé une femme dont le bassin est peu rétréci, et qui, d'ailleurs, avait subi la symphyséotomie il y a cinq ans ; elle vient d'accoucher récemment d'un enfant à terme, pesant tout près de quatre kilos, à l'aide d'une simple application de forceps dans l'excavation.

Evidemment, dans les cas de rétrécissements ou de déformations très considérables (bassin oblique ovalaire, spondylolisthèses), cas plus rares où la césarienne est à peu près seule indiquée, la castration doit être au moins proposée, mais non imposée à la parturiente. Je ne vais pas jusqu'à suivre un chirurgien qui disait : un opérateur pratiquerait la césarienne sur ma femme, ma sœur ou ma fille, je me traînerais à ses pieds pour qu'il lui fasse l'opération de Porro !

C'est la femme seule qui doit juger en dernier ressort.

Nul n'a le droit d'imposer ni d'enlever à une femme des risques de maternité très dangereux pour sa vie, sans son consentement formel, et sans qu'elle soit aussi parfaitement renseignée que possible sur son état. S'il y a trop de femmes, admirablement conformées, qui ne veulent pas d'enfants ou n'en veulent qu'un, pour des raisons de convenance personnelle, il y en a quelques-unes, en revanche, chez qui l'instinct maternel est assez puissant pour qu'elles ne reculent ni devant la douleur ni devant le danger pour avoir des enfants ; et j'ajoute, bien heureux sont les enfants de pareilles mères !

Mais, d'autre part, l'héroïsme étant une grande vertu, et non pas un devoir ou une obligation, le chirurgien ou l'accoucheur ne peut refuser à une femme, dans un des cas dont nous parlons, de la mettre hors d'état d'exposer gravement sa vie et même sa santé. Mais, encore une fois, ces cas sont très rares.

Ceci posé, l'application de la prophylaxie anti-conceptionnelle doit être rigoureusement limitée aux cas médicaux.

Des raisons sociales ou individuelles ? Jamais. Car alors, étant donnée l'extrême élasticité de la conscience humaine, où s'arrêterait-on ? Et où serait le critérium ?

Qu'il me soit permis, pour conclure, d'employer une comparaison, bien que comparaison ne soit pas raison : le divorce est une chose néfaste et antisociale au premier chef ; ce qui n'empêche qu'il y a des cas où il est bien difficile de faire autrement.

Dr E. Latruffe-Colomb.

***

La réponse à la question posée par le Dr Klotz-Forest : *la prophylaxie anti-conceptionnelle est-elle légitime*, peut être basée sur des considérations d'ordre religieux, philosophique ou médical.

1° Si la bonne éducation et l'intérêt bien compris s'opposent à ce que le médecin heurte les convictions religieuses des familles où il est appelé à donner des soins, il doit, dans son for intérieur, s'affranchir de toute considération religieuse pour résoudre la question ci-dessus.

En effet, le principe de la vie de l'enfant est un principe universel dont l'enfant est une simple manifestation et un moyen de production de manifestations ultérieures. L'âme individuelle n'existe comme entité que dans l'imagination des théologiens jaloux de conserver leur empire sur l'esprit humain enclin au mysticisme. Ce n'est, en réalité, qu'une abstraction, résultante de l'ensemble des fonctions

intellectuelles, qui disparaît avec le eerveau, condition essentielle de ees fonctions. La préoeeupation de l'âme de l'enfant à sauver par le baptême ne peut donc exister pour le biologiste.

2° La maternité est une loi générale de la nature et la raison d'être de la femme sur la terre. Les eonvenances personnelles, les convenanees de famille, la modieité des ressourees, ne sauraient être une raison plausible, pour entraver bénévolement cette fonction, et surtout pour autoriser le médeein à agir dans ee sens. C'est à la soeiété qu'ineombe le devoir de venir en aide aux familles nombreuses et nécessiteuses et de favoriser l'éclosion possible et le développement d'un homme supérieur.

3° Les maladies du eœur, la tubereulose, la néphrite, la syphilis, ne sont pas toujours incurables, loin de là. Pendant leur période d'acuité, tant que la grossesse peut être pour la femme une eause de danger et pour l'enfant une cause de dégénéreseenee ou de mort, le devoir du médeein est d'en avertir les générateurs et d'user de son influence pour empêcher les relations sexuelles ; mais là doit se borner son rôle, d'autant plus que les exeitations génésiques, indépendamment de toute grossesse, ne peuvent qu'avoir des effets préjudiciables à la santé des malades.

Mais la grossesse doit être interrompue, quelle que soit son époque, chaque fois que le salut de la mère exige impérieusement sa délivranee et que nul remède ne peut suppléer à ce moyen.

La stérilisation volontaire de la femme, à l'oceasion de l'opération césarienne, par rétrécissement du bassin, n'est point justifiée par le désir de la femme de pouvoir se livrer impunément, par la suite, à l'acte sexuel. La connaissance expérimentale du danger qu'elle court doit être suffisante pour la déterminer à la eontinenee, et le médeein n'a pas à intervenir autrement que par ses conseils.

En face d'un danger possible, mais non imminent, la conduite du médeein doit être l'expeetative, entourée de tous les soins hygiéniques et indépendante de toute considération religieuse.

Les eonsidérations sentimentales sur la eraniotomie d'un enfant vivant n'ont aucune valeur déterminante. Dans un danger immédiat, l'enfant doit toujours être saerifié au salut de la mère, par le moyen le plus rapide et le plus rationnel.

Rappelons, d'un autre côté, que toute opération ou manœuvre pour empêeher la eonception n'est pas elle-même exempte de danger.

Je passe sous silence toutes les opérations imposées par les eireonstanees, et dans lesquelles la stérilité définitive n'est qu'une eonséquenee involontaire de la méthode opératoire nécessitée par les lésions organiques, et je eonelus :

1° Rien ne peut légitimer la prophylaxie anti-eonceptionnelle définitive.

2° On peut, à la rigueur, admettre la prophylaxie temporaire, pendant le traitement des maladies qui peuvent rendre la grossesse fatale à la mère et surtout à l'enfant.

3° Il n'est point de raison sociale ou individuelle qui puisse légitimer une pratique si opposée aux lois de la nature.

Le Véziel,

Ancien Professeur à l'Ecole de médecine de Paris.

*
* *

Vous avez bien voulu me demander mon avis sur votre étude de la « Prophylaxie anti-conceptionnelle » et me demander si j'estimais que l'emploi de ce procédé fût légitime. J'ai quelque hésitation à répondre sur une question si technique et dont la portée ne m'apparaîtrait sans doute pleinement, que si j'avais une certaine pratique des choses médicales. Toutefois, au premier aspect, il me semble que la prophylaxie anti-conceptionnelle est parfaitement légitime, dès qu'elle est appliquée à une femme qui, d'une manière certaine, est reconnue inapte à l'accouchement, et inapte à un degré tel que sa grossesse doive immanquablement amener sa mort.

On peut dire que de telles femmes sont stériles, avec cette circonstance aggravante que leur stérilité est dangereuse et mortelle pour elles-mêmes. Le système que vous proposez a cet avantage : qu'il ne rendrait pas la situation pire, puisqu'il supprime une cause de mort, et qu'il donne à la femme inapte à la maternité la possibilité d'avoir les joies les plus légitimes.

Président Magraud (de Château-Thierry).

*
* *

En réponse à votre referendum sur la prophylaxie anti-conceptionnelle, permettez-moi de vous citer ce que disait Jacquemier à propos de l'avortement médical :

« La légitimité de l'avortement médical, bien que privé de la sanction juridique, *n'est pas douteuse*. Ce qui lui manque, à défaut d'une sanction juridique, c'est une formule claire et vraie, justifiant en droit cette dérogation exceptionnelle. Les raisons et les doctrines tirées par les auteurs les plus compétents des conditions d'existence de la mère et de son fruit, de leur situation respective et du rôle du médecin, sont loin d'être satisfaisantes ; elles trahissent un embarras réel et inclinent, tantôt à affaiblir le principe de la criminalité et de la répression de l'avortement clandestin, tantôt à ne laisser à l'avortement médical qu'une absolution d'excusabilité ou de circonstances atténuantes. Heureusement ce qui est obscur et controversable pour l'esprit ne l'est pas pour *la conscience*. Il n'est pas question ici de la conscience troublée d'un père, d'un époux, — elle pourrait paraître peu maîtresse d'elle-même, et suspecte d'un entraînement irréfléchi, — mais *de celle du médecin*, dans *l'exercice de son art*, et *libre de tout engagement*. »

Eh bien, je crois que cela peut très bien s'appliquer également à la prophylaxie anti-conceptionnelle de cause sociale. Etant donné, en effet, le rôle actuel du médecin dans toutes les questions d'hygiène ; étant données, d'un autre côté, les plaies sociales, cause de dégénérescence physique et morale de notre sexe ; et étant donnés enfin les récents progrès de la science, qui permettent de faire sans danger ce que l'on ne faisait autrefois qu'en tremblant, le médecin, conscient de son rôle social, a pour devoir de donner, dès qu'il en voit l'indication, des conseils de prophylaxie anti-conceptionnelle. — Ce sera, comme pour l'avortement médical, une affaire de conscience.

Voilà, très honoré confrère, mon humble avis, qui sera partagé, je

le erois, par beaueoup, si j'en juge par les conversations que j'ai eues à ce sujet, avce de nombreux eonfrères, trop parcsseux, hélas! pour voùs éerire.

Dr Moreau (de Malakoff).

***

Il n'y a qu'une moralc arriérée, puérile, grotesque et malfaisante, qui puisse nier le droit de l'être à se refuser à une procréation qui peut lui être nuisible matériellement ou moralement, ou qui mettrait un être en de mauvaises conditions morales et matérielles, dans ce monde où les proeréateurs doivent assurer l existence de la façon la plus parfaite possible à eelui qu'ils ont tiré du néant.

Done, en principe, j'approuve toute prophylaxie anti-eoneeptionnelle.

Seulement, là où nous cessons de nous entendre, les chirurgiens, et la femme que je suis, c'est dans l'application de ce principe, attendu que, examinant de près tous les moyens de « prophylaxie », je n'en ai trouvé aueun — du moins dépendant de la femme — qui ne fût pas un *remède pire que le mal.*

J'estime qu'en supprimant un germe aussi bien qu'un fœtus, l'on ne eommet aueun erime envers l'enfant, pas plus qu'en restant en état de virginité, ce qui, en réalité, supprime tous les êtres auxquels on pourrait donner le jour. Mais j'estime que l'attentat est euvers la femme, car, si on étudie sur la chair vivante, en observateur sineère, et non en savant qui édicte ses lois dans son cabinet, l'on s'aperçoit que *toute* « prophylaxie » compromet sa santé, son être tout entier.

S'appuyant sur les théories de chirurgiens, MM. Michel Corday et Mauriee Landay ont écrit *Sesame* et *La Grappe*, où ils plaident le droit de la suppression de l'enfant dans eertains cas physiques ou moraux et préeonisent l'avortement, qu'ils déclarent une opération insignifiante et sans danger.

Dans *L'Autel*, je ne contesterai point ce droit ; j'appuierai même sur le *erime* de mettre au monde des enfants tarés ou fatalement voués à la misère et au malheur, mais je montrerai l'application pratique de ces doetrines de « cabinet » et les résultats qu'ils ne peuvent manquer d'amener, étant donné qu'une femme n'est pas une machine que l'on peut démonter, priver d'un de ses rouages, sans qu'il en résulte un détraquage auquel le savant ne peut remédier, paree qu'il éehappe à sa science et à sa volonté de commander aux passions, aux effrois, au cœur, aux nerfs de eette femme, aussi bien que de régler son existeuce passionnelle à son gré.

En résumé, selon moi, l'on peut et l'on doit réglementer l'aete proeréateur, mais seulement si la santé de la femme n'est pas eompromise par eette réglementation. Et il s'agit de prouver rigoureusement l'innocuité des divers proeédés eonnus et préconisés.

Camille Pert
(de la Société des gens de Lettres).

***

Il est des femmes qui ne peuvent être mères, sans compromettre leur santé ou même leur vie.

Il est des hommes et des femmes qui ne peuvent appeler des enfants à l'existence, sans les vouer au malheur du fait de maladies transmissibles, du fait de tares morales, d'un déshonneur que le monde, dans sa cruauté, ne manquerait pas de faire peser lourdement sur les pauvres petits, ou du fait de la misère qui mettrait en péril leur éducation et leur santé.

Il y a donc un impérieux devoir, dans certains cas, à ne pas procréer.

On pourrait peut-être même dire que tous les enfants ont autant de raisons d'avoir du ressentiment envers leurs parents, que de leur témoigner de la reconnaissance pour l'acte égoïste par lequel ils les appellent du néant à l'existence.

La somme des joies, même pour les plus heureux, ne compense pas toujours la somme des peines, et la parole de l'Ecriture : « Heureux ceux qui sont morts depuis longtemps ; plus heureux encore ceux qui sont morts avant d'être nés et qui n'ont pas vu ce qu'éclaire le soleil », pourrait bien être vraie, dans son pessimisme.

Mais ce serait soutenir une opinion extrême et en contradiction absolue avec les lois de la nature.

Reconnaissons seulement qu'il est un assez grand nombre de cas, dans lesquels la prophylaxie anti-conceptionnelle s'impose. Mais, à mon avis, il ne peut être question que d'un seul moyen de la réaliser : la continence.

Tout autre moyen est infidèle ou dangereux et même révolte la dignité humaine.

Les moyens chirurgicaux ou médicamenteux, ont tout particulièrement le défaut de devenir rapidement, fatalement, une source de profit entre des mains malhonnêtes, qui n hésiteront pas à les mettre au service des passions.

J'ai exposé, dans ma thèse sur la prophylaxie de la syphilis, que la continence peut et devrait être observée jusqu'au mariage.

Il est des cas où elle doit être observée dans le mariage, et si ce mariage a été basé, comme il devrait l'être toujours, sur des sentiments d'affection réciproque, cette affection même aura une grande force, pour faire accepter ce moyen de ménager la vie ou la santé du conjoint ou d'éviter une descendance malheureuse.

..... Restreinte est l'élite qui, se rendant compte de l'importance de la fonction de génération, comprend qu'elle est avant tout au service de l'espèce et que le plaisir qui s'y rattache n'est qu'accessoire : que sa vraie raison d'être est la procréation (à tel point qu'on ne la désigne jamais que sous le nom de fonction de reproduction), et qu'il convient de se résigner à se priver de la jouissance, quand elle doit être stérile.

Dr Raoult, de Vernon.

***

Je réponds volontiers aux questions que pose votre referendum :

1° J'admets entièrement la prophylaxie anti-conceptionnelle. Puisque vous me faites l'honneur de rappeler mon livre (1), vous connaissez les raisons que j'ai invoquées pour justifier cette opinion.

(1) Dr Roux, *l'Instinct d'amour* ; J.-B. Baillière et fils, Paris.

2° Dans quels cas doit-on l'appliquer ?

a) Elle est un *droit* absolu pour tout individu, dans n'importe quelle circonstance

b) Elle est un *devoir* non moins absolu, toutes les fois que la conception, par son produit, doit créer de la souffrance ou bien retarder l'évolution de l'humanité.

c) Dans l'appréciation de cette casuistique, il est permis de se baser non seulement sur les cas médicaux (maladies, infirmités ou tares héréditaires), mais aussi sur les causes sociales (misère, impossibilité d'élever une trop nombreuse famille).

d) Les raisons individuelles sont d'appréciation plus délicate. Il ne faut pas user de son droit dans un but exclusivement égoïste (peur des soucis, désir de ne pas diminuer son bien-être). Un homme aisé et bien portant ne devrait user de son droit de refuser la procréation, qu'à la condition que son œuvre soit féconde, que les fils de son esprit soient plus utiles à la collectivité, que n'auraient pu l'être les fils de son corps.

Dans tout ceci, il me semble qu'on peut se baser sur la morale suivante :

« Le savant classe les actions humaines en deux groupes : celles qui favorisent l'évolution de l'humanité vers plus de force, plus de science, plus de beauté, plus de bonheur, et celles qui contrarient cette évolution. Rajeunissant ensuite une classification surannée, il appelle *bonnes* les premières, *mauvaises* les secondes. »

Mais il y a une question connexe qu'il serait intéressant de poser : faut-il vulgariser les moyens anti-conceptionnels ?

Le médecin doit-il donner les indications nécessaires en dehors des cas où il y a, en quelque sorte, urgence ?

Joanny Roux,
Médecin des Hôpitaux de Saint-Etienne.



S'il est facile de faire des enfants, il est toujours pénible et difficile, parfois même impossible, de les élever.

La femme adulte représente dans la société une valeur réelle : même avec une santé précaire, elle peut être apte à rendre de nombreux services.

L'enfant, au contraire, est à la charge de la société, et sa valeur future est incertaine. Il faut considérer les pertes énormes de la première enfance, ainsi que les pertes et déchets nombreux dans les années qui précèdent l'époque où l'être humain sera utile.

Enfin la mère est utile à l'enfant, sinon indispensable.

Ainsi, entre l'existence de la mère et celle de l'enfant, il n'y a pas à hésiter : il faut sauver la femme. Cette règle subira quelques exceptions, par exemple dans le cas où la vie de la mère et celle de l'enfant seraient également en danger, malgré toute intervention, et que le sacrifice de l'enfant ne pourrait pas sauver la mère.

Admettant un tel principe, à plus forte raison *admettons-nous la prophylaxie anti-conceptionnelle dans les cas médicaux*, c'est-à-dire dans les cas où la grossesse ou l'accouchement mettrait sûrement la femme en danger de mort, ou encore altérerait profondément et irrémédiablement la santé de la femme.

Le reste du problème est plus difficile à résoudre ; mais, nous rappelant que nous sommes médecins, nous nous efforcerons de ne pas dépasser la limite de nos attributions. Toutefois, en abordant le côté social de la question, nous indiquerons comment le médecin peut faire servir sa science à la cause de la société.

L'idéal de certains accoucheurs semble être de mettre au monde le plus grand nombre possible d'enfants, et ils sont glorieux d'une statistique démontrant l'accroissement des naissances. Pour eux, le nombre doit être opposé aux différents dangers de perte.

Les éleveurs ne raisonnent pas ainsi : ils limitent volontairement le nombre des élèves, pour obtenir des produits plus robustes, capables de lutter contre les maladies et d'améliorer la race. Ils limitent également les périodes de gestation, dans le but de ne pas fatiguer la mère. Les résultats obtenus leur ont donné raison.

De tels procédés ne sont pas applicables cependant à la race humaine.

Nous sommes des êtres libres et par conséquent responsables de nos actes. Chacun de nous a le droit de faire autant d'enfants qu'il le pourra, s'il le désire.

Mais, au point de vue de la procréation, sommes-nous des êtres réellement libres et ne subissons-nous pas, au contraire, une loi impérieuse de la nature ?

S'il n'en était pas ainsi, la question ne vaudrait pas la peine d'être posée et tout le monde pourrait appliquer à sa guise cette prophylaxie anti-conceptionnelle qui s'appelle l'abstinence.

Néanmoins, le rôle du médecin dans ce cas doit être celui d'un éducateur et il doit signaler les inconvénients des grossesses répétées, pour les femmes aussi bien que pour les enfants.

Bien plus, il doit prévenir des dangers que pourrait entraîner la grossesse ou l'accouchement, soit à cause de la mauvaise graine, soit à cause de l'incapacité de la femme pour terminer convenablement sa mission procréatrice.

Les considérations individuelles ou sociales ne nous retiendront pas, car le médecin n'a pas compétence pour résoudre certaines difficultés, et on ne peut pas alors lui reconnaître le droit d'indiquer certaines pratiques anti-conceptionnelles malheureusement trop connues.

Revenons donc aux seuls cas médicaux. Le médecin signale le danger, mais a-t-il le droit de prendre des mesures pour l'éviter ou encore d'enseigner la façon de profiter des moyens en supprimant la fin ?

Nul ne doit, sauf dans les cas d'intervention opératoire absolument indispensables, condamner la femme à la stérilité, avec ou sans son consentement.

Le seul moyen anti-conceptionnel que le médecin doit indiquer est l'abstinence.

Pour enfreindre la loi naturelle de la procréation, il faut des raisons très graves et, si la sanction de l'abstinence paraît trop pénible, nous devons l'établir en principe, afin de bien moutrer qu'une telle détermination ne doit pas être prise à la légère.

Du reste, si l'abstinence paraît trop pénible, les intéressés trouvent bien le moyen de tourner la difficulté. Supposons enfin le cas où les intéressés n'auront pas voulu ou pas su recourir aux fraudes conjugales ou autres moyens, et qu'une grossesse soit commencée : le cas redevient médical. Nous serons de nouveau juges de la situation et

nous aurons à décider s'il conviendra d'interrompre l'œuvre de la nature, pour des motifs graves et exclusivement médicaux.

Quant aux motifs sociaux ou individuels, nous n'avons pas à en tenir compte. L'enfant est généralement redouté des jeunes ménages, qui lui doivent souvent des notions d'ordre, d'économie, ainsi qu'une force inconnue jusqu'alors dans le travail.

Dr Salignat.

III. — Partisans, sans réserves, de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

1° Oui, j'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle.

2° Non, je ne la limite pas aux cas médicaux : je la généralise ! Il y a trop, beaucoup trop d'enfants malheureux. Les riches trouvent le moyen de n'en pas avoir, grâce à la prophylaxie anti-conceptionnelle et aux avorteuses. J'estime qu'il ne serait que juste que les malheureux cessent de crever de faim, par suite de l'accroissement continuel de leur famille, et il ne serait que juste aussi qu'ils puissent satisfaire leurs désirs sans la crainte continuelle du gosse ! Il est grotesque de parler de défense nationale dans ces questions d'enfants, car il est certain que le jour où on trouvera le moyen de rendre les femmes stériles à volonté et temporairement, il est à croire que les Allemandes, Anglaises ou Japonaises en useront aussi bien que les Françaises, en sorte que l'équilibre se rétablira naturellement. Peut-être aussi que le jour où il n'y aura que juste les bras nécessaires au développement intime des nations, on ne gaspillera plus les vies humaines en guerres monstrueuses pour notre siècle.

Dr L. Achard,
Médecin Chef de l'Hôpital Civil et Juge de Paix suppléant, à Aïn-Thémorchent (Algérie).

***

Le bon vieux temps où la Bible recommandait de « croître et de multiplier » n'est plus. La civilisation accumulant les tares constitutionnelles et celles-ci se transmettant et se diversifiant à l'infini, d'une part ; d'autre part, la lutte pour la vie devenant tous les jours plus âpre et plus rude, la formule évangélique se trouve renversée et remplacée par les verbes opposés : *restreindre*, *éviter*.

Et ce conseil, nous médecins, nous devons le donner non seulement dans les cas médicaux, mais dans toutes les occasions et circonstances étrangères à l'exercice de notre art, et, à moins que l'État ne se décide à devenir « État nourricier », nos efforts tendront à gagner à notre campagne de prophylaxie anti-conceptionnelle les prolétaires et les miséreux.

J'omets de parler des riches, ceux-là pouvant se débrouiller et leur égoïsme, comme leur soif de jouissance, ayant depuis longtemps restreint chez eux une production d'ailleurs lourdement tarée et dégénérée.

Une telle campagne peut paraître immorale, mais pourquoi ne devancerait-elle pas l'œuvre des guerres... plus immorales et plus désastreuses ? Et pourquoi nous interdire l'espoir de voir celles-ci cesser,

quand les Etats ne trouveront plus à recruter de « la chair à canon » ?

Sublata causa, tollitur effectus, et les combats finiront ainsi faute de combattants.

Dr Adda (Tunis).

*
* *

J'approuve sans restriction les idées de M. le Dr Klotz-Forest sur la prophylaxie anti-conceptionnelle. Après avoir lu son historique lumineux et précis, courageux et humain, de cette question palpitante, tous les esprits affranchis sauront reconnaître à la femme, cette éternelle opprimée, le libre gouvernement de sa fonction physiologique la plus intime, c'est-à-dire la première, à mon sens, et la plus essentielle de ses libertés.

La thèse de M. Klotz-Forest ne sera contestée que par les médecins imbus de l'esprit théologique. Singulière contradiction ! L'Eglise romaine ne reconnaît pas plus le droit d'entraver la gestation que de limiter la fécondité de pauvres femmes infirmes, valétudinaires ou diathésiques, les vouant ainsi à une mort certaine et préméditée. Et par ailleurs, elle impose à ses prêtres, moines et nonnes, l'hypocrisie du célibat, comme si la chasteté, cette vertu (?) parfaitement ridicule, était possible en dehors des êtres anormaux, anatomiquement incomplets ou monstres physiologiques.

Il est clair que, dans les cas médicaux, la prophylaxie anti-conceptionnelle est aussi légitime et infiniment plus logique que l'avortement provoqué ou l'embryotomie, dans leurs indications respectives, car sa réussite enlèverait tout prétexte à des interventions barbares, dangereuses et répugnantes. Toute chance de conception devrait être écartée, dès qu'il s'agit, par exemple, pour l'un des conjoints, de tuberculose avérée, d'alcoolisme, épilepsie, ataxie, aliénation mentale, convalescence de maladies graves, etc.

Pour nous, le même privilége serait acquis à la femme qui allaite ou qui a eu des grossesses répétées et trop rapprochées, à celle qui se surmène de travail et de veilles pour nourrir une famille nombreuse, voire même à celle qui est anémique, débile ou trop délicate, etc.

Cette prophylaxie, qui nous semble inspirée par la prudence, par l'esprit de prévoyance et le souci de la conservation et de l'amélioration des enfants ; cette épargne salutaire, dis-je, sera facilement taxée de fraude conjugale, comme si l'embûche perpétuelle, tendue aux sens par le génie de l'espèce, portait en soi je ne sais quoi d'inviolable et de sacré !

Mais les célibataires, qui sèment la graine aux quatre vents de leur fantaisie, s'inquiètent-ils jamais de sa germination ? Ne sont-ils pas des fraudeurs par définition, et ne faudrait-il pas, en bonne logique, les obliger à contracter des nœuds légitimes ou libres, mais féconds ?

« La nature, a dit Chamfort bien avant Schopenhauer, ne songe qu'au maintien de l'espèce... A ne consulter que la raison, quel est l'homme qui voudrait être père et se préparer tant de soucis pour un long avenir ? Quelle femme, pour une épilepsie de quelques minutes, se donnerait une maladie d'une année entière ? La nature, en nous dérobant à notre raison, assure mieux son empire... » Nous n'y contredisons point ; mais c'est un empire libéral que nous réclamons,

tempéré par la raison, et qu'il convient d'arracher au despotisme de la nature (1).

S'il faut répondre à la question fondamentale ici posée, je dirai donc que je suis partisan, *en principe*, de ce que j'appellerai la *liberté de conception* entre les sexes, et que je la considère comme un droit naturel. Personne ne niera qu'elle soit beaucoup pratiquée *en fait*. C'est même au développement de ces habitudes, dites bien à tort malthusiennes, qu'on attribue faussement, et pour la plus grande part, la dépopulation de la France, comme si notre pays avait le monopole de ces pratiques ! Mais c'est une question que je compte bientôt traiter ici avec quelque détail

Pourquoi la conception serait-elle inexorable et moins sujette à des règles que les autres actes physiologiques ? plus fatale que les rapports sexuels eux-mêmes et pour ainsi dire automatique ? L'homme sera-t-il donc toujours, comme dit le poète,

.... fils du hasard qui lança
Un spermatozoïde aveugle dans l'ovaire ? (2).

Pourquoi l' « éternelle blessée » serait-elle soumise au caprice de l'imprégnation, tandis que le geste copulateur reste facultatif et compressible ?

En dehors des raisons théoriques et individuelles, il ne manque pas d'arguments économiques pour justifier le droit à la conception libre.

Presque partout en Europe, spécialement en France et en Angleterre, la consommation dépasse de beaucoup et depuis longtemps la production des objets nécessaires à la vie : blé et céréales, viandes de boucherie et toutes denrées alimentaires, laines, bois de construction, etc. Ce double mouvement de consommation croissante d'une part et de production décroissante de l'autre constitue un péril formidable pour l'avenir, si la population continue à croître et à grossir le déficit. « Dans tous les Etats de l'Europe. écrivait J. Liebig, il y a un demi-siècle, la population a augmenté dans une proportion qui n'est pas en rapport avec le produit de son sol. et qui *par conséquent n'est pas naturelle.....* Les peuples seront forcés, dans l'intérêt de leur propre conservation, de se détruire et de se déchirer mutuellement pour rétablir l'équilibre... Ce ne sont pas de vaines prophéties ni des rêves d'une imagination malade. car la science ne prophétise pas, elle cal-

(1) Le poète philosophe des *Vaines tendresses* SULLY-PRUDHOMME, obsédé par le troublant problème de la douleur engendrée par la mort, ne voit de refuge que dans l'ascétisme. On nous permettra de rappeler ses beaux vers, d'un pessimisme aigu :

Quand je vois des vivants la multitude croître
Sur ce globe mauvais, de fléaux infesté,
Parfois je m'abandonne à des pensées de cloître,
Et j'ose prononcer un vœu de chasteté.

Du plus aveugle instinct je me veux rendre maître,
Hélas ! non par vertu, mais par compassion ;
Dans l'invisible essaim des condamnés à naître
Je fais grâce à celui dont je sens l'aiguillon...

Le zélé recruteur des larmes par la joie,
L'Amour, guette en mon sang une postérité.
Je fais vœu d'arracher au malheur cette proie :
Nul n'aura de mon cœur faible et sombre hérité...

(2) Jean RICHEPIN, *Les Blasphèmes*, Sonnets amers, n° 1.

cule... Tout homme qui réfléchit et qui examine mûrement les conditions posées par les lois de la nature, se convaincra que l'avenir des Etats européens n'a pas une base solide et large, et qu'il repose sur une pointe d'aiguille (1) ».

Ces paroles méritent encore d'être méditées par nos repopulateurs en chambre, qui s'épuisent en objurgations vaines et nous affligent de leurs projets de loi... enfantins, c'est le cas de le dire.

La conception sans frein ne mène-t-elle pas, dans nombre de cas, à l'infanticide organisé? J'ignore les chiffres des dernières statistiques. Mais, il y a une trentaine d'années, le Dr Brochard, dans un travail couronné par l'Académie des Sciences, montrait que, sur les vingt mille nourrissons envoyés de Paris à la campagne, le quart à peine revenait ; les autres mouraient de faim, de misère, de maladies ou d'accidents. Et dans le même temps, à l'Académie de médecine, dans une discussion sur la question des nourrices, M. Husson, alors directeur de l'Assistance publique, avouait que, dans plusieurs départements, Loire-Inférieure et Seine-Inférieure par exemple, la mortalité des enfants en nourrice atteignait 90 pour 100 !

Dans certains Etats de l'Allemagne, on avait imaginé d'empêcher les gens sans ressources de se marier ; mais cette mesure ne servit qu'à augmenter le nombre des enfants naturels.

L'illustre économiste Stuart Mill fut plus hardi, et, malgré tout son libéralisme, il allait jusqu'à conseiller de « porter des peines contre ceux qui auraient des enfants lorsqu'ils sont hors d'état de les nourrir.

« Tout homme a droit de vivre, mais personne n'a le droit de mettre au monde des êtres destinés à rester à la charge d'autrui... Cependant il existe un grand nombre d'écrivains et d'orateurs qui, avec des prétentions énormes aux sentiments élevés, considèrent la vie à un point de vue tellement brutal qu'ils laisseraient les indigents engendrer même dans les *workhouse*. La postérité se demandera avec étonnement dans quel peuple de tels prédicateurs pouvaient trouver des prosélytes (2). »

« On ne peut guère espérer, disait-il encore, que la moralité fasse des progrès, tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. »

Il est permis de trouver les idées de Stuart Mill un peu excessives et tout au moins prématurées. Aussi me contenterai-je de formuler la conclusion que voici : la liberté de conception est à l'union des sexes ce que la liberté physique et la liberté de conscience sont dans la vie individuelle et sociale.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).



J'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Loin de limiter son application aux cas médicaux, je désirerais la voir pratiquer par les conjoints non tarés, dont la misère, « la pire des maladies », expose les enfants, nés de leur union sexuelle, à la pauvreté, à des souffrances physiques et morales.

Toute question de sentimentalisme, paternel ou maternel, mise à

(1) *Die Naturgesetze der Landwirthschaft* (Les fondements de l'économie rurale), t. Ier.
(2) *Principes d'économie politique*, 2e édition, t. I, p. 407.

part, je la trouve légitime eneore et des plus indiquées chez les travailleurs (manuels ou iutellectuels), dont la gêne risque d'être augmentée par la venue de plusieurs ou même d'un seul enfant. L'employeur (patron, eompagnie, Etat, etc.) augmente-t-il le salaire de ses employés parallèlement et proportionnellement à leurs paternités ? Si ees derniers réfléehissaient tant soit peu sur les eonditions du travail, sur « les lois de l'offre et de la demandc », ils eomprendraient que leurs fils, devenus grands, seront bientôt obligés, pour vivre, de leur faire unc eoncurrence sans merci, rendue plus atroee encore par l'inexorable maehinisme, eoneurrenee ayant pour résultat l'abaissement du prix de la main-d'œuvre et l'avilissemcnt plus prononeé de leur servitude matérielle.

Cela va sans dire, ees considérations s'appliquent également à femme, à l'ouvrière. Pour vous, et aussi, j'cn suis eonvaincu, pour le Dr Klotz-Forest, il n'y a pas deux économies, deux morales, pas plus que deux justiees.

Mais pourquoi avoir l'air de légitimer la stérilité volontaire, l'union sexuelle délibérément inféconde, les amours blanes, par des raisons médieales ou éeonomiqucs ? Les ineonvénients morbides ou même anti-esthétiques de la grossesse peuvent ne pas plaire à toutes les femmes. Le droit d'être simplement amante, sans ambitionner le moindre aecessit de maternité, est, à mes ycux, aussi imprescriptible que le droit à la ehasteté ! Ce sont là affaires privées, de convenanee purement personnelle. Au risque d'êtrc aceusé de conceptions subversives, tout plaisir individuel me semble lieite, désirable et réalisable, quand il n'est pas attentatoire à la liberté et au bicn-être du prochain.

Puis-je vous fairc une eonfession personnelle? Oui, n'est-ce pas? ear « lc moi » perd de son odieux dans un referendum ; elle ne sera pas réeusée par les eélibataires jeunes ou vieux.

Pendant ma vie d'étudiant, mes années de garnison en Franec et dans les eolonies de toute latitude, je dois à la vérité de reconnaître (nul ne s'cn étonncra) que je n'ai jamais découvert la moindre aspiration à la maternité chez les femmes qui voulurent bien m'honorer de leurs faveurs. Je fais une exeeption pour les Malgaehes, ehez qui la maternité est toujours sainte et un témoignage de la bénédietion divine. Vous surprendrai-je en ajoutant que j'ai vu bien « des femmes du meilleur monde » s'attrister, quand elles nc s'eu irritaient pas, d'une nouvelle grossesse et regretter amèrement de ne connaître pas un moyen infaillible de « ne plus être prises », tout en goûtant aux joies dc l'amour ? Quoique apparemmcnt ferventes catholiques ou ehrétiennes, elles ne partageaient pas, sur « l'œuvre de ehair », les opinions de Malthus et du père Gratry, tous deux, eeci dit en passant, également partisans de la réduction des naissanees... mais aussi de celle des plaisirs sexuels.

De même que mes partenaires du jeu d'amour (les Malgaehes exeeptées) souhaitaient demeurer stériles, de même je ue me suis jamais encore soupçonné la moindre velléité de paternité. Peut-on (honnêtement et raisonnablement) me reproeher de n'avoir pas attendu le mariage, pour faire acte de néo-malthusien zélé et de prudenee proeréatriee (inhibition serait plus exaet), contrairement à plusieurs petits eamarades qui, richement mariés aujourd'hui, reeourent à toutes les précautions anti-conceptionnelles, pour ne pas restreindre leur train de

maison et dont quelques-uns, avant d'avoir contracté l'union sacro-sainte et légitime, abandonnèrent des maîtresses jugées irréprochables, mais qui ne leur parurent plus dignes d'estime et d'affection le jour où elles leur avouèrent, l'œil et le cœur inquiets, leur crainte d'avoir conçu ? D'eux et de mes pareils (assez nombreux) quels furent les coupables ? Ou, si nous le fûmes tous, aux yeux de certains compassés moralistes, quels le furent davantage ?

Ma morale ne fut jamais celle du séducteur flétri par *Leur Gourme* ; mon hypocrisie n'est pas celle de son père, trop universel « *Janus bifrons* ».

Je m'en tiens là, ne supposant pas que, dans une question purement humaine, l'on ait à prendre en considération les théories des soi-disant admirateurs et observateurs des lois divines et de la Nature.

Dieu et la Matière ne me firent jamais de confidence ; en revanche, les femmes m'en firent parfois. Ai-je su être suffisamment, aujourd'hui, leur porte voix ?

En résumé, à mon avis, la stérilité volontaire est souvent un acte de primordiale honnêteté (maladies, tares, misère à ne pas transmettre) ; parfois un acte de prudence économique. Toujours elle est un droit. Jamais je ne saurais la qualifier de malhonnête.

Dr J. Darricarrère,
ex-médecin-major.

***

En réponse aux questions dont vous faisiez suivre l'article si intéressant du Dr Klotz-Forest sur la prophylaxie anti-conceptionnelle, paru dans le n° du 1er novembre, je considère la prophylaxie anti-conceptionnelle comme légitime, non seulement dans les cas médicaux, mais encore dans certaines circonstances sociales ou individuelles. La dépopulation relative qui pourrait en résulter, préjudiciable peut-être au point de vue militaire, serait, je crois, un avantage au point de vue social, étant donnée la pléthore qui règne actuellement dans toutes les branches de l'activité humaine.

Dr Paul Denis (Bruxelles).

***

Je suis partisan résolu de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Je suis partisan résolu de tout ce qui peut assurer contre des grossesses répétées et hasardeuses la légitime défense de la femme obéissant aux scrupules respectables de sa santé ou de sa condition.

Un enseignement prophylactique sera toujours plus moral et moins dangereux pour elle que les conseils et les pratiques de l'avorteuse.

Quant aux intérêts spirituels du fœtus, je les considère comme une détestable plaisanterie. Ce qui est sérieux, ce sont les intérêts immédiats et particuliers de la mère et les intérêts généraux de l'espèce.

Que le fœtus ait une âme, au regard de la doctrine chrétienne, peu importe. La mère, réduite pour vivre à un salaire de famine, voit dans le fruit inattendu et qu'elle n a point souhaité une bouche de plus à nourrir, et se dit fort justement, avec Jean Paul Richter, « que la misère est le seul fardeau d'autant plus lourd qu'on est plus nombreux à le porter. »

Lucien Descaves.

***

M'occupant tout spécialement des questions relatives à la morale sexuelle, je me permets de répondre au referendum que vos pages, si intéressantes, sur la prophylaxie anti-conceptionnelle, ont fait ouvrir en la *Chonique médicale*.

1° Il me paraît impossible de condamner l'amour volontairement stérile si, laissant là toute notion révélée du bien et du mal, l on mesure la valeur des actes à leurs effets possibles sur le bonheur ; si l'on donne comme base à la morale l'observation des faits, non plus la religion.

A ceux qui rejettent la prophylaxie anti-conceptionnelle, sous prétexte qu'elle n'est pas dépourvue d'inconvénients, — elle exige des soins excessifs et elle occasionne de la fatigue nerveuse, de l'inflammation utérine, répètent sans cesse ses adversaires, — que ses partisans aient le droit de demander si ne sont pas exagérés à plaisir ses défauts, et si l'on ne devrait pas mettre en regard les souffrances que peuvent apporter la procréation et la chasteté, avant de la juger. Et n'est-il pas permis de croire que plus on verra, en la possibilité qu'elle donne à l'homme d'éviter les conditions de malheur, le titre de gloire de la science, plus les physiologistes feront des recherches sur les moyens anti-conceptionnels, et plus seront perfectionnés ces derniers ?

2° S'il est légitime d'aimer sans féconder ou sans se laisser féconder, en raison de tares héréditaires, de conformations vicieuses, il l est évidemment autant quand l'homme et la femme veulent mettre l'union à l'épreuve et ne faire une famille que s'ils croient pouvoir s'apporter réciproquement le bonheur, pendant qu'ils élèveront à deux les enfants créés à deux ; quand on est dépourvu de toute capacité éducative ; quand l'on croit enfin que, obéissant à son énergie génésique instinctive, la population s accroîtrait au delà de ses moyens d'éducation et de production, moyens qui augmenteront considérablement lorsque, au régime capitaliste, l'on aura substitué un système socialiste, ou communiste, mais qui cependant n'iront pas au delà de certaines limites.

En la société actuelle, la fécondité naturelle ne peut qu'aggraver la douloureuse situation prolétarienne, que faire grossir le nombre des sans-travail et des petits êtres privés de soins.

Or, il n'y a pas de choix à faire entre les souffrances : si l'homme considère comme un droit la recherche du bonheur, c'est au *bonheur intégral* qu'il peut aspirer, et ainsi a sa raison d être appliquée la prophylaxie anti-conceptionnelle, quelle que soit la douleur qu'elle permette d'éviter. Pas de demi-mesure.

Pour terminer, demandons à tous de se rappeler que c'est la femme qui joue le rôle primordial dans la procréation et que c'est elle qui doit décider, en toute connaissance de cause, de l'usage à faire de ses propres forces. A elle, peut-être plus encore qu'à l'homme, il convient que s'adressent les partisans et les adversaires de la prophylaxie anti-conceptionnelle. JEANNE DUBOIS.

***

Vous posez, dans la *Chronique médicale*, la question de la prophylaxie anti-conceptionnelle. Je suppose que ce sont plutôt des avis que des discours que vous voulez ; voici le mien :

L'acte de la procréation est l'acte le plus important de la vie humaine. Il doit être accompli dans la plénitude de la conscience. J'estime qu'il serait d'une haute civilisation d'inculquer aux jeunes gens arrivés à l'âge de la nubilité que s'ils ont droit de sacrifier à Vénus, ils ont le devoir de ne pas mettre au monde des malheureux dont ils ne peuvent assumer la charge.

Je vais jusqu'à admettre l'enseignement anti-conceptionnel. L'avenir de l'humanité n'est pas d'avoir des sociétés nombreuses, mais des sociétés heureuses.

Depuis l'heure où l'espoir d'un monde futur s'est évanoui, la société a le devoir d'assurer à ses membres le maximum de jouissances ici-bas ; or, les charges de famille sont l'entrave la plus importante à la réalisation du bonheur terrestre.

Donc j'estime que l'avortement devrait être autorisé, comme toute autre opération chirurgicale ; j'estime que le médecin a le droit et le devoir d'initier tous ceux qui le lui demandent aux mesures de prophylaxie anti-conceptionnelle.

D[r] FÉRAUD (de Philippeville).

***

La prophylaxie anti-conceptionnelle me paraît, à l'heure présente, en l'état actuel et social de la civilisation, morale, utile, nécessaire, nécessaire même pour la repopulation.

Elle est morale, quoiqu'elle paraisse affecter si douloureusement notre pruderie et notre hypocrisie. Ne voyons-nous pas, en Hollande, pays grave et religieux, des magistrats, des savants, des hommes intègres, à la tête du mouvement néo-malthusien, pour lequel combat depuis si longtemps, en France, Paul Robin (de Cempuis) ? Tout ce qui peut contribuer à la santé et au bonheur, sans léser autrui, m'apparaît, du reste, comme moral. Si l'avortement provoqué, le sacrifice d'un embryon vivant, est aujourd'hui admis pour sauver la vie de la mère, combien plus doit l'être la manœuvre qui ne sacrifie rien, qui se borne en somme à de vulgaires soins de propreté !

La vie de la mère est rarement en danger, dira-t-on, et ne le sachant pas d'avance, on devra au moins laisser évoluer la première grossesse ? Mais c'est celle-là la plus terrible, la plus dangereuse, pour la fille-mère et pour son rejeton, en notre état social. La fille-mère, pauvre ou riche, est vouée à la honte. C'est une erreur, — cela ne fait pas l'ombre d'un doute, — un crime social de ne respecter la maternité qu'en de certaines conditions, dans un pays qui réclame tant d'enfants, mais cela est, je constate ....

Je veux démontrer cet aspect spécial du problème posé et que j'ai énoncé, bien surtout qu'il apparaisse comme nettement paradoxal, c'est que la prophylaxie anti-conceptionnelle aide plus qu'elle ne contrarie la procréation et par suite la repopulation.

Se rend-on compte en effet du nombre de filles-mères saines, vigoureuses, trompées en pleine jeunesse, inexpérimentées, et qui, sans l'enfant trace de leur faute, se seraient mariées, seraient devenues d'honnêtes et prolifiques mères de famille ? Il me paraît que les apôtres les plus fervents de la repopulation — dans leur réprobation *a priori* de la prophylaxie anti-conceptionnelle — n'ont pas pensé à ce côté spécial de la question. Il ne faut pas se dissimuler combien généralement

l'homme fuit la maîtresse qui l'a rendu père ; combien peu il y a de naturalisations ou de légitimations, voire eombien il y a de morts-nés, légitimes ou illégitimes, qui ne sont tels que parce qu'ayant été eonçus de façon inattendue et non désirée.....

Qui veut la repopulation, la veut saine, vigoureuse et répétée. Ce n'est pas, disais-je au Congrès de la repopulation, organisé en 1893 par l'*Allianee des savants et philanthropes*, et dont j'étais viee président l'enfant à naître qui est intéressant, paree que non désiré, taré souvent, mais l'enfant-né, capital d'argent, de souffrances et de larmes. A eelui-là seulement doivent aller les préoeeupations des hygiénistes qui veulent un peuple fort et vigoureux, non par le nombre encombré de lourdes unités, mais par la qualité, qui ne peut être assurée que par le ehoix et la connaissance des lois de la féeondité.

D[r] Foveau de Courmelles.

***

Oui, j'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle. Je l'admets au triple point de vue médieal, soeial et individuel. Je la justifie par les raisons suivantes :

Puisque nous envisageons l'hérédité morbide, la séleetion de la race doit se faire sous les auspiees des médecins, qui veilleront à ee que les mariages dangereux pour la société n'aient pas de eonséqueuees terribles au point de vue de l'être dégénéré qui peut venir au monde.

Sans s'oeeuper de remédier aux causes qui souvent mettent les parents daus l'impossibilité sociale et matérielle de nourrir, soigner, éduquer leurs enfants, on fonde des sociétés dans le but de distribuer des réeompenses aux nombreuses familles ; on sacre ces innovateurs de grands philanthropes et on ne s'aperçoit pas que ee sont des propagateurs de la misère humaine.

Chaque vie étant la résultante de vies antérieures est aussi la condition essentielle de vies futures. Les tares se transmettent de père en fils. Que le père ait eonscience de sa responsabilité, qu'il ait le respect de sa progéuiture, qu'il saehe que le principe de l'hérédité est un devoir soeial et le plus puissant faeteur du progrès humain. Si la société lui fait un devoir de proeréer des êtres forts, qu'il sache aussi que e'est un crime de léguer aux enfants un sang vicié, qui les voue à l'aliénatiou mentale, à la déehéance organique, à la phtisie, à la criminalité.

Dire à certaines gens : faites des enfants, équivaut à dire : Faites des vagabonds, des assassins, des filles de joie.

Faites de la sélection, cela vaudra mieux. Dites à eeux qui sont sains de corps et d'esprit de faire des enfants suivaut leurs moyens de fortune : mieux vaut n'avoir qu'un enfant et s'en occuper, que quatre qu'on est obligé de négliger ou d'abandonner. Dites à eeux qui sont malades ou tarés, et par conséquent dont les produits seraient désastreux : abstenez-vous de toute paternité.

Vous éviterez non seulement la venue de bouehes inutiles, mais encore les reproehes de malheureux, qui naissent et vivent dans une douloureuse misère, quand ils n'ont pas assez de foree pour se laneer dans la eriminalité.

Vous ferez ainsi œuvre humanitaire et soeiale, et, au lieu de nous préparer une race d'étiolés, nous aurons une génératiou vaillante et robuste.

D[r] Aimé Gardette.

***

Ayant démontré l'impossibilité de résoudre la question sociale sans tenir compte de l'accroissement naturel des populations, je ne puis conclure autrement qu'en formulant que, dans ces conditions, la limitation de la natalité est un devoir absolu.

Il est triste que tant de millions de kilos d'encre s'usent à rabâcher les aspirations vagues des gens (quoique bien intentionnés), pendant qu'ils n'ont pas la présence d'esprit pour lire quelques pages seulement, où la question sociale apparaît dans une simplicité éclatante, comme dans ma brochure (1) ; et que d'autres néo-malthusiens passent leur temps à des questions aussi bêtes que celle qui consiste à savoir si la femme a le droit d'être ou de ne pas être mère, comme si l'être humain n'était pas libre dans toutes ses actions, précisément parce qu'il est l'être humain et non pas une bête instinctive.

C'est vraiment à désespérer de la Raison.

Dr Gotchalk.

***

1° Non seulement j'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle, mais j'estime qu'elle devrait être enseignée à cours publics. Le pullulement des hommes est un fléau, auprès duquel le choléra ou la tuberculose endémiques apparaissent comme bénins. Si l'humanité était sortie de l'inconscience décrétée par la Nature, il y a longtemps que le génie de l'individu aurait été opposé au génie de l'espèce, et que l'instinct aveugle de proliférer sans règle ni mesure aurait été tempéré par l'intelligence. La prophylaxie anti-conceptionnelle créera la société meilleure et fera la révolution sociale, de façon pacifique.

La bourgeoisie est hypocritement malthusienne. Pourquoi le médecin réellement éclairé et philanthrope, le médecin exonéré de toutes les tares chrétiennes, n'enseignerait-il pas le peuple, en lui indiquant les moyens d'éviter l'enfant ?

2° Le fait de donner la vie est, à mon sens, l'acte le plus grave qui se puisse commettre. Il n'y a donc pas lieu de limiter la prophylaxie aux cas médicaux, mais bien d'en faire bénéficier toute femme qui, pour des raisons morales, philosophiques ou matérielles, déclare au praticien qu'elle n'a point le droit de créer et sollicite son intervention.

Fernand Kolney (2).

***

Voici, en quelques mots, ma réponse à votre fort intéressant article :

1° J'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle.

2° Elle se justifie surtout par des raisons sociales et quelquefois individuelles.

Professeur Lacassagne.

---

(1) *Valeur scientifique du Malthusisme*, chez Stock.

(2) M. Fernand Kolney vient de publier un roman : « Le Salon de Mme Truphot », où il expose avec beaucoup de talent la question néo-malthusienne.

***

Je ne serais pas féministe, si je n'approuvais pas entièrement vos conclusions, essentiellement humanitaires.

Mais vous méritez mieux qu'une simple approbation, vous méritez, Monsieur, notre admiration et notre reconnaissance, pour avoir osé rompre avec des préjugés si répandus dans le monde médical, et pour avoir élevé à la dignité d'une grande question scientifique et morale cette thèse de la maternité consentie qui, jusqu'à ce jour, n'a paru que matière à romans, à utopies, ou à malsaines divagations.

La voici, grâce à vous, posée à la conscience des médecins qui, mieux que personne, sont qualifiés pour la résoudre et pour la faire entrer, sans danger, dans la voie des réalisations pratiques.

J'aime à espérer que l'enquête ouverte par la *Chronique médicale*, à la suite de votre article, donnera lieu à d'intéressantes et nombreuses réponses ; je serais très heureuse de les lire et de contribuer, dans la mesure de mes moyens, à faire connaître l'opinion du corps médical, sur ce grave problème par vous soulevé.

Odette Laguerre,
Rédactrice à *la Fronde*.

***

J'admets parfaitement la prophylaxie anti-conceptionnelle.

J'estime qu'étant donné l'état actuel de nos mœurs et le « j'menfoutisme » coupable de nombre d'individus atteints de maladies contagieuses, mal ou pas soignées, le rôle du docteur n'est plus de se cantonner dans sa mission de guérisseur, ni de se retrancher aveuglément derrière le paravent du secret professionnel. Il doit, hautement, brutalement, faire œuvre d'accusateur public et dénoncer impitoyablement les inconscients ou les criminels, qui osent contracter mariage sachant pertinemment qu'ils sont nuisibles et incapables de procréer normalement.

J'estime qu'il faut aider les femmes à se soustraire aux atteintes souvent funestes, toujours redoutables d'une semence avariée et les mettre en garde contre l'effleurement même de cette semence

J'estime qu'il est du devoir d'un docteur ou d'une sage-femme de conseiller à l'épouse d'un alcoolique de se refuser à son mari plutôt que de devenir un moule à rachitiques ou à méningiteux.

Je crois avoir prouvé, dans *la Grappe*, que l'avortement pouvait ne pas être un crime.

Je voudrais qu'un mari syphilitique, communiquant son mal à sa femme, en la fécondant, soit passible d'une peine d'au moins trois ans de prison, laps de temps pendant lequel on pourrait le rendre inoffensif.

Même si j'obtenais satisfaction sur ces deux points, je serais encore angoissé par la pensée que des femmes peuvent souffrir de métrites, de vaginites ; être atteintes de salpingites, par la faute du mari, ayant en souriant, mal soigné des blennorrhagies dégénérant en gouttes militaires, susceptibles de causer des ravages effroyables.

... Et quand, le premier mouvement de révolte passé, le dernier cri d'alarme poussé, on songe à tout ce qu'il faudrait faire et ordonner,

pour assainir notre race, on se sent pris d'un morne et considérable découragement...

Et l'on s'aperçoit, et l'on convient que tout cela n'arriverait point si, dès l'enfance, on permettait aux hommes, au moyen d'une éducation meilleure, de devenir, plus tard, d'honnêtes gens affligés de scrupules, au lieu d'en faire des dévoyés sans sens moral.

Maurice LANDAY.

***

Si mon avis au sujet de la *prophylaxie anti-conceptionnelle* vous intéresse, j'estime, pour ma part, que les parents éventuels devraient être absolument maîtres de procréer ou non. Si la mère, bien informée des risques qu'elle court, consent à subir une opération, elle doit être libre sur ce point, *à la condition expresse que cette opération ne la stérilise point à perpétuité*, et que le caprice d'un jour puisse avoir des effets définitifs. Et cela, pas seulement pour les cas médicaux.

Les raisons individuelles qu'aura une femme sont nombreuses : des occupations commerciales ou domestiques, qui feraient d'une grossesse et d'une maternité un obstacle à l'exercice de sa profession et à la lutte pour son existence ; la misère et les chances presque exclusives de donner la vie à un être destiné à souffrir sans compensation.

Quant aux raisons sociales, il n'est pas prouvé que le bonheur d'un pays réside dans le nombre de ses habitants ; même au point de vue militaire, les Romains et les Macédoniens ont pu vaincre des armées infiniment plus nombreuses qu'eux-mêmes ; de même, la France sous la Convention et Napoléon ; de même encore, la Prusse, en sachant s'allier et se confédérer avec le reste de l'Allemagne En outre, pour que des raisons sociales non démontrées et quelquefois démontrées fausses aient le droit en équité de se manifester et de préciser les raisons individuelles, il faudrait que l'Etat garantisse aux parents, pour eux-mêmes et leurs enfants, une assurance contre le chômage et la misère.

Dr G. LÉVY.

***

1° Oui, cent fois oui, j'admets absolument le principe de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

2° *a*) Je l'admets sans restriction dans tous les cas médicaux où elle s'impose, et j'estime qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Le praticien doit puiser ses indications thérapeutiques dans les ressources de son art, et non dans les décisions sans appel du Sacré Collège. Il n'y a pas lieu de s'encombrer de scrupules théologiques, qui sont la négation de toute médecine.

Une observation personnelle pour appuyer cette manière de voir. Au mois de février de cette année, je suis appelé auprès d'une femme enceinte de 1 à 2 mois Elle était prise, depuis quelques jours déjà, de vomissements incoercibles, qui mettaient ses jours en danger. Après 48 heures de médications aussi variées qu'inutiles, je me décide à provoquer l'avortement. J'agis donc en conséquence, et sans avoir pris l'avis du curé, pas plus d'ailleurs que du maire. J'a-

mène l'expulsion de l'œuf entier, embryon et membranes, le tout du volume d'un œuf de poule. Les vomissements s'arrêtent comme par enchantement ; l'état général s'améliore en un clin d'œil. Or, c'était la *quatrième fois* que pareille chose se reproduisait, et quatre fois le médecin s'était vu forcé de mettre un terme à la gestation par un avortement provoqué. J'avoue à ma grande honte n'avoir pas songé à faire l'éducation anti-conceptionnelle de cette femme, qui était d'âge et de complexion à voir le fait se reproduire par la suite. Je dirai pour excuse que jamais mon attention n'avait été attirée sur ce point. Si semblable cas m'arrive maintenant, je n'hésiterai pas à recommauder la prophylaxie anti-conceptionnelle, et j'estimerai avoir ainsi rendu un grand service à mes patientes, que de leur éviter les dangers toujours à redouter d'un avortement provoqué.

2° *b*) Il est question, dans l'alinéa de la question n° 2, d'étendre le principe de la prophylaxie anti-conceptionnelle aux cas individuels ou sociaux.

Ici, je me dépouille de la toge doctorale pour redevenir le simple citoyen, l'humble individu. Le cas échappe en effet à la juridiction du médecin, et rentre dans le droit social commun. Je dirai que mon opinion est beaucoup moins tranchée, et que c'est avec une hésitation bien compréhensible que je m'aventure sur le terrain social, qui m'est assez peu familier.

Actuellement, la société me paraît fondée sur l'individualisme à peu près absolu. Laissant l'individu réduit à ses propres forces, à sa propre initiative, la société ne peut exiger de lui de grands sacrifices. Je ne reconnais pas à la société le droit d'imposer à l'individu les charges de la famille, si elle ne lui vient en aide pour lui alléger ces charges, et pour en prendre sa part. La perpétuation de l'espèce humaine est un acte dont l'importance sociale l'emporte de beaucoup sur l'importance individuelle. Qu'y trouve en effet l'individu livré à ses propres ressources ? Il n'y trouve que des charges nouvelles, très lourdes, très difficiles à supporter. Personne, je pense, ne contestera que la famille, les enfants ne constituent une lourde charge pour l'immense majorité des représentants de la société actuelle.

L'entité sociale, au contraire, tire tous les bénéfices de ces charges imposées aux individus. Sans faire le moindre sacrifice, elle voit sa propre survivance assurée. De telle sorte qu'actuellement, des deux parties en présence, l'une a pour elle tous les avantages, l'autre tous les inconvénients d'un état de choses imposé par la nature. De là cette conclusion toute naturelle, que l individu est en droit d'employer les moyens (que le Code pénal ne réprouve nullement d'ailleurs) d'éviter les charges de la famille. La prophylaxie anti-conceptionnelle étant le moyen idéal de ce faire, je ne vois pas pourquoi on n'y aurait point recours.

On n'a, du reste, pas attendu l'approbation des lois sociales pour la mettre en pratique Tout le monde sait comme moi — les statisticiens le proclament assez tous les jours — que la natalité décroît régulièrement en France, et en particulier dans la classe bourgeoise de la population. Chose remarquable, c'est la classe la plus adaptée pécuniairement, la mieux conditionnée physiologiquement pour la reproduction, qui fournit la natalité la plus faible. Mais c'est aussi celle qui, par son instruction, est la mieux à même de connaître et de pratiquer la prophylaxie anti-conceptionnelle ; celle où l'injecteur limitatif trône

à côté du lit conjugal. Dieu merci, les apôtres de la repopulation ont assez fait gémir tous les échos de ces constatations, navrantes pour eux!

En résumé, ici encore, je suis partisan de la prophylaxie anti-conceptionnelle, laissée au libre arbitre de chacun : cela pourrait bien être la mort de la société individualiste dont nous jouissons, et ce sera le grand cheval de bataille des ennemis de la prophylaxie anti-conceptionnelle. Tant mieux : cela montrera que l'individualisme n'est pas viable et qu'il faut d'autres principes à la base de la société.

Dr L. Maurice.

***

La question de sociologie médicale que vous soulevez et qui concerne la prophylaxie anti-conceptionnelle est des plus intéressantes et même des plus importantes.

Comme médecin, je pense qu'il devrait être interdit à toute personne en état de maladie chronique d'avoir des enfants, qu'on saura à l'avance devoir être voués aux souffrances physiques ou à quelque tare, qu'ils transmettront à leur tour à leur descendance.

Comme homme, je pense que tout être humain a le droit absolu de se soustraire à la procréation, pour des raisons sociales ou individuelles, dont lui seul est juge. Et ce droit n'aura pas des suites aussi fâcheuses que le redoute l'honorable sénateur Piot, car l'acte procréateur, qui est accompli à l'aurore du xxe siècle comme à l'âge de pierre, et qui le sera ainsi tant qu'il y aura des hommes, restera toujours un piège alléchant et trompeur.

Dr L. Pron (de Joinville).

***

A mon tour, une question, qui contiendra peut-être toutes les réponses que vous me demandez : si l'on admet la prophylaxie anti-conceptionnelle, à qui donnera-t-on le droit d'en user *: à l'homme ou à la femme ?*

Dans la majorité des cas, les ménages sans enfant sont beaucoup plus l'œuvre du mari ou du médecin, que l'œuvre de la femme.

Il faut se souvenir, en dépit de tout le féminisme actuel, que la volonté d'une femme est subordonnée à la volonté de son mari. L'homme est capable, s'il le veut bien, d'inspirer le sentiment maternel à sa compagne, même quand elle ne l'éprouve pas *naturellement*. Les femmes stériles, physiquement et moralement, sont fabriquées par leurs compagnons, de route ou *de passage*, et presque toujours la femme qui aime son mari, ou son amant, aime l'enfant, les enfants qui lui viendront de lui.

Mais il ne faut jamais admettre qu'une femme (en dehors de la question de clinique) puisse entièrement abdiquer sa volonté de rester mère, c'est-à-dire de reproduire une image qui lui plaît.

De plus, l'âge maternel chez la femme est très incertain. Telle jeune fille de vingt ans qui n'a pas le sentiment maternel devient, plus tard, de trente à trente-cinq ans, une excellente mère de famille ; mais elle peut parfaitement dissimuler ses nouveaux instincts, si elle est la compagne d'un homme qui ne partage pas ses idées. Que les jeunes

femmes le veuillent ou non, elles sont généralement le reflet de leur époux, et pour elles la haine ou l'amour leur dicte leur conduite de bonne ou mauvaise femelle.

Pour me résumer : *oui, l'on doit choisir le moment de la conception : c'est le devoir des civilisés.*

Mais il faut admettre la femme à partager l'opinion du médecin ou du mari, et ne jamais permettre que seul, un médecin, ou un mari, se reconnaisse le droit de *donner* ou de *retirer* le pouvoir de la procréation.

L'esprit est prompt, la chair est faible... la femme aussi.

RACHILDE-VALLETTE.

***

Non seulement j'admets la prophylaxie anti-conceptionnelle, mais je la trouve très désirable dans l'immense majorité des cas. Ce n'est que très exceptionnellement que l'on doit consentir à ce que le coït puisse être fertile.

La prophylaxie dans « les cas médicaux » devrait être de règle absolue. Procréer volontairement des enfants qui auront des chances d'hériter de graves tares parentales est de l'inconscience, de la folie, de l'atroce malfaisance. Je ne doute pas qu'un temps soit proche où l'opinion morale des médecins et de la masse se sera transformée dans le sens que j'ai osé indiquer, au milieu de la *désapprobation unanime* de tous, au Congrès d'assistance familiale (juin 1902) ; que, dans les cas extrêmes, au moins, on stérilisera d'office ceux qui ne pourraient s'empêcher d'encombrer l'humanité de dégénérés, sans espoir de bonheur pour eux-mêmes et dangereux pour les autres.

D'ailleurs, le bon vouloir des parents et surtout de la mère, est un motif tout à fait suffisant pour accepter ou rejeter la procréation. Au lieu de les y pousser, de sages conseillers de leurs semblables devraient, au contraire, les en dissuader, excepté dans les cas, fort rares, où le produit possible aurait, de par l'état de santé physique et morale, de la valeur intellectuelle des parents, de leur situation dans leur milieu social, toutes les chances possibles d'être des humains de qualités *très supérieures*, à tous les points de vue possibles.

Ce n'est qu'en appliquant ces principes dans toute leur étendue, que l'on pourra en finir avec le fumier social actuel ; que l'on pourra remplacer l'énorme quantité de fous rapaces et querelleurs qui encombrent, souillent et gaspillent la planète, par un nombre sagement modéré d'humains heureux et bons, travaillant à améliorer au maximum la grande habitation commune et à procurer à eux-mêmes et à leurs semblables, dans toutes les directions, la plus grande somme de bonheur.

Paul ROBIN.

***

Toute femme adulte et normale — c'est-à-dire apte à concevoir — se trouve placée en face de ces trois solutions : la chasteté, la prophylaxie anti-conceptionnelle, la gestation *continue*, ou à peu près.

La chasteté, toujours funeste, est impossible dans le mariage.

La gestation *continue*, ou tout au moins très fréquente, transforme

en un long martyre l'existence féminine et réduit toute la famille à la misère ou à la gêne.

Reste la « prophylaxie ». A-t-elle des inconvénients ?... Il appartient aux médecins de répondre. Mais peu m'importe. En aurait-elle que je n'hésiterais pas à la choisir, comme *le moindre* des maux en présence.

Il faut ignorer complètement ce que représentent de tortures, pour un trop grand nombre de femmes, la grossesse et l'accouchement, et ce que coûte à toutes les mères — principalement aux mères pauvres — de soins, de soucis, de fatigues, l'élevage d'un seul enfant... ou bien, ne l'ignorant pas, il faut être dépourvu des sentiments d'humanité et du bon sens les plus élémentaires, pour condamner, au nom d'une prétendue « morale », les pratiques ayant pour but de limiter des charges si pesantes, si accablantes à tous les points de vue.

Il n'y a rien de moins « moral » que de féconder *volontairement* une femme *sans son consentement formel*. Il n'y a rien de moins « moral » que de jeter au hasard dans le monde une foule d'êtres qui n'étaient ni désirés ni désirables, et qui ne réunissent point les conditions nécessaires pour vivre utiles et heureux.

Nous, les femmes affranchies des préjugés ancestraux, qui nous refusons à voir dans l'amour une souillure, et dans la souffrance une nécessité..., nous prétendons disposer librement de nos flancs, *qui nous appartiennent ;* n'être mères *qu'à notre gré*, en choisissant *nous-mêmes* le moment opportun, sans qu'aucune considération, religieuse ou patriotique, vienne influer sur notre décision, sans que *personne* ait à examiner les raisons qui nous font craindre ou désirer la conception.

La *liberté de la maternité* nous apparaît comme la liberté primordiale, sans laquelle toutes les autres ne seront jamais qu'un leurre. Et nous attendons des savants, vraiment dignes de ce nom, vraiment conscients de leur rôle magnifique, qu'ils nous enseignent les moyens d'assurer cette liberté.

Nelly Roussel.

***

Mme Séverine, à propos d'une affaire qui passionna jadis l'opinion (1), a exprimé son avis sur la prophylaxie anti-conceptionnelle ; elle a même très nettement affirmé *le droit à l'avortement*, pour des raisons sociales ou individuelles :

« L'avortement ! Je voudrais bien qu'on me dise, d'abord, où et quand il commence ? L'homme qui se gare des suites d'une rencontre, la femme qui préserve immédiatement ses échéances futures, sont-ils des avorteurs ? En bonne logique, la loi devrait dire oui. Et avorteur, aussi, Onan, le vilain homme qui semait son blé en herbe, ce qui n'a pas empêché, d'ailleurs, Israël de germer et de moissonner ! Mais, à ce compte, les collèges, les pensions, les casernes, les couvents, les navires, toutes les agglomérations d'adolescents, d'hommes, de femmes, où les sexes isolés s'appellent et s'illusionnent, sont des fabriques d'avortements.

« Et à quel moment est-il légal, l'avortement ? à quel moment ne

(1) Affaire Fouroux, de Toulon.

l'est-il pas ? L'Eglise est logique, au moins, dans ses interdictions, dans ses défenses, mais le Code... ah ! le blagueur !...

« Comme si la conscience — la seule loi du monde — faisait ces distinctions et s'abritait derrière ces subterfuges ! Dès qu'un être a été « lâché » sur la terre, si petit, si frêle, si touchant dans sa laideur et dans sa faiblesse, dès qu'il a vagi son premier cri, agité ses menottes, dénoué ses petons, il vit, il est sacré !

« Avant, il y a une femme — et rien qu'une femme, vous entendez bien ! Cela est si juste, qu'en cas d'accouchement difficile, les médecins n'hésitent pas, ils sauvent la mère et laissent l'enfant dans le néant.

« On les étonnerait rudement, ceux-là, en les traitant d'avorteurs !

« Mais la repopulation ?... disent les économistes.

« La repopulation ! Que fait-on donc pour les nombreuses familles, les « tiaulées » de dix, douze moutards qui, dans votre état social, ne trouvent ni de quoi se nourrir, ni même de quoi se loger ?

« Que fait-on pour les chefs des nombreuses lignées ? Où est leur récompense, l'encouragement qu'on leur offre, l'appui qu'on leur accorde, l'aide qu'on leur prodigue, l'allégement de leurs charges, de leurs pesants devoirs, de leurs écrasantes obligations ?

« Rien. La peine, la misère et le suicide au bout — voilà leur lot !

« Voyez-vous, l'avortement est un malheur, une fatalité — pas un crime. La législation n'a pas droit de punir ce qui est son œuvre, son œuvre à elle seule.

« Tant qu'il y aura, de par le monde, des bâtards et des affamés, le drapeau de Malthus — le drapeau taché de sang des infanticides avant la lettre — flottera sur ce troupeau d'amazones rebelles qui, forcées par nos lois de tenir leurs seins arides, ont droit de garder leurs flancs inféconds !... »

***

La prophylaxie anti-conceptionnelle est un droit de la femme, qui doit rester libre, même mariée, d'être ou de ne pas être mère.

La prophylaxie anti-conceptionnelle est à conseiller : 1° lorsque la « graine » est mauvaise ; 2° lorsque la santé de la mère est menacée par la grossesse ; 3° lorsque la misère attend l'enfant.

Dr Sicard de Plauzoles.

***

Le Dr Toulouse nous renvoie au livre qu'il vient de récemment publier (1) :

« La femme, écrit-il, est de plus en plus poussée à choisir le moment de la maternité. Or, en cela plus qu'ailleurs, dès que le choix intervient, il tend forcément à être très restrictif. Cette évolution de la femme, qui est liée au progrès moral de l'humanité, dont elle est une conséquence un peu inattendue, ne peut être — est-il besoin de l'affirmer ? — d'aucune manière empêchée par des mesures de contrainte ou de prohibition.

« Elle représente, en fait, dans la vie sexuelle, une évolution plus générale, qui tend à nous affranchir tous de la tyrannie des instincts,

(1) Dr Toulouse, *Les Conflits intersexuels et sociaux*, 1904, p. 61 et suivantes.

de manière à nous permettre de choisir là où nos ancêtres acceptaient du hasard la satisfaction de leurs besoins.

« Le choix de la maternité a une conséquence favorable immédiate pour la race. Du moment que la femme ne subit plus aveuglément l'instinct de la reproduction, et qu'elle cherche le moment et les circonstances les plus opportunes pour elle, il est évident que les résultats obtenus doivent être supérieurs en *qualité*.

« Les enfants conçus dans des conditions meilleures, et plus tard mieux soignés, ont chance d'être plus sains et plus vigoureux. Un enfant qui est désiré est généralement plus aimé ; l'affection naturelle que lui portent ses parents s'accroît de la réalisation de ce désir.

« Il nous faut aider à dégager la beauté et la signification de ce rôle de mère éclairée et volontaire auquel la femme doit être préparée.... »

Opinion d'une femme-poète sur la stérilisation volontaire.

Bien qu'elle n'ait pas pris part à notre enquête, Mme Lucie DELARUE-MARDRUS, femme de notre distingué confrère le Dr Mardrus, le traducteur bien connu des *Mille et une nuits*, a fait connaître — dans la langue qui lui est familière, celle des Dieux — son opinion sur la question soulevée par nous.

De son dernier volume de vers, *Horizons*, nous détachons cette pièce, dont nos lecteurs apprécieront tout au moins la forme exquise :

REFUS

... Et c'est pourquoi la femme a été
déclarée impure.

De l'ombre ; des coussins ; la vitre où se dégrade
Le jardin ; un repos incapable d'efforts.
Ainsi semble dormir la femme, « enfant malade »
Qui souffre aux profondeurs fécondes de son corps.

Ainsi je songe... Un jour un homme pourrait naître
De ce corps mensuel, et vivre par delà
Ma vie, et longuement recommencer mon être,
Que je sens tant de fois séculaire déjà !

Je songe qu'il aurait mon visage, sans doute,
Mes yeux épouvantés, noirs et silencieux,
Et que peut-être, errant et seul avec ces yeux,
Nul ne prendrait sa main pour marcher sur la route.

Ayant trop écouté le hurlement humain,
J'approuve dans mon cœur l'œuvre libératrice,
De ne pas m'ajouter moi-même un lendemain,
Pour l'orgueil et l'horreur d'être une génitrice.

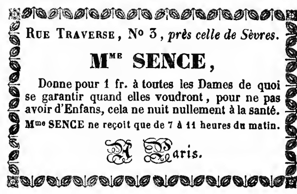
Je songe qu'on n'a pas inévitablement
Le courage qu'il faut pour accepter de vivre...
— Et, parmi mes coussins pleins d'ombre, je m'enivre
De ma stérilité qui saigne lentement.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Une sage-femme stérilisatrice sous la Restauration.

La carte, dont nous donnons ci-dessous le fac-simile, nous a été communiquée par M. LEMASLE, libraire, quai Malaquais, 3, chez qui nous avons déjà fait de nombreuses trouvailles de ce genre.

D'après M. BEAUREPAIRE, bibliothécaire de la Ville de Paris, elle daterait de la Restauration ou peut-être des premières années du règne de Louis-Philippe



Un de nos collaborateurs s'est livré à de laborieuses recherches, pour établir l'identité de la sage-femme qui faisait distribuer ces cartes; ces recherches, bien qu'elles n'aient pas abouti, sont intéressantes à signaler ; nos lecteurs se rendront ainsi compte du temps qu'il faut dépenser, des efforts qu'il faut faire souvent en pure perte.

L'avisé fureteur a d'abord consulté l'Annuaire des médecins de Paris, 1827, de L. Hubert, qui donne très exactement les sages-femmes et herboristes ; puis l'Almanach des 25.000 adresses des habitants de Paris, par H. Dulac, 1816, 1818, 1832 ; enfin le Bottin de 1820, 1825, 1830. En dernier lieu, par excès de scrupule et parce qu'il aurait pu s'agir d'un produit ayant été décrit dans une brochure explicative, notre collaborateur a compulsé, sans plus de succès, le Journal de la librairie, de 1815 à 1830.

Le nom de SENCE, qui est celui de notre sage-femme, n'est pas très répandu. Le Bottin de 1871-72 porte un polisseur de métaux de ce nom, demeurant rue Aumaire ; un autre Sence, fabricant ou marchand de cuirs et peaux, est désigné, dans le Bottin de 1905, comme habitant 206, rue Saint-Martin. Peut-être, si cette note lui passe sous les yeux, nous donnera-t-il quelques renseignements complémentaires sur son ascendante... ou son homonyme.

La rue Traverse, où habitait la sage-femme stérilisatrice, est aujourd'hui la rue Pierre-Leroux.

***

Le document ci-après est parvenu entre nos mains il y a sept ou huit ans ; il est suffisamment explicite pour se passer d'un commentaire. Nous ne le publions, est-il besoin de l'ajouter, qu'à titre de singularité.

APPEL.

Lecteur,

Qui que tu sois, tu souffres plus et tu vois plus de souffrances que tu ne le confesses aux autres et souvent à toi-même. Les doutes, tes compagnons fidèles jusqu'à la fin de ta vie, — les doutes t'assaillent, parfois à un tel point qu'ils menacent de te suffoquer. — Lis tranquillement cette page. — Suis avec patience le cours de mes idées.

L'essentiel de ta vie, la volonté, l'existence humaine est une souffrance. Développe les qualités que tu trouves en toi, tâche d'oublier du moins passagèrement ce monde détestable, et arrive ensuite à la conclusion : que le jeu ne valait pas la chandelle : qu'une vie comme la tienne, finissant par une mort comme la tienne, est une aventure si horriblement laide, que rien ne peut la rendre belle ou seulement moins laide.

Ne procrée jamais, lecteur, je t'en conjure.

Épargne la vie à de nouveaux êtres, — c'est là la grande application de cette puissante doctrine de charité, de compassion universelles, qu'ont prêchée Bouddha et Christ depuis des siècles. — Ne tue pas. — Ne procrée pas.

Méfie-toi de ceux qui veulent te faire croire à un progrès de l'humanité ; progrès de détails, qui cependant ne changent en rien la misère de l'entier. Méfie-toi de ces soi-disant « socialistes », « progressistes », ainsi que de certains prêtres et moines, tous veulent te faire croire que la vie servirait à quelque chose. ils ne songent qu'à conserver, qu'à perpétuer l'existence de l'homme, à perpétuer aussi leurs fausses doctrines, à perpétuer en un mot la douleur. La source de leurs erreurs immorales, — est l'optimisme, — du Judaïsme si tu le veux, mais ce n'est certes ni Christianisme ni Bouddhisme. Moi, qui ai fait le travail des pauvres, des plus humbles ouvriers, et qui ai bu le vin à la table des riches, qui connais les différents degrés de l'échelle de la société ; qui ai visité les cinq parties du monde, qui me suis arrêté à Bethlehem et Jérusalem dans les lieux où a passé Jésus, — en Afrique et en Turquie dans les temples, dédiés à Mahomet. à Ceylan et en Chine devant l'image de Bouddha ; moi, qui connais la vie en un mot, — je te dis : ne procrée jamais Le Christianisme original, (le seul qui nous intéresse), aussi bien que le Bouddhisme sont nihilisme sexuel, — nihilisme humanitaire, il est vrai, — mais nihilisme.(*)

Ne procrée jamais ! Épargne la vie à de nouveaux êtres !

Que la mythologie israélite, — optimiste au plus haut point. — comprend autrement ces affaires (je cite I Moïse 38. IX). qui s'en étonnerait ? Ni Bouddha, ni Christ, préconiseat la famille, la mythologie israélite seule fait l'éloge d'une postérité nombreuse Méfie-t'en. Sois chaste, si tu veux ; jouis, si tu veux, — mais ne procrée jamais. L'abstention est le meilleur de tout, mais elle n'est pas l'affaire de tous.

La nature a très bien reconnu que la vie humaine, insipide et douloureuse, est quelque chose de trop insipide et de trop douloureux pour qu'un homme capable de raisonner, puisse la désirer pour elle-même. Elle a donc attaché une jouissance corporelle à l'acte de la génération. De cette façon elle tâche de prévenir l'extinction de la race. C'est par une ruse de la nature que tu es au monde. En même temps cependant, — en contradiction pitoyable avec soi-même, la nature t'a doué d'une intelligence, par laquelle tu appris à découvrir des moyens pour prévenir la procréation et cela sans sacrifier la jouissance. Elle attire l'homme d'une façon séduisante dans une vie fatale, — mais elle bat en même temps en retraite, d'une façon tout à fait illogique, elle avoue pour ainsi dire la faute commise, en t'indiquant par ton intelligence la voie par laquelle tu pourras assouvir l instinct, sans risque de procréer. La nature te persifle et se persifle en conséquence soi-même.

Ton immodération seule, et si tu sacrifiais l'âge mineur, l'ignorance, l'innocence à tes jouissances, ou bien. si toi-même tu étais encore mineur, — changeraient des plaisirs qui du reste ne sont que passagers, en péchés permanents et te conduiraient à une ruine, à une mort prématurées. Mais même la ruine complète de l'individu, aussi de ta personne, vaut toujours encore mieux que la procréation, que la perpétuation de la misère et de la douleur ; mieux vaut souffrir d une façon ou d'une autre le martyre, que procréer.

Je le répète donc : modère-toi, sois chaste, si tu veux ; jouis, si tu veux ; respecte l'âge mineur, l'ignorance, l innocence, mais ne procrée jamais. A toi. et à ton entourage. d'en finir avec le « perpetuum mobile » de naissances, décès, naissances. décès, — ad infinitum. Aide à réorganiser à reconstruire notre pauvre société, jusqu'à son extinction finale. en prenant comme point de départ le pessimisme. et non l'optimisme. Juristes, pédagogues, médecins, artistes. tous en un mot te suivront, en abandonnant leurs doctrines fausses, optimistes jusqu'ici.

— 1897. —

KURNIG.

(*) Il ne faut guère un grand effort pour déduire de ce Christianisme original même : que tout, y compris la castration volontaire comme forte manifestation de la négation de la volonté de vivre, — ainsi que des manifestations moins radicales du même principe de nihilisme sexuel, — que tout cela en un mot vaut mieux que procréer.

Comparez ma « philosophie pratique », etc., — répandue en 1896 en plusieurs centaines d'exemplaires. gratuitement, parmi les rédactions des journaux et revues, en Allemagne, en Italie, en France, en Autriche, etc. Tous mes points de vue réunis se nomment : nihilisme humanitaire, néo-nihilisme ; ceci pour prévenir des erreurs.

On prie de faire de la propagande, en critiquant, en réimprimant cet Appel dans les journaux et les revues.

Le Condom dans l'antiquité.

On trouve, dans les écrits d'Antonius Liberalis (1), qui vivait environ 150 ans après J.-C., la description d'un Condom.

Dans la dernière 41e métamorphose : Ἀλώπηξ, renard, se trouve la légende de *Minos* et de *Pasiphaë*. *Prokris*, la fille d'*Erechteus*, abandonna, à la suite d'une querelle, son mari *Céphalus*, pour se réfugier chez *Minos*, le roi de Crète.

Or, la « semence » de *Minos* contenait des serpents, des scorpions, des cloportes ou millepattes (Μίνως οὔρεσκεν ὄφεις καὶ σκορπίους καὶ σκολοπένδρας). Toutes les femmes avec qui il cohabitait avaient succombé. Pour cette raison, il épousa *Pasiphaë*, qui était immunisée contre toute infection, puisqu'elle était la fille immortelle du Roi du Soleil.

Cependant, même cette union resta stérile. *Prokris* sut remédier à cela de la façon suivante : Κύστιν αἰγὸς ἐνέβαλεν εἰς γυναικὸς φύσιν καὶ ὁ Μίνως τοὺς ὄφεις πρότερον ἐξέκρινεν εἰς τὴν Κύστιν ἔπειτα δὲ παρὰ τὴν Πασιφάην εἰσιὼν ἐμίγνυτο. « Elle glissa la vessie d'une chèvre dans la nature (le vagin) d'une femme : c'est dans cette vessie que *Minos* déversa d'abord les serpents ; puis il alla retrouver *Pasiphaë* et cohabita avec elle. » De cette façon elle enfanta non seulement *Ariadne* et *Phädra*, mais encore deux filles et quatre fils.

Si maintenant on interprète cette légende et qu'on tienne compte que les légendes religieuses renferment toujours un fond de vérité et reflètent, bien que déformées, les pratiques et les habitudes de l'époque, il faut admettre que, pendant la période impériale romaine, on se servait de vessies animales, pour recevoir le sperme de l'homme pendant le coït, dans le but de garantir la femme contre ses conséquences (infection ou grossesse).

Dr K.-F.

Pour la repopulation.

En 1707, une maladie épidémique emporta une grande partie des habitants de l'Islande. Le roi de Danemark, pour la repeupler permit à chaque fille d'avoir jusqu'à six bâtards, sans que son honneur pût en souffrir. Les femmes usèrent fort bien de la permission. L'île se repeupla bientôt.

Le mal était réparé, mais les femmes continuaient toujours le remède. Il fallut une autre loi pour abolir la première. (*Esprit des Usages et des Coutumes*, tome II, pp. 291 et 292.)

On sait que, chez les Musulmans, à une certaine heure du matin, on avertit, du haut des minarets, les époux de s'occuper des devoirs conjugaux (2). Les Jésuites, par le même motif, avaient établi le même usage dans les peuplades des Guarangs : « Ils faisaient, dit Félix de Azara, sonner une grosse cloche à minuit pour réveiller les Indiens, et les exciter à la propagation. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale*, tom. II, chap. II, p. 175.)

Heureux Indiens, qui étaient toujours prêts au premier appel !

---

(1) Antonius Liberalis était un affranchi d'Antonius Pius. Le seul travail qu'on possède de lui est intitulé : Μεταμορφώσεων συναγωγή.

(2) Extrait de Dulaure, *Des Divinités génératrices*. pp. 347 et 348 (n.).

VIEUX-NEUF MÉDICAL

La prophylaxie anti-conceptionnelle au temps d'Hippocrate.

Dans le chapitre intitulé : « De la Nature de la femme », Hippocrate (1) expose la *recette pour empêcher une femme de devenir enceinte*. Voici comment s'exprime le Père de la Médecine :

« Si une femme ne veut pas devenir enceinte, délayez dans de l'eau gros comme une fève de misy, donnez à boire, et d'une année elle ne deviendra pas enceinte. »

On désignait sous le nom de misy un minerai à cassure dorée, qui paraît avoir été un sulfate de fer basique, renfermant du sulfate de cuivre, résultant de la décomposition spontanée des pyrites. (*Grande Encyclopédie.*)

Dans le même chapitre (p. 477), nous trouvons le passage suivant :

« Après le coït, si la femme ne doit pas concevoir, *elle fait d'habitude tomber au dehors, quand elle veut*, la semence provenue des deux individus ; si, au contraire, elle doit concevoir, la semence ne tombe pas au dehors, mais demeure dans les matrices. En effet, les matrices ayant reçu et s'étant fermées, la gardent à l'intérieur, l'orifice se serrant vermiculairement par l'effet du liquide ; et le mélange s'opère de ce qui provient de l'homme et de ce qui provient de la femme. La femme a-t-elle eu déjà des enfants et remarque-t-elle quand la semence, ne sortant pas, est restée, alors elle sait le jour où elle a conçu. »

Ce passage indique nettement que, déjà du temps d'Hippocrate, certaines femmes n'étaient mères que si elles le voulaient. Elles savaient que, pour qu'il y ait fécondation, il fallait la rencontre, en lieu propice, de l'élément mâle et de l'élément féminin.

Hippocrate ne dit pas comment la femme faisait « tomber dehors la semence ». C'est assurément regrettable !

Quelques précurseurs de M. Piot.

A mesure que grandirent la puissance et la richesse de Rome, le célibat d'une part et les unions stériles de l'autre s'accrurent dans les classes élevées. Pour augmenter le nombre des citoyens et des patriciens romains, Auguste promulgua, en l'an 16 avant Jésus-Christ, la loi dite Julienne qui édictait des récompenses pour la procréation des enfants, et des peines pour le célibat. Le citoyen père de famille avait droit de préséance sur celui qui n'avait pas d'enfants et sur le célibataire. L'homme non marié ne pouvait recueillir aucun héritage, en dehors de celui de ses plus proches parents ; l'homme marié sans enfants ne pouvait toucher que la moitié de son héritage. Le reste revenait à

(1) Œuvres complètes d'Hippocrate, traduction Littré, 1851. VII, p. 415.

l'Etat. Ce qui fait faire à Plutarque cette réflexion : « Les Romains se marient non pas pour avoir des héritiers, mais des héritages. »

Plus tard, la loi Julienne fut encore aggravée. Tibère décréta qu'aucune femme dont le grand-père, le père ou le mari aurait été chevalier romain, n'aurait le droit de se prostituer. Les femmes mariées qui se faisaient inscrire sur les registres de la prostitution devaient être bannies de l'Italie, comme coupables d'adultère.

L'Histoire ne nous dit pas si les lois édictées par les Romains pour empêcher la dépopulation, en récompensant le mariage, furent efficaces. Cela nous paraît peu probable, pas plus d'ailleurs que les mesures prises par Louis XIV pour avoir plus d'habitants en France et plus de soldats dans ses armées. On sait que le Grand Roi accorda aux parents ayant dix enfants des pensions, qui augmentaient encore lorsqu'ils en avaient douze.

Le Maréchal de Saxe alla plus loin encore : il proposa à Louis XV de n'autoriser les mariages que pour une durée de cinq ans.

Plus tard, Frédéric le Grand écrivait, dans le même esprit : « Je considère les hommes comme une horde de cerfs vivant sur les domaines d'un grand seigneur et n'ayant d'autre obligation que de peupler et de remplir le parc (1). »

A côté des réformes proposées par ces repopulateurs, celles de M. Piot paraissent bien pâles et combien timides !

Dr Klotz-Forest.

Une vieille coutume du Jura : « Les nuits de Tobie. »

Au pays de Dôle et dans certaines régions du Jura et de la Franche-Comté, était en pratique, il y a encore une vingtaine d'années, parmi les fidèles et surtout dans les familles dévotes, une très ancienne coutume nuptiale, qui cachait sous sa naïveté un sens profond de la puériculture.

Les jeunes époux qui voulaient se conformer strictement aux rites des « nuits de Tobie » devaient passer les trois premières nuits qui suivaient le mariage dans un état de continence absolue, « sans se mignarder, caresser, chatouiller et s'accoler », comme disait le bon Ambroise Paré.

Les conjoints qui parvenaient ainsi pendant trois nuictées à dompter les aiguillons de la chair et à rester bien sages dans leurs linceuls, avaient ensuite toute licence, comme Gargamelle et Grandgousier, « pour faire ensemble souvent beste à deux dos, joyeusement se frottant leur lard ». Ils étaient sanctifiés suivant la traditiou, eux et leur lignée, et devaient couler des jours tranquilles pendant le reste de leur existence.

Plus d'un confrère sceptique sourira en lisant ceci. Je maintiens cependant que cette coutume, qui paraît légendaire, était en vigueur dans beaucoup de villages jurassiens et pratiquée scrupuleusement par maints couples dévots.

Il y a loin certainement de cette sérénité sexuelle aux brutales étreintes de la première nuit, décuplées par l'action de l'alcool, le grand malfaiteur, jouant son rôle néfaste et aphrodisiaque, après de copieuses libations d'un repas de noce.

(1) Docteur C. Bücher, *La question des femmes au Moyen Age*

Cette mortification (ce mot me paraît juste) pouvait contribuer à sanctifier les époux avant les jouissances sexuelles, mais, suivant nous, elle avait plutôt pour but d'arriver à une procréation normale ou plutôt physiologique.

« La plupart des êtres naissent du hasard, a dit Cazalis, et lequel (1) ? Je le laisse à deviner, fermant les rideaux de l'alcôve.

« Oui, c'est une chose grave que de créer un être, et je crois qu'il serait mieux qu'on pût le faire en toute réflexion et gravité, comme la religion le désirait, qui du mariage faisait un sacrement. »

« Les nuits de Tobie », mortification mise en vigueur tout d'abord par l'Eglise, quand elle avait la haute main sur les fidèles, était donc une excellente mesure de prophylaxie et d'hygiène préconceptionnelles. Durant ces trois jours de jeûne, avant les grandes fêtes, l'époux retrouvait sa maîtrise et sa virilité, grandement compromises par Bacchus. L'épouse se préparait avec calme et confiance au doux sacrifice de sa virginité.

L'alcool, et en général toutes les boissons fermentées, sont funestes à la procréation normale.

Les observateurs de toutes les époques l'ont remarqué, et le savant accoucheur et pédiâtre de Baudelocque a insisté, dans ces dernières années, sur le rôle malfaisant et souvent fœticide de l'alcool.

La sagesse populaire l'a consigné dans un aphorisme frappant : « Enfant de vin, enfant de rien ».

Tiraqueau, le grand ami et correspondant de Rabelais, ne buvait que de l'eau, et, malgré cela, il eut quarante enfants et fit autant d'ouvrages (2).

Mais, n'y a-t-il que l'alcool qui puisse remplir un rôle nocif au moment de la conception ?

Le physiologiste Mantegazza, dans son *Hygiène de l'amour* (3), écrit avec juste raison :

« Dans ces derniers temps, Guénau de Mussy appela l'attention des médecins et des hygiénistes sur les dangers auxquels sont exposés ceux qui promènent leur lune de miel d'hôtel en hôtel et de chemin de fer en chemin de fer et procréent leur premier enfant au milieu des émotions d'un long et fatigant voyage. Il veut que le premier amour fasse son nid dans le calme et la solitude de la campagne, et nous sommes parfaitement d'accord avec lui. »

Voilà donc une pénitence prénuptiale, établie par l'Eglise, qui ne serait pas désavouée en principe par des accoucheurs, des médecins, des physiologistes éminents.

Nous n'avons pas eu l'intention de faire un plaidoyer pour « les nuits de Tobie », mais si ce vieil usage a disparu, il n'était certainement pas nuisible.

D[r] Henri GRORICHARD, de Dôle (Jura).

---

(1) CAZALIS, *La Science et le Mariage*, p. 122 et suivantes.
(2) ZIMMERMANN, *Traité de l'expérience*, chap. VII.
(3) MANTEGAZZA, *Hygiène de l'amour*, p. 410. Edition Chailley.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 5 1er Mars 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Philologie Médicale

Les termes languedociens, se rapportant à la médecine, dans l'Œuvre de Rabelais (1)

par

M. le Docteur ALBAREL (de Névian).

Tout le monde sait que Rabelais habita longtemps le Midi de la France. Il fit ses études médicales à Montpellier, de là visita notre pays et passa de longues années à Castres, à Toulouse et à Narbonne. Pour de plus amples détails, il suffit de lire une biographie quelconque du célèbre médecin.

Pendant son séjour dans les pays de la langue d'oc, notre confrère apprit les divers dialectes parlés par les habitants. On en trouve de nombreuses traces dans ses œuvres. Beaucoup de mots qui ont été mal interprétés, ou même qui ne l'ont pas été du tout, ne sont que des mots languedociens, cachés sous un léger vernis français. Je poursuis cette étude intéressante depuis déjà longtemps, et les résultats auxquels je suis arrivé m'ont encouragé à la poursuivre jusqu'au bout.

Ceci n'est qu'un léger extrait de l'ouvrage que je publierai plus tard.

Je fus amené ainsi à relire le livre, si bien fait et si documenté, de M. le professeur Le Double (2). M. Le Double, après avoir montré que la fameuse litanie n'est pas une élucubration de moine ivre, mais le travail d'un grand anatomiste, donne le véritable sens de plusieurs mots mal interprétés par les commentateurs, notamment le mot *alkatim*, traduit par *péritoine*, et dont la véritable signification est *sacrum*.

Après avoir fait une lecture attentive du livre, je vis que plusieurs mots languedociens subissaient encore le sort d'*alkatim*. Les glossaires, copiés les uns sur les autres, avaient transmis, d'éditions en

(1) Extrait d'un ouvrage en préparation : « Le languedocien dans Rabelais. »

(2) *Rabelais anatomiste et physiologiste*, par le docteur A.-F. LE DOUBLE, professeur d'anatomie à l'École de médecine de Tours.

éditions, un sens erroné. Je fis part de mes recherches à M. le professeur Le Double Il me répondit que, pour certains mots, *brinde*, *goïmphe*, en particulier, il avait eu connaissance du sens languedocien, mais que, sur le conseil de plusieurs savants, il avait adopté la traduction donnée dans son livre.

Nous allons passer en revue divers termes de comparaisons des chapitres XXX et XXXI du livre IV, et nous nous rendrons compte, chemin faisant, que les mots *bourrabaquin*, *brinde*, *gaviet*, *goïmphe*, *nou*, *bistorié*, *auripeaux*, ne sont que des mots languedociens, à qui il faut donner leur vrai sens, si on veut bien saisir les comparaisons de Rabelais.

Le boyau culier comme un bourrabaquin monachal. — On trouve dans *Rabelais anatomiste et physiologiste* : « *Bourrabaquin monachal*, « flacon de moine, flacon de cuir très allongé. Bourrabaquin est un « diminutif de *bourrae*, outre On disait aussi bourraquin. »

Quelques lignes plus bas : « Une des trois coupes que Viollet-le-Duc « assure qu'on fabriquait principalement au moyen âge ressemble à « un long cornet. »

Bourrabaqui ou *bourraqui* n'a jamais voulu dire *vase à boire*, *coupe*. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire languedocien, celui de Gabriel Azaïs, par exemple, pour y trouver cette définition : « Grande peau de cuir, « en forme de flacon. avec laquelle certains religieux faisaient la quête « du vin. » Il s'agit donc bien du *bourrabaquin monachal*.

D'ailleurs, dans le chapitre XXXIV du livre V, Rabelais emploie le synonyme *bourrache*, au milieu de mots signifiant tous *réeipients pour mettre le vin*. « Au bout du vinoble passasmes dessous un arc « antique, auquel estoit le trophée d'un beuveur mignonnement ini- « culpé, sçavoir est, en un bien long ordre de flaccons, bourraches, « bouteilles, fiolles, barils, barraulx, pots, etc. »

De plus, la phrase de Rabelais, citée par M. Le Double dans son livre, prouve le bien fondé de mon interprétation. Panurge souhaite aux frères mendiants « d'avoir sempiternellement double pitance et que le « grand bourrabaquin plein du milieu, trotte de ranco par leurs ta- « bles ». *Si bourrabaquin* signifiait *vase à boire*, cette phrase serait incompréhensible, car on ne voit pas bien tous les frères mendiants trempant leurs lèvres dans le même verre. Il est fort probable que les derniers n'auraient pas eu de quoi s'humecter le palais. C'était donc la grande peau en forme de flacon, où était emmagasiné le vin des aumônes, qui circulait à la ronde.

La forme du bourrabaquin est celle d'un flacon à goulot un peu allongé et se renflant ensuite de façon à former ventre. Il ressemble au flacon de cuir dont se servent actuellement les Espagnols et qu'on appelle vulgairement *pichàrro*.

Cette forme, comme on le voit par la figure 1, est bien celle du rectum dilaté par les matières fécales, comme devait être le boyau culier de Quaresmeprenant. Il ne faut pas oublier que ce dernier était un constipé. « Lorsqu'il fiantait, c'étaient morilles et potirons. » La ressemblance des scybales et des morilles est frappante.

Enfin, si nous prenons la description du rectum dans une Anatomie quelconque, nous verrons qu'on peut très bien l'appliquer au bourrabaquin. Au-dessus de l'anus « on trouve une dilatation en forme d'am- « poule, l'ampoule rectale, susceptible d'acquérir des dimensions « considérables ; enfin, au-dessous de l'ampoule, une portion plus

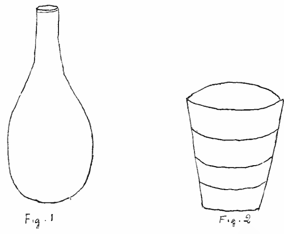
« étroite, assez régulièrement calibrée, qui se continue graduellement « avec le côlon (1) ».

Le côlon comme une brinde. — « Brinde, vase à boire dont on se « servait autrefois pour porter des toasts. » Et plus loin : « J'ignore « quelle était la forme de la brinde. Ce que je sais, c'est que, parmi « les trois coupes que Viollet-le-Duc affirme, dans son *Dictionnaire « raisonné du mobilier français*, avoir été principalement employées « au moyen âge, il en est une qui était cylindrique et bosselée comme « le côlon. »

En somme, M. Le Double est dans une grande incertitude au sujet de la *brinde*. Cela vient de ce que le mot *brinde* ne signifie pas *vase à boire*. Le verbe languedocien *brinda* veut dire *boire à la santé, porter un toast ;* mais nulle part, dans aucun dictionnaire, le mot *brindo* n'a voulu dire *verre* ou *coupe*. Ce n'est que par extension qu'on lui a donné cette signification.

La *brindo* est une *hotte* en osier ou en bois. Si la hotte est en osier, elle est entourée de cerceaux d'osier tressé ; si elle est en bois, les cerceaux sont en fer.

La figure 2 représente une hotte vue par derrière. Ceux qui ont présentes à la mémoire les figures de la comparaison : « l'intestin borgne comme un plastron » saisiront facilement la ressemblance.



Le guaviet comme un peloton d'estouppes. — « Le gaviet, le gavion, « le gosier, l'arrière-bouche, le pharynx ». Et quelques lignes plus bas, M. Le Double ajoute : « Un de mes amis, agrégé de l'Université, phi- « lologue très érudit, élève de M. Gaston Paris, a vu successivement « employer gave, gaviot, gaviete, gaviette, gavion, gosil, gosilier, « gouzier, pour gosier. »

Je souscris à cela, mais, d'autre part, je puis affirmer que Rabelais n'a pas employé le mot *guaviet* dans le sens de *gosier*. La meilleure preuve c'est que, quelques lignes avant « le guaviet comme un pelo-

(1) Testut, *Anatomie humaine*.

ton d'estouppes, » nous trouvons : « le gouzier comme un panier vendangeret. »

Guaviet ne signifie pas *gosier*, *pharynx*, mais *larynx*.

Voyons comment Rabelais procède dans sa litanie. Au début, il compare le *système nerveux*, puis l'*appareil digestif* (luette, palat, salive, amygdales, isthme, gouzier, estomach, pylore) et enfin l'*appareil respiratoire* (l'aspre artère, le guaviet, le poulmon).

Il ressort de ceci que *guaviet* ne signifie pas *gosier*, mais *larynx*, parce que le gosier fait l'objet d'une comparaison et que le mot en question est nommé avec l'appareil respiratoire.

Guaviet vient du languedocien *gavaï*. C'est un mot qui, avec *garganto* et *gargamèlo*, signifie, suivant les dialectes, gosier, larynx et même trachée-artère.

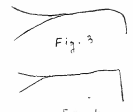
Le nou comme un baril. — « Le nou, le larynx ou nœud de la « gorge, l'organe de la voix, la portion supérieure renflée du canal « aérifère de l'appareil respiratoire. » Je viens de prouver que *guaviet* voulait dire *larynx ; nou*, qui, en languedocien, veut dire *nœud*, ne fait pas sûrement double emploi.

Nou ne s'applique qu'à la saillie du cartilage thyroïde, à la *pomme d'Adam*. *Nou*, en languedocien. veut dire *nœud*, mais aussi *protubérance*. Ce qui prouve la vérité de mon interprétation, c'est que le mot *nou* se trouve dans le chapitre XXVI, intitulé : *Anatomie de Quaresmeprenant quant aux parties externes*. On ne saurait faire l'injure à Rabelais de croire qu'il a mis le larynx parmi les parties externes.

L'interprétation nouvelle des mots *guaviet* et *nou* n'altère en rien la justesse des comparaisons. Le larynx a une structure aussi compliquée que celle du pharynx et peut être comparé à un *peloton d'estouppes*. La saillie de la pomme d'Adam est assez cylindrique pour la faire ressembler à un *barril*.

La voulte comme un goimphe. — M. Le Double a fait de *goimphe* une *coiffe de femme* et, en même temps, a mis le mot au féminin, alors que, dans toutes les éditions, il est au masculin. Sa comparaison est, d'ailleurs, un peu forcée et on perçoit difficilement la ressemblance.

Goimphe a été par hasard bien traduit dans l'édition de la Bibliothèque Nationale, car cette édition renferme de nombreuses erreurs. Il faut le traduire par *gond ;* c'est le mot *gounfien* ou *counfien* provençal. Il vient du grec « γομφος, gros clou ». Ainsi compris, la comparaison est juste : la voûte, à quatre piliers, ressemble à un gond, dont l'extrémité antérieure est dirigée en bas.



Il ne faut pas croire que Rabelais connût le trigone cérébral comme on le connaît aujourd'hui. Pendant longtemps, on a décrit la voûte avec trois piliers seulement : deux postérieurs qui, en se réunissant, formaient l'antérieur, dont on fixait l'extrémité à la commissure antérieure. Schématiquement, la voûte pourrait être figurée par la figure 3. Si on compare cette dernière à la figure 4, on voit la similitude des deux. Dans les gonds, la partie qui doit être scellée dans le mur forme toujours deux branches.

Le visage historié comme un bât de mulet. — Les commentateurs

n'ont pas eompris le seus du verbe *bistorier*. Rabelais l'emploie à trois reprises différentes et ehaque fois avee un nouveau sens. La première fois, e'est dans le *Prologue* du tiers livre. *Bistorier* se trouve confondu dans la série de verbes exprimant tous les mouvements que Diogène fait exéeuter à son tonneau. La seeonde, *bistorié*, sert d'épithète à frère Jean des Entommeures, dans la litanie qu'il débite à Panurge, c...*esgrenè*, c...*sphacelé*, etc. Enfin, on le trouve dans la comparaison citée plus haut.

Dans les glossaires que j'ai consultés, le *bistorier* du Prologue n'est pas traduit ; quant aux deux autres, on leur a fait signifier *ineiser avec le bistouri*. A propos du dernier, M. Le Double ajoute, en parlant de Quaresmeprenant : « S'était-il labouré, se labourait-il encore, « en signe de deuil, la faee avee ses oncles, ineonsolable et ineonsolé, « comme Rachel dans Rama ? »

Le mot *bistorier* n'est que le verbe languedoeien *bistourna*, venant de *bis tortus*, tourné deux fois. Le mot *bistourna* a, dans uotre langue, les trois significations attribuées par Rabelais à *bistorier*.

Il signifie d'abord *tourner deux fois*, c'est-à-dire que Diogène faisait exécuter à son tonneau deux tours sur lui-même. Il signifie, en second lieu : *ehâtrer en tordant le cordon spermatique*, ce qui s'applique bien à c... *bistorié*. Enfin, il a le sens de *eontourné*, *difforme*, avec l'adjectif *bistourna*. Cela s'applique bien au visage de Quaresmeprenant, dont « la tête était contournée eomme un alambic ».

Ainsi compris, « bistorié eomme un bât de mulet » s'explique, ear les bâts de mulet du XVIe siècle pouvaient servir de selle et représentaient en même temps de véritables cantines, avee réeipients de cuisine, sacoehes, boîtes, bouteilles, ete. Ce n'étaient que eontours et détours, eomme le visage de Quaresmeprenant. En traduisant *bistorié* par *incisé par le bistouri*, la eomparaison ne peut pas se eomprendre. D'ailleurs, le mot *bistouri* a la même origine, ear si on jette un eoup d'œil sur les œuvres d'Ambroise Paré, on voit que les bistouris dessinés par ce ehirurgien ont la forme d'un *S* eouehé (*bis tortus*).

Je termine cet extrait en donnant le sens du mot *auripeau*, employé par Rabelais dans le chapitre XXXIX du livre Ier. « Eu nostre abbaye, nous ne estudions jamais de peur des auripeaux », dit frère Jean. On en a fait « maladie les oreilles », en donnant comme étymologie « auris, oreille ». En procédant ainsi, on explique la première partie du mot, mais non la dernière. « Auripeau » est languedocien ; la terminaison seule est française. Il est la traduction de « auripel », qui signifie « erysipèle ». Il vient du latin « *urere*, brûler » et « *pellis*, peau ». Auripeau veut dire textuellemeut : « peau brûlante ».

Par ee qui préeède, on peut se rendre compte que les œuvres de Rabelais sont une mine inépuisable, où les ehereheurs trouvent toujours à glaner quelque chose d'intéressant.

D'autres mots du langage médieal ont été empruntés à la langue d'oe; nous y reviendrons plus tard. Je serais heureux que la leeture de cet article poussât quelque confrère vers l'étude de cette langue si harmonieuse, que les félibres tentent de ressusciter. On ne devrait pas oublier que la littérature languedocienue des XIIe et XIIIe sieèeles est beaucoup plus riche que la littérature française.

Pour bien comprendre le vieux français, il faut bieu eonnaître la vieille langue d'oe.

La Médecine dans l'Histoire

Un médecin délateur : Riolan, agent secret de Richelieu.

Ses contemporains, pas plus du reste que ses biographes modernes (1), ne paraissent s'être doutés du rôle que Riolan accepta de jouer auprès de Marie de Médicis. On a considéré comme une marque de dévouement professionnel son séjour auprès de la mère de Louis XIII, dont il partagea, à diverses reprises, l'exil. Nous devons aujourd'hui revenir sur cette opinion. M. d'Avenel, dans sa Correspondance de Richelieu (2), nous a fait connaître, en effet, l'existence de documents, qui démontrent que Riolan fut auprès de la reine l'espion du cardinal (3).

On sait comment la reine mère, après avoir été réduite, par la pression de Richelieu auprès du gouvernement des Provinces-Unies, à quitter la Hollande, et ayant cherché vainement un refuge en Angleterre auprès de son gendre Charles I[er], avait fini par solliciter un asile de l'Électeur de Cologne. Elle était arrivée dans cette ville le 12 octobre 1641, et avait été, presque aussitôt, atteinte de la grave affection qui devait l'enlever.

Une hydropisie se déclara, qui fit redouter sa fin prochaine. Le cardinal, dans cette circonstance, qui fut vite connue de l'Europe entière, prit vis-à-vis de la mère du roi une mesure qui eût pu être considérée comme une marque délicate de prévenance, si elle n'eût été au fond dictée par un cruel et artificieux raffinement de sa politique. Il lui envoya Jean Riolan, qui avait été autrefois son médecin particulier. On ne comprendrait guère comment celui-ci put accepter l'indigne mission qui lui fut alors proposée, si l'on ne savait que les plus brillantes facultés intellectuelles sont loin d'être incompatibles avec l'absence complète de sens moral... Riolan promit non seulement d'adresser à Richelieu un rapport très exact et très circonstancié des progrès de la maladie, — ce qui était, à la rigueur, légitime, — mais il s'engageait, en outre, à écouter tout ce que dirait la reine, à observer tout ce qu'elle ferait, tout ce qui se passerait autour d'elle, et à en instruire fidèlement le ministre. Ainsi, il s'agissait non seulement de noter les actes, les projets, les conversations qu'il pourrait surprendre, mais d'enregistrer et de rapporter aussi même les plaintes qu'exhalait la malade, les récriminations qu'elle faisait entendre, et les cris de douleur ou de colère que lui arrachaient ses infortunes ou ses ressentiments. Cet espionnage complet et en règle, Riolan l'accomplit à la lettre, dépassant même la mesure.

Le plus grand mystère enveloppa la correspondance de l'anato-

---

(1) Nous devons mentionner toutefois un article de M. le D[r] Corlieu, paru dans la *Gazette des Hôpitaux*, 1900, p. 1390 et suivantes. dont nous avons appris l'existence par le D[r] Cabanès. une fois notre article terminé. Dans cette article, le D[r] Corlieu a nettement établi le rôle de Riolan auprès de Marie de Médicis.

(2) Cf. d'Avenel, *Correspondance de Richelieu*, t. VII, f° 911.

(3) Cf. *Arch. des aff. étrang.*, Cologne, t. I, f° 182-276.

miste avec le cardinal. Il n'écrivait jamais directement. Tous ses rapports étaient adressés au Père Carré, supérieur du noviciat des Frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques. Ce religieux était un des agents les plus zélés et les plus actifs de Richelieu, — très répandu à la cour, dans l'entourage même de la reine et dans le milieu spécial de ses dames d'honneur. Il n'envoyait pas directement les rapports de Riolan. Il les copiait de sa main, ou en faisait des extraits et adressait ensuite les documents au cardinal. Au bas des passages transcrits, il annotait : *hæc ille*. *Ille* était Riolan. Cette correspondance délatrice dura depuis le 21 octobre jusqu'à la mort de Marie de Médicis, survenue le 3 juillet 1642.

La reine mère, se méfiant de l'intérêt que portait à sa santé le ministre de Louis XIV, et suspectant le caractère des relations de Riolan avec son persécuteur, éclairée peut-être aussi par des avis venus de France, accueillit froidement son ancien médecin. « *Elle ne m'a point parlé de ses affaires* », écrit celui-ci, peu de jours après son arrivée à la fin de janvier 1641, « *et je n'ose commencer le premier, joinct que je ne la vois point le soir, à minuit où je pourrais être seul avec elle* ».

Au mois de février, il informe que le président de Coigneux, un des serviteurs de la reine, qui l'avait suivie en exil, *s'occupait de négociations fort sérieuses*. Il mêle à ce renseignement de police quelques détails sur la santé de Marie de Médicis. « *La reine est enflée et souffre d'une fluxion sur les yeux* »

D'une façon générale, dans les rapports de Riolan, les conversations de la reine sont fielleusement reproduites et accompagnées d'allusions perfides de nature à froisser et à irriter le cardinal. C'était au moment de cette expédition en Catalogne. au cours de laquelle Richelieu, déjà gravement malade, eut à déjouer la conspiration de Cinq-Mars. « *Ils publient que Monseigneur mourra de la maladie dont il est atteint, ils l'ont faict imprimer dans la Gazette... ils adjoustent que Cinq-Mars possède le Roy et gouverne ses affaires, que Monseigneur a le mal d'Antiochus, qu'il est couvert d'ulcères vermineux.* »

Des religieux, ayant désiré écrire de Cologne au cardinal, sont venus demander à la résidence de la reine la formule dont ils devraient se servir. On ne leur en a pas donné d'autre, dit Riolan, que celle-ci : « *Au plus ingrat et meschant homme de la terre* »

Cependant le cardinal que mine la diathèse tuberculeuse et qui vient d'éprouver, à son camp devant Narbonne, des accès de fièvre purulente, liés à des abcès du bras (mars 1642), fait comme tous les hommes d'Etat en pareille circonstance : il ordonne d'annoncer sa guérison dans la *Gazette*. Naturellement, comme la seule espérance qu'a de voir finir son exil la petite cour de Cologne, est la mort de Richelieu, celle-ci a été escomptée Riolan ne manque pas d'en rendre compte : « *J'apprends la guérison de Monseigneur*, écrit il ; *on s'attendait ici à sa mort ; et ils publiaient qu'il était à l'extrémité, avec des imprécations effroyables fulminées par le confesseur de la reine.* »

Le rôle de l'agent de Richelieu a été percé à jour par Marie de Médicis et son entourage ; mais on n'ose se défaire de Riolan. Celui-ci s'aperçoit de la défiance qu'il inspire ; et, ce qu'il y a de plus curieux, ce qui dénote de sa part une inconscience toute spéciale, c'est qu'il s'en indigne « *Ils publient que je suis pensionnaire de Monseigneur, un trahistre, un espion.* »

Ces récriminations sont accompagnées de réclamations d'argent :

il paraît que le cardinal ne payait pas très exactement ses loyaux services. — « *On m'avait dit qu'on aurait soin de moi*; JE N'EN AI POINT VU LES EFFETS ». Ces derniers mots en gros caractéres, pour attirer l'attention de Richelieu.

L'état de Marie de Médicis s'aggrave; l'amaigrissement devient extrême, et la dyspnée s'établit, probablement á la suite d'œdéme pulmonaire. *Ce n'est plus qu'un schelet* (sic) *qui a toujours courte haleine*, écrit Riolan le 23 mai ; et le 3 juin : *La reine a été fort mal et je répéte le secret qu'elle ne passera pas cette année.*

Devant cette prévision, notre homme, qui n'a pas oublié, nous venons de le voir, de réclamer sa solde d'agent secret et qui veut toucher des deux côtés, pense á ses honoraires de médecin qu'il gagne si bien. « *La malade m'a promis 20.000 francs par testament* », dit-il ; et, craignant que les derniéres volontés de la mourante ne soient pas exécutées, il ajoute : « *Son testament mal fait pourrait être cassé. Je prie qu'il soit valide, ayant autant que M. d'Aquin, 20.000 francs.* »

Cependant la dernière heure de Marie de Médicis va sonner. En véritable Italienne du XVIIe siécle, confiante jusqu'à ses derniers moments dans les prédietions de ses astrologues, elle dit á son médecin qu'elle ne mourra pas de cette maladie. L'autre — brutal — lui répond sans ménagement, *qu'* « *elle ne doibt pas s'arrêter à cela et qu'elle n'a pas vingt-quatre heures à vivre.* »

Elle succomba, en effet, le lendemain, 3 juillet 1642, laissant par son testament, diété la veille, au médecin dont elle connaissait l'odieux rôle qu'il jouait près d'elle, la somme d'argent qu'il attendait, pardonnant, dit-on, au cardinal les persécutions dont elle avait été l'objet et n'ayant pour ce fils, qui la laissait mourir sur une terre étrangère, dans un état voisin du dénûment, que des paroles d'affection.

Paul TRIAIRE.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Emilie de Sainte-Amaranthe, par Henri d'ALMÉRAS. Société d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris. 1904.

Sainte-Beuve, ses mœurs, par Léon SÉCHÉ. Société du « Mercure de France », Paris. 1904.

Sainte-Beuve, son esprit, ses idées, par Léon SÉCHÉ. Société du « Mercure de France ». Paris. 1904.

Epigrammes inédites, par BUSSY-RABUTIN. E. Sansot et Cie, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris. 1904.

Correspondance inédite de Sainte-Beuve avec M. et Mme Juste Ollivier, publiée par Mme BERTRAND. Société du « Mercure de France », Paris. 1904.

La loi de 1902 et les stations hydrominérales, par Lucien GRAUX. *Progrès médical*, 14, rue des Carmes, Paris. 1904.

Argon et Hélium dans les eaux minérales, par le Dr A. POSKIN. Masson et Cie, éditeurs, Paris. 1904.

Le Salon de Madame Truphot, Mœurs littéraires, par Fernand KOLNEY. Albin Michel, éditeur, Paris. 1904.

(*A suivre.*)

Informations de la « Chronique »

Le professeur Segond.

Un « sympathique » entre tous et un laborieux, sous le vernis d'un homme du monde égaré dans la médecine. Mais ce ne sont là qu'apparences trompeuses : le docteur Segond est chirurgien de pied en cap, si l'on peut dire. Non point le chirurgien bourru et brutal que l'on se plaît à se représenter, en vertu d'une tradition léguée par Dupuytren et sa génération : le docteur Segond est l'homme essentiellement bon, paternel pour ses malades, dépourvu de morgue avec ses élèves, qui le tiennent pour un camarade, mais en conservant vis-à-vis du maître la déférence qui maintient les distances.

Tous les titres et au delà, pour occuper la chaire de professeur de médecine opératoire qui vient de lui être octroyée, le docteur Segond les possède : agrégé de chirurgie, chirurgien des hôpitaux, enfin secrétaire général de la Société de chirurgie.

A ce dernier titre, il nous intéresse particulièrement. On sait quelles qualités de brillant écrivain, de portraitiste talentueux, le docteur Segond révéla, dans ce nouvel avatar de sa très diverse personnalité. Lisez, dans son dernier Eloge, celui du regretté Panas, la page consacrée à la fin stoïque de ce vaillant de la profession ; elle est de celles que recueilleront les anthologies futures. A. C.

Le centenaire de Garcia.

Señor Manuel Garcia, l'inventeur prétendu du laryngoscope, va célébrer, le 17 mars 1905, le centième anniversaire de sa naissance. A cette occasion, la *Laryngological Society of London* a envoyé à toutes les sociétés laryngologiques du monde et aux rédacteurs de tous les journaux spéciaux de laryngologie, une invitation de coopérer à la célébration de cet unique événement, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'invention du laryngoscope.

On a décidé de commémorer ce grand jour, en présentant à Señor Garcia son portrait peint par un artiste distingué, Mr John S. Sargent, ainsi que les adresses des Sociétés laryngologiques qui désireraient lui faire hommage ; on a aussi l'intention de fêter la soirée de cet heureux jour par un banquet, auquel on espère que prendra part le vénérable señor, qui jouit encore de toute sa vigueur de corps et d'esprit.

Sans vouloir diminuer le mérite de Garcia, il est juste de proclamer qu'il a eu des devanciers.

En réalité, l'invention du *laryngoscope* revient à Benjamin Babington, qui montra son instrument à la Société Huntérienne, le 18 mars 1829. Il avait eu lui-même un précurseur, Bozzini, qui avait reconnu, bien avant Babington, l'importance de l'examen interne des cavités du corps vivant, et qui décrivit et figura même un réflecteur, pour voir les arrière-cavités des fosses nasales. Mais son instrument devait être

embarrassant et peut-être d'un usage incommode, car il n'en est pas question ailleurs que dans les écrits de l'auteur.

Presque à la même époque que Babington, un ancien interne des hôpitaux de Paris, SENN, de Genève, avait songé à inspecter la cavité laryngienne.

Un an plus tard (1830), GERDY, puis BENNATI (1832), s'occupèrent de la même question.

TROUSSEAU et BELLOC, en 1836, firent construire un miroir laryngé.

Nous trouvons ensuite à relever les noms de BAUMÈS, de Lyon (1838), LISTON (1840), WARDEN (1844), AVERY (1850), qui contribuèrent, chacun de leur côté, soit à perfectionner l'instrument existant déjà, soit à en imaginer de nouveaux.

GARCIA fut, sans doute, le premier à employer systématiquement le laryngoscope à l'examen d'une série étendue de larynx sains ; mais ce sont surtout TURCK, médecin en chef de l'hôpital de Vienne, et CZERMAK, qui ont répandu la connaissance de l'instrument et ont montré le parti qu'on en pouvait tirer, dans un grand nombre de maladies (1).

Un vol de reliques.

On a pu lire, dans les quotidiens du mois dernier, qu'un vol de reliques avait été commis à l'église Saint-Eustache, de Paris. Voici l'énumération de celles qui ont disparu :

1° Le péroné gauche du saint ; 2° une molaire ; 3° deux fragments des os du saint ; 4° deux phalanges et diverses portions d'ossements de sa femme et de ses enfants ; 5° des linges, morceaux de bois, plomb et petites pierres, provenant du tombeau de saint Eustache.

A une époque qu'on n'a pu nettement établir, les reliques du saint furent transportées en France et placées à l'abbaye de Saint-Denis : une charte de Philippe Auguste, datée de 1194, dit que le corps de saint Eustache est à Saint-Denis, en France.

Pendant les guerres de religion, vers 1580, les reliques du saint furent souillées par les huguenots, mais sauvées par le *frère boursier* de l'abbaye. Exposées à de nouvelles profanations en 1791, elles furent de nouveau mises à l'abri et enfin données à l'église Saint Eustache, par le dernier prieur de Saint-Denis, le 22 février 1792.

Les médecins ont été parfois appelés à examiner les débris anatomiques que les personnes pieuses vénèrent sous le nom de reliques. C'est ce qui se passa notamment pour saint Vincent de Paul.

Dans une des réunions préparatoires à la Translation des reliques de saint Vincent, en 1830, — séance du mardi 6 avril, — les quatre médecins appelés à examiner le corps saint, à le reconnaître et à en donner la description (2), font remarquer que si le membre supérieur droit est complet (3), le membre supérieur gauche, au contraire, est formé des mêmes parties, à l'exception de tous les os de la main, qui manquent.

---

(1) Cette note, très concise, nous l'avons rédigée d'après un très intéressant historique de la question dû à l'érudit professeur VERNEUIL (V. *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1863, n° 13). Il y aurait un joli sujet de thèse pour un jeune confrère : *Les Origines du Laryngoscope.*

(2) MM. Caillard, Ratheau, Lisfranc et Serres.

(3) Scapulum, clavicule, humérus, cubitus, radius, os du carpe, du métacarpe et les trois ordres de phalanges qui forment les doigts

Ces os furent distribués à plusieurs personnes, qui en reçurent ainsi d'authentiques reliques. Il fut réservé :

1° *Un petit osselet*, pour le premier ministre, le cardinal de Fleury ;

2° *Une côte ou fausse côte*, au profit de la Communauté des Filles de la Charité ;

3° *Les dents*, pour en enrichir les principales maisons de la Congrégation de la Mission.

Les dents de saint Vincent n'étaient plus qu'au nombre de dix-neuf : treize, parmi lesquelles la plupart des grosses molaires, étaient tombées pendant la vie du saint. Aussi les deux maxillaires offraient-ils une dépression à la partie postérieure des arcades dentaires, résultat évident de cette disparition.

La mâchoire supérieure comptait neuf dents : quatre incisives, deux canines, deux petites molaires et une grosse. La mâchoire inférieure en possédait dix : les quatre incisives, deux canines, deux petites et deux grosses molaires.

Toutes étaient usées, amincies, d'une forme cylindrique, et ne présentaient plus les caractères qui leur sont assignés chez l'homme adulte ; une seule des grosses molaires inférieures avait des tubercules distincts à sa couronne. Telles sont les remarques qui furent faites, en avril 1830, par les médecins chargés de visiter le corps du saint.

De 1750 jusqu'à la Révolution, on enleva encore *dix côtes*, en plusieurs fois, notamment en 1770. Toutes les côtes manquant au squelette en ont été distraites au XVIIIe siècle, puisque, lors de la reconnaissance solennelle qui en a été faite en 1830, on a constaté qu'il manquait onze côtes, et par les procès-verbaux nous savons exactement quels sont les ossements détachés en cette circonstance, comme en 1817

Au fur et à mesure qu'on les enlevait, ces côtes furent remplacées par des arcs de cuivre, d'environ sept millimètres d'épaisseur : d'une part, on les assujettit dans l'intervalle des vertèbres dorsales ; et, d'autre part, elles se fixèrent en avant sur les parties latérales du sternum... .

Ah ! qui jamais nous contera les vicissitudes des débris de nos grands hommes !

La diminution de la natalité dans l'ancienne Grèce.

S'il faut en croire le chef de la Statistique municipale, le docteur Jacques BERTILLON, la diminution de la natalité (1) serait un phénomène

---

(1) La natalité aurait surtout diminué dans les départements agricoles riches (Normandie) et resterait élevée dans les départements les plus pauvres.

Cette différence est surtout sensible dans les arrondissements de Paris. Ainsi M. Jacques Bertillon a constaté que, pour 1,000 femmes de 15 à 20 ans, il y avait :

1° Dans les arrondissements les plus riches (Elysée) .	34	naissances p. 1,000 femmes.
2° Dans les arrondissements très riches.	53	—
3° Dans les arrondissements riches.	65	—
4° Dans les arrondissements aisés.	72	—
5° Dans les arrondissements pauvres.	95	—
6° Dans les arrondissements très pauvres.	108	—

Ainsi dans les arrondissements très pauvres de Paris, 1,000 femmes, de 15 à 20 ans, font trois fois plus d'enfants que dans les arrondissements très riches. Il est donc bien évident

économique spécial à notre pays, et qui ne remonterait pas à plus d'une centaine d'années.

M. Bertillon n'avait pas encore lu, sans doute, quand il nous a fait ces déclarations, l'article publié dans la *Revue de Paris* (du 1er novembre 1904), par M. Paul Guiraud, sur *la Population de la Grèce ancienne;* il aurait été convaincu par cette lecture que, déjà à cette époque, on se plaignait de la faible proportion des naissances (1).

La raison principale qui amena Malthus à préconiser la limitation volontaire des naissances, fut la persuasion que la population augmente beaucoup plus vite que les moyens de subsistance.

En Grèce, on ne l'exprimait pas dans des termes aussi rigoureux que Malthus, mais le préjugé était en vogue, du moins à l'état de pressentiment obscur. On était convaincu que les citoyens ne devaient pas être fort nombreux, sous peine de mourir de faim. Le sol en général était peu fertile et les procédés de culture bien inférieurs aux nôtres.

Comme on ne croyait pas alors à la possibilité d'étendre indéfiniment les moyens d'existence, il était naturel que l'on crût à la nécessité de restreindre les besoins, et ainsi se formait dans la classe des citoyens un état d'esprit défavorable à la natalité.

Le Spartiate avait toujours été intéressé à ne pas se surcharger d'enfants, puisqu'il avait pour vivre un revenu médiocre et invariable. Il dut se surveiller encore plus, dès que ses dépenses somptuaires s'accrurent. Aussi voit-on qu'au IVe siècle avant Jésus-Christ, on se plaignait déjà du déclin de la natalité. Le gouvernement, alarmé, essaya de l'enrayer, en affranchissant de certaines corvées militaires les pères de trois enfants, et en exemptant d'impôts les pères de quatre. Ce n'était pas se montrer bien exigeant, et pourtant la mesure fut inefficace. Peut-être eût-il mieux valu abolir tout simplement les prescriptions qui vouaient le citoyen à l'oisiveté ; mais nul n'y songea.

Bientôt on ne se contenta pas de limiter le plus possible la fécondité matrimoniale ; on cessa même de se marier. Polybe (2) nous décrit, au second siècle, des communautés de frères, réunis sur le domaine familial, avec une femme unique, dont ils usaient à tour de rôle et qui leur donnait à tous des enfants. Cette pratique singulière remontait très haut ; mais, tandis qu'autrefois elle avait pour objet d'empêcher l'extinction de la famille, en autorisant un citoyen impuissant à se faire

---

que la restriction volontaire chez les gens riches est la principale cause de la faiblesse de la natalité. Ils éludent ainsi les prescriptions du Code civil sur l'égalité des héritages.

En comparant des populations de race, de culture, de croyances religieuses ou d'émancipation philosophique comparables, M. J. Bertillon montre qu'on ne peut attribuer l'infécondité des mariages français ni à des raisons physiologiques, ni à des motifs d'ordre intellectuel, moral ou religieux. Alors, pourquoi ne pas conclure au néo-malthusianisme ?

(1) M. Paul Guiraud, dont nous n'avons fait que résumer le travail, se demande si les mœurs privées des anciens Grecs n'étaient pas jusqu'à un certain point préjudiciables à la propagation de l'espèce. Lorsqu'on songe aux relations anormales que souvent les hommes nouaient entre eux, lorsqu'on se rappelle la place si restreinte que tenait dans leur vie l'intimité du foyer domestique, l'étrange tolérance qu'on avait pour le concubinat, l'attrait extraordinaire qu'exerçaient les courtisanes, on incline à penser que tous ces dérivatifs du mariage compromettaient singulièrement la fécondité des femmes légitimes.

(2) « Nous n'avons eu à subir, dit Polybe, ni des épidémies, ni des guerres prolongées, et pourtant les villes sont désertes et les terres stériles. Nous manquons d'hommes, parce que nous manquons d'enfants. On aime trop l'argent et le bien-être, et pas assez le travail. Par suite, on ne veut plus se marier, ou, si l'on se marie, on tâche de n'avoir pas plus d'un ou deux enfants, afin de les élever dans le luxe et de leur laisser un plus bel héritage. » Ces lignes ne semblent-elles pas dater d'hier ?

suppléer par un homme du même sang que lui, désormais elle ne servait qu'à diminuer le nombre des ménages, et par conséquent des naissances.

Il semble que les maîtres auraient dû encourager leurs esclaves à procréer : car tout esclave qui naissait dans la maison était un capital fourni gratuitement par la nature. Bien au contraire : au lieu de rapprocher les deux sexes, on avait soin de les séparer, surtout la nuit, et on ne tolérait leurs accouplements que de loin en loin. « Nous ne devons pas permettre, dit Xénophon, que nos esclaves aient des enfants sans notre agrément. » C'était là une faveur qu'on accordait à ceux dont on tenait à récompenser ou à stimuler le zèle, et si, malgré toutes les précautions, il survenait au maître, par cette voie, plus d'esclaves qu'il n'en voulait, il n'hésitait pas à les supprimer.

***

Les opinions des philosophes ne sont pas à négliger, parce qu il est toujours intéressant de savoir ce que de grands esprits ont pensé. Aristote, par exemple, estime qu'un chiffre élevé de population est un inconvénient, soit qu'il provienne de l'étendue du territoire, soit qu'il tienne au taux de la natalité. Dans la première hypothèse, le défaut ne peut être conjuré qu'au moment où la cité est constituée ; dans la seconde, c'est l'affaire de l'autorité publique.

Les mariages auront lieu pour les femmes à dix-huit ans ; pour les hommes à trente-sept : c'est l âge où ces derniers ont la plénitude de leur vigueur. On choisira de préférence le mois de Gamélion, qui correspond à notre mois de janvier. D'ailleurs, on consultera au préalable un médecin, qui aura à déterminer le moment où le corps est le mieux disposé. En tout cas, il faudra cesser d'engendrer après la cinquante-cinquième année.

Durant la grossesse, on veillera attentivement sur la santé de la femme, sur son alimentation, qui devra être substantielle, sur son état mental, qui devra être calme et paisible. Si l'enfant naît malingre ou difforme, on le jettera à la rue : à quoi bon conserver un être destiné à périr bientôt ou à végéter misérablement ?

Si l'on s'aperçoit que la population grandit trop, on limitera la faculté de procréer des enfants, et si, malgré tout, il y a trop de femmes enceintes, *on les fera avorter*, non pas en cachette, mais ouvertement et pour obéir à la loi. La seule condition requise sera que le fœtus n'ait pas encore donné signe de vie.

Dans cette voie les Grecs s'avancèrent plus loin que nous. Aujourd'hui, il n'est personne, même parmi les malthusianistes les plus décidés, qui demande l'anéantissement des nouveau-nés. Ils conseillent des mesures préventives, mais non pas des mesures destructives. Ils sont d'avis qu'il faut produire peu d'enfants, mais ils respectent la vie de ceux qui naissent. En Grèce, on était plus radical. Le père avait toujours le droit de se débarrasser de sa progéniture, et il en usait volontiers, surtout si c'était une fille. Il ne tuait pas l'enfant brutalement ; l'usage était plutôt qu'il l'abandonnât. Beaucoup de ces petits êtres mouraient ; d'autres étaient recueillis par les passants et d'ordinaire jetés en servitude. De toute façon, ils étaient perdus pour le pays.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Une enquête du Dr Jacques Bertillon.

Un de nos collaborateurs nous communique le très curieux document qui suit, auquel nous avons conservé sa forme, pour ne lui rien faire perdre de sa saveur.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette pièce, d'un très haut intérêt au point de vue démographique et social.

Le distingué Directeur de la Statistique municipale, auteur de ce travail, dont quelques exemplaires seulement ont été tirés, pour être distribués à des amis, était mieux que personne qualifié pour pousser ce cri d'alarme.

Venant après notre referendum sur la prophylaxie anti-conceptionnelle, il sera comme un autre « son de cloche », qui donnera l'éveil aux intéressés.

Quibus modis in Gallia proles limitetur (1).

Omnibus medicis, in quatuor provinciis (Côte-d'Or, Lot-et-Garonne, Orne, Vienne) medicinam exercentibus, litteras misi, indicia de ista quæstione impetraturus.

Ejus epistolæ hæc est latina translatio :

Parisiis, januario mense 1901.

Honoratissime Sodalis,

Jamdiù, quæ ad gallici populi decrescentiam pertinent, iis accuratè studeo. A sodalibus meis utilissima indicia ad enodandam eam quæstionem, spero.

Credo — si contrarium non probatur — causas primas decrescentiæ a voluntate oriri ; mihi videntur Galli liberos non habere, quia liberos non cupiunt. Quibus modis (condom aut aliis) istud propositum perficiatur, scire volo. Ea anceps quæstio a solis medicis fortassè enodari potest ; quanti ponderis sit, sine dubio agnosces.

Confidens igitur, tibi hanc tabellam mittere audeo, responsum rogans cui inutiles curas a te avertens, postalium vectigalium signum in antecessum apponi jussi.

DOCTOR JACQUES BERTILLON,
Parisianæ Statisticæ rector,
Hygienici Comitatis Galliæ comes, etc.

RESPONSI FORMA

Doctor *infra scriptus secreto sodalem suum Doctorem Jacques Bertillon monet, familias in sua regione, prolem limitare sequen-*

(1) Nous n'avons pas cru devoir traduire en français la partie de ce travail qui est en latin. ce latin étant parfaitement intelligible, pour quiconque a reçu l'éducation classique; d'autre part, la « Chronique » n'étant pas lue seulement par des médecins, mais par des membres de leur famille, nous étions tenu à une certaine réserve.

Nous croyons superflu d'ajouter que nous avons sollicité et obtenu de M. le Dr J. Bertillon l'autorisation de publier son étude dans notre revue.

tibus modis consuetas esse (modos diversos secundum frequentiæ ordinem inscribi oportet). . . .

Ex factis et observationibus sequentibus orta est opinio mea (anonymis observationibus ; statisticis ; quæ vendat pharmacopola, etc.).

Quomodo res se habeat abhinc viginti annis ?

Ad 493 epistolas, 155 responsa recepi (1), scilicet :

Côte-d'Or.	59	(ad 162 epistolas missas)
Lot-et-Garonne . . .	32	(» 128 » »)
Orne.	30	(» 104 » »)
Vienne.	28	(» 99 » »)
Aliæ regiones.	6	
Summa. . . .	155	(ad 493 » »)

Inter eos, nonem iguari quid ageretur, unus subindignans, duo jocosi nullum indicium dederunt.

Omnes gallicæ gentis diminutionem luxerunt (duobus exceptis, qui se Malthusii discipulos dixerunt). Quatuor medici in *Vienne* et tres in *Orne*, populi decrescentiam, non in totâ Galliâ profectâ, sed in vicis suis, esse negaverunt ; natorum numerum, naturâ præscriptum, nec arte limitatum declaraverunt; nonnulli statisticas satis probantes attulerunt. His viculis exceptis, exitium populi ubiquè invadens, vigilanter describitur.

Collegarum meorum epistolas, non sine labore, breviter contrahere conatus sum. In duobus tabellis meis, una æstimatio (ex centum aut fortassè mille experimentis effecta) pro unitate habetur. Ut exemplo utar, si medicus aliquis injectiones post coïtum sæpissimè in divitibus familiis usitatas, ad eludendam prolem, declarat, hæc declaratio pro una prima æstimatione (linea 5, col. 2,) habetur ; si idem medicus coïtum interruptum sæpè usitatum in istis familiis addit, id pro una secunda æstimatione (linea 6, col. 1) habetur ; si idem medicus condom rarà in usu esse dicit, id pro una tertia æstimatione (linea 8, col. 8) habetur. Si idem medicus, deniquè, in rusticis familiis, nihil aliud quam coïtum interruptum observavit, id pro una quarta æstimatione (linea 1, col. 1) habetur. Eadem epistola igitur, aut unam, aut plures æstimationes continet.

Coïtum interruptum esse dicimus, si vir se a muliere, ante venereum spasmum, retrahit, et extra genitales partes ejaculat. Sic descriptum Onanis scelus in Biblia reperies : « Semen fudit in terram... » (2).

Ista machinatio 112 æstimationibus relata est. Ex omnibus aliis, multò usitatissima, præcipuè apud rusticos. In 105 casibus, pro frequentissimâ, in 5, pro frequenti, sed levioris momenti, in 2, pro satis rarâ habita est. Ista fæda consuetudo pluribus circumlocutionibus

---

(1) Primum 17 die mensis februarii, ultimum 5 die mensis junii recepi. Hoc temporis spatium si in quatridua dividis. numeros sequentes reperies :

17-20	februarii..	56
21-24	»	30
25-28	»	20
1- 4	martis. . .	8
5- 8	»	9

9 martis-5 junii. 3, 3, 3, 4, 4, 2, 1, 3, 0, 0, 1, 1, 4. 1. 4. 1, 0, 0, 0, 1, 0, 0, 0, 0, 1.

(2) Exactè. in hebraïco texto : « [*Semen*] (verbum non scriptum, sed subauditum) adulterabat ad terram. ») *Gen.*, XXXIII, 9.

TABELLA I. — *Quisque modus prolem limitandi, gradum frequentiæ indicatum habet*
Unitas electa : una medici æstimatio.

DEPARTEMENTA	GRADUS FREQUENTIÆ	Onanis scelus	Injectio post coitum	Coïtus post menstrua	Coïtus contrà naturam	Genitalis torpedo	Spongia	Pessarius	Condom	Provocata abortio	Summæ
Côte-d'Or.	Frequentissimus. . . .	39	8	—	1	—	—	—	3	—	51
	Satis frequens.	3	10	1	3	1	2	—	1	6	27
	Rarus, sed notabilis. . .	—	1	1	1	—	2	1	5	—	11
	Rarissimus aut ignotus .	—	3	—	—	—	1	—	18	2	24
	Summa. . . .	42	22	2	5	1	5	1	27	8	113
Lot-et-Garonne. . .	Frequentissimus. . . .	26	1	1	—	1	—	—	—	1	30
	Satis frequens	1	9	1	—	—	—	1	2	7	21
	Rarus, sed notabilis . .	—	2	—	—	—	3	—	1	3	9
	Rarissimus aut ignotus .	—	1	—	—	—	—	—	10	—	11
	Summa. . . .	27	13	2	—	1	3	1	13	11	71
Orne.	Frequentissimus. . . .	21	2	—	1	1	—	—	1	—	26
	Satis frequens.	1	5	—	—	1	1	1	1	2	12
	Rarus, sed notabilis . .	—	—	2	2	1	1	—	—	4	10
	Rarissimus aut ignotus .	—	—	—	—	—	—	—	14	—	14
	Summa. . . .	22	7	2	3	3	2	1	16	6	62
Vienne.	Frequentissimus. . . .	16	—	—	—	—	1	—	1	1	19
	Satis frequens.	—	2	—	—	1	1	—	3	1	11
	Rarus, sed notabilis . .	2	5	—	—	—	2	1	5	3	15
	Rarissimus aut ignotus .	—	—	—	1	—	—	—	7	—	8
	Summa. . . .	18	7	—	1	1	4	1	16	5	53
Alia.	Frequentissimus. . . .	3	—	—	—	—	—	—	—	1	4
	Satis frequens	—	1	—	—	—	1	—	1	—	3
	Rarus, sed notabilis . .	—	1	—	1	—	—	—	1	1	4
	Rarissimus aut ignotus .	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2
	Summa. . . .	3	3	—	1	—	1	—	3	2	13

Tabella II. — *Quisque modus prolem limitandi, gradum frequentiæ indicatum habet*
Unitas electa : una medici æstimatio.

	GRADUS FREQUENTIÆ	Onanis scelus	Injectio post coïtum	Coïtus post menstrua	Coïtus contra naturam	Genitalis torpedo	Spongia	Pessarius	Condom	Provocata abortio	Summæ
Ruri	Frequentissimus	90	5	1	1	2	1	—	4	2	106
	Satis frequens	3	23	2	1	—	2	1	4	11	47
	Rarus, sed notabilis	2	5	3	4	—	7	1	8	9	39
	Rarissimus aut ignotus	—	4	—	1	—	1	—	46	2	54
	Summa	95	37	6	7	2	11	2	62	24	246
In urbibus	Frequentissimus	13	3	—	1	—	—	—	—	—	17
	Satis frequens	2	4	—	2	2	2	1	2	3	18
	Rarus, sed notabilis	—	1	—	—	1	1	1	4	1	9
	Rarissimus aut ignotus	—	1	—	—	—	—	—	3	—	4
	Summa	15	9	—	3	3	3	2	9	4	48
Possidentes, gallicè : *bourgeoisie*	Frequentissimus	2	3	—	—	—	—	—	1	1	7
	Satis frequens	—	3	—	—	1	1	—	2	2	9
	Rarus, sed notabilis	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
	Rarissimus aut ignotus	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
	Summa	2	6	—	—	1	1	—	4	4	18
Summæ	Frequentissimus	105	11	1	2	2	1	—	5	3	130
	Satis frequens	5	30	2	3	3	5	2	8	16	74
	Rarus, sed notabilis	2	6	3	4	1	8	2	12	11	49
	Rarissimus aut ignotus	—	5	—	1	—	1	—	50	2	59
	Summa summarum	112	52	6	10	6	15	4	75	32	312

designatur, quarum creberrimæ, nescio quo pacto (forsitàn quia de semine agitur), ad frumenti industriam attinent : *Battre en grange et vanner à la porte* (creberrima locutio in Orne) ; *Faire comme le meunier : décharger sa charrette à la porte du moulin* (Côte-d'Or, Vienne) ; *Coup du meunier* (Lot-et-Garonne), etc. Parisiis : *Moucher la chandelle*, aut *arroser le persil* vulgò dicuntur.

Injectio aquæ post coïtum (sæpissimè, globulo caoutchouceoso Esmarchi utuntur) 52 æstimationibus relata est, scilicet : in 11 epistolis pro frequentissimâ ; in 30 pro frequenti, sed levioris momenti ; in 6 pro satis rarâ ; in 5 pro rarissimâ et quasi ignotâ habita est. In urbibus, et præcipuè apud aliquid possidentes familias (id est gallicè *bourgeoises* vocatis), non rariùs, et fortassè sæpiùs quam coïtus interruptus ad eludendam prolem prodest. Minùs frequens in *Orne* et *Vienne*, quam in *Côte-d'Or* et *Lot-et-Garonne*, creditur. Acidulâ aquâ, si 9 epistolis credis, antisepticâ (sublimé, acide borique), si 8 aliis, aquâ simplice, deniquè, si 4 aliis, uti solent. De naturâ aquæ, nihil in 3 epistolis.

Coïtum post menstrua, 6 epistolæ referunt.

De coïtu contra naturam (buccali aut anali), abominandâ consuetudine vulgatissimarum meretricum, in 10 epistolis, veluti non ignotâ in legitimis familiis, agitur ; scilicet, in duobus casibus veluti præcipua dicitur, in aliis veluti satis frequens sterilitatis causa.

Genitalis torpedo, id est cupidinis absentia aut impotentia, in 6 epistolis pro satis frequenti æstimatur.

Spongiæ usum 15 epistolæ designant, sed tantummodò una aut duo eum frequentissimum putant ; 5, satis frequentem ; 8, rarum. Ruri ferè tantùm frequens quantùm in urbibus creditur. Pluriès medicus, ad extrahendam spongiam, in secretissimo loco relictam et putrescentem, convocatus est.

De pessariis, in 4 casibus, locuti sunt.

Condom 75 litteræ commemoraut, sed 50 id propè ignotum, 12 rarum affirmant. E contrario, 5 medici (ex eis, 3 apud divites) id frequentissimum ; 8 alii (ex eis, 3 apud divites) satis frequens existimant.

Provocata abortio a 32 medicis profertur. Ex eis, duo eam quasi ignotam, 11 autem rarissimam esse referunt. Contrà, 16 epistolæ (de quibus 7 e *Lot-et-Garonne*) eam pro satis frequenti, et 5 pro efficaci depopulationis causâ (ex eis, 4 apud divites, *Côte-d'Or*) habeut. Si 14 epistolis credis, abortio mechanicâ arte provocatur ; si 6 aliis, medicaminibus eam perficere tentant. A pluribus medicis, abortionis provocatio petita, sed, ut consentaneum est, ab iis indignantibus recusata est. Infandum ! Inter sollicitantes, judex (*juge d'instruction*) abortionem concubinæ fœdissimè impetraudi cupidus, animadverti potest.

Quatuor medici, artibus ad limitandam prolem descriptis, de invitâ sterilitate locuti sunt. De eis, tres (*Lot-et-Garonne*) eam uterinæ cervicis ignoratæ blennorhagiæ attribuunt ; ea blennorrhagia e marito provenit, malum ignorante, nam ipse tantùm veterem, neglectam, minimam (vulgo *goutte militaire*) fluxionem gerit ; nec feminæ gravior morbus traditus est, sufficiens tamen ut uterus sterilis fieret. Hunc processum exquisitè descripserunt tres medici, omnes in regione vicinâ Marmandæ viventes, quod satis insigne videbitur. Alius medicus, e *Beaune*, quàm frequens sterilitas apud homines bonæ conditionis sit, mæstè miratur ; sæpè, inquit, in sodalitiis, plerique propriam sterili-

tatem confiteutur et sincerè lugent ; quod, fortassè, puellarum educationi, nimium claustrali et anti-hygienicæ, attribuendum est.

Prorsùs, ad limitaudam prolem, Onanis scelere multò frequentissimè utuntur. In urbibus aut in divitibus familiis, injectio post coïtum ferè ejusdem momenti habetur ; ruri, frequens certè est, sed minùs sæpè usitata.

Alii modi rariores. Provocata abortio singularis ; condom aut similia, quasi ignota.

II

En dehors des renseignements très techniques que nous leur demandions, et que nous avons résumés ci-dessus sous forme statistique, nos correspondants nous out fait part d'un nombre considérable de remarques ayant un grand intérêt psychologique.

« Le couple vaut mieux que la douzaine », ou encore : « Désir de roi : garçon et fille », sont des proverbes normands qui résument assez bien la morale populaire sur ce point. Très souvent, « les grands-parents parlent de la limitation du nombre des enfants comme d'un acte de haute raison et de vertu, et trouvent la fécondité inconvenante et ridicule » (Orne). D'un ménage qui a plusieurs enfants, on dit : « Telle est encore enceinte ! Quel malheur ! Ces gens-là, c'est pis que des animaux ! » (Orne). Dans la Côte d'Or, il est sans exemple qu'un troisième enfant reçoive le prénom de *Désiré* : « ce prénom est un brevet d'aînesse ; le second est encore le bienvenu ; si le troisième arrive, on en est bien fâché, mais on l'aime bien tout de même autant que les autres et quelquefois plus. » « *Femina est prima ne liberi nascerentur* » (Côte-d'Or), écrit un confrère qui s'exprime dans un latin très élégant.

Dans le Lot-et-Garonne, il n'est plus question du couple, car « une seconde grossesse passe pour une honte », d'après un de nos correspondants ; « l'homme qui a des enfants est méprisé même par les femmes » d'après un autre. Un autre écrit que lorsqu'un ménage a un second enfant, on vient lui présenter non des compliments mais des condoléances : on excuse le mari en disant : « Le pauvre homme ! Il ne se sent pas ! » D'autres fois, les beaux-parents se fâchent et viennent accabler leur gendre de reproches orduriers.

Ils croient donc de leur devoir d'instruire avec détail leur fils, fille ou gendre de ce qu'il y a à faire ! (Lot-et-Garonne).

L'onanisme conjugal amène naturellement le dégoût réciproque des époux l'un pour l'autre et l'infidélité conjugale, qui serait la règle, d'après un médecin de campagne de l'Orne.

Nous avons dit que parfois la technique coupable est enseignée par les parents prévoyants. On nous cite quelques exemples dans lesquels la leçon a été faite par le médecin, sous prétexte de santé ou même sans prétexte (Orne).

On nous signale un très grand nombre de cas, dans lesquels une famille, devenue stérile après une première grossesse, est redevenue subitement féconde après la mort de l'enfant qu'il s'agissait de remplacer : plusieurs fois ces deux périodes de fécondité provisoire se sont succédé à vingt ans d'intervalle ! C'est ainsi que, tout récemment, un conscrit du Lot-et-Garonne fut exempté du service militaire, parce

que son frère avait été tué pendant la guerre de 1870 ! Dans un village de la Côte-d'Or, une épidémie de diphtérie tua quinze enfants ; tous étaient remplacés l'année suivante ! Etc.

Plusieurs de nos correspondants insistent sur ce fait connu, que c'est surtout dans la crainte de partager sa fortune après sa mort que le paysan ne désire qu'un enfant. « Il aime sa terre plus que sa famille. » « Un héritier unique marié à une héritière unique, voilà son rêve. » Il accepte très bien que son nom disparaisse, et se résigne très facilement, même si son enfant est une fille, à ne pas avoir d'autre héritier. Telles sont les affirmations que nous recevons de divers endroits. Cette mentalité se traduit fort bien dans divers proverbes qui nous sont signalés : « Assez de veaux pour l'herbage. — Ma terre est assez divisée comme cela. » (Orne).

Plusieurs de nos correspondants déclarent que ces mœurs ne règnent pas dans les familles très religieuses (quelques-uns ajoutent, en constatant le fait, que eux-mêmes ne sont pas croyants). L'un d'eux nous envoie à ce sujet une enquête sur huit familles nombreuses de sa région (dont six très religieuses).

Plusieurs nous ont parlé des effets de l'alcoolisme. Les médecins, comme on le sait, n'ont que trop souvent à constater les désastreuses conséquences de ce vice, et ils ne sont pas portés à les atténuer. Cependant, dans la Côte-d'Or, le Lot-et-Garonne et l'Orne, ils constatent que l'alcoolisme, si pernicieux qu'il soit, ne nuit pas à la natalité, au contraire, car « ce sont les alcooliques qui ont des enfants ». (Orne). « L'alcoolisme nuit plus à la qualité qu'à la quantité », dit un médecin de l'Orne, parce qu'en effet l'homme ivre « ne se sent plus ».

Nous devons ajouter qu'un médecin de la Vienne signale plusieurs fausses couches dues, d'après lui, à l'alcoolisme du père. Plusieurs médecins de l'Orne sont justement effrayés des progrès de l'alcoolisme, et notamment de l'alcoolisme chez les enfants. Comment ne pas partager leur effroi et leur indignation ? Mais ils ne disent pas que ce vice contribue à abaisser la natalité, au contraire.

En résumé, l'enquête dont nous venons de rendre compte confirme que la stérilité de la nation française est volontaire. Nous avons vu en vertu de quelles idées fausses et immorales elle est désirée, et par quels procédés techniques elle est obtenue.

Dr Jacques BERTILLON.

Janvier 1902.

ERRATA

Le D^r LE VÉZIEL, dont nous avons publié une lettre dans le dernier numéro, nous avise qu'on a fait suivre à tort son nom du titre : *Ancien professeur à l'Ecole de Médecine de Paris ;* c'est DE CAEN qu'il faut lire.

Le Dr CALLAMAND nous écrit, de son côté :

Permettez-moi de vous signaler, dans mon article du *Referendum Klotz-Forest*, une coquille typographique, à propos de ma *note* sur les vers de Sully-Prudhomme. Il faut lire :

«... le troublant problème de la douleur engendrée par l'*Amour*, avec un grand A, et non *par la mort*, ce qui est un non-sens. »

ÉCHOS DE PARTOUT

Le filet. — La cannelure des sondes. M. Fiessinger, dans le *Journal des Praticiens*, nous donne des détails très suggestifs sur cette difformité, peu connue au surplus, et dont on parle taut dans le peuple :

« Le raccourcissement du frein de la langue est une malformation tellement rare, que c'est à peine si M. Variot l'a rencontrée une fois sur mille enfants . Ce raccourcissement ne gêne que très légèrement l'action de la langue ; les replis souples et élastiques du frein ne s'opposent que très peu au fonctionnement de l'organe. Si un enfant tète mal, ce n'est pas à son frein trop court, au *filet*, comme disent les antiques matrones, que cette gêne est due. Ce sont des enfants débiles, le plus souvent trop faibles pour opérer la succion, qui ne peuvent prendre le sein. Le raccourcissement du frein de la langue n'est pour rien dans la difficulté

« Pourtant l'erreur s'est propagée pendant des siècles. On coupait les freins, les *filets*, disait-on, comme on vaccine. Il est même curieux de rappeler que cet usage a laissé sa trace dans la fabrication de certains instruments de chirurgie. La fente médiane des sondes cannelées n'est établie que dans ce but : passer l'instrument sous la langue et permettre de couper le filet. On ne coupe plus le filet : les sondes cannelées restent fissurées par leur milieu, comme si on coupait toujours le filet. Les raisons ont disparu : la routine persiste. »

« Madame Bovary » au théâtre. Notre confrère, le Dr Franklin Groult, qui a épousé Mlle Comanville, la nièce de Flaubert, vient d'accorder à M. Busnach l'autorisation de mettre *Madame Bovary* à la scène. Vives protestations dans le camp des lettrés.

La télégonie. — Responsabilité de l'éditeur. S'il est jamais plaidé, ce procès sera l'un des plus bouffons de l'époque. Voici les faits tels que les rapporte le *Matin* :

« M. A. Jouve, éditeur, imprima la thèse du docteur Cousin, thèse qui avait pour titre : *De l'imprégnation de la mère*.

« Peu après l'apparition de cette brochure, un homme habitant les Ardennes, fiancé à une veuve, faisait la commande d'un exemplaire à M. Jouve.

« C'est à la suite de la lecture de la thèse, que le fiancé rompit toutes relations avec sa future, sous prétexte qu'il la considérait comme « imprégnée » par son premier mari, et qu'il ne voulait pas risquer d'avoir des enfants ressemblant à celui-ci. D'où la colère de la veuve, qui attaque, comme responsable de la rupture, l'éditeur de la thèse, et, de ce chef, lui demande 100.000 francs de dommages-intérêts. »

On sait ce qu'on entend par *imprégnation*. Voici la définition même du docteur Cousin : « C'est le phénomène qui se produit, quand une femelle, fécondée primitivement par un certain mâle, donne ultérieurement, avec des mâles différents, des produits rappelant plus ou moins les caractères de celui-ci. » Beaucoup de cas d'imprégnation, ou, en termes scientifiques, de « télégonie », ont été constatés chez les animaux, et plus particulièrement chez les espèces bovine, ovine, porcine, et encore chez certains oiseaux. Mais, pour ce qui est de la race humaine, aucun fait précis ne vient corroborer les dires des rares partisans de la télégonie. M. Cousin a conclu son étude par cette

phrase : « La possibilité, pour le premier mâle, d'exercer une influence sur la morphologie des produits nés d'accouplements ultérieurs avec d'autres mâles, n'a jamais été démontrée. »

Médecins ministres. Le dernier cabinet ministériel était présidé par un médecin, M. le Dr Combes. Notre profession ne donne plus un premier ministre au nouveau cabinet, mais trois de nos confrères y sont pourvus d'un portefeuille : MM. Dubief, Gauthier, de l'Aude, et Merlou.

M. Fernand Dubief, ministre du commerce, est né au château de Varennes, le 14 octobre 1850. Il fut reçu docteur en médecine en 1857, et dirigea, de 1886 à 1893, l'asile d'aliénés de Saint-Pierre, à Marseille, qu'il quitta pour prendre la direction de l'asile d'aliénés du Rhône.

M. Armand-Elzéar Gauthier, ministre des travaux publics, est né à Fitou (Aude), le 28 septembre 1850. Comme maire de Sijean et comme médecin, il se signala par son ardent dévouement pendant l'épidémie de choléra de 1885. Il a été élu sénateur de l'Aude en 1894.

M. Pierre Merlou, sous secrétaire d'Etat aux finances, est aussi un médecin. Il est né, le 18 février 1849, à Denguin (Basses Pyrénées). Reçu docteur en 1877, il se fixa à Saint-Sauveur, dans l'Yonne, devint maire de cette ville et conseiller général du canton en 1880. Il est député d'Auxerre depuis 1889 (1). (*Progrès médical.*)

Un médecin romancier russe. Dernièrement est mort à Badenweiler, dans la Forêt-Noire, à l'âge de 45 ans, un grand écrivain russe, qui était également médecin : Anton Pavlovitch Tchetkhov.

Ce romancier et dramaturge, qu'on cite comme un des premiers parmi les littérateurs russes contemporains et auquel M Melchior de Vogüé a consacré récemment une longue étude, dans la *Revue des Deux Mondes*, avait fait ses études médicales à la Faculté de Médecine de Moscou, où il avait été reçu docteur en médecine, en 1884.

Cette éducation médicale a exercé une influence considérable et dirigeante sur ses travaux littéraires. Tchetkhov, d'ailleurs, a largement mis à contribution dans ses œuvres le monde médical et tracé, avec un réalisme saisissant, différents types de médecins.

(*Gazette médicale de Paris.*)

Le tarif des honoraires à San-Francisco. La première visite d'un médecin à un malade se paye 50 francs ; les autres, 25 francs ; la nuit, c'est toujours 50 francs.

Un certificat quelconque de médecin, 100 francs ; vérification de la mort, 250 francs. Si la visite a trait à une question légale, 2 500 francs ; opération à la tête et point de suture, etc , 750 francs ; fracture ou luxation d'un os, 2.500 francs ; ligatures d'artères. 2.500 francs ; opération d'une tumeur, d'un œil, trépan, hernie étranglée, fistule. 2 500 francs ; coup de bistouri dans un abcès. 240 francs ; point de suture à une plaie récente. 250 francs ; réduction d'une petite fracture ou d'une luxation des doigts, 250 francs ; enlèvement d'un corps étranger dans l'oreille, 250 francs ; etc., etc.

Ces prix sont fixés par le Syndicat des médecins de San-Francisco. Je les ai copiés dans un recueil officiel de la Corporation, le dernier paru. (*Indo-Chine républicaine.*)

(1) Ajoutons que, rapporteur général du budget pour 1905, il était tout indiqué pour devenir l'auxiliaire du ministre des finances.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Cours de médecine à l'Ecole de droit.

Notre confrère et ami Legrain, médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine, a ouvert un cours libre sur *la médecine mentale appliquée au droit*, le samedi 11 février 1905, à 9 heures du matin (amphithéâtre n° 7). Ce cours est continué les samedis de chaque semaine, même heure.

La visite des médecins anglais à Paris.

Un certain nombre de nos confrères des Hôpitaux et des Ecoles de médecine de Londres doivent venir à Paris, et une réception est décidée pour les 11, 12 et 13 mai.

Le projet, dans ses grandes lignes, comprend, outre la visite des Hôpitaux, Ecoles et Laboratoires de Paris, un programme de réception qui sera ultérieurement fixé. La réunion des adhérents aura lieu le vendredi 3 mars, à 8 h. 30 du soir, 12, rue de Seine (Société de Chirurgie).

Médecins musiciens.

Au dernier programme de l'Association des Concerts Coloune, figurait le prélude de *Circé*, de notre confrère Raoul Brunel.

Ce prélude, que le public a aimablement accueilli et qui, composé sans aucun excès d'audace ni de retenue, ne saurait déplaire à personne, est une agréable pièce orchestrale, où la mer, calme d'abord et murmurante, se déchaîne, gronde et se radoucit. On y reconnaît la main exercée qui signa jadis un *Dante* fort honorable, couronné au concours de la ville de Paris.

Tel est le jugement porté sur la nouvelle œuvre par M. Alfred Bruneau. (*Le Courrier médical.*)

Commission permanente des Congrès d'assainissement.

La Commission permanente, instituée par le dernier Congrès d'assainissement et de salubrité de l'habitation, a tenu sa première séance au Sénat, sous la présidence de M. P. Strauss, sénateur, le 18 janvier dernier.

La plupart des membres de la Commission y assistaient. Signalons : MM. Bartaumieux, Bechmann, Dr Brémond, Dupuy, Fillassier, Dr Foveau de Courmelles, Lucien Graux, Juillerat, Dr Lemoine, A.-J. Martin, Marié-Davy, Dr Rénon.

Le bureau a été ensuite constitué de la façon suivante :

Président : M. Paul Strauss.

Vice-présidents : MM. BARTAUMIEUX, BONNIER, BRÉMOND, DELORME, KERMORGANT, A.-J. MARTIN.
Secrétaire général : MARIÉ-DAVY.
Secrétaire adjoint : DEPOULLY.

Un monument à Michel Servet.

Un comité vient de se former qui se propose de recueillir les souscriptions pour élever un monument à Michel SERVET, dont il a été longuement question dans la *Chronique*. L'éminent sculpteur Baffier a accepté la commande de la statue.

Nouveaux journaux.

Une très intéressante revue, *L'Art et les Artistes*, vient de paraître, sous la direction de notre éminent confrère Armand DAYOT, inspecteur des Beaux-Arts.

Cette revue sera la plus luxueuse et la moins chère de toutes ; les personnes qui s'abonneront de notre part, en ce moment, recevront une œuvre d'art très originale, du plus gracieux effet et représentant au moins trois fois la valeur de l'abonnement.

L'Art et les Artistes a ses bureaux 10, boulevard Richard-Lenoir, à Paris. L'abonnement est de 16 francs pour la France, 20 francs pour l'étranger.

Association de la Presse médicale Française.

La première réunion de l'Association pour 1905 a eu lieu le vendredi 3 février dernier, au restaurant Marguery.

Les Drs Jean GALEZOWSKI et ALBERT-WEILL ont été nommés membres de l'Association, à l'unanimité des suffrages.

Le Dr M. BAUDOUIN, secrétaire général, fait connaître ensuite le résultat des démarches faites, depuis la dernière réunion, pour les Congrès internationaux de Lisbonne (1906) et de Saint-Pétersbourg (1905) et les Congrès nationaux (1905).

Puis, le Dr CABANÈS fait une communication sur le *Droit de réponse dans la Presse scientifique*. — Après des remarques de M. ROCHÉ, conseil judiciaire, et de plusieurs membres, la discussion de cette très importante question est remise à la séance prochaine (1).

Après le dîner, M. le Pr GRÉHANT, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, invité de l'Association, a bien voulu faire une causerie, toute d'actualité, sur l'*Empoisonnement par l'oxyde de carbone*. Le savant conférencier, fort compétent en ces matières, a été très applaudi.

---

(1) Ordre du jour de la prochaine séance (1er vendredi de mai 1905) :
1. *Candidature*. — 2. *Election d'un Syndic*. en remplacement du syndic sortant — 3. Discussion de la communication de M. le Dr CABANÈS sur le *Droit de réponse dans la presse scientifique* et nomination d'une *Commission* ou *Tribunal d'arbitrage*.



MICHEL SERVET.
Extrait de la *Vie militaire et religieuse au Moyen Age*, par P. LACROIX, p. 495. fig. 342

La « Chronique » par tous et pour tous

Les signatures de Gilles de Rays

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je compte sur l'impartialité bien connue de la *Chronique médicale* pour vous demander l'insertion de ma réponse aux réflexions de M. Raoul Bonnet, dont la compétence est évidemment supérieure à la mienne, ce qui lui permet de se livrer contre moi à d'innocentes et faciles plaisanteries

L'acte au bas duquel se trouve la signature, dont vous avez reproduit le fac-simile dans le numéro de la *Chronique* du 15 décembre dernier, n'est pas en ma possession, comme paraît le croire l'honorable secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'autographes*.

C'est un traité d'alliance conclu entre Georges de la Trémoille et Gilles de Rays, et signé « à Chinon, le 6e jour d'avril, l'an mil CCCC vingt et neuf après pasques. »

Cette pièce fait partie du chartrier de Thouars ; elle est reproduite dans le tome I des *La Trémoille pendant cinq siècles* (page 183).

L'original sur parchemin, sceau perdu, m'a été confié, il y a quelques années, avec tout un lot d'autres documents, par M. le duc de la Trémoille, alors que je m'occupais de recherches historiques sur la petite ville de Tiffauges, dont ses ancêtres étaient seigneurs suzerains.

L'épreuve que je vous ai adressée a été obtenue par un de mes amis, M. Arthur Girard, fabricant de papiers à Tiffauges, qui en conserve le cliché dans ses collections.

Je n'ai pas sous les yeux en ce moment l'annuaire de la Société d'émulation de la Vendée ; mais de deux choses l'une :

Ou le fac-simile que vous signale M. Baudouin et celui que je vous ai communiqué n'ont pas été relevés sur la même pièce originale, et alors il n'y a rien d'étonnant à ce qu'ils ne soient pas identiques ;

Ou ils proviennent de la même source et, en ce cas, le premier est forcément infidèle, une reproduction, fût-elle du dessinateur le plus habile, ne pouvant prévaloir contre un *document photographique*.

Puisque M. Raoul Bonnet veut bien m'écraser de son érudition, je lui ferai remarquer que je pouvais d'autant moins ignorer la signature publiée il y a plus de vingt ans, dans le catalogue d'autographes de Benjamin Fillon (n° 2639) que j'ai eu entre les mains la pièce originale sur laquelle cette reproduction a été décalquée. Je crois même avoir relevé une autre signature à peu près semblable sur un document du chartrier de Thouars.

Cette façon de signer « Gilles » avec un paraphe est en effet plus conforme aux usages du temps et à la manière habituelle du personnage ; c'est ce qui m'a permis d'avancer que la signature où figure le nom de « Gilles de Rays » *en entier* était la *seule authentique de ce genre* qui soit parvenue jusqu'à nous et qui nous ait définitivement fixés sur la manière dont le maréchal orthographiait son nom.

Quant à l'opinion émise par moi que cette signature avait pu être tracée avec du sang, — sang du maréchal lui-même ou de ses victimes, — j'avoue que c'est une simple hypothèse, un peu risquée peut-être, mais qui m'avait été suggérée par la lecture du procès de Gilles de Rays (1).

On y trouve, en effet, que le maréchal avait remis à son complice Prelati une cédule, tracée *en caractères de sang* et *signée de sa propre main*. (Procès ecclésiastique : déposition de Prelati.)

De plus, dans la séance du tribunal du 22 octobre 1440, où Gilles de Rays fit publiquement l'aveu de tous ses crimes, le coupable reconnut avoir *écrit et signé de son sang* la cédule adressée au démon.

Il m'avait donc paru plausible d'admettre que, dans le cas où le maréchal aurait attaché une importance extrême à la conclusion de ce traité d'alliance avec Georges de la Trémoille, il eût employé les moyens dont il se servait, pour demander au démon les précieuses faveurs qu'il sollicitait de sa puissance.

Bien qu'elle n'ait donc rien d'extraordinaire et de romanesque, je ne donne d'ailleurs cette hypothèse que pour ce qu'elle vaut, et chacun est libre d'en faire le cas qui lui plaît

Il n'en va pas de même de l'authenticité de la signature elle-même.

Si M. Raoul Bonnet conserve encore quelques doutes à son sujet, il peut les lever aisément, en examinant l'épreuve photographique que je vous ai adressée, ou mieux en demandant communication de l'original à M. le duc de la Trémoille, dont tout le monde connaît l'extrême obligeance à l'égard de tous ceux qui poursuivent des recherches historiques.

J'espère que cette preuve *de visu* convaincra M. Raoul Bonnet et lui montrera qu'il a eu tort de jeter la suspicion sur un document dont il ignorait l'origine et peut-être même l'existence.

J. Hébert.
Brest, 7 février 1905.

Bévues de journalistes.

Il est toujours amusant de relever les erreurs que commettent les écrivains qui s'égarent sur le territoire de la médecine.

Dans un roman, en cours de publication dans l'*Echo de Paris*, « la Soldate, » l'auteur, qui n'est pas le premier venu, a commis deux singuliers anachronismes le même jour (jeudi 26 janvier).

(1) Il n'existe, à ma connaissance, que deux exemplaires manuscrits de la procédure intentée à Gilles de Rays. L'un d'eux se trouve à la bibliothèque publique de Carpentras et provient *probablement* de l'ancienne bibliothèque des papes à Avignon.

Le second, renfermé à la bibliothèque de Nantes, a été mis à ma disposition par le regretté Dugast-Matifeux ; il a été reproduit presque intégralement par M. l'abbé Bossard, dans sa thèse pour le doctorat ès lettres.

Les archives du château de Thouars contiennent une copie manuscrite du récit d'un témoin oculaire, Jehan de Touscheroude ; ce manuscrit, petit in-folio carré en papier, se compose de 420 feuillets anciens, plus 1 feuillet ajouté en tête par M. Marchegay pour remplacer celui qui manquait. Cette collation a été faite à Nantes en juillet 1530 ; elle est déclarée conforme à l'original par G. le Rouge. chevalier. conseiller ordinaire du Roi et Christofle Pélerin. secrétaire du Roi « au pays et duché de Bretagne ».

La scène se passe la veille de la bataille de Jemmapes (novembre 1792) ; le général Brulfert et le médecin Coutillot causent de l'état moral et physique des soldats, et très sérieusement le médecin parle du *choléra !*

Dire que nous avons été élevés par nos pères et grands-pères, avec le récit du choléra de 1832, et de l'affolement sauvage de Paris !

Et plus loin, le médecin conseille tisane, alcool et... *quinine.*

Pauvre Pelletier ! pauvre Caventou ! C'est vraiment bien la peine que vos statues s'élèvent sur le même socle, à l'entrée de la rue de l'Abbé-de-l'Épée.

Dr H. Leroux.

Tribune Libre

Le Dr Fort et le Brésil.

Paris, le 26 février 1905.

Monsieur le Directeur de la « Chronique médicale »,

J'ai lu avec un grand intérêt les *Notes sur le Brésil*, du docteur Henri Fauvel, publiées dans votre numéro du 15 janvier.

Je suis visé directement par ces lignes, page 42 :

« Les Brésiliens se défient un peu de nous, qu'ils soupçonnent de les déprécier sans mesure et sans équité. Je pourrais citer tel professeur libre d'anatomie, spécialiste assez connu et qui, pourvu à Rio d'une chaire à la Faculté, s'empressa de prononcer, en public, ces paroles : « Les Brésiliens n'ont pas de valeur ; leurs femmes, pas de pudeur ; leurs enfants, pas de cœur. »

Ce récit étant complètement inexact, je viens vous prier de vouloir bien accueillir cette petite rectification.

Je n'ai jamais été pourvu d'une chaire à la Faculté de Rio-de-Janeiro. Je n'ai jamais prononcé en public les paroles que me prête mon éminent confrère. Le passage de mon livre « *Le récit de ma vie avec la description d'un voyage dans l'Amérique du Sud* (1893) », qui a soulevé la colère des Brésiliens contre moi, est celui-ci :

« Les asperges de Rio-de-Janeiro n'ont aucun goût ; les fruits « européens transplantés, pommes, poires, n'ont pas de goût. Les « fleurs ont peu d'odeur ; la rose elle-même y est peu odorante. Cela « est si vrai que *des étrangers ont eu l'impolitesse de dire de ce pays* : « hommes sans honneur, fruits sans saveur, fleurs sans odeur, « femmes sans pudeur ! » (page 296).

Vous voyez, mon cher Directeur, que je n'ai pas dépassé mon rôle de narrateur, et qu'on ne peut pas m'accuser de malveillance, comme le ferait supposer le récit du docteur Fauvel.

Agréez, etc.

Dr Fort.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

12e ANNÉE   N° 6   15 Mars 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Observations médico-psychologiques



Un neveu de Cyrano de Bergerac, exhibitionniste,

par MM. G. Capon et Yves Plessis (1).

Le mercredi, 7 septembre 1707, (que de sept en ce mercredi !) le suisse de Notre-Dame de Paris agrippait au collet et traînait jusqu'au bureau du sieur Delamarre, commissaire du Châtelet, un individu qui, sans débat, avouait tout aussitôt les faits mis à sa charge.

C'était un de ces aberrants passionnels, que les psychiatres d'à présent nomment « exhibitionnistes ». (2) Le mot n'existait pas encore dans la technologie médicale de ce temps-là ; mais la chose précède toujours le mot.

Le plaisir favori de cet homme était de flâner dans les chapelles, de rôder autour des piliers de la nef et, quand il se croyait à peu près sûr d'être impuni, de dévoiler brusquement son sexe aux yeux des dévotes médusées.

Vu la rareté du cas, le lieu du sacrilège et le nom du criminel, le commissaire Delamarre, ayant confié son prisonnier à la garde de l'exempt Simonnet, réclamait du lieutenant de police des instructions spéciales.

Fallait-il écrouer le satyre à l'Hôpital ou bien, comme il avait de quoi payer pension, à Saint-Lazare, à Charenton ? — « Le Roy veut que vous le fassiez mettre à la Bastille », répondit le ministre Pontchartrain, à qui le lieutenant de police en avait lui-même référé, « et que vous l'interrogiez à fond sur sa naissance et sur les désordres qui ont donné lieu de l'arrêter ; après quoi, on verra ce qu'il conviendra de faire ».

Ces pourparlers avaient pris plusieurs jours. L'exhibitionniste ne fut mené à la Bastille que le 25 septembre. Le 6 octobre suivant,

(1) Notre érudit collaborateur M. G. Capon nous fait tenir les bonnes feuilles de la notice, mise en tête de l'ouvrage, qu'il va publier, en collaboration avec M. Yves Plessis, sous le titre de : *Cyrano de Bergerac, Lettres d'amour*. Ce volume, tiré à 250 ex. seulement, sur papier de luxe. est mis en vente à la librairie Plessis, 23, rue du Château-d'Eau, Paris.

(2) Voir dans les *Annales médico-psychologiques*, mars-avril 1905, un très intéressant article de M. P. Hospital, intitulé : *Quelques mots sur les Exhibitionnistes*. (A. C.)

conformément aux ordres reçus, M. d'Argenson en personne procédait, dans la grande salle du château, à un interrogatoire, dont il rapportait le curieux procès-verbal ci-dessous :

« Interrogé... A dit qu'il se nomme Pierre de Cyrano, âgé de cinquante-un ans, de la religion catholique, apostolique et romaine ; estre bourgeois de Paris, natif de cette ville et qu'il a esté arresté de l'ordre du Roy ;

« Que son père estoit bourgeois de Paris où il vivoit de son bien ; que Cyrano de Bergerac estoit son oncle et que ses ouvrages ont esté dédiés par le sieur Le Brest (qui les a recueillys et fait imprimer) [*à*] Abel Cyrano de Mauvières, père de lui, répondant ; que les ouvrages de Cyrano de Bergerac sont, entr'autres choses. *Agrippine*, tragédie ; des *Lettres* satiriques et amoureuses, les *Etats de l'Empire de la Lune et du Soleil* et la comédie du *Pédant Joué* ;

« Que son oncle estoit originaire de Paris, et fils d'Abel Cyrano, ayeul du répondant, qui estoit de Paris et y vivoit de son bien ; qu'il croit qu'il a esté baptisé ou sur les fonts de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ou sur ceux de Saint-Eustache et que le nom de Bergerac, que portoit son oncle avec celui de Cyrano, vient d'une petite terre ou hameau située près de Chevreuse, ainsi que celle de Mauvières, dont le père du répondant portoit le nom, lesquelles deux terres ont esté vendues par l'ayeul du répondant en l'année 1636 ;

« Qu'il a entendu dire que son ayeul estoit originaire de Paris et que son bisayeul estoit originaire de Sardaigne ; que son père est mort il y a vingt-un ans et qu'il n'y a pas plus de cinq mois et demy que sa mère avec laquelle luy, répondant, demeuroit, est décédée et a esté enterrée dans l'église Saint-Benoist ; que sa mère estoit fille de Simon Marcy, marchand mercier au faubourg Saint-Jacques, dit de Soy ; que celle de Cyrano de Bergerac, son oncle, se nommoit Espérance Belanger et estoit fille d'Estienne Belanger duquel le répondant n'a pas sçu la qualité ;

« Qu'il a estudié jusqu'en seconde au collège des Jésuites, qu'ensuite il est entré, en qualité de cadet, dans le régiment de Navarre et, après y avoir servi deux années, il est entré dans le régiment Colonel-Général de la cavalerie où il y a servy trois campagnes, et enfin qu'il est entré dans la gendarmerie, compagnie des gendarmes de Flandres, brigade de feu M. de Marsin où il y a servy dix campagnes, s'estant trouvé aux batailles de Stinkerque, de la Marsaille et de Fleurus ; qu'il a esté dangereusement blessé à la dernière, d'un coup de feu à la teste, et qu'estant tombé malade en l'année 1698, demanda son congé qu'il obtint de M. le marquis de Beauveau, qui estoit pour l'ors au quartier à Hann ;

« Qu'il n'a qu'une sœur laquelle est mariée au sieur Vlaighels, commis dans les gabelles de Saint-Quentin ;

« Qu'il jouit de 400 livres de rentes qui lui appartiennent sur l'hostel de Ville de Paris et proviennent de la succession de son père ;

« Que provoqué par le vin et l'eau-de-vie dont sa fénéantise luy a malheureusement fait contracter l'habitude, il s'est abandonné à des infamies dont il se repent et en demande pardon à Dieu et au Roy (1);

(1) Ce qui suit imprimé en caractères ordinaires, est inédit et le texte en a été rétabli, par les auteurs, pour les lecteurs de la *Chronique*.

« Qu'il a été 15 ou 16 fois dans l'église de Notre-Dame, quelquefois près de la chapelle de la Vierge et quelquefois autour des pilliers où il voyoit des femmes. Que là il découvroit ses parties et en cet estat se presentoit a celles qu'il trouvoit le plus près de luy et enfin qu'il a esté assez malheureux pour tomber deux fois dans des pollutions volontaires, hors de la présence néanmoins de tout le monde s'étant pour cela retiré à l'escart et vers l'entrée de l'église ;

« Qu'il y avoit 15 jours qu'il ne luy estoit arrivé de s'abandonner ainsy, que le jour qu il fut arresté, il n'avoit fait que passer au travers de l'église et le suisse l'ayant suivy rue Neuve Notre-Dame, il lui osta son épée et le jeta chez le commissaire de la Mare ;

« Ajoute le repondant que dans le temps qu'il a esté arresté, mesme quelques jours auparavant, il estoit rentré en luy mesme et avoit conçu une si grande horreur de ses abominations qu'il ne cherchoit que le moment d'en faire pénitence et affin de s'éloigner de toutes occasions et des gens qui l'excitoient à boire, il avoit resolu de sortir de la ville de Paris et de se retirer à Saint-Quentin près de sa sœur chez laquelle il se proposoit de tenir une conduitte plus reglée. »

...Pierre de Cyrano sortit de la Bastille le 19 octobre 1707, mais « pour être transporté dans un autre lieu de détention », où nous n'avons pas poursuivi sa trace.

Pour nous, le point capital, dans cette pièce d'archives, jusqu'ici demeurée inédite, c'est la généalogie de ce maniaque. Par un témoignage qui ne saurait être revoqué en doute, sont précisés et confirmés les dires des biographes avisés (1), *qui ont combattu la légende, trop longtemps tenue pour vérité, du Cyrano de Bergerac gascon, parce que de Bergerac, en Gascogne.*

L'auteur des Lettres d'Amour, *que nous avons entrepris de restituer au public lettré, d'après le seul manuscrit contemporain que l'on connaisse, était Parisien, fils de Parisien ; c'est son propre neveu qui l'atteste. Et son nom de Bergerac venait d'une terre que son père possédait auprès de Chevreuse. Ajoutons que ce dernier, noble homme Abel de Cyrano, écuyer, seigneur de Mauvières et de Bergerac, tenait en plein fief, de Charles de Lorraine, duc de Chevreuse, cette terre et seigneurie, qui se nommait Sous-Forêt, avant que de s'appeler Bergerac.*

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Le Livre d'Amour de Sainte-Beuve, Documents inédits, par G. Michaut. A. Fontemoing, libraire, 4, rue Le Goff, Paris. 1904.

Les Innocentes surprenantes, par Louis Bourdel. Œuvre d'art international, 33, rue de Constantinople, Paris. 1904.

Les Psychoses puerpérales et les Processus d'auto-intoxication, par le Dr Roger Dupouy. Jules Rousset, Paris. 1904.

Estudios clinicos sobre Laringologia, Otologia y Rinologia, par le Dr Ricardo Botey. Tipografia La Académia de Serra Hermanos y Russell. Ronda de la Universidad, 6, Barcelona. 1904.

(1) V. notamment l'article du Dr Cabanès, paru dans l'*Aurore*, 20 décembre 1897.

Les Nerfs du Cœur, par E. de CYON. Félix Alcan, Paris. 1905.

Les Bizarreries des races humaines, par Henri COUPIN. Vuibert et Nony, éditeurs, Paris. 1905.

Les marques sincipitales des crânes néolithiques considérées comme reliant la chirurgie classique ancienne à la chirurgie préhistorique; Sur l'aspect néeroïde de quelques crânes préhistoriques, trouvés en France; Deux trépanations anciennes, préhistoriques, avec longue survie et déformations consécutives, par L. MANOUVRIER. (Extrait de la « Revue de la Société d'anthropologie de Paris ».)

La Mortalité infantile par gastro-entérite à Paris, pendant l'été de 1904, par les Drs BRESSET et CAREL. E. Arrault et Cie, imp., Tours. 1905.

Traitement chirurgical de la Cirrhose du foie, par A. MONPROFIT. (Institut Int. de Bibliographie Scient. Paris, 1904.)

Jules de Chantepie (1838-1904), par Félix CHAMBON. Henri Leclerc, Libraire, Paris. 1904.

Observation d'un Kyste hydatique du poumon, par F. MARCONNET. E. Lecrosnier et Babé, édit., Paris. 1891.

Précis de Chimie physiologique, par Allyre CHASSEVANT. Félix Alcan, édit, Paris. 1905.

L'Escargot dans la Cuisine, la Thérapeutique, l'Art et la Littérature, par le Dr Louis MARCHANT. Imp. Jacquot et Floret. Dijon. 1903.

L'Italie antique, par André LEFÈVRE. F. R. de Rudeval, éditeur, Paris. 1904.

La médication phosphorique, par le Dr Jean NICOLAÏDI. Paris. 1904.

La contagion mentale, par le Dr A. VIGOUROUX et le Dr P. JUQUELIER. Paris. 1904.

De la constatation des décès en temps d'épidémie, pour établir la preuve certaine et précoce de la réalité de la mort, par S. ICARD. J. B. Baillière, et fils. 1904.

De la limite physiologique du traitement de la mort apparente, par S. ICARD (Extrait des « Archives générales de médecine », oct. 1904.)

Trois primitifs : les Grünewald du musée de Colmar, Le Maître de Flemalle et la Florentine du musée de Francfort-sur-le-Mein, par J.-K. HUYSMANS. Léon Vanier, éditeur, Paris. 1904.

Les Psychonévroses et leur traitement moral. Leçons faites à l'Université de Berne, par le Dr DUBOIS, professeur de neuropathologie. Paris. Masson et Cie. 1904.

Les Maisons de tolérance au point de vue hygiénique et social, par le Dr Gustave BERAULT. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1905.

L'Exercice illégal de la médecine et les médicastres des Cévennes, par le Dr P. CANTALOUBE. Montpellier, Hamelin frères. 1904.

Les Phénomènes psychiques, par le Dr SURBLED. Sueur-Charruey, imprimeur-éditeur, Paris. 1904.

Les accoucheuses de Toulouse vers 1781, documents pour servir à l'histoire de l'Obstétricie au XVIIIe siècle, par J. AUDEBERT. Extrait des « Archives médicales de Toulouse ».

Les Médecins dans l'histoire de la Révolution, par le Dr MIQUEL-DALTON. Société française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris. 1904.

Calendriers d'un Bourgeois du Quartier latin, du 1er janvier 1888 au 31 décembre 1900, par Henri DABOT. Deuxième série. Doal, Péronne, Grande Place, 33. 1905.

Actualités rétrospectives

Deux médecins empoisonneurs : Castaing et Couty de La Pommerais.

L'affaire qui passionne l'Italie et dont nous sont parvenus les éehos à travcrs les Alpes, nous autorise à évoquer des drames sinon analogues, mais qui se ressemblent au moins par ee eôté : que des médeeins s'y trouvent mêlés, non eomme comparses, mais comme prineipaux aetcurs.

Dans le drame de Bologne, e'est un médecin, C. Secchi, qui aurait fourni le poison destiné à fairc périr le mari de sa maîtresse, la eomtesse Bonmartini. Cc poison serait le *curare*, qu'on trouve rarement signalé dans les annales judiciaires.

Ce qui est plus fréquent, c'est l'usage des alealoïdes. Le médecin Castaing, qui fut guillotiné en 1823, pour avoir empoisonné les frères



SIGNATURE DU Dr CASTAING

Ballet, s'était servi de la morphine ; le doeteur Couty de La Pommerais, pour se débarrasser de Mme de Pauw, employa la digitaline.

Nous ne nous attarderons pas à refaire la biographie de ces deux criminels ; nous désirons seulement faire connaître quelques partieularités inédites qui leur sont relatives.

On a fait valoir eomme argument que la plupart des assassins sont dépourvus de tout sentiment religieux et on eite, à l'appui de cette thèse, l'exemple de La Pommerais. Nous rcviendrons tout à l'heure sur son cas ; mais, cn ee qui eoncerne Castaing, c'était un royaliste zélé et un catholique fervent, si nous en jugeons par la pièee que nous avons eue sous les yeux.

C'est une pétition autographe, signée : Saint-Edme Castaing (rue d'Enfer, n° 31), et adressée à S. A. R. le due d'Angoulême ; Paris, 23 août 1820.

Cette pétition est apostillée par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui *joint ses supplications à celle dudit Castaing, pour obtenir de son A. R. les consolations dont il a si grand besoin.*

Paris, 24 août 1820.

« Daignez permettre que le suppliant expose à V. A. R. la position malheureuse dans laquelle il se trouve plongé. Ayant souscript un

billet de six eents franes pour une personne qui n'a point rempli cet engagement, on est revenu vers moi ; ne possédant rien que ma réputation, la dure nécessité me foree à ne pouvoir remplir ee que mon eœur et l'honneur me prescrivent, quoique je n'aie point touché les fonds, ete., ete... »

Au dos, est éerit au crayon le projet de lettre ci-après :

« M. le Curé, j'ai vu hier la personne à laquelle vous prenez de l'intérêt, M. Saint-Edme Castaing, élève en médeeine Il aurait besoin d'un seeours considérable pour faire faee à des engagements, mais la eassette de S. A. R. M. le D. est tellement épuisée qu'il ne me sera

Nous attendons vos ordres, Citoyen, pour faire l'assiette des ventes de l'ordinaire prochain. La saison s'avance et presse beaucoup : il est également très urgent, pour l'intérêt national, que vous sollicitiez la prompte organisation du nouveau régime forestier, à l'effet de faire cesser les dévastations qui ont lieu dans cette partie intéressante du domaine public —

Je suis bien fraternellement
Castaing

AUTOGRAPHE DU PÈRE DU D[r] CASTAING

possible de lui obtenir que celui très modique de 40 à 50 francs. Veuillez, M. le Curé, me faire savoir s'il est dans une position assez malheureuse pour le reeevoir... »

Autre note, également au erayon : « Il a reçu ees 50 francs le 4 oetobre 1820. »

Castaing présenta sa thèse de doctorat à la Faeulté de médeeine de Paris, le 5 juillet 1821. Voici le titre de ee travail : *Essais sur les accidents relatifs à la menstruation*. La thèse est dédiée au père et à la mère de l'auteur.

Le père de Castaing était « inspeeteur général des eaux et forêts, ehevalier de la Légion d'honneur, ancien membre de différentes assemblées législatives ».

Nous possédons un autographe de lui, dont nous donnons ei-dessus le fac-similé. C'est une lettre adressée aux « eitoyens régisseurs des Domaines nationaux », dans laquelle le signataire demande la réintégration dans l'administration d'un de ses subordonnés.

L'exemplaire que nous possédons de la thèse de Castaing a été offert par l'auteur « à monseigneur le duc de Bassano, eomme un hom-

mage de son profond respect ». Nous appelons l'attention des graphologues sur la signature du donataire. (V. p. 180.)

Castaing offrit également sa brochure à la duchesse de Montebello ; à M. Hallé, « médecin ordinaire de S. A. R. Monsieur, frère du roi, comme un gage de son respect et de son attachement ».

Deux ans plus tard, le docteur Castaing portait sa tête sur l'échafaud ; en dépit de ses protestations d'innocence (1), reconnu coupable d'empoisonnement, il fut condamné à la peine capitale. Il n'était âgé que de 27 ans, étant né à Alençon en 1796 (2).



L'affaire de La Pommerais est plus présente à la mémoire de nos contemporains : quelques-uns d'entre eux ont pu même connaître le héros de cette triste aventure. Nous la résumons en quelques lignes.

Au mois d'août 1861, un jeune médecin, Couty de La Pommerais, épousait une femme jeune et jolie (3), qui lui apportait une certaine dot.

A peine marié, il ne tardait pas à perdre sa belle-mère. Il fut reconnu plus tard qu'il lui avait administré, sous prétexte de palpitations cardiaques, une dose de digitaline capable de la faire passer de vie à trépas.

Le moyen lui ayant si bien réussi une première fois, La Pommerais y recourut une seconde ; la victime choisie par lui fut une de ses anciennes maîtresses, Mme de Pauw, sur qui il avait conservé une grande influence.

Il alla la revoir et, quand elle fut enceinte, la sentant plus que jamais sous sa domination, il lui proposa de souscrire d'énormes polices d'assurances. Il la leurrait de l'espoir que, si elle consentait à feindre une maladie, il transigerait pour elle avec les compagnies et lui assurerait ainsi une petite pension (4).

Il n'eut pas de peine à décider cette femme crédule et aimante par surcroît. Elle avait 42 ans et voyait revenir à elle, quittant sa jeune rivale, un amant qu'elle avait adoré. Elle le crut et signa des polices d'assurances, transférées au nom de La Pommerais, pour 550.000 francs.

C'était son arrêt de mort à brève échéance : il eût fallu payer chaque année 18.840 francs de primes. La Pommerais, toujours aux expédients, n'en avait pas eu un seul instant la pensée. Il devint de plus en plus assidu. Il lui fit prendre, en quelques jours, d'énormes doses

(1) Le 17 novembre 1823, il écrivait à sa mère une lettre, où il protestait de son innocence ; vers la même époque, il adressait à l'abbé Montès une autre épître, pleine de sentiments religieux, et où il renouvelait formellement ses protestations d'innocence.

(2) Pour établir la biographie de Castaing, cf. *Bulletin de l'Alliance des Arts*, n° 108, 1844 ; Catalogues d'autographes de Fossé-Darcosse (1862, n° 256) ; Capelle (1861, n° 164) ; Trémont (1852, n° 176) ; Lajarriette (1860, n° 249) ; Lucas de Montigny (1860, n° 242) ; les divers Dictionnaires biographiques et surtout l'ouvrage suivant : *Affaire Castaing, accusation d'empoisonnement* : recueil des pièces de la procédure, des débats et des plaidoiries, précédé de notices biographiques sur les deux frères Ballet et le Dr Castaing (Paris, 1823 ; 1 vol, in-8).

(3) Il fut en rapport avec elle jusqu'à la fin de sa vie, malgré son existence déréglée. à preuve ce billet qu'il lui adressait, huit jours avant sa mort, du cachot où il était détenu :

« Courage ! chère mignonne femme adorée !! Je suis bien malheureux, mais enfin, je ne suis soutenu que par la pensée de te savoir près de mes parents.

« Je t'embrasse de tout mon cœur, je t'adore. Embrasse mes chers parents pour moi. »

(4) *Les Crimes d'empoisonnement*, par Robinet de Cléry.

de digitaline, dont la trace fut retrouvée dans les vomissements de l'infortunée, et sur les raclures du parquet autour de son lit (1).

Reconnu coupable du crime d'empoisonnement, La Pommerais fut condamné à mort et exécuté, en juin 1864.

Détail à noter : La Pommerais avait sollicité avec insistance la croix papale de Saint-Sylvestre, alors que dans son testament il écrivait :

« Je supplie ma femme de ne jamais laisser entrer sous aucun prétexte un prêtre dans ma chambre. Je désire qu'aucun service, qu'aucune messe, qu'aucune prière ne soient faits à mon intention, ayant le plus grand mépris pour toutes ces singeries et ces simagrées ! »

***

De La Pommerais, nous possédons plusieurs lettres (2), adressées au Dr Châtelain, le grand-père d'un de nos sympathiques confrères,

SIGNATURE DE LA POMMERAIS.

M. le Dr L. MERGER, de Chaumont (Haute-Marne), qui eut l'extrême obligeance — il y a bientôt quatre ans — de nous les communiquer.

Nous croyons oiseux de les reproduire, d'autant qu'elles n'offrent qu'un intérêt très relatif : il s'agit, dans toutes, de consultations sur des cas soumis à La Pommerais par son confrère de province, qui sollicitait son avis.

La Pommerais avait été un des premiers disciples de Hahnemann, et son prosélytisme (il avait, à un moment, fait des cours, très suivis, paraît-il), avait gagné à la cause du fondateur de l'homéopa-

---

(1) R. DE CLÉRY, *op. cit.*

(2) Quelques années avant son crime, il écrivait à un agent matrimonial les lignes suivantes, qui dénotent déjà son ambition et sa cupidité :

«... Je finirai ma lettre en vous répétant qu'il est inutile de faire quelques démarches, si la jeune personne ne réunissait pas à un physique très agréable une dot de 200 000 fr., au moins. Vous avez dit à M. Courboulaz que ce qui vous empêche de trouver mon affaire, c'est mon titre de médecin, que celui de comte serait préférable. Je ne pense pas que les deux puissent nuire, les ayant tous deux à la fois » *Gazette Anecdotique*, 1886, t. II, p. 333.

thie un certain nombre d'adeptes. Mais, dévoré d'ambition (1), La Pommerais rêvait de fonder à son tour une secte, et il se flattait de se séparer, sur certains points, du créateur de la doctrine. C'est, du moins, ce qui ressort de la lecture des lettres auxquelles nous venons de faire allusion.

Ces lettres ont été écrites en 1863 ; elles sont, par conséquent, antérieures de peu aux agissements criminels de leur signataire. Dans l'une d'elles, datée du 21 février de l'année précitée, il est question d'un sujet qui présente une affection semblable à celle « qui s'était manifestée chez Cavour (2) (le premier ministre italien), lorsqu'il appela à son secours la vieille thérapeutique (lisez : l'allopathie) ». Et La Pommerais ajoute cette pointe, à l'adresse de celle-ci : « Et certes, « il (Cavour) ne serait pas mort, sans le traitement incendiaire qui a « été mis en usage : du repos, un excellent régime et surtout l'éloi- « gnement des affaires auraient été la meilleure médication à adresser « (*sic*) à ce genre de maladie. Ajoutez à cela quelques médicaments qui « auraient répondu aux symptômes existants les plus saillants, et ce « grand homme d'Etat n'aurait pas été une victime de plus de l'allo- « pathie. »

Le papier à lettres employé par La Pommerais offre cette particularité, qu'il porte en tête, et à timbre sec, un écusson armorié, surmonté d'une couronne comtale ; dans le champ de l'écusson, se distingue un bouquet d'oranges, placé sur le dos d'un dragon ; tout autour, une banderole, sur laquelle est inscrite cette devise orgueilleuse : *Quis poma aurea tanget ?* Qui s'aviserait de toucher à ces pommes d'or !

Encore un que le délire des grandeurs, ou plutôt l'*auri sacra fames*, a conduit... jusqu'à la guillotine !

Un médecin réformateur de l'orthographe, au seizième siècle. — Opinion de Raspail sur le même sujet.

Puisqu'à l'Académie on s'occupe activement de la réforme orthographique, profitons en pour signaler à M Emile Faguet, un précurseur en la personne de Laurent Joubert, docteur *regeant*, chancelier et juge de l'Université *an* médecine de Montpellier, qui écrivit, en 1579,

---

(1) Il nous a été communiqué jadis une lettre, adressée par La Pommerais au Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, où le trop fameux empoisonneur sollicita t de ce haut personnage la place de médecin de la Cour, rien que cela !

En voici le texte, inédit, avons-nous besoin de l'ajouter :

« Monsieur le Ministre.

« J'ai eu l'honneur de vous adresser au mois de janvier une demande qui était appuyée par le Maréchal Magnan, le duc de Tascher Lapagerie, le docteur Conneau et mes anciens professeurs Nélaton et Andral. Ces messieurs vous priaient de me nommer médecin des cours. Comme je n'ai encore reçu aucune réponse, je me permets de vous rappeler cette demande.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec mes respects, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« E. Couty de la Pommerais,
D. M. P. »

(2) Nous aurons sans doute occasion de revenir un jour sur les causes de la mort de Cavour, qui rentre dans la catégorie des morts mystérieuses, ou tout au moins inexpliquées.

un ouvrage dont le titre suit : *Traité du ris, contenant son essence sa cause et merveilleux effets. — Plus un dialogue sur la cacographie francaise avec des anotations sur l'orthographie*. Pierre Chesnault, 1579.

La réforme que propose Joubert est, d'ailleurs, exposée, dans sa *Seconde partie des erreurs populaires et propos vulgaires, touchant la médecine et le régime de santé* (Lucas Breyer, M. D. LXXIX), dans un chapitre intitulé : *Avertissement sur l'orthographe de M. Joubert.*

Raspail, qui avait vraisemblablement lu ce chapitre, en donne une analyse qui nous dispensera d'en faire une nouvelle :

«... Il (Laurent Joubert) supprime les doubles lettres, et il écrit comme l'on prononce : ainsi il écrit *fou, cou, mou, sou*, au lieu de *fol, col, mol, saoul*; ce qui prouve qu'alors on prononçait ces mots comme aujourd'hui. Il écrit *jans* pour *gens*; *antandons* pour *entendons*; *fames* pour *femmes*; *meurs* pour *mœurs*; *sutiles* pour *subtiles* ; preuve qu'alors on ne prononçait pas le *b* ; *aus* pour *aux* ; *abilles* pour *habiles*; *abilher* pour *habiller*, parce que, pour distinguer *l* mouillée, il adopte le *lh* des Espagnols ; *manjeans* et non *manjans*, ce qui serait plus conforme à sa méthode, crainte de confondre *manjan* avec *maniant*, le *j* servant d'*i* alors. Il termine par une *s* les participes passés, (qui, alors et plus tard, jusque vers la fin du dix-septième siècle, prenaient un *z*), afin de les distinguer de la 2e personne ; il dit : *ils sont nés* et non pas *nez ; ils ont été donnés* et non pas *donnez* ; et cette réforme s'est fait jour au bout d'un siècle dans l'usage ordinaire. Il supprime l'*n* à la 3e personne du pluriel et écrit : ils *frapet* pour ils *frappent*, le *t* distinguant le pluriel du singulier. Après l'orthographe, il s'en prend à la syntaxe, et il écrit, par exemple : *pourquoy ordonne-l'on ?* pour *pourquoy ordonne-t-on ?* et certes sa tournure est plus logique en cela que la nôtre, puisque, en règle générale, nous formons nos interrogations en mettant le pronom personnel à la suite du verbe.

« Mais cette innovation ne fut pas plus contagieuse de son vivant qu'après sa mort, alors qu'on faisait grand cas de son livre. De son vivant, ses enfants firent paraître une apologie de sa manière d'écrire ; et maître Honorat Rambaud vint prêter aide et secours à cette réforme, en publiant, à Lyon, chez Jean de Tournes, la *Déclaration des abus que l'on commet en écrivant.* »

Raspail ajoute un peu plus loin :

« Dès le milieu du dix-septième siècle, d'Ablancourt et les Port-Royalistes firent une tentative dans cette voie ; les derniers même, joignant l'exemple aux nouveaux préceptes, publièrent en orthographe réformée la traduction des fables de Phèdre. Les Jésuites durent soupçonner que cette innovation avait de l'avenir ; car le père Berthier, un des leurs, fit paraître, en 1714, *une grammaire française sur un nouveau plan*, et ce plan n'était autre que la réforme de l'orthographe française.

« Plus tard, Dumarsais, Boinvilliers, Adanson, Voltaire, etc., ont échoué à la tâche.

« Le *Genera plantarum* de Jussieu n'a si bien réussi à s'approprier tout le système d'Adanson, que parce qu'Adanson avait osé écrire tout le premier volume de ses *Familles des Plantes* en orthographe réformée. Le réformateur de la classification botanique, en voulant réformer par la même occasion l'écriture vulgaire, n'a travaillé qu'au profit du

spoliateur, qui, lui, se contentait d'être fort en thème et de mettre les points sur les i.

« Quant à Voltaire, qui ne visait pas à une réforme aussi radicale, son impiété bien reconnue a failli compromettre la substitution de l'*a* à l'o, dans les mots tels que *français*, *allait*, *chantait;* car j'ai vu le bon Lamennais lui-même s'obstiner à écrire *françois*, *j'avois*, *j'allois*. Mais enfin l'*a* de Voltaire l'incrédule a reçu le baptême académique, et il s'est naturalisé dans l'art de parler et d'écrire correctement. »

Raspail se montre partisan convaincu de la réforme, et ses arguments ne diffèrent guère de ceux que l'on nous présente aujourd'hui :

« ... Notre belle langue, on apprend à la bien parler sans difficulté et en peu de temps ; à peine, au bout de sa carrière, peut-on se vanter de l'écrire correctement. L'orthographe, qui nous a valu tant de pensums au collège, nous échappe et glisse sous notre plume dès que nous n'épluchons plus nos mots. Nous passons plus de temps à meubler et encombrer notre mémoire des incohérences puériles d'une orthographe bizarre, œuvre de pédants, et qui devrait plutôt s'appeler *cacographe*, que nous n'en consacrons à nous initier dans l'étude des connaissances positives et dans la démonstration des grandes lois de la nature. Fussiez-vous un Buffon, un Monge, un Laplace, s'il vous échappe une faute d orthographe, il n'est pas jusqu'au dernier plumitif qui, se redressant sur la pointe du pied, ne vous dépasse d'une coudée. A la chute de Napoléon, le plus grand coup que ses ennemis surent porter à sa gloire vint d'une lettre de plus ou de moins qu'ils crurent rencontrer dans quelques lignes de son écriture indéchiffrable. A l'*Athénée*, quand Chaptal nous balbutiait que Napoléon ne savait pas écrire sa langue, Chaptal avait l'air d'un orateur. Un grammairien de profession ne pourra jamais se persuader que le maréchal de Richelieu ait eu le talent de prendre Mahon et de charmer les belles, lui qui a écrit les billets doux que les marchands d'autographes ont recueillis.

« Je ne consentirai jamais à écrire tout à fait comme ma cuisinière, nous disait, en 1822, M. de Jouy, l'auteur élégant de l'*Hermite de la chaussée d'Antin*». Le *tout à fait* est mis là à propos, reprenait tout bas son prote. — Et il avait raison, le prote ! car, sans lui, la réputation, justement méritée, que M. de Jouy s'était faite d'homme d'esprit et de goût, aurait reçu une rude atteinte ; et le quartier du Marais, *souffre-douleur* habituel de la causticité du bon hermite, aurait eu dès lors le sujet d'une de ces répliques qui laissent un bel-esprit sur le carreau.

« Quant à moi, qui me surprends si souvent en défaut sur ces vétilles, après les avoir apprises et désapprises plus de vingt fois, si je me connaissais assez de prétention à l'esprit pour faire partie de la Société des gens de lettres, j'oserais leur écrire chaque jour : « L'orthographe vous use la moitié de votre verve, en vous forçant d'avoir recours au dictionnaire à chaque jet de votre imagination. Chez bien des gens, cette étude a étouffé le germe de l'esprit et de l'originalité ; elle n'a jamais bien profité qu'au pédantisme. Croyez-moi, ayez le courage d'écrire comme vous prononcez, vous qui parlez si bien (1). »

(1) Voltaire le puriste, Voltaire, l'auteur du *Temple du goût* et des *Commentaires philologiques sur Pierre Corneille*, Voltaire n'a jamais eu le courage de relire sa copie ; il ne corrigeait que sur les épreuves imprimées : « attendu, dit-il, que l'esprit semble plus éclairé, quand les yeux sont satisfaits (lettre 3077) ; ne faites pas attention à l'orthographe,

« Je dirais cela aux gens d'esprit et de pensée ; car le savant en mots et en *us* pourrait bien s'imaginer qu'en ceci je parle comme le renard sans queue, et que je ne possède rien de ce qu'il possède trop et de ce qui lui semble tenir lieu de tout ce qui lui manque. »

Cette *page oubliée* de Raspail méritait, n'est-il pas vrai ? d'être exhumée, à un moment où ses idées reprennent faveur.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE (*Suite*)

Plan d'une Physio-pathologie clinique des Centres psychiques, par le Dr J. Grasset. Imprimerie Delord, Bœhm et Martial, Montpellier. 1904.

Traitement de l'Artério-Sclérose par la D'Arsonvalisation, par le Dr A. Moutier. Imprimerie Louis Luce, 1, avenue de Sceaux, Versailles. 1904.

L'œuvre de l'abbé Bourgeois, par le Dr François Houssay. A. Maloine, Paris. 1904.

Le docteur Théophile Roussel, sa vie et son œuvre, par le Dr François Houssay. Institut international de Bibliographie, 93, boulevard Saint-Germain.

Le Corset, Histoire, Médecine, Hygiène, par le Dr O'Followell. A. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Nos Maîtresses, par Laurent-Surville. Albin Michel, 59, rue des Mathurins, Paris. 1904 (*sera analysé*).

Mémoires secrets, par Voltaire. Ernest Kolb, éditeur, 8, rue Saint-Joseph, Paris. 1904.

Maugis amoureux, par Willy. Albin Michel, éditeur, 59, rue des Mathurins, Paris. 1904.

Les Ames de Gambetta, roman scénique en vers, par Jadud. E. Adeline, rue Froide, 16, Caen. 1901.

Quatre cas de Surdité déjà ancienne traités sans succès à plusieurs reprises. Rééducation physiologique de l'oreille, par le Dr Marcel Natier, Paris. 1904.

De l'Anémie ankylostomiasique des Mineurs, par le Dr A. Manouvriez. Jules Rousset, Paris. 1904.

La Personnalité humaine, sa survivance, ses manifestations supranormales, par F. W. H. Myers. Félix Alcan, éditeur, Paris. 1904.

Exposé de la Méthode Hydrothérapique, Histoire, Théories, Technique, Applications cliniques, par le Dr Beni-Barde. Masson et Cie, Paris. 1904.

Mes vieux Médecins, par Alexis Bertrand. A. Storck et Cie, 16, rue de Condé, Paris 1905. (*A suivre.*)

écrivait-il à Duclos (lettre 3148) ; on corrigera le tout sur l'impression. » Sa verve se serait glacée à ce travail d'*a, b, c, d*. Il dit ailleurs : « Sur l'inspection d'une feuille imprimée, je corrige toujours vers et prose. Les caractères imprimés parlent aux yeux bien plus fortement qu'un manuscrit. On voit le péril bien plus clairement ; on y court, on fait de nouveaux efforts, on corrige, et c'est ma méthode. » (Lettre 4262e, déc. 1765). [Note de Raspail.

Referendum de la « Chronique Médicale » sur la Prophylaxie anti-conceptionnelle

(Suite et Fin)

Adversaires de la Prophylaxie anti-conceptionnelle.

Je ne veux répondre qu'à la première question du referendum, la prophylaxie anti-conceptionnelle, ne voulant pas suivre les correspondants de la *Chronique* qui ont élargi le débat, en parlant de tout autre chose.

— Le médecin peut-il et doit-il, pour des raisons purement médicales, pratiquer ou conseiller, dans l'intérêt de l'individu ou de la race, les manœuvres de la prophylaxie anti-conceptionnelle ?

Je me range à l'avis des adversaires de cette prophylaxie.

M. le Dr Klotz-Forest, dans son article, fait remarquer que l'Eglise catholique s'est prononcée sur cette question, pour la condamner en général.

C'est le droit de l'Eglise catholique, car il s'agit de faits relevant autant, et même plus, de la morale que de la médecine, et qui, par conséquent, sont du domaine de toutes les religions.

Pour moi, j'estime que les médecins font bien d'étudier ces graves questions à leur point de vue, qui est tout différent ; c'est pourquoi j'approuve votre referendum.

Mais si j'arrive à des conclusions conformes à celles de l'Eglise, je veux y arriver non pas parce que je suis catholique, mais comme médecin, en m'appuyant uniquement sur des arguments d'ordre médical.

Le médecin peut, il me semble, s occuper de prophylaxie anti-conceptionnelle, avant ou après le mariage.

Si je parle ici uniquement du mariage, c'est que mes réflexions me semblent s'appliquer aussi bien à cet état d'union libre, qui ne diffère du mariage que par l'omission du maire et du curé.

Quant à l'amour libre, si les médecins veulent lui appliquer la prophylaxie anti-conceptionnelle, qu'ils fassent décider que la loi ne permettra plus la prostitution qu'aux femmes préalablement stérilisées ; — je ne vois pas autre chose que ce moyen radical... et absurde.

I. — *Avant le mariage*, le médecin doit-il faire de la prophylaxie anti-conceptionnelle ? Oui — et beaucoup... par ses conseils ; tous les médecins en ont fait et en feront, en empêchant par leurs conseils, ou du moins en cherchant à empêcher le mariage des syphilitiques, des aliénés, des tarés, etc.

— Par des conseils,... direz-vous ?... C'est peu de chose. — C'est déjà beaucoup.

Et puis, que diable voulez-vous faire de plus ? Exiger, par une loi, un certificat médical des candidats au mariage ? Leur imposer une sorte de conseil de revision ? — Cela a été sérieusement proposé. — Et puis après ? Croyez-vous arrêter les recalés de votre conseil de revision, s'ils sont décidés ?

Louise, l'héroïne de l'opéra de Charpentier, vous le chante sur tous les tons :

> Tout être a le droit d'être libre.
> Tout être a le droit d'être heureux.

Foin de ces affreux médecins, qu'on enverra promener avec les autres confesseurs, et en avant l'amour libre !

Faudra-t-il donc condamner à la continence tous les gens reconnus indignes de procréer ?

Au fait, mais elle existe cette prophylaxie-là, et de tout temps !

Tous les aliénés qu'on enferme, les épileptiques, tarés et infirmes qu'on hospitalise, tous les malandrins qu'on emprisonne, jusqu'au satyre du bois de Vincennes qu'on met en lieu sûr, tous ces gens-là sont condamnés à la continence forcée. Demandez-leur ce qu'ils pensent de cette prophylaxie-là !

Cependant rien n'est plus légitime, parce qu'on ne les enferme pas dans ce but spécial, mais à cause de leurs infirmités physiques, dans l'intérêt de leur santé, ou à cause de leurs imperfections morales. dans l'intérêt supérieur de la société.

Personne ne conclura de là qu'on peut en arriver à emprisonner, dans un but de prophylaxie anti-conceptionnelle, ceux que la société juge indignes de se reproduire.

Avant le mariage, le médecin agira donc par ses conseils et fera beaucoup.

II. — *Après le mariage*, le médecin peut employer deux méthodes de prophylaxie anti-conceptionnelle, l'une radicale, chirurgicale : la castration et les opérations analogues ; l'autre palliative, comprenant ce que j'appellerai la *monnaie courante* des moyens prophylactiques, ceux que tout le monde connaît.

Y a-t-il, dans l'état de mariage, des cas où le médecin pourrait, pour des raisons uniquement médicales, conseiller l'une ou l'autre de ces méthodes ? Je conclus à la négative.

Je ne referai pas le procès des interventions chirurgicales, qui a été si bien fait par ceux des correspondants de la *Chronique médicale* qui les ont condamnées comme moyens prophylactiques.

Avec eux, je conclurai que la castration de la femme doit être réservée aux cas de lésions de l'utérus ou de ses annexes, et ne doit jamais être pratiquée sur une femme saine.

Mais pourquoi n'a-t-on parlé que de la castration chez la femme ?

Si, dans un ménage, c'est le mari qui est fou, épileptique ou tuberculeux, pourquoi opérer sa femme et non pas lui ?

Pourquoi ? Si ce n'est parce que l'homme est le seigneur et maître, et qu'il entend bien garder pour lui la jouissance, quitte à faire de la femme une machine à plaisir.

En ce qui concerne la seconde méthode, celle de la monnaie courante des moyens prophylactiques, nous ne sommes plus sur un terrain si grave. Ces pratiques sont de tous les jours, et si elles ne sont pas toujours, à la longue, sans inconvénients, ceux-ci sont minimes.

M. le Dr Klotz-Forest a parlé de l'opinion de l'Eglise catholique. Je ne sais pas si les autorités de l'Eglise se sont jamais prononcées solennellement ; mais ce que je sais, c'est que tous les théologiens, individuellement repoussent, ces pratiques, au nom, du reste, de principes éminemment respectables, qui n'ont rien à voir avec la médecine.

Je ne m'occuperais pas de la théologie, si je ne savais qu'à côté de cette prohibition des manœuvres actives (injections, appareils, onanisme à deux, etc.), certains théologiens ont conseillé souvent une pratique qui n'est plus de la prophylaxie anti-conceptionnelle, mais qui doit attirer l'attention des médecins.

C'est cette pratique, que je me permets de soumettre à l'attention de mes confrères de la *Chronique médicale*.

Il s'agit de mettre à profit une théorie physiologique, dont j'ignore les auteurs, d'après laquelle il existerait chez la femme, entre chaque période menstruelle, de même que chez les femelles d'animaux en dehors du rut, une période *aconceptionnelle*. Il ne s'agirait donc plus que de ne permettre les rapports sexuels qu'à cette période pour éviter d'avoir des enfants.

Nous ne sommes plus ici dans des pratiques *anti-conceptionnelles*, mais dans des pratiques *aconceptionnelles*.

Que faut-il penser, au point de vue physiologique, de cette théorie? Je crois, Monsieur et très honoré confrère, que vous pourriez soumettre cette question aux lecteurs de la *Chronique médicale* ; je suis sûr que vous auriez des réponses fort intéressantes.

Pour ma part, je n'ai pas confiance. Dans une pratique médicale datant bientôt de 25 ans, je puis dire que j'ai déjà vu et appris bien des choses.

J'ai rencontré une fois, peut-être deux, des ménages aux mœurs pures et au tempérament plutôt raisonnable, qui m'ont dit s'être fort bien trouvés, à partir de leur premier ou deuxième enfant, de la mise en pratique de cette règle de la période aconceptionnelle.

J'ai rencontré, du reste, un bien plus grand nombre de ménages, qui se louaient tout autant d'avoir pratiqué en grand toutes les manœuvres ordinaires de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Cependant, je n'oserais pas, malgré cela, m'y fier. J'ai connu, en effet, bien des pères de famille de trois, quatre, six enfants, et même plus, qui m'ont avoué non seulement ne pas les avoir désirés, mais avoir même fait tout ce qu'ils pouvaient pour ne pas les avoir. Combien de fois m'a-t-on dit : « J'ai quatre, cinq, six enfants, et cependant j'ai triché tout le temps ! »

De même, j'ai rencontré des gens qui m'ont dit avoir essayé de la règle de la période *aconceptionnelle* et s'en être fort mal trouvés. Je ne voudrais donc jamais poser en principe et conseiller pas plus la prophylaxie anti-conceptionnelle que la règle du 15 du mois.

Si depuis tant de milliers d'années que l'humanité existe, tout ce qu'a inventé en la matière la perversité des hommes, tout ce qu'a imaginé l'ingéniosité des médecins, avait été réellement efficace, il y a longtemps que le genre humain aurait disparu !

Contrairement à ce qu'écrit un de vos correspondants, j'estime que le Dieu de la Genèse ne s'est pas trompé. En disant aux hommes : *Croissez* et *multipliez*, il savait bien ce qu'il faisait; il était plus malin qu'eux, si vous me permettez cette expression triviale en pareil sujet.

Dr H. Bucquet,
Médecin de l'Hôtel-Dieu de Laval.

*
* *

Grâce à l'un de mes bons amis, qui me fait passer de temps à autre *la Chronique médicale*, j'ai eu le plaisir de lire le dernier fascicule

contenant le résultat de l'enquête que vous avez organisée sur la « Prophylaxie anti-conceptionnelle ».

Pour parler franc, j'avouerai que ce plaisir n'a pas été sans un mélange de tristesse, en constatant à quel point les savants, une fois sortis de leur domaine habituel, se montrent désorientés et perdent facilement ce guide si précieux en matière de science, je veux dire le sens de l'observation.

Comment des hommes, des écrivains distingués, en arrivent-ils à accepter cette bévue, qu'on appelle la théorie de Malthus sur le danger de la surpopulation, ainsi que les déductions qu'en a tirées Stuart Mill et que je résume en ces termes : à entendre Stuart Mill, la terre devait, dans un temps donné, regorger d'habitants, la production devenir insuffisante pour faire face à la consommation, et des millions d'êtres étaient condamnés d'avance à ne plus trouver place au banquet de la vie.

Par contre, suivant d'autres économistes (Henri Georges, en particulier), le prix des choses devait augmenter au fur et à mesure de cet accroissement de population, et fatalement et sans rien faire, les vendeurs de ces marchandises devaient s'enrichir de la misère devenue le lot du plus grand nombre.

Comment se fait-il que ces prédictions sinistres aient trouvé dans les faits le démenti le plus complet, et que non seulement il demeure avéré qu'arrivés à une certaine période de civilisation, *tous les pays* voient leur population demeurer stationnaire ou décroître, et que, d'autre part, non seulement le coût de la vie n'a pas augmenté, malgré un notable accroissement de population, mais qu'il a diminué et tend à diminuer de jour en jour ? Comment se fait-il encore que le sort de ceux qu'on appelle les prolétaires ne fait que s'améliorer, et que les salaires, notamment, aient triplé depuis cinquante ans, en dépit de cet autre faux prophète qui s'appelait Lasalle et qui soutenait qu'en vertu de sa fameuse « loi d'airain », l'ouvrier était désormais réduit au strict minimum de l'existence ?

C'est que Stuart Mill et ses adeptes, qui étaient de remarquables logiciens mais des observateurs détestables, semblaient ne pas se douter que les progrès de la science, l'ingéniosité de l'homme, l'esprit d'invention, *l'initiative individuelle toujours à la recherche du mieux, en raison de l'intérêt qu'elle y trouve sous un régime de libre concurrence*, et ce que l'un des *témoins* dans votre enquête appelle *l'inexorable machinisme* ont fait des merveilles et rabaissé le coût de la vie à un niveau qui tend à s'abaisser singulièrement encore. Et cela est si indéniable, que les socialistes, tout en criant que le grand nombre meurt de faim, se plaignent, par une contradiction bizarre, que les marchandises, loin de faire défaut, sont *en surproduction*, si bien que, d'après eux et quelques-uns de vos correspondants, l'Etat seul devrait produire et rationner les consommations de chacun.

Je n'ai point à discuter cette théorie, qui trouve un singulier crédit parmi des masses restées profondément ignorantes, malgré plus de trente ans d'instruction gratuite, laïque et obligatoire. La façon dont l'Etat gère le service le plus simple, le souci qu'il prend d'user de ses monopoles, pour se livrer à tant d'œuvres de favoritisme et de corruption électorale, la quasi-impossibilité où l'on se trouve de se faire rendre justice quand on a affaire à l'Etat, devraient servir de leçon à ceux qui ne voient de salut qu'en lui.

Mais, pour en revenir aux prédictions de Malthus, les faits se sont chargés d'en démontrer la fausseté, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

Comment, devant un état de choses qui crève les yeux, peut-on reprocher au Dieu de la Bible d'avoir commis une imprudence en disant : « Croissez et multipliez ». Le Dieu de la Bible, qui n'avait apparemment jamais lu les œuvres de Malthus, de Stuart Mill, de Lasalle ou d'Henri Georges, était néaumoins le plus éminent des économistes, car il savait bien que ce sont les nations les plus peuplées qui comportent en elles les plus sérieux éléments de progrès, de richesse et de prospérité. A une condition, toutefois : c'est que l'accroissement numérique ne se sépare jamais de cet autre facteur indispensable, à savoir le facteur moral.

Le Dieu de la Bible a dit : « Croissez et multipliez », mais il a dit aussi : « Soyez moraux ». Et la morale de la Bible n'a pas changé, comme le disent certains de vos correspondants, qui opposent à l'antique morale la morale scientifique.

J'ai, sans doute, le cerveau bien obtus, car je n'ai jamais pu comprendre ce que la science avait à faire avec la morale. Est-ce que, par hasard, les savants seuls seraient vertueux ? Les sciences d observation externe (les seules que les savants qualifient de sciences) constatent des faits, observent des phénomènes, étudient la uature, en déduisent des lois qui sont inéluctables et ne laissent place, à aucun degré, au libre arbitre, à la responsabilité. La nature n'est, comme on l'a dit, ni morale, ni immorale Comment, dans ces conditions, la science pourrait-elle fonder la morale ?

Au surplus, qu'enseigne-t-il le nouveau dogme, mis particulièrement en lumière par Herbert Spencer et ses imitateurs ? Qu'il faut vivre de la vie la plus intense et n'avoir en vue que la conservation de l'espèce. C'est ce qu'expriment, plus ou moins brutalement, nombre de vos correspondants : moins nombreux on sera au banquet de la vie, mieux on sera servi et mieux on pourra reproduire.

Je me permettrai de penser le contraire et de croire que c'est le petit nombre de convives qui sera la cause de leur déchéance et de leur misère, dans un délai plus ou moins bref.

Les sociétés ne viveut et ne prospèrent que grâce aux efforts individuels de leurs membres. C'est à ces efforts, au besoiu qu'éprouve chacun d'améliorer sa coudition, qu'est dû le progrès matériel, et c'est l'ensemble de ces efforts individuels qui constitue la richesse publique. Le jour où les conditions seront égales, où tout le monde trouvera son couvert mis et n'aura qu'à s'asseoir à la table commune, la volonté, l'effort, le travail disparaissant, on aura pour dessert, à ce repas, la misère, qui est l'accompagnatrice habituelle du marasme et de l'engourdissement des volontés.

« La civilisation », dit Halleux (*l Evolutionnisme en morale*, p. 155, Félix Alcan, 1901) « a multiplié les commodités de la vie... Mais a-« t-elle créé une humauité plus saine et capable de plus grands « efforts... ? » Et, dans une note, l'auteur faisant allusion à ces pratiques qui ont bien quelque rapport avec la question par vous mise à l'étude, s'exprime ainsi : « C'est un fait remarquable et qui n'est guère à notre « honneur, que seul parmi tous les animaux, l'homme puisse déchoir « au point de détourner intentionnellement ses instincts sexuels de « leur but, pour les subordonner d'une manière exclusive à la re-

« cherche d'une jouissance brutale... Le vice auquel nous faisons allusion « ne peut pas même être considéré par les évolutionnistes comme un « trait d'atavisme, indiquant un retour accidentel à l'animalité Il est « le propre de l'homme, et spécialement de l'*homme qui a vécu* « *au sein d'une civilisation trop raffinée.* »

En un mot, la morale et particulièrement l'amour de la famille, voilà ce qui contribue, avec la prolificité, à la richesse des nations. C'est, du reste, la thèse soutenue par le Dr Salignat, quand il dit : « L'enfant est généralement redouté des jeunes ménages, qui lui doi- « vent souvent les notions d'ordre, d'économie, ainsi qu'une force « inconnue jusqu'alors dans le travail. »

Et pour finir par la démonstration par l'exemple, quels sont les pays les plus prospères ? Ceux où l'on se fait gloire d'avoir beaucoup d'enfants et où l'idée religieuse ou morale est le plus en honneur (pays protestants en général, mais aussi nombre de pays catholiques : Saxe, Bavière, Wurtemberg, Hongrie, Italie du Nord, Canada français, République Argentine et même, de plus en plus, Chili, Pérou, Brésil et Mexique).

Un mot, en terminant, sur cette idée fausse, que je vois partagée par tant de savants et qui ne doit son succès qu'à la négligence qu'on met à en étudier les données : comment peut-on soutenir que toutes nos lois fiscales accablent d'autant plus le père de famille, que la famille est plus nombreuse, et que nos impôts ne portent que sur le travail ?

Je crois, ici encore, que dans la nécessité où nous sommes de maintenir un budget énorme, notre système d impôts est le plus équitable qui soit au monde.

La place dont j'abuse déjà, dans votre si intéressante Revue, ne comporte pas de longues explications. Je me permettrai les simples réflexions suivantes :

Si on examine les impôts un à un, on trouve qu'il n'en est pas un seul qui puisse être absolument équitable, et c'est pour cela que le système d'un impôt unique (par exemple impôt unique sur le revenu) serait détestable, outre qu'il serait improductif. Pour juger sainement en pareille matière, il faut grouper tous les impôts, et ce groupement démontrera que les inégalités, dans l'ensemble, se compensent. Ainsi, comme exemple entre vingt autres, droits énormes et progressifs pour les grosses successions et, par contre, exemption de la contribution mobilière, dans presque toutes les villes, au-dessous d'un certain chiffre.

Il faut encore tenir compte des avantages sociaux accordés aux classes indigentes, en compensation des inégalités fiscales : qui paie, si ce ne sont les riches, les frais de l'assistance publique, de l'assistance judiciaire, de l'instruction primaire, et même, dans une large mesure, de l'assistance mutuelle ?

Il faut tenir compte enfin des privilèges accordés à ces mêmes classes indigentes par la législation : salaires insaisissables au delà d'un certain chiffre, privilégiés en cas de faillite du patron ; faculté (même exorbitante) pour les travailleurs de s'unir et de concourir, moyennant un cautionnement dérisoire, pour toutes adjudications de travaux publics, etc.

Il faut surtout tenir compte du temps qui finit par corriger la plupart des inégalités fiscales. Ce sont des salaires relevés en raison même des impôts subis ; des services ou des marchandises, payés plus

cher pour la même raison, etc. Aussi est-il dangereux de toucher à un vieux système d'impôts, parce que le temps est le meilleur agent de nivellement et de compensation.

Au surplus, des hommes compétents se sont livrés à des calculs topiques. La préface de la troisième édition du « Traité de la science des finances », de Leroy-Beaulieu, comporte un tableau bien instructif. L'auteur compare la somme d'impôts que payait, en moyenne, à Paris, en 1883, un ménage d'ouvriers, composé du mari, de la femme et d'un fils adulte, tous ensemble gagnant 3.400 fr., avec celle que payait, à la même époque, un homme ayant 8 000 fr de rente. Le premier ménage payait 369 fr. 05 d'impôts, soit le 10,80 p. 100 de son revenu, et le second, 13.619 fr, soit environ 17 p. 100 de son revenu

Est-ce que, dans ces conditions, on peut dire que toutes les charges retombent sur le pauvre ?

Laissons donc les déclamations sur de tels sujets aux pamphlétaires; n'accueillons que sous bénéfice d'inventaire les propos qui courent les rues et garnissent les colonnes des journaux à un sou, et concluons, avec le Dr Grasset, qu'il faut moraliser la conception, au lieu de chercher à la restreindre.

Albert Jarrin,
Avocat à Chambéry.

***

Les confidences de la clientèle m'ont appris que la limitation du nombre des enfants dans les familles résulte bien plus du manque d'énergie et de la paresse des parents, que de la crainte, de mettre au monde des enfants de santé précaire. On redoute les efforts nécessaires pour élever une famille nombreuse ; par suite d'une affection mal comprise de leur progéniture, les parents voudraient lui épargner dans l'avenir les tracas, les soucis, les effets de la loi du travail. L'effort est cependant le seul producteur de richesse pour la famille et pour le pays, le seul agent de progrès, le seul remède contre la dégénérescence. Cette crainte de l'effort est un très grand mal social.

Sans doute, les charges fiscales qui pèsent lourdement sur les grandes familles sont une iniquité, et il ne serait que juste de les diminuer. Mais quel est le père de famille qui se décidera à procréer un ou deux enfants de plus, parce qu'on aura diminué ses impôts de 50 ou de 100 francs ? Ce remède à la dépopulation me semble bien anodin.

La cause principale (il en est d'autres) de l'abaissement de la natalité en France me paraît être l'affaiblissement des *convictions* religieuses, et l'on ne me semble pas chercher à y apporter remède en ce moment.

L'avortement, bien que fréquent, n'est pas une cause importante de la faible natalité.

Autrement importantes sont les mesures anti-conceptionnelles mises en œuvre quotidiennement dans les rapports sexuels. Elles ramènent l'acte générateur à n'être guère qu'une masturbation à deux. Ceci ne regarde plus le médecin, et il n'a jamais comme devoir d'en vulgariser la connaissance.

Dr Leflaive.

Le docteur Klotz-Forest, parlant de la prophylaxie anti-conceptionnelle, prétend justifier toutes les mesures préventives employées pour éviter la grossesse : 1° chaque fois que cette grossesse peut mettre la vie ou la santé de la femme en péril ; 2° chaque fois que, par suite d'une tare héréditaire des parents, le produit de la conception est presque fatalement menacé de dégénérescence.

Nous ne pouvons admettre cette théorie, que nous considérons comme contraire à la *religion*, à la *morale* et aussi au *bon ordre social*.

En effet, la fin du mariage, son seul et unique but, est d'avoir des enfants. Si donc, pour une raison ou pour une autre, l'un des deux époux n'est pas en état de remplir complètement ses devoirs ; si, par le fait d'une maladie quelconque : syphilis, tuberculose, maladie de cœur, il ne peut espérer avoir un enfant sain et bien constitué, c'est un devoir pour son médecin de lui interdire la vie conjugale. Nous ne pouvons, en effet, admettre tout conseil, toute intervention frauduleuse dans l'accomplissement de l'acte sexuel.

Autoriser ces pratiques, c'est encourager la débauche, c'est favoriser le vice, c'est détruire la famille. Il faut bien savoir, en effet, que la femme ne s'appartient pas à elle-même, du moins uniquement. Elle appartient aussi à la société, à son pays, qui compte sur elle pour lui donner des défenseurs. Elle n'a donc pas le droit de se dérober ainsi volontairement à sa tâche, pour chercher dans le mariage la seule satisfaction de ses sens. Si donc, pour une raison quelconque, elle n'est pas en état de remplir sa fonction matrimoniale, c'est-à-dire ne peut mettre au monde des enfants sains et vigoureux ; si la maternité met sa vie en danger, la seule mesure de prophylaxie, dans ce cas, c'est l'abstinence complète, la suppression absolue des relations conjugales ; c'est le lit séparé pour les deux conjoints. Le but du mariage ne pouvant plus être rempli, le mariage n'existe plus ; par suite, plus de vie à deux

On va peut-être nous objecter qu'il est des cas où une grossesse peut compromettre très gravement la vie d'une femme jusque-là bien portante et chez laquelle rien ne permettait de prévoir une semblable complication : vomissements incoercibles, par exemple. Dans ce cas *seulement*, nous admettons une intervention, mais une intervention tardive, comme dernière nécessité, à la condition expresse de faire naturellement tout ce qu'il est possible pour sauver l'enfant, s'il est viable. En outre, le médecin *doit* mettre la femme au courant du danger auquel l'exposera une nouvelle grossesse. C'est un devoir formel, absolu. Mais nous prétendons que les conseils, dans ce cas, ne doivent jamais prendre les apparences d'une coupable complaisance, d'une complicité criminelle, qui permettrait aux époux de satisfaire leurs sens, tout en s'évitant les risques d'une nouvelle grossesse. La seule prophylaxie dans ce cas, nous le répétons, c'est la continence absolue, l'abstention complète des rapports, le lit séparé.

En résumé, « chaque fois qu'une grossesse peut mettre la vie ou la santé d'une femme en péril », nous considérons comme un devoir d'instruire l'intéressée, ainsi que son époux, du danger qui la menace, afin qu'elle ne s'expose pas inconsciemment à devenir de nouveau enceinte.

De même, « chaque fois que, par suite d'une tare héréditaire des parents, le produit de la conception est presque fatalement menacé de

dégénérescence », c'est encore une obligation morale pour le médecin de prévenir les époux, afin de leur éviter de mettre au monde des enfants, véritables déchets sociaux, inutiles, à la charge de la société et de leur famille. C'est dans ce sens seulement que nous admettons la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Dr Ch. Maigné.
St-Servan (Ille-et-Vilaine).

***

... Chaque être a sa mission spéciale sur cette terre. Le printemps donne les fleurs, la vigne produit le raisin, l'homme fait de la politique, la femme doit faire des enfants.

Je ne parle pas, c'est entendu, des cas pathologiques, pour lesquels le médecin est seul juge de ce qu'il doit dire ou faire.

Quels arguments donne-t-on en faveur de la stérilité volontaire?

Liberté individuelle? Droit social ? Des mots qui font bien dans une dissertation et qui chatouillent agréablement l'oreille des badauds ; dans la pratique, ils n'ont plus de signification. De tous côtés, on n'entend retentir que ce mot : droits. Des devoirs et surtout *du devoir*, nul n'en parle ; ça existe-t-il encore ?

Pas d'autre alternative ici-bas : manger ou être mangé. Or, le nombre est nécessaire pour assurer la prépondérance au parti des mangeurs. Un peuple qui se dépeuple est un peuple prêt pour le tournebroche. Le bourgeois, pour maintenir ou augmenter son aisance, a limité sa progéniture ; le prolétaire, plus prolifique, a déjà planté une dent en plein bourgeois ; bientôt sans doute, il n'en fera qu'une bouchée.

Sélection de la graine ? La société se trouvera-t-elle plus heureuse, lorsqu'elle n'aura plus à contempler que de superbes brutes et lorsque les boudoirs seront convertis en haras ? L'humanité tire quelque profit des hommes d'esprit et de génie ; or, j'ai ouï dire que pas mal d'entre eux laissaient à désirer sous le rapport de l'esthétique corporelle. Quelques-uns même ne sont-ils pas regardés comme des dégénérés ?

Misère ? Misère morale, peut-être, mais non misère matérielle. En France, il existe des quantités de terrains incultes, faute de bras. L'Afrique, l'Amérique, demandent des intelligences et des mains, pour ouvrir les entrailles de leur sol et recueillir les richesses qui y sont accumulées. La place ne manque donc pas sur la machine ronde.

L'énoncé d une telle question est un symptôme particulier de la veulerie universelle. Aujourd'hui, on fuit toute peine, on évite tout effort. On entend désormais ne manger que des oranges sans pépins et ne respirer que des roses sans épines.

Dr Villechauvaix.

Partisans, avec ou sans restrictions, de la prophylaxie anti-conceptionnelle.

(*Opinions du Professeur* Pinard *et de M.* Yves Guyot.)

Hier soir (22 février), M. le professeur Pinard faisait une conférence à l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, qui est devenue,

depuis plusieurs années, un incomparable foyer de propagande intellectuelle et morale. Il devait parler sur les *aptitudes au mariage, envisagées au point de vue physique, moral et social.*

Je suis allé l'entendre, et joindre mon applaudissement à ceux des sept ou huit cents personnes venues pour l'écouter, avec une attention qui. pour n'être pas religieuse, n'en était certes pas moins vive et éclairée.

Dans cette causerie très hardie et qui sort absolument de la banalité coutumière aux officiels, j ai noté au passage quelques phrases excellentes à reproduire, parce qu'elles constituent une réponse indirecte à la question posée ici même par M. le Dr Klotz-Forest, sur la prophylaxie anti-conceptionnelle.

« Je veux, dit M. Pinard, que le jeune homme comme la jeune fille, ou plutôt la jeune femme, sachent quelles sont les conséquences de l'acte de procréation ; que cet acte, loin d'être le jouet de l'instinct et des hasards de l'excitation, soit la conclusion d'une période de préparation consciente ; que la puériculture, pour être complète, précède la conception...

« En qualité de maire de mon pays natal, je suis tenu de lire aux époux les articles du Code civil, et notamment celui qui impose à la femme l'obéissance à sou mari. Je trouve, à tous égards, cette obligation monstrueuse...

« La procréation dans la convalescence, la misère ou l'alcoolisme, multiplie chez les descendants toute sorte de tares et d'infirmités. N'oublions pas qu'il y a dans notre pays trois cent mille mendiants et autant d'infirmes ; quant aux alcooliques, le chiffre en est incalculable...

« Il suffit d'ailleurs que, sans être alcoolique, le procréateur soit dans un état d'ébriété accidentelle ; et le rejeton, dégénéré, n'en sera pas moins victime de cet excès passager. Car c'est une grosse erreur de croire que Bacchus est l'ennemi de Vénus, et je tiens pour vrai ce que l'art et l'histoire nous apprennent des bacchantes et des bacchanales...

« Les enfants ne s'élèvent bien que près de la mère ou dans le rayon familial, chez la grand'mère ou la tante; leur éloignement est trop souvent mortel. .

« Le souci des rejetons, le respect des descendants dès avant la naissance, diminuera le nombre des malheureux et contribuera du même coup à l'amélioration de la race... »

Au point de vue économique. M. Pinard a insisté sur l'impossibilité matérielle, pour l'ouvrier ou le petit employé parisien, d'élever une nombreuse famille. Depuis trente ans, il recueille les confidences des pauvres femmes qui passent dans son service d'accouchements, notant avec soin le chiffre des enfants et le salaire quotidien du père. Or, voici la situation des onze mères de famille qui sont actuellement dans les salles de M. Pinard :

4	enfants :	le père,	valet de chambre,	gagne	3 fr.
3	—	—	—	—	2 fr.
4	—	—	homme de peine	—	5 fr.
	—	—	scieur mécanique	—	7 fr.
3	—	—	mécanicien	—	5 fr.
	—	—	relieur	—	4 fr.

4 enfants :	le père,	livreur,	gagne	5 fr.
5 —	—	tailleur	—	5 fr.
4 —	—	(parti, disparu)	—	5 fr.
3 —	—	—	—	4 fr.

La dernière enfin, une femme superbe et intelligente, a eu neuf enfants : il lui en reste deux, le premier et le troisième, ceux qu'elle a pu élever elle-même alors que son mari gagnait largement ; tous les autres sont morts à la crèche.

En voilà assez, je pense, pour établir que M. le professeur Pinard est avec nous, avec ceux qui affirment que la liberté de conception, c'est-à-dire la puériculture avant la lettre (si j'ose m'exprimer ainsi), peut se justifier par des raisons sociales ou purement individuelles.

Les conférences de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoiue sont contradictoires, en ce sens qu'elles sont suivies d'une discussion toujours courtoise, ou d'observations complémentaires de la part des auditeurs. Mis au courant de cet usage constant, M. Pinard n'a pas manqué d'offrir le débat ; uul ne s'est présenté, chose rare, et l'assistance a souligné cette communion d'idées par une longue ovation.

Dr E. Callamand.

P. S. — Dans ma réponse au questionnaire de M. Klotz-Forest (V. *Chr. méd.*, page 121), j'avais attiré l'attention sur l énorme et progressif accroissement de la population en Europe, et par suite de la consommation du blé et de la viande ; d'autre part, sur la lenteur et la limitation fatale du mouvement de production de ces deux sources de vie : d'où l'immense péril, signalé déjà par Liebig, la famine et les guerres sauvages en perspective, dans un avenir plus ou moins éloigné.

Or, le 2 mars dernier, devant la Société d'Anthropologie, l'éminent économiste Yves Guyot a précisément fait une très importante communication, sur *la ration alimentaire de l'homme et les ressources disponibles*.

Il a montré qu'en Europe, si l'on écarte la Russie, dont les anciens recensements n'ont pas de valeur, la population a passé en 70 ans, de 1830 à 1900, de 166 millions à 263 millions, soit 58 pour 100 ; et que, malgré les progrès de l'agriculture, les matières alimentaires qu'elle produit ne peuvent lui suffire.

En France, de 1893 à 1902, la récolte du blé a été, année moyenne, en déficit de trois millions de tonnes, soit de 29 pour 100, sur le chiffre calculé nécessaire à la consommation.

Ce déficit est insuffisamment comblé par les importations, qui s'élèvent à 250.000 tonnes environ, par les grains inférieurs, par les pommes de terre et les légumes frais. En tenant compte de tous ces succédanés, on peut évaluer qu'il manque à la ration uormale des Français deux millions de tonnes de blé, soit 20 pour 100 ou un cinquième !

Pour la viande, quand il faudrait 100 kilos de viande, la France n'en produit que 41, et l'Angleterre moins de 40. Grâce à l importation, et toujours d'après M. Yves Guyot, la consommation de l'Anglais dépasse cependant celle du Français de 25 kilos, et, tandis qu'en France le déficit est de près de 60, il n'est en Angleterre que de 30 pour 100.

J'imagine que cette facile arithmétique inspirerait quelque sagesse

à nos repopulateurs à outrance ; mais leur siège est fait, et les commissious sont faites pour siéger, sinon pour accoucher.

Dr E. Callamand.

***

Je suis partisan convaincu de la prophylaxie anti-conceptionnelle avant la formation du germe, tant que les conditions sociales actuelles subsisteront.....

Les adversaires de cette prophylaxie et les apôtres de la population à outrance, qui, la plupart du temps, sont ou célibataires ou n'ont pas d'enfants, nous citent souvent comme exemple les Anglais et surtout les Allemands. Or, je puis vous narrer un épisode de ma vie, qui vous montrera que les bons Teutons sont loin d'être enchantés de suivre les préceptes de la Bible et cherchent depuis longtemps les moyens de diminuer le nombre de leurs enfants. Du reste, l'Allemagne est un des pays où le commerce des engins anti-conceptionnels se fait en plein jour ; on trouve, dans les rues de Berlin, des vitrines contenant des condoms, des tampons, des obturateurs, etc.

Il y a huit ans, je passai quelques mois à Berlin, dans les services des professeurs Leyden et J. Wolf. Désirant étudier les mœurs berlinoises extra-médicales, je priai un de mes amis de me faire voir la société de la capitale allemande. L'occasion ne manqua pas de se présenter et un dimanche, je me trouvai sur un des multiples bateaux d'excursion, très en vogue chez nos voisins, en compagnie d'une société de maîtres d'écoles primaires de Berlin. Gens bien élevés et intelligents, j'avais le plaisir de faire en leur compagnie la splendide promenade sur la Sprée. On parlait surtout de l'éducation des enfants et je pus comprendre, de leur conversation, qu'ils étaient tous unanimes à accuser la multitude des enfants en Allemagne d'être la cause principale de la difficulté de leur éducation. Le bateau s'était arrêté à une sorte d'auberge, où nous passâmes deux à trois heures, en mangeant les schinkes, le würst et en buvant l'incomparable bière berlinoise. A peine avais-je fini mon goûter, qu'un des assistants m'entraînant de côté, me priait de lui accorder quelques minutes pour une consultation. Malgré la surprise de cette demande, je m'y prêtai avec amabilité, en me mettant à sa disposition.

« — Il ne s'agit pas d'une maladie, dit-il ; il s'agit d'une situation grave, très grave, qui nous ruine et qui tue ma femme. Vous êtes surpris de ma demande ; vous allez comprendre pourquoi je m'adresse à un médecin français, plutôt qu'à un allemand. J'ai quatre enfants : l'aîné à 8 ans ; le dernier a 1 an 1/2. Nous ne sommes pas riches et mes appointements suffisent à peine à joindre les deux bouts. Ma femme est obligée de laver, de frotter, de coudre ; en un mot, elle est forcée de faire tout, absolument tout. Vous comprenez que ses forces s'épuisent d'un jour à l'autre. Mais, ce qui nous effraie davantage, c'est l'avenir, ce sont les enfants à venir. J'ai essayé tout. Rien ne réussit. En apprenant votre présence parmi nous, je me suis décidé à m'adresser à vous et à vous supplier de me dire en quoi consiste la *méthode française*, qui vous réussit. à vous Français, si bien. C'est le plus grand service que vous me rendrez et je ne l'oublierai jamais. »

Je vous avoue que je ne m'attendais pas, de la part d'un Allemand,

à une tirade pareille. Moi qui croyais que ces troupeaux d'enfants, que je contemplais à Charlottenbourg ou dans le Jardin zoologique de Berlin, que toutes ces bandes étaient les enfants de l'amour, œuvres du Cupidou allemand. Je recommandai à mon client d'occasion les injections, les obturations artificielles, les tampons, l'abstinence et même la séparation des lits. Malheureusement, mon compagnon d'excursion avait tout essayé. C'est alors que je lui indiquai le moyen classique, en l'assurant que nos Français ne s'en portaient pas plus mal pour cela. Le pauvre homme me serra les mains, en me remerciant de mes paroles rassurantes.

Peu de temps après, je fus consulté, sur le même sujet, par un autre, de sorte qu'à la fin de la journée, j'étais consulté au moins trente fois. J'appris plus tard que mes conseils avaient été suivis et que les exécuteurs s'en trouvaient admirablement bien.

Ainsi, la misère sociale rend soucieux même ceux qui passent pour des fervents de la prolifération. Il est à constater que la prophylaxie anti-conceptionnelle est en rapport direct avec l'intellectualité de l'individu. L'homme intelligent veut vivre et veut faire l'éducation convenable de ses enfants. Donnez-lui la possibilité d'élever ses enfants, assurez leur avenir et vous verrez que la population doublera en peu de temps. Si la société est incapable de réaliser ces conditions, il est inutile, n'en déplaise à M. Piot, de se creuser la tête. La dépopulation est une conséquence inévitable de notre état social ; elle commence à gagner des couches moins élevées que les nôtres, et d'ici peu elle envahira tous les pays civilisés. C'est là son danger. Et pour remédier à ce danger, il faut se prendre non à l'effet, mais à la cause. Pour nous, médecins, la misère sociale engendre la misère physiologique et, par conséquent, devient la principale cause étiologique d'une foule de maladies. Logiquement, nous devons être tous pour la prophylaxie anti-conceptionnelle, pratiquée par tous et dont personne n'ose encore parler. Mais là sera votre mérite, mes chers confrères : vous aurez dit les premiers tout haut ce que chacun pratique tout bas.

Dr P. Kouindjy.

***

Dans le dernier numéro de votre *Chronique*, parmi les réponses à votre referendum, il en est une signée Gotchalk. Comme ce nom n'est pas très répandu, plusieurs confrères se sont adressés à moi, pour des renseignements que je me trouve dans l'impossibilité de leur fournir. Voulez-vous m'aider à couper court à ce malentendu, en publiant dans votre prochain numéro, sans qu'il y ait, ni en pensée, ni en fait, rien de désobligeant pour mon homonyme, que l'auteur de « la valeur scientifique du malthusisme » n'est pas votre dévoué ?

A. Gottschalk (de Paris).

Nous recevons, trop tardivement pour l'insérer, une lettre du Dr J. Rutgers, de La Haye (Hollande), qui combat l'opinion émise par le Dr de Backer (XII, 99). Ne voulant pas rouvrir une discussion que nous considérons comme close, nous transmettons la communication de notre correspondant au Dr de Backer, mis en cause. (N. de la R.)

Tribune Libre

Les signatures de Gilles de Rays (1).

M. le Dr Hébert affirme l'authenticité de son document, tiré des archives de la maison La Tremoïlle, source excellente en effet. Je le prie de relire ma note, insérée dans la *Chronique* du 15 janvier dernier, pp. 59-60. Je n'ai pas nié l'authenticité du document; je me suis permis de trouver *extraordinaire* la signature reproduite dans la *Chronique* du 15 décembre 1904, p. 814, et de relever l'inexactitude de cette assertion :

« Ce qui constitue la curiosité de cette pièce, c'est qu'elle est *la seule* où l'on relève la signature *authentique* de Gilles de Rays. »

J'avais cru tout bonnement que cette affirmation, sans réticence, voulait dire que toutes les autres pièces qui pourraient porter la signature du maréchal de Rays n'étaient pas authentiques.

Dans la *Chronique* du 1er mars 1905, p. 174, M. le Dr Hébert modifie un peu la rigueur de cette affirmation par la phrase suivante :

« C'est ce qui m'a permis d'avancer que la signature où figure le nom de « Gilles de Rays » *en entier* était la *seule authentique de ce genre.*

Distinguons et ne confondons pas les signatures *Gilles* avec la signature *Gilles de Rays*. Celle-ci est unique; celles-là peuvent être multiples. La note du 15 décembre, pour mon entendement, ne constituait pas de catégorie. De là mon observation.

Je suis fort heureux de cette distinction, car elle me permet de faire entrer dans mon argumentation deux autres signatures ayant la forme *Gilles*. L'une est conservée aux Archives de la Loire-Inférieure, sous la cote E. 174. Elle est datée du 27 novembre 1438. Voici ce qu'en dit Levot, dans sa *Biographie bretonne*, t. II, p. 679, note 4 : « Le grand sceau de Gilles, reproduit par D. Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, t. II, à la date de 1436, fig. cc. xviii, se trouve aussi sur un acte de vente de Gilles à Malestroit, évêque de Nantes, agissant au nom du duc de Bretagne, conservé aux Archives de la Loire-Inférieure, trésor des chartes de Bretagne, ar. O, cass. D, n° 6. Cette pièce porte la belle signature : Gilles. »

M. Maître, l'archiviste de la Loire-Inférieure, a bien voulu m'adresser un calque de cette signature ; elle est identique à la pièce Fillon, datée du 3 septembre 1438, reproduite dans la *Chronique* du 15 janvier 1905, p. 59.

Une autre pièce, signée par Gilles de Rays ou Rais, m'a été communiquée par M. l'Intendant général Courtot. Elle est datée du dernier

---

(1) V. la *Chronique*, des 15 décembre 1904, 15 janvier et 1er mars 1905.

jour de novembre 1433. C'est un mandement adressé au sénéchal de sa châtellenie de Champtocé, pour qu'il cesse toutes poursuites contre messire Jean de Brie, seigneur de Serrant, à qui lui, Gilles, a donné permission d'exercer toute justice haute, moyenne et basse, en sa seigneurie de Serrant et fiefs en dépendant.

Il existe encore une signature de Gilles de Rais à Nantes, dans la collection Dobrée (1), n° 762. La pièce est datée du 3 septembre 1438 ; elle est relative à la cession de Champtocé au duc de Bretagne. J'ignore, jusqu'à ce jour, la forme de la signature dont cette pièce est revêtue.

En résumé. voilà trois pièces fournies par les collections Fillon et Courtot, par les archives de la Loire-Inférieure, qui, toutes, nous donnent les signatures GILLES. J'étais donc fondé à trouver extraordinaire la signature *Giles de Rays*, reproduite dans la *Chronique médicale* du 15 décembre 1904.

Le prénom *Gilles* y est orthographié *Giles*, et pour la première fois il est suivi des mots *de Rays*. La forme des lettres diffère ; tout est dissemblable dans l'écriture, sauf la forme du *G* majuscule. M. le Dr Hébert trouve que son document n'en est que plus curieux : je me suis contenté de le taxer d'extraordinaire. Les lecteurs qui auront eu la patience de lire les explications auxquelles je me suis laissé entraîner jugeront.

M. le Dr Hébert n'insiste pas sur le remplacement de l'encre par le sang des victimes ; j'aurais mauvaise grâce d'en reparler.

Je ne m'étendrai pas non plus sur la forme des signatures nobiliaires au XVe siècle. Je craindrais d'abuser de l'hospitalité qui m'est accordée. Je renverrai tout simplement aux fac-similés des signatures des contemporains de Gilles de Rais, reproduites dans le *Musée des Archives* et dans le catalogue Fillon, ainsi qu'à l'ouvrage spécial de GUIGUE, *l'Origine de la signature* (Paris, 1863, in-8°), non sans faire remarquer que notre personnage s'appelait Gilles de Laval, seigneur de Rais, etc., et non Gilles de Rais, forme moderne.

Seule, la production de l'original mettrait fin à cette polémique. Ma réponse n'a pour but que de donner une base aux réflexions émises dans la *Chronique* du 15 janvier dernier, réflexions que m'avait suggérées le document présenté par M. le Dr Hébert.

R. BONNET.

Des vers de M. Emile Combes ?

Je lis, dans les Informations de la *Chronique Médicale* (n° 3, 1er février 1905), sous le titre : *le Président du Conseil démissionnaire ; le Dr Emile Combes* — que notre confrère compose la romance, et vous citez de lui quatre vers.

Ces quatre vers, je les connais, avec une légère variante, et depuis longtemps... Ils font partie d'une mélodie « Gentil Printemps » (Paroles de Jules BARBIER ; musique de J. RIVIÈRE. — Paris, Choudens éditeur, 265, rue Saint-Honoré, près l'Assomption).

Je vous les copie :

Viens ! viens, gentil printemps !
Viens sourire à nos vingt ans !

(1) La pièce de la collection Dobrée est celle qui a figuré dans le catalogue Fillon.

De nos cœurs et des prés verts
Viens chasser les froids hivers !

Les paroles et la musique sont à votre disposition.

Est-ce que « Jules Barbier » serait le pseudonyme du Dr Emile Combes (1) ?

Dr Fouré.

Le Dr Fort et le Brésil.

Notre confrère nous pardonnera, si nous lui faisons observer que c'est à propos du Mexique, *et non du Brésil*, qu'on a prononcé la phrase à laquelle il fait allusion. Nous la rétablissons dans son intégralité primitive, car elle ne manque pas d'une certaine saveur.

Lors de la mort de Maximilien, au Mexique, un de ses partisans a écrit les lignes suivantes : « C'est un pays où les oiseaux sont sans voix, les fleurs sans parfum, les femmes sans vertu et les hommes sans honneur. — Joli pays ! »

Il va sans dire que, seule, la passion politique a pu dicter un pareil langage ; car il n'y a pas une seule de ces allégations qui ne soit susceptible d'être scientifiquement démentie, par d'autres faits convenablement choisis. Nous disons cela pour rassurer nos confrères étrangers, heureux de rendre justice à leurs mérites. N'y a-t-il pas de l'ivraie à côté du bon grain, dans tous les pays du monde, en France comme ailleurs ? Et puis, la vie n'est-elle pas une lutte de chaque instant : « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ! » Notre confrère en est la preuve vivante. L'épreuve retrempe les âmes et fortifie les cœurs ; absolument comme le fer rouge, plongé dans l'eau, se transforme en acier.

Beati qui persecutionem patiuntur !

Dr Bougon.

Avis à nos Correspondants.

Pour donner satisfaction à ceux de nos correspondants qui nous ont envoyé des communications depuis plusieurs mois déjà, nous nous voyons dans l'obligation de retarder au 15 mai prochain l'insertion de la « copie » qui nous serait parvenue postérieurement au 10 mars. Nous ne voyons pas d'autre remède à la pléthore de manuscrits qui nous submerge.

(1) Y aurait-il quelque malice dans ces derniers mots ? Jules Barbier, ce nous semble, est un librettiste connu. Serait-ce que M. Emile Combes aurait eu, en la circonstance, une réminiscence, que nous aimons croire involontaire ?

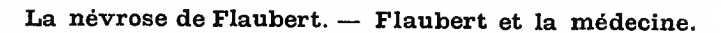
Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



La Médecine et la Littérature

La névrose de Flaubert. — Flaubert et la médecine.

La thèse que vient de présenter à la Faculté de médecine de Paris notre néo-confrère, M. René Dumesnil, est de celles qui ne doivent pas passer inaperçues. Nous avons d'autant plus à cœur d'être un des premiers (ayant eu communication des bonnes feuilles de ce très sérieux travail) à la signaler, qu'à chaque page, pourrait-on presque dire, l'auteur cite la *Chronique Médicale*, témoignant ainsi, mieux que par des phrases banalement laudatives, de la valeur documentaire d'une revue, où se sont toujours agitées, en toute indépendance de jugement et d'expression, les problèmes littéraires, scientifiques et sociaux, confinant de près ou de loin à la médecine.

De ces problèmes, il en est deux, se rapportant au même sujet, qui eurent naguère le don de passionner nos lecteurs, à en juger par les communications de haut intérêt qu'ils nous valurent : l'un, relatif à la terrible névrose, dont Flaubert fut affecté, névrose que d'aucuns étiquetèrent épilepsie ; que d'autres se bornèrent à présenter comme une affection nerveuse sans caractère déterminé. M. le Dr Dumesnil, qui a eu en mains de nouveaux éléments de diagnostic, croit devoir conclure à l'hystéro-neurasthénie, pour employer sa propre expression. C'est une solution moyenne qui ralliera peut-être la majorité des suffrages, mais nous nous hâtons d'ajouter que, personnellement, nous nous en tenons à l'opinion émise par notre collaborateur Binet-Sanglé, dans la remarquable observation à laquelle nous avons été particulièrement heureux d'accorder l hospitalité dans nos colonnes (1).

Le Dr Dumesnil tire surtout argument d'un récit à lui fait par un témoin des derniers moments de Flaubert, le Dr Tourneux, qui lui aurait affirmé, que celui ci avait succombé, non à une attaque de haut mal, mais à une apoplexie cérébrale. L'argument, quelque force qu'il ait, ne saurait exclure toute la symptomatologie laborieusement édifiée par le Dr Binet-Sanglé, et dont la force démonstrative reste, à notre sens, inattaquable.

L'auteur de *Flaubert et la médecine* (2) met en avant une troisième

(1) V. *Chronique*, 1er novembre 1900.

(2) Cette thèse, imprimée par la Société française d'Imprimerie, 15, rue de Cluny, va, si nous sommes bien informé, paraître incessamment en format de librairie, à la même adresse.

version, pour expliquer la mort brusque du génial romancier, version d'après laquelle Flaubert aurait succombé à une *syphilis cérébrale*. Nous citons le texte même de M. Dumesnil, que nous empruntons à sa thèse (1) :

« Bien qu'il n'y ait aucune preuve à l'appui de cette hypothèse — l'autopsie seule aurait pu la fournir, — elle peut néanmoins se soutenir. L'âge auquel Flaubert meurt, — et sa mort elle-même, — n'ont, en tout cas, rien qui la contredise absolument.

« Il semble vrai que Flaubert contracta la syphilis pendant son voyage en Orient ; et bien que cette question soit assez délicate, il paraît que ce fut lors de la visite qu'il rendit, en mars 1850, alors qu'il se trouvait à Esneh dans la Haute-Egypte, à la courtisane Ruchouk-Hanem... L'alopécie précoce de Flaubert coïncidant, d'après l'observation de M. Binet-Sanglé, avec son retour d'Egypte (1851) ; ses poussées de furoncles ; ses violents accès de céphalée à forme vespérale très fréquents, surtout dans les dernières années de sa vie, concourent à prouver le bien fondé de ce diagnostic — qui nous fut affirmé, du reste, par un témoin de sa vie, très digne de foi... Le diagnostic d artérite cérébrale syphilitique, qui n'est. à tout prendre, qu'un diagnostic étiologique, ne ruine pas moins l'hypothèse d après laquelle Flaubert aurait succombé à une attaque d'épilepsie... » Avec toutes les pièces sous les yeux, nos lecteurs pourront dire désormais à quelle solution vont leurs préférences.

***

Une autre question concernant Flaubert a été également discutée dans cette revue : celle de savoir si l'écrivain, qui eut le mérite incontesté d'orienter le roman dans la voie où devaient définitivement l'aiguiller Zola et ses disciples, a poursuivi des études médicales régulières.

Flaubert, s'était déjà demandé M. Robert Fath (2), a-t-il eu le pressentiment que la science exercerait vers la fin de ce siècle une influence néfaste sur la santé du corps et de l'esprit ? Il est certain qu'il a souffert du mal de la pensée, et certains de ses personnages en portent les marques vivantes.

« M. Paul Bourget a dit de *Madame Bovary* et de l'*Education sentimentale* que c'était « deux cas d'intoxication littéraire » ; on pourrait dire de *Bouvard et Pécuchet* qu'ils sont un cas d'*intoxication scientifique*. Sous la bouffonnerie apparente, sous l'ironie cruelle, il y a dans ce livre un fond d'incurable pessimisme, de ce pessimisme conscient, *scientifique*, produit par l'habitude de l'analyse et de la critique à outrance.

« Que ce soit une tendance primitive longtemps méconnue et refoulée, ou un besoin créé par la discipline scientifique à laquelle il avait été soumis dans sa jeunesse, la préoccupation de la *vérité* n'en est pas moins un des éléments du génie de Flaubert. Il y a en lui, à côté du poète « épris de gueulades, de lyrisme, de grands vols d'aigle, de toutes les sonorités de la phrase et des sommets de l'idée », le sa-

---

(1) P. 354 et suiv. Il se pourrait qu'on fît disparaître le passage dans l'édition définitive, c'est ce qui nous a engagé à le conserver ici.

(2) *De l'influence de la science sur la littérature française, dans la seconde moitié du XIXe siècle.*

vant qui « creuse et fouille le vrai tant qu'il peut, qui aime à accuser le petit fait aussi puissamment que le grand, qui voudrait faire sentir presque matériellement les choses qu'il reproduit. »

Bien que Flaubert n'ait publié aucun manifeste — il laissait ce soin à ceux qui viendraient après lui, — néanmoins il prévoyait la direction dans laquelle il devait s'engager lui-même, quand il écrivait : « La littérature prendra de plus en plus les allures de la science ; elle sera surtout *exposante*, ce qui ne veut pas dire didactiquè ; il faut faire des tableaux, montrant la réalité telle qu'elle est, mais des tableaux complets, peindre le dessous et le dessus (1). »

Ce qu'on peut dire de plus positif, c'est que Flaubert avait eu de bonne heure une attraction indéniable pour la médecine, science d'observation s'il en fut : si son frère, qui était son aîné, n'eût pas abordé la carrière paternelle, il est à présumer qu'il aurait fait son choix de notre profession, qui le séduisait, plutôt que de la science aride des Cujas et des Pothier.

Enfant, il se plaisait, à escalader le mur qui séparait le jardin familial de l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu, « regardant curieusement les cadavres étalés (2) ».

Il écrivait un jour à son ami E. Feydeau (3) : « C'est une chose étrange comme je suis attiré par les études médicales, j'ai envie de disséquer. Si j'étais plus jeune de dix ans (il avait, à ce moment, 37 ans), je m'y mettrais... »

N'était-il pas, d ailleurs, d'une famille qui comptait nombre de médecins ? Médecin, son père, le célèbre Flaubert de Rouen, camarade d'études et rival de Dupuytren ; médecin, son grand-père maternel, le Dr Prosper Fleuriot.

Son grand-père paternel était vétérinaire, et tous ses ancêtres paternels avaient étudié les sciences naturelles.

Le correspondant de Flaubert, étudiant à Paris, celui avec qui il fit un voyage en Corse, dont il avait gardé un si particulier souvenir, Jules Cloquet, l'illustre anatomiste, le savant professeur de clinique chirurgicale, n'avait-il pu lui communiquer le goût des études médicales ? Par l'entremise de Cloquet, Flaubert dut certainement être mis en rapport avec les médecins les plus éminents de son temps, et de ce contact il dut retirer maint enseignement.

Rien, dans tout cela, n'iudique, en tout cas, qu'il ait songé à conquérir un grade, lui pour qui tous les parchemins n'etaient que des peaux d'ânes.

Nous avons eu, d'ailleurs, à cet égard, des confidences directes.

(1) Robert Fath, *loc. cit.*

(2) Voici la citation complète : « L'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu donnait sur notre jardin. Que de fois, avec ma sœur, n'avons-nous pas grimpé au treillage, et suspendus entre la vigne, regardé curieusement les cadavres étalés ! Le soleil donnait dessus ; les mêmes mouches qui voltigeaient sur nous et sur les fleurs allaient s'abattre là, revenaient, bourdonnaient... Je vois mon père, levant la tête de dessus sa dissection et nous disant de nous en aller. » *Correspondance de Flaubert*, t. II, p. 268.

A 16 ans, il écrit à E. Chevallier les lignes suivantes, qui témoignent de sa fréquentation de l'amphithéâtre : « Car la plus belle femme n'est guère belle sur la table d'un amphithéâtre, avec les boyaux sur le nez, jambe écorchée. et une moitié de cigare éteint qui repose sur son pied ». *Correspondance*, t. I, p. 14-15. (Sur les *Etudes médicales de Flaubert*, cf. Appendice IV de la thèse de M. R Dumesnil, qui nous parait avoir épuisé le sujet.) Si Flaubert ne fut pas médecin, on peut dire, avec M. Dumesnil, qu'il eut la *mentalité* du médecin.

(3) *Correspondance de Flaub ert*, t. III, p. 168.

Sa nièce, Mme Commanville, en réponse à une demande de renseignements, nous écrivait, à la date du 7 octobre 1896 :

« ... Mon oncle Gustave Flaubert n'a jamais dû être médecin. Dans beaucoup d'articles on a prétendu qu'il avait fait des études médicales, mais c'est une erreur absolue. Il a étudié le droit et l'a abandonné assez vite... »

Quelques années plus tard, le 17 octobre 1899, M. Eug. Noël, le défunt bibliothécaire de la ville de Rouen, nous transmettait ses souvenirs sur Flaubert, qu'il avait connu dès l'entrée de ce dernier au collège de Rouen, en 1836 ou 1837 : « ... c'était alors un Apollon superbe et tapageur. »

« Je ne crois pas, nous disait M. Noël, que jamais G. Flaubert ait étudié la médecine en qualité d'étudiant, mais très lié avec nombre d'étudiants, internes, élèves de son père, je crois que, quelquefois, en même temps que son frère Achille, il assista aux très belles leçons de son père, un des plus célèbres chirurgiens de sou époque ; ce père, que j'ai connu, avait, comme l'eut plus tard Gustave, une tête admirable, pleine d'esprit, de bonhomie, avec un regard pénétrant et fin.

« On pourrait savoir de façon plus précise à l'Ecole de Médecine si Gustave prit des inscriptions d'étudiant. Mais je ne le crois pas, et Pinchon (un ami de Flaubert, qui vécut beaucoup dans son intimité) ne le croit pas non plus...

« Gustave resta toute sa vie en bonnes relations avec son frère Achille, une des notabilités médicales de notre ville, et par conséquent très mêlé au monde des médecins et des hospices.

« Mme Bovary (1) avait été réellement soignée par son père. D'autres médecins encore l'avaient soignée, et nous connaissions tous son histoire (2), avant que Gustave l'eût écrite ; un des points qu'il faut admirer, c'est qu'il l'ait si peu modifiée. Tout en a été pris sur nature... »

M. Noël ajoutait ces curieux détails sur Louis Bouilhet, l'intime et le confident de Flaubert :

« ... Bouilhet avait étudié la médecine très réellement sous le père Flaubert, mais, dès ce temps-là, nous le connaissions tous déjà pour ses jolies poésies qu'on se passait de main en main et que plusieurs avaient réunies dans des cahiers d'écolier. On lui dut une chanson sur *la Merde* (veuillez excuser le mot) que l'on chantait partout et que depuis je n'ai jamais pu retrouver, quoique je l'aie beaucoup cherchée.

« Flaubert et Bouilhet étaient à Rouen aimés de tous et parfaitement appréciés La préface de Flaubert en tête des *Dernières Chansons* donne on ne peut mieux l'idée de leurs relations. Cette préface est un chef-d'œuvre de toutes les manières ; je ne sais pas si depuis Montaigne l'amitié inspira de pages plus émues... »

Eugène Noël, qui s'était pénétré de Rabelais, avait conservé de cette lecture une verdeur d'expression que nous n'avons pas cru devoir atténuer.

---

(1) Sur la médecine et les médecins dans *Madame Bovary*, tout le chapitre v de la thèse du Dr Dumesnil est à lire.

(2) Sur la clef des personnages du roman, on consultera avec fruit un article reproduit dans le *Mercure de France*, de janvier 1905, p. 117 et suiv., et de février de la même année (p. 317-8) ; indépendamment de l'article paru dans la *Revue illustrée*, du 1er septembre 1897, sur la *Genèse de « Madame Bovary »*, et de la très remarquable étude parue, il y a quelques années, dans la *Revue de France*, sous la signature de M. G. Rocher, étude qui a dû paraître en volume depuis.

Nous ne voulons, au surplus, retenir de sa communication que ce qui est nécessaire à notre thèse : à savoir que, si Flaubert fut toujours, dans sa documentation, d'une rigueur toute scientifique, il le dut certainement à son éducation première ; et que, s'il n'est pas indispensable à l'écrivain heureusement doué (1), d'avoir tenu le scalpel en main pour faire de la dissection littéraire, la fréquentation de l'amphithéâtre ne saurait lui être que profitable.

Quelle était la maladie de Scarron?

Pour rendre hommage à l'auteur de parodies burlesques et à l'ensemble de son œuvre littéraire, plutôt, j'imagine, qu'à l'époux contrefait de la Maintenon, la Commission du Vieux Paris a prescrit de sceller, sur la maison (2) où succomba le spirituel paralytique, une plaque commémorative.

A son tour, la ville du Mans, où Scarron composa son chef-d'œuvre, *le Roman comique*, a naguère décidé, sur l'initiative d'un de nos confrères, le docteur Moreau, qu'une inscription serait placée sur la maison qu'habita le poète, dans la cité mancelle. Enfin, M Catulle Mendès vient, comme chacun sait, de produire à la scène le premier mari, sinon le premier époux de celle qui devait un jour présider aux destinées de la France.

Cette triple manifestation nous justifie, de reste, de remettre à l'étude le problème, abordé et déjà discuté ailleurs (3): de quel mal fut affligé celui qui eut l'honneur (!) d'avoir le grand Roi pour successeur ?

Un autre motif nous détermine à revenir sur une question qui paraissait complètement résolue

Il vient d'être publié, il y a quelque temps, un ouvrage, d'une documentation serrée et précise, sur *Scarron inconnu et les personnages du Roman comique* (4) Cet ouvrage, qui a pour auteur un ancien élève de l'Ecole des Chartes, M. H. Chardon, ne traite, à vrai dire, qu'incidemment, du sujet qui nous préoccupe Une simple note y est consacrée à l'infirmité dont était atteint Scarron, mais cette note (5) est une mise au point si nette, et à laquelle nous aurons si peu à ajouter, que nous nous faisons scrupule de la reproduire ci-dessous :

« ... Les médecins de nos jours, dans leurs appréciations rétrospectives, ont beaucoup varié sur la nature de la maladie de Scarron.

« Les uns l'ont appelée seulement *ataxie locomotrice*, sans la définir; d'autres ont dit que cette maladie portait le nom de *polyarthrite déformante* (Voir *Le Scarron*, n° du 25 décembre 1885, journal humoristique, dont une vingtaine de numéros ont paru au Mans).

(1) « Chez Flaubert, l'homme de lettres est au service du médecin, l'un complète l'autre merveilleusement » Flaubert appartient à cette catégorie ou plutôt tient la tête de cette phalange de « cliniciens ès-lettres », que nous avons baptisés et que M. le Dr Ségalen a si magistralement portraicturés.

(2) Pour l'identification de la maison de Scarron, cf. les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, 1901, p. 165

(3) V. *le Cabinet secret de l'Histoire*, 3e série

(4) A la librairie H. Champon, quai Voltaire.

(5) Nous en devons l'obligeante communication à l'auteur, qui a bien voulu, avec un empressement des plus louables, nous adresser également le portrait, très curieux et *très neuf*, de Scarron, qui accompagne cet article. L'original de ce portrait se trouve au musée du Mans et provient de la collection de Mme Jubinal.

« M. le professeur Lannelongue, toujours disposé à faire intervenir en tout la tuberculose, dit que Scarron lui « paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un *mal de Pott* ». [Voir *The Comical Romance* (J. Jusserand, 1892), and other tales by Paul Scarron done into english by Tom Brown of Shifnal, John Savage and others, illustrated from the dessigns of Oudry ; 2 vol. in-8°, 1892, t. I, VIII et IX note.]

« Depuis, M. le docteur Brissaud (*La maladie de Scarron*, 14 p.) a conclu à « un *rhumatisme chronique* généralisé, progressif », consécutif vraisemblablement à un « rhumatisme articulaire aigu », et aboutissaut au « rhumatisme déformant à marche rapide, compliqué d'atrophie musculaire », avec arthropathie et complication traumatique sur les articulations cervicales. La mort serait survenue « par compression lente des pneumogastriques à leur origine ».

« Pour résumer, on peut conclure : *Medici certant, adhuc sub judice lis est.* »

Nous devons ajouter à cette uote succincte. bien que substantielle, que, d'après la Beaumelle, la maladie de Scarron aurait été causée par un refroidissement — ce que le peuple du Maine appelle « une chaux froidie », — suite d'un bain intempestif, à l'époque du carnaval.

Mais, réplique Tallemant, ce ne serait qu'une légende : la maladie de Scarron aurait eu, pour cause première, des pilules administrées à celui-ci par son médecin, pour le guérir d'un péché de jeunesse; on diagnostiquerait de nos jours une cystite (1) post-blennorrhagique.

Le praticien, à qui remonterait la responsabilité de la prescription, ne serait autre que le « sieur de La Ménardière, qui estoit médecin de Mme la marquise de Sablé à ses gages et demeurant chez elle, et depuis, lecteur du Roy Ce fut lui qui donna pour un léger mal des pillules à feu M. Scarron (mary de Mme la marquise de Maintenon), qui luy causèrent une contraction de nerfs qui augmenta jusques à sa mort (2) ».

De cette dernière version, il résulterait donc que Scarron devrait son infirmité (3) à une maladresse de son médecin traitant, et non à une imprudence de son fait.

Il ne nous reste plus, avant de clore le débat, qu'à reproduire une lettre, qui n'a pu trouver place dans notre ouvrage (4), et qui nous fut jadis adressée (5), par un de nos distingués confrères, M. le Dr R. Thébault. Comme elle met en avant une hypothèse qui n'a pas été émise jusqu'à présent, elle mérite d'être jointe aux pièces du procès que nous instruisons. Nous n'en donnons que la partie essentielle :

« ... Ayant l'intention de faire un travail important sur la *spondylose rhizomélique de Marie*, je voudrais savoir si le célèbre Scarron n'était pas atteint de cette ankylose bizarre de la colonne vertébrale et des racines des membres...

« Je lis, dans sa biographie, qu'au moment de son mariage avec

---

(1) Le diagnostic se trouve ainsi précisé dans la note de M. Chardon précitée.

(2) Cf. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, VI (1870-73), p. 97.

(3) Sur les origines de la maladie de Scarron, consulter la *Revue des questions historiques*, juillet 1893, p. 128.

(4) *Le Cabinet secret de l'Histoire*, 3e série.

(5) Le 15 juillet 1900.

Mlle d'Aubigné, il n'avait plus de mobiles que la main, la langue et les yeux.

« Je sais, en outre, qu'à la suite de son bain forcé dans la Sarthe, à l'époque du Carnaval, sa tête se penchant sur son estomac et ses cuisses fléchissant sur le tronc, il prit l'attitude en Z qu'il garda toute sa vie.

« Si vous pouviez me procurer des renseignements plus précis sur l'origine (blennorrhagique ?), sur la marche progressive de l'affection, sur le degré d'ankylose vertébrale, vous me rendriez vraiment un service très agréable .. »



Force nous est de convenir aujourd'hui, comme alors, que nous ne pouvons fixer irrévocablement l'étiologie de l'infirmité dont fut atteint Scarron. Nous avons seulement tenu à montrer que, même en n'apportant pas une solution définitive aux problèmes que nous soulevons, nous la serrons pourtant d'assez près, conservant l'espoir que ceux qui viendront après nous en donneront peut-être un jour la clef.

Actualités rétrospectives

Le centenaire de Greuze. — Les « incommodités » de Mme Greuze.

Le peintre Greuze, dont le centenaire (1) est passé presque inaperçu, a eu, comme la plupart des grands hommes, des déboires intimes dont son génie ne l'a pas mis à l'abri.

Il avait eu le malheur d'épouser une jeune et jolie personne, « poupine, blanche et droite comme le lis, vermeille comme la rose », qui lui en fit voir, comme on dit, de grises. C'était la fille d'un libraire du quai des Augustins, nommé Babuty. Greuze se laissa prendre aux œillades de la belle et tomba dans ses rets, malignement tendus.

Cette union fut des plus malheureuses. Mme Greuze « tint une conduite à troubler le repos de l'homme le plus obstiné à garder sa quiétude (2) ». Le mari infortuné songea à plaider en séparation : à ces effet, il rédigea un mémoire juridique, où il exposa, sans fausse honte tous les griefs qu'il avait contre sa compagne. Nous n'en retiendront qu'un, qui atteste que l'inconduite de Mme Greuze avait eu des conséquences plutôt fâcheuses. Mais laissons la parole à l'époux outragé :

« Les incommodités de Mme Greuze ne firent qu'augmenter, elle fut obligée d'avoir recours à M. de Veluose (*sic*), qui avait un excellent sirop antivénérien qui ne réussit pas, et elle fut obligée d'avoir recours à M. Louis, chirurgien, secrétaire de l'Académie de chirurgie, qui termina la cure. Si Mme de Veluose n'est pas morte, elle peut certifier ce que je dis, car elle ne voulut pas la payer. »

Les Goncourt (3), à qui nous empruntons ces lignes, nous paraissent avoir mal transcrit le mémoire de Greuze (4), au moins en ce qui concerne le fabricant du remède auquel avait dû recourir la femme du peintre (5). Il s'agit, en effet, de M. de Velnos, qui avait inventé un *sirop végétal antivénérien* à propos duquel nous avons jadis exhumé une curieuse pièce de vers, extraite, s'il nous en souvient, de l'*Espion anglais*.

Il nous a paru opportun de la rappeler, au moment où M. Brieux entreprend sa louable croisade contre les préjugés qui font encore de l'avarie un mal honteux qu'on doit abandonner à lui-même.

---

(1) Né à Tournus, le 21 août 1725. Greuze est mort le 21 mars 1805.

(2) Cf. *Revue des Documents historiques*, 1873-74, p. 178.

(3) *L'Art du XVIIIe siècle*, deuxième série.

(4) Il y aurait peut-être une intéressante étude médico-psychologique à faire sur Greuze. Il nous apparaît, à travers la biographie qu'en ont donnée les Goncourt, comme un mégalomane, poussant l'adoration de lui-même, l'admiration de son génie, jusqu'aux extrêmes limites : il ne manquait, chez cet artiste, au dire du graveur Miger, qui l'avait bien connu, « qu'une cassolette avec de l'encens pour en brûler devant lui en son honneur et gloire ».

Greuze avait, en outre, comme Restif de la Bretonne, le fétichisme du pied ; l'anecdote suivante en fait foi :

Dans sa prime jeunesse, Greuze travaillait dans l'atelier du peintre lyonnais Grandon, dont Grétry épousa la fille. La mère de cette dernière était fort belle, et Greuze en était si violemment épris, qu'un jour la future Mme Grétry, encore enfant, trouvant Greuze couché par terre dans l'atelier de son père, lui demanda ce qu'il faisait : « Je cherche quelque chose, dit-il », mais elle avait eu le temps d'apercevoir un soulier de sa mère, que Greuze dévorait de baisers !

(5) C'était une vraie mégère — et non apprivoisée — que Mme Greuze. Non seulement elle sganarellisa son mari, mais elle faillit l'empoisonner. A entendre le plaignant, on lui fit prendre un jour du bouillon chauffé dans une casserole probablement pleine de vert-de-gris. Il fut, à la suite de cette ingestion, « quatorze heures dans les convulsions, sans secours ; vainement l'on envoya chercher les chirurgiens et médecins, personne ne voulut venir » ; enfin arriva un M. Ledoux, qui administra l'antidote héroïque… vous avez deviné la thériaque !

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

Un médecin économiste.

Des médecins membres de l'Institut, nous en avons, tout naturellement, à l'Académie des sciences, section de médecine ; nous en compterons peut-être bientôt un à l'Académie des Beaux-Arts ; mais il est rare que nous ayons eu à en signaler à l'Académie des sciences morales et politiques.

Le Dr Clément Juglar, qui vient de succomber, âgé de 85 ans, appartenait à cette Académie depuis 1892. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il s'était de bonne heure tourné vers les sciences économiques et sociales, sur lesquelles il a publié nombre de travaux.

Ancien Président de la Société de statistique, ancien Vice-Président de la Société d'économie politique et ancien Président de la Société d'économie sociale, il était membre de l'Institut international de statistique, et professeur honoraire à l'Ecole des sciences politiques.

Un médecin pisciculteur.

Le Dr Biétrix, dont la presse a récemment annoncé la mort, s'était plus particulièrement occupé de pisciculture. Attaché au Laboratoire de zoologie marine, créé par M. de Lacaze-Duthiers, à Concarneau, il avait publié sur cette matière spéciale des travaux appréciés : on cite de lui, notamment, une étude sur la sardine, écrite en collaboration avec M. Fabre-Domergue.

Projet de statue au professeur Potain.

Le maître Léopold Flameng, en souvenir des bons soins qui lui ont été donnés autrefois par le Dr Potain, vient de terminer, pour le Dr Watelet, à titre purement gracieux, une eau-forte admirable, rappelant, par beaucoup de points, les Primitifs.

Le Dr Watelet en a fait tirer 25 épreuves sur Japon, numérotées et signées par Léop. Flameng, qu'il destine à la Faculté, à l'Académie, et à ceux des élèves du maître qu'il a particulièrement affectionnés.

A bientôt, nous l'espérons, la formation d'un comité, pour l'érection d'une statue à l'illustre professeur, dans le *Square Potain* (ancien square du Bon Marché, ou plutôt des Petits-Ménages).

Tous nos vœux pour cette glorification du parfait clinicien et de l'excellent homme de bien, que fut le regretté professeur Potain.

Pour le Dr Bertillon.

Un de nos lecteurs de Roubaix, dont nous n'avons pu déchiffrer la signature, nous transmet ce post-scriptum à l'enquête du Dr Bertillon, publiée dans un de nos précédents numéros :

« On demandait à un célibataire endurci, vivant dans l'intimité d'une jeune servante, comment il s'en tirait pour ne pas avoir... *d'ennuis* : « Je fume dans la maison et je crache dehors »

C'est, paraît il, une expression assez répandue dans le Nord : « Pour avoir maison nette, fumer dans la maison et cracher dehors. »

Documents Statistiques

Mortalité médicale en 1904.

Nous avons déjà publié sur ce sujet et dans cette revue divers articles (1). Pour ne pas fatiguer le lecteur par des redites continuelles, et malgré notre projet primitif de publier successivement le résultat des quatre trimestres de 1904, nous grouperons cette fois-ci les résultats du deuxième semestre, non publiés, avec ceux du premier, de façon à présenter des faits qui, portant sur l'année entière, donneront des résultats plus intéressants et partant comparables à ceux déjà publiés.

Dans les précédents articles, nous avons. l'année dernière, cherché à établir un rapport entre la mortalité médicale et la mortalité générale. Les résultats annuels étant actuellement connus, nous permettront d'établir ce rapport sur des données beaucoup plus exactes.

Comme précédemment, nous chercherons ce rapport en ramenant les décès à la population. Le tableau ci-après, en indiquant les éléments — bases du rapport, — nous montrera la mortalité comparée des différentes professions à tendance médicale, et de la population totale de Paris.

Mortalité médicale en 1904 (2).

POPULATION par NATURE	RECENSEMENTS			MORTALITÉ	
	général de la population en 1901 *a*	général de la population en 1891 *b*.	annuel de l'Université 1902-1903 *c*	absolue.	pour 1.000 hab. de chaque catégorie, combien de décès ?
Population totale. . .	2.660.559	»	»	47.954	18,4
Médecins.	»	2.880	»	56	18,7
Etudiants en médecine	»	»	3.527		
Pharmaciens.	»	2.922	»	39	8,6
Etudiants en pharmacie.	»	»	1.567		
Dentistes.	»	957	»	12	13,5
Sages-femmes. . . .	»	1.198	»	18	15,7
Infirmiers.	»	2.938	»	88	29,9
Religieux (3).	»	»	»	82	»

OBSERVATIONS. — a. *La population générale est donnée d'après le dernier recensement quinquennal du* 29 *mars* 1901. — b. *La population de chaque catégorie professionnelle est donnée d'après le recensement de* 1891, *les résultats similaires de* 1896 *et de* 1901 *n'étant pas connus actuellement pour Paris.* — c. *Le nombre des étudiants de chaque catégorie est donné d'après le dernier recensement annuel, connu de nous, auquel procède chaque année l'Université de Paris.*

(1) *Chronique Médicale*, 1901, pp. 140, 212 et 316 ; 1904, pp. 364 et 613.

(2) Dans tous nos tableaux » signifie : pas de renseignements ; — signifie néant.

(3) Nous avons indiqué, dans cette revue, 1904, p. 366, les raisons qui nous empêchent actuellement de fournir un pourcentage pour les religieux.

Le tableau de la page 222 nous donne le détail des maladies ayant frappé le corps médical et les professions connexes en 1904. Son étude nous permettra de rechercher quelle est la mortalité pour chaque profession à tendances médicales et pour chaque groupe de maladies.

En comparant avec les populations du tableau précédent, nous verrons que les maladies de l'appareil respiratoire ont frappé en 1904:

15 médecins ou étudiants, soit : 2,3 0/00 ;
18 pharmaciens et étudiants, soit : 4 0/00 ;
3 dentistes, soit 3,3 0/00 ;
5 sages-femmes, soit 4,1 0/00 ;
42 infirmiers, soit 14,2 0/00 ;
28 religieux;

alors que dans la population générale la mortalité était de 6,5 0/00.

Les tuberculoses de tous ordres ont atteint mortellement :

11 médecins et étudiants, soit 1,7 0/00 ;
15 pharmaciens et étudiants, soit 3,3 0/00 ;
1 dentiste, soit 1,1 0/00;
4 sages-femmes, soit 3,3 0/0;
43 infirmiers, soit 14,6 0/00 ;
17 religieux,

alors que dans la population générale la mortalité était de 4,4 0/00.

Les maladies épidémiques ont frappé en 1904 :

3 médecins ou étudiants en médecine, soit 4,3 0/00 ;
10 infirmiers, soit 3,4 0/00 ;
4 religieux,

alors que dans la population générale la mortalité était, cette année, de 0,78 0/00.

Le moment est venu de rechercher, comme nous l'avons promis, la distribution des maladies confondues page 222 sous le nom d'autres maladies (cause n° 34), au nombre de 47 ; elles se décomposent ainsi qu'il est indiqué au tableau de la page 223.

De ce tableau nous tirons de suite facilement quelques renseignements : d'abord nombre relativement considérable d'affections des artères et des veines, puisque des 47 décès répartis sous la rubrique : « autres causes de mort », 13 appartiennent à cette catégorie ; le diabète fait également beaucoup de victimes (6 décès), ainsi que les affections de la vessie et de l'appareil urinaire (4 décès). Le nombre exagéré des péritonites chez les infirmières (3 décès) et des affections veineuses et péritonéales chez les sages-femmes (3 décès) fait craindre que dans ces deux catégories d'individus, il ait pu s'agir de lésions puerpérales non signalées. Si dans ce tableau nous avons compté la paralysie et l'alcoolisme, c'est que ces deux causes étaient relevées dans les tableaux professionnels que la ville de Paris publiait avant 1899 dans son annuaire statistique et afin de rendre comparables, sur ce point du moins, les statistiques antérieures et notre statistique actuelle.

Reprenons maintenant les résultats comparatifs constatés en 1904, et nous verrons que si, d'une part, les médecins, pharmaciens, dentistes, c'est-à-dire la partie de la population médicale la plus soucieuse des soins hygiéniques, présente une mortalité inférieure à celle de la population générale, pour les affections de l'appareil respiratoire et les tuberculoses, les infirmiers et gardes-malades qui, d'une part, sont en contact plus direct avec les malades et, d'autre part, ont moins que la partie éclairée de notre profession l'habitude d'exécuter les pres-

MORTALITÉ MÉDICALE : ANNÉE 1904

	TOTAUX	AGES				Sexe masculin	Sexe féminin	CAUSES DE MORT (Nomenclature internationale abrégée) (1)																									
		moins de 20 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et au-dessus			Fièvre typhoïde 1	Fièvre scarlatine 6	Diphtérie et croup 8	Grippe (influenza) 9	Autres affections épidémiques (2) 12	Tuberculose des poumons 13	Tuberculose des méninges 14	Autres tuberculoses 15	Cancer 16	Méningite simple 17	Congestion et ramollissement du cerveau 18	Maladies organiques du cœur 19	Bronchite chronique 21	Pneumonie 22	Autres affections de l'app. respiratoire 22 *b.*	Affect. de l'estomac (cancer excepté) 23	Hernies et obstructions intestinales 25	Cirrhose du foie 26	Néphrite et mal de Bright 27	Septicémie puerpérale 29	Autres affections puerpérales 30	Débilité sénile 32	Morts violentes 33	Suicides 33 *b.*	Autres causes de mort 34	Causes inconnues 35
Médecins (docteurs et étudiants)	56	2	19	13	22	52	4	—	—	1	1	1	7	3	1	2	—	—	3	1	2	5	—	1	—	4	1	—	1	3	6	12	1
Pharmaciens et élèves en pharmacie	39	1	15	10	13	39	—	—	—	—	—	—	14	1	—	4	1	1	1	—	1	3	—	—	1	2	—	—	1	3	1	5	—
Dentistes	12	—	6	3	3	12	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	5	1
Sages-femmes	18	—	4	7	7	—	18	—	—	—	—	—	2	—	2	2	—	—	2	—	—	3	—	—	1	1	—	—	—	1	—	3	1
Infirmiers et gardes-malades (civils et militaires)	88	—	51	26	11	26	62	8	1	—	1	—	37	1	5	2	—	3	2	2	1	2	1	—	1	3	2	1	—	2	1	12	—
Religieux et religieuses (hospitaliers)	82	—	19	22	41	3	79	1	—	—	2	1	14	—	3	4	5	7	6	2	7	5	2	—	—	5	—	—	7	—	—	10	1
Totaux	295	3	114	81	97	132	163	9	1	1	4	2	75	5	11	14	6	12	15	6	11	19	3	1	3	15	3	1	10	9	8	47	4

(1) Sont seules indiquées les causes de mort comptant les décès en 1904.
(2) Les autres maladies épidémiques étaient des érysipèles.

Détail des autres causes de mort (cause n° 34 du tableau page 222) (1).

Professions	Total	Diabète 50	Alcoolisme 56	Paralysie 66	Paralysie générale 67	Affections de l'appareil circulatoire (sauf les maladies du cœur) 80 à 83	Entérite 106	Affections de l'intestin 109	Péritonite 116	Appendicite 118	Affections de la vessie et des reins 121 à 124	Anthrax 143	Phlegmon 144
Médecins et étudiants.	12	2	—	1	1	4	—	—	—	—	2	1	1
Pharmaciens et étudiants.	5	1	—	—	1	2	—	—	—	—	1	—	—
Dentistes	5	1	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1
Sages-femmes.	3	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—	—	—
Infirmiers.	12	1	1	1	—	2	1	2	3	1	—	—	—
Religieux.	10	1	—	1	—	2	1	2	—	1	—	1	1
	47	6	1	3	2	13	2	5	4	2	4	2	3

(1) Rubriques et numéros extraits de la nomenclature détaillée internationale (imprimée au verso des certificats de décès de la ville de Paris rédigés par les médecins de l'état civil et les médecins des hôpitaux).

criptions hygiéniques, sont beaucoup plus atteints que la population générale, puisque, pour les affections tuberculeuses par exemple, la proportion est plus que triple. Pour les maladies épidémiques, le personnel médical paraît, d'une façon générale, beaucoup plus atteint, puisque, chez les médecins, la proportion est trois fois plus forte que chez le commun des mortels ; chez les infirmiers, elle n'est aussi que trois fois celle généralement observée

Si nous comparons maintenant les cas de décès par maladies de l'appareil respiratoire, tuberculoses et maladies épidémiques, avec ceux des décès généraux de l'année pour chacune des professions médicales, nous trouvons le pourcentage indiqué dans le tableau suivant,

Pourcentage des décès en 1904

Professions	pour 100 décès combien ? par Maladies épidé-miques	pour 100 décès combien ? par Tubercu-loses	pour 100 décès combien ? par Maladies de l'app. respira-toire	POPULATION GÉNÉRALE pour 100 décès combien par : Malad. épid.	Tubercul.	Aff. de l'app. respir.
Médecins.	5,3	19,6	26,7	4 4	25,1	38
Pharmaciens.	—	38,4	46.1			
Dentistes.	—	8,3	16,6			
Sages-femmes	—	22.24	16,6			
Infirmiers.	11.25	48,8	47,7			
Religieux.	4 7	20,7	34,1			

pourcentage qui, sauf pour les religieux, les dentistes et les sages-femmes, se rapproche sensiblement de ceux obtenus pendant le premier semestre (1904, p. 364).

Pour les âges, nous avons, dans les précédentes études (1904, p. 366 et p. 613), établi que ces professions paraissaient faire des victimes plus jeunes que la majorité des autres professions : en 1904, la mortalité générale a donné 19 0/0, de 20 à 39 ans ; 25,4 de 40 à 59 ans ; 31 au-dessus de 60 ans ; celle des professions médicales et connexes donne respectivement, pour les mêmes périodes, 48 0/0, 20 0/0 et 32 0/0. Ces chiffres ont leur éloquence, puisqu'ils établissent péremptoirement, qu'en 1904 notre profession et celle des professions annexes est notoirement plus dangereuse pour les jeunes que les autres professions ; ils sont, en outre, la confirmation de ce que nous avons vu dans les deux premiers trimestres.

Si, maintenant, nous tentons une comparaison des résultats de l'année 1904 avec les dernières statistiques professionnelles, publiées par la ville de Paris de 1893 à 1899 ou par nous depuis, nous pouvons dresser, sur cet espace de 10 ans, une statistique plus rationnelle qui, si elle ne nous donne pas, au point de vue des maladies, des renseignements aussi intéressants que celle de 1904, aura du moins cet avantage que, tablant sur une plus longue période, elle nous donnera une plus juste appréciation de la mortalité par âge. Nous pensons cependant qu'une statistique, conçue sur les bases de celle que nous avons relevée pour 1904, nous donnera, avec le temps, des renseignements plus utiles sur la mortalité nosologique de notre profession et des professions connexes.

Moyenne annuelle calculée sur 10 ans de la mortalité médicale par âges, sexes et causes de mort à Paris (1893 à 1901 (1), 1904).

	Moyenne annuelle (6)	AGES (6) 20 à 39	40 à 59	60 et au-dessus	Sexe masculin (6)	Sexe féminin (6)	Moyenne annuelle (7)	CAUSES DE MORT Tub. pulm	Autres tuberculoses	Cancer	Alcoolisme	Méningite	Apopl. céréb. ramol. céréb. et paralysie	Mal. org. du cœur	Autr. affect. de l'app. respir.	Hernies et obstructions intest.	Cirrhose du foie	Néphrite et mal de Bright	Suicides	Autres morts violentes	Autres maladies
Médecins (2). . . / Dentistes. . . .	71,9	10,3	26,0	35,6	68 5	3,4	»	7,3	1,4	4.2	0,10	0,30	7.0	5,7	12,1	0,50	1,2	3,2	1,7	2,0	25 2
Pharmaciens (3). .	43,7	16,2	15,5	12,0	39,7	4,0	19,7	9	1.6	1	—	—	—	1,6	3	—	1	0.6	—	2	8
Sages-femmes. . .	14,0	3,3	5,6	5,1	—	14,0	18,2	3	3	0,6	—	—	1,3	3	1	1.3	—	—	—	—	5
Infirmiers (4). . .	120,2	55,2	32.8	32,2	55 5	64,7	48,2	3,1	2	0,6	—	—	1.3	3	7	—	—	1	—	—	30
Religieux (5). . .	127,4	30,4	36,2	60.8	25,1	102,3	69,4	1,4	3	4	—	5	8	6	14	—	1	5	—	—	22
Total (mortalité moyenne par an calculée sur 10 ans	377,2	115,4	116,1	145,7	188,8	188,4	»														
Mortalité moyenne par an calculée sur 3 ans . . .							155 3	5,7	9,6	6,2	—	5	10,6	13,6	25	1,3	2	6,6	—	2	65
Pour 100 décès combien ?.																					

(1) En 1900 et 1901 les chiffres sont approximatifs.
(2) De 1893 à 1899 les étudiants en médecine ne sont pas compris dans les totaux des 6 premières colonnes, la moyenne des maladies est établie sur 3 ans (1900-1901-1904).
(3) — pharmacie —
(4) — employés d'hôpitaux sont confondus avec les infirmiers (moyenne des maladies établie sur 3 ans (1900-1901-1904).
(5) — religieux hospitaliers sont confondus avec les autres religieux (moyenne des maladies établie sur 1 an (1904).
Moyenne d âges et sexes calculée sur 8 ans seulement (1893 à 1899 et 1904).
(6) Pour les sexes et âges la mortalité est calculée sur 10 ans (1893 à 1901 et 1904).
(7) Moyenne annuelle calculée sur 3 ans

Mais déjà ce tableau pourrait nous montrer, en le comparant au relevé de 1904, plusieurs faits intéressants : d'abord, la diminution légère de la mortalité des médecins et dentistes, qui, de 71,9, passe cette année à 68; celle des pharmaciens, qui, de 43,7, descend à 39, bien que, pour la période 1893 à 1899, les étudiants de ces deux ordres ne soient pas comptés, alors qu'ils le sont en 1900, 1901 et 1904, et que pour les médecins, seulement l'annuaire médical accuse une constante augmentation depuis cette époque ; celle des infirmiers de 120,2 à 88 ; celle des religieux de 127,1 à 82 : il est vrai que, pour ces derniers, nous n'avons compté, en 1904, que les religieux hospitaliers, alors que, dans les années précédentes, les religieux de tous ordres étaient comptés. Une seule catégorie, celle des sages-femmes, a subi une augmentation et est passée de 14 à 18. Au total, les professions à tendances médicales comptent 295 décès au lieu de 377, pendant l'année moyenne de la période décennale (1893-1904.)

Pour les âges, le fait constaté en 1904, que les médecins et les personnes appartenant aux professions communes mouraient plus jeunes que le commun des mortels, paraît confirmé, car cette mortalité est de 31,3 au-dessous de 40 ans, de 30,7 de 40 à 59 ans, et de 38.0 au-dessus de 60 ans, chiffres très supérieurs à ceux de la population générale, surtout au dessus de 40 ans.

Nous ne pouvons, sur une si petite période, présenter des conclusions bien fermes au point de vue des maladies, surtout que, pour les pharmaciens, sages-femmes, infirmiers et religieux, nous n'avons les chiffres que de 3 ans.

Pour les médecins et dentistes, malgré la diminution de la mortalité totale, la tuberculose et les lésions de l'appareil respiratoire ont augmenté, ainsi que les morts violentes et le suicide, tandis que le cancer, les maladies du cœur, l'apoplexie cérébrale, la hernie ont diminué. Pour les professions connexes, nous attendons d'avoir plus de documents pour conclure.

Une étude intéressante, en attendant que nous puissions donner des résultats définitifs pour Paris, consisterait à comparer les résultats actuellement connus avec ceux relevés à l'étranger. Nous demandons à nos lecteurs pour ce travail, qui demande quelques recherches, un peu de répit.

L. Daguillon,

De la Statistique municipale.

Un dernier mot sur notre Referendum.

Notre distingué confrère, le Dr Hillemand, nous a adressé, il y a plusieurs semaines, un numéro de la *Revue occidentale* (du 1er janvier 1901), où il a traité, avec beaucoup d'autorité, la question que nous avons mise à l'étude.

Nous renvoyons ceux de nos lecteurs que le problème de la dépopulation et du néo-malthusianisme intéresse, au texte de notre confrère, que sa longueur nous empêche, à notre sincère regret, de reproduire.

Nous profitons de l'occasion, qui s'offre à nous, de répéter que notre enquête est définitivement close. Toutes les communications que nous avons reçues depuis la publication de notre dernier n° ont été transmises à M. le Dr Klotz Forest, à qui doivent désormais s'adresser directement nos correspondants. L'adresse de M. le Dr Klotz-Forest est, rue Denfert-Rochereau, 102.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses.

Les cheveux de la du Barry (X, 518). — A propos de votre critique du livre de Lenôtre (*Chronique médicale*, 1er août 1903, p. 518), permettez-moi de vous faire remarquer ces quelques points, sans vouloir, prendre part aux débats, ceci à titre purement documentaire :

1° S'il y a une couleur sur laquelle les opinions diffèrent, c'est celle des yeux et des cheveux. Faites-en l'expérience en demandant à vos amis de quelle couleur sont vos yeux et vos cheveux, et inscrivez ensuite, comparez ; cela tient à des questions d'éclairage, de coiffure et même de santé du sujet. Essayez.

2° Pour la Dubarry, l'explication de Lenôtre me paraît judicieuse : *a*) elle n'est pas poudrée le jour de son exécution : donc on peut mieux juger de la couleur des cheveux ; *b*) elle a les cils et sourcils bruns, ce qui va avec des cheveux bruns, car on décolore plus facilement les cheveux que les cils et sourcils ; c) du temps des Romains, les femmes savaient déjà se décolorer en blond ou roux et, parmi les moyens employés, on cite les lavages aux cendres, c'est-à-dire à la lessive, encore employée ; *d*) enfin, on peut colorer ou plutôt décolorer du noir au blond avec les produits ordinaires, certainement plus ancieus que la susdite Dubarry : poudre de Goa, teinture de curcuma, rhubarbe en décoction, henné pur ou avec l'indigo et une quantité de produits végétaux donnant des nuances châtain, etc., etc. Je pense qu'un coiffeur pourrait vous en citer beaucoup d'autres

Dr André Morin.

— A propos de la teinture des cheveux au temps de Louis XV, dont vous avez parlé dans la *Chronique* du 1er août, pour combattre l'assertion de M. Lenôtre sur la Dubarry, je trouve ceci, dans la Mettrie, qui n'apporte, du reste, aucune preuve :

« La Forest (Sylva)... savait l'art de peindre les sourcils, les cils, *de changer la couleur des cheveux*, et enfin, ce qui est le plus grand objet de la galanterie, d'angustier le diamètre de ces parties qui effarouchent les petits amours... »

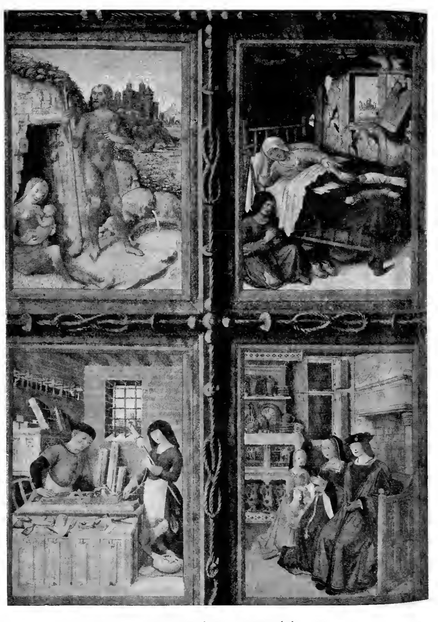
Or Sylva était le médecin à la mode, je crois... Mais je ne vois pas l'utilité d'hypothèses à ce sujet.

Dr A. E.

Adam et Eve dans l'art (X, 618). — J'ai la phototypie, faite par A. Dutuit lui-même, d'un fragment de coupe chrétienne à fond d'or faisant partie de la collection qu'il a léguée à la ville de Paris.

Voici la notice de l'archéologue Frœhner qui l'accompagne :

« La coupe était un cadeau de noce. Dans un des quatre ou cinq compartiments de la frise qui entoure l'inscription, on voit les bustes, juxtaposés, des époux, de face et à mi-corps, séparés par une couronne,



LES QUATRE ÉTATS DE LA SOCIÉTÉ



SAINTE MADELEINE

mais le buste de l'enfant n'y est pas. La case attenante figure Adam et Eve devant l'arbre, enlacé d'un serpent. »

Malheureusement le dessin est flou ; il n'existe qu'un fragment du fond de la coupe. et encore il est en deux morceaux ; malgré eela, on y voit assez bien Adam, Eve et l'arbre ; la reproduetion en serait peut-être diffieile.

C'est trés probablement l'un des plus aneiens dessins représentant nos premiers parents.

Dr P. Noury.

L'hypertrichose et l'atrichose dans l'art (XI, 554, 565; XII, 26). — Nous reproduisons deux gravures, qui nous semblent répondre aux desiderata exprimés par nos collaborateurs, M. le Professeur Le Double et le Dr F. Houssay.

La plus remarquable des deux est la photographie d'une peinture appartenant à M. Jean Masson, d'Amiens, intitulée : *Les quatre états de la société.*

Elle a pour auteur Jean Bourdichon, et a dû être faite vers 1510. Elle a figuré avec honneur à l'Exposition des Primitifs, organisée l'an dernier avee quel succès, on ne l'a pas oublié, par le conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, M. Henri Bouchot. Nous appelons l'attention de nos lecteurs plus particulièrement sur le premier panneau de gauehe où se voient un Adam et une Eve, fortement poilus.

La Sainte Madeleine, que représente notre seconde gravure, est également remarquable par la luxuriance de sa chevelure. L'original, d'Andrea del Castagno, est conservé à la Galerie royale, antique et moderne, de Florence.

L. R.

La vaccine des chiens (X, 635). — Dans le numéro du 1er octobre de la *Chronique médicale*, le docteur Laroulandie conseille de vacciner les ehiens à deux mois avec du vaccin de génisse, pour les préserver de la maladie des chiens.

Je me souvieus parfaitement d'avoir vu M. Chambon vaceiner des ehiens au Jardin d'Aeclimatation, lorsque Saint-Yves-Ménard en était sous-directeur. Le vaccin s'est normalement développé, mais le résultat a été nul comme prophylaxie de la maladie.

Saint-Yves-Ménard a, du reste, publié, à ce sujet, une petite note dans la *Revue des Sciences naturelles appliquees* (n° 8, du 20 avril 1889).

« L'idée de la vaccination, dit Saint-Yves-Ménard, assez longtemps abandonnée, a été reprise dans ces dernières années par le professeur Trasbot, d'Alfort, et combattue par M. le Dr Weber. Des essais ont été faits au Jardin d'Acclimatation et ont démontré l'inanité de ce traitement. M. Chambon a inoculé, en deux fois, une centaine de ehiens. Ceux qui *avaient eu la maladie* ont eu le vaccin comme les autres, et eeux-ci n'ont pas été préservés de la *maladie*. »

Dr A. Fouque.

Revue Biblio-critique (1)

Histoire

Dans ces dernières années, on a publié une quantité prodigieuse de Mémoires sur le premier Empire ; ce sont surtout des généraux ou des maréchaux qui nous ont conté, souvent avec prolixité, leurs prouesses plus ou moins héroïques. Mais il restait à connaître quels furent le rôle et le sort des soldats dans le rang, « anonyme troupeau, jouet des ambitions d'un grand homme », dont la plupart allaient à la boucherie avec une belle inconscience.

C'est le brave troupier, dont M. Jean Morvan a restitué l'exacte physionomie dans *le Soldat impérial*. Nous apprenons, par l'auteur de cet ouvrage, comment se faisait le *recrutement* ; ce qu'étaient l'habillement, l'armement, l'équipement, le casernement : le *matériel*, en un mot. Nous y relevons que des armées qui avaient coûté plusieurs milliards n'avaient ni sou ni pain ; que les services administratifs étaient impuissants, quand ils n'étaient pas incapables, ou pis encore.

Partout on dilapidait, et de la sorte s'édifiaient des fortunes scandaleuses. Ce ne sont pas seulement des financiers plus ou moins véreux, mais des maréchaux qui se trouvent mêlés à ces tripotages : Junot l'incapable, Murat le rapace, Dupont le voleur, Soult qui s'enrichit par des moyens discutables. Triste bilan !

Napoléon lui-même est accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie : pour gorger tous ces faméliques, il y était bien contraint.

L'auteur nous dépeint ensuite le soldat en pleine lutte, nous le montre « ne se battant jamais aussi bien que lorsqu'il a le ventre creux ». Tandis que les Russes « mettent en gaieté » les leurs avec de l'eau-de-vie ou en leur montrant les icones vénérées, Napoléon les échauffe par des proclamations grandiloquentes, par des promesses qu'il sait bien ne pouvoir tenir.

Avec un pareil régime, on comprend que la mortalité devait être effroyable, car on ne se nourrit pas que de paroles creuses. Le service médical était, d'ailleurs, des plus insuffisants : si l'armée était décimée par les maladies, l'organisation défectueuse du service sanitaire en était une des principales causes. A Smolensk, on pansa les blessés avec de l étoupe à canon ; à la Moskowa, on manquait de chirurgiens ; les fièvres, le scorbut, le typhus, la gale, la dysenterie, exerçaient impunément leurs ravages.

Au reste, tout ce chapitre sur la *Mortalité* est à lire et à méditer, par des médecins soucieux de connaître l'histoire du service de santé sous le gouvernement consulaire et impérial.

A retenir ce détail : que Davout attribue à chaque ordinaire « une chausse contenant du charbon pilé ». Voilà un moyen de filtration que nous ne supposions pas si ancien.

~~ Nous parlions naguère des Mémoires de généraux ou d'officiers supérieurs, et nous disions que leurs auteurs cherchaient d'ordinaire à se montrer « en beauté ». Combien nous préférons à ces auto-

(1) V. la *Chronique* des 15 janvier et 1er février 1905.

biographies, qui ne sont que des panégyriques intéressés, des récits sincères et *vécus*, comme ceux, par exemple, du grenadier Coignet, du chasseur Parquin, du sergent Fricasse, ou encore le *Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye*, tenu à jour par le lieutenant PETITPIERRE.

Sur cet épisode historique, nous avions déjà le journal du docteur Prosper Ménière, si attachant et si véridique ; le journal de Petitpierre le complète sur certains points, et le confirme sur d'autres. Nous aurons à l'utiliser, quand nous dirons le rôle des médecins dans cette tragi-comédie, où le gouvernement du roi-citoyen perdit pas mal de son prestige.

Histoire de la Médecine.

N'est-ce pas Baudelaire qui a soutenu, un jour de gaieté, l'ingénieux paradoxe, qu'une femme ne pouvait être vraiment belle qu'à la condition d'être parée d'artifices ? C'est un peu, semble-t-il, la même thèse que soutient le Dr O'FOLLOWELL, quand il nous veut persuader que rien n'est plus malséant que le costume tel que le comprennent les hygiénistes ; et notamment, que le corset, loin d'être un instrument de torture, qui comprime les organes, favorise leur déplacement, gêne le jeu de la respiration et des autres fonctions, est un engin des plus utiles — mais que l'abus en est dangereux.

Sans vouloir faire renaître un débat stérile, sachons gré à notre confrère d'avoir su l'agrémenter par un historique des plus attachants, dont les gravures ne sont pas le moindre attrait. Cette nouvelle monographie du *Corset* ne comprend pas moins, en effet, de 199 figures et de 7 planches hors texte, et avec cela une couverture des plus suggestives. On serait bien exigeant si on ne s'en contentait pas.

~ L'alliance de la médecine avec la philosophie n'a jamais été proclamée, en termes plus décisifs, que dans cette phrase de Descartes : « L'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

Galien avait déjà écrit tout un traité, pour prouver que le bon médecin doit être philosophe ; qu'il n'y a pas de vrai médecin sans philosophie. Cet argument et bien d'autres sont reproduits dans un très intéressant ouvrage de M. Alexis BERTRAND, qui, sous le titre : *Mes vieux médecins*, a congrûment disserté sur : *La philosophie chez les médecins ; le séjour de Rabelais à Lyon ; l'animisme de Claude Perrault ; la théorie du rire, de Laurent Joubert ; l'art de connaître les hommes, de Cureau de la Chambre* ; *Guy Patin et ses amis Spon et Falconnet*, etc. Chacun des sujets traités est fécond en suggestions, mais, dans le raccourci où ils nous sont exposés, ils suffisent amplement à notre curiosité.

Ajoutons que l'ouvrage de M. Bertrand est admirablement écrit — ce qui lui donne un charme de plus.

~ Dans son *Fragment d'une étude sur le langage médical*, le Dr Roger PEPIN a cherché, comme il nous l'explique dans son avant-propos, à rattacher les mots du vocabulaire biologique, anatomique et médi-

cal. à la racine dout ils dérivent ; à en éclairer l'étymologie et le sens par le voisinage même de cette racine; enfin à montrer le mode de formation de chacun d'eux. A l'ordre purement alphabétique, qui ne suggère aucune idée générale, il a substitué une ordonnance d'un caractère plus logique, en groupant des mots autour de l'idée première dont ils représenteut les rayonnements. Ainsi, par exemple, l'idée de blancheur est exprimée par trois séries de mots qui se rattachent aux trois racines, λευκος, *albus* et *blanc* : d'où *leucémie*, *albuminurie*, *tumeur blanche*, etc.

Toutes les fois qu'elle a pu paraître intéressante et utile, l'histoire du mot a été faite, son origine indiquée, ainsi que la suite des acceptions qu'il a offertes. Enfin, beaucoup de citations provenant d'auteurs médicaux, du moyen âge au XVIIIe siècle, donnent à ce travail une valeur philologique incontestable, et le rendent indispensable à tous ceux que préoccupent les étymologies des mots dont journellement ils font usage.

〰 Nous avons jadis publié, dans la *Chronique*, une note sur les *De Jussieu, médecins*, sous la signature du professeur Magnin, actuellement doyen de la Faculté des Sciences de Besançon L'opuscule de M. Henri MATAGRIN, sur *L'état-civil de la famille de Jussieu*, est une contribution nouvelle à ce sujet, que nous aurons à reprendre, si jamais nous menons à bien notre projet d'écrire un livre sur *les Évadés de la Médecine*, projet sans cesse ajourné, mais auquel nous ne renonçons pas.

〰 Il y a longtemps déjà qu'on n'ignore plus que Rabelais fut médecin à Lyon : l'auteur de *Pantagruel* fut, en effet, médecin de l'Hôtel-Dieu de cette ville, de novembre 1532 à mars 1535 ; mais, à part les notices de M. Vital de Valous (*Rabelais à Lyon*) et de M. Alexis Bertrand (*Mes vieux médecins*), on ne possédait, sur ce point de la biographie de l'illustre Chinonais, que des renseignements épars. M. le Dr DRIVON, médecin honoraire des hôpitaux, les a coordonnés et a, en outre, cherché à faire revivre ce qu'était *l'Hôtel-Dieu* (de Lyon) *au temps de Rabelais*. A qui veut savoir ce qu'était un hôpital au XVIe siècle, nous recommandons tout particulièrement la lecture de cette brochure. Le tableau est des plus pittoresques et des plus animés. C'est une saisissante évocation.

〰 C'est encore de Rabelais, mais plus spécialemant de *Rabelais clinicien*, que nous entretient M. MOLLET, qui, à notre instigation, voulut bien présenter ce sujet de thèse. Malheureusement, ce jeune confrère a fait preuve de plus de bon vouloir que de labeur. Cette thèse est peut-être un excellent résumé, mais ce n'est qu'un canevas à broderie. Quand donc se présentera le brodeur ? M. le professeur Le Double a étudié, d'une façon magistrale, le *Rabelais anatomiste et physiologiste* ; qui se chargera de nous donner le *Rabelais pathologiste et thérapeute* ? M. Mollet a tracé une esquisse, a planté des jalons, — mais il voudra bien reconnaître lui-même que sa tâche u'est pas accomplie.

〰 L'étude d'exégèse et de médecine légale, sur un cas de pendaison célèbre, celui de Judas Iscariote, que M. le Dr LOCARD a publiée ori-

ginairement dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, dirigées, avec la maîtrise que l'on sait, par le professeur Lacassagne, est d'une autre envergure. C'est un modèle de critique savante et rigoureusement impartiale. L'auteur s'est attaché à consulter les textes primitifs dans leur langue originale, et ne s'est documenté qu'à des sources indiscutables. Une fois faite la sélection des documents, il en a usé « comme d'un dossier judiciaire, comme des pièces d'une affaire criminelle », se gardant de toucher « aux questions dogmatiques, philosophiques et religieuses, qui n'étaient pas de son ressort », et observant toujours « le respect le plus profond des convictions d'autrui, avec la volonté constante de dire la vérité intégrale ». Voilà une profession de foi qui nous plaît par-dessus tout et que nous sommes prêts à contresigner.

On a émis les hypothèses les plus singulières et les plus variées sur *la mort de Judas Iscariote*. Pour les uns, il n'y a pas eu de pendaison (c'est le diable ou le remords qui ont été les causes de la mort) ; pour d'autres, il y a eu pendaison, mais les circonstances en ont été rapportées de différentes façons : la corde s'est cassée ; le cadavre a été jeté dans un précipice. D'autres enfin assurent que la pendaison a été ratée, et que la mort s'est produite soit par une chute accideutelle, soit par écrasement, soit par... hydropisie !

En présence de tant de solutions, le Dr LOCARD hésite, comme tout vrai savant, et adopte la version qui lui semble se rapprocher le plus de la vérité, d'une vérité relative

M. Locard est en possession de la bonne méthode. Nous ne saurions que l'engager à y persévérer. Le professeur Lacassagne a fait là un élève en passe de devenir un maître.

〰 L'accord est loin d'être fait sur la signification du mot *dégénérescence*. Contentons-nous, en attendant, de la définition de Morel : « une déviation maladive du type primitif ou normal de l'humanité ».

Les dégénérés sont, pour tout dire, des déséquilibrés. Ce qui n'empêche pas qu'on trouve, parmi eux, des artistes, des écrivains, des poètes d'un certain talent. C'est *le talent poétique chez les dégénérés*, qu'étudie précisément le Dr Henri VIGEN, dans sa thèse inaugurale, écrite sous l'inspiration directe du Dr Régis (de Bordeaux).

Il est assez malaisé de dire quelle proposition l'auteur de ce travail a prétendu défendre. A t-il voulu prouver que la poésie des dégénérés n'est qu'une manifestation de leur état d'infériorité mentale ? que les œuvres des dégénérés ont un retentissement fâcheux sur l'esprit du lecteur et sur la littérature en général ? Nous aurions, en tout cas, souhaité que l'argumentation fût plus amplement développée. Mais, comme le reconnaît, en toute bonne foi, notre jeune confrère, dont c'était le premier essai littéraire, une telle œuvre eût exigé plus de maturité... et plus de temps. Péché avoué est aux trois quarts pardonné.

〰 Est-il bien équitable de dire que le rôle des femmes, dans la crise révolutionnaire, a été complètement laissé de côté ? Il nous semblait cependant que Lairtullier, Dubroca, et avec plus d ampleur, Michelet, s'étaient peu ou prou occupés de la question, que vient à son tour d'aborder le Dr Alfred GUILLOIS, dans son *Etude médico-psychologique sur Olympe de Gouges*. Il faut reconnaître toutefois qu'au-

cun médecin (1) n'avait étudié, avec le soin que comportent ces sortes de problèmes, la mentalité des femmes, pendant la Révolution française. Nous avons été particulièrement heureux de pouvoir signaler à M. Guillois le livre, si documenté, de M. Léopold Lacour, et la brochure de M. Forestié, qu'il reconnaît du reste, avoir mis à large profit. Mais il y a bien d'autres sources auxquelles M. Guillois a puisé, et qu'il ne manque pas, en toute conscience, de citer, ce qui ne veut pas dire que sa contribution personnelle soit minime : on lui doit, en effet, une observation médico-psychologique très neuve, du personnage soumis à son scalpel, observation rédigée selon le plan indiqué, dans son *Vade mecum de Médecine légale*, par le professeur Lacassagne.

Le tableau clinique est complété par un diagnostic, aussi précis que pouvait l'être un diagnostic rétrospectif. Enfin la thèse se termine par des considérations générales sur la mentalité des femmes pendant la Révolution ; ce n'est pas la partie la moins originale de ce travail, qui fait honneur autant à celui qui en fut l'instigateur, qu'à celui qui réussit à l'exécuter.

Psychothérapie et Sociologie médicale.

C'est une belle œuvre et une bonne œuvre que celle intitulée : *les Psychonévroses et leur traitement moral*, publiée par l'éminent professeur de neuropathologie de Berne, M. le Dr Dubois. Le nombre d'idées réunies dans ce livre est tellement considérable, qu'il faudrait lui consacrer non pas une, mais plusieurs chroniques. L'analyser, à quoi bon ? Nous resterions trop au-dessous de notre tâche. Il faut lire ce livre, le lire en entier et le relire : c'est un bréviaire, le bréviaire des névropathes, et aussi de celui qui est appelé à leur donner des soins.

La vieille foi dans l'action des médicaments en sera peut-être ébranlée, mais elle est déjà si fortement atteinte !...

〰 *La Contagion mentale*, qu'étudient les Drs A. Vigouroux et P. Juquelier, est une variété de l'imitation : c'est une imitation involontaire, qui diffère de la contagion proprement dite, en ce qu'aucun microbe n'est en jeu, et de la suggestion, par sa spontanéité même. A ce compte, toutes les manifestations de la vie psychique sont *contagieuses* : les actes réflexes simples, les états affectifs, les idées, et même le plus grand nombre de nos actions, dites volontaires.

Cependant la volonté est inhibitrice et intervient le plus souvent pour empêcher la contagion ; au contraire, la distraction, l'agglomération, certaines conditions sociologiques, certaines manières d'être pathologiques, acquises ou héréditaires, favorisent la contagion mentale : c'est pourquoi on constate, chez les névropathes, les intoxiqués, les dégénérés, la contagion des convulsions, des actes impulsifs, des idées obsédantes, délirantes, etc.

Voulez-vous des exemples topiques ? Ainsi, la toux est contagieuse. « Un tousseur continuel, dit Montaigne, irrite mon poumon et mon

---

(1) Nous ne réclamerons qu'une exception en faveur du Dr Quercy (on sait à qui appartient ce pseudonyme), dont tous ses lecteurs n'ont peut-être pas complètement oublié les études sur *la Pathologie de la Révolution*, qui seront, un jour prochain, réunies en volume.

gosier. » Sarah Bernhardt jouait un soir, à Moscou, la *Dame aux Camélias*, lorsqu'au dernier acte elle se mit à tousser, suivant le rôle, comme une phtisique à la dernière période. Aussitôt, dans la salle, quantité de spectateurs se mirent à tousser de la même façon.

Les larmes sont contagieuses (lire la magistrale description de Guy de Maupassant, dans *la Maison Tellier*) (1).

La douleur, de même que le plaisir, est contagieuse. Qui ne se souvient du mot, si souvent cité, de Mme de Sévigné, écrivant à sa fille : « J'ai mal à votre poitrine »?

Pour les peurs, ce n'est plus à démontrer : les paniques des armées sont connues.

Dans son beau livre, *Les morts qui parlent*, M. de Vogüé a décrit, d'une manière inoubliable, la contagion de la colère et des émotions qui en dérivent, au sein d'une assemblée parlementaire.

Et la contagion du martyre, n'est-elle pas démontrée par les sacrifices des chrétiens (2) ?

La description des épidémies nerveuses constituerait, à elle seule, un chapitre, et non des moindres, de la folie dans l'histoire. La folie dans l'histoire ! encore un thème à beaux développements, mais aurons-nous jamais le loisir de mettre au jour cet enfant de nos rêves ?

〰 Toute la presse médicale a fait l'accueil qu'elle méritait à la courageuse tentative de M. le Dr Saint-Aurens, qui a stigmatisé, comme il convenait, les *Charlatans de la médecine*. C'est un livre qui vient à son heure, à l'heure où les empiriques sévissent sur tous les points du territoire. Le remède proposé — c'est-à-dire les médecins faisant eux-mêmes la police de la médecine — sera-t-il efficace ? Il est permis d'en douter. Le *vulgus vult decipi* est éternel, les poursuites et règlements ne prévaudront pas contre la bêtise humaine. Triste, mais indéniable constatation !

〰 Avec une éloquence digne d'une moindre cause, M. Louis Renon, professeur agrégé à la Faculté, dénonce le péril social créé par *les maladies populaires* (maladies vénériennes, alcoolisme, tuberculose).

Quel est le rôle de l'initiative privée, quel est le devoir du médecin, voilà ce que le maître étudie, dans des leçons faites devant des étudiants, qui pourront devenir plus tard, à leur tour, des propagateurs de la bonne parole.

De plus en plus on reconnaît la supériorité de la médecine préventive sur la médecine curative ; mais il n'est pas mauvais que des personnalités autorisées insistent sur l'avantage qu'il y a, pour la société autant que pour l'individu, à se plier aux nécessités de certaines mesures, dont la liberté individuelle peut mal s'accommoder, mais dont, en somme, la collectivité tire profit.

〰 Le rôle sanitaire, l'utilité des *Maisons de tolérance*, nous sont exposés dans la thèse de M. le Dr Gustave Bérault, de la Faculté de Paris. Nous n'avons à signaler, à notre point de vue spécial, dans ce

---

(1) Edition illustrée, Ollendorff, 1889, p. 37-39.

(2) V. l'étude sur *Tertullien*, par M. Charles Guignebert. Paris, E. Leroux, 1901.

travail un peu touffu, que l'historique. Nous ferons, à ce propos, le reproche à l'auteur d'avoir fait trop grand fond du livre d'un certain docteur Caufeynon (pseudonyme qui cache un ancien médecin de marine), dont les productions n'ont aucune valeur documentaire, les sources n'étant qu'exceptionnellement et imparfaitement indiquées, par ce fabricant à la grosse de livres *ad usum puellorum*.

~ Autrement sérieux est l'ouvrage du Dr O. COMMENGE, *la Prostitution clandestine à Paris*, dont la 2e édition, revue et augmentée, est une mise au point, aussi complète qu'on la pouvait souhaiter, d'un des plus gros problèmes d'hygiène sociale qui se soient imposés aux méditations des philosophes, des médecins et des législateurs.

Ce que Parent-Duchatelet avait fait pour la prostitution réglementée, M. le Dr Commenge l'a renouvelé pour la prostitution clandestine. Sa situation de médecin en chef du Dispensaire de salubrité de la Préfecture de police lui conférait une autorité et une compétence indéniables.

Philosophie, Anthropologie, Divers.

C'est aux soins pieux du professeur Lacassagne que nous devons la publication posthume de la ravissante plaquette intitulée : *Fragment d'Histoire future*, par le regretté professeur TARDE, de l'Institut. Tarde se retrouve dans cet opuscule, selon l'expression si heureuse du préfacier, « avec une délicieuse fantaisie, la bonhomie et la profondeur de son esprit, ses idées sur l'influence de l'art et l'importance de l'amour, dans un milieu social extraordinaire ».

~ Après l'histoire des origines helléniques, de la formation, du développement et de la décadence du génie grec, M. André LEFÈVRE, le savant professeur de l'Ecole d'anthropologie, étudie les origines et les croyances de l'*Italie antique*. Toute civilisation moderne procédant, qu'on s'en afflige ou qu'on s'en réjouisse, des Hellènes ou des Latins, nous ne pouvons qu'être intéressés pour ces reconstitutions. Mais ces matières, étant déjà très arides par elles-mêmes, auraient besoin de nous être présentées avec quelque agrément ; c'est peut-être ce dont l'auteur ne s'est pas rendu un compte suffisant. Nous regrettons d'autant plus que la lecture de son livre soit rébarbative, que le sujet traité est des plus passionnants.

~ Ce n'est pas le reproche qu'on fera à M. Henri COUPIN, qui réussit si bien à nous présenter, sous une forme attrayante, les sciences les plus abstraites. Il ne sacrifie jamais, pour cela, à l'exactitude, et a toujours soin d'indiquer le nom des voyageurs et des ethnographes, dans les relations desquels il puise ses descriptions. Et cependant, ses livres, tels que *les Arts et métiers chez les animaux*, *les Animaux excentriques*, *les Plantes originales*, et le dernier paru, *les Bizarreries des races humaines*, ne ressemblent en rien à des ouvrages didactiques, diffèrent, par bien des côtés, des livres techniques qui leur servent de base. Pourquoi ? Sans doute parce que M. Coupin a un talent de conteur, de metteur en scène, si nous osons dire, qu'on ne saurait lui contester. Et voilà le secret du succès.

En terminant, signalons à nos confrères la *huitième* édition du *Formulaire des Pharmaciens français*, qui vient de paraître, sous le patronage de l'Association générale des Pharmaciens de France. Ils y trouveront maintes formules de spécialités, qu'ils pourront retenir, dans le cas où ils voudraient prescrire l'équivalent de ces dernières, à des malades peu fortunés : à ce point de vue, ce formulaire pourra rendre service aux mémoires défaillantes.

A. C.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

La mort du Bailli de Suffren, d'après ses historiens et d'après sa famille, par le comte Edgard de Balincourt. Imprimerie générale, Nîmes. 1902.

L'Année électrique, électrothérapique et radiographique, par le Dr Foveau de Courmelles. Charles Bérenger, éditeur, Paris. 1905.

La Victoire à Sedan, par Alfred Duquet ; préface par Jules Claretie. Albin Michel, éditeur, Paris. 1905.

La reine Margot et la fin des Valois, par Charles Merki. Librairie Plon, imprimeur-éditeur, Paris. 1905.

Premier Congrès international de la salubrité et de l'assainissement de l'habitation, par Alfred Fillassier. Aux bureaux du « Progrès Médical », 14, rue des Carmes, Paris. 1904

L'Anesthésie locale pour l'extraction des dents, par le Dr Sauvez. Vigot Frères, éditeurs, Paris. 1905.

La Camarade, par Marcel Clavié. Adolphe d'Espié, éditeur, Paris. 1905.

Parole dans le vide, par Jorge Destèves (*aliàs* Walder). *L'Œuvre d'art international*, Paris. 1905.

Camille Pissaro et son œuvre, par J.-C. Holl. H. Daragon, éditeur. Paris. 1905.

La défense de l'organisme, par M. le Dr Surbled. Sueur-Charruey, éditeur, Paris. 1905.

Exposé des titres et travaux scientifiques. par le Dr A. Monprofit (d'Angers). Institut International de Bibliographie scientifique, Paris. 1905.

Cachets d'oculistes romains découverts en Bourgogne ; Le Mortier des Pharmaciens, par le Dr Louis Marchant. Imp. Jacquot et Floret, Dijon. 1894 et 1896.

Soirées du Stendhal-Club, par Casimir Stryienski. Société du Mercure de France, Paris. 1905.

Gérard de Nerval ; *Rétif de la Bretonne* (Collection des plus belles pages). Société du Mercure de France, Paris. 1905.

De l'application de l'uréthroscopie, par le Dr Georges Luys.

(*A suivre.*)

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

12e ANNÉE N° 8 15 Avril 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTERAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine au Théâtre (1)



Dans un cabinet de médecin

Pièce en un acte

par J. Gasters.

Personnages



Le docteur, 55 ans, médecin des hôpitaux, officier de la Légion d'honneur.
Marquis de La Peicherie, 60 ans.
Comte de La Peicherie, son fils, 30 ans.
Un fou.
Delval, interne des hôpitaux, secrétaire du docteur.
Un domestique.
Un gardien.
Mme Givret, 25 ans.
Une cliente, 35 ans.

Un cabinet de médecin. — Porte à droite et à gauche. — Porte au fond, ouvrant sur une galerie. — Bureau du docteur. — Table du secrétaire.

SCÈNE I

LE DOCTEUR, UNE CLIENTE.

LE DOCTEUR.

(*Celui-ci se lève de son fauteuil, pour montrer que l'audience est terminée et remet un papier à la cliente, qui se lève également, un peu après lui, comme à regret.*)

Voici votre consultation, Madame. Vous aurez l'obligeance de la remettre à votre médecin habituel, qui vous expliquera les détails du traitement à suivre.

(1) Nous avons reçu, d'un de nos collaborateurs les plus éminents, dont les lecteurs perspicaces n'auront pas de peine à découvrir la personnalité, sous l'anagramme qui la masque imparfaitement, la pièce que l'on va lire.
Nous souhaitons qu'un de nos directeurs parisiens, — et M. Antoine nous paraît plus particulièrement indiqué, — monte un jour prochain cet acte d'une fine observation et qui est appelé à produire, à la scène, un grand effet.

LA CLIENTE

Merci, docteur. Ne pourrais-je pas, au moins, savoir le nom de ma maladie et si je guérirai ?

LE DOCTEUR

Si vous guérirez ? Mais certainement, Madame. Je vous l'ai déjà dit et vous le répète : vous gué-ri-rez, entendez-vous, et vous guérirez dès que vous le voudrez, dès que vous voudrez abdiquer toute direction personnelle, ne plus courir d'un cabinet de médecin à un autre, à la recherche d'un accueil aimable et d'une formule de traitement qui vous plaise ; ne plus parler à personne de vos maux, ne plus analyser et écrire vos impressions...

LA CLIENTE

Mais enfin, c'est bien de neurasthénie que je suis atteinte ; je me sens sans volonté...

LE DOCTEUR (*brusque*)

Que vous importe le nom de votre maladie, pourvu que vous en guérissiez ? S'il vous est agréable d'être neurasthénique, soit ; c'est peut-être vrai. Mais ce qui n'est pas vrai, ce que je vous défends de dire, c'est que vous n'ayez pas de volonté. Pas de volonté ! mais vous êtes une entêtée, au contraire. Tout ce que vous voulez, vous avez tort de le vouloir, mais vous le voulez bien. Et toute la consultation que je vous remets là peut se résumer d'un seul mot : volonté à briser...

LA CLIENTE

Cependant, docteur...

LE DOCTEUR

Madame, je suis désolé. Mais d'autres personnes m'attendent et, si je ne vous ai pas convaincue déjà, je n'y parviendrais certainement pas en répétant, une fois encore, ce que je vous ai dit si souvent. Ne vous découragez pas, mettez-vous entre les mains de votre médecin, obéissez-lui aveuglément, et dans deux mois vous viendrez vous-même m'annoncer votre guérison.

(*Le docteur frappe sur un timbre. Le domestique entre, accompagne la cliente par la porte de gauche, fait entrer Mme Givret par la même porte et se retire.*)

SCÈNE II

LE DOCTEUR, Mme GIVRET.

(*Pendant toute la première moitié de la scène, le docteur, visiblement agacé par la consultation précédente, reste brusque, à peine poli.*)

LE DOCTEUR

(*Se lève, désigne un siège à Mme Givret et se rassied immédiatement.*)

Donnez-vous la peine de vous asseoir, Madame. Veuillez me dire le plus rapidement possible ce dont vous souffrez. Car j'ai un rendez-vous important, et mon temps est limité. Si vous avez écrit le résumé de vos misères, vous pouvez me le remettre, je le consulterai. Mais il est inutile et il serait trop long de me le lire.

Avez-vous une consultation antérieure de quelqu'un de mes confrères ?

Mme GIVRET

(*qui s'est peu à peu remise de cet accueil désagréable et peut enfin prendre la parole.*)

Docteur, je ne viens pas vous consulter pour moi. (*Mouvement d'étonnement du docteur.*)

LE DOCTEUR

Je dois vous prévenir, Madame, que je ne donne de consultation que pour les malades que je vois et que j'examine moi-même.

Mme GIVRET

Je vous comprends, docteur, et cette rude franchise accroît encore la confiance absolue que j'ai depuis longtemps dans votre scrupuleuse honorabilité... Le malade dont je voudrais vous parler en secret est celui dont le père va venir vous entretenir tout à l'heure. Vous devez lui avoir donné rendez-vous. Je tremblais de le rencontrer dans votre antichambre...

LE DOCTEUR

(*commençant à se radoucir.*)

Vous pouvez vous rassurer, Madame. Si, comme je le pense, vous faites allusion au marquis de La Peicherie (*signe d'assentiment de Mme Givret*), j'ai donné des ordres pour qu'on le fasse attendre dans un salon spécial, avec son fils — car ils viennent tous les deux.

Mme GIVRET

Ah ! on m'avait dit que le marquis venait seul. En tous cas, c'est bien au sujet de son fils, le comte de La Peicherie, que je viens vous entretenir... (*Hésitante.*) Je sais la haute estime dont vous êtes légitimement entouré par tous... Et cependant, — je dois vous le dire et suis venue pour vous révéler ce complot, — (*résolue*) on veut vous faire commettre un crime (*soubresaut du docteur*), ou plutôt vous rendre complice, complice inconscient, d'un crime odieux, dont votre grande situation faciliterait l'accomplissement et garantirait l'impunité...

LE DOCTEUR (*sévère*)

Je ne vous comprends pas, Madame. Je ne crois pas être de ceux à qui on fait commettre des crimes ou même des vilenies, sans qu'ils s'en doutent et sans qu'ils protestent. De quoi s'agit-il donc ? Parlez franchement et sans réticences.

Mme GIVRET

D'un mot, le comte veut m'épouser, et son père s'oppose à ce mariage. Il a décidé de l'empêcher par tous les moyens.

LE DOCTEUR

Pourquoi ? Est-ce parce que votre fortune est inférieure à celle — que je crois très grande — du marquis ?

Mme GIVRET

Non. Ma situation de fortune, quoique inférieure, en effet, à celle du comte, s'en rapproche assez pour que je ne puisse pas être soupçonnée de vouloir faire un mariage d'argent. D'ailleurs, malgré tout le mal que m'a fait déjà et que veut encore nous faire le marquis, je ne veux pas l'accuser de sentiments bas, dont je le crois incapable. Ce n'est pas ma fortune qui est un obstacle, et je sais des jeunes filles pauvres, ou à peu près, qu'il voudrait faire épouser à son fils.

LE DOCTEUR

Alors ?

Mme GIVRET

Je suis roturière et je suis divorcée. Je heurte ainsi tous les principes aristocratiques et tous les principes religieux du marquis, et c'est cette double mésalliance qu'il veut à tout prix écarter de sa famille et de son blason.

LE DOCTEUR

Ceci est plus grave. Les hommes comme le marquis sont capables de tout sacrifier à l'idée supérieure de la race et de la religion.

Mme GIVRET

Ces idées, théoriquement si belles et si élevées, peuvent-elles donc excuser un crime ?

LE DOCTEUR

Excuser ? Non. -- Expliquer, oui. — Mais, d'ailleurs, n'exagérons pas. (*En souriant.*) Je considère comme très coupable et très mal inspiré un père qui veut empêcher son fils d'épouser une femme comme vous. Mais de là à un crime, il y a loin. Le comte est majeur et amoureux. Je le comprends. Il subira quelques querelles, tiendra bon, fera présenter des actes respectueux à son père et épargnera ainsi un crime au marquis... Est-ce dans ce sens et en me basant sur la santé du comte — que je ne connais pas d'ailleurs — que je dois intervenir dans la question ? Désirez-vous que, comme conclusion de ma consultation, tout à l'heure, je conseille au marquis de marier le plus tôt possible son fils à celle qui lui plaît ?

Mme GIVRET

Non, docteur. Si les choses pouvaient se passer ainsi, le marquis n'empêcherait pas cette mésalliance. Et il s'est juré à lui-même de l'empêcher. C'est pour obéir à son serment qu'il médite un vrai crime... Il a épuisé tous les moyens de persuasion sur son fils, qui reste noblement et fièrement fidèle à notre amour. Pour empêcher le mariage sans le consentement paternel, le marquis n'a plus qu'un moyen : faire enlever à son fils le pouvoir de signer son acte de mariage et les actes respectueux. Il n'ose pas le tuer ; il le supprimera civilement. Il veut le faire disparaître, l'interner, le faire interdire... le faire passer pour fou...

LE DOCTEUR

Oh !...

Mme GIVRET (*presque avec violence*)

N'est-ce pas vraiment un crime qu'on va commettre ? Comprenez-

vous maintenant pourquoi je suis ici à m'épuiser dans cette torturante confession ? Comprenez-vous le rôle odieux qu'on vous réserve ? Comprenez-vous ce qu'on va vous demander ?

LE DOCTEUR (*éclatant*)

Un certificat de complaisance!... Un faux !... pour faire interner le comte... Ah ! ah ! monsieur le marquis, vous ne voulez pas tuer votre fils de votre main, mais vous voulez le faire disparaître, et vous me tendez le pistolet ; et l'honneur de Tartuffe sera sauf... Vous croyez que les choses se passent comme on le dit dans les journaux, qu'on fait faire un faux à un médecin comme une courbette à un valet, en le payant ! Vous croyez que, dans chaque rue de Paris, chaque plaque de médecin indique un homme à acheter... Parce qu'il s'est trouvé deux ou trois brebis galeuses dont on a fait grand bruit, vous avez pensé qu'il n'y avait qu'à choisir dans le tas un complice digne de signer le faux que vous dicteriez... et vous m'avez fait l'honneur de me choisir... Ah !...

(Pendant toute cette réplique il arpente la scène, puis s'arrête devant Mme Givret, qui l'écoute, ravie... et avec émotion :)

Excusez-moi, Madame, de m'être laissé ainsi emporter... C'est que, dans la famille médicale, nous avons, nous aussi, nos traditions, notre religion et notre orgueil de race, comme dans les familles aristocratiques ; et je vous remercie bien vivement, Madame, de me fournir l'occasion de montrer au marquis l'honnêteté de nos principes en face de la malhonnêteté des siens. Prévenu, comme je le suis, par vous, j'aurai d'ailleurs une tâche singulièrement facile. *(Calme)* : Veuillez cependant compléter encore votre confession, en me disant les prétextes que le marquis peut saisir et pourra invoquer pour faire condamner son fils.

Le comte est-il original, violent ? a-t-il commis, à votre connaissance, quelque excentricité, dont on pourrait se servir contre lui, en l'exagérant, en la dénaturant ? *(Souriant.)* Va-t-on me présenter quelques lettres avec beaucoup de mots soulignés ?

Mme GIVRET

Le comte a une nature très franche, très droite. De son père il tient la ténacité, voire même l'entêtement. A sa mère, que je n'ai pas connue, il doit, paraît-il, son exquise et très moderne sensibilité artistique.

Au début de notre amour, quand il vit la résistance de son père, il essaya de s'étourdir, d'oublier, et il a fait alors, je crois, quelques folles dépenses ; il a étalé quelques bruyantes relations. Mais il n'a pas su longtemps surmonter le dégoût que lui inspirait cette vie fausse, de dissimulation. Il a bientôt déclaré de nouveau à son père qu'il était formellement décidé à m'épouser, malgré toutes les interdictions et les malédictions paternelles. Il s'est heurté à une résistance d'une froide cruauté... et alors... je crois... je sais... qu'il s'est emporté, qu'il a été violent, qu'il a dit au marquis des paroles pénibles. On m'a même dit que, poussé à bout, dans une scène devant un domestique, il avait, par mégarde certainement, brisé quelques bibelots.

LE DOCTEUR

Merci, Madame. Il n'y a là que des vétilles sans importance, que je mettrai rapidement au point. Il me sera facile de démontrer, devant le

marquis lui-même — puisqu'ils vont venir ensemble — que tout cela ne prouve rien contre la raison du comte, et que, si l'un des deux est déraisonnable et dangereux pour la société, c'est le père et non le fils.

Mme GIVRET

Merci, docteur. Je vous sais bon, maintenant, autant que je vous savais honnête et savant. Avec un allié et un défenseur comme vous, je ne doute plus du succès... Seulement, avant de vous quitter, permettez-moi d'excuser d'avance les incorrections que pourra commettre le comte, en entrant tout à l'heure chez vous. Ne lui en veuillez pas. Il doit vous croire un ennemi. Il est furieux contre son père et contre tous ceux qu'il regarde comme ses alliés et...

LE DOCTEUR *(avec bonté)*

Ne vous inquiétez pas, Madame, je vous en prie. Voulez-vous attendre dans le salon la fin de la consultation, qui ne sera pas longue ? Je vous rappellerai dès le départ de ces messieurs, et veux vous communiquer moi-même la déroute du marquis et la disparition définitive des derniers obstacles à votre bonheur.

Mme GIVRET *(lui tend la main avec émotion)*.

Merci !

(Elle sort par la droite, accompagnée par le docteur, qui revient aussitôt en scène.)

SCÈNE III

LE DOCTEUR, DELVAL, LE DOMESTIQUE *(à la fin)*.

LE DOCTEUR

(Avant de refermer la porte de droite :) Delval ! *(Delval entre, une serviette sous le bras.)* Voulez-vous, je vous prie, céder la place à Madame dans le petit salon et venir prendre quelques notes pendant la consultation qui va avoir lieu ? Il est possible que nous ayons à rédiger un rapport. En tous cas, vous prendrez une petite leçon clinique, dans un cas curieux.

(Delval s'incline et va s'asseoir à la table, où il range ses papiers et se prépare à écrire ce que lui dictera le docteur. Pendant toute la scène suivante, il prend des notes. — Le docteur frappe sur un timbre. Au domestique qui entre :)

Veuillez faire entrer ces messieurs qui ont rendez-vous à 4 heures. *(A part.)* A nous deux, monsieur le marquis !

(Entrent le marquis, le fou et le gardien, par la porte du fond.)

SCÈNE IV.

LE DOCTEUR, LE MARQUIS DE LA PEICHERIE, LE FOU, UN GARDIEN, DELVAL.

LE DOCTEUR

(désigne un siège au marquis et au fou et se rasseoit.)

Veuillez vous asseoir, Messieurs, et m'exposer le but de votre visite. *(Surprenant un regard du marquis, qui vient de découvrir Delval assis*

à sa table.) Je vous présente mon secrétaire, M. Delval, interne des hôpitaux. Il prend des notes dans les consultations importantes, comme celle-ci, complète même l'examen quand c'est nécessaire... Il est d'ailleurs strictement lié, comme moi-même, par le secret professionnel.

LE MARQUIS

(après avoir adressé à Delval un signe de tête d'acceptation protectrice.)

Monsieur le docteur, je voudrais vous consulter sur l'état de santé de mon fils *(il montre le fou)*, qui, depuis quelque temps, nous préoccupe par des bizarreries dans le caractère, des propos étranges, des dépenses inconsidérées..., divers signes que vous saurez certainement analyser mieux que moi. Dans ces derniers temps, il a même formé un projet de mariage dans des conditions indignes de lui...

(Pendant toute cette réplique du marquis, le docteur a observé attentivement l'effet produit sur la figure du fou, qui ne fait attention à rien, paraissant distrait et absorbé dans ses pensées.)

LE DOCTEUR

(interrompant, voulant brusquer les choses, presque agressif).

Ce mariage peut vous paraître indigne de vous, monsieur le marquis, sans être déraisonnable. Vous voudriez que je déclare votre fils incapable *(il fixe toujours le fou, qui ne bronche pas)* de faire un acte civil important. *(En accentuant les mots, pour que le fou les entende et les relève.)* Vous voudriez le faire interdire et interner...

(A ce moment, sans faire aucune attention à ce qu'a dit le docteur, le fou s'est levé et, sans violence, mais avec une gravité d'allure ridicule, qui ne doit cependant pas faire rire les spectateurs, mais plutôt les angoisser, va saluer Delval, puis un portrait et se met à faire des gestes, comme s'il conversait intérieurement avec des personnages imaginaires... Ce manège dure pendant tout le temps de la réplique suivante du marquis. Le docteur l'observe avec grande attention, de plus en plus ébahi, commençant à ne plus comprendre.)

LE MARQUIS

Vous me parlez immédiatement, Monsieur le docteur, de partis extrêmes et pénibles, qu'on ne prend dans une famille que si on y est obligé. Ce que je vous demande, c'est la santé et la guérison de mon fils, s'il est possible de les obtenir; et je sais que, si quelqu'un est capable d'arriver à ce résultat, c'est certainement *(Il s'aperçoit, d'ailleurs avec plaisir, que le docteur ne l'écoute pas, absorbé qu'il est par l'observation du fou)*... Quant aux moyens à employer pour obtenir ce résultat, isolement, hydrothérapie, voyages..., c'est vous, Monsieur le docteur, qui nous les indiquerez, qui nous les imposerez. Je suis prêt à tous les sacrifices, et si je suis venu consulter un homme comme vous, c'est certainement pour suivre aveuglément tous les conseils qu'il voudra bien nous donner.

LE DOCTEUR

(qui n'a rien écouté de la réplique précédente et a continué à observer le malade et à dicter quelques notes, à voix basse, à Delval, va chercher le fou, tout doucement le ramène à son siège et, s'adressant à lui :)

Voyons, Monsieur. Voulez-vous nous dire ce que vous pensez de notre conversation ? Etes-vous du même avis que M. votre père ?

LE FOU

(en bredouillant légèrement : parler de paralytique général ; sans charger.)

Mon père m'a envoyé pour ré-régner sur le monde et convertir les pécheurs.

LE DOCTEUR

(de plus en plus inquiet, comprenant la réalité de la folie du sujet.)

Est-il vrai que vous avez fait de grosses dépenses dans ces derniers temps ?

LE FOU

Dieu ne marchande pas les millions à son fils, pour régérener... régé...régénérer le monde et...

(Il semble se perdre dans le rêve et continue son discours tout bas.)

LE DOCTEUR *(le touchant à l'épaule)*.

Qui êtes-vous donc ? votre nom et votre profession ?

LE FOU

(distraitement, automatiquement, sans interrompre son rêve.)

François Maras, épicier ; trente ans : classe de 94 *(mouvement du marquis)*.

LE DOCTEUR

(sans voir le mouvement du marquis ; s'adressant toujours au fou :)

Et votre mariage ? N'aviez-vous pas quelque projet de mariage ? voulez-vous vous marier ?

LE FOU *(très vite)*.

Je n'ai pas le temps... *(Reprenant ses divagations)*. Ma mission... les millions de maisons...

LE DOCTEUR

(Son diagnostic est fait. Il ne songe plus qu'à le compléter rapidement. Au fou qu'il interrompt :)

Veuillez étendre la main. *(Le fou étend la main qui est agitée de tremblements. A Delval :)* Notez tout cela *(Il examine attentivement*

les yeux du fou et dicte :) Inégalité pupillaire. *(Toujours à Delval :)* Je crois que le diagnostic est clair : c'est une paralysie générale progressive. Vous allez compléter l'examen dans le salon. Vous noterez tout cela, rédigerez un certificat concluant à la paralysie générale, à l'interdiction et à l'internement. Vous me le rapporterez. Je l'examinerai et le signerai. *(Au marquis.)* Monsieur le marquis, ce commencement d'examen me suffit pour vous dire que toutes vos craintes sont malheureusement justifiées. Veuillez passer au salon avec mon secrétaire. Dès que Delval aura complété l'examen, vous pourrez renvoyer M. votre fils avec son gardien. Qu'on ne le perde pas de vue d'une minute, ni de jour ni de nuit. Puis vous voudrez bien, Monsieur le marquis, donner à mon secrétaire tous les renseignements nécessaires pour la rédaction du certificat : les noms, âge, lieu de naissance, etc., de M. votre fils ; dans des affaires de ce genre on ne saurait trop mettre de précision dans les détails qui fixent l'identité du sujet. Une erreur de personne aurait de si graves conséquences !

(Le marquis, sans sourciller, s'incline et sort avec le fou, le gardien et l'interne, par le fond.)

Pauvre père !... moi qui l'avais mal reçu au début, croyant qu'il voulait me rendre complice d'un crime... Eh ! si le cas n'avait pas été si évident, je pouvais passer à côté du diagnostic... C'eût été la faute de cette dame. Que le diable la confonde ! Elle est encore là. Je vais lui dire son fait, et lui annoncer, sans ménagements, que son mariage ne se fera pas.

(Il va lui-même chercher Mme Givret en ouvrant la porte de droite et lui fait signe d'entrer.)

SCÈNE V

LE DOCTEUR, Mme GIVRET

LE DOCTEUR.

(Il s'assure que les portes sont bien closes ; puis, se campant, les bras croisés, devant Mme Givret.)

Madame, vous m'avez indignement trompé, et vous avez failli me faire faire une erreur de diagnostic et une sottise. Vous avez porté contre le marquis une accusation que rien ne justifie... Le comte est fou, bien fou, complètement fou. Il est atteint de paralysie générale, une forme de maladie mentale qui ne pardonne pas. Il a du délire des grandeurs, de l'incohérence ; sa mémoire défaille ; son intelligence s'obscurcit ; la démence arrive ; il ne sait plus qui il est. *(De plus en plus brutal.)* Il mourra gâteux avant dix-huit mois... Loin d'en vouloir au marquis, remerciez-le d'avoir empêché ce mariage. En épousant le comte dans cet état, c'est vous qui auriez commis le crime.

Mme GIVRET

(qui est entrée, la figure anxieuse, mais plutôt heureuse, sûre du succès, s'est arrêtée, devant l'accueil froid et sévère du docteur. Ahurie, puis atterrée, elle fond en larmes pendant la réplique du docteur, ne fait pas attention à la grossièreté de son langage, ne voit que l'épouvantable nouvelle qu'il lui annonce).

Mais, docteur ! c'est impossible !... Vous voulez me mettre à l'épreuve... Il n'est pas possible que vous ayez relevé des signes certains d'aliénation mentale chez le comte, qui, ce matin encore, me parlait avec tant d'intelligence et une affection si éclairée, si raisonnable...

LE DOCTEUR

Vous étiez aveuglée par votre amour, Madame. Sans cela, vous auriez facilement constaté vous-même...

Mme GIVRET

Il faut que l'étrangeté des circonstances, l'odieux de la démarche lui aient fait subitement perdre la tête : il a eu une crise subite et passagère de folie. Que sais-je ?

LE DOCTEUR

(pris de compassion devant la sincérité de Mme Givret)

Non, Madame. Je suis désolé de vous enlever, une à une, toutes vos illusions. Mais j'y suis obligé : c'est un devoir. Le comte ne m'a pas présenté seulement les signes d'un délire aigu, récent et passager. J'ai constaté des symptômes qui montrent l'existence d'une lésion organique du cerveau, d'une lésion progressive et déjà ancienne : l'inégalité des pupilles, le tremblement des mains et de la langue...

Mme GIVRET

Voulez-vous donc dire que les paroles d'amour dont il berçait hier encore ma douleur et endormait mes inquiétudes, étaient déjà du délire, du mensonge, du rêve ?... C'est-à-dire qu'alors c'est moi qui suis folle ; c'est moi qu'il faut interner, doucher... Ah ! *(rire faux, nerveux)* docteur. Je ne veux pas douter de votre sincérité. Mais, pour une fois, c'est votre science qui a fait faillite... Vous vous êtes laissé tromper par l'habile mise en scène qu'avait organisée cet infernal marquis. — Vous voilà son complice... Moi qui étais venue, toute naïve et confiante, comme à un allié. Je vous ai simplement permis de vous mieux préparer au crime : j'ai aidé votre complicité. — Ah ! docteur, c'est odieux !

LE DOCTEUR

(qui, pendant toute cette réplique, a eu toutes les peines pour se contenir, éclate à la fin, piqué au vif, quand elle met en doute son honnêteté et sa science).

Assez, Madame. Vous déraisonnez. L'amour et l'ignorance n'excusent pas certaines paroles... Vous m'obligez à entrer dans des détails que j'aurais voulu vous épargner. J'ai directement parlé au comte de vous, ou au moins du mariage projeté par lui. Je l'ai poussé, harcelé ; et savez-vous la seule réponse que j'ai obtenue : « Je n'ai pas le temps » ?... Il m'a dit cela distraitement, du bout des lèvres, et immédiatement il a recommencé à vivre son rêve de fils de Dieu, chargé de régénérer le monde avec les millions de son père...

Mme GIVRET

(radoucie, n'accusant plus le docteur, mais écrasée par le mystère et voulant à tout prix l'éclaircir. Avec un grand calme apparent :)

Excusez-moi, docteur. La surprise, la douleur m'ont fait perdre la tête. Quand je vous ai accusé de je ne sais quelle ignominie, je déraisonnais. Pardonnez-moi... Mais écoutez-moi, je vous en supplie, encore une minute. Je vais vous parler bien froidement, bien raisonnablement. *(Le docteur, touché, lui prend la main... avec effort.)* Voyez. Il y a certainement autour de nous un mystère, qui nous étreint, nous étouffe... Quel est-il ? Je n'en sais rien. Je ne sais qu'une chose : c'est qu'il existe et qu'il n'est l'œuvre ni de vous ni de moi... ni du comte. Que s'est-il passé ? Je l'ignore. Et comment pourrais-je le comprendre, puisque ce mystère vous échappe à vous-même *(en soulignant)*, à vous-même, dont la science et le diagnostic sont si pénétrants ? Mais, si je ne comprends pas, il y a un fait que je ne peux pas éviter de constater : ce matin, le comte était dans le même état mental que ce soir, puisque sa maladie — qui m'avait échappé — existe depuis longtemps. Mais, ce matin et tous ces derniers jours, il m'aimait, ne parlait que de son amour, ne vivait que pour son mariage... Et, ce soir *(avec un effort croissant et de plus en plus pénible, angoissé)*, ce soir, il vient de vous dire qu'il ne pense pas à se marier, il ne m'aime plus, il a oublié jusqu'à mon nom *(elle réprime un sanglot)*. C'est vrai, puisque vous l'avez entendu. *(Avec une grande douceur et une tristesse infinie.)* Mais ce que je vous raconte de ses conversations avec moi est vrai aussi, puisque je l'ai entendu... Vous me croyez bien, dites... ?

LE DOCTEUR

(avec une extrême compassion, mais pas du tout convaincu)
Madame !...

Mme GIVRET

Mais alors si les deux choses sont vraies, il y a là deux états d'âme bien opposés, bien différents *(souriant presque, cherchant à intéresser le docteur au cas psychologique, l'enveloppant)*. Entre ce matin et ce soir il s'est donc fait une transformation... curieuse ?...

LE DOCTEUR

Il est certain qu'il y aurait là une rapidité de transformation de nature à dérouter... Mais vous comprenez bien, Madame, que je suis obligé, quelque déférence que j'y mette, de ne tenir compte que de mes propres observations ; et de ces observations je suis bien obligé de conclure...

Mme GIVRET

Certes ! Cela est malheureusement évident !... Mais... combien vous seriez aimable et bon, si vous consentiez à renouveler votre examen, à faire un second interrogatoire !...

LE DOCTEUR *(avec un peu d'impatience)*

Mais, Madame.., à quoi cela peut-il servir ?

Mme GIVRET

Je crains bien, en effet, que votre avis n'en soit pas modifié... Mais les conséquences de votre consultation sont si graves !... Personne ne peut s'étonner que vous acceptiez de compléter votre examen par un nouvel interrogatoire. (*Voyant que le docteur faiblit.*) Je ne vous demande que quelques minutes. Je crois savoir où je rencontrerai immédiatement le comte, très près d'ici... Faites-moi la grâce de ce sursis...

LE DOCTEUR (*sceptique, mais compatissant*).

Soit, Madame. Ramenez-le-moi. Mais ne vous en prenez qu'à vous-même si je vous fais assister à une scène pénible...

Mme GIVRET

Merci, docteur. J'y cours.

(*Elle sort par la porte de gauche. Le docteur frappe sur un timbre.*)

SCÈNE VI

LE DOCTEUR, LE DOMESTIQUE. — PUIS LE MARQUIS, DELVAL.

LE DOCTEUR (*au domestique*).

Faites entrer ces Messieurs. (*Le domestique sort.*) Pauvre femme ! Elle est honnête pourtant et paraît sincère... L'amour peut donc abuser à ce point sur les choses les plus évidentes !

(*Le domestique introduit le marquis et Delval, puis se retire.*)

Asseyez-vous, Messieurs. Voyons, Delval, voulez-vous me présenter les notes que vous avez prises et les nouvelles observations que vous avez pu faire. (*Il parcourt le papier que lui remet Delval.*)

Très bien... très bien... Toutes vos observations complètent mes premières constatations et concordent vers le même diagnostic... Il n'y a pas d'hésitation... (*Continuant à lire.*) Il y a cependant un détail ou deux, que je ne trouve pas, notamment l'état des réflexes. (*Delval fait signe qu'en effet il les a oubliés et paraît en être fort contrarié.*) Oh ! ne vous préoccupez pas. Cela n'a pas une grande importance. Et d'ailleurs vous pourrez compléter cela quand le malade va revenir (*mouvement du marquis*). Nous pourrons l'examiner encore. En attendant, soyez assez bon pour commencer la rédaction du certificat d'interdiction et d'internement.

LE MARQUIS.

Ne faites-vous pas erreur, docteur, en annonçant à Monsieur que le malade va revenir ? J'ai cru l'examen complètement terminé — vous m'en aviez donné vous-même les désolantes mais trop certaines conclusions — et je n'ai donné aucun ordre pour qu'on ramène mon fils. Faut-il que je le fasse chercher ?

LE DOCTEUR

(*bonhomme ; ne voit pas du tout le trouble du marquis*).

Inutile, Monsieur le marquis... Je ne vous ai pas encore dit — mais j'allais le faire — que j'ai accordé cette seconde visite à la douleur poignante d'une dame (*mouvement du marquis*), qui s'intéresse beaucoup au comte et...

LE MARQUIS (*très raide*)

Je ne connais personne, docteur, qui ait le droit, en dehors de moi, d'intervenir, à un titre quelconque, dans d'aussi tristes circonstances. Et je m'étonne...

LE DOCTEUR (*toujours bonhomme*)

Mon Dieu ! c'est vrai. Je reconnais que j'aurais dû vous en référer avant d'autoriser cette démarche... Mais ne vous préoccupez pas. C'est l'affaire d'un instant, et j'aurai malheureusement vite démontré à cette pauvre femme combien sont grandes ses dernières illusions et combien inévitable est l'interdiction du comte.

(*A la fin de cette réplique, le domestique est entré et, à ce moment, remet une carte au docteur.*)

Voilà précisément le comte qui arrive. Vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que je le fasse rentrer ?

LE MARQUIS

(*qui comprend que tout est perdu, mais qu'il est impossible de faire autrement.*)

Faites... Je me désintéresse de cette comédie.

LE DOCTEUR (*au domestique*).

Faites entrer. (*A Delval* :) Voulez-vous me remettre le certificat que vous venez de rédiger ; je le compléterai moi-même et le signerai... Merci, mon ami (*il lui serre la main*). Je vous rends votre liberté ; j'ai bien abusé de vous aujourd'hui. A demain.

(*Delval sort et le domestique introduit Mme Givret et le comte, puis se retire.*)

SCÈNE VII

LE DOCTEUR, LE MARQUIS, LE COMTE, Mme GIVRET.

(*Le docteur s'est installé à son bureau et lit le certificat ; il ne voit pas tout d'abord le comte ; mais il l'écoute et l'observe à la dérobée, sans voir sa figure. — Le comte, même taille que le fou, lui ressemble un peu par derrière*).

LE COMTE

(*très agité, contenant à très grand'peine une violente colère, va droit au marquis, qui reste impassible.*)

Que se passe-t-il, Monsieur ? m'expliquerez-vous cette comédie ou... ce drame ? On m'a dit que vous m'attendiez ici chez un médecin, qui veut m'examiner... m'examiner même de nouveau, m'a-t-on dit...

LE DOCTEUR (*à part*)

Comme ces tableaux symptomatiques changent d'une heure à l'autre ! On dirait un tout autre homme que tout à l'heure.

LE COMTE

Pourquoi me faire examiner par un médecin ? Vous savez bien — mieux que personne — que je ne suis pas fou... Et alors ?

LE DOCTEUR (*à part*)

Jusqu'à la voix qui est différente dans ces périodes d'agitation et dans les périodes de concentration.

LE COMTE

D'ailleurs, où et quand m'aurait-il déjà examiné, ce médecin ? (*Se tournant vers le docteur, qui se tourne aussi vers lui.*) Je suis enveloppé dans le mystère et le mensonge. Est-il vrai, docteur, que vous m'ayez déjà examiné, alors qu'il me semble, à moi, que je ne vous ai jamais rencontré nulle part ? M'auriez-vous hypnotisé ? M'avez-vous examiné sous le chloroforme?... Je m'y perds... (*Se tournant avec angoisse vers Mme Givret.*) Serait-il vrai que je suis réellement fou ? où commence mon délire ?... Notre amour n'est cependant pas du rêve..., (*au marquis*) ni votre haine.

LE DOCTEUR

(*Dès qu'il a vu le visage du comte, il a reconnu que ce n'était pas là le fou examiné tout à l'heure et a vu que le marquis l'avait trompé et avait fait une substitution. — Très maître de soi, pendant toute la réplique précédente, il a observé le comte. S'adressant alors à lui :*)

Calmez-vous, Monsieur. Il n y a ni mystère ni complot... C'était une épreuve... oui, une épreuve... simplement ; et vous en êtes sorti absolument triomphant. Voulez-vous causer une minute avec Madame dans la galerie? Je n'ai qu'un mot à dire au marquis.

(*Le comte et Mme Givret s'éloignent ensemble et, pendant le reste de la scène, on les voit passer de temps en temps dans la galerie du fond. Ils n'entendent rien de ce que disent le docteur et le marquis. — S'adressant au marquis, qui est très raide et très pâle, le docteur continue, en se contenant beaucoup et en déchirant le certificat en menus morceaux :*)

Ainsi, vous m'aviez joué !... Désespérant de me faire certifier la folie de votre fils, vous lui avez substitué un vrai fou, et j'allais vous livrer le certificat, sans faire d'enquête sur la véritable identité du sujet, me fiant là-dessus à votre parole... de gentilhomme. Dans mon monde, Monsieur le marquis, cela s'appelle une infamie !

LE MARQUIS

Je n'ai que faire de vos appréciations.

LE DOCTEUR

C'est vrai. L'avis d'un plébéien comme moi ne compte pas. Mais l'avis d'un médecin a bien quelque valeur cependant dans une semblable question, et j'ai bien le droit de vous dire que, si vous aviez réussi, ce n'est pas seulement la liberté de ses actes que le comte aurait perdue ; mais sa raison était bien menacée et aurait probablement sombré au

contact des vrais aliénés, dans l'asile où vous méditiez de l'enfermer et où il serait peut-être mort de désespoir.

LE MARQUIS

Vous avez le droit de juger mes actes et mes intentions, mais vous n'avez pas le droit de les dénaturer. Jamais, entendez-vous, je n'ai pensé à faire interner mon fils. Je voulais uniquement lui enlever la liberté de faire un mariage que réprouvent mes principes et ceux de toute notre famille. Je corrigeais votre code civil, qui a supprimé l'autorité paternelle.

LE DOCTEUR

Soit. Vous n'en vouliez pas moins le sacrifier... à une idée supérieure, à la famille, à la race ! Quelle doctrine criminelle !

LE MARQUIS

Je sais que vous consacrez votre vie à sauver les individus : c'est votre rôle. Mais croyez que les sociétés périront le jour où personne n'aura plus le courage de sacrifier quelques individus à la collectivité, à l'idée supérieure de religion, de patrie, de race, de famille...

LE DOCTEUR

Vous faites facilement litière de la liberté individuelle...

LE MARQUIS

Quel est le gouvernement qui ne sacrifie pas quelques libertés individuelles au salut public, pour sauvegarder l'indépendance de tous ? Un chef de famille n'a-t-il pas parfois les mêmes responsabilités et les mêmes devoirs ?

LE DOCTEUR

Bien puissantes sont vos vieilles idées, pour que vous ayez songé à leur sacrifier même votre fils.

LE MARQUIS (*ému*)

Même mon fils... Je l'aimais assez pour lui préférer la maladie au déshonneur... Brisons là... Croyez d'ailleurs que nous sommes moins éloignés l'un de l'autre que vous ne le croyez, sur le terrain des principes. Seulement vos idées directrices sont différentes des miennes... Si demain la science exigeait le sacrifice de votre fils, pour réaliser un grand progrès de préservation sociale, je suis sûr que vous n'hésiteriez pas à sacrifier sa liberté et même sa vie... Les idoles ont changé ; mais les sacrifices humains sont toujours nécessaires...

(*A son fils qui s'approche.*)

Après cet examen et cette épreuve, le docteur, dont nous reconnaissons tous la parfaite honorabilité, la haute compétence et l'absolue discrétion, vous déclare capable de me présenter des actes respectueux... Je ne vous connais plus.

LE DOCTEUR

La race leur donne de la grandeur, même dans la canaillerie.

(*Rideau.*)

La Médecine des Praticiens

Traitement rationnel de la neurasthénie.

Un financier à qui l'on demandait le secret de ses opérations, presque toujours fructueuses, répondit sans hésiter : « Ne s'adresser qu'à des valeurs ayant déjà donné leurs preuves et savoir attendre ; tôt ou tard, malgré leurs fluctuations, les bonnes choses surnagent définitivement. »

Ce prudent conseil est de mise aussi en thérapeutique, et si nous le rappelons ici, c'est que, parmi la multitude des préparations lancées tous les jours, seules, celles reposant sur des bases certaines résistent à l'épreuve du temps et méritent une sérieuse attention.

Nos lecteurs connaissent, de longue date déjà, les phosphoglycérates ; leur en parler encore pourrait sembler superflu, car ces médicaments ont fait leurs preuves. Comme cependant les divers produits du commerce ayant pour base ces sels ne donnent pas toujours le résultat désiré, nous croyons devoir encore revenir sur cette question. Tous les glycérophosphates, en effet, ne fournissent pas les mêmes résultats, parce que tous n'ont pas la même composition ou tout au moins n'ont pas la même constitution moléculaire.

MM. Portes et Prunier, qui ont, les premiers, fait connaître le mode pratique de préparation de ces sels, avaient prévu ces différences ; aussi avaient-ils insisté avec soin sur toutes les phases de leur délicate méthode. A en juger par la valeur diverse des produits qu'ils ont analysés, il semble fort qu'ils n'ont guère été écoutés ; de là, nécessité, si l'on veut obtenir le maximum d'action, de ne s'adresser qu'à des produits préparés suivant leurs indications.

L'acide phosphoglycérique est, en somme, un éther participant des propriétés des deux composants, alcool par la glycérine, acide par l'acide phosphorique ; il peut se combiner aux acides et aux bases pour donner des corps plus complexes. Les phosphoglycérates alcalins, alcalino-terreux, etc..., dérivent de sa combinaison avec les oxydes correspondants ; la lécithine, les matières albuminoïdes résultent aussi de son union avec les acides gras, la choline et d'autres matières azotées. Toutes ces synthèses, qui s'effectuent naturellement dans l'économie humaine sous l'influence de la nutrition, nécessitent, pour s'accomplir au mieux de notre organisme, qu'aucune des affinités libres de cet acide phosphoglycérique ou des phosphoglycérates n'ait été annihilée par une préparation défectueuse.

Or, parmi les divers procédés actuellement connus, les uns tiennent compte de cette nécessité, tandis que les autres semblent s'en inquiéter fort peu, préférant agir rapidement et par des moyens moins coûteux, en substituant, par exemple, la chaleur à l'emploi de l'alcool. Les produits obtenus par ces méthodes dissemblables présentent des différenees eonsidérables, portant non seulement surleur solubilité, mais encore surleurs réactions et sur leur constitution moléculaire, de sorte que les résultats définitifs sont loin de concorder entre eux.

La « Neurosine Prunier », phosphoglycérate de chaux pur, préparé suivant la méthode de MM. Portes et Prunier, remplit toutes les conditions à exiger. Sa solubilité, son assimilabilité et son action émminemment reconstituante, lui assignent, aujourd'hui comme hier, la première place, parmi les préparations destinées à remonter l'organisme.

Sous son influence, la diminution de l'acidité urinaire apparaît d'une manière très nette ; les oxydations sont augmentées, ee qui contribue à aider l'organisme à se débarrasser des produits toxiques; l'élimination chlorurée est au-dessous de la normale, d'où preuve de l'utilisation plus avantageuse des éléments salins; enfin, fait très important, la dose d'aeide phosphorique éliminée pendant le traitement est relativement faible, ee qui démontre l'utilisation presque intégrale de l'élément phosphoré par la cellule nerveuse.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Rapport sur la « petite épidémie peladique » de MM. Gaucher et Lacapère, par M. Lucien Jacquet, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. Paris, Masson et Cie. 1904.

La Séduction, par Frédéric Loliée. Albin Michel, éditeur, Paris, 1905.

Etude de la papule syphiloïde post-érosive chez l'adulte, par Edouard Constant. Ch. Dirion, libraire-éditeur, Toulouse. 1905.

Le Calvaire d'un Docteur, par Johannés Gravier. Ernest Flammarion, éditeur, Paris. 1905.

Le traitement de l'hypertrophie sénile de la prostate, par le Dr A. Guépin. Félix Alcan, éditeur, Paris. 1905.

La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien, par Jacques de la Faye. Emile Paul, éditeur, Paris. 1905.

En Allemagne, par Paul Cossonet et Paul Heuzé. H. Daragon, éditeur, Paris. 1905.

Le problème de la dépopulation, par le Dr Bertillon (Jacques). Armand Colin, éditeur, Paris. 1905.

Le traitement des infections staphylococciques, par le Dr Doyen.

La psychothérapie dans l'intervention chirurgicale, par le Dr Joseph Pougel. Delorme-Bochm et Martial, éditeurs, Montpellier. 1904.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Une complainte sur la Brinvilliers.

Ceux-là seuls qui ont la passion du bibelot curieux, de la pièce qui fixe un point d'histoire ou jette un aperçu sur les mœurs d'une époque, ont ressenti l'émotion dont nous n'avons pu nous défendre, quand nous avons tenu entre les mains le méchant chiffon de papier qui fait l'objet de cette note.

C'est à notre ami, M. Edouard Champion, fils du très avisé libraire du quai Voltaire, que nous devons la connaissance de ce précieux document, d'autant plus précieux que sa rareté insigne — ni la Bibliothèque nationale, ni la bibliothèque de l'Arsenal, ni Carnavalet ne le possèdent — en avait fait l'objet de maintes convoitises.

On s'explique cette rareté, quand on songe au public spécial qui achetait dans les rues, au moment de leur publication, ces productions, généralement d'une médiocre facture, qui n'ont pu arriver jusqu'à nous qu'à travers mille vicissitudes. On les recherche aujourd'hui avec d'autant plus d'avidité, que le temps — *edax tempus !* — les a détruites pour la plus grande part.

Chaque jour qui s'écoule ajoutant une nouvelle chance de perte ou de destruction, nous avons cru bien faire, puisque la bonne fortune nous est échue de posséder une de ces feuilles volantes, d'en reproduire la partie essentielle, c'est-à-dire la gravure et les premiers vers, qui donnent le ton du reste de la chanson. Nous aurons, du reste, l'occasion prochaine de publier celle-ci *in extenso*, dans la nouvelle édition que nous préparons de l'ouvrage (1) dont un chapitre entier est consacré à la Brinvilliers.

C'est, en effet, une complainte sur la mort de la marquise de Brinvilliers, cette maniaque de l'empoisonnement, que nous avons la bonne fortune d'avoir retrouvée.

Nous ne connaissons, pour notre part, que deux autres pièces comparables à celle dont nous donnons le fac-simile de la première page, « à grandeur », pour employer l'argot du métier. Ces pièces ont été publiées par le regretté bibliophile Tricotel, dans *l'Amateur d'autographes*, huitième année, n°s 183-184. Elles sont, comme celle-ci, datées de 1676, l'année de l'exécution de la célèbre empoisonneuse, mais le texte diffère du tout au tout de celui qui est en notre possession et qui conserve ainsi toute sa valeur.

A. C.

(1) *Poisons et sortilèges*. Plon, éditeur.

L'EXECVTION REMARQVABLE,

DE MADAME DE BRINVILLIERS,

qui a eſté condamnée à faire Amande honorable devant Noſtre-Dame, & de là conduite à la Gréve, pour y eſtre Décollée & enſuitte jettée au feu, pour avoir empoiſonné ſon Pere, ſes Freres, & quantité d'autres gens de Condition.



IL faut mourir ma Sentence eſt renduë;
Mais ce ſeul mot me rend toute eſperduë,
Me faut mourir deſſus vn échaffaut,
C'eſt pour punir mes trop cruels deffauts,

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

Un médecin ministre.

M. le Dr Cortezo (de Madrid) vient de recevoir le portefeuille de l'Instruction publique dans le nouveau cabinet espagnol.

Le Dr Cortezo, membre de l'Académie de médecine espagnole, est directeur propriétaire du *Siglo Medico*, l'organe le plus important de la Presse médicale espagnole. Il a été nommé Président de l'Association internationale de la Presse médicale au Congrès de Madrid, en 1903. C'est un orateur brillant dans les réunions politiques autant que scientifiques; il est bien connu en Espagne, où, comme Directeur général de la Santé, il a fait adopter un règlement sanitaire des plus remarquables.

Un médecin collectionneur.

Le Dr Leblond (de Beauvais), président de la Société académique de l'Oise, fait collection de numismatique, principalement de monnaies gauloises et féodales : il prépare, pour le Congrès archéologique de Beauvais, en 1905, une Etude sur les monnaies gauloises qu'on trouve en Picardie. — Il serait heureux d'entrer en relations avec les confrères ayant les mêmes goûts.

Les médecins à l'Ecole de Droit.

Le *Figaro* prétend qu' « un géant, M. le Dr Meslier, député de la Seine, aspire à porter blanche hermine et manches pagodes », c'est-à-dire suivre les cours de l'Ecole de Droit de Paris pour être *licencié*.

Par contre, il est des avocats qui se font recevoir docteurs en médecine : tel est le cas de M. Maxwell, avocat général à la Cour d'appel de Bordeaux, qui a tenu à conquérir le bonnet doctoral.

Une cérémonie bouddhique.

Tous les ans, à une époque déterminée, une cérémonie bouddhique bizarre a lieu dans les pays où se pratique cette religion : on débarbouille les Bouddhas. Pour ce, on fait chauffer de l'eau, dans laquelle on a mis de l'encens, pour en faire une sorte d'eau bénite, ensuite les statues sont lavées avec un linge neuf, trempé dans l'eau spéciale.

Pour la repopulation.

Une initiative qui fera plaisir à l'honorable M. Piot, lisait-on récemment dans la *Libre Parole*, et qui devrait attirer l'attention de nos pouvoirs publics, est celle que vient de prendre la direction des postes de l'État d'Iowa. Elle a fait afficher dans ses bureaux l'avis suivant :

« Dorénavant, dans l'attribution des postes nouveaux et dans les questions d'avancement, la préférence sera donnée aux employés mariés, et particulièrement à ceux qui sont les chefs de grandes familles. »

ÉCHOS DE PARTOUT

Le nouveau Président du Conseil municipal. C'est un médeein, notre eonfrère le Dr Paul Brousse.

Fils d'un professeur agrégé de ehimie à la Faeulté de Montpellier, où il naquit en 1844, M. Paul Brousse était déjà mêlé au mouvement politique lorsque éclata la guerre de 1870. Il fut officier d'état-major pendant la guerre et se trouvait à Montpellier sous la Commune. Compris dans un proeès de l'*Internationale*, il fut condamné, par eontumaee, à einq ans de prison. M. Paul Brousse dut se retirer à l'étranger. Bareelone, qu'il ehoisit pour lieu de résidenee, était, lorsqu'il y débarqua, en pleine agitation : le roi Amédée abandonnait le pouvoir, qui passait aux mains des républicains. M. Paul Brousse ne put rester indifférent à un pareil ehangement : il fit de la propagande en faveur du nouveau régime, ee qui l'obligea de passer en Suisse, lorsque la réaetion triomphante rendit le trône à Alphonse XII.

En Suisse, M. Paul Brousse connut la prison, à Berne d'abord, à Zurieh ensuite, pour participation à des manifestations jugées subversives et aussi pour des articles de journaux réputés dangereux. M. Paul Brousse dut gagner Bruxelles, puis Londres. Il s'y trouvait eneore lorsque, l'amnistie ayant été votée, il lui devint permis de rentrer à Paris. Il se fit alors recevoir doeteur en médecine.

C'est le 15 mai 1887 que M. Paul Brousse est entré à l'Hôtel de Ville, avee un programme socialiste possibiliste.

Depuis, il n'a pas cessé d'être réélu par les électeurs du quartier des Epinettes.

Le Dr Brousse aura cette année à recevoir le roi d'Espagne qui, au eours du séjour qu'il fera à Paris, visitera l'Hôtel de Ville.

(*L'Eclair* et *le Journal*.)

Vaccin et loterie. L'aleade de Madrid est un homme ingénieux. Certains de ses administrés montraient une grande répugnanee à se faire vaeciner. L'aleade n'a pas fait appel aux menaees pour vainere ee dégoût. Il s'est eontenté de eréer une loterie, dont les billets seront remis à toutes les personnes qui se feront vaeeiner par le serviee municipal. Il a, de sa poehe, attribué trois mille pesetas de primes à eette loterie.

Quand nous vous disions qu'il était ingénieux !...

(*Le Charivari*.)

Une maison de convalescence pour les infirmières.

La eélèbre villa de Médan, où Emile Zola passait la belle saison, deviendra dans quelques mois une maison de eonvaleseenee pour le personnel féminin de l'Assistanee publique. Mme Zola, en effet, a offert sa propriété à cette administration, et M. Mesureur s'est

empressé d'accepter la donation, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal. On laissera en leur état le cabinet de travail et la salle de billard.

(*Bulletin des infirmières et des gardes-malades.*)

Le cerveau des grands hommes. M. Poirier, professeur d'anatomie à la Faculté, et récemment élu membre de l'Académie de médecine, a fait, le jeudi 9 mars, à la Sorbonne, sous le patronage de la Société des amis de l'Université, une conférence sur le cerveau des grands hommes.

Le conférencier a rappelé les efforts faits pour établir une connexion entre le poids du cerveau et la valeur intellectuelle. Le poids moyen du cerveau de la femme (1.200 gr.) n'est inférieur à celui de l'homme (1.350) que parce que la femme est, en général, plus petite et plus légère, différence qui se fait naturellement sentir aussi sur la tête et le cerveau. C'est justement ce fait que le poids du cerveau, comme l'a montré M. Manouvrier, est en rapport avec l'âge, la taille et le poids, qui rend impossible une comparaison des cerveaux en valeur absolue telle, qu'on puisse chercher une proportionnalité avec l'intelligence. Il ne faudrait comparer les cerveaux que lorsqu'ils appartiennent à des types anthropométriquement homogènes. M. Poirier a rappelé les poids des cerveaux d'hommes célèbres : de Liebig (1.352 gr.), de Bertillon (1.449), de Gausse (1.492), du duc de Morny (1.520), de Schiller (1.781), de Cuvier (1.829), de Tourgueneff (2.012) et, sous réserves, de Cromwell (2.231), de Byron (2.238), et enfin de Gambetta (1.294), ce dernier cerveau n'ayant, d'ailleurs, été pesé qu'après un séjour assez long dans une solution conservatrice.

Les poids de ces cerveaux sont en général élevés, mais il y a des cerveaux d'idiots qui sont encore plus lourds. La forme du cerveau, sa surface seraient sans doute des données plus intéressantes, mais les documents font défaut.

Il serait de la plus haute importance de posséder un très grand nombre de cerveaux, qu'on puisse étudier à l'aise, et ayant appartenu à des hommes, qui n'ont pas besoin d'être des grands hommes, mais dont on ait pu connaître les qualités et les défauts d'esprit et de caractère. (*Revue scientifique.*)

Photographie de l'invisible. On annonce que le célèbre professeur Zenger, de Prague, aurait trouvé le moyen de photographier des objets que ni le télescope, ni le microscope ne sont capables d'imprimer sur la plaque. M. Z... se sert de plaques au collodion, qu'il soumet à un traitement spécial par des préparations d'urane, et il obtient ainsi des plaques d'une *sensibilité extraordinaire pour l'invisible*, donnant les résultats les plus surprenants.

Il doit sous peu publier son procédé. On ne sait pas de quels objets invisibles il s'agit. Les sels d'urane, étant fluorescents, semblent ne pouvoir rendre visibles que des corps émettant des rayons ultra-violets ou d'autres radiations invisibles.

Rappelons ici qu'il y a un demi-siècle Niepce de Saint-Victor a constaté que les sels d'urane impressionnent les plaques dans l'obscurité et que ce pouvoir persiste en quelque sorte indéfiniment.

(*La Lumière.*)

INFORMATIONS DE LA « CHRONIQUE »

Un projet d'association philanthropique pour la conservation de la vie et l'amélioration de l'espèce humaine : l'Elite.

Parmi les œuvres nombreuses suscitées par le mouvement qui entraîne l'homme vers une amélioration physique et morale de son existence il nous paraît intéressant de signaler, comme une conception neuve et hardie, un projet d'association dû aux recherches de M. Alfred Pichou, ingénieur à Bordeaux.

M. Pichou base cette association, qu'il intitule l'*Elite*, sur la nécessité de procéder par la méthode préventive, aussi bien en biologie qu'en morale, en opérant sur des sujets sains de corps et d'esprit.

Voici l'économie de son projet, tel qu'il nous l'a lui-même exposé : les membres de cette association, qui prennent le titre d'*Elus*, sont choisis avec soin et astreints à de rigoureux examens médicaux avant leur admission. Ils ne doivent se marier qu'entre eux. Les enfants sont admis dans l'*Elite* à l'âge de douze ans. Chaque *Elu* conserve son docteur pour la pratique des soins médicaux, en cas de maladie ; mais un médecin spécial est attaché à chaque groupe cantonal.

Le rôle du médecin consistera d'abord à contrôler les conditions d'admission dans l'*Elite* ; son devoir s'étendra, en outre, à l'enseignement des préceptes d'hygiène, ainsi que des principes de morale domestique et de morale sociale, et, en général, à tout ce qui pourra avoir pour résultat final la conservation de la santé et la prolongation de la vie des *Elus*. Il les réunira chaque dimanche dans une salle appelée le *Conservatoire* ; il s'assurera, dans cette réunion, de leur état de santé, puis, et c'est là un point capital dans l'institution, il leur fera une conférence sur les précautions à prendre pour se maintenir en bonne santé, eu égard à l'époque de l'année, au genre d'occupations de chacun, et joindra les préceptes d'une saine morale aux préceptes d'hygiène.

En dehors des membres participants, des *Elus* proprement dits, l'*Elite* recevra également, dans ses Conservatoires, des membres bienfaiteurs, qui, ne présentant pas les conditions de santé nécessaires pour être admis au nombre des *Elus*, voudront néanmoins concourir, par leurs dons et leurs libéralités, à la prospérité de l'institution. L'*Elite* s'appliquera à adoucir leurs maux et à leur rendre la vie aussi douce que possible, mais à la condition qu'ils ne chercheront pas à procréer des êtres dégénérés, auxquels ils transmettraient les tares héréditaires dont ils sont affectés ; car le but principal de l'institution étant l'amélioration de l'espèce humaine, ce but ne saurait être atteint si les maladies héréditaires devaient se perpétuer, par la contamination de ceux qui n'en sont pas atteints et par la procréation dans ces conditions déplorables.

De plus, l'amélioration de la race ne peut être obtenue que par une sélection approfondie des sujets destinés à la reproduction. Lorsque, pour quelques espèces inférieures, l'homme est parvenu, par une méthode sage et raisonnée des conditions dans lesquelles s'opère la reproduction, à réaliser des améliorations considérables de ces espèces, par suite de quelle aberration n'a-t-il pas agi de même jusqu'ici pour l'es-

pèce humaine ? Le choix de deux êtres à unir est d'une importance telle pour leur bonheur, pour leur santé et celle de leurs enfants, pour la durée de leur existence, enfin pour l'amélioration de la race humaine, qu'on reste confondu, quand on réfléchit aux conditions déplorables dans lesquelles ces unions se pratiquent de nos jours, dans la plupart des cas.

L'intervention de l'*Elite* semble tout indiquée pour apporter une amélioration profonde à ces unions. Elle étudiera avec soin les caractères, les tempéraments que doivent présenter les sujets, pour que leur union soit parfaite au point de vue physique et moral ; elle provoquera des réunions nombreuses, où seront appelés ceux et celles dont l'union devra répondre à ces conditions, tout en tenant compte de la situation de fortune et des convenances personnelles, et leur donnera ainsi la possibilité de réaliser des mariages sérieux et durables.

Au point de vue social, les bienfaits de l'*Elite* seront considérables : en même temps que la morale domestique et la morale sociale s'implanteront définitivement dans le milieu choisi que composera le corps de l'*Elite*, l'institution du mariage, si décriée aujourd'hui, deviendra infiniment supérieure à ce qu'elle a été jusqu'à ce jour. Les cas de divorce seront de plus en plus rares, et cet expédient finira même par ne plus être appliqué qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Plus de craintes, dans l'avenir, d'une famille constituée d'après les préceptes et les règles de l'*Elite* : elle sera exempte de tous les maux héréditaires qui, si souvent, la conduisent à sa ruine. Les nouvelles conditions dans lesquelles les unions seront réalisées donneront l'assurance d'une vie longue et heureuse, complétée par la perspective de donner le jour à des enfants robustes, de façon à obtenir une postérité saine et vigoureuse.

Edifiée sur des bases aussi solides, l'*Elite* prendra rapidement — du moins l'espère son fondateur — un essor considérable, d'où sortira une humanité absolument régénérée.

Nous ne sommes — est-il besoin de le dire en terminant ? — que l'écho fidèle de notre interlocuteur, qui nous semble avoir cherché à mettre en pratique, avant la lettre, — puisque son projet remonte, paraît-il, à plusieurs années, —les idées audacieuses que notre distingué confrère et ami Couvreur a si brillamment vulgarisées.

La réglementation de la prostitution, à Hanoï.

L'autorité militaire a essayé de réglementer la prostitution à Hanoï (1). Le contrôle sévère des femmes publiques y est exercé ; des instructions au sujet des maladies vénériennes sont affichées dans tous les casernements.

Les résultats de cette utile mesure ont été des plus encourageants.

L'autorité a essayé de protéger non seulement la santé, mais encore la bourse des troupiers, trop souvent volés par les tenancières des maisons publiques. Maintenant, en entrant au « gros numéro », marsouins, tirailleurs, légionnaires, savent ce que leur coûtera l'amour que leur versent Annamites, Chinoises ou Japonaises. J. M.

(1) Notre collaborateur a joint à sa communication la liste des maisons de tolérance existant à Hanoï, avec le nom des patronnes et le tarif. Le document est signé : « Pour le général de brigade commandant d'armes délégué, P. O : Le lieutenant adjudant de garnison. »

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions

Rabelais savait-il dessiner ? — Puisque vous mettez l'authenticité des portraits de Rabelais à l'ordre du jour, il convient de réclamer quelque clarté sur un problème voisin.

Un nommé Jules Morel a publié, en 1869, une série de figures (120 exactement) qu'il affirme avoir copiées sur l'édition de 1569 des *Songes drolatiques de Pantagruel* et qu'il prétend être de l'*invention de Maître François Rabelais*.

MM. Trosset, Brunet affirment que Rabelais est étranger à ce travail. Paul Lacroix ne se décide pas. Seul, le préfacier de cet ouvrage, qui signe Legrand Jacques, affirme que ces dessins sont de Rabelais.

A cette affirmation il n'existe qu'une preuve, c'est l'édition de 1565, qui donne les 120 figures des *Songes drolatiques* comme étant de Rabelais.

Deux autres éditions des *Songes drolatiques* existent et sont devenues rares : celle imprimée par Blanchard à Genève, éditée chez J. Gay et fils, à la librairie des Bibliophiles (1868); celle de 1869, imprimée à Lyon, chez Louis Perrin, éditée par Tross. Elles sont cotées assez cher par les libraires. Quant à l'édition originale des *Songes drolatiques*, le dernier exemplaire de la vente Brunet a été vendu 1 500 francs.

La question qui se pose est celle-ci :

Ces dessins sont-ils de la main de Rabelais, ou ont-ils été simplement inspirés par lui ? Ou bien n'y aurait-il là qu'une simple supercherie d'éditeurs, essayant de donner un intérêt à une collection de dessins d'un artiste inconnu, dont l'œuvre ne se rapporte que de très loin à Rabelais ?

Un examen attentif des planches apporte les doutes les plus légitimes sur l'authenticité de l'époque de ces bois. La fantaisie de l'artiste rappelle la manière de Callot, avec une exécution technique très inférieure. L'art est rudimentaire et l'exécution puérile. Les personnages représentés pourraient s'adapter à tout autre but qu'à illustrer l'œuvre de Rabelais. De plus, certains détails de costume laissent supposer que l'artiste ne vivait pas au XVIe siècle. Enfin la grossièreté du dessin n'est pas en faveur de l'artiste inconnu.

Je crois savoir que l'érudit éditeur de Rabelais, le regretté Marty-Lavaux, ne croyait pas à l'authenticité de ces dessins, et avait même des raisons sérieuses pour n'y pas ajouter foi.

On pourrait donc se poser une double question : Les *Songes drolatiques* sont-ils de Rabelais ? Rabelais savait-il dessiner ?

Il serait intéressant de donner une solution à ce petit problème, qui intéresse tous les amis de Rabelais. Il n'est pas douteux qu'en se livrant à une enquête sérieuse et en retrouvant les bois originaux, achetés par l'éditeur Garnier, on ne puisse arriver à cette solution.

Dr Mathot.

Poésies inédites de Louis Bouilhet. — Un bibliophile rouennais possède, paraît-il, un manuscrit de poésies de Louis Bouilhet qui a pour titre : *Miettes et Rognures, œuvres inédites et inéditables,* formé

de pièecs de vers réunies par l'heureux possesseur, quand il était élève du Collège de Rouen et qu'il prenait copie des vers improvisés entre deux leçons par le poète, alors répétiteur de latin.

« Ces poésies, écrit un de ceux qui ont eu la bonne fortune de les avoir sous les yeux, toutes différentes de celles qui ont été publiées, montrent un Louis Bouilhet intime, bon enfant, jovial, rabelaisien, que son œuvre imprimée dissimule presque complètement... Ce préeieux et eurieux manuscrit est terminé par la photographie d'une pièce de vers sur le rhume de cerveau, dédiée à l'avoeat Delattre par Louis Bouilhet et illustrée de dessins originaux exécutés à la plume par l'auteur lui-même. »

Voiei un quatrain. intitulé : *le Fils de la Mort*, qui nous a semblé devoir prendre plaee dans la *Chronique* :

Lasse d'être eélibataire,
La Mort, un jour, eut le dessein
De faire souche sur la terre :
Elle aeeoucha d'un médecin.

Le détenteur du manuserit voudrait-il nous gratifier de quelques autres perles du recueil qui est en sa possession ? Nous ne saurions oublier, à la *Chronique*, que Bouilhet est un *évadé de la médecine*, et tout ee qui émane de lui est de nature à nous intéresser.

A. C.

Auto-observations héroïques. — Il y a quelques années, les faits-divers rapportèrent une mort médieale assez eurieuse. Un jeune médecin de la marine marehande, victime d'une erreur, avait pratiqué sur lui-même une injeetion d'atropine, je erois, eroyant s'injecter de la morphine. Les journalistes rapportaient que, s'étant immédiatement aperçu de son erreur et voyant la mort inévitable, le médeein s'était aussitôt mis à rédiger un eompte rendu de ses impressions minute par minute, rendant compte des progrès de l'intoxieation. Il serait intéressant de publier ee journal d'un intoxiqué. Cette question tombera peut-être sous les yeux d'un confrère, qui nous donnera quelques détails intéressants sur la fin, d'un héroïsme professionnel ineontestable, de ce suieidé involontaire. J'avoue que. personnellement, il me serait très agréable d'obtenir des détails sur ce eonfrère mort d'une façon si rare. En effet, il s'appelait MICHAUX, et nombre de mes amis m'ont eru mort, du fait de eette homonymie. Quelques-uns sont même, sans doute, restés sur eette erreur.

Ne serait-ce pas une page à publier dans la *Chronique* que les notes que ce médecin a rédigées, sachant qu'il allait mourir, pour laisser son auto-observation en manière de testament ?

J'ajoute que ce fait n'est pas isolé. J'ai connu un étudiant, qui présenta une thèse sur la *phtisie laryngée*, en 1887, autant que mes souvenirs sont exaets. Or, il indiquait une durée de deux ans, et, sur une observation du président, il annonça que c'était la *survie qu'il s'était fixée*, étant lui-même atteint de phtisie laryngée. Je serais obligé au leeteur qui me donnerait le nom de eet impavide eonfrère, nom qui a fui les easiers d'une mémoire trop encombrée. Quand je l'ai connu, il était déjà presque aphone.

Ces deux exemples de courage dans l'*auto-observation* ne seraient utiles que s'ils engageaient les lecteurs à publier, sous eette rubrique, d'autres cas analogues.

Dr MICHAUT.

Réponses.

Médecins et curés sous l'ancien régime (IX, 633 ; X, 91). — La Compagnie du Saint-Sacrement, dont M. Rébelliau a écrit l'histoire (V. *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1903), s'inquiétait de faire confesser les malades *dès la première visite* Après une ou deux visites, si le malade ne s'était pas confessé, les médecins ne devaient plus retourner le voir.

N'exerçant pas toujours sur ces derniers toute l'autorité qu'elle aurait voulu, la Compagnie se tourna vers les curés et les requit, en 1662, « d'envoyer visiter les malades de leur paroisse, dès qu'ils sauraient que les médecins y auraient été plus d'une fois ».

En 1665, elle voulut obliger cette fois « les malades eux-mêmes d'envoyer querir le confesseur, quand les médecins les auraient visités deux fois », et c'est ainsi que l'Archevêque fut invité par la Compagnie à rédiger un mandement dans ce sens.

Cette Compagnie du Très-Saint-Sacrement était une société secrète catholique, qui dura de 1627 à 1666.

L. R.

Mariages consanguins (X, 122). — L'union de deux parents est-elle une cause de maladie ou de dégénérescence ? Cette question fut soulevée à la Société d'Anthropologie, dès 1862, par MM. Boudin et Périer (1), qui se firent les protagonistes des opinions contraires.

Tout le monde reconnaît que, dans les familles atteintes de vices constitutionnels ou de diathèses héréditaires, les mariages entre cousins donnent de très mauvais résultats. Mais ces résultats, les uns, comme Boudin, les attribuent à la consanguinité même, tandis que les autres, comme Périer. Paul Broca, Lacassagne (2), ne les considèrent que comme un cas particulier des accidents de l'hérédité.

La question étant ainsi posée, examinons certains faits généraux et spéciaux, et citons quelques documents : la solution éclatera d'elle-même.

Il semble qu'il suffirait d'en appeler aux chiffres et de comparer le nombre des infirmes qui se peuvent rencontrer parmi les enfants issus de mariages consanguins ou croisés. Mais les statistiques d'ensemble

---

(1) Boudin et Périer appartenaient tous deux à la chirurgie militaire, dont ils occupaient les plus hautes situations : l'un fut médecin en chef de l'hôpital Saint-Martin, l'autre médecin en chef des Invalides et gendre de l'illustre Dominique Larrey.

Tous deux, également érudits et doués d'un rare esprit philosophique, étudièrent avec passion la grande question des croisements dans les familles, dans les races et les espèces. Leurs conclusions diffèrent radicalement, mais leurs mémoires sont toujours consultés avec fruit.

Dans ses longues et patientes recherches sur les croisements ethniques, Périer, venant après le comte de Gobineau, apporta un nouvel appui à la doctrine de la supériorité des races pures, c'est-à-dire à la consanguinité ethnique.

Boudin (1806-1867) est le fondateur en France de la géographie médicale, et c'est lui qui restaura l'emploi des préparations arsenicales dans les fièvres paludéennes. Son *Traité de géographie et de statistique médicales et des maladies endémiques* (2 vol. in-8°, ensemble 1350 pages), publié en 1857 et couronné par l'Institut, sur le rapport de Velpeau, a fait époque dans la science. Par ses études sur l'acclimatement des races humaines, il mit en valeur cette grande loi physiologique, avant lui méconnue, à savoir que l'homme n'est pas cosmopolite.

(2) Article *Consanguins*, du Dict. encyclopédique de Dechambre.

sont trompeuses et suspectes et n'ont servi qu'à embrouiller la discussion.

Plus probantes sont les considérations tirées des lois et des mœurs chez les peuples anciens. Car si les unions consanguines étaient dangereuses, le législateur n'eût pas manqué de les interdire. Or, la loi mosaïque n'a pas défendu les mariages entre oncles et nièces, pas plus qu'entre cousins. Encore aujourd'hui chez les Juifs, les unions entre proches parents sont habituelles, ou du moins beaucoup plus fréquentes que parmi les chrétiens. Et pourtant, la race juive, sans être moins vigoureuse ni plus malsaine que les autres, a des qualités de résistance, d'adaptation et de fécondité tout à fait remarquables, et une supériorité d'intelligence incontestée.

A Athènes comme à Sparte, le frère pouvait épouser sa sœur. La loi autorisait aussi le mariage entre frère et sœur chez les Phéniciens, les Cariens (1), les anciens Germains et les anciens Danois, les Egyptiens.

Le père pouvait épouser sa fille, chez les Scythes et les Huns.

Les anciens Perses, et particulièrement les Mages, épousaient non seulement leurs sœurs et leurs filles, mais encore leurs mères, ainsi qu'on peut le lire dans saint Jérôme, Philon, Strabon, Quinte-Curce, etc. Il en fut de même des Parthes et des Arabes jusqu'à Mahomet, des anciens Péruviens et des Caraïbes.

Cependant les unions consanguines sont interdites en Chine.

Les mariages dans les familles royales, et, par exemple, chez les Bourbons et dans la maison de Savoie, se font très souvent entre cousins ou issus de germains, sans que les produits paraissent en souffrir à aucun point de vue.

Prenons le cas bien typique du grand Roi. Son père, Louis XIII, avait épousé Anne d'Autriche, sœur du roi d'Espagne Philippe IV, qui lui-même avait pris pour femme Elisabeth, sœur du roi de France (2). Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, était donc *doublement* cousine germaine de son époux Louis XIV, dont elle eut six enfants. Cinq moururent avant elle ; l'aîné seul lui survécut : c'était Monseigneur, autrement dit le grand Dauphin, homme médiocre, mais père du duc de Bourgogne, « dont la mort prématurée, dit Voltaire, causa des regrets à la France et à l'Europe. Il était très instruit, juste, pacifique, ennemi de la vaine gloire, digne élève du duc de Beauvilliers et de Fénelon ; il aurait mérité d'être célèbre, s'il n'eût été que particulier. »

Le duc de Bourgogne, à son tour, épouse Marie-Adélaïde de Savoie, fille du premier roi de Sardaigne et sa cousine *au second degré*. En effet, le roi Victor-Amédée II avait épousé une fille de Henriette d'Angleterre et de Monsieur, frère unique de Louis XIV. Enfin, son grand-père, Victor-Amédée Ier, avait épousé lui-même une fille de Henri IV.

Un frère du duc de Bourgogne, le duc de Berri, épouse une fille du Régent, c'est-à-dire encore une cousine au second degré.

Passons à la branche d'Orléans. Nous venons de dire que Monsieur, frère de Louis XIV, avait épousé Henriette d'Angleterre, sa cousine

---

(1) La reine Artémise, qui fit ériger le fameux mausolée, était la sœur de son mari.

(2) Philippe IV, devenu veuf, se remaria avec sa propre nièce, qui avait été la fiancée d'un de ses fils et qui lui donna deux enfants !

germaine. Le Régent, duc d'Orléans et fils de Monsieur, épousa Mademoiselle de Blois, bâtarde de Louis XIV et de Madame de Montespan, en somme une cousine issue de germains.

Le roi Louis-Philippe descendait également, par sa mère, du comte de Toulouse, autre bâtard du grand Roi.

Le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, pour continuer la tradition, épousa sa cousine germaine, fille du duc de Montpensier, dont il a eu trois enfants.

Citons encore, à notre époque, la reine Isabelle II d'Espagne, mariée à son cousin François d'Assise, dont elle eut trois filles et un fils, le roi Alphonse XII; le roi Victor-Emmanuel II d'Italie, et son fils le roi Humbert I[er], mariés tous deux à des cousines germaines, dont le rejeton, aujourd'hui régnant, passe pour un prince très intelligent et très instruit.

Mais il faut se borner, et j'aborde maintenant un fait démographique capital, concernant toute une population bien circonscrite, et qui a été étudié avec la plus grande précision, d'abord par le D[r] Auguste Voisin en 1864, ensuite par M. Léon Bureau au congrès scientifique de Nantes, en 1875.

Il s'agit de la commuue de Batz (1), située dans une sorte de presqu'île à l'embouchure de la Loire, entre le Croisic et le Pouliguen ; il y a seulement quatre siècles, c'était une île véritable. La commune, qui comprend le bourg et 8 villages ou hameaux, comptait 2.733 habitants en 1875, suivant M. Léon Bureau, et 3 300 en 1864, d'après M. Aug. Voisin. L'exploitation des marais salants, aujourd'hui ruinée, fut pendant des siècles la seule occupation des habitants, dont une partie avait gardé les mœurs et le costume des ancêtres et parlait encore un dialecte bretonnaut.

Grâce à ces conditions spéciales, les habitants du pays de Batz se sont isolés de leurs voisins et se marient presque toujours entre eux. C'est ainsi que, dans l'année 1865, il y eut, entre cousins ou issus de germains, 15 mariages, pour lesquels il fallut demander la dispense ecclésiastique. Il y a ainsi non seulement de nombreux mariages consanguins, mais des séries de mariages consanguins, qui se superposent depuis longtemps de génération en génération, absolument comme dans les familles royales.

La population de Batz est donc composée d'un très petit nombre de familles très nombreuses. Sur les 2 733 habitants de la commune, il y avait 490 Lehuédé, 193 Pichon, 149 Cavalin, 144 Montfort, 138 Picoud, 125 Le Callo, 113 Nicol, 101 Le Duc, soit huit familles comprenant plus de la moitié des habitants, et une seule qui en forme plus du sixième (2).

Or, la race est très belle, et la santé générale excellente (il n'y a pas de médecin à Batz dans l'Annuaire), malgré les conditions de vie souvent misérables. En 1875, il n'y avait dans tout le pays que deux infirmes : un idiot et un épileptique. Pas un seul mendiant, tandis qu'on en est assailli partout dans le Morbihan.

(1) Ne pas confondre avec l'île de Batz au nord de Roscoff (Finistère).

(2) Dans le village de Saillé, proche de Batz, mais qui dépend de le commune de Guérande, le même phénomène se reproduit : il y a 493 Macé, 72 Legal, 51 Broham, 51 Nicol, etc.

L'habitude de ne se marier qu'entre gens de la même commune n'appartient pas exclusivement à Batz ; il en est ainsi, plus ou moins, dans le pays environnant.

Le Dr Aug. Voisin s'installa à Batz un mois entier, examinant toutes les familles, parents et enfants, étudiant la natalité et la mortalité, dressant des tableaux généalogiques très complets, où sont résumés tous les renseignements relatifs à 46 mariages consanguins. Il constata formellement que « les vices de conformation, les maladies mentales, l'idiotie, le crétinisme, la surdi-mutité, l'épilepsie, l'albinisme, la cécité par rétinite pigmentaire, n'existent chez aucun individu issu ou non de parents consanguins ».

Le cancer et la stérilité étaient inconnus à Batz. Chaque famille avait 3 ou 4 enfants en moyenne. La phtisie et la scrofule n'étaient représentées chacune que par un seul cas.

Les habitants, presque tous très intelligents, étaient très sobres et très propres, et vivaient jusqu'à un âge avancé. Les enfants, gais et précoces, allaient tous à l'école, et tous les adultes savaient lire (c'était en 1864). La moralité était parfaite : pas de vol ni d'assassinat, pas de concubinage, très peu d'enfants naturels

Des faits analogues furent signalés par Edouard Dally dans la petite île de Bréhat (Côtes-du-Nord), et par Duchenne, de Boulogne, sur la population du Portel.

Ces observations sont pleinement confirmées par les expériences zootechniques. C'est ainsi que la consanguinité ne produit jamais l'albinisme chez les lapins élevés dans de bonnes conditions hygiéniques ; mais s'ils sont mal nourris et parqués dans des cages obscures et malpropres, l'albinisme se manifeste au bout de quelques générations.

C'est par les accouplements consanguins que l'on est arrivé, en Angleterre, à créer de très belles races : le cheval de course, le bœuf dishley, les moutons et les porcs de boucherie, etc.

En résumé, et pour conclure avec les observateurs les plus autorisés, les unions consanguines ne comportent par elles-mêmes aucune influence favorable ni défavorable sur la santé des rejetons ; mais les tares pathologiques des époux se multiplient l'une par l'autre dans les enfants.

En d'autres termes, la consanguinité *saine* est exempte d'inconvénients. Il n'y a de dangereux que la consanguinité *malsaine*, celle qui unit deux membres d'une famille infectée de vices organiques. Au fond, ce n'est pas la consanguinité qui est saine ou morbide, c'est le terrain sur lequel elle se produit.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

— Le *mariage entre consanguins* a été invoqué comme une des causes possibles de la surdité, chez les enfants issus de telles unions. On a, en effet, prétendu qu'en pareille circoustance il y avait transmission des qualités ou des vices des ascendants. La preuve certaine est loin d'être établie ; aussi est-on autorisé à verser aux débats tous les faits susceptibles d'éclairer la question. — Deux cas se sont, cette année, présentés à mon observation, qui, en conséquence, méritent d'être signalés.

Il s'agit de sœurs, respectivement âgées de 28 et de 26 ans, dont les parents appartiennent à une classe très aisée et sont cousins au second degré. Leur grand-père maternel est devenu sourd à 70 ans et l'est demeuré jusqu'à sa mort, survenue dix années plus tard. — Un oncle du même côté, âgé de 45 ans, est sourd ; enfin le père l'est également

depuis plusieurs années. La mère a eu dix enfants : deux sont morts de méningite à deux et trois ans ; trois n'ont pas vécu ; une sœur a succombé à la tuberculose à l'âge de 26 ans et deux autres sont nos patientes elles-mêmes, atteintes de surdité. Leurs antécédents personnels sont passablement chargés, surtout ceux de l'aînée qui, mariée depuis huit ans, a eu six enfants, dont trois seulement ont survécu.

Elles n'ont jamais présenté d'affection de l'organe auditif proprement dit. La surdité a débuté, chez l'une, il y a six ans et chez l'autre, deux ans plus tard. Elle est bilatérale, n'a cessé de s'aggraver et est accompagnée de bourdonnements. Les traitements tentés jusque-là n'ont été suivis d'aucun résultat favorable. Pas d'altération apparente du côté des oreilles.

Ces deux cas tendent à prouver qu'il est plus prudent de s'abstenir de mariages entre consanguins. Ils confirment, en outre, l'influence fâcheuse de l'hérédité et des mauvaises conditions générales sur la surdité. — Les diapasons offrent des avantages réels dans le traitement de cette affection. Leur usage permet d'abord de procéder à une exploration exacte et minutieuse de l'ouïe. Ensuite ils constituent le meilleur moyen de rééducation des sourds par les exercices acoustiques méthodiques. — On peut continuer à s'en servir aussi longtemps que l'amélioration progresse ; on cesserait dans le cas contraire. Les résultats sont à peu près régulièrement favorables ; ils sont parfois fort longs à obtenir. Les rechutes sont toujours possibles. Elles surviennent surtout dans les cas de surdités anciennes et alors que l'amélioration n'était pas très marquée au moment de la suspension du traitement.

Ces exercices réussissent souvent là où d'autres méthodes ont échoué, même dans certains cas considérés comme incurables et abandonnés comme tels. Ils ne nécessitent nulle intervention opératoire et ne déterminent aucune douleur. — Ils sont destinés à restreindre de plus en plus le nombre des sourds. Ceux-ci maintenant informés devront y recourir plus tôt. Avant toutes choses, il ne faudra jamais négliger l'état général.

Dr M. Natier.

L'abonnement médical (XI, 412). — Dans le numéro du 15 juin 1904, vous dites qu'il s'est fondé, ces temps derniers, à Paris, une société qui a pour but, moyennant un abonnement annuel, de donner des soins aux membres de la société, à leur famille et à leurs serviteurs.

A ce propos, je désire vous faire savoir que, il y a environ deux ans, plusieurs jeunes médecins israélites ont tenté de fonder, à Odessa, une société analogue, ayant pour but de donner des soins aux malades, toute l'année, pour la somme plus que modique de *deux roubles* par mois, somme qui équivaut, vu l'unité de l'argent, à deux francs en France.

Les médecins de la société s'engageaient à visiter régulièrement deux fois par semaine toutes les familles intéressées et, de plus, à se rendre chez les malades à chaque demande et aussi souvent que leur état le nécessitait.

Ce projet a avorté. Je dois, du reste, dire qu'il n'avait absolument aucun but philanthropique ; il n'était pas, d'ailleurs, annoncé comme tel.

Les intéressés avaient le droit de choisir le médecin qu'ils désiraient, pourvu qu'il fît partie de la société.

J.-E. Marfort (Cannes).

Médecins gastronomes (X, 608). — Le chapitre XIII du « Supplément à l'ouvrage de Pénélope ou Machiavel en médecine », par Aletheiu-Démétrius (de la Mettrie), Berlin, 1750, a pour titre : *Utilité de la cuisine.*

Il faut savoir qu'il s'agit d'une violente diatribe contre les sommités médicales du temps.

On trouve, dans cette œuvre peu connue, une verve haineuse, dont n'approche point celle de l'auteur des *Morticoles*.

Je cite des extraits :

« N'oublions pas la cuisine..., dont Boerhaave même a traité fort au long et avec cette éloquence qu'il a déployée en traitant de l'air et du feu. Demandez-le à Santeul, il vous dira qu'on ne peut être médecin sans savoir la cuisine ; que son empire s'étend à tout, et qu'elle a des propriétés universelles dans la vie civile... L'impertinent Sorani a bien disputé à Chirac ses brins de poil, ses *petits cheveux* ; mais personne, que je sache si ce n'est Bacouill (Bouillac), ne lui a contesté la découverte de ses œufs ; c'est la seule qui nous reste de ce grand homme, et c'est à la cuisine, comme on voit, qu'elle se trouve. Par la cuisine elle passera à la postérité ; par elle, Bacouill pourrait s'immortaliser, et l'on sait que son Apicianisme est fort célèbre parmi les cuistres de Versailles. Les Goths et les Vandales peuvent bien fondre de nouveau quelque jour sur nos bibliothèques, et au grand plaisir des médecins, faire feu sur le tout, comme ceux-ci ont fait sur la partie : mais en les supposant seulement amis de la bonne chère autant qu'ennemis des belles-lettres, on a lieu de se flatter qu'ils respecteront notre cuisinier français et que la célèbre sauce *Chiracienne* ou *Bacouillienne* se conservera dans les siècles des siècles. *Amen.* Mettre sa renommée à une bonne sauce, c'est le moyen de la conserver.

« Que si quelque sérieux mortel peu instruit par Santeul de la vaste étendue des droits de la médecine, de l'influence de cette profession sur la cuisine (car sans être médecin on ne peut être bon cuisinier), m'accuse de faire le mauvais plaisant, et croyant que je dégrade l'Art, prétend qu'il n'a aucun rapport avec celui de nos cuistres, je vais prouver que si la cuisine est inutile à la médecine, elle est fort utile aux médecins. La première fois que San Grado (Hecquet) .. allait dans une grande maison, il avait la singulière manie de s'informer du lieu où était la cuisine. On y conduisait le bonhomme, croyant qu'il pourrait avoir besoin d'un bouillon. Point du tout ; rien de tout ce qu'on pouvait imaginer. Il ne voulait qu'embrasser les chefs de cuisine et d'office et les exhorter de bien continuer à faire leur métier. Mon ami, disait-il à l'un d'entre eux, je vous dois de la reconnaissance pour tous les bons services que vous rendez à nous autres médecins ; sans vous, sans votre art empoisonneur, la Faculté irait bientôt à l'hôpital. Plus de malades, plus de médecins, l'un ne se soutient que par l'autre. Embrassez-moi, mon cher enfant, disait il, et, tout en le disant, le faisait, comme une dame de Saint-Malo me l'a raconté, quoique ce fût souvent un vilain merle, puant la graisse à faire vomir. M. Le Sage n'a pas su ce trait, il l'eût plus ingénieusement employé... »

Ce seul passage demanderait de longs éclaircissements. S'ils peuvent intéresser les lecteurs de la *Chronique*, je les donnerai quelque jour, dans une étude détaillée des pamphlets de la Mettrie.

Dr Epaulard.

La maladie des Scythes (X ; XI, 127). — Dans le numéro de *la Chronique médicale* du 1er avril 1903, le docteur E. Robin, après avoir cité Hérodote, demande si c'est la syphilis qui « s'étendit à jamais sur la postérité des Scythes ? »

Cette question m'a remis en mémoire un passage d Hippocrate, d'après lequel l'affection en question pourrait bien être l'impuissance. Ce n'est pas, à proprement parler, une « maladie de femme » ; néanmoins comme ce passage m'a paru intéressant, le voici (1) :

« On trouve parmi les Scythes beaucoup d'hommes impuissants : ils « se condamnent aux travaux de femmes et parlent comme elles. On « les nomme *efféminés*. Les indigènes *attribuent la cause de cette im-« puissance à la divinité*, ils vénèrent cette espèce d'hommes et les « adorent, chacun craignant pour soi une pareille affliction. Pour moi, « *je pense que cette maladie vient de la divinité comme toutes les ma-« ladies, qu'aucune n'est plus divine ou plus humaine que l'autre, mais « que toutes sont semblables et toutes sont divines. Chaque maladie a « comme celle-là une cause naturelle, et sans cause naturelle aucune « ne se produit.*

« Voici, selon moi, comment vient cette impuissance : elle est le fait « de l'équitation perpétuelle des Scythes, qui leur donne des engorge-« ments aux articulations, attendu qu'ils ont toujours les pieds pen-« dants le long du cheval, et qui va même jusqu'à occasionner la clau-« dication et la distension de la hanche chez ceux qui sont gravement « atteints. Ils se traitent de leur impuissance ainsi qu'il suit : au début « du mal, ils ouvrent la veine placée derrière l'une et l'autre oreille. « Quand le sang coule, la faiblesse excite le sommeil, et ils s'endor-« ment ; puis ils s'éveillent, les uns guéris, les autres non. Mais ce « traitement même me semble altérer la liqueur séminale ; car il y a, « derrière les oreilles, des veines, qui, coupées, privent ceux qui ont « subi cette opération, de la faculté d'engendrer : or, ce sont ces veines-« là qui me paraissent coupées. Cela fait, lorsqu'ils vont auprès d'une « femme, et qu'ils ne peuvent avoir commerce avec elle, d'abord ils « s'en inquiètent peu, et se tiennent en repos. Mais, si deux, si trois « tentatives ou un plus grand nombre ne leur réussit pas mieux, ils « s'imaginent avoir commis quelque offense à l'égard du dieu à qui ils « attribuent leur affliction, et prennent des habits de femme... *Ces « maux affligent les Scythes et en font les hommes les plus impuissants* : « ajoutez aux causes d'impuissance, qu'ils ont constamment des cu-« lottes, qu'ils sont presque toujours à cheval, sans pouvoir même « porter la main aux parties naturelles, que par le froid et la fatigue, « ils sont distraits de l'union des sexes, et qu'au moment où ils font « des tentatives ils ont déjà perdu leur puissance virile. »

En admettant qu'Hérodote n'ait pas voulu parler de l'impuissance des Scythes, l'étiologie de cette affection donnée par Hippocrate m'a paru intéressante à signaler.

R. Helot.

(1) Œuvres complètes d'Hippocrate, Traduction Littré, tome II, page 184.

La Chronique par tous et pour tous

Les signatures de Gilles de Rais.

Mis au courant, par notre très sympathique et très obligeant confrère le Dr Beni-Barde, de la polémique engagée dans nos colonnes par M. le Dr HÉBERT et M. Raoul BONNET, M. le duc de la TRÉMOÏLLE a bien voulu, avec un empressement dont nous nous sommes sentis fort honorés, mon collaborateur et moi, nous inviter à venir voir les documents dont la communication devait mettre fin au litige.

M. le duc de la Trémoïlle, à qui sa science paléographique autant que ses qualités d'écrivain ont ouvert les portes de l'Institut, possède un des chartriers les plus soigneusement classés que nous sachions. C'est toute l'histoire de France, enseignée par les pièces originales, parchemins glorieux de l'antique famille de la Trémoïlle depuis le XIe siècle, que notre hôte nous a fait la gracieuseté de dérouler sous nos yeux émerveillés.

Et quelle lucidité dans l'exposition, quelle logique dans l'argumentation, pour faire entrer dans notre esprit la conviction qui l'animait lui-même ! Dirons-nous aussi combien fut courtois et particulièrement bienveillant l'accueil de ce grand seigneur, qui mit toute sa coquetterie à ne vouloir voir, dans ses humbles visiteurs, que des confrères de lettres, dévoués comme lui à la seule recherche de la vérité.

A. C.

A la suite de la visite à laquelle nous venons de faire allusion. M. Raoul BONNET nous fait part des réflexions suivantes, qui mettront fin, espérons-le, à l'incident que nous avons involontairement soulevé.

A première vue, il est clair que le document et la signature sont d'une authenticité inattaquable. L'encre de la signature est sensiblement plus pâle que celle du corps de la pièce : cela peut provenir d'une différence d'encre ou d'une plus longue exposition à la lumière. En tout cas, de trace de sang il n'y en a pas.

La signature *Gilles de Rays*, apposée sur le document en question, ressemble absolument, pour la partie *Gilles*, au fac-simile inséré dans la *Chronique* du 15 janvier 1905, extrait du catalogue Fillon. La reproduction qui en a été donnée dans la *Chronique* du 15 décembre précédent est très défectueuse et ne ressemble en aucune façon à l'original, sauf le G initial, qui, d'ailleurs, est caractéristique.

La raison de cette infidélité provient de la main inexpérimentée qui a calqué la signature avec si peu d'attention que le fac-simile donne *Giles*, alors que, sur l'original, on lit nettement *Gilles*. De plus, le mouvement de l'écriture est complètement dénaturé.

M. le duc de la Trémoïlle possède un grand nombre de signatures GILLES, qui toutes sont identiques au fac-simile Fillon. La graphie de Gilles de Rais est donc fixée maintenant.

La question de l'orthographe du nom est plus complexe. Gilles de Rais était un Montmorency-Laval. Son père, Guyon de Montmorency-Laval, ne portait déjà plus son nom patronymique : il avait adopté,

suivant l'usage, celui de *Rais*, nom de sa seigneurie la plus importante. Gilles prit le nom de son père, et nulle part, dans les pièces que M. le duc de la Trémoïlle a bien voulu nous communiquer, avec autant de bonne grâce que d'érudition, on ne retrouve le nom de Montmorency-Laval. Il est donc bien certain que Gilles de Rais était le nom de notre personnage.

Dans le document qui nous préoccupe, il a écrit son nom *Rays*, mais tous les contemporains orthographiaient *Rais :* Marie de Rais, fille de Gilles, épouse de l'amiral Pregent de Coetivy, signait *Marie de Rais*. Il est donc bien difficile de conclure, sur une seule pièce, qu'on doit écrire *Rays* et non *Rais*.

On peut encore tirer un autre enseignement de la visite au précieux chartrier de M. le duc de la Trémoïlle, c'est que, pour désigner un personnage, il arrivait que la fonction se substituait au nom : ainsi Prégent de Coetivy signait quelquefois Prégent de Coetivy, mais très souvent *Ladmiral* (l'Amiral), du nom de sa fonction. C'est une remarque que nous devons à l'attention toujours en éveil de M. le duc de la Trémoïlle.

Pour nous résumer, la signature reproduite dans le numéro du 15 décembre de la *Chronique* est prise sur un document authentique, mais elle est reproduite d'une manière très infidèle (1).

Le fac-simile donnant une physionomie exacte de la signature de Gilles de Rais est celui contenu dans le numéro du 15 janvier 1905, p. 59.

Gilles de Rais signait le plus souvent de son prénom, mais la forme *Gilles de Rays* peut se rencontrer.

R. B.

Un médecin auteur de l'Ancien Testament.

Je suis charmé d'apprendre par le Dr Mathot, qui l'a appris du professeur Haupt, qu' « un médecin aurait contribué à la confection de la Bible ». Mais pour que la phrase du Dr Mathot fût exacte, il aurait dû ajouter « un *troisième* médecin », car il y a déjà longtemps qu'on assure que l'auteur de l'Ecclésiastique, livre de l'Ancien Testament, Ben Sirach, était non seulement un écrivain hébreu, mais aussi un médecin, et que l'auteur du troisième Evangile et des Actes des Apôtres, saint Luc, était non seulement un écrivain grec et un évangéliste, mais également un médecin. Tout compte fait, il y aurait donc trois médecins, en y comprenat celui de *Koheleth*, qui auraient « contribué à la confection de la Bible », pour employer les expressions du Dr Mathot.

Le calcul est-il exact ? C'est difficile à savoir... Je regrette que mon confrère ne nous ait pas dit par quelles raisons M. Haupt prouve que le *Koheleth* « serait l'œuvre d'un médecin sadducéen ». Il est sans doute intéressant, pour le corps médical, d'apprendre que c'est un de leurs vieux confrères qui, d'après un professeur allemand, a écrit la fameuse phrase par laquelle débute le *Koheleth* ou Ecclésiaste : « Vanité des

(1) Nous avions, du reste, fait toutes réserves sur cette reproduction. Outre que la photographie qui nous avait été transmise par M. le Dr Hébert était déjà une reproduction très réduite de la pièce originale, nous avons eu un mauvais résultat au clichage, par suite d'un décalque défectueux. Nous ne regrettons rien, néanmoins, puisque cela nous a valu les très intéressantes communications dont nos lecteurs ont pris connaissance. (*Note de la R.*)

vanités, et tout est vanité »; mais il lui importerait surtout de savoir si le professeur allemand est sûr de ce qu'il dit.

Les savants germaniques ont parfois des idées fort aventureuses. On raconte que l'un d'eux, il y a quelques années, avait découvert que les noms des quatre rois des bords de l'Euphrate, mentionnés dans la Genèse, n'étaient pas des personnages réels, mais des mythes, représentant les quatre saisons. Pourquoi représentaient-ils les quatre saisons ? Parce qu'ils étaient quatre rois et qu'il y a quatre saisons. Le fait était donc certain. Mais le docte Allemand n'avait pas prévu qu'on ferait des fouilles dans les pays où avaient régné ces quatre rois et qu'on y découvrirait des monuments datant de leur règne. On peut voir aujourd'hui, à Paris et à Londres, le portrait de l'un d'entre eux, sculpté en bas-relief de son temps ; on a publié sa correspondance, que l'on a retrouvée, et le Musée de Londres possède aujourd'hui en original le code de ce monarque, comprenant près de 300 articles.

Il ne suffit donc pas qu'un Allemand affirme une chose pour qu'elle soit vraie, même s'il s'appelle le professeur Haupt. J'ai entendu dire que cet Allemand, qui est devenu professeur en Amérique, public, en collaboration avec d'autres professeurs, une Bible qu'on appelle polychrome, parce qu'elle est teintée de diverses couleurs. Ces couleurs marquent que, dans un alinéa, telle phrase ou même tel mot est de telle époque et tel autre membre de phrase ou tel autre mot de telle autre époque. Comment le savent-ils ? Par un don de seconde vue, auquel, je l'avoue, j'ai de la peine à croire.

C'est sans doute grâce à cette perspicacité que M. Haupt a découvert un médecin dans l'auteur de l'Ecclésiaste. Tant mieux, s'il a raison, mais des millions de lecteurs ont lu ce petit livre ; et personne ne s'en était jamais douté. Il est vrai qu'il y a à la fin une description célèbre de la vieillesse, où l'auteur dit, en un langage très poétique, que les cheveux des vieillards blanchissent et que leurs dents branlent et tombent. Mais est-ce là une preuve que c'est un médecin qui a fait cette description ? Tout le monde ne peut-il pas faire cette observation sans études spéciales ?

J'ai donc bien peur que le *Koheleth* ne soit pas l'œuvre d'un confrère. Plusieurs savants doutent déjà que Ben Sirach ait été médecin, quoiqu'il ait fait dans son livre l'éloge de la médecine, parce qu'ils pensent qu'on peut l'apprécier sans être médecin.

Reste, du moins, pour ceux qui tiennent à ce qu'un médecin « ait contribué à la confection de la Bible », saint Luc l'évangéliste, qui était bien médecin, d'après le témoignage exprès de son contemporain saint Paul.

Dr H. Vigouroux.

Le Docteur Noir. — L'autoscopie.

Au sujet d'Adolphe Sax, dont vous parlez dans le numéro de novembre (1904) à propos de Vriès, le docteur Noir, j'ignore quand il est mort ; en tous cas, il vivait en l'année 1865 ; le rapport de Velpeau sur le traitement de son cancer par Vriès est de mars 1859.

Pour ce qui est des phénomènes d'autoscopie, certains de vos correspondants citent la *Nuit de décembre*, de Musset. Cela me paraissait une amusante boutade de poète, mais il me semble avoir fait école, car

j'ai vu depuis cette opinion émise par le journaliste médical du *Matin* et citée de nouveau par votre journal, le 1er octobre, d'après le *Lyon médical*.

Il serait peut-être bon de dire que cette opinion n'est pas admise universellement chez les médecins. A mon sens, il est clair qu'il s'agit d'une image poétique et que Musset n'a jamais songé à persuader ses lecteurs qu'il a vu

Un jeune homme vêtu de noir
Qui lui ressemblait comme un frère



LE DOCTEUR NOIR.

se présenter à lui dans maintes circonstances de sa vie et lui apprendre, après bon nombre d'années, qu'il était... la solitude ! !

Même remarque pour ce passage, que cite le Dr Henri Fauvel, dans votre numéro du 1er novembre, passage tiré de la *Nuit d'octobre* :

Je suis si bien guéri de cette maladie,
Que j'en doute parfois lorsque j'y veux songer ;
Et quand je pense aux lieux où j'ai risqué ma vie,
J'y crois voir à ma place un visage étranger.

Pourvu qu'un confrère trop bien intentionné ne vienne pas diagnostiquer une maladie d'Addison chez l' « Andalouse au sein bruni ! »

Dr Georges Lévy.

L'invention du laryngoscope.

Le centenaire de Manuel Garcia a remis à la mode la vieille querelle que soulève l'invention du laryngoscope.

Longtemps avant Garcia, des appareils analogues à celui qu'il

proposa en 1845 avaient été employés. Un médecin lyonnais, Baumès, avait, dès 1838, peut-être même un an ou deux avant, construit un miroir pour l'exploration du larynx. Il n'a pas, semble-t-il, fait grand bruit autour de sa découverte. Nous n'en retrouvons guère l'écho que dans le compte rendu de la *Société de Médecine de Lyon*, où il présenta cet appareil.

Dans un résumé des travaux de cette Société, dû à Louis-Auguste Rougier, secrétaire général, on lit, en effet :

« Pour ne rien oublier des travaux chirurgicaux que M. Baumès vous a soumis, permettez-moi de vous rappeler ici le spéculum, aussi simple qu'ingénieux, que ce confrère vous a présenté, et qui est destiné à l'exploration de la gorge. A l'extrémité d'une tige de bois ou de baleine cylindrique, est placé un miroir de la largeur d'une pièce de deux francs, dont on peut faire varier l'inclinaison à l'aide d'une vis de rappel. Par ce moyen on peut reconnaître facilement les inflammations, engorgements ou ulcérations que l'on ne pouvait pas soupçonner, à l'extrémité postérieure des fosses nasales, au larynx et dans quelques parties du pharynx. L'usage de cet instrument. très facile d'ailleurs, est d'une utilité incontestable (1). »

On peut considérer comme certain que Baumès n'écrivit rien sur le laryngoscope qu'il avait inventé : nous n'en retrouvons aucune mention dans les journaux de l'époque ; en outre, Diday, dans l'éloge qu'il fit de son confrère en dermatologie, rappelle qu'il découvrit un appareil d'éclairage du larynx, pour lequel « il ne chercha pas d'autre publicité que celle de la Société de Médecine (2). »

Mais il résulte nettement, en tous cas, du texte précité, que Baumès avait découvert le laryngoscope fort avant Manuel Garcia, et que, lorsqu'il fit construire son instrument, on le considéra tout à fait comme une nouveauté.

Edmond LOCARD.

Cyrano de Bergerac, Parisien de Paris.

J'ai lu avec plaisir l'article de la *Chronique* du 15 courant sur Cyrano de Bergerac ; voulez-vous me permettre de le compléter par quelques notes ?

Le château de Mauvières existe encore sur le territoire de la commune de Saint-Forget, canton de Chevreuse, à droite de la route qui conduit de cette localité à Cernay-la-Ville ; c'est actuellement la propriété de Mme la duchesse de Lesparre.

A peu de distance de cette terre, la carte de l'état-major indique le lieu dit de Sous-Forêt, le long des murs du parc de Dampierre ; c'est certainement l'emplacement du fief de Bergerac qui a sans doute repris son nom primitif.

Quant à la dénomination de Bergerac elle-même, il faut, pour l'expliquer, se rappeler qu'un seigneur de Chevreuse, étant maître d'hôtel de Charles V, en reçut le gouvernement de Languedoc, où il remplaça le duc de Berry ; il donna probablement le nom d'une de ses pro-

(1) *Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Lyon*, depuis le 1er juillet 1836 jusqu'au 30 juin 1838, sous la présidence de M. Janson, par Louis-Auguste Rougier, secrétaire perpétuel.

(2) *Eloge de Baumès*, par Diday, in *Lyon médical*, 1874.

priétés du Midi à une terre des environs de Chevreuse, comme la chose arriva plus tard pour la ville de Châtres-sous-Montlhéry qui prit, au commencement du XVIIIe siècle, le nom d'Arpajon, quand elle devint propriété du seigneur d'Arpajon d'Auvergne (aujourd'hui département du Cantal).

Les anciens pouillés, ou, à leur défaut, l'importante histoire de Chevreuse qu'a publiée Moutié de Rambouillet, sous les auspices du duc de Luynes, il y a quelque 25 ans, renseigneraient sans doute d'une façon complète à ce sujet.

Paul Perot.

Les termes médicaux, d'origine languedocienne, dans Rabelais.

Je viens de lire, avec le plus vif intérêt, le mémoire intitulé « Les termes languedociens se rapportant à la médecine, dans l'œuvre de Rabelais », qu'a fait paraître, le 1er mars 1905, dans le no 5 de la *Chronique médicale*, le Dr Albarel, de Névian (Aude). Ainsi que je l'ai mandé à mon savant confrère, dans les quelques lettres que j'ai échangées avec lui avant la publication de ce mémoire, j'ai partagé, d'abord, sa manière de voir en ce qui concerne certains termes employés dans l'épopée pantagruélique et je n'ai été amené à modifier cette manière de voir que sur l'avis de maîtres dont la science philologique ne souffrait pas et ne souffre encore aucune contestation et, d'autre part, parce que bien des termes qui, dans l'épopée pantagruélique, semblent des mots languedociens, cachés sous un léger vernis français, sont usités dans d'autres dialectes et avec un autre sens.

C'est ainsi que, dans mon manuscrit de *Rabelais anatomiste et physiologiste*, déposé, le 1er juillet 1892, à la bibliothèque municipale de Tours, dont il est resté la propriété, et où chacun peut le consulter, le mot *brinde* figure avec la signification que lui attribue M. le docteur Albarel. Ce n'est que huit ans plus tard, en 1900, lorsque je fus autorisé, par la municipalité tourangelle, à faire imprimer ce manuscrit, et pour déférer aux pressants conseils de plusieurs philologues très réputés à juste titre, notamment de M. de Montaiglon, qui a fait partie du Jury qui a couronné ce manuscrit, que cette signification a été modifiée par moi. D'autant mieux que personne dans le Midi n'avait pu ou voulu me procurer le dessin de la brinde. Je suis encore en quête aujourd'hui d'un dessin du brassal, de l'anneau de pêcheur, etc.

Dans la généralité des éditious de Rabelais, voire même dans l'édition populaire à 0 fr. 25 c. le volume, le mot *goimphe* est traduit par *gond*. C'est le mot *gounfien* et *counfien* provençal, dérivé du grec γομφος, gros clou. Sans doute. Mais γωμφωσις, en grec, veut dire aussi assemblage, et dans le dialecte morvandiau, on dit encore goimpher sainte Catherine, pour coiffer sainte Catherine.

On donnait autrefois le nom de goimphe à un bonnet de femme composé de plusieurs morceaux. Dans tous ces cas, la comparaison du médecin chinonais est exacte.

Quant au féminisme du mot *goimphe*, c'est une faute typographique.

Maître François était un polyglotte hors ligne et je n'en veux pour preuve que le chapitre dans lequel il est fait mention de la rencontre de Panurge et de Pantagruel et qui est écrit en arabe, en italien, en anglais, en basque, en hollandais, en espagnol, en danois, eu bas-

breton, etc. Or, quand il s'est servi d'une expression dont l'étymologie se retrouve dans plusieurs langues et avec un sens différent, comment faire pour se prononcer positivement ? Pour divers qualificatifs français, figurant dans la litanie des contenances de Quaresmeprenant, j'ai été et je suis même demeuré assez perplexe. Les éditeurs n'aiment pas beaucoup les renvois et les notes ; elles coûtent cher, allongent un volume et en modifient l'aspect. On ne retrouve donc pas de traces de ma perplexité dans mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*, mais on en retrouve dans le manuscrit de ce livre. Dans le livre, j'ai traduit moulinet par petit moulin à vent et, dans mon manuscrit, par petit moulin à vent et par petit appareil, composé de plusieurs pièces, qui sert à bluter le blé (1) ; aumusse, par manteau de fourrure, avec un capuchon rond ou pointu, et dans mon manuscrit, par manteau de fourrure avec un capuchon rond ou pointu et par coiffure ecclésiastique, dont le bord supérieur décrit une courbe à concavité supérieure, et se termine de chaque côté, en dehors, par une extrémité pointue, etc. Dans tous ces cas, l'objet désigné est différent, mais la comparaison reste exacte.

Quelquefois même la comparaison reste exacte, la coupe anatomique étant pratiquée dans un sens inverse. La plèvre ressemble à un bec de corbin, aussi bien quand on pratique une coupe horizontale de tout le thorax, que quand on pratique une coupe verticale de l'un ou l'autre des deux poumons.

Mais je reviens à mon sujet. Dans le dictionnaire languedocien de Gabriel Azaïs, on relève cette définition du terme *bourrabaquin* : « grande peau de cuir, en forme de flacon, avec laquelle certains religieux faisaient la quête du vin ».

Il est défini par moi : « flacon de cuir très allongé, diminutif de *bourrac*, outre ». Je suis donc ici complètement d'accord avec M. le docteur Albarel. Il est bien évident que c'était ce grand récipient en cuir qui trottait de *ranco* sur les tables des monastères.

Pour ce qui est du mot *guaviet*, « c'est, a écrit mon éminent confrère, un mot qui, avec *garganto* et *gargamelo*, signifie, suivant les dialectes, gosier, larynx et trachée-artère ». J'ai traduit par gosier. De ce que ce mot est intercalé entre deux autres mots s'appliquant à l'appareil respiratoire, faut-il supposer qu'il désigne une des pièces anatomiques de cet appareil et plus particulièrement le larynx ? La chose ne me semble pas indiscutable.

Dans la litanie de Xenomanes concernant Quaresmeprenant, les différentes parties d'un même appareil ne sont pas énumérées régulièrement et méthodiquement, comme dans mon *Rabelais anatomiste et physiologiste* : « la mouelle » se trouve presque à la fin du chapitre XXX, alors que ce chapitre commence par la description du système nerveux ; de plus, le mot *guaviet* est intercalé entre « l'aspre-artère et le poulmon ». Dans les dictionnaires français que j'ai consultés j'ai lu constamment : nœud, partie du gosier qu'on nomme autrement larynx. En patois chinonais, *nou* désigne à la fois la saillie de la gorge et l'organe de la voix. Rabelais, pour avoir connu la langue d'oc, n'a pu oublier la langue de son pays, et à ce propos, il convient de

(1) Les *tympanes comme un moulinet*. Les pièces du moulinet servant à bluter le blé peuvent être assimilées aux osselets de l'ouïe. L'aumusse, coiffure ecclésiastique pointue, ressemble aux deux poumons, etc.

remarquer qu'il a comparé la trachée, l'aspre-artère qui, dans la litanie sus-indiquée, précéde immédiatement le *guaviet*, à un *gouet* : « petits demy-cousteaulx dont les enfants de nostre pays cernent les noix ».

Le mot *nou* figure, á coup sûr, parmi les parties externes de Quaresmeprenant; mais les génitoires (1), les nerfs optiques, les crémastéres, les coustures, etc., qui sont internes, y figurent également.

Le larynx, avec ses cartilages résistants, anguleux, ne ressemble guère à un *peloton d'estouppes*. Enfin, si le gosier donne passage aux aliments, il donne aussi passage á l'air : le rôle physiologique qu'il joue est double. Il est vrai, et c'est là un argument favorable à la thése que défend, dans le cas présent, M. le docteur Albarel, que Rabelais a comparé également le *gozier à un panier vendangeret*.

J'arrive au verbe *bistorier*. Il n'a certainement pas été toujours employé dans le même sens par Rabelais. Appliqué aux mouvements que Diogène imprimait á son tonneau, il veut dire certainement « tourner deux fois », du languedocien *bistourna*, venant du latin *bis tortus*. Appliqué á la glande génitale malade de Panurge et au visage émacié de Quaresmeprenant, il signifie peut-être « châtré en tordant le cordon spermatique », ou « contourné, difforme », mais il peut parfaitement signifier aussi « incisé avec le bistouri ». Il ne faut pas oublier que Quaresmeprenant avait « les ongles comme une vrille », et que, bien que les « bistories », dessinés par A. Paré, aient la forme d'un S couché, Le Duchat, le commentateur le plus apprécié des œuvres rabelaisiennes, ne fait pas dériver « bistorie » de *bis tortus*, mais du latin *Pistoriensis*, de *Pistoia*, ville d'Italie, autrefois trés renommée pour la fabrication de ses ouvrages en fer et ses instruments en acier.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop féliciter M. le docteur Albarel d'avoir usé de sa connaissance approfondie du languedocien, pour chercher à élucider certaines pages de l'épopée pantagruélique, qu'un médecin seul peut aborder; et on peut juger, d'après la lecture du mémoire qu'il vient de publier, de l'immense intérêt qu'offrira l'ouvrage dont ce mémoire est extrait.

Je ne saurais trop le remercier, pour ma part, de venir corroborer la découverte que j'ai faite, c'est-à-dire déclarer énergiquement, après moi, et avec des preuves irrécusables á l'appui, que « la fameuse litanie de Xenomanes touchant Quaresmeprenant n'est pas une élucubration de moine ivre, mais le travail d'un grand anatomiste » ; d'avoir établi que, contrairement à l'opinion de philologues, dont la compétence était, sans conteste, de beaucoup supérieure á la mienne, la signification de certains mots de la litanie susdite, donnée dans le manuscrit de mon *Rabelais anatomiste et physiologiste*, était la bonne.

Pour terminer, j'ajouterai que, depuis la publication de ce volume, j'ai recueilli un certain nombre de documents rarissimes, dont j'userai pour le remanier et le compléter, quand mes recherches sur les variations anatomiques humaines, où j'ai été aussi un initiateur et un précurseur, me le permettront. A.-F. Le Double (de Tours).

***

Je trouve, dans l'article du Dr Albarel, que le mot « Auripeau » est languedocien; qu'il est la traduction de « auripel », qui signifie érysipéle ; qu'il ne vient donc pas d'auris, mais de *urere* et de *pellis*. Auripeau

(1) Les vésicules séminales.

voudrait donc dire peau brûlante. Je n'en disconviens pas, et pourtant je dois vous dire que ce mot était communément employé dans l'Anjou et le Maine, il y a quarante ans, pour désigner les *oreillons*.

Si l'étymologie du Dr Albarel est la vraie, il n'en resterait pas moins que la fausse a fait sou chemin et est devenue d'un usage courant dans nos provinces. Dr Jagot (d'Angers).

L'affaire La Pommerais.

J'ai suivi dans le temps, et d'une manière très attentive, le procés du Dr La Pommerais et, si j'ai bonne souvenance, à cette époque où on ne connaissait pas encore de réactif décelant la présence de la digitaline (ce que La Pommerais n'ignorait sans doute pas, pour avoir choisi ce poison), il ne fut condamné á mort que parce que les raclures du plancher de Mme de Paw, bouillies et administrées á des animaux, en déterminérent la mort.

Ce fut lá, jointe aux visites fréquentes du docteur, à l'absence de tout autre médecin consultant, au chiffre énorme de l'assurance contractée, à l'impossibilité d'en effectuer les payements, la base sur laquelle le ministére public s'appuya surtout pour demander la condamnation á mort ; en un mot, les preuves morales abondaient, mais celles démontrant l'existence et l'absorption de la digitaline faisaient défaut.

Quant à la toxicité des raelures du plancher, sur laquelle on s'appuya surtout, existant naturellement, elle n'aurait pas dû équivaloir á une certitude.

Mme de Paw habitait, s'il m'en souvient bien, le quatrième d'une trés vieille maison, qu'avaient successivement habitée plusieurs générations, et Dieu sait les milliers de toxines renfermées entre les fissures de ces vieux planchers en raison des immondices qu'ils ont reçus ! La preuve de leur toxicité, admise il y a 40 ans, ne suffirait plus aujourd'hui pour accuser un homme d'être un empoisonneur.

La Pommerais se défendit avec énergie et on cite son apostrophe virulente á un avocat haussant les épaules en entendant sa défense.

Il connaissait bien sa matiére médicale, et avait fait à la Faculté un cours d'homéopathie qui fut publié ; mais il voulait arriver vite á la fortune, *per fas et nefas*, et toutes les preuves morales le condamnaient d'avance.

En réalité, Mme de Paw avait été empoisonnée par son ancien amant, qui s'y était longuement et minutieusement préparé, et avait lui-même, lâchement et á diverses reprises, administré le poison.

Ce que nous voulons faire remarquer, c'est que, dans l'état actuel de la science, on ne se contenterait plus des expériences sur lesquelles on s'appuya alors ; la revision actuelle du procés Danval démontre bien avec quelle circonspection on doit procéder pour convaincre quelqu'un d'empoisonnement. Dr Gelineau.

Avis à nos Lecteurs

Pour répondre á un grand nombre de demandes, nous pouvons annoncer, dés aujourd'hui, qu'il se prépare une édition, *entièrement remaniée et très augmentée*, du *Cabinet secret de l'Histoire*, l'ouvrage, depuis longtemps épuisé, du Dr Cabanès.

Nous ferons connaître, dans un prochain numéro, les conditions de la souscription, pour les lecteurs de notre revue.

Chronique Bibliographique

J.-K. HUYSMANS, *Trois primitifs*; un vol., Vanier, éditeur; — F.-W.-H. MYERS, *La personnalité humaine* (traduction par le Dr JANKELEWITCH); un vol, Alcan, éditeur; — Dr MIQUEL-DALTON, *Les médecins dans l'histoire de la Révolution*; une brochure, Société Française d'Imprimerie et Librairie; — Roger DUPOUY, *Les psychoses puerpérales et les processus d'auto-intoxication*; un volume, Rousset, éditeur; — Dr LEVRAUD, *Notions d'allaitement, de sevrage, etc.*; une brochure, Baillière, éditeur; — Laurent SURVILLE, *Nos Maîtresses*, roman; Albin Michel, éditeur; — Louis BOURDEL, *Les Innocentes surprenantes*; un volume, édition de l'Œuvre d'art international; — JADUV..., *Les Ames de Gambetta*, roman scénique; Adeline, éditeur à Caen.

On connaît la compétence du maître HUYSMANS en matière de critique d'art. L'étude qu'il publie aujourd'hui, sur les Grünewald du musée de Colmar, le maître de Flémalle et la Florentine du musée de Francfort, ne le cède en rien à celles qui ont consacré sa légitime réputation. Le *Calvaire*, de Grünewald, dont une excellente reproduction est donnée par M. Huysmans, est extraordinaire par la conception étrange du sujet, le souci de la vérité anatomique, l'impression de « lamentable horreur » qui s'en dégage.

A Francfort-sur-le-Mein, c'est une exquise tête de Florentine, qui a captivé M. Huysmans. Il en décrit avec minutie l'harmonieux dessin et le charme délicat. Mais pourquoi l'auteur de *Là Bas* se laisse-t-il bercer d'un romantisme démodé, et évoque-t-il, à ce sujet, les amours du pape Alexandre VI et de sa fille Lucrèce ? Justice est faite aujourd'hui de ces ragots stupides. Le pape Borgia fut cruel, débauché et sans honneur, soit ; mais rien ne prouve que Lucrèce ait assisté au banquet des courtisanes, ni commis le monstrueux inceste. Grégorovius affirme qu'elle fut la femme la plus spirituelle et la plus sage de son temps, et il apporte, à l'appui de sa thèse, des documents probants. Admirons donc la Florentine, digne de la critique de M. Huysmans, sans associer aux Vanozza et Julie Farnèse l'adorable Lucrèce.

*
* *

Avec MYERS, le philosophe anglais que la mort a récemment enlevé à ses difficiles travaux, nous entrons dans le domaine du surnaturel. L'ambition du métaphysicien a été d'apporter à l'étude de la télépathie, des communications d'esprits, des apparitions fantômales, toute la rigueur de la méthode expérimentale et scientifique. Il conclut à une théorie nettement spiritualiste : « à toutes les époques, l'esprit est conçu comme étant susceptible de quitter le corps. » Certes, en dépit des documents apportés par l'auteur, le lecteur restera toujours quelque peu sceptique : il a été si souvent la victime de supercheries grossières ! Convenons cependant que le livre de Myers est écrit avec une bonne foi, une sincérité, et souvent une logique rares en cette matière. Mais tant que la science de l'au-delà sera exploitée, comme elle l'est aujourd'hui, par des charlatans sans scrupules, les efforts des philosophes honnêtes, comme l'était Myers, risquent de rester stériles.

*
* *

Les lecteurs de la *Chronique Médicale* ont suivi avec un vif intérêt les articles consacrés par notre confrère Miquel-Dalton aux médecins de la Révolution. Nous n'avons donc pas à leur présenter ni le volume, ni l'auteur. Mais qu'il nous soit permis de féliciter l'historien pour sa savante documentation : son étude constitue une importante contribution à l'histoire de la Révolution, d'autant plus que certains, — et non des moindres, — prétendaient que les médecins n'avaient joué qu'un rôle secondaire pendant la tourmente de 1789-1800. Il résulte, au contraire, des recherches de M. Miquel-Dalton, qu'ils sont nés à la vie politique avec le parlementarisme : depuis, leur rôle s'y est singulièrement développé.

* * *

Pour sa thèse inaugurale, M. Roger Dupouy a choisi un sujet qui, s'il n'est pas neuf, a tout au moins le mérite d'être intéressant et de prêter à la discussion. Les *Psychoses puerpérales* ont été déjà traitées, notamment par les Drs Lallier et Bretonville, que l'auteur n'a pas cités dans son ouvrage. Au reste, le grave reproche que nous lui ferons, c'est d'avoir négligé d'établir une bibliographie méthodique, ce qui enlève à l'œuvre une bonne part de sa valeur.

Ceci dit, reconnaissons que les conclusions du Dr Dupouy, peu originales au demeurant, sont bien établies et étayées de nombreuses observations.

* * *

Ne quittons pas les livres médicaux sans donner une mention spéciale à la brochure du Dr Levraud, qui vulgarise les notions d'allaitement et de sevrage. Elle contribuera à parfaire l'éducation des jeunes mamans, souvent bien ignorantes de l'hygiène de leurs bébés.

* * *

Que dire de M. Bourdel, qui offre à notre critique une œuvre bizarre, ni prose ni vers, sans commencement ni fin ? Que dire des *Innocentes surprenantes*, sinon que cet art nous échappe complètement ? Après tout, il est peut-être très prisé dans le monde des décadents.

Signalons enfin un roman scénique et symbolique : *Les Ames de Gambetta*, de M. Jaduv... L'auteur se dérobe sous le masque ; nous ne commettrons pas l'indiscrétion de le soulever. Dr Lucien Nass.

* * *

Chapitre des romans : M. Laurent Surville, un petit-neveu authentique de Balzac, publie chez Albin Michel : *Nos Maîtresses*. A la vérité, il n'est pas banal, ce défilé de jolies femmes, aux mœurs faciles, aux amours passagères et souvent vénales. Il est présenté avec beaucoup de fantaisie, une heureuse affabulation, et l'on passe quelques heures agréables en la compagnie de ces peu « honnestes dames, » qui descendent assurément des héroïnes de Brantôme.

M. Surville a eu la rare modestie de ne pas accompagner son nom de celui de Balzac, qui lui appartient légitimement ; c'est qu'il a la volonté de faire sa trouée dans la mêlée littéraire, par son propre mérite.

Sa première œuvre révèle, en tout cas, un écrivain de race, un romancier d'un délicat talent, qui conquerra, nous le lui prédisons, sa place au soleil. A. C.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

12e ANNÉE N° 9 1er Mai 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Actualités rétrospectives (1)

Les tribulations d'une guérisseuse au XVIIIe siècle

(D'après des documents (2) inédits)

par M. Maurice Boutry,

Président de la Société des Etudes historiques.

Le 25 novembre 1708, l'exempt de robe courte de Pommereuil recevait le billet suivant :

« Je donne avis à M. de Pommereuil que la nommée Gaillard, originaire de Flandre, se mêle de donner des sorts pour se faire aimer.

« M'ayant prié de lui trouver des gens qui seraient dans ce goût pour quoi elle m'aurait dit plusieurs fois qu'elle me donnerait part dans les profits, me l'ayant encore répété vendredi au soir 23 du présent mois, elle m'a aussi prié de dire au premier curieux, pour le faire tomber dans le panneau, qu'elle avait tiré deux cents écus d'un jeune homme pour l'avoir fait réussir par son sort de se faire aimer par une fille qu'il a épousée dans la suite. Je donne encore avis à mon dit sieur de Pommereuil que cette femme se mêle de donner des médecines et qu'elle lève les taches de rousseur, et je crois qu'elle est capable de tout faire. »

Ce billet avait été laborieusement rédigé par un nommé La Couture, modeste perruquier, qui, par son emploi, pouvait évidemment exercer avec facilité le métier de pourvoyeur.

L'auxiliaire du lieutenant criminel n'attacha pas plus d'importance qu'il ne convenait à une semblable dénonciation ; ce n'était pas un grand crime que de favoriser, d'encourager les amoureux ou d'enlever les taches de rousseur ; mais un policier n'a pas le droit de négliger la moindre piste, susceptible parfois de conduire vers d'importantes découvertes.

M. de Pommereuil s'entendit donc avec La Couture, pour constater

(1) La réunion du premier Congrès contre l'exercice illégal de la médecine, qui devait s'ouvrir à Paris le 8 mai prochain, nous avait engagé à faire passer dans ce n° la très curieuse étude qu'a bien voulu nous communiquer notre distingué collaborateur.

(2) Bibliothèque de l'Arsenal, *Archives de la Bastille*, dossier n° 10590.

lui-même ce qu'il en était, sans laisser deviner ses fonctions. Le moyen se trouvait tout indiqué : il n'avait qu'à jouer le rôle d'un amoureux, aussi timide que passionné.

Dans les premiers jours de décembre, conduit par La Couture, il se rend donc au cul-de-sac de Saint-Pierre, dans la rue Montmartre, où habitait alors la femme dénoncée, comme « capable de tout faire ».

La présence du perruquier ne permit pas de supposer que l'entrevue était une comédie, cachait un guet-apens. M. de Pommereuil avait à peine exposé sa situation imaginaire, qu'il se voyait offrir les moyens de se faire aimer par celle qu'il désirait, de la posséder et même de s'en débarrasser ensuite, en cas de lassitude, le tout en échange d'un faible don de deux cents écus.

L'exempt parut satisfait de la proposition et, timidement, hasarda quelques demandes. Le procédé était fort simple : la personne ardemment convoitée, mais obstinément vertueuse, céderait infailliblement, après avoir mangé un peu de pain d'épice imprégné d'un philtre ; et plus tard, lorsqu'elle aurait cessé de plaire, il suffirait de lui dérober un bas, d'y jeter un « sort », pour qu'aussitôt après l'avoir remis, elle trouvât tout naturel de mettre fin à l'intrigue.

Pommereuil ne put demander quelle était la composition du philtre; il ne se risqua pas davantage à vouloir connaître le « sort » : c'eût été un manque de tact, que de poser certaines questions trop indiscrètes à la veuve Gaillard, ou plutôt à Madeleine du Colombier, puisqu'elle fut désignée par la justice sous son nom de fille, évidemment plus gracieux.

Par contre, l'exempt fit les deux promesses qu'elle lui demanda : il prit l'engagement de ne jamais parler de cette entrevue (et, en effet, il jugea inutile dans la suite de reconnaître sa supercherie) ; il hésita, comme il convenait, avant de souscrire à la seconde obligation, qui consistait à épouser la personne aimée, finissant par s'y résoudre, devant cet excellent argument qu'il ne fallait pas davantage offenser Dieu, et devant cet autre, meilleur encore, que Madeleine du Colombier en faisait une question de principe.

Les conditions du marché restaient à débattre. Comme par hasard, survint la petite histoire d'un jeune homme, qui avait donné six cents livres et fait de beaux présents, pour témoigner sa reconnaissance et, de cette façon discrète, le tarif se trouva tout naturellement suggéré.

Enfin, Madeleine du Colombier fit entendre qu'elle savait guérir les maladies vénériennes (1) : un coureur d'intrigues n'étant pas à l'abri de facheuses rencontres et de leurs conséquences, il convenait d'en faire disparaître toutes traces, avant de commencer une nouvelle intrigue.

De Pommereuil ne vit pas la nécessité de s'avouer une maladie, après s'être déjà gratifié d'une passion. En prenant congé, il affecta de se déclarer fort satisfait.

Il ne retourna cependant rue Montmartre qu'un mois après, le 28 janvier 1709, à sept heures du soir. L'affaire ne lui semblait guère intéressante et il ne la suivait qu'à ses moments perdus.

Madeleine du Colombier témoigna davantage d'impatience, ne voulant pas laisser échapper un client dont la bourse devait être bien

(1) Elles étaient très fréquentes à cette époque comme à la nôtre : cf. *Les Indiscrétion de l'histoire*, par le Dr Cabanès ; Paris, A. Michel, 1903. (*Comment on se préservait de « l'avarie » au siècle galant.*)

garnie. Elle le pressa d'en finir, de surmonter sa timidité, lui demanda d'apporter du pain d'épice ou, s'il préférait, un ruban de son amie, ce qui supposait des philtres variés pour le même résultat.

Pommereuil ne se décidait toujours pas, mais comme il se trouvait atteint d'un violent rhume de cerveau, elle lui donna une poudre, ajoutant bien vite qu'elle n'accepterait rien, avant la complète et prompte guérison.

S'imaginant enfin qu'une pareille incertitude devait être provoquée par un fâcheux état de santé, elle parla de nouveau de ces maladies pour lesquelles elle avait une véritable spécialité, citant négligemment dans la conversation son succès auprès du curé de l'église Sainte-Croix de la Cité, que tous les chirurgiens regardaient comme incurable ; du curé de Saint-Laurent ; du comte Alexandre, d'origine étrangère. Pommereuil interrompit cette énumération : il en savait assez et ne voyait pas le besoin d'allonger démesurément son rapport.

Quelle était la composition du philtre dont elle devait imprégner un bas ? Ce ne pouvait être une solution arsenicale (1), puisqu'elle réprouvait toute intervention nuisible à la santé et même à la morale, et qu'elle semblait peu disposée à user du moyen secret susceptible de rompre le charme.

Toutes ses déclarations démontraient qu'elle n'avait rien d'une empoisonneuse. L'exempt la jugea simplement « sotte et ridicule ».

L'affaire traîna. Ce fut le 19 mars seulement que M. de Pontchartrain contresigna l'ordre du roi, enjoignant de conduire Madeleine du Colombier à la Bastille, de faire une perquisition dans sa demeure, pour saisir ses papiers et ses drogues. Comme rien ne pressait, la lettre de cachet n'eut de sanction que sept jours après.

Un premier interrogatoire, le mercredi 10 avril, fut dirigé par le marquis d'Argenson, lieutenant général de police, assisté du greffier François Colaye. La prisonnière affecta une attitude digne, légèrement arrogante, toujours pleine d'aisance et d'à-propos ; elle reconnut certains faits, en les considérant comme tout à son honneur ; elle en nia d'autres avec énergie, comme absolument réprouvés par une conscience aussi droite, aussi scrupuleuse que la sienne. Bref, elle inquiéta un peu le lieutenant de police, qui déjà se rendait compte de la fragilité des griefs invoqués contre elle.

De son existence passée, on ne savait rien, et on ne semblait pas avoir fait la moindre recherche à son sujet. Elle apprit donc à d'Argenson qu'elle s'appelait Marie-Madeleine du Colombier, veuve de Jean Gaillard, bourgeois de Paris ; qu'elle était née à Raiu, près d'Oudenarde ; qu'elle était âgée de quarante ans et s'était mariée à seize ans, lors de son arrivée à Paris.

Ses parents, qui tenaient un cabaret, étaient morts depuis longtemps, ne lui laissant aucun bien ; elle avait perdu, en 1704, son mari, qui n'avait pas amélioré sa situation. Se trouvant ainsi seule et sans ressources, elle s'était adonnée à la médecine, l'apprenant « avec tout ce qu'il y a de beaux esprits et de médecins étrangers ». A l'appui de son affirmation, elle cita les noms de La Goupillière, François,

---

(1) Au sujet des vêtements empoisonnés, v. dans *Poisons et Sortilèges*, par les Dr CABANÈS et NASS (Paris, Plon, 1 vol. in-16, 1903, t. II), le chapitre : *La science des poisons au temps du Grand Roi*.

Masson, de Méru, Lescossais, qui ne firent pas grande impression sur le lieutenant de police et lui parurent effectivement étrangers.

Son instruction était plutôt rudimentaire, puisque lire ou écrire l'obligeait à un certain effort ; mais est-il besoin de posséder une vaste érudition pour parvenir à la connaissance des simples ?

A chaque question elle répondait immédiatement, tranquillement, comme une personne très sincère ou très adroite. Certes, elle travaillait journellement à la préparation de remèdes ; elle était loin de se douter qu'elle faisait une chose défendue, puisque des médecins, des chirurgiens, tous de grande valeur naturellement, l'encourageaient dans ses efforts, la félicitaient de ses résultats.

Voulait-on qu'elle précisât ? Elle dit avoir guéri le curé de Sainte-Croix de la Cité, d'une fluxion si opiniâtre sur les yeux, que les médecins l'avaient abandonné ; l'abbé Pagnon, de douleurs intenses dans les reins ; un marchand, nommé Du Moûtier, d'une « perte de sang par le fondement » ; le chevalier Arthut, de violentes douleurs de poitrine ; l'aumônier des Suisses, Vaugelle, d'un abcès dans le corps...

Il ne lui était malheureusement pas possible de continuer son énumération, car, possédant une véritable supériorité pour la guérison de maladies spéciales, elle connaissait toute l'importance du secret professionnel.

Elle exerçait d'ailleurs, comme tout médecin qui se respecte, en se montrant charitable, en faisant payer le riche pour le pauvre, le riche la rémunérant même de sa propre initiative : ainsi l'abbé Pagnon, le marchand du Moûtier, le chevalier Arthut lui avaient offert chacun environ cent pistoles, en y joignant beaucoup de remerciements.

La sorcellerie jouait encore un grand rôle au commencement du dix-huitième siècle ; elle obsédait toujours les esprits, qui ne pouvaient oublier la retentissante affaire des Poisons, les crimes de la Voisin, de ses émules ou de ses élèves. Le lieutenant de police voulut donc savoir si Madeleine du Colombier ne joignait pas d'autres pratiques à l'exercice avoué de la médecine, si elle ne justifiait pas la qualification de sorcière, qui lui avait été attribuée lors de son arrestation.

Il fit dévier l'interrogatoire, se montra plus pressant : il n'obtint que des réponses indignées, peu conformes cependant au rapport de Pommereuil.

Jamais l'inculpée ne s'était occupée de la transmutation des métaux, ni de dire la bonne aventure ou de faire des mariages ; jamais elle ne s'était mêlée de « pareilles choses indignes d'elle ». A une question plus précise elle répondit qu'en effet, à l'époque indiquée, un gentilhomme, suivi d'un pauvre perruquier, était venu lui demander un secret pour se faire aimer et lui avait offert deux cents écus : elle n'avait pas hésité à lui répondre, « qu'elle n'avait pas ces sortes de secrets, que le seul pour cela était d'avoir beaucoup de mérite et qu'il était honteux à un homme comme lui de faire pareille demande à elle répondante, qui lui dit, en outre, que toute sa science consistait à guérir des malades et à gagner sa vie avec honneur » ; comme il était enrhumé, elle lui avait remis quatre prises de sel, sans accepter de rétribution ; elle ne lui avait jamais parlé de pain d'épice pour obtenir un charme ou de bas pour le faire cesser, ayant simplement dit que, avant de se marier, il était bon de demander des messes, pour obtenir la bénédiction divine.

Devant une si ardente défense, d'Argenson n'insista pas.

Survint alors Pommereuil, apportant une miche et un grand coffre, recouvert de cuir noir ; comme il avait pris soin de se grimer pour ses deux visites rue Montmartre, il ne fut pas reconnu.

On brisa les scellés placés sur les deux objets. La cruche était pleine d'une liqueur verdâtre, huileuse, exhalant une odeur accentuée. Madeleine du Colombier expliqua que c'était un baume excellent pour guérir les rhumatismes ou les plaies, composé d'un mélange d'herbes, de vin et d'huile, qu'elle faisait bouillir et réduire ; qu'avec ce baume, précisément elle venait de guérir en peu de jours un couvreur, ayant eu un bras cassé et une épaule démise, en tombant d'un second étage.

On examina une partie du contenu du coffre. De chaque objet retiré successivement, d'Argenson lui demanda le nom et l'usage, remettant ensuite un échantillon à l'apothicaire Antoine Lenoir, convoqué à titre d'expert.

A la vérité, c'étaient des herbes, des racines ou des poudres, plutôt inoffensives : des concombres sauvages, des graines de genêt ou d'ortie, du gaïac, de la salsepareille, des feuilles de noyer, etc. Elle s'en servait pour des lavements, pour le traitement de maladies secrètes, pour empêcher les enfants de s'oublier dans leur lit ; elle utilisait les feuilles de noyer tout simplement pour se préserver des puces, et certaine herbe, dont elle ignorait le nom, uniquement à cause de sa bonne odeur. Le lieutenant de police, estimant sans doute qu'il perdait son temps, remit à plus tard la suite d'un examen jusqu'alors dépourvu d'intérêt.

L'interrogatoire reprit le mercredi 24 avril. Les scellés, replacés en présence de l'inculpée quinze jours auparavant, furent de nouveau brisés, après qu'on lui eut fait reconnaître qu'ils étaient intacts, et l'examen continua d'après la même méthode.

Il y avait du précipité blanc et du sel de Saturne, achetés chez un apothicaire et non préparés par elle, à l'usage des maladies secrètes ; de la poudre de talc, pour nettoyer des galons d'argent ; du vitriol calciné, pour faire de la poudre de sympathie, obtenue en exposant ce vitriol au soleil pendant la canicule, poudre destinée à arrêter les pertes de sang ; de la fleur de soufre, « pour son usage particulier lorsqu'elle avait des vents » ; des pierres de couperose blanche, contre les démangeaisons ; d'autres pierres, celles-là données en paiement et destinées à devenir des boucles d'oreilles ; de l'aloès, pour faire des pilules, en y joignant de la rhubarbe, de la crème de tartre, du miel et de la farine, contre les maladies secrètes.

L'apothicaire Lenoir se retira, emportant des échantillons de ces divers médicaments et de plusieurs autres.

Le coffre contenait, en outre, de nombreux papiers ; le greffier garda ceux qui parurent avoir quelque intérêt : formules de médecine, mémoires, lettres de malades ; le reste fut remis en place avec les médicaments.

Le coffre, devant être rendu à la libération, fut fermé et la clef remise à sa propriétaire, car les prisonniers de la Bastille étaient traités avec infiniment moins d'arbitraire et surtout de dureté qu'on ne le croit généralement (1).

---

(1) V. *Légendes et Archives de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano ; Paris, Hachette, 1898.

Puis le lieutenant de police continua l'interrogatoire, cherchant à élucider plusieurs points, à savoir ce qu'étaient les sorciers auxquels Madeleine du Colombier avait fait allusion, dans ses entrevues avec Pommereuil et si, véritablement, elle ne fabriquait pas quelque poudre magique.

Elle exposa qu'elle avait toujours travaillé seule, l'emploi des simples ne nécessitant aucune aide ; que deux sorciers étaient bien venus la voir, sous prétexte de lui acheter des remèdes, mais, en réalité, pour lui proposer « des choses qui n'étaient pas raisonnables ». Obligée de préciser et de faire ainsi violence à sa pudeur, elle finit par ajouter que « ce qu'ils lui ont proposé de déraisonnable, ç'a été quelque chose qui regardait l'honneur d'elle répondante, de laquelle ils voulaient abuser ».

Des soupirants, même un peu vils, ne sont pas nécessairement des sorciers, mais elle les qualifiait ainsi, parce qu'ils lui avaient prédit qu'elle se repentirait de sa vertueuse défense, et elle acheva son bizarre récit, en déclarant que, depuis ce jour, elle souffrait de douleurs aiguës à la poitrine et dans un bras.

Elle s'anima davantage pour affirmer de nouveau n'avoir jamais donné, fabriqué ou essayé de fabriquer une poudre à l'usage d'amoureux peu confiants dans leurs moyens. Ce qu'elle fabriquait, le proclamant bien haut, c'était un excellent breuvage, composé avec des simples, variant selon la nature de l'affection à guérir, breuvage inoffensif et d'un résultat si merveilleux qu'il justifiait cette déclaration : « s'il plaisait au roi de lui accorder un privilège pour donner des remèdes, ses sujets en recevraient une grande utilité et un grand soulagement. »

Sans jamais rien exiger, elle prétendit gagner de six à sept mille francs par an : des malades pouvaient-ils lui donner une plus belle preuve de leur gratitude ? Et l'interrogatoire prit fin sur cette fière protestation.

Cinq jours après, l'apothicaire Lenoir remettait son rapport, chef-d'œuvre de prudence et de modération, fournissant à la justice les renseignements précis que comporte parfois une expertise. Divisant son travail en deux parties, l'apothicaire résumait ainsi son appréciation, sur les plantes et drogues trouvées dans le coffre : « il y en a quelques-unes qui sont d'usage ordinaire, mais les autres, étant trop âcres, ne peuvent produire que de mauvais effets, si elles ne sont données d'une main sage et savante. »

En ce qui concernait les poudres ou sels, « la plus grande partie paraît être du nitre, plus ou moins fixé par le soufre et la violence du filtre : et ainsi toutes ces drogues peuvent être bonnes ou mauvaises, suivant le bon ou le mauvais génie de l'artiste ».

Il restait donc au lieutenant de police à découvrir si le « génie de l'artiste » était bon ou mauvais, selon l'heureuse expression inspirée à Lenoir par de subtils raisonnements. Le ministre, M. de Pontchartrain, prescrivit une enquête, par sa lettre du 15 mai, et le 27, eut lieu un troisième interrogatoire.

Pour la troisième fois, Madeleine du Colombier s'érigea en véritable bienfaitrice de l'humanité souffrante, ne pouvant admettre qu'on pût discuter son talent, suspecter ses intentions, douter de ses merveilleuses guérisons. Jamais, répéta-t-elle, ses remèdes n'avaient eu de suites fâcheuses ; leur succès lui avait valu d'être sollicitée par des

personnes de grand mérite ; leur composition permettait de les donner sans aucun risque et aux enfants les plus jeunes et les plus délicats.

Sans doute, elle ne connaissait pas le nom de toutes les herbes qu'elle utilisait ; mais ne lui suffisait-il pas de les reconnaître, en allant les cueillir dans la campagne ? Encore une fois, elle ne s'était jamais occupée de pierre philosophale, de recherches de trésors, de talismans pour le jeu ou l'amour : elle ignorait ces « sortes d'infamies ».

Et comme d'Argenson insistait toujours, lui demandait notamment si elle ne s'était pas servie d'un cœur de bœuf pour faire des opérations magiques, elle répondit qu'elle avait salé une langue, un cœur de bœuf et des jambons ; qu'elle avait mis fumer le tout dans la cheminée de sa chambre, pour le manger ensuite ; puis, s'animant davantage, s'indignant de voir attribuer de mystérieuses destinations aux choses les plus naturelles, elle s'écria « qu'il n'y a point de médecins qui puissent guérir des sorts, que c'est une folie d'y penser et qu'il n'y a que Dieu seul qui le puisse faire ».

Sur cette belle profession de foi, le lieutenant de police mit fin à son dernier interrogatoire, comprenant qu'il avait en face de lui une femme assez habile pour dissimuler toujours, ou, plus vraisemblablement, une femme parlant en toute sincérité.

A quoi bon insister davantage, au surplus, puisqu'aucun fait délictueux important ne pouvait être établi, en dehors de l'exercice de la médecine, dans des conditions véritablement anodines ? D'autre part, l'examen des papiers saisis ne pouvait que fortifier les présomptions favorables à Madeleine du Colombier.

Il y avait, réunies en plusieurs manuscrits d'une vingtaine de pages chacun, les méthodes les plus variées, les unes judicieuses, les autres fantaisistes, pour guérir les maladies, entretenir un ménage, manuscrits ressemblant assez, empirisme en moins, à nos manuels contemporains, généralement intitulés « Recettes et Procédés utiles ».

Il y avait également quelques formules d'invocations, comme celle-ci : « Colique, sors hors du corps, comme a fait le corps de Notre-Seigneur Jésus hors du ventre de la glorieuse Marie. »

La correspondance seule présentait un certain intérêt ; de nombreuses lettres servaient d'attestations de moralité, fort utiles pour la prisonnière. Plusieurs membres du clergé, notamment, lui témoignaient une confiance sans réserves, lui décrivaient leurs misères dans le plus grand détail, apportant une louable obstination à réclamer d'autant plus fréquemment ses breuvages, que leur effet salutaire se faisait attendre davantage.

Un curé de Saint-Germain-en-Laye, l'abbé Gramond, lui témoignait une foi ardente, inlassable, qui aurait dû suffire pour procurer la guérison. Quelques fragments de ses nombreuses lettres permettront d'en juger :

« Je suis déterminé à faire tout ce que vous voudrez, espérant que votre prudence et votre expérience ne me feront prendre qu'un chemin assuré et ne voudront point me donner rien d'incertain et de douteux ; nous y sommes intéressés tous les deux, moi pour ma santé et vous pour votre gloire, outre la satisfaction que vous aurez de n'avoir pas satisfait un ingrat... » (12 septembre 1703.)

«... J'ai craché tous les matins, pendant quatre ou cinq jours, du sang mêlé avec la pituite et une fois avec plus d abondance que les

autres ; aujourd'hui je n'en ai point craché du tout, il me semble même que mes crachats sont plus clairs. Je crois que c'est l'effet du lait que je prends. Voyez donc de quelle manière je me comporterai à présent. Pour moi, je crois qu'il serait bon que je prisse quelques bouteilles de votre vin pour m'ôter les humeurs qui sont détachées depuis huit jours et le reste de ce sang que j'ai craché... » (30 septembre 1703.)

«... Je vous prie de m'envoyer deux bouteilles de votre bon vin pour me soulager : j'espère aussi que vous m'enverrez cette poudre que vous m'avez promise pour prendre par le nez avec du baume et du sel. Je voudrais bien n'être plus obligé de vous importuner et me voir en état de ne plus vous entretenir de ma maladie, mais seulement de ma reconnaissance et de l'estime que gardera toute sa vie pour vous, Mademoiselle, votre très humble et affectionné serviteur. » (12 décembre 1703.)

Non moins fidèle et confiant que l'abbé Gramond était un confrère du voisinage, curé du hameau de Lantuets, au delà de la forêt de Marly. Celui-ci n'était pas seulement tourmenté par des indigestions fréquentes ou de mauvais crachats, il s'inquiétait davantage du trouble de ses fonctions, écrivant, par exemple, le 27 septembre 1703, à Madeleine du Colombier : «... Le bon vin que je bois tous les matins me fait vider des glaires comme de la débacle ou ratissure de boyaux, ce qui fait que j'ai de la peine à le quitter, non pas par l'agrément qu'il y a à le boire, que par les tranchées qu'il me fait souffrir, mais par l'évacuation de ces glaires qui me font plaisir à voir sortir, et, au-dessus des excréments qui sont noirs, il y parait de la graisse et parmi lesquels excréments je me suis depuis deux jours aperçu qu'il y avait de petits morceaux de poule ou poulet, car je ne mange que de cela, qui n'étaient pas digérés... Je vous prie de vouloir accepter un couple d'écus neufs... »

Il était assurément difficile de prétendre que la destinataire de semblables missives, presque toutes dans le même goût et d'un intérêt trop essentiellement scatologique, avait pour métier de favoriser les amoureux, de fabriquer des philtres funestes à la vertu des jolies femmes. Ses attributions apparaissaient ainsi dépourvues de toute poésie, de tout mystère.

Il faut ajouter encore que ses comptes étaient fort bien tenus : elle inscrivait sur une sorte de fiche, pour chaque malade, la nature et la quantité des médicaments fournis, afin de ne pas se tromper dans la suite du traitement, ni dans le tarif de sa rémunération. C'est ainsi qu'elle livra, du 24 septembre 1703 au 15 février 1704, au chevalier Arthut, 48 bouteilles de vin, 29 bouteilles de sirop, 140 prises de sels, 2 emplâtres, représentant une somme de 613 livres, et sensiblement la même dose à la fille du chevalier, pour une somme analogue.

En définitive, que pouvait-on reprocher à Madeleine du Colombier ? De dignes ecclésiastiques, d'honorables commerçants, de sympathiques rentiers, sollicitaient ses bons soins avec une touchante persévérance, conservaient une inébranlable confiance en une guérison problématique, sans jamais se plaindre ni douter de son expérience. N'étaient-ils pas plus blâmables, dans leur crédulité, que la femme assez adroite pour en profiter, assez discrète pour l'exploiter avec modération ?

Sans doute, pour attirer la clientèle, pour vendre des breuvages ou

des sels inoffensifs, il lui arrivait parfois de s'entourer d'un certain mystère, de piquer la curiosité en parlant d'amour, sentiment qui intéresse bien des personnes ; puis des blessures de l'amour, situation qui en inquiète quelques autres. Par ce procédé, elle avait voulu gagner la confiance de Pommereuil ; elle ne lui avait pourtant donné qu'un remède contre le rhume de cerveau !

Les marchands d'orviétan, dont la profession se transforme et ne saurait disparaître, attiraient le badaud par la bizarrerie de leur accoutrement et le fracas de leur musique : certes, Madeleine du Colombier n'aurait pas accepté la comparaison : elle leur ressemblait cependant un peu.

L'édit du 31 juillet 1682 (1), contresigné de Colbert, très rigoureux pour les devins, sorciers, empoisonneurs, défendait « toutes pratiques superstitieuses, de fait, par écrit ou par parole, en abusant des termes de l'Ecriture sainte ou des prières de l'Eglise » ; il défendait, en outre, à toute personne, sauf aux médecins approuvés, aux professeurs de chimie et maîtres apothicaires, d'avoir, sans permission expresse, « aucuns laboratoires et d'y travailler à aucunes préparations de drogues ou distillations, sous prétexte de remèdes chimiques, expériences, secrets particuliers... »

La culpabilité de Madeleine du Colombier était donc certaine, bien que légère : elle ressemblait à ce qu'on appellerait aujourd'hui une contravention. Le lieutenant de police estima qu'un sévère avertissement serait utile, pour écarter à l'avenir toute tentation de faire une fâcheuse réclame et surtout d'inaugurer de mauvaises pratiques : Madeleine du Colombier resta donc à la Bastille.

Sa punition fut jugée suffisante le 29 décembre 1710, jour où M. de Bernaville, gouverneur du château, reçut la lettre de cachet suivante, signée de Louis XIV et transmise par Phélypeaux :

« Je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous mettiez en liberté Madeleine du Colombier que vous détenez par mon ordre dans mon château de la Bastille Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Bernaville, en sa sainte garde. »

C'était la fin des tribulations de notre guérisseuse.

(1) Cet édit a été publié par M. Ch. de Coynard (*Une sorcière au XVIIIe siècle* ; Paris, Hachette, 1902).



Informations de la " Chronique "

Quelques nouveaux cas d'autoscopie : Taine, Gérard de Nerval, etc.

On sait ce qu'on entend par *autoscopie* (1) : la vision de son *moi*, le dédoublement de sa personnalité, une hallucination spéciale qui vous fait voir votre propre image, surgissant tout à coup devant vous.

Michea a rapporté le cas d'un médecin aliéniste allemand, le docteur Brosius (de Bendorff), qui raconte avoir produit à volonté sa propre image. Cette image posait devant lui pendant quelques secondes (2).

Taine a raconté, de son côté, qu'à la fin d'un rêve assez long sa propre figure lui apparut assise dans un fauteuil, avec une robe de chambre à raies noires. « Elle s'est tournée vers moi, dit-il, et l'effroi a été si grand que je me suis réveillé en sursaut (3). »

On retrouve des récits analogues dans la plupart des auteurs de contes fantastiques. Ainsi, dans le *Cœur de pierre*, de Hoffmann, un grave conseiller aulique dit qu'en ouvrant la porte d'un pavillon il y trouva son double... Tandis qu'il regardait et écoutait ce que faisait et disait son autre moi, il vit entrer le double d'une de ses amies...

Un soir, dans un bal, Hoffmann s'amusa à se figurer que tous les assistants étaient des « moi » multipliés et diversifiés ; alors il se sentit tout à coup responsable de leurs faits et de leurs gestes... (4).

Mme Arvède Barine, à qui nous empruntons cette observation, nous en fournit une autre, non moins impressionnante : celle de Gérard de Nerval.

La première fois que Gérard aperçut son *double*, il fut saisi d'une grande angoisse. C'était la nuit, au poste. Deux amis étaient venus le réclamer, l'avaient emmené — il s'était vu les suivant, — et il s'était néanmoins retrouvé sur son lit de camp. « Je frémis, dit-il, en me rappelant une tradition bien connue en Allemagne, qui dit que chaque homme a un double, et que, lorsqu'il le voit, la mort est proche. »

Il ne mourut pourtant pas, rencontra de nouveau cet étranger, « qui était lui-même », et se demanda, avec un mélange de terreur et de colère : « quel était donc cet esprit, qui était moi et en dehors de moi ? »

L'idée lui vint qu'au lieu d'être le double des légendes, cet autre Gérard de Nerval pourrait bien être le « frère mystique » des traditions orientales. Il n'explique pas autrement ce qu'il faut entendre par cette expression ; mais, à ne la prendre que pour une image, elle est, en ce qui le concerne, d'une justesse frappante.

Gérard de Nerval a toujours eu deux *moi*, bien qu'il ne s'en soit pas toujours rendu compte Il a toujours été sujet à des phénomènes anormaux, qui offrent des analogies avec ceux que la psychologie

(1) Voir *la Chronique médicale*, XI, p. 645.
(2) *Society medico-psych.*, 1856.
(3) Taine, *De l'Intelligence*.
(4) Arvède Barine, *Essais de littérature pathologique* (V. *Revue des Deux-Mondes*, 1895.)

moderne étudie scientifiquement sous le nom de dédoublement de la personnalité.

« Cette espèce de dualité, dit en manière de conclusion Mme Arvède Barine, est la clef de son talent comme de son caractère, de l'œuvre comme de l'homme (1). »

La légende de M. Fleurant.

On croit généralement (2) que Molière a emprunté le type de M. Fleurant, qu'il a introduit dans son *Malade imaginaire*, à un personnage réel, rencontré par lui à Lyon lors d'une de ses pérégrinations théâtrales dans cette ville.

Un érudit, M. Auguste Bleton, s'est attaché, dans un article qu'a publié le *Lyon universitaire*, à détruire cette légende. Son argumentation nous paraît assez convaincante.

« Tout d'abord, on ne connaît pas de maître apothicaire de ce nom, avant Claude Fleurant ou Flurant, dont la réception au titre d'aspirant est signée par Christophe de Jussieu, en 1689, et dont l'admission à la maîtrise est prononcée le 9 août 1690. Cette même année est sans doute celle de son mariage, car il fait baptiser à Sainte-Croix, le 27 juillet 1691, une fille, Jeanne-Marie.

« La boutique de Flurant se trouvait place du Gouvernement, ce qui explique le baptême à Sainte-Croix. Ce n'est qu'après 1745 qu'une officine est indiquée, sous ce nom, rue Saint-Dominique, où elle se maintient sous le même titre jusqu'en 1777. Il est à présumer qu'il y eut succession de père en fils, tous de même nom et prénom.

« Si l'on admet que Claude Flurant, premier du nom, était âgé, au moment de sa réception, d'une trentaine d'années, il n'était pas encore né lors du dernier passage connu de Molière à Lyon. En outre, le *Malade imaginaire* a été écrit soixante ans avant qu'il y eût dans la rue Saint-Dominique un pharmacien du nom de Flurant.

« Mais le nom était assez commun dans le quartier Saint-Jean qu'habitait probablement Molière On le trouve porté par des tailleurs d'habits et des peintres, avec les variantes : Florent, Fleurant,- Fleuran et même, comme celui de l'apothicaire, Flurant, prononciation conforme à la phonétique lyonnaise. Molière a fort bien pu se faire habiller par un tailleur de ce nom, ou employer un Fleurant peintre aux décors de son théâtre.

« Mieux encore, un Fleurant, *garçon apothicaire*, a-t-il été appelé à prêter son ministère à l'écrivain. Si la médecine du temps faisait grand emploi de purgatifs, l'usage n'était pas moindre de certains autres remèdes que je puis me dispenser de nommer. Ces remèdes, on le sait, étaient portés à domicile et administrés par les apothicaires eux-mêmes. L'exercice de leur profession les appelait nécessairement à « fleurer » d'assez près les malades.

« Ce nom de Fleurant aura frappé Molière et lui sera revenu plus tard à l'esprit. C'était le parfait pendant de Purgon : Purgon d'un côté, Fleurant de l'autre, font image et se répondent. »

Quoi qu'il en soit, Molière a trouvé Fleurant à son goût et l'a immortalisé.

(1) *Névrosés*, par Arvède Barine.
(2) Cf. *Chronique médicale*, 1898, p. 250-254.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le Shah de Perse en France. On annonce l'arrivée en France, pour le mois de mai prochain, du shah de Perse, qui viendra faire une cure à Contrexéville.

Son petit-fils, un enfant de huit ans, est en ce moment à Paris ; il a été opéré par le Dr Reclus à la maison de santé des Frères Saint-Jean-de-Dieu. Le jeune prince souffrait d'un kyste au foie. L'opération a parfaitement réussi ; on espère que l'enfant sera dans quelques jours en pleine convalescence.

Une plaisanterie d'Apothicaires. On rapporte qu'après le décès de Guérapin de Vauréal (17 juin 1760), quelques chanoines de Rennes proposèrent au Chapitre de plaider contre ses héritiers, afin d'obtenir une indemnité pour la privation des festins que le prélat avait coutume de leur offrir et dont il s'était dispensé pendant la durée de son ambassade à Madrid.

Déjà les magistrats étaient saisis de l'affaire. Mais, au dire de d'Alembert, le Chapitre fut assez sage pour n'y pas donner suite. Une plaisanterie qui surgit à propos et obtint du succès aurait inspiré cette sagesse : c'était une requête des apothicaires de Rennes, demandant à être reçus parties intervenantes et à partager l'indemnité réclamée par les chanoines, en dédommagement des purgatifs que ceux-ci auraient été obligés de prendre, à raison des nombreuses indigestions dont les festins épiscopaux étaient toujours suivis !

Il ne s'est pas moins produit là une prétention originale, qui donnerait une singulière idée de l'esprit des chanoines bretons, si l'on ne savait que c'était l'usage, dans la plupart des Chapitres épiscopaux, de soulever une réclamation en pareille circonstance et sous un prétexte quelconque, pour tirer quelque bribe de la succession d'un évêque qui disparaissait.

N'a-t-on pas vu les chanoines de Meaux, cinquante ans auparavant, réclamer en justice aux héritiers de Bossuet une indemnité de 5.000 livres, parce que l'illustre prélat, en officiant régulièrement chaque année aux dix-sept fêtes solennelles, avait usé d'autant les plus beaux ornements de son église ?

(*Lyon Universitaire.*)

Les attaches médicales du Titien. D'après la *Gazette médicale de Paris*, le Titien fut marié en légitimes noces et eut quatre enfants, et non trois.

La femme de l'artiste, à vrai dire, n'était pas d'une condition bien relevée. Fille d'un *chirurgien-barbier*, plus ou moins vétérinaire en même temps, qui exerçait au village de Perarolo, près de Venise, la Cecilia avait quitté très jeune sa famille, pour entrer en condition dans la ville des Doges. On la trouve, en 1519, au service du peintre. Elle y jouit, en qualité de *serva padrona*, d'une situation plutôt équivoque, mais qui, dans l'entourage du Titien, n'attirait pas l'attention.

(*Bulletin général de Thérapeutique.*)



LE SHAH DE PERSE.

(Cliché communiqué par la Société des Eaux de Contrexéville-Pavillon.)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Un architecte évadé de la médecine. — La biographie d'un Anglais célèbre et dont le nom est attaché à l'un des plus grands monuments de Londres ne tenterait-elle pas un des collaborateurs zélés de la *Chronique médicale* ? Fox, le constructeur du *Palais de Cristal*, fut d'abord étudiant en médecine. Il eut une vie assez agitée. Etant encore étudiant, il enlève la fille de son professeur, se trouve plongé dans la plus grande misère, vit d'expédients, fait des conférences sur les machines, entre dans une compagnie de chemin de fer, etc , etc.... enfin devient un gros personnage, extrêmement influent et l'un des plus riches entrepreneurs de l'Angleterre.

Il serait piquant d'étudier par le menu l'histoire de cet homme prodigieusement intelligent, parti des études médicales pour arriver à la plus haute situation dans les affaires. C'est un beau type d'énergie saxonne !

Je ne sache pas que cette biographie ait été faite en France. C'est pourquoi ce serait une tentative curieuse que de consacrer une étude complète à cette grande figure. Les documents en langue anglaise ne manquent pas ; il suffit de les réunir.

Je souhaite vivement, pour mon propre plaisir de lecteur, qu'un ami de la *Chronique*, versé dans la littérature anglaise, aiguise son esprit d'analyse sur le récit d'une vie aussi mouvementée. C'est, du reste, parfaitement dans le cadre d'une Revue médico-littéraire, qui a déjà donné dans ce genre plusieurs travaux intéressants, et cette étude ne pourrait qu'intéresser les médecins curieux d'histoire et aussi ceux qui cherchent les raisons de la supériorité des Anglo-Saxons sur les Latins.

Il serait difficile de mettre en parallèle avec l'entrepreneur du *Palais de Cristal* un médecin français. Dr MICHAUT.

Le docteur Paganini — Dans le *Journal complémentaire* du Dictionnaire des sciences médicales, t. XXXIII, je trouve une *note*, signée du docteur PAGANINI. Existe-t-il un lien de parenté quelconque entre feu notre confrère et le célèbre virtuose ? Nous ne serions pas fâché de rattacher par un lien, si ténu fût-il, l'illustre artiste à notre grande famille médicale. C A.

Qu'entendait-on par « solarium » ? — Les bains de lumière étaient très usités au temps des Romains. On s'exposait alors au soleil, tantôt nu, tantôt légèrement habillé, étendu sur un matelas. Un endroit spécial ou *solarium* était, dans les maisons, consacré à ces bains de lumière ; il correspondait à peu près à nos balcons.

Qu'était le « solarium » chez les anciens ? Avait-il comme cure d'air, dans leurs mœurs, la place qu'occupe aujourd'hui la salle d'hydrothérapie ou de bains comme cure d'eau ?

Veuillez, cher confrère, dans votre intéressant journal, soulever ce curieux point d'histoire.

Dr MONTEUUIS (Dunkerque).

Réponses

Sur la date de l'introduction de la méthode hypodermique dans le traitement des affections paludéennes (X, 650). — Dans le n° du 1er octobre 1903 de *la Chronique médicale*, M. le Dr Griffou du Bellay écrit que la date de l'introduction de la méthode hypodermique, dans le traitement des affections dites paludéennes, doit être reportée aux environs de 1863 ou 1864.

Il faut faire remonter cette méthode à une époque bien antérieure ; car, près de cent ans avant, on avait fait des *injections intra-veineuses* de préparations de quinquina.

Après les publications de Torti, commence une orgie quinique dont on n'a plus idée aujourd'hui, malgré la prescription quotidienne de la quinine dans toutes les maladies coloniales.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le quinquina est donné pour tout, aussi bien dans les gangrènes que dans la phtisie. Il est prescrit dans toutes les fièvres ; dans le typhus exanthématique, par J.-G. Hasenœhrl ; dans la petite vérole putride, par Nil Rosen de Rosenstein ; dans la fièvre jaune, par Jacques Lind, et dans toutes les fièvres désignées alors sous le nom de fièvres putrides, par de très nombreux auteurs.

Ces fièvres putrides, presque toutes des infections gastro-intestinales, qui constituent aujourd'hui le « paludisme grave » des auteurs, ne réagissaient plus sous l'influence du quinquina, comme les fièvres intermittentes, tierces ou quartes, les seules fièvres à quinquina (1).

De nombreux auteurs ont cherché alors des moyens d'agir avec plus de rapidité, plus d'efficacité : de cette époque datent les bains de quinquina, les fomentations (les lavements de quinquina étaient connus depuis longtemps) et enfin les injections. J.-A. Hemmann osa *injecter dans les veines une dissolution de sel essentiel de quinquina*, dans un cas de fièvre putride qui guérit.

Qu'était ce sel essentiel ? Etait-ce « l'huile essentielle obtenue par l'infusion à chaud », par Arthur Lee ? Etait-ce la préparation obtenue par infusion aqueuse, de Thomas Percival ? Nous n'en savons rien.

Ces essais furent faits vers 1780. Ils sont cités par Sprengel, dans l'édition allemande de son « Histoire de la médecine », section seizième (histoire des Ecoles empiriques.)

Dr E. Legrain (de Bougie).

Est-il permis aux prêtres catholiques de dissséquer le corps humain ? (X, 431 ; XI, 304, 352). — Pour faire suite à la discussion soulevée par un de vos collaborateurs, je vous adresse ces quelques lignes de M. Jean de Bonnefon, extraites d'un article sur les *Fausses reliques*, paru dans le *Journal*, l'an passé.

(1) Nous nous élevons d'ailleurs contre les reproches adressés par le Dr Michaut aux médecins d'Henriette Renan. « Fièvre pernicieuse » est un mot vide de sens. Les seules fièvres justiciables du quinquina sont les intermittentes ; dans toutes les autres maladies, la quinine est toxique ; or, quel que soit le type d'intermittente considéré, la quinine donnée par la bouche, ou en lavement, ou en injection, agit d'une manière identique. Quelle que soit la méthode employée, on ne peut agir sur un accès qu'on attaque, et l'on n'agit ni mieux, ni plus rapidement, ni plus sûrement, — toutes choses égales d'ailleurs, — par injection, que par lavement ou par ingestion (E. L.).

Si l'Eglise s'est opposée à l'autopsie du comte de Chambord, parce que le Roy ne pouvait, ainsi mutilé, comparaître devant le Très-Haut, comment expliquer que Notre-Seigneur lui-même ait pu se passer de cette formalité ? Pour le surplus, je laisse la parole à M. de Bonnefon :

« ... Voici d'abord les faux débris de la circoncision. Pourquoi ce pluriel ? Simplement parce qu'il y en a sept également vénérés, également orués d'indulgences, égalemeut scandaleux.

« Ce résidu est une insigne relique, et Moreri, dans son *Dictionnaire*, à la page 108 de l'édition de 1725, désigne les heureux sanctuaires, dépositaires du trésor : l'abbaye de Coulombs, près de Chartres ; la cathédrale du Puy, la collégiale d'Anvers, l'abbaye de Charroux, la basilique du Latran, à Rome, l'église d'Hildesheim, en Saxe, enfin la cathédrale de Metz.

« La Révolution, grande irrespectueuse, a détruit ou déplacé quelques-uns de ces restes glorieux. Mais il y en a encore cinq avec des Bulles de papes et des certificats d'authenticité. Dès longtemps, il faut l'avouer, les catholiques éclairés s'effrayaient de ce scandaleux étalage. Ils portèrent leur doute aux pieds d'Innocent III qui répondit :

« — Il vaut mieux laisser cette discussion à la connaissance de Dieu.

« Mais voici toute une école qui se dresse contre les sept reliques. Jacques de Voragine, dans sa treizième légende, affirme que Notre-Seigneur, avant de monter au ciel, a repris ce qui manquait, *pour entrer complet dans le royaume du Père*

« Saint Athanase, homme fort respectable, dans le recul du temps, croit aussi que Jésus-Christ ressuscita tout entier.

« Le jésuite Suarez, en une thèse copieuse, prouve que Notre-Seigneur « a maintenant dans le ciel l'objet du litige ».

Et notre confrère de la grande presse, très versé, comme on sait, dans ces questions de casuistique théologique, couclut ainsi :

« Il est impossible d'insister sur le sujet, de citer les textes des théologiens, sans manquer de respect à la mémoire la plus pure qui soit dans l'admiration des hommes. »

Lector.

— De ce que des prêtres, voire même des Papes, antérieurs au moyen âge ou du moyen âge, ont été médecins, il ne s'ensuit pas forcément pour cela qu'ils aient disséqué des corps humains. Ils pouvaient être médecins avant d'entrer dans les Ordres. D'autre part, jusqu'au moyen âge, et même un certain temps après, les démonstrations d'anatomie des philiatres se faisaient sur un quadrupède, généralement un porc ou un chien.

C'est Frédéric II, à la cour duquel a débuté le grand mouvement scientifique et littéraire auquel on a donné le nom de Renaissance, qui, au XIIIe siècle, a permis, le premier, aux médecins de ses Etats, de disséquer non plus des bêtes, mais des cadavres humains.

En 1376, la Faculté de Montpellier en était encore à se féliciter d'avoir obtenu de Louis d'Anjou *un cadavre de criminel par chaque année*, pour faire des démonstrations. A la fin du XIIIe siècle, l'école de Montpellier était plus riche : elle pouvait disséquer deux cadavres par an. Elle n'en disséquait pas une demi-douzaine, cent ans plus tard.

Sans doute, et je l'ai établi en expliquant « l'insipide énumération des chapitres xxx et xxxi du livre IV de l'épopée pantagruélique, qui n'avait d'autre but, au dire du bibliophile Jacob, que de rassembler la technologie anatomique » et « qu'il y avait, d'après Burgaud des Marets et Rathery, puérilité à prendre au sérieux », sans doute, dis-je, Rabelais a fait des démonstrations publiques d'anatomie sur le cadavre, a été un grand anatomiste, l'émule, sinon le précurseur de Vésale ; mais maître François est une exception en tout.

Pour Bossuet, il est hors de doute qu'il a étudié l'anatomie, qu'il a vu des préparations anatomiques. Mais de ce que l'évêque de Meaux a été l'élève de Du Verney, auquel on va, à juste titre, élever bientôt une statue, il ne résulte pas absolument qu'il ait tenu le scalpel. Aucun document, — à ma connaissance, du moins, — ne l'atteste d'une façon irréfutable. Peut-être, comme les autres prêtres-médecins, Henry Thibaut, le cardinal Pierre Damien, etc.. cités par M. le docteur Michaut, le Démosthène de la chaire catholique, ainsi que l'a appelé La Bruyère, avait-il une dispense? Au vrai, il y a beaucoup de prêtres qui sont licenciés ès sciences naturelles. Cela prouve tout simplement que la dissection des animaux n'est pas défendue par l'Eglise, et rien de plus. J'ai consulté divers théologiens, pour savoir si la dissection des cadavres humains leur était permise. Tous m'ont répondu que *l'étude publique de la médecine*, et par suite la dissection du corps humain qu'elle impose impérieusement, est interdite aux prêtres par le droit canon (*Corpus Juris*, reg. 10, *me clerici*) Maintenant, ai-je été bien renseigné?

Pour terminer cette lettre déjà bien longue, il me reste à répondre à la question suivante, que me pose M. le docteur Michaut, que je suis heureux de remercier ici publiquement de l'appréciation flatteuse — trop flatteuse même — qu'il a toujours portée sur mes travaux :

« Comment, au jugement dernier, Dieu réparera-t-il les dommages causés à nos corps par la chirurgie moderne ?

« Je soumets cette question au professeur Le Double, qui est chirurgien. »

Si M. le docteur Michaut veut ouvrir l'*Anatomie* de Gasp. Bauhin, au chapitre XLVIII du livre I, il y trouvera la description d'un os qui, d'après plusieurs écrivains hébreux, existerait dans la colonne vertébrale humaine et auquel ils ont donné le nom de *Lus*. Cet os serait indestructible et ce serait autour de lui que se rassembleraient, au jour du Jugement dernier, toutes les parties disparues du corps humain pendant la vie et après la mort.

Je reproduis à l'intention, non de M. le docteur Michaut qui est un bibliophile, doublé d'un érudit et d'un lettré, mais des lecteurs de la *Chronique médicale* qui ne sont pas anatomistes, le texte de G. Bauhin:

« Les écrivains hébreux, a-t-il écrit, disent que dans le corps de l'homme il y a, après la dix-huitième vertèbre, un certain os, lequel ne peut être corrompu ni par l'eau ni par le feu, ni par aucun autre élément, ni non plus être rompu ou brisé par aucune force extérieure ; qu'au jour du dernier Jugement Dieu arrosera cet os d'une rosée céleste, et qu'alors tous les membres s'assembleront autour de lui, et se réuniront en un corps, qui étant animé de l'esprit de Dieu ressuscitera vivant. Ils appellent cet os LUS et non LUZ, qu'ils disent être situé dans l'épine du dos, après la dix-huitième vertèbre, vers l'os de la cuisse. Rabbi Uschaja est l'autheur de cette fable, qui vivait l'an de J.-C. 210

environ, lequel temps il composa un livre que l'on appelle Bereschet rabba, c'est-à-dire, la grande glose sur le Pentateuche. Cet os, disent-ils, ne peut jamais ni être brûlé, ni corrompu, parce que sa racine est de substance céleste, et qu'il est humecté de rosée, par laquelle, comme par un ferment, Dieu ressuscitera les morts.

« Ils veulent encore que la cause qui fait que cet os dure plus que les autres, est qu'il ne perçoit pas le goût des aliments des hommes comme les autres os, ce qui le rend plus durable, et fait qu'il est le fondement du corps, lequel est tiré de lui. On lit encore chez eux que l'empereur Adrian aiant demandé a Rabbi Jehosua, fils de Chanina : D'où c'est que Dieu tirera l'homme dans le siècle avenir ? Il répondit : de l'os Lus qui est dans l'épine du dos. Qu'Adrian lui aiant encore demandé d'où il scavoit cela et comment il le prouveroit ? Qu'alors Jehosua fit apporter cet os à la vuë de tous, et qu'etant jetté dans l'eau il ne fut point ramoli, qu'aiant été jetté dans le feu il ne fut point brûlé, qu'étant mis sous une meule il n'en fut point brisé, qu'étant placé sur une enclume et frappé du marteau l'enclume se rompit, et l'os n'en souffrit aucune diminution. Munsterus écrit que les Rabbins ont dit que cest os est dans le cou. Vesal écrit qu'il est appelé par les Arabes ALBADARAN, et qu'il répond à la figure d'un pois ; et il doute s'il n'est point un petit os qui est entre les deux autres sésamoïdes que l'on voit en la première jointure du pouce du pied, lequel os est extrêmement dur. Mais Hieron Magius rapporte que les Tahlmudistes et les autres Hébreux ont imaginé qu'il est situé auprès dela base du crâne, ou dans la base même, ou dans la nuque ; que selon d'autres il est la première des douze vertèbres, à laquelle le thorax commence, et qui avance et paraît beaucoup lorsque nous penchons la tête. »

Ce texte est accompagné de plusieurs notes justificatives. Cornelius Agrippa, dont Rabelais s'est spirituellement moqué, ne mettait pas encore en doute l'existence de l'os Lus (voy. sa *Philos. occ.*, ch. XX).

En sera-t-il de même de M. le Docteur Michaut ? Je l'ignore.

Dans tous les cas, si vous pensez que ma réponse puisse l'intéresser, je vous prie de la lui faire connaître.

A. LE DOUBLE.

A propos d'épispadias (X; XI, 267). — Disons, à notre tour, notre mot sur l'étymologie de *bras*, qu'on a soulevée dans l'article ci-dessus indiqué.

En anatomie, on dit bien *bras*, pour désigner l'*arrière-bras*. Mais, en langage ordinaire, le *bras* est la réunion des deux parties appelées *avant-bras* et *arrière-bras*. Dans la même acception, le grec avait βραχίων (de βραχύς, court) ; et le français en tient vraisemblablement son mot.

Dès lors est permise la conjecture d'une comparaison : celle des longueurs relatives du membre supérieur et de l'inférieur, vulgairement appelé *jambe*, qui aurait donné lieu à βραχίων, et aux dérivations françaises *bras*, *brachial* (italien *braccio*).

Dans l'ancien français, dit *Littré*, le nominatif est *bras*, le régime, *brac*.

Brac, *brachial* (*braccio*), ont des finales assez caractéristiques !

Pour ne pas encombrer la *Chronique*, je soumets, d'autre part, définition et étymologie de tous les lexicographes à son Directeur.

Dr PANCRACE.

L'acupuncture au Japon (XI, 86, 180, 225). — Le Dr Michaut, dans son article sur l'Aeupuncture japonaise, soulève d'intéressants problèmes, entre autres eelui de savoir « si les Chinois et Japonais ont eu soupçon de l'hypothèse microbienne ».

Je erois déjà avoir soulevé un eoin de cette question, dans ma thèse, de 1899, sur « la Chine, Essai médieal et hygiènique ».

Page 65, je disais : « Dans un ouvrage intitulé *Tchang-Seng*, sur l'art de se proeurer une vie saine et longue, traduit par le père Dutsalde et ne datant pas d'hier, par eonséquent, livre admirable, on trouve des idées et des prineipes étonnants : on doit respirer par le nez, ne pas sortir à jeun, surtout en temps d'épidémie, se laver le visage au réveil et se rincer la bouehe ;..... le soir avant de se eoueher, se rincer la bouehe à l'eau tiède, se frotter les dents avec une brosse douee et flexible, s'endormir la bouehe fermée... enfin, brûler dans les maisons des herbes odoriférantes, *car l'air est rempli de semences imperceptibles de divers petits insectes qui entrent dans le corps par la respiration...* »

Dans un traité sur la variole, en quatre volumes, traduit par les Pères Jésuites, il est recommandé de piquer les pustules avec une aiguille d'argent, *que l'on fera bouillir* dans une déeoction composée et que l'on gardera enfermée dans un étui de plume.

La peste à bubons provient de l'eau potable souillée par des eadavres de rats morts ; le paludisme a pour germe un poison de l'air, de l'eau ou des plantes de terre ; le eharbon reconnaît pour eause la consommation de viande putréfiée ou la piqûre d'un insecte infecté.

Vous voyez, par ees quelques traits, que le germe de l'idée pastorienne remonte loin et que, de tout temps et en tout pays, il y a eu de bons et très perspieaces observateurs.

A noter encore, dans la bibliographie de l'acupuneture, un livre de 1712, de Kaempfer : « Curatio eolicæ per aeupuneturam, etc. ; Amœnitates exoticæ. »

D'après le Dr Martin, la bibliothèque impériale de Pékin posséderait sept volumes illustrés, datant de 1595, et traitant de pédiatrie et d'acupuncture.

A. Le Tellier (Alençon).

Les Épaves de la médecine (X, 649). — Au siège de Queretaro, en 1867, lors de la trahison de Lopez, officier de Maximilien, qui livra eet empereur aux Mexieains pour sauver sa vie, le général Miramon, du parti impérialiste, avait reçu une blessure au visage. Il se réfugia chez un médeein de la ville qui, après l'avoir pansé, alla le dénoncer à ses ennemis vainqueurs.

Voilà le fait raconté par Jules Leclercq, dans son *Voyage au Mexique*, où il a eonsaeré un ehapitre à cet infortuné prétendant. Nous lui en laissons la responsabilité.

En France, où le secret médical est en vigueur, un médeeiu ne se croirait pas permis d'agir ainsi pour bien des raisons ; il n'en aurait même pas la pensée ! Pas plus qu'il ne songe, en soignant les malades, que leur maladie pourrait bien être eontagieuse pour lui-même. Peut-être avons-nous une tendanee à pécher par excès de ce eôté ; mais cela nous exeuse de péeher ailleurs par défaut, dans le reste de nos actions.

Dr Bougon.

La « Chronique » par tous et pour tous

Les fresques de Besnard, à l'Ecole de Pharmacie et à la Sorbonne.

Vous avez récemment parlé (*Chronique*, XI, 714) des fresques de Besnard qui se trouvent à l'Ecole de Pharmacie. Ces fresques, qui représentent, sous forme épisodique, la Pbysique, l'Anthropologie et la Botanique, méritaient mieux qu'une simple mention; vous devriezbien nous en donner, dans votre attrayante revue, la reproduction photographique.

Ce n'est pas l'unique fois où Besnard ait cherché, dans la science, une inspiration : vous connaissez, sans aucun doute, la magistrale esquisse qu'il a peinte, pour la salle de chimie de la nouvelle Sorbonne. Là M. Besnard ne s'est pas contenté de peindre quelque anecdote, une expérience ou un laboratoire ; comme l'a dit un critique (1), « il a agrandi son thème jusqu'aux proportions de la Matière universelle. »

Au centre de la composition apparaît « un cadavre de femme sous le soleil, principe de la vie qui la décompose, mais ne la décompose que pour activer l'éclosion de ce merveilleux jardin de fleurs, né de sa putréfaction. Fécondité chimique de la mort qui engendre la vie ! Et voici que, à droite, le couple éternel descend et va s'embarquer sur le fleuve de l'existence, embouchure bleue, qui, de l'autre côté, après le tour circulaire, débouche en détritus, charniers, fumées, tout le bourbier terrestre qui, lui aussi, va alimenter l'éternelle efflorescence de la nature. »

Besnard, on l'a judicieusement écrit, est un peintre touché par la Science et il est le seul « à exprimer l'Univers en images selon la science ».

C'est ce qui constitue sa suprême originalité.

D[r] Ballandier.

La naissance d'un monstre, en 1704.

Extrait d'une lettre du chanoine Lions au conseiller de Thomassin Mazangnes.

Grenoble, 28 novembre 1704.

... On présenta hier à Son Eminence le corps d'un enfent né à Briançon depuis quelques mois afin d'obtenir permission de le montrer. C'est un corps qui a deux testes, quatre mains, quatre cuisses et quatre jambes, le tout bien formé. Il n'a vescu qu'autant qu'il en faloit pour estre baptisé. Le père qui est pauvre espère de gagner sa vie en montrant ce monstre qu'il conserve dans de l'eau de vie afin qu'il ne se corrompe.

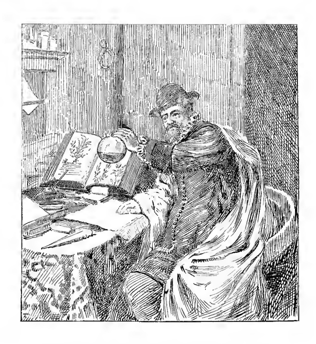
(Bibliothèque de Carpentras, *Lettres à Thomassin Mazangnes*, t. II, p. 297.) P. c. c. : L. G. Pélissier.

(1) G. Rodenbach.

Portrait de médecin, attribué à Van Ostade.

Le tableau qui a inspiré le dessin ci-joint provient de la collection particulière du Dr ANCELET, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire, Il représente un médecin hollandais du XVIIe siècle. C'est une réplique contemporaine du tableau qui existe à la collection Dutuit, au Petit-Palais de la ville de Paris, et qui est attribué à Van Ostade.

Ce qui en constitue l'intérêt, c'est le costume que portaient nos confrères à cette époque ; c'est aussi la petite mise en scène professionnelle, avec le livre de botanique ouvert et le médecin examinant, d'un « air doctoral », un récipient rempli d'urine, et prêt à consigner le résultat de ses impressions sur le papier qui va recevoir sa prescription.



PORTRAIT DE MÉDECIN, ATTRIBUÉ A VAN OSTADE

La médecine et les médecins dans La Bruyère.

Notre dévoué collaborateur, le Dr Henri Fauvel, nous signale cette consultation médicale, rédigée par La Bruyère ; le passage est célèbre, mais on ne le citera jamais trop :

Irène se transporte à grands frais en Epidaure, voit Esculape dans son temple, et le consulte sur tous ses maux. D'abord elle se plaint qu'elle est lasse et recrue de fatigue; et le dieu prononce que

cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire. Elle dit qu'elle est, le soir, sans appétit : l'oracle lui ordonne de dîner peu ; elle ajoute qu'elle est sujette à des insomnies ; et il lui prescrit de n'être au lit que pendant la nuit. Elle lui demande pourquoi elle devient pesante, et quel remède : l'oracle répond qu'elle doit se lever avant midi, et quelquefois se servir de ses jambes pour marcher. Elle lui déclare que le vin est nuisible : l'oracle lui dit de boire de l'eau ; qu'elle a des indigestions ; et il ajoute qu'elle fasse diète. Ma vue s'affaiblit, dit Irène : prenez des lunettes, dit Esculape. Je m'affaiblis moi-même, continue-t-elle, et je ne suis ni si forte ni si saine que j'ai été : c'est, dit le dieu, que vous vieillissez. Mais quel moyen de guérir de cette langueur ? Le plus court, Irène, c'est de mourir, comme ont fait votre mère et votre aïeule. Fils d'Apollon, s'écrie Irène, quel conseil me donnez-vous ? Est-ce là toute cette science que les hommes publient, et qui vous fait révérer de toute la terre ? Que m'apprenez-vous de si rare et de si mystérieux ? Et ne savais-je pas tous ces remèdes que vous m'enseignez ? — Que n'en usiez-vous donc, répond le dieu, sans venir me chercher de si loin, et abréger vos jours par un long voyage ?

(*Les Caractères.* — De l'homme.)

Plus loin, dans les *Jugements*, La Bruyère insiste sur l'utilité toute conditionnelle, relative, de la médecine et des médecins :

Si ces mêmes hommes sont tempérants, chastes et modérés, que leur sert le mystérieux jargon de la médecine, qui est une mine d'or pour ceux qui s'avisent de le parler ?

Sans doute, on peut trouver un peu de déclamation dans ce dernier motif. C'est une tache assez rare, chez La Bruyère, pour qu'on la signale.

Plus loin encore, dans le même chapitre, La Bruyère parle de la confiance que doivent inspirer les médecins :

Un homme sujet à se laisser prévenir, s'il ose remplir une dignité ou séculière, ou ecclésiastique, est un aveugle qui veut peindre, un muet qui s'est chargé d'une harangue, un sourd qui juge d'une symphonie : faibles images et qui n'expriment qu'imparfaitement la misère de la prévention. Il faut ajouter qu'elle est un mal désespéré, incurable, qui infecte tous ceux qui s'approchent du malade, qui fait déserter les égaux, les inférieurs, les parents, les amis, jusqu'aux médecins ; ils sont bien éloignés de le guérir, s'ils ne peuvent le faire convenir de sa maladie, ni des remèdes, qui seraient d'écouter, de douter, de s'informer et de s'éclaircir. Les flatteurs, les fourbes, les calomniateurs, ceux qui ne délient leur langue que pour le mensonge et l'intérêt, sont les charlatans en qui il se confie, et qui lui font avaler tout ce qui leur plaît ; ce sont eux aussi qui l'empoisonnent ou qui le tuent. (Ibidem.)

Dans le chapitre : *De quelques usages*, La Bruyère revient encore sur les médecins :

Tant que les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé... Un bon médecin est celui qui a des remèdes spécifiques ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir son malade...

La témérité des charlatans, et leurs tristes succès qui en sont les suites, font valoir la médecine et les médecins : si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent.

Ne pouvant tout citer, je renvoie le lecteur à ce chapitre.

Dr Henri FAUVEL.

Le secret professionnel au temps jadis.

En parcourant récemment les anciens registres paroissiaux de Beauvais pour une petite étude d'histoire locale, j'ai trouvé une indication, que je crois intéressante, sur la façon dont on respectait autrefois le secret professionnel.

Je ne sais si ce fait est connu. Il s'agit de la déclaration de naissance (ou de baptême, ce qui était équivalent à cette époque) d'un enfant *né de père et de mère inconnus*.

On trouve, au registre des baptêmes de la paroisse Saint-Sauveur (de Beauvais), pour l'année 1674 :

« Adrien, né le 25 juillet, a été baptisé par moi, prêtre vicaire soussigné, ce 3 août. La sage-femme jurée, nommée Marguerite Piequet, a déclaré, tant de parole que d'écrit, ne connaître le père ni la mère dudit enfant par nom et surnom, ou autrement. Le parrain a été Adrien Moran et la marraine Marie Ancelin, qui ont signé. »

Je ne savais pas qu'à cette époque, où l'Eglise était si stricte, une sage-femme (ou un médecin) fût autorisée à faire une déclaration de ce genre, absolument semblable à celle que nous pouvons faire en 1904.

Le même registre contient le serment de la même sage-femme, prêté entre les mains du curé ; mais le fait est très commun.

Dr LEBLOND (de Beauvais).

Un exploit de chirurgien sous le premier Empire.

Il y a plus de 30 ans, je copiai un récit — je l'ai gardé depuis — que je vous adresse : il doit trouver place dans les gestes médicaux que vous collectionnez avec succès dans la *Chronique médicale*.

Dr BRACHET (de Tarbes).

... Sir Henri Berthoud, le spirituel conteur, a écrit (1) une histoire de chirurgien qui vient tout naturellement s'encadrer dans cette page.

A vingt-cinq lieues de Ratisbonne, trente-deux de Munich et cinquante de Vienne, se trouve une jolie petite ville de la Basse-Bavière : c'est Passau.

Bâtie près du confluent de l'Inn et de l'Iltz, dans le Danube, elle est fortifiée par une enceinte naturelle de montagnes, et il aurait fallu, pour la prendre, vingt mille hommes, de l'artillerie et beaucoup de munitions de guerre.

Or, le petit corps d'armée française qui se trouvait dans les environs n'avait rien de tout cela : quatre mille hommes, sans vivres ni canons, et pas une cartouche. Un convoi, attendu depuis deux jours, avait été attaqué et pris par les Autrichiens.

Les soldats étaient découragés, le général ne savait où donner de la

(1) *Journal de Napoléon.*

tête. En effet, sa situation ne se trouvait pas médiocrement embarrassante ; c'était presque une question de vie et de mort.

Les officiers supérieurs s'étaient réunis en conseil ; mais la délibération n'avançait guère, car on n'ouvrait pas d'avis, ou on n'ouvrait que des avis absurdes.

Un jeune chirurgien, sous-aide, grêle, souffreteux, et Gascon le plus hâbleur qui eût manié lancette, poussa sans façon au milieu des délibérants la haridelle qu'il montait, et cria au président du conseil : « Général, je viens de prendre Passau !... J'ai l'honneur de vous dire que je viens de prendre Passau à moi tout seul, et en voici la capitulation, signée par le gouverueur de la place, le comte de Bramberg, et moi Etienne Garouil, sous-aide major. »

Le général et son état-major étaient là à se regarder bouche béante et sans comprendre.

... Etienne Garouil descendit de cheval avec une maladresse affectée, et un cercle nombreux d'officiers se pressa autour de lui :

« Je ne suis pas très bon cavalier, continua-t-il... c'est justement ce qui a fait de moi un héros. Or, tout à l'heure, mon cheval que voici, et qui depuis hier refusait de marcher, prit le mors aux dents et se mit à courir du côté de Passau. Je voulus le retenir, mais son galop n'en devint que plus rapide.

« Mon cheval courait, courait, et moi je me sentais à chaque instant prêt à vider les arçons, de frayeur ; car les tours et les clochers de Passau devenaient de plus en plus distincts, et ce qui me paraissait aussi fâcheux, c'est que je distinguais un gros parti de Bavarois sortant de la ville et ayant l'air de marcher droit à moi.

« Comme ma bride ne m'était pas d'une utilité bien grande, je l'abandonnai pour un moment ; je nouai autour de mon bras le mouchoir blanc que vous y voyez... et continuai ma course.

« Les Bavarois crient : arrête ! d'autres se jettent à la tête de mon cheval, et, grâce à Dieu, ils font ce que je cherchais à faire depuis une demi-heure, ils le font rester en place.

« ..... Je demandai le gouverneur ; on me conduisit à lui. Le digne homme se disposait à faire une sortie.....

« — Gouverneur ! lui dis-je, je viens, au nom de Sa Majesté l'Empereur et Roi, vous sommer de rendre Passau à l'instant et à discrétion. Vingt mille hommes, quarante-huit pièces de canon, et Sa Majesté en personne, sont à une demi-lieue d'ici. L'Empereur a choisi Passau pour y établir un hôpital militaire ; et, afin de ne pas perdre de temps, il m'a envoyé en parlementaire, avec ordre de choisir les localités les plus favorables à cet hôpital. Vous voyez en moi un chirurgien-major de la garde impériale, honoré de la confiance particulière de l'empereur Napoléon. Mais il faut vous hâter, car Sa Majesté n'est pas de belle humeur ; et il pourrait vous en coûter cher, si tout n'était pas prêt lors de son arrivée.

« Après m'être fait bien prier, j'ai consenti à signer une capitulation moins dure que celle de se reudre à discrétion. Toute l'artillerie, tous les approvisionnemenst, toutes les armes nous restent La garnison a une heure pour se retirer et quatre officiers supérieurs, — dont le gouverneur, — restent en otage entre nos mains jusqu'à l'entier accomplissement de la capitulation.

« J'ai laissé ces braves gens à l'entrée du camp, sous la garde d'une compagnie de grenadiers. »

Les Français se mirent en possession de Passau sans la moindre résistance.

L'Empereur fit fortifier cette place, et l'un des ouvrages que l'on y éleva porte encore le nom de bastion Garouil.

« Quant à lui, il reçut la croix et obtint le grade de chirurgien-major de deuxième classe dans un des régiments de la garde impériale. »

(*Esquisses historiques des différents corps qui composent l'armée française*, par Joachim AMBERT, officier de dragons. Saumur, 1835.)

Dr Georges LÉVY.

Les propriétés du chou d'après Caton.

Le chou, dit Caton, est le premier des légumes... *Il se digère admirablement*, entretient la liberté du ventre et des urines. Il est salutaire de toutes façons. Il sert de vomitif, de purgatif, de remède contre la colique et la dysurie suivant la préparation.

Un cataplasme de chou broyé est employé dans les luxations et le cancer au sein. Le chou tire les humeurs et dégage la tête et les yeux. Enflure de la rate, maux de cœur, douleurs du foie, du poumon, du péricarde, la goutte même, rien ne résiste au chou. Avec l'urine d'un homme qui a mangé du chou, on prépare un bain salutaire, fortifiant pour les enfants, une lotion excellente pour les yeux, la surdité, la gale, le polype du nez.

(D'après l'*Italie antique*, de Lefèvre, p. 420. Paris, Rudeval.)

Lucien GRAUX.

De quand date le mot influenza ?

Notre confrère le Dr H. LEROUX nous communique cet extrait d'une lettre de Lagrenée, Directeur de l'Académie de France à Rome, datée de cette ville le 4 septembre 1782 :

« Les grandes chaleurs ont causé beaucoup de maladies à Rome, et à l'heure que je vous parle nous le sommes tous, ma famille, moi et une partie des pensionnaires. Mais cette maladie qu'on appelle *influenza* n'est point dangereuse, c'est un rhume qui commence par une petite fièvre et qui se guérit en l'humectant. Son Eminence (le cardinal de Bernis) en est attaquée et va mieux et nous aussi. »

Ce n'est pas, à dire vrai, la première mention que nous connaissions du mot *influenza*, appliqué à la grippe épidémique. Comme nous l'avons établi ailleurs (1), le vocable remonte au moins à 1767 ; du moins ne l'avons-nous pas rencontré avant cette époque.

Aux médecins collectionneurs. — J'ai en ma possession de superbes peintures de maîtres, tels que Boilly, Prud'hon, Téniers, etc., qui me viennent de famille. Comme vous vous occupez d'œuvres d'art, je viens vous demander si vous ne connaîtriez pas, parmi nos confrères, quelqu'un qui en serait amateur, car je désirerais les vendre.

Dr FLEURY (de Bar-le-Duc).

---

(1) *Archéologie de la Grippe*, par le Dr CABANÈS. Paris, aux bureaux du *Progrès médical*, 1892.

Chronique Bibliographique

La Puériculture du premier âge, par le Pr A. Pinard. Armand Colin, 5, rue de Mézières, Paris.

Comment un pareil livre est-il — à notre connaissance — le premier en date traitant d'un sujet qui ne devrait laisser personne indifférent ? Il semble qu'il ne dit rien d'original, et son originalité est de si bien dire tout ce qui a trait à la nourriture, au vêtement et à l'hygiène des enfants du premier âge, que chacun pourrait s'en croire l'auteur. Mais on a vite reconnu les qualités qui distinguent l'enseignement du professeur Pinard et les soins que ce maître apporte au « soignage » des enfants.

Son livre est un ouvrage de morale pratique, dont il n'est pas possible de disséquer les chapitres pour une analyse. Les jeunes mères de demain n'auront plus, si elles donnent à leurs enfants des soins irrationnels, l'excuse de leur ignorance, puisqu'un maître a fait à leur intention le livre qui manquait à leurs aînées, le bréviaire de la jeune mère, livre d'hygiène sociale, autant que de bonne vulgarisation.

Hygiène rurale, par le Dr Raoul Laffon. Paris, J.-B. Baillière et fils. 1904.

L'auteur connaît à fond les populations rurales ; il sait l'étendue de leur misère, qui les empêche de se donner le bien-être que toutes les classes de la société ont progressivement cherché à réaliser, et que, dans un sentiment de justice et d'humanité, il voudrait voir s'étendre à tout le monde. C'est que le paysan est un être auquel on a jusqu'alors demandé deux choses : l'impôt et le suffrage d'électeur, sans lui donner en retour non pas l'instruction, mais l'éducation. A l'auteur, qui a conscience de la grandeur de son rôle de médecin et d'hygiéniste, le paysan apparaît comme un être des plus malheureux : son habitation, ses vêtements, son hygiène alimentaire, tout est défectueux ; ses soins de propreté corporelle nuls ; il est exposé aux intempéries ; il vit avec tous les siens dans une promiscuité que l'hygiène réprouve, autant que la morale ; tout cela a ému l'auteur, qui a vulgarisé l'hygiène, dans un livre où les gens de la campagne trouveront, pour tous les détails de la vie rurale, d'utiles conseils.

Un aperçu plein de justesse, sur l'exercice de la médecine dans les campagnes, sur l'organisation des bureaux de bienfaisance et des hospices, montre que l'hygiéniste est doublé du philanthrope.

Nous sommes heureux de voir des hommes de cœur et de science sortir de l'obscurité où les reléguerait volontiers la sottise des gens, quand les circonstances obligent ces hommes d'exercer à la campagne l'art médical ; nous avons ici un exemple, que leurs observations consignées au jour le jour peuvent être d'un utile enseignement.

Dr André Lombard.

La Camarade, comédie en un acte, en prose, de Marcel Clavié. Adolphe d'Espié, éditeur.

La Camarade, c'est mieux que l'amie, c'est la femme dont l'affection quasi-masculine est faite d'estime et de raison, et dont l'amitié, cordiale et franche, est aussi sûre qu'un sentiment fraternel. Et c'est, en effet, une amitié de sœur qu'a Lucie Sincère pour ses amis Louis Cléret et Gaston Soudin.

Ces deux derniers, après une longue fréquentation chez leur amie commune, se sont épris de leur compagne de chaque soir et ne trouvent rien de mieux que de lui déclarer leur amour. Mais Lucie est assez sage et assez intelligente pour préférer l'amitié d'autrefois à un amour passager, qui forcément les diviserait et ferait souffrir l'un du bonheur de l'autre. Aussi le leur fait-elle comprendre et les décide-t-elle à reprendre l'intimité de jadis, à oublier leur passion éphémère, pour garder intacte leur amitié loyale et pure, qui vaut mieux que l'amour.

Et ceci est la morale de cette comédie, qui vaut surtout par la pureté du langage et la clarté avec laquelle les idées sont exposées. Ce n'est certes pas du théâtre à effet : l'auteur n'a pas cherché la situation rare ou émouvante ; mais, ce qui vaut peut-être mieux, il a exposé, d'une façon très simple, une idée très élevée en elle-même, et qui résume toute une philosophie.

Certes, la délicatesse morale dont font preuve les personnages est aussi rare que l'amitié qui les unit ; car la camaraderie entre les deux sexes n'est jamais exempte d'un sentiment plus tendre, d'un penchant vers une intimité plus complète, tel que le veut la loi même de la nature. Aussi faut-il des personnes d'un âge mûr et d'une grande force de caractère, pour mettre au-dessus de la passion commune l'amitié immatérielle et très pure de l'esprit.

Il faut savoir gré à M. Marcel Clavié d'avoir mis à la scène, en un rapide aperçu, un sentiment élevé, à l'heure où les auteurs à succès s'attachent surtout à étaler et à glorifier la passion humaine, et d'avoir fait œuvre d'écrivain indépendant et sincère.

Gaston Potée.

Lip Tay, **Prophylaxia sexualis**, chez l'auteur, 26, boulevard Poissonnière, Paris. — Géraud Bonnet, **Traité pratique d'hypnotisme et de suggestion**. Rousset, éditeur. — L. Billon, **Garçons ou filles ?** Rousset, éditeur.

M. Lip Tay est fidèle à sa méthode vulgarisatrice. Estimant que le nombre n'est pas suffisant des volumes traitant de l'amour et des moyens propres à en éviter les conséquences, parfois redoutables, il publie aujourd'hui un Traité de prophylaxie sexuelle.

Son livre est complet, et serait intéressant, même pour des médecins au courant de toutes les précautions et supercheries habituelles, si l'auteur n'avait pas adopté la forme dialoguée, qui donne à son ouvrage un air vague de catéchisme d'amour, purement matériel, s'entend.

Je suis heureux de constater que M. Lip Tay insiste beaucoup sur les complications souvent dangereuses de la blennorrhagie, cette avarie *minor*, que le public ne considère pas comme une maladie grave ; il est bon qu'il sache qu'outre l'orchite, la blennorrhagie provoque l'oph-

talmie et l'arthrite purulentes, et que les ravages causés dans la société par le microbe de Neisser sont extrêmement pernicieux.

Allons ! il y aura encore de bonnes heures pour les potaches, qui iront feuilleter le livre de M. Lip Tay à la devanture des libraires et feront, grâce à lui, leur éducation sexuelle.

*
* *

M. Géraud Bonnet est convaincu qu'il faut mettre l'hypnotisme à la portée des gens du monde. Grands Dieux ! comme s'ils n'étaient déjà pas assez névrosés ; comme s'ils n'avaient pas assez de tendances à faire tourner des tables ou évoquer des esprits, qui parlent par l'intermédiaire d'un pied de guéridon !

Cette réserve faite, je me plais à reconnaître que M. Bonnet a écrit son livre de médecine, apportant à sa conception la méthode expérimentale. Mais, encore une fois, n'est-ce pas jouer avec le feu, que d'initier le public aux arcanes de la suggestion ?

*
* *

Notre confrère, le Dr Billon, publie, chez l'éditeur Rousset, un opuscule fort bien fait sur les causes déterminant le sexe. La question a longtemps passionné les savants, et l'historique minutieux que donne l'auteur prouve que, depuis Hippocrate, l'homme a toujours cherché à procréer volontairement le sexe de ses enfants.

M. Billon se rallie à la théorie du plus faible générateur : le parent le plus faible donne son sexe au produit. A coups de statistique, il tente d'échafauder un faisceau de preuves ; mais celles-ci sont bien légères, et l'auteur a raison de conclure par les deux vers d'Hugo :

> Tout marche, et le hasard corrige le hasard.
> De là vient l'équilibre et toujours l'ordre éclate.

C.-L. Guillemet, **Témoignages spiritualistes**. A. Hatier, éditeur.

M. l'abbé Guillemet établit la liste des savants des deux derniers siècles qui étaient spiritualistes. Cette liste est longue, de Cuvier à Pasteur.

L'auteur nous permettra-t-il de lui dire qu'une telle statistique ne prouve rien, car il n'y a qu'à lui opposer celle des savants et philosophes libres penseurs, de Proud'hon à Berthelot, en passant par Spencer et Hœckel.

Chaque camp possède ses leaders. Ils se valent. Et c'est à l'examen de leurs théories et surtout à l'influence qu'elles ont eue sur l'évolution sociale qu'on peut les juger. La métaphysique n'a rien à faire avec la science, voire avec la psychologie. Elle est d'ordre purement spéculatif, et surtout elle est trop encombrante, attirant à elle des esprits d'élite qu'elle détourne de leur voie : tel homme, réputé métaphysicien transcendant, n'aurait-il pas rendu plus de services à ses semblables, en se consacrant purement et simplement à la science expérimentale ?

Dr Lucien Nass.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 10 15 Mai 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

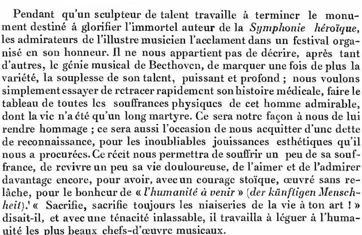
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Histoire

La surdité de Beethoven (1770-1827)

par M. le Dr Klotz-Forest.

I



Pendant qu'un sculpteur de talent travaille à terminer le monument destiné à glorifier l'immortel auteur de la *Symphonie héroïque*, les admirateurs de l'illustre musicien l'acclament dans un festival organisé en son honneur. Il ne nous appartient pas de décrire, après tant d'autres, le génie musical de Beethoven, de marquer une fois de plus la variété, la souplesse de son talent, puissant et profond ; nous voulons simplement essayer de retracer rapidement son histoire médicale, faire le tableau de toutes les souffrances physiques de cet homme admirable, dont la vie n'a été qu'un long martyre. Ce sera notre façon à nous de lui rendre hommage ; ce sera aussi l'occasion de nous acquitter d'une dette de reconnaissance, pour les inoubliables jouissances esthétiques qu'il nous a procurées. Ce récit nous permettra de souffrir un peu de sa souffrance, de revivre un peu sa vie douloureuse, de l'aimer et de l'admirer davantage encore, pour avoir, avec un courage stoïque, œuvré sans relâche, pour le bonheur de « *l'humanité à venir* » (*der künftigen Menschheit*).' « Sacrifie, sacrifie toujours les niaiseries de la vie à ton art ! » disait-il, et avec une ténacité inlassable, il travailla à léguer à l'humanité les plus beaux chefs-d'œuvre musicaux.

De toutes les infirmités dont fut accablé l'illustre maître, la plus cruelle fut assurément celle qui le frappa dans son art même et l'empêcha d'entendre sa propre musique. La surdité de Beethoven est historique : tous ses biographes en parlent ; les artistes nous ont, en outre, présenté plusieurs portraits et gravures de « Beethoven sourd » (1). C'est, d'ailleurs, l'infirmité qui frappa le plus l'imagination du public, lequel se représente difficilement un musicien compositeur sourd. Et pourtant, toute la musique qu'il composa pendant la période la plus longue et la plus féconde, à partir de sa trentième année, par conséquent ses plus beaux chefs-d'œuvre, ne fut jamais « entendue » par son auteur. Il concevait la musique et l'écrivait sans jamais l'entendre. Beethoven sourd à partir de trente ans ! Quel supplice plus terrible pourrait-on

(1) Il existe, en particulier, une composition allégorique remarquable de F. Lix, représentant : *Beethoven ressentant les premières atteintes de la surdité.*

inventer et infliger à un artiste de sa valeur et de sa puissance ? D'autres musiciens furent affligés, il est vrai, du même sort. On cite, en particulier, Francastel, un prix de Rome ; Tréville, Alary, Habeneck, Bizet, Camille Schubert, Giulia Grisi, Fraschini, Planel et d'autres encore. Mais, chez ces musiciens, le plus souvent la surdité est survenue tardivement, et si leur sort a été aussi triste, au moins ont-ils pu entendre une grande partie de leur œuvre. Beethoven était « muré » en lui-même, séparé de ses productions musicales, des hommes, du monde extérieur à sa gloire naissante, pendant de longues années et sans espoir de guérison.

II

Quelle était la cause de cette affection et comment s'était-elle développée ? Comment a-t-elle été soignée ? Aurions-nous pu, de nos jours, en empêcher l'évolution, guérir peut-être ou au moins améliorer sa surdité ? Telles sont les questions qui se présentent à nous et s'imposent à notre curiosité.

Thayer (1), qui, de tous les biographes de Beethoven, est le plus documenté et celui qui connaissait le mieux la vie du maître, nous donne quelques indications précieuses. Il cite en particulier le manuscrit Fischhoff, dans lequel on peut lire ce qui suit :

En 1796, Beethoven rentra chez lui trempé de sueur, par une journée d'été très chaude. Il ouvrit portes et fenêtres et se déshabilla jusqu'au pantalon. Il se mit à chercher la fraîcheur, s'installa à la fenêtre largement ouverte en plein courant d'air. Comme conséquence, il eut une maladie grave, dont le choc porta pendant la convalescence sur l'ouïe ; à partir de cette époque, la surdité se développa peu à peu.

Ce qui rend ce récit vraisemblable, c'est que Beethoven avait, en effet, l'habitude de mépriser toute mesure hygiénique. On eût dit que pour lui son corps n'existait pas, tellement il le maltraitait. Tout son esprit était tendu vers son art, et si ses souffrances physiques lui étaient cruelles, c'était surtout par l'obstacle qu'elles portaient à son plein épanouissement musical. Il suffit de rappeler, ce qui d'ailleurs est indispensable pour comprendre et expliquer l'évolution de la surdité de Beethoven, quels étaient ses habitudes, son genre de vie.

« Dans son intérieur, dit Höker (2), régnait un désordre génial. Il se levait de très bonne heure le matin : à cinq ou six heures déjà, en hiver comme en été. Pour se laver, il prenait de préférence de l'eau glaciale. Il en avait toujours plusieurs cruches sur sa toilette. Avec ses mains il « porta en grognant, et en hurlant », quantité d'eau sur sa figure et ses cheveux, sans s'apercevoir qu'il y avait une flaque par terre, dans laquelle il barbotait comme un canard. Très souvent le parquet était traversé, et l'eau tachait le plafond des habitants de l'étage du dessous : ce qui faisait naître fréquemment des discussions entre Beethoven, les locataires et les propriétaires. »

Il lui arrivait assez souvent, pour lutter contre des bouffées de chaleur qui l'incommodaient pendant son travail, de se plonger la tête dans une cuvette d'eau la plus froide possible. Il avait encore l'habitude, non moins fâcheuse, de partir de chez lui de grand matin, de rester des journées entières au milieu des bois, composant toujours, s'exposant à l'humidité de leurs ombrages, la tête toujours découverte (3).

(1) Alexandre Weelock Thayer (traduit de l'anglais en allemand et continué par Deiters), *Ludwig van Beethoven's Leben*, 3 vol. (1872), t. II, p. 91.

(2) J. Höker, *Das grosse Dreigestirn* (Haydn, Mozart, Beethoven), p. 330.

(3) *Journal d'Hygiène*, 1875, p. 10 (article du Dr Prat).

Il est parfaitement possible, par conséquent, que Beethoven, pour se rafraîchir, se soit exposé à un courant d'air. Toute la question est de savoir quelle était la nature de la « maladie grave » qui aurait provoqué ses troubles de l'ouïe.

Le Dr Weisenbach, dans son *Voyage au Congrès* (1814), donne, de l'étiologie de la surdité de Beethoven, le récit suivant, plus court, mais analogue à celui ci-dessus. Il précise, d'autre part, le diagnostic de la « maladie grave », point de départ de l'affection auriculaire du Maître : « Il eut un jour une fièvre typhique (typhus) terrible. « Depuis cette époque date le délabrement (*Verfall*) de son système « nerveux et probablement aussi la déchéance (*Verfall*) si pénible « de son ouïe. » On peut affirmer, en se basant sur le travail si précis de Thayer, que Beethoven n'a pas eu cette « maladie grave » après son arrivée à Vienne (1792). Cependant il se pourrait qu'antérieurement, et en particulier de 1784 à 1786, à l'époque de la mort de sa mère, il ait été victime d'une « maladie grave » qui aurait bien pu être la fièvre typhoïde.

On sait qu'à cette époque sa santé était très fragile et de là date également le début de son entérite chronique. Nous ne savons rien de précis, mais cela ne suffit pas pour écarter définitivement l'hypothèse de fièvre typhoïde ; or l'on peut constater, pendant le cours de la fièvre typhoïde, comme pendant le cours de toute autre maladie infectieuse, des troubles auditifs qui peuvent dépendre soit d'un catarrhe de la trompe d'Eustache et de l'oreille moyenne, provoqué par un catarrhe du pharynx, préexistant ou coïncidant, soit d'un trouble nerveux. Ces troubles peuvent bien être passagers et disparaître avec la fièvre typhoïde, ou au contraire entraîner immédiatement des conséquences très sérieuses et provoquer la surdité par la suppuration de l'oreille moyenne. Il nous paraît peu probable que l'on puisse rapporter à la « maladie grave » de cette époque, typhique ou non, les débuts des troubles auditifs de Beethoven. Si ses troubles auditifs avaient été provoqués par une maladie infectieuse de cette époque, Beethoven eût été sourd très jeune. Le pronostic très grave d'une part, d'autre part, l'évolution rapide des infections de l'oreille moyenne, n'auraient pas permis à Beethoven de faire son éducation musicale. Il aurait eu, à la suite de sa fièvre infectieuse, une otite aiguë, et non une affection chronique, se développant lentement et progressivement.

Beethoven fixe, du reste, avec beaucoup de précision et à plusieurs reprises, dans ses lettres, les débuts de ses troubles auditifs à une époque ultérieure (1796). Il n'est pas admissible que, pendant la période de dix ans (1785 à 1796), la maladie qui devait provoquer la surdité ait sommeillé à l'état latent, pour éclater avec une certaine violence à partir de 1796. Nous ne pouvons pas affirmer que Beethoven n'ait pas eu la fièvre typhoïde ou toute autre maladie infectieuse ; mais nous pensons que ce n'est pas à la suite de cette maladie et comme complication éloignée que la surdité commença.

III

L'histoire la plus singulière et la plus extraordinaire de l'origine de sa maladie est celle rapportée par un pianiste anglais, Charles Neate, à qui Beethoven lui-même l'avait racontée, en 1815.

Neate engagea un jour Beethoven à venir en Angleterre, insistant

sur la renommée des auristes anglais, et il lui affirma qu'il pouvait espérer une amélioration. Alors le dialogue suivant s'engagea entre Beethoven et son interlocuteur :

BEETHOVEN : Non, j'ai déjà eu des consultations médicales de toute sorte, je ne guérirai jamais ; je vais vous dire comment la chose est arrivée. J'étais un jour en train d'écrire un opéra...

NEATE : *Fidelio* ?

BEETHOVEN : Non, ce n'était pas *Fidelio*. J'avais affaire à un premier ténor lunatique et pas commode ; j'avais déjà écrit deux airs pour le même texte qui ne le satisfaisaient point, puis encore un troisième, qui parut lui convenir, après un essai. Enfin il l'emporta. Je remerciai le ciel d'en avoir fini avec lui et je me mis à travailler une partition, que j'avais dû écarter pour m'occuper de ses airs et que je tenais à achever. Je n'étais point installé à mon travail depuis une demi-heure, que j'entendis frapper à ma porte ; je me doutai immédiatement que c'était mon premier ténor. Je saute de la table, avec une telle surexcitation et une telle rage que, quand mon homme entra dans la pièce, je me jetai par terre, comme vous faites sur la scène (ici Beethoven écarta les mains et imita le mouvement), et je tombai sur mes mains. En me relevant, je me trouvai sourd et depuis je le suis resté. Le médecin dit qu'il y a eu blessure d'un nerf... »

Thayer affirme que la parole de Charles Neate ne doit pas être mise en doute ; mais comment faut-il interpréter ce récit ? Nous ne pouvons accepter telle quelle cette explication. Pour l'admettre, il aurait fallu que Beethoven subît une lésion traumatique bien sérieuse, pouvant intéresser les nerfs acoustiques ; or, il le dit lui-même, il est tombé sur ses mains, et non sur son crâne. Il est plus vraisemblable que, de très bonne foi, Beethoven, comme tous les malades, d'une façon générale, ait rapporté à un événement saillant ou frappant le début de son affection.

Il n'avait pas toujours indiqué cette chute comme cause de sa surdité. Dans ses lettres si intéressantes (1) à son vieux et fidèle ami, (alter treuer Freund), le Dr Franz J. Wegeler, écrites en 1801, il ne parle pas de cette chute, pas plus d'ailleurs que dans celles écrites au pasteur Amenda :

Depuis trois ans, mon ouïe est toujours devenue plus faible. Cela doit avoir été causé par mon affection du ventre, dont je souffrais déjà autrefois, comme tu sais, mais qui a beaucoup empiré ; car je suis continuellement affligé de diarrhée, et par suite d'une extraordinaire faiblesse. Franck voulait me tonifier avec des reconstituants et traiter mon ouïe par l'huile d'amandes. Mais *prosit* ! cela n'a servi à rien ; mon ouïe a toujours été plus mal, et mon ventre est resté dans le même état. Cela a duré ainsi jusqu'à l'automne dernier, où j'ai été souvent au désespoir. Un âne de médecin me conseilla des bains froids ; un autre, plus avisé, des bains tièdes du Danube : cela fit merveille ; mon ventre s'améliora, mais mon ouïe resta la même, ou devint encore plus malade. Cet hiver, mon état fut vraiment déplorable : j'avais d'effroyables coliques et je fis une rechute complète. Je restai ainsi jusqu'au mois dernier, où j'allai voir Vering ; car je pensai que mon mal réclamait plutôt un chirurgien, et du reste j'ai toujours eu confiance en lui. Il réussit à couper presque complètement cette violente diarrhée ; il m'ordonna des bains tièdes du Danube, dans lesquels il me faisait verser une fiole de liqueurs fortifiantes ; il ne me donna aucune médecine, sauf, depuis quatre jours environ, des pilules pour l'estomac et une sorte de thé pour les oreilles. Je m'en trouve mieux et plus fort : il n'y a que mes oreilles qui bruissent et mugissent (*sausen und brausen*) nuit et jour. Je puis dire que je mène une vie misérable. Depuis presque deux ans, j'évite toute société, parce que je ne puis pas dire aux gens : « Je suis sourd ». Si j'avais quelque autre métier, cela serait encore possible ; mais dans le mien, c'est une situation terrible. Que diraient de cela mes ennemis, dont le nombre n'est pas petit ?

(1) Au Dr Franz Gerhard Wegeler (Vienne, 29 juin 1801).

Pour te donner une idée de cette étrange surdité, je te dirai qu'au théâtre je dois me mettre tout près de l'orchestre pour comprendre les acteurs. Je n'entends pas les sons élevés des instruments et des voix, si je me place un peu loin. Dans la conversation il est surprenant qu'il y ait des gens qui ne l'aient jamais remarqué. Comme j'ai beaucoup de distractions, on met tout sur leur compte. Quand on parle doucement, j'entends à peine ; oui, j'entends bien les sons, mais pas les mots ; et d'autre part, quand on crie, cela m'est intolérable. Ce qui en adviendra, le ciel le sait. Vering dit que cela s'améliorera certainement, si cela ne guérit pas tout à fait...

Les lettres de Beethoven à Wegeler sont particulièrement intéressantes, parce que Wegeler était non seulement le vieil ami, mais encore le médecin à qui l'illustre sourd pouvait se confier sans réserve. Ces lettres contiennent des détails précieux sur la marche de sa maladie, les différents traitements essayés et bientôt abandonnés, et nous permettront, par la description des symptômes que nous y trouverons, de fixer notre diagnostic.

Voici d'abord encore une lettre adressée à la même époque au pasteur Amenda (1); elle nous donne la confirmation de certaines indications déjà notées dans la lettre ci-dessus à Wegeler :

Au pasteur Amenda, en Courlande.

Sache que la plus noble partie de moi-même, mon ouïe, s'est beaucoup affaiblie. Déjà, à l'époque où tu étais près de moi, j'en sentais des symptômes et je le cachais ; depuis, cela a toujours été pire. Si cela pourra jamais être guéri, il faut attendre (pour le savoir) ; cela doit tenir à mon affection du ventre. Pour celle-ci, je suis presque tout à fait rétabli ; mais pour l'ouïe, se guérira-t-elle ? Naturellement, je l'espère ; mais c'est bien difficile, car de telles maladies sont les plus incurables. Comme je dois vivre tristement, éviter tout ce qui m'est cher et ce que j'aime, et cela parmi des hommes si misérables...

Il résulte de ces lettres que l'affection de Beethoven s'est développée lentement, *sans douleur*, et c'est surtout de l'affaiblissement graduel de l'ouïe que s'est plaint le musicien. Dans la lettre suivante à Wegeler, écrite cinq mois après la première, le bruissement et le bourdonnement même, qui l'incommodaient si désagréablement, avaient presque disparu.

Vienne, 16 novembre 1801.

..... Vering me pose toujours, depuis des mois, des vésicatoires sur les deux bras ; ils renferment une certaine écorce (2) que tu dois connaître. Ce traitement m'est extrêmement désagréable ; sans parler des douleurs, je suis constamment privé pour un ou deux jours de mes bras... Je dois convenir que le bruissement et le bourdonnement sont un peu plus faibles qu'autrefois, surtout à l'oreille gauche, par laquelle justement ma surdité a commencé ; mais mon ouïe ne s'est certainement améliorée en rien jusqu'à présent ; je n'ose pas décider si elle n'est pas devenue encore pire. — Mon ventre va mieux ; surtout quand j'use pendant quelques jours des bains tièdes, je me trouve assez bien, huit ou dix jours. De loin en loin, je prends quelque chose de fortifiant pour l'estomac ; je commence aussi, d'après ton conseil, des applications d'herbes sur le ventre. — Vering ne veut pas entendre parler des douches. Du reste, je ne suis pas très content de lui. Il a vraiment trop peu de soins et d'attention pour une telle maladie ; si je n'allais pas chez lui — et cela m'est très difficile, — je ne le verrais jamais.

Que penses-tu de Schmidt ? Je ne change pas volontiers ; mais il me semble que Vering est trop praticien, pour renouveler ses idées par la lecture. — Schmidt me semble en ceci un tout autre homme, et ne serait peut-être pas aussi négligent. — On dit merveilles du galvanisme ; qu'en penses-tu ? Un médecin m'a dit qu'il avait vu un enfant sourd-muet recouvrer l'ouïe, et un homme sourd depuis sept ans guéri également. — Justement j'apprends que Schmidt fait des expériences là-dessus.

Je vis de nouveau un peu plus agréablement ; je me mêle davantage aux hommes. Tu peux à peine croire quelle vie de solitude et de tristesse j'ai menée depuis deux ans. Mon infirmité se dressait partout devant moi, comme un spectre, et je fuyais les hommes. Je devais paraître misanthrope, et je le suis pourtant si peu !...

---

(1) Probablement écrite en 1801.

(2) Le Dr Wegeler nous indique qu'il s'agissait de l'écorce de Daphne (*Daphne mezereum*) ou écorce de garou. De même que le jus acide des graines rouges de cette plante, son écorce est officinale (elle comptait parmi les substances marquées dans le Codex). Elle était prescrite par les médecins comme révulsive et vésicante.

IV

Pendant toute l'année 1801 et la plus grande partie de l'année 1802, Beethoven espère guérir ou du moins améliorer son affection. Il court d'un médecin à l'autre, chez Franck (1) d'abord, puis chez plusieurs autres ; Vering (2) ensuite et Schmidt ont sa confiance temporaire. Il essaye tous les traitements et s'irrite contre les médecins impuissants à sauver son ouïe. Il les abandonne et les injurie avec sa violence habituelle, accable de sarcasmes particulièrement le dernier abandonné et met tout son espoir en l'illustre inconnu qu'on lui recommande, pour l'abandonner bientôt avec la même désinvolture. C'est l'état psychologique que présentent beaucoup de malades, surtout les nerveux, et que les médecins praticiens connaissent particulièrement pour l'avoir eu à subir fréquemment. Il finit par mettre sa suprême espérance en un « guérisseur » et se soumet à un régime aussi ridicule qu'étrange, d'ailleurs sans plus de succès.

A partir de cette époque, il désespère, et c'est alors qu'il écrit le fameux *Testament d'Heiligenstadt*, adressé à ses frères Carl et Johann, avec cette indication : « Pour lire et exécuter après ma mort. » « C'est, dit Romain Rolland (3), dans sa belle étude sur Beethoven, un cri de révolte et de douleur déchirante. On ne peut l'entendre sans être pénétré de pitié. Il fut tout près alors de mettre fin à sa vie. Seul, son inflexible sentiment moral l'arrêta. Ses dernières espérances de guérison disparurent. »

Voici la partie de ce testament qui nous intéresse :

Testament d'Heiligenstadt (4).

(6 octobre 1802.)

..... Mais songez seulement, depuis six ans, quel est mon état affreux, aggravé par des médecins sans jugement, trompé d'année en année dans l'espérance d'une amélioration, enfin contraint à la perspective d'un mal durable — dont la guérison demande peut-être des années, si elle n'est pas tout à fait impossible. Né avec un tempérament ardent et actif, accessible même aux distractions de la société, je devais de bonne heure me séparer des hommes, passer ma vie solitaire. Si je voulais parfois surmonter tout cela, oh ! combien durement je me heurtais à la triste expérience renouvelée de mon infirmité ! Et pourtant, il ne m'était pas possible de dire aux hommes : « Parlez plus haut, criez ; car je suis sourd ! » Ah ! comment me serait-il possible d'aller révéler la faiblesse d'un sens qui devrait être chez moi plus parfait que chez les autres, un sens que j'ai autrefois possédé dans la plus grande perfection, dans une perfection comme certainement peu de gens de mon métier l'ont jamais eue ! — Oh ! cela, je ne le peux pas ! — Pardonnez-moi donc si vous me voyez vivre à l'écart, quand je voudrais me mêler à votre compagnie. Mon malheur m'est doublement pénible, puisque je lui dois d'être méconnu. Il m'est interdit de trouver un délassement dans la société des hommes, dans les conversations délicates, dans les épanchements mutuels. Seul, tout à fait seul ! Je ne puis me risquer dans le monde qu'autant qu'une impérieuse nécessité l'exige. Je dois vivre comme un proscrit. Si je m'approche d'une société, je suis saisi d'une dévorante angoisse, par peur d'être exposé à ce qu'on remarque mon état.

De là ces six mois que je viens de passer à la campagne. Mon savant médecin (5) m'engagea à ménager mon ouïe autant que possible ; il vint au-devant de mes intentions propres. Et pourtant, maintes fois ressaisi par mon penchant pour la société, je m'y suis laissé entraîner. Mais quelle humiliation, quand il y avait quelqu'un près de moi, et qu'il entendait au loin une flûte, et que je n'entendais rien, ou qu'il entendait le pâtre chanter et que je n'entendais toujours rien ! De telles expériences me jetèrent bien près du désespoir ; et peu s'en fallut que moi-même je ne misse fin à ma vie.

A partir de cette période, sa surdité augmenta peu à peu.

Le jour où Beethoven fit exécuter lui-même sa cinquième sympho-

---

(1) Peter Franck était directeur de la « Maison de Santé » de Vienne (*Wiener Krankenhaus*).

(2) Vering était médecin-major chef de service (*dierigierender Feld-Stats-Arzt*).

(3) Romain Rolland, Beethoven (*Cahiers de Quinzaine*, xe cahier, p. 21).

(4) Heiligenstadt est un faubourg de Vienne. Beethoven y avait, à cette époque, élu domicile.

(5) Professeur Schmidt.

nie (1808), en présence d'un immense auditoire, la foule lui fit une ovation inoubliable.

Beethoven, qui avait dirigé l'orchestre, restait immobile, quand un des artistes détourna doucement son front vers l'auditoire, auquel il tournait le dos, pour lui montrer l'entbousiasme qu'il avait produit. Le public, se rappelant alors que le grand homme qu'il acclamait, à qui il devait tant de splendides sensations, était complètement sourd, redoubla d'applaudissements, et devant cette foule en délire, Beethoven éclata en plaintes amères et en sanglots !

Schindler (1) a fait un récit poignant des incidents douloureux qui marquèrent la représentation de *Fidelio*, en 1822 :

..... Beethoven demanda à diriger la répétition générale...

Dès le duetto du premier acte, il fut évident qu il n'entendait rien de ce qui se passait sur la scène. Il retardait considérablement le mouvement ; et, tandis que l'orchestre suivait son bâton, les chanteurs pressaient pour leur compte. Il s'ensuivit une confusion générale. Le chef d'orchestre ordinaire, Umlauf, proposa un instant de repos, sans en donner la raison : et après quelques paroles échangées avec les chanteurs, on recommença. Le même désordre se produisit de nouveau. Il fallut faire une seconde pause. L'impossibilité de continuer sous la direction de Beethoven était évidente ; mais comment le lui faire comprendre ? Personne n'avait le cœur de lui dire : « Retire-toi, pauvre malheureux, tu ne peux pas diriger. »

Beethoven, inquiet, agité, se tournait à droite et à gauche, s'efforçait de lire dans l'expression des différentes physionomies et de comprendre d'où venait l obstacle ; de tous côtés le silence. Tout à coup, il m'appela d'une façon impérieuse Quand je fus près de lui, il me présenta son carnet et me fit signe d écrire. Je traçai ces mots : « Je vous supplie de ne pas continuer ; je vous expliquerai à la maison pourquoi. » D'un bond il sauta dans le parterre, me criant : « Sortons vite ! » — Il courut d'un trait jusqu'à sa maison ; il entra et se laissa tomber inerte sur un divan, se couvrant le visage avec les deux mains : il resta ainsi jusqu'à l'heure du repas. A table. il ne fut pas possible d'en tirer une parole ; il conservait l'expression de l'abattement et de la douleur la plus profonde. Après dîner, quand j'ai voulu le laisser, il me retint, m'exprimant le désir de ne pas rester seul.

Au moment de nous séparer, il me pria de l accompagner chez son médecin, qui avait une grande réputation pour les maladies de l'oreille... Dans toute la suite de mes rapports avec Beethoven, je ne trouve pas un jour qui puisse se comparer à ce jour fatal de novembre...., Il avait été frappé au cœur, et, jusqu'au jour de sa mort, il vécut sous l'impression de cette terrible scène.

Maelzel, l'inventeur du métronome, essaya d'adoucir le triste sort de son ami, en inventant à son usage des appareils acoustiques, sorte de cornets destinés à recueillir et à renforcer les sons, pour lui permettre d'entendre. On voit, par l'inspection de la reproduction photographique de ces appareils (2), exposés dans une vitrine du musée Beethoven de Bonn, que Maelzel avait essayé plusieurs types différents. C'est le plus petit dont il se servit jusqu'à sa mort.

IV

L'autopsie de Beethoven fut pratiquée le 28 mars 1827, par le docteur Jean Wagner, qui examina particulièrement l'ouïe, pour essayer de reconnaître les causes de sa surdité. Nous publions le rapport d'autopsie, d'après Schindler :

Les nerfs de l'ouïe étaient rétrécis et sans moelle. On voyait, le long du conduit auriculaire, des veines gonflées comme une bobine de plumes de corbeau. Le nerf acoustique de gauche, plus mince, prenait sa source avec trois filets très minces et grisâtres. Le nerf de droite avait une raie plus forte et plus claire, remplie de substance sanguine de la quatrième cellule du front. Quant aux conduits auditifs, ils paraissaient aqueux, plus mous, plus nombreux et plus tendus qu'à l'ordinaire. A la voûte du crâne, on voyait plus de densité et une grosseur d'un demi-pouce.

Ce rapport non seulement est très sommaire, mais surtout incomplet ; en vain y cherche-t-on une conclusion ou des indications sé-

(1) Anton Schindler, *Beethovens Biographie*, 1840.
(2) V. p. 330.

rieuses. Rien sur le tympan; il eût été pourtant intéressant de savoir s'il était perforé, adhérent, et c'étaient là des constatations macroscopiques faciles à faire.

POLITZER, dans un mot très aimable adressé au Dr Cabanès (12 février 1901), dit que « le professeur Meyer a déposé les organes de l'ouïe de « Beethoven, après l'autopsie, dans le Musée d'anatomie, et lorsqu'on « alla les prendre pour les étudier, ils avaient disparu ». Il n'était, par conséquent, plus possible de refaire l'examen si incomplet et si insuffisant de Wagner.

Le Dr MÖBIUS, de Leipzig, a bien voulu m'adresser les renseignements suivants, qui confirment malheureusement ceux déjà donnés par Politzer, de Vienne : « J'ai vu le crâne de Beethoven, mais l'oreille est enlevée et a été volée. »

Le masque mortuaire de Beethoven, qui se trouve ci-contre, fut moulé le 28 mars, le lendemain de l'autopsie. Il est facile de constater que la bouche est entr'ouverte, parce que la mâchoire inférieure tombe. Pour enlever les deux temporaux, Johann Wagner a dû entamer les articulations temporo-maxillaires, et c'est ce qui explique la défiguration de la partie inférieure du visage du Maître.

V

Il nous reste à faire le diagnostic rétrospectif de l'affection de Beethoven qui détermina sa surdité. Nous pensons qu'il s'agissait d'une *otite moyenne, d'abord aigüe*, qui passa à l'état de *catarrhe chronique*.

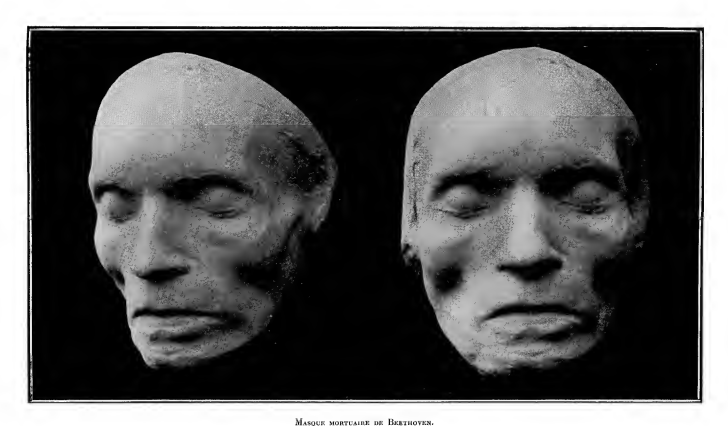
Il y a lieu de constater, tout d'abord, que les deux oreilles étaient prises ; et ce fait est important à marquer au point de vue étiologique. Ce n'était pas un accident, un traumatisme, qui pouvait déterminer son affection ; il fallait une diathèse, une affection générale, un état général ou un catarrhe préexistant naso-pharyngien. Or, il faut se rappeler que le père de Beethoven se livrait à des excès alcooliques répétés; quant à sa mère, elle est morte phtisique (1787), de même que son frère Charles (1815).

Au point de vue héréditaire, malgré son apparence robuste, Beethoven pouvait, par conséquent, présenter des tares suffisantes pour expliquer l'étiologie de ses otites. Scrofuleux, ou adénoïdien, il était particulièrement exposé à une inflammation naso-pharyngienne au moindre écart hygiénique. Or, nous avons exposé, au début de ce travail, ses habitudes hygiéniques défectueuses; rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'il ait commencé, vers la date qu'il fixe lui-même, (1796), par un catarrhe des trompes d'Eustache, catarrhe qui se transforma, vers 1799, en otite moyenne aiguë.

Les symptômes qu'il décrit confirment ce diagnostic : il se plaint surtout d'une diminution de l'ouïe, avec des bourdonnements, des bouillonnements intolérables ; mais il n'accuse pas de douleurs véritables.

Il est vraiment regrettable qu'à cette période Beethoven n'ait pas été soigné sérieusement. A vrai dire, il n'a pas été soigné. Est-ce parce que le diagnostic de son affection ne s'imposait pas aux médecins de l'époque ; ou est-ce dû à ce fait que Beethoven courait, dans son impatience classique, d'un médecin à l'autre?

Dans tous les cas, il eût été urgent d'imposer à l'illustre malade des habitudes hygiéniques plus salutaires. Le professeur Schmidt



MASQUE MORTUAIRE DE BEETHOVEN.

Pris, le 28 mars 1827, par Jos. Danhauser, le lendemain de l'autopsie. (On a enlevé les organes de l'ouïe pour reconnaître, par un examen spécial, la cause de la surdité ; c'est ce qui explique la défiguration des côtés de la face.)

(Les documents iconographiques sur Beethoven que nous publions nous ont été obligeamment communiqués par notre ami, Otto FRIEDRICHS, *qui en a rapporté les originaux de Bonn.*

songea au traitement de l'état général et il lui conseilla, en 1802, « un ménagement aussi parfait que possible de l'ouïe, du repos « psychique et physique, l'isolement, de l'air et de la lumière, peut-« être aussi l'usage des bains de Heiligenstadt (1). »

C'était trop tard, et l'otite aiguë passa à l'état d'otite catarrhale chronique, avec toutes ses fâcheuses conséquences. La surdité augmenta ; elle n'était cependant pas complète. Beethoven perçut encore les bruits forts et les sons bas, mieux que les sons élevés. Les cornets acoustiques construits par Maelzel ont pu lui rendre quelques services.



INSTRUMENTS D'ACOUSTIQUE DE BEETHOVEN
fabriqués de 1812-1814, à l'usage du Maître, par le mécanicien Maelzel, à Vienne.

(1) Dr Wilibald Nagel, *Die Musik*, mars 1902, p. 1053.

Le Dr Paul GARNAULT, qui doit ici même exposer son opinion sur les causes de la surdité de Beethoven, dit, dans une lettre adressée au Dr Cabanès : « L'affection dont souffrit Beethoven était « de nature nerveuse : le labyrinthe et le nerf acoustique furent, « pendant trente années, le siège d'une inflammation, qui avait amené « une atrophie très marquée de ce nerf. »

Nous avons donné plus haut les raisons qui nous permettent d'écarter le diagnostic du Dr Garnault ; mais, de toutes celles que nous avons exposées, il en est une de la plus haute importance et qui nous permet d'affirmer qu'il ne s'agissait pas, dans le cas de Beethoven, d'une lésion de l'oreille interne : Beethoven percevait les vibrations transmises par les parois craniennes, ce qui eût été impossible dans le cas de lésion du nerf acoustique.

« Devenu complètement sourd, dit le Dr RATTEL (1), il se servait, « dans ses dernières années, d'une baguette de bois, pour entendre « son piano quand il composait ; — l'une des extrémités était placée « dans la boîte de l'instrument et l'autre tenue par l'artiste entre ses « dents. »

Nous avons terminé notre étude sur la surdité historique de Beethoven ; il ne nous reste plus qu'à étudier les autres affections dont il souffrit et la cause de sa mort ; c'est ce que nous projetons de faire dans un numéro prochain de la *Chronique médicale*, escomptaut l'habituelle bienveillance de son Directeur.

Quelques recettes pour prolonger la vie.

Pour MOLTKE, le secret de la santé résidait dans une grande modération en toutes choses.

CHEVREUL était très frugal à ses repas, et en compagnie de Cornaro, il attribuait une grande influence à la bonne humeur.

Victor HUGO avait fait graver l'inscription suivante sur un mur de sa maison d'Hauteville :

« Lever à six, dîner à dix, souper à six, coucher à dix, font vivre l'homme dix fois dix. »

La recette de sir James SAWYER était plus longue : « Dors huit heures sur le côté droit et dans un lit exposé au bon air ; évite les vêtements froids le matin, mais prends en te levant un bain à la température du corps ; fais un peu d'exercice avant le petit déjeuner ; peu de viande, mais suffisamment cuite ; pas de lait cru qui empoisonne l'organisme ; ne souffre aucune bête dans ton entourage, car elle peut transporter les germes de maladie ; vis le plus possible à la campagne, dans une maison sèche et pourvue d'une eau potable ; soucie-toi de varier tes occupations ; ne sois pas ambitieux, et conserve toujours une bonne humeur. »

Celui qui veut vivre cent ans, dit sir Benjamin Ward RICHARDSON, ne doit ni fumer, ni boire, et manger fort peu de viande ; se lever de très bonne heure, et travailler le moins possible à la lumière artificielle. Il ne recherchera pas la fortune ; il ne se fâchera jamais, et il maîtrisera ses goûts ambitieux (2).

Pour ne pas être tout à fait nouvelles, ces recettes sont toujours de circonstance.

---

(1) Dr GELINEAU, *Hygiène de l'oreille et des sourds*, p. 162.
(2) *Gazette des Eaux*, 1904.

Le Présent dans le Passé

Les récentes fêtes de Bordeaux, en l'honneur de Gambetta, ont avivé le souvenir du toujours regretté patriote. On a pu lire, dans les comptes rendus publiés par les journaux, que de nombreuses sociétés de gymnastique avaient figuré autour du monument ; on n'a pas rappelé, à ce sujet, que Gambetta fut un fervent d'exercices du corps et que ses occupations multiples l'empêchèrent seules de se livrer à un sport dont sa santé aurait pu retirer un si grand bénéfice. Précisément en fouillant de vieilles collections de journaux, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur l'article suivant, où M. Eugène Paz, le fondateur du Gymnase qui porte son nom, raconte dans quelles circonstances il fut amené à donner quelques leçons au grand orateur. Nos lecteurs goûteront, nous l'espérons, ces pages d'actualité rétrospective.

Gambetta et la gymnastique.

J'étais allé un jour voir Gambetta dans son hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin. Je le trouvai étendu sur un divan, en proie à une crise d'emphysème qui l'anéantissait.

— Mon cher maître, m'écriai-je, vous ne pouvez rester dans cet état, il faut vous soigner. Vous fumez trop, vous ne sortez qu'en voiture, vous ne faites aucun exercice.

— Mais je n'ai pas le temps, me répondit Gambetta.

— Vous n'avez pas le temps, mais vous avez bien le temps d'être malade. Donnez-moi seulement une demi-heure chaque matin, chez vous, au saut du lit, et je me charge de vous faire dépenser physiquement, en ce court laps de temps, autant et plus rationnellement qu'en quelques heures de promenade. Et vous verrez bien vite combien le jeu de vos poumons s'en trouvera amélioré.

Le docteur Siredey entrait en ce moment chez Gambetta.

— Tiens, lui dit-il en me montrant, voilà ton vrai médecin, voilà la vraie médication qu'il te faut ; tu peux t'en rapporter à Paz.

— Je commencerai demain, me dit Gambetta.

Le lendemain, Gambetta était malade ; le surlendemain, trop occupé; le troisième jour, un autre empêchement survint ; bref, la première leçon de gymnastique fut remise aux calendes grecques.

Trois mois environ après ce.. début, je déjeunais chez M. de Girardin avec Gambetta et M. Turgan. Au dessert, Girardin, enthousiaste des exercices du corps, prit Gambetta par la main, et le conduisant dans sa chambre à coucher :

— Tenez, mon ami, voyez ce que je fais, moi qui ai soixante-treize ans, matin et soir, avant mon repas. Et le vaillant polémiste esquissa, avec la grâce de son âge, une série de mouvements, sur une machine installée chez lui par mes soins.

— Mon cher Girardin de Crotone, dit Gambetta, vous êtes beau comme un dieu païen, je ne résiste plus. Paz, vous avez ma parole, sérieuse cette fois, je commence demain.

Le lendemain, au petit jour, j'étais au Palais-Bourbon, où venait de s'installer Gambetta en sa qualité de président de la Chambre des députés. Et là, non pas pendant trois jours, mais pendant sept mois régulièrement, chaque matin, mon illustre élève exécutait avec un entrain remarquable toute une série de mouvements d'assouplissement, complétés par des exercices de traction à l'armoire orthopédique.

Quelles leçons charmantes ! leçons d'ami, toutes gracieuses, je tiens à l'indiquer en passant. Quel entrain, quelle gaieté, quelle bonne humeur ! Quand le président de la Chambre arrivait dans la salle de torture, comme il l'appelait, ficelé dans son maillot rouge que faisaient craquer ses muscles puissants, quand il me disait de sa voix tonitruante, avec ce bon accent méridional si cher à mon oreille bordelaise : — « Eh bien ! mon cher Paz ! nous allons donc nous en payer encore une tranche, » je n'aurais pas échangé mon poste de professeur de gymnastique contre une chaire à la Sorbonne.

A la fin de la séance, après la forte suée amenée progressivement, au moment où, lavé à grande eau, frictionné au gant de crin par son fidèle François, enveloppé ensuite dans un grand peignoir de laine, il s'étendait sur sa chaise longue, pour prendre quelques minutes d'un repos bien mérité :

— Quel bien-être, s'écriait-il ! quelle souplesse, quelle fluidité ! Paz, mon ami, retenez-moi, je sens que je vais m'envoler.

Ceux qui avaient quelque chose à lui demander et qui arrivaient dans ce moment-là étaient certains d'être reçus d'une manière particulièrement aimable, et ils avaient de grandes chances de voir leur requête bien accueillie. Je crois, Dieu me pardonne, que si j'avais été le moindrement intrigant, j'aurais, en cet instant physio-psychologique, pu me faire nommer ministre... de la gymnastique.

Arnaud de l'Ariège, le secrétaire particulier de Gambetta, me disait : « Notre grand chef est transformé, ce changement est merveilleux ; il fait chaque jour plusieurs kilomètres à pied, il va même, sur ses jambes, jusqu'à Ville-d'Avray. »

Et, en effet, les indispositions du célèbre homme d'Etat, dont les journaux parlaient autrefois si fréquemment, avaient disparu. Gambetta se portait comme un charme, lorsqu'il partit un jour pour son grand voyage dans le Midi.

En le voyant quitter Paris, je tremblais : « Pourvu, me disais-je, qu'à son retour il soit disposé à reprendre ses exercices ! »

Hélas ! pendant son voyage, il reprit ses habitudes de paresse physique, ses courses en voiture et le cigare à outrance.

Dès son arrivée, je me rendis au Palais-Bourbon.

— Nous recommençons nos exercices demain, me dit-il

J'allai chez lui pendant huit jours consécutifs ; on me faisait attendre sous mille prétextes jusqu'à l'heure du déjeuner, auquel j'étais toujours très cordialement retenu, mais de gymnastique point ; et puis un jour, il me fit savoir qu'il était honteux de me déranger constamment pour rien, et qu'il me préviendrait au moment de recommencer ses exercices.

Je ne reçus aucun nouvel appel, et c'est moi qui finis par lui écrire une lettre furibonde, impertinente même, parce qu'en vérité j'étais désolé de voir ce grand citoyen, que j'aimais de tout mon cœur, renoncer à des pratiques que je jugeais lui être impérieusement commandées par l'état de sa santé.

Ce qui n'empêcha pas que, le rencontrant deux ou trois mois plus tard à la Comédie-Française, il vint à moi la main tendue, son bon sourire aux lèvres, en me disant :

— Ah ! mon cher Paz, quelle jolie rosse que votre élève !

Eugène Paz.

Informations de la " Chronique "

L'accouchement de l'impératrice Marie-Louise.

M. Peschard, le distingué commissaire de police du quartier Gaillon, a eu l'extrême gracieuseté de nous communiquer le curieux document qu'on va lire. C'est la « copie d'une note prise par le commis du palais des Tuileries lors des couches de S. M. I. Marie-Louise ».

Le 20 mars 1811, à huit heures moins trois quarts du matin, un garçon de garde-robe demanda au bureau du concierge du Palais des Tuileries une jarretiére en laine rouge, disant que cela pressait tellement qu'il ne pouvait en aller chercher ailleurs. Le commis du Palais, embarrassé de satisfaire à la demande qui lui était faite, imagina d'offrir ses jarretières, qui à peu de choses près, remplissaient les désirs. Le garçon emporte les dites est (*sic*) celle qui est jointe á la note a servi à la délivrance de Marie-Louise, impératrice de France.

Signé L. P. Julien, commis du Palais breveté de par l'empereur par S. E. le duc de Frioul, grand maréchal du Palais.

C'est de cette jarretière (1) qu'un fragment a été donné par le dépositaire à M. David de Paris, et c'est le seul à qui il en est (*sic*) été donné.

Compiègne, le 17 mai 1835.
Le concierge du Palais régisseur du domaine ancien commis du Palais des Tuilleries.
L. P. Julien.

Rappelons, à ce propos, que l'on fit courir les bruits les plus étranges sur la grossesse de l'Impératrice : n'alla-t-ou pas jusqu'à prétendre que l'on avait pris toutes les précautions pour substituer, le moment venu, un garçon d'une autre femme, si Marie-Louise venait à accoucher d'une fille?

L'auteur des *Mémoires secrets du XIXe siècle*, le vicomte de Beaumont-Vassy, a rapporté qu'une jeune femme, fort jolie, attachée à la maison de la princesse Borghèse, eut « la naïveté » de se plaindre par écrit au premier Préfet du Palais, M. de Luçay, de ce que, retirée un soir dans son appartement particulier, à Compiégne, deux hommes, revêtus de la livrée impériale, y avaient pénétré soudain, s'étaient emparés d'elle, lui avaient attaché les bras, et aprés lui avoir mis dans la bouche un bâillon élastique, qui ne s'enflait que lorsqu'elle voulait crier, avaient éteint les lumiéres et s'étaient retirés, abandonnant la place à un personnage qui avait passé une partie de la nuit auprès d'elle.

On comprend, ajoute notre narrateur, qu'aucune suite ne fut donnée à cette plainte; mais la jeune personne fut conduite la nuit suivante, avec toute sorte d'égards, dans une maison de santé du faubourg Saint-Antoine, tenue par des sœurs et placée sous le patronage de Mme Lætitia, mère de l'empereur. Là, on l'aurait gardée jusqu'à ce qu'elle eût donné le jour à un enfant, dont on lui aurait laissé ignorer le sexe, et plus tard, on lui aurait remis une récompense proportionnée à sa discrétion.

Napoléon aurait, en cette circonstance, voulu se ménager la possibilité d'une substitution d'enfant, dans le cas où la nouvelle impératrice

(1) M. Peschard possède et a bien voulu nous montrer cette curieuse relique.

Marie-Louise, qui devait arriver sous peu de jours, lui donnerait tout d'abord uue fille au lieu de l'héritier qu'il désirait si ardemment.

Mais on a été plus loin : ne fut-on pas jusqu'à dire que la grossesse de Marie-Louise avait été simulée ; que c'est pour cela qu'elle n'aimait pas ce fils qui n'était pas le sien ?

C'est, a dit Amédée Pichot (1) (un confrère), « une vieille tactique de parti, employée contre les Stuarts, à l'occasion de la naissance du fils de Jacques II, et que nous avons vu encore reproduire en France, pour la duchesse de Berry.

La vérité est que, lorsque Marie-Louise ressentit les premières douleurs, les grands officiers de l'Etat et toutes les personnes de la cour furent convoqués. La nuit était près de finir, lorsque l'empereur dit que Dubois venait de lui annoncer que les douleurs avaient cessé, mais que probablement il s'écoulerait quelques heures avant que l'impératrice accouchât, et que, par conséquent, les dames (qui, par parenthèse, importunaient Dubois de leur sollicitude affectée et de leurs impertineuts conseils) feraient bien d'aller prendre du repos jusqu'au moment de la délivrance. A peine étaient-elles parties, ainsi que les grands officiers et les autres courtisans, que les douleurs recommencèrent, et l'accouchement eut lieu peu de temps après.

Dans son trouble, Dubois avait égaré les ciseaux, pour couper le cordon ombilical, et la nourrice, Mme Blaise, soutint l'enfant pendant qu'il les cherchait. Ce fut Mme Blaise elle-même qui donna ces détails, en 1814, à une dame fort royaliste, en ajoutant que, quoiqu'elle aurait un grand intérêt à nier que le roi de Rome fût le fils de l'impératrice, elle ne le ferait jamais, attendu qu'elle avait été témoin de sa naissance.

Plusieurs médecins, entre autres le docteur Auvity, qui assistèrent également aux couches de l'impératrice, confirmèrent à Amédée Pichot le témoignage de Mme Blaise.

Pétrarque et l'histoire naturelle.

Une chose assez remarquable dans les poésies de Pétrarque, écrit O. du Laurens (2), c'est qu'il y décrit certains faits de l'histoire naturelle, dont ressort la preuve que lui-même avait étudié la science et observé ces faits. Je n'en citerai que deux exemples, parmi un grand nombre : ainsi, dans le sonnet 161, on voit que l'auteur connaissait la clôture de la corolle des fleurs pendant la nuit, clôture que les botanistes appellent le sommeil des plantes :

L'aura gentil che rasserena i poggi
Destando i fior per questo ombroso bosco.

« La brise charmante qui égaie les collines, et sous l'ombre de leurs bois, réveille les fleurs endormies ».

Dans un autre sonnet, Pétrarque nous apprend comment de petits papillons, qui viennent en été voltiger sur l'œil de l'homme, et trouvent la mort sous sa paupière, abaissée à l'instant même, y sont attirés par l'éclat dont brille l'œil humain, que ces insectes confondent avec la flamme de la lampe...

Je craindrais de fatiguer mes lecteurs par des citations multipliées, mais ils peuvent s'assurer par eux-mêmes, en lisant le *Canzoniere* avec attention, qu'il y a de nombreux passages où Pétrarque a mêlé la science aux plus belles inspirations poétiques. »

Un collaborateur de la *Chronique* ne pourrait-il étudier Pétrarque sous cet angle spécial ? L. R.

---

(1) *Napoléon à l'île d'Elbe.*
(2) *Questions d'hygiène et de diététique*, par le Dr MABILLE.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les haltères de Gambetta. Gambetta faisait des haltères. C'est un journal de Périgueux qui nous l'apprend, et ce détail n'est pas sans intérêt, à l'heure où la France entière vient de glorifier, une fois de plus, à Bordeaux, la mémoire du grand tribun.

C'était en septembre 1873. Gambetta, venu à Périgueux, sur l'invitation du Conseil municipal, pour inaugurer la statue du général Daumesnil, fut amené, vu l'état de sa santé, à passer trois semaines au château de Sept-Fonts. Cette belle résidence avait alors pour propriétaire M. Gaspard Dubruel, consul de France à Genève, qui la mit gracieusement à la disposition de M. H. Sicard, professeur de mathématiques au lycée de Périgueux, ami d'enfance de Gambetta. C'est là que le docteur Guilbert, ancien préfet de la Dordogne et président-fondateur de la Société de gymnastique « Les Enfants de la Dordogne », fit reprendre à son illustre client le maniement des haltères, et il paraît que ce dernier s'en trouva fort bien.

Conservées par M. Sicard, ces haltères devinrent, en 1878, la propriété de M. Nicolas Reynaud, professeur de gymnastique au lycée de Périgueux, lequel les a laissées par testament au musée de cette ville, où elles figureront après sa mort.

(*Le Charivari*).

Le déplacement de la Morgue. Ce déplacemeut est décidé : il y a longtemps que le docteur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, après avoir constaté, dans un rapport officiel, l'insuffisance des bâtiments qui s'élèveut près du pont de l'Archevêché, concluait à leur transfert sur un autre point.

Mais, quand il fut question de désigner un emplacement, de grandes difficultés se produisirent, car aucun quartier du centre de Paris ne souhaite un aussi lugubre voisinage.

La solution, toutefois, semble prochaine : l'Administration vient d'être invitée par le Conseil municipal à reprendre l'étude de ce déplacement et à présenter, dans le délai le plus bref, un projet de reconstruction de l'édifice à uu autre endroit.

(*Le Gaulois.*)

Féminisme médical. En Angleterre, une doctoresse vient d'être nommée médecin en chef d'un asile d'aliénés : c'est Mme Jessio C. Houter, précédemment chargée du service médical à l'asile privé de Lincoln. Elle dirige maintenant l'asile de Bracebridge. Elle a eu la préférence sur 15 médecins qui briguaient la place.

(*Courrier Médical.*)

Les manuscrits ne sont pas rendus. M. Saugey, directeur de l'Opéra de Nice, recevait, en 1898, alors qu'il était directeur à Alger, les manuscrits de deux comédies du docteur CARAMAN. Ces pièces ne furent jamais jouées et, plus tard, l'auteur réclama les manuscrits, mais M. Saugey les ayant égarés ne put les rendre. L'auteur l'assigna alors devant le tribunal de commerce de Nice.

Les juges consulaires viennent de débouter M. Caraman. Ils ont établi ce principe que les manuscrits ne sont pas rendus et que les directeurs qui les acceptent n'en sont point responsables.

(*Le Petit Journal.*)

Dégénérescences impériales. Les renseignements suivants expliquent l'attitude actuelle du tsar de toutes les Russies.

Après extinction de la descendance du Romanoff Pierre le Grand, en 1762, un prince allemand, le duc Pierre-Ulrich de Holstein-Gottorp, fut appelé au trône. Ce fut un dégénéré au premier chef, alcoolique au suprême degré, répugnant en toutes choses, que son épouse fit tuer. Son fils Paul Ier lui succéda : empereur appelé Paul le Fou, que sa mère Catherine II exclut de sa succession et qui fut assassiné après un règne épouvantable de cinq ans. Il eut trois fils : Alexandre Ier, un érotomane et un mystique ; Constantin, un amnésique, exclu de la succession pour cause de faiblesse cérébrale, et Nicolas Ier, un violent atteint de phobies diverses, en proie à d'inexplicables accès de cruauté subite envers les animaux. Alexandre II était tuberculeux ; Alexandre III est mort de tuberculose miliaire, après avoir présenté de l'incohérence, des amnésies, des alternatives d'abattement et de violence irraisonnée ; le frère d'Alexandre III est mort de tuberculose ; Nicolas II, de constitution très faible, est épileptique ; ses deux frères sont tuberculeux ; son fils, le tsarevitch, souffre d'un « mal constitutionnel » : il a des convulsions, et il serait atteint de mal de Pott.

(*Journal de Médecine de Paris*) (1).

Le merveilleux dans la vie de Diderot. Diderot avait été, à la suite de la publication de sa *Lettre sur les aveugles*, enfermé à Vincennes. Il y était depuis trois ans, quand l'idée lui vint d'interroger le sort au sujet de l'époque de sa mise en liberté. Dans une lettre adressée le 3 septembre 1762 à Mlle Voland, il raconte cette tentative, au moins étrange de la part d'un esprit fort :

« J'avais, écrit-il, un petit Platon dans ma poche, et j'y cherchai à l'aventure quelle serait la durée de ma captivité, m'en rapportant au premier passage qui me tomberait sous les yeux. J'ouvre et je lis, en haut d'une page : *Cette affaire est de nature à finir promptement.* Je souris, et, un quart d'heure après, j'entends les clefs ouvrir la porte de mon cachot : c'était le lieutenant civil Berryer, qui venait m'annoncer ma délivrance pour le lendemain... »

(*La Lumière.*)

(1 N° du 23 avril 1905.

VIEUX-NEUF MÉDICAL

Remèdes d'autrefois : les pansements à la cendre.

On a fait grand bruit en France, écrit notre collaborateur le Dr LEGRAIN (de Bougie), de la merveilleuse découverte du médecin principal japonais Kihouchi, dont le pansement se compose uniquement d'une compresse de gaze stérilisée, dans laquelle on emmagasine une quantité de cendre de paille préparée extemporanément. De suite, les inventeurs n'ont pas manqué de remplacer la paille par le foin ou d'autre fourrage et ont fait ainsi du susdit pansement un procédé personnel.

Or, les pansements à la cendre sont encore en honneur dans les campagnes les plus reculées de France. Ambroise Paré, qui n'avait aucune prétention, employait les cendres dans le pansement des plaies de mauvaise nature, principalement les cendres de sarments de vigne (1).

D'autre part, M. le Dr VERCONTRE (n'est-ce pas le Dr Vercoutre, plutôt?), au sujet d'une récente information de la *Revue scientifique*, sur les pansements à l'alfa, fait remarquer que ce n'est pas de 1891 que dateraient les pansements à la ceudre, mais que ce procédé constituerait du « vieux-neuf » : la cendre, tirée de substances végétales ou animales, soit pure, soit en mélange, a été, dit M. Vercontre, employée depuis des siècles comme topique dans notre thérapeutique. Dans le petit traité d'accouchements de « Maistre Euchaire Radion », intitulé *Des divers travaux et enfantemens des femmes*, traduit par M. Bienassis et publié à Paris en 1577, on trouve, au chapitre XIX, qu'il faut panser le nombril ulcéré de l'enfant avec du vin, auquel on a mélangé une poudre faite de lupins, vieux linges et natte (*paille*) que l'on a brûlés. Et déjà, au chapitre XV, ce vénérable auteur recommandait de panser le nombril, après la chute du cordon, avec de la cendre de moules ou de cornes de veau.

Quel gros supplément nous pourrions ajouter à nos « Remèdes d'autrefois » (2) !

Le trachome chez les Romains.

M. Fukala, in *Archiv. of Ophtal.* (juillet 1904) (3), démontre par des lettres, des épîtres, que CICÉRON et PLINE étaient atteints de trachome. Cicéron était souvent réduit à ne pas écrire, tant son affection était douloureuse et grave. Pline avait pour le moins une conjonctivite chronique, douloureuse, avec grande photophobie. Horace mentionne en plusieurs endroits des gens souffrant de « lippitudo », et lui-même avoue en être atteint (Sat. V, Lib. I, v. 48) et ne pouvoir participer aux jeux chez Coccius, à cause d'une affection oculaire analogue. Les cas de granulations, qui étaient donc assez communs dans la noblesse romaine, devaient être dans le peuple d'une fréquence considérable et le fléau aussi répandu qu'aujourd'hui.

(1) Cf. *Revue médicale de l'Afrique du Nord*, 1905, p. 63.

(2) Paris, Maloine, ou aux bureaux de la *Chronique*. Prix : 4 fr. pour les lecteurs du journal ; 4 fr. 50 avec le port.

(3) Traduit par la *France médicale*.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Une statue à Jean-Jacques Rousseau.

Le conseil municipal de Montmorency a décidé d'élever une statue à Jean-Jacques Rousseau, à l'aide d'une souscription internationale.

Il y aura bientôt cent cinquante ans que J.-J. Rousseau vint habiter Montmorency. C'est dans la solitude de ses bois, sous l'ombrage de ses châtaigniers, que son admirable génie s'est exalté, qu'il a conçu et enfanté ses chefs-d'œuvre : la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et *le Contrat Social*.

Tout parle de lui à *la Chevrette*, à l'*Hermitage*, à *Eaubonne* et à *Mont-louis*, où se sont écoulées les meilleures années de sa vie, dans l'intimité de Mme d'Epinay, de Mme d'Houdetot et de la maréchale de Luxembourg.

Un monument perpétuera ce souvenir, que l'Assemblée constituante avait déjà consacré en donnant à Montmorency le nom d'Emile, qu'elle porta pendant vingt ans.

L'appel adressé par la municipalité de Montmorency aux conseils municipaux est signé de M. Th. Vacher, maire de Montmorency, et de MM. les Drs Demirleau et F. Zion, adjoints. Nous ferons connaître ultérieurement la constitution du comité.

Le montant des souscriptions doit être adressé au receveur municipal de Montmorency.

Un monument à Beethoven.

Les habitants riverains de la place du Trocadéro ont refusé d'hospitaliser la statue de Beethoven : ils lui ont préféré un kiosque à musique. L'auteur de la *Symphonie héroïque* s'est vu exiler, et le comité qui patronne sa candidature ne sait encore en quel décor il va l'installer.

Et cependant, le monument de Beethoven est tout au moins d'exécution grandiose. Le compositeur est représenté étendu sur un socle en pierre qui repose sur un dôme, et ce dôme est lui-même soutenu par quatre sujets, quatre figures allégoriques : la *Symphonie héroïque*, la *Pathétique*, la *Symphonie avec chœurs* et la sonate *Au clair de lune*. Si le sculpteur a pu traduire ces quatre symboles avec une clarté suffisante, il aura certes bien mérité les éloges des passants.

C'est dans le parc du Ranelagh, à quelques mètres de la statue de La Fontaine, que se dressera cet ensemble élevé à la gloire de Beethoven (1).

Nouveaux journaux.

Encore deux nouveaux journaux à inscrire sur la liste, déjà longue, de nos confrères de la presse professionnelle. Ce sont : *le Droit médical*, journal de jurisprudence médicale et pharmaceutique ; rédacteur en chef : M. Bruno Dubron, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris et directeur ; M. le Dr Ausset, professeur à la Faculté de médecine à Lille ; et *la Presse thermale*, rédigée par le Dr Baqué, de Bagnères-de-Luchon.

(1) *L'Humanité.*

Congrès pour la répression de l'exercice illégal de la médecine.

Le Congrès pour la répression de l'exercice illégal de la médecine, qui avait été annoncé comme devant avoir lieu le 8 mai 1905, sous la présidence de M. le professeur Brouardel, est reporté à l'année prochaine, et la date définitive est fixée au 30 avril 1906.

Hommage au professeur Pozzi.

Les amis, collègues et élèves du professeur S. Pozzi, veulent lui offrir une médaille à l'occasion de sa récente présidence du XVIIe Congrès de chirurgie et de sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Ils ont constitué un comité, qui fait appel à tous ceux qui sont attachés au professeur S. Pozzi par les liens de l'amitié, de l'estime ou de la reconnaissance.

L'exécution de la médaille est confiée au maître Chaplain. Le chiffre de la cotisation n'est pas limité.

Toute souscription de 25 francs donne droit à une médaille en bronze, qui sera expédiée (franco) avant la fin de l'année 1905.

La souscription est ouverte jusqu'au 15 juin 1905. Les cotisations sont reçues par M. Pierre Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Curieuse réclame bibliographique.

Paris, Avril 1905



Figure 6. — Sous Bois

M.

Le Docteur WITKOWSKI, *a l'honneur de vous faire part de la Naissance de son trente-et-unième ouvrage,*

LES MÉDECINS AU THÉATRE

jusqu'au XVIIe siècle

confié aux soins vigilants de son père nourricier, M. Maloine, *éditeur, 25, Rue de l'École de Médecine, à Paris.*

Le père, malgré un travail des plus laborieux, se porte bien, il espère que « le dernier fruit de sa veine, » dirait Boileau, sera, en sa qualité d'enfant de vieux, bientôt **épuisé.**

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Une perversion sexuelle : l'accouplement avec les animaux (X, 549). — A propos de la question soulevée par le Dr Monstal, dans le numéro du 15 août 1903 de votre intéressante *Chronique médicale*, sur l'accouplement avec les animaux, je serais heureux de poser à nos confrères des colonies une question : Qu'y a-t-il de vrai dans ces histoires de négresses violées par des singes, histoires matérialisées par la statue de Frémiet représentant un gorille enlevant une femme ? Au point de vue du darwinisme, il serait important que le fait, s'il est exact, fût confirmé par des médecins, seuls capables, dans l'espèce, de fournir des observations autorisées.

Dr Servérier.

— La nouvelle de Mérimée, intitulée *Lokis*, n'est autre que l'histoire d'une jeune femme russe violée par un ours. On sait que ce pince-sans-rire de Mérimée lut sa nouvelle à l'Impératrice, qui en resta bouche bée.

A. C.

— On peut consulter là-dessus Thoinot, *Attentats aux mœurs et Perversions du sens génésique*. Il y a, dans ce livre, tout un chapitre sur la bestialité.

R.

Médecins sténographes (XI, 192, 574, etc.). — Vous avez demandé quel lien peut exister entre la culture médicale et la sténographie. Un certain nombre de médecins sténographes ont répondu : « aucun. »

J'ai eu pour maître et pour ami le professeur Weigert, qui m'a appris jadis le merveilleux secret des brillantes colorations qu'il sait donner aux coupes en série de la moelle. Il était sténographe avec passion. Toutes les notes de son laboratoire sont sténographiées. Tous ses livres, ses manuscrits, sont sténographiés. Il n'écrit qu'en sténographie. Comme je lui demandais l'avantage qu'il trouvait dans ce mode bibliographique d'écriture, il me dit : « Mes élèves ne peuvent surprendre le secret de mes observations de laboratoire, car ma sténographie m'est particulière. C'est encore pour moi une grande économie de temps. Tous ceux qui écrivent, professent, font des travaux, devraient avoir leur *sténographie*. » Le professeur Weigert écrivait aussi couramment l'anglais que le français, et le français que l'allemand. Il néglige ces écritures pour la sténographie.

Le laboratoire de Francfort était librement ouvert à tous les praticiens, et les registres d'observations, les notes du professeur traînaient impunément sur la table... le secret était bien gardé.

Voilà, je crois, un avantage sérieux, dont les correspondants de la *Chronique* n'ont pas parlé.

Le docteur Prengrueber était sténographe et vivait de la sténographie, beaucoup mieux que de l'art médical. Il est regrettable que cette intéressante figure médicale soit déjà oubliée. Le docteur Prengrueber est mort rapidement, et a été prématurément enlevé à

notre profession. C'était un journaliste éminent, si j'ose employer cette expression dans un journal médical où les confrères sont un peu dédaigneux pour la presse qu'ils fréquentent en amateurs, sans reconnaissance pour les informateurs qui les instruisent sans profit pour eux et *pour la gloire !*

Prengrueber avait fondé le *Bulletin médical*, qu'il rédigeait presque seul. Il sténographiait, avec une rapidité étonnante et une exactitude admirable, les leçons des professeurs, les discussions académiques. Certain discours de Pasteur, envoyé à Paris et lu par le corps médical le lendemain du jour où il fut prononcé, fit la fortune de ce périodique.

La sténographie est donc utile au journaliste ; la question plus embarrassante et plus discutable serait de savoir si le journalisme est utile au médecin.

Comme Gilles de la Tourette, comme Delpeuch, comme Terrillon, comme beaucoup d'autres, Prengrueber a succombé aux suites du surmenage intellectuel, arrivant sur un terrain préparé par la *spécificité*. Il avait prévu sa mort et l avait annoncée à ses amis.

De tous les médecins sténographes, c'est, je crois, Prengrueber qui a eu le plus à se louer des services que cet art d'écriture a rendus au corps médical.

Quand la corde de l'arc professionnel est cassée ou pas encore tendue, la sténographie est cette seconde corde..., qui peut faire vivre et justifie la vérité de l'adage populaire : *Il faut toujours avoir deux cordes à son arc.*

M. Marcel Baudouin a, du reste, raison, en disant que la sténographie *n'intéresse pas l'homme de lettres*. Sténographier n'est pas écrire, de même que faire des visites n'est pas toujours synonyme de faire de la médecine. Dr Michaut.

— En voici au moins un à ajouter à la liste des médecins sténographes : c'est M. le Dr Moricourt, ancien interne des hôpitaux, mort en 1896, ancien sténographe à la Chambre, que M. L. Picard a cité dans la *Gazette médicale de Paris*, 1902, p. 138, au cours d'une étude sur les *Médecins parlementaires*.

Nous croyons aussi savoir que le Pr Richet emploie la sténographie. Dr Marcel Baudouin.

— Puisque la sténographie a été mise à l'ordre du jour par les nombreuses et si instructives Questions-Réponses de la *Chronique médicale*, cette revue inimitable que M. le Dr Cabanès dirige avec tant de succès, je crois pouvoir, après quelques éminents confrères, parler à mon tour sur ce sujet, auquel tous devraient s'intéresser.

C'est avec la plus vive admiration que j'ai lu les lignes éloquentes où M. le Dr Archambaud retrace sa carrière, fait ressortir toute la valeur de l'art sténographique et l'utilité que présente son étude. M. Archambaud a été favorisé assez particulièrement, du reste, par l'époque et les circonstances dans lesquelles il l'exerçait, pour pouvoir en dire tout le bien possible. Il rappelle qu'il eut l'insigne bonheur de faire des travaux qui lui furent payés soixante francs l'heure : ce qui, observe-t-il, fera rêver la plupart de nos jeunes sténographes actuels. Hélas ! oui ; est-ce le sort commun à tout en ce monde, d'être essentiellement temporaire, d'aboutir au néant, après avoir atteint une certaine apogée ?

Aujourd'hui, en effet, la sténographie paraît, en maint endroit, perdre

une notable partie de son prix, aux yeux de ceux qui l'utilisent, et, ehose curicuse, c'est pourtant en ee vingtième sièele, où la multiplieité des connaissances et la eomplexité de toutes les branehes de l'aetivité intellectuelle augmentent de jour en jour, que la sténographie devrait enriehir le petit nombre de ceux qui, par un labeur opiniâtre et des aptitudes spéciales, joints aux conditions primordiales d'une instruction générale assez étendue, sont arrivés à être de bons et rapides sténographes. Je n'ai, pour ma part, quoique pratiquant déjà depuis plusieurs années, et assez bien pour avoir été reçu, au eoncours, membre de l'Assoeiation professionnelle des sténographes français, trouvé que quelques travaux éphémères dans un cercle des plus restreints. Il me semble que bien des gens, s'ils se rendaient exactement compte des avantages qu'on tire de l'emploi d'un bon sténographe, n'hésiteraient pas à payer ce qu'elle vaut la somme de temps ineroyable qu'ils gagneraient, pouvant dieter en une heure ce qu'il faut dix heures pour écrire.

D'autre part, si tous eeux qui peuvent apprendre la sténographie ne sont pas appelés à en faire leur profession, ni même à l'appliquer à une autre, le seul fait de l'initiation à eet art, manifestement attrayant, ouvre l'intelligence sur une foule de points, habitue à raisonner, à eomparer, à analyser, à s'alléger du poids énorme et encombrant du fatras orthographique, souvent irrationnel, routinier, traditionnel et suranné, surchargeant la mémoire au détriment parfois des autres connaissances, si bien qu'il arrive à certaines personnes, d'ailleurs fort instruites, de s'imaginer tenir parfaitement le sens d'une expression, — scientifique ou autre, — du moment qu'elles l'écrivent correetement. Dr LAPORTE.

La cuirasse de Bayard (XI, 280, 574). — Je vous envoie le renseignement que vous demandez dans votre note sur l'armure de Bayard. La pièee indiquée s'appelait la braguette. A l'époque de Bayard, eette pièce existait même dans les accoutrements eivils. Vous pourriez voir, au musée de Bordeaux, un tableau représentant des seigneurs et hommes du peuple italiens, avec des appareils en euir repoussé probablement, qui se fixaient aux chausses et permettaient les libres ébats du phallus le plus exubérant, dont ils preuaient la forme, ou plutôt qu'ils représentaient dans une position très avantageuse.

Voyez Rabelais quand il parle des chausses de son héros : « Il avait une belle braguette (je eite de mémoire, et il y a quelque dix ans que je n'ai lu le passage), non pas une braguette menteuse, mais bien dodue, bien remplie... hélas ! cela me fait envie plutôt que dégoût, et ne trouve pas cette petite vanité plus ridieule que celle qui pousse les femmes à prendre les torchons de leur euisine pour rembourrer leur eorsage dégonflé. » Dr SEGUIN.

Des différents noms du lavement (IX, 271, 782 ; X, 93). — Le Français d'autrefois se *clystérisait*, s'administrait un *clysme*, un *lavatoire*, un *lavemenz*. Nos pères, et surtout nos mères, prenaient leur *miroir de beauté*, objet dont il ne nous reste plus que l'idée amusante des eoquettes images qui s'y reflétaient. Le nom était heureusement trouvé. Il serait diffieile de mieux prendre, pour bien rendre, un lavement. A. J.

La « Chronique » par tous et pour tous

Princesses ambulancières.

Notre collaborateur, M. le professeur Le Double, de Tours, a eu l'obligeance de nous adresser, pour être reproduite par la simili-gravure, la carte postale ci-contre. Cette carte représente, ainsi que l'indique la légende, des princesses japonaises occupées à faire des bandes de pansement. Le professeur Le Double, à qui ses travaux scientifiques ont valu un renom mondial, a reçu ce curieux document de son collègue, M. le professeur B. Adachi, de l'Université de Kioto (Japon).

De nouveau, tous nos remerciements à notre éminent collaborateur.

Les médecins empoisonneurs.

Cardan (Jean-Baptiste), fils du célèbre médecin astrologue, né à Milan le 14 mai 1534, hérita, écrit Chereau (1), des passions et des excentricités de son père ; il paraît malheureusement trop certain qu'il empoisonna sa jeune femme qu'il venait d'épouser, et dont il s'était facilement lassé. Ce crime ne pouvait rester impuni. Le 17 février 1560, on appréhendait l'empoisonneur; quelques semaines après, il était condamné à avoir la tête tranchée, et le 13 avril, la sentence recevait son exécution dans la prison.

Delaborde, chirurgien, fut exécuté à Paris le 28 janvier 1744. Il avait été accusé du meurtre et de l'assassinat d'une veuve Henriot ; de plus, « d'avoir donné le cadavre d'un nommé Verzure de Saindot, qui était décédé chez lui, à un chirurgien, pour en faire le sujet d'une démonstration anatomique ».

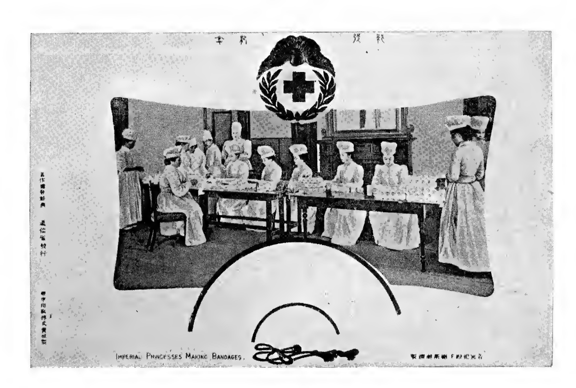
Le supplice de Delaborde fut horrible : « les bras, cuisses, jambes et reins rompus vifs, son corps mis sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y demeurer tant et si longuement qu'il plaira à Dieu de lui conserver la vie. »

Le Dr Paul Schœppe, Allemand, fixé aux Etats-Unis, fut condamné à mort pour empoisonnement d'une femme, par le jury de Carlisle, en 1870. Plusieurs de ses confrères protestèrent contre cette accusation, qui ne leur paraissait pas basée sur des preuves scientifiques certaines. (*Revue de thérap. méd. chir.*, 1870, p. 53.) L. Picard.

Un médecin ministre.

A la notice que vous avez publiée sur le Dr Cortezo (no du 15 avril) vous pouvez ajouter que le portrait de ce médecin ministre a paru dans la *Revista medico hidrologica española*, décembre 1902, et dans la *Gazette médicale de Paris*, 1903, p. 159. L. P.

(1) Cf. A. Chereau, Ephémérides médicales de l'*Union médicale*, 25 janvier 1873, p. 122.



CARTE POSTALE JAPONAISE

La maladie de Flaubert.

Je lis dans l'excellente *Chronique médicale* que le Dr René Dumesnil vient de passer une thèse sur G. Flaubert. — Qu'il me soit permis de rappeler qu'en 1901 j'ai fait cette étude et abouti à des conclusions semblables. (Voir *Revue de l'hypnotisme*, 15e année, 1900-01, p 270.) Les observations d'épilepsie, sur les hommes de génie et notamment sur Gustave Flaubert, y disais-je, ont été jusqu'à présent mal prises, et je montrai qu'il avait présenté tout simplement des crises hystériques.

Dr F. Regnault.

Le culte d'Isis et les sources curatives de la stérilité.

Nous lisons dans le livre du Dr Jules Félix sur la « thérapie hydrominérale et les stations balnéaires de la Belgique », la curieuse anecdote suivante :

Il existait jadis un petit temple consacré à Isis près de la source de la Sauvenière, située à deux kilomètres de Spa. Cette source lui était d'ailleurs dédiée et elle était très fréquentée par les malades pour ses vertus curatives. L'évêque saint Remacle alla prier à cette fontaine et laissa, dit la légende, l'empreinte de son pied gravée dans la pierre. Depuis, la source a, assure-t-on, la propriété de guérir la stérilité, à la condition de boire l'eau de la source, en laissant son pied dans l'empreinte du pied épiscopal. »

N'existe-t-il pas, en différentes régions, des exemples d'un culte analogue, et ne serait-il pas intéressant de les rechercher ?

Lucien Graux.

Un singulier moyen d'obtenir la pierre philosophale.

On connaît les recherches passionnées, entreprises au cours de plusieurs siècles, pour obtenir la fameuse pierre philosophale. De grands personnages s'y adonnèrent; certains, comme le maréchal de Luxembourg, eurent même de sérieux démêlés avec la justice. Il ne faut donc pas s'étonner de voir un grave diplomate comme le baron de Gleichen, hôte de Voltaire, ami de Choiseul, rapporter sérieusement, dans ses *Souvenirs*, une anecdote évidemment curieuse, mais qu'il est permis d'accueillir en souriant.

Le baron de Gleichen écrit qu'au temps de ses « recherches hyperscientifiques », il connut particulièrement un nommé Duchanteau, qui s'était fait circoncire à Amsterdam, persuadé « qu'il fallait être juif pour obtenir d'être initié par les rabbins dans tous les mystères de la caballe ». Ce Duchanteau avait imaginé un procédé pour obtenir la pierre philosophale, conformément aux règles précises établies pour une question cependant confuse (On doit réunir sans cesse l'inférieur avec le supérieur; le feu, le vase et la matière doivent se trouver dans le même sujet.)

« Or, Duchanteau disait : Ce sujet mystérieux, c'est moi, et tout homme mâle, qui est bien constitué, a le pouvoir, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à cinquante, de faire la pierre philosophale sans avoir besoin d'autre chose que de lui-même. Qu'on me fasse entrer tout nu dans

une chambre, qu'on m'y enferme ou qu'on m'y surveille, sans me donner la moindre chose à boire ni à manger, et j'en sortirai au bout de quarante jours avec la pierre philosophale !

« Voilà ce qu'il a entrepris de prouver à la loge des *Amis Réunis*, et ce que malheureusement on n'a pas pu lui laisser achever jusqu'au bout. Mais ce qu'il nous a montré est assez curieux et presque merveilleux. Son procédé et son secret consistaient à se nourrir uniquement de son urine; il buvait sans cesse ce qu'il rendait : voilà la coobatiou (?) du supérieur avec l'inférieur, nous disait-il; mon urine est la matière, mon corps est le vase, et ma chaleur est le feu; c'est ainsi que ces trois choses principales se trouvent dans un seul sujet.

« Duchanteau ayant été mis dans une chambre comme dans unbaiu, on lui donna des vêtements, et des frères se relayaient pour le surveiller et s'assurer que rien n'entrait dans son corps, ni dans la chambre, qui pût altérer la vérité de ses assertions.

« Dans les premiers jours il souffrait cruellement de la faim et d'une soif brûlante, mais, son urine commençant à s'épurer et à s'épaissir, le martyre de ses besoins se calma peu à peu ; toutes les facultés de son esprit s'exaltèrent; tous les jours, il devint plus gai, plus spirituel, plus éloqueut, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que sa force corporelle augmenta prodigieusement. Mais tout cela était accompagné d'une fièvre qui, toujours croissante, devint enfin si forte qu'elle parut dangereuse.

« La crainte que cet homme ne mourût dans son opération, et des réflexions très sérieuses de ce qui pourrait en arriver, déterminèrent le conseil de la Loge à forcer Duchanteau de quitter son entreprise. Il l'avait soutenue jusqu'au vingt-sixième jour, sans avoir rien pris que son urine, laquelle s'était réduite à la valeur d'une demi-tasse ; elle était d'un rouge extrêmement foncé, épaisse, gluante et d'une odeur balsamique excellente; on l'a déposée et conservée précieusement dans nos archives ; mais la Révolution a détruit cette urine anoblie qui, peut-être, était une médecine admirable, et je n'ai jamais pu apprendre ce qu'elle est devenue.

« Après que Duchanteau eut terminé son jeûne de vingt-six jours, il mangea et but le même soir autant que les six convives ensemble qui soupèrent avec lui, et, ce qui est encore remarquable, c'est que cette intempérance ne lui fit pas le moindre mal.

« Au désespoir d'avoir manqué son but qu'il avait été si près d'atteindre, il voulut absolument renouveler son expérience; mais il ne put la soutenir que jusqu'au seizième jour, où ses forces l'abandonnèrent tout à coup, et, comme il mourut peu de temps après, il y a apparence que cette épreuve lui a coûté la vie. . »

(*Souvenirs de Charles-Henri, baron de Gleichen*, publiés par M. Paul Grimblot; Paris, Techener, 1868, p. 187-192.)

P. c. c. : M. Boutry.

Un poème sur l'inoculation.

Dans un opuscule latin intitulé *Musæ Leodienses, seu carmina a selectis Rhetorices composita*, etc. (1), recueil de pièces de vers choi-

(1) Leodii, typis Bourguignon, MDCCLX, in-18.

sies, composées par les élèves du collège des Jésuites pendant l'année 1760, figure une ode sur la petite vérole : *De puerili pustularum morbo, gallice petite vérole* ; et, en regard, une traduction ou paraphrase.

Chose digne de remarque, dans cette ode qui ne compte pas moins de quatre-vingts vers, il est fait allusion à la méthode de l'inoculation, bien que les premières expériences de Jenner n'aient eu lieu que quinze ans plus tard.

Voici les termes dans lesquels le poétereau adjuraitles médecins :

« Pourquoi donc nos Esculapes modernes veulent-ils hâter cette maladie par le moïen de l'inoculation ? Leur empressement serait louable, s'il étoit toujours heureux. Mais, hélas ! ce n'est souvent qu'une précipitation meurtrière ; loin d'écarter la mort, elle l'appelle avant le temps. »

Albin Body.

Chronique Bibliographique

Dr Ferdinand Paitre, *Diderot biologiste*. Un vol. in-8°. Storck, édit. — Georges Petit, *Manuel préparatoire aux examens de chirurgien-dentiste*. Un vol. De Rudeval, éditeur.

Le Dr Paître est un élève du professeur Lacassagne. On retrouve dans sa thèse, *Diderot biologiste*, la pensée du maître qui l'a inspirée. L'auteur de la *Religieuse* méritait, en effet, qu'un médecin s'attachât à disséquer son œuvre et à y retrouver la méthode scientifique chère au promoteur de l'Encyclopédie. Peut-être la thèse de M. Paître eût-elle gagné à être plus étendue, plus fouillée. Il est vrai que de tels sujets réclament une maturité d'esprit qu'on n'est pas habitué à rencontrer chez de jeunes étudiants. La bibliographie de cet opuscule est notoirement insuffisante. Et cependant les conclusions de l'auteur sont fort intéressantes : il montre Diderot précurseur de Bichat, de Lavoisier, de Gall, de Darwin, précurseur aussi d'Auguste Comte et de Gœthe. Il convenait de restituer à Diderot la part d'influence qu'il a exercée sur les savants, les écrivains et les philosophes de la première moitié du xixe siècle.

*
* *

Signalons seulement un aide-mémoire consciencieux et bien présenté, qui sera de la plus grande utilité aux élèves dentistes ; il est suivi d'un questionnaire qui permettra aux candidats d'apprécier les *colles* habituelles des examens. Ce livre, écrit par M. Petit, a pour titre : *Manuel préparatoire aux examens de chirurgien-dentiste.*

Dr Lucien Nass.

Le co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 11 1er Juin 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



Variétés Médico-Littéraires

Notes d'un médecin sur La Plata,

par M. le Dr Henri Fauvel.

I

Mon voyage au Brésil et la relation que j'en publiai dans la *Chronique* (1) m'ayant mis en goût, je n'eus bientôt d'autre but qu'une visite aux hôpitaux et à la ville de Buenos-Aires. Etre inscrit sur la liste des médecins sanitaires disponibles de la *Société générale des Transports maritimes* de Marseille me fut facilité par la bienveillance du très distingué médecin en chef, M. le Dr Nicolas. Tout n'était pas fait. La France est la France ; mais, depuis sa loi du 30 janvier 1901, réglementant l'émigration, le Gouvernement italien impose aux Compagnies la présence, à bord, d'un médecin de la Marine royale militaire, commissaire délégué, et l'acceptation par ce dernier, non des plus accessibles, du médecin français. Il fallut donc rassembler les nombreuses pièces officielles exigées : attestatious du passé professionnel et individuel ; les faire, en plus, viser à l'Ambassade italieune, à Paris. Les pourparlers eussent pu longtemps durer, sans l'effective et bienveillante recommandation de MM. Henri Genestal, consul, et Vassia, vice-consul du Royaume d'Italie au Havre. C'est grâce à eux aussi que, le 15 février dernier, je pus être inscrit au rôle de l'équipage de l'*Espagne*, comme médecin du bord, et embarqué, le jour même, pour aller prendre, à Gênes, les émigrants.

Construit, à La Seyne, par les *Forges et Chantiers de la Méditerranée*, sur un type nouveau de 121 mètres de long, donnant 15 nœuds aux essais, entièrement éclairé à l'électricité, le paquebot *Espagne* est tel qu'il effcetue le trajet de Marseille à Montevidéo en vingt jours et que plusieurs navires, construits depuis, n'ont pas eu d'autre modèle.

Dans le port de Gênes, le rôle de la Commission italienne me parut, dès l'abord, vexatoire et iuexplicable. Du haut en bas et de l'avant à l'arrière, le bateau fut inspecté, fouillé. Les éehantillons d'eau, de vin, de conserves, disposés sur une belle nappe blanche du salon, furent,

(1) *Chronique médicale*, 15 janvier 1905.

par les membres de la Commission à l'œil malveillant et hostile, flairés, retournés, dégustés. Il manquait, à l'alcoolomètre Salleron, un demi-degré pour atteindre les douze degrés exigés par la maudite Commission ; toutes les barriques de vin furent, sans pitié, débarquées, remplacées. Maîtres de la place et avec l'aspect et l'œil inquisitorial de doges, les terribles membres de la Commission italienne m'apparurent, à un degré éminent et outré, soucieux du bien-être de leurs concitoyens les émigrants. Sur aucun point ils ne reculèrent devant la dépense (qui ne leur coûtait rien), et l'arsenal chirurgical dut contenir le nécessaire, et même le superflu.

Le Dr Vincenzo Tiberio, « alumno » de la Faculté de Naples, médecin de la Marine royale, avec lequel j'étais chargé d'assurer le service de l'*Espagne*, me mit au courant du méticuleux règlement que la *Société générale des Transports maritimes* est bien obligée d'accepter dans ses exigences, faute de ne pouvoir transporter le moindre émigrant ; mesures motivées, car, il eu coûte de le reconnaître, pendant des années et des années, comme trop souvent en France, la routine consacra le criant abus. Quoi qu'il en soit, le nombre de cubes d'air, dévolu à chaque émigrant, est spécifié aussi rigoureusement que la quantité et la qualité des aliments, et l'on aime à voir enfin des hommes traités avec autant d'humanité que des moutons.

Je connaissais, de longue date, Gênes, la parade funèbre de son *Campo-Santo*, les jardins de l'*Aqua-Verde*, la *Galleria Mazzini*, et j'avais, en 1896, rendu visite au Pr Mosso, l'illustre physiologiste de la *Fatigue* et de la *Peur*, ainsi qu'au laboratoire du Pr Maragliano, l'inventeur d'un sérum anti tuberculeux, alors en vogue. Les exigences du service nous ayant, pendant les journées, retenu à bord, nous pûmes, du moins, un soir, le Dr Tiberio et moi, au *Politéama*, entendre la *Tosca*, la pittoresque et dramatique musique de Puccini, le lever du soleil sur le *castel San-Angelo*, le musical et caressant carillon des cloches qui, à plusieurs reprises, revient comme un *leit motiv* et, surtout, le grand air de la comédienne, après qu'ayant assassiné le préfet de police Cavaradossi, munie d'un sauf-conduit, elle se précipite, espérant sauver son amant, sur lequel les carabiniers doivent tirer à blanc...

L'escale à Gênes n'était donc que préparatoire, pour permettre au navire de prendre les très nombreux émigrants italiens en question. Le véritable départ s'effectua, le 20 février, à midi, de la tête de ligne, la délicieuse et unique au monde Marseille. Harpes, violons, castaguettes et harmonicas, en tout une douzaine d'exécutants, pittoresques et déguenillés, rangés sur le quai des Anglais, offrirent une aubade. D'énormes bouquets encombraient la table servie et donnaient à ce navire un air d'allégresse et d'enchantement que l'on n'admettrait point dans nos ports du Nord. Nombre de jolies femmes, très entourées, paradaient là et, même, on me montra Hélène de Troja (une trouvaille, ce nom), l'artiste fêtée des *Danses internationales*. Les soutanes sévères des congréganistes, qui seront du voyage, corrigeaient ce que certaines féminines toilettes pouvaient présenter de trop osé, de moulures trop exactes. La Méditerranée est femme aussi!

Arrivés à Barcelone, au pied des marches qui baignent l'énorme et svelte monument de Christophe Colomb, nous visitons le célèbre *Jardin zoologique*, et arpentons les *Ramblas*, où ce qui nous frappa, ce ne sont pas les contemporaines toilettes parisiennes quelconques

des femmes, mais les hommes, beaux et traditionnels et ténébreux, serrés dans leur *capa*, derrière leur coude droit qui fonce et fend l'air comme un navire.

Une fois franchie la verticale et granitique et formidable barrière de Gibraltar, visité la ville en pente, aux maisons cubiques et blanches, Tanger, sa kasbah, son marché, où nous guide un musulman authentique et documenté, Mahomed El Achiri.

Pendant trois jours, nous longeons le Sahara, mer sans fin, d'où, çà et là, émergent les rares panaches des palmiers, et qui ressemble à celle où nous courons, si ce n'est que l'une est indéfiniment blonde, tandis que l'autre, dont nous sommes le jouet et la proie, nous entoure, verte, semée de blanches écumes. Mais l'intérêt ne se trouve pas pour moi au désert ou sur la mer. Les *Transports Maritimes* ont leur clientèle attitrée et fidèle, commerçante et mondaine, entre autres les artistes, les négociants qui fournissent les théâtres et les magasins de Buenos-Aires, — sans compter les prêtres, en grand nombre, et que chassent les lois actuelles de la France.

40.000 Français, au moins, sont fixés à Buenos-Aires, — c'est tout dire. Voici, à l'écart, le courtier, le traitant jeune et beau, moulé dans son complet à petits carreaux noirs et blancs ; il a fouillé le steppe et la plaine hongroise, la ferme misérable et l'auberge et, tranquille, de son troupeau de femmes entouré, il suppute, déjà, l'hommage des piastres qui tomberont, pluie d'or, sous les volets sourds. Assemblage composite et disparate, et qui, au bout de quelques heures, par un phénomène bien étudié, arrive à se fusionner, à s'unifier, constituant une nouvelle personne, la *foule*. Là se trouvent réunis les représentants des grands magasins parisiens, les richissimes banquiers argentins, M. Pedro, M. Albaitero, M. Yrazu, et leur famille, le directeur de la grande pharmacie *franco-anglaise*, M. De France, sans compter les industriels de Lyon, de Roubaix. Voici la toute charmante artiste parisienne, Mlle Lionnette ; et je me lie avec l'abbé Kappeler, prêtre libéral et fort instruit, bien que chef de l'ordre, purement contemplatif, des *Pères du Très-Saint-Sacrement*, fondé en 1856 à Paris par le P. Eymard, et qui compte plus de 50 000 membres actifs, disséminés dans tout l'univers.

Au reste, voici, dans la manière d'Alighieri et de Luiz de Camoëns, un sonnet harmonieux et orchestré, et qui vous fournira un aperçu de la vie à bord.

VOICI LE BATEAU LOURD...

A M. le commandant Payan.

Voici le bateau lourd et qu'un trust affréta
Et qui, léger, sur les houles que la nuit noie,
Porte les vins de France et les tissus de soie
Vers les comptoirs des éleveurs de La Plata.

D'un seul bond, franchissant les escales, Ceuta,
Bahia, dont les jardins sont pour l'œil une joie,
Rio de Janeiro dont la rade déploie
Ses îles, et qui semble un immense delta ;

Le bateau lourd, loin de la Seine et de la Sorgue,
Tout en glaces, avec l'opulence et la morgue
Du service, paraît compléter le décor

Du pays merveilleux des chants et des légendes,
Cependant que la Croix du Sud, aux cinq clous d'or,
Se balance sur les Pampas et sur les Andes.

Dirai-je que l'unique fonction, à bord, du médecin sanitaire, sous l'accablant et étincelant soleil, devant les apaisants horizons tropicaux, ne consista pas à rimer uniquement des sonnets en l'honneur du paquebot *Espagne* et de son commandant, marin imperturbable et éprouvé autant que délicat lettré ? Les malades ne manquèrent pas, fournis par une grippe infectieuse, prise à Marseille. Les deux médecins avaient chacun, comme sur le continent, leurs heures de consultation et, de plus, se rendaient, sur demande, près des malades, dans leur cabine. Deux hôpitaux fonctionnaient, pour les hommes et pour les femmes, avec, en plus, les cabines d'isolement, la salle d'opération et de pansement. Apprendrai-je qu'à l'arrivée dans les ports, le médecin doit présenter son *journal de bord*, la *patente de santé* visée par le consul au départ, ainsi que la déclaration qu'aucune maladie contagieuse ou grave ne s'est produite pendant la traversée ? Le service de la *Santé* accorde (ou non) alors, la *libre pratique*.

Formalités non toujours exemptes de difficultés, surtout quand la maladie ne se termine pas heureusement. Deux décès se produisirent, en cours de route : l'un au passage de la *Ligne*, celui d'un vénérable ecclésiastique, M. l'abbé J... ; un second, celui d'un émigrant italien. Le corps est roulé dans un suaire blanc et dans un sac ; on lui lie des lingots lourds autour des jambes et, recouvert du drapeau national, les hommes de l'équipage le portent, à bras, sur une civière, jusqu'à l'escalier du commandant. Le navire a stoppé, le sifflet de manœuvre avertit ; la sinistre sirène, par trois fois, déchire la nuit, et en voilà pour jamais, dans les profondeurs des crabes énormes et des infusoires ! Spectacle imposant, comme on le suppose, et qui ébranle les nerfs, (qu'il faut raffermir,) des jeunes et tendres passagères,— non tant par commisération d'autrui, mais par le sentiment, infiniment moins altruiste, que pareille fin pourrait vous toucher vous-même. Autant dormir dans un bon lit de terre ferme, sous un bon édredon d'herbe des champs, à l'abri des espadons et des requins.

Voici quelques notes tracées sur mon carnet et que je transcris : « Les blanches mouettes se jouaient si nombreuses, sur les clapotantes houles, en rade de Montevideo, le 10 mars 1905, que la mer verte apparaissait blanche... La seule amertume que doive laisser le paquebot *Espagne*, c'est le regret... L'immense estuaire du Rio de la Plata, entre Montevideo et Buenos-Aires, est tout jaune, et il roule d'innombrables petits îlots verts, arbustes détachés du haut Parana, les *camalotes*... Sur les rouges bouées de balisage se posent les cormorans, oiseaux noirs, et qui attendent... »

Le jour où j'arrivai à Buenos-Aires, le carnaval, qui dure une semaine, battait son plein et, pendant toute la soirée et fort avant dans la nuit, ce fut, dans les rues illuminées et débordantes, dans la *calle* (prononcez *caille*) *Florida*, une allée et venue, ininterrompue et bariolée et d'une profuse richesse, de masques, d'attelages conduits par des

pères de famille, de montures, de piétons, se croisant, se mêlant, disparaissant sous la pluie des confetti ou le lacet des serpentins. Les gardes municipaux, à cheval, impassibles sous l'avalanche et méthodiques, dirigeaient le flot toujours renouvelé et que l'aube seule endigua. J'eus, dès lors, la révélation d'un monde de triomphe éperdu et de joie, d'affaires géantes et d'inépuisable luxe. Un peuple capable d'une telle joie doit, à coup sûr, avoir une belle âme. On m'avait, à l'avance, vanté les toilettes des femmes de Buenos-Aires. J'avoue qu'elles n'approchent pas des idéales toilettes portées par les fillettes. Toujours j'aurai devant les yeux la silhouette et la nuance d'une enfant riche, croisée dans la *calle Florida*, et de trois jeunes sœurs qui, costumées et coiffées, pareillement, de bleu céleste, Colombines de carnaval, au balcon d'une banque, pliaient sous les fleurs dont les accablait la foule exaspérée et ravie.

Buenos-Aires (prononcez *Bouénos-Aïrès*), la capitale de l'Argentine (ancienne colonie espagnole, indépendante depuis 1810), est construite par « quadres » de 200 mètres environ de côté, c'est-à-dire que les rues, droites et régulières et fort longues (elles ont 1500 numéros et même bien davantage), se coupent toutes à angle droit. On se repère dans la ville par *quadres* : « cette *casa* se trouve à tant de *quadres* d'ici. » Les rues parcourent la ville dans toute sa longueur ou sa largeur et sont, par suite, peu nombreuses, en sorte qu'avec un plan de la grande ville on arrive facilement à s'orienter ; elles ont des noms sonores pour notre oreille, et lointains : *Suipacha* (prononcez *Suipach* : c'est le nom d'une victoire remportée sur les Espagnols, en 1810 ; *Independancia*, *Belgrano*, *Rivadavia*, *Avenida de Mayo*, *Cangallo*, *Tucuman*, *Reconquista*, *Moréno*. La langue parlée est l'espagnol et les maisons, presque toutes à un étage, sont construites à l'espagnole, avec une cour intérieure.

La Boca est le faubourg maritime de Buenos-Aires. Le port se compose de bassins en enfilade, que longent les docks, et est creusé aux dépens de l'ancienne petite rivière, le Riachuelo, et il se continue jusqu'à Barracas, le grand faubourg industriel, à l'est de Buenos-Aires

Le premier soin de l'étranger, quand il a parcouru *Suipacha*, *Florida*, et la *Plaza* et l'*Avenida de Mayo*, c'est de se rendre à *Palermo*, la fameuse promenade des *porteños* et qu'ils comparent à notre Bois de Boulogne. Le *Jardin Zoologique*, qui avoisine *Palermo*, est, répète-t-on, un des plus vastes, un des plus riches qui soient au monde et, certes, il mérite sa réputation.

La ville de Buenos-Aires compte un million d'habitants et reflète une prospérité que je ne crois pas avoir retrouvée ailleurs. Le *Jockey-Club* que j'ai visité, *calle Florida*, dès les premiers jours de mon arrivée, dépasse, en ornementation et luxe, les plus beaux palais de l'Europe.

L'aliment de cette inépuisable richesse, c'est principalement l'élevage des mulets et des moutons, par les *gauchos*, dans les fermes ou *estancias* des *Campos* ou des immenses *Pampas*.

Je n'ai pu dépasser le territoire de Buenos-Aires, ni même visiter les villes contiguës, Adrogué, Quilmès, célèbre par son excellente *cerveza*, ni La Plata, située à la pointe méridionale, sur l'estuaire. Mais, même confiné dans la ville, j'ai pu observer la vie et faire, comme médecin, des comparaisons utiles.

Car je n'ai pas besoin d'ajouter que mon information ne s'est pas

bornée à se fournir chez Luzio, le célèbre établissement italien, ou dans la maison française de Charpentier, encore qu'en leurs salles, sous les ventilateurs qui tournent, on puisse se livrer à de curieuses observations de l'intense vie locale, et bien que j'aie passé là d'inoubliables heures, un soir surtout, quand j'ai entendu, joué par les tziganes, bissé, trissé (un nombre incalculable de fois) et repris en chœur, le poignant chant national des Irlandais : *Wearing of the green ;* encore également que la cuisine et que les boissons, dont un peuple use, puissent fournir matière à des considérations philosophiques et médicales.

« Dans leur g... de vie, ils n'ont pas été capables de trouver un plat argentin ; toute leur cuisine est française », me répondait, avec véhémence, mais non sans raison, en me montrant la carte, le maître d'hôtel, chez Charpentier. Quelques vins *del pays* (*Payan*, *Trepiche*, *San Juan*, *Maipu*, *Mendoza*), lourds et noirs, parfumés et opaques. Autant boire les excellents bordeaux, expédiés en nombre, ou la bière argentine (*chico negro* ou *blanco*.)

La chaleur souvent lourde, la fièvre des affaires, entraînent les *porteños* fréquemment au café. Il s'y fait une large consommation de *cerveza* et aussi d'apéritifs, constitués presque uniquement par le vermouth Torino, additionné de quelques gouttes de Bitter X ou Y, lesquels ne sont que des extraits d'aloès ; et ce mélange analeptique et rafraîchissant m'a paru à peu près inoffensif, d'autant plus qu'en même temps l'on sert toujours un plateau de hors-d'œuvre et d'aromates, olives, gingembre, pastèques et biscuits secs, et qu'ainsi l'on déjeune avant de déjeuner. L'alcoolisme, dû presque entièrement aux essences importées d'Europe et à la *Caña* (alcool de sucre absorbé par grands verres dans les *Campos*), ne peut donc être mis sur le compte de l'innocente et rafraîchissante liqueur.

Les eaux minérales manquent, dans l'Argentine. L'eau *orientale* (comprenez uruguayenne) de *Salus* est quelquefois utilisée.

Comme esprit, l'Argentine ne ressemble en rien au Brésil, débordant d'enthousiasme et inexploité. *Los negocios son negocios*, telle pourrait être la devise de ce pays bien dénommé. Tout Argentin est doublé d'un Turcaret. Amasser « *mucho plata* », voilà l'idéal et l'ambition de tout homme qui donne sa mesure s'il devient riche. Bien qu'Espagnol de race, d'allure et de langue, l'Argentin a tout le fonds de l'Anglo-Saxon. Le fleuve qui roulait de l'argent, des flots de piastres ou de pezos, bordé de pâturages, en roule toujours, dans le rêve de ses riverains.

Mais arrivons à ce qui, avant tout, nous touche, aux hôpitaux, à l'hygiène de Buenos-Aires, à l'influence que peut avoir conservé la France. Car tout ce que j'ai relaté ne fut, n'est-ce pas, qu'encadrement, commentaire ou préambule.

II

Je n'ai pas visité tous les hôpitaux, ni relevé toutes les statistiques, ne voulant pas m'attirer la réputation d'un Bædeker médical. Un choix délicat allèche l'esprit et l'allège, et quelques détails, pittoresques et heureusement choisis, en apprennent long, peuvent donner une idée de l'immensité et du tout.

Disons, d'abord, que dans l'Argentine existe un *Departamento de Higiene* (comprenez un ministère), lequel publie des annales d'une

conscience et d'une richesse que l'on peut admirer et des statistiques dont les nôtres n'ont rien d'approchant. Résumons-les, très brièvement, et apprenons que, grâce aux énergiques mesures préventives, le chiffre de la mortalité par maladies infectieuses, qui était, pendant la décade 1881-1890, de 281,1 pour 0/00 est tombé à 177,4 pendant la seconde décade 1891-1900.

Mon premier soin, en arrivant à Buenos-Aires, fut de rendre visite aux médecins qui occupent une situation prépondérante et grâce à l'obligeance desquels je pouvais obtenir accès dans les hôpitaux et tous les documents que je désirais. M. le Dr Gorge Laure, né à Saint-Pierre de la Martinique, est, avec M. le Dr Mabit (de Bordeaux), l'un des médecins et chirurgiens les plus appréciés de la grande ville. Près d'eux j'ai retrouvé, à l Hôpital Français, un condisciple du lycée du Havre, M. le Dr Mollard, qui s'est acquis, comme oculiste, une autorité aussi haute que méritée. Si M. le Dr Luiz Guemes, qui a conquis à Buenos-Aires une situation énorme, n'est pas français (il est né dans la province de Salta), du moins il fait honneur à la science française, puisqu'il fut l'un des internes les plus brillants de Pozzi et de Potain. Les honneurs publics s'amoindrissent, en France, à tomber sur les poitrines que l'on sait. Quand aura-t-on le bon esprit de penser aux Français d'outre-mer ? La Légion d'honneur, octroyée à un Dr Mabit ou Laure, serait la bien nommée.

Le buste de Pasteur et le groupe, lointain et estompé, de l'Alsace-Lorraine, décorent l'entrée de l'Hôpital Français, rue Rioja, 951. J'ai été reçu là par MM. les Drs Mabit et Laure, à nouveau, et par M. le Dr Laphitzondo, titulaire du service de clinique médicale. Le nombre des malades hospitalisés est fort élevé, puisqu'il représente, par an, 50.012 journées de traitement. La moyenne journalière des hospitalisés est de 137 malades. On relève, dans une année, 16.240 consultations externes et 30.618 renouvellements d'ordonnance. Ces chiffres comptent.

Ai-je besoin d'ajouter que la France est chèrement aimée, là-bas, et que la moindre faute politique y trouve une répercussion douloureuse ?

Voici des renseignements médicaux que j'ai pu obtenir à l'Hôpital Français. La mortalité, à Buenos-Aires, est de 17 pour 1000, par an. 140 personnes environ meurent, par mois, de tuberculose et 50 de cancer. Les kystes hydatiques sont extrêmement fréquents à l'Argentine, transmis, dans les *Campos* et dans les *Pampas*, aux moutons par les chiens. Le siège des kystes, par ordre de fréquence, est ainsi réparti : foie, poumon, rate, mésentère, péritoine, cerveau. L'opération du kyste (souvent une simple incision et un lavage suffisent) est courante, pratiquée presque tous les jours.

J'ai visité l'*Hôpital neuf des Enfants* (*Hospital de Niños*), élevé près de *Palermo* et de la Faculté de Médecine. Dans la cour d'honneur, le buste en bronze du Dr Ricardo Catieras, le premier directeur. Les pavillons et les salles, construits en brique émaillée claire, répondent à un souci de décoration autant que d'hygiène. C'est un enchantement que les promenoirs et les jardins où s'épanouissent les magnifiques arbres : lianes, tipas, campanules, ligustros.

L'*Hôpital Miniez*, hôpital d'isolement ou des maladies infectieuses (*Casa de Aislamiento*), fondé en 1882, devant Barracas, près de la place de la Constitution, comprend 12 grands pavillons isolés : Viruela, Sérampion (rougeole), Scarlatine, Erisipela, Varicela, F. tifoidea,

Diftéria, Tuberculosis, Lepra, Sarna (gale), Coqueluche, et le pavillon d'*Observacion*.

Chaque pavillon contient 20 lits et réalise tous les perfectionnements possibles d'hygiène et de bien-être. L'*Hôpital d'isolement* est placé sous la direction du Dr Penna, Argentin d'origine. J'ai été guidé dans ma visite méticuleuse des pavillons et dépendances par M. le Dr Bonoreño, médecin résidant. Le pavillon dans lequel je me suis arrêté le plus longtemps est celui de la lèpre, d'ailleurs rempli. Comme traitement, l'huile de Chaulmoogra, administrée à l'intérieur, à la dose de 10 à 20 gouttes par jour, et comme topique, un pansement humide.

Les pavillons sont construits en stuc clair, réjouissant à l'œil, et en mosaïque vénitienne, toute d'une pièce. Dans les jardins, sous les platanes, sous les acacias, entre les tipas et les tunas, déambulaient les autruches pelucheuses aux longues pattes, et, de la terrasse, nous avions une vue sur Barracas, mer immense où pointent et fument les cheminées des usines.

J'ai pu rendre visite également à l'*Hôpital des cliniques*, sous la direction du Dr Braneas, et au *Rivadavia*, le plus riche de tous, où j'ai vu opérer un chirurgien argentin réputé, M. le Dr Mollina.

Dans un autre ordre d'idées, j'ai, une après-midi de dimanche, visité aussi la célèbre prison, ou *Penitenciara*, de Buenos-Aires, laquelle est un établissement modèle. Construite il y a déjà une vingtaine d'années, elle est située à quatre *quadras* de l'avenue Alvear qui conduit à *Palermo* et occupe quatre *quadres* de façade sur deux *quadres* de côté. Je ne décrirai pas les murs, grilles, jeux de tourelles, dans lesquelles veillent les sentinelles qui, toutes les heures, doivent crier : *Alerte !* et se répondre réciproquement ; ni la maison du gouverneur, ni la loge du gardien. Toutes les ordures sont brûlées et les cendres employées à nettoyer les couloirs, qui sont d'une propreté raffinée et coûteuse.

Mais ce que je désirais le plus connaître, à l'Argentine, ce n'était ni ses salles de chirurgie, ni ses pavillons d'isolement, mais ses hôpitaux d'aliénés, qui n'ont pas leurs égaux au monde et dont je n'avais pu visiter les imitations au Brésil.

La France est le pays de Pinel et fut, il y a cent ans, à l'avant-garde de la civilisation. Il suffit de parcourir le véridique rapport présenté par M. le Dr Sérieux au Conseil général de la Seine, pour se rendre compte de notre infériorité vis-à-vis les autres nations. En France, actuellement, prédomine l'opinion qu'il n'existe point de traitement des aliénés ; qu'il suffit de les *parquer*. La plupart des asiles français sont autant de Bicêtres, et c'est tout dire. Lisez les comptes moraux de nos Conseils généraux : on s'y préoccupe uniquement de finance, du nombre de pensionnaires avantageux, et non d'humanité. Quant aux gardiens, Dieu sait dans quel monde ils sont, trop souvent, recrutés !..

Mais il convient de s'abstenir d'un esprit trop désapprobateur. Occupons-nous de ce qui est progrès et ordre, civilisation généreuse et lumineuse gloire ; ne nous appesantissons pas sur la barbarie atroce et la routine...

L'*Hospicio de Las Mercedes* ou des *Alienados* est situé tout proche de l'*Hôpital d'isolement*, dans le quartier de la place de la Constitution et de Barracas Le service médical des pavillons est assuré par MM. les Drs Jones, Benelera, Boïda, Searena et Fernandez. Le titulaire

de la chaire de pathologie est M. le Dr Cabred, qui a voyagé en Ecosse, en Allemagne, en Italie, et a appliqué, dans l'Argentine, les innovations. C'est M. le Dr Cabred qui a fondé la Colonie nationale d'aliénés de Lujaño, avec les systèmes adoptés par les pays civilisés (no restreint-clinothérapie, open-door, et le travail organisé sur une grande échelle).

Tous les édifices sont neufs, là, riants, et y président, toute la journée, cinq ou six médecins affectueux et cordiaux. En France, il est une phrase courante : « Le médecin va passer ; le médecin passe. » La visite, en France, dure une minute à peine, entre les tristes murs lépreux et sordides. Sans vouloir poursuivre une comparaison fâcheuse, disons que tous les rapides progrès que la psychiâtrie a réalisés, en ses méthodes curatives de la folie, sont l'A B C de la médecine argentine, l'α et l'Ω et, en première ligne, la *clinothérapie*, à laquelle sont réservés trois pavillons et qui est le traitement de choix, le calmant généralement appliqué aux malades, à leur entrée dans l'asile.

Le principal fournisseur de l'Hospice d'Insensés argentins est l'alcoolisme international et européen : *locura alcoholica*, progressivement ascendante, puisque les admissions, de 110 en 1891, sont montées, en 1901 et 1902, à 495 et 421. A quand, mon Dieu ! contre l'alcoolisme, un congrès international, qui serait aussi fécond que les conférences de Dresde ou de La Haye ?

Dans les pavillons de *Las Mercedes*, tout est donc clair, paré, verni. Aux murs du *comedor*, d'allègres silhouettes, militaires ou parisiennes, de Detaille ou de Clairin, empruntées aux suppléments en couleur du *Figaro*. Autour des globes électriques pendent encore les serpentins du carnaval. Le *dormitorio*, le *lavatorio*, le *mictorio* même, portent trace de décoration. Pendant que je traverse la salle, un pensionnaire amateur joue, au piano, la valse : *Sobre las olas*.

Les médecins résidents m'expliquèrent qu'à l'*Hospicio de Las Mercedes* existent, pour les infirmiers d'aliénés, des cours qui durent deux ans, et au bout desquels ils subissent des examens et peuvent obtenir un diplôme envié. Le *Manuel des infirmiers argentins* n'est que la traduction de l'ouvrage publié par la *Société médico-psychologique de Londres*.

Mais je n'avais pas admiré encore toutes les merveilles du *Manicomio de Las Mercedes*. Grâce à la recommandation de M. le Dr Antonio Piñero, médecin directeur, et qui est, en même temps, président du Conseil d'administration et rédacteur scientifique du grand journal la *Nacion*, je pus, sous la direction de M. le Dr Daniel R. Mollina et accompagné des internes M. le Dr Alfred Seyers et Antonio Sojo (prononcez *Soko*), visiter le superbe établissement, dans les « dessous » où le public ne pénètre pas généralement. Nous passons à travers le *comedor* des indigents, où un énorme *polyphôn*, qui porte le lourd cachet artistique allemand, déroule ses mélodies sentimentales et balancées. Voici les cuisines au plafond aérien et émaillé, que les aides sont occupés à lessiver, et l'office où, dans des vitrines lilliputiennes, s'étagent les échantillons des denrées. Nous traversons des jardins et des jardins que parfument les eucalyptus géants. Au milieu d'une pelouse, je m'arrête, très longuement, devant un arbre superbe, étalé et lourd, et semblable à nos chênes-liège. Mon guide me le nomme : c'est l'*Ambu* (prononcez l'*Ambou*), l'arbre de la Pampa. Et j'ai la vision de l'immensité. A son ombre, la *Banda de Musica del*

Asilo joue une valse criarde et fausse. Mon guide, M. le Dr Brandam (de Cantamarea), appelle, fait replier vers moi quelques-uns de mes compatriotes qui se trouvent à *Las Mercedes*. Ils me racontent leur histoire et me demandent des cigarettes.

Voici l'amphithéâtre des cliniques, tout en eèdre, et qui peut contenir 200 étudiants. Sur une table, le *campimètre*. Le tableau noir, sur lequel le professeur dessine à la craie, monte du sous-sol et y descend, par une trappe. Dans les vitrines, des collections amoncelées et que j'ai feuilletées avec recueillement : photographies, spécimens de l'écriture, propos sténographiés des aliénés. — Voici, à titre de document scientifique, le *testimonio mental* (par demandes et réponses) : « *¿ Cual es su nombre y apellido ? ¿ Qué edad tiene Vd.? ¿ Qué tiempo hace que Vd. se encuentra aqui ? ¿ Que profesion ejerce Vd. ? ¿Porqué ha sido Vd. colocado aqui ? ¿Si Vd. lo ignora, qué suposiciones hace al respecto ?... Se siente Vd. enfermo ?... ¿Siente Vd. ruido, voces ó conversaciones en el oïdo ? ¿ Vé. Vd. luces, animales ?* » etc., etc.

Aux murs, les portraits de Charcot, de Behring, de Roux.

Nous voici descendus dans les caves profondes et qui ressemblent à des catacombes. Sur de larges et épais tamis de coton, l'air, aspiré par des ventilateurs, passe et filtre. Cette précaution me semble (l'avouerai-je?) être, à l'égard d'insensés, « exagérée ». Les infortunés, ils ne se doutent pas de la manière dont on les soigne ! Le médecin m'explique que l'air est, pareillement, tamisé à la Chambre des Députés de Rome et de Paris. Je m'incline. A la porte du dépositoire, je lis cette inscription : « *Hic est locus ubi mors gaudet succurrere vitæ.* » J'ai, si je ne me trompe, déjà rencontré la semblable, sur le mur d'une chapelle, à Bologne. Se réjouir de voir intervenir la mort, voilà, à mon sens, un encouragement dont les familles des affligés n'ont pas toujours besoin.

Dans la salle des collections, mon guide me découvre des merveilles encore. En des cuves de marbre, remplies d'eau de formol à 20 p. 100, des préparations trempent, des bustes humains injectés à la cire, immobiles et figés, morts et vivants, — pourtant. Les yeux regardent fixes, un peu voilés. Pas un des cheveux ne manque, mouillés seulement et collés sur la convexité du crâne. Le cerveau a pris la dureté du bois et garde la trace des lésions (gommes, cérébro-sclérose).

L'*Hospital des Alienadas*, qui est contigu, reproduit, trait pour trait et en plus récent, le merveilleux hôpital de *Las Mercedes*.

L'enseignement se fait, à l'Argentine, presque uniquement par les livres français, médecine et droit, et la France, malgré ses fautes et l'arrière-plan où est rejeté son commerce, reste encore la terre où l'on prend, pour l'esprit et le goût, le mot d'ordre. Bien mal inspiré, malgré cette flatteuse constatation, serait celui qui croirait, avec le seul nom de Français, être là bas accueilli sans lutte et sans déboire. Le protectionnisme est farouche, et l'Argentin est, avant tout, un « maliu ». A ne parler que médecine, il faut, pour être autorisé à exercer, refaire toutes ses études, passer les examens, acquitter les droits. Sans doute, si l'on est pauvre, on peut, par commisération, obtenir le droit temporaire d'exercer dans un *campo* perdu, mais au prix de quelles précaires instabilités ! Les examens eux-mêmes sont épineux et, couramment, l'on cite le professeur italien T..., illustre pourtant comme anatomo-pathologiste, et qui fut éliminé... pour la chimie.

Malgré le nom vivace encore de la France, ce qui fait, là-bas, la

supériorité écrasante de l'Allemagne, c'est sa ténacité, sa cordialité, son honnêteté, son travail continu et patient, et le crédit qu'elle accorde dans ses transactions. L'Allemand, vantard et lourd, s'est, du moins à la surface, par l Alsace-Lorraine, francisé, et ses grâces, affectées et apprises, cachent la voracité de son appétit.

Absorbée par d'absurdes et odieuses guerres civiles et religieuses, qui remplissent ses journaux et sa pensée, ravagée par l'alcoolisme, isolée dans son ignorance absolue des autres pays, la France s'est trouvée distancée dans la lutte internationale. Les affaires, les transactions, la supériorité du nom et du produit national, voilà l'ambition propre, actuellement, à chaque autre peuple. Il suffit d'entendre les conversations, de parcourir les volumineux et substantiels journaux du Brésil et de l'Argentine, pour nous convaincre combien nous sommes loin d'eux. C'est toute une rénovation qu'il faudrait tenter chez nous. Mais ce n'est, croyez-le bien, ni les journaux pornographiques, ni le *Concours du Litre d'or,* qui donneront le mouvement.

O belle, ô noble, ô chère France,

France, ô belle patrie, ô terre généreuse,
Que les dieux complaisants formaient pour être heureuse,

les peuples étrangers, tes amis et tes émules, t'ont devancée et éclipsée. Il n'est que temps de reprendre l'ancienne devise : *Laboremus !*

Nouvelles de la " Chronique "

1er Congrès international de Physiothérapie.

La réunion à Liége, au moment de l'Exposition universelle, les 12, 13, 14 et 15 août prochain, d'un premier *Congrès international de Physiothérapie*, a été décidée sous l'inspiration de la Société de médecine physique d'Anvers et d'un groupe de physiothérapeutes belges Placé sous la présidence d'honneur du baron Maurice Van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture de Belgique, le Comité central d'organisation a pour présidents généraux ; le Dr Victor Desguin, ancien président de l'Académie de Médecine de Belgique, et le Dr Von Winiwarter, professeur ordinaire à l'Université de Liége ; pour secrétaires généraux, le Dr Louis de Munter, médecin directeur de l'Institut mécano-médical Zander de Liége, et le Dr L. Gunzburg, Secrétaire de la Société de médecine physique d'Anvers.

Un comité parisien a été constitué. Il a pour président : M. le professeur Gilbert ; pour vice-présidents, MM. les Drs Carnot et Oudin ; pour secrétaire général, M. le Dr Albert-Weil ; pour secrétaires, MM. les Drs Haret, Kouindjy, Rosenthal et Martigny ; pour trésorier, M. le Dr Bloch.

Les docteurs en médecine qui s'intéressent aux progrès de la physiothérapie ou qui veulent faire des communications à ce congrès sont priés d'adresser leurs adhésions, soit directement à Liége au Dr Munter, soit au secrétaire général de Paris, le Dr Albert-Weil, 21, rue d'Edimbourg. La cotisation est de dix francs, donnant droit à des réductions de chemins de fer, etc., etc...

Informations de la " Chronique "

Les « Indiscrétions de l'histoire » à l'Académie de médecine.

M. le professeur FOURNIER nous a fait le grand honneur de présenter notre dernier ouvrage : *Les Indiscrétions de l'Histoire*, 2e série, à l'Académie de médecine.

Il n'est personne, parmi nos lecteurs, qui ne sache quelle autorité s'attache à tout ce qui émane de la plume ou de la bouche du maître. C'est pour nous une consécration que nous sommes fier d'avoir méritée.

Que M. le professeur FOURNIER veuille bien trouver ici l'hommage respectueux de notre sincère, de notre profonde gratitude.

Voici en quels termes, d'après le *Bulletin de l'Académie*, s'est exprimé l'éminent syphiligraphe :

M. FOURNIER : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, M. le Dr CABANÈS, un volume ayant pour titre : *Les Indiscrétions de l'Histoire* (deuxième série).

C'est un recueil de récits historiques, *médico* historiques pour un grand nombre, — et c'est là ce qui nous intéressera spécialement, nous médecins, — relatifs à divers événements de tout ordre et je puis ajouter, de toute époque, depuis celle de Job jusqu'à la nôtre.

On y apprend, par exemple, et à ne citer que quelques titres, ce qu'il faut penser de la mort et de l'aspic de Cléopâtre ; — de la papesse Jeanne, de sa grossesse et de son accouchement en pleine rue ; — de la maladie de la belle Fontanges, qui mourut, suivant le mot méchant de Mme de Sévigné, *au service du roy* ; — des infirmités spéciales de la Pompadour qui, ne pouvant être la maîtresse d'un roi, consentit à ne plus en être que « la pourvoyeuse » en un certain genre ; — de la maladie de l'empereur Napoléon III, à l'ouverture de la guerre de 1870, etc., etc. ; — toutes *indiscrétions*, comme les appelle l'auteur, qui, scientifiquement documentées, ne laisseront pas d'intéresser vivement les curieux de l'histoire (1).

Exposition de Liége.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre confrère et ami, le docteur SÉGUEL, qui fut commissaire général adjoint de l'Exposition de sauvetage et secours aux blessés, au Grand-Palais, et membre du jury à l'Exposition universelle de 1900, vient d'être nommé, par le gouvernement russe, commissaire de la section russe à l'Exposition de Liége.

Toutes nos félicitations.

---

(1) On peut se procurer les *Indiscrétions* aux bureaux de la *Chronique*. Prix 6 fr. les 2 volumes, 3 fr. chaque série, franco 7, et 3 50, pour l'étranger.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Médecin, lauréat de l'Académie française.

L'Académie française vient de décerner une partie du *Prix Capuran*, « destiné à récompenser le meilleur poème écrit sur un sujet moral et religieux, ou toute pièce de théâtre pouvant servir à l'amélioration de la jeunesse ». à notre confrère, le Dr Segard, auteur de *Geneviève de Brabant* (1), légende dramatique en cinq actes et en vers, représeutée au Grand Théâtre de Toulon le 25 février 1902.

Inauguration du monument Tarnier.

Le 1er juin sera inauguré officiellement le monument élevé à Tarnier, contre la rotonde de la clinique de la rue d'Assas, qui fait face à l'avenue de l'Observatoire.

Ce monument est dû, nous l'avons déjà dit (2), au ciseau de l'éminent statuaire, Denys Puech, membre de l'Institut.

Agences de renseignements littéraires.

L'*Argus* et le *Courrier de la Presse* rendent surtout des services aux *Médecins artistes, hommes de lettres, auteurs, compositeurs de musique*, qui reçoivent, par l'entremise de ces agences, toutes les critiques publiés sur eux et leurs œuvres.

L'*Argus* et le *Courrier de la Presse* recueillent aussi les articles sur les nécrologies, annonces et célébrations de mariages, comptes rendus de fêtes et jubilés, inaugurations de monuments, etc.

Ils fournissent aux *Savants*, aux *Hommes politiques* et aux *Auteurs* tous articles sur un sujet déterminé, et sont à même de renseigner quiconque désirerait des informations sur un sujet quelconque, recueillies dans la littérature française et étrangère.

L'*Argus* et le *Courrier de la Presse* se complètent l'un l'autre (3).

Ligue contre la tuberculose.

La *Ligue des Femmes de la Riviera française contre la tuberculose* vient d'obtenir un lit au sanatorium de la Mantéga (près Nice), pour un littérateur tuberculeux et pauvre. Ce résultat est dû surtout aux efforts de la distinguée présidente de cette œuvre si recommandable, Mme Malgat.

---

(1) *V. Chronique*, 15 février 1902, p. 113.
(2) *V. Chronique*, 15 mai 1904, p. 339.
(3) L'*Argus* a ses bureaux, 14, rue Drouot; le *Courrier*, 21, boulevard Montmartre, à Paris.

A travers les Autographes

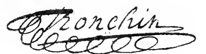
Lettre de Tronchin à Boissier de Sauvage, professeur de médecine à Montpellier.

Les collectionneurs d'autographes trouvent toujours à glaner chez M. Noel CHARAVAY, dont le fonds est si riche en documents de toutes sortes. La pièce suivante, qui figure sur le prochain catalogue de vente de la maison, ne peut manquer de tenter plusieurs amateurs, car elle est, comme nos lecteurs en vont juger, des plus curieuses. Jamais médecin ne prononça contre la médecine un plus violent réquisitoire, sous une forme pourtant modérée.

27
Au Palais-Royal 17-66.
3

Après le couteutement intérieur, ce qu'il y a de plus doux, Monsieur, et de plus satisfaisant, c'est l'estime de ceux qui en méritent le plus, jugez donc du cas que je fais de la vôtre, et du désir que j'ai de la mériter Je ne connais point de médecin qui honore son art plus que vous le faites, et point d'homme dont les qualités morales méritent plus d'estime et de vénération. Mon cœur, depuis longtemps, voulait vous le dire, il ne lui en manquait que l'occasion. Vous l'avez fait naître, Monsieur, je la saisis avec empressement, et je sais bien bon gré à M. Crousar de ne me l'avoir [pas laissé ignorer. J'ai porté à Paris toute l'estime dont je suis pénétré pour vous. Elle a augmenté, osé-je le dire, par la comparaison que je suis à portée de faire. Je crois que les amis, ainsi que les cœurs, se corrompent dans les grandes villes, et que les distractions auxquelles il est si difficile de se soustraire sont incompatibles avec la science d'un art surtout qui exige autant d'atention (*sic*), et qui tient tout entier à l'observation. L'inadvertence et la légèreté le rendent malheureusement de tous les arts le plus nuisible, en sorte qu'il me paraît bien décidé qu'il vaudrait mieux, tout bien compté, pour l'humanité, qu'il n'y eût point de médecine. Vous et vos semblables, Monsieur, sont en si petit nombre, ceux qui ne vous ressemblent pas sont en si grand nombre, le bien que vous faites comparé au mal qu'ils font est si petit, que mieux vaudrait que la vie des hommes fût tout simplement confiée à la bonne nature, dont les ressources sont infinies. La preuve en est tout ce qu'elle fait pour conserver la vie des hommes, malgré l'étourderie, l'ignorance et les erreurs des médecins.

Pardon, Monsieur, si je vous ai parlé avec tant de liberté, mais cette liberté n'est-elle pas la preuve de ma confiance, et du cas infini que je fais de vous, il égale le profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.



(1) Nos lecteurs peuvent demander ce catalogue à M. Charavay, 3, rue de Furstenberg.

Lettre de Corvisart à Larrey.

La lettre suivante, de Corvisart, le célèbre médecin de Napoléon I[er], donne sur une maladie de la reine d'Espagne, survenue en 1812, des renseignements inédits ; le document provient, comme le précédent, du fonds de M. Noël Charavay.

Paris, 13 juin 1812.

Monsieur le Baron (1),

Vous ne doutez pas du plaisir que j'ai éprouvé en lisant l'article de votre lettre qui concerne notre malade. Tout est jugé maintenant sans retour, car je ne doute point que les boutons qui ont paru sur les cuisses et sur la poitrine ne soient une espèce d'effort critique qui aura complété la dépuration de l'humeur qui l'a fatiguée pendant cet hyver.

Il y a quelque temps que je n'ai vu votre intéressante Malvina, ce qui me paraît d'un fort bon augure. Elle toussait encore un peu à cette époque, ce qui m'a déterminé à lui continuer le lait, les calmans et à ajourner la suppression du vésicatoire.

J'ai dans ce moment une malade qui me cause de vives inquiétudes, c'est la reine d'Espagne ; elle est au huitième jour d'un érysipèle considérable ; il occupe toutes les parties de la tête et de la face, toutes les parties latérales et postérieures du col, descend jusqu'au bas des omoplates ; en avant, jusqu'au delà des clavicules et descend en lanières d'un rouge vif sur le devant de la poitrine ; ajoutez que les amygdales ont été assez fortement prises.

Une fièvre bilieuse vive et des spasmes considérables et fréquents accompagnent tout cet appareil ; il y a eu quelques aberrations légères et de peu de durée ; cette dernière nuit a été mauvaise, j'ai été moins mécontent de l'état de la reine ce matin, mais vous concevez que mes craintes ne sont point encore évanouies, je vois la malade trois fois par jour, et j'y fais tout mon possible.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de la parfaite considération et de l'entier dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Corvisart.

La phtisie de la Dame aux Camélias.

M. Raoul Bonnet nous donne une nouvelle marque de son amical dévouement en nous communiquant la lettre suivante de Marie Duplessis, (la Dame aux Camélias) dont M[me] Sarah Bernhardt et la Duse, viennent, chacune de leur côté, de faire revivre au théâtre la morbide silhouette.

Ne m'en veuillez pas, cher ami, de ma négligence a écrire et n'augurez pas de là oubli ou indifférence pour vous. Je suis bien heureuse de votre amitié. Mais vous savez, parmi mes nombreux défauts, la paresse n'est pas au dernier rang ; — vous comprenez bien que les longues promenades à la campagne diminuent encore mon goût pour le style ; et loin de m'accuser, vous me savez gré de l'effort que je fais en ce moment pour surmonter le sommeil qui m'aceable.

Adieu, cher Tony. Je m'arrête ici, car je n'en finirais pas de vous ennuyer — encore adieu et mille amitiés.

Marie Duplessis.

Spa, le 12 juin 1846.

P. S. — Mille remerciements pour votre complaisance pour moi. Cher, ne vendez pas ma voiture. J'aurai bientôt le plaisir de vous voir, je l'espère du moins. M. D.

(1) La lettre est adressée au baron Larrey.

ÉCHOS DE PARTOUT

Une nouvelle panacée : l'acide formique. A la suite de la publication, à l'Académie de médecine, d'une communication de M. HUCHARD, faite après la publication de travaux de M. CLÉMENT, de Lyon, les grands journaux, sans qu'on sache trop pourquoi, ont fait une campagne assez saugrenue sur les propriétés mirobolantes de l'acide formique. Les observateurs précités avaient mis en relief les propriétés physiologiques de cet acide et des formiates, constatant que ces corps retardaient l'action de la fatigue musculaire et jouissaient d'une action diurétique réelle, ainsi que de propriétés toniques générales. On est parti de là pour exalter ces propriétés, en somme banales, assez médiocres et communes à une infinité de corps qui, même, agissent beaucoup mieux, et pour prétendre que les formiates rendent l'énergie aux impotents, redonnent la jeunesse, etc., etc. C'est une mauvaise plaisanterie. M. Huchard, cité maladroitement par les vendeurs de panacées, a remis les choses au point et vient de publier un article dont on ne saurait trop le féliciter, dans lequel il met en garde contre une exagération absurde et proteste contre l'abus de son nom et de son autorité. En conséquence, n'attendez rien d'extraordinaire de l'acide formique, qui n'est qu'un vinaigre inférieur, non plus de ses sels, qui n'ont pas une action supérieure à celle des autres sels d'acide gras, les acétates, par exemple.

(*Vulgarisation scientifique.*)

L'Apache Manda, infirmier. Un médecin des troupes coloniales, chargé d'escorter les convois de déportés, a fourni quelques renseignements curieux sur Manda, l'un des plus célèbres Apaches de Paris. On se souvient, en effet, des batailles homériques qui furent livrées par Manda autour des cheveux rutilants de Casque-d'Or.

Aujourd'hui, Manda est en villégiature obligatoire aux îles du Salut. Il s'y est fait remarquer par l'habileté avec laquelle il soignait les malades et on l'a nommé infirmier en chef. Manda manie, paraît-il, la lancette comme le premier des chirurgiens.

Il a toujours eu, il est vrai, une disposition pour « saigner » son semblable.

(*Courrier médical*)

L'avarie en Algérie. L'avarie est, chez les Algériens, d'une fréquence et d'une gravité désespérantes. On pourrait presque dire :

Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Les pouvoirs publics d'Alger s'en sont émus. Ils n'ont pas sans doute, là-bas, les pudeurs que montrent certaines municipalités mé-

tropolitaines, eelle de Bordeaux, par exemple, à laquelle on reproche d'avoir récemment interdit les *Avariés*. Les interdire, fait-on observer, en tant que pièee, n'est pas le moyen de les supprimer en tant qu'individus. Bref, pour mettre les indigènes en garde eontre ee fléau, le docteur Poujol, médecin de eolonisation, en cela d'aceord avec l'administration, vient de rédiger, en termes accessibles à tous les indigènes, qui n'auraient pu saisir le sens d'expressions teehniques ou de mots abstraits — lesquels n'ont pas, du reste, d'équivalents en arabe — une notice spéeialement éerite pour les Musulmans. Il y appelle les choses par leur nom et les malades par leurs titres Cette notiee, tirée à un grand nombre d'exemplaires, doit être distribuée, par les soins des gardes ehampêtres musulmans, sur tous les marehés où s'assemblent les montagnards kabyles, et affichée dans les cafés maures. Les cadis (notaires) en remettront un exemplaire à chaque indigène quand ils procéderont à un mariage. On ne saurait, ee jour-là surtout, prendre assez de préeautions. Tant de zèle finira, sans doute, par purifier les indigènes, enfants des douars.

La notice du doeteur Poujol commence ainsi par quelques invoeations eélestes, tout à fait de cireonstance :

« Louange à Dieu, l'unique ! C'est de lui que vient tout secours ! Eeoutez, ô vous, hommes, la parole d'un médeein du gouvernement français, et cela pour le grand profit de votre propre santé, de eelle de vos femmes et de vos enfants.

« Dès que vous êtes atteints, adressez-vous au médeein français qui vous soignera gratuitement si l'administrateur vous reconnaît indigents ; mais laissez-là vos empiriques et vos « tahibs », qui sont loin de posséder la science des roumis et qui ont tout intérêt à vous exploiter en faisant durer votre maladie, qu'ils ne sauraient, du reste, guérir, car aucun d'eux ne possède les médieaments nécessaires et n'a fait d'études spéciales. »

C'est la lutte des « roumis » eontre le « tahib » qui eontinue, ainsi que le dit ee document sanitaire officiel. Puisse le mierobe que le professeur Metehnikoff assure être en spirale, y laisser seul l'existenee.

(*Le Temps*, 21 mai 1905.)

Contre la vivisection. L'Union internationale contre la viviseetion, qui comprend plus de quatre-vingt-dix sociétés réparties sur tous les points du globe, vient d'inaugurer un nouveau mode de propagande : après la eonféreuee, la broehure et l'image, c'est par le théâtre qu'elle eontinue sa eampagne.

Sous les auspiees de cette Société, le théâtre de Cluny a donné *Viviseeteurs*, une pièce en trois actes de M. Solange Pellat. Nous n'avons pas à appréeier ici le mérite littéraire d'une œuvre dont la thèse toute spéciale prêtait peu à un développement seénique.

Disons seulement qu'elle a remporté un vif succès devant un publie assez restreint, eomposé pour la plus grande partie d'adhérents des ligues antiviviseetionnistes.

Les assistants ont salué le porte-parole de l'auteur, un vieux médecin, qui, dans un dialogue, mettant en présence les deux théories, a dit leur fait, avee des arguments sévères, aux viviseeteurs à outranee, qu'il a flétris du nom « d'Apaehes de la seienee ».

(*L'Eclair*.)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Dalles funéraires. — Existe-t-il un ouvrage consacré à la description des dalles funéraires ? Il en est, parmi celles-ci, qui mériteraient d'être photographiées, pour les sujets se rapportant, de plus ou moins loin, à l'anatomie, qui s'y trouvent figurés.

M. Prost, dans ses *Notes et documents pour servir à l'histoire de la médecine en Franche-Comté*, a signalé (p. 41) « la curieuse représentation d'un squelette, gravé sur une dalle funéraire de l'église de Bletterans. Le défunt ainsi figuré est un clerc d'Arlay, secrétaire de Jean de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, décédé le 22 janvier 1446 (n. st.) »

M. Prost a publié un dessin de cette tombe dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura* (1).

Dom Plancher a reproduit deux dalles funéraires analogues : celles de Jean de Blaisy, abbé de Saint-Seine (1439), et de Thomas de Saux, sire de Vantoulx (1491) (2).

Ce ne sont pas évidemment les seules dalles funéraires qui existent ; il en est sans doute bien d'autres qui mériteraient une mention.

Un médecin bourguignon.

Question de déontologie. — A propos d'un fait récent qui vient de m'être raconté, je serais très heureux que vous posiez à vos fidèles lecteurs la question suivante : *Un docteur en médecine a-t-il le droit professionnel de faire payer les soins donnés à la femme d'un étudiant en médecine ?* Quels sont les précédents célèbres ? Quel est l'avis de nos confrères à ce sujet ? Je ne vous cache pas que, pour ma part, j'ai toujours considéré que nos futurs confrères ne devaient pas nous rémunérer pour les soins donnés à leurs proches (femme, enfants, ascendants directs.)

Dr Eug. Regnauld,
25, rue de l'Université (Paris.)

De quand date l'invention du forceps ? — Dans son numéro du 10 mai 1905, l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* pose la question suivante : « Quel est l'inventeur du forceps ? A quelle époque remonte son application aux accouchements difficiles ? »

Cette question nous a paru devoir trouver place dans les colonnes de la *Chronique*, où elle ne manquera pas d'être solutionnée.

Les Dictionnaires et les Encyclopédies attribuent l'invention du forceps au chirurgien anglais Chamberlen. qui aurait commencé à en faire usage dans la première moitié du xviie siècle. L'instrument aurait été, plus tard, modifié et perfectionné par Levret, en 1747, et par Smellie, en 1751.

Il est possible, ajoute le rédacteur de l'*Intermédiaire*, que Chamberlen

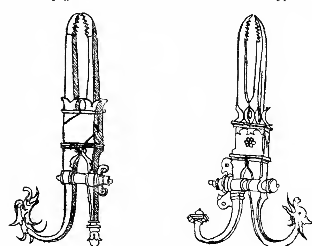
(1) Année 1878, p. 529.
(2) *Hist. de Bourgogne*, t. II. pp. 523 et 431.

ait le premier appliqué le forceps à l'extraction du fœtus ; mais l'instrument lui-même était connu au commencement du XVI[e] siècle. Il est, en effet, très exactement décrit et figuré, dans un livre de chirurgie daté de 1548, découvert, il y a quelques jours, dans un petit village du Rouergue. Voici la description bibliographique de ce petit ouvrage rarissime :

LEONHARTI FUSCHII, *ad quinque priores suos libros de curandi ratione, seu de sanandi totius humani corporis ejusdemque partium tam internis quam externis malis.*

Appendix, *jam recens edita, in qua chirurgica maxime tractantur.* Parisiis apud Joannem Ruellium sub insigni Vulpis Caudæ. Via ad. D. Jacobum. 1548. Un volume petit in-8°, 30 pages non chiffrées, 254 pages chiffrées au recto de 1 à 127.

Douze des pages non chiffrées sont consacrées à la syphilis (*De*



morbo Gallico), et à la page 1 commence la description des forceps : « *Instrumenta telis atque infixis aliis rebus extrahendis idonea et necessaria...* »

Le premier décrit est le « forceps denticulata » dont la figure est ci-dessus : « *Forma primæ forcipis denticulatæ, ad ea quæ corpori infixa sunt extrahenda utilis.* »

Suivent deux autres figures de forceps, qu'il paraît inutile de reproduire, et enfin une quatrième figure : « *Forceps concava vulgo cannulata vocata* », que nous reproduisons.

Si l'ouvrage de Léonard Fuschius était connu, comment a-t-on pu attribuer l'invention du forceps au chirurgien anglais Chamberlen?

Arm. D.

La Syphilis et les Juifs. — Dans une discussion entre confrères, sur l'ancienneté et l'origine de la syphilis, j'ai défendu l'opinion que

(1) Nous devons communication des deux clichés ci-dessus à notre ami G. MONTORGUEIL, le très érudit directeur de l'*Intermédiaire*.

les Juifs étaient atteints de plaies syphilitiques et je basais cette opinion sur les arguments suivants :

1° La syphilis étant appelée *mal de Job*, on a nettement qualifié les plaies immondes que ce Juif soignait sur le fumier (1) ;

2° Le Lévitique parle de plaies immondes atteignant les verges des Juifs et ordonne aux patients de se purifier et de s'abstenir de tout contact avec la femme jusqu'à expiration de la période de purification ;

3° La circoncision obligatoire pour tous les Juifs mâles, au 6e jour après la naissance, était exigée en vertu d'une loi de caractère hygiénique, plutôt que religieuse ou politique, et elle paraît inspirée par cette constatation faite par les Juifs que les plaies immondes des verges logeaient surtout entre le prépuce et le gland et ne pouvaient par ce fait qu'être difficilement purifiées.

Nous avons pensé que vous voudriez bien nous donner votre avis sur cette question ; peut-être même offre-t-elle assez d'intérêt pour que vous la soumettiez à vos lecteurs et à vos correspondants.

Dr A. Lambrichts (Liége.)

Quelle est l'influence génitale sur la voix ? — On sait depuis fort longtemps qu'il existe une sympathie fonctionnelle entre les organes génitaux et le larynx, organe de la voix. Cette influence génitale est surtout facile à constater à l'époque de la puberté. On a donné le nom de *mue* aux troubles phoniques qui caractérisent « l'âge critique » des jeunes gens.

Tout le monde sait également que, chez les eunuques, de même que chez certains dégénérés, dont l'appareil génital reste rudimentaire, la voix garde un caractère infantile (castrats de la Chapelle Sixtine).

Chez les femmes, l'influence de l'appareil génital sur l'appareil laryngien ne serait pas moins nette. Il est des femmes qui, paraît-il, présentent à chaque période menstruelle de véritables névroses laryngées. Et Dalila ne serait pas seulement :

> La femme enfant malade, douze fois impure,

mais également douze fois aphone.

Il serait intéressant de savoir s'il y a des exemples précis de cette influence génitale, autant que périodique, chez les chanteuses.

D'autre part, y a-t-il des observations d'aphonie coïncidant avec les maladies génitales chez la femme ?

Quelle est l'influence de la grossesse sur la voix ? D'après M. Bernard Guénot (2), le Père de la médecine, dans le « De natura pueri », rapporte une observation d'avortement provoqué par lui chez une cantatrice, dont la grossesse altérait la voix.

Enfin, quelle est l'influence de l'exercice des fonctions sexuelles sur la voix ? Pour conserver une jolie voix, faut-il demeurer « chaste et pur » ?

La parole est aux lecteurs et lectrices de la *Chronique*.

Dr Klotz-Forest.

(1) Nous avons, croyons-nous, démontré que le mal de Job était le scorbut et non la (syphilis (Cf. nos *Indiscrétions de l'Histoire*, 2e série).

(2) *Du consentement nécessaire au médecin pour pratiquer une opération chirurgicale.* hTèse de droit, 1904, p. 67.)

Réponses

Les origines de la guillotine (VIII, 606 ; IX, 52, 242). — La curieuse gravure que nous reproduisons est extraite d'un ouvrage qui nous a été communiqué par notre confrère et ami, le Dr Larrieu. Cet ouvrage, que nous croyons d'une insigne rareté, est intitulé : *Alle de Wercken so ouden als nieuwe, van de Heer Jacob* Cats, *Ridder, oudt*



Raedtpensionaris van Hollandt, etc. T'Amsterdam, by Jan Jacobss Schipper, 1655. Met Privilegie.

Remarquez bien la date : 1655. Nous avons là une nouvelle preuve que la guillotine est bien antérieure à Guillotin, qui n'a donné que son nom à l'instrument, et encore à son corps défendant (1).

A. C.

Syphilis et poésie (XI, 227). — Connaît-on l'auteur d'une poésie facétieuse sur la syphilis, intitulée : *Sensuivent les tenebres du Champ gaillart, composées selon lestat dudict lieu. Et se peuvent chanter ou lire à plaisir. Le chant est selon le chant des tenebres de mariage, lesquelles se chantent sur le chant des tenebres de Karesme* (Paris, Nicolas Buffet, sans date) ? L'auteur, anonyme, parlant du traitement de la syphilis par les fumigations, s'écrie :

(1) V., dans notre *Cabinet secret*, le chapitre consacré à Guillotin (quatrième série de la prochaine édition).

Amis, voyez la grant malaise !
Entrer nous faut en la fournaise,
Non pas d'enfer, mais au puis,
Et nous avons dueil ou malaise !
On ne nous plaint, ne vous desplaise
Vers nos parents n'avons appuis.

Fust-il moine, prestre ou chanoine,
Ou laboureur semant avoine,
Maistre ès arts ou estudiant,
Il nous faut endurer la peine
Et, sans retirer nostre alaine,
Aller nostre estat tediant.

Si mal avons, c'est bien raison :
Car d'endurer *telle poison*
Vient de nos fautes et peschez,
Puis nous perdons d'or la toison,
Et n'est priere ou oraison
Qui nous en rende despeschez.

Dr Dx.

Médecins voyageurs (IX, 751 ; X, 437). — A propos de la question du Dr Mathot (*Médecins voyageurs*), j'ai l'honneur de vous informer que j'ai voyagé pendant cinq ans dans l'Amérique du Sud et que j'ai publié en 1882, chez Mame, à Tours, un gros volume illustré (depuis longtemps épuisé ; par conséquent pas de réclame pour le faire vendre) intitulé : *Voyage dans les Pampas de la République Argentine*.

Dr Armaignac.

Vierges enceintes dans l'art religieux (IX, 414). — D'un réalisme bien curieux sont les Nativités ou *accouchements* de la Vierge. Grosse de l'Esprit-Saint, la Vierge accouche comme toutes les femmes.

Voici, de l'Ecole de Gentile da Fabriano, un accouchement qui est un curieux document de mœurs.

Une servante, en une sorte de baquet, lave des linges, tandis qu'une autre femme tient dans ses bras l'enfant auquel on va faire sa première toilette.

La Vierge, soulevée sur son lit (la tête embobelinée d'une sorte de turban, qui laisse filtrer des rayons), regarde avec inquiétude ce qui se passe.

Et il y a bien d'autres tableaux de ce genre.

V. B.

La tuberculose chez les chanteurs ou musiciens (XI ; XII, 20). — Mme Judic raconte qu'un docteur recommandait de jouer d'un instrument de cuivre ; or, Adolphe Sax, l'inventeur du saxophone, du saxhorn, etc., avait institué vers 1865, dans ses salles de concert, des cures spéciales par les instruments de musique de cuivre, pour les malades en question.

Dr Georges Lévy.

Chronique Bibliographique

Les Indiscrétions de l'histoire (2e *série*), par le Dr Cabanès. Bureaux de la *Chronique médicale*, 6, rue d'Alençon, et Albin Michel, Editeur, 59, rue des Mathurins, Paris.

Dans une première série de ses *Indiscrétions*, M. Cabanès nous avait donné la solution de certains problèmes médico-historiques, concernant *Madame de Sévigné*, *Marie Leczinska*, *Madame du Barry*, *Théroigne de Méricourt*, etc. Cette fois, il promène notre curiosité du saint homme *Job*, patron des lépreux et des vérolés, dont il fait un simple scorbutique, jusqu'à la maladie dernière de *Napoléon III*.

Chemin faisant, et dans autant de monographies très documentées, il nous raconte la mort de *Cléopâtre*, la fable de la papesse *Jeanne*, la maladie et la mort de *Mademoiselle de Fontanges*, de *Madame de Pompadour*, le coup de *Charlotte Corday*, enfin la vocation scientifique de *Napoléon Ier*.

Je crois que nous commençons à bien connaître Napoléon, son caractère et son œuvre. Cependant, sur ses rapports avec la science et les savants de son temps, M. Cabanès nous apporte nombre de renseignements nouveaux, et, selon sa constante habitude, il rassemble et précise ceux que nous avions déjà. « Avec Napoléon, disait Henri Heine, s'est éteint le dernier héros, et le nouveau monde des épiciers respire à l'aise, comme délivré d'un cauchemar brillant. Sur la tombe impériale s'élève une ère bourgeoise et industrielle, qui admire de tout autres héros, par exemple, le vertueux Lafayette ou James Watt, le filateur de coton. »

Ce dédain du poète pour les applications de la science, Napoléon ne l'éprouva jamais, bien au contraire : il s'intéressa de la façon la plus active à la création et au fonctionnement de l'Institut d'Egypte, comme de l'Institut de France ; il considéra toujours Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, comme ses maîtres et les meilleurs de ses amis ; il comprit de suite toute la portée des découvertes de Volta, de Galvani, d'Humphry Davy, l'immense avenir de l'électricité, et ne cessa de prodiguer les encouragements, même aux savants étrangers.

Au mois de mai 1807, l'empereur apprenait la mort d'un jeune fils de la reine Hortense, enlevé par « une maladie appelée *croup* », et, dès le 4 juin suivant (exactement dix jours avant la victoire de Friedland), de son quartier-général de Finckenstein, il faisait ouvrir un concours, entre tous les médecins nationaux et étrangers, pour le traitement curatif et préservatif de cette maladie, avec un prix de douze mille francs pour l'auteur du meilleur Mémoire. Le prix fut partagé, en 1809, entre deux étrangers, M. Jurine (de Genève) et M. Albert (de Bremen), et M. Cabanès donne sur ce tournoi piteux des détails qui n'enlèvent rien à la gloire de Behring.

Dans l'ordre des idées générales, Napoléon entrevoyait la solution des problèmes biologiques qui nous sont maintenant familiers. Un soir, à Sainte-Hélène, après une lecture de Buffon, il faisait ce hardi commentaire : « On dira tout ce qu'on voudra, mais tout n'est que matière plus ou moins organisée... La plante est le premier anneau de la chaîne dont l'homme est le dernier. Je sais bien que c'est contraire

à la religion, mais voilà mon opinion, nous ne sommes tous que matière. L'homme a été créé par une certaine température de l'atmosphère. Les hommes sont jeunes et la terre est vieille... Dans des milliers d'années, l'homme sera bien différent de ce qu'il est à présent. Les sciences seront alors si avancées que peut-être trouvera-t-on le moyen de vivre toujours... » (1).

Napoléon précurseur de M. Metchnikoff, voilà qui n'est pas banal, et je soumets la citation à M. Cabanès pour la prochaine édition.

L'étude de M. Cabanès sur la santé de Napoléon III et son influence sur les événements de 1870 est presque un morceau d'actualité, tant l'obsession de l'Année terrible pèse encore sur les consciences. Cette influence, démesurément grossie par certains, est réduite à peu près à néant par M. Cabanès, plus soucieux de documenter le lecteur que de le régenter.

J'avais exprimé la même opinion il y a quelques années (2), dans cette *Chronique* où l'histoire tient une si large place ; et j'avais, du même coup, protesté contre l'absurde légende qui fait de l'impératrice Eugénie l'auteur principal, sinon unique, de la guerre inexpiable. « C'est ma guerre à moi », aurait-elle déclaré, et le reproche est devenu un cliché. Or, l'historien Alfred Duquet et le ministre Emile Ollivier attestent tous deux — par lettres inédites adressées à M. Cabanès — que l'impératrice n'a jamais tenu cet abominable propos.

Une véritable page d'histoire, c'est encore la relation, inédite, faite par le Dr Théophile Anger, de son rôle auprès de Napoléon III, pendant la campagne et dans la journée de Sedan : de tels souvenirs, si poignants et si personnels, sont d'une qualité inappréciable.

Si la place ne m'était mesurée, j'aimerais à parler des variétés anecdotiques de M. Cabanès, sur les *artifices de la toilette*, les *fards* et les *cosmétiques*, les *teintures*, la *poudre à poudrer*, les *mouches*, la *mode* et les *infirmités*.

Riche de faits et nourri de documents, le nouveau livre de M. Cabanès a, comme ses aînés, cette clarté logique qui est le charme souverain des études d'histoire. Car M. Cabanès est l'homme qui a des informations sur tout et dit seulement ce qu'il sait, avec indifférence.

Précision, ordre, modération et bonne foi, il a toutes ces qualités éminentes et bien françaises, dont il assaisonne son érudition laborieuse. Il ne lui manque qu'un peu de fantaisie ; mais cette lacune, une fois constatée, n'est-elle pas à l'avantage de l'historien ?

Dr E. CALLAMAND (de Saint-Mandé).



Comment ? Pourquoi ? Journal d'une Calomniée. Un vol. Juven, éditeur. — CASIMIR STRYIENSKI, *Soirées du Stendhal Club*, un vol. ; GÉRARD DE NERVAL, *Collection des plus belles pages*, un vol. ; EDMOND FAZY et ABDUL-HALIM MEMDOUH, *Anthologie de l'amour turc*, un vol. *Société du Mercure de France.* — WILLY, *Maugis amoureux*, roman. Un vol., Albin Michel, éditeur.

Comment ? Pourquoi ? Le saurons-nous jamais ? Tiendrons-nous un jour la clef de cet impénétrable mystère, la solution de cette affaire

(1) *Journal du général Gourgaud à Sainte-Hélène*, tome II, page 311.
(2) V. *Chronique médicale*, 1901, pp. 153 et 463.

scandaleuse, qui émut Paris plus encore que l'affaire Gouffé ? Un homme exultait dans le triomphe de son opposition victorieuse au *tyran* du moment. Puis il disparaît soudain dans la mort Accident ? Suicide ? Crime ? Les trois thèses ont été soutenues ardemment, violemment, de toute la force des passions déchaînées, des vengeances aiguisées... Le *Journal d'une Calomniée* est poignant à lire comme un conte de Poë. J'ignore qui l'a écrit, son auteur s'étant réfugié dans l'anonymat ; mais quelles pages vibrantes, quelles analyses de psychologie fines et saisissantes, quelle évocation d'un fantôme baudelairien, aux goûts de vampire, aux appétits de loup-cervier !

***

M. Stryienski est un stendhaliste fervent. Mais son culte n'est pas poussé à l'excès : il ne tombe pas dans l'idolâtrie. Et, ma foi ! les pages qu'il consacre aujourd'hui à l'auteur de la *Chartreuse de Parme* constituent des révélations piquantes, mais peu flatteuses pour lui. Beyle fut parfois un vulgaire plagiaire, s'appropriant sans vergogne le bien d'autrui. M. Stryienski plaide les circonstances atténuantes, en faisant remarquer que Sdendhal a fait grand honneur à ses confrères obscurs en les pillant. Ce ne fut pas, au reste, leur avis.

Signalons, parmi les documents inédits de ce très intéressant volume, la célèbre *Consultation pour Banti*, où l'on retrouve la puissance analytique, sûre et avisée, du maître psychologue.

***

Le *Mercure de France*, après avoir exhumé Laclos et Rétif de la Bretonne, nous offre les plus belles pages de Gérard de Nerval. Ce dernier, mystagogue illuminé, hanté par le Faust de Gœthe, est un véritable sujet d'étude pour le médecin. Sa mentalité compliquée, son spiritualisme qui sombre dans l'occultisme et la démonomanie, ne peuvent être débrouillés de l'écheveau de leurs incohérences que par un neurologue. Gérard de Nerval occupe une bonne place à côté des Poë, des Baudelaire, en un mot des victimes du romantisme. La lecture d'*Aurelia*, notamment, est concluante sur ce point.

***

Les Turcs, on ne l'ignore point, ont une conception originale de l'amour. Comme leurs voisins, les Persans, ils ont les yeux éblouis par la forme impeccable de la femme, et l'âme chavirée par les voluptés indicibles dont elle est la source. Les poètes turcs ont chanté l'amour avec des images innombrables et puissamment originales ; leurs vers sont enflammés de cette fièvre ardente qui consume les amants sur les rives du Bosphore éclatant. Le recueil anthologique de MM. Fazy et Abdul-Halim Memdouh rappelle la traduction que notre confrère Mardrus a donnée des *Mille et une nuits :* c'est dire tout l'intérêt qui se dégage de ce livre, comme un parfum d'Orient, pénétrant et troublant.

***

Willy est un maître ironiste. Il a pour devise : de l'esprit, de l'esprit et toujours de l'esprit ! Il en a trop parfois, car la lecture de

Maugis amoureux, son dernier roman, plonge parfois le lecteur dans un effarement voisin de l'ahurissement. C'est une fusée de saillies (au sens moral du mot), une verve endiablée, un humour jamais en défaut, qui animent les fantoches de sa comédie. Ceux-ci, comme leur père Willy, sont essentiellement je m'enfichistes et pratiquent fort congrûment le débinage malicieux et la satire rosse. Mais comment leur en vouloir, alors qu'ils nous désarment par le rire? Ils nous reposent, en tout cas, des nébuleuses conceptions des romanciers psychologues, des analystes coupeurs de fil en quatre et des tranches de vies, assaisonnées au réalisme, dont on nous a trop abreuvés. Et ce n'est pas là le moindre mérite de Willy.

***

E. Pilastre, *Malgaigne, sa vie et ses idées*. Un vol. Alcan, éditeur.

M. Pilastre a voué à la mémoire du grand *réformateur*, Malgaigne, un culte filial, et c'est avec une émotion attendrie qu'il a consacré de longues pages à l'apologie du célèbre chirurgien. Ce n'est pas en médecin que M. Pilastre juge Malgaigne, — au reste, l'auteur est un homme de loi, et se garde-t-il d'empiéter sur un terrain qu'il sent dangereux pour lui ; mais il a fait plus qu'une banale monographie, il a tiré de l'œuvre de Malgaigne toute la philosophie, recherché les éléments caractéristiques de sa méthode, montré les variations multiples de son esprit critique.

Malgaigne était un grand ami des classiques, philologue à ses heures, historien avisé et judicieux : il avait commencé un livre sur la Bible considérée au point de vue général de la religion et de l'histoire, et pour mener à bonne fin son exégèse, il n'avait pas hésité à apprendre l'hébreu. Il rêvait également d'écrire une histoire définitive de Jeanne d'Arc. Ce *Malgaigne inconnu* présente à nos yeux un vif intérêt : faut-il voir en lui le précurseur des historiens modernes qui apportent à l'étude de l'histoire les données de la psychopathologie ?

Après un long exposé des démêlés de Malgaigne et de Guérin, M. Pilastre consacre un chapitre à Malgaigne, député sous la monarchie de Juillet ; on y trouve une nouvelle confirmation de cette loi, que, la plupart du temps, les hommes de pensée ne sont pas des hommes d'action.

Au demeurant, le livre de M. Pilastre, bourré de faits, ne fait nullement double emploi avec l'éloge académique de Malgaigne prononcé par M. Jaccoud. Il est paramédical, mais d'un enseignement précieux ; nous devons sans réserve louer l'historien qui a su s'assimiler avec tant de précision la philosophie de son héros et en tirer de nobles conclusions générales. M. Pilastre, en présentant son œuvre, dit avoir été poussé par l'affinité traditionnelle qui unit la Faculté de médecine et le Palais de justice ; sa modestie l'empêche de reconnaître qu'il existait aussi une réelle affinité entre le biographe et le biographié, entre le gendre et le beau-père.

***

H. d'Alméras, *Les dévotes de Robespierre*. Un vol. Société française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris.

M. d'Alméras poursuit la série de ses romans révolutionnaires, en consacrant un volume au mouvement religieux pendant la Terreur.

Il montre comment Robespierre, esprit clairvoyant, fut amené à se déclarer l'adversaire résolu du culte de la Raison, et à concilier le christianisme et la Révolution. Chemin faisant, il nous présente les illuminées, Suzette Labrousse, Catherine Théot et la bande de fous qui constituaient la secte de la mère de Dieu ; on sait que les ennemis de Robespierre lui portèrent le premier coup, en le compromettant avec cette secte ridicule dont on le fit, à son insu, le grand pontife.

M. d'Alméras a toujours un souci exact de la documentation : d'où l'intérêt de ses livres. Celui-ci ne le cède en rien à ses devanciers. Quelques-uns ne pourront s'empêcher de faire un rapprochement entre cette époque et la nôtre, dominée par la politique religieuse. L'auteur lui-même s'est-il bien défendu de toute allusion à cette brûlante actualité ? Pour nous, qui voulons l'historien impartial, planant au-dessus des misérables querelles du jour, nous ne considérerons que son œuvre d'historien, et nous la jugerons comme une contribution heureuse à l'étude de cette passionnante période, d'où, en définitive, est sortie la société moderne.

***

Dr Gélineau, *Souvenirs de la Réunion*. Un vol. Vigot frères, éditeurs.

Ce sont des impressions de voyage que nous offre aujourd'hui le Dr Gélineau, impressions vécues, au temps où notre confrère, jeune chirurgien de la marine, courait le monde. C'est à la Réunion, l'île fortunée, patrie de Paul et de Virginie, qu'il a fait le meilleur séjour ; aussi les souvenirs qu'il en rapporte sont-ils empreints de poésie naturelle, de fraîcheur et de sincérité. Bien des contemporains de la promotion du Dr Gélineau liront avec plaisir ces pages qui leur permettront d'évoquer leur jeunesse disparue, hélas ! au tournant du siècle.

Dr Lucien Nass.

***

Divertissements hygiéniques, par A. Chereau. Paris, chez l'auteur, 21, rue des Nonnains-d'Hyères. 1903.

Une spirituelle préface de M. G. Montorgueil présente au lecteur la fantaisiste poétique du représentant de la Pharmacie centrale de France ; ce sont des vers drôles, étonnants, gais, sans prétention, d'un homme qui goûte et communique sa joie de vivre ; et ceux qui les liront diront avec l'auteur :

Jamais l'ennui ne mit sur moi son pied morose.

***

Le Traitement de l'hypertrophie sénile de la prostate, par le Dr A. Guépin. Paris, F. Alcan. 1905.

L'auteur fait profiter les praticiens de sa longue expérience ; familiarisés ou non avec les affections des voies urinaires, ils trouveront dans cet ouvrage des notions intéressantes sur l'étiologie et la prophylaxie de l'hypertrophie de la prostate, et de très utiles conseils pour le traitement de cette affection à toutes ses périodes, tant au point de vue de l'hygiène que du régime et de la médication.

Dr André Lombard.

La « Chronique » par tous et pour tous

La médecine et les médecins aux Salons de 1905.

Notre collaborateur et ami L. DAGUILLON nous communique la liste suivante des œuvres se rapportant à la médecine et aux médecins, qu'il a relevées sur le catalogue des Salons de 1905. Nous regrettons de ne pouvoir disposer d'assez de place pour accompagner cette énumération aride d'un commentaire critique.

SOCIÉTÉ NATIONALE (*Avenue d'Antin*).

Peinture.

1143, Portrait du Dr TOUPET ; 1315, Dr DOYEN ; 1463, Dr OSWALT ; 1537, *Maraichinage* (de Milcendeau) ; 15552, *Réfectoire de la Salpêtrière.*

Sculpture.

1732, *Maternité* ; 1934, Dr Alex. CASTRO.

Gravure.

2053, *La vie naît de la mort* (d'après Besnard, cité dans le dernier numéro de la *Chronique*) ; 2054, Dr Julien GAGEY ; 2273, Médailles des Parlementaires Allemands, docteurs.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES.

Peinture et dessin.

142, Dr VAUDREMER ; 153, Dr PEYROT, sénateur ; 352, *Promenoir des malades* (service du Dr DANLOS, à Saint-Louis ; 424, Dr Albert ROBIN ; 438, *l'Autopsie au XXe siècle* ; 1196, *Vivisection psychique* (?) ; 1320, Dr Armand GAUTIER ; 1589, Dr Miranda R. ; 1811, Dr Jules MARTIN ; 2358, Dr PELOSI.

Sculpture.

2807, Paul BERT ; 2814, Dr CH. COULON ; 2818, Dr C. ; 2859, Dr V. ; 2913, Dr BLANDAMOUR ; 2922, Dr BESSON ; 2930, Dr COMBALAT ; 2941, Dr MARMITTE ; 2948, Dr A. G. ; 2975, Dr R. ; 2976, Dr D. ; 3070, Dr CH. TAUCHON ; 3139, Dr GRENET ; 3183, Dr A M. ; 3196, Dr ROUGET, professeur au Val-de-Grâce ; 3291, Dr LABORDE ; 3346, Dr MOURE ; 3489, Dr CADET de GASSICOURT ; 3550, Dr DEBOVE ; 3647, Dr GLÉNARD ; 3796, Dr VAILLARD (Lyon), médecin militaire ; 3805, Dr PARISOT ; 3810, Dr PAUTRIER ; 3827, Drs MARION et BASSINET ; 3843, Dr RICHE.

Architecture.

4008, *Villa du Dr X.*

Gravure.

4215, Dr TREILLE ; 4260, Dr V.

Hors série.

Monument du Dr Le Roy des Barres, à Saint-Denis.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 12 15 Juin 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine littéraire

Association de la religiosité et du génie poétique. — L'hiérosyncrotème (1) Racine.

Par M. le Dr Charles Binet-Sanglé

Professeur à l'Ecole de Psychologie.

Le mot *dégénéré* ne peut plus être pris dans un sens péjoratif. Non seulement les dégénérés sont indispensables au bon fonctionnement de la machine sociale, mais ils constituent les principaux éléments du progrès.

Le génie est un symptôme de dégénérescence. Il en est de même de la religiosité. Aussi la religiosité et le génie sont-ils souvent associés chez un même individu ou dans une même famille.

Le cas de la famille Pascal, que j'ai, à ce point de vue, longuement étudiée, est typique. Le cas de la famille Racine ne l'est pas moins.

L'hiérosyncrotème (1) Racine, c'est-à-dire le groupe formé par les membres rapprochés de cette famille (pères ou mères, fils ou filles, oncles ou tantes, neveux ou nièces les uns des autres) qui firent acte de cette dévotion, porte la formule $\frac{28}{17}$, c'est-à-dire que, sur les 28 membres que comprend ce groupe, 17 furent des religieux de vocation ou des dévots.

Je donne ci-dessous cet hiérosyncrotème. Les noms des religieux ou des dévots y sont imprimés en italique.

Etudions maintenant ces divers sujets en suivant l'ordre des dates.

Suzanne des Moulins. — Suzanne des Moulins se recueillait facilement, et, dans la prière, oubliait tout. Autrement dit elle entrait alors dans cet état de monoïdéisme, qui est le premier degré de l'extase. Cette aisance à s'isoler du monde extérieur est fréquente, non seulement chez les religieux mais chez les poètes et les artistes, et d'une façon générale chez les hystériques et les dégénérés.

« Etant demeurée veuve à l'âge de dix-huit ans, elle fut touchée de Dieu, de telle sorte qu'elle ne prit plus part au monde que dans les

(1) De ἱερός, sacré, et συγκρότημα, groupe.

HIEROSYNCROTÈME des Moulins — Racine — Sconin — de Romanet — Presles (1663-1794) $\frac{18}{28} = \frac{9}{14}$

18 { deux religieux
cinq religieuses
quatre dévots
sept dévotes dont trois retirées dans un monastère.

JEAN RACINE III + MARIE DES MOULINS, morte le 12 août 1663, *dévote, retraitée*
SUZANNE DES MOULINS, morte le 31 juillet 1647, *religieuse*

(Jean Racine III + Marie des Moulins :) 2 garçons et 1 fille dont
- AGNÈS RACINE (30 août 1627 — mai 1700 (73 ans), *religieuse*
- JEAN RACINE IV, m. le 6 février 1643

X, femme Sconin, 2 garçons et 3 filles, dont
- JEANNE SCONIN m. le 14 janv. 1641
- ANTOINE SCONIN *chanoine, official, grand vicaire, général d'une congrégation*
- COSME SCONIN, *bénédictin*
- NICOLE-MAGDELAINE SCONIN, m. le 8 oct. 1670, *hystérique, dévote, retraitée.*
  - *un fils dévot*
  - *un fils dévot*

JEAN RACINE IV + JEANNE SCONIN : 1 garçon et 1 fille
- MARIE RACINE, m. à 92 ans, *religieuse*
- JEAN RACINE V (21 déc. 1639 — 21 avril 1699 (59 ans) *poète, dévot* + CATHERINE DE ROMANET (1652 — 15 nov. 1732 (80 ans) *morte subitement, dévote*

(Jean Racine V + Catherine de Romanet :) 2 garçons et 5 filles dont
- MARIE CATHERINE RACINE (1679 — 6 déc. 1751 (71 ans) *migraineuse, dévote*
- ANNE RACINE *morte jeune, religieuse*
- ELISABETH RACINE m. en 1745 ou 1746 *religieuse*
- JEANNE-NICOLE-FRANÇOISE RACINE m. le 22 sept. 1739, *dévote, retraitée.*
- MADELEINE RACINE (1688 — 7 janv. 1741) (43 ans) *dévote*
- LOUIS RACINE (1692 — 29 janv 1763) (70 a.) *m. d'apoplexie, dévot.* + MARIE PRESLES 1700-1794 (94 ans), *dévote.*
  - 1 garçon et 2 filles dont MARIE-ANNE RACINE morte avant sa mère, le 11 nov. 1783.

choses qu'elle ne pouvoit absolument éviter (1). » Elle subit d'ailleurs les suggestions des solitaires de Port-Royal, Antoine Le Maistre, Simon Le Maistre de Séricourt et Claude Lancelot, réfugiés à la chartreuse de Bourg-Fontaine, près la Ferté-Milon.

Elle se fit religieuse au monastère de Port-Royal, et « fut exacte à l'obéissance, qu'elle a toujours eue en une singulière recommandation » (2).

Elle mourut le 30 juillet 1647.

Marie des Moulins, sœur de la précédente, fut comme elle mise en relation avec Port-Royal par l'intermédiaire des solitaires Antoine Le Maistre, Simon Le Maistre de Séricourt et Claude Lancelot. « L'idée qu'elle s'étoit formée de notre genre de vie, lit-on dans le *Nécrologe de Port-Roïal*, sur ce qu'elle en avoit ouï dire, lui inspira le désir de venir près de nous. Elle se retira en notre Monastère des Champs en 1650, après la mort de son mari survenue cette année même), où elle a demeuré plusieurs années, en s'emploïant, avec une grande affection et tous les soins dont elle est capable, au service de la maison. » Au moment de quitter le monde, elle mit son petit-fils Jean Racine V, qu'elle avait préalablement suggestionné, au collège de Beauvais, dirigé par des ecclésiastiques jansénistes. Elle mourut à Port-Royal de Paris le 12 août 1663.

Elle avait épousé Jean Racine II. De ce mariage étaient nés Agnès Racine et Jean Racine III.

Agnès Racine. — Agnès Racine naquit le 30 août 1627, et mourut le 12 ou le 19 mai 1700, à 73 ans.

Elle se faisait remarquer par son humilité, et pleurait facilement.

En 1636 (9 ans), elle fut mise comme pensionnaire à l'abbaye de Port-Royal. « Ce fut ainsi qu'elle quitta le monde avant de l'avoir connu (3). » Là « elle fut formée pour la piété (4) », et « eut le bonheur de recevoir plusieurs fois la bénédiction de M. de S. Cyran (Du Vergier de Hauranne) (5) » De plus elle fut « attirée à Dieu par l'odeur de vie que répandirent à la Ferté-Milon MM. Le Maître et de Séricourt (6). » Aussi lorsqu'elle eut vingt ans, « elle n'hésita point sur le parti qu'elle devoit prendre (7). » Elle revêtit l'habit de novice le 21 janvier 1647 (19 ans), et fit profession le 26 janvier 1648 (20 ans). Elle montra de la modestie, de la sagesse, « une grande ferveur (8) », « l'exactitude aux exercices réguliers (9) », « l'amour de l'obéissance et la pauvreté (10). »

Après avoir été vingt ans célérière et quinze ans prieure, elle fut élue abbesse le 2 février 1690 (62 ans), et suivant l'usage presque constant à Port-Royal, « répandit beaucoup de larmes » (11) à cette occasion. Elle était encore abbesse en 1699.

Elle suggestionna son neveu Jean Racine V le poète. « C'est elle, dit-il, qui m'apprit à connoître Dieu dans mon enfance, et c'est elle

(1) *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étoient attachées*, etc. Aux dépens de la Compagnie, MDCCLI, II, 306.

(2) *Nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal-des-Champs, ordre de Citeaux, institut du Saint-Sacrement*, etc. A Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, libraire, vis-à-vis de la Bourse. MDCCXXIII, p. 266.

(3) *Vies*, II, 141-159.

(4) *Supplément au Nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal-des-Champs. ordre de Citeaux, institut du Saint-Sacrement.* MDCCXXXV.

(5) et (6) *Nécrologe des principaux défenseurs*, etc.

(7) à (11) *Vies*, II. 141-159.

aussi dont Dieu s'est servi pour me retirer de l'égarement et des misères où j'ai été engagé pendant quinze années » (1).

Ayant appris en effet qu'il fréquentait des littérateurs et des comédiens, elle lui écrivit une lettre où elle lui disait la joie qu'elle aurait eue à le voir « tout à Dieu » (2), et l'amertume qu'elle éprouvait à lui savoir fréquenter « des gens dont le nom est abominable à toutes les personnes qui ont tant soit peu de piété, et avec raison, puisqu'on leur interdit l'entrée de l'église et la communion des fidèles, même à la mort, à moins qu'ils ne se reconnoissent » (3). Elle lui déclarait enfin qu'elle se refusait à le recevoir, s'il ne rompait un commerce qui le « déshonoroit devant Dieu et devant les hommes » (4).

Le frère d'Agnès Racine, Jean Racine IV, mort le 6 février 1643, épousa, le 12 septembre 1638, Jeanne Sconin.

X. Femme Sconin. — La mère de Jeanne Sconin, X. femme Sconin, était une personne simple et économe, si l'on en juge par l'anecdote suivante.

Elle soignait la plus jeune de ses filles, Nicole-Magdelaine Sconin, atteinte d'hystérie.

« La fatigue qu'elle avoit essuyée pendant la maladie longue et pénible de sa fille l'épuisa entièrement ; outre qu'un accident imprévu y donna lieu. Cette bonne mère ayant préparé une médecine pour sa convalescente, je ne sais pour quelle raison il arriva que celle-ci ne put la prendre ; ce que la mère voyant, elle eut regret de perdre sa médecine, et comme elle sentoit en elle quelque chose qui n'alloit pas bien, elle crut qu'elle feroit sagement de la prendre au lieu de sa fille. Mais l'effet fit voir qu'elle l'avoit prise fort mal à propos (5). »

Cette bonne femme, suggestionnée d'ailleurs par Antoine Le Maistre et les autres solitaires de Port-Royal, auxquels elle avait donné asile à la Ferté-Milon et au faubourg Saint-Marceau à Paris, était fort pieuse. Elle éleva dévotement ses enfants, et maria l'une de ses filles à un dévot.

Elle eut deux garçons, Antoine et Cosme, et trois filles, dont Nicole-Magdelaine et Jeanne.

Antoine Sconin. — Antoine Sconin était malade le 6 juin 1662. Il était également malade et au lit le 25 juillet suivant. C'était un homme inquiet, remuant, doux et bon. Il fut chanoine régulier de Sainte-Geneviève, général d'une congrégation, puis prieur de Saint-Maximin, chanoine de la cathédrale d'Uzès, official et grand vicaire de l'évêché du même nom. Il eut l'intention de résigner son bénéfice à son neveu, Jean Racine V, qu'il soumit aux suggestions religieuses.

Cosme Sconin. — Cosme Sconin était bénédictin.

Nicole-Magdelaine Sconin. — Nicole-Magdelaine Sconin était une grande hystérique.

« Elle tomba, dit Nicolas Fontaine (6), dans d'étranges maladies, depuis la mort de son mari, et dans des extrémités qui nous déchirèrent le cœur. Je me souviens qu'un jour entre autres elle fut si mal, qu'elle tomba dans une défaillance qui dura longtems. Elle n'avoit point de

---

(1) Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine*. A Lausanne et à Genève, chez Marc-Michel Bousquet et Cie, MDCCXLVII, p. 279.

(2) à (4) *Ibid.*, p. 62-63.

(5) *Œuvres de Jean Racine*, 1807, VII, p. 91 (note).

(6) Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*. A Cologne, aux dépens de la Compagnie, MDCCXXXVII, II, 219-222.

sentiment, et on croyait qu'elle avoit rendu l'esprit. Lorsqu'elle fut revenue à elle, elle nous dit avec des paroles tremblantes et entrecoupées : « *Mon Dieu ! d'où viens-je, qu'ai-je vu, et qu'ai-je ouï !* »

Et Fontaine l'ayant questionnée : « Ho ! Monsieur, me dit elle, c'est une terrible chose que Dieu ! Que j'ai besoin de faire pénitence pour l'appaiser ! Je ne veux plus penser qu'à cela. Pendant tout le tems qu'a duré ma foiblesse, mon esprit a ressenti une présence si vive de la majesté de Dieu, que je pensois que mon âme fût détachée de mon corps pour paroître devant le tribunal de sa justice, et y rendre un compte rigoureux de ma conscience qui m'a paru toute difforme et souillée de beaucoup de péchés. On me les a montrés tous en général, et chacun en particulier, comme si je les voyois dans un miroir. Cela m'a rempli d'une crainte extrême, et m'a rendu la présence de Dieu si formidable, que j'ai souhaité de rentrer dans le néant pour me cacher à ses yeux, et ne point paroître devant cette sainteté qui condamnoit ma malice comme lui étant infiniment opposée. J'ai compris que c'étoit cette sainteté qui condamnoit les pécheurs aux flammes, parce que, leur étant opposée, elle leur étoit un supplice plus insupportable que l'enfer, où ils se précipitoient d'eux-mêmes pour s'y cacher à cette sainteté dans laquelle ils voient toute l'horreur de leurs crimes, la justice de leur condamnation, et la nécessité de cet arrêt fort irrévocable, parce qu'il est impossible que rien de souillé s'unisse à Dieu ; et quand même cela leur seroit permis, ils ne le pourroient souffrir. » Elle s'arrêta là toute pensive, jettant seulement de grands soupirs comme une personne pénétrée. Je me hazardai à lui demander si c'étoit là tout ce qu'elle avoit vu pendant une si longue foiblesse. Elle me dit qu'elle étoit peu en état de m'en dire davantage. « Hélas ! me dit-elle, tout l'enfer m'a paru ouvert pour me dévorer. J'ai vu la place que mes péchés méritent, et les démons préparés pour m'en punir avec insulte. Etant saisie de crainte, je me suis tournée vers Dieu pour implorer sa miséricorde ; mais il m'a reproché que je n'en étois pas digne, ne prenant pas les voies qu'il faut pour le fléchir. Sa sainte mère, les saints, les anges et les saintes ont semblé prendre parti pour moi. J'ai conjuré Jésus-Christ, fondant en larmes, qu'il n'entrât point en jugement contre moi, disant souvent : *Non intres in judicium cum ancilla tua, Domine*; mais il m'a rejettée, et m'a dit : « Retirez-vous de moi, puisque vous ne voulez pas entrer dans la voie de l'humilité et de la souffrance et que vous abusez de toutes mes grâces. Faites pénitence et suivez l'exemple que je vous ai donné, autrement n'espérez jamais de part avec moi ».

« *J'avoue*, ajoute Fontaine, *que j'attribuai tout ceci à la maladie, et que je le regardai comme un effet de manque de nourriture et d'affaiblissement du cerveau* ; et comme elle me parloit qu'elle seroit Religieuse, et qu'elle y mourroit à la peine, je lui dis qu'il y avoit loin pour elle de Port-Royal aux contes qu'elle faisoit : *Tuez-moi donc, me répondit-elle, et quand je me porterai bien vous verrez ce que je ferai.* Nous l'avons vu en effet, car peu de temps après elle est morte à Port-Royal (le 8 octobre 1670) (1). »

Pour une fois, le dévot Nicolas Fontaine montrait de la clairvoyance en attribuant à la maladie les visions et les propos logorrhéiques et incohérents de Nicole-Magdelaine Sconin.

(1) Nicolas Fontaine, *loc. cit.*, II, 219-222.

Il s'agit d'une grande hystérique qui, peut-être sous l'influence du jeûne et du chagrin, entra dans l'état connu sous le nom d'*extase*, lequel n'est qu'une forme de somnambulisme.

Dans cet état, la plupart des conducteurs nerveux sont interrompus. La vie est comme suspendue. Le sujet est immobile, les yeux grands ouverts et fixes, ou il semble dormir, ou il a l'apparence de la mort. Il vit cependant, mais d'une vie intérieure, étroite et intense. La plus grande partie de ses neurones corticaux se sont contractés, se sont isolés en bloc, et les rares qui soient restés en communication avec les voies centripètes et centrifuges sont le théâtre d'un court circuit nerveux. A la faveur de ce court circuit, les clichés qu'ils contiennent s'illuminent violemment, et les images, surtout les images obsédantes, se transforment en hallucinations.

Ce sont ces hallucinations qui assaillirent Nicole-Magdelaine Sconin dans l'état de mort apparente où elle resta longtemps plongée. Et il n'y a pas lieu d'être surpris que cette dévote, alors retirée au monastère de Port-Royal et recevant de ce milieu des suggestions religieuses incessantes, ait vu Dieu, la Vierge, les anges, les saints, le tribunal céleste, l'enfer et les démons. Ces hallucinations sont encore aujourd'hui fréquentes en Bretagne, chez les dégénérés mystiques.

Le chagrin extrême que causa à Nicole-Magdelaine Sconin la mort de son mari Nicolas Vitart, ne fut sans doute pas pour rien dans l'apparition de ces accidents.

Elle avait été élevée dans la piété et, très suggestible, avait voulu, étant jeune fille, se faire religieuse. En 1638, elle et son mari, Nicolas Vitart, reçurent chez eux, à la Ferté-Milon, Antoine Le Maistre, Simon Le Maistre de Séricourt et Claude Laucelot, solitaires de Port-Royal-des-Champs. Les suggestions de ces dévots agirent puissamment sur les deux époux, et « leur inspirèrent un grand dégoût du monde et un ardent amour de la solitude (1). » Ils s'installèrent pendant un certain temps aux portes mêmes de Port-Royal, et y mirent leurs enfants en pension. Nicolas Vitart fit plusieurs retraites dans le monastère, remplissant le rôle de receveur et s'occupant des travaux de la campagne. Il mourut le 11 août 1641.

Alors Nicole-Magdelaine Sconin quitta définitivement la Ferté-Milon, où elle était pourtant très considérée, « pour se consacrer à la retraite et à la pénitence (2), » au faubourg Saint-Marceau, à Paris. Là, elle donna de nouveau asile, en 1661, aux jansénistes Antoine Singlin, Isaac Louis Lemaistre de Saci, du Mont et Nicolas Fontaine. Elle se retira enfin à Port-Royal, où elle voulait, nous l'avons vu, se faire religieuse. Elle y mourut, y fut enterrée et laissa deux mille livres à la communauté.

Elle désirait que ses enfants se donnassent à Dieu, « et elle avoit fait un vœu par écrit de certaines aumônes et autres bonnes œuvres, qu'elle lui promettoit de faire pour chacun d'eux, au cas qu'ils fussent assez heureux pour renoncer à toutes choses et se donner à lui (3). » Deux de ses fils, d'ailleurs élevés à Port-Royal, ayant résolu de quitter le

---

(1) *Necrologe de Port-Roïal*, 333

(2) *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des XVII*[e] *et XVIII*[e] *siècles*. MDCCLX.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mere Marie-Angelique de Sainte-Magdeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère.* — A Utrecht, aux dépens de la Compagnie, MDCCLXIX, III, 320. Relations d'Angélique Arnauld d Andilly.

monde, elle en fut ravie. « Pour favoriser l'exécution de leur retraite, elle fit bâtir dans la cour de dehors de Port-Royal de Paris un petit logement tout joignant l'église, où ils pourroient entrer de chez eux sans être vus (1). »

L'un de ces deux fils, né en 1625 ou 1626, subit en outre les suggestions de l'abbé Antoine Singlin et du solitaire Claude Lancelot.

JEANNE SCONIN. — Jeanne Sconin mourut le 14 janvier 1641, en donnant le jour à une fille.

Jean Racine IV et Jeanne Sconin eurent un garçon et une fille, Jean V et Marie.

MARIE RACINE. — Marie Racine fut professe de chœur au couvent de Port-Royal, et mourut à 92 ans. (*A suivre.*)

Livres reçus aux bureaux de la Chronique.

Divertissements hygiéniques, par A. CHEREAU. Mauld et Doumene et Cie, imprimeurs, Paris. 1905.

Considérations sur la méthode de la séparation intra-vésicale des urines.

La vie de Paris, 1904, par JEAN-BERNARD. Alphonse Lemerre, éditeur, Paris. 1905.

Contribution à l'étude de l'atmothérapie, par le Dr Constantin GOLESCEANO. Mâcon, Protat frères, imprimeurs. 1905.

Anthologie de l'amour turc, par Edmond FAZY et Abdul-Halim MEMDOUH. Société du Mercure de France, Paris. 1905.

Le Sommeil normal, par le Dr M. NICARD. Waltener et Cie, imprimeurs, Lyon. 1905.

Etude sur la Syphilis chez le Médecin, par le Dr Henri PEROT. A. Rey, imprimeur, Lyon. 1905.

Des supplices infligés aux cadavres pendant le moyen âge et la Renaissance, par le Dr Ch. QUERLEUX. A. Rey, imprimeur, Lyon. 1905.

L'Identification par les empreintes digitales palmaires, par le Dr Albert YVERT, A. Storck et Cie, imprimeurs, Paris. 1905.

Lyon en 1630, par le Dr Marcel GROZELIER ; *Diderot Biologiste*, par le Dr Fernand PAITRE. A. Storck et Cie, éditeurs, Paris. 1905.

La Cité d'amour, par le Dr TRESMIN-TRÉMOLIÈRES. Librairie Universelle, Paris. 1905.

Manuel préparatoire aux examens de chirurgien dentiste, par G. PETIT. F. R. de Rudeval, éditeur, Paris. 1905.

Histoire de l'éclairage des rues de Paris, par Eugène DEFRANCE. Imprimerie Nationale, Paris. 1905.

Lettres à un jeune homme qui veut étudier la médecine, par le Dr DUMAS. Henri Paulin et Cie, éditeurs. 1905.

L'année électrique, électrothérapique et radiographique, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES. Ch. Béranger, éditeur, Paris. 1905.

Beaucoup ou peu d'enfants ? — Conférence sur la loi de Malthus et le Néo-Malthusianisme, par le Dr NYSOL. Imprimerie Dieppoise, Dieppe. 1905.

De la Diathèse goutteuse au XVIIIe *siècle et au commencement du* XIXe, par Ernest JAMIN-DAVIAU. Jules Rousset, éditeur, Paris. 1905.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, etc., III, 327.

Informations de la " Chronique "

Celle qui se croit Claudine.

C'est un cas bien curieux d'autosuggestion que viennent de nous révéler, dans les *Archives de Neurologie*, MM. Paul Garnier et Dromard. Il s'agit d'une fille d'une trentaine d'années, « bien constituée au point de vue physique, mais dont l'état mental semble avoir présenté de tout temps un certain nombre d'anomalies ».

Marie X... s'est toujours montrée d'une suggestibilité extrême ; c'est une cire molle sur laquelle le premier ou le dernier venu laisse son empreinte. Elle se rend compte elle-même qu'elle peut faire beaucoup de bien et beaucoup de mal, « suivant la direction qu'on lui imprime ».

Son existence fut toujours très accidentée. Petite fille, elle connut la maison de correction ; puis elle vécut au hasard de la destinée, tantôt s'attachant à la personne d'une amie, tantôt s'abandonnant à l'amant de rencontre, jusqu'au jour où elle fut conduite à la maison de santé par une singulière aventure.

En mai 1902, Mlle X... lisait un journal qui publia successivement *Claudine à l'école*, *Claudine en ménage* et *Claudine à Paris*. Le texte l'intéressa et elle crut reconnaître une analogie marquée entre ses propres tendances et celles qu'on prêtait au personnage principal du livre. Puis l'analogie devint une identité, et Mlle X... se crut incarnée dans le personnage de *Claudine*. Non pas qu'elle fût amoureuse des femmes : elle n'a jamais eu avec les personnes de son sexe que des rapports fort honnêtes et sur ce point, assure-t-elle, « l'auteur est mal informé ». Mais cette *Claudine*, c'était bien Mlle X..., dans ses goûts, dans ses caprices, dans ses habitudes d esprit, dans sa façon de comprendre les choses. « Comme à moi il lui fallait un maître, nous dit-elle ; comme moi elle manquait de direction ; elle recherchait la rêverie comme moi ; et elle était comme moi dans sa manière d'aimer et de juger son amant. » Le physique n'est pas moins probant. « Claudine n'est pas une beauté, mais elle est originale comme moi. En elle, je reconnais mes yeux..., ces yeux « noisette » dont on parle tant ; je reconnais mon nez et ma bouche, et puis mes cheveux bouffants... et tout le reste. » Mlle X. . se voit donc dans *Claudine* comme dans un miroir. Mais il y a mieux : l'identification s'étend aux personnages secondaires et la malade retrouve dans le roman tout son entourage. Elle reconnaît dans *Renaut* son amant, dans *Rezie* son amie, dans *Luce* une jeune fille qu'elle a fréquentée, etc... Alors elle discute l'authenticité des faits avec une conviction que rien ne saurait ébranler. « Cette Luce, nous dit-elle, ne remonte pas au temps de mon enfance, et l'on s'est trompé en écrivant de pareilles choses. Cette Luce, je l'ai connue chez une logeuse, rue des Petits-Carreaux, et je jure que nos rapports ont toujours été chastes. Je n'ai jamais eu les vices qu'on veut m'attribuer... Je ne connais pas ces vilaines passions. Est-ce ma faute à moi si les apparences me condamnent ? Ah ! on s'est bien trompé, on s'est bien trompé ! Je le jure ! »

Mais comment l'auteur avait-il pu connaître Mlle X... dans les moindres détails de sa vie ? Comment était-il renseigné sur son passé, sur son tempérament, sur ses goûts ? Mlle X... ne tardera pas à le savoir, car les circonstances vont lui fournir une explication.

Vaguant sur le boulevard, elle est accostée, un jour, par un monsieur « bien mis, de taille moyenne, entre deux âges, qui portait une barbe taillée en pointe et un chapeau à bords plats. » La conversation s'engage et Mlle X.. prête une oreille complaisante à l'inconnu pour qui elle se sent une sympathie irrésistible.

« Je le suivais comme une machine, ajoute-t-elle, car il exerçait sur moi une attraction que je ne m'explique pas. Je ne l'aimais pas du tout, et je me trouvais pourtant à ses rendez-vous. » Un jour qu'ils cheminaient côte à côte, Mlle X... s'entendit nommer « Claudinette » par son partenaire. Celui-ci désignait en même temps du bout de sa canne une affiche illustrée de *Claudine en vadrouille* Sur cette affiche, une femme était représentée, dans laquelle Marie X... se reconnut nettement Elle en eut une vive émotion. Les allures de son compagnon, d'ailleurs, étaient « équivoques » et il lui sembla que « cet homme était au courant de bien des choses ».

Ceci se passait au mois de juin. Or, il arriva qu'en décembre Marie X... aperçut à l'étalage d'un libraire le nom de Willy. Au-dessous de ce nom, il y avait un portrait. Quelle ne fut pas sa surprise en retrouvant dans ce portrait toute la figure du personnage innomé dont elle avait subi les assiduités pendant plusieurs mois de l'été ! C'était bien la même barbe en pointe, le même chapeau à bords plats ! Ce fut comme une révélation.

Un jour que Mlle X... parlait de ses impressions sur *Claudine*, une de ses amies, Mme B..., lui dit : « Claudine ? C'est toi. » Plus tard, comme Mlle X.. lui contait ses relations de la rue avec un homme dont le chapeau était à bords plats, Mme B... avait répliqué le plus sérieusement du monde : « Par Dieu, c'est Willy ! »

Mlle X... reste convaincue que Mme B... l'attirait chez elle pour la faire causer. Il lui arrivait en effet de dire « des choses en l'air », et Willy, caché derrière un rideau, prenait des notes pour ses futurs livres.

Le délire dépassa la limite purement interprétative. Des hallucinations de l'ouïe ajoutèrent au trouble de Marie X... Quand, en compagnie de son chien, elle entrait dans une salle de restaurant, ici et là on murmurait : « Tiens, voilà Claudine et son chien ! »

Ruinée dans sa réputation et dans son honneur, elle dut prendre asile chez Mme B. ., dont elle connaissait toutes les vilenies. L'entente fut de courte durée. Mlle X... quitta sa compagne pour ne plus la revoir. N'ayant aucune intention de vengeance, elle avait élu domicile ailleurs, quand soudainement une idée fixe lui vint qui précipita le dénouement. « Un soir, nous dit-elle, je songeais à Mme B... et je pensais, sans plus m'y arrêter, que je pourrais tuer cette femme. Puis, le désir de la tuer m'envahit avec une irrésistibilité que je ne puis décrire. Je me couchai en y pensant toujours Je comptais les heures pour arriver plus vite au matin, car j'attendais le lendemain avec impatience. Dès que le jour parut, et sans faire de toilette, j'allai prendre position à la terrasse d'un café, dissimulant dans mon manchon un couteau de cuisine. J'attendis longtemps, de plus en plus fiévreuse, en disant toujours : Tue-la, tue-la ; il faut que tu la tues. Enfin Mme B... passa. Je

vis comme un éclair de haine briller dans ses yeux. Mon sang ne fit qu'un tour dans mes veines. Je me précipitai, brandissant mon couteau et bouseulant les tables. Tue-la, tue-la ; il faut que tu la tues !... Mais brusquement mon bras fut paralysé ; je restai anéantie, clouée sur place ; un cri s'étouffa dans ma gorge et je ne pus dire que des mots inarticulés : « Sale femme, femme de rien ! »... On m'entoura et l'on m'emmena au poste de police. »

MM. Paul Garnier et Dromard terminent en faisant remarquer qu'un fond de suggestibilité manifeste a été le point de départ du délire; puis on voit ce délire évoluant pour son propre compte à la faveur de cette même suggestibilité qui découvre pour lui. dans le monde extérieur, autant de preuves matérielles qu'en réclame sa logique morbide. Sur cet échafaudage, enfin, se greffent, par un enchaînement puéril d'interprétations, des idées rétrospectives de persécution, et la persécutée devient à son tour persécutrice

L'observation sera peut-être interprétée dans un sens abusif par ceux qui croient à l'influence morbide de la littérature. Mais qu'on ne s'y méprenne pas : il faut un terrain singulièrement préparé pour que la germination s'opère.

Willy peut dormir tranquille : ce n'est pas nous qui songerons, en tout cas, à l incriminer du détraquement de sa lectrice.

Association médicale mutuelle

L'Association médicale mutuelle, plus connue sous le nom d'Association Gallet-Lagoguey, du nom de son regretté fondateur, a tenson Assemblée générale dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine le dimanche 19 mars, sous la présidence du docteur Descoust.

On sait que cette admirable Société, une des plus confraternelles qui soient, puisqu'elle comprend des médecins à tous les degrés de la hiérarchie (professeurs, membres de l'Académie de médecine, médecins, chirurgiens, accoucheurs des hôpitaux, médecins praticiens, etc.), a pour but l assurance contre le plus terrible des malheurs qui puissent venir frapper le médecin dans l'exercice de sa profession, la *maladie* ou l'*accident*.

Grâce à un léger sacrifice de 10 francs par mois, le médecin se met à l'abri de tout souci de ce côté, ce qui lui permet de lutter avec courage. La maladie vient-elle s'abattre sur lui? Immédiatement la Société intervient et lui verse une indemnité de 10 francs par jour tant que dure son incapacité de travail. La maladie devient-elle chronique ? C'est une rente de 3.650 francs par an, qui donne à nos malades la possibilité de vivre dignement, sans avoir recours à personne.

Pour faire partie de l'Association médicale mutuelle, faire une demande au Secrétaire général, docteur Thoumas, 99, rue de Belleville, qui enverra les Statuts et tous les renseignements désirables.

Le service gracieux et permanent du Journal de l'Association sera fait sur simple demande adressée au docteur Nogué, 17, rue Godot-de-Mauroy.

ÉCHOS DE PARTOUT

La médecine homœopathique au Palais de l'Elysée.

Tout arrive : l'homœopathie a pénétré au palais de l'Elysée par la grande porte avec le Dr C.., qui a été appelé par M Loubet, président de la République, auprès de son plus jeune fils dont la santé est délicate.

Cependant la Faculté de médecine, le Collège de France, personnifiés par MM. Bouchard et Charrin, avaient d'abord dirigé la cure du jeune malade, mais il faut croire que les soins donnés avaient été inefficaces, que les poudres de M. Bouchard n'avaient pas produit l'effet magique que l'on peut en attendre.

Le Dr C..., d'autorité, a fait arrêter cette médication qu'il a considérée comme inutile sinon offensive, et une amélioration très notable n'a pas tardé à se produire dans l'état jusque-là critique du fils du Président de la République. Un voyage à Montélimar a fait le reste.

(*La Clinique infantile.*)

Le régime de Léopold II. Voici le régime ordinaire de Léopold II, dont la verdeur peut faire envie à maints jeunes gens :

« Lever à cinq heures ; douche, massage ; premier déjeuner à sept heures : œufs brouillés, thé noir, pain grillé ; second déjeuner à midi trente : rosbif, légumes primeurs, jamais de poisson, parfois un plat préféré, un verre de vin, jamais plus ; le soir : rosbif, verre de vin. Coucher trois heures après le souper, quel que soit le moment de ce dernier repas. »

Il n'y a pas de petits détails pour l'histoire !

(*La Liberté.*)

Féminisme médical. D'après le *Petit Journal*, l'Ecole de Paris vient de recevoir une nouvelle « pharmacienne », Mme Hiron-Thierry. Mme Hiron-Thierry est la seizième femme qui obtient, davant l'Ecole de Paris, le diplôme de Pharmacien. Sur les seize femmes reçues « pharmaciennes » à Paris, quatorze sont Françaises. Il n'y a eu, jusqu'à présent, que trois femmes internes en pharmacie dans les hôpitaux.

(*Le Progrès médical.*)

Une nouvelle doctoresse. Nous sommes heureux de signaler le succès de Mlle C. Pascal, qui vient de soutenir devant la Faculté de médecine de Paris une thèse remarquable sur la « paralysie générale progressive », et a obtenu la mention « très bien », la plus haute marque d'estime que puissent ambitionner les jeunes docteurs.

(*Le Journal.*)

Les pieds des Chinoises. Le vice-roi des deux Kiangs et les gouverneurs du Kiang-Sou, du Ngan-Hoéi, du Kiang-Si et du Kiang-Hoéi, viennent de publier une proclamation interdisant à toutes les femmes de se bander les pieds. Rien de plus sage. On connaît en effet la manie bizarre qu'ont les femmes chinoises de s'estropier littéralement pour produire au jour un pied fin et délicat.

(*L'Aurore*, du samedi 20 mai 1905.)



Grâce au Professeur Lacassagne (de Lyon), qui a bien voulu nous en communiquer la photographie, nous reproduisons ci-dessus le squelette d'un pied de Chinoise, don de M. le Dr Matignon au Musée de médecine légale de l'Université de Lyon. C'est une pièce dont l'intérêt réside, pour une bonne part, dans sa rareté.

Une enquête sur la profession médicale. Le *British medical Journal* a consacré son numéro du 3 juin à une enquête sur la profession médicale sous ses aspects éducatif, social et économique, dans les divers pays d'Europe et les colonies anglaises ; c'est-à-dire en France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Hollande, Danemark, Turquie, Bulgarie, Serbie, Roumanie, Canada, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande.

La Suisse, la Suède, la Norwège, la Grèce et la Russie ne sont pas objet d'examen.

(*Revue Scientifique*.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Le 300e anniversaire de Rembrandt.

A l'occasion du 300e anniversaire de Rembrandt, né le 15 juin 1606, Leyde, la ville natale de l'illustre peintre, se propose de lui élever un monument.

Comme à Amsterdam, une exposition des œuvres du maître sera organisée, mais elle ne comprendra que des eaux-fortes, des reproductions des tableaux de Rembrandt et des productions des peintres qui peuvent être considérés comme les élèves de Rembrandt.

Nous reproduisons un peu plus loin quelques croquis de Rembrandt se rapportant à la médecine, ou plus exactement à la physiologie.

L'état mental de la princesse de Cobourg.

Le rapport médical rédigé à la requête du maréchalat de la cour autrichienne par MM. Magnan et Dubuisson (en remplacement du regretté Paul Garnier, qui en avait été tout d'abord chargé) a conclu, en ce qui concerne la princesse Louise de Cobourg, qu'il n'y avait lieu de l'interner, ni de l'interdire. Ce résultat était depuis longtemps prévu.

Le Folk-lore médical.

Notre sympathique confrère, le Dr Julien Noir, vient d'émettre, dans le *Progrès Médical*, une idée excellente, à laquelle nous souscrivons d'autant plus volontiers, que nous l'avons émise il y a bien des années, lors du dernier Congrès des Traditions populaires. Il s'agirait de créer une *Société de Folk-lore médical*, qui s'occuperait de grouper tout ce qui survit de superstitions et de préjugés relatifs à l'art de guérir, et d'en rechercher l'explication scientifique.

S'il en est parmi nos lecteurs qui trouvent le projet viable, qu'ils veuillent bien adresser leurs observations et réflexions à M. le Dr Noir, secrétaire de la rédaction du *Progrès médical*, 14, rue des Carmes, à Paris, ou à la *Chronique Médicale.*

La Faculté et le Dr Doyen.

On se souvient du grand succès obtenu par la caricature de M. Barrère, qui avait su grouper avec une hilarante maëstria quinze professeurs de notre Faculté de Médecine de Paris. Encouragé par le résultat, l'artiste vient de publier une seconde composition, celle-ci représentant le Dr Doyen se disposant à opérer, avec, à ses pieds, des appareils bien modernes : le graphophone, le cinématographe, etc.

Tous nos maîtres sont là, tenant dans leurs mains les attributs spéciaux de leur art, et leurs gestes familiers, leurs attitudes, voire même leurs tics, sont, pour ainsi dire, photographiés par un objectif malicieux, subtil — et en couleur !

Frappants de ressemblance, ils sont le résumé de toute une vie d'étudiant. Chaque médecin frais émoulu voudra garder la silhouette de ses professeurs, présentés avec tout le pittoresque que leur attribuent les souvenirs frondeurs de la jeunesse des Ecoles. Car c'est mieux que de la caricature, c'est de la vérité à peine déguisée.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Napoléon était-il malade à Waterloo ? — A propos de l'anniversaire prochain de la bataille de Waterloo, on va rappeler dans les quotidiens les détails de la grande bataille ; on écrira, de nouveau, que Napoléon avait été vaincu, parce qu'il « souffrait d'un coup de pied de Vénus, dangereux à son âge » ; parce que les « femmes lui avaient été toujours fatales », etc. Il me semble avoir lu autrefois dans la *Chronique* qu'il s'agissait simplement d'hémorrhoïdes l'empêchant de monter à cheval. Il serait bon, sans laisser se créer de légendes, de savoir au juste la vérité sur l'état de santé de Napoléon le jour de Waterloo.

D[r] FOVEAU DE COURMELLES.

Van Swieten, censeur littéraire. — Notre distingué collaborateur, M. Maurice BOUTRY, nous communique cet extrait d'une dépêche diplomatique (1) du marquis de Durfort, ambassadeur à Vienne, en date du 16 mars 1768 :

« L'Impératrice Reine a permis, il y a quelque temps, d'imprimer *Bélisaire* et ne s'est déterminée, dit-on, que d'après son jugement et *d'après celui du S[r] Van Swieten*, son premier médecin. Ce livre a paru en français et en allemand. On vient de m'assurer que le Cardinal Archevêque de cette ville, ayant reçu le mandement que le Cardinal Archevêque de Paris a publié contre cet ouvrage, est allé chez l'Impératrice, qu'il lui a dit en lui présentant cette pièce : « Voyez, Madame, « ce qu'on pense en France de cette production », et que cette démarche a engagé cette Princesse à la suppression de ce livre ».

A-t-on d'autres exemples de cette ingérence des médecins dans les affaires littéraires ? Ou, pour mieux dire, est-il d'autres circonstances que celle ci-dessus rapportée, où des souverains ont pris conseil de leur médecin, avant de se décider sur la valeur d'un ouvrage ?

L. R.

Les derniers vêtements de Marie-Antoinette. — Un arrêté du Comité du Salut public avait ordonné que la dépouille des condamnés serait remise à l'administration des hôpitaux pour servir aux pauvres, ainsi qu'aux prisonniers qui n'étaient pas en état de se vêtir. Conformément à cet arrêté, les derniers vêtements de la reine allèrent à *l'hôpital de la Salpêtrière* (2), où ils furent religieusement conservés par la personne qui les reçut.

Y sont-ils encore ? A. C.

Henry, médecin du Roy, en 1647 ? — Nous avons reçu de M. Alex. VITALIS, correspondant de l'Institut, la lettre suivante :

« J'ai gardé un si excellent souvenir de la bonne grâce avec laquelle

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères *Correspondance de Vienne*, t. 319, fol. 104.

(2) Cf. *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Clotilde de France*, par le comte de REISET, p 126.

vous avez bien voulu, l'an passé, répondre à ma demande de renseignement historique, que je n'hésite pas à faire appel encore à votre obligeance. Je vous serais donc très reconnaissant de me faire savoir si, au cours de vos études si attrayantes, vous n'auriez pas, par hasard, rencontré le nom d'un certain HENRY Jean, que je trouve mentionné dans un acte notarié de Lodève comme conseiller du roi et son médecin ordinaire, en 1647, et, dans ce cas, de me donner une notice sur lui. »

Dans l'impossibilité de répondre nous-même, en ce moment où la besogne nous accable, nous transmettons la question à nos obligeants collaborateurs.

A. C.

Un médecin castillan romancier. — La *Chronique médicale* s'est naguère occupée des romans médicaux et des médecins romanciers ; la question est loin d'être vidée et même d'être tenue à jour. Je serais très obligé à un confrère versé dans la littérature espagnole de nous donner une notice, si courte fût-elle, sur notre confrère PIO BAROJA, l'auteur de *La Maison d'Aigoni*, de *Vies sombres*, du *Chemin de la Perfection*, du *Majorat*, de *Labraz*, des *Aventures, inventions et mystifications de Sylvestre Paradoxe*, etc... Cet auteur, qui écrit très purement sa langue, a fait ses études médicales en Espagne et exerce la médecine dans son pays. Il prêche dans ses romans le retour à la Nature, à la vie des simples, à l'existence rurale, loin des vices et des tentations de grands centres, se rapprochant ainsi de la philosophie néo-chrétienne de Tolstoï, dont il s'inspire manifestement. Ses œuvres respirent la passion, l'enthousiasme et aussi l'enivrement des entraînements sexuels. Il est à la fois romantique et très exact dans ses descriptions.

L'auteur, d'après les aventures de ses héros, paraît avoir beaucoup voyagé. Je n'ai rien trouvé, touchant sa vie et sa résidence actuelle, dans les ouvrages que j'ai consultés. Je demande donc aux confrères voisins des frontières espagnoles, à M. le Dr FAISANS, par exemple, le frère du maire de Pau, ou à un compatriote que la *Chronique* ira trouver jusqu'en Espagne, de bien vouloir nous renseigner sur ce romancier qui honore notre corporation. Il est intéressant à nombre de points de vue et surtout comme philosophe tolstoïsant.

Dr MATHOT.

Où a été inhumée Mme de Montespan ? — Le R. P. de la Croix a communiqué à la Société des antiquaires de l'Ouest, dans sa séance du 19 avril 1894, de la part de M. Ravé, la copie d'une mention inscrite au registre paroissial déposé à la mairie de Bourbon. Cette mention, qui ne constate pas l'inhumation et semble par conséquent donner raison à ceux qui croient que Mme de Montespan a été inhumée à Poitiers, est ainsi conçue:

« Aujourd'hui, 28 may 1707, par moy curé soussigné a esté apporté en cette église le corps de Mme Marie-Françoise de Rochechouart de Montespan, surintandante (*sic*) de la Reine, décédée en cette ville le vendredi 27, après avoir reçu tous les sacrements et où elle repose jusqu'à ce qu'on en dispose autrement. »

PETILLON, *Archiprêtre-curé de Bourbon.*

Le fait est-il connu des historiens ? L. R.

Réponses

Accouplement avec les animaux (X, 549 ; XI, 345). — Je crois que notre confrère le Dr Servérier se trompe dans l'interprétation du beau groupe de Frémiet représentant un *Gorille blessé emportant le cadavre d'une femme*. Cette femme est une chasseresse (une amazone, si l'on veut), qui a blessé le gorille d'une flèche et que celui-ci a étranglée ou étouffée en la serrant dans ses bras robustes. Il emporte le cadavre comme un trophée de victoire, mais sans aucune intention amoureuse.

Toutes les histoires de négresses enlevées par des singes, dont on trouve le récit dans des descriptions de voyages (genre Jules Verne), sont considérées par les personnes compétentes, médecins et naturalistes ayant habité la Côte d'Ivoire et le Congo, comme tout à fait apocryphes. Ce sont des légendes inventées de toute pièce par l'imagination des nègres, mais qui ont pu servir à détourner l'attention de l'enlèvement ou du meurtre d'une négresse dont la disparition restait inexplicable.

Au point de vue strictement scientifique, et pour les naturalistes qui ont étudié ces questions de près, l'accouplement d'un singe (fût-ce un gorille ou un orang) avec une femme est, DANS L'ÉTAT DE NATURE, une chose impossible. L'homme, dont les instincts naturels ont été viciés par les relations sociales et par une imagination pervertie, est seul porté à s'accoupler avec des animaux d'une espèce autre que la sienne.

Boire sans soif et faire l'amour en tout temps, a dit Buffon, *c'est ce qui distingue l'homme de la bête.* — Chez tous les mammifères, et les singes ne font pas exception sous ce rapport, il existe une époque du *rut*, ou de la reproduction, en dehors de laquelle mâles et femelles sont inaptes au coït et ne s'occupent que de rechercher leur nourriture ou de se défendre contre leurs ennemis.

Au Congo, où vit le gorille, l'aversion que ce singe a pour l'homme noir ou blanc est un fait bien connu, et cette aversion ne fait pas de distinction de sexe. L'odeur seule de l'homme ou de la femme met ce singe en fuite.

Un naturaliste distingué, M. Petit aîné, qui a chassé et tué des gorilles au Congo, nous a raconté, à la *Société zoologique de France*, l'effet que l'approche du chasseur produit sur ce grand singe. C'est l'émotion qu'éprouve le jeune soldat, au matin d'une bataille, quand il entend pour la première fois siffler les balles. M. Petit a pu suivre un gorille à la trace, guidé par les *fumées* malodorantes que l'animal lâchait en fuyant. Finalement il le tua d'une balle en pleine poitrine.

Il n'en est pas moins extrêmement dangereux de risquer un corps à corps avec un gorille adulte. L'animal acculé défend chèrement sa vie, et de ses bras de géant étrangle en un clin d'œil l'homme le plus robuste.

A l'époque de la reproduction, les gorilles s'enfoncent dans les fourrés impénétrables de leurs forêts natales, où ni nègres ni blancs ne vont les chercher. On ne les voit près des lieux habités que lorsque les fruits sont devenus rares dans les régions plus éloignées.

Toutefois, ce que je viens de dire des singes *à l'état de nature* ne peut s'appliquer aux singes que l'on tient enfermés dans les ménageries.

Ici la question est bien différente : l'instinct naturel est contrarié et faussé ; il semble que la perversion humaine exerce une contagion pernicieuse sur ces malheureux prisonniers, et lorsque des mâles adultes se trouvent ainsi *privés de femelles de leur espèce* et mis en présence de femmes, il est certain que la vue et l'odeur de ces femmes ne leur est pas indifférente. Il n'est pas rare de voir des singes, appartenant particulièrement au groupe des papions et des mandrilles (cynocéphales), se masturber en présence de femmes ou s'élancer contre les grilles de leur cage pour se rapprocher d'elles.

On cite l'histoire d'un de ces singes, qui a vécu à la ménagerie du Jardin des Plantes, et qui s'était pris d'une vive amitié pour la toute jeune fille de son gardien. Si un homme s'approchait de cette jeune fille, lorsqu'elle était devant sa cage et faisait le geste de la caresser, il entrait en fureur et montrait tous les signes de la plus ardente jalousie. Un jour qu'il s'était échappé et ne voulait plus rentrer dans sa cage, il suffit que la jeune fille allât se placer contre les barreaux de cette cage pour qu'il s'y élançât aussitôt. Mais cet amour était tout platonique : il n'existe pas, à ma connaissance, de tentative de viol d'une femme par un singe, qui soit rapportée par un naturaliste digne de foi.

Néanmoins, connaissant les faits que je viens de rappeler, il semble qu'il ne serait pas impossible de *dresser* un singe, dans un but criminel, à se porter à faire violence à une femme. L'histoire de *Lokis* (que je ne connaissais pas) serait peut-être ainsi plus vraisemblable qu'avec un ours. Avis aux romanciers en quête d'épisodes fortement épicés.

Dr Trouessart,
Ancien Président de la Société zoologique de France,
Membre de la Société de Biologie.

Rabelais dessinateur. — Sur Rabelais dessinateur, ou plutôt caricaturiste, on consultera utilement : Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance*, 2e éd., p. 313 et suiv.

A. C.

Médecins sténographes. — Il y a actuellement à la Chambre des députés un sténographe reviseur, qui est docteur en médecine : c'est le Dr Ancelin, qui ne pratique pas. Nous étions externes ensemble à Beaujon, chez le Dr Gubler.

E. Goubert.

Quelques recettes pour prolonger la vie (XI, 331). — On sait que les anciens fixaient ainsi les heures du sommeil :

Septem viro,
Octo mulieri,
Novem porco.

Chrysippus.

La rue Chaude (XI, 570). — Je conseille au docteur Albarel de lire « le Succube », un des meilleurs « Contes drôlatiques » de Balzac.

Il y découvrira « la raison étymologique dont toutes les dames de la ville estoyent bien curieuses, et par laquelle une rue de Tours se nommoyt la rue Chaulde ». Gilbert CHARETTE.

— Dans le numéro de septembre 1904 de votre très intéressant journal, le docteur Albarel serait heureux d'avoir l'avis de ses confrères sur l'origine de la *rue Chaude* ; en qualité d'originaire de l'Hérault, je crois pouvoir donner une explication. Je ne crois pas que la blennorrhagie, dans son appellation commune, puisse entrer en ligne de compte, mais plutôt l'état normal habituel du passionné, que l'on qualifie, dans ce bon Midi, de *chaud* ; d'où, pour certains, le dérivé *chaud de la pince* ; de là viendrait la dénomination de *rue des Gens chauds* et, par abréviation, *rue Chaude ?* Dr L. GOURC.

— La lecture si attrayante de votre *Chronique médicale* me suggère l'idée de vous communiquer le renseignement suivant :

Un de vos collaborateurs signale dans le numéro du 1er septembre dernier, le nom bizarre de *rue Chaude,* rue où étaient reléguées les courtisanes de différentes villes du Midi. Permettez-moi de vous citer le nom beaucoup plus compréhensible, mais singulier quand même, d'une petite rue donnant dans la Grande-Rue de Blois, au voisinage de la statue de Denis Papin, la rue Retrousse-Pénil ; et, détail assez particulier, à l'une des extrémités de cette petite rue, la plaque émaillée porte inscrit : Rue Rebrousse-Pénil, à l'autre, rue Retrousse-Pénil.

Dr Albert MOUCHET.

La médecine de l'Apôtre saint Paul (X, 527 ; XI, 587). — M. le Dr Paul Audollent s'exagère pieusement les mérites linguistiques de son illustre patron. Notre hydropathe confrère, disciple du curé Kneipp, et qui se classe lui-même parmi les « catholiques sérieux », traite l'histoire chrétienne comme ne le ferait pas un mécréant, quand il affirme que *Saint Paul écrivait un excellent latin.* Le jour de la Pentecôte, passe encore, grâce à l'infusion polyglotte du Saint-Esprit ; mais pas le reste du temps, car c'est à la cuisine seulement ou dans les sacristies qu'on peut se permettre de proférer ce latin barbare : *modico vino utere propter stomachum.* Cela rappelle les chausons bachiques des étudiants teutons !

La vérité est que l'apôtre Paul ignorait la langue de Cicéron. Quoique citoyen romain, il était du sang juif le plus pur. Son vrai nom était Saul, et, selon la mode du temps, on l'avait latinisé en celui de Paul. Il parlait naturellement l'hébreu, mais il prêchait et écrivait en grec ; et son grec était incorrect, inélégant, chargé d'hébraïsmes, parce qu'il pensait dans sa langue maternelle.

A Rome même, la langue du monde juif et du monde chrétien fut pendant trois siècles le grec. « Rhéteurs, grammairiens, philosophes, dignes pédagogues, précepteurs, domestiques, intrigants, artistes, chanteurs, danseurs, proxénètes, artisans, prédicateurs de sectes nouvelles, héros religieux, tout ce monde parlait grec (1). »

Lorsque saint Paul vint prêcher à Athènes, sans grand succès

(1) E. RENAN, *Histoire des Origines du Christianisme : Saint Paul,* page 98. — Dans cette longue énumération, le grand historien a oublié les médecins.

d'ailleurs (1), et qu'il parla de la résurrection de Jésus, en grec *Anastasis*, ses auditeurs prirent ce nom pour celui d'une déesse, et crurent que Jésus et Anastasis étaient quelque nouveau couple divin que ce rêveur oriental venait célébrer.

Quoi qu'il en soit, saint Paul n'a jamais écrit en latin. Et cela est si vrai que, parmi les écrits attribués à l'Apôtre, E. Renan rejette comme apocryphes les épîtres à Tite et à Timothée, et il donne de cette exclusion toute sorte de bonnes raisons, dont l'une est précisément que le style offre des latinismes.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

— On voit que notre infortuné confrère est souffrant de l'estomac, et que le vin lui répugne ; mais saint Paul n'était pas dans le même cas et ne voyait pas les choses comme lui : il savait que *bonum vinum lætificat cor hominum*, d'après l'Ecriture, de sorte que jamais il n'aurait même eu la pensée de dire : ne buvez pas trop de vin, de peur de vous faire mal à l'estomac ! Au contraire, il aurait plutôt pensé à dire : défiez-vous de votre solide estomac, qui adore le bon vin ; sinon vous pourriez finir par vous griser.

Dr Bougon.

— *Modico* (vino) ne peut être le *terme prépondérant* du passage de la lettre à Timothée, ce terme ne s'y trouvant pas.

Et il n'est pas davantage permis de dire que *Saint Paul écrivait un excellent latin*, l'Apôtre ne nous ayant rien transmis en latin.

Modico est de son traducteur, saint Jérôme ; mais non avec le *sens restrictif* prêté ici à ce mot, ainsi qu'on va le voir.

Toutes les œuvres de l'Apôtre, comme on l'apprend en histoire, sont écrites en langue grecque ; l'épître aux Romains elle-même, qui a pour titre Προς Ρωμαιους. Elles sont classées dans toutes les bibliothèques au rayon des auteurs grecs.

Voici le texte même du passage en question :

ΠΡΟΣ ΤΙΜΟΘΕΟΝ (Πρωτη, V, 23)

Μηκέτι ὑδροπότει, ἀλλ' οἴνῳ ὀλίγῳ χρῶ διὰ τὸν στόμαχόν σου καὶ τας πυκνάς σου ἀσθενείας.

Traduction de saint Jérôme : *Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates.*

μηκέτι signifiant *ne plus* et ὀλίγῳ, *un peu*, il vient rigoureusement en français :

Ne bois plus d'eau, *mais bois un peu de vin pour le bien de ton estomac...*

Je termine par cette autre fantaisie d'un ami, qui lui, du moins, se gardait de citer des textes. Voici comment il raisonnait :

Saint Paul a dit : *Ne buvez pas de vin, mais enivrez-vous de l'esprit.* Il recommandait donc l'usage des spiritueux.

L'Apôtre a dit encore : *Mariez-vous, vous ferez bien ; ne vous mariez pas, vous ferez encore mieux.* Il conseillait, par conséquent, la promiscuité, ou le concubinage.

A. Jullien.

(1) Les philosophes lui tournèrent le dos, le traitant de radoteur, *spermologos*. (Cf. Renan, *loc. cit.*, page 190.)

— D'après le Dr A., saint Paul « aurait été partisan de la restriction du vin et le considérait plutôt comme une entrave aux fonctions gastriques ». Or, voici le verset tout entier (1re épître à Timothée, v. 23) : « *Ne continue pas à ne boire que de l'eau, mais fais usage d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions.* » C'est bien clair, et c'est tout le contraire On peut prouver que saint Paul se trompait ; on n'a pas le droit de lui faire dire l'opposé de ce qu'il a dit.

« Saint Paul écrivait un excellent latin », dit le Dr A. Non, saint Paul écrivait (ou dictait) en grec, et très incorrectement.

Ce serait pourtant bien simple de ne pas tomber dans ces exagérations maladroites, qui nous ridiculisent auprès des gens avisés.

Que diable peut nous faire l'opinion de saint Paul là-dessus ? Il n'était ni médecin ni hygiéniste.

Dr Pierre.

— 1° Le Dr Audollent dit, entre parenthèses, que *saint Paul écrivait un excellent latin* ; or, l'apôtre Paul ne connaissait pas le latin ou du moins pas assez pour l'écrire ; toutes ses lettres furent écrites en grec, et ce grec lui-même n'est pas toujours excellent.

Le génie du latin n'a donc rien à faire ici ; de plus, si la citation *modico utere vino*, met bien en vedette le mot *modico*, la traduction latine n'est pas calquée sur le texte grec ; dans celui-ci le mot οἴνῳ est en tête, avant le mot ὀλίγῳ.

2° La deuxième erreur, plus grave, c'est qu'en négligeant le contexte, le Dr Audollent n'a pas vu qu'il y a précisément opposition entre les membres de phrase : μηκέτι ὑδροπότει ἀλλ' οἴνῳ ὀλίγῳ χρῶ, etc. ; ce qui signifie : « *Ne continue pas à ne boire que de l'eau* », et même « *Renonce* (μηκέτι en tête) *à ne boire que de l'eau* ; *prends au* CONTRAIRE *un peu de vin à cause de ton estomac.* »

On peut le regretter pour l'Apôtre Paul et aussi pour la cause antialcoolique, mais la vérité avant tout. Paul n'a pas écrit ce texte en latin, et le mot de l'apôtre dit, en grec, le contraire de ce qu'on lui fait dire.

A. Martin,
Secrétaire de l'U. F. A. d'Elbeuf.

— Le texte original des épîtres de saint Paul est en grec. Et ce grec signifie bien : Use d'un peu de vin. Contrairement à ce que pourrait faire croire la traduction latine, citée par M. Audollent, l'accent est mis, non pas sur le mot *peu*, mais sur le mot *vin*.

Ailleurs, et en se plaçant à un autre point de vue, Paul approuve l'abstinence du vin. Le « Vieux Vicaire » aurait pu citer Rom., XIV, 21 :

« Ce qui est bien, c'est de ne pas manger de viande, *de ne pas boire* « *de vin*, et *de s'abstenir de tout ce qui est une occasion de chute pour* « *ton frère* ».

J. Lombard (de Boudry, Suisse).

La « Chronique » par tous et pour tous

Rembrandt et l'Art médical.

Je vous envoie, pour la *Chronique*, si vous les trouvez intéressantes pour vos lecteurs, quelques reproductions photographiques d'estampes du célèbre Rembrandt.

L'Œuvre de Rembrandt nous montre quelques sujets qui intéressent l'Art médical, car ils sont la représentation, peut-être un peu naturaliste, de l'homme en train d'accomplir certaines fonctions physiologiques : la miction et la copulation.

Les deux gravures, représentant, l'une, l'homme, et l'autre, la femme en train d'expulser, comme dirait Rabelais, le superflu de leur boisson, sont dignes, au point de vue du réalisme de leurs poses, d'un traité de physiologie. L'attitude impudique de l'homme debout contraste singulièrement avec la position accroupie de la femme cachée derrière un arbre. L'aspect de cette femme exprime l'inquiétude et la crainte de l'arrivée d'un indiscret

Le troisième sujet nous montre deux jeunes amoureux, gênés par la présence d'un gardien que Morphée tient dans ses bras. Le garçon et la fillette sont obligés de se contenter d'une satisfaction presque uniquement psychique, car la crainte du réveil intempestif du vieillard tempère le plaisir que pourrait éprouver la jeune fille placée dans d'autres conditions.

Les renseignements que vous trouverez ci-joints sont extraits d'un catalogue de l'Œuvre de Rembrandt daté de 1751 et composé par feu M. Gersaint et du magnifique ouvrage d Eugène Dutuit : l'Œuvre de Rembrandt.

L'Homme qui p...

Un petit morceau représentant un homme debout, le corps dirigé vers la droite et lâchant de l'eau. Il porte un paquet sur le dos et une gibecière au côté.

On lit au bas : Rt, 1630. L'original mesure : hauteur, 0 m. 083 ; largeur, 0 m. 050.

La Femme qui p...

Un morceau, pendant du précédent, représentant une paysanne accroupie au pied d'un arbre, en train de déféquer et d'uriner dans la position physiologique. Elle paraît jeter des regards furtifs autour d'elle.

Au-dessous de la marge on lit : Rt, 1631. L'original mesure : hauteur, 0 m. 081 ; largeur, 0 m. 063.

Le Vieillard endormi.

Un petit sujet, gravé, d'un très bon goût, représentant un vieillard assis et dormant au pied d'un arbre. Au-dessous de lui, sur le devant, un jeune garçon tâche avec une main indiscrète de faire quelques tentatives auprès d'une jeune fille qui ne paraît pas trop s'en défendre. On aperçoit deux vaches dans le fond.





CROQUIS DE REMBRANDT

N'est ni signée, ni datée, mais est de Rembrandt. Date présumée 1642, selon M. de Vosmaer, et 1646, d'après M. Middleton.

L'original mesure : hauteur, 0 m. 079 ; largeur, 0 m. 056.

Dr P. Noury (de Rouen).

Une dynastie d'embaumeurs : Les Gannal.

Le Dr Gannal, qui vient de mourir, était né à Paris le 4 mars 1829. Fils du Dr Gannal qui a attaché son nom à une méthode d'embaumement et qui mourut en 1852, il étudia tour à tour la pharmacie et la médecine à la Faculté de Paris. Reçu pharmacien en 1857, il conquit le grade de docteur en médecine en 1859. Il se consacra ensuite à des travaux de chimie et d'histoire naturelle et fit des études approfondies sur la mort apparente, la constatation de la mort réelle, les inhumations prématurées, etc. Il reprit en sous-œuvre la méthode de son père, y introduisit des améliorations correspondant aux progrès de la science et se fit de la sorte une clientèle considérable.

On lui doit plusieurs notices sur les embaumements et un traité complet de la mort réelle (1868), dont il a publié des résumés à l'usage des bibliothèques populaires et des gens du monde (1).

Son frère aîné, M. Adolphe A. Gannal, né à Gentilly (Seine), en 1826, est docteur en médecine de 1854 ; chimiste habile, il a créé, tant en France qu'en Russie, de grands établissements industriels pour la fabrication des conserves alimentaires (2). L. Picard.

Sabre de médecin japonais.

Il y a quelques années à peine, les médecins du Japon portaient encore au côté un décoratif et bien inoffensif *sabre de bois*. Combien nos confrères actuels de ce pays, qui se sont assimilé si vite nos mœurs, nos costumes et notre science médicale et chirurgicale, doivent trouver leurs pères naïfs de s'être ainsi affublés !

Le sabre de médecin figuré ci-après, et dont l'original se trouve entre les mains de notre collaborateur, fervent japonisant, M. le Dr Ancelet, est taillé dans un morceau de bois précieux, auquel on a laissé son aspect fruste ; il porte sur une de ses faces, en incrustations de corne et d'ivoire, la représentation d'un mortier à rainures et d'une spatule, ustensiles très usités autrefois pour la préparation des médicaments au Japon.

L'autre face porte, en incrustation de lettres d'argent, une poésie (à méditer doublement dans les circonstances actuelles), et dont voici la traduction :

« Si cette arme pouvait tuer, elle pourrait se retourner un jour contre moi-même; aussi n'est-elle qu'une spatule de bois, ce qui me rassure. »

Le netzuké (bouton sculpté) ci-après représente une scène de massage. C'est un sujet très fréquemment reproduit dans les estampes et les objets d'art du Japon. Le massage est fait ici par un aveugle et, du reste, presque tous les masseurs japonais sont aveugles ; on les préfère pour leur doigté plus délicat plutôt que par pudeur, celle-ci étant beaucoup moins farouche au Japon que chez nous.

(1) On lui doit, en outre : *Inhumation et Crémation* ; *Les Cimetières depuis sa fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours*. ainsi que de nombreuses notices sur l'histoire de l'embaumement à travers les âges ou sur des cas particuliers de la technique de son art, qui sont disséminées dans des revues et dans des publications littéraires et scientifiques.

(2) Cf. *Biographie nationale des contemporains*, par Glaeser : Paris, 1878.



NETZUKÉ

SABRE DE MÉDECIN JAPONAIS.
(Collection du D[r] Ancelet.)

Chronique Bibliographique

Dr Gabriel Dromard. — *Les fausses messes noires*. L'Edition, 4, rue de Greffulhe (Paris, VIIIe).

Certains scandales modernes ont bénéficié d'un succès qu'ils n'eussent point connu si on les eût désignés d'un vocable moins sonore, et les orgies dont tout le monde parla sont l'aboutissant et la consécration d'un processus psychologique d'anormaux, de déséquilibrés, d'épuisés, de cabotins, qui arrivent à constituer une secte et à qui il faut un emblème, un symbole, un culte. Immoraux ou anormaux, ils se livrent à des agissements qu' « il faut être fou » pour commettre. Si l'action judiciaire n'a pas de prise sur eux, le médecin ne saurait non plus toujours les réclamer pour les enfermer dans un asile, ainsi qu'en témoignent les événements journaliers de leur vie. La loi a donc une lacune qui sera sans doute comblée ; et cependant les scandales de ce genre ne sont pas particuliers à notre époque ; mais il faudrait, à mon sens, outre une « neutralité armée », une justice pour le redressement moral, d'autant plus sévère que les cabotins ou les blasés, fruits d'une civilisation excessive et anormale, peuvent aussi bien être poussés dans la voie du crime que dans celle du génie... Et puis, une société de plus en plus mutualiste, sinon socialiste, peut-elle admettre de telles manifestations d'individualisme ?

André Lombard.

***

Le médecin au théâtre, de l'antiquité à la fin du XVIIe siècle, fort vol. in-12 *avec figures*, par le Dr G.-J. Witkowski. Maloine, éditeur.

Sous ce titre, notre confrère passe en revue toutes les pièces théâtrales qui, jusqu'à la fin du siècle de Molière, glorifient ou plaisantent les Médecins et leurs acolytes : Chirurgiens, Barbiers, Apothicaires, Pharmaciens, Herboristes, Sages-Femmes, Etudiants en médecine, sans oublier les Maladies que — comble d'ingratitude ! — ce monde hippocratique combat à outrance et dont il vit cependant.

Cette anthologie dramatique, aussi complète que possible, comprend l'analyse d'environ cinq cents pièces. Le texte des citations a été scrupuleusement respecté, dans sa naïveté ou sa vivacité, conforme aux goûts et aux mœurs de chaque époque : un chat y est appelé un chat, et non pas un chapon ; rien n'a été « coupé », « expurgé » *ad usum puellarum ;* la Vérité, toute la Vérité, sans voiles et sans atours.

Une rapide excursion à l'étranger, chez les dramaturges de la même période, fait l'objet d'un Appendice d'un intérêt non moins passionnant que ce qui précède.

L. R.

***

Histoire de l'éclairage des rues de Paris, par M. Eugène Defrance. Paris, Imprimerie nationale. En vente chez M. Lemasle, libraire, 3, quai Malaquais, Paris.

Aujourd'hui où nous jouissons d'un bien-être et d'un confort que

nos ancêtres n'ont pas connus, nous avons peine à nous imaginer qu'il fut un temps où la lumière et le chauffage étaient réduits à leur plus simple expression; où les rues de la capitale n'étaient éclairées que par des lanternes, et encore quand celles-ci n'étaient pas en papier peint !

Depuis la séculaire chandelle jusqu'à l'arc électrique, que de chemin parcouru ! Si vous voulez connaître cette évolution, voici un guide parfaitement renseigné qui se présente à vous : M. Defrance, secrétaire général de la Société des conférences populaires, vient s'offrir pour vous accompagner dans les ténèbres ; car, au début, Paris resta plongé dans une obscurité presque complète. Le marchand d'oublies, le prêtre qui porte le viatique, étaient obligés de se munir d'une lanterne, l'un pour faire son commerce, l'autre pour accomplir sa sainte mission.

Puis ce sont les chevaliers du guet, qui parcourent les ruelles sombres, la torche à la main ; c'est le clocheteur des trépassés, dont on entend au loin la sinistre mélopée.

Mais quels cris bruyants parviennent à nos oreilles ? Ce sont les écoliers et enfants de chœur qui, le soir des fêtes de Noël et de la Chandeleur, parcourent les rues en vociférant, portant à la main des chandelles allumées. Et ces flambées qui se voient de place en place, dans la nuit du 24 juin ? Vous l'avez deviné : ce sont les *Feux de la Saint-Jean*, vieille coutume qui subsiste dans certains pays.

En 1553, on en était encore à édicter des ordonnances pour obliger les habitants de Paris à mettre « chandelles ardentes aux fenêtres des maisons ! » : en 1600 seulement on a utilisé le verre pour en garnir des lanternes. Jusqu'alors, elles étaient garnies de papier, plus ou moins bariolé et représentant des sujets peints. Ce n'est guère que sous Louis XIV, et grâce aux ordres donnés par le lieutenant de police La Reynie, en 1667, que fut réglementé l'éclairage des rues de la capitale. La Reynie fit répartir 2.736 lanternes dans les 912 rues de Paris. Ce fut un progrès véritable. Les principales villes de France bénéficièrent, successivement, de l'innovation.

En 1745, le 23 décembre, par lettres patentes enregistrées au Parlement, l'abbé Matherot de Preignez et le sieur Bourgeois de Châteaublanc obtenaient le privilège d'une entreprise de nouvelles lanternes, munies de lampes à huile, avec réflecteurs en métal poli : les *réverbères* étaient nés. Particularité amusante : bon nombre de personnes trouvèrent, au début, la lumière des réverbères beaucoup trop vive, prétendant « qu'elle fatiguait les yeux des passants et qu'elle éblouissait les cochers et les chevaux ». Autre détail divertissant : on se servait, pour alimenter les lampes, d'*huile de tripes*.

De nouveaux perfectionnements devaient être réalisés : par Argand, qui inventa « la lampe à double courant d'air et à cheminée de verre » (Argand était, selon certains biographes, plus ou moins médecin ; nous y reviendrons, du reste, quelque jour) ; par le pharmacien Quinquet, qui se contenta de plagier Argand, et eut l'audace de lui enlever le mérite et le profit de sa découverte ; par Carcel ; par Michiels aîné et Fraiture, qui imaginèrent une lanterne spéciale, connue sous le nom de *Lanterne de Maëstricht*, dont la mèche était d'une longueur suffisante pour brûler pendant tout le temps qu'on voulait qu'elle éclairât, et cela sans être mouchée, ni élevée, ni abaissée, brûlant continûment avec la même intensité, jusqu'à épuisement complet de l'huile.

Les premiers essais d'éclairage au gaz datent de 1818, mais la première observation scientifique faite sur le gaz naturel remonte à 1659,

et le brevet de Lebon est de 1799. On sait que Lebon mourut assassiné et que ce furent les Anglais W. Murdoch et Samuel Clegg, instruits par l'Allemand Windsor de la découverte de Lebon, qui en recueillirent tout le bénéfice.

Nous ne relèverons, dans la brochure si curieusement informée, de M. Defrance, qu'un dernier détail : parmi ceux qui attaquèrent avec le plus de violence l'éclairage au gaz, en 1823, figurent au premier rang Charles Nodier et... un médecin, Amédée Pichot, le fondateur de la *Revue britannique*, dont nous avons jadis entretenu nos lecteurs.

En dépit de toutes les tentatives d'obstruction de ses détracteurs,

> Le *gaz*, poursuivant sa carrière,
> Verse des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs,

en attendant que l'électricité se substitue à son tour à un éclairage que nous commençons à trouver archaïque. A. C.

***

Traitement et guérison de la vulvo-vaginite, par le Dr d'Hotman de Villiers.

Notre confrère, le docteur d'Hotman de Villiers, vient de communiquer à la *Société de Chirurgie et de Médecine pratiques* un très intéressant travail sur la thérapeutique d'une affection d'une fréquence de plus en plus grande et dont les complications ne sont pas toujours sans gravité.

Tous les moyens employés jusqu'ici sont plus ou moins longs, certains même compliqués, difficiles à appliquer d'une façon suivie, soit par la durée de leur emploi, la douleur qu'ils provoquent parfois, le peu d'obéissance que l'on obtient des patientes, les ennuis et les difficultés que ces mêmes patientes éprouvent à pouvoir suivre le traitement en dehors de la surveillance médicale. C'est en faisant l'essai pratique de ces différentes médications, que le Dr d'Hotman de Villiers est arrivé, par élimination, à s'arrêter au médicament bien connu : le Nitrate d'argent.

Il s'est d'abord servi des solutions à 1/50, puis graduellement et assez rapidement il est arrivé à un degré de concentration plus grand, à 1/40, 1/30 et même à 1/20.

Les observations rapportées par l'auteur nous ont paru des plus concluantes. L. R.

***

La guérison du Cancer, par le Dr Félix de Backer. Paris. A. Maloine, 25, rue de l'Ecole-de-Médecine. 1905.

Le plus bel éloge que je puisse faire du livre de M. de Backer, c'est de le dire de bonne foi, et je n'y faillirai pas. Mais je manifeste mon étonnement de voir un titre aussi hardiment prometteur ; j'aurais mieux aimé : « Cas de guérisons du cancer », car j'admets difficilement que notre confrère ait guéri tous ses malades, et une critique de sa méthode par lui-même aurait eu une allure plus scientifique.

L'originalité des théories soutenues, autant que l'indépendance dont l'auteur fait preuve, rendent l'ouvrage intéressant ; au reste, toute contribution à la thérapeutique du cancer est accueillie avec reconnaissance. Dr Lombard.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Traitement du cancer utérin inopérable, par Dr J. Récamier. G. Steinheil, éditeur, Paris. 1905.

Cendres des anciens jours, par Tola Dorian. Œuvre internationale. Paris. 1905.

Une Langue internationale, « L'Espéranto », par le Dr Saquet. Imprimerie. C. Mellinet, Nantes. 1905.

Nouvelle contribution à l'étude du chloroforme, par L. Adrian. Vauthrin frères, imprimeurs, Paris. 1905.

Sur un nouveau traitement de la tuberculose et en particulier de la tuberculose laryngée, par le Dr Mounier. Institut international de Bibliographie scientifique, Paris. 1905.

Madame Récamier et ses amis, par Edouard Herriot. Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs éditeurs, Paris. 1904. (*Sera analysé.*)

Un Philanthrope méconnu au XVIIIe siècle. Piarron de Chamousset, par F. Martin-Ginouvier. Dujarric, édit., Paris. 1905. (*Sera analysé.*)

Messes Noires. Lord Lyllian, par M. de Fersen. Léon Vanier, édit., Paris. 1905.

La guérison du Cancer, par le Dr Félix de Backer. A. Maloine, édit., Paris. 1905.

Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac, par G. Capon et R. Yve-Plessis. Plessis, libraire, Paris. 1905.

L'hôtel du Marquis de Villette. maison mortuaire de Voltaire, par Lucien Lambeau. Commission du Vieux Paris, Paris. 1904.

Exposé des titres et des travaux du Dr Ledouble, de Tours. Imp. E. Arrault et Cie, Tours. 1905.

Le développement économique du Congo belge, par J. M. Goblet. Paris, 1905. 15-17, rue Auber.

La notion des couleurs et la linguistique, par Antoine-Charles Candiotti. Imp. Y. Cadoret, Bordeaux. 1905.

Superstitions et remèdes populaires en Touraine, par Adolphe-Joseph-Hyacinthe Darmezin. Imp. commerciale et industrielle, 56, rue du Hautoir, Bordeaux.

Les animaux en justice au temps jadis, par Louis-Emile-René-Ambroise-Joseph Lossouarn. Imp. Y. Cadoret, Bordeaux. 1905.

Histoire des théâtres de Paris (1402-1904), par L.-Henry Lecomte. Daragon, édit., Paris. 1905.

Les Héroïnes de l'amour, par Georges de Dubor. H. Daragon, édit., Paris. 1905.

Flaubert et la médecine, par René Dumesnil. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, Paris. 1905.

Qui nous conduira ? par Henri Fourestié. Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. 1905.

Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI, par Louis de la Trémoille. Honoré Champion, libraire, Paris. 1905.

(*A suivre.*)

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 13 1er Juillet 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine littéraire

Association de la religiosité et du génie poétique. L'hiérosyncrotème (1) Racine

(Suite et fin).

Par M. le Dr Charles Binet-Sanglé

Professeur à l'École de Psychologie.

Jean Racine V. — Jean Racine V, le poète, naquit le 21 décembre 1639.

Il fut malade vers et avant le 11 novembre 1661 (21 ans). Le 15 novembre de la même année, il écrit d'Uzès : « Je vous proteste que la chaleur m'a tout à fait incommodé (2). » Il était d'ailleurs particulièrement sensible à la chaleur : « Je ne pourrais être un moment dehors sans mourir, écrit-il du même endroit, le 13 juin 1662 ; l'air est aussi chaud que dans un four allumé (3). » Il avait été encore malade vers le 28 mars.

Le 24 mai 1687 (47 ans), il a un mal de gorge ; et son médecin, Dodart, lui défend de manger de la viande, de boire du vin et de s'appliquer à la moindre chose. Le 25 juillet, il écrit : « Je suis encore incommodé de ma gorge dès que j'ai parlé un peu de suite. Cela va pourtant mieux » (4) ; et le 4 août : « Mon mal de gorge n'est point encore fini (5). » Le 8 août, il va mieux. Le 24 septembre 1691 (51 ans), il écrit : « Mon genou m'a fait assez mal ces jours passés, et je crois que le froid en a été la cause. Il ne m'a fait aucun mal aujourd'hui, et j'espère que cela ira toujours en diminuant (6). »

Le 21 mai 1692 (52 ans), il vient d'avoir au menton un furoncle qui l'a fait beaucoup souffrir et lui a donné la fièvre deux jours et deux nuits.

Le 25 avril 1698 (58 ans), il a plusieurs petits maux assez douloureux

(1) De ἱερός, sacré, et συγκρότημα, groupe.
(2) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII (Lettres), 97.
(3) *Ibid.*, 153.
(4) *Ibid.*, 197.
(5) *Ibid.*, 207.
(6) *Ibid.*, 350.

pour l'empêcher de dormir la nuit et de s'appliquer pendant le jour. « Ces maux étoient un fort grand rhume dans le cerveau, un rhumatisme dans le dos et une petite erysipèle ou érésipèle au ventre » (1), qui datait déjà du 8 avril. Le 24 avril, on le saigne. Le 25, il écrit : « Je crois qu'il me faudra me purger au moins deux fois dans la semaine qui vient (2). »

Le 2 mai, l'érysipèle n'est pas guéri, et il écrit : « J'ai si mal dormi la nuit dernière, que je n'ai pas la tête bien libre ni assez reposée pour écrire davantage (3). » Le 24 juillet, les chaleurs lui ont entièrement ôté son rhume, mais l'ont jeté dans de grands abattements. Le 12 septembre, il a été incommodé d'une colique dont il a déjà souffert, et a pris plusieurs purgations.

Le 19 septembre, il écrit : « Je ne suis pas entièrement hors de mes coliques et je diffère pourtant toujours à me purger (4). »

Le 3 octobre, sa femme Catherine de Romanet écrit à son fils Jean-Baptiste Racine : « La colique de votre père s'étoit beaucoup augmentée avec des douleurs insupportables, avec de la fièvre qui était continue, quoiqu'elle ne fût pas considérable. Il a fallu tout de bon se mettre au lit, et l'on a été obligé de saigner votre père par deux fois, et faire d'autres remèdes dont il n'est pas tout à fait dehors. Le principal est qu'il a eu une bonne nuit, qu'il est ce matin sans fièvre, et qu'il ne lui reste plus de sa colique qu'une douleur dans le côté droit quand on y touche ou que votre père s'agite » (5).

Le 6 octobre, on lui a donné de l'émétique avec succès, et on lui conseille de prendre les eaux de Saint-Amand. Le 13, les médecins déclarent que la maladie sera longue. « Il conserve toujours une petite fièvre ; mais la douleur de côté est beaucoup diminuée (6). » Le 24 octobre, bien qu'il soit absolument sans fièvre depuis cinq ou six jours, il a « pourtant la tête encore très foible » (7). « Ma maladie a été considérable » (8), écrit-il, et il ajoute qu'il n'a pas la voix assez forte pour parler longtemps.

Le 30 octobre, il estime que sa santé « est en train de se rétablir entièrement » (9). Il a été purgé pour la dernière fois, et les médecins lui ont recommandé une très grande diète pendant quelque temps : « beaucoup de règle dans mes repas, ajoute-t-il, pour toute ma vie, ce qui ne me sera pas fort difficile à observer (10) ».

Le 10 novembre, il arrive de Melun, « fort fatigué » (11). « Je crois, écrit-il, que l'ébranlement du carrosse m'a beaucoup incommodé (12). » Il observe la diète.

Il écrit, le 17 novembre, qu'il lui est « resté une dureté du côté droit (13). » Le 30 janvier 1699, il écrit : Ma santé « est beaucoup meilleure... et ma tumeur est considérablement diminuée. Je n'en ressens presque aucune incommodité. J'ai même été promener cette

(1) *Œuvres de Jean Racine* (1807). VII (Lettres), 429.
(2) *Ibid.*, 430.
(3) *Ibid.*, 435.
(4) *Ibid.*, 479.
(5) *Ibid.*, 480.
(6) *Ibid.*, 485.
(7) (8) *Ibid.*, 486.
(9) *Ibid.*, 489.
(10) *Ibid.*, 489.
(11) (12) *Ibid.*, 492.
(13) *Ibid.*, 495

après-dînée aux Tuileries avec votre mère, croyant que l'air me fortifierait, mais à peine j'y ai été une demie heure qu'il m'a pris dans le dos un point insupportable qui m'a obligé de revenir au logis » (1). Finalement, il se forma dans le foie un abcès de petit volume, qui s'ouvrit à l'extérieur, rendant de temps à autre un peu de matière.

En résumé, Jean Racine V fut successivement atteint des affections suivantes :

En 1661 (21 ans), maladie indéterminée ;

En 1662 (22 ans), maladie indéterminée ;

En 1687 (47 ans), mal de gorge ;

En 1691 (51 ans), mal au genou ;

En 1692 (52 ans), furoncle ;

En 1698 (58 ans), rhinite, rhumatisme, érysipèle, coliques, abcès du foie.

Il semble donc qu'à partir de l'âge de 47 ans, il constitua, pour certains microbes pathogènes, un excellent terrain de culture.

Son abcès du foie était sans doute un de ces abcès streptococciques si fréquents avant la découverte de l'antisepsie.

Ces abcès, plus fréquents chez l'homme que chez la femme, se manifestent tout d'abord par des signes de pyémie avec localisations inflammatoires aux téguments (érysipèle et rhinite d'avril 1698), aux viscères (coliques), aux jointures (rhumatisme). Puis la localisation hépatique se produit, et le foie devient gros, ferme, rénitent, douloureux. La douleur est fixe, limitée, exaspérée par les mouvements ou la pression (douleur et dureté du côté droit). C'est le point de côté hépatique.

L'inappétence est absolue (facilité à observer l'abstinence). Le malade s'amaigrit et perd ses forces (tête faible, faiblesse de la voix). Cette affection présente un type chronique, presque latent, où le processus traîne pendant des mois avant que l'abcès hépatique soit constaté. La marche est paroxystique, procède par poussées congestives accompagnées de fièvre et de rémissions trompeuses (rémission d'octobre 1698). Mais le foie reste gros et douloureux. Parfois l'abcès s'ouvre à l'extérieur, se vide et se cicatrise.

Cette heureuse terminaison n'eut pas lieu chez Jean Racine V. L'abcès ouvert se referma. Un matin, le malade fut pris d'un violent mal de tête et se mit au lit. Outre la céphalalgie, il éprouvait des douleurs aiguës dans la région hépatique et une « cruelle » (2) sécheresse de la langue et du gosier, qui dura trois semaines.

« On s'étoit enfin apperçu que cette maladie étoit causée par un abcès du foie ; et quoiqu'il ne fut plus tems d'y apporter remède, on résolut de lui faire l'opération (3) ». Il mourut trois jours après, le 21 avril 1699, à 59 ans.

Jean Racine V avait une mémoire supérieure à la normale.

Comme sa grand'tante Suzanne des Moulins, il était sujet à la distraction et s'isolait aisément du monde extérieur.

Son imagination était ardente et féconde.

Il était vif, sensible, tendre, passionné, d'une émotivité et d'une sentimentalité extrêmes.

(1) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII, (Lettres).

(2) (3) Louis Racine, *loc cit.*, 292.

« Naturellement mélancolique, il s'entretenoit plus long-temps des sujets capables de le chagriner que des sujets propres à le réjouir (1), » et à la suite de sa disgrâce à la cour il fut atteint de tristesse chronique.

Comme sa tante Agnès Racine, il avait les larmes faciles. A la prise d'habit de sa fille Anne, il sanglota au point de s'en rendre malade, et c'est en pleurant qu'il en écrivit le récit.

D'ailleurs, « il n'assistoit jamais à une pareille cérémonie sans pleurer, quoique la victime lui fut indifférente (2) ». « La tendresse de son caractère paroissoit en toute occasion. Dans une représentation d'*Esther* devant le Roi, la jeune actrice qui faisoit le rôle d'Elize, manqua de mémoire. « *Ah ! Mademoiselle,* s'écria-t-il, *quel tort vous faites à ma pièce !* « La demoiselle consternée de la réprimande se mit à pleurer. Aussitôt il courut à elle, prit son mouchoir, essuya ses pleurs et en répandit lui-même (3). »

Il était doux et aimait ses enfants, surtout sa fille aînée Marie-Catherine. Il était susceptible, irritable, craintif, fut « pénétré de frayeur et de déplaisir (4) », en voyant une personne de sa connaissance à l'extrémité, et éprouva la terreur de la mort.

Lorsqu'il s'aperçut que son abcès du foie s'était refermé, « il s'écria qu'il étoit un homme mort, descendit dans sa chambre, et se mit au lit (5). » Cette crainte s'atténua dans les derniers jours de sa vie.

Jean Racine V nous offre un bel exemple de l'action à longue échéance des suggestions religieuses.

Orphelin à quatre ans, sa grand'mère, la dévote Marie des Moulins, s'occupa de son éducation, et, en 1650 (11 ans), le mit au collège de Beauvais, dirigé par des ecclésiastiques jansénistes. De là il passa, en octobre 1655 (15 ans), à l'école janséniste des Granges, dépendant de Port-Royal des Champs, et où il eut pour maîtres les solitaires Jean Hamon, Claude Lancelot, Pierre Nicole, Antoine Le Maistre et Isaac-Louis Le Maistre de Sacy. Sous leur influence, il lut Ioannès dit Bouche d'or (saint Jean Chrysostome), et traduisit des extraits de Basileus (saint Basile) et les hymnes des féries du bréviaire romain.

Le 7 novembre 1661 (21 ans), il se rendit à Uzès, auprès de son oncle Antoine Sconin, qui avait l'intention de lui résigner ses bénéfices, et, sous sa direction, lut les Pères grecs, Tommaso d'Aquino (saint Thomas d'Aquin), des sommes de théologie latine et des méditations espagnoles. Il était alors lié avec l'abbé Le Vasseur. Mais, s'il désirait les bénéfices, la profession de régulier l'effrayait. Il n'était pas encore dévot et méprisait les moines. Il n'en commença pas moins son noviciat en avril 1662 (23 ans), mais il ne tarda pas à renoncer à la profession ecclésiastique.

Le 16 mai de la même année, s'excusant de négliger sa tante Agnès Racine, la religieuse, il écrivait à Vitart : « C'est bien assez de faire ici l'hypocrite, sans le faire à Paris par lettres ; car j'appelle hypocrisie d'écrire des lettres où il ne faut parler que de dévotion, et ne faire, autre chose que se recommander aux prières (6). »

Il ne tarda pas à renoncer à la profession ecclésiastique, revint à Paris et se mit à faire des pièces de théâtre et à fréquenter des littérateurs

(1) Louis Racine, *loc. cit.*, 270.
(2) (3) *Ibid.*, 126
(4) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII (*Lettres*), p. 220.
(5) Louis Racine, *loc. cit.*. p. 286.
(6) *Œuvres* (1807), VII. 136.

et des comédiens. Il semblait qu'il ne lui fût rien resté de son éducation première, et qu'il s'était libéré de l'influence de Port-Royal. S'étant cru visé par un passage des *Visionnaires* de Pierre Nicole, il écrivit, en janvier 1666 (26 ans), une lettre fort méchante, où Antoine Le Maistre et Jacqueline Arnauld (la mère Angélique) n'étaient pas épargnés; puis, Port-Royal ayant répliqué, une seconde lettre que Nicolas Boileau Despréaux l'empêcha de publier.

Mais les idées imprimées dans son cerveau par les suggestionneur de son enfance et de son adolescence ne s'étaient pas effacées, et, à mesure que, sous l'influence de l'involution cérébrale commençante et de cette décadence physiologique qui devait aboutir à la suppuration du foie, les acquisitions récentes disparaissaient, ses idées anciennes revenaient à la surface de sa conscience.

Vers et avant l'année 1677 (38 ans), Jean Racine V se convertit.

Son fils Louis Racine rapporte cette conversion en ces termes : « J'arrive enfin à l'heureux moment où les grands sentiments de Religion dont mon Pére avoit été rempli dans son enfance, et qui avoient été longtems comme assoupis dans son cœur, sans s'y éteindre, se réveillèrent tout à coup. Il avoua que les auteurs des pièces de théâtre étoient des empoisonneurs publics ; et il reconnut qu'il étoit peut-être le plus dangereux de ces empoisonneurs. Il résolut non seulement de ne plus faire de tragédies, et même ne plus faire de vers ; il résolut encore de réparer ceux qu'il avoit faits, par une rigoureuse pénitence. La vivacité de ses remords lui inspira le dessein de se faire chartreux. Un saint Prêtre de sa paroisse, Docteur de Sorbonne, qu'il prit pour confesseur, trouva le parti trop violent (1). »

Le 1er juin 1677, il épousa une dévote, Catherine de Romanet. La même année, il fit la paix avec Pierre Nicole, auquel il se mit à rendre visite et avec Antoine Arnauld, aux pieds duquel il se jeta et avec lequel il entretint une correspondance.

Le 17 mai 1679 (30 ans), lorsque François de Harlay-Chanvallon, archevêque de Paris, vint à Port-Royal des Champs, Jean Racine V était en prières dans l'église du monastère.

Lorsque Louis-Antoine de Noailles fut nommé archevêque de Paris, il alla lui rendre visite pour l'intéresser au sort des religieuses. Il s'employa aussi auprès de lui, lorsque sa tante Agnès Racine fut élue abbesse (2 février 1690 ; 50 ans).

En 1694 (55 ans), il assista au transport à Port-Royal du cœur de ce théologien, cérémonie présidée par sa tante, et composa à cette occasion deux petites pièces de vers.

Le 16 juin 1698 (58 ans), il écrit : « Je commence à être d'un âge où ma plus grande application doit être pour mon salut (2). »

Le 18 octobre, il rédige le testament suivant : « Je désire qu'après ma mort mon corps soit porté à Port-Royal des Champs, et qu'il y soit inhumé dans le cimetière aux pieds de la fosse de M. Hamon. Je supplie très humblement la mère Abbesse et les Religieuses de vouloir bien m'accorder cet honneur quoique je m'en reconnaisse très indigne, et par les scandales de ma vie passée, et par le peu d'usage que j'ai fait de l'excellente éducation que j'ai reçue autrefois dans cette maison, et des grands exemples de piété et de pénitence que j'y ai vus, et dont je

(1) Louis Racine, *loc. cit.*, 130.
(2) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII, 445.

n'ai été qu'un stérile admirateur. Mais plus j'ai offensé Dieu, plus j'ai besoin des prières d'une si sainte Communauté pour attirer sa miséricorde sur moi. Je prie aussi la mère Abbesse et les Religieuses de vouloir accepter une somme de 800 livres (1) ».

Il allait souvent à Port-Royal des Champs, et « tous les ans, le jour de la fête du Saint-Sacrement, il y menoit sa famille pour assister à la Procession (2) ».

Il servait les religieuses dans leurs affaires, rédigea les mémoires qu'elles présentèrent à l'archevêque de Paris, au sujet du partage de leurs biens avec la maison de Paris, s'entremit pour elles auprès du père La Chaise, composa l'épitaphe de Catherine-Françoise de Bretagne de Vertus, et, pour Louis-Antoine de Noailles, un Abrégé de l'histoire de Port-Royal.

Par dévotion il renonça complètement au théâtre profane, mais en revanche écrivit plus de trois mille vers sur des sujets de piété, entre autres *Esther*, représentée en 1689 (50 ans), *Athalie* en 1691 (52 ans) et quatre cantiques spirituels publiés en 1694 (55 ans) et tirés de l'Ecriture sainte.

Il n'allait plus au spectacle, ne parlait plus de comédie ni de tragédie profane devant ses enfants, faisait tous les soirs la prière au milieu d'eux et de ses domestiques, et ajoutait parfois la lecture de l'évangile du jour, que souvent il expliquait lui-même par une courte exhortation. Il passait une partie de son temps « à lire l'Ecriture sainte, qui lui inspiroit des réflexions pieuses qu'il mettoit quelquefois par écrit. Il lisoit avec admiration les ouvrages de Monsieur Bossuet » (3). « Un morceau d'éloquence qui le mettoit dans l'enthousiasme était la Prière à Dieu qui termine le livre contre Monsieur Mallet. Il aimait à la lire, et lorsqu'il se trouvoit avec des personnes disposées à l'entendre, il les attendrissoit (4). » Il allait tous les jours à la messe, pratiquait minutieusement tous les exercices de la religion, montrait enfin « une soumission d'enfant pour tout ce que l'Eglise croit et ordonne même pour les plus petites choses (5) ».

Cette conversion religieuse s'était accompagnée ou avait été suivie d'une conversion du caractère. « Il avoit eu dans sa jeunesse une passion démesurée pour la gloire. La Religion l'avoit entièrement changé (6) ». « La Piété, qui avoit éteint en lui la passion des vers, sut aussi modérer son penchant à la raillerie (7). » Enfin, « quoiqu'il eut autrefois des fraïeurs horribles de la mort, il l'envisagea alors avec beaucoup de tranquillité (8). »

Pendant sa dernière maladie, il recevait souvent un prêtre de Saint-André-des-Arts, son confesseur, et l'abbé Boileau, chanoine de Saint-Honoré. Il se faisait lire, par son fils Louis, des ouvrages de piété, et brûla l'exemplaire de ses œuvres qu'il avait entrepris de corriger de sa main. Il remerciait Dieu de lui donner la force de supporter son mal avec patience, et reçut les derniers sacrements avec de grands sentiments de piété.

(1) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII, 284.
(2) *Ibid.*, 250.
(3) Louis Racine, *loc. cit.*, 206.
(4) *Ibid.*, 199.
(5) *Ibid.*, 277.
(6) *Ibid.*, 191.
(7) *Ibid.*, 1903.
(8) *Supplément au Nécrologe de Port-Roial*, 577.

Il suggestionna ses enfants, dirigeant leur éducation avec une dévotion scrupuleuse. « Je me souviens de processions, dit Louis Racine, dans lesquelles mes sœurs étoient le clergé, j'étois le curé, et l'auteur d'*Athalie,* chantant avec nous, portoit la croix (1). » Le 8 juin 1697 (57 ans), il parle de mener sa femme et ses filles à Port-Royal pour la procession de l'Octave. Il écrit un jour à sa femme : « Exhorte ton fils à bien étudier et à servir Dieu (2). » Il fait du reste lui-même à Jean-Baptiste de ces exhortations, et l'engage à lire des livres de piété. Il lui écrit le 5 octobre 1692 (52 ans), parlant de ses autres enfants : « Je les exhorte à bien servir Dieu et vous surtout afin que, pendant cette année de rhétorique que vous commencez, il vous soutienne et vous fasse la grâce de vous avancer de plus en plus dans sa connaissance et dans son amour (3). » Le 3 juin 1695 (55 ans) : « Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenoit que vous êtes un indevot et que Dieu vous est indifferent (4). » Le 9 juin : « Ma joie seroit complète si le bon Dieu entroit un peu dans vos considérations (5). » Le 5 avril 1697 (56 ans) : « J'ai bien des grâces à rendre à Dieu d'avoir inspiré à vos sœurs tant de ferveur pour son service et un si grand désir de se sauver. Je voudrois de tout mon cœur que de tels exemples vous touchassent assez pour vous donner envie d'être bon chrétien (6). » Le 10 mai 1698 (58 ans) : « Je n'ai rien de plus à cœur que de vous sauver ; je ne puis avoir de véritable joie si vous négligez une affaire si importante (7). » Le 25 juillet : « Je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne le peut être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit (8). »

Bien qu'il ne fût plus permis de recevoir de religieuses à Port-Royal, « il obtint, dit Louis Racine, une permission particulière pour y mettre quelque tems deux de mes sœurs (9) ». L'une d'elles, Anne, s'étant faite religieuse en 1698, un prêtre écrivit à son sujet : « La bonne éducation qu'il lui a donnée et les sentimens de religion qu'il lui a inspirés l'ont conduite à l'autel du sacrifice. Elle a cru ce qu'il lui a dit (10). » Toutefois il essaya, d'ailleurs en vain, de lui faire différer sa profession de six mois.

Il suggestionna aussi ses amis Nicolas Boileau-Despréaux et Jean de La Fontaine, qu'il mena un jour à l'office de ténèbres. Enfin, « pour occuper de lectures pieuses Monsieur de Seignelay malade, il allait lui lire les Pseaumes : cette lecture le mettoit dans une espèce d'enthousiasme, dans lequel il faisoit sur le champ une paraphrase du Pseaume (11) ».

Catherine de Romanet. — Sa femme, Catherine de Romanet, née en 1652, n'était point faite pour lui rendre la santé morale. C'était à la vérité une femme simple, pleine de bon sens et de froide raison dans

(1) Louis Racine, *loc. cit.*, 6.
(2) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII, 506.
(3) *Ibid.*, 357.
(4) *Ibid.*, 375.
(5) *Ibid.*, 378.
(6) *Ibid.*, 386.
(7) *Ibid.*, 413.
(8) *Ibid.*, 455.
(9) Louis Racine, *loc. cit.*, 251.
(10) *Ibid* , 225.
(11) *Ibid.*, 197.

les choses ordinaires de la vie, indifférente à ce point qu'elle ne lut jamais les tragédies de son mari, aimant néanmoins ses enfants et suffisamment émotive pour avoir pleuré à la prise d'habit de sa fille Anne. Mais c'était aussi une femme d'une « admirable piété (1) », et « ne lisant de livres que des livres de piété (2) ».

Le 24 mars 1698 (46 ans), elle écrivait à son fils Jean-Baptiste : « Songez, mon fils, que vous êtes chrétien, et à quoi vous oblige cette qualité (3) », et, le 3 octobre : « Songez à Dieu et à gagner le ciel (4). »

Comme beaucoup de dégénérés, elle mourut subitement, le 15 novembre 1732 (80 ans).

Elle avait un frère qui était malade en février 1698, et le 24 mars suivant, bien qu'ayant pris les eaux de Bourbon, elle était au lit pour un mal qui lui était venu à la jambe.

Jean Racine V et Catherine de Romanet eurent deux garçons et cinq filles : Jean-Baptiste, Marie-Catherine, Anne, Elisabeth, Jeanne-Nicole-Françoise, Madeleine et Louis.

Jean-Baptiste Racine. — Jean-Baptiste Racine naquit le 10 novembre 1678, son père ayant 38 ans et sa mère 26.

Il était d'une santé délicate et avait la vue basse. Le 2 septembre 1687 (8 ans), il avait la fièvre. Le 31 mai 1692 (13 ans), il fut atteint de variole, compliquée d'une fluxion des yeux, qui n'eut pas de suite. Il mourut célibataire, le 31 janvier 1747 (68 ans).

Il avait une mémoire médiocre, dépensait de fortes sommes à collectionner des livres, était railleur et volontaire.

Suggestionné par ses parents, il songea à se faire chartreux, abandonna ce dessein, mais vécut de la vie dévote, loin du monde.

Marie-Catherine Racine. — Marie-Catherine Racine naquit en 1679, son père ayant 39 ans, sa mère 27.

Dès février 1698 (19 ans), elle était sujette à la migraine. Le 24 mars, elle est, au dire de son père, en mauvaise santé (5). Le 25 avril, « elle a été fort incommodée de sa migraine (6) ». Le 2 mai, elle est « toujours un peu sujette à ses migraines (7) ». Le 5 juin, Jean Racine V écrit à son fils Jean-Baptiste : « Votre sœur est encore bien sujette à la migraine. Je crains bien que la pauvre fille ne puisse pas accomplir les grands desseins qu'elle s'étoit mis dans la tête (être religieuse), et je ne serai point du tout surpris quand il faudra que nous prenions d'autres vues sur elle (8). » Le 7 juillet : « Votre sœur est au lit à l'heure qu'il est et a une fort grande migraine. La pauvre fille en est souvent attaquée et n'est pas dix jours de suite sans s'en ressentir (9). » Vers le 24 juillet, « elle était si accablée de sa migraine, qu'elle se jetta dans son lit... et y demeura jusqu'au lendemain sans boire ni manger. Je la plains fort d'y être si sujette ; cela même est cause de toutes les irrésolutions où elle est sur l'état qu'elle doit embrasser (10) ». Ces migraines permettent de ranger Marie-Catherine Racine

(1) Louis Racine, *loc. cit.*, 136.
(2) *Ibid.*, 138.
(3) *Œuvres de Jean Racine* (1807, VII), 420.
(4) *Ibid.*, 462.
(5) *Ibid.*, 418.
(6) *Ibid.*, 430.
(7) *Ibid.*, 435.
(8) *Ibid.*, 443.
(9) *Ibid.*, 451.
(10) *Ibid.*, 456.

dans la famille névropathique. Elle mourut le 6 décembre 1751 (72 ans).

Elle était assez émotive si l'on en juge par l'anecdote suivante : Le 4 septembre 1698 (19 ans), elle se jeta hors d'une voiture dont les chevaux s'étaient emballés, se mit au lit en rentrant chez elle, et dormit douze heures de suite. Elle était dépourvue de vanité et d'ambition et d'un caractère doux.

Le 1er octobre 1693 (14 ans), elle était au couvent des Ursulines de Melun. Le 29 décembre 1696 (17 ans), elle entra, dans le but de se faire religieuse, aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris, où elle était encore le 5 avril 1697 (18 ans), et d'où elle sortit avant le 8 juin. Cette année même, elle passa au monastère de Port-Royal des Champs, où elle se trouvait les 20 janvier et 13 février 1698 (19 ans) et où elle suppliait qu'on la laissât. Mais ce monastère ayant reçu défense de recevoir des filles à la profession, elle dut en sortir au commencement d'avril, ce qui la mit « dans les larmes et dans la plus grande affliction où elle ait été de sa vie » (1). Elle parla alors de faire profession au couvent de Gif, près de Port-Royal des Champs. En attendant, elle rentra dans sa famille pour rétablir sa santé. Elle y mena d'abord la vie dévote, farouche, ne bougeant pas de sa chambre, ne voyant personne, et ne voulant porter que des habits fort simples, sans or ni argent. En juin, elle reprend peu à peu le goût du monde. Le 23, son père écrit : « La pauvre fille me fait assez pitié pour l'incertitude que je vois dans ses résolutions, tantôt à Dieu, tantôt au monde » (2). Vers le 1er août, elle demande conseil à tous ses directeurs sur le parti qu'elle doit prendre. Le 6 novembre, elle sanglotte à la prise d'habit de sa sœur Anne, et, le 10, son père écrit à son fils Jean-Baptiste : « Votre sœur aînée est revenue avec des agitations incroyables. portant grande envie à la joie et au bonheur de sa sœur et déplorant son propre malheur de ce qu'elle n'a pas la force de l'imiter (3) ». Le 3 juin 1699 (20 ans), elle épouse Claude Colin de Morambert.

Anne Racine. — Anne Racine naquit vers 1680, son père ayant environ 41, sa mère environ 28 ans.

Le 16 août 1698 (18 ans environ), elle a une grosse fièvre avec des redoublements. Le 31, elle va mieux. Le 12 septembre, elle est guérie Sa vie fut courte et elle mourut avant ses frères et sœurs. Elle aimait la lecture et comme son père, avait « une mémoire prodigieuse (4) ». Elle était douce et égale d'esprit.

Suggestionnée par ses parents et ses maîtresses, elle entra avec empressement, avant le 2 mai 1698 (18 ans environ), au couvent des Ursulines de Melun, montrant une grande ferveur, impatiente de recevoir l'habit, résistant aux objurgations de son père qui voulait lui faire différer sa profession de six mois. Elle reçut l'habit en pleurant, le 6 novembre 1698, à moins de 18 ans.

Elisabeth Racine. — Elisabeth Racine était jolie, d'un esprit désordonné, vive et spirituelle. Elle entra avec empressement au couvent de Notre-Dame de Vauville, ordre de Fontevrault, diocèse de Senlis, où

(1) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII, 415.
(2) *Ibid.*, 446.
(3) *Ibid.*, 493.
(4) *Ibid*, 492.

elle se trouvait le 2 mai 1698, impatiente de faire profession, ce qui eut lieu en 1699. Elle éleva auprès d'elle l'aînée des filles de son frère Louis, Anne Racine. Elle mourut en 1745 ou 1746.

Jeanne-Nicole-Françoise Racine. — Jeanne-Nicole-Françoise Racine naquit en 1685, son père ayant 46, sa mère 33 ans.

Le 31 mars 1698 (13 ans), elle fut atteinte d'une affection que son père nous a soigneusement décrite. Toute la matinée, elle se plaignit de maux de tête, et, après le déjeuner, on dut la faire mettre au lit. Elle avait un peu de fièvre. Comme elle venait de se coucher, on la trouve « renversée sur son lit, sans la moindre connaissance, le visage tout bouffi, avec une quantité horrible d'eaux qui l'étouffoient, et faisoient un bruit effroyable dans sa gorge ; enfin une vraie apoplexie. J'ai fait un grand cri, et je l'ai prise entre mes bras ; mais sa tête et tout son corps n'étoient plus que comme un linge mouillé (1). » On lui jette quelques poignées de sel dans la bouche. On la baigne d'esprit de vin et de vinaigre. « Mais, ajoute son père, elle a été plus d'une grande demi-heure dans le même état ; et nous n'attendions que le moment qu'elle alloit étouffer... A la fin, à force de la tourmenter, et de lui faire avaler par force, tantôt du vin, tantôt du sel, elle a vomi une quantité épouvantable d'eaux qui lui étoient tombées du cerveau dans la poitrine (on voit que les idées de Jean Racine V sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie humaines étaient des plus primitives) ; elle a pourtant été deux heures entières sans revenir à elle. » Fagon diagnostiqua un catarrhe suffocant. Le 24 avril suivant, elle était encore incommodée de ce catarrhe.

On désignait sous le nom de *catarrhe suffocant* la bronchite capillaire, l'œdème pulmonaire, l'emphysème et l'asthme. Dans le cas particulier, il s'agissait vraisemblablement de bronchite capillaire, qui débute parfois brusquement, arrive rapidement à toute sa gravité, et peut aboutir en deux ou trois jours à l'asphyxie.

Jeanne Racine fut encore malade en septembre 1698.

Après avoir eu l'intention de rejoindre sa sœur Anne au couvent des Ursulines de Melun, elle resta auprès de sa mère, vécut de la vie dévote, et mourut le 22 septembre 1739 à l'abbaye de Malnoue, où depuis six ans elle s'était retirée comme pensionnaire.

Madeleine Racine. — Madeleine Racine naquit en 1688, son père ayant 49, sa mère 36 ans. Le 10 mars 1698 (10 ans), elle était incommodée. Le 14 avril, elle était enrhumée et ne faisait que tousser. Le 23 juin, elle avait la petite vérole volante. Elle mourut le 7 janvier 1741 (43 ans).

Elle était, comme son père, intelligente, bonne, tendre et railleuse. Suggestionnée par ses parents, qui lui faisaient observer le carême à dix ans, elle vécut de la vie dévote. Un jour, elle chargea son frère Louis de remettre à sa fiancée, qu'elle ne connaissait pas encore, un livre intitulé *Conduite d'une dame chrétienne*.

Louis Racine. — Louis Racine était le plus jeune des enfants de Jean Racine V et de Catherine de Romanet. Il naquit dans les premiers jours de novembre 1692, son père ayant près de 53, sa mère 40 ans. C'était, au dire de son père, un enfant très joli, fort éveillé, apprenant bien. Le 10 mars 1698 (5 ans), il est un peu incommodé ; le 24,

(1) *Œuvres de Jean Racine* (1807), VII (Lettres), 422-423.

encore malade. Le 14 avril, il est enrhumé, en même temps que sa sœur Madeleine, et ne fait que tousser. En juillet il contracte de celle-ci une variole légère... Son unique fils étant mort d'accident, il tomba « dans une mélancolie profonde qui le rendait indifférent à tout, excepté aux affections de famille » (1), et dès lors il traîna une existence languissante. Cinq ans après ce deuil, il eut une attaque d'apoplexie. Deux ans après celle-ci, le 29 janvier 1763, il en eut une seconde qui l'emporta à 70 ans et trois mois.

Comme son père et sa sœur Anne, il avait beaucoup de mémoire, et savait le grec, le latin, l'espagnol et l'anglais. Bien que d'un esprit étroit et peu inventif, il était singulier dans ses opinions. Habituellement distrait et inattentif, il aimait à s'entretenir avec lui-même et recherchait la solitude. Modeste, doux, bon, bienveillant, aimant, pitoyable, charitable, il éprouva une douleur cruelle à la mort de son fils unique, et dès lors tomba dans la mélancolie. Il était néanmoins vif et irascible comme son père. « J'ai les passions vives, écrit-il le 18 septembre 1698 (5 ans), il ne faut pas me fâcher. » (1) Dans son enfance, il eut une grande frayeur, en voyant pour la première fois un éléphant. Il était timide.

Au point de vue religieux, la vie de cet enfant de vieux, fut, selon l'expression de Lebeau, « une continuation des dernières années de son père (2) ».

Celui-ci lui faisait d'ailleurs observer le carême à cinq ans et demi et, à six ans, lire à son chevet des livres de dévotion. Il lui donna pour précepteur l'ecclésiastique Mesenguy.

Au sortir du collège de Beauvais, il prit l'habit religieux et se retira chez les Pères de l'Oratoire de Notre-Dame des Vertus. Il y resta trois ans, y composa un poème sur la grâce, qui lui avait été inspiré par celui de saint Prosper contre les ingrats et qui parut en 1720 (28 ans). Il cite Schâoul dit Paulos (saint Paul), dans ses lettres à sa fiancée.

Le 22 mai 1739 (47 ans), nous le trouvons à la chartreuse de Bourgfontaine, où il était allé se préparer à faire ses pâques, et où il faisait d'ailleurs des pèlerinages périodiques et des retraites.

En 1742 (50 ans), il fit imprimer un poème sur la vérité de la religion. Il fit hommage de ces deux poèmes au pape Prospero Lorenzo Lambertini (Benoît XIV), auquel il écrivait : « Si dans ces deux poèmes, il m'était échappé imprudemment quelques termes qu'un si grand juge ne trouvât pas conformes à l'exactitude théologique, je m'engage sans peine à effacer d'une main prompte les vers mêmes qui flatteraient le plus mon amour-propre, s'ils avaient le malheur de déplaire à Sa Sainteté. Ce n'est point une gloire profane que doit rechercher un chrétien ; ma plus grande gloire est celle de plaire au vicaire de Jésus-Christ, et de jeter mes couronnes, si j'en ai mérité quelques-unes, au pied de son trône. Je n'ai rien en effet à souhaiter de plus avantageux pour moi sur la terre, que l'approbation de celui qui, sur la terre, tient la place de ce divin époux de l'Eglise que j'ai célébré dans mes vers (3). »

En 1755, il fit paraître une traduction du *Paradis perdu* de Milton.

(1) Adrien DE LA ROQUE, *Quelques lettres inédites de Jean Racine à sa femme.* Paris, 1853, p. 6.
(2) Adrien DE LA ROQUE, *loc. cit.*, p. 16.
(3) LEBEAU. *Eloge de Louis Racine.*

Peu de temps après, il perdit son fils unique, et plus que jamais, il se livra à la dévotion, passant le vendredi et le samedi dans la solitude et les méditations pieuses, et composant de nouveaux livres de piété, tels que son mémoire *Du respect que les poètes doivent à la Religion*, une traduction en vers des *Psaumes*, des hymnes sacrés et même des ouvrages ascétiques restés inédits. Il était en relation avec les jésuites, et avait pour ami l'abbé de Pomponne.

Le 1er mai 1728 (36 ans), il avait épousé Marie Presle de l'Ecluse.

La mère de celle-ci et sa tante Marie-Anne de Santilly étaient avancées en âge en 1747. La dernière eut une fille qui mourut jeune, après avoir été mariée.

Marie Presle de l'Ecluse, née le 1er janvier 1700, morte en 1794, était très dévote et jeûnait. Elle eut de Louis Racine un fils et deux filles.

Le fils mourut d'accident le 1er novembre 1755. Il avait, comme son père, son grand-père et sa grand'tante Anne Racine, une grande mémoire et savait cinq langues.

Il était sage, simple, bon, tendre et religieux.

Anne Racine II. — Des deux filles, l'aînée, Anne Racine II, fut élevée au couvent de Notre-Dame de Vauville, auprès de sa tante Elisabeth Racine, qui y était religieuse, se maria le 13 janvier 1746 à L.-G. Mirleau de Neuville de Saint-Héry des Adrets, eut des enfants et mourut en 1805.

Marie-Anne Racine. — La cadette, Marie-Anne Racine, se maria à d'Hariaque, eut des enfants et mourut avant sa mère, le 11 septembre 1783.

L'hiérosyncrotème Racine, qui s'étend sur une durée de cent trente et une années (1663-1794), comprend, sur vingt-huit membres, sept religieux de profession et onze dévots.

Chez deux de ces sujets (Nicole-Magdelaine Sconin et Marie-Catherine Racine), la dévotion est associée à la névropathie (hystérie, migraines) ; chez deux autres (Jean V et Louis Racine), au génie ou au talent poétique.

C'est que la névropathie, le génie poétique et la dévotion sont des signes de dégénérescence, la dégénérescence d'un individu n'impliquant d'ailleurs nullement — souvent bien au contraire — une diminution de sa valeur sociale.

La condition anatomique de ces symptômes paraît consister dans l'asymétrie, dans la difformité de ce peloton de conducteurs qu'est le cerveau, leur condition physiologique dans l'inégalité de répartition du potentiel nerveux, certaines régions de l'écorce supportant de faibles pressions, alors que d'autres sont le théâtre de courts-circuits intenses.

Le déséquilibre psychologique s'expliquerait par le déséquilibre physiologique.

Cet hiérosyncrotème est un nouvel exemple du rôle que jouent l'hérédité d'une part, le milieu de l'autre, dans la genèse de la vocation religieuse et de la dévotion.

Les idées religieuses se transmettent à la façon des microbes pathogènes et donnent souvent lieu à ces épidémies familiales dont les familles Arnauld, Pascal et Racine nous offrent de si remarquables exemples.

Vieux-Neuf Médical

Ce qu'on pensait autrefois de la « Graine ».

La prophylaxie anti-conceptionnelle devait naturellement exciter l'attentiou du public médical, puisque le grand public paraît actuellement porter un si grand intérêt à ce qui intéresse l'avenir de la race. La puériculture avait de même intéressé nos devanciers. J.-J. Rousseau avait observé que de la constitution des mères dépend celle des enfants ; mais il n'avait point reconnu aux femmes le droit d'être génitrices selon leur gré.

Le problème de la prophylaxie est plus complexe et, puisque le Dr Cabanès — si averti dans le choix de ses enquêtes et la qualité de ses correspondants — interroge les vivants, il me paraît intéressant et pour le moins fort à propos de produire le témoignage d'un auteur, mort depuis longtemps, et dont le hasard des lectures a mis sous mes yeux l'ouvrage, qui porte le titre suivant : *Médecine domestique, ou Traité complet de se conserver en santé, de guérir et de prévenir les maladies, par le régime et les remèdes simples ; par Guillaume* Buchan *M. D. du Collège Royal des médecins d'Edimbourg. — Traduit de l'anglais, par J.-D. Duplanil, etc. A Paris, chez Froullé, libraire, Pont Notre-Dame, vis-à-vis le quai de Gesvres. M. DCC. LXXXIII.*

Après avoir parlé de l'influence de la mauvaise santé de la mère sur le développement ultérieur de l'enfant et de l'homme fait, il envisage l'adjonction à la « délicatesse des mères » de l'intempérance des pères ; car c'est surtout cela, plus que les fatigues, qui engendre la mauvaise constitution des enfants. Quand la maladie est contractée, elle se transmettra aux descendants et « quel affreux héritage à laisser « à ses enfauts, que des maladies telles que la goutte, le scorbut ou « les écrouelles ! » L'interdiction du mariage aux personnes atteintes de ces maladies, uon seulement parce que leurs jours en seront abrégés, mais surtout parce qu'elles seront transmises aux enfauts, surtout si les deux époux sont atteints, voilà la conclusion, et le médecin philosophe s'étonne du contraste entre le soin apporté au règlement des questions d'intérêt et le peu d'attention donné à l'état de santé.

Cependant, « nos chasseurs savent très bien qu'un cheval de chasse « ne peut être engendré par une rosse et que l'épagneul ne peut provenir d'un mâtin hargneux ; cela est fondé sur des lois immuables. « Un homme qui se marie à une femme d'une constitution maladive, « et qui descend de parents d'une mauvaise santé, quelles qu'aient « été ses vues, ne peut point dire avoir agi prudemment. Une femme « attaquée de quelque maladie pourra engendrer ; mais, dans ce cas, « ses enfants ne composeront qu'une infirmerie. Quelle espèce de « bonheur un père pourra-t-il se flatter de goûter alors dans le sein « de sa famille ? Nous laissons à d'autres à le juger ! »

La question de la graine ainsi envisagée devait conduire à la nécessité de l'établissement du certificat de mariage, si ardemment réclamé aujourd'hui, et qui ne semble pas encore devoir entrer dans nos mœurs.

« N'est-il pas surprenant que le mariage, qui est absolument une « affaire de police, soit regardé comme au-dessous de l'attention de « ceux qui, par état, sont faits pour le maintenir ? Si la vigilance des « ministres de la religion a porté le gouvernement à créer une loi, « pour qu'on lui rendît compte des actes que l'Eglise est autorisée à « passer, comment ne l'a-t-elle pas engagé à proposer des personnes « instruites pour connaître de la santé de ceux qui se destinent au « mariage? Il semble que si sa sagesse s'est intéressée à savoir com- « bien, dans une année, il naît de personnes, combien il en meurt, « combien il s'en marie, il n'y avait qu'un pas à faire pour qu'elle « désirât s'assurer si les personnes qui se destinent au mariage sont « constituées de manière à contribuer à la population, à l'utilité, à « la sûreté de l'Etat. Rien ne paraît aussi simple que cette réflexion, « et rien ne serait aussi facile que l'exécution de l'établissement auquel « elle devrait donner lieu. Il n'est point de juridiction dans laquelle « il n'y ait un ou plusieurs médecins. Il ne s'agirait que d'obliger les « curés ou leurs vicaires de ne jamais marier, qu'ils n'aient un certi- « ficat d'un médecin avoué, qui constatât la santé des personnes qui « se proposent en mariage; et pour donner à ce certificat plus d'au- « thenticité, il faudrait qu'il fût dressé en présence du juge ou de « son lieutenant, et des personnes intéressées. Le juge ou son « lieutenant le signerait conjointement avec le médecin, et le curé ou « le vicaire en ferait mention dans son acte de célébration de mariage. « Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail des avantages que procu- « rerait un pareil établissement; tout le monde les prévoit et en sent « l'utilité. »

Ce dernier paragraphe, œuvre du traducteur, montre l'ancienneté des idées, excellentes et généreuses, du Dr Cazalis, d'André Couvreur, du professeur Fournier, de Brieux et de tant d'autres, idées que des utopistes reprendront encore, avant que les législateurs les adoptent ou même s'y intéressent.

Dr A. LOMBARD.

Le vinaigre employé comme hémostatique.

Les curieuses observations publiées récemment par le Dr E. GILLY, dans l'*Echo Médical des Cévennes*, rappellent l'attention du praticien sur les propriétés hémostatiques du vinaigre.

Ces propriétés, que passent sous silence certains traités récents de thérapeutique, étaient connues de toute antiquité. Déjà Hippocrate, dans le livre deuxième *des Maladies*, paragraphe 20, recommande comme hémostatique du vinaigre blanc étendu d'eau, dans une maladie hémorrhagique qui doit être une fièvre bilieuse grave (typhus ictéroïde ou fièvre jaune *nostras*). Pline (XXIII, 27) dit : « Pour arrêter l'hémorrhagie qui suit l'opération de la taille et toutes les autres hémorrhagies, on applique le vinaigre le plus fort à l'extérieur dans une éponge, et on le fait prendre à l'intérieur à la dose de deux cyathes (0 lit. 09). » Cet emploi du vinaigre dans les hémorrhagies et les congestions locales s'est perpétué dans la médecine populaire arabe. Dans certaines splénomégalies, par exemple dans les rates congestives de la cirrhose biliaire (type Gilbert de la cirrhose de Hanot), formes extrêmement fréquentes dans les pays chauds, et mises inévitablement sur le compte du « paludisme », le vinaigre pris à l'intérieur donne parfois d'étonnantes améliorations.

Dr E. LEGRAIN (de Bougie).

La Médecine des Praticiens

De la médication alcaline.

Depuis déjà longtemps, on sait que la réaction générale des liquides et tissus de l'organisme est une réaction alcaline. Seuls, le suc gastrique, la sueur et l'urine possèdent une réaction acide. Et encore, est-il vrai d'ajouter que la sueur et l'urine sont en quelque sorte des liquides excrémentitiels, contribuant par suite à débarrasser l'économie de ses déchets. En réalité, il n'existe donc qu'un seul liquide à réaction acide : le suc gastrique.

Normalement, la réaction alcaline de l'organisme est maintenue constante grâce aux sels introduits avec les aliments, et parmi eux, les sels de potasse et de soude sont les plus importants. Tandis que les sels de potasse se fixent de préférence sur les éléments solides, les sels de soude restent en solution dans les liquides de l'organisme et, sous la forme de carbonate et de bicarbonate de soude, assurent l'alcalinité du milieu intérieur dont nous venons de parler. L'utilité de cette réaction et sa constance sont aujourd'hui choses connues et expliquées. On sait, en effet, que l'alcalinité maintient les albumines en solution, fluidifie le sang, facilite par suite les oxydations, et vient enfin neutraliser les corps à réaction acide introduits dans notre économie ou provenant soit de combustion incomplète, soit de fermentations anormales.

A quel état se trouvent, dans les aliments, les sels de potasse et de soude ; quelles transformations doivent-ils subir pour devenir finalement bicarbonates ; c'est là ce qu'il importe de bien spécifier, si l'on veut se rendre compte de l'action thérapeutique des alcalins.

Les végétaux terrestres, source directe de la vie animale, ne contiennent pas de carbonates ; mais ils renferment des sels à acides organiques, tels que des malates, des tartrates, des citrates de potasse. Or, dans les animaux, on ne trouve aucun de ces sels en nature ; bien plus, ce n'est pas la potasse qui abonde dans le plasma. Des modifications profondes se produisent donc pendant l'acte de la nutrition.

Wöhler le premier a démontré que plusieurs sels de métaux alcalins formés par des acides organiques se transforment en carbonates ; puis de nombreux physiologistes, et en particulier Rabuteau, sont venus généraliser cette transformation. Formiates, valérianates, butyrates, acétates, tartrates, succinates, etc., donnent finalement des carbonates; le fait est désormais

acquis, et seuls les oxalates semblent faire exception. Quant à la prédominance de la soude sur la potasse dans l'organisme animal, c'est grâce au chlorure de sodium quotidiennement ingéré que se fait le partage, la potasse se fixant sur les globules sanguins et la soude restant dans le plasma.

Donner par suite des alcalins soit en nature, soit sous forme de sels à acides organiques, doit nécessairement conduire à un résultat final identique, les modalités seules différant tout d'abord.

Prenons, par exemple, deux sels bien définis, le bicarbonate de soude, et, puisqu'il y a aujourd'hui une question des formiates, le formiate de soude.

Introduit dans l'estomac, le bicarbonate de soude a une double action : action chimique sur le suc gastrique, qu'il a tendance à neutraliser ; action excitatrice sur la muqueuse, dont il exagère la sécrétion. D'après Linossier, une dose modérée de bicarbonate de soude, prise à jeun, amène une abondante sécrétion de suc gastrique, tandis que, prise au repas, cette même dose ne produit aucun effet sensible ; au contraire, deux heures après le repas, il y aurait, suivant la dose ingérée, saturation plus ou moins partielle du chyme stomacal.

De là des indications très nettes : 1° utilité des alcalins avant le repas chez les hypochlorhydriques ; 2° indifférence au moment des repas ; 3° utilité après le repas chez les hyperchlorhydriques ; toujours, bien entendu, si les doses ne sont pas massivement trop fortes. A haute dose, en effet, et si l'usage n'est pas trop prolongé, le bicarbonate de soude passe en nature dans l'organisme et y a son action propre : celle-ci se traduit par une augmentation de l'alcalinité du sang, par un certain état congestif, un léger accroissement de la température, l'augmentation de l'urée, l'abaissement du chiffre de l'acide urique ; soit une accélération des combustions et une activité plus grande imprimée aux phénomènes de désassimilation. Ainsi se comportent les Comprimés Vichy-Etat, préparés avec les sels extraits des eaux bicarbonatées sodiques des célèbres sources de Vichy.

Les formiates pseudo-nouveaux-venus, que la Grande Presse a transformés en médicaments extraordinaires, ont le même mode d'action que tous les sels d'acides organiques, acétates, malates, tartrates, etc., et finalement, que les bicarbonates. Seul, leur rôle immédiat est un peu différent, car, non attaqués par le suc gastrique, ils sont absorbés en nature et par suite n'influencent nullement ni la sécrétion stomacale, ni son acidité. Mais le résultat définitif est cependant le même.

« Les acétates, dit Rabuteau, se transformant en carbonates alcalins dans l'organisme, il était rationnel de penser que les formiates devaient se comporter de la même manière. Je n'ai étudié que le formiate de soude à ce point de vue. Or j'ai constaté sur moi-même la transformation de ce sel en bicarbonate de

soude... Les formiates, qui sont en chimie les homologues des acétates, le sont donc en physiologie et en thérapeutique. Administrer les sels de ce genre, c'est administrer des acétates ; » c'est administrer des carbonates.

Pareille conclusion est formulée par le Dr Bardet. Laissons-lui la parole :

« Le médecin influent est maintenant sujet à de bien singuliers accidents, et ce qui arrive à M. Huchard n'est certainement point banal. Un jour, à l'Académie, le médecin de Necker publie un court mémoire, où il relate les observations qu'il a faites avec les formiates, en contrôlant un travail de M. Clément, de Lyon ; il énonce les propriétés que les formiates partagent avec tous les sels alcalins à acide organique. Dans ce travail, M. Huchard a soin de dire que les conclusions de l'auteur lyonnais sont peut-être *un peu enthousiastes*. Il n'importe, le lendemain toute la presse s'empare du travail et en exagère singulièrement les conclusions, exaltant de manière absurde les formiates. Ce fut au point que, huit jours après, M Huchard, dans son *Journal des praticiens*, crut nécessaire de mettre une sourdine à ces exagérations et de dire aux médecins que, si les formiates présentaient des propriétés utiles, ils étaient loin de valoir d'autres médicaments déjà connus. » (*Bulletin de thérapeutique*, p. 833, 15 *juin* 1905.)

Le mieux, selon nous, sera donc, dans le cas où l'on voudra utiliser les propriétés diurétiques, toni-musculaires, oxydantes qu on a prêtées aux formiates, de s'adresser aux médicaments déjà connus et d'une action moins hypothétique : aux bicarbonates alcalins en nature, ou sous forme de Comprimés Vichy-Etat, pour faire de la médication alcaline, à la Neurosine Prunier, phosphoglycérate de chaux pur, comme médicament toni-musculaire.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Comment ? Pourquoi ? Journal d'une calomniée. Librairie Félix Juven, Paris. 1905.

Malgaigne (1806-1865). Etude sur sa vie et ses idées, par E. Pilastre. Félix Alcan, éditeur, Paris. 1905.

L'Œsculape, guide pratique à l'usage des étudiants et des docteurs en médecine, par E. de Lavarenne et F. Jayle. Masson, éditeur, Paris. 1905.

Souvenirs de l'Ile de la Réunion, par le Dr Gélineau. Vigot frères, éditeurs, Paris. 1905.

Les Méthodes de rééducation en Thérapeutique, par le Dr Contet. Vigot frères, éditeurs, Paris. 1905.

Traitement des Hémorragies puerpérales, par le Dr Keim. Vigot frères, éditeurs, Paris. 1905.

(*A suivre.*)

ÉCHOS DE PARTOUT

Un médecin, inventeur des allumettes. Les allumettes, qui sont maintenant un objet de première nécessité, étaient totalement inconnues de nos arrière-grands-pères. C'est un médecin, le Dr Charles Sauria, fils d'un général de la Révolution et l'ami du conspirateur Malet, qui dota l'humanité de cette précieuse invention.

Comme tout inventeur, il fut ignoré. Dernièrement, un modeste monument lui a été élevé dans le village jurassien où il est mort. Encore était-il injustement relégué dans le coin d'une place déserte ; on l'a fait transférer devant la mairie. Il serait question de demander au conseil municipal de Poligny, ville natale de l'inventeur, l'apposition d'une inscription commémorative, sur la façade de la maison où il a vu le jour (1).

(*Le Charivari.*)

Néron, fils d'alcoolique. Le père de Néron, Domitius Barbe Rouge, était une brute alcoolique. Comme beaucoup d'ivrognes, il avait la rage d'obliger tout le monde à boire autant que lui. Il tua, un jour, en pleine table, un de ses affranchis, qui refusait de s'enivrer.

Il écrasa un enfant dans la rue, par plaisir. Il creva un œil à un chevalier romain qui osait discuter vivement avec lui.

Il mourut de la maladie des mastroquets, l'hydropisie.

Dans l'appréciation des folies et des cruautés de Néron, il faut tenir compte de son hérédité alcoolique, et c'est bien le cas de dire : Rien de nouveau sous le soleil.

Nous sommes persuadés d'ailleurs que beaucoup d'excentricités des empereurs romains s'expliqueraient de la même manière.

(*L'Alcool.*)

Les femmes-médecins en Allemagne. La Faculté de médecine de l'Université de Berlin vient, pour la première fois, de conférer à une femme, Mlle Elisa Taube, le grade de docteur en médecine.

(*Revue Scientifique.*)

Les dangers des rayons X. L'attention de l'Académie a été récemment appelée par M. Debove sur les dangers de l'emploi des rayons X entre les mains de personnes inexpérimentées, même dans un simple but de diagnostic. « Les rayons Röntgen, a-t-il dit, ont donné des résultats thérapeutiques indéniables, mais ils peuvent provoquer des accidents divers, notamment des radiodermites graves, des escarres ; chez la femme même, l'atrophie des

(1) Nous avons publié jadis, dans la *Revue Scientifique*, une biographie documentée du Dr Sauria, inventeur des allumettes.

ovaires et, par suite, la stérilité. Peut-être cette dernière action constituera-t-elle bientôt un vrai péril social. » En conséquence, M. Debove a proposé à l'Académie de nommer une commission chargée d'examiner la question de la radioscopie, son emploi devant être réservé aux médecins.

(*Bulletin général de thérapeutique.*)

Nouvelle formule de doping. M. Delilis publie, dans la *Revue générale de médecine vétérinaire*, les résultats d'une médication à base de strychnine et de caféine, sur une jument de pur sang. convalescente, d'une pasteurellose.

Cette bête reçut, pendant les cinq jours précédant l'épreuve, 20 milligr. d'arséniate de strychnine, et 1 gr. de caféine et 5 centigr. d'atropine, administrés une demi-heure avant la course.

Cette jument, qui n'avait jamais été classée, battit trois fois des chevaux qu'ordinairement elle ne pouvait pas suivre.

Des résultats analogues ont été obtenus avec cinq autres chevaux.

Le cacodylate de soude, donné pendant plusieurs jours, en injection hypodermique, à la dose de 50 centigr., produirait les mêmes effets.

M. Delilis conclut énergiquement contre l'emploi du doping sur les chevaux de courses et approuve les Sociétés sportives qui le poursuivent. Mais il déclare qu'il n'est pas en mesure d'indiquer une sanction efficace, car généralement le traitement ne laisse aucune trace.

(*Union pharmaceutique.*)

Legs du professeur Gailleton. Le professeur GAILLETON a laissé, par testament, ses décorations à la Faculté de médecine de l'Université de Lyon. Elles ont été placées dans une vitrine du *Musée historique de Médecine*, créé par le Professeur Lacassagne.

Le legs comprend, outre les divers grades de la Légion d'honneur, la plaque de grand-officier en brillants, offerte au maire par le conseil municipal ; en outre, les cravates de Saint-Stanislas de Russie, la couronne d'Italie et la plaque de grand-officier du Dragon d'Annam.

Mme Gailleton a fait, de son côté, don au Musée historique de Médecine, du mobilier en incrustation, de style italien, qui composait le cabinet de son mari, et d'un excellent portrait en pied du regretté professeur.

(*Lyon universitaire.*)

Société d'Hypnologie et de Psychologie. La quatorzième séance annuelle de la Société d'Hypnologie et de Psychologie a eu lieu le mardi 20 juin 1905, à quatre heures, au Palais des Sociétés savantes, 8, rue Danton, sous la présidence d'honneur de M. Albert ROBIN, membre de l'Académie de médecine.

Après les allocutions applaudies de MM. les Drs Albert ROBIN et Jules VOISIN, M. le professeur Lionel DAURIAC a prononcé l'éloge de M. le professeur TARDE et de M. le Dr BRÉMAUD (de Brest).

Un certain nombre de communications et lectures, relatives à l'hypnologie et à la psychologie, ont suivi, et la séance a été terminée par le vote sur l'admission de nouveaux adhérents, qui sont venus grossir le nombre des membres de cette Société, déjà si prospère.



GAZETTE

FORCE tourbillons de feu mesléz de cendres & de pierres vomies & jetées au loïng par le trou de la montagne de Somme pres de ceste ville, recommancent à troubler nostre repos & rendent inutile toute l'industrie des Ingenieurs & pionniers que nostre Vice-Roy a envoyez souz la charge du Marquis de Vico pour remedier à ce desordre, & notamment pour donner cours à la grande quantité d'eau qui en est sortie, dont l'odeur ensoufrée s'augmentant par la corruption que le sejour luy aporte, est intolerable à tout ce pays. *De Naples le 4. Octo. 1632.*

La miserable mort du Prince de Concha, avenüe en prison, côme je vous ay escrit, a épouvanté plusieurs des principaux de la Noblesse qui se sont absentez de ceste ville fort mal contens, aprehendans pareilles recherches, dont ils se croyoient exempts & privilegiez. Nos soldats Italiens & Espagnols se sont entrepris, & estans venus des paroles aux mains, il en est demeuré quelques vns sur la place de part & d'autre : dont on ne sçait pas encor le nombre, non plus que le vray motif de leur querelle,

Les Peres Thimothée Perco Sicilien & Iean Thadée di S. Eliseo, Espagnol, (les deux Carmes déchaussez, dôt je vous ay parlé) sont partis pour aler resider en leurs Dioceses, ayans esté consacrez dans l'Eglise de Nostre Dame d'Anima par le Cardinal Spada des le dix-neufiesme du passé : le premier pour Archevesque de Babylone, auquel le *pallium* fut decreté au Consistoire tenu le lendemain: le second pour Evesque d'Hispaan, metropolitaine de Perse. *De Rome le 9. Octob. 1632.*

Le vingt-neufiesme du mesme mois, le Pape tint Chapelle en celle de Montecavallo, où le Cardinal de Saint Onufre, frere de sa Sainteté chanta la Messe en memoire de son couronemét à pareil jour, auquel on fait recommancer heureusement la dixiesme année de son Pontificat. Elle est alée de là au Chasteau Gandolphe où elle doit sejourner jusques à la feste de Toussaints.

L'Ambassadeur de Savoye n'a pas épargné la poudre à canon aux feux de joye qu'il a faits trois jours durant pour la naissance du fils ainé de son Maistre. Les Ambassadeurs & Cardinaux qui luy sont affectionnez en ont fait de mesme.

Les Galeres de Malthe en ayans pris deux Turquesques chargées de marchandises, mais dénuées de gens, pour ce qu'elles leur donnérent temps de se sauver à terre, ont esté contremandées & retournent à leur port.

M

LA PREMIÈRE GAZETTE

(*Cliché de l'Imprimerie Nationale.*)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Médecin lauréat de l'Académie française.

Notre distingué confrère, le Dr TRIAIRE (de Tours), vient de recevoir un prix Montyon de 1.000 francs, pour son excellent ouvrage sur *Récamier et ses contemporains*, modèle de biographie scientifique à imiter.

Association de la Presse médicale française.

La réunion statutaire du 2 juin a eu lieu au restaurant Marguery, sous la présidence de M. DELEFOSSE, syndic.

M. le Dr BLONDEL a fait connaître que l'Association internationale de la Presse médicale a décidé de publier un annuaire indiquant pour chaque pays les journaux adhérents. Cette communication a donné lieu à une discussion, à la suite de laquelle il a été décidé que, pour notre Association française, la liste serait composée de tous les journaux qui se feraient inscrire. Par suite, ceux de nos collègues qui désirent faire partie de cette liste sont priés d'en informer le secrétaire général avant le 1er août.

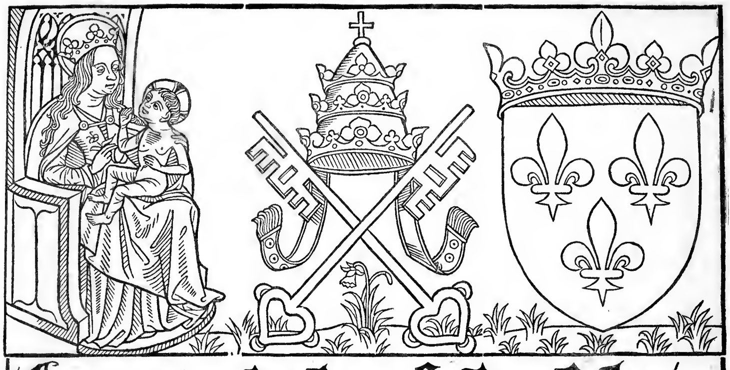
M le Dr BUTTE, au nom de la commission chargée de faire un rapport sur l'arbitrage entre membres de l'Association, a proposé d'adopter *l'arbitrage obligatoire du Conseil de famille pour toutes les questions d'ordre professionnel, avec démission en cas de non-exécution de la sentence arbitrale*. L'arbitrage a été combattu par M. BLONDEL, qui le trouve inutile ; par M. MILLON, qui craint que les arbitres n'aient pas la liberté voulue. M. CORNIL pense que l'obligation d'exécuter la sentence arbitrale, c'est-à-dire de renoncer à tout autre appel, est contraire à la législation ; mais notre Conseil judiciaire ayant montré que cette crainte était vaine, l'objection est retirée.

L'obligation de l'arbitrage est combattue par MM. LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, CABANÈS, RODET, BÉRILLON, CHERVIN, ARCHAMBAULT, qui réclament la liberté de choisir le tribunal auquel on s'adressera, et craignent qu'on ne soumette aux arbitres des cas qui ne seraient pas de leur compétence. Elle est défendue par MM. DOLÉRIS, BUTTE, GRANJUX, en raison de l'intérêt qu'il y a, pour l'Association et pour ses membres, à voir leurs différends professionnels jugés non par les tribunaux mais par leurs pairs, qui n'hésiteraient pas à se déclarer incompétents, s'ils étaient saisis à tort.

Après cette discussion, la majorité se décide pour le caractère *facultatif* de l'arbitrage et vote le texte ci-dessous, proposé par M. ARCHAMBAULT :

« Toute question d'ordre professionnel pourra être soumise à l'arbitrage du Conseil de famille, si les deux parties en présence acceptent cet arbitrage.

« Le refus de se soumettre à la décision des arbitres, après avoir accepté l'arbitrage, entraîne, comme sanction, la démission du sociétaire qui ne s'y sera pas soumis. »



LA PREMIÈRE AFFICHE ILLUSTRÉE, EN FRANCE.

(Cliché de l'Imprimerie Nationale.)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

Des rapports de la folie avec la cécité et la surdi-mutité. — Dans un ouvrage édité à Tournay en 1855 : *Les Aveugles et les Sourds-Muets*, par Alex. Rodembach, aveugle célèbre, qui fut longtemps membre du Parlement de Belgique, on lit les deux affirmations suivantes : « Il n'y a point d'exemple que des aveugles aient été atteints de folie, « ou qu'ils se soient portés au suicide » (page 48).

« Itard a remarqué que les sourds-muets n'éprouvent point le délire « fébrile ; on n'a pas d'exemple parmi eux de manie ou de monomanie « furieuse » (page 126).

Ces affirmations ne peuvent être absolument vraies ; mais quelle part de vérité contiennent-elles ?

D[r] H. Vergniaud (de Brest).

Le Docteur Gasperini. — Il ne serait pas sans intérêt de recueillir quelques détails biographiques sur un confrère qui fut activement mêlé à la vie intellectuelle et au mouvement mondain parisien de 1859 à 1860. Ce fut un des premiers wagnériens connus, avec Baudelaire, Villiers de l Isle-Adam et Champfleury. Voici, du reste, ce que Wagner lui-même dit dans ses lettres à M[me] Wisendonk (l'*Iseult* du poète-compositeur) :

« Mes concerts m'ont valu quelques relations dévouées et intelligentes. Gasperini, un médecin très instruit et doué, qui bientôt ne s'occupera plus que de travaux littéraires et poétiques, un homme de bel extérieur, distingué et de grande générosité, peut-être sans énergie propre ; il m'appartenait déjà avant mon arrivée et il est maintenant le plus tenace et le plus ardent des champions de ma cause. Il a les colonnes du *Courrier du Dimanche* à sa disposition. »

Quand on veut bien se souvenir combien furent rares les esprits assez clairvoyants et les aptitudes, suffisamment dégagées de la servitude de la musiquette italienne, qui faisait alors furie, à comprendre l'avenir réservé à l'œuvre de Wagner, on comprendra que ce n'était pas le fait du premier venu que d'adopter Wagner, à l'époque où il était de bon ton d'aller siffler *Tannäuser* à l'Opéra. Le seul fait d'admirer Wagner, avec l'élite des poètes et des critiques de la fin du second Empire, montre que le docteur Gasperini était une intelligence artistique de premier ordre.

Il paraît avoir approché d'assez près l'élite de la littérature de cette époque. Les lecteurs de la *Chronique* qui ont pu le connaître et l'apprécier rendront service à l'histoire médicale en rassemblant leurs souvenirs.

D[r] Michaut.

Marat « royaliste et voleur » ? — On lit dans le *Soleil du Midi*, du 23 février 1889 :

« Un bibliophile bien connu, le baron Double, vient de faire une découverte curieuse. Il a trouvé l'exemplaire de dédicace d'un livre offert par Marat à la reine Marie-Antoinette. Ce livre, intitulé *le*

Feu, est relié en maroquin vert plein et porte les armes de la reine de France, c'est-à-dire les blasons accolés de France et d'Autriche. Marat qui, avant d'être un fougueux révolutionnaire, s'occupait de sciences, traite dans ce livre du feu et de la lumière. »

On lit également dans le *Soleil du Midi*, 25 avril 1890 :

MARAT VOLEUR.

« Si nous en croyons un paragraphe de la *Pall Mall Gazette* (du 21 avril 1890), il arrive une mésaventure d'outre-tombe à feu Marat, un des ancêtres des grands jours de 92 et de 93. Un M. Mathews, commis-greffier d'assises du ressort judiciaire d'Oxford, aurait découvert dans les archives de ce ressort un document qui ne manque pas d'actualité. Il paraît qu'avant d'être attaché comme chirurgien au service du personnel du comte d'Artois, le citoyen Marat avait voyagé ou séjourné en Angleterre. Voyage ou séjour, le passage de Marat a laissé des traces judiciaires. Il fut accusé d'un vol de vieille monnaie, s'échappa en Irlande, fut reconnu à Dublin, arrêté, puis ramené en Angleterre, en vertu d'un *habeas corpus*, et traduit devant les assises d'Oxford. Il fut condamné comme voleur. Mais le paragraphe de la *Pall Mall Gazette* ne nous dit pas à combien d'années.

« Cette question avait été déjà soulevée en Angleterre. Mais, en l'absence de toute preuve écrite, les historiens n'étaient pas éloignés de traiter cette histoire de légende. L'auteur de l'article sur Marat dans le *book of days* (livre des jours) de Chambers, lisons-nous dans *Pall Mall Gazette*, affirmait que les archives ne contenaient pas trace de la condamnation de Marat. C'est pourtant ce document, assure-t-on, que M. Mathews vient de déterrer. Marat aurait été condamné à la séance d assises qui alla du 5 au 7 mars 1777. Ce qui implique, pensons-nous, que le jugement dura deux jours. Le vol, il est vrai, avait été commis en 1776 ; mais l'évasion en Irlande avait nécessairement retardé l'affaire, et c'est ce qui explique aussi pourquoi les chercheurs qui ont seulement fouillé les archives de l'année 1776 n'avaient rien découvert jusqu'ici. La trouvaille de M. Mathews, conclut la *Pall Mall Gazette*, met fin à toute controverse sur ce point délicat. »

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? D[r] MARFORT.

Henrik Ibsen paraphasique. — Dans une lettre de l'impresario Schürmann au *Journal*, et parue dans le numéro du 30 novembre 1903, je lis ces lignes :

« Ibsen est atteint d'une singulière affection cérébrale. Sa lucidité est toujours parfaite : il pense et il écrit avec la même netteté que jadis, mais sa parole, devenue rebelle, n'obéit plus à sa pensée et, malgré lui, il prononce des mots et des phrases contraires à sa volonté. Par exemple, lorsqu'il offre une chaise, il dira : « Prenez un cigare. » Au début de cette curieuse affection, le maître, s'apercevant de ses méprises, se mettait publiquement dans des colères terribles, dont l'effet était désastreux pour sa santé ; aussi sa famille a dû consigner sa porte. L'illustre vieillard ne reçoit plus personne. »

Il n'y a pas de doute : c'est bien de paraphasie qu'il s'agit ; mais je voudrais savoir si le fait est connu et même s'il est vrai. Quelque confrère passionné du grand dramaturge pourrait-il renseigner les lecteurs de la *Chronique* ? D[r] H. GRENIER DE CARDENAL.

Réponses

Les chanteurs sont-ils à l'abri de la tuberculose ? (XI, 104, 583, 651, 683, 732; XII, 20.) — Je viens de lire l'extrait du numéro du 1er février 1904 de la *Chronique médicale*, au sujet de l'article du docteur Coupard.

Je suis très heureux de vous faire part de mes observations personnelles, qui, d'ailleurs, concordent en tous points avec celles du docteur.

Depuis que je m'occupe de chant, je n'ai jamais vu un seul de mes camarades atteint de tuberculose pulmonaire.

Quant à moi, ce n'est qu'à dater du moment où j'ai commencé mes études de chant, que mon thorax s'est développé complètement et d'une façon sensible.

Je suis bien persuadé que les enfants auraient tout à gagner à ce point de vue, en suivant un cours de chant raisonné, lequel cours devrait comprendre un cours de respiration avec exercices de respiration *complète*, exercices qui devraient être *journaliers*.

A. Ghasne, *de l'Opéra-Comique.*

— Comment l'exercice du chant ne conviendrait-il pas aux prédisposés à la tuberculose ? Qui parle de chant parle de respiration. J'imagine qu'il n'est pas besoin d'être un grand savant, pour comprendre que l'exercice rationnel imposé à un organe fortifie cet organe.

La gymnastique respiratoire n'est-elle pas entrée en pratique dans les hôpitaux? La ventilation pulmonaire, qui, en général, est physiologiquement mal faite, devrait, pour être complète, se répartir sur toute la surface pulmonaire.

En effet, les lobes supérieurs des poumons, bridés dans leur amplitude respiratoire par le toit thoracique, doivent avec une éducation spéciale, que l'on rencontre quelquefois chez les professionnels, arriver à une capacité comparable à celle des lobes inférieurs.

L'homme qui n'a pas fait de gymnastique spéciale ne se sert, pour son hématose, que des lobes inférieurs. Certains chanteurs croient bien faire en ne se servant que des lobes supérieurs.

Quant à la femme, elle respire mal, grâce au maudit corset qui l'emprisonne si cruellement. Encore faut-il se réjouir de l'esthétique moderne, qui a rejeté l'ancien carcan qui « coupait en deux » la taille.

Vous n'imaginez pas le mal que uous avons, dans l'enseignement, à obtenir une respiration diaphragmatique, c'est-à-dire naturelle et complète. Personne ne sait bien respirer, que les chanteurs, — que quelques chanteurs, et aussi quelques comédiens et quelques orateurs.

Voyez les artistes de nos théâtres lyriques. Ils ont de larges épaules, de puissantes poitrines (on le leur reproche même parfois, dans les rôles poétiques d'amoureux); ils donnent une impression de force et de santé.

On objectera que c'est précisément à cause de cela qu'ils ont de belles voix. Nous savons tous que la voix ne dépend pas des muscles, mais du larynx, des résonateurs et de la soufflerie.

Tout le monde a éprouvé la surprise d'entendre de grandes voix chez de petits individus, et *vice versa*.

D'où on peut conclure que le développement physique du chanteur est dû, en grande partie, à l'exercice rationnel de la respiration.

Je voudrais pouvoir vous citer, à l'appui de ma théorie, un exemple, qui ne craint pas de contradiction ; mais on va m'appeler « chanteur », car il s'agit de... moi.

Je ne puis pourtant me priver d'un tel argument, et je me risque à vous dire que, lorsque j'ai débuté, il n'y avait pas, dans la garde-robe de l'Opéra-Comique, de costume assez mince pour ma taille. J'avais fait confectionner un plastron ouaté, qui me permît de revêtir sans retouches, les costumes de mes aînés. Or, mon tailleur vous dira — et avec lui Charlemont et Casterès — que, depuis dix ans, j'ai 1 m. 08 de poitrine.

Mais, dira-t-on, tous les chanteurs n'ont pas de tels développements. Quelques-uns, même, sont précisément d'apparence chétive. Eh bien ! je suis persuadé que leur santé serait plus délicate encore, sans l'exercice bienfaisant du chant.

Je suis donc avec les statisticiens pour dire que les chanteurs sont moins sujets que d'autres aux maladies de poitrine, et je conclus à généraliser le chant, — ne fût-ce qu'à titre d'exercice hygiénique. Pour ma part, je n'ai constaté, parmi les nombreux artistes que j'ai connus, qu'*un seul cas de tuberculose*.

En ces dernières années, je pourrais citer deux jeunes filles, dont l'une atteinte d'un commencement de tuberculose, et l'autre, dont les parents me confièrent qu'elle n'avait qu'un seul poumon, et qui après quelques mois d'exercices gradués, virent leur santé s'améliorer très sensiblement.

Elles se portent aujourd'hui à merveille.

Mais je dois ajouter, — il faut tout dire, — que, ces jours derniers, me fut signalé le cas d'une demoiselle, que j'avais entendue l'année dernière et qui, au bout d'un an de travail vocal, a craché le sang.

Je me hâte de dire que je n'en fus nullement étonné. J'avais constaté chez elle une respiration défectueuse et un tel appui de la voix sur la gorge, — en poitrine, comme on dit, — que j'avais redouté quelque catastrophe.

D'où il appert que l'élève doit être prudent, et plus encore le professeur.

J. Isnardon,
Professeur au Conservatoire.

La circoncision dans l'art religieux (XI, 118, 623). — Je viens vous parler, à mon tour, d'un spécimen très curieux de la circoncision dans l'art religieux.

Il existe à l'*Œuvre Notre-Dame* de Strasbourg un groupe en bois sculpté polychrome de la fin du xve siècle, représentant d'une façon saisissante la cérémonie de la circoncision : au premier plan, une sorte d'autel à pans coupés ; celui du milieu forme une cavité, dont la porte ouverte laisse voir une aiguière placée dans une cuvette. Sur l'autel, un coussin recouvert d'un linge porte l'enfant Jésus, les bras étendus, les yeux effarés ; il tourne sa tête à gauche vers une femme qui lui tient la main, tandis qu'un personnage le maintient par derrière.

A sa droite, se trouve l'opérateur, tenant d'une main le prépuce de l'enfant ; de l'autre main, qui devait être munie d'un couteau, dont il n'existe plus qu'un bout de manche, il se dispose à trancher. Tout près de l'opérateur, un homme présente une boîte ovale (boîte à baume, sans doute) dont le couvercle est entr'ouvert.

Au second plan on voit, entre autres, la Vierge et plus directement,



(*Document communiqué par M. le Dr Goldschmidt.*)

derrière l'enfant Jésus, le grand prêtre assis sur un siège élevé et tenant dans ses mains un livre.

A côté de ce morceau de sculpture, il s'en trouve deux autres représentant la Nativité du Christ et l'Adoration des Mages. Ces trois groupes proviennent d'un autel du couvent des Chartreux de Molsheim (Basse-Alsace) depuis longtemps disparu ; ils sont tous trois d'une exécution remarquable, tant au point de vue de l'harmonie des draperies que de l'expression des physionomies et du pittoresque de la disposition des nombreux personnages qui les composent.

Dr Goldschmidt.

La cuirasse de Bayard (XI, 280, 574). — Dans le numéro du 15 avril 1904 de la *Chronique médicale*, page 280, sous la signature du Dr Bougon, nous lisons :

« Nous avons encore l'*armure de Bayard*, au Musée d'artillerie, l'armure du chevalier sans peur et sans reproche, qui fait rougir les vieilles filles et rire les jeunes, au point que l'on en voit tomber en pâmoison, comme disaient nos pères Sa cuirasse était si collante, qu'il lui fallait absolument une pièce à part pour loger ses bourses. . »

Or, vous n'ignorez pas que Bayard garda la fièvre quarte pendant vingt ans, à une époque où le quinquina n'était pas encore arrivé du Pérou, pour empêcher les fièvres intermittentes d'aboutir à la cachexie, à l'accès pernicieux, et autres complications si bien décrites par les classiques.

Rien d'étonnant donc à ce que la fièvre quarte de Bayard se soit accompagnée d'une orchite paludéenne, à laquelle l'armure du guerrier fut contrainte de s'adapter, orchite nécessitant une pièce spéciale à la cuirasse.

Jehan du Marais.

Médecins et chirurgiens corsaires (XI, 310, 413). — La *Chronique médicale* du 1er mai 1904 signale un médecin de Bristol, Thomas Dower, qui « prit une lettre de corsaire » et, au hasard de ses voyages, rencontra Selkirk.

Dans le numéro du 15 juin suivant (pages 413-414), notre confrère Dailliez (de Cambrai) cite un chirurgien de corsaires.

Le cas n'est pas le même. — Le premier, avec ses lettres de marque, commandait ou était responsable ; le second faisait partie des officiers du bord, et, à ce titre, racontait ce qu'il avait vu ou entendu.

De cette deuxième catégorie, les chirurgiens de corsaires sont légion. Dès 1639 (15 juin), sous le nom de « chirurgiens navigants », ils s'attirent les foudres de la juridiction de Saint-Malo. D'autres sentences sont rendues contre eux les 12 et 14 mai 1644 et le 16 février 1665. Leur grand tort était de n'accepter qu'à leur corps défendant une subvention de une livre par an, au profit de la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien.

Je possède, de cette époque, les noms de quarante-six chirurgiens navigants ; de plus, le manuscrit original, de 1715 à 1776, où sont consignés les noms et les procès-verbaux des examens qu'ils subissaient.

Il est évident que tous les chirurgiens navigants n'embarquaient pas sur les corsaires ; la commune de Saint-Malo utilisait aussi leurs services pour la pêche à Terre-Neuve, ou le trafic aux Indes ; cependant un très grand nombre servait sur les vaisseaux armés en course.

Les archives de la marine conservent les rôles d'équipage depuis 1691. Le temps m'a manqué pour dépouiller ces feuilles après 1757. Mais, dès la première année, on constate de très nombreux chirurgiens embarqués sur les corsaires, souvent deux ou trois par navire : j'en compte, en 1692, cinquante-cinq pour vingt-six vaisseaux ; en 1757, soixante chirurgiens pour trente-cinq navires.

Une sélection dans leurs noms est impossible. Leur répartition à bord est tout arbitraire et dépend plus souvent du caprice et de l'humanité de l'armateur, que du nombre d'hommes et de canons.

Nul doute que de nouvelles recherches ne me montrent la même proportion de chirurgiens à bord des corsaires sous la République et l'Empire.

Dr Hervot (Saint-Malo).

Les deux Marc-Antoine Petit (XI, 512). — Votre correspondant le docteur Icard, dans une note parue dans le numéro du 1er août 1904, craint que les lecteurs ne confondent Marc-Antoine Petit, de Lyon, avec un Marc-Antoine Petit, de Paris, né en 1762 et mort en 1840. Je ne sais rien de ce dernier : était-il fils d'Antoine Petit, d'Orléans (1718-1794), c'est possible ; mais ce qui est bien certain, c'est que, quand on parle de Marc-Antoine Petit, c'est toujours du chirurgien lyonnais qu'il s'agit. Le souvenir s'en est longtemps conservé vivant à Lyon, où il incarnait, avant la venue d'Amédée Bonnet, la gloire de la chirurgie lyonnaise.

Dr Mazel (de Nîmes).

Un médecin homonyme de Krüger (XI, 554). — Le docteur Michaut demande des renseignements sur Gottlob Krüger. Voici ce que je trouve à ce sujet :

Il était fils d'un horloger de Halle et si délicat de santé que son père lui fit suivre la carrière des sciences.

Le jeune Krüger fit de si rapides progrès dans les connaissances élémentaires, base de toute éducation libérale, qu'à 15 ans il suivait les cours de l'Université.

L'histoire naturelle, la physique et les mathématiques, eurent pour lui le plus d'attrait et le conduisirent à l'étude de la médecine.

En 1742, il était reçu docteur, à l'age de 27 ans. Il fut nommé professeur à l Université d'Helmstaed, en 1751, et y enseigna avec un grand succès.

Il mourut à Brunswick, subitement ou du moins très vite, en 1759, âgé de 44 ans.

La liste de ses ouvrages compte quarante-sept numéros, dont vingt-six en latin, en français, le reste en allemand.

Sept de ces ouvrages ont eu deux éditions. Son *Naturlehre*, en 4 volumes, a eu trois éditions et a été traduit en latin. Son traité de pédagogie (?) (*Gedanken von der Erziehung der Kinder*) a été traduit en anglais.

Son ouvrage français est intitulé : « Traité du café, du thé et du tabac. » S'il avait vécu de nos jours, il n'aurait pas raté l'alcool, mais on ne s'était pas encore avisé sans doute que ce pût être un poison.

Je relève çà et là : un *Traité de la transparence des pensées sur l'algèbre* ; *Diète et régime* ; *De somnio morborum patri et filio*.

Si votre correspondant le désire, je ferai copier à son intention la liste de ces ouvrages, dont quelques-uns ont des titres alléchants.

M. Michaut se demande s'il y a un lien quelconque entre ce Gottlob Krüger et le feu président du Transvaal. Le nom de Krüg ou de Krüger est trop commun pour qu'on puisse baser une parenté sur une simple homonymie. Ne voyons-nous pas, en France, les noms de Guizot, Thiers, Zola, relativement peu communs, portés par des gens absolument étrangers les uns aux autres ?

A Nîmes, le nom de Krüger est assez commun. Nous avons une secte protestante qui porte ce nom. Nous avons aussi des pasteurs qui

se nomment ainsi. Enfin, un de nos confrères, le docteur H.-G. Krüger, exerce à Nîmes, depuis 30 ans environ, une médecine un peu spéciale, l'homéopathie, dans laquelle il a triomphé de deux confrères, venus pour exploiter la même branche.

Je ne connais pas ses origines. Les rapports que j'ai eus avec lui ont toujours été corrects et cordiaux. Si la question Krüger intéresse le docteur Michaut, il pourra demander à cet excellent confrère une autobiographie. Celui-ci pourra même lui adresser un exemplaire de son dernier ouvrage : *Virus et vaccins : remèdes internes*, livre excessivement singulier et troublant, qui a stupéfié plus d'un lecteur, mais qu'il est peut-être malheureusement impossible de se procurer aujourd'hui. Dr Fortuné Mazel (de Nîmes).

Les limites d'âge de la paternité (XI, 650). — Mon grand-père, né en 1754, — il y a juste un siècle et demi, — se maria deux fois et eut, de ces deux unions, dix-sept enfants, le premier en 1776 et le dernier en 1826.

Comme dans le cas de l'ingénieur Marc Seguin (cité par le docteur Callamand), il y avait exactement, du premier au dernier-né, une différence d'âge d'un demi-siècle !

Or, le dernier-né est précisément mon père, encore vivant et robuste malgré ses 79 ans, et qui fut longtemps botaniste intrépide, secrétaire et vice-président de la Société d'archéologie de l'Orne.

Il ne paraît pas que le grand âge du procréateur — soixante-douze ans — ait nui à sa descendance.

Dr F. Beaudouin (d'Alençon).

—Mon père, le docteur J. La Bonnardière, médecin à Crémieu (Isère), dont il fut maire pendant trente ans, est mort en 1869, à l'âge de 76 ans. De 1820 à 1850, il avait mené la rude existence du médecin de campagne de cette époque Il n'exerçait plus lorsqu'à 59 ans il fit un mariage de pure inclination avec ma mère, alors âgée de 27 ans. De cette union naquirent quatre enfants, dont trois sont encore vivants, vigoureux et bien portants. Je suis le plus jeune, et, lors de ma naissance, mon père entrait dans sa 70e année. Contre toutes les probabilités, il survécut huit ans à ma mère, morte prématurément à 36 ans.

Il est permis de croire, dès lors, qu'à 70 ans, mon père n'avait pas atteint, suivant l'expression du docteur Callamand, les limites d'âge de la paternité.

Dr La Bonnardière,
de Saint-Jean-en-Royans (Drôme).

— Je reviens sur cette question, discutée si bien par le docteur Callamand, de Saint-Mandé. Il a cité le docteur Robert de Latour, de Paris, comme s'étant marié à l'âge de 80 ans. Ayant soigné, pendant plusieurs années, un malade avec ce vénérable confrère, je puis en parler avec quelques détails.

Notre confrère s'était marié, pour la troisième fois, en 1878, à l'âge non pas de 80 mais de 76 ans, et de cette troisième femme, il eut deux enfants : un garçon, qui a 25 ans, et une fille, qui en a 23 ; il avait alors 81 ans. Il est décédé le 4 août 1888, dix ans après son mariage, âgé de 86 ans.

Ses enfants ont une santé excellente, et c'était un spectacle touchant de voir ce grand vieillard, toujours droit, prendre un soin méticuleux de ses enfants, qu'il berçait, épongeait et habillait avec un soin jaloux. M. R. de Latour a laissé plusieurs ouvrages ; dans le dernier, *De la Chaleur animale*, il proposait, avec plusieurs observations à l'appui, de combattre et d'éteindre sur place les inflammations, et surtout celles de l'abdomen, par l'application de couches successives de collodion.

Dans des conditions à peu près analogues, je citerai, comme s'étant marié très tard et ayant conservé sa virilité, le duc Claude de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, qui se maria à l'âge de 66 ans avec Charlotte de Laubespine, et en eut, le 16 janvier, trois ans après, un fils, l'auteur des fameux Mémoires. Le duc éleva son fils avec le plus grand soin et ne mourut que quatorze ans après, à l'âge de 83 ans environ.

Après Ferdinand de Lesseps, Marc Seguin et Gœthe, cités dans l'intéressant article du confrère Callamand, je signalerai, comme exemple de longévité et virilité, un chirurgien des hôpitaux, mort il y a peu de temps, dont la *Chronique* a parlé dernièrement, le docteur G..., membre de l'Académie. De notoriété publique, il avait pour maîtresse une actrice de l'Opéra, et elle n'avait point à se plaindre de la frigidité de son amant fort âgé, tout au contraire.

Et comme, dans un de nos dîners mensuels chez Brébant, nous lui demandions son secret pour conserver cette vigueur qui contrastait avec ses cheveux blancs, il nous répondit : « J'ai été sage et sobre dans ma jeunesse, et j'use mais n'abuse pas dans ma vieillesse ! »

Citons encore un contemporain, le docteur Meurisset, de Noyon, signalé à l'attention de ses confrères par le docteur Bougon et qui vient de mourir après avoir dépassé la centième année : le Dr Meurisset, à cet âge avancé, a écrit la vie de sainte Bathilde, reine de France.

Mais nous devons à notre confrère le docteur de Fornel, de Paris, un exemple plus curieux encore de longévité et de paternité tardives.

Le docteur Pierre de Fornel, *alias* de Fournel, ou de Fournelle, était né à Barjac, en Vivarais, en 1690. Il s'intitulait chimiste, en même temps que médecin, et mena l'existence la plus mouvementée et la plus accidentée. Fixé à Paris à l'époque de la grande Révolution, il vit son domicile envahi par une bande de révolutionnaires, et en s'y opposant de toutes ses forces, il eut une cuisse cassée pendant le pillage de son laboratoire ; il était alors âgé de 103 ans. Il fut soigné avec tant de zèle et d'attention par une des filles de son concierge que, plein de reconnaissance, il se maria avec elle. Elle avait alors *18 ans* et lui *104*. Ce mariage lui donna-t-il une vigueur nouvelle ? C'est probable, car ce brave docteur, passant un nouveau bail avec la vie, eut quatre enfants et ne mourut qu'en décembre 1810, à l'âge de 120 ans. Son portrait avait été fait en 1809. Qu'est-il devenu ?

Certainement, le récit de sa vie, de ses pérégrinations et aventures, serait fort intéressant à connaître, et notre confrère le docteur de Fornel, qui en a fait l'étude, se ferait un plaisir de communiquer ses notes à la *Chronique*. Quoi qu'il en soit, ce cas de longévité est bien fait pour encourager nos confrères âgés, en leur donnant la preuve que notre profession n'est pas aussi meurtrière qu'on a bien voulu le dire.

Dr GÉLINEAU.

Bail d'enfants au rabais (XI, 788). — Dans le numéro de la *Chronique médicale* du 1er décembre écoulé, à la suite de la publication d'une pièce judiciaire que vous annoncez sous le nom de « Bail d'enfants au rabais », vous demandez à vos nombreux lecteurs si l'on pourrait citer d'autres documents analogues à celui que l'on vient de lire.

Désirant ne répondre qu'à bon escient, en ma qualité d'habitant de Melun, à cette question qui m'intéressait à double titre, je me suis documenté auprès du savant bibliothécaire de la ville, l'érudit M. Gabriel Leroy, pour qui les archives de la ville et du département n'ont plus de secrets, et voici, à peu près textuellement, ce qu'il a bien voulu m'apprendre, en m'autorisant à vous le transmettre :

La pièce judiciaire, signée Ozon, n'est pas une pièce rare : de semblables se trouvent en très grand nombre dans les archives judiciaires du Chastelet de Melun, transportées depuis peu aux archives départementales à la préfecture, où il est plus facile de les consulter.

(Auparavant, ces archives se trouvaient enfouies, dans le plus grand désordre et sans le moindre souci de leur conservation, dans les greniers et les caves du palais de justice, pêle-mêle avec des pièces judiciaires modernes et autres actes civils, qui font la joie de tous les rongeurs de la contrée.)

Le placement des enfants abandonnés (volontairement ou non) incombait à la commune (et c'était le fermier du domaine royal qui réglait cette dépense). C'étaient de véritables adjudications, qui se passaient par-devant les officiers ministériels et le fermier du domaine royal, pour le placement des enfants assistés, abandonnés ou orphelins ; les adjudicataires choisis étaient, en général, de petits métayers ou de petits artisans qui, pour *une somme minime*, laquelle venait aider leurs faibles ressources, s'engageaient à les nourrir, à les élever et à leur apprendre leur métier ou leur profession.

Cette adjudication, au lieu d'être au plus offrant, était, au contraire, au moins offrant ; et l'on trouve, paraît-il, de nombreuses sentences judiciaires du Chastelet de Melun, relatant des faits identiques.

Cet usage dura jusqu'à la Révolution, et bientôt fut repris par l'Assistance publique. Aujourd'hui, le dépôt de l'enfant n'est plus le fait d'un acte judiciaire, mais d'un acte administratif. Quelle est la meilleure des deux méthodes ? Quelle est la plus profitable à l'enfant ? Ce serait un parallèle assez curieux à établir.

Le service de surveillance des enfants assistés n'est malheureusement pas toujours réservé aux médecins seuls ; il se glisse, parmi les inspecteurs, des titulaires récompensés pour services politiques quelconques, et pour qui ces questions sont du pur hébreu : au lieu de faire de la puériculture, ils font de la paperasserie ; et l'un ne remplace pas l'autre, si ce n'est à leurs yeux ; la mortalité continue donc à sévir sur les jeunes enfants, malgré les statistiques, auxquelles on fait dire ce qu'on veut. A Melun, sur 256 naissances annuelles, il meurt 56 enfants âgés de moins d'un an ; et l'Assistance publique prétend n'avoir, parmi ses enfants, que 6 0/0 de perte : je n'y crois pas. Je viens de fonder une mutualité maternelle à Melun, et nous comptons sur d'autres résultats plus probants.

Em. Heulot.

B. N. — Au lieu de « Bail d'enfants au rabais », il serait peut-être plus juste de dire : Bail de nourriture et d'élevage d'enfants au rabais.

~~ La *Chronique médicale* du 1er décembre pose une question au sujet de *Bail d'enfants au rabais*, qui contient une méprise. *Bail, baile, bailage*, en bas latin *baïla*, en italien *balia*, veut dire : *nourrice*, et il s'agit, dans la pièce rare (?), d'un placement d'enfant trouvé, en nourrice, au rabais, ce qui se fait encore tous les jours. Ceci pour la tranquillité de votre correspondant, qui n'a qu'à s'initier aux vieux dialectes d'où est sortie la langue française, si appauvrie qu'elle devra reveuir à ses origines, pour être comprise dans sa signification étymologique. X.

Origine des tractions rythmées (XI, 756). — Puisque votre très intéressante *Chronique*, du 15 novembre dernier, soulève la question des tractions rythmées de la langue, permettez-moi d'apporter quelque lumière sur ce sujet lugubre, si controversé.

Je crois être, toute vanité à part, un de ceux qui connaissent le mieux l'anatomie et la physiologie du larynx. C'est donc en qualité d'anatomo-pathologiste et de physiologiste, et aussi de laryngologiste, que je vous écris.

Le grand nombre de larynx qui sont passés sous mes yeux et par mes mains, dans la clinique de Béhier à l'Hôtel-Dieu, grâce à l'aide bienveillante du chef de clinique Debove, aujourd'hui doyen de la Faculté, de l'interne Henri Liouville, décédé, et de l'externe P. Roux, maintenant Directeur de l'Institut Pasteur, m'a fait constater que la partie supérieure libre de l'épiglotte, ayant un développement exagéré dans le plus grand nombre des sujets, tant chez l'enfant que chez l'adulte, joue le rôle d'opercule chez les noyés, asphyxiés ou syncopés, et qu'en fermant le pharynx, elle constitue un obstacle inerte au passage de l'air inspiré ou insufflé.

Cette partie de l'épiglotte a une hauteur de 20 à 30 millimètres chez l'homme et une largeur de 27 à 31.

Cette partie libre forme ainsi une sorte de palette, tantôt droite, tantôt repliée en avant, qui, frappée d'inertie, par suite de la perte de son élasticité et de sa rénitence organique, dans l'asphyxie et la syncope, s'infléchit et tombe avec la base de la langue dans le fond de la gorge ; le pharynx se trouvant ainsi obstrué, il est facile de se rendre compte pourquoi l'air inspiré ou insufflé ne peut pénétrer suffisamment dans la glotte et la poitrine.

Si, pour rappeler à la vie le noyé ou l'asphyxié, on le place sur son dos, on rend l'occlusion du passage plus complète et plus difficile à vaincre ; en le plaçant sur l'abdomen ou sur le côté, la face tournée vers le sol, on détermine au contraire un premier dégagement, en obligeant la langue, et par conséquent l'épiglotte, à descendre par leur propre poids dans la bouche. C'est là la première indication à suivre.

La seconde indication consiste à tirer la langue en avant ou au dehors et à l'y maintenir au lieu de la tirailler.

La troisième, c'est de pratiquer la respiration artificielle et de l'aider au besoin par l'insufflation de l'air ou de l'oxygène.

Il y a plusieurs façons de ramener la langue en avant. La plus prompte et la plus efficace consiste à porter au fond de la bouche les extrémités de l'index et du médius pliés en crochet, et de placer ces extrémités derrière la base de la langue, dans les fossettes glosso-épiglottiques ; la langue est ainsi solidement maintenue.

La seconde, c'est d'avoir une spatule abaisse-langue, dont l'extrémité buccale est divisée en deux lobes recourbés en crochet, imitant ceux des doigts et les remplaçant.

La troisième enfin est celle qu'emploient les laryngologistes pour procéder à l'examen du larynx.

Quant aux tractions répétées ou rythmées, comme disait Laborde, je n'en vois pas l'utilité ; bien au contraire, elles laissent après elles une sensation douloureuse et pénible dans le fond de la bouche pendant plusieurs jours. Ce ne sont pas elles non plus qui réveillent la sensibilité et le mouvement, comme le prétendait Laborde ; car, dans la syncope et l'asphyxie, les centres nerveux ne fonctionnent pas ; ils sont sidérés ; ce qui les stimule et les ranime, c'est l'oxygène de l'air respiré que leur apporte la circulation, quelque faible que soit celle-ci.

D[r] Moura,
Lauréat de l'Académie de médecine.

Le professeur Thury (VI, 157). — Dans une note, très documentée, sur les origines de la question relative aux lois de la sexualité facultative, publiée dans la *Chronique médicale* du 1[er] mars 1899, M. Barral annonçait, par erreur, que l'auteur du « Mémoire sur la loi de production des sexes chez les plantes, les animaux et l'homme » M. le professeur Thury, de Genève, était décédé. Cet événement, particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit d'un homme de valeur, s'est accompli le 17 janvier dernier.

Jean-Marc-Antoine Thury naquit à Nyon, petite ville du canton de Vaud, le 18 avril 1822. A seize ans, il enseignait au collège d'Aubonne (Vaud) et, après un court séjour à l'Université de Strasbourg, il devenait régent régulier au collège de sa ville natale.

Il passa ensuite à l'Ecole normale de Lausanne et fut chargé, en 1851, de l'enseignement botanique à la Faculté des sciences de la ville de Genève. Il ne résigna l'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire qu'il menait de front, qu'en 1900.

Thury avait l'intelligence ouverte à toutes les manifestations du savoir humain, science, philosophie, métaphysique, sociologie, etc.

Ses travaux comprennent, entre autres, plusieurs publications se rapportant à la botanique, à la biologie, à la physique terrestre, à l'astronomie et à l'horlogerie.

La construction d'échappements spéciaux pour des héliostats destinés à la Société genevoise pour la construction d'instruments de physique, à laquelle Thury était attaché comme ingénieur-conseil, et une note sur l'emploi des aciers au nickel, pour la construction des pendules compensateurs, me valurent, jadis, un échange de correspondance des plus intéressantes avec ce professeur distingué, capable de discuter, avec une égale compétence, une question de chronométrie ou une question d'histoire naturelle.

Bien que l'œuvre de Thury, disséminée sur les sujets les plus divers, n'ait pas cette apparence massive qui sollicite l'admiration, il est permis de croire cependant, que l'originalité de certaines de ses publications scientifiques et les services rendus à l'industrie par ses nombreux mémoires techniques, assureront à son nom une place honorable dans la « galerie » des savants de notre époque.

Paul Berner.

Napoléon à Waterloo (XII, 57). — Pour avoir beaucoup vécu dans l'intimité de Chilpéric et de saint Eloi, M. le Dr Bougon, qui excelle dans les récits mérovingiens, se trouve moins renseigné sur les faits et gestes de Napoléon.

D'après lui, l'empereur n'aurait dormi que quatre heures la nuit qui précéda la bataille de Waterloo, et passé le reste de la nuit en reconnaissances, qu'il renouvela encore dans la matinée. Mais M. Bougon ne dit pas à quelles sources il a puisé cette information. Je vais lui opposer mes auteurs, qui sont de première main.

Dans une lettre adressée au général Pelet, en 1835 (1), le colonel Bergère, alors chef de bataillon du génie de la Garde, attaché à la personne du général Haxo dans la journée du 18 juin, exprime l'opinion qu' « en 1809, l'empereur se fût levé plus matin, et eût étudié son terrain *de visu*, au lieu de demeurer sur le tertre de Rossomme, où il se faisait tracer sur une carte, par le général Haxo, les positions de l'armée anglaise ».

D'autre part, si la bataille ne fut engagée qu'à onze heures et demie du matin, ce n'est pas, comme le dit M. Bougon, pour donner aux troupes le temps de se ranger en bataille et à Napoléon celui de les passer en revue et de réchauffer leur enthousiasme qui, d'ailleurs, n'en avait pas besoin. C'était en raison de l'état du terrain détrempé par la pluie : « Les soldats enfonçaient jusqu'au genou, dit le général Pelet ; l'artillerie ne pouvait manœuvrer. Cette circonstance ne permit de commencer la manœuvre que vers neuf heures (2). »

Cependant, d'autres témoins oculaires, notamment le comte de Pontécoulant (3), affirment que les rapports faits à l'empereur sur ce point furent très exagérés, et que l'action aurait pu commencer à la première heure, ce qui n'aurait pas donné aux Prussiens le temps d'entrer en ligne. Drouot, paraît-il, se serait accusé d'avoir conseillé ce fatal retard...

L'accord, on le voit, n'est pas près de se faire sur les épisodes de Waterloo, ni sur les causes du désastre.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

Malentendus entre malades et médecins (XI, 788). — La rubrique *Malentendus entre malades et médecins* me rappelle une anecdote personnelle et une cure extraordinaire, que ma modestie naturelle (?) m'a toujours empêché de lancer au jour de la critique. Un vieux paysan misérable me consulte pour des hémorrhoïdes. Je lui conseille l'emploi d'un onguent populéum quelconque : en onctions, matin et soir, à l'anus. Deux mois après, rencontre fortuite du susdit, qui me remercie chaudement du succès obtenu et du soulagement complet, en jurant qu'il avait obéi mathématiquement et fait, matin et soir, une friction...

(1) Le général Pelet (à qui l'on doit la carte de France dite de l'état-major) commandait, à Waterloo, le 2e régiment de chasseurs de la garde à pied, et se distingua particulièrement à l'attaque et dans la défense du village de Plancenoit contre les Prussiens.

Vingt ans après, en 1835, il imagina de demander à un certain nombre de généraux et officiers supérieurs ce qu'ils avaient vu et fait dans la fameuse journée. Ce sont leurs réponses qui voient le jour pour la première fois, en ce moment, dans le *Carnet de la Sabretache*.

(2) *Carnet de la Sabretache*, 1905, p. 37.

(3) *Napoléon à Waterloo*, par un officier de la Garde impériale, p. 254.

à la nuque. Je n'en suis pas encore revenu, depuis 15 ans ; mais, après tout, si on essayait de ce moyen ?

Autre souvenir : Dupré, professeur de clinique médicale à Montpellier, affectait d'épater malades et assistants par des procédés charlatanesques. Un jour, il avise un militaire, entré pour bronchite et emphysème et portant encore son costume, au collet significatif. Aussitôt d'interpeller un étudiant tout ahuri : Qu'a ce malade ? — Sais pas, M'sieu. — Comment ! vous ne remarquez pas cette voussure du thorax, cette respiration typique ?? etc..... On voit bien que vous n'avez pas le coup d'œil médical ! Eh bien, c'est un emphysème mécanique, dû à l'emploi du clairon, et vous allez voir. — De quel instrument jouez-vous, mon ami ? — De la grosse caisse, M'sieu. Tête des spectateurs.

Dans un autre cas, même scène au sujet d'un marin de Palavas, dont la joue présentait une saillie énorme. Nullité de l'étudiant. — Mais, s'écrie Dupré, vous ne voyez pas qu'il s'agit d'une fluxion, consécutive à un abcès dentaire ? Vous allez voir : Mon garçon, vous souffrez des dents et vous avez un abcès dans la bouche, n'est-ce pas ? — Moi, je viens pour la fièvre intermittente ; ça, dit-il, c'est ma chique, et il retire un rouleau de corde de sa joue. A partir de ce jour-là, Dupré s'abstint prudemment des diagnostics à distance, comme des salles d'autopsie, où l'attendaient des constatations aussi flatteuses pour son flair... d'artilleur. X.

〰 Vous demandez « des malentendus entre médecins et malades » ? En voici un — plutôt joyeux, dont je vous garantis l'authenticité.

Vous savez qu'en Angleterre, on désigne communément les chirurgiens par le prix de leurs consultations. C'est ainsi qu'on dit couramment : un chirurgien d'une guinée ou un chirurgien de deux livres, etc...

Il y a quelques semaines, je suis appelé en consultation, par un médecin de mes amis, auprès d'une Anglaise malade. Il me présente : « Le Dr Guinard, chirurgien de Saint-Louis »....., et sa cliente m'a donné cent francs, qu'elle a substitués au billet de cinquante francs, préparé d'avance dans une enveloppe. A. Guinard.

〰 Un jour, un ouvrier plombier vient me chercher pour un de ses compagnons de travail tombé d'un premier étage.

Chemin faisant, j'essaie de me renseigner sur les détails de l'accident :

« Le blessé a-t-il quelque plaie apparente ? Rien de cassé ? Est-il simplement étourdi de sa chute ? *A-t-il sa connaissance* ?

— *Oh ! non, Monsieur, il est marié.*

— Alors, tout ira bien. »

Absolument authentique ! Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

L'esprit des malades et des médecins. — Couplet attribué à Claude-François Reboucher, né à Nancy, conseiller au Parlement, sur l'opération de la fistule qu'allait subir le duc Léopold de Lorraine :

Malgré tout ce qu'on en publie,
Ce n'est point sur La Peyronie
Que je fonde ta guérison.
Sans lui je réponds de l'affaire :
Vit-on Prince de ta maison
Que la Parque ait pris par derrière ?

Chronique Bibliographique

Le salon de Mme Truphot, par Fernand KOLNEY (*mœurs littéraires*), chez Albin Michel, éditeur, Paris, 59, rue des Mathurins.

M. Fernand KOLNEY vient de publier un livre remarquable de tout point. Certes, il n'aura pas l'heur de plaire à tout le monde : c'est le mérite des livres originaux d'être tout d'abord au goût de quelques-uns seulement. Les « bourgeois repus », les « socialistes gavés », les littérateurs arrivés, les ministres menteurs...., tous ceux qui jouissent sans peiner, trouveront en M. Kolney un gêneur, un empêcheur de danser en rond. Groupés autour de l'assiette au beurre, ils la défendent âprement contre tout honnête homme qui dénonce leur cynisme.

Néo-malthusien, par pitié pour la souffrance inutile et imméritée, l'auteur érige la *Grève des Ventres* en principe de rénovation sociale. « Que le peuple ne procrée plus d'esclaves, et puisqu'il est impuissant « à sortir de son enfer, qu'il s'obstine, lui, à ne pas se reproduire, à « ne pas créer d'enfants, pour les faire entrer à leur tour dans sa « noire géhenne..... Que les travailleurs adoptent seulement le mal- « thusisme dans la mesure où la classe nantie le pratique, et vous « allez vous trouver avant une génération, avant vingt-cinq ans, devant « une jolie disette de travail salarié... Et par-dessus les frontières, « s'échangera alors la première étreinte fraternelle entre les déshérités « du monde, résolus à disparaître dans le refus magnifique de pro- « longer leur détresse, leur misère et leur servage... »

J'ajouterai que ce livre est écrit dans une langue riche, d'une force et d'une puissance qui nous permettent de prédire à ce jeune auteur les plus légitimes succès.

Dr KLOTZ-FOREST.

L'*Arthritis avec ses diverses manifestations... est une maladie générale, microbienne et transmissible*, par le Dr TH. GUYOT (de Paris), 2e édition. Paris. G. Steinheil, 2, rue Casimir-Delavigne. 1905.

Le service des conquêtes de la bactériologie pour revenir au traditionnalisme des théories médicales, si paradoxal que cela paraisse, c'est pourtant ce qu'a fait le Dr Guyot. Si chacun veut bien réfléchir aux observations des malades qu'il a soignés, il verra même, en se gardant d'un enthousiasme irréfléchi, comme l'auteur a raison de croire à la *contagion des maladies arthritiques* et avec quelle patience et quelle science il a groupé des affections jusqu'alors étudiées isolément et pour lesquelles on admettait la transmission héréditaire, et dont il montre la nature contagieuse.

Avec l'aide de la seule observation clinique, il a brossé d'une main vigoureuse et sûre le tableau de l'arthritisme, et les données de la bactériologie lui ont apporté la preuve, à peu près certaine, de la justesse de ses idées. Je dis à peu près certaine; car, en médecine, c'est toujours par la clinique qu'on commence, et c'est toujours la clinique qui a raison. Quant à reconnaître avec l'auteur la spécificité de l'entérocoque à la base des syndromes arthritiques, je ne l'ose pas encore, à

l'heure surtout où la spécificité de quelques maladies microbiennes subit un si vigoureux assaut.

Hier encore on pouvait opposer aux affections microbiennes les affections diathésiques ; mais, de même que la tuberculose a fini par se substituer à la scrofule, de même l'arthritis, maladie microbienne et transmissible, remplace la diathèse arthritique, si laborieusement édifiée ; et cette seconde édition en apporte des preuves plus convaincantes encore que la première, puisque, après cette publication, les recherches ont été orientées dans ce sens. Nous pouvons ainsi résumer ce qui sera la vérité de demain : la maladie est *une* ; elle est la réaction de l'organisme sous l'influence des microbes différents et de leurs toxines ; mais les microbes sont toujours à la base de la pathologie ; le froid ne crée pas plus le rhumatisme qu'un trouble nerveux ne crée le diabète, je ne dis pas la glycosurie.

Plus que jamais, le diagnostic sera pathogénique, pour que la thérapeutique soit utile.

Dr Galtier-Boissière, *Pour soigner les maladies vénériennes sexuelles et urinaires*. Paris, Librairie Reinwald, 15, rue des Saints-Pères.

Si ce livre ne devait pas tomber entre les mains de gens qui croiront, après l'avoir lu, en savoir assez long pour soigner les maladies vénériennes, j'en dirais le plus grand bien ; car les matières qui en font l'objet sont décrites avec méthode et clarté J'espère que le public y verra un livre destiné à lui enseigner l'hygiène sexuelle et la curabilité des affections vénériennes, pour son plus grand avantage, et non un livre pour se soigner lui même, ce qui serait à son grand détriment.

Les jeunes gens, les pères de famille, les éducateurs en trouveront la lecture utile et instructive ; les médecins eux-mêmes le liront avec plaisir.

Dr Joseph Poncel, *La psychothérapie dans l'intervention chirurgicale*. Delord-Bœhm et Martial, Montpellier. 1904.

Tous les anciens auteurs ont consacré des pages aux qualités morales nécessaires au chirurgien, tandis que les modernes n'en parlent pas. Ces qualités seraient-elles inutiles depuis l'avènement de l'anesthésie et de l'antisepsie ? Le chirurgien ne serait alors qu'un bon ouvrier, et si c'est l'idéal de quelques-uns, on doit souhaiter qu'ils soient rares. Le Dr Poncel, dans une thèse très documentée, et où il cite certains travaux parus dans la *Chronique médicale*, étudie l'âme de l'opéré et tout ce qui peut agir sur cette âme avant, pendant et après l'opération, et cette lecture ne nous fait point regretter que ce sujet ne soit pas traité dans les ouvrages actuels. Mais je me suis plu surtout à retrouver dans ces lignes l'enseignement journalier par l'exemple et par la parole que j'ai reçu d'un de mes maîtres, celui qui m'enseigna la chirurgie. L'enseignement médical comporte plus facilement une étude psychologique du malade ; mais le chirurgien en doit retirer le même bénéfice que le médecin ; ils ne peuvent oublier l'un et l'autre que la thérapeutique ni le bistouri ne guérissent tout et qu'il est des malades qu'on ne guérit qu'avec son cœur.

Henri Fourestié, *Qui nous conduira ?* Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris. 1905.

Le règne de la force ne peut être admis par aucune nation civilisée. Les religions peuvent bien bercer la souffrance humaine, mais elles ne donnent pas la solution du problème social. Qui donc nous conduira ? L'*Ecce homo* de la société future sera l'homme de caractère. L'auteur nous en donne sinon une définition, du moins une étude très approfondie, et il en fait la base d'un système de morale auquel il ne manque que de l'originalité, car les religions nous l'ont déjà fournie.

Que sert de remplacer une religion révélée par une religion rationnelle Même et surtout si chacun peut choisir ensuite — pour les détails de sa vie — son temple religieux. L'homme de caractère est assurément une xemple à donner et chacun doit s'efforcer de l'être ; mais, même si chacun l'était, si nous avions la république idéale que conçoit l'auteur, je crois bien que sa durée serait éphémère, car les peuples ue duren que ce que dure leur valeur militaire, et s'il n'est pas prouvé que le sabre soit le meilleur moyen de dominer à l'intérieur, il est malheureusement trop certain que le canon est encore ce qu'il y a de mieux pour s'assurer au dehors le respect des uns et l'amitié des autres.

André Lombard.

Débuts de l'imprimerie en France. — L'Imprimerie nationale. — L'Hôtel de Rohan, par Arthur Christian. Paris, G. Roustan et H. Champion, quai Voltaire, 5 et 9.

Nul n'était mieux qualifié assurément pour écrire ce livre que le Directeur de notre Imprimerie nationale. M. Christian n'est pas seulement l'administrateur idéal, mais il a une qualité d'un autre prix à nos yeux : c'est un écrivain et un lettré de haute distinction.

C'est aussi un amateur de goût, et il l'a témoigné une fois de plus, en donnant tous ses soins à la composition de cet ouvrage, qui lui fait grand honneur, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue typographique.

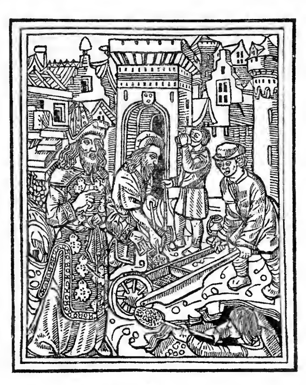
Les origines de l'imprimerie sont assez difficiles à déterminer. Comme le dit l'auteur lui-même, « la date où, pour la première fois, on eut l'idée de multiplier l'image ou l'écriture par des moyens artificiels, se perd en quelque sorte dans la nuit des temps ». Sur ce point, comme sur tant d'autres, les Extrême-Orientaux ont devancé les Occidentaux.

En Europe, et plus particulièrement en France, les premiers imprimeurs ont été des « imagiers » ou des « cartiers », mais c'est bien à Gutenberg que revient l'honneur d'avoir réalisé le premier l'invention *pratique* de l'imprimerie. C'est grâce à lui que la typographie est devenue un art véritable.

Ce fut un libraire parisien du nom de Pasquier Bonhomme, qui, en 1476, imprima dans la capitale le premier livre en français ; ce fut un typographe également parisien, Jean du Pré, qui, le premier, introduisit la gravure dans les livres, en 1481. Une des planches qu'il publia nous donne la représentation fidèle d'un chantier de construction au xve siècle : l'on y voit à l'œuvre un terrassier, un tailleur de pierres, un maçon, avec leurs outils respectifs, et on distingue, entre

autres, une *brouette*, dont on attribue généralement l'invention à Pascal, et qui était en usage deux siècles avant lui.

Du xve siècle date également, — c'est encore M. Christian qui nous le rappelle, car nous le savions depuis... l'an dernier, au cours de recherches personnelles, — date, disons-nous, la première encyclopédie de connaissances météorologiques, agricoles, *hygiéniques* et



LA PREMIÈRE BROUETTE

(*Cliché de l'Imprimerie Nationale.*

morales, imprimée sous le titre de : *Calendrier des Bergers*.

Ce que nous ignorions, par exemple, c'est que la première affiche imprimée en France fut placardée à la porte d'une église !

Et le plus ancien indicateur des rues de Paris ! Il est de 1498 et fut imprimé par Pierre Le Caron : un nom à retenir, comme celui d'un initiateur.

Mais que ne trouve-t-on pas dans le savant ouvrage de M. Christian ? Auriez-vous cru, par exemple, que l'expression familière « rigoler » était employée déjà au moyen âge, comme le prouve ce passage de l'*Histoire de Mélusine :* « Beaulx seigneurs ne rigoles pas trop fort ? »

Nous revenons à la médecine avec Théophraste Renaudot, père du journalisme en France, créateur de la première feuille d'annonces et

Les rues et les egliſes de la ville.
de paris auec la deſpenſe qui ſe fait
par chaſcun iour



Les rues de paris. Et ꝑmieren
le quartier des halles
La grant rue ſainct denis
La rue ſainct ſauueur
La rue de beau repaire
La rue pauee
La rue de mont horgueil
La rue de quicquetonne
La rue au lyon
La rue de mal conſeil
La rue de merderel
La rue au ſigne
La rue de la grant truanderie
La rue de la petite truanderie
La rue de mandeſtour
La rue de petouet
La rue de la chăuoirerie
La rue de la coſſonnerie
La rue au feurre
La rue de la charronnerie
Le cloiſtre ſaincte opportune
La rue de la tabletterie
La rue de perrin gaſſelin
La rue de la harengerie
La rue de la ſaunerie
La rue de la megiſſerie
La rue ſainct germain laucerroy
La rue des lauandieres
La rue de iehan loingtier
La rue guillaume poiree
La rue des recommanderesſes

LE PREMIER ANNUAIRE DES RUES DE PARIS

(*Cliché de l'Imprimerie Nationale.*)

aussi des consultations gratuites pour les indigents, — ce qui n'est pas un de ses moindres titres de gloire. Mais avant Renaudot, et dès le xve siècle, on faisait distribuer, dans la rue ou dans les lieux publics, de petites feuilles volantes ou de petits billets, dans lesquels on donnait des adresses de commerçants, ou même l'on annonçait des livres qu'on mettait en vente. Comme si la réclame devait être intimement liée au journal, dès le dixième numéro, la *Gazette* de Renaudot contenait des annonces : à la date du 2 juillet 1631, le gazetier recommande les vertus des eaux minérales de Forges-les-Eaux, en Normandie, où le roi venait de faire une saison avec la cour.

L'ouvrage, si richement documenté, de M. Christian, contient, outre les détails que nous avons glanés çà et là dans le premier chapitre sur *Les débuts de l'Imprimerie en France*, deux autres monographies qui ne sont pas d'un moindre intérêt, à un autre point de vue : *les Débuts de l'Imprimerie nationale*, dont l'auteur poursuit l'historique jusqu'à nos jours, et l'*Hôtel de Rohan*, où sont accumulées tant de merveilles d'art, et que M. Christian a su faire revivre en une évocation prestigieuse. Nous recommandons tout particulièrement à ceux qui s'occupent d'occultisme les pages sur Cagliostro et Mesmer, où l'on retrouve maintes particularités, qui, pour ne pas être tout à fait inédites, n'en sont pas moins, pour la plupart, assez communément ignorées. Principalement sur Cagliostro, les appendices publiés par M. Christian sont fertiles en contributions, d'importance variable, mais qui, toutes, ont leur valeur.

D'après l'analyse serrée que nous en avons donnée, M. Christian jugera du plaisir que nous avons goûté à lire son ouvrage, plaisir que nous nous sommes efforcé de faire partager à nos lecteurs (1).

A. C.

P. Cossonet et P. Heuzé, *En Allemagne*. Un vol. Daragon, éditeur. — Pélissier, *Cent heures à Cracovie*. Une broch. Forzani, Rome.

C'est un véritable guide du touriste en Allemagne que les auteurs ont écrit, guide bien présenté et complet : aux détails minutieux sur les curiosités des grandes villes sont joints des exposés précis de l'administration, des coutumes, des mœurs. Certains chapitres, tel celui relatif à l'alimentation, sont fort suggestifs et permettent au lecteur de pénétrer dans l'intimité de la famille allemande, dont nous nous faisons, en général, une idée fausse. Ce guide sera certainement très apprécié des voyageurs, qui, aux vacances prochaines, iront faire connaissance avec les brasseries de Munich, les tilleuls de Berlin ou les foires de Leipzig.

Dans le même ordre d'idées, signalons une intéressante plaquette de M. Pélissier, dans laquelle il raconte le voyage qu'il fit, comme délégué de l'Université de Montpellier, à Cracovie, qui fêtait le cinquième centenaire de son Université.

Dr L. Nass.

(1) Grâce à la parfaite obligeance de M. Christian, nous avons pu obtenir communication des clichés de l'Imprimerie Nationale, dont nous reproduisons les gravures dans ce fascicule.

Revue Biblio-critique

Histoire.

Histoire de la Compagnie Royale des Indes Orientales (1664-1719), par Jules SOTTAS ; Paris, Plon. — *Le Drame de Varennes*, par G. LENOTRE; Paris, Perrin et Cie. — *Madame Atkyns et la Prison du Temple* (1758-1836), par Frédéric BARBEY ; Paris, Perrin. — *Deux œuvres de Greuze*, par J.-C. Alfred PROST ; Paris, Firmin-Didot. — *Souvenirs de la Baronne du Montet* (1785-1866) ; Paris, Plon. — *Calendriers d'un Bourgeois du quartier Latin*, par Henri DABOT (deuxième série) ; Péronne, Doal. — *Histoire des Théâtres de Paris* (1402-1904), par L. Henry LECOMTE ; Paris, Daragon. — *Nouveau Dictionnaire Historique de Paris*, par Gustave PESSARD ; Paris, Rey.

Biographies et Monographies littéraires et historiques

Rabelais et J.-C. Scaliger, par le Dr DE SANTI ; Paris, Champion. — *La Femme du Grand Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé*, par Octave HOMBERG et Fernand JOUSSELIN ; Paris, Plon. — *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles et la Cour de Madame Elisabeth*, par le Comte FLEURY ; Paris, Emile-Paul. — *La Princesse Charlotte de Rohan et le Duc d'Enghien*, par Jacques DE LA FAYE ; Paris, Emile-Paul. — *Chamfort* (collection des plus belles pages) ; Paris, Mercure de France. — *L'Hôtel du Marquis de Villette, maison mortuaire de Voltaire*, par Lucien LAMBEAU ; Commission du Vieux-Paris. — *Madame Récamier et ses amis*, par Edouard HERRIOT ; Paris, Plon. — *Victor Hugo à Guernesey* (*Souvenirs personnels*), par Paul STAPFER ; Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie. — *Un Philanthrope méconnu du XVIIIe siècle : Piarron de Chamousset*, par F. MARTIN-GINOUVIER ; Paris, Dujarric.

Littérature.

Le Livre (Historique), par Albert CIM ; Paris, Flammarion. — *Propos Littéraires* (3e série), par Emile FAGUET ; Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie. — *Les Français de mon temps*, par le vicomte G. D'AVENEL ; Paris, Plon. — *L'Avenir de l'Intelligence*, par Charles MAURRAS ; Paris, Fontemoing. — *Défense et Bloc*, par Noël DORVILLE ; Paris, Albin Michel. — *La Séduction* (Histoires galantes), par Frédéric LOLIÉE ; Paris, Albin Michel. — *La Beauté s'en va*, par Paul DIFFLOTH ; Paris, Combet. — *Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac*, par G. CAPON et R. YVE-PLESSIS ; Paris, Plessis. — *L'Ile de Lutèce*, par A. ROBIDA ; Paris, Daragon. — *La Cité des intellectuels* par F. MAILLARD ; Paris, Daragon. — *La Cité d'amour au Japon*, par le Dr *Tresmin-Trémolières* ; Paris, Librairie Universelle.

Histoire de la Médecine.

Aberrations de l'Instinct Sexuel, par le Dr CHEVALIER; Paris, Storek. — *Etude sur la syphilis chez le médecin*, par le Dr Henri PEROT ; Lyon, Rey. — *Lyon en 1630* (Fragments d'Histoire Médicale) ; Paris et Lyon, Storck. — *Des Supplices infligés aux cadavres pendant le Moyen Age et la Renaissance*, par le Dr Ch. QUERLEUX ; Lyon, Rey. — *Superstitions et Remèdes Populaires en Touraine*, par Adolphe-Joseph-Hyacinthe DARMEZIN ; Bordeaux, Imprimerie Commerciale et Industrielle. — *La Notion des couleurs et la Linguistique*, par Antoine-Charles CANDIOTTI ; *Les Animaux en Justice au temps Jadis*, par L. LOSSOUARN ; Bordeaux, Y. Cadoret. — *Essai sur l'Histoire de la gynécologie dans l'antiquité grecque*, par Charles CLOLOGE ; Bordeaux, Arnaud. — *Le Corps Médical dans le Nord depuis 1789*, par le Dr Michel de CHABERT ; Lille, Le Bigot. — *La cure de Mme de Sévigné à Vichy*, par le Docteur GRELLETY ; Mâcon, Protat. — *Scarron et Couthon, atteints du rhumatisme tuberculeux*, par MM. Antonin PONCET et René LERICHE ; Lyon, Association typographique. — *Notice nécrologique sur le docteur Alexis Dureau*, par le Dr DUCHÉ père ; Auxerre, Imprimerie Lanier.

Médecine, Hygiène, Anthropologie.

L'Art de vivre, par M. le Dr TOULOUSE; Paris, Fasquelle. — *L'Hygiène sociale, œuvre de science et œuvre de morale*, par le Dr J. GRASSET ; Montpellier, Coulet. — *Lettres à un jeune homme qui veut étudier la médecine*, par le Dr DUMAS ; Paris, Paulin. — *Physiologie des professions : le Violoniste*, par G. DEMENY ; Paris, Maloine. — *Odeurs et Troubles cardiaques*, par le Dr JOAL, du Mont-Dore ; Paris, Rueff. — *Les Classes pauvres ; recherches anthropologiques et sociales*, par Alfredo NICEFORO, Privat-Docent à l'Université de Lausanne ; Paris, V. Giard et Brière. — *Dictionnaire de Médecine*, par E. LITTRÉ ; vingt et unième édition, par A. GILBERT, fascicule 1 ; Paris, Baillière et Fils.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à un n° ultérieur la Revue biblio-critique, *dont on vient de lire le sommaire.*

Avis aux souscripteurs du " Cabinet Secret "

L'éditeur du *Cabinet Secret* nous avise que l'impression des Tables, très importantes, de cet ouvrage, demandant un soin particulier, la publication des volumes s'en trouvera retardée, mais de quelques jours seulement.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 14 15 Juillet 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Pathologie Historique

Les familles souveraines et la dégénérescence ; considérations générales sur le prognathisme inférieur ; étude critique des documents iconographiques. Les Habsbourg (1).

Par M. le Dr V. Galippe,

Membre de l'Académie de médecine.

I

Nous nous proposons d'étudier, à travers les âges, la transmission d'un stigmate de dégénérescence, que nous définirons tout à l'heure.

Pour étudier cette tare héréditaire, nous nous sommes adressé à une famille souveraine la possédant au plus haut degré, avec un caractère de fixité presque constant et qui l'a imposée, d'une façon en quelque sorte fatale, aux autres familles souveraines avec lesquelles elle s'est alliée.

Les auteurs qui ont avant nous abordé le problème de l'hérédité ont dû recourir eux aussi aux dynasties royales, les seules dont les archives soient complètes. Ce sont ces dynasties qui offrent au clinicien, comme le dit Brachet, les sources les plus précieuses de documentation pathologique. Nous nous proposons donc d'ajouter un chapitre de pathologie historique aux études déjà publiées.

« La pathologie historique, dit Brachet, est proprement l'explication biologique des données que nous fournissent les textes historiques (2), données, réunies et contrôlées suivant les règles de la critique scientifique, dans le double but de servir tantôt à la science médicale, tantôt à la science historique. » (*Pathologie mentale des rois de France*, p. XII, Introduction.)

(1) Avec une bonne grâce et un empressement auxquels nous nous plaisons de rendre un public hommage, MM. Masson, éditeurs, ont bien voulu nous donner l'autorisation de publier des fragments du très important et très intéressant travail de M. le Dr V. Galippe, qui vient de paraître sous le titre de : *L'Hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines*. Tous ceux que préoccupent les progrès de la pathologie historique s'empresseront de lire cet ouvrage, qui a sa place marquée dans la bibliothèque de tous les historiens, autant que dans celle des médecins, de plus en plus nombreux, que préoccupent ces problèmes passionnants.

(2) Nous verrons tout à l'heure que ce ne sont pas les seuls documents historiques que l'on puisse consulter avec profit (G. V.)

Nous avons exposé plus haut les raisons impérieuses qui nous avaient en quelque sorte obligé à nous adresser aux familles souveraines. Ce sont les seules dont on puisse suivre l'évolution avec sécurité, pendant de longues années.

Autant et plus que les autres, les familles souveraines sont sujettes aux causes de dégénérescence. Parmi ces causes, il en est qui leur sont propres et en quelque sorte professionnelles.

C'est ainsi que Jacoby considère l'exercice du pouvoir comme une cause de dégénérescence, en affaiblissant la volonté du *moi*, rendant ainsi l'homme moins apte à résister à ses désirs, à ses instincts, aux suggestions, renforçant par conséquent l'action réflexe et rendant plus directe la transformation de la perception en mouvement, en acte, en annulant plus ou moins l'activité des centres modérateurs ; en un mot, *le pouvoir, par son influence morale sur la personnalité, doit produire dans la vie cérébrale un trouble fonctionnel dont la nature et le caractère sont identiques à ce que nous trouvons au début des maladies mentales et des affections nerveuses graves.*

On a une preuve nouvelle de l'action dissolvante exercée sur le moral d'un individu quelconque par le pouvoir absolu, en observant ce qui s'est passé et ce qui se passe encore dans les pays nouvellement conquis, alors surtout que les populations de ces contrées sont inférieures soit au point de vue intellectuel, soit au point de vue de l'armement. Depuis les fameux *Conquistadores* portugais ou espagnols, jusqu'à certains administrateurs de nos jours, représentant les nations civilisées, nous constatons les mêmes cruautés et les mêmes exactions, commises soit dans un but de lucre, soit uniquement par dégradation morale.

. . . .

II

Chaque fois, avons-nous dit, qu'un homme se singularise par un stigmate physique quelconque (strabisme, taches pigmentaires, gaucherie, doigt supplémentaire, bec-de-lièvre, voûte palatine ogivale, prognathisme inférieur, etc., ou toute anomalie dans la conformation régulière du corps), il peut également présenter les particularités morales et intellectuelles qui le font rentrer dans la catégorie des dégénérés, sans que pour cela il puisse cesser de jouir du privilège d'une aptitude ou d'une faculté prédominante, malgré la déséquilibration mentale que l'on trouve chez la plupart de ces sujets...

Envisagée à un point de vue général, l'étude des familles souveraines présente encore cet intéressant avantage, c'est que celles-ci se sont conformées spontanément aux règles fixées par la zootechnie pour la fixation et la transmission de certains caractères n'appartenant pas à l'espèce. Par orgueil de caste, par nécessités politiques, ces familles ont recouru, elles aussi, à la sélection et aux mariages consanguins.

La pratique des unions consanguines dans les familles royales est des plus anciennes.

Les Incas aussi bien que les Perses, dit M. Baron, en étaient venus à accepter, à titre de licence royale, le mariage entre frère et sœur, d'autant plus qu'il ne s'agissait ici que de pousser un peu plus loin le principe de la pureté du sang, principe accepté pour les mariages

des princes et que nous voyons encore appliqué de nos jours. (*Des méthodes de reproduction en zootechnie*, p. 325.)

Nous savons combien les Habsbourg ont usé de ce procédé, et, dans cette famille, les mariages consanguins ont toujours été pratiqués, même à un degré de parenté très rapproché, comme par exemple entre nièce et oncle, entre cousins germains.

S'il est vrai, comme le dit le Dr Jacoby, qu'on ne s'épouse pas, en vertu des anomalies physiques et morales que les deux conjoints peuvent présenter, néanmoins l'histoire, d'accord avec la clinique, est là pour nous démontrer qu'une des plus grandes familles souveraines de l'Europe a multiplié et fixé au moins ses tares physiques par des mariages consanguins, soit par orgueil familial, soit pour d'autres raisons, et la pathologie sociale nous montre avec quelle fréquence les dégénérés se recherchent pour s'unir.

Mais les mariages consanguins chez les dégénérés ne vont pas sans de graves inconvénients ; on ne fixe pas que des anomalies physiques, on multiplie aussi les tares morales et intellectuelles.

L'histoire nous montre que de telles familles, après avoir rempli un rôle plus ou moins éclatant, finissent fatalement par s'amoindrir physiquement, intellectuellement, moralement, et par disparaître. C'est une question de temps.

Les dissentiments retentissants, les catastrophes qui se sont produites, depuis un certain nombre d'années, dans cette famille des Habsbourg, si illustre à tant de titres, montrent qu'elle en est arrivée à la période de dissolution, période dont il est impossible de prévoir et encore moins de fixer la durée.

Les unions consanguines, si en honneur aujourd'hui encore, entre les diverses branches de la famille des Habsbourg, ne sauraient être considérées comme des croisements d'individus normaux. Nous les verrons souvent aboutir à la dissolution des familles ou à la stérilité ; néanmoins nous devons reconnaître qu'en même temps qu'un type familial s'était fixé d'une façon presque indélébile, cette ressemblance physique s'accompagnait d'une parenté intellectuelle, entraînant une communauté de goûts, d'intérêts, d'ambitions, ayant persisté pendant des siècles. La dissolution de l'hérédité s'explique à la fois par son caractère pathologique et aussi par l'introduction d'éléments étrangers, normaux ou non, par des causes accidentelles, ces éléments de dissolution ayant amené des dissemblances physiques, aussi bien que des dissemblances morales, conséquences des premières. C'est une nécessité politique, une condition en quelque sorte nécessaire à leur grandeur, pour les familles souveraines, que d'*essaimer*, c'est-à-dire de contracter des alliances avec d'autres familles royales. La famille des Habsbourg, la plus grande et la plus puissante de toutes, a fourni des reines à l'Europe entière, et en particulier à la France.

« Ces Habsbourg, illustres depuis le xe siècle, ont réalisé l'empire universel ; vainement remonterait-on les âges ; nulle souveraineté comparable, nulle étendue pareille de possessions. Les mers s'ouvrent pour eux, des continents nouveaux surgissent pour recevoir leur loi ; ce n'est point l'Europe seule qu'ils entraînent dans leur orbite, ce sont les deux Amériques, l'Afrique et l'Asie. Si leur puissance a décliné, si les Bourbons l'ont ébranlée, et si, dans la plus grande partie de leurs Etats, ils se sont même substitués à eux, c'est en se réclamant de leur sang et en se disant de leur race. La France, de-

puis trois siècles, a reçu d'elle presque toutes ses reines : Éléonore, qui épousa François Ier ; Elisabeth, qui épousa Charles IX ; Anne, qui épousa Louis XIII ; Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV ; Marie-Antoinette, qui épousa Louis XVI. » (F. MASSON, *Napoléon et son fils*, p. 30).

D'une façon générale, et comme on le verra dans les tableaux généalogiques consacrés aux Habsbourg, leur fécondité était considérable, et, pour ne parler que des temps plus voisins de nous, nous citerons les exemples suivants :

Léopold de Lorraine avait eu quatorze enfants ; François Ier, seize ; Joseph II, huit ; François II, treize. Chez les filles de Marie-Thérèse, Marie-Caroline de Naples avait eu dix-sept enfants ; Marie-Antoinette de France, quatre ; Marie-Amélie de Parme, six. On ne compte pas les morts, dit Frédéric Masson ; politiquement parlant, c'est possible ; mais, au point de vue de la pathologie historique, il n'en est plus de même, et nous savons quelle conséquence il en faut tirer.

Une autre conclusion générale à retenir de ce qui précède, c'est que, chez les Habsbourg, les femmes, alors même qu'elles ne présentaient point à un degré très accusé le stigmate familial caractéristique, plus marqué chez les hommes que chez celles-ci, avaient en puissance la faculté de l'imposer à leur conjoint et à leur descendance, avec des particularités morales ou intellectuelles, tellement il était fixé et inséparable en quelque sorte de la personnalité des Habsbourg.

Ceci n'a rien qui doive nous étonner et est conforme à ce que nous enseigne la pathologie. Dans les familles soumises habituellement à notre observation, nous constatons, en étudiant l'influence du sexe sur la transmission des tares héréditaires, que c'est le sujet qui présente au plus haut degré les caractères de la dégénérescence qui les impose généralement, quand l'un des conjoints est sain et l'autre non. Dans ce cas, les enfants ressemblent surtout à celui de leurs parents qui, en vertu de son état de dégénérescence plus marqué, a une aptitude plus grande à transmettre certains caractères d'ordre pathologique ou tératologique. Lorsque les mariages sont consanguins, c'est-à-dire que les deux époux présentent des stigmates identiques ou analogues, l'hérédité s'impose à tous les enfants sans acception de sexe. C'était le cas habituel dans la famille des Habsbourg, lorsqu'ils s'unissaient entre eux et fixaient encore ainsi plus profondément leurs stigmates. Quel que fût son sexe, lorsqu'un Habsbourg se détachait du tronc familial et contractait une union avec une famille étrangère à la sienne, ou possédant déjà une certaine proportion du sang des Habsbourg dans les veines, c'est toujours l'hérédité de cette famille qui s'imposait, même quand son représentant était une femme. Nous pourrions presque dire, surtout quand c'était une femme ! Il en résulte que ceux qui contractaient alliance avec la famille des Habsbourg pour propager leur race propageaient surtout celle des Habsbourg. Ces données sont, du reste, conformes aux observations faites sur l'influence du sexe au point de vue de l'hérédité pathologique.

. . . .

III

Nous nous sommes proposé seulement d'étudier, dans la famille des Habsbourg, la transmission d'un caractère tératologique, facilement

appréciable à la vue et qui s'est transmis avec une telle constance qu'il fait pour ainsi dire partie intégrante de cette famille et lui imprime une originalité propre. Nous voulons parler du prognathisme inférieur et du développement exagéré de la lèvre inférieure.

Nous entendons par prognathisme inférieur l'anomalie en vertu de laquelle les rapports des deux maxillaires et des dents cessant, par un mécanisme quelconque, d'être normaux, la mandibule est projetée en avant, laissant le maxillaire supérieur plus ou moins en arrière, et donnant ainsi à la physionomie un aspect rappelant la malformation que nous avons décrite chez les bouledogues. Cette dénomination étant admise en tératologie, nous l'avons adoptée pour ne pas courir le risque, en employant un autre terme, même plus précis, de ne pas être compris et de créer ainsi une confusion regrettable.

Si donc, héréditairement ou pour une cause pathologique quelconque, le maxillaire inférieur est plus développé dans toutes ses dimensions qu'à l'état normal, ou même s'il a continué à s'accroître pendant un certain temps, on aura un degré beaucoup plus marqué de prognathisme inférieur.

Autant qu'on en peut juger par l'iconographie des Habsbourg, il est permis de supposer que leur prognathisme inférieur si remarquable est généralement constitué par une atrésie variable du maxillaire supérieur et un développement anormal et héréditaire de la mandibule.

Il est très intéressant de noter que les anomalies du maxillaire inférieur s'accompagnent souvent d'un développement anormal concomitant du nez. Il est facile de s'en assurer par l'inspection d'un certain nombre de portraits que nous reproduisons. Depuis que notre attention a été appelée sur ce point, nous avons noté, dans plusieurs familles névropathiques, une déviation de la cloison nasale, héréditaire au même titre que le prognathisme inférieur. Mais plus fréquemment on constate un développement exagéré du nez, soit en grosseur, soit en longueur, sans déviation, chez les prognathes inférieurs.

Nous ne pouvons pas donner actuellement d'explication de ce fait d'observation, et nous nous bornons à signaler le parallélisme fréquent des anomalies du maxillaire inférieur et celle du nez. C'est ainsi que, dans les arrêts de développement du maxillaire inférieur, il est très fréquent d'observer un allongement considérable du nez.

C'est un type que les physiognomistes ont comparé à la tête de certains oiseaux de proie.

Le prognathisme inférieur existe souvent chez les rachitiques.

Nous nous défendrons tout d'abord de vouloir faire une généralisation hâtive, sachant trop bien, pour l'avoir démontré nous-même, que différentes infections, différentes intoxications, chez les générateurs, peuvent engendrer des troubles de développement identiques chez les descendants. D'autre part, les géants, les acromégaliques présentent une particularité qui n'a pas été signalée, au moins que nous sachions, chez les personnages que nous étudions ; nous voulons parler de la croissance continue qui a été observée chez eux. Mais, à côté de cet élément capital de différenciation, il y a de nombreux points de contact démontrant que, si nous ne sommes pas autorisés, dans l'état actuel de la science, à rapprocher nos prognathes inférieurs des acromégaliques, en invoquant une communauté d'origine s'étant manifestée à un degré moindre, puisqu'elle n'aurait agi que sur des régions

limitées du squelette, nous pouvons néanmoins tenter ce rapprochement, puisque les uns et les autres ont présenté, à des périodes différentes de leur évolution, des troubles profonds de développement, quelle que soit la cause à laquelle ces troubles puissent être rapportés.

En admettant comme démontrées les causes provocatrices, invoquées actuellement, du gigantisme et de l'acromégalie, que l'on tend à identifier, il n'est pas absurde de supposer qu'à côté de ces formes, en quelque sorte parfaites, de l'acromégalie, il en existe d'autres incomplètes, ébauchées en quelque sorte, dérivant de troubles moins profonds du système nerveux ou des organes dont le bon fonctionnement semble être en rapport étroit avec le développement de l'individu.

Le prognathisme inférieur n'est pas le seul point de ressemblance que l'on puisse établir entre la classe d'individus que nous étudions sous le nom de prognathes inférieurs et les acromégaliques. On observe presque constamment chez ces derniers un développement considérable des lèvres, et surtout de l'inférieure. Or, il suffit de se reporter aux portraits que nous donnons, pour voir que tous, ou presque tous, présentent, comme nous l'avons fait remarquer, cette particularité.

La langue, elle-même, présente chez les acromégaliques un développement anormal (macroglossie), rendant la prononciation très vicieuse. Nous avons signalé cette particularité chez Louis XIII. Peut-être Charles-Quint en était-il également affecté ?

On a noté également chez les acromégaliques un développement exagéré du nez, portant aussi bien sur les os propres que sur les parties molles et sur les cartilages qui sont hypertrophiés. On verra plus haut que cette particularité nous avait également frappé. Cette anomalie, bien qu'existant dans un grand nombre de nos portraits, est particulièrement remarquable dans quelques-uns de ceux-ci, que nous signalons à l'attention de nos lecteurs : Ernest, archiduc d'Autriche ; Philippe le Hardi ; Jean sans Peur, de la maison de Bourgogne ; Charles II, Charles III, Charles IV, Ferdinand VII, rois d'Espagne ; Léopold II, Côme III, Jean-Gaston, de la maison de Médicis ; Hercule Renaud d'Este ; François Ier, Gaston d'Orléans et, d'une façon générale, tous les Bourbons.

Chez les géants acromégaliques, on observe souvent une atrophie des organes génitaux. Nous signalerons plus d'une fois, chez quelques-uns des personnages que nous étudions, les raisons qui nous ont fait croire à des anomalies comparables.

Si quelques-uns étaient par ce fait complètement impuissants, beaucoup se sont montrés stériles.

S'il est vrai que les acromégaliques sont souvent fort peu intelligents, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de signaler, dans les familles que nous étudions, des individus mal doués au point de vue intellectuel et se tenant sur les confins de l'idiotie. Bien entendu, nous ne parlons pas ici des aliénés si nombreux signalés dans les familles souveraines.

Bien que rarement, on observe chez les géants acromégaliques un certain degré d'exorbitisme. On a également signalé chez ces malades une hypertrophie du pavillon de l'oreille, que l'on retrouvera dans quelques-uns de nos portraits.



Léopold Ier, Empereur d'Allemagne (d'après un portrait de Benjamin Bloch)

Type admirable de prognathisme inférieur ; allongement du nez ; exorbitisme

Mais c'est surtout la forme du maxillaire inférieur qui, aussi bien chez les acromégaliques que chez les personnages que nous étudions, confère à la physionomie un caractère si particulier.

IV

Ce n'est pas ici qu'il conviendrait de faire l'histoire du prognathisme inférieur dans l'art. Ce serait une œuvre de longue haleine exigeant de nombreuses recherches. Toutefois, il nous a semblé intéressant de faire les remarques suivantes.

Un des artistes qui ont le plus usé de ce stigmate, c'est assurément Léonard de Vinci. On en a la preuve aussi bien dans ses caricatures que dans ses figures symboliques Léonard de Vinci a donné du prognathisme inférieur à sa figure allégorique de la Guerre, voulant ainsi lui imprimer un air de férocité et d'énergie. La même observation s'applique à un portrait de moine, profil à gauche, tiré du Cabinet de M. Crozat (Vasari, *Histoire des peintres*). On remarque également cette particularité dans plusieurs dessins. Nous pouvons citer un dessin original, profil à droite, appartenant à la collection de la couronne d'Angleterre ; un dessin gravé par Bartolozzi ; un buste de guerrier, profil à gauche, de la collection Malcome. Dans une autre gravure de Bartolozzi, *Dante*, on remarque diverses figures entourant le poète et présentant le même stigmate. L'artiste a recouru à un procédé identique dans un dessin gravé par Pastorini, de la même collection.

Mais c'est surtout dans les nombreuses caricatures que Léonard de Vinci nous a laissées qu'il a usé du prognathisme inférieur. L'une de ces caricatures a même été l'objet d'une supercherie dont nous avons failli être victime. On trouve, dans la collection du château d'Eu, un portrait de Marguerite Maulstache, comtesse du Tyrol, qui a été gravé plusieurs fois et qui peut passer pour un modèle de laideur invraisemblable. Cette comtesse de Tyrol a laissé une réputation de hideur incontestée, mais le portrait qu'on lui attribue dépasse tout ce qu'on peut imaginer Or ce portrait est apocryphe et n'est que la reproduction d'une caricature de Léonard de Vinci. Nous ignorons quel est l'auteur de la peinture faisant ou ayant fait partie de la collection du château d'Eu, mais, *a priori*, nous doutons fort qu'elle soit de Léonard de Vinci.

L'illustre artiste ne s'est pas contenté d'user du prognathisme inférieur pour imprimer à ses figures un caractère de férocité, ou pour leur donner un cachet de ridicule ; il semble qu'il ait voulu conférer à ce stigmate un caractère de bassesse ou d'infériorité morale. C'est ainsi que, dans sa fameuse fresque de Milan, *la Cène*, Léonard de Vinci a donné au traître Judas un prognathisme inférieur très accentué. Pour punir Thomas de son incrédulité, l'artiste l'a également gratifié du même stigmate.

L'apôtre André a bien plutôt la physionomie d'un vieillard édenté.

Dans les dessins originaux de Léonard de Vinci, qui sont au musée de Weimar, on constate nettement les particularités que nous signalons.

Les copistes n'ont pas toujours respecté l'idée du maître. Aussi voyons-nous qu'André Solario a donné du prognathisme inférieur à

plusieurs des disciples du Christ, contrairement à l'intention de Léonard de Vinci.

Nous avons retrouvé chez d'autres artistes cette préoccupation de conférer un caractère méprisant à certains personnages sur lesquels ils voulaient attirer la désapprobation ou le mépris. C'est ainsi que l'artiste qui a si remarquablement modelé les scènes du *Calvaire* de Domo d'Ossola a donné aux bourreaux, soit des cicatrices d'écrouelles, soit des goitres volumineux. On sait, du reste, combien cette maladie est encore fréquente dans le Valais et dans les villages avoisinant le Simplon. Cette cachexie goitreuse s'accompagnant fréquemment d'un arrêt de développement plus ou moins complet, d'un amoindrissement des facultés intellectuelles et morales, on conçoit que les artistes primitifs aient cru faire acte de foi en stigmatisant ainsi les bourreaux du Christ.

Dans une fresque de G. Ferrari, qui se trouve à l'église Santa Maria delle Grazie, à Milan, représentant le crucifiement du Christ, l'artiste a marqué le bourreau de deux énormes goitres. Il semble même qu'il y ait ajouté par surcroît du prognathisme inférieur ! Nous voyons dans les remarquables compositions que le grand artiste flamand Jean Stradanus a consacrées à la Passion, à la mort et à la résurrection du Christ, compositions gravées par Philippe Galle et Adrien Calaert, que certains soldats ou bourreaux sont représentés sous la forme de nains à jambes torses, béquillards, rachitiques, affectés ou non de prognathisme inférieur, ou d'individus bossus et fort laids. L'auteur a certainement obéi aux mêmes préoccupations religieuses que Léonard de Vinci et que les autres artistes cités plus haut.

Téniers et Van Ostade, dans bon nombre de leurs tableaux, ont donné à leurs personnages du prognathisme inférieur, avec un parti pris caricatural, semble-t-il. Nous citerons le tableau intitulé *la Bonne Intelligence* : l'homme présente un prognathisme inférieur des plus nets. Nous signalerons également *les Fumeurs Hollandais*. Dans ses caricatures, Téniers a fréquemment usé du même artifice. Il en est de même de Van Ostade et d'autres peintres de la même école.

On croit généralement, dans le public, que le fait d'avoir du prognathisme inférieur est l'indice d'une volonté ferme. Rien ne démontre qu'il en soit ainsi. Les prognathes inférieurs sont des dégénérés, des névropathes, et, comme tels, des impulsifs, et lorsque, sous l'influence de la colère, ils contractent leurs maxillaires, en vertu même de l'anomalie qu'ils présentent, leur physionomie peut prendre un aspect plus ou moins féroce. Le cliché, la tradition auxquels nous faisons allusion, ne nous paraissent donc pas fondés.

C'est en partant de la même idée théorique, mais inexacte, qu'un des plus grands sculpteurs modernes a donné à Duguesclin un prognathisme inférieur très accusé, alors qu'en réalité son héros, si on en juge par les portraits qu'on a de lui, n'offrait point nettement cette particularité.

V

Ayant à fixer la transmission héréditaire d'une anomalie facilement accessible à la vue, nous avons dû recourir à l'iconographie, c'est-à dire aux portraits des personnages que nous nous proposions d'étudier.

Que ces documents doivent être l'objet d'une critique sévère, nous n'en disconvenons pas, au contraire ! Nous savons combien il faut se défier de la courtisanerie de certains peintres, qui, soit par intérêt, soit par crainte, étaient enclins à flatter leurs modèles. Les sculpteurs, les médaillistes se sont toujours montrés plus sincères que les peintres. Les graveurs, à leur tour, en interprétant les portraits, les ont souvent déformés ; aussi, déclarons-nous spontanément que tous les portraits que nous donnons sont flattés, aussi bien ceux des hommes que ceux des femmes, mais surtout ceux de ces dernières. Toutefois si, en dépit de ces conditions défavorables, nous reproduisons un ensemble de documents offrant tous, ou à peu près, une particularité commune, on sera forcé de reconnaître que les choses étaient bien ainsi qu'elles ont été figurées.

Cette documentation ne diffère pas sensiblement de celle fournie par les textes. Comme ces derniers, elle est justiciable de la critique scientifique, de l'examen des sources, de la sincérité des auteurs. Ils présentent, en outre, ceci de commun avec les documents historiques, auxquels ils sont peut-être en cela supérieurs, que leurs auteurs n'ont jamais songé au parti qu'on en pourrait tirer un jour.

En présence des nombreuses difficultés qu'offre l'interprétation des documents historiques, difficultés si grandes qu'en dépit de l'érudition et du sens critique de ceux qui ont tenté la solution de certains problèmes, beaucoup sont restés insolubles, au moins provisoirement, nous avons pensé, comme nous le disions plus haut, que l'étude d'un stigmate héréditaire facilement découvrable, s'imposant en quelque sorte à la vue, ayant pris en outre un caractère de fixité à peu près constant dans certaines familles, pourrait fournir à la pathologie historique des indications précieuses, puisqu'à un stigmate physique correspondent habituellement ou d'autres stigmates physiques, ou des anomalies psychiques, ceux-ci ou celles là étant sous la dépendance des premiers...

Dans l'antiquité, la transmission héréditaire du prognathisme inférieur s'était manifestée dans certaines lignées sociales ; mais on n'avait pas attaché à ce caractère la signification que nous lui reconnaissons.

« Nous avons, dit Jacoby (*Etudes sur la Sélection*, p. 173), au musée du Vatican, un buste splendide d'Antoine, et tous ses nombreux portraits sur les monnaies et les médailles présentent une particularité (le profil aplati, l'arête du nez descendant brusquement, la mâchoire inférieure proéminente) que nous retrouvons aussi chez son frère Lucius Antonius et chez ses fils Anthyllus et Julius. Cette particularité des traits de la figure est tellement prononcée, qu'on reconnaît immédiatement, et sans la moindre hésitation, les plus mauvais portraits d'Antoine, comme on reconnaît ceux de Pertinax, de Nerva, de Caracalla, etc. »

Dans nulle famille royale la fixité et la transmission de ce caractère tératologique ne se sont montrées à un aussi haut degré que dans la famille des Habsbourg.

Bien d'autres familles régnantes ont offert cette particularité chez quelques-uns de leurs représentants ; mais ou elles se sont éteintes, ou elles l'ont rapidement perdue.

Dans les familles régnantes allemandes, on rencontre des individus atteints de prognathisme inférieur. Ernest II, duc de Bavière (1500), présentait cette particularité. Il en était de même d'un autre duc de



RODOLPHE II, EMPEREUR D'ALLEMAGNE (d'après Martinus Rota)

Physionomie typique des Habsbourg : Diminution du diamètre transversal ; augmentation du diamètre vertical de la face ; prognathisme inférieur ; léger degré d'exorbitisme.

Bavière, Ernest, archevêque de Cologne (1554-1612). On retrouve la même anomalie chez les landgraves de Hesse, de Cassel, dans les maisons d'Anhalt, du Tyrol, de Saxe, etc. Les princes de la maison de Wurtemberg étaient aussi prognathes inférieurs.

Dans le cours de ce travail, nous verrons que, au moment où les Habsbourg se sont unis avec certaines familles, celles-ci présentaient déjà, soit d'une façon constante, soit d'une manière accidentelle, des cas de prognathisme inférieur.

Si anciens que soient les documents authentiques concernant la famille des Habsbourg, on constate qu'ils présentent tous la même particularité. C'est ainsi que, dans la collection particulière de la maison des Habsbourg (vol. XIV, p. 73), on trouve un portrait de l'empereur Rodolphe Ier, tige de la maison d'Autriche, empereur d'Allemagne (1218-1291), fils aîné d'Albert IV le Sage, montrant que ce personnage avait du prognathisme inférieur. Le fils de l'empereur Rodolphe, Albert le Victorieux (1248-1308), avait hérité de son père la même particularité. On peut, avec juste raison, contester l'authenticité de ces portraits ; ils prouvent tout au moins que la caractéristique de la physionomie des Habsbourg était déjà, à cette époque, solidement établie.

En se basant sur leur iconographie, on peut résumer ainsi les traits généraux caractéristiques de la physionomie des Habsbourg : *Aplatissement latéral du crâne, ayant déterminé les anomalies faciales suivantes : hauteur souvent exagérée du front, exorbitisme plus ou moins prononcé, variations dans la forme et le volume du maxillaire inférieur et du nez.*

La plus célèbre et la plus évidente de ces anomalies faciales, celle qui s'est transmise par hérédité depuis plusieurs siècles, avec une constance presque absolue, c'est le prognathisme inférieur et, secondairement, le développement exagéré de la lèvre inférieure.

La Question Louis XVII à l'Académie de Médecine.

C'est pour nous une satisfaction que nous ne chercherons pas à dissimuler, de voir les problèmes d'histoire résolument abordés à la tribune de l'Académie de médecine. La communication du Dr V. Galippe, sur l'« hérédité des stigmates de dégénérescence dans les familles souveraines », marque à cet égard une date dans les fastes de la docte assemblée. Désormais la pathologie historique a reçu son investiture officielle, et bien qu'elle n'ait pas besoin de cette consécration, elle n'aurait garde de dédaigner un aussi puissant auxiliaire.

M. Galippe a eu l'ingénieuse idée de rechercher, dans quelques-unes des familles dynastiques, un stigmate se répétant de génération en génération, à l'aide de documents graphiques et surtout iconographiques. Cette recherche offre d'autant plus d'intérêt, que les tares dégénératives s'accompagnent presque toujours d'autres anomalies, ou physiques, ou intellectuelles, ou morales. C'est pourquoi — selon l'expression même de l'éminent académicien — « la pathologie historique est seule capable d'interpréter les faits et gestes de certains souverains qui, sans elle, resteraient inexplicables ».

Le stigmate étudié par M. Galippe est le *prognathisme inférieur*, que l'on retrouve chez à peu près tous les membres d'une même famille

royale, les Habsbourg, par exemple, ainsi que l'établit l'auteur de la savante communication à l'Académie, dans l'étude placée en tête de ce numéro.

Mais ce n'est pas seulement dans la famille même que cette tare apparaît, c'est encore dans celles qui lui sont alliées.

« Quel que fût son sexe, lorsqu'un Habsbourg se détachait du tronc familial et contractait une union avec une famille étrangère à la sienne, ou possédant une proportion du sang des Habsbourg dans les veines, c'est toujours l'hérédité de cette famille qui s'imposait, même quand son représentant était une femme ! Il en résulte que ceux qui contractaient alliance avec la famille des Habsbourg pour propager leur race propageaient surtout celle des Habsbourg.

« Napoléon I[er] nous en fournit un exemple topique. En s'unissant à une Habsbourg, une archiduchesse d'Autriche, pour faire souche de Napoléon, il ne pouvait avoir qu'un représentant du type maternel, parce que celui fixé depuis des siècles devait fatalement s'imposer à lui Aussi le roi de Rome fut-il un Habsbourg, par la structure de son crâne, par sa ressemblance frappante avec sa mère et son grand-père, par sa personnalité morale et ses aptitudes pathologiques. »

Ce même moyen de contrôle, basé sur l'étude d'un stigmate de dégénérescence, poursuivie chez tous les membres d'une famille dynastique, a permis au D[r] Galippe d'apporter sa contribution et une contribution bien précieuse à l'élucidation d'un problème historique dont, depuis plus d'un siècle, on poursuit vainement la solution : nous entendons parler de la question de la survivance de l'enfant détenu au Temple sous le nom de Louis XVII.

On connaît notre opinion là-dessus : avec MM. Sardou et Lenotre, et nous séparant sur ce point de notre ami Otto Friedrichs, nous croyons à l'évasion du Dauphin, mais nous en perdons la trace, dès l'instant où il a franchi les murs de sa prison.

Pour MM. Friedrichs, Henri Provins, Caldine, etc , le Dauphin se retrouve plus tard sous le nom de *Naundorff*, et les partisans de cette identification s'appuient, en partie, sur un argument d'ordre physiognomonique.

M. Galippe s'est attaché à réduire à néant la valeur de cet argument.

« Louis XVI et Marie-Antoinette étaient, dit-il, manifestement des prognathes, et le prognathisme inférieur était plus accusé chez cette dernière que chez son époux. Tous deux étant des Habsbourg portaient la marque indélébile, caractéristique de cette famille ; il est donc assez légitime de présumer que celle-ci doit se retrouver chez leurs descendants et qu'il ne s'est point produit d'exception pour Louis XVII, pas plus que pour ses ancêtres, et que pour sa sœur la duchesse d'Angoulême, qui était nettement prognathe inférieure. »

Or, si l'on examine les portraits de Naundorff, on voit qu'ils ne présentent à aucun degré le stigmate héréditaire des Habsbourg.

« Si Naundorff avait été le fils de Marie-Antoinette, poursuit M. Galippe, développant son argumentation, à supposer même que, par un retour tout à fait exceptionnel à la médiocrité, il n'ait point ressemblé à sa mère, il se serait manifesté chez ses descendants une reviviscence du type des Habsbourg, comme nous l'avons constaté dans le passé et dans le présent. Or, de l'examen que nous avons fait des portraits des descendants de Naundorff, aucun ne présente le type familial caractéristique.

« Si donc, conclut le savant praticien, on attache quelque valeur scientifique aux constatations matérielles, en quelque sorte tangibles, que nous avons faites dans le cours de nos recherches, il ne paraîtra pas possible d'admettre la légitimité des revendications de Naundorff. »

M. Galippe n'a, du reste pas, ainsi qu'il le déclare modestement, la prétention de rendre un jugement sans appel, « puisque, dans une question où l'historien a le droit de faire état de toute espèce de preuves », il n'invoque que des arguments tirés de l'anatomie pathologique. Ces arguments lui paraissent néanmoins avoir une valeur sérieuse. Si l on voit ce qui s'est passé pour Marie-Louise et Napoléon, « alors que ce dernier, n'ayant aucun lien avec la Maison d'Autriche, mais qui était autrement énergique que Louis XVI, n'avait pu procréer qu'un Habshourg, comment pourrait-on admettre que Naundorff n'ait point ressemblé à sa mère, dont la physionomie était encore plus caractéristique que celle de Marie-Louise, alors qu il eût été Habsbourg par son père et par sa mère ? »

Il est évident que ces conclusions vont gêner les partisans de la survivance ; — mais attendons leur riposte : elle ne saurait tarder à se produire.

A. C.

Les restes de Duguay-Trouin.

M. H. de Carford, capitaine de vaisseau en retraite, vient de signaler que le célèbre marin Duguay-Trouin n'a pas de tombeau et que son cercueil se trouve, ignoré de tous, en plein cœur de Paris, où il mourut le 27 septembre 1736, dans une maison de la rue Richelieu.

Le lendemain même, on l'enterrait dans un caveau de l'église Saint-Roch, sa paroisse, où l'on ne trouve cependant pas une pierre, une ligne, indiquant que les restes du grand homme y ont été inhumés.

Cela ressort, pourtant, de la façon la plus indéniable, d'une pièce que M. H. de Carford a trouvée dans une liasse de vieux papiers, relative au compte de la succession de Duguay-Trouin, et qui est l'acte d'inhumation de Duguay-Trouin, délivré par Me Robineau, notaire à Paris, à Luc Trouin de la Barbinais, frère aîné, qui en avait besoin pour la succession.

Extrait des registres des inhumations de l'église paroissiale de Saint-Roch, à Paris.

L'an mil sept cent trente-six, le vingt-huit septembre, Messire René Trouin, chevalier Seigneur du Gay, lieutenant général des armées navales du Roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, garçon âgé (*sic*) d'environ soixante ans, décédé hier, rue de Richelieu en cette paroisse, a été inhumé dans la cave de la chapelle de la sainte Vierge en cette église : présens (*sic*) Mre Gaspard Charles de Goussey, marquis de la Rochealard, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis, demeurant rue des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, Mre François de Pardaillan, capitaine de vaisseau, commandant les gardes de Pavillon amiral, demeurant à l'hôtel d Antin, rue neuve Saint-Augustin, en cette paroisse, Mre Jean-Baptiste Macnémara, capitaine de vaisseau, major de la marine à Rochefort, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant rue du Four, paroisse Saint-Sulpice ; sieur Jean-Baptiste-Pierre de Noinville, banquier à Paris, y demeurant rue de la Tissanderie, paroisse Saint-Gervais, ainsy signé : Rochealard, Pardaillan, Macnémara, de Noinville — Constantin, vicaire.

« Collationné à l'original et certifié véritable par moy, prêtre soussigné, dépositaire des registres et préposé par Monsieur le Curé pour en délivrer les extraits. A Paris, le cinq juin mil sept cent trente-sept.

« *Signé*

« Sornet. »

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

Le Dr Fort et la justice.

Le Dr Fort vient d'être condamné, en police correctionnelle, à 50 fr. d'amende, *pour n'avoir pas averti le médecin traitant* de la présence d'un fragment de sonde dans la vessie du malade qui lui avait été confié.

Voilà, semble-t-il, un dangereux précédent et qui aurait dû appeler les commentaires de toute la presse professionnelle. Si cette incursion des magistrats sur un domaine où ils n'ont nulle compétence ne soulève aucune protestation, c'en est fait de l'irresponsabilité médicale. Non pas que nous voulions celle-ci absolue et sans limites, mais nous estimons que, dans des affaires de cette nature, seuls les médecins doivent être appelés à juger le différend.

Or, dans le cas présent, le Dr Fort a été renvoyé indemne par ses pairs ; les justiciers légaux n'avaient qu'à contresigner cette sentence. Il y a là l'indice d'une mentalité fâcheuse, qui ménage pour l'avenir de redoutables surprises à nos confrères, s'ils n'y prennent garde.

Médecin ministre.

Le Dr Pierre Merlou, à qui vient d'échoir le portefeuille des finances, n'est pas originaire du pays qu'il représente à la Chambre. Il est, en effet, député de l'Yonne et est né à Denguin (Basses-Pyrénées), le 18 février 1849. En 1877, il se faisait recevoir docteur en médecine, en prenant pour sujet de thèse : *les Ovarites*. Comme beaucoup de ses compatriotes, au lieu de se fixer dans le Midi, où les médecins abondent, il s'établit à Saint-Sauveur, dans l'Yonne, et ne tarda pas à se lancer dans la politique. Dès 1880, il était conseiller général du canton. Il entra au Parlement en 1889 et ne tarda pas à s'y faire remarquer par son activité. Sa compétence pour les questions financières lui valut d'être nommé rapporteur général du budget. Il est aussi l'auteur d'un des premiers projets de loi d'impôt sur le revenu. L'homme est sympathique et le travailleur a su conquérir une place enviable et méritée.

Médecins musiciens.

Un souvenir sur Mikulicz, qui vient de mourir ces temps derniers.

Mikulicz, tout en faisant sa médecine à Vienne, donnait des leçons de piano, pour subvenir aux frais de ses études ; c'est ce qui attira l'attention de Billroth, lorsqu'il devint son assistant, car Billroth était lui-même, on ne l'ignore pas, un amateur passionné de musique.

Médecin, lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné à notre distingué confrère le Dr Rénon, professeur agrégé à la Faculté de mé-

decine de Paris, pour son excellent ouvrage *Les maladies populaires*, une médaille d'or de 1000 fr., sur le prix Jules Audéoud, d'une valeur de 12.000 fr.

Médecine et graphologie.

Un de nos lecteurs nous communique l'entrefilet ci-dessous, détaché du *Mouvement industriel* (15 mars 1905) :

« Un de nos spécialistes les plus distingués, le Dr de Codrot, se met à la disposition de nos abonnés et lecteurs pour analyser les écritures qui lui seront soumises.

PRIX DE CES CONSULTATIONS :

1° *Pour nos abonnés* :

Un franc par consultation (bon ou timbres-poste), pour une réponse concise dans le journal et deux francs pour une réponse détaillée par lettre particulière.

2° *Pour nos lecteurs* :

Un franc 50 c. dans le premier cas et trois francs dans le second. »

Le médecin a décidément plus d'une corde à son arc, et l'on continue néanmoins à parler de la crise médicale !...

Congrès international des Gouttes de lait.

Dans le grand mouvement pour la protection de l'enfance qui s'est manifesté partout, une institution nouvelle, la *Goutte de lait*, est venue prendre une place importante. On a enfin compris qu'un des facteurs les plus puissants de la mortalité infantile était l'allaitement artificiel défectueux, et que le meilleur moyen de le perfectionner était de distribuer du bon lait, d'en contrôler l'emploi et de conseiller les mères ignorantes et inexpérimentées durant l'élevage de leurs nourrissons.

Les premières distributions de lait stérilisé, connues actuellement sous le nom de *Gouttes de lait*, ont été créées en France. Elle se sont propagées rapidement en Europe, et même dans le monde entier, en se modifiant suivant les divers milieux sociaux. *Mais le but essentiel est resté le même : protéger la vie des enfants élevés artificiellement.*

Le développement et la multiplication des *Gouttes de lait* sont tels, que le moment est venu de les réunir en un *Congrès international*. La première session de ce Congrès sera ouverte à Paris, le 20 octobre 1905.

Le comité d'organisation du Congrès est ainsi constitué : Présidents : les docteurs G. Variot, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades, fondateur de la « Distribution de lait stérilisé au dispensaire de Belleville », et Léon Dufour, de Fécamp, fondateur de la « Goutte de lait » ; Vice-présidents pour la France : les docteurs Richardière, médecin des Enfants-Malades ; Boissard, accoucheur des hôpitaux ; Raoul Brunon, directeur de l'École de médecine de Rouen ; Secrétaires : les docteurs Paul Roger, médecin de l'hôpital Péan, 39, rue de Berry, à Paris, et Grasset, directeur de la Goutte de lait de Tours, 20, rue de Clocheville, à Tours.

Le bulletin d'adhésion, accompagné d'un mandat de 20 francs, doit être adressé avant le 15 octobre à l'un ou à l'autre des secrétaires précités.

Pages de Demain

Les psychoses de l'inanition (1),

PAR M. LE Dr E. RÉGIS,
Professeur-adjoint de Psychiatrie à l'Université de Bordeaux.

Dans un récent article (1904), Toupet et Lebret disent que les *délires d'inanition* ont été rarement observés et sont surtout connus par la thèse de Savigny qui les signale chez les naufragés de la *Méduse*, dont il avait partagé les souffrances en qualité de médecin.

Les troubles psychiques de l'inanition et l'influence de l'inanition sur les éléments anatomiques du système nerveux ont en réalité sollicité depuis longtemps l'attention. Il suffit de rappeler les travaux de Becquet sur le délire d'inanition dans les maladies (1866), les recherches de Chossat sur l'inanition, de Monti sur l'altération du système nerveux dans l'inanition (1895), de Karl Schaffer sur l'altération des cellules nerveuses dans l inanition (1897), l'auto-observation de Weygandt, enfin le récent travail de Mathieu et Roux (1905). Je mentionne surtout la thèse de mon élève Lassignardie sur l'*état mental dans l'abstinence* (1897), dans laquelle, laissant de côté le délire d'inanition dans les maladies où sa pathogénie est complexe, il étudie de façon précise les troubles psychiques dans l'abstinence, soit volontaire, comme celle des grands mystiques ou des grands jeûneurs (Succi, Merlatti), soit surtout involontaire, comme celle des grands naufragés.

Au récit déjà connu de Savigny, il a pu ajouter un document clinique important : la description inédite des troubles psychiques survenus chez les naufragés de la *Ville de Saint-Nazaire*, par le médecin du bord, le docteur Maire, ancien interne d'un asile d'aliénés.

Du rapprochement de tous les faits, de toutes les observations, Lassignardie a tiré des considérations générales et des conclusions pleines d'intérêt, se résumant en ceci : que les troubles psychiques de l'inanition sont exactement semblables à ceux des intoxications.

A un premier degré, c'est, après une angoisse passagère, une exaltation curieuse de la lucidité, de la mémoire, de l'imagination ; puis, des modifications du caractère, de la méfiance, de l'égoïsme, de l'irritabilité, de l'excitation, de l'obnubilation intellectuelle, de l'aboulie, de l'impulsivité ; enfin du mauvais sommeil, des rêves, des cauchemars, des illusions, des hallucinations, de l'onirisme délirant, se continuant le jour dans certains cas.

Au degré le plus marqué, la *confusion mentale* est extrême et s'accompagne soit de *torpeur*, de *stupidité*, soit le plus souvent d'un *délire* constant, violent, avec *hallucinations* terrifiantes et *impulsions* graves et dangereuses, qui dure parfois jusqu'à la mort.

Les *hallucinations*, telles qu'elles ont été observées par Savigny et par Maire, ont un caractère fantasmagorique, imagé, extatique, comme celles des mystiques.

Elles peuvent être pénibles, terrifiantes et consister en combats, batailles, égorgements, apparitions de fantômes, de brigands, de dé-

(1) Extrait du *Précis de Psychiatrie*, sous presse.

mons tentateurs. Elles sont habituellement agréables, composées de tableaux représentant le ciel, des personnages célestes, des décors de féeries, les beautés de la nature, en particulier des beautés féminines ou des festins magnifiques avec les mets les plus exquis. Il peut s'y joindre des *illusions de l'ouïe* ; mais elles sont rares et consistent en mots, chuchotements, paroles prononcées à voix basse, quelquefois voix célestes.

Parfois, la raison est encore suffisamment conservée pour que le sujet se rende compte qu'il est le jouet de visions chimériques, et il peut même les provoquer en fixant les nuages du ciel et les brouillards du crépuscule, ou bien en fermant les yeux, et se complaire dans leur contemplation. D'autres fois, il les subit malgré lui et, devenu complètement dupe, les prend pour des réalités.

« A un moment, dit le capitaine Nicolaï, de la *Ville de Saint-Nazaire*, je n'avais plus autour de moi que des hallucinés qui voyaient dans le ciel, dans les nuages, des choses extraordinaires. Il y en avait un qui se croyait au théâtre et qui contemplait un ballet. Il envoyait des baisers aux danseuses. Par quel mystère, en ces cas-là, les nuages affectent-ils la forme de femmes? Cela dépasse vraiment toute conception. Moi-même, bien qu'ayant toute ma raison, je voyais distinctement dans le ciel une femme qui me tendait les bras et qui était belle. En ces hallucinations, il y en a qui ont subi des crises terribles. Sept sont morts fous... »

A côté de la vision appétissante de mets et de repas, vision malheureusement tantalesque, qui s'évanouit au dernier moment et qui se retrouve aussi dans le délire d'inanition des maladies, on note aussi fréquemment, dans les hallucinations inanitionnelles des naufragés, la vision des objets et lieux familiers, ou même le défilé panoramique des endroits vus et des événements vécus dans l'existence antérieure, la vision obstinément renouvelée du sauvetage et du salut survenant de mille façons diverses, enfin la simultanéité des mêmes visions, observée par Savigny et Maire chez plusieurs naufragés de la *Méduse* ou de la *Ville de Saint-Nazaire*.

Signalons encore la sensation de l'âme se séparant du corps et s'élevant dans les airs, ainsi que cela se produit dans certaines intoxications, notamment dans le haschischisme. Le Dr Maire l'a plusieurs fois éprouvée lui-même : « Ma voix ne semblait plus m'appartenir. Il se produisait là un dédoublement de la personne ; l'âme ne tenait plus qu'à un fil, l'âme s'essayait à quitter la carcasse... et pour ce que valait la carcasse en ce moment !... J'avais des sensations éthérées, agréables. J'étais en quelque sorte dédoublé. Mon âme flottait sereine au-dessus de ma personne et j'assistais impassible à nos désastres. »

Les troubles psychiques de l'inanition, quand ils restent élémentaires et limités à des hallucinations, disparaissent rapidement avec l'abstinence elle-même sans laisser de trace et sans être suivis d'*amnésie*. Lorsqu'ils ont été plus profonds, il reste une perte plus ou moins complète du souvenir, des rêves à répétition de l'événement et une dépression mentale assez durable. Chez le Dr Savigny, ces symptômes d'asthénie psychique se prolongèrent pendant deux ans.

En présence de ces troubles psychiques qui rappellent trait pour trait par leur nature et par leurs caractères les troubles psychiques des intoxications, Lassignardie s'est demandé avec nous si l'état mental de l'abstinence ne serait pas lui-même le résultat d'une *auto-intoxication*.

A l'appui de cette hypothèse, il cite : les recherches de Morazoff (1897) sur la morphologie du sang de l'homme à l'état de jeûne ; les études de Monti et de Karl Schaffer sur les lésions des cellules nerveuses et de Klippel sur celles de la cellule hépatique dans l'inanition ; enfin la constatation faite par tous les auteurs de l'acétonurie chez les inanitiés.

L'inanition produirait donc, par *autophagie*, un véritable empoisonnement de l'organisme et on s'expliquerait ainsi ses troubles psychiques et leurs caractères.

Les *délires d'inanition dans les maladies*, soit fébriles, soit stomacales, que les auteurs, et en particulier Toupet et Lebret, ont eus spécialement en vue, ne diffèrent pas sensiblement de ceux que nous venons d'indiquer chez les jeûneurs non malades. Mais, ainsi que nous l'avons dit, dans les maladies, quelles qu'elles soient, surtout dans les maladies infectieuses aiguës, des causes multiples interviennent, qui ne permettent pas de considérer les délires, même ceux de la convalescence, comme exclusivement dus à l'inanition.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Comment on fait quelques expériences magnétiques et hypnotiques à l'état de veille, par Maurice Haffner. Librairie Mesmérienne, Paris. 1905.

Surdité et fièvre typhoïde ; destruction totale du tympan droit par otorrhée chronique. — Traitement par des exercices acoustiques au moyen de diapasons, par le Dr Marcel Natier. Institut de Laryngologie et Orthophonie, 6, quai des Orfèvres, Paris. 1905.

Aberrations de l'Instinct sexuel aux points de vue ethnographique, historique et social, par le Dr Chevalier. A. Storck et Cie, 16, rue de Condé, Paris. 1905.

Le corps médical dans le Nord depuis 1789, par le Dr Michel de Chabert. Le Bigot frères, imp., Lille. 1905.

Etat mental de Beethoven, par le Dr F. Vieille. R. Schneider, imp , quai de l'Hôpital, 9, Lyon. 1905.

Anarchistes, pièce en trois actes, par MM. Poinsot et Normandy. Edition de la Revue *Vox*, Paris. 1904.

Les Etuves partielles de Bourbon-l'Archambault et leurs indications, par le Dr Henry Bernard. Auguste Réty, imp., Meulan. 1905.

Sur le traitement de l Entéro-névrose-muco-membraneuse, par le Dr G. Lyon. O. Doin, éditeur, Paris. 1904.

Abderrezzag El-Jezâïri : un médecin arabe du XIIe siècle de l'Hégire, par le Dr Gabriel Colin. Delord-Boehm et Martial, édit. *Montpellier médical*, 1905.

Observations sur la voix humaine, par Manuel Garcia. Librairie Lamertin, Bruxelles. 1905.

L'Ile de Lutèce. Enlaidissements et embellissements de la cité, par A. Robida H. Daragon, édit., Paris. 1905.

Hygiène et Pathologie cutanées du premier âge, par le Dr Paul Gastou. Doin, éditeur, Paris. 1905.

La Scrofule, par le Dr Paul Gastou. O. Doin, édit., Paris. 1905.

ÉCHOS DE PARTOUT

L'auréole des saints. L'auréole est une marque dont l'histoire ou la légende ont doté un grand nombre de personnages religieux et, par extension, dans la peinture, elle fait en quelque sorte partie du costume des saints. M. Féré (1) se demande, d'après les observations très curieuses qu'il rapporte, si quelques faits réels n'ont pas pu servir de base à la légende commune. Ces observations sont au nombre de trois, et dans deux l'auteur a constaté lui-même le phénomène qu'il décrit. Dans les deux cas, il s'agit de femmes migraineuses chez qui, au cours d'une crise de migraine, est apparue brusquement autour de la tête une lueur d'une vingtaine de centimètres de rayon d'une couleur orangée. En même temps, la peau prenait une teinte orange. Chez l'une des malades, le phénomène a duré plusieurs heures ; chez l'autre, quelques minutes seulement. La troisième observation a trait à une femme sujette à des réveils brusques par sensations subjectives avec angoisse, et chez qui l'auréole accompagne l'anxiété. Malgré ses recherches, M. Féré n'a pu trouver aucune observation analogue à celles qu'il rapporte.

(*Presse médicale*)

Le courage japonais. On a décrit l'extraordinaire mépris de la mort (chez les Japonais), qu'on a attribué à des principes de morale et à un vif sentiment de l'honneur. Outre ces causes, il y en aurait une autre, non moins valable pour le capitaine Quenaidit. Ils prennent, pour aller à l'assaut, du haschich ou boulette de chanvre indien : aussi s'élancent-ils droit devant eux, les yeux fixes, comme dans une sorte de sommeil somnambulique. Le haschich remplace ici la double ration d'eau-de-vie des armées européennes. Elle offre le même inconvénient : l'excitation est passagère, l'abattement qui suit empêche de poursuivre le succès

Voilà comment la médecine explique tout, même les victoires japonaises entrecoupées de longs repos.

(*L'Avenir médical et thérapeutique.*)

La réclame chirurgicale au XXe siècle. Vous avez pu lire, comme nous, dans le courrier des théâtres de nombre de quotidiens, le filet suivant, qui mérite d'être enchâssé, tel une perle, dans notre écrin de réclames charlatanesques :

« Dans une des plus riantes localités de notre banlieue parisienne, on célébrait, hier, en une joyeuse agape, le complet rétablissement d'une de nos divettes en vue, miraculeusement opérée d'un grave bobo — dont le cas fut plus d'une fois mortel. Auteurs, journalistes, camarades félicitaient la jolie actrice. Mais le véritable héros de la fête, l'habile chirurgien, était absent, retenu par le devoir professionnel. Or, on voulait qu'il entendît le toast traditionnel. Ce fut tôt fait : un coup de téléphone au numéro 5 de l'avenue Matignon, on appela à l'appareil l'éminent opérateur, et c'est ainsi que le docteur H. F (2) entendit le toast vibrant de gratitude prononcé par la spirituelle actrice et les acclamations qui s'ensuivirent. La téléphonie appliquée à la reconnaissance, ça n'est pas banal. C'est à se faire chirurgien... »

Boum, boum, en avant la musique !

(1) *Revue de Médecine*, 1905, n° 4.

(2) Le nom est donné en toutes lettres dans le journal qui nous fournit ce savoureux écho.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

De quand date le mot avarie ? — J'extrais ce qui suit du *Mirliton priapique*, livre plus moral que son titre ne paraît l'indiquer (il est plein de sous-entendus spirituels, voilà tout).

Ce livre, destiné aux bibliophiles, a été « achevé d'imprimer le 23 février 1883, par A. Lefèvre, à Bruxelles, pour Henry Kistemaeckers », éditeur dans la même ville.

Il est formé d'un frontispice folâtre et de 69 quatrains, dont l'échantillon ci-dessous :

Le copahu sonna son âpre glas
Pour mon cœur qui verse des pleurs et flanche.
Avec la femme *avariée*, hélas !
L'amour est un combat à larme blanche.

La « petite avarie » n'est-elle pas ici nettement indiquée?

Dr Foveau de Courmelles.

Quel était ce Mesnard ? — Dans le *Dictionnaire de médecine* de Littré et Ch. Robin (Paris, Baillière, 1865), au mot *Perce-crâne*, on lit : « un couteau droit... est préférable à la lance de Mauriceau, à la feuille de myrte de Ménard... » Quelqu'un peut-il me dire quel est le Ménard ici cité ? Jacques Mesnard de Rouen propose en 1743 un perce-crâne ; mais il n'emploie pas l'expression « feuille de myrte ».

Dr G. Panel (*de Rouen*).

Napoléon et l'anatomie. — Dans le « Mémorial de Sainte-Hélène ». Las Cases dit qu'en août 1816, Napoléon » lui répétait son incrédulité à la médecine ; mais il n'en était pas ainsi, observait-il, de la chirurgie ; *il avait*, disait-il, *commencé trois fois des cours d'anatomie* ; les affaires et le dégoût les avaient toujours interrompus. Dans une certaine occasion, disait-il, et à la suite d'une longue discussion, Corvisart, désireux de me parler pièces en main, eut l'abomination, la scélératesse, de m'apporter à Saint-Cloud, dans son mouchoir de poche, un estomac ; et cette horrible vue me fit rendre à l'instant même tout ce que j'avais dans le mien »

A-t-on des détails sur ces cours d'anatomie que Napoléon aurait tenté de suivre par trois fois ? Quel était le sujet de discussion qui avait amené Corvisart à porter dans son mouchoir un estomac, probablement humain, pour le montrer à Napoléon ? Dr Courtade.

Les Anglais à Azincourt. — Les Français remarquèrent à la bataille d'Azincourt que les archers anglais et un grand nombre d'hommes d'armes de cette nation avaient la partie inférieure du corps entièrement nue. On trouve dans Rapin Thoyras l'explication de cette particularité : l'armée anglaise était attaquée de la dysenterie ; les hommes qui en étaient malades prirent le parti, avant la bataille, de se débarrasser de leurs hauts-de-chausses, que les effets de la maladie rendaient très incommodes dans les mouvements d'un combat Le coup d'œil général de la bataille a dû y gagner en originalité ; mais le fait en lui-même est-il exact ? Dr J. Barraud.

Réponses

Louis-Philippe, chirurgien (XI, 431). — Il a été question il y a quelque temps, dans la *Chronique Médicale*, de Louis-Philippe et de sa prédilection pour la saignée. Il est probable que si on faisait des recherches dans les mémoires du temps, on trouverait d'autres exemples de l'habileté du roi. Un auteur récent cite deux faits de ce genre. C'est dans un article intitulé : « Louis-Philippe aux Etats-Unis », par Jane-Marsh Parker, paru dans *the Century Magazine* de septembre 1901, que nous les avons trouvés.

La première fois, Monsieur d'Orléans, comme il se faisait appeler aux Etats-Unis, se trouvait avec ses frères à un endroit appelé Tellico. « Etant tombé de cheval, il se sentit indisposé et se saigna « lui-même avec un si bon résultat, qu'on le pria d'opérer un vieux « chef qui, lui, s'améliora si rapidement qu'on lui vota le plus « grand honneur que la tribu pût conférer, distinction qui n'avait « jamais été conférée à un blanc auparavant, et qui ne pouvait être « refusée sans mortelle offense. Monsieur d'Orléans devait dormir « cette nuit-là dans la tente (wigwam) familiale du chef ; mais mieux « que cela, il lui fallut se coucher sur la natte de la famille à la place « d'honneur, entre la grand'mère et la grand'tante, les plus vénérables « des femmes. Messieurs Montpensier et Beaujolais le plaisantèrent « fort, et d'Orléans regretta d'avoir été si habile comme chirurgien. »

La deuxième fois c'était à Carlyle. « Ils voyageaient en wagon à cause « de la maladie de Beaujolais. Les chevaux ayant pris la fuite, tout le « monde versa ; d'Orléans resta sans connaissance pendant quelque « temps. Quand il reprit ses sens, il se saigna lui-même avec tant d'ha- « bileté, que les assistants crurent que c'était un médecin allant s'éta- « blir dans l'ouest et le prièrent de se fixer à Carlyle, où on avait « besoin d'un bon médecin. » Plus tard il disait quelquefois : « J'eusse « été peut-être plus heureux parmi ces braves gens que comme roi de « France. »

Oscar Jennings.

Napoléon était-il malade à Waterloo (XII, 400). — Nous savons de la façon la plus précise, par un vétéran de cette époque, que nous pourrions nommer, que ce qui avait produit un effet fâcheux, ce jour-là, dans l'esprit de quelques soldats, c'était d'avoir vu de leurs yeux Napoléon endormi sur une chaise entre 10 et 11 heures du matin, tandis que les troupes prenaient leur poste de combat et marchaient au delà de la ferme où il s'était arrêté, après les avoir passées en revue. *De là, croyons-nous, l'idée que l'empereur était souffrant, ou tout au moins usé, fatigué* (1). Mais on sait que ce sommeil d'une heure, à un moment comme celui-là, était bien excusable, chez un homme ayant passé une nuit blanche, où il n'avait pu prendre que trois heures de repos !

En compensation, Blücher, souffrant cruellement d'une chute de cheval, était bien autrement malade que son adversaire ; et cela n'a dérangé en rien ses facultés, malgré son grand âge.

Dr Bougon.

(1) Telle était l'opinion de ce vieux soldat présent à Waterloo.

Les chanteurs sont-ils à l'abri de la tuberculose ? (XI, XII, 443). — Si jamais vous traitez, dans la *Chronique médicale*, de la déchéance des arts de la voix en France, j'attire votre attention sur le petit document que vient, dans le dernier numéro, de vous procurer M. Isnardon, professeur au Conservatoire.

J'ai signalé, dans plusieurs articles (1), et ici même, dans une courte réponse à un article du Dr Coupard, les principales causes pour lesquelles si peu de voix sortent du Conservatoire, après s'être donné tant de mal pour y entrer, et en y restant. Ma critique n'avait volontairement rien de personnel ; le mal est général et les résultats de cet enseignement sont flagrants.

Une des causes les plus efficientes de cette destruction est l'effort de la respiration diaphragmatique, que je n'ai pas à discuter ici, mais qui repose sur un contre-sens et un malentendu physiologiques déplorables. Voici ce qu'écrit M. Isnardon :

« Vous n'imaginez pas *le mal que nous avons*, dans l'enseignement, à obtenir une respiration diaphragmatique, c'est-à-dire *naturelle* et complète. »

Est-ce donc au mal qu'on se donne à l'imposer et à l'acquérir, qu'il faudra maintenant reconnaître qu'une habitude est *naturelle* ? Et ce que dit M. Isnardon est très exact. Combien d'éclopés du Conservatoire viennent nous dire, à nous laryngologistes : — « Voilà six mois, un an, deux ans, que M. X., que Mme Z, du Conservatoire, me font travailler la respiration abdominale ; je n'y arrive pas, et en attendant, je n'ai plus la moitié du souffle et de la voix que j'avais avant d'entrer et je suis tout le temps malade ! »

— « Personne ne sait bien respirer, que les chanteurs, — que quelques chanteurs, et aussi quelques comédiens et quelques orateurs. » — Va donc au Conservatoire étudier la voix, ô Nature, puisque c'est là que tu la fis si belle, sans t'en douter et sans que personne s'en soit jamais aperçu ! La vraie nature, c'est celle qu'arrivent à posséder ces privilégiés, ces quelques chanteurs, au prix de tant d'efforts et en laissant tant de blessés et de cadavres sur la route. — Respiration naturelle, émission naturelle, phonation naturelle, le tout coûtant beaucoup de mal au professeur, et à l'élève le plus souvent sa voix, et son avenir. Que donneront les concours de cette année ; combien de voix auront échappé au massacre, combien en retrouverons-nous à la sortie, au milieu de tant d'efforts de destruction où la Nature aura peine à reconnaître les siens ? C'est la dépopulation des voix.

Pierre Bonnier.

Médecins inhumés dans les églises (IV, 693 ; V, 151, 294, 620). — Marie-Thérèse voulut que le corps du célèbre Van Swieten fût enterré dans une chapelle des Augustins de Vienne réservée à la sépulture des héros ; elle lui fit ériger, dans une des salles du palais de l'Université, une statue dont l'inscription renferme, dans sa brièveté, le plus bel éloge du mort. L'impératrice rend simplement hommage à son savoir et à sa probité.

Van Swieten, dont la vie fut si bien remplie, laissa ainsi, selon l'expression du Dr Guardia (2), deux grands monuments de sa gloire.

Vir.

(1) La destruction des voix et l'enseignement du chant (*Revue scientifique*, 28 juin 1902) La culture de la voix (*Revue de Paris*, 15 juillet 1904).
(2) *Histoire de la Médecine*, par le Dr Guardia, p. 153.

Tribune de la " Chronique "

La dynastie des Gannal.

Je lis, dans le n° du 15 juin de votre *Chronique médicale* (p. 411), un article signé « L. Picard » et intitulé « Une dynastie d'embaumeurs, les Gannal ».

Il y a dans cet article une confusion complète entre les frères Gannal. Comme, depuis plus de 20 ans, j'ai vécu dans l'intimité des Gaunal, permettez-moi de rectifier cette note comme il convient.

Le Dr Adolphe Gannal, qui vient de mourir à Montrouge, était l'aîné des deux fils Gannal. Il a laissé à tous ceux qui l'ont approché le souvenir d'une intelligence de premier ordre et d'un esprit encyclopédique ouvert à toutes les connaissances humaines.

Son frère cadet, Félix Gannal, qui était pharmacien, docteur en médecine et l'auteur des mémoires cités dans la *Chronique médicale*, est mort il y a dix ans à Pessac, près de Bordeaux, où il s'était retiré. Le nom de Gannal est maintenant éteint : le Dr Adolphe Gannal ne laisse qu'une fille, Mme Laperdris, qui a deux petites filles.

Votre journal est un répertoire qui vaut surtout par l'impeccabilité de ses documents : c'est ce qui légitime cette rectification.

A. Guinard, *Chirurgien de Saint-Louis.*

A propos de la surdité de Beethoven.

Par MM. les Drs Baratoux et Marcel Natier (de Paris).

M. le Dr Baratoux, le savant spécialiste, nous fait part des réflexions techniques suivantes, qui lui ont été suggérées par la lecture du travail de notre collaborateur.

Je viens de lire l'étude du Dr Klotz-Forest sur la surdité de Beethoven, mais je ne partage pas son diagnostic, en me basant sur les documents qu'il publie.

Beethoven, en 1796, eut une maladie grave, dont le choc porta *pendant la convalescence* sur l'ouïe ; à partir de cette époque, la surdité se *développe peu à peu* (Fischhoff).

En 1801, Beethoven écrit à son ami Wegeler, le 29 juin : « Depuis 3 ans mon ouïe est toujours devenue plus faible ; mes oreilles bruissent et mugissent nuit et jour. Je n'entends pas les sons élevés des instruments et les voix, si je me place un peu loin... Quand on parle doucement, j'entends à peine ; j'entends les sons, mais pas les mots ; d'autre part, quand on crie, cela m'est intolérable. »

Le 16 novembre, il écrit au même ami : « Je dois convenir que le bruissement et le bourdonnement sont un peu plus faibles qu'autrefois, surtout de l'*oreille gauche*, par *laquelle justement ma surdité a commencé*. »

En 1808, Beethoven était totalement sourd.

Je ne vois dans ce récit aucun symptôme d'otite moyenne, d'abord aiguë, qui passerait ensuite à l'état chronique, et je ne vois pas non plus l'importance que l'on peut tirer de ce fait d'avoir les deux oreilles prises (prises non *simultanément*, mais successivement) pour diagnostiquer un catarrhe même pharyngien. Rien ne peut faire dire que la maladie de Beethoven a commencé en 1796 par un catarrhe des trompes d'Eustache, catarrhe qui se transforme, en 1799, en otite moyenne aiguë.

Les symptômes que notre confrère décrit, loin de confirmer ce diagnostic, comme le croit le Dr Klotz-Forest, nous semblent au contraire l'infirmer : « diminution de l'ouïe avec bruissement et bouillonnement intolérables, sans douleurs véritables. »

Je ne vois pas pourquoi, quelques lignes plus loin, l'auteur écrit : « l'otite aiguë passe à l'état d'otite catarrhale chronique avec toutes ses fâcheuses conséquences », quand précédemment il vient de dire le contraire : que le catarrhe se transforme en otite aiguë.

L'histoire de la surdité de Beethoven est simple.

En 1796, début de surdité sans douleur, du côté gauche d'abord. L'autre oreille se prend ensuite.

Diminution puis perte de l'acuité par la voie aérienne.

Conservation de la transmission osseuse. Le fait bien connu de la baguette de bois en est la preuve. La voix criée près de l'oreille est intolérable.

Diminution des bourdonnemeuts avec perte totale de l'ouïe plus tard ; tout cela s'explique facilement par l'affection désignée sous le nom de spongiosité progressive de la capsule labyrinthique, avec ankylose de l'étrier. BARATOUX.

*
* *

Le Dr NATIER nous adresse, sur le même sujet, l'intéressante lettre ci-dessous :

Dans un article plein d'intérêt consacré, ici même, à l'infirmité particulièrement cruelle dont le génial Beethoven fut atteint, M. le Dr KLOTZ-FOREST se pose les questions suivantes :

Quelle était la cause de cette affection et comment s'était-elle développée ?

Comment a-t-elle été soignée ?

Aurions-nous pu, de nos jours, empêcher l'évolution, guérir peut-être ou au moins améliorer la surdité ?

Les documents versés au débat par notre confrère sont les seuls qui soient jamais parvenus à ma connaissance sur ce sujet spécial. Partant, je m'appuierai exclusivement sur eux dans la discussion qui va suivre. Il y a toujours quelque témérité à vouloir élucider entièrement une cause avec uniquement des témoignages de seconde main. Cette réserve, dans l'espèce, me paraît utile à faire.

I

A. — *Cause de la surdité. Comment s'était-elle développée ?*

Le traumatisme doit, à mon avis, être écarté *a priori*. Les circonstances mêmes dans lesquelles il se serait produit s'inscrivent en faux contre son influence étiologique. Passons.

Tout autre est le rôle joué par l'état général. Il mérite réellement de fixer et de retenir notre attention. Une étude, déjà longue, de plusieurs cas de surdités diverses et un souci constant de leur origine possible m'incitent chaque jour davantage à croire que c'est surtout dans cette voie qu'il faut s'orienter au point de vue étiologique. En effet, que de cophoses à début imprécis, à marche lente et progressive, le plus souvent indolores, dont la cause relève, selon toute vraisemblance, de mauvaises conditions générales ! En voulût-on des preuves, il me suffirait de renvoyer à mes travaux antérieurs. J'ai démontré et suis prêt à corroborer par des faits plus nombreux tenus en réserve, que le candidat éventuel à une surdité du genre de celle qui

nous occupe, présente, pour l'ordinaire, un dossier pathologique plutôt chargé. En général, les antécédents héréditaires sont loin d'être indemnes ; souvent ils ont préparé et expliquent la défectuosité des siens propres. N'était-ce pas le cas pour Beethoven ?

Le père alcoolique, la mère et un frère morts de tuberculose, voilà pour l'hérédité. Dans ces conditions, comment s'étonner du degré de moindre résistance du sujet ? Entaché originellement, il favorisait encore la désintégration de son organisme par des pratiques hygiéniques détestables et par le surmenage inhérent à son génie lui-même. Cela nous aide à comprendre l'action de cette « fièvre typhique terrible », laquelle, à 26 ans, provoquait « le délabrement du système nerveux ». L'intensité de cette « maladie grave » fut en raison directe de la qualité du terrain sur lequel elle avait évolué. De même pour ses conséquences.

Il n'est pas d'une nécessité absolue de faire remonter exactement à cette époque « la déchéance si pénible de l'ouïe ». Mais le coup avait été porté ; son empreinte ne devait pas s'effacer. L'entérite était constituée : c'en était fait, elle ne disparaîtrait plus. Or, c'est à elle seule que, d'après mon observation quotidieune, je suis porté à attribuer la cause de la surdité. Certainement, le patieut avait vu juste, quand, en 1801, écrivant à son ami Wegeler, il lui disait, au sujet de la faiblesse croissante de sou ouïe : « Cela doit avoir été causé par mon affection du ventre. » Une explication est ici nécessaire.

Quand je soutiens que la surdité est une conséquence de l'entérite chronique, il faut s'entendre. Il n'est, en effet, dans la réalité, aucunement dans ma pensée d'établir une relation directe de cause à effet entre ces deux affections. Je veux simplement faire allusion à ce fait, que la désorganisation de l'état général, dont l'entérite chronique était l'expression certainement évidente a préparé, entretenu et aggravé les troubles de l'ouïe. Pourquoi cette dernière localisation ? Mystère ! Pourquoi, par exemple, des manifestations tertiaires sur une partie du corps, plutôt que sur telle autre ? Nous n'en savons, en général, rien. Toutefois, on pourrait légitimemeut avancer que, chez Beethoven, l'altération fonctionnelle a naturellement porté sur l'organe soumis à la plus grande fatigue.

La déchéance iustituée, elle ne pouvait que s'accroître, grâce surtout à la persistance de la cause. Inutile pour cela d'invoquer le *catarrhe* dont vraiment il est fait abus dans l'étiologie de la plupart des surdités. Il n'est lui-même qu'un symptôme : c'est donc reculer la question et non la résoudre, que de s'en prendre constamment à lui.

Ainsi pour l'oreille moyenne : on a trop de tendance à lui faire jouer un rôle prépondérant sinon exclusif. Elle est intéressée, nous l'admettons. Ici, rien ne nous autorise à dire qu'elle ait été le siège unique du mal. Elle a dû participer au processus. Mais dans quelle mesure ? L'oreille interne a sûrement été prise : par là se trouvent expliqués la plupart des symptômes signalés. La marche particulière de la surdité s'en trouve également éclairée.

Que se passe-t-il, en effet, dans les cas analogues ? Les ondes sonores, moins fidèlement transmises, impressionnent de plus en plus faiblement le nerf acoustique. L'activité du centre auditif se ralentit. L'intérêt diminuant, on perd insensiblement l'habitude d'écouter. On finit même par devenir indifférent. On a pu essayer de lutter dans le principe. Il s'agissait de masquer le défaut. « Dans la conver-

sation il est surprenant qu'il y ait des gens qui ne l'aient jamais remarqué. Comme j'ai beaucoup de distractions, on met tout sur leur compte. » Illusion ! « Je devais de bonne heure me séparer des hommes, passer ma vie solitaire. Si je voulais, parfois, surmonter tout cela, oh ! combien durement je me heurtais à la triste expérience renouvelée de mon infirmité ! » Et puis, on s'est lassé, on a craint de paraître ridicule, on a évité toute société ; il n'était pas possible de dire aux hommes : « Parlez plus haut, criez, car je suis sourd. » Voilà le grand mot lâché ! le désespérant aveu ! La maladie est devenue *honteuse*. Dès lors, c'en est fait, la partie est perdue, la vie sera dorénavant « misérable ». « Quelle humiliation, quand il y avait quelqu'un auprès de moi, et qu'il entendait au loin une flûte et que je n'entendais rien, ou qu'il entendait le pâtre chanter et que je n'entendais toujours rien ! De telles expériences me jetèrent bien près du désespoir ; et peu s'en fallut que moi-même je ne misse fin à ma vie. » Plus tard, c'est Marie Bashkirtseff qui, en proie à la même infirmité, se voit, malgré son jeune âge, obligée de renoncer à tout espoir de guérison. Avec quel accent déchirant elle s'écrie : « ... Tout est fini, tout est fini ! tout est fini !... Je ne guérirai jamais..... Il y aura un voile entre moi et le reste du monde. Le vent dans les branches, le murmure de l'eau, la pluie qui tombe sur les vitres... les mots prononcés à voix basse..... je n'entendrai rien de tout cela ! »

Ceci pour le côté subjectif. Pendant ce temps qu'advient-il de l'oreille ? En vertu de lois bien connues, ses propriétés physiologiques s'amoindrissent progressivement. Elles peuvent même disparaître de façon complète. Ainsi surviennent des dégénérescences partielles ou totales du nerf acoustique,avec troubles parallèles du centre de l'audition.

Ce que je viens de dire suggère l'idée d'un diagnostic probable. Il resterait à en certifier l'évidence. Les preuves anatomiques auraient pu trancher la question : celles qu'on nous apporte sont sans valeur. Ce moyen, au surplus, est par trop radical et d'une application impossible *in vivo*. Reste l'exploration fonctionnelle. Elle s'effectue au moyen d'une série complète de diapasons. L'enquête acoustique instituée de la sorte révèle, avec précision, le nombre et l'étendue des lacunes. Elle nous fixe sur les limites du champ auditif ; elle nous indique, ensuite, la participation relative à la surdité de l'oreille moyenne et de l'oreille interne. Simples conjectures que tout le reste !

II

B. — *Comment la surdité a-t-elle été soignée ? Aurions-nous pu, de nos jours, en empêcher l'évolution, la guérir peut-être ou tout au moins l'améliorer ?* — « J'ai déjà eu des consultations médicales de toute sorte, je ne guérirai jamais... Un âne de médecin me conseilla des bains froids ; un autre, plus avisé, des bains tièdes du Danube... Le mois dernier j'allai voir Vering... j'ai toujours eu confiance en lui... Je ne suis pas très content de Vering. Il a vraiment trop peu de soins et d'attention pour une telle maladie. Que penses-tu de Schmidt ? Il me semble que Vering est trop praticien, pour renouveler ses idées par la lecture. Schmidt me paraît en ceci un tout autre homme et ne serait peut-être pas aussi négligent. — On dit merveille du galvanisme ; qu'en penses-tu ? Un médecin m'a avoué qu'il avait vu un enfant sourd-muet recouvrant l'ouïe et un homme sourd depuis sept ans guéri également. — Justement j'apprends que Schmidt fait des

expériences là-dessus... Mais songez depuis six ans quel est mon état affreux, aggravé par des médecins sans jugement, trompé d'année en année dans l'espérance d'une amélioration, enfin contraint à la perspective d'un mal durable — dont la guérison demande peut-être des années, si elle n'est pas tout à fait impossible. » Telle est, esquissée en quelques lignes, par l'un d'eutre eux, la psychologie ordinaire de la plupart des sourds.

Illusions au début : on remet à plus tard de se soigner. Ensuite, l'infirmité ne fait plus doute, car chaque jour s'accentuent ses progrès. Cela devient un véritable affolement. A tout prix on veut guérir. On commence par montrer une certaine docilité aux conseils : elle ne tarde pas à faire place à une impatience très vive. On est dès lors mûr pour toutes les tentatives, même les plus étranges. Maintes fois, on ne recule pas devant de graves imprudences. Ce ne sont plus des soins réels, mais bien de véritables expériences à jet continu. On s'adresse à tous les « guérisseurs », sans le moindre discernement. Et, finalement, en présence des insuccès répétés, tout le monde est compris dans la même réprobation. Tel a été le cas pour Beethoven.

Je ne m'attarderai pas à faire la critique des soins qu'il a pu recevoir. Je dirai seulement de quelle façon, à l'heure actuelle, j'aurais entendu la direction du traitement. En premier lieu, je me serais préoccupé de l'état général, cherchant d'abord à triompher de l'entérite et aussi à calmer l'éréthisme nerveux. De toute nécessité, je me serais efforcé d'atteindre ce but. Sans cela, la thérapeutique auriculaire était à l'avance condamnée à la plus entière impuissance. Ainsi l'avait compris Schmidt. En 1802, il envoyait le malade passer six mois à la campagne. « Mon savant médecin m'engagea à ménager mon ouïe autant que possible ; il vint au-devant de mes intentions propres. » Cet aveu échappé à Beethoven n'est-il pas la meilleure garantie du besoin de repos qu'il éprouvait et de l'urgence qu'il y avait à procéder à son isolement ? Il est fâcheux qu'on ait aussi longtemps différé ces mesures énergiques, mais indispensables.

La guérison ou tout au moins une amélioration profonde de l'état général obtenue, je me serais alors, *mais alors seulement*, occupé de soigner les oreilles. J'aurais choisi moi-même le moment de mon intervention, ne me laissant en rien influencer par les désirs du malade ou de son entourage. J'aurais procédé à une rééducation méthodique de l'ouïe par des exercices acoustiques au moyen des diapasons. Des enquêtes successives et suffisamment espacées nous auraient exactement tenu au courant des modifications survenues entre chacune d'elles. En pareil cas la marche des progrès est ordinairement subordonnée à l'ancienneté de l'affection et à son intensité. La pratique démontre qu'on peut de la sorte songer à triompher de la surdité et des bruits qui l'accompagnent. Le succès est variable ; rarement il est nul. La *restitutio ad integrum* n'est possible qu'autant qu'il n'existe pas d'altération définitive de l'organe. On est autorisé à poursuivre le traitement aussi longtemps qu'il se montre efficace. Quelle ironie de songer que justement Beethoven ait été privé des bienfaits d'une thérapeutique semblable ! N'est-ce pas celle qui eût le mieux répondu aux indications ?

Dr Marcel NATIER (de Paris).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE — N° 15 — 1er Août 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Art

Modèles et Concepts artistiques au XIVe siècle et au XVe siècle.

Par M. le Docteur G. Jorissenne, de Liège.



I

Je n'étudierai que les artistes capables de rendre les détails du *modèle* avec une exactitude suffisante, voulant traiter ici du parti qu'on en tira à la fin du XIVe siècle et pendant le suivant. C'est une époque importante dans l'histoire de l'art en France, dans la partie wallonne de la Belgique et dans sa moitié flamande ; elle est remarquable aussi en Hollande et en Allemagne. Plus d'un médecin s'en est occupé ; mais je crois que l'anatomiste et le naturaliste ont encore leur mot à dire sur quantité de points. Ayant été encouragé par des savants compétents au congrès archéologique de Bruges (1), je continue aujourd'hui l'exposé de mes observations.

Qu'on me permette quelques réflexions générales pour mieux délimiter mon champ d'études. L'artiste a un sujet à traiter. Celui-ci comporte un certain nombre et un choix de personnages ; le peintre cherche des *modèles* appropriés dans la nature et en divers documents ; s'il y a des donateurs, il les case dans sa composition et se préoccupe des attributs traditionnels de leurs patrons, saints ou saintes qui figureront souvent auprès d'eux. Dans mainte œuvre d'art, ces deux éléments sont la chose essentielle et le sujet proprement dit devient secondaire, se dessine sans modèles vivants, soit de mémoire et d'après des types convenus, soit à l'aide de tableaux, de miniatures, de dessins, de statues, de bas-reliefs, etc., dus à des artistes antérieurs ou à l'artiste lui-même. Les nécessités financières ou autres, la négligence, l'ignorance même, les traditions d'école ont fait traiter de même, en tout ou en partie, les œuvres les plus importantes. Prenons un exemple en Allemagne. *Meister Wilhelm* et son collaborateur *Herman Wynrich* n'ont pu rencontrer autant de filles à figures poupines qu'ils en ont introduit dans leurs tableaux ; ils se recopiaient

(1) Ceux qui me feront l'honneur de lire dans les comptes rendus la communication que je présentai sur la *configuration des yeux* interprétée par les artistes de la même époque, voudront bien recourir à l'*errata*, car on n'a pas fourni d'épreuves à corriger aux auteurs des mémoires, et les typographes ont glissé de nombreuses coquilles dans les textes.

avec de légères variantes. Ces petites bouches, incorrectement relevées aux commissures, comme si le muscle grand zygomatique se contractait sans plisser la joue, tandis que l'orbiculaire des lèvres les resserre un peu, ces petites bouches ne sont pas imputables aux blondes filles de la Westphalie ; elles trahissent un type faux, conventionnel, volontairement ou inconsciemment coutumier et logé dans la mémoire. *Catherine van Kleve*, *Burgkmayr* et d'autres les imitèrent obstinément. *Stephan Lochner* régularisa le mouvement des lèvres, mais garda la petitesse de la bouche, souvent la contraction de l'orbiculaire et toujours les figures poupardes. *Meister Wilhelm* avait eu lui-même des précurseurs parmi les miniaturistes ; s'est-il inspiré, comme eux ou d'après eux, de ce qu'avait assez affectionné Fra Angelico ? C'est probable ; mieux eût valu imiter le grand et suave artiste en ses qualités suprêmes qu'en ses côtés faibles, surtout étudier la nature comme lui.

Il y a donc presque toujours *modèles*, mais ils se divisent en plusieurs classes : 1° *Vivants* ou *cadavres* (hommes, animaux, plantes) ; *réalités* (paysage, etc.) ; *objets matériels* (meubles, édifices, etc.) ; 2° *œuvres d'art* ; *types que les œuvres d'art ont fixés dans la mémoire*. Même les êtres fantastiques et les caricatures voulues (diables, dragons, divinités bizarres, etc.) n'échappent que partiellement à ces trois catégories d'influences. L'imagination de *Brenghel* et celle de *Jérôme Bosch* ne parviennent que difficilement à rompre toute attache avec les êtres réels et connus. Par contre, l'effort des plus habiles artistes est souvent insuffisant pour reproduire avec une exactitude complète les mille détails de la nature Peu importe, en somme, car ce que nous voulons connaître, c'est leur impression personnelle, et la seule condition que nous devions y mettre est la sincérité. Par malheur, les idées préconçues font dévier celle-ci et l'artiste est, d'autre part, à la merci de ses sens ; tant vaut son œil ou sa main, tant vaut son œuvre. De là les droits de la critique ; de là aussi matière à une foule de recherches anatomiques et physiologiques.

II

Chacun sait qu'il faut décider, non seulement à propos de tout artiste, mais de chaque personnage, de chaque organe même, de chaque objet, s'il y a eu modèle d'un genre ou d'un autre et comment l'artiste s'en est servi. Je commence par le nez.

Qui n'a été impressionné par le visage doux et singulier de la Vierge Marie et du Christ dans les œuvres de Memling ? Ce n'est pas uniquement aux paupières baissées sur d'assez grands yeux, aux bouches relativement petites et sans expression aux tonalités tendres de la peau, à l'attitude inclinée de la tête, à l'absence de plis qu'il faut attribuer leur aspect caractéristique ; Memling adopta, dès ses débuts, un vice de construction dont je chercherai tantôt l'origine et qui heurte nos convictions scientifiques. Il allongea la partie de la face comprise entre les arcades sourcilières, c'est-à-dire le bord inférieur de l'os frontal, et l'épine nasale où s'insère la cloison du nez, à la terminaison des lèvres. Le nez devient, par suite, long à l'excès. Il faut chercher des crânes tout à fait anormaux pour trouver cette proportion en Europe, en Asie et en Amérique. Sur des milliers de figures et de portraits que j'ai examinés ou mesurés, je ne l'ai rencontrée que dans deux cas d'idiotie. La relation entre la longueur du nez osseux et l'espace qui

s'étend de l'épine nasale jusqu'au bord du menton ne répond plus à ce qui existe chez la grande majorité des hommes, car ces deux longueurs sont sensiblement égales. Sur la face des Vierges et des Christs de Memling, du menton au nez il y a un quart de longueur en moins, que du front au point d'attache de la lèvre supérieure *Albert Dürer*, dans son livre des proportions, donne, en prenaut un portrait récl pour modèle, une norme semblable au canon des Grecs sous ce rapport (1). Il a cependant péché parfois contre cette règle, nous verrons pourquoi. Or, l'homme s'éloigne de la bête par le raccourcissement progressif de la longueur nasale ; allongez encore un peu une tête de Memling et vous aurez une tête de mouton, de cheval ou de girafe *en projection* (en projection, car l'autre caractère animal réside dans l'allongement des maxillaires d'arrière en avant ; mais il convient de remarquer qu'à part un petit nombre de singes, les animaux présentent une ligne naso-mentonnière plus courte que la ligne fronto-nasale ; ils ont peu de menton).

Il y a donc là une façon étrange de diviser la face humaine ; le retour à des types inférieurs de mammifères semble une gageure contre le sentiment de la beauté, la science humaine de l'observation et la vérité matérielle. A première vue, on pourrait croire que Memling s'est conformé au sens général de la beauté, telle que la conçoit un Européen, un nez long nous paraissant plus noble qu'un court ; mais il n'en est rien ; car, d'abord, il a dessiné des narines courtes et étroites ; les ailes sont désagréables de petitesse et tendent à ressembler à celles du singe, par conséquent ; de plus, la longueur du nez, du nez dit aristocratique, du nez bourbonien, par exemple, ne comporte pas un accroissemeut de sa base d'implantation ; on peut dire aussi que le grand nez des Juifs n'est pas toujours beau, loin de là ! Non, le uez adopté par Memling est, au fond, artificiel ; l'artiste n'en a probablement pas rencontré d'exemple dans la nature, et il a eu le tort grave de se complaire en cette aberration scientifique, morale et esthétique.

Ce crime de lèse-majesté humaine en vue de créer deux figures prétendûment divines, n'est pas de son invention ; mais il a eu des conséquences fâcheuses sur sa faculté d'observation ; on peut constater, en effet, que plus d'un portrait de sa main a souffert de la tendance en question. Ce malheur devait lui arriver comme à l'auteur de sa malencontreuse introduction et à tous ceux qui s'en énamourèrent. Dans les volets du retable appartenant à M. R. Kann (2), la donatrice n'est pas plus correcte que sa patronne et le patron de son époux ; le portrait de *femme âgée, au blanc hennin* (3), est déplorablement faux à cet égard (la ligne du nez dépasse d'un tiers la ligne de la partie inférieure de la face), le donateur, dans la *Pieta* de la collection Doria, à Rome, n'a pas été mieux partagé ; enfin plus d'un personnage, dans les tableaux, quoique n'ayant aucune prétention à la divinité, de simples princes, des saints, des soldats portent la trace de ce vice rédhibitoire, bien innocemmeut pour eux, j'en suis sûr ; effet de l'habitude chez le peintre, pas autre chose. Deux portraits en té-

(1) Voyez son ouvrage et celui d'Ephrussi : *Albert Dürer et ses dessins*, Paris, 1882, p. 66 et suivantes.

(2) V. *Gaz. des Beaux-Arts*, et Hymans, *l'Exposition des primitifs flamands à Bruges*, en 1902, p. 50.

(3) Hymans, *l. c.*, p. 457.

moignent encore, celui du *chanoine Norbertin*, universellement connu, et celui du *prince de Croy*.

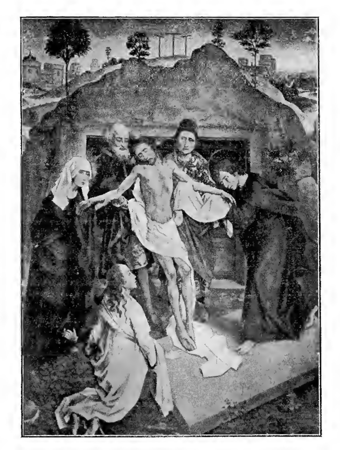
Je ne crois pas que Memling s'abstint, par principe ou par économie, de modèles vivants pour ses Vierges et ses Christs ; il en avait pour ses anges, ses personnages divers ; la *Madone* que possède le prince Lichtenstein a quelque réalisme ; mais je crois que, souvent, il a peint d'après des tableaux antérieurs ou de mémoire. Les anges de son retable (musée d'Anvers) représentant le *Christ entouré d'anges musiciens*, participent à la fois des types étudiés par les Van Eyck (retable de l'*Agneau mystique*) et de la malformation des Vierges Marie, comme le Christ, cela va sans dire ; ce sont visages assez communs en pays flamand, c'est vrai ; toutefois la coïncidence avec le choix des Van Eyck prête au soupçon. Il me paraît avoir eu des modèles à profusion pour la châsse de sainte Ursule ; la Vierge Marie seule y est incorrecte. Les tableaux allemands l'avaient déjà influencé ; ceux des Pays-Bas l'impressionnèrent davantage, et il les copiait et recopiait avec liberté, à défaut de modèles vivants ; voilà ma conclusion.

L'auteur responsable ou irresponsable de l introduction aux Pays-Bas de cette erreur est probablement Roger van der Weyden (Roger de la Pasture), auquel Memling a fait beaucoup d'emprunts.

Comment un peintre, si pénétré de l'importance de son art, si habile à saisir les jeux de la physionomie sous l'influence des passions, si préoccupé de science au point de collectionner les plantes, les fossiles, les objets folkloriques et de les introduire dans ses compositions (1), si précis dans l'étude des détails anatomiques, comme le prouve, par exemple, le cadavre du *Christ* (2) avec ses déformations de chair morte dans le petit tableau du musée royal de Bruxelles (provenant de la collection Pallavicini Grimaldi) et le portrait du donateur aux lèvres cyanosées de cardiaque, à la peau brune de myxœdémateux, avec blépharite et léger ectropion aux paupières, mais peint sans virtuosité dans le *Portement de la croix* (même musée, n° 61), comment ce peintre éminent, ce penseur a-t-il abandonné la saine observation et l'esthétique naturelle pour admettre un ravalement mystique (?) de la forme humaine sous prétexte de la diviniser ? Le Christ échappe quelquefois à cette régression bestiale, la Vierge, jamais ! Je ne sais pourquoi. Il faut bien admettre qu'un type traditionnel ou médiéval de Jésus s'était gravé dans la mémoire de l'artiste ; mais en ce qui concerne la Vierge, la filiation est peu connue. Ce que je sais de la statuaire tournaisienne ne m'a pas éclairé non plus. Quant aux œuvres de Campin, son premier maître, nous n'en connaissons rien avec certitude ; son autre prétendu maître, Van Eyck, n'a jamais commis faute pareille, et mes observations présentes sont propres à infirmer toute relation d'école avec lui. Cette incorrection *voulue*, puisqu'elle ne s'applique pas à toutes les figures, a fortement endommagé la vi-

(1) Il aime tant les plantes qu'il en fait pousser entre les dalles des églises et les emploie, comme premier plan, lorsqu il ne peut étaler des étoffes jusque sous le cadre (dans les *Sept sacrements*, d'Anvers, la robe d'une sainte femme passe du panneau central dans un volet, en dépit de la perspective), sans doute aussi par horreur du vide ; je cite les *Scènes de la vie de saint Joseph* (cathédrale d'Anvers). Les monuments sont étudiés avec soin (v. les n°s 61, 62 et 64 du musée de Bruxelles : ils rappellent ceux de Maestricht et de Trèves, sauf par la couleur des pierres. Je n'oublie pas que ces tableaux sont simplement *attribués* à van der Weyden, mais ceci tend à les lui conserver en partage, peut-être avec collaboration.

(2) N° 25 du catalogue de Bruges, 1902.



ROGER VAN DER WEYOEN. — La *Mise au tombeau* (Offices, Florence).
Saint Jean d'Arimathie est représenté par le *peintre lui-même*. (Comparez à la gravure de Lampdonius, dans Van Mander.) Tous les personnages, sauf Marie-Madeleine et Nicodème, ont le vice naso-mentonnier à un degré divers. Les modèles ont posé pour la *Descente de croix* (Escurial), la *Vie de saint Jean-Baptiste* (Francfort), l'*Adoration des Mages* (Munich), les *Sept Sacrements* (Anvers), partiellement en ces deux derniers.

sion du peintre. Je n'en donne, pour preuves que le portrait de Pierre Bladelin (ou plutôt sir John Donne, comme l'avance M. Hulin), qui aurait été le crétin des chambellans à la cour du Téméraire, si sa mère l'avait mis au monde tel que le refit de la Pasture (1). Il a cependant d'éminentes qualités en dehors de cette construction générale et a provoqué l'admiration des critiques.

Quand on considère les compositions du maître, on y trouve un mélange puissant de naturalisme et de fantaisie poétique ; ses croix sont gigantesques, les nuages fabuleux de ses ciels apocalyptiques sont terrifiants par leurs lignes horizontales à perte de vue et leurs couleurs cadavériques ; la douleur et la joie se tordent dans ses corps symboliques, la foi éclate en ses visages, les vêtements eux-mêmes ont des mouvements significatifs et ajoutent à la grandeur des représentations. C'est un penseur qui prépare, dans le rêve, *le concept intellectuel* de ses œuvres et le réalise en le matérialisant d'une façon inégale, en raison de sa science, de son talent et de son inspiration variable. Il a, sans doute, exagéré un type de femme qui lui a révélé un attribut de la Vierge, sa passivité, sa résignation peut-être, et il a transmis ce regrettable avatar à son école et à la postérité.

Le problème encore obscur du Maître de Flémalle, identifié par M. Hulin avec Daret, de Tournai, s'éclaircit, pour moi, en ce sens que je rencontre deux peintres dans les œuvres qu'on tend à attribuer à un seul artiste. Quel est le nom de celui qui a peint l'*Adoration des bergers* (musée de Dijon) et qui rappelle tant les Belles Heures du duc de Berri ? Je n'en sais rien ; mais ce n'est pas l'auteur de la *Vierge glorieuse d'Aix en Provence* ni de la *Vierge* de M. Salting. Ces deux derniers contiennent des détails empruntés aux Belles Heures, comme le remarque l'auteur du catalogue des primitifs français (p. 13) ; mais le type de leurs Vierges les rattache à la même école que Van der Weyden : nez à narines étroites, à ailes minuscules ; disproportion bestiale entre la ligne naso-mentonnière et la ligne nasofrontale.

Je rattacherais, au contraire, sans grande difficulté, à l'*Adoration des bergers* les tableaux exposés en 1902 à Bruges et attribués au problématique Maître de Flémalle : la *Descente de croix* (musée de Liverpool), la *Messe de saint Grégoire* (à M. Weber, de Hambourg) et le *Mariage de la Vierge* (musée du Prado) (2), en tenant compte de la qualité inférieure des deux premiers, copies probables de tableaux perdus. L'auteur du *Portement de croix*, du *Crucifiement* et de la *Descente de croix* (église Saint-Sauveur de Bruges et non musée, comme le portent *Les Arts* sous la reproduction photographique, en août 1902) a fait des emprunts à Daret, selon M. Hulin ; c'est un maître intéressant, qui dramatise sa peinture et n'offre pas de figures construites de façon à révolter le médecin et le naturaliste.

C'est à ce groupe que M. Hymans relie, je suppose, le tableau fameux de M. F. Cook, de Richmond, les *Saintes Femmes au tombeau du Christ*, attribué à Hubert van Eyck par M. Weale. J'y trouve un style plus grand, plus pur ; l'archaïsme en a disparu ; les figures sont individualisées, le paysage est merveilleux de lumière : l'esprit de Hubert van Eyck y respire avec toutes ses qualités. Le turban et quelques accessoires savants ont paru à M. Hymans une impossibilité sous le

---

(1) V. p. 505.

(2) On en trouvera les phototypies dans HYMANS. *l. c.* pp. 26, 30, 33, 35.

pinceau de Van Eyck : est-il difficile d'admettre que celui-ci ait vu les Belles Heures ou quelque miniature analogue, où cette coiffure et d'autres détails orientaux sont fréquents (1) ? Je signalerai, en passant, l'analogie des types, en ce tableau, et de cette coiffure avec ceux de Pierre Christus, mélange de figures allongées et de figures rondes, comme dans l'*Agneau mystique* de Gand. Je dois reconnaître, d'autre part, que j'avais noté, à Bruges, l'analogie entre l'ange et les qualités expressives des figures du tableau attribué à Hubert van Eyck et les anges blonds, la Vierge d'un autre tableau de sir F. Cook, variante d'après le Maître de Flémalle : je veux parler de la *Vierge se préparant à faire la toilette de l'Enfant Jésus* (n° 24 du Cat. de l'Exposition de Bruges). Toute monstruosité disparaît dans ces œuvres.

M. Hymans voudrait encore attribuer au même maître le *Mariage de la Vierge* ou *Episode de la vie de saint Joseph* (cathédrale d'Anvers) ; il faut s'entendre : ce tableau se rattache au groupe opposé et aux Van der Weyden, par le type naso-mentonnier des femmes.

Il y a donc un artiste qui appartient à l'école tournaisienne, et un autre qui échappe, sous le rapport des visages, à son influence ; je ne vois aucun moyen d'identifier le premier avec Van der Weyden lui-même, mais jeune encore, comme le propose M. Firmenich-Richartz (2) ; quant au second, il en est radicalement différent par des côtés inconciliables, ce qui n'empêche pas l'occurrence de détails semblables dans leurs œuvres, leurs sources de renseignements étant, sans doute, les mêmes.

Je m'empresse de signaler ici, à ce propos, les faces tératologiques. mais très expressives, de Jean Malouel, contemporain de ces trois artistes (j'en dédouble un). La *Vierge*, à M. Aynard, et le *Christ mort soutenu par le Père éternel et la Vierge* (3), du Louvre, sont anormales au même degré que les Vierges de Van der Weyden ; les relations du peintre dijonnais avec les Belges, par l'intermédiaire des princes bourguignons, expliquent bien des rapprochements artistiques ; il m'est donc impossible de savoir si Malouel s'est laissé influencer par les Tournaisiens, ou si le contraire eut lieu.

La sculpture n'est pas à négliger; le tombeau de *Philippe le Hardi* (musée de Dijon) nous montre Jean de Marville, Claus Sluter et Claus de Werue sous la même tyrannie mentale et à Lubeck, un retable du XVe siècle offre une Vierge et un personnage dans le goût de Memling. Le tableau de celui-ci en fut-il cause ?

On a parlé des rapports entre les Français et l'école de Sienne : j'en veux donner une nouvelle preuve. A-t-on remarqué la ressemblance entre la *Vierge* de M. Aynard et celle de M. le chanoine Manfredo Targhi ? Elle est due à Matteo di Giovanni (1435-1495). Plus élégante, mais moins expressive, elle en est la sœur, et offre la même disproportion naso-mentonnière, comme toutes celles de ce peintre La *Vierge* de Giovanni di Paolo (église collégiale d'Asciano) est une cousine des madones germanico-flamandes de Memling, très entachée du même

(1) La croix au front, qu'on croyait inventée par Van Eyck, est portée par les anges de Jean Malouel (*Pieta*, du musée de Troyes). Hubert Van Eyck a vu l Italie, M. Weale l'a démontré.

(2) FIRMENICH-RICHARTZ, *Roger van der Weyden, der Meister von Flemalle ; ein Beitrag f. Geschichte der vlamsche Malerschule*. Leipzig, ge. 8° (Extrait de *Zeitschrift f. Bilder Kunst*, oct. 1898)

(3) Reproduit dans *Les Arts* avril 1904 p. 6 et 7.

vice tératologique ; Giovanni est son contemporain (1403 ? à 1482) ; il en est ainsi encore de Taddeo Bartoli, un peu plus ancien.

Si l'on saute en arrière jusqu'à Fra Angelico et ses disciples, on devine l'origine byzantine du trouble mental dans les chœurs gracieux et les cohortes célestes des fresques ; mais l'altération du visage humain se caractérise particulièrement dans les *Vierges* du couvent de Saint-Marc, à Florence, et dans un couple de personnages qui entourent *Albert le Grand* (Galerie antique et moderne). Or, comme le dit le R. P. Beissel, plus d'une œuvre commandée à Fra Angelico a été exécutée par un de ses collaborateurs (1). Il reste à préciser, par conséquent, les responsabilités.

Donatello, dans ses sculptures, varie étonnamment : son *Saint Georges* et son *Gattamelata* sont plus monstrueux que les Fra Angelico. J'y reviendrai. Toutefois il suffit de comparer quelques œuvres byzantines à celles dont il vient d'être parlé, pour connaître le chemin antique de la tératologie du visage en art ; examinez *Theodora* et sa voisine de gauche, dans la mosaïque de San Vitale, à Ravenne, *elles sont les prototypes de nos Vierges et descendent des races égyptiennes qui se sont succédé en pierre et en couleur, pendant une centaine de siècles, sur la terre des Pharaons*. Voilà un point de départ suffisamment reculé pour ne pas chercher mieux. (J'omets l'*Ara Pacis Augustæ*, antérieure de quelques années à notre ère et très discordante en ses parties ; l'étude en reste à faire scrupuleusement. C'est une œuvre sculpturale dont quelques parties sont peut-être relativement modernes.)

En Flandre et en Brabant, la contagion n'avait pas achevé son œuvre. Gérard David, qui a tant de traits communs avec Memling, Ysenbrant, son disciple ou collaborateur, le maître d'Oultremont, Quentin Metsys, le peintre inconnu de la *Pieta* appartenant à M. Lazzaroni (2), se rattachent, par ce défaut, à l'un des maîtres précédemment cités ; ce dernier se rapproche du Maître de Flémalle, les autres vont à Memling ou à Van der Weyden. Quentin Metsys y échappe dans la *Sainte-Anne* (de Bruxelles), un de ses chefs-d'œuvre ; Gérard David y fut pris dès ses débuts, car *Sisamnès* en porte violemment la marque ; mais il s'est amendé sérieusement dans la *Vierge entourée d'anges* (Rouen), sauf en ce qui concerne la Vierge Marie (3).

En Hollande, T. Bouts (4) et Gérard de Saint-Jean, maîtres de Haarlem, sont contaminés ; Engelbrechtsen l'est également, j'ignore par quelles voies. En Allemagne, le mal se propage jusqu'au Maître de

(1) V. des reproductions dans l'ouvrage du R. P. Beissel et dans la *Revue de l'art chrétien*, 1896 et 1897.

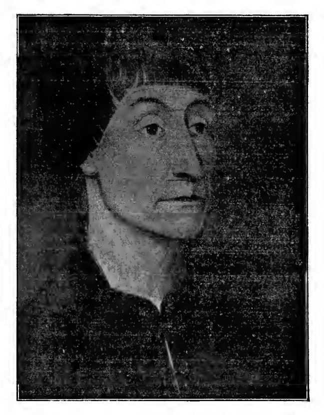
(2) Reprod. dans *Les Arts*, avril 1904, p. 39.

(3) Je ne puis donc souscrire à l'attribution qu'on fait à David d'une charmante et gracieuse *Sainte Famille* (collection Martin le Roy) dans *Les Arts* (nov. 1902). Les visages sont trop réguliers. L'étude des muscles mis à nu (Sisamnès écorché par ordre de Cambyse) et de ceux que la douleur contracte est digne d'un anatomiste.

(4) Il est évident que les donateurs du *Martyre d'Hippolyte* (égl. Saint-Sauveur, à Bruges) ne sont pas de Bouts ; M. Hulin les attribue avec raison à Hugo van der Goes ; la correction des figures est non seulement irréprochable, mais prodigieuse. Le vieux Bouts était incapable d'un tel effort vers la perfection.

Je ne puis m'abstenir de noter l'étonnante trouvaille que réalise Van der Goes, à cette occasion, comme coloriste, comme luministe, dirai-je, en touchant de reflets indigo, bleus et mauves diverses parties de son paysage, enveloppant ainsi l'homme en prière d'une lumière merveilleuse. Il faut arriver au XIXe siècle pour retrouver ce prodige.

En dessin, comme en couleur, Van der Goes fut un être à part, c'est le précurseur le plus complet des perfections modernes, mais un précurseur qui atteignit lui-même le sommet convoité.



Roger van der Weyden. — Portrait de sir John Donne (selon M. H. de Loo), et de P. Bladelin (selon M. Weale et d'autres). — Collection R. Von Kaufmann.
Les lignes indiquent les points de repère.

Saint Séverin, à Martin Strigel et à d'autres. Je n'en trouve pas trace antérieurement, et Bartholomé Bruyn en est indemne, comme ses maîtres Joest et van Cleve.

Revenons en Belgique et en France. L'*Arbre généalogique de la Vierge* (musée de Lyon) a été attribué à *Van der Goes*; il ne faut prêter aux princes que ce qui est digne d'eux. L'étude des visages suffit à dissiper l'erreur; le David et la Vierge ont le défaut de structure qui les ramène à l'école tournaisienne et à ses descendants intellectuels. L'individu qui a posé pour le roi David se retrouve dans le prince, du *Jugement de Cambyse*. Le tableau est de la même époque, sans doute; le donateur, à un âge semblable, figure dans le *Saint-Christophe* de Memling (à M. Kauffmann), et dans sa *Pieta* (prince Doria). Il ressemble beaucoup à Portinari. Le trône de la Vierge est du même genre que le fauteuil de pierre où siège Sisamnès. L'auteur est donc probablement Gérard David; le style rappelle les miniatures méridionales.

M. Amédée Pigeon s'est attiré une bourrasque de protestations en croyant démontrer que le *Retable du Parlement de Paris* est dû à Jean Fouquet; je comprends cela, et j'admire trop Fouquet pour lui donner cette paternité (1). Il suffit, en me tenant au sujet que je traite ici, de signaler les têtes de saint Jean Baptiste, de Charlemagne, de saint Jean l'Evangéliste, de saint Louis et de la Vierge, pour écarter cette opinion; jamais Fouquet n'a inauguré ni suivi ce système d'atavisme animal. Le retable est de l'école tournaisienne. Le modèle du saint Jean Baptiste a posé devant Memling pour le même personnage, dans le polyptyque de Lübeck et celui du triptyque de Bruxelles: cela se reconnaît des pieds à la tête. Le tableau de Paris me semble l'œuvre du maître brugeois auquel on attribue la *Vénération des reliques de sainte Ursule* (2) (couvent des Sœurs noires, à Bruges) et les volets où figurent l'*Eglise* et la *Synagogue* (3). Ce peintre a les goûts multiples de Van der Weyden et son impressionnabilité; il a mis sur son panneau des Français et des Flamands, ayant probablement terminé son retable, surtout les fonds, quand il habita Paris et en décora sa composition. Les costumes de ces Messieurs et le saint Jean nous permettent de dater approximativement le Memling de Lübeck, puisque le retable est de 1475 environ. Quant au tableau des Sœurs noires, il est daté de 1499, dit M. Hymans, et il offre un mélange de styles qui s'explique par ce fait que la Vierge est une copie d'après Jean van Eyck, tandis que le donateur, l'abbé Chrétien de Hondt, a posé devant l'artiste; aussi a-t-il la figure déformée en longueur.

Cette étude anatomique sert donc à classer plus d'une œuvre douteuse et devient matière à réflexion sur la mentalité de grands artistes, incomplètement analysée jusqu'à présent. Il ne s'agit donc pas d'un lapsus accidentel, comme on peut le surprendre chez Jaquenev d'Anchin (1272), chez Lucas Cranach, chez Dürer, chez Lochner, chez Bruyn même; la constance du phénomène lui donne une haute signification dans l'ordre absolu et pour la démarcation des écoles.

(*A suivre.*)

---

(1) Reproduit dans *Les Arts*, janvier 1905

(2) Reproduit dans Hymans, l. c., p. 39. — Catalogue de l'Exposition de Bruges, n° 47.

(3) *Ibidem*, n° 46.

Curiosités pathologiques

Corps étrangers des voies digestives.

Par M. L. Picard.

« Il n'est pas rare », disent Follin et Duplay, dans leur *Traité de Pathologie externe* (t. VI, p. 669), « de voir les instruments dont se sert le chirurgien se briser pendant une manœuvre opératoire » ; mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est de voir le chirurgien déféré aux tribunaux en responsabilité de l'accident. Cependant deux faits de ce genre, — les seuls de la longue pratique de M. le Dr Fort, — deux bougies conductrices, détachées au cours d'opérations de rétrécissement de l'œsophage et de l'urètre, et tombées dans l'estomac et la vessie, lui ont attiré le désagrément de comparaître en justice.

C'est, croyons-nous, la première fois que les tribunaux ont eu à juger des accidents de cette nature. Ces dernières années, certains chirurgiens ont bien été poursuivis (mais non condamnés), pour *oubli* de compresses (affaire Peugniez, 1902), de pinces, à la suite d'opérations sur la femme (affaire Lassallette, 1898). D'autres ont communiqué, sans le moindre inconvénient, des faits analogues à des sociétés médicales (compresses de Pilate, in *Bull. de la Soc. de Chir.*, 1892, p. 261) ; compresses de Quénu ; éponge de Terrier (*id.*, p. 256, 257) ; de Michaux (*id.*, 1893, p. 255), qui n'a fait qu'enlever le corps du délit, en ne citant pas le nom de l'auteur de l'abandon (un chirurgien des plus distingués des hôpitaux de Paris). Tout récemment le Professeur Lefort (de Lille) communiquait à la Société de médecine du Nord une observation de rupture d'une pince à demeure après une hystérectomie abdominale, ayant entraîné une hémorrhagie suivie de mort (29 octobre 1904) ; mais aucun de ces accidents n'est comparable à ceux de M. le Dr Fort (1). C'est ce qui nous a engagé à rechercher dans la littérature médicale les cas de corps étrangers de l'estomac et de la vessie.

Si les corps étrangers de la vessie les plus fréquents sont évidemment les sondes ou *fragments de bougies conductrices*, dit M. le Professeur Guyon (*Ann. des mal. des organes génito-urin.*, 1895, p. 106), on doit noter aussi les corps étrangers introduits dans l'estomac au cours de manœuvres chirurgicales.

C'est ainsi qu'on peut rencontrer dans l'estomac, dit le Dr Peyrot, dans son *Manuel de Pathologie externe* (t. VI, p. 489), des débris de *sonde œsophagienne*, des fragments d'éponges dans une cautérisation de l'arrière-gorge, des pièces dentaires ou palatines, râteliers, crayons de nitrate d'argent, etc. Mais si nos recherches bibliographiques nous ont permis de rassembler plus de 250 observations de sondes ou bougies introduites dans la vessie par des médecins ou des malades, par contre nous n'avons pu trouver aucun fait analogue pour l'estomac (2). Nous

(1) Le Dr Neugebauer, qui a rassemblé, en 1904, 195 cas de corps étrangers laissés dans l'abdomen à la suite de laparatomies, des pinces, des ciseaux, des éponges, des compresses de gaze, un lorgnon extrait de l'abdomen par Fischer, signale seulement deux chirurgiens poursuivis de ce fait : Everke et Ahlfeld. D'Antona, sénateur italien, fut acquitté récemment pour un accident de ce genre.

(2) Cependant on sait que le bouton de Murphy, après la gastro-entérostomie, tombe assez souvent dans l'estomac, où il séjourne du reste sans aucun trouble.

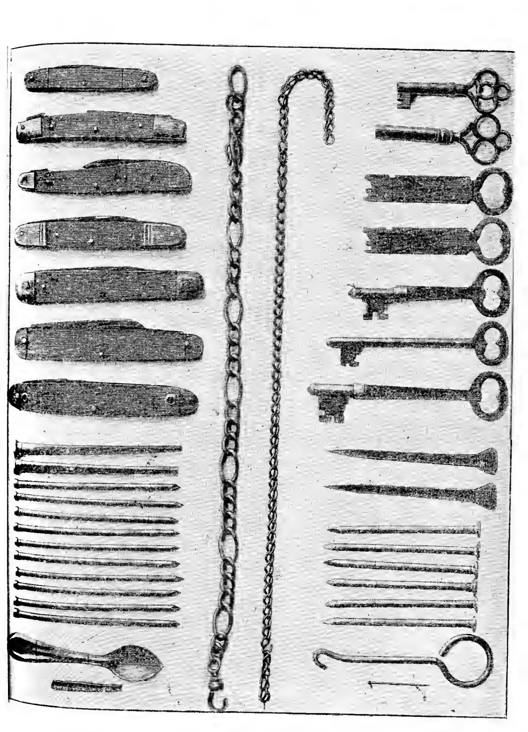
nous bornerons donc à rappeler quelques exemples de la tolérance de l'estomac pour des corps étrangers volumineux et multiples, qui feront ressortir l'innocuité du bout de bougie échappé à l'instrument du Dr Fort.

On constituerait tout un musée avec les corps étrangers arrêtés dans l'estomac. On y trouve les objets les plus disparates, et leur nature ou leur nombre ont à bon droit surpris les observateurs. Sans tenter une énumération qui serait très longue et forcément incomplète, signalons seulement que le Dr Mignon, dans sa thèse de doctorat (1874), a relevé 163 observations, où l'on a rencontré dans la cavité stomacale les objets suivants : 15 médailles d'or ; des épingles à cheveux ; 1 boucle de soulier ; 1 fragment d'épée de 9 pouces ; des ciseaux très pointus ; 170 francs en or ; 80 épingles ; une roulette de table de nuit ; 35 couteaux ; 2 pipes en terre ; 1 jeu de dominos tout entier ; 1 flûte de 4 pouces ; 100 francs en or ; 14 à 1500 épingles ; 1 fiole en verre ; 1 barreau de plomb pesant 500 grammes ; 1 pied de marmite ; 1 affiloir ; 3 fourchettes. Chez un forçat de Brest mort en 1773, dont l'estomac était très dilaté, Fournier trouva 52 pièces diverses, pesant au total une livre, entre autres un bout de cercle de barrique de 19 pouces de long sur 1 de large.

Les cas de mort causés par les corps étrangers avalés ne sont pas communs : Mignon, sur une statistique de 163 observations, n'a trouvé que 10 cas mortels, parmi lesquels le cas d'un homme qui avait dégluti 120 noyaux de cerises et 92 balles de plomb (F. P. Dor, Thèse, 1835), d'une femme de 30 ans qui, en treize ans, avait avalé 1500 épingles (Savy, *Bull. Soc. anat.*, 1855, p. 410) et de ce matelot anglais qui avalait des couteaux : et qui mourut de perforation de l'estomac. On conserve la pièce au musée de Guy's Hospital. Elle contenait 30 à 40 fragments de couteaux ; d'autres avaient été expulsés par l'anus ou par les vomissements (Babbington et Currie, *Ann. de Litt. méd.*, 1810, II, 501). Les forains, les avaleurs de sabres, les mangeurs de verre pilé, de cailloux et d'étoupe, fournissent un certain nombre d'observations de ce genre. Un malade de Bell avait ainsi avalé une barre de plomb de 30 centimètres et pesant 270 grammes.

On peut bien admettre que, chez les lithophages, cultrivores, et autres acrobates, le pylore s'élargit. Ce fait a été constaté chez Cassandre (de Nancy) qui, quarante ans durant, exploitait l'élasticité complaisante de son tube digestif en avalant des cailloux et des souris. Cependant il n'avait pas digéré 32 cailloux, qu'on retrouva dans le grand cul-de-sac de l'estomac.

M. J. P. Warbasse, chirurgien de l'hôpital allemand de New-York, a rapporté, dans le fascicule de décembre 1904 des *Annals of Surgery*, le cas curieux d'un Allemand qu'il opéra dans son service pour tétanos causé par des corps étrangers de l'estomac, sans obstruction du pylore. Cet homme, depuis 1897, gagnait sa vie en avalant en public de petits objets, clous, canifs, etc., qu'il rendait généralement par l'anus 24 heures après. Déjà en 1900, il avait eu des convulsions très violentes. On lui fit la gastrotomie et on lui retira de l'estomac : 129 épingles ordinaires, 5 épingles à cheveux, 2 clous de fer à cheval, 12 clous métalliques, 2 clefs et 2 chaînes de montre ! Une fois débarrassé de ces objets encombrants, l'« homme-autruche » continua ses exercices ; mais le 30 avril 1904, il fallut encore lui ouvrir l'estomac, et l'on en sortit une masse d'objets, dont voici l'inventaire : 7 canifs, 7 clefs,



20 clous, 1 petite cuiller, 1 crochet à boutons, une ép ingle ordinaire, un ressort de couteau, et deux chaînes de montre, le tout pesant 16 onces. La figure que nous reproduisons représente les 40 articles métalliques étalés par catégories d'objets. Sauf la nacre et l'os des canifs, il n'y manquait rien.

L'opéré, dont l'état physique et moral était excellent, reconnut un canif qu'il avait avalé 5 mois auparavant et le crochet à boutons dont l'ingestion remontait à 10 mois. La muqueuse gastrique était un peu congestionnée, mais normale autrement.

L'innocuité de l'estomac est à peu près absolue pour tous les corps qui sont petits et irréguliers ; elle peut s'étendre à des corps fort volumineux et fort irréguliers qui, avalés plus ou moins facilement, ont été rendus par l'anus, sans avoir déterminé d'accidents sérieux pendant leur séjour dans l'estomac.

Bartholin a rapporté l'histoire (*Cent I. Hist. 69*) d'un jeune homme qui, en jouant de la flûte, reçut un coup qui fit entrer l'instrument dans la gorge, d'où il glissa dans l'estomac. Il y resta 3 jours, et il ne fut pas nécessaire d'exécuter une ouverture, attendu qu'il fut rendu par l'anus Bartholin a représenté cette flûte en grandeur naturelle dans son ouvrage (observation rapportée dans la 6e édition du *Traité d'anatomie* du Dr J. A. Fort).

Mais c'est chez les aliénés, les hystériques, qu'on a trouvé les objets les plus volumineux, les plus étranges (un jeu de dominos tout entier, un chapelet (de Foville), qu'ils ingérent soit par pure perversion mentale, soit dans un but de suicide Dans le cas de Brodie, un fou expulsa par l'anus un compas en acier avalé 14 jours auparavant.

Dans l'estomac d'une aliénée de 39 ans, Sonnié-Moret (*Archives de Méd.*, 1835, VIII) trouva 11 cylindres constitués chacun par 3 pointes de Paris enveloppées d'un chiffon de toile et maintenus par des circulaires de fil, et plus de 25 fragments de laiton

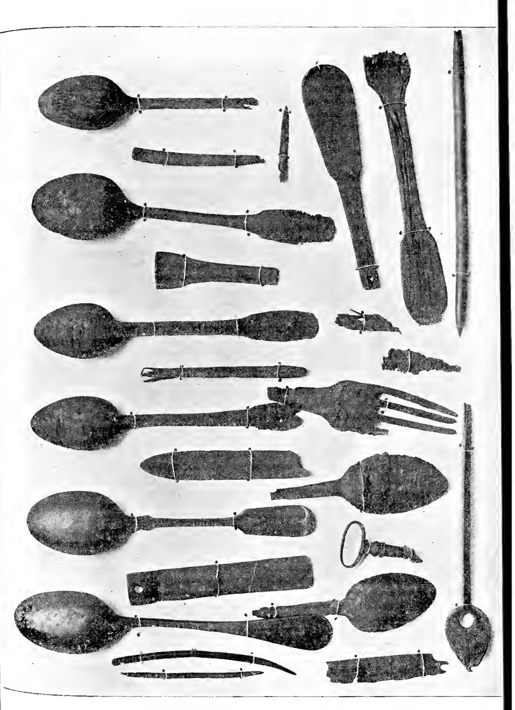
Poland (*Guy's Hosp. Rep.*, 1863, p. 269-322), à l'autopsie d'un jeune fou, rencontra dans son estomac 2 livres 8 onces de corps étrangers : 31 manches de cuillers, 4 demi-manches, 9 clous, 1 demi talon de soulier en fer, 1 vis, 4 cailloux.

Poulet (*Traité des corps étrangers en chirurgie*, Paris, 1879) cite l'observation d'une jeune fille de 22 ans, dans l estomac de laquelle on trouva après sa mort : 2 clefs, des clous, des aiguilles, des pièces de monnaie, du verre, des canifs, les manches de 6 cuillers, et les cuillerons de 3 autres.

Comme exemple du nombre et de la diversité des objets qui peuvent se réunir dans le même estomac, voici ce que Fricker (d'Odessa) retira de l'estomac d'une femme aliénée qui avait ingéré en 3 mois : 1 clef de 7 cm. 5 de long ; 1 cuiller à café en argent de 15 cm. 5, 1 cuiller à café en ruolz de 14 cm. 7, 1 fourchette de 20 cm. 5, 2 bouts de fil de fer de 6 cm. 5 et de 8 cm. 5, 2 épingles à cheveux, 12 morceaux de verre, 1 crochet de fenêtre, 1 plume de fer, 9 aiguilles à coudre, 1 morceau de graphite, 1 bouton de bottine, 2 petites billes, 1 aiguille à crochet, soit 37 objets, d'un poids de 261 gr. 15.

Fricker, à propos de ce cas personnel, a publié un important mémoire (*Deutsche med. Woch.*, 1897, n° 4), dans lequel il a réuni 54 cas de taille stomacale pour corps étrangers, dont 26 de Credé.

Un cas comparable à celui-ci pour la multiplicité des objets a été communiqué à l'Académie de médecine de Paris le 15 juillet 1903,



par le Dr Monnier, chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph. Il s'agissait d'un jeune homme de 22 ans, d'intelligence trés obtuse, qui avait avalé, pour mettre fin à ses jours, 25 piéces métalliques, soit : 8 cuillers, le dos d'une fourchette avec 3 doigts, le manche de la même fourchette brisée, 1 autre manche de fourchette, le 4e doigt de la fourchette sus-mentionnée, 1 patte-fiche de 12 centimétres, 1 pointe de 14 centimétres sur 5 millimétres, ayant une extrémité très aiguë, 1 autre clou de 7 centimètres, 1 aiguille de 6 centimétres sur 2 millimètres ; 1 manche de couteau de 6 centimétres, 1 lame de couteau de même dimension, 1 manche de fourchette, 1 lame de couteau de 5 centimétres, 1 clou de 6 centimètres sur 5 millimètres, 1 clef de 4 centimétres, 1 demi-épingle à cheveux en écaille de 8 cent., très pointue, quelques petits débris de ferraille oxydés : le tout pesant 230 grammes fut extrait par gastrotomie le 25 juin 1903.

Le nombre de cas de gastrotomie pour corps étrangers de l'estomac est assez considérable : le Dr Monnier en a réuni 77 ; sur ces 77 cas, 14 seulement ont trait à des corps multiples ; encore sur ces 14, 7 seulement sont comparables á son cas et plus particuliérement 2 : celui de Halsted, chirurgien de Baltimore, et celui de Fricker. Toutefois ce cas soutient avantageusement la comparaison au point de vue de la vulnérabilité des corps ingérés et de la bénignité des troubles qu'ils avaient déterminés.

La série des corps étrangers de l'estomac chez les enfants est des plus curieuses. Mayo Robson (*Lancet*, 3 nov. 1894) a retiré par la gastrotomie, après 8 mois de séjour dans l'estomac d'une petite fille de 10 ans, les corps étrangers suivants : 42 clous de jardin, de 4 centimètres de long ; 93 petits clous en cuivre et en étain de 1 à 2 centimètres de long ; 12 clous gros, dont quelques-uns à tête de cuivre ; 3 boutons de chemise ; 1 épingle double et 1 aiguille de machine á coudre. L'opérée guérit aprés avoir évacué encore par les selles : 30 gros clous, 1 aiguille, 1 bouton de chemise, 8 petits clous et 1 plume métallique.

Morris (*Encyclop. de Chir.*, VI, 300) cite l'observation d'un enfant qui avala un porte-crayon en aluminium, d'une longueur de 10 centimétres, et qui sortit au bout de 5 jours. De Saint-Germain (Soc. de méd. de Paris, 11 avril 1874) a conté l'histoire d'un enfant qui avait avalé une roulette de 7 centimétres de long, terminée par une pointe aiguë ; elle fut rendue par l'anus, sans avoir provoqué aucun trouble grave dans l'appareil digestif.

Au nombre déjá considérable de variétés de corps étrangers de l'estomac, le Dr Briais (Thése, Paris. 1897) ajoute les tubes employés au tubage des enfants. Il en rapporte une observation et a été témoin d'autres accidents semblables.

Un accident d'un autre genre a été rapporté par M. Faure á la Société de Chirurgie, le 17 mai 1897. Il s'agissait d'un enfant dont on avait voulu laver l'estomac. Une canule ajoutée au tube de Faucher se cassa dans l'œsophage et descendit dans l'estomac. M. Godinier pratiqua la gastrotomie et put extraire le corps étranger. Dujardin a déterminé en 1884 (*J. des sc. méd. de Lille*, 1884, p. 265-269) l'existence, dans l'estomac d'un enfant de 7 ans, d'un chapelet en acier qu'il ne retira pas.

Il est impossible de passer en revue tous les faits qui ont été signalés : des voleurs avalent, pour les cacher, des piéces de monnaie ; des prisonniers font disparaître dans leur estomac des nécessaires en acier

C'est aussi le moyen employé par les porteurs de dépêches, les espions, pour qu'on ne saisisse pas leur courrier. Aujourd'hui l'homme à la fourchette passerait presque inaperçu.

Poulet (*loc cit.*) avait déjà relevé, en 1879, 23 fourchettes introduites dans l'estomac, dont 9 avaient pu traverser l'orifice pylorique. Aux fourchettes enlevées par Labbé, Defontaine, Polaillon, Terrier. Callionzis, Tsakonas, à la cuiller de Le Dentu (Académie de Méd., 8 janvier 1889) en bois, qui sortit entre deux lames du grand épiploon sans qu'on pût trouver le point de la paroi stomacale par lequel elle s'était échappée, aux cuillers de Félizet, Perier, Heydenreich, on pourrait ajouter de nombreux cas à l'étranger.

Les dentiers sont légion dans l'estomac : Hashimoto (*Arch. f. Klin. Chir.*, XXXVIII, 169) retira même de l'estomac d'un homme de 49 ans une brosse à dents. qui y avait séjourné plus de 14 ans.

Reynier montra, le 18 mai 1898, à la Société de Chirurgie de Paris, un pinceau extrait de l'estomac d'un jeune homme.

Le Dr Toubin a publié, dans la *Revue médicale de la Franche-Comté* du 30 juin 1894, l'histoire d'un malade qui avala un manche de cuiller en fer et un thermomètre à maxima de trousse. Ces deux corps furent rendus par l'anus, sans avoir déterminé d'accidents, du 8 au 27 août 1890. Le passage dura 19 jours. Le thermomètre mesurait 113 millimètres de long, sur 6 millimètres de large.

Quelquefois même on a dans l'estomac des objets qu'on ignore avoir ingéré : telle cette cantatrice américaine, dont la *Gazette médicale de Paris* (1903, p. 30) a raconté l'histoire. Elle avait égaré sa montre, très petite il est vrai. Un beau jour, elle ressentit de violentes douleurs d'estomac que rien n'expliquait. La radiographie révéla que la montre s'était logée dans ce viscère. On alla l'y chercher. L'histoire ne dit pas si elle se remit à marcher à sa sortie.

Voici une histoire encore plus extraordinaire, qui est rapportée par Heymann (de Oldendorf). (*Arch. gén. de Méd.*, 2e série., IV, p. 676 ; extr. de ***Hufeland J. f. prakt. Heilk***, 1835.)

Un enfant de 3 ans. de Oldendorf, s'endormit en mangeant un morceau de pain, la bouche ouverte. Une *chauve-souris* pénètre alors dans la bouche, et l'enfant réveillé en sursaut, par un mouvement de déglutition involontaire, l'envoie dans son œsophage, d'où elle tombe dans l'estomac. Douleurs très vives pendant deux heures. Au bout de huit heures, l'enfant rendit par l'anus une grosse chauve-souris, enveloppée de mucosités sanguinolentes, sans éprouver d'autres effets de ce singulier accident.

Après cette anecdote de corps étrangers du règne animal, nous n'entreprendrons pas d'énumérer toutes les vipères, couleuvres, grenouilles, sangsues, etc., dans l'estomac, dont la littérature médicale est riche.

Nous mentionnerons seulement pour mémoire, et pour terminer, les matières végétales, qui, étant d'une digestion ou d'une expulsion assez facile, sont plus rarement notées. Cependant les noyaux des cerises sont quelquefois signalés en grand nombre ; les noyaux de pêche ont aussi à leur actif quelques méfaits.

Qu'est-ce que le bout de bougie rompue dans l'œsophage, auprès des objets, plutôt encombrants et dangereux, dont nous avons rappelé des exemples de passage dans l'estomac sans incidents ? Cependant ce bout de bougie non digéré a suffi pour mettre en mouvement tout l'appareil de la justice, à la suite d'une dénonciation calomnieuse...

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Une lettre inédite de Mme Taine. — La carrière médicale et scientifique de Taine.

La mort récente de Mme Taine nous a fait souvenir que nous avions reçu jadis de la veuve de l'illustre écrivain la lettre suivante, qui contient les détails les plus précis sur la carrière scientifique et médicale de Taine. Pour qui sait combien fut profonde l'empreinte des sciences biologiques, sur l'œuvre du philosophe et de l'historien, ces détails ne sembleront pas oiseux.

Monsieur,

Je vous réponds tardivement parce qu'une partie des renseignements que vous désiriez étaient dans ma maison de campagne où je viens d'arriver. M. Taine n'avait pas commencé son travail sur Sainte-Beuve. Il ne devait s'en occuper qu'après l'achèvement des *Origines de la France contemporaine* qui n'étaient pas terminées au moment de sa mort. Mon mari a en effet suivi des cours de médecine et de sciences naturelles depuis l'automme de 1852 jusqu'en 1856 ou 1857. Il a suivi entre autres : à la Sorbonne, en 1852-53, les cours de physiologie de M. Fano, le cours de botanique de M. de Jussieu, le cours de zoologie de M. Geoffroy Saint-Hilaire ; en 1853-54, le cours d'anatomie et de physiologie comparées de M Milne Edwards ; en 1854-55, le cours de chimie de M. Balard et Sainte-Claire Deville ; en 1857, le cours de M. Valencienne sur les annélides, les zoophytes et les mollusques ; à la Salpêtrière, en 1855, le cours sur l'aliénation mentale, de M. Baillarger ; à l'Ecole de médecine, en 1852-53, un cours d'anatomie et un de physiologie ; je ne trouve pas les noms des titulaires ; il est question, dans la correspondance, de M. Serres, de M. Longet, puis plus tard (en 1854) de M. Bérard. Au Muséum, en 1854, cours de M. Brongniart.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Denuelle H. Taine.

Puisque le nom de Taine revient sous notre plume, profitons-en pour livrer à la publicité la lettre suivante, que nous avait jadis adressée notre collaborateur le Dr Michaut, et qui n'attendait qu'une occasion propice pour être exhumée du carton où elle se trouva longtemps oubliée :

« Il est toujours intéressant de constater l'influence que la fréquentation des médecins a pu avoir sur nos grands écrivains, ou les études médicales que nos grands hommes ont pu faire. Parmi vos notes médicales sur les littérateurs je ne trouve pas, dans la *Chronique*, le nom de Taine. Or cependant Taine fit des observations médicales. En 1854, Taine séjourna longtemps à Orsay, où son beau-frère était établi médecin. Il accompagnait son beau-frère dans ses tournées médicales. C'est sans doute là qu'il a recueilli des observations sur la campagne et les paysans.

« C'est pour raison de santé qu'il fut envoyé aux eaux, dans les Pyrénées, et c'est là qu'il écrivit les lettres à la *Revue de l'Instruction publique*, de Hachette, résumées depuis sous le titre de *Voyage aux Pyrénées*, voyage qui devait être d'abord un *Guide*. »

Il est bien entendu que nous n'avons voulu aujourd'hui — le temps des vacances est trop proche pour nous livrer à un travail de longue haleine — que jeter sur le papier quelques notes, en attendant de consacrer à Taine l'étude réfléchie et approfondie que depuis longtemps nous méditons.

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

V. E. M. 1905.

Le 7e *Voyage d'études médicales* aura lieu sous la direction scientifique du Professeur Landouzy, du 1er au 14 septembre 1905.

Il comprendra les stations du sud-ouest de la France : *Luchon, Siradan, Barbazan, Capvern, Bagnères-de-Bigorre, Argelez, Barèges, St-Sauveur, Cauterets, Pau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, St-Christau, Salies-de-Béarn, Biarritz, Cambo, Hendaye* (Sanatorium), *Dax, Arcachon.*

Hommage au professeur Paul Segond.

Les élèves et les amis du Dr Paul Segond ont l'intention de lui offrir, à l'occasion de sa nomination au professorat, une médaille commémorative, dont l'exécution sera confiée à M. Charpentier.

Un comité, placé sous la présidence de M. le professeur Guyon, s'est constitué pour centraliser les souscriptions, qui doivent être adressées, avant le 15 août 1905, au trésorier, *M P. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, à Paris*

Le chiffre des souscriptions n'est pas limité. Tout souscripteur d'au moins 25 francs recevra un exemplaire en bronze de la médaille.

La date à laquelle ce souvenir sera offert au professeur Segond sera indiquée en temps utile, pour permettre à tous ceux qui veulent donner au maître ce témoignage d'affection, de s'associer à cette manifestation.

Médecin chansonnier.

La Musique pour tous, qui vient de paraître, se classe, dès son premier numéro, comme la plus belle des publications musicales françaises et étrangères. Celui-ci est entièrement consacré au docteur chansonnier montmartrois, G. Montoya, l'auteur de la *Berceuse bleue*, de *Pastourelle Poitevine*, etc., et contient ses dix plus jolies chansons.

Ce numéro est, en outre, illustré d'un portrait en couleur de notre confrère Montoya, par le maître caricaturiste C. Léandre.

Nouveaux journaux.

Souhaitons une confraternelle bienvenue à la *Revue de Chirurgie dentaire*, que vient de mettre au jour notre confrère, le Dr Siffre.

La nouvelle revue sera l'organe officiel de la *Société odontologique*.

Médecin, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Toutes nos plus cordiales félicitations au Dr Paul Richer, membre de l'Académie de médecine, qui vient de conquérir de haute lutte un fauteuil à l'Académie des Beaux-Arts. Cette haute récompense était bien due à l'artiste et au critique dont les travaux d'iconographie médicale ont depuis longtemps consacré la légitime autorité.

Le Dr Richer a été un précurseur, il a frayé une voie nouvelle ; à ce seul titre, il méritait l'hommage qui lui est aujourd'hui rendu.

Asile Sainte-Anne.

Nous apprenons avec plaisir que, par arrêté du préfet de la Seine, M. le Dr Paul Poinsot, fils du regretté directeur de l'Ecole dentaire, ancien dentiste de Sainte-Anne, a été nommé médecin dentiste adjoint à l'Asile clinique Sainte-Anne.

Nul, mieux que notre jeune confrère, qui a eu pour maîtres M. le professeur Joffroy, l'éminent clinicien de Sainte-Anne, et M. le Dr Hunelo, le distingué syphiligraphe, n'était désigné pour ce poste envié. La connaissance de ces spécialités est, en effet, indispensable dans un milieu d'aliénés, avec qui il faut savoir converser, et de malades qu'il faut pouvoir prévenir d'une syphilis ignorée.

ERRATUM

La Baule-sur-mer (L.-I.), chalet Gaby, 11 juillet 1905.

Mon cher Collègue et Ami,

Voulez-vous me permettre une petite rectification à la nouvelle me concernant, parue l'autre jour, « Renseignements » de la *Chronique ?*

C'est pour mon ouvrage sur *Larrey et les Campagnes de la Révolution et de l'Empire*, déjà couronné par l'Académie des sciences en 1903, que l'Académie française m'a décerné, *cette année*, un prix Montyon.

Quant à mon livre sur *Récamier et ses contemporains*, il a été couronné par l'Académie française en 1903, et ne pouvait prétendre à de nouvelles récompenses.

Veuillez agréer, etc.

Dr P. Triaire.

La « Chronique » par tous et pour tous

La surdité de Beethoven.

J'ai lu avec un vif intérêt l'excellent article de M. Klotz-Forest sur la *Surdité de Beethoven* ; mais je n'y ai pas trouvé les éléments d'un diagnostic positif du trouble auriculaire qu'il s'agit de définir.

Le fait que Beethoven se servait dans ses dernières années, et dans une surdité absolue pour les sons aériens, d'une baguette tenue entre les dents et appuyée sur la boîte du piano, permet d'admettre que chez lui le trouble fonctionnel ne *portait pas sur l'appareil nerveux périphérique*, nerf cochléaire et papilles. Le fait qu'il jouissait de toutes ses facultés musicales et de sa mémoire auditive élimine également l'hypothèse d'un trouble *cortical*.

L'usage de la baguette implique l'existence d'une *paracousie* très développée, et comme en aucun point il n'est noté que l'audition aérienne lui fût possible au milieu des bruits et des trépidations, nous pouvons éliminer la *paracousie de Willis*. C'est donc la *paracousie simple de Weber* qui se montrait en lui, sans intervention du paradoxe tympanique qui permet à certains sourds d'entendre plus que normalement dans les milieux trépidants.

Or, dans la paracousie de Weber, il semble que l'audition des sons transmis par contact soit d'autant plus exaltée — ou conservée — que le trouble fonctionnel porte, dans l'appareil de transmission, plus près de la papille. On ne peut pas dire, avec M. Klotz-Forest, que le fait que Beethoven percevait les vibrations transmises élimine l'hypothèse d'une lésion de l'*oreille interne*, car c'est précisément dans les affections de l'oreille interne (exsudat albumineux, hémorrhagique, sclérose des tympans intralabyrinthiques, etc.) que cette paracousie est le plus affirmée. On peut simplement en conclure que l'appareil nerveux n'est pas en cause et que la lésion est extrapapillaire, mais on ne peut mettre hors de cause l'oreille interne.

L'oreille externe étant ici laissée de côté, la question est donc : lésion de l'oreille interne ou lésion de l'oreille moyenne ? Mais quelle lésion ?

Les seuls symptômes rapportés sont des troubles auditifs, surdité progressive et bourdonnement, c'est-à-dire insuffisance et irritation de l'appareil auditif, cochléaire. Nous n'avons pas les autres troubles labyrinthiques, c'est-à-dire le vertige, les troubles oculo-moteurs, les troubles de la station, de la marche, etc. Il est vrai qu'à cette époque, comme encore trop souvent aujourd'hui, on les eût rattachés aux troubles gastro-intestinaux et non à l'affection auriculaire.

L'affection de Beethoven n'ayant jamais été douloureuse, il est difficile d'en faire une otite moyenne *aiguë* ; il ne s'agit pas non plus de ces otites scrofuleuses avec fonte de l'appareil tympanique, lesquelles sont parfois très indolentes, mais se manifestent par de l'otorrhée. La sclérose de la caisse à la suite d'inflammation chronique d'origine pharyngée est possible, d'après les documents qui nous sont donnés, car cette sclérose envahit également l'oreille interne. Malgré les habitudes anti hygiéniques du grand musicien, le rhumatisme tympanique

doit être éliminé, car il s'accompagne de sensations locales qui ne sont pas signalées ici.

Je pense que nous ne pouvons pas tenir grand compte des données de l'autopsie, d'ailleurs peu compréhensibles.

La maladie de Beethoven n'était pas une maladie de l'appareil nerveux, périphérique ou central, de l'audition. Ce n'était pas non plus une de ces inflammations à rétention irritative, comme celle qui affectait Schumann, dit-on, ou comme celle qui pousse tel autre de nos contemporains allemands à des accès de mégalomanie qui inquiètent l'Europe. Il s'est agi très probablement d'une sclérose tympano-labyrinthique banale, qui a progressivement éteint l'audition aérienne, puis le bourdonnement lui-même, en respectant longtemps l'audition par contact, dernière branche à laquelle se rattachait le fonctionnement de l'organe périphérique, au dehors duquel le monde sonore n'existait plus, tandis qu'au dedans resplendissait et retentissait un monde de pensée musicale.

Ces affections chroniques et progressives de l'oreille peuvent, chez certains individus prédisposés, provoquer des surdités verbales, l'hystérie s'emparant de centres surmenés par suite de l'insuffisance de l'appareil périphérique ; chez d'autres, au contraire, une irritation auditive avec hallucinations, obsessions, etc.

On peut admettre que la tension des centres auditifs, mal servis par l'organe récepteur, s'exaspère en créations d'images auditives, que le génie fixera en productions cohérentes et d'une puissante objectivité. C'est peut-être le cas de Beethoven. Dr Pierre Bonnier.

*
* *

Nous avions reçu jadis du Dr Garnault, sur le même sujet, la lettre suivante, restée jusqu'à ce jour inédite :

Mon cher Confrère et Ami,

Vous avez bien raison de me rappeler, avec une nuance légère de reproche, mon manque de fidélité à mes engagements. Bien des mois se sont écoulés depuis que, dans un moment d'enthousiasme, je vous avais promis une étude sur la surdité de Beethoven. Cette étude ne vous est jamais parvenue. Hélas ! tel que je l'avais rêvé, je doute que mon projet se réalise jamais. A défaut du travail promis, au moins pourrai-je vous dire quels étaient mes desseins, comment ils se sont développés, pour quelles raisons ils n'ont pas abouti ; et peut-être cet aveu motivé d'impuissance présentera-t-il encore pour vous et vos lecteurs quelque intérêt.

J'ai entrepris, vous le savez, depuis cinq ans, un travail immense, dont mes publications sur la ventriloquie et la théorie du pneuma représentent les premiers fruits. C'est en étudiant les travaux des médecins qui, à la fin du siècle précédent, et au commencement de ce siècle, ont écrit sur les maladies de l'oreille, que je m'intéressai à la surdité historique de Beethoven. Par elle-même, et en dehors de ses qualités géniales, la personnalité de Beethoven est prodigieusement attachante. Cet artiste admirable représente, ainsi que le grand et malheureux Nietzsche, un de ces types prodigieux de surhommes que l'humanité crée de temps à autre, sans pouvoir arriver à prendre immédiatement conscience de leur valeur, et que la postérité a le devoir de glorifier.

Je voulais essayer de déterminer, au moyen des documents épars

qui nous sont restés, sur la surdité de l'illustre musicien, d'après les symptômes observés par lui-même, ses familiers et ses médecins, d'après les renseignements fournis par son autopsie, bien rudimentaire et bien incomplète, s'il était possible de dire quel genre d'affection frappa Beethoven. S'agissait-il d'une maladie limitée à l'appareil de transmission, c'est-à-dire à la membrane du tympan et aux osselets ; ou bien s'agissait-il d'une affection de l'appareil nerveux, intéressant le nerf acoustique et sa terminaison labyrinthique?

Dans le premier cas, une de ces interventions opératoires que j'ai, je crois, largement contribué à répandre, l'excision des gros osselets et la mobilisation de l'étrier, eût pu rendre à cette admirable victime de l'aveugle fatalité un sort moins lamentable. Il était intéressant de savoir si cette opération eût adouci ces longues angoisses, dont l'écho douloureux remplit la correspondance de Beethoven et qui se trouvent exprimées, sous une forme plus aiguë et plus poignante, dans le document connu sous le nom de « testament de Heiligenstadt » (1).

Dans le second cas, au contraire, toute intervention opératoire eût été non seulement inutile, mais encore nuisible.

Aucun doute n'est possible : la description des symptômes est très nette, et malgré ses lacunes et ses obscurités, le procès-verbal d'autopsie (2) ne permet pas d'hésiter. L'affection dont souffrit Beethoven était de nature nerveuse ; le labyrinthe et le nerf acoustique furent, pendant trente années, le siège d'une inflammation qui avait amené une atrophie très marquée de ce nerf.

Pendant cette longue période, qui s'écoula entre l'époque du début de sa surdité (1796) et celle de sa mort (26 mars 1827), des œuvres musicales admirables, les plus belles de toutes, furent composées par cet homme, qui n'entendait plus les sons. S'il fût né sourd, Beethoven n'aurait jamais été musicien. Les images sonores accumulées en ce puissant cerveau, pendant les premières années de sa vie, suffirent à alimenter cette fougue admirable qui se traduisit par des œuvres prodigieuses. Quels que soient les progrès et les modifications que subira dans l'avenir le génie musical de l'humanité, elles ne tomberont jamais dans l'oubli.

La surdité de Beethoven le rendit le plus malheureux des artistes et des hommes : elle aigrit douloureusement son caractère, si noble, si indépendant, si généreux ; mais elle contribua certainement, dans une large mesure, à exalter son génie, à purifier la forme de sa pensée artistique, à transporter jusqu'à des hauteurs inconnues cette sublime personnalité. Beethoven oublia la musique de ses prédécesseurs et ne s'alimenta plus que de lui-même. C'est, ainsi que le dit Zarathustra, le plus grand bonheur qui puisse arriver à un esprit personnel, lorsqu'il a reçu, au préalable, une forte culture.

Par contre, au point de vue musical lui-même, cette surdité ne fut pas sans inconvénients. L'orchestration, en plusieurs endroits, se

(1) Daté du 6 octobre 1802

(2) La nécropsie de Beethoven fut pratiquée par le Dr Joh Wagner, assistant au Musée pathologique de Vienne, et par Rokitansky, en présence du professeur Wawruch. Ce travail, très incomplet, très défectueux, mais conforme aux connaissances limitées de l'époque sur l'anatomie pathologique, se trouve dans le livre de Seyfried, *Ludwig van Beethoven's Studien im Generalbass, Contrapunkt*, etc. Ce procès-verbal d'autopsie, qui ne figure pas dans le grand ouvrage en trois volumes de Thayer, sur la vie de Beethoven, n'a jamais, à ma connaissance, été publié en français.

ressent de l'impuissance où se trouve le compositeur de se représenter exactement la valeur des parties. Dans sa messe solennelle, œuvre grandiose des dernières années de sa vie, Beethoven imposa aux interprètes des efforts surhumains ; il dépassait, sans s'en rendre compte, les limites naturelles de la voix, comme lui-même, dans cet état extatique que ne troublaient plus les bruits de l'humanité, dépassait, presque sans efforts, les limites de la puissance créatrice humaine. « Vous êtes le tyran des voix », lui disaient Mlles Unger et Sontag, au sortir des répétitions de la messe ; les chœurs étaient obligés de marquer la mesure dans les passages inaccessibles. Beethoven resta inébranlable : pas une note ne fut modifiée. Pauvre et doux tyran ! Du moins conserva-t-il ses illusions, et ne s'aperçut-il pas, lorsque sa messe fut exécutée, que les hommes étaient impuissants à réaliser ce que Beethoven avait conçu.

Mon rôle dans cette étude était bien modeste. Je n'aspirai qu'à définir avec précision la nature de la surdité de Beethoven. M. Rissler, qui a pénétré si profondément la pensée du grand compositeur, avait consenti à se charger de la partie vraiment intéressante. Etudier, d'une façon minutieuse et précise, la nature et le sens des modifications certaines que la surdité imprima à la composition musicale de Beethoven; rapprocher ces conclusions de celles que nous fournit l'étude, aussi exacte que possible, à travers le temps, de la forme que revêtit cette surdité, c'était préparer pour l'avenir un document utile qui eût encore pu être perfectionné.

M. Rissler a renoncé à cette tâche assurément difficile et délicate ; moi-même, découragé par cette défection, j'ai abandonné les auteurs du commencement du siècle, où j aurais pu trouver quelque document inédit, pour les Grecs et les Egyptiens, dont l'étude depuis des années me passionne, et le pauvre Beethoven, ainsi qu'il lui arriva tant de fois au cours de sa triste existence, est resté abandonné. Vous pensez cependant, mon cher confrère, que les documents rassemblés par moi peuvent avoir encore, dans ces conditions, quelque intérêt. Qu'il soit fait comme vous le désirez.

Bien confraternellement.

Paul Garnault,
Dr en médecine, Dr ès sciences.

Paris, 12 décembre 1900 (1).

Les manies de Napoléon Ier.

(Suite)

Nous avons déjà cité la singulière manie qu'avait Napoléon de priser, en ne regardant pas à laisser échapper une partie de sa prise au vent.

Pour aller plus vite (car il était singulièrement impatient et n'aimait guère à perdre son temps à ouvrir et à fermer sa tabatière), il mettait tout simplement son tabac en vrac, dans la poche de son gilet blanc. En une seconde, la pincée de tabac passait de là partie dans ses narines et partie dans l'air. Tant pis pour celui qui approchait trop

(1) Nous avions conservé cette lettre, attendant une occasion pour la publier. Nous en maintenons la date, pour montrer qu'il y a longtemps que le problème nous préoccupe, car c'est à notre instigation directe que le Dr Garnault voulut bien nous communiquer son opinion sur la surdité de l'immortel compositeur.

près de son cheval : il en recevait quelques grains dans l'œil ; il en était quitte pour se frotter les yeux, car rien n'est plus piquant pour la conjonctive.

On a déjà eu occasion de parler de ses manies superstitieuses dans cette revue (1) ; ce qui frappe toujours, c'est l idée enracinée en lui qu'il avait son étoile au ciel. Il se fâchait sérieusement quand on n'y croyait pas, ou même quand on faisait seulement semblant d'y croire, pour ne pas le froisser. Etait-ce *Vénus*, qui ne brille pas souvent ? N'était-ce pas plutôt *Sirius*, qui projette au midi des feux si éclatants au-dessus de l'horizon, dans nos belles nuits d'été ? On ne sait.

Des fenêtres des Tuileries, on voit ces deux astres quand ils luisent au firmament. La planète Vénus porte le nom de *Lucifer*, quand elle brille le soir à l'ouest, après le coucher du soleil.

On sait aussi que Napoléon mangeait très vite (2) et qu'il n'était pas difficile pour sa nourriture. Il aimait le vin de Bordeaux et en buvait volontiers un verre, après le gain d'une bataille. Il en offrait alors autour de lui, et même aux généraux prisonniers qu'on lui amenait.

Il aimait aussi à se faire masser, après une journée fatigante. C'est ainsi que la panique qui se produisit le soir de la bataille de Wagram, le surprit au moment où il était en train de se faire frictionner par son masseur attitré. Au reste, il n'était pas le seul qui eût recours à ces soins hygiéniques. C'est ainsi que, le 1er décembre, la veille de la victoire d'Austerlitz, nous trouvons Bernadotte, au calvaire de Sokolnitz, nu jusqu'à la ceinture, « en train de prendre un bain d'air », comme il disait à Lejeune, un officier de l'état-major de Soult. Ce qu'il y avait de curieux, c'est que le Christ de ce calvaire était lui-même peint en rouge et de grandeur naturelle, de sorte que ce général, ainsi dévêtu, dont la peau rougissait au froid, donnait assez l'idée du Christ descendu de sa croix !...

De même que le nom de Léon a le sens de *fort comme un lion*, de même aussi celui de Napoléon veut dire intrépide comme le lion des forêts, *Napô* en grec. Bonaparte (son nom de famille était Buonâparte en italien) veut dire : *de bonne race, de bonne famille*. Les Anglais, qui ont la manie d'élider les noms propres et de dire Rob pour Robin, Nik pour Nicolas, etc., élidaient en *Bona* le nom de Bonaparte, qu'ils prononçaient *Bôné*. Cette prononciation, toute familière de leur part, avait le don d'agacer l'Empereur, qui était habitué aux accents mélodieux de la langue italienne, et qui ne pouvait pas comprendre comment on pouvait le surnommer *Bôné !*

Au collège, sa prononciation italienne était si bizarre que ses petits camarades le surnommaient « la paille au nez » ! à cause de sa façon de dire son nom de Napoléoné, à l'italienne, en appuyant sur la dernière syllabe, et en disant *Napaillôné*. On ne se doutait guère alors de ce qu'il deviendrait plus tard ; pas plus lui d'ailleurs que les autres. Il était alors petit, maigre, noir et taciturne. Au reste, les enfants prodiges tiennent rarement les promesses de leur jeune âge, et les forts en thème ne sont pas toujours des phénix à l'âge adulte. Heureux souvent ceux qui meurent jeunes !

Dr Bougon.

---

(1) V. la *Chronique*, 1896, p. 263, 334, 429, 487, 513, 667, et *Cabinet secret de l'Histoire*, nouvelle édition, deuxième série.

(2) Cf. *Napoléon jugé par un Anglais*, par le Dr Cabanès, p. 385 et suiv.

Le secret professionnel au temps jadis.

A propos de la note du Dr Leblond, parue dans la *Chronique* du 1er mai 1905, sur le secret professionnel des sages-femmes à Beauvais, je vous communique quelques passages des chroniques bordelaises de la même époque. Elles prouvent que le secret professionnel des sages-femmes existait ici également avec quelques variantes.

Dans la chronique de Tillet, en date du 17 avril 1686, on lit :

« Les abus qui se commetteut au sujet des enfants exposes obligerent Messieurs les Jurats de faire publier une ordonnance qui enjoint aux Femmes-Sages qui accouchent les Libertines de rapporter vingt-quatre heures après l'accouchement aux sieurs Chevalar Pretre et Corne clerc tonsure, Directeurs de l'Hopital general de la Manufacture ou a l'un d'eux le jour de l'accouchemeut : le nom et la situation des nourices auxquelles lesdits enfants auront ete delivrez pour les nourrir et entretenir, *sans pourtant être obligees de déclarer le nom de leur Pères et Mères.* »

Moins de huit ans après, cependant, paraît une nouvelle ordonnance qui supprime le secret professionnel, rétabli partiellement, il est vrai, l'année suivante, par une troisième ordonnance.

A la date du 8 février 1694, « Messieurs les Jurats pour réprimer la licence de ceux qui font exposer les enfants, conçûs par des femmes ou filles prostituees, baillèrent une ordonnance par laquelle il est enjoint aux matrones ou femmes-sages qui accoucheront des filles ou femmes débauchées devenuës enceintes par un commerce illicite de venir dès que lesdites femmes ou filles seront délivrées de leur fruit *déclarer leur nom, leur demeure, le père de l'enfant,* sous peine d'être tenuës et demeurer responsables des expositions ou perte desdits enfants ; à ces fins, fait très expresses inhibitions et défenses a toutes personnes de s'ingérer dans la fonctiou des matrones ou sages-femmes sans en avoir prêté le serment ; au surplus, pour prévenir ou découvrir les expositions fréquentes desdits enfants, ordonnent qu'il sera donné du fond des Revenus de la Ville, 20 livres à ceux qui denonceront le père et la mère desdits enfans exposez et 10 liv. seulement à ceux qui n'en denonceront que le pere ou la mere dès que la preuve desdites expositions sera consommée. »

« 26 fevrier 1695, enjoignent pareillement à toutes personnes qui retirent les filles et femmes qui se trouveront enceintes hors d'un légitime mariage pour accoucher chez eux de les denoncer à un desdits Srs maire et Jurats, trois jours après quelles seront chez eux et d'appeler aux couches d'icelles une des femmes sages qui viendra denoncer lesdites couches à un desdits seigneurs maire et Jurats et lui déclarer le nom des accouchées et leur demeure, *à ces fins que les noms de celles qui seront denoncees seront mis dans un Registre secret qui restera devers M. le Jurat commis pour cela.* »

Suivent les mêmes récompenses et punitions que dans la précédente ordonnance.

J'ai respecté l'orthographe du chroniqueur.

Dr H. Grenier de Cardenal.

Tribune de la " Chronique "

A la suite du compte rendu d'un de ses ouvrages, publié dans la *Chronique*. M. le Dr Fourestié a adressé au signataire de l'article, M. le Dr Lombard, la lettre qu'on va lire. Nous avons prié notre collaborateur d'y répondre.

A cette occasion, nous tenons à déclarer que c'est *par mesure exceptionnelle* que nous avons accueilli les explications de M. le Dr Fourestié, parce que, en l'espèce, le sujet traité était d'ordre général ; mais nous entendons ne pas créer un précédent qu'on puisse invoquer, quand les opinions émises par nous ou nos collaborateurs sur un livre soumis à l'analyse ne seraient pas du goût de l'auteur : cela pourrait nous entraîner loin !

Sous ces réserves, voici la lettre de M. Fourestié :

Monsieur,

Je regrette que vous ayez mal compris mon livre : *Qui nous conduira ?* ce qui vous a conduit à en faire un compte rendu erroné.

C'est peut-être ma faute.

Les religions sont devenues insuffisantes pour faire taire les revendications des souffrants et des malheureux.

Vous ne dites pas le contraire.

Et alors, au nom de qui, au nom de quoi, blâmerez-vous l'improbe et le voleur ?

Je dis que c'est par respect de sa personnalité, et pour ne pas l'amoindrir, que chacun doit se bien conduire. Cette loi, uniquement stoïcienne, vous paraît insuffisante. Mieux vaut, d'après vous, un bon gendarme. Ainsi la victoire sera toujours au plus fort et au plus habile, et nous voilà revenus au règne de la force, que pas une nation civilisée ne consentirait à mettre en tête de son contrat social. Vous en avez convenu vous-même à la première ligne de votre compte rendu.

Mon système de morale ressemble, d'après vous, à celui de toutes les religions.

Les religions disent : Soyez vertueux pour mériter les récompenses de l'au-delà.

Tant mieux pour ceux qui y croient. Mais l'Etat, qui a pour devoir de ne pas appuyer ses doctrines sociales sur des fondements aussi incertains, est bien obligé d'enseigner le respect de la foi jurée, jusqu'à ce que vous ayez trouvé à ses enseignements des assises plus solides.

Du reste, l'Etat ne s'oppose pas à ce que chacun commerce comme il l'entendra avec le Dieu de son choix et trouve ou ne trouve pas, dans ce commerce avec la Divinité, des raisons de se bien conduire.

Vous dites encore que ma république idéale n'aura qu'une durée éphémère, car les peuples ne durent que ce que dure leur valeur militaire. Si vous aviez lu mon dernier chapitre, vous y auriez vu que les grandes vertus guerrières ne vont pas sans les qualités qui font l'homme de caractère ; que, par conséquent, pour manier le sabre et le canon, qui paraissent être vos arguments favoris, il n'y a pas, quand

il faudra se défendre, de main plus solide et plus sûre que celle de l'homme de caractère avec son habitude du dévoûment, son mépris de la souffrance, son amour de la liberté, sa haine de tous les despotismes et sa forte conviction qu'il y a, coûte que coûte, des devoirs à remplir.

— L'esprit et la portée de mon livre ne ressortent pas du tout de votre compte rendu. Aussi vous serais-je obligé de faire insérer ma réponse dans la *Chronique médicale*. Je sais que je n'ai aucun droit à l'exiger. Je me contente de faire appel aux sentiments de justice et de bonne courtoisie qui sont certainement les vôtres et ceux de votre directeur, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

Dr Fourestié,
Agen (Lot-et-Garonne).

Cette lettre a inspiré à M. le Dr Lombard les réflexions suivantes :

Monsieur,

Ayant lu entièrement votre livre *Qui nous conduira?*, je pensais en avoir rendu l'esprit, dans le premier paragraphe de mon compte rendu, en toute sincérité et bonne foi. J'ai eu le tort, après cette lecture, de me rappeler ce que dit La Bruyère au sujet du stoïcisme (de l'Homme): de voir les enseignements de l'histoire, et même de regarder dans l'histoire contemporaine, j'ai trouvé beaucoup d'hommes de valeur ; oserai-je dire qu'il y a un homme de caractère? et cependant nous connaissons tous dans le privé des hommes qui, s'ils ne répondent pas absolument au type idéal que vous avez tracé, font du moins notre admiration; nous en connaissons aussi pour qui le meilleur moyen d'arriver est d'avoir de l'ambition et de manquer de scrupules.

Vous me reprochez de parler du sabre et du canon; mais je crois précisément qu'ils ont encore un rôle à jouer dans l'humanité et je crois aussi que les peuples militaires constitués par des hommes de caractère n'ont que des qualités négatives ou insuffisantes : n'avons-nous pas vu récemment la lutte de deux peuples, dont l'un au moins avait, selon vos propres expressions, « l'habitude du dévouement, le mépris de la souffrance, l'amour de la liberté, la haine de tous les despotismes, la forte conviction qu'il y a, coûte que coûte, des devoirs à remplir », n'avons-nous pas vu cette lutte se terminer par l'écrasement du peuple que tout le monde a admiré, que personne n'a secouru?

Je ne base mon raisonnement que sur des faits d'observation ou d'expérience ; je trouve que le vôtre ne repose que sur une conception trop haute pour l'humanité.

En résumé, vous avez fait de la morale civique, et vous voulez remplacer par le stoïcisme aride la poésie des religions qui bercent ou endorment la souffrance humaine ; l'*Ecce Homo* de la société laïque ne me semble pas près de nous apporter la solution du problème social; il ne fait que démarquer la morale que nous ont apportée les autres religions.

Dr A. Lombard.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 16 15 Août 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



Histoire de la Médecine

Un projet d'assistance en cas de maladie, au XVIIIe siècle.

Le hasard (1) nous mit naguère entre les mains une très curieuse pièce, qui va nous permettre de rectifier et de compléter sur quelques points une étude, consacrée par nous jadis (2) à un de ces *dédaignés* du XVIIIe siècle, que Monselet lui-même oublia de faire figurer dans son intéressante galerie.

Il s'agit du maître des comptes Piarron de Chamousset, dont toute la vie fut, comme on l'a dit, celle d'un saint, égaré en ce XVIIIe siècle qui parla tant de vertu et la pratiqua si peu.

Ce généreux philanthrope, entre autres projets dont son cerveau, toujours en effervescence pour le bien, bouillonnait, comme celui de l'abbé de Saint-Pierre, son contemporain, avait eu celui de créer une sorte de *Maison d'association*, dans laquelle, pour employer les termes mêmes du novateur, « au moyen d'une somme très modique, chaque associé s'assurera dans l'état de maladie toutes les sortes de secours qu'on peut désirer ».

Au temps dont nous parlons, en 1754, il existait, comme aujourd'hui, des asiles ouverts à la misère, des hôpitaux où pouvaient se faire traiter les indigents, mais il manquait encore une maison charitable pour la classe moyenne, celle qui vit honorablement du fruit de son travail, tels « les artisans industrieux... ; les gens de lettres qui se rassemblent à Paris de toutes les parties du royaume ; les militaires qui viennent solliciter la récompense de leurs services ; les plaideurs forcés d'y faire de longs séjours pour soutenir leurs droits, et cette foule d'étrangers que la curiosité y amène... »

Pour cette classe de citoyens Chamousset réclamait un établisse-

(1) Le hasard était représenté, en la circonstance, par le très obligeant libraire de la rue Mazarine, M. Auguste Voisin, qui veut bien nous réserver — comme il le fait, du reste, pour tous les travailleurs qui s'adressent à lui — les documents susceptibles de nous intéresser.

(2) Cf. *la Revue hebdomadaire*, 12 novembre 1898.

ment qui fût en état de fournir tous les secours nécessaires à ceux qui y seraient admis.

Quelles étaient les conditions d'admission ? Comment arriverait-on à couvrir les frais nécessités par la nouvelle fondation ? C'est ici qu'apparaît toute l'ingéniosité de notre charitable personnage.

Chamousset proposait une Association libre, où chaque participant acquérait, en payant tous les mois une somme modique, le droit de se procurer, ou chez soi ou dans une maison, dont il devenait co-propriétaire par cette Association, tous les secours utiles en cas de maladie.

Dans le premier cas, on aurait construit « en bon air un bâtiment spacieux, divisé en logemens propres et commodes, et composé de plusieurs corps de logis, entièrement séparés et distribués selon les conditions différentes des personnes auxquelles ils sont destinés ; les uns pour les hommes, les autres pour les femmes ».

Le service était confié à des personnes de même sexe que les hospitalisés. Une pharmacie, pourvue des meilleurs remèdes, et dirigée par des apothicaires d'un savoir éprouvé, devait faire partie intégrante de l'établissement.

Quant au service médical, il était assuré de la façon la plus parfaite :

« On y rassemblera (dans la maison d'Association) des Médecins et des Chirurgiens en chef, que l'on choisira avec tout le soin possible, et qui seront également attirés par l'honneur de remplir de telles places, et par les appointements qui y seront attachés. D'autres Médecins et Chirurgiens, en nombre suffisant, et demeurant aussi dans la maison, travailleront avec assiduité, et sous les yeux de leurs chefs, à la guérison des malades ; les uns, à faire exécuter les ordonnances, et les autres, aux pansemens des personnes qui auront souffert quelque opération.

« On recevra un nombre fixe de jeunes Médecins, logés et nourris pour une pension modique, qui s'empresseront sans doute de venir s'y former, et qui seront en même temps d'un grand secours par leur assiduité au chevet des malades, faisant rapport au médecin ordinaire de l'effet de ses ordonnances, et d'une infinité d'observations propres à éclairer et à rendre le traitement plus certain. »

Deux des plus célèbres médecins de Paris étaient demandés en consultation pour les cas embarrassants. Le malade restait toujours libre de faire appeler son médecin habituel, mais à ses frais, si le médecin n'était pas attaché à l'établissement.

Toutes les ordonnances devaient être écrites et placées, ainsi que le régime, à côté du lit du malade : en même temps que c'était un nouveau moyen de s'instruire pour les jeunes médecins, « cette manière de publier les ordonnances ne pouvait que rendre les médecins (qui les avaient formulées) plus attentifs à les méditer ». C'était de la bonne psychologie.

La chirurgie n'était pas moins bien traitée que la médecine. Outre un grand nombre de chirurgiens, d'aides et de garçons, admis et pensionnés dans la maison, d'autres élèves étaient accueillis pour compléter leur éducation, moyennant une modique redevance, en paiement de leur nourriture et de leur logement.

Toutes les places de la « maison d'Association » étaient données au concours : ce projet, assez hardi pour l'époque, méritait de ne pas rester ignoré.

Ajoutez à cela des gardes vigilantes et surveillées — il paraît s'agir de laïques ; un choix scrupuleux d'aliments sains, et, par-dessus tout, une propreté méticuleuse.

C'est, comme nous l'avons écrit ailleurs, la maison de santé telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, avec cet avantage que le malade qui vient y réclamer des soins est traité comme chez lui, puisqu'il est pour une part propriétaire de l'immeuble qui l'abrite, et que c'est avec ses propres deniers, ou ceux de ses coassociés, qu'est entretenu le personnel de l'établissement. On n'avait droit, en effet, à l'admission, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, qu'après s'être fait recevoir associé.

En considération de la différence des conditions et des ressources dont pouvait disposer chaque associé, il avait été établi cinq catégories, correspondant chacune à un prix différent.

« Chaque associé de la première classe occupera un appartement complet, et sera meublé et servi d'une manière convenable à son logement.

« Ceux de la seconde classe auront chacun une chambre séparée ; ceux de la troisième seront dans des chambres à deux ou trois lits ; la quatrième sera distribuée dans des salles à douze lits ; et la cinquième dans des salles à trente lits, *dans lesquels les malades ne seront jamais qu'un à un*. Chacun de ces lits sera même renfermé dans une séparation qui formera comme une petite chambre. » C'était un progrès incontestable, en un temps où les malades de l'Hôtel-Dieu couchaient jusqu'à cinq dans le même lit !

L'associé devait être âgé d'au moins quinze ans ; après la soixantaine, il n'était plus admis. La cotisation était mensuelle, et payée sans interruption, « tant en santé qu'en maladie » ; mais les associés pouvaient, s'il leur plaisait, anticiper les paiements.

Il était réservé, dans le nouvel établissement, un local isolé pour les contagieux ; seuls étaient exclus les vénériens et les incurables.

Cet établissement n'était pas, comme on pourrait le croire, une nouveauté en France. Il en existait déjà d'à peu près analogues en diverses villes de province : Lyon, Châlons-sur-Saône, Beaune, Besançon, etc., mais la plupart de ces maisons étaient annexées à des hôpitaux et ne vivaient pas d'une vie autonome.

On pourrait, à première vue, supposer que le projet de M. de Chamousset fut adopté d'enthousiasme; ce serait bien mal connaître l'esprit français. Ce projet, si humanitaire fût-il, souleva nombre d'objections.

Une des principales visait la partie financière, que certains prétendaient avoir été mal étudiée. Le maître des comptes y répondit victorieusement avec preuves, c'est-à-dire avec chiffres à l'appui, mais cette partie de son mémoire est trop aride pour que nous la reproduisions.

D'autres laissaient entendre que leur délicatesse s'offensait de recevoir des soins gratuits, et que la maison d'association n'était, en somme, qu'un hôpital déguisé ; ce à quoi Chamousset répliquait que l'établissement proposé était comparable à une sorte de loterie, dont la chance heureuse était la santé, sans que la maladie fût une chance humiliante. Et, développant sa pensée, il ajoutait : « Quelques soient les secours qu'un Associé reçoit de la Maison dans l'état de maladie, quelques dépenses qu'on ait faites pour lui, il n'est pas moins Fondateur, il n'est pas moins propriétaire de l'Hospice, que les souscripteurs qui ont été assez heureux pour n'en avoir pas besoin. »

Mais les alarmistes ne sont jamais à bout d'arguments : ne s'en trouva-t-il pas, comme il s'en trouverait encore de nos jours, pour

s'inquiéter de savoir que deviendraient les fonds, au cas où le budget des recettes serait sensiblement supérieur au budget des dépenses ? Chamousset, loin de s'offenser de cette indiscrète question, s'empresse d'y répondre, et déclare, sans embarras, que l'excédent « sera employé, sous les yeux du public et avec l'agrément des Associés, en améliorations nécessaires... Dans la suite, le bénéfice actuel accumulé servira à fournir des secours et à préparer une retraite à ceux des Associés qui tomberont dans l'état de caducité et d'incurabilité ».

Malgré cette opposition, Chamousset résolut de mettre à exécution son projet. Il loua, à la barrière de Sève (de Sèvres), une maison avec jardin, comprenant deux appartements, quatre chambres à un lit, quatre à deux lits et une salle de six lits ; le reste était occupé par le service.

Suivant ses calculs, avec ce nombre de lits, il était en état de recevoir 2.000 associés. Il n'en admit que 1.200, pour ne pas dépasser ses prévisions.

Mais, en dépit de ses efforts, il ne put triompher de l'indifférence ou de la mauvaise volonté du public, et, au bout de peu de temps, la maison de santé dut fermer ses portes.

Chamousset n'était pas homme à se décourager pour si peu. Il avait vendu une partie de ses terrains, pour subvenir aux dépenses de sa *Maison d'Association* ; il se défit de sa charge de maître des comptes, pour fonder un *Hospice des enfants abandonnés*.

Cette nouvelle tentative ne fut guère plus heureuse que la précédente. Tout autre que cet admirable philanthrope eût été rebuté par ce nouvel insuccès ; mais il était de ceux que les difficultés aiguillonnent et stimulent, quand ils ont conscience qu'ils ne travaillent pas en pure perte, tant qu'ils s'emploient au bien-être de leurs semblables.

A. C.

La rue Chamousset.

Piarron de Chamousset, le philanthrope du XVIIIe siècle dont nous parlons ci-dessus, va-t-il donner son nom à une rue de la capitale ? On peut tout au moins le souhaiter et même l'espérer, car nul plus que lui ne mérita la plaque édilitaire.

Notre confrère Martin-Ginouvier, qui vient de publier sur le personnage un volume très documenté, dont nous rendrons prochainement compte, a, dans une lettre adressée à M. Gaston Méry, demandé que notre municipalité réservât une petite place, dans son calendrier des saints laïques, à celui à qui ses nombreuses créations humanitaires devraient valoir, en dehors de tout autre titre, cet honneur posthume.

C'est, en effet, à Chamousset que nous devons :

1° La réforme des hôpitaux civils et militaires, pour laquelle il se ruina ;

2° La fondation de la Petite Poste ;

3° La refonte des Sociétés de Secours mutuels.

Nous ne regrettons qu'une chose, pour notre part : c'est de ne pouvoir revendiquer comme un des nôtres ce philanthrope admirable, qui s'était tant occupé du bien-être et de la santé de ses semblables, sans jamais avoir songé à conquérir le grade de médecin.

Ce qui prouve, une fois de plus, que les parchemins sont parfaitement inutiles à l'homme de bien et d'initiative.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les rayons X et les fonctions sexuelles. Le docteur Tilden Brown a présenté à l'Académie de médecine de New-York une note relative aux effets des rayons X sur les fonctions sexuelles. De cette note il résulte que le seul fait de séjourner dans une atmosphère de rayons X peut rendre un homme stérile au bout d'un temps non encore déterminé.

Chez dix sujets qui, pendant ces trois dernières années, avaient consacré plus ou moins de temps à des travaux radiographiques ou radiothérapeutiques, on a constaté une azoospermie absolue. Aucun d'eux n'avait eu la moindre maladie vénérienne et n'avait subi de traumatisme intéressant les organes génitaux.

Détail important et jusqu'à un certain point consolant, l'azoospermie n'entraîne pas l'impuissance et passe inaperçue. Aucune de ces victimes des rayons Roentgen n'avait observé le moindre changement ni le moindre affaiblissement de leur activité virile.

Chez un malade traité par la radiothérapie pour du prurit anal, on avait constaté l'existence de spermatozoïdes très vivaces. A la suite du traitement, les spermatozoïdes disparurent, et ce n'est qu'au bout de plusieurs mois qu'ils reparurent avec leurs mouvements propres.

D'autre part, Schoenberg a produit l'azoospermie chez les lapins en exposant leur abdomen aux rayons Roentgen. De même Halberstadt, étudiant les effets de ces rayons sur l'ovaire des lapines, a constaté des altérations indiscutables de ces organes, consistant essentiellement en la disparition des follicules de Graaf au bout d'une quinzaine de jours.

On peut aussi rapprocher cette action stérilisante des rayons X de l'effet inhibitoire que ces rayons exercent sur le développement des graines végétales. (*Gazette Médicale Belge.*)

Les cures par l'hypnotisme. Dans les villes de Saint-Pétersbourg, Moscou, Yaroslav, Kiev, Saratoff, Ekaterinoslav, Astrakhan, ont été créés, depuis quelques années, sous les auspices du gouvernement, des dispensaires ou curatelles, où affluent les malades par centaines, où les soins sont gratuits et où l'hypnotisme est, sinon le seul, au moins le principal agent thérapeutique.

On exige des alcooliques qu'ils désirent sincèrement être guéris, et qu'ils s'abstiennent de tout spiritueux pendant la durée du traitement. C'est peut-être leur demander un effort colossal, puisque, le plus souvent, leur volonté est presque anéantie. Il est vrai qu'on les oblige aussi à accepter une surveillance continuelle. Néanmoins, l'hypnotisme reste un moyen extrêmement précieux et efficace dans la cure de l'alcoolisme ; il donne, avec une bonne direction mentale, la vigueur nécessaire au maintien de la bonne résolution de ne plus boire. Pour empêcher les rechutes, il faut, bien entendu, les encadrer dans des Sociétés d'abstinence ou de tempérance, afin qu'ils subissent, à l'état de veille et d'une manière continue, l'influence heureuse d'un bon milieu. (*La Revue Médicale.*)

Le costume des « carabins ». Un de nos eonfrères nous a fait savoir que Messieurs les earabins Annamisses, désolés qu'on risque de les eonfondre avee le *vulgum peeus*, avee les modestes nhaquê, ont demandé au gouverneur général de les doter d'un signe et d'un insigne distinetifs.

Dans sa grande bonté, et peut-être aussi avee une grande adresse, dans le but de faeiliter le reerutement, M. Beau a fait droit à leur requête. Ils auront la plaquette, et eeux qui n'y regardent pas de trop près pourront les prendre pour des mandarins, pour de la graine de mandarins.

Il y a vingt ans, à Paris, et même dans les Faeultés de provinee, leurs aînés de la métropole, voulant se distinguer du bourgeois et des élèves eoiffeurs, demandèrent et obtinrent offieiellement le béret, depuis lors devenu eher aux ehasseurs alpins et aux présidents de la République. Les futurs Eseulapes l'ornèrent de velours rouge ; le velours violet eouronna le ehef des Normaliens lettrés de l'avenir, tandis que le velours jaune eneerelait le front des savants de demain, maris malheureux des temps futurs.

Quel mal y a-t-il, après eela, à orner nos asiatiques earabins de eordonnets orange et de plaques d'ivoire?

(*Courrier d'Haïphong*, 6 avril 1905.)

Les rats, vecteurs de la peste. D'après Hérodote, on voyait, dans le temple égyptien de Ptah, la statue du roi Sethon, tenant à la main une souris, eu mémoire de la délivranee de l'Egypte de l'invasion assyrienne.

D'après la légende, des eampagnols (rats des ehamps) auraient rongé les armes des Assyriens et ainsi déterminé leur retraite. Mais en étudiant la tradition juive, on eonstate que e'est une épidémie qui eontraignit les Assyriens à battre eu retraite. Il faudrait done voir dans la souris un symbole de la peste (était-ee bien la peste qui força les Assyriens à se retirer ?), ou du moins un symbole de la mort, ee qui s'aeeorde admirablement avee ee fait que, dans le premier ehant de l'*Iliade* d'Homère, Apollon, porteur de la peste, a pour qualifieatif « Smintheus », e'est-à-dire « destrueteur de rats », d'où le symbolique campagnol aeeompagnant ee dieu.

Les souris et les rats paraissent avoir joué également, dans la mythologie germanique, le rôle de propagateurs de maladies ; la légende du preneur de rats de Hameln n'a pas d'autre signifieation, bien qu'à l'époque où elle fut eonçue, le sens primordial du rôle symbolique de ees rongeurs fût déjà perdu.

(*La Lumière*, d'après *Psyeh. Studien*, nov. 1904.)

Une population de géants. Aux environs de Fort-Arehambault, près du lae Tehad, habiterait, au dire de M. Deeorse, la tribu des Saras, *population géante*, où les hommes et les femmes atteignant une taille de deux mètres ne sont pas rares.

Ils paraissent d'une intelligenee assez vive, et le type de leur physionomie est régulier. En ees régions, eertaines populations, obligées de vivre dans les marais, seraient devenues de véritables *échassiers*, par allongement de leurs membres inférieurs, eomme ehez les Dinkas du Haut-Nil, étudiés par Sehweinfurth.

(*Bulletin général de Thérapeutique*.)

VIEUX-NEUF MÉDICAL

Contribution à l'étude historique du « Cœcal-Condom »

par Hans Ferdy (1).

...... Dans un grand nombre d'ouvrages d'enseignement de la littérature médicale allemande du dix-neuvième siècle, on attribue l'invention moderne du condom à un médecin ou chevalier anglais à la cour de Charles II (Stuart) dont le nom aurait été Condon ou Conton. L'instrument lui-même est désigné en même temps « Fischblase-Condom » (Condom — *vessie de poisson*).

J'ai consulté en octobre 1903 le Dr Ivan Bloch (Eugen Duhren), qui connaît si parfaitement la littérature sexuelle anglaise, il a eu la bonté de me confirmer que ni John Evelyn, ni Samuel Pepys, les deux plus importants écrivains de mémoires du règne de Charles II, ne font mention d'un médecin Condon ou Conton. Il m'écrivait : « L'origine du nom *Condom* est restée jusqu'ici une énigme non résolue. »

Le mot *Condom* n'est pas d'origine anglaise. Le *New English Dictionary*, édité par James A. H. Murray, qui n'est paru que jusqu'à la lettre K et comprend déjà cinq volumes d'environ treize cents pages chacun, ne donne pas le mot *Condom* dans le volume II, Oxford, 1893 ; l'expression anglaise pour cet instrument est « French letter ».

On n'entend pas désigner, comme je l'avais admis jadis, l'origine de l'instrument, mais l'origine de la maladie contre laquelle il doit prémunir ; de même la syphilis est désignée en Angleterre par « French disease » ou « French gout » ; de même « French letter » signifie « impeditor luis gallicæ ».

Toutes les allusions qu'on trouve dans la littérature allemande du dix-neuvième siècle, concernant le médecin Conton et sur le « Fischblase-Condom », qui serait son invention, paraissent remonter en dernier lieu à Christoph Girtanner, qui vécut jusqu'en 1788, et fut médecin à Pyrmont. En avril 1789, il émigra à Goettingue ; là il commença par compiler des ouvrages médicaux, puis travailla, comme écrivain politique, sur la Révolution française. Je donne d'abord ci-dessous la citation du mémoire de Girtanner, qui semble être, sur cette question, la source de tout ce qui a paru depuis (*omnium errorum fons et origo*).

Girtanner compte cinq classes de moyens qui sont destinés à garantir contre les maladies vénériennes (2) :

« V. Classe des moyens mécaniques ... « Il faut pourtant que je « cite encore un de ces moyens, parce qu'il est aujourd'hui d'un usage « courant et qu'il est considéré comme infaillible par les débauchés « qui font des excès. A cette occasion, j'éprouve, comme je l'ai « déjà éprouvé à d'autres endroits de cet ouvrage, combien il est « difficile de parler du sujet que je traite, de remplir les devoirs du « médecin, qui ne doit rien passer sous silence de tout ce qui peut être « de l'intérêt du genre humain et de pourtant se garder d'offen- « ser la pudeur. La langue allemande paraît trop chaste pour fournir « des mots décents pour des sujets si honteux. Cependant l'affaire est « trop importante pour que je puisse la passer entièrement sous silence.

---

(1) M. Hans Ferdy a bien voulu nous permettre de traduire, pour les lecteurs de la *Chronique médicale*, son intéressante étude historique du Condom, parue dans *Zeitschrift für Bekämpfung der Geschlechtskrankheiten*, 1905, p 144 (Dr Klotz-Forest).

(2) *Abhandlung über die venerische Krankheit*. von Christoph Girtanner, *der Arzneiwissenschaft und Wundarzeickunst Doctor*. Bd. I. S 280-282. Göttingen, 1788.

« Je veux parler des membranes de poisson minces qui sont univer-
« sellement connues et en usage pour empêcher la contagion et qui
« servent à protéger le membre viril pendant la copulation. Cette in-
« vention honteuse, qui supprime et annihile complètement le seul
« but naturel de la cohabitation : la procréation, vient d'Angleterre, où
« ces instruments ont été pour la première fois employés sous le
« règne débauché de Charles II. Encore aujourd'hui ils portent le nom
« de son inventeur ; ils diminuent le plaisir et annihilent le but natu-
« rel de la cohabitation ; enfin ils sont insuffisants pour assurer l'im-
« munité, puisque la plus petite ouverture permet la contagion. D'autre
« part, il peut arriver que, pendant le coït, la membrane trop forte-
« ment tendue se déchire *.

« A Paris, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, on en vend ouverte-
« ment, et la négligence de la police qui ne cherche pas à empêcher la
« vente d'une invention aussi honteuse, si nuisible à la repopulation,
« est en vérité inconcevable. »

Voilà le texte de Christoph Girtanner ; à l'endroit marqué par un signe (*), il donne (*l. c.*, pp. 282 et 283 une assez longue citation latine, tirée de Johannes Astruc.

Celui-ci était un des médecins de Louis XV ; son ouvrage, dont la première édition a paru en 1738, était considéré comme un traité classique des maladies vénériennes, si bien que, cinquante ans plus tard encore Girtanner, dans la préface de l'ouvrage cité plus haut, pouvait à bon droit, dire qu'il « s'était donné comme modèle l'ouvrage d'Astruc ».

La citation latine, prise par Girtanner dans le travail d'Astruc, est intéressante, non pas tant par ce qu'elle donne que par ce qu'elle passe sous silence, aussi je la complète, en citant d'après la source elle-même (1) : *Audio a perditissimis ganeonibus, qui meretricios amores effrenate sectantur, adhiberi nuper in Anglia folliculos e tenui et inconsutili pellicula in vagine formam confictos et Anglice Condum dictos, quibus congressuri obvolutum penem loricant, ut a periculis pugnæ semper dubiæ tutos se præstent. Autumant scilicet ita cataphractos hastisque eo modo clypeatis se vulgivagæ veneris discrimina subire impune posse. Sed errant quidem maxime.*

Girtanner commence seulement la citation d'Astruc aux mots : « Autumant (scilicet) ita », dont le développement ultérieur devait soutenir sa propre thèse.

Le passage le plus important, à notre point de vue, est le suivant : « appelé en anglais *Condum* » ; d'après la prononciation anglaise, l'*u* a le son d'un o bref et ouvert.

Astruc donne aussi une description qui permet de constater que la personne autorisée sur laquelle il s'appuie a eu sous les yeux, en 1738 ou antérieurement, en Angleterre, l'instrument encore aujourd'hui en usage et qui est fabriqué au moyen du cœcum de la brebis.

La source littéraire à laquelle Astruc puise est relativement brève et laconique sur ce point ; c'est le travail sur la syphilis d'un médecin anglais, Daniel Turner, qui ne dit à ce sujet que ceci : « Le Condum est le meilleur, sinon le seul instrument de préservation que nos jeunes débauchés ont découvert » De ces mots, écrits en 1717, joints à ceux d'Astruc, écrits en 1738, il résulte que le Cœcal-Condum actuel était en usage en Angleterre dès 1717, et comme, d'autre part, Daniel Turner fait également mention de Gabriel Fallopius, il est permis d'accorder une très grande vraisemblance aux dates données par Girtanner et d'admettre comme prouvé, en fait, qu'au temps du règne de Charles II (mort en 1685), l'invention de Fallopius fut améliorée en Angleterre,

(1) *De morbis venereis libri sex auctore Johanne* Astruc ; liber III, caput II, § 2, p. 20 ; Parisiis, 1738.

en ce sens qu'on employa (comme jadis Procris (1) auprès du roi Minos) un cœcum à la place de la toile de Fallopius.

Par contre, c'est une pure invention, une trouvaille personnelle de Christoph Girtanner, qui lui fait admettre que le mot de *Condum* ait quelque chose de commun avec le nom de l'inventeur.

Aucune source ancienne ne vient à l appui de cette affirmation. Il n'est établi qu'un point : le *Condum* ou, comme nous sommes forcés de dire aujourd'hui, pour le distinguer de l'instrument analogue fabriqué en caoutchouc, le «Cœcal-Condum», était en usage à Londres avant 1717.

En 1738, Astruc, à Paris, ne le connaît que par ouï-dire.

Le jour de la Toussaint 1753, Giovanni Jacopo Casanova dérobe à une nonne de Venise, dans son secrétaire, sa provision de préservatifs et y substitue une poésie ; mais il se laisse attendrir par ses prières et lui rend « ce qui est si précieux à une nonne qui veut sacrifier à l'amour ».

En 1788, on vend le « Cœcal-Condum » non seulement à Londres, mais encore à Paris, Berlin et Saint-Pétersbourg.

Le traité sur la syphilis, écrit par Girtanner, est naturellement en sensible progrès sur celui d'Astruc, paru en 1738. Mais, sur le point qui nous intéresse spécialement, Girtanner marque incontestablement un recul sur Astruc.

Le Français sert sa science sobrement et objectivement ; il rapporte ce qui est, sans prévention ; dans l'âme de l'Allemand, le pasteur l'emporte sur le médecin ; un silence anxieux !! il se croit forcé de sacrifier à la « pudeur ».

La science maltraitée riposte par une « métamorphose » : Un mot étranger mal compris, et qui désignait l'instrument, devient le « nom de l'inventeur ».

« La petite membrane non cousue de forme vaginale » est définie, avec un vrai coup d'œil d'astronome, comme mince membrane de poisson. Il semble bien que Girtanner se figure qu'il s'agit de la vessie natatoire d'un poisson.

Et cependant Astruc ne connaissait l'instrument que par ouï-dire, tandis que Girtanner, comme il le dit dans la préface de son ouvrage, était allé, avant 1788, à Londres et à Edimburgh, et a dû sans doute, dans ces voyages, connaître cet instrument.

L'orthographe usitée jusqu'ici a été reconnue fausse.

Le fait d'écrire *Condom* au lieu de *Condum* m'avait encore amené récemment (en particulier dans la note 1, p. 176 de ma *Limitation volontaire morale*) à faire dériver le mot *Condom* du nom de la ville française du département du Gers ; il me faut rectifier ici cette erreur.

Le mot « Condum », comme je l'ai dit plus haut, n'est pas anglais, c'est un mot étranger, qui était en usage avant 1717 et qui a disparu plus tard de la langue.

J'émets l'hypothèse qu'un des traités écrits en latin sur la syphilis a employé, à l'occasion, le terme « condus » à l'accusatif et que cette expression a passé dans l'usage général sous cette forme inintelligible.

Condus désigne celui qui recueille et préserve de quelque chose. Le terme aurait été employé ainsi dans le sens « receptaculum seminis », ou bien comme préservateur contre quelque chose : « impeditor luis venereæ », tout à fait dans le sens actuel de « French letter ».

L'expression propre serait alors « le Cœcal-Condus ».

---

(1) J'ai déjà résumé, dans la *Chronique* du 15 février dernier, la légende de « Procris se servant d un condom », d'après un travail du Dr Helbig, de Serkowitz, et publié dans le *Reichswedizinalanzeiger*, du 1er janvier 1900. (Dr K.-F.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Société internationale de Chirurgie.

Le premier Congrès de la *Société internationale de Chirurgie* aura lieu à Bruxelles en septembre 1905, sous la présidence de M. le professeur Th. Kocher, de Berne.

Ce Congrès, qui comprendra les seuls membres de la Société, sera consacré exclusivement à la discussion des questions mises à l'ordre du jour.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées, jusqu'à nouvel ordre, à M. le Dr Ch. Willems, délégué pour la Belgique, 6, place Saint-Michel, à Gand.

Congrès français de médecine.

Le 8e *Congrès français de médecine* se tiendra cette année à Liège, du 25 au 27 septembre inclusivement, sous la présidence du professeur R. Lépine, de Lyon. La séance d'ouverture sera présidée par M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes de France.

Les questions suivantes ont été choisies par le Congrès de Paris, pour faire l'objet de rapports et de discussions :

1° Des formes cliniques du rhumatisme chronique ; 2° *Du régime déchloruré* ; 3° *Du rôle des sécrétions pancréatiques en pathologie.*

Les membres du Congrès jouiront de l'entrée libre à l'Exposition.

Au programme des fêtes offertes aux congressistes, nous pouvons dès à présent signaler : réception par les autorités communales ; réception et banquet offert par la ville de Spa ; excursion et visite au sanatorium de Borgoumont, etc.

Le montant de la cotisation est fixé à vingt francs (étudiants et dames : dix francs) ; il peut être adressé au trésorier : M. le Dr Delbovier, boulevard Piercot, n° 72, Liège.

Une réduction de 50 0/0 est accordée par les Compagnies françaises de chemin de fer et par le Nord Belge.

Pour les renseignements et communications, s'adresser à MM. Henrijean, rue Fabry, 11, et Honoré, rue Paradis, 98, Liège.

IVe Congrès international d'Assistance publique et privée.

Ce Congrès, organisé sous le patronage de M. Casimir-Périer, président du Comité permanent international, se tiendra, en mai 1906, à Milan Le Dr Angelo Fillippetti, assesseur de l'Assistance publique de Milan, préside le Comité d'organisation, dont le secrétaire est M. Camillo Plattner, secrétaire de l'Assistance publique de Milan.

Parmi les questions mises à l'ordre du jour, notons : l'assistance aux étrangers ; l'éducation professionnelle des auxiliaires bénévoles de l'Assistance, par M. Münsterberg, de Berlin ; la protection et l'assistance de la jeune fille et de la femme isolée, par M. Ferdinand Dreyfus, de Paris ; mesures d'assistance contre la mortalité infantile, par M. le sénateur P. Strauss, de Paris, etc.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions.

De quand date l'électrolyse ? — A propos de l'accident du Dr Fort, le Dr Michaut rappelle que « ce sont les Drs MALLEZ et TRIPIER, qui ont trouvé *les premiers* la si ingénieuse méthode qui consiste à détruire les tissus vivants par le passage d'un inoffensif courant électrique ». La preuve est-elle faite de cette allégation ?

N. R.

Les sourds célèbres. — Quels sont les personnages connus ayant été atteints de surdité notoire ? L'affection a-t-elle été passagère ou bien incurable ? Existe-t-il des documents écrits pouvant être consultés ?

Dr M. NATIER.

Les « actes naturels » dans l'art. — Les deux dessins de Rembrandt que vous avez reproduits dans le numéro du 15 juin de la *Chronique médicale* répondent par avance à une question que, depuis quelque temps déjà, je désirais soumettre aux lecteurs érudits et artistes de votre intéressante revue.

Trouve-t on dans l'art (sculpture ou peinture) la reproduction des actes naturels ayant pour but l'expulsion physiologique des *secreta* de l'organisme ? En plus des deux croquis de Rembrandt, signalés par mon confrère de Rouen, le docteur P. Noury, voici les cas qui sont à ma connaissance :

1° (Sculpture). Le célèbre Manneken Pis de Bruxelles, dont la miction continue sert de fontaine, savez-vous ? Il est vrai que ce n'est pas à proprement parler une œuvre d'art, mais sa notoriété est universelle.

2° (Sculpture). La fontaine de Neptune, à Bologne. Sur la place Nettuno se trouve une fontaine de ce dieu, dans laquelle on voit des nymphes à cheval sur des dauphins ; ces nymphes soutiennent leurs seins à la manière des femmes qui allaitent, c'est-à-dire entre l'index et le médius, et par les conduits galactophores s'échappent quatre filets d'eau qui retombent dans la vasque. Cette fontaine est l'œuvre de Giovanni da Bologna, dit Jean Bologne.

3° (Peinture). *L'eta dell oro* (L'âge d'or), tableau de Zuccheri Federigo, di Sant'Angelo in Vado (1543-1609). Ce tableau, qui est dans la galerie des Offices, à Florence, représente la vie idéale. Au milieu de sujets nus, hommes et femmes, dans des poses diverses, on y voit deux beaux petits bébés qui, *coram populo*, vident tranquillement leur vessie.

4° (Peinture). Dans la même galerie des Offices, à Florence, un tableau de Rubens, dont je ne me rappelle plus le titre, représente au premier plan un enfant qui urine à plein jet.

Il doit certainement exister d'autres exemples de ce genre. Je serais heureux de les connaître.

Dr PLUYETTE.

Réponses

La Beauté dans la mort (X, 297, 661). — Le journal *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* n'a de valeur qu'à cause des collaborateurs, qui s'efforcent toujours de douner une réponse aussi exacte que possible, et sans fatiguer le lecteur par des digressions inutiles, à la question posée. La douce manie d'écrire n'est excusable que si on fait quelque effort pour mériter d'être lu. Il y a, comme vous le dites, mon cher Cabanès, des confrères qui n'ont *qu'une question dans le ventre*, et qu'il faut savoir accoucher. C'est votre grand talent. Il en est d'autres qui sont prêts à répondre à toutes les questions de Pic de la Mirandole : le *doctus cum libro* est leur devise. Aussi bien est-il superflu de prouver que quelques praticiens ont encore des bibliothèques !

Schopenhauer savait la langue française. Votre correspondant ignore la laugue de Schopenhauer, — on ne saurait tout savoir, — mais c'est ce qui explique l'inexactitude de ses citations de seconde main.

Le petit recueil, qui traîne partout, intitulé *Pensées et fragments* (Félix Alcan, éd., 1887 ; éditions nombreuses ou réimpressions) renvoie à la 4e édition de *Die Welt als Wille und Vorstellung* (en 2 volumes, Leipzig, 1873). La meilleure édition de cet ouvrage est la seconde, revue par l'auteur (1844), avec tout un volume de « suppléments ». On a essayé ensuite de confondre ces suppléments avec le corps de l'ouvrage, après la mort de l'auteur. On sait ce que valent ces remaniements.

Votre collaborateur emprunte au petit choix d'Alcan la pensée détachée suivante : « Il semble que la fin de toute activité vitale soit un merveilleux allégement pour la force qui l'entretient : c'est là ce qui explique peut-être cette expression de douce sérénité répandue sur le visage de la plupart des morts. » T. II, 536. (*Pensées et fragments*, 7e édition, page 150. Traduction Burdeau (???).

Cette phrase, ainsi détachée et traduite, ressemble assez à une belle totologie : *la fin de toute activité vitale est évidemment un soulagement pour la vie qui l'entretient* ; autrement dit, quand *la vie cesse, il y a repos*. Est-ce bien ce qu'a voulu dire l'auteur ? Et le coup de ciseaux du compilateur n'a-t-il pas été malheureux ? Que dit le texte non pas dans le *tome II*, page 536, mais dans le *supplément du quatrième livre* ?

« Il y a encore ici cette remarque à faire : l'entretien des fonctions vitales, tout en ayant son fondement métaphysique, ne s'accomplit pas sans résistance, et, par conséquent, sans effort. A cet effort, chaque soir, l'organisme succombe, forcé de suspendre l'activité cérébrale et de réduire certaines sécrétions, la respiration, la circulation, la thermogénèse. *On en peut conclure que l'abolition des fonctions vitales doit produire un singulier allégement par la force motrice qui y préside Peut-être cet allégement contribue-t-il, pour une certaine part, à l'expression de douce satisfaction répandue sur le visage de la plupart des morts* ? D'une façon générale, on peut comparer l'instant du passage de la vie à la mort au réveil d'un sommeil pesant, *chargé d'hallucinations et de cauchemars*. »

Schopenhauer, comme dans tout le chapitre, compare la mort à une délivrance ; la volonté est mise en liberté. Il faut, pour comprendre sa pensée, avoir lu tout l'ouvrage. Or, c'est que sa théorie est loin des

idées d'un matérialisme assez banal, comme celles qu'exprime M. le Dr Callamand.

Schopenhauer est, eu outre, d'un avis absolument contraire à celui de mon excellent confrère et honoré correspondant. Comparant le sommeil à la mort, il constate que, dans le sommeil, comme dans la mort, l'expression du visage est généralement celle d'une *douce satisfaction*.

Il faut très énergiquement tirer sur la pensée de l'auteur, pour lui faire dire qu'il existe une impression de beauté, *esthétiquement parlant*. La citation ne répond donc nullement à la question posée dans le nº 9, Xe année, page 297.

Du reste, l'auteur du « Monde comme volonté et comme représentation » s'explique plus complètement à la fin du chapitre : « La mort est le moment de l'affranchissement d une individualité étroite et uniforme, qui, *loin de constituer la substance intime de notre être*, en représente bien plutôt une sorte d'aberration : la liberté véritable et primitive reparaît à ce moment qui, comme il a été indiqué, peut être considéré comme une *restitutio in integrum*. » De là, semble-t-il, cette *expression de paix et de calme* qui se peint sur le visage de la plupart des morts.

Quant aux autres citations de M. le Dr Callamand, elles sont aussi incomplètes. Si Th. Gautier dépeint symboliquement la mort :

Riant affreusement, d'un rire sans gencive,

il affirme, dans la même pièce, les aspects multiples de la mort :

La mort est multiforme, elle change de masque
Et d'habit plus souvent qu'une actrice fantasque.
Elle sait se farder,
Et ce n'est pas toujours cette maigre carcasse,
Qui nous montre les dents et nous fait la grimace,
Horrible à regarder.

Sans doute, Gœthe n'aimait pas à voir ses amis morts ; — c'est une raison pour qu'il ne se soit jamais aperçu que la mort n'est pas *toujours un impitoyable peintre de portraits*. Il y a beaucoup d'hommes qui, comme lui, préfèrent ne pas vérifier si la mort donne un masque de beauté ou d'horreur à leurs amis. Par contre, il y en a une très grande quantité qui, médecins, artistes, littérateurs, ont remarqué que souvent la mort, apaisant les souffrances de l'ultime maladie, redonne au moribond une beauté relative.

Cette métamorphose s'accomplit même avant l'immobilité suprême. « J'ai vu Théophile Gautier, la veille de sa mort, et il m'a paru semblable à un dieu... Il était calme, rayonnant, délivré enfin de tous les soucis, et sa barbe, sa chevelure superbe, la certitude qui brillait dans son regard, me donnaient tout à fait l'idée du Zeus olympien », écrit Théodore de Banville

La question à laquelle la réponse ne correspond pas était :

« Quelle base scientifique peut-on trouver à cette observation, faite par un grand nombre de poètes, de peintres et de littérateurs, que la mort revêt le visage humain d'une beauté spéciale ? »

J'ai cité quelques poètes pour appuyer mon dire, — non des moindres. — On trouvera de nombreux exemples où le mot *beauté, splen-*

deur, *majesté*, revient chez les critiques d'art, les artistes écrivains, décrivant les tableaux où il existe des cadavres.

Eugène Fromentin, parlant du cadavre de la fameuse *Leçon d'anatomie*, de Rembrandt, s'exprime ainsi : « Quant au cadavre, on convient assez généralement qu'il est ballonné, peu construit, qu'il manque d'études. J'ajouterai à ces reproches des reproches plus graves : le premier, c'est qu'il a la blancheur molle et pour ainsi dire macérée des tissus, ce n'est pas un mort ; *il n'en a ni la beauté*, ni les laideurs, ni les accidents caractéristiques, ni les accents terribles ; il a été vu d'un *œil indifférent*, regardé par une âme *distraite*. En second lieu, et ce défaut résulte du premier, ce cadavre n'est tout simplement, ne nous y trompons pas, qu'un effet de lumière blafarde dans un tableau noir. »

Voici maintenant du Flaubert : « Elle était droite couchée sur son lit, dans cette chambre où il l'avait entendue faire de la musique. Elle paraissait bien plus grande et *bien plus belle que vivante*, avec ce long voile blanc qui lui descendait jusqu'aux pieds... C'est moi qui l'ai fait mouler... Je prierai Pradier de faire son buste et je le mettrai dans ma chambre. » Il s'agit de la sœur du grand écrivain.

Lisez maintenant le *Journal* de Delacroix, les critiques de Huysmans (*la Nouvelle Danse des Morts*, *les Enfants dans le Bois de Caldecott*), les critiques de Baudelaire sur Goya, etc., etc...

L'expression de beauté appliquée aux cadavres s'y retrouve.

Je regrette, pour les connaissances artistiques de l'auteur de la note, qu'il n'ait pas usé de plus de réflexion avant d'écrire cette phrase, qui contient une monstrueuse erreur : *Cette beauté dans la mort, cette prétendue sublimation (?) des traits, ne s'aperçoit*, d'ailleurs, que sur le visage *de l'être aimé, et n'a jamais été reproduite par les peintres.* (*Chronique*, page 662, tome X.)

Il suffit d'avoir pénétré dans un musée, même de province, pour être convaincu du contraire

Les plus belles Descentes de Croix (celle d'Anvers, par exemple) ; *le Christ*, de Holbein (musée de Bâle) ; *l'Ensevelissement*, du Caravage (au Vatican) ; *le Christ au Tombeau*, de Van Dyck (Anvers) ; *l'Ensevelissement*, de Quentin Metsys ; le tableau de Girodet, *le Tintoret peignant sa fille morte* (musée de Bordeaux) ; *l'Enterrement d'Atala*, au Louvre, *la Martyre chrétienne*, de Cavé, grand prix du Salon, etc., etc., et cent exemples dont je ne veux pas encombrer une page qui peut être mieux utilisée que pour prouver une évidence.

Je sais qu'à cela les esprits sectaires répondront : il s'agit presque toujours du Christ, et l'artiste a voulu lui donner une beauté divine. Le Christ a toujours eu pour modèle un cadavre quelconque. L'artiste l'a embelli, répondra-t-on. Qu'en savez-vous ?

Le brillant élève de Bouguereau, quand il a peint sa *Martyre chrétienne*, est venu me demander, à l'Hôtel-Dieu, de lui donner un modèle de jeune fille. Le cadavre a été scrupuleusement copié d'après nature. On sait le succès obtenu au Salon, et c'était du réalisme !

Je suis heureux de féliciter M. Callamand d'avoir eu trop de succès dans sa pratique pour ne s'être jamais aperçu, sur ses clients défunts, qu'un mort pouvait être beau ; mais je n'oserai jamais lui souhaiter d'avoir l'occasion de le vérifier.

Dr Michaut.

— La mort, dit-on, embellit certaines personnes : c'est qu'elle relâche les muscles du visage, fait disparaître les rides, rend le calme à des traits tourmentés. Voilà tout le secret de la transformation.

D[r] Félix Regnault.

L'âme serait-elle révélée par les anesthésiques? (X, 761). — La question remuée par le D[r] Wyld me rappelle quelques souvenirs personnels, enfouis sous la poussière de bientôt 15 ans, pourtant assez viables encore, mais que je n'oserais pas tirer de l'obscurité, de leur quasi-oubli, à l'éclat de votre phare médical, si je n'avais à l'appui, moi aussi, quelques centaines d'anesthésies, dosées et contrôlées autant pour le compte de certains confrères que dans ma propre clientèle.

Certes, il faut user, avec beaucoup de réserve et de discrétion, des confidences obtenues à ce sujet, et ne pas oublier de faire la part d'une certaine gloriole d'un côté – comme, par exemple, vis-à-vis des névrosés — et de certaines réticences de l'autre — cf. les récits des personnes facilement hypnotisables, puis des morphinomanes et autres manes, — les sujets en question étant sujets à caution, aimant à se barricader derrière une certaine retenue, dès qu'il s'agit des détails de leur mentalité intime, et serrant anxieusement les derniers voiles sur leur être psychique. Tout ce qu'on pourra offrir de sérieux dans l'espèce se réduira donc, en dernier ressort, aux sensations éprouvées par les médecins, gens compétents, habitués à analyser leur état mental, à ranger leur cercle d'idées, et à ne pas se refuser à se coucher, corps et âme, sous la loupe confraternelle.

J'étais étudiant de quatrième année, et le beau printemps de ma jeunesse se trouvait empoisonné par les affres d'un abcès dentaire, provenant d'une molaire absolument pourrie et réduite à l'état de chicot. Or, voici ce que je vécus à la clinique du P[r] Loy, à Strasbourg, pendant l'anesthésie à l'éther, la première de ma vie Je m'empresse d'ajouter que ni à cette époque, ni lors des expériences par moi et sur moi faites plus tard, je n'avais connaissance du Swedenborgisme, du spiritisme, de l'animisme, du spiritualisme, choses dont je ne me suis occupé que ces deux dernières années.

Au fait de la théorie de la narcose, sachant qu'elle serait courte et peu profonde, j'intimai à mes nerfs, tant soit peu neurasthéniques, la suggestion du calme, et j'obtins effectivement un bon et rapide sommeil, sans me sentir importuné par la cyanose éthérique dont les opérateurs me donnèrent avis après.

Les yeux fermés, ce fut d'abord une ivresse pourpre bourdonnante (autophotographie et sensation de la circulation rétinique) ; un bruit de tic-tac allant s'accentuant (battement des artères, surtout temporale) ; ce bruit se transforma en cadence rythmique accélérée, puis en phrase cadencée revenant avec obstination, faite de monosyllabes et mots rythmés d'un sens obscène (on m'avait fait compter, et à ce moment, probablement, les nombres se perdirent en murmure vague, que les sens exaltés traduisirent aussitôt en cette phrase-là ; je commence à perdre connaissance. — « Dort-il ? » — Pas encore. » les derniers mots que je saisis, ayant juste encore une mince lueur pour m'arraisonner de ne pas m'insurger contre une tentative opératoire prématurée) ; ces mêmes mots, en patois alsacien allemand, m'assaillirent dans la suite au même moment, à mes expériences ultérieures, quoique je chassasse chaque fois de mon esprit toute pensée

érotique. Continuons. Les voix prennent corps, hommes et femmes de bas peuple (toujours, plus tard, les mêmes types au même moment), qui dansent autour de moi une sarabande effrénée, en me criant, en passant, à l'oreille, ces mots railleurs, contre lesquels ma pudeur s'offusque en vain (ce dut être le commencement de l'excitation) ; je les vois à travers une brume fuligineuse pailletée de feu ; mon corps *s'éthérise*, perd son poids, devient astral (perte de la sensation (conscience musculaire) ; la bande s'éclipse ; je suis entre les mains d'individus qui me lancent à travers l'espace, de l'un à l'autre, comme une balle (mes efforts et débats paralysés par les opérateurs) ; puis tout redevient tranquille ; à la place de la bande de tout à l'heure, je vois un aréopage de personnages austères, comme habillés de fumée grise, en amphithéâtre, *parmi lesquels je me trouve moi-même, contemplant ma forme allongée au milieu de nous, habillé de mon complet clair, sur le fauteuil renversé, avec des détails d'une clarté surprenante, qui me firent me voir comme on voit un étranger*. Un moment de stupeur : je me demande *en rêve*, ahuri, si je rêve ou non, puis, la journée finie, je suis parmi les rangs de pompiers, éteignant un incendie ; une poutre me tombe sur le casque : le coup de l'extraction, dont l'imagination avait élaboré, cette fraction de seconde, le tableau de l'incendie. — « Avez-vous fait un beau rêve ? » — Réveil en sueur, je raconte le rêve à pompiers, qu'on accepte d'un air narquois.

Après ce luxe de détails, je reprends au moment « psychologique » précis la série de mes expériences ultérieures, faites par curiosité, par snobisme, une fois aussi pour couper un accès de crampes cloniques diaphragmales (hoquet incoërcible). Toujours au plus haut de l'excitation ou à la fin de cette période, les sens s'aiguisant, d'abord, j'étais surpris, en rêve, de ce que ma vue pénétrait à travers les murs, que j'avais la Roentgenopsie (pardon de l'expression, puis en ce temps-là c'était un anachronisme). gardant au fond de la vie en songe le souci sceptique, un reste de contrôle critique, par l'habitude et la répétition de l'expérience, et ce, surtout avec le chloroforme ; puis venait l'aréopage en galerie, et moi au milieu d'eux, contemplant ma forme matérielle sur le lit ; comme sur un signal donné, la vision s'éclipsait, mon « ombre », « individualité immatérielle », se rapprochait, se fondait avec la forme couchée, le dédoublé de tout à l'heure retrouvait son « moi », comme 2 et 2 qu'on additionne pour faire 4. J'avais, dès que l'entourage disparaissait (moment où la main laissait choir à côté le masque), la certitude d'être claquemuré, enfermé dans les murs que j'avais percés de ma vue à l'instant encore ; angoissé, je priais Dieu (oui, je suis sincère !) ; la rumeur de la rue, qui d'abord me semblait une cohue d'étrangers passant devant mon caveau et parlant de moi, montait à moi, toujours plus distincte : je me retrouvais.

Cherchons maintenant à expliquer.

Je crois qu'il y a là tout simplement, après la perte de la conscience musculaire (sensation d'éthérisation), une acuité considérable des autres sens, surtout de l'ouïe. L'imagination, échappant au contrôle du raisonnement, prend le mors aux dents, élabore en un clin d'œil, comme dans le rêve normal, des tableaux correspondant à la stimulation sensorielle, de sorte que l'on croit voir à travers les murs, etc. Un reste de bon sens, rémanent même pendant le rêve, se choque instinctivement à la pensée de ce phénomène impossible à l'ordinaire (aussi cela ne se produit qu'au moment de s'endormir, jamais pendant le

sommeil profond) ; puis l'imagination, la fantasque, donne à l'instant même, tout aussi instinctivement, une espèce d'explication, en faisant le mirage du dédoublement, et ce d'autant plus aisément que, précisément à ce moment-là, l'âme a la sensation d'être délivrée de ses liens. Chose analogue se produit dans l'hypnotisation, où l'imagination a libre cours, et suit les impulsions psychiques

Je me crois d'autant plus autorisé à cette explication que si je travaillais la nuit, les personnes étaient sombres, habillées de noir ; sombre aussi et macabre le décor ; le jour, clair et plutôt aimable tout le tableau (influence de la lumière diffuse à travers les paupières closes). Puis, pendant la séance rêvée, la rumeur externe grondait comme une tempête et se calmait après, revenant au murmure vague (acuité passagère des sens, surtout de l'ouïe, pendant que le reste du sensorium se brouille).

La question mériterait d'être approfondie ; pourtant je tremble à l'idée de faire hausser le prix du chloroforme — et, saperlotte ! peut-être la mortalité. Il faut être solidement équilibré pour faire de ces expériences-là ; ne vaut-il pas mieux dire : « *Si non ignorabimus* à jamais, du moins *ignoramus* pour le moment ; laissons s'éclaircir la question. »

Tant qu'on a en main des explications naturelles, tant soit peu plausibles, on ne doit pas chercher ailleurs.

Je me souviens d'avoir lu je ne sais où (dans Flammarion, *Uranie*, ou dans du Prel, *Wie ich Spiritist wurde*) qu'un jeune enthousiaste, poussé par la soif de savoir plus tôt, se laissa glisser bel et bien dans l'au-delà au moyen d'un appareil à chloroformiser de son invention ; on le trouva mort, la figure noyée en extase, avec, à côté, une notice expliquant sa curiosité. Il sait maintenant, celui-là. Mais n'aurait-il pas dû se dire que l'éternité est assez grande et ne nous échappe pas, et que, mathématiquement parlé,

$$\infty \pm a \text{ n'est pas } \lesseqgtr \infty \pm 0.$$

Dr Heinrich, *Mulhouse* (*Alsace*) ; — *Lauterberg* (*Allemagne du Nord*).

P. S. — Si j'ai un conseil pratique à tirer de ces observations, c'est de veiller au plus grand silence possible autour de la personne à chloroformiser, puisque l'imagination, admirablement servie par l'ouïe et les sens exaltés, acuifiés (*sic*), travestit les plus légers bruits et crée du moindre et du plus indifférent signe des situations d'horreur. Ainsi, chaussons de lisière, linoléum, roues caoutchoutées, etc., dans la chambre située à l'abri des bruits externes ; pas un mot pendant la chloroformisation : il serait affreusement interprété à l'angoisse du patient Au moment de l'excitation, s'il se débat, concertez-vous, à coups d'œil silencieux, pour l'immobiliser ; ne parlez que quand il dort pour de bon. De cette manière, il dormira vite et sans trop d'agitation.

Avis à nos lecteurs

Nous nous proposions de faire passer aujourd'hui la *Revue bibliocritique*, dont nous avons publié le sommaire dans un précédent numéro. Nous prions une fois de plus les auteurs d'ouvrages envoyés à la *Chronique* de nous accorder encore quelques semaines de répit. Au retour des vacances, nous espérons avoir la vaillance nécessaire pour lire la quarantaine de volumes empilés sur notre table de travail.

A. C.

Chronique Bibliographique

Félicien Rops, graveur, par Erastène Ramiro. Paris, H. Floury, libraire-éditeur, 1, boulevard des Capucines.

Parmi les artistes contemporains, il en est peu dont le nom soit aussi familier aux amateurs que celui de Félicien Rops, aucun dont l'œuvre soit aussi imparfaitement connue.

Dans l'ouvrage qui, à la suite de Rodin, Manet, Constantin Meunier, Whistler, etc., etc., va prendre place dans la série des *Etudes sur quelques Artistes originaux*, Erastène Ramiro, pour lequel l'art de Rops n'a pas de secrets, a résumé l'histoire de cette belle carrière artistique. Ce nom, autant que l'importance de la documentation, qui comprend 25 grandes planches en taille-douce, un nombre considérable d'illustrations dans le texte, et de très curieuses correspondances, suffira à assurer au nouveau venu le succès qui naguère accueillit ses aînés.

La planche que nous publions — une des plus curieuses du volume, et dont nous devons communication à l'obligeance de l'éditeur — fera juger, mieux qu'une prolixe analyse, de l'intérêt de l'ouvrage.

L. R.

Willy, *Les égarements de Minne*. Ollendorff, éditeur, Paris, 1905.

Il est bien tard pour parler de cette délicieuse *Minne*, dont les égarements nous valent un nouveau volume fait (comme ses aînés, les *Claudines*) de l'intelligence aiguë, de la grâce sauvage, du naïf cynisme de cet être adorablement primitif et sain — mais oui sain, sous ses apparences de perversité — qu'est l'héroïne de Willy.

D'ailleurs, à quoi bon analyser un roman de Willy ? Personne ne songerait à attendre, pour le lire, les appréciations ou l'autorisation de dame Critique.

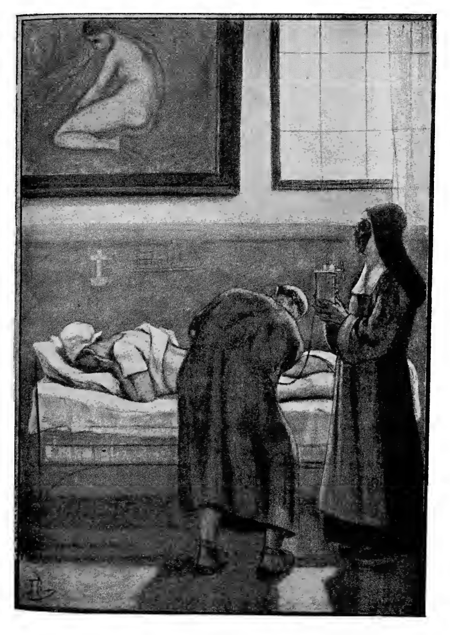
Le terrible est que Willy a fait école ! Et ce que nous voulons exprimer ici, c'est le prodigieux agacement que l'on éprouve à voir éclore chaque jour quelque nouvelle confession de Pierrette, Arlette et autres Charlottes en mal de puberté, qu'essayent d'imposer, au goût mal averti de leurs lecteurs et lectrices, des écrivains (!) que les lauriers de Claudine empêchent de dormir.

Ces « créateurs » à l'imagination brillante semblent ignorer qu'on n'invente pas une *Minne*. Et quant à trouver le modèle qui consente à poser devant eux, ils y emploieraient en vain leur temps et leur jeunesse : c'est un article qui ne se fabrique pas à la grosse.

Bl. C.

Les Epidémies et les Maladies contagieuses au XXe siècle, par le Dr J. Félix. Gand, Société coopérative «Volksdrukkerij», rue Hautport, 29. 1905.

Nous devons à la science positive et expérimentale de connaître la cause des maladies épidémiques et contagieuses ; parfois leur germe



Le clystère

(d'après Félicien Rops).

pathogène est le moyen de les guérir ; presque toujours, pour ne pas dire toujours, celui de les éviter. Le Dr FÉLIX a consacré à ces maladies, qui constituent des chapitres non seulement de pathologie humaine, mais et surtout de pathologie sociale, une série de conférences, où il envisage la transformation de l humanité, grâce à la science expérimentale, mise au service de l'hygiène et de la sociologie Cette œuvre sur la souffrance humaine, où l'auteur préconise une méthode plutôt préventive que répressive, fait grand honneur à notre confrère, car elle est l'œuvre d'un savant et d'un homme, d'un *homme* dans toute la force du terme ; aussi est-elle est assurée — malgré les ouvrages similaires — d'être lue avec plaisir par les médecins, avec intérêt par tout le monde.

Dr ANDRÉ LOMBARD.

COMTE DE GOBINEAU, *Pages choisies*, publiées par Jacques MORLAND. Un vol., Société du *Mercure de France*.

L'historien philosophe Gobineau, qui fut presque un contemporain, est peu connu en France. En Allemagne au contraire, il a fait école, on ne saurait dire au juste pourquoi, sinon en raison de son intimité avec Wagner. Le *Mercure de France*, dans sa collection des *Pages choisies*, exhume aujourd'hui ce grand seigneur qui se livra à d'arides études d'ethnologie, se passionna pour l'*Histoire des Perses*, et, Montesquieu au petit pied, publia un *Essai sur l'inégalité des races*. Peut-être le *Mercure* eût-il été mieux inspiré en dénichant, dans la poussière de l'oubli, les œuvres d'un autre écrivain de second ordre. Mais il en faut, n'est-ce pas, pour tous les goûts ?...

D. J. GRASSET, *L'Hygiène sociale*. Une brochure ; Coulet, Montpellier.

Les journaux ont parlé, en temps voulu, des travaux du Congrès de l'Alliance d Hygiène sociale, qui s'est tenu à Montpellier au mois de mai dernier. C'est le Dr Grasset qui en a prononcé le discours de clôture, avec l'autorité et l éloquence qui lui sont coutumières. Il a développé cette thèse, que l hygiène sociale est une œuvre de science et une œuvre de morale, et il a demandé que la science, dans toutes les assemblées, n'ait pas seulement voix consultative, mais voix délibérative et puisse imposer ses conditions. Tous les médecins souscriront à ce vœu.

Dr L NASS.

La Procréation volontaire, suivie d'une enquête sur la prophylaxie anti-conceptionnelle, par le Dr KLOTZ-FOREST. Paris, Albin Michel, libraire-éditeur, 59, rue des Mathurins.

L'auteur a réuni dans un élégant volume l'article qu'il a publié et les réponses qu'il a reçues au referendum organisé par le Dr Cabanès dans la *Chronique médicale*; il en a ajouté quelques autres qui n'avaient pas paru dans ce journal. L'ensemble constitue une œuvre d'autant plus intéressante, qu'il a fallu à l'auteur un véritable courage et à ses correspondants une grande indépendance, pour poser une question et donner un avis sur un sujet dont la morale ancienne n'admettait guère la discussion Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une œuvre vaine qu'a accomplie notre confrère; la vie de la femme mise en

péril par une grossesse ; l'avenir des enfants douloureusement compromis par les tares héréditaires ou la misère des parents, ce sont des problèmes qu'on ne peut déjà plus envisager du haut d'une tour d'ivoire, qui réclament une solution pour laquelle la bonne volonté, la science et la conscience de chacun doivent être mises à contribution. On peut être ou non de l'avis de notre confrère; mais la question est posée et ne peut plus ne pas être discutée.

Dr André Lombard.

Littré, *Dictionnaire de médecine*, vingt et unième édition, par A. Gilbert. (Baillière, éditeur, 5 fascicules.)

Le *Dictionnaire de médecine* de Littré méritait de ne pas tomber dans l'injuste oubli. La méthode rigoureuse et nettement scientifique du médecin positiviste s'y est donné franches coudées, et a fait de ce Dictionnaire un monument durable. Il suffit de le rajeunir, de le compléter par les acquisitions nouvelles pour le transformer en une encyclopédie sûre et pratique. C'est l'œuvre à laquelle s'est attaché le professeur Gilbert. La vingt et unième édition du Dictionnaire connaîtra le succès mérité de ses précédentes. Le praticien voudra l'avoir dans sa bibliothèque, à côté de ses manuels et de ses traités.

A. Robida, *L'Ile de Lutèce*. Un volume; Daragon, éditeur.— Henry Lecomte, *Histoire des théâtres de Paris* (une brochure, même librairie).

M. Robida est un amoureux du vieux Paris. Il l'a prouvé en maintes circonstances. Aujourd'hui, il fait revivre à nos yeux la vieille île de Lutèce, berceau de la capitale, où s'élève la formidable Notre-Dame. Il demande notamment la transformation du Parvis, non pas en y installant un jeu de quilles-candélabres, mais en faisant courir tout autour la galerie d'un cloître qui remplacerait le Panthéon. Il réclame aussi le déplacement de la Morgue, et, sur ce point, nous ne saurions trop l'approuver. Cette hideuse échoppe déshonore l'île sainte.

M. Henry Lecomte se propose d'écrire une histoire du théâtre de Paris. Le sujet est divers, abondant et intéressant. Pour nous mettre en goût, l'auteur publie aujourd'hui une notice préliminaire, qui est un index alphabétique de toutes les salles passées et présentes, avec les différents noms qu'elles portèrent et les principaux avatars qu'elles subirent. Compilation méthodique et claire, qui permet de bien augurer de l'œuvre elle-même, où l'auteur, bien documenté, fera montre, nous en sommes certain, d'originalité et d'esprit critique.

Paul Diffloth, *La beauté s'en va*. Un vol., Combet, éditeur.

Dans un volume fort joliment présenté, M. Diffloth fait un long exposé de l'esthétique féminine. Amoureux de la forme, il analyse en dilettante le corps de la femme, insistant sur les déformations que la mode lui a fait subir. Il dissèque..., non avec un bistouri, mais le crayon à la main. Et comme M. Diffloth est un zootechnicien émérite, il n'oublie pas de préconiser les diverses méthodes de sélection, l'influence des milieux sociaux sur la beauté. Du reste, il est assez pessimiste, et le titre de son curieux ouvrage est symbolique. Sera-t-il

donc donné à nos arrière-neveux d'aimer des femmes laides et sans charmes? Souhaitons-leur, dès lors, une autre esthétique que la nôtre.

Dr Lucien Nass.

Aimé Giron et Albert Tozza, *Antinoüs*. Ambert et Cie, éditeurs, Paris. 1905.

Après ce pur joyau qu'est l'*Aphrodite* de Pierre Louys, s'attacher à peindre la vie antique semble une audacieuse gageure. MM. Giron et Tozza supportent sans trop de dommage la dangereuse comparaison. Leur œuvre, disons-le de suite, est tout à fait en dehors de la série d'histoires, plus ou moins lesbiennes, des vierges, éphèbes ou androgynes de Syracuse et autres lieux, dont nous ont saturé certaines femmes de lettres à l'imagination... touffue.

Les auteurs d'*Antinoüs* ont un joli talent d'évocation, leur érudition est impeccable et leur style élégant. Mais leur vrai mérite, leur originalité est d'avoir su comprendre et rendre ce côté très particulier de l'âme antique : le *culte de la forme parfaite*, et d'expliquer ainsi l'admiration extrême des anciens pour l adolescence.

MM. Giron et Tozza s'efforcent de démontrer que c'est déformer la vérité que de croire toute l'antiquité invertie. Ce sentiment désintéressé, cette tendresse passionnée, intermédiaire entre l amitié et l'amour, nous dirions mieux, supérieure à l'un et à l autre, venait de ce que le panthéisme hellénique considérait comme quasi divin l'être dont l'âme et le corps étaient parfaitement harmonieux. Dans un pays où les philosophes et les poètes disaient aimés des dieux et célébraient les adolescents morts dans la fleur de leur jeunesse, il ne faut chercher rien de suspect dans ce culte tout platonique voué à ceux qui, par leur beauté plastique et morale, étaient l'incarnation de l'idéal religieux et de l'idéal esthétique

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'affection profonde mais pure qu'éprouva l'empereur Hadrien pour Antinoüs Il fallait tout le talent de MM Giron et Tozza pour faire accepter cette sorte de réhabilitation.

Bl. C.

De Lavarenne et Jayle, *L'Æsculape, guide pratique des étudiants et des docteurs*. Un vol. Masson, éditeur.

Voici un guide luxueusement édité et très complet : enseignement de la Faculté, examens et concours, service de santé militaire, hôpitaux, asiles, lois et règlements sur l'exercice de notre profession, rien n'y manque.

L'Æsculape servira autant à l'étudiant du P. C. N. qu'au vieux praticien, blanchi sous le harnais, suivant la formule.

Ce qui, en outre, rend ce guide fort intéressant, c'est l'historique de tous les hôpitaux de Paris, agrémenté d'illustrations de première main. Cette partie iconographique est particulièrement soignée.

Qui penserait jamais aller chercher dans un vade-mecum une vue des anciens cachots de Bicêtre ou d'une salle de la Charité au xviiie siècle ?

L. N.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE (1)

El Ingreso en los Manicomios Dresle el punto de vista medico legal, par le Dr Rodriguez-Mendez. H.-Y. Russelle, 6, Rondo Universidad, 6, Barcelona. 1905.

Le Coryza syphilitique chez les nouveau-nés syphilitiques, par le Dr Paul Gastou. O. Doin, éditeur, Paris. 1905.

Recherches sur les générateurs d'anomalies congénitales, par le Dr H. Ferré. Imp. Garet, Pau. 1905.

Traitement de la Syphilis par les injections mercurielles, par le Dr Louis Camous. Maloine, édit., Paris. 1905.

Débuts de l Imprimerie en France : Imprimerie Nationale ; l'Hôtel de Rohan, par Arthur Christian. H. Champion et G. Roustan, édit., Paris. 1905.

Cent heures à Cracovie, par L.-G. Pélissier. Forzani et Cie, imp., Rome. 1905.

Flaubert, son hérédité, son milieu, sa méthode, par René Dumesnil. Société Française d'Imprimerie, 15, rue de Cluny, Paris. 1905.

De l'Iboga et de l'Ibogaïne, par le Dr Albert Landrin. Jules Rousset, éditeur, Paris. 1905.

La Tuberculose et l'habitation urbaine, par Lucien Graux. Jules Rousset, édit , Paris. 1905.

Nouveau guide-annuaire du médecin praticien, par Victor Aud'-Hout. Bloud et Barral, éditeurs, Paris. 1905.

Les eaux minérales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers, par le Dr L. d'Arbois de Jubainville. F. Ducloz, libraire-éditeur, Moutiers-Tarentaise. 1905.

La question de la Tuberculose devant la Société médicale des praticiens à Paris, par le Dr H. W. Meddendorp. A. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

La Question macédonienne et les réformes en Turquie, par I. F. Voïnov. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris 1905.

Les dévotes de Robespierre, par Henri d'Alméras. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris. 1905.

Le centenaire de Garcia, par le Dr J. Molinié. Imprimerie Marseillaise, rue Sainte, Marseille. 1905.

Vichy, étude clinique des indications et des contre-indications, par les Drs Fernand Lambert et Victor Raymond. F. R. de Rudeval, imprimeur-éditeur, Paris 1905.

Pour soigner les maladies vénériennes sexuelles et urinaires, par le Dr Galtier-Boissière. Schleicher frères et Cie, éditeurs, Paris. 1905.

Nouveau Dictionnaire historique de Paris, par Gustave Pessard. Eugène Rey, éditeur, Paris. 1905.

Les Métrorragies dans l'ovarite scléro-kystique, par le Dr Jean Barraud. Imprimerie du Midi. Bordeaux. 1903.

Contribution à l'Etude de l'intoxication d'origine ophidienne, par le Dr Vital-Brazil. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Rhumatisme tuberculeux ankylosant, par MM. Antonin Poncet et René Leriche. Extrait du *Lyon médical*, du 23 octobre 1904.

(1) V. suite page 560.

La Chronique par tous et pour tous

Quelques notes sur Michel Servet.

Parmi les villes qui se disputent l'honneur d'être le berceau natal de Michel Servet, *Villanueva de Sixena* est celle qui réunit le plus de chances en sa faveur. Villanueva appartient au département de Huesca, évêché de Lleyda, dans l'ancien royaume d'Aragon, district judiciaire de Sariñena (Sarignena).

On doit dire : *Villanueva de Sixena* (Villeneuve de Sixena) et non *Villanueva d'Aragon*, comme on l'a inscrit sur le monument expiatoire, érigé par le comité de Genève (et dû à MM. Léonce et Franz Fulpins, architectes). Villeneuve est, du reste, un nom bien usuel dans tous les pays latins, et même en Aragon et dans la division officielle de l'Espagne actuelle se trouvent pas mal de villes nommées *Villeneuve*, *Villanuevas* ou *Villanovas*.

Donc, à Villanueva de Sixena, existe un autel fort original, avec un retable très intéressant. Dans le petit retable de gauche et en bas se voient deux figures : au premier plan, un homme barbu, vêtu en prêtre, qui semble être en prière ; et derrière lui s'aperçoit la tête d'une dame d'un certain âge.

Dans l'encadrement du retable, il y a trois écussons, un de chaque côté et le troisième sur le petit retable d'en haut. Chaque écusson est divisé en deux quartiers : un dans lequel, sur champ d'argent, on voit un arbre, un cerisier (servera), surmonté d'une petite croix ; et dans l'autre moitié, sur champ rouge, il y a deux roelles (?)

Dans le haut de la corniche et au milieu, se lit l'inscription :

> « Este retablo mandaron haser los mag^s^.
> « Seniores Catalina Conesa, infançona viu
> « Sa i su hijo mossen Juan Serveto de Reves,
> « Curg° infançon, rector de Polinino, Acabosea
> « xxvii del mes de Augusto año MD XXXXVIII. »

Ce retable a été fait sur l'ordre du mag^e^ MMn. C. C. infançona, veuve et son fils Jean S. de R. prêtre, infançon curé de Polinino. Il a été fini le 27 de août de 1548 (?).

Ce retable, reproduit ici, et que, depuis 1903, j'ai édité en carte postale, se détériore de jour en jour et, la peinture en étant aux trois quarts effacée, on a beaucoup de peine à en découvrir la date exacte, qui paraît être 1558 (MDXXXXXVIII).

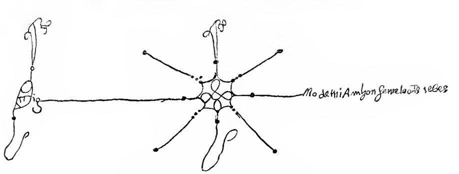
Les deux figures qu'on y distingue, plus ou moins, représenteraient le frère et la mère de Michel Servet.

Près de Villeneuve de Sixena existe le très ancien monastère de Sixena, fondé en 1188, et dans ses archives se trouvent des documents datés, le premier de 1511, dans lequel on lit : « *Signum mei Anthonii* SERVETO *alias Reves, habitatoris loci Vilanova de Sixena, autoritati regia notarii publici per totam terram et dominationem Serenissimi Domini Regis Aragonum et Castella.* »

Un autre, daté du *18 octobre 1529*, est ainsi conçu : « *Signum mihi Antonii* SERVETO, *alias Reves*, INFANTIONIS *habitantis loci Vilanova de Sixena.* »

M. Pauo, dans son intéressant travail publié dans la *Revista de Ara-*

Monument expiatoire à la mémoire de Michel Servet.



Signature du père de Michel Servet.

gon (1901), cite, comme le dernier écrit trouvé dans les archives du monastère, celui qui porte la date du *8 avril 1538* ; celui qui suit est du 3 mai 1557, et pour la première fois, il est signé par le notaire de Vilanova de Sixena : *Petrus de Lax*.

En Aragon, il y a d'autres Villeneuves, mais dans aucune ne se trouve le nom de Serveto ou Servet. A Vilanova de Sixe, sont bien nés des Servet, entre autres un prêtre, March Antoni Serveto de Reves ; et on trouve aussi à Saragosse les Serveto d'Anignou : Michel Serveto, né en 1528.

Dans le département de Huesca, existait également un village nommé *Serveto* ; mais on ne trouve pas le nom de Servet, puisque le seul qui existait était originaire d'un tout petit lieu appelé *Plan*.

Quelqu'un qui a consulté les archivistes et archéologues de Genève (Suisse) dit : *L'acte de naissance de Servet, si jamais il a existé, n'est pas à Genève*. On ne le trouve pas à Villanova de Sixena, pas plus qu'aux universités de Saragosse et de Toulouse, ni à Tudela (Navarre), d'où étaient originaires ses parents, malgré que l'on pouvait croire que sa mère aurait accouché au berceau de la famille.

Villanova de Sixena est dans les environs de Venasque, port par lequel on entre en France près de Luchon, et dans l'autre port, le port grand (*summo portu*), existait le monastère des chanoines de Sainte-Christine, qui accueillaient les passants, comme cela se pratique aujourd'hui au Grand Saint-Bernard et au Simplon ; c'est par ce port que furent portés à l'abbaye de Sixena les corps du roi Piere II d'Aragon et d'autres chevaliers morts à la bataille de Muret (1213).

Dans la paroisse de Saint-Salvator de Villanova de Sixena, se trouve un livre : *Contrôleur des funérailles*, le plus ancien qu'on y ait découvert : il est de 1650. — On y lit : « Janvier 7. — Pour Antoine Servet Rebès, Cataline Conesa et les siens : un anniversaire. » — On lit aussi : « Pour le docteur March Antoine Rebès. »

Le retable est dédié à la *Trinité* ; c'est un monument expiatoire élevé par la famille, parce que Michel Servet a écrit le livre : *De Trinitatis erroribus*. Etaut données les idées religieuses de l'époque, la famille a mis sur la façade de la maison l'insigne d'*Ave Maria* : une A et une M entrelacées, que j'ai encore vues au mois d'août de 1901.

A Poliuino, la gare de chemin de fer voisine de Sariñena, on ne trouve aucun renseignement sur le prêtre (*Mossen*) dont parle le retable.

Je viens de vous donner ci-dessus la traduction, bien imparfaite (il n'est pas donné à tout le monde d'écrire correctement votre belle langue), des articles que j'ai publiés dans la revue hebdomadaire catalaniste *Joventut* de Barcelona (n°s 198 et 222), où ont été reproduits le retable et aussi la signature du notaire Servet, père de Michel Servet, d'après un document de 1521, et que je vous communique aussi.

Dr Benet R. Barrios (de Barcelone).

Hippocrate et la prophylaxie anti-conceptionnelle.

Dans le numéro de la *Chronique* du 15 février, à la rubrique *Vieux-neuf médical*, le docteur Klotz-Forest, parlant de la prophylaxie anti-conceptionnelle du temps d'Hippocrate, terminait son article en disant : Hippocrate ne dit pas comment la femme faisait « tomber dehors la semence » ; c'est assurément regrettable.

Eh bien, ces jours-ci, en parcourant une traduction des œuvres

d'Hippocrate sur le texte grec d'après l'édition de Joës, éditée à Toulouse et datant de l'an IX (quatre volumes achetés jadis sur les quais), j'ai trouvé le conseil d'Hippocrate dans le deuxième volume, au chapitre : Traité de la nature de l'enfant (ce traité, le troisième de la troisième section dans Joës, est une suite de celui de la génération).

Voici le passage en question :

« Je vais raconter comment j'ai pu voir de la semence sortie de la femme, après y avoir demeuré six jours. Une femme, avec qui j'étais lié, avait une esclave, musicienne habile, qui voyait des hommes, et qui auroit beaucoup perdu de son prix si elle étoit devenue grosse. Elle avoit ouï dire, comme le disent les femmes entre elles, que si la semence reste dans la matrice, il y a grossesse. Elle comprit cela, et l'observoit exactement. S'étant aperçu un jour que la semence n'étoit pas sortie, elle le dit à sa maîtresse. J'en fus informé. *Je conseillai que cette esclave fit plusieurs sauts sur la terre* : au septième saut la semence tomba en faisant quelque bruit. La fille s'en aperçut : elle vit la semence sur la terre, et elle en resta surprise. » (Suit la description de la semence.)

Ainsi donc Hippocrate conseillait la saltation comme prophylaxie anti-conceptionnelle. L'honnête traducteur a soin de mettre ce renvoi au bas de la page :

« Hippocrate seroit inexcusable ici, et il auroit manifestement contrevenu à un des articles du serment que nous avons sous son nom, qui doit être des plus sacrés pour tout médecin, si on ne pouvoit, pour le justifier, observer que la musicienne dont il est question étoit une esclave. Encore un médecin qui, dans nos colonies, se prêteroit à une pareille manœuvre vis-à-vis d'une négresse, seroit-il inexcusable ! »

C'est ce même anonyme qui, parlant du *misy*, comme moyen d'empêcher la conception, met au bas de la page ce renvoi :

« Quoiqu'il faille vraisemblablement ajouter peu de foi à ce moyen, si cependant la perversité des hommes vouloit le mettre en usage, nous n'avons pas à craindre qu'on en abuse : on ne connaît point le *misy* ; et c'est la seule drogue dont il soit fait mention. »

En voilà un qui n'était pas anti-conceptionnel !

Toujours bien heureux de savourer chaque quinzaine votre excellente *Chronique*, je termine en vous envoyant l'assurance de mes sentiments les plus confraternels.

Dr Moreau.

A propos de l'acide formique.

En Alsace, aux environs de Strasbourg, les enfants mangeaient volontiers — et mangent probablement encore — les abdomens des grandes fourmis rouges qui vivent dans les forêts de pins ; ils les recherchaient à cause de leur goût acidulé et « parce que c'était sain ». Faut-il ajouter que j'ai fait comme les autres pendant nos équipées du jeudi ? je ne m'en suis pas mal trouvé, et pourtant j'ignorais, comme mes camarades, les propriétés des formiates. Peut-être cet usage repose-t-il sur une tradition médicale ancienne, car plusieurs de mes compatriotes habitant Paris, plus âgés ou plus jeunes que moi, le connaissent aussi.

Dr Bd.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE (suite) (1).

Bulletin des Sciences pharmacologiques, organe scientifique et professionnel. — Les pharmaciens vis-à-vis des mutualistes, par Edouard DESESQUELLE. Bureaux de la rédaction, 24, rue de Condé, Paris. 1905.

Rabelais et J.-C. Scaliger, par le Dr de SANTI. Honoré Champion, éditeur, Paris. 1905.

La Femme du grand Condé : Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, par Octave HOMBERG et Fernand JOUSSELIN. Plon-Nourrit et Cie, imp.-éditeurs, Paris. 1905.

Valeur comparée des substances plastiques employées comme bases de prothèse dentaire, par L. EILERTSEN. Joseph Téqui, imprimeur, Paris. 1905.

Louis Cotte, créateur de la ville d'Enghien-les-Bains, par Paul BIENFAIT, publié par le Comité du monument Cotte. Paris, 1898.

Les fausses Messes noires, par le Dr Gabriel DROMARD. L'Edition, 4, rue de Greffulhe, Paris. 1905.

L'Installation des Hôtels des Villes d'Eaux, par le Dr DARDEL. A. Munier, éd., Paris. 1905.

Essai sur l'histoire de la gynécologie dans l'antiquité grecque, par Charles CLOLOGE. Arnaud, imp., Bordeaux. 1905.

Le Livre : historique, fabrication, achat, classement, usages et entretien, par Albert CIM. Ernest Flammarion, édit., Paris. 1905.

La Goutte, ses différentes formes, et les maladies qui s'y rattachent, ou la diathèse urique, par le Dr J. KRAKAUER. Georges Klemm, éditeur, Berlin. 1905.

Les affections des fosses nasales et du rhino-pharynx, par le Dr GEORGES GELLÉ. Oct. Doin, édit., place de l'Odéon, 8, Paris. 1905.

Analyse spectrale des urines normales ou pathologiques : sensito-colorimétrie, par Henri PARMENTIER. Jules Rousset, éditeur, Paris. 1905.

La Neurasthénie, pathogénie et traitement, par le Dr L. PROU. Jules Rousset, éditeur, Paris. 1905.

Entérite et douleur, par le Dr CH. ESMONET. F. Levé, imp., 17, rue Cassette, Paris. 1905.

Souvenirs de la baronne DU MONTET (1785-1866). Plon-Nourrit et Cie, éditeurs, Paris. 1904.

Rêve d'autrefois, par Jean MARCEL. Imp. de la *République*, Melun. 1905.

Propos littéraires, par Emile FAGUET. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, Paris. 1905.

Victor Hugo à Guernesey ; souvenirs personnels, par Paul STAPFER. Société Française d'Imprimerie et de Librairie, Paris. 1905.

Les Médecins au Théâtre, de l'antiquité au dix-septième siècle, par le Dr G.-J. WITKOWSKI. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Angélique de Mackau, Marquise de Bombelles et de la cour de Mme Elisabeth, par le comte FLEURY. Emile-Paul, éditeur, Paris. 1905.

(1) V. page 555.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Histoire de la Médecine

Les doctrines médicales au moyen âge (1),

par M. le Dr Ch. Fiessinger,

Membre correspondant de l'Académie de médecine.

I

On se moque de la médecine du moyen âge. L'ironie est une mauvaise conseillère de pensée. Elle est autorisée non avant, mais seulement après qu'on a compris. Commençons par aimer le sujet où nous allons exercer notre critique ; la sympathie est divine ; c'est elle qui nous fournit la clef et nous ouvre les âmes. Pour comprendre, il faut aimer. Quand la lumière s'est faite, alors seulement nous avons droit d'apporter notre jugement, d'émettre nos réserves, de semer des coins d'ombre de-ci, de-là.

La coutume est de rire de la crédulité de nos pères. Nous avons tort. Pour moi, le moyen âge demeure une des plus curieuses époques qui puissent être offertes aux investigations de l'homme de science.

Hippocrate et Galien peignent à nos yeux les types de l'observation scientifique et du raisonnement. Le moyen âge représente, lui, la grande ère de la foi.

Or, la foi est un puissant aiguillon. Elle trempe les caractères, ce dont nul n'a jamais douté ; mais son rôle ne se borne point là : en éveillant les émotions chez l enfant, elle stimule aussi son intelligence, et sur le cerveau préparé par la vibration émotive, permet la greffe ultérieure des idées. C'est là un avantage de la croyance religieuse qui ne trouve plus guère crédit de nos jours. Il me faudrait du temps pour développer la raison de cette action salutaire. Je ne m'y attarderai pas.

La Foi n'est pas seulement inspiratrice d'énergie morale et intellectuelle. Elle apparaît aussi comme une merveilleuse productrice d'énergie physique, et c'est cette notion qui, seule, nous permet de jeter quelques lueurs sur la médecine d'autrefois.

Chacun sait que la confiance dans son médecin assure à qui souffre des chances de guérison plus rapides. C'est là une ébauche de foi, que cette créance accordée à notre rôle curateur, une foi rudimentaire, infiniment moins efficace que la foi religieuse, mais qui exerce son action tout de même. Bien des médecins ont noté la chose : un ma-

(1) Conférence faite à l'Ecole de Psychologie (*Inédite*).

lade qui frappait inutilement à d'autres portes va mieux dès qu'il se remet entre leurs mains. La médication est la même, la maladie n'a pas varié. Seule, la foi dans le médecin est plus grande (1).

Une autre notion tout aussi indiscutable est, auprès des mourants, l'action curative des derniers sacrements. Bien des malades vont mieux du moment que le prêtre a prononcé près d'eux les paroles suprêmes. L'œil se ranime, le pouls devient plus fort, une certaine vie recommence à naître. Il n'est guère de médecin qui n'ait assisté à de pareilles résurrections, qui font reculer l'échéance fatale et parfois même annoncent le prélude d'une guérison complète (2).

Gravissons un degré de plus, nous atteignons à une des manifestations les plus puissantes de la foi, à la constatation du miracle. Le miracle est-il susceptible de se rattacher à une interprétation scientifique ? Nous le croyons.

Pour les âmes religieuses. ce n'est pas diminuer l'intervention divine que de chercher à pénétrer les mécanismes physiologiques qu'elle met en œuvre. Dieu donne la foi ; c'est de lui que procède l'énergie initiale. Grossie dans des proportions que, livrée à ses propres forces, la puissance humaine ne saurait atteindre, cette énergie répandue dans le corps en souffrance assure le rétablissement des fonctions troublées, ferme les plaies, tarit les suppurations, fait fondre les tumeurs.

Ici quelques éclaircissements physiologiques deviennent nécessaires. Les phénomènes les plus familiers sont ceux qui attirent le moins notre attention. On passe à côté d'eux sans les voir.

Pourquoi une plaie guérit-elle ? Les raisons se pressent. C'est une irritation, une prolifération cellulaire, une formation de tissu fibreux. Tout cela est fort vrai. Seulement, quel est le régulateur de cette irritation et de ces modifications cellulaires ? En vertu de quelle énergie l'organisme vivant ordonne-t-il ses tactiques de défense et ses modes de réparation ? Ici l'inconnu commence.

Une énergie vitale circule certainement dans nos tissus. Et cette énergie diffère de toutes les formes d'énergie connues. L'énergie vitale n'est ni la chaleur, ni le son, ni la lumière, ni l électricité. Quoi alors? Quelque chose que nous ne connaissons pas encore très bien, mais qui semble doué à la fois de propriétés lumineuses et motrices.

On sait que MM. Blondlot et Charpentier (de Nancy) ont décrit une nouvelle forme d'énergie qui émanerait du corps humain ; les rayons N, ceux-ci doués de vertus lumineuses.

D'abord contestés, ces pauvres rayons N donnent encore aujourd'hui matière à des discussions sans nombre. Pendant des semaines, la *Revue scientifique* a accumulé les raisons qui mettent en doute

(1) Dans le passé une croyance régnait dont les fondements étaient établis sur des notions de même ordre : je veux parler de la guérison des écrouelles par les rois de France. Dernièrement, M. le P[r] Debove, dans une conférence sur Ambroise Paré, raillait agréablement cette coutume. Je ne suis pas aussi sûr que lui de son inefficacité. Le roi de France apparaissait comme un dieu : la toute-puissance lui était conférée Pourquoi l'imposition de ses mains n'eût-elle pas eu pour effet de hâter des cicatrisations qui, livrées à leur marche naturelle, s'opéraient trop lentement ? On avait confiance. La confiance activait les processus curatifs. Rien ne démontre que. dans le nombre. certaines écrouelles n'aient reçu une stimulation bienfaisante du contact de la main royale

(2) Pour ma part, j'ai vu un de mes amis agonisant, atteint d'une affection cancéreuse ; il semblait ne pouvoir passer la journée. Le pouls était imperceptible à 110, l'intolérance stomacale complète. Le malade reçoit les derniers sacrements ; aussitôt après, le pouls se relève, l alimentation redevient possible, les forces reviennent et plusieurs semaines de vie prolongent cette existence, qui semblait compromise dans un délai de quelques heures.

leur existence. MM. Blondlot, Charpentier, M. Bordier (de Lyon) ripostent et apportent des clichés photographiques ; selon eux, l'accroissement lumineux produit par les rayons N est indéniable.

Quoi qu'il en soit, et à supposer même que les effets lumineux soient contestables, les effets moteurs apparaissent évidents. L'existence de ces derniers a été démontrée par notre ami, le Dr P. Joire (de Lille). A notre question sur l'identification de l'énergie qui produit les actions lumineuses et motrices, il a déclaré toutefois ne pouvoir répondre. Ce qui s'impose, ce semble, c'est l'émission simultanée d'une énergie lumineuse et motrice qui émane du corps humain, sans qu'on puisse dire si ces deux modes d'énergie appartiennent à une seule ou à deux espèces distinctes.

Rappelons la manière élégante dont M. Paul Joire a fourni la preuve de cette énergie motrice : une bûche de paille mobile sur pivot de verre tourne au-dessus d'un cadran gradué Le tout étant enfermé dans une cage de verre, l'expérimentateur approche le doigt à une certaine distance de la cage de verre. Au bout de quelques minutes, la bûche de paille se déplace, est attirée par le doigt.

Nous avons vu répéter l'expérience avec succès par vingt observateurs. M. Joire a établi que ni l'électricité, ni la température, ni la lumière, ni le son n'étaient en jeu. Quoi alors ? Une forme d'énergie toute spéciale, qui est bien peut-être l'énergie vitale elle-même.

La foi religieuse développe-t-elle en nous cette forme d'énergie ? Si l'on en juge par certains exemples, la question semble bien près d'être résolue par l'affirmative.

Ouvrons le *Marc-Aurèle* de Renan. Au chapitre des martyrs de Lyon, nous trouvons des renseignements curieux. Les plaies les plus affreuses n'arrivaient pas à tuer les chrétiens. Ils survivaient contre toute attente. L'un d'eux, le diacre Sanctus, de Vienne, résista à toutes les tortures. Ayant épuisé tous les moyens sans le vaincre, les Romains eurent l'idée de lui faire appliquer des lames de fer chauffées à blanc sur les organes les plus sensibles. Son corps, dit Renan, n'était qu'une plaie, une masse saignante, tordue, convulsionnée, contractée, ne présentant plus aucune forme humaine. Sanctus ne succombait pas. Alors les bourreaux s'y reprirent quelques jours plus tard. Ils élargirent les blessures primitives, renouvelèrent sur chacun des organes les effroyables expériences. Sanctus demeurait impassible. « Christianus sum », répétait-il à chaque torture nouvelle. Les Romains espéraient le voir finir dans les tourments. Il se rétablit.

Cet exemple n'est pas isolé. Des centaines de martyrs passaient par les mêmes phases. Chose curieuse, la prolongation des supplices accroissait la résistance des chrétiens. Leur foi grandissait avec la souffrance ; la guérison de leurs plaies en était d'autant activée.

Ces guérisons incroyables des martyrs rappellent certains faits de cures extraordinaires qui s'opèrent sous nos yeux. Nous voulons parler des miracles de Lourdes. Il n'y a pas lieu de sourire ni de nier ; il faut voir. Nous avons trop tendance à rejeter les faits que nous n'expliquons pas. Un fait est ou il n'est pas. S'il est, sachons l'accepter dès aujourd'hui, quoique obscur, en attendant que l'explication ultérieure vienne l'éclairer demain. Laissons de côté, si vous le voulez bien, les paralysies hystériques de diverse nature. Toute suggestion forte exercée par un médecin peut amener des guérisons de cet ordre.

Seulement, ce que les médecins n'améliorent point par la suggestion,

ce sont certaines lésions objectives dont la transformation soudaine et la disparition à Lourdes ne laissent pas d'impressionner fortement. Je concède volontiers que ces faits ne sont pas nombreux. On n'en constate pas chaque année. A peine en compte-t-on une trentaine en tout : ils ont trait à des cancroïdes, des lupus, des suppurations osseuses qui s'affaissent, se tarissent en quelques heures. Des photographies qui signalent ces changements instantanés ne permettent aucun doute. Cela se passe ainsi, et il y a quelques semaines encore, un confrère parfaitement incroyant en matière religieuse me contait son étonnement en face de semblables cures.

Comment concevoir le processus physiologique qui commande à des modifications de cet ordre ? Depuis deux ans, on sait l'action bienfaisante des rayons X sur le cancroïde cutané et le lupus. Peut-on établir une assimilation entre cette forme d'énergie qui constitue les rayons X et la forme d'énergie vitale qui émane du corps humain ? Les deux formes d'énergie semblent différer par certaines propriétés. Quand même n'est-il pas dit, qu'au point de vue thérapeutique, des actions curatives similaires ne puissent être ordonnées par elles. Nous nous aventurons dans les hypothèses. N'oublions pas que les hypothèses tracent la route ; au chercheur de vérifier si la route est solide et si la démonstration des faits confirme la direction prise.

II

Tous ces préliminaires étaient indispensables ; ils nous permettent de saisir comment, à l'aide d'une thérapeutique que nous jugeons puérile, les malades du moyen âge se rétablissaient fort bien. Il y avait d'abord, comme aujourd'hui, toutes les affections qui guérissent d'elles-mêmes, à condition de leur laisser suivre le cours naturel qui les distingue : ainsi la plupart des fièvres ou maladies aiguës.

Il y avait ensuite les maladies où l'énergie du sujet était en état de déséquilibre : telles les affections nerveuses et nombre d'affections chroniques. Que les névroses, l'hystérie, la neurasthénie soient des maladies de l'énergie, à cela pas le moindre doute. Seulement ce serait une erreur de croire que, même dans les maladies longues, accompagnées de lésions matérielles, ces lésions constituent l'altération unique A côté de la matière, règne l'esprit, l'énergie vitale si l'on préfère. Les maladies organiques se doublent toujours de maladies de l'énergie vitale. En agissant sur l'énergie, on réalise souvent des améliorations évidentes. C'est ainsi que les tuberculeux, les cancéreux vont mieux avec un changement de médication, ou traités par un médecin qui leur inspire confiance (1).

En sorte qu'il existe deux variétés de maladies : celles dont la guérison est l'aboutissant naturel ; et celles dont l'action sur l'énergie vitale assure une amélioration, — les maladies organiques, — sinon une guérison complète, — la plupart des névroses.

Nous comprenons maintenant pourquoi la foi ardente du moyen âge n'avait que faire des médecins. Les reliques des martyrs opéraient des miracles, et cela valait mieux qu'une guérison boiteuse par drogues.

(1) Les tuberculeux, les cancéreux, sont des inquiets, des angoissés, des déprimés. Leur trouble nerveux ne se traduit pas seulement par des signes de nervosisme : il a cela de particulier qu'il aggrave les symptômes dépendant de la maladie organique. Un tuberculeux déprimé souffre plus de sa tuberculose qu'un tuberculeux non déprimé. Combattez la dépression, relevez le moral, la tuberculose ira mieux.

Tout entière entre les mains des moines, la thérapeutique plus que des aphorismes d'Hippocrate recevait son mot d'ordre des inspirations d'en haut. Affaire d'intuition, la science : l'abbesse Hildegarde écrivait une matière médicale que lui avaient révélée ses prières.

Elles tenaient tant de place, les femmes à cette époque ! Cloîtres ou cours d'amour étaient peuplés de saintes ou châtelaines, qui attiraient à elles un peu de la vénération dont jouissait le culte de la Vierge. Un parfum de mysticisme flottait dans l'air. Les imaginations s'exaltaient à le respirer et nul ne s'étonnait qu'une maladie s'accommodât avec plus de succès d'une oraison fervente de saint Bernard, que d'une ordonnance froidement formulée d'après des indications terre à terre.

Et puis, avec la conviction d'un monde meilleur, si peu effrayante apparaissait la mort ! Tant de millions d'hommes tombaient en Terre Sainte sous les coups des infidèles, qu'aux sujets restés dans leurs foyers, aux femmes mères de ceux qui étaient partis, c'était douce chose que de faire sacrifice d'une vie moins héroïque que celle des croisés, mais qui sait ? peut-être quand même agréable à Dieu. Une sorte de fatalisme devenait la conséquence de l'enthousiasme religieux. Devait-on guérir ou non ? Passivement on acceptait son sort, comme il était écrit.

C'est alors qu'une lumière commença de poindre, si faible que ses premiers rayons échappent à l'histoire. Elle venait d'Italie et était tenue par des Bénédictins.

Des écoles que ceux ci avaient fondées, Mont Cassin et Salerne, sortaient peu à peu, répandus dans l'Europe qui les avait oubliés, les préceptes des médecins Grecs et Arabes. Dès le XIe siècle, aux méthodes superstitieuses de traitement, les moines de Salerne avaient substitué des pratiques plus raisonnées.

Je viens de prononcer le nom de médecine arabe. Rappelons-nous, en effet, l'éclat de la civilisation arabe dans les premiers siècles de notre ère. Il serait fort étonnant que la médecine fût délaissée par le peuple le plus instruit de ce temps. De grands noms de médecins illustrent en effet la médecine arabe : Rhazès, Avicenne, Albucasis, Averrhoès. Ce sont eux qui ont introduit dans la thérapeutique nombre de médicaments que vous connaissez tous : la casse, le séné, la manne, le tamarin, le sublimé. Certaines préparations pharmaceutiques, telles que les juleps, loochs, électuaires, nous viennent des Arabes. Avicenne vantait comme dépuratifs l'or et l'argent ; l'habitude qu'ont conservée nos pharmaciens de dorer et d'argenter les pilules est un legs direct de la médecine arabe du Xe siècle.

Ne nous prévalons pas des quelques acquisitions de surface que nous ont values les progrès de la science. Nos manières de penser et d'être appartiennent au passé ; ce sont nos pères qui vivent dans nous, et nous ne saurions nous libérer de leur tutelle. Un petit fait sans importance, comme cet usage d'argenter les pilules, remonte aux premiers temps du moyen âge, et nos pharmaciens modernes continuent, sans trop savoir pourquoi, parce que cela s'était fait et qu'ils l'avaient vu faire ainsi.

Seulement, la thérapeutique des Arabes n'était pas composée que de remèdes rationnels ou de préparations indifférentes. Ces gens avaient une imagination exubérante, et les affirmations téméraires de sortir de leur plume. C'était parfois une pratique bizarre, comme celle de guérir la fièvre quarte par l'administration des punaises à l'intérieur.

Les mélancoliques, on les berçait dans des balançoires. Ce traitement abandonné — peut-être y pourrait-on revenir — rappelle celui que Charcot a recommandé contre une autre maladie nerveuse, la paralysie agitante. Dans cette maladie, où les mains sont atteintes d'un tremblement continu, une amélioration suit les voyages en chemin de fer (1). Mais parfois aussi la thérapeutique était moins inoffensive, comme celle de guérir l'hydropisie en plongeant les malades dans un four allumé. Un calife dut passer par ce mode de traitement. A la sortie du four, son hydropisie avait disparu ; mais le malheureux était rôti comme une grive. Les médecins lui avaient promis cinquante ans de vie. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les médecins reçoivent des démentis à l'infaillibilité de leurs pronostics.

Les médecins de Salerne, s'ils n'étaient pas toujours plus scientifiques, se montraient autrement prudents. L'un d'eux, Musandinus, purgeait ses clients sans les en avertir. Il ne fallait pas, n'est-ce pas, qu'une complication survenue à l'improviste pût être imputée à la purgation; alors on prenait ses précautions. Le malade purgé se remettait ? On disait: Vous avez pris une purge, c'est elle qui vous a guéri. Il allait plus mal? Mystère sur la purge ! Le malade et l'entourage n'en savaient jamais rien.

C'était un médecin bien avisé que Musandinus.

Ses collègues possédaient une connaissance tout aussi approfondie du cœur humain. Cophon avait deux sortes de purgatifs : les uns à l'usage des riches, les autres à l'usage des pauvres. Les patriciens, il les faisait aller à l'aide de rhubarbe finement pulvérisée ; aux paysans redoutant la dépense, il prescrivait un remède populaire, une décoction de myrobolans. Cela provoquait copieusement des selles économiques Avantage très apprécié des gens du peuple, qui n'estiment en toute chose que la quantité et le bon marché.

Ce n'est pas tout. Les médecins de Salerne n'étaient pas seulement psychologues, ils se montraient galants. Ils admettaient les femmes parmi leurs confrères. Trotula, une femme médecin, écrivit au XII[e] siècle un traité sur les maladies de son sexe. Elle prenait en pitié ses pareilles affligées d un embonpoint peu esthétique. A leur usage, elle avait imaginé une médication originale : des bains de sable par un soleil ardent. La dame ayant les mains prises dans le sable ne pouvait pas ouvrir d'ombrelle. Au fait, les ombrelles étaient-elles de mode au XII[e] siècle ? Voilà un point que j'ai négligé d'éclaircir : tellement, à chaque pas, nous sommes arrêtés par l'immensité de notre ignorance.

Salernus, lui, était un confrère homme. Il apportait l'énergie de son tempérament à la rédaction de ses ordonnances. Les contusions graves trouvaient en lui un médecin qui ne transigeait pas. Pour guérir ses blessés, il les enfouissait dans du fumier de cheval, jusqu'au cou. — Et pas d'hésitation, s'il vous plaît : c'est l'unique moyen de guérir. Quand même, il en fallait beaucoup, de fumier de cheval.

Passons à un sujet plus aimable. Parmi mes auditeurs et auditrices, il en est peut-être qui, étant mariés, désirent un enfant. Je vais leur

(1) La trépidation du train amène un soulagement très appréciable. Seulement les malades ne pouvant passer leur vie en chemin de fer. Charcot avait imaginé de faire construire un fauteuil trépidant, dont les secousses ininterrompues et rapides avaient pour but de remplacer les trépidations du train. Un pareil fauteuil fonctionne à la Salpêtrière. Nous ne sommes pas si loin qu'il semble des balançoires pour mélancoliques.

soumettre une recette infaillible. Le succès de la médication fait passer sur l'attrait médiocre qu'elle inspire.

Prenez des excréments d'âne et faites-les frire dans la poêle. Partagez-vous la portion Si le mari s'adjuge le plus gros morceau, il naîtra un garçon. Préférez-vous une fille ? C'est à vous, Mesdames, de vous réserver la plus grosse part. Cette recette thérapeutique est digne de faire passer à la postérité le nom de son auteur. Il s'appelait Bernard le Provincial.

Si la thérapeutique de l'école de Salerne prête à quelques réserves, l'hygiène se réclame d'un sentiment de mesure auquel nous n'avons rien ajouté. Ses prescriptions sont empreintes d'un bon sens paisible qui ne fera pas de révolutions. Aiusi, il ne faut pas manger sans avoir faim et il convient de peu boire.

On ajoutera de l'eau au vin, et s'il survient des maux d'estomac, on le supprimera tout à fait.

Tout acte organique sera accompli sans excès. Les plaisirs, le sommeil, les repas, le travail seront soumis à des règles rigoureuses Le tout sera calculé à l'avance ; quelque chose comme un registre de comptabilité où les chiffres s'aligneront sévères et avec sagesse.

Quant à certaines médications, elles ont leur jour fixé par ordre de la Faculté. Il n'était pas autorisé de pratiquer une saignée quand l'état du malade l'exigeait ; il fallait encore que la saison fût propice. Ainsi les mois de septembre, d'avril et de mai sont les plus favorables à la saignée. Seulement, attention ! Chacun de ces mois enferme un jour contraire. De par l'époque lunaire, défense expresse de saigner le 1er mai, le 30 avril et le 30 septembre. Autre prescription essentielle : ne jamais négliger de ne saigner au printemps que le côté droit et, dans l'automne et l'hiver, que le côté gauche.

III

Hygiène convenable, thérapeutique parfois rationnelle, souvent fantaisiste, appliquées l'une et l'autre par des praticiens qui ne jugeaieut que par les yeux des médecins grecs, latins et arabes, ces qualités et ces défauts expliquent l'éclat de l'école de Salerne et son ensevelissement dans l'oubli

A une époque où l'hygiène était proscrite, les médecins de Salerne l'avaient réhabilitée. Ils traduisaient les Arabes qui étaient inconnus et rappelaient les noms d'Hippocrate et de Galien à un monde qui ne lisait plus : c'était beaucoup ; l'élan était donné.

Seulement, une impulsion ne dure qu'à condition de se renouveler, et ce n'est pas l'appui d'autrui qui permet d'aller de l'avant. Il faut marcher par soi. Les médecins de Salerne ne l'ont pas osé. La voie était ouverte aux initiatives. Ils se contentèrent de donuer libre carrière à une imagination non réfrénée par le souci d'observer. A pareil abus, on n'avance guère. S'égarer était forcé.

Avec cela, les médecins de Salerne se montraieut très fiers de leur réputation ; rien ne nuit à l'homme de science autant qu'une célébrité toute faite La renommée paralyse l'effort ; on vit sur elle, chacun trouve bien vite inutile de la justifier.

Tant que Salerne apprit quelque chose au monde scientifique, celui-ci lui fit crédit. Une fois la certitude acquise que cette école ne se nourrissait que de faits vagues et de propositions non démontrées, la défection s'opéra.

Dès le XIV[e] siècle, les étudiants émigrèrent à Bologne, à Montpellier à Paris.

Salerne végéta tristement, dans le deuil de sa splendeur passée. Un décret de 1811 la fit descendre au rang d'institut préparatoire, une sorte d'école secondaire de la médecine. Réduite à un rôle effacé dans cette même Italie où si longtemps elle avait tenu le premier rang, Salerne nous est un exemple du danger que présente un culte trop fidèle à la tradition.

Sans doute, il ne s'agit pas d'errer à l'aventure et de se nourrir de formules creuses ; mais s'immobiliser dans l'adoration d'un maître ne convient pas à une science comme la médecine, où tout est mouvement et transformation.

DOCUMENTS STATISTIQUES

Mortalité médicale pendant le 1er semestre 1905.

Le Ministère du Commerce vient enfin de publier le premier volume du Recensement professionnel de la France, d'après les résultats recueillis le 29 mars 1901 ; malheureusement les renseignements publiés ne donnent aucune indication sur les âges des recensés, défaut capital qui ne permet pas d'utiliser pour les recherches nosologiques les chiffres indiqués. Cependant, tels qu'ils sont, il constituent jusqu'ici le seul renseignement que nous possédions sur les professions parisiennes en 1901, depuis le recensement de 1891 opéré par la Ville de Paris ; on nous fait espérer, il est vrai, de nous communiquer ultérieurement les renseignements pour Paris, classés par âges ; mais jusqu'ici nous devons nous contenter de ce que nous avons. Ce relevé n'a qu'un avantage : c'est de nous donner la profession, non seulement pour la France et sa banlieue, mais pour toute la région N. E de la France comprenant, outre les départements de la Somme, de Seine-et-Oise, Seine-et Marne, Aube, Haute-Marne et Vosges, ceux situés au nord de ceux-ci : ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Nous pensons être utile à nos lecteurs, en publiant pour les professions à tendance médicale ces renseignements, dans un tableau récapitulatif auquel nous avons ajouté des proportions calculées par nous et qui ne figurent pas dans le volume du Ministère du Commerce.

Le tableau que nous publions plus loin donne, pour les départements indiqués et pour Paris, le nombre des *docteurs en médecine, sages-femmes, internes des hôpitaux, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, vétérinaires et pharmaciens*, et permet de voir que si les docteurs, internes des hôpitaux, chirurgiens-dentistes et pharmaciens sont proportionnellement plus nombreux à Paris et dans la Seine que dans les départements limitrophes, les sages femmes sont en proportion à peu près égale, dans toutes les régions étudiées, tandis que les officiers de santé et les vétérinaires sont plus nombreux en province qu'à Paris et dans la Seine.

Au point de vue de la mortalité, nous nous contenterons de publier sans commentaires le tableau de la mortalité pour le premier semestre, réservant pour la fin de l'année ceux-ci, en maintenant le même cadre que pour les précédentes années. Un aimable correspondant, le

RELEVÉ DES PRINCIPALES PROFESSIONS A TENDANCES MÉDICALES (*Recensement de 1901.*)

DÉPARTEMENTS OU RÉGIONS	Docteurs en médecine			Sages-femmes			Internes			Officiers de santé			Chirurgiens-dentistes			Vétérinaires			Pharmaciens		
	T	M	F.	T	M	F.	T.	M.	F.	T.	M.	F.	T.	M	F.	T.	M	F.	T.	M.	F.
Paris	*3 518*	*3.409*	*109*	*1.299*	—	*1.299*	*318*	*317*	*1*	*2*	*2*	—	*1.292*	*1 226*	*66*	*188*	*187*	*1*	*3.925*	*3.731*	*194*
Banlieue	*400*	*395*	*5*	*325*	—	*325*	*8*	*8*	—	*1*	*1*	—	*122*	*110*	*12*	*70*	*70*	—	*781*	*771*	*10*
Seine	3.918	3.804	114	1.624	—	1.624	326	325	1	3	3	—	1.414	1.336	78	258	257	1	4.706	4 502	204
Seine-et-Oise	380	379	1	216	—	216	17	17	—	2	1	1	60	54	6	78	78	—	548	540	8
Seine-et-Marne	181	180	1	80	—	80	1	1	—	—	—	—	21	16	5	61	61	—	193	190	3
Oise	176	176	—	93	—	93	—	—	—	1	1	—	33	28	5	55	55	—	189	187	2
Somme	221	221	—	95	—	95	6	6	—	13	13	—	25	20	5	75	74	1	231	230	1
Pas de-Calais	284	283	1	233	—	233	6	6	—	18	18	—	38	33	5	103	101	2	340	336	4
Nord	664	656	8	424	—	424	17	17	—	5	5	—	114	99	15	131	131	—	769	761	8
Aisne	205	205	—	158	—	158	—	—	—	1	1	—	26	22	4	73	73	—	215	214	1
Ardennes	118	117	1	132	—	13	—	—	—	2	2	—	19	16	3	49	49	—	110	109	1
Marne	197	191	6	171	—	171	7	7	—	2	2	—	29	28	1	70	70	—	210	208	2
Meuse	111	111	—	223	—	223	2	2	—	—	—	—	12	12	—	74	74	—	72	72	—
Meurthe-et-Moselle	170	165	5	288	—	288	13	13	—	—	—	—	22	21	1	61	60	1	215	214	1
Vosges	128	128	—	234	—	234	—	—	—	1	1	—	18	17	1	54	54	—	136	134	2
Haute-Marne	93	90	3	154	—	154	1	1	—	—	—	—	14	9	5	62	62	—	76	75	1
Aube	107	107	—	80	—	80	—	—	—	—	—	—	10	10	—	39	39	—	109	109	—
Région N.-E. de la France (Seine comprise).	6.953	6.813	140	4 205	—	4.205	396	395	1	48	47	1	1.855	1 721	134	1.243	1.238	5	8 119	7 881	238
pour 100.000 habitants combien de chaque catégorie dans — Seine.	*106*	*103*	*3*	*44*	—	*44*	*8,815*	*8,80*	*0,015*	*0,0813*	*0,0813*	—	*38,3*	*36,0*	*2,3*	*6,99*	*6,96*	*0,03*	*129,0*	*122,0*	*7,0*
— N.-E. de la France (Seine comprise.)	*61,3*	*60*	*1,3*	*37,1*	—	*37,1*	*3,50*	*3,49*	*0,01*	*0,4235*	*0,4150*	*0,085*	*16,45*	*15,20*	*1,25*	*11,0*	*10,90*	*0,10*	*71,6*	*69,6*	*2,0*
— N.-E. de la France (Seine non comprise)	*39,0*	*38,7*	*0,30*	*32,2*	—	*32,2*	*0,90*	*0,90*	—	*0,578*	*0,566*	*0,012*	*5,63*	*4,95*	*0,68*	*12,65*	*12,60*	*0,05*	*43,9*	*43,5*	*0,40*

MORTALITÉ MÉDICALE : 1er SEMESTRE 1905

DÉSIGNATION	TOTAUX	AGES 20 à 39 ans	AGES 40 à 59 ans	AGES 60 ans et plus	SEXES Masculin	SEXES Féminin	CAUSES DE MORT: Fièvre typhoïde 1	Grippe 9	12	TUBERCULOSE des Poumons 13	TUBERCULOSE des Méninges 14	TUBERCULOSE Autres tuberculoses 15	Cancer 16	Méningite simple 17	Congestion et ramollissement du cerveau 18	Maladies organiques du cœur 19	Bronchite aiguë 20	Bronchite chronique 21	Pneumonie 22	Autres affections de l'app. respiratoire 22 *b.*	Autres affections de l'estomac (cancer excepté) 23	Hernies 25	Cirrhose 26	Néphrite et mal de Bright 27	Autres tumeurs des organes génitaux de la femme 28	Septicémie puerpérale 29	Débilité sénile 32	Morts violentes 33	Suicides 33 *b.*	Autres maladies 34	Causes inconnues 35
octeurs et étudiants en médecine.	32	7	14	11	31	1	1	1	—	3	—	—	1	1	3	3	—	1	1	3	—	—	—	2	—	1	—	—	1	8	2
harmaciens et étudiants en pharmacie .	13	4	7	2	13	—	—	—	1	1	1	—	1	1	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	1	3	—
entistes.	4	2	2	—	4	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
ges-femmes. . . .	11	1	4	6	—	11	—	—	1	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—
firmiers et gardes-malades	48	21 (1)	12	15	18	30	—	2	—	11	—	2	—	1	—	2	1	2	1	6	—	1	1	1	—	1	—	1	3	11	1
ligieuses.	38	5	11	22	—	38	—	—	—	6	1	1	5	1	3	1	—	1	2	4	1	—	—	2	1	—	3	—	—	6	—
Totaux. . .	146	40	50	56	66	80	1	3	2	24	2	3	8	4	6	8	1	5	6	15	2	1	1	7	1	2	3	1	5	32	3

(1) Dont 4 femmes de 19 ans.

Dr Bougon, nous a fait part d'observations qui, jointes à l'enquête faite dans les sociétés médicales, nous a suggéré de rechercher quelle devait être la moyenne de la vie chez les médecins parisiens ; nous espérons, à la fin de l'année, pouvoir faire paraître sur ce sujet un premier tableau qui donnera un commencement de satisfaction aux desiderata exprimés par le Dr Bougon.

L. Daguillon,
De la Statistique municipale.

Vieux-Neuf Médical

L'action des aliments à distance.

On n'a pas oublié les singulières expériences du Dr Luys à la Charité, et, avant lui, celles de deux médecins de la marine, MM. Bourrut et Burot, à Rochefort, sur l'action des médicaments à distance chez les hystériques. Une Commission fut nommée, à l'Académie de médecine, pour répéter et contrôler les expériences de Luys, mais le rapport ne fut jamais déposé : le silence des rapporteurs est la leçon des académiciens.

Cependant, on faisait aussi bien il y a déjà un siècle : le Dr Petetin expérimentait sur les aliments à distance. Et cet ancêtre n'était pas le premier venu : président honoraire et perpétuel de la Société de médecine de Lyon, il avait été inspecteur des hôpitaux à l'armée du Rhin, etc.

Il publia, à Paris, en 1808, un gros in-8 de 400 pages, sous le titre suivant : *Electricité animale prouvée par la découverte des phénomènes physiques et moraux de la catalepsie hystérique.*

Dans ce livre, il fait l'histoire d'une cataleptique qui voyait clairement l'intérieur de son propre corps et en expliquait les détails, sans avoir jamais eu la moindre connaissance anatomique.

Mais voici l'expérience sur l'alimentation à distance (1) : « Je renfermai, dit Petetin, sous différentes enveloppes de papier, des petits morceaux de pain au lait, de brioche, de mouton rôti, de bœuf bouilli... Arrivé chez la malade, je tirai aussitôt de ma poche un petit papier ; je le plaçai sur l'estomac de la malade, en le couvrant de ma main si parfaitement qu'on ne pouvait soupçonner que je tinsse quelque chose. Elle se mit à mâcher et dit : — Ah ! que ce pain au lait est délicieux !... Je m'emparai d'une de ses mains, et je lui demandai : — Pourquoi faites-vous un mouvement de la bouche ? — Parce que je mange du pain au lait. — Où le savourez-vous ? — Belle question ! dans la bouche. » Notre confrère essaya de même sucessivement tous les petits paquets qu'il avait apportés ; la malade reconnut à merveille tout ce qu'ils renfermaient : ceci est du bœuf, ou du mouton, ou de la brioche. — « Monsieur le docteur, ne craignez-vous point de me donner une indigestion ? — « Mangez sans inquiétude, ce mets-là n'est point indigeste. »

N'est-ce pas que la malade du brave Petetin était aussi forte que les sujets du Dr Luys, avec l'ironie en plus ?

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé.)

(1) *Electricité animale*, pages 24 et suivantes.

ÉCHOS DE PARTOUT

Un « tour » à Amiens. En vertu du droit que lui confère la loi du 10 août 1871, le conseil général de la Somme a rétabli, à Amiens, le « tour », dont la suppression avait été autorisée par circulaire du 27 juillet 1838. Ce tour fonctionne depuis le 1er janvier, mais ce n'est plus la boîte cylindrique placée dans un trou aménagé dans un mur. Ce tour-là, prétexte d'une des plus belles scènes d'un drame bien connu, *Marie-Jeanne ou la femme du peuple*, n'existe plus guère. Celui qui vient d'être institué à Amiens est un bureau installé boulevard Saint-Charles, portant l'enseigne de l'Assistance publique.



LE DERNIER BAISER
(*Un ancien « tour »*).

Deux femmes de service y veillent jour et nuit, et elles ont déjà reçu deux pauvres petits êtres en quarante jours.

(*Le Petit Journal.*)

L'alcoolisme aux États-Unis. On commence à s'inquiéter très sérieusement, aux Etats-Unis, de l'extension rapide d'une mode qui n'est pas autre chose qu'un moyen inédit et très commode de se livrer aux écarts de l'alcoolisme.

On ne boit plus l'eau-de-vie, là-bas, on la mange. Tous les bars, dans les grandes villes de l'Amérique, débitent, par quantités croissantes, des pâtisseries sèches qui renferment dans leur intérieur du whisky.

Le bureau d'hygiène de New-York a commencé de partir en guerre contre ces dangereux gâteaux et les marchands qui en font débit. Et, comme l'exemple est contagieux, voici qu'en Angleterre, à Manchester, des tenanciers se sont établis qui vendent du sucre candi par cristallisation autour d un noyau renfermant des liqueurs très montées en degré alcoolique.

Où s'arrêtera l'ingéniosité des buveurs d'alcool ?

(*Le Journal.*)

Typographes, docteurs en médecine. Les typographes des Etats-Unis sont ambitieux, leur modeste position ne leur suffit plus. C'est ainsi que deux d'entre eux viennent de passer leurs examens de docteur en médecine et qu'un autre a ouvert une étude d'avocat.

(*Le Courrier médical*)

L'inventeur de l'Esperanto : le Dr Zamenhof. Imaginez un petit homme sec et nerveux, précis dans ses gestes, mesuré dans ses mots, timide et volontaire, très savant et très sensé, et vous avez une des célébrités modernes : le docteur Zamenhof, inventeur de l'Esperanto.

C'est un médecin polonais âgé de quarante-sept ans. Il parle toutes les langues européennes et dès son jeune âge il rêva de simplifier les moyens de rapports que les hommes ont entre eux, en créant une langue qui pourrait devenir une langue universelle. Il y a réussi.

Le Dr Zamenhof a lancé l'Esperanto en 1887. Aujourd'hui plus de cinquante mille personnes parlent et écrivent l'Esperanto dans les cinq parties du monde, et forment environ deux cents groupements et sociétés. (*L'Echo de Paris.*)

Médecin empoisonneur. Le progrès et la science pénètrent maintenant dans le domaine des crimes. Un forfait d'un nouveau genre et qui ne manquera certainement pas de soulever une grosse émotion, a été découvert à New-York.

Un individu, d'excellente famille anglaise, diplômé de l'Université d'Oxford, nommé Frédéric Carlton, est accusé d'avoir tué ses deux femmes en leur injectant un sérum mortel. Carlton, qui est âgé de quarante-quatre ans, a étudié à fond la médecine et s'est surtout spécialisé dans la chimie. Il fut médecin dans la flotte des Etats-Unis.

Sa première femme, née Jenny Smith, était assurée sur la vie pour 10.000 francs. Elle mourut d'une façon mystérieuse, le 16 mai 1904. Sa seconde femme décéda à Brooklyn, le 10 août 1904.

Il faut s'attendre à ce que ce procès ait un retentissement énorme dans le monde entier.

(*Le Petit Journal.*)

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Le prépuce dans l'art (XI, 118), publié par M. le Dr Aimé Guinard, complète, par de très curieuses explications, la circoncision dans l'art religieux, au sujet de laquelle je sollicitai des détails dans votre *Chronique* (X, 757). Il est question, dans l'important article du Dr Guinard, du travail du Dr Henri Meige, publié en mai 1901, qui donne l'indication de près d'une centaine d'œuvres d art ayant trait à la circoncision du petit Jésus. A ceux que la chose intéresse, et sans connaître ce travail du Dr Meige, je signalerai, d'après le *Nouveau Larousse illustré*, outre les tableaux du Bagnacasallo et de Garofalo, déjà mentionnés (X, 758, et XI, 119), ceux de Giulio Clovio et de Marco di Pino au Musée des Etudes, à Naples ; ceux de Mantegna et de Fra Bartolommeo, aux Offices, à Florence ; ceux du Titien, à Berlin ; de L. Moralès, à Madrid ; de Quentin Metsys, au musée de Munich ; de Rubens, à l'église Saint-Ambroise, à Gênes ; d'un maître de l'école flamande, de Memling, au musée de Cluny (Paris) ; de Rogier Van der Weyden, dit aussi Roger de la Pasture, à Bruxelles : ce dernier tableau est probablement celui que le Dr Guinard attribue à Rogier de Bruges, dont le triptyque figurait à l'exposition des primitifs flamands à Bruges.

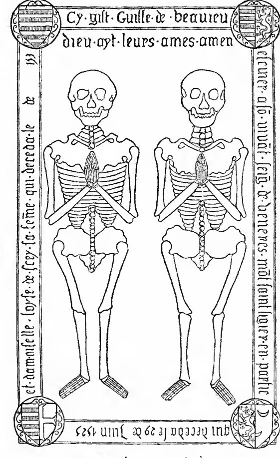
Dr Van de Lanoitte (Verviers).

Dalles funéraires (XII, 372). — Dans son no du 1er juin 1905, la *Chronique médicale*, que je lis toujours avec le plus grand intérêt, pose, à la page 372, une question à propos des dalles funéraires se rapportant, de plus ou moins loin, à l'anatomie. Aux spécimens rapportés par notre confrère bourguignon, on peut ajouter la tombe qui existe encore dans l'église de Venères, canton de Pesmes, Haute-Saône, et dont je vous envoie un dessin, tiré de mon ouvrage sur l'histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône. Le nombre des côtes, comme vous le verrez, dépasse douze. C'est moi qui ai *estompé* la tombe et la copie est *exacte*.

Je joins au dessin de la tombe de Venères la copie suivante d'une page curieuse d'un protocole de notaire, relatant un décès, par suite d'une saignée pratiquée par un *appotiquaire*, en 1413 :

« Lan mil quatre cens et treize, mardi après la Sainte Luce vierge, « entre quatre et cinq heures après midi dicelli jour, en la ville de « Dijon, dedans lostel appelé lostel du bœuf, seant en icelle ville, auquel « hostel demoure a présent maistre Francois de Manteil fisicien, maistre « en médecine, eu la chambre qui est au bout de la salle dicellui hostel, « en la présenee de moy Berthelot Cornu et des tesmoings cy dessoubs es- « cripts, estoit illuec personnellement ledit maistre François d'une part ; « Jehan de Verdi coutelier demourant audit Dijon et Jaquote sa fille jadis « femme de feu Gilet de Bonneval coutelier demourant audit Dijon et à « présent femme de Guillaume Parisot de Langres coutelier, d'autre part ; « lesquels Jehan de Verdi et Jaquote de leur plein grez et volantés « dirent et confessèrent que depuis deux ans en ça ou environ ledit feu « Gilet lors mari de ladite Jaquote estoit griesvement malade et enfievré

« de son corps, pour occasion de laquelle maladie ledit feu Gilet et
« Jaquote sa femme envoyèrent quérir ledit maistre François pour
« visiter icellui Gilet, lequel maistre François le visita diligemment par
« lespace de quatre jours et au darrenier diceulx quatre jours au matin,
« ladite Jaquote demanda audit maistre François si la saignée lui



DALLE FUNÉRAIRE DU XVIe SIÈCLE

« seroit bonne et nécessaire ; lequel maistre François lui respondit que
« non et quelle ne luy seroit pas proffitable car il estoit en péril de mort
« et qu'ils se gardassent bien que nullement ils ne le fissent saingner.
« Et après le département dudit maistre François, par le conseil dau-
« cuns des voisins dudit Gilet fut envoyé quérir Blaise Sauvionet appo-
« tiquaire demorant audit Dijon lequel Blaise fut lors saingner ledit
« Gilet et un pou après ladite saignée survint audit Gilet grant effusion
« de sanc de sa plaie a luy faicte pour icelle saignée, de laquelle saiu-
« gnée dessusdite maistre François ne savoit rien ; mais après le midi
« ledit maistre François ala veoir ledit Gilet et vit a lentrée de la

« chambre dicellui Gilet plusieurs linceaulx moult plains de sanc, et « lors ledit maistre François dit à ladite Jaquote femme dudit Gilet « quel chose ce estoit ; et adonc elle lui dit et compta le cas ; et lors « ledit maistre Francois luy dit : « Vous avez mal fait », et sen dé- « partit dillec et le commanda a Dieu sans veoir ledit Gilet, ne oncques « depuis le visita lequel sanc ne pust estre referaint (arrêté) car sa vertu « fut entièrement débilitée ; et le jour après ensuignant au matin il tres- « passa. Lesquels Jehan de Verdi et Jaquote sa fille dirent et confes- « sèrent que ladite saignée fust faite audit Gilet contre leur grés et « voulentés et que ce neust esté la saingnée il neust pas été mort sitot « comme il fu, et que par avanture (probablement) il vesquit encore.

« Desquelles choses dessus dites ainsi dites cogneues et confessées « par lesdits Jehan de Verdi et Jaquote comme dict est ledit maistre « François me demanda et requist instrument publique a luy estre fait « et donné sous le seel de la court de Langres ; lequel publique ins- « trument je luy ai octroyé et icellui jay mis en cette forme.

« Présens Jehan Cuny peletier, Jehanin Leroy et Pernet de la pierre « escrivain de forme demorant a Dijon. »

(*Archives de la Côte-d'Or, B 11353, f° 120 v°*. Protocole de Berthelot Cornu notaire à Dijon)

Dr Bertin (de Gray).

Honoraires des médecins et apothicaires d'autrefois (VIII, 262). — M. le Dr Bertin (de Gray) nous communique également la très curieuse pièce ci-dessous :

« L'an mil trois cens douze (1312) le lundi quatorzième jour de novembre jour de sainte Anne Guillaume Jainglote de Savigny le sec demorant à Dijon et Huguenote sa femme, de l'auctorité de lui, recognaissent devoir chascun pour le tout à Hugnes le viguereux barbier demorant audit Dijon présent la somme de cinq francs d'or (1) du coing du roy nostre sire, pour une cure de son mestier de syrurgie audit Guillaume faite par lui d'une apoustème pénestrée qu'il avoit au mouvement de lespaule droite gesant sur les coustés. *Et de compte et accort* etc.. . dont et promectent chascun pour le tout paier aux termes qui sensuiguent, c'est assavoir la moitié à la Nativité saint Jean Baptiste prochain venant et lautre moitié à la saint Remy suignante avec tous cous et obligations chascun pour le tout.

« Tesmoins Guillaume Charles Cousturier et Benoist Modo de Ruffey près Bellevesvre fournier demorant à Dijon »

(*Archives de la Côte-d'Or*, B : 11353 f° 102 r°. Protocole de Berthelot Cornu, notaire à Dijon.)

La légende du verre de sang de Mlle de Sombreuil (XII, 65). — Mlle de Sombreuil a-t-elle bu un verre de sang ? Non, sans aucun doute, n'en déplaise aux poètes. Le témoignage des contemporains suffit pour réduire à néant cette légende, née longtemps après coup.

---

(1) Cinq francs d'*or* représentaient environ six cents francs d'aujourd'hui. En effet, au commencement du xive siècle. *d'après des documents certains et nombreux que je possède*, la journée d'ouvrier était payée six deniers ou moitié d'un *sou*. Il y avait, comme maintenant vingt sous dans le franc. Cinq francs faisaient donc cent sous.

La journée d'ouvrier valant actuellement trois francs. il en résulte que les cinq francs d'or constituaient 600 francs, somme considérable puisque, ne pouvant la payer de suite, les débiteurs consentent à un acte notarié.

Vous faites allusion, dans votre article, à une pièce de vers récitée par Coittant, à Port-Libre (Port-Royal d'autrefois — Maternité d'aujourd'hui). Je crois que les circonstances mêmes de cette révélation, la teneur du morceau et ce qui a suivi suffisent largement pour arrêter la conviction du lecteur. Et c'est pourquoi je me permets d'y insister.

La date est instructive. La soirée a lieu dans le « sallon » de Port-Libre, le 18 nivôse an II, peu de temps, par conséquent, après les événements. *Mlle de Sombreuil est présente.* Coittant, dans sa pièce de vers, ne fait, comme vous le dites, aucune allusion au verre de sang.

Mais il y a plus. Le citoyen Grappin raconte comment il a sauvé le citoyen Sombreuil; il expose comment la fille de M. de Sombreuil s'est dévouée, et là non plus, il n'est fait aucune allusion à l'acte tragique.

D'après le récit même du témoin, l'on se demande à quel moment cet acte aurait pu se passer. Voulant permettre à vos lecteurs de prendre, par eux-mêmes, connaissance de ce document dans son entier, au moins en ce qui concerne M. et Mme de Sombreuil, je le joins à ma lettre. Les lignes qui suivent sont extraites de l'*Histoire des prisons de Paris et des Départements, Mémoires rares et précieux*, rédigés par P.-J.-B. Nougaret.

Vous ferez, Monsieur le Directeur et cher confrère, de la lettre et de la copie l'usage qu'il vous plaira. Je suis heureux de profiter de cette occasion pour vous présenter, avec l'expression de mes sentiments dévoués, tous mes remerciements pour le plaisir bi-mensuel que votre excellent journal nous apporte à tous.

Dr M. Potel.

Voici le texte qui nous est communiqué. Bien qu'un peu long, il n'est pas dépourvu d intérêt :

Le citoyen Coittant a donné lecture d une romance de sa composition, sur le dévouement de la citoyenne Sombreuil, qui, à la journée du 2 septembre, a arraché son père des bras sanglants des assassins. La voici :

TRAIT HISTORIQUE DE PIÉTÉ FILIALE

Air du Vaudeville de la Soirée orageuse.

Tendre Sombreuil, à ton aspect,
On sent couler de douces larmes ;
On est saisi d'un saint respect,
L'âme goûte les plus doux charmes.
Ta filiale piété
Fait qu'on t'honore et te révère :
Tu trouvas l'immortalité,
En sauvant les jours de ton père.

Je vois encor ton foible bras
Détourner la hache homicide,
Et retenir les attentats ;
Je t'entends d'une voix timide
T'écrier : ... « Ne le frappez pas...
Respectez cette tête chère...
Faites-moi subir le trépas,
Mais conservez mon tendre père !... »

Tu fais un rempart de ton corps,
Et tu remportes la victoire.
Aussi tes généreux efforts,
A jamais assurent ta gloire.
Tes pleurs charment les furieux ;
Ils s'arrêtent... ton âme espère...
Tes cris sont entendus des cieux,
Qui sauvent les jours de ton père.

« La citoyenne Sombreuil étoit présente ; elle écoutoit, la tête baissée ; son visage étoit baigné de pleurs. L'auteur de le romance s'avance vers elle et lui dit : « En célébrant le courage, je n'ai suivi que l'impulsion de mon cœur, et je me trouve très heureux d'avoir pu rehausser l'éclat de la vertu captive, en consacrant le récit d'une belle action. » — « Citoyen, répondit la citoyenne Sombreuil, j'en ai reçu la récompense dans le tems, je la reçois encore aujourd'hui. »

« Le citoyen Grappin, sur l'invitation de plusieurs prisonniers, nous a donné les détails les plus curieux sur divers évènemens arrivés dans les premières journées du mois de septembre 1792. Ce brave homme est parvenu à sauver soixante ou soixante-dix victimes, parmi lesquelles sont les citoyens Sombreuil, Cahier, le juge de paix de la section du Temple, Duperron, juge de paix de celle de Bonne-Nouvelle, Valroland, maréchal-de-camp, un marchand de bois de Nancy, douze femmes ; pour les autres, il n'a jamais su leurs noms.

« Grappin étoit un des huit députés de sa section (Contrat-social) nommés pour aller réclamer deux prisonniers qui alloient être égorgés. . . . .

. . . .

« Grappin alloit sortir de l'Abbaye, lorsqu'il rencontre les exécuteurs qui amenoient le citoyen Sombreuil, gouverneur des Invalides. Il parvient à suspendre leur fureur ; la soif du meurtre s'éteint un instant chez ces monstres tout haletans de carnage. Il s'approche du citoyen Sombreuil ; celui-ci l'assure qu'il n'a pas quitté son poste au 10 août, qu'il n'a contre lui que quelques dénonciations, que ses ennemis ont surpris à la bonne foi d'un petit nombre d'invalides.

« Grappin le fait conduire dans un cabinet retiré ; les bourreaux n'avoient pas quitté leur proie. La fille du citoyen Sombreuil s'étoit précipitée à leurs genoux : « Prenez ma vie, leur disait-elle, mais sauvez mon père. »

« Grappin essaie de fléchir les assassins, il leur propose d'envoyer des commissaires aux Invalides, pour s'assurer si véritablement Sombreuil n'avoit pas quitté l'hôtel le 10 août. Maillard expédie l'ordre ; on part. On rapporte une lettre du Major, qui atteste la vérité du fait... Les égorgeurs ne la trouvent pas valable. Grappin insiste : — « Mais, citoyens, vous ne prononcerez pas un jugement inique ; vous entendrez ses dénonciateurs ; les vieux défenseurs de la Patrie sont incapables de trahir la vérité. Ordonnez, je pars avec quatre citoyens dignes de votre confiance, nous irons aux Invalides, et nous en rapporterons des témoignages dignes de foi. » Les assassins balancent un instant ; ils cèdent. Un second ordre est expédié.

« Grappin arrive aux Invalides, il étoit quatre heures et demie du matin ; le major se lève, les pouvoirs sont exhibés, la générale bat, les invalides se rassemblent dans la grande cour au nombre de huit cents.

« Grappin monte sur une table. « Amis, s'écrie-t-il, que ceux qui ont des dénonciations à faire contre Sombreuil, passent d'un côté ; que ceux qui n'ont rien à dire passent de l'autre. »

« Douze s'ébranlent et en entraînent cent cinquante ; ils vouloient écrire et motiver leurs dénonciatious. Grappin n'avoit qu'une heure pour sauver le citoyen Sombreuil « Nous n'avons pas le tems d'écrire, leur dit-il ; encore une fois, que ceux qui ont des plaintes à former les fassent publiquement, et qu'ils ne parlent que d'après leur âme et conscience »

« Une dispute survenue entre quelques invalides faillit faire perdre à Grappin le fruit de ses soins généreux. De braves gens qui n'avoient rien à reprocher au citoyen Sombreuil, ne vouloient pas passer du côté des dénonciateurs, malgré les instances et les menaces de quelques séditieux ; la rixe prenoit un caractère inquiétant ; des coups de crosse avoient déjà été donnés, lorsque Grappin fait retirer des rangs les plus mutins et les fait conduire dans leurs chambres Quand le calme est rétabli, il recommence l'épreuve, et la minorité articule verbalement ses dénonciations

« Dans cet état de choses, Grappin témoigne sa satisfaction aux invalides, et fait remarquer aux commissaires qui l'accompagnoient, que la très grande majorité n'avoit point inculpé le citoyen Sombreuil, qu'elle lui avoit au contraire rendu justice ; il leur fait aussi observer que l'esprit de parti avoit seul dirigé les dénonciations qui avoient été faites.

« Après cet exposé, il invite les commissaires à circonstancier le rapport des faits ; ceux-ci s'en excusent et répondent à Grappin que ce qu'il dira sera bien dit, et qu'ils sont disposés à l'appuyer de toutes leurs forces.

« On retourne à l'Abbaye. Arrivé devant les juges, Grappin rend compte de sa mission. Les égorgeurs ne paroissent pas satisfaits ; il presse, il invoque le témoignage des commissaires ; le jugement est rendu, Sombreuil est acquitté. Il vole vers ce citoyen et sa fille qui étoient restés dans le fatal cabinet ; il leur annonce leur délivrance ; il les accompagne jusqu'au dehors de la prison ; il les montre à la populace, en lui disant : « C'est un brave officier, c'est un bon père de famille. »

« Après les avoir conduit quelques pas, il les embrasse et les confie à des hommes qui reconduisoient chez eux le peu de citoyens qui échappaient à la boucherie. » Extrait de : l'*Histoire des prisons de Paris et des Départements contenant des Mémoires rares et précieux, le tout pour servir à l'Histoire de la Révolution Française, notamment à la tyrannie de Robespierre et de ses agents et complices*. Rédigé et publié par P.-J.-B. Nougaret, à Paris l'an V^e^, juin 1797 ; tome II, *Journal des événements arrivés à Port-Libre depuis le 27 frimaire l'an 2, jusqu'au 6 thermidor l'an III.*

Sainte Wildegeforthe (XI, 622). — Wildegeforthe est évidemment un surnom Les tables hagiographiques renvoient à sainte Liberate, — qui en est un autre.

On trouve [Petits Bollandistes] trois saintes de ce nom, vierges également captives des Barbares et qui vécurent, à 50 ans près, à la même époque.

L'une, vierge à Côme, en Lombardie (581) ; une autre, vierge à Pavie (495), sœur de l'évêque saint Epiphane et de trois autres vierges,

Honorée, Lumineuse, Spécieuse, toutes captives d'Odoacre ; et enfin, sainte Liberate, ou sainte Livrade, vierge et martyre en Aquitaine, sœur de trois autres vierges, comme celle de Pavie, Dode, Genivère et Quiterie, et à laquelle on peut appliquer les deux vers suivants [Sautel, *Amus sacer poeticus.*]

Virgineo metuens formosa puella pudori
Nam nitet eximio pulcher in ore decor.

« C'était une jeune fille, charmante de sa beauté et de sa pudeur, jalouse de conserver sa virginité ».

Cette sainte Liberate a donné son nom à plusieurs localités, entre autres à Sainte-Livrade (Agen), dont les habitants reçurent, au XVI[e] siècle, des moines de l'abbaye du Grand-Selve, la plus notable partie des reliques de la sainte.

Dans le diocèse d'Agen, on pense qu'elle est la même que sainte Wildegeforthe, honorée en Espagne, en Portugal et sous d'autres noms en Allemagne, en Flandre et en Angleterre, à laquelle le ciel aurait subitement envoyé une longue barbe pour l'aider à conserver sa virginité.

Tamayus, cité par les *Bollandistes*, fait naître les quatre sœurs de Catilius et Calsia.

Les manuscrits *Rubæ Vallis* en Brabant et *Bodecensium* en Westphalie, qui ont adopté la version espagnole, ajoutent que Calsia était issue de la race de l'empereur Julien.

Cette version porte que les filles de Catilius, pour échapper à leurs parents idolâtres, se retirèrent en divers lieux, où elles souffrirent le martyre, entre autres sainte Liberate, dans l'Agenais.

Fêtée le 28 janvier, elle l'est encore le 20 juillet, car on lit : [*Petits Bollandistes*, 20 juillet, t. VIII. p 498].

En Portugal, sainte Vilgeforte, vierge et martyre, qui soutint divers combats, pour la foi et pour la chasteté, triompha glorieusement par le supplice de la croix.

La légende allemande, relative à la métamorphose, proviendrait de Munich.

Du reste, pour plus amples informations, voici la teneur du texte [t. II, p. 96] :

Sainte Liberate naquit au IV[e] siècle en Espagne de parents idolâtres, Catilius, roi de Galice et Callia. Persécutées par leur famille, les quatre sœurs partirent en Aquitaine, où elles furent dénoncées par leur père au gouverneur Montérus, qui, après les tortures usitées, leur fit trancher la tête. Liberate, martyrisée dans la forêt de Montus (Tarbes), fut ensevelie dans l'église de Saint-Jean-de-Mazères, puis, en 1342, dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Sever de Rustau, à la demande de l'évêque de Tarbes, Pierre-Raymond de Mode Brune, ainsi que l'atteste l'inscription du couvercle de la châsse de marbre blanc. A l'époque des guerres de religion, le corps de sainte Liberate fut reporté à Mazères, où il est encore.

L'abbaye de Grand-Selve possédait, depuis plusieurs siècles, une partie des reliques de la sainte, et ce fut au XVIII[e] siècle que l'abbé en remit une notable collection à la paroisse de sainte Livrade, dans l'Agenais, où les femmes en couches l'invoquent pour leur délivrance.

C'est le P. Cahier [*Caractéristisques des saints*] qui, en France, au-

rait exhumé la légende, toute moyenâgeuse, de la barbe. Sainte Liberate, dit-il, est représentée barbue et mourant en croix. On en raconte des choses tout à fait merveilleuses, mais qu'il faut voir surtout dans les vieux auteurs espagnols et portugais, qui ne ménageaient plus l'extraordinaire à leurs saints privilégiés. Elle était, dit-on, fille d'un roi païen de Lusitanie, qui, ayant ses Etats envahis par un roi de Sicile, lui promit sa fille pour épouse, afin d'avoir la paix. Wildegeforthe pria Dieu de lui venir en aide pour éviter ce mariage, et une longue barbe garnit son menton. Son père, furieux, la fit crucifier.

Selon d'autres, la ressource extraordinaire de la sainte avait pour but d'échapper aux sollicitations de son père, légende qui a surtout fleuri dans les pays du Nord.

Ce nom de Liberata, provenant de la façon dont le ciel l'avait débarrassée du mariage, fut bientôt synonyme de sainte Debarras. L'idée qu'elle pouvait être particulièrement secourable aux femmes qui voulaient se débarrasser de leur mari est venue d Angleterre, et la *Revue britannique* a consacré jadis une étude à cette singulière dévotion anglaise et à la légende primitive.

Ce terme *Liberata, Debarras* est devenu en Allemagne : *Ohnkummer, Ohnkummernuss, Kummernis, Kummernissa, Sanct-Gehulf* ; en Flandre, *Ontcommera, Onkommera, Ontcommène, Regenflegis, Regnufledis* ; en Angleterre, *Sainte Uneumber* ; et, en différents pays, pour les livres liturgiques, *Liberata, Liberatrix, Eutropia.*

Le P. Cahier, donnant son opinion personnelle, émet une hypothèse, peut-être plausible, peut-être erronée, et qui émane soit d'un esprit critique, soit d'une ignorance bien naturelle de ces faits de trichose émotive, due à une poussée tardive de lanugo.

Il pense que ces insignes de cette princesse miraculée ne sont qu'un détournement de la piété envers le célèbre crucifix de Lucques La dévotion envers cette image était si répandue au XII[e] siècle, que Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, ne jurait que par le *Saint voult de Lucques*. Comme ceux de ce temps là, ce crucifix était vêtu et couronné. Longtemps après, la robe aura fait penser à une femme, qui, grâce à sa barbe, sera devenue la vierge forte.

Un autre détail, qui est commun avec un prodige arrivé dans un des sanctuaires de la vierge, est celui-ci :

Pour ne pas laisser user les pieds du crucifix de Lucques par les baisers des pèlerins, on l'avait chaussé d'argent. Or, prodige qui augmenta encore la gloire de sainte Wildegeforthe, un pauvre ménétrier, qui serait venu jouer un air devant sa statue, aurait été récompensé par une des mules, qui se serait détachée d'elle-même et l'aurait payé de sa peine.

Ce fait étrange est-il emprunté à Lucques ? En tout cas, il a traversé les pays slaves et germaniques.

Je reprends le passage de Huysmans (V. *Chronique*, XI) : « Cette statue, longtemps désignée sous le nom de Christ Androgyne, se retrouve à *Wattetot-sur-Mer*, en Normandie, à *Fanville, à Wissans*, en Pas-de-Calais, à *Mazères*, dans les Hautes-Pyrénées.

« Une estampe de Waldor, datée de 1622, représente la même personne et, à genoux devant elle, un ménétrier qui joue du violon. »

Connaîtrait-on une reproduction de cette estampe, des statues ou tableaux des pays indiqués, du Christ habillé de Lucques ?

Quelle serait, en Europe, d'après les monuments ou les textes, la

géographie de cette dévotion, ce qui donnerait peut-être un renseignement ethnographique ?

Dr F. Houssay (de Pont-Levoy).

— Depuis que je vous ai adressé le dessin de *Sainte Affligée*, vénérée à l'église Loretto, à Prague, j'ai reçu, sur cette sainte et sur sainte Wilgeforte, de nouveaux renseignements du professeur Matiegko. Suivant des recherches faites à Prague par de savants ecclésiastiques, *Sainte Affligée* et *Sainte Wilgeforte* n'auraient jamais existé et le point de départ des pieuses légendes des deux saintes barbues aurait été des christs barbus, vêtus de la robe byzantine et couronnés, rapportés de Constantinople par les Croisés.

A. Le Double.

— Il est au moins une autre église, en France où sainte Wilgeforte est honorée. Dans l'église de la petite station balnéaire de Wissant (près Boulogne-sur-Mer), se voit un bas-relief, en bois colorié, représentant une femme à barbe crucifiée, avec le « Sainte Wilgeforte, p. p. n. » traditionnel ; et je crois bien qu'au-dessous se lisent quelques lignes racontant la légende de la sainte, conforme à ce qu'a dit la *Chronique*.

H. F.

Statues de la Santé et de la Maladie, à Trianon (XI, 730). — Un de vos correspondants, R. L., demande, dans votre de plus en plus intéressante *Chronique* (no 21, p. 730), ce que sont devenues les statues de la *Maladie* et de la *Santé*, à Trianon.

Je connais très bien les Trianons et les parcs de Versailles, pour y avoir promené, pendant une année militaire, ma tristesse de déraciné et mes ennuis de désœuvré, mais je ne me souviens pas d'y avoir jamais vu des statues symbolisant la Maladie et la Santé.

Pourtant, si je vous écris à ce sujet, c'est que la phrase, équivoque d'ailleurs, de Desjardins, pourrait bien être l'écho d'une légende singulière, éclose dans l'imagination des petits bourgeois versaillais, légende qui m'a été souvent contée *à moi-même*, artilleur badaud, par d'autres badauds pékins, et que j'ai toujours écoutée avec intérêt et admiration... pour la façon dont on *écrit* l'histoire.

Vous avez pu voir, de chaque côté des rampes qui embrassent le bassin de Latone, en descendant de la terrasse au Tapis vert, deux statues de marbre blanc : à gauche, une femme couchée, allégorie de quelque *Source ;* à droite, un homme couché (remarquer en passant que tout autour du palais du roi-Soleil, les statues elles-mêmes se prosternent et n'osent lever la tête), c'est le classique *Gaulois blessé* ou *Gladiateur mourant*. Or, merveille d'imagination, ce gladiateur est devenu Christophe Colomb ! Cela vous étonne ? pourtant c'est ainsi : oui, le gladiateur, c'est Christophe Colomb, retour d'Amérique, et la Source, c'est sa Dulcinée ! Vous vous demandez quel rapport cela peut avoir avec les statues de Desjardins .. Attendez ! Christophe Colomb a attrapé la vérole en Amérique (parfaitement !) : cela se voit bien au large *ulcère* qu'il porte au flanc et regarde avec mélancolie ;... mais ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il a rapporté ce cadeau à sa bien-aimée, assise en face.., et remarquez que celle-ci n'a pas l'air de s'en trop mal porter, *parce qu'elle est soignée*, comme le prouvent les

vases d'onguent, l'*éponge* et même la *cuvette renversée*, d'où l'eau lustrale s'écoule...

Les *attributs* de la Source se sont ainsi transformés, dans l'imagination populaire, en *matériel de pansements*, et aussi en artisans de la *Santé*, qui s'épanouit sur sa figure ovale de marbre, en face de la *Maladie* de ce pauvre Christophe Colomb, qui a négligé de se soigner (la vérole dans ce temps-là était bien pire qu'aujourd'hui), et qui succombe, sous les yeux de sa maîtresse, au chancre qui le ronge.

Et voilà !

Peut-être, dans quelques siècles, la filiation de ces statues venant à se perdre, et la tradition populaire subsistant, montrera-t-on aux visiteurs surpris la statue de *Christophe Colomb et de sa maîtresse*, de la *Maladie* et de la *Santé*.

Cette histoire idiote, et pourtant authentique, est plus intéressante, au fond, qu'on ne pense, car on y prend sur le fait la création des légendes ; et le philosophe se demande avec inquiétude si plus d'un document historique n'a pas été ainsi *truqué*, à contre-sens de sa vraie nature...

L. Artault de Vevey.

La peur de la mort et l'instinct de la mort naturelle (XI, 788). — Dans la *Chronique médicale* du 1er décembre, le Dr Callamand demande si quelqu'un a jamais rencontré d'exemples du besoin de mourir chez les vieillards.

Sur cette question intéressante, je crois que tous les médecins ont fait de fréquentes observations. Pour moi, j'ai remarqué que beaucoup de vieillards, ayant atteint 80 ans, déclarent couramment qu'ils craignent non la mort, mais la souffrance ; et, comme corollaire, ils ajoutent qu'ils voudraient bien être morts. Ce sont là des réflexions que j'ai entendues cent et cent fois. Il est facile de comprendre que ces vieillards ne parlent ainsi, que parce qu'ils ont la vraie terreur de la mort, qu'ils savent prochaine : cette obsession est un supplice tel, qu'ils appellent sans cesse la délivrance, c'est-à-dire la mort. Il ne semble pas y avoir là un besoin instinctif de mourir, analogue au sommeil. D'ailleurs l'observation des ramollis, dont l'intelligence est éteinte, montre qu'ils deviennent des gloutons chez qui rien n'indique le besoin de cesser de vivre.

D'un autre côté, j'ai remarqué bien des fois que la peur de la mort, sentiment complexe et très vif chez le malade encore cramponné à la vie, disparaît totalement, lorsque la force vitale est vaincue et que la mort s'approche. J'ai souvent noté alors une résignation simple et sans effort, qui me paraît véritablement instinctive. Est-il superflu d'ajouter qu'elle existe aussi bien chez le chrétien que chez le libre penseur ? Dr Hervouet.

Où est enterré Diderot ? (IV, 245). — Diderot est, dit-on, inhumé à Saint-Roch, mais aucune inscription, ni aucune pierre tumulaire, n'indique que celui qui faisait publiquement profession d'athéisme ait été enterré dans cette église.

Les registres de la paroisse, restés intacts depuis la construction de Saint-Roch, c'est-à-dire vers l'année 1640, ne font aucune mention de cette inhumation. H. B.

Chronique Bibliographique

Dr Landrin, *De l'iboga et de l'ibogaïne*. Un vol. Rousset, éditeur.

L'iboga est une plante exotique, et l'ibogaïne l'alcaloïde tiré de sa racine, qui agit comme névrosthénique toni-cardiaque, excitant de la nutrition. Ce médicament nouveau tiendra-t-il longtemps l'affiche ? Hélas ! que nous en avons vu disparaître dans l'oubli, de ces panacées à naissance illustre, à déclin rapide !

***

Dr J. Récamier, *Traitement du cancer utérin inopérable*. Un vol.

Le cancer utérin, qui n'est susceptible d'aucune intervention chirurgicale, est d'un traitement bien difficile. Ce sont les indications de ce traitement que le Dr Récamier vient de préciser avec beaucoup de méthode : traitement palliatif de l'hémorrhagie et de l'hydrorrhée, de la douleur, de l'urémie, de l'anurie, de l'état général, par les moyens médicaux ou par de petits débridements, des résections de filets nerveux, des cautérisations et injections interstitielles. M. Récamier n'a pas la prétention de guérir l'incurable maladie, mais certainement il l'atténue, — et c'est déjà un beau résultat, en attendant le miraculeux sérum qui persiste à ne pas vouloir sortir des laboratoires.

***

Alfred Duquet, *La Victoire à Sedan*. Un vol. in-18. Albin Michel, éditeur.

M. Duquet est un historien militaire dont de nombreux travaux ont consacré la légitime réputation. Ses ouvrages sur la guerre franco-allemande sont désormais classiques. Il nous donne aujourd'hui de la journée de Sedan une étude critique, dans laquelle il rend nettement responsable du désastre le général Ducrot. On sait quels avatars le haut commandement eut à subir dès l'heure où Mac Mahon, blessé, quitta le champ de bataille. M. Duquet, avec preuves à l'appui et cartes en mains, montre comment le général Ducrot, par une mauvaise tactique, se laissa enfermer dans le cercle de fer prussien, au lieu de marcher résolument, comme le voulait le général de Wimpfen, vers une offensive qui peut-être nous eût donné la victoire.

***

Rétif de la Bretonne (Collection des plus belles pages), *Société du Mercure de France*, Paris.

La librairie du *Mercure de France* a pris une louable initiaive, celle de publier les *meilleures pages* des auteurs quasi-classiques, injustement oubliés du grand public. Dans toute l'œuvre de Rétif de la Bretonne, l'anthologiste a choisi des extraits finement écrits, qui redonneront un peu d'actualité à ce délicat conteur du XVIIIe siècle, ce peintre de mœurs d'une société bourgeoise, éclipsée par le raffinement et le luxe de la cour et de l'aristocratie. Et de la sorte,

beaucoup de gens sauront enfin ce que fut le véritable Rétif de la Bretonne, dont Jean Lorrain se pique d'être l'héritier naturel.

***

Dr Keim, *Traitement des hémorrhagies puerpérales*. Un vol. Vigot, éditeur. — Dr Contet, *Les méthodes de rééducation en thérapeutique*.

Les hémorrhagies constituent un des accidents les plus fréquents de l'état puerpéral, aussi bien au cours de la grossesse que pendant le travail et les suites de couches. Dans un traité fort bien conçu, le Dr Keim a passé en revue l'étiologie et le traitement de ces hémorrhagies. La théorie a, dans son ouvrage, cédé le pas à la pratique ; aussi ce livre intéressera tous les accoucheurs, et d'une façon générale tous les médecins praticiens.

Le Dr Contet s'est attaché à vulgariser les méthodes de rééducation au cours des névropathies qui ont altéré les fonctions psychiques. C'est là un chapitre de thérapeutique intellectuelle, de psychothérapie encore peu connu, mais très important, puisque l'auteur prétend avoir pu instituer par cette méthode le traitement de l'idiotie. La psychothérapie est une acquisition récente de la psychiâtrie et sera certainement féconde en résultats pratiques.

***

Dr Foveau de Courmelles, *L'Année électrique*, 1904 ; un vol. Béranger, édit.

On connaît la compétence du Dr Foveau de Courmelles en matière d'électrothérapie. Chaque année, il donne une Revue générale fort complète de faits nouveaux et des progrès de l'électricité industrielle et médicale. L'année 1904 ne le cède en rien, comme intérêt, à ses devancières. Nous signalerons plus particulièrement les chapitres sur l'argon, l'électro-chimie, les fours électriques, la télégraphie sans fil, les sous-marins de guerre, la radiothérapie, les rayons N, la photothérapie, le radium, etc.

C'est une œuvre excellente de vulgarisation, qui a sa place dans toutes les bibliothèques scientifiques et médicales.

M. de Fersen, *Messes Noires*; *Lord Lyllian*. Un vol. in-8°, Messein. éditeur ; — Georges de Dubor, *les Héroïnes de l'Amour*. Un vol. in-8°, Darragon, éditeur ; — Johannès Gravier, *Le Calvaire d'un Docteur*, roman, Flammarion, éditeur ; — Jean-Bernard, *La vie de Paris*, 1904. Un vol. in-18, Lemerre, éditeur.

M. de Fersen célèbre l'amour uraniste avec une conviction profonde. Son héros, lord Lyllian, initié par le poète Shilde, — lisez Oscar Wilde, — aux mystères de la passion unisexuelle, est un joli type de névrosé et de perverti. A ce titre, il retient l'attention du médecin ; mais M. de Fersen ne le juge qu'en poète, et la divine poésie lui masque les brutalités répugnantes de la réalité. Son livre est intéressant, joliment écrit avec, çà et là, l'émaillant de charmantes fleurs, des descriptions très naturistes, ainsi que des pages d'une fine psychologie. Messes noires, soit, mais combien préfèrent encore les messes roses de l'amour féminin et la positive beauté d'une Vénus Callipyge, à l'équivoque gracilité d'un Ganymède !

***

C'est précisément aux héroïnes de l'amour féminin que M. Georges de Dubor consacre son volume En une série de nouvelles rapides, il narre les aventures anthentiques de femmes d'autrefois, qui ont aimé au point de sacrifier à l'amant ou à l'époux le meilleur de soi-même : les unes ont refusé une couronne, pour rester fidèles à la foi jurée ; d'autres ont tué pour venger la mémoire d'un être cher ; d'autres ont incendié ou empoisonné, ou sont mortes de faim sur le tombeau de l'aimé, ou ont couru, joyeuses, à la guillotine, pour y consacrer leurs noces éternelles... Depuis six mille ans qu'il est des femmes, et qui aiment, quelques-unes sont sublimes, pendant que tant d'autres sont les papillons volages du baiser, papillons diaprés et écervelés. Du moins, M. de Dubor, qui paraît avoir foi dans l'amour, a-t-il écrit un livre sincère, parfois émouvant, toujours intéressant.

***

Le Calvaire d'un Docteur ! titre bien allégorique et qui résume à lui seul toute la misère médicale. Le Dr Pierre Trialoup, fils d'un charlatan de village qui a fait fortune en vendant du *baume des Suppliciés* et de *l'onguent du bourreau*, est un ancien interne qui végète à Paris. Brouillé avec ses parents qui ne lui envoient pas un sou, il lutte pour arriver à l'agrégation ; mais en attendant le jour où enfin il sera, par sa situation officielle, à l'abri du besoin, il vit d'expédients. Seul, un beau mariage peut le tirer d'affaire. Il est sur le point d'entrer dans la famille d'un riche commissaire-priseur, quand le père Trialoup, qui n'a pas pardonné à son fils d'être devenu un médecin, c'est-à-dire son pire ennemi, fait rompre le mariage projeté. Adieu veau, vache et cochon ! C'est la dégringolade qui commence ; notre docteur descend tous les échelons de la misère ; finalement il devient charlatan comme son père : c'est encore le meilleur moyen de réussir.

M. Gravier a écrit là une œuvre amère, très pessimiste, outrée de fantaisie à certains endroits, mais combien vraie dans le fond ! On ne dira jamais assez au grand public combien la situation des médecins n'est dorée qu'en apparence et les difficultés de leur existence précaire. Félicitons M. Gravier de l'avoir entrepris, et que ce livre soit lu par les pères de famille soucieux de l'avenir de leurs enfants : ils les détourneront alors de l'Ecole de médecine, qui confère à ses élèves un parchemin leur donnant le seul droit de mourir de faim.

***

M. Jean-Bernard, un des publicistes les plus parisiens, a rassemblé dans un volume ses articles d'actualité de 1904. Ils constituent une curieuse revue d'ensemble de l'année écoulée. Le théâtre, la politique, la diplomatie y sont l'objet d'études curieuses, parfois indiscrètes. Citons notamment les chapitres sur Louise Michel, le voyage de M Loubet à Rome, la princesse Mathilde, Waldeck-Rousseau, l'affaire Syveton, etc. La *Vie de Paris* est en quelque sorte « un cabinet secret de l'histoire » contemporaine, ce qui n'est pas un mince éloge ; c'est, à mon sens, le mieux qu'on puisse en dire.

Dr Lucien Nass.

La « Chronique » par tous et pour tous

De quand date la brouette ?

La question de la brouette de Pascal semble hors de discussion ; que Pascal ait imaginé cet instrument, c'est possible ; qu'il ait ignoré l'invention de ses prédécesseurs, c'est encore possible ; mais, en fait, la brouette existait bien avant lui. M. Christian relève la présence d'une brouette dans une gravure de 1481, et je me souviens avoir vu, en 1873, dans l'église de Roye, un vitrail qui montre un diable transportant en brouette un de ses futurs administrés. De quand date le vitrail en question ? Je ne sais ; mais on me l'a signalé comme fort ancien ; c'est, en tout cas, une question facile à élucider, par l'intermédiaire d'un confrère de Roye (Somme). D^r^ Du.

L'auréole des saints (1).

Plusieurs faits ont certainement donné l'idée de cette auréole lumineuse ; non seulement les faits du genre de ceux que cite notre confrère, mais encore d'autres, de nature différente. C'est ainsi que, sous l'influence des orages, on a vu les cheveux de certaines personnes se hérisser et donner des étincelles lumineuses, quand on approchait la main de leur tête.

L'histoire des miracles est intéressante à consulter, sous ce rapport, car elle nous donne les anecdotes les plus instructives à cet égard, en nous citant des cas authentiques de feu St-Elme ou d'électricité lumineuse aux extrémités des cheveux des pointes de lance, des glaives, etc., etc. Nous avons même relevé un cas absolument authentique de foudre globulaire : lors de la dédicace de l'oratoire de Grégoire de Tours, dans son palais épiscopal, où l'on transportait des reliques de saint Martin. Chose capitale ici, notre grand historien n'y voyait qu'une preuve de l'authenticité des reliques de ce saint, auquel on attribuait précisément des phénomènes lumineux de ce genre dans le cours de sa vie : tête auréolée, globe de feu parti de sa tête, pour aller se perdre à la voûte de l'église, pendant qu'il officiait, etc. Dr Bougon.

***

Avant de lire dans la *Chronique médicale* une note tirée de la *Presse médicale*, sur l'auréole des saints, qui semble attribuer cet ornement à une représentation de phénomènes pathologiques lumineux des plus rares, je m'étais formé sur ce sujet une opinion toute différente, en lisant les travaux sur l'Egypte ancienne de Maspero. L'Egypte a été le berceau de toute civilisation. C'est du moins d'elle que nous vient la nôtre par les Juifs et les Grecs. C'est par eux aussi que nous vient notre religion, par Jésus, saint Paul et saint Luc.

En Egypte, Horus, le Soleil, a été le premier dieu. Il était naturellement représenté avec une auréole qui figure cet astre, contrairement à son ennemi Sit (Satan), le dieu du désert, qui était le dieu du mal.

L'auréole est ainsi devenue, par la suite, l'ornement essentiel de toute divinité bienfaisante. Les dieux qui ont suivi et les Pharaons eux-mêmes, devenus même de leur vivant de véritables dieux, ont été

(1) V. *Chronique*, XII, 488.

représentés avec l'auréole, symbole du soleil. Nos saints, si on ne se paye pas de mots, sont de véritables petits dieux, analogues aux dieux subalternes des religions primitives. Ils portent eux aussi l'auréole par tradition et pour les mêmes raisons.

Le Saint-Sacrement, entouré de ses rayons dorés, n'est-il pas Horus lui-même, le principal, le premier dieu ? Dr Pigeaud.

Le prognathisme des Habsbourgs.

Comment douter que Marie-Louise eut la lippe autrichienne : écoutez plutôt ce que dit à ce sujet le général Lejeune, qui avait fait partie de l'état-major du maréchal Berthier, chargé d'épouser cette princesse à Vienne, par procuration.

Dans les Mémoires du général baron Lejeune, on peut lire cet intéressant portrait de la jeune archiduchesse :

« A mon retour en France, l'empereur Napoléon m'emmena dans son cabinet, à Compiègne, et me prit en particulier. Il m'interrogea sur sa jeune femme, de l'air d'un amoureux fort épris, en se livrant à la gaîté la plus vive. Il se fit apporter le portrait que j'avais esquissé de la princesse au théâtre de Vienne, et me questionna sur toutes les parties de la ressemblance, et de suite il s'écria : Ah ! c'est bien la lèvre autrichienne des Habsbourgs (dont il me montra les médailles) ; puis il me fit placer à côté de lui, et se penchant sur la table où était la lampe, il se prit à examiner ce portrait, dont il paraissait amoureux, en en détaillant tous les traits ; il me demanda s'il n'était pas flatté... Il répéta : « c'est bien la lèvre autrichienne, n'est-ce pas ? — *en avançant lui-même un peu les lèvres* (pour faire une sorte de moue analogue). — « A-t-elle de cela et de cela ? Dites, dites, dites bien tout ! » Et alors, il se frotta les mains en riant, comme un homme heureux. .

Dr Bougon.

ERRATUM

Paris, 3 août 1905.

Mon cher Directeur,

Dans le no 15 de la *Chronique médicale*, article *les Manies de Napoléon Ier*, page 525, huitième ligne, je lis : « N'était ce pas plutôt Sirius qui projette au midi des feux si éclatants au-dessus de l'horizon dans nos belles nuits d'été ? »

Sirius ou * du Grand Chien est une étoile *d'hiver* pour nos contrées ; « dans nos belles nuits d'été », son mouvement apparent se fait du côté du *Nord* et porte l'étoile jusqu'à 59° 44' 56" *au-dessous* de l'horizon de Paris.

Le 22 juin, au solstice d'été, Sirius se lève sur l'horizon de Paris à environ 7 h. 1/4 du matin ; et le 22 septembre, à l'équinoxe d'automne, il se lève à environ 2 heures du matin.

Au milieu de l'été, le 8 août, le soleil entrant dans le 15e degré du Lion, Sirius se lève à 4 h. 1/2, un quart d'heure à peine avant le soleil, et passe au méridien de Paris vers 9 h. 1/2 du matin, à 24° 34' 42" au-dessus de l'horizon.

Ne pas chercher Sirius dans le ciel en ce moment 3 août.

Veuillez excuser, mon cher Directeur, cette remarque extra-médicale et croire à mes sentiments tout dévoués. Jules Sottas

---

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 18 15 Septembre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Philologie Médicale



Le testicule pathologique dans Rabelais,

par M. le Dr Albarel (de Névian).

Dans le chapitre xxviii du Tiers Livre, frère Jean des Entommeures répond à la litanie que lui a débitée Panurge dans le chapitre xxvi. Frère Jean commence ainsi : *C flatry*, *C. moisy*, et fait succéder les épithètes aux épithètes pour qualifier le peu de valeur des glandes génitales de Panurge. Le bibliophile Jacob apprécie en ces termes cette suite de qualificatifs : « Il serait difficile de donner un sens précis à « chaque mot de cette kyrielle qui n'a pas été faite pour montrer la « richesse de notre langue, mais seulement par allusion aux litanies des saints. »

Tel n'est pas notre avis. Si on prend un par un tous ces mots et si on en recherche le sens, on arrive à leur donner une signification précise, se rapportant à une même idée : la déchéance du testicule. Je me suis efforcé d'étudier et de préciser le sens de ceux qui ont trait aux maladies de la glande et je suis arrivé à me convaincre que toute la pathologie testiculaire, telle qu'elle était connue au xvie siècle, se trouve dans la fameuse litanie.

Rabelais connaissait bien ces « verolez tres precieux » auxquels il dédiait ses œuvres : « O ! quantes foys nous les avons veu, à l'heure « que ils estoient bien oingtz et engressez à poinct, et le visage leur « reluisoyt comme la claveure d'un charnier, et les dentz leur tressail« loyent comme font les marchettes d'un clavier d'orgues ou d'espi« nette quand on joue dessus, et que le gosier leur escumoit comme à « un verrat que les vaultres ont aculé contre les toilles ! » Aussi c'est une véritable débauche de qualificatifs. Nous en trouvons pour chaque période de la syphilis testiculaire. Ce qui prouve que maître Rabelais avait été appelé plus d'une fois à donner ses soins aux avariés de l'époque.

Ouvrons un traité de chirurgie et suivons pas à pas la description de la syphilis testiculaire.

1° « Le scrotum devient épais, légèrement adhérent, d'une couleur « plus foncé. » *C basané.*

2° « Les bourses prennent un volume exagéré. » *C. vietdazé.* Le mot

vietdaze que Rabelais emploie dans d'autres passages de son livre signifie *verge d'âne*, en languedocien. *C. vietdazé* a donc le sens de *c. d'âne*, c'est-à-dire augmenté de volume.

3° « Le testicule est gros et lourd, de consistance dure, ligneuse. » *C. fusté*, c'est-à-dire *dur comme du bois*, du mot *fust*, bois; il est synonyme de *ligneux*. *C. corneté*, dur comme de la corne. *C. talemousé :* le *talemouse* était un gâteau dur analogue au *cassemuseau*. Il ne faut pas oublier que Rabelais avait comparé les os à des *cassemuseaulx : C. talemousé* veut donc dire *dur comme un os*.

4° « Quand les lésions sont abandonnées à elles-mêmes, elles abou- « tissent à l'un des modes de terminaison que voici : *atrophie*, *ramol- « lissement*, *fistule ou fongus*. »

a) *Atrophie : — C. chétif, C. mince, C. effilé, C. diminutif*, qui a diminué de volume ; *C. liegé*, devenu léger comme du liège.

b) *Ramollissement : — C. farineux*, mou comme de la farine; *C. de matafain*. Le *mato-fam* en languedocien, *mate-faim* en vieux français, était un gâteau fait d'une pâte lourde et rassasiant très vite, d'où lui est venu le nom qui signifie *faisant disparaître la faim*. *C. de matafain* signifie donc *mou comme de la pâte*. *C. amadoué*, mou comme de l'amadou. *C. fené :* on a traduit par *fané*, tel n'est pas le sens. Il vient du languedocien *fe* ou *feu*, foin. *Fené* veut dire rempli de foin, mou comme du foin. *C. flacque*, flasque, mou.

c) *Fistule et fongus : — C. fistuleux ; C. estiomené*, c'est-à-dire *purulent ; C. gersé*, rempli de gerçures ; *C. ulceré ; C. farcineux*.

Tels sont les divers symptômes de la syphilis du testicule. Nous pouvons encore suivre plus loin le calvaire du vérolé. La glande ramollie se vide, le pus coule et nous avons alors : *C. dissolu*, dont le contenu est en dissolution ; *C. moisy*, *C. chaumeny: chaumeny* est synonyme de *moisy ;* il est languedocien et employé dans le Bas-Limousin pour ce dernier. *C. vermoulu*, *C. mariné : mariné* a ici le sens du languedocien *marinat*, avarié, gâté par l'eau de mer et, par extension, *pourri*.

Quand la substance testiculaire est partie en pus, nous observons : *C. esgoutté*, sec, comme un linge mouillé qu'on a tordu et où il ne reste pas la moindre goutte d'eau ; *C. vidé ; C esgrené*, où il n'y a plus de graine ; *C. exprimé*, synonyme de *esgoutté ; C. ventousé*, d'où on a tiré la substance comme avec une ventouse ; *C. effructé*, d'où on a enlevé le fruit ; *C. devalizé*, à qui on a tout enlevé ; *C. etrippé*, à qui on a enlevé les tripes, c'est-à-dire l'intérieur.

Après tous ces avatars, la puissance génitale des verolez a reçu de fortes secousses, que Rabelais peint par d'autres épithètes : *C. transy*, *C. flatry*, *C. rétif*, qui n'obéit pas lorsqu'il devrait fonctionner ; *C. moulu*, fatigué ; *C. nieblé*, cachectique, faible : ce mot n'est que le languedocien *neblat*, venant de *neblo*, brouillard. *Neblat* signifie *gâté par le brouillard* et par extension on l'applique aux hommes et aux animaux ; on dit : *un ome neblat*, un avorton, un rachitique ; *un agnèl neblat*, un agneau rachitique ; *C. pesneur*, qui prend peine ; *C. esclopé*, *C. usé : C. quinault*, qui est souvent capot ; *C. paralytique*, sans force : *C. perclus*, *C. pantois*, qui s'essouffle facilement : ce mot vient du languedocien *pantais*, essoufflement ; *C. cornant*, qui corne comme un cheval poussif : il est synonyme de *pantois ; C. anonchaly*, nonchalant : *C. felé*, *C. rance*, *C. rouillé*, *C. manchot : C. constippé*, qui fait ses fonctions difficilement.

Finalement l'impuissance s'accentue et devient définitive : *C. esrené*, éreinté, du languedocien *esrenat*, éreinté ; *C. prosterné*, prostré, du latin *prosternare* ; *C. forbeu*, fourbu ; *C. assassiné* ; *C. aneanty* ; *C. poitry d'eau froide* ; *C. de zéro*, qui ne vaut absolument rien.

Si nous passons à un autre ordre d'idées, nous verrons que les qualificatifs employés par Rabelais ne sont pas moins précis. Ambroise Paré nous sera ici d'un précieux secours, pour bien comprendre le sens de *C. hergneux*, *C. pendillant*, *C. bimbelotté*, *C. avallé*, *C. décadent*, *C. de faillance*, *C. goguelu*, *C. diaphane*, *C. souffleté*, *C. buffeté*, *C. varicqueux*, *C. trepané*, *C. rouy*, *C. putois*.

On doit se rappeler qu'au XVIe siècle, les hernies étaient mises au nombre des tumeurs et que, sous ce nom, on comprenait une foule d'affections des plus disparates. Voici ce que dit à ce sujet Ambroise Paré, dans le chapitre XIV du livre VIII :

« Le mot de *hargne* a esté donné à ceste maladie, parce que « ceux qui en sont vexez (pour la douleur qu'ils sentent) coustu- « mièrement sont hargneux, c'est-à-dire mal plaisans et criards, « principalement les petits enfants. Les anciens en ont fait plusieurs « espèces ; toutesfois il n'y en a que trois propres et vrayes ; a « sçavoir l'*Intestinale* et la *Zirbale* et celle qui est composée des « deux. Les autres ne sont que similitudinaires et peuvent venir « au scrotum ou ès aines, sans que les intestins ou le zirbus soient « hors leur lieu naturel. A icelles les Grecs ont baillé un nom propre, « tant selon le lieu où se fait telle tumeur que selon la chose et « substance qui la fait ; comme quand la tumeur n'est qu'aux aines, « ils ont nommé telle hargne *Bubonocèle*, que nous disons *Inguinale*, « ou hargne incomplète, à cause qu'elle ne tombe dans le scrotum ou « bourse des testicules Car lorsqu'elle y descend, est complète, et si « c'est l'intestin se nomme *Enterocèle* ou *Intestinale* ; si c'est le zirbus, « *Epiplocèle* ou *Zirbale* ; si les deux y descendent ensemble, *Entero-* « *piplocèle*. Si c'est l'eau, *Hydrocèle* ou aqueuse ; si du vent, *Physocèle* « ou venteuse ; et s'il y a de l'eau et du vent ensemble, comme il le fait « ordinairement, prendra semblablement le nom des deux et se nom- « mera *Hydrophysocèle*, c'est-à-dire aqueuse et venteuse. S'il y a ex- « croissance de chair en la substance du testicule ou autour d'iceluy, « telle hargne se nommera *Sarcocèle* ou charneuse ; s'il y a veines « grosses, dilatées et entortillées, *Cirsocèle* ou variqueuse. Si ce sont « humeurs, la tumeur prendra le nom de l'humeur dominant et sera « dite *phlegmoneuse*, *œdémateuse* et aussi des autres comme avons dit « au chapitre des apostèmes. »

La citation est un peu longue, mais elle jette une vive lumière sur la litanie. D'après ce qu'on a lu plus haut, le mot *hargne* s'appliquait à toutes les grosseurs se trouvant dans la région scrotale. Cependant *C. hergneux* semble se rapporter à la hernie vraie, car les autres tumeurs sont clairement désignées. La hernie peut être plus ou moins volumineuse, la masse pend jusqu'à ressembler « aux C... de Lorraine, lesquelles jamais ne habitent en braguette et tombent au fond des « chausses ». Pour qualifier cet état nous avons : *C. pendillant*, *C. bimbelotté* : ce mot vient du verbe languedocien *bimba*, provenant lui-même de l'onomatopée *bim-boum*. *C. bimbelotté* signifie ballotté continuellement pendant la marche, frappant d'une cuisse sur l'autre ; *C. avallé*, qui descend vers le bas : du mot *aval*, en bas ; *C. décadent*, qui tombe ; *C. de faillance*, synonyme de *décadent*.

Parfois la hernie devient très grosse. « Quand, dit Ambroise Paré, « le processus est grandement rompu, les intestins peuvent tomber de- « dans les bourses à la grosseur d'une teste d'homme. » *C. goguelu*, c'est-à dire farci et mou comme un boudin : du mot *gogue*, farce, et en bas-limousin, *boudin*.

« La hargne aqueuse est une tumeur au scrotum, faite à raison d'eau, « laquelle s'y amasse peu à peu... Les insignes sont que la bourse des « testicules s'enfle peu à peu et sans douleur, la tumeur est pondé- « reuse, luisante et transparente. » Cette dernière épithète est bien rendue par *C. diaphane* de Rabelais.

« La hargne venteuse est une tumeur au scrotum, faite de ventosité, « dont la cause est imbécilité de la chaleur naturelle de la partie. » Cette hargne venteuse est désignée par Rabelais sous le nom de *C. soufflelé*, *C. buffeté*, rempli de vent ; l'un venant du français *souffler*; l'autre du languedocien *bufa*. qui a le même sens.

« La hargne variqueuse ou cirsocèle est une tumeur en apparence « de veines dilatées et entortillées autour des testicules et scrotum, « lesquelles sont pleines de sang mélancolique. » *C. varicqueux*

« La hargne humorale est apostème engendrée d'un ou plusieurs « humeurs assemblez au scrotum ou entre les tuniques qui envelop- « pent les testicules et souvent en la propre substance d'iceux. » *C. estiomené*, purulent ; *C. sphacelé* ; *C. trepané*, ouvert pour laisser sortir le pus.

« La hargne charneuse nommée sarcocèle est une tumeur contre na- « ture qui s'engendre autour des testicules, faite d'une chair scirrheuse, « procréée d'abondance d'humeur eras et visqueux (1). » Il s'agit ici du cancer du testicule : *C. rouy*, rongé ; il vient du verbe languedocien *rouï*, ronger ; *C. putois*, qui a une odeur infecte ; *C. ulceré*, et d'autres qu'on peut appliquer indifféremment au C. avarié et au C. cancéreux

On ne peut parler de hernie sans parler de châtrage, car au XVIe siècle les châtreurs, qui allaient de village en village, enlevaient les testicules pour guérir la hernie Ambroise Paré s'élève contre eux, contre ces « chastreux lesquels par leurs cruelles et violentes opéra- « tions mettent le malade en grand danger de mort ». Rabelais fait allusion au châtrage dans plusieurs de ses qualificatifs : *C. supprimé*. *C. extirpé*, *C. spadonicque*, d'eunuque ; *C. bistorié*, châtré en tordant le cordon spermatique, du languedocien *bestourna*, qui a donné *bistourner* en français (*bis tortus*, *tourné deux fois*).

D'autres épithètes s'appliquent à des maladies diverses : *C. entouillé*, enveloppé, du languedocien *enthoulha* : *C. entouillé* signifie C. malade, enveloppé de linges ; *C. eschaubouillé*, couvert de bulles, comme celles qui sont occasionnées par l'eau bouillante : de là vient le mot *echauboulure*, maladie des chevaux ; *C. greslé*, qui porte des cicatrices comme celles de la petite vérole ; *C. crousteleré*, couvert de croûtes.

Comme on a pu s'en rendre compte, là où on n'a vu qu'une longue énumération de mots sans suite, se trouve résumée la pathologie testiculaire telle qu'on la connaissait à l'époque de Rabelais, ce qui prouve l'observation sagace de notre éminent confrère.

Tant il est vrai que la main du maître se retrouve partout !

---

(1) Toutes ces citations sont tirées des Œuvres d'Ambroise Paré, liv. VIII, chap. XVIII.

La Médecine dans le Roman

Michel CORDAY, *Les Demi-fous*, Bibl. Charpentier ; Paul MATHIEX, *Résultats d'un huis-clos*, Albin Michel, éditeur ; Gaston DANVILLE, *Le Parfum de Volupté*, Société du « Mercure de France » ; André AVÈZE, *Charlotte s'amuse*, Albin Michel, éditeur ; Nonce CASANOVA, *Sapho*, librairie Ollendorff ; Gaston DERYS, *La Fiancée nouvelle*, même librairie.

La psychologie devenant une science quasi médicale, il ne faut pas s'étonner des incursions de plus en plus hardies des romanciers dans notre domaine. Ne nous en plaignons pas ; ils nous aident à vulgariser l'hygiène morale et sociale, ils présentent sous des couleurs aimables de graves problèmes que, désormais, la masse ne doit plus ignorer.

Nous avons déjà nos médecins romanciers, et, parmi eux, notre excellent ami André COUVREUR, qui a été le premier à poser devant le public les redoutables questions de l'hérédité, de l'alcoolisme, des tares sociales. Il a eu des imitateurs : des hommes de lettres et de théâtre, — et non des moins célèbres, — ont repris ses idées. Maintenant, nous avons les romanciers cliniciens qui, souvent, sans études spéciales, se lancent dans des sujets de psycho-pathologie, avec plus ou moins de bonheur.

M. Michel CORDAY est de ceux qui, bien documentés, font œuvre de bon aloi. Ses *Demi-fous* sont en bonne place dans l'œuvre médico-littéraire moderne. L'auteur a voulu nous montrer comment l'union d'une jeune fille très saine avec un névrosé pouvait aboutir aux pires catastrophes. La femme, mal mariée, subit un long martyre, associé à un jaloux féroce qui la brutalise ; ses enfants sont marqués d'une façon indélébile : l'un est un fétichiste érotique ; un autre, dégénéré supérieur, âme d'artiste, devient assassin de son père.

Le roman de M. Corday est puissant, écrit dans une langue pure ; mais nous permettra-t-il de lui dire que sa famille des demi-fous pourrait très bien être rattachée à celle des Rougon-Macquart, et que, dans son œuvre immense, Zola avait montré, sous toutes ses facettes, ce prisme de l'hérédité fatale ?

⁂

M. MATHIEX est un auteur gai, qui trouve moyen d'amuser son lecteur avec un cas nettement pathologique, et disséqué en vrai clinicien (1). Un brave provincial a été juré dans une affaire de mœurs. Du coup, il a été déniaisé, et cet époux, qui ne connaissait d'autres voluptés que les joies licites du *conjungo*, se transforme en un paillard libidineux, qui débauche ses bonnes, tue sa femme de chagrin, entretient des filles et tombe dans la démence sexuelle en déflorant. — oh ! si peu, — des petites filles. Bref, il échoue à cette même cour d'assises, pour le même crime qu'il avait eu autrefois à juger.

(1) *Résultats d'un huis-clos* ; Albin Michel, éditeur.

Etude très consciencieuse de dépravation morale, et qui, une fois n'est pas coutume, n'a rien de pornographique. *Rara avis*...



Dans *Le Parfum de Volupté*, M. Gaston Danville se livre à une fantaisie imaginative des plus attrayantes. Son livre est du Jules Verne des meilleurs jours. Il nous fait assister au naufrage d'un navire sur une île volcanique brusquement issue des flots.

Au point de vue médical, nous signalerons tout particulièrement les chapitres relatifs aux hallucinations sensorielles des naufragés, qui ont été pour l'auteur un thème à broderies agréables et finement travaillées. A travers ces lignes qu'on pourrait croire de pure fantaisie, se dissimule une érudition adroite et complète.

Somme toute, *Le Parfum de Volupté* mérite le bruit quelque peu tapageur qu'a soulevé son apparition.



Charlotte s'amuse! Hum! Comme son aîné, Charlot, de célèbre mémoire ? Oui et non. Dans sa prime jeunesse, alors qu'elle est livrée aux tentations de son lit solitaire, Charlotte se laisse aller au petit démon. Plus tard, il lui faut de la compagnie masculine, voire féminine. Elle ne dédaigne donc aucun des plaisirs, aucune des voluptés, permises ou non. Elle finit mal, la pauvre Charlotte, étranglée par un furieux amant : chair à plaisir devenue chair à douleur, — fini de rire !

Si Charlotte s'amuse, le lecteur ne s'embête pas, je vous prie de le croire La mère interdira la lecture de ce livre à son fils, qui serait tenté de le lire d'une main ; quant aux adultes, il ne les effraiera pas.

***

Voici un roman historique, où nous ne trouvons plus rien de médical : c'est la *Sapho*, de M. Nonce Casanova.

On connaît le beau talent de cet écrivain. Dans ce nouvel ouvrage, il a tenté une reconstitution de la Grèce antique, et il a de tous points réussi. Çà et là quelques longueurs, un peu de monotonie, — voulue probablement, — s'harmonisant avec la monotonie de l'azur de l'Hellade, avec celle de l'amour et de la beauté. Mais de quelles larmes la poétesse Sapho pleure le départ de son amant et la désillusion du retour ! C'est un poème en prose que M. Casanova a écrit, puisé aux sources d'une heureuse et délicate inspiration. Il nous montre qu'il y a encore de beaux jours pour le roman historique.



M. Gaston Derys publie un roman qui met en scène un médecin à marier. Celui-ci veut pour femme non pas une sotte vierge, mais une initiée. Chemin faisant, l'auteur nous décrit une scène de vésanie honnêtement documentée.

Roman intéressant, bien écrit, d'une lecture facile, à situations des plus mouvementées.

Dr Lucien Nass.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Une lettre de Guillotin.

Notre dévoué collaborateur, le Dr André LOMBARD, nous communique la lettre suivante, adressée par Guillotin à un membre de sa famille, qui a bien voulu en permettre la reproduction dans la *Chronique*. A remarquer la signature et l'écriture de Guillotin, qui devaient se modifier sensiblement quelques années plus tard.

Vous êtes un pinson, mon cher Algay, de ne m'avoir pas fait part d'un événement auquel vous deviez penser que je ne pouvais manquer de m'intéresser extrêmement, par les sentimens d'amitié que je vous ai voüé. J'avoüe que dans les premiers momens et même pendant les premiers jours, ou si vous voulez encore, les premières semaines, vous ne pensiez, vous ne voyiez que celle à laquelle j'apris hier que vous étiez irrévocablement lié, et je suis tout porté à vous passer cet empressement. Mais un mois entier s'est écoulé depuis cette époque, et je l'aprens par tout autre que par vous-même : cela n'est pas pardonable. C'est M. Raynal, auquel j'ai fait une visite, à laquelle m'a engagé un arbitrage où je dois me trouver avec lui chez M. Dumoulin, qui m'a appris que le dernier oüi avait été par vous prononcé le premier d'août dernier. Il me combla de politesses dont je suis persuadé que je vous ai obligation. Une autre fois, je vous en remercierai : quant à présent, je me borne, toute rancune cessant, à vous témoigner la joie que j'ai ressentie, en aprenant que vous aviez consommé le sacrifice de votre Liberté, en vous soumettant au joug du mariage ; heureux joug pour qui sait se le rendre tel. Je ne doute point que vous n'ayez fait un choix tel que je vous le désirais et que par conséquent tous vos instans ne soient marqués par quelque nouveau plaisir. Si mes vœux sont accomplis, vous continuerez d'en joüir longtems, en sorte que vous puissiez voir *filios filiorum tuorum*. Je compte partir pour la campagne dans une quinzaine de jours ; mais ce départ n'empêchera point l'envoy des Gazettes, sans pourtant savoir encore quel moyen j'emploirai pour cela, comme j'espere qu'il ne me privera pas de recevoir de vos nouvelles, que vous pourrez adresser chez M. Labottière à la place du palais, chez qui je les ferai prendre. Il n'y a aucune bonne nouvelle à vous aprendre. La Gazette vous en aprendra de très mauvaises.

Adieu, mon cher Algay, ménagez l'huile, si vous voulez que la Lampe dure lontems. Soyez toujours l'ami de votre ami.

GUILLOTIN.

Ce qu'on trouve dans les archives.

Les habitants des villes d'eaux n'avaient pas autrefois les mœurs policées qu'on leur voit aujourd'hui ; nos archives contiennent plusieurs actes qui nous les montrent peu serviables et même hostiles aux visiteurs étrangers. Telle, cette lettre de Catherine de Parthenay, duchesse

Adieu, Mon cher Algay, ménagez l'huile, si vous voulez que la Lampe dure longtems
Soyez toujours l'ami de votre ami Guillotin

de Rohan, qui, étant à Spa en septembre 1611, se plaint au gouverneur du marquisat de Franchimont du trouble apporté à son repos.

Les gens de la duchesse ayant tué le chien d'un des manants, dix à douze jeunes gens du bourg avaient été, de nuit, siffler et faire claquer des fouets ou escourgies devant la maison occupée par la duchesse.

Les registres de la Cour de justice relatent, d'autre part, un procès intenté contre un individu qui avait blessé dangereusement une dame d'Aix-la-Chapelle venue pour prendre les eaux. L'attentat était d'une nature toute spéciale (1701).

Avant de résumer les faits, il importe de dire que, dès le commencement du dix-septième siècle, il existait près de la source ferrugineuse, jaillissant au centre de Spa, une salle publique où les buveurs s'abritaient pendant les jours froids ou pluvieux. On y avait annexé des lieux d'aisance, qui, comme la salle, du reste, étaient bâtis sur le ruisseau voûté à cet effet.

Or, un matin, à l'heure où les étrangers emplissaient ce lieu de réunion, des cris perçants, cris de douleur partis d'un des cabinets, mirent toute l'assemblée en émoi... Un individu, descendu dans le lit du ruisseau, s'était glissé furtivement sous les voûtes et jusque sous l'une des secrettes (*sic*), occupée à ce moment par une dame, qu'il avait piquée vivement au fondement au moyen d'une gaule pointue.

L'enquête et l'interrogatoire de divers témoins ne nous apprennent ni le nom du quidam qui avait eu cette idée scélérate, ni quelle suite eut pour l'étrangère cette... *acupuncture*.

Albin Body.

Ancienneté du traitement de la variole par le rouge.

John Gaddesden, auteur du traité *Rosa Medicinæ*, et qui mourut en 1361, traita le fils du roi Édouard Ier de la variole, en l'enveloppant dans un vêtement écarlate et en le plaçant dans un lit et une chambre avec des rideaux écarlates, et le patient se rétablit, sans jamais montrer une trace de petite vérole.

A rapprocher des travaux de Finsen et Foveau de Courmelles (1), remontant à 1894 et 1895 et conseillant les rideaux rouges dans la chambre des varioleux.

Nous avions reçu la communication ci-dessus, quand nous est tombé sous les yeux un article, publié sous les initiales E. C. dans la *Gazette médicale du Centre* (1er juillet 1905), qui traite du même sujet.

L'auteur a découvert, dans un livre publié au dix-septième siècle, *le Cours de médecine en françois, contenant le miroir de beauté et santé corporelle*, par Louys Guyon Dolois, sieur de la Nauche (édition de Lyon, 1675), l'exposé du traitement de la variole par la couleur rouge.

Voici le passage s'y rapportant : « ... On enveloppera les malades en des linceuls ou draps *teints en rouge*, mesme les courtines du lit et couuertes doiuent estre de mesme s'il estoit possible ; cecy se pratiquoit déja du temps de Galien, qui ne le reprouue pas en son liure de la curation empirique... »

---

(1) Cf. *Année électrique*, 8e année.

Par exemple, il dit, un peu plus loin, que lorsque l'éruption est sortie, *il ne faut plus user de ces vêtements rouges*. L'auteur ne paraît donc pas d'accord avec les médecins de nos jours, qui prescrivent la couleur rouge ou la lumière rouge pendant tout le temps que dure la maladie.

C'est comme le traitement de la variole par l'obscurité : il est plus ancien qu'on se l'imagine communément. En 1893, le Dr Bénard, de Saint-Germain-en-Laye, rapportait, dans le *Concours médical*, au sujet de ce traitement, dont l'invention remontait alors à une vingtaine d'années, que, déjà au XIVe siècle, et sans doute avant, il était mis en pratique pour éviter les cicatrices. C'est ainsi qu'on trouve dans la vie de sainte Catherine de Sienne le passage suivant, que rapporte le Dr Bénard :

« Sainte Catherine était belle, et la bonne Lappa, sa mère, était deux fois fière de sa beauté, car deux fois elle la lui avait donnée. Lorsque l'impitoyable petite vérole était venue saisir sainte Catherine, elle avait écarté, avec son amour de mère, toutes les causes qui pouvaient laisser des traces sur le visage pur et virginal de sa fille. Rien n'est touchant comme la sollicitude de cette pauvre femme du peuple, veillant nuit et jour, dans la *chambre noire* de son enfant, n'y laissant pénétrer ni un souffle d'air ni un rayon de lumière. »

N'est-ce pas le cas de répéter : *Multa renascentur quæ jam cecidere?*

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

La vérité sur la Tuberculose, par F. Aurigo. A. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Histoire de la Compagnie Royale des Indes orientales, par Jules Sottas. Plon-Nourrit, éditeurs, Paris. 1903.

Les Charmettes et les Portraits de Mme de Warens, par L. Tider-Toutant. *Gazette des Beaux-Arts*, Paris. 1903.

Toxicologie du Cérium, par le Dr Paul Hollande. Imprimerie Générale de Savoie, Chambéry. 1904.

Virgile puni par l'Amour, par Adolphe Retté. Léon Vanier, éditeur, Paris. 1905.

Les Français de mon temps, par le vicomte G. d'Avenel. Librairie Plon. 1905.

Annuaire des Eaux minérales, par le Dr G. Morice. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Les Troubles oculaires d'origine génitale chez la femme, par E. Berger et Robert Lœwy. Félix Alcan, éditeur, Paris. 1905.

Pages choisies du comte de Gobineau, par Jacques Morland. Société du *Mercure de France*, Paris. 1905.

Pourquoi je suis devenu catholique, par le Dr George-J. Bulle. Victor Lecoffre, éditeur, Paris. 1905.

ÉCHOS DE PARTOUT

Trucs charlatanesques. Le *Sun*, de New-York, mentionne un ingénieux stratagème imaginé par certains médecins américains qui désirent se faire une clientèle.

Les jeunes praticiens du Nouveau Monde dépêchent dans les parcs et les squares quelques puissantes nounous bien stylées. Elles s'approchent des autres nourrices, qui promènent un enfant de rachitique apparence et entrent aussitôt en conversation.

— Mon Dieu, comme cet enfant a mauvaise mine !

Exorde sympathique et insinuant, très recommandé par les traités de rhétorique.

— A votre place, je l'enverrais chez le Dr Untel, tenez.., voyez comment il a soigné le mien...

Elle exhibe un gros gaillard, aux joues en pivoine, pareil aux marmots de débordante santé qui, sur les affiches de la réclame, symbolisent les vertus des fécules et des potages. Neuf fois sur dix, dès son retour à la maison, la nourrice n'a rien de plus pressé que de parler à ses maîtres du Dr Untel, et les parents s'empressent de confier à la science de celui-ci le rachitisme de leur héritier.

(*Le Charivari*.)

Une épidémie de danse. Une épidémie de névrose religieuse a sévi, l'an dernier, dans le sud du pays de Galles. Des illuminés se mettaient à *trembler* et à *danser* frénétiquement sous l'influence, disaient-ils, de l'Esprit-Saint, et la foule ignorante se portait à leurs réunions. On juge si les simulateurs et les imitateurs abondèrent. Ce fut une épidémie. Elle vient de gagner Londres. A Camberwell, récemment, l'un des quartiers les plus misérables, quelques-uns de ces agités, qui s'appellent *Danseurs de la Pentecôte*, donnèrent une de leurs séances. On critique sévèrement dans la presse ces exhibitions de derviches blancs.

(*Gazette médicale de Paris*.)

Le tatouage dans l'armée. Il semblerait, d'après certains documents, que les Romains, dont l'organisation militaire était si élevée, utilisaient le tatouage pour l'immatriculation des soldats. Uribald nous apprend, dans ses mémoires écrits vers 440, que les conscrits ou leurs remplaçants étaient *marqués* sur la main de plusieurs lettres qui servaient à les faire reconnaître. Cette empreinte, bien loin d'entraîner rien d'humiliant, était considérée comme un signe honorable qu'on présentait avec une espèce d'orgueil. Cette coutume est signalée aussi dans le passage suivant par Végèce, qui vivait à la fin du IVe siècle : *In cute puncti milites scripti, et matriculis inserti, jurare solent*.

On peut rapprocher de cette application militaire du tatouage l'idée d'indiquer de cette façon le trajet des vaisseaux importants des membres, en vue de faciliter l'hémostase, que les brancardiers peuvent être appelés à pratiquer sur le champ de bataille.

(*Le Caducée*.)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Une œuvre de solidarité professionnelle. « Le Devoir médical ».

Si une initiative mérite d'être particulièrement encouragée et soutenue par la presse médicale, c'est bien celle qui a donné naissance au *« Devoir Médical »*, œuvre de solidarité professionnelle fonctionnant sous les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et qui assure aux ayants droit de chacun de ses membres, au décès de celui-ci, un capital de 10.000 fr. environ, pouvant leur permettre de parer aux premières difficultés de la vie, alors que le chef de famille vient à faire défaut.

L'organisation unique de cette Association mutuelle offre des avantages qui sautent aux yeux et que ne peut procurer aucune Compagnie d'assurances française ou étrangère; et ceci se comprend sans peine, car toutes les fonctions de l'Œuvre sont gratuites et elle n'a pas à distribuer de dividendes à des actionnaires.

Une lecture attentive des articles 1, 3 et 9 notamment de ses Statuts s'impose à l'attention de tous les médecins — et ils sont malheureusement légion — qui ne peuvent faire de trop gros sacrifices annuels en vue de l'avenir, mais désirent cependant faire œuvre de prévoyance.

Ceux de nos lecteurs que cette question intéresse n'auront, du reste, qu'à s'adresser au secrétaire général de l'Œuvre, le Dr Peytoureau, 14, Cours de Tourny, à Bordeaux, pour tous renseignements utiles, ainsi que pour communication des Statuts, que nous avons le regret de ne pouvoir reproduire faute de place.

Ce qu'il est très important de remarquer, c'est que, dans cette Mutuelle de conception tout à fait nouvelle, le montant des cotisations au décès est mathématiquement basé, d'après un barème ascendant, sur l'âge d admission du sociétaire : cette disposition assure une relativité de charges et une égalité d'avantages aussi *absolues que possible* entre les divers membres, quels que soient l'âge de leur admission et le nombre d'adhérents de chaque groupe.

Il n'est, de plus, exigé, à aucun moment de l'année, de cotisation importante, et les versements morcelés ne peuvent constituer une charge trop lourde pour aucun membre du corps médical.

Tout médecin, homme ou femme, de nationalité française, âgé de moins de 60 ans révolus au 1er janvier de l'année de son adhésion et résidant en Europe, en Algérie ou en Tunisie, peut être admis, sur sa demande, appuyée de la production d'un certificat de santé. Peut être également admis tout médecin de nationalité étrangère, exerçant en France, en Algérie ou en Tunisie.

Les femmes de médecins peuvent participer, aux mêmes conditions que leurs conjoints, au bénéfice de l'assurance.

Premier Congrès belge de Neurologie et de Psychiatrie.

Le premier Congrès belge de Neurologie et de Psychiatrie se tiendra à Liège, du 28 au 30 septembre 1905.

Le prix de la cotisation est fixé à 10 francs. Envoyer les adhésions à M. le Dr Massaut, secrétaire général, boulevard Defontaine, 19, Charleroi.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions

Sébastien Montecuculli avait-il étudié la médecine ? — C'est, du moins, ce que semble laisser entendre Balzac, dans ses *Etudes philosophiques sur Catherine de Médicis* (édition Houssiaux, t. XV, p. 486).

A-t-on quelque indice à nous fournir à cet égard ?

F. C.

L'opération césarienne dans l'art. — Notre attention a été attirée par un tableau offrant un certain intérêt médical et dont je vous



Une opération césarienne (?), d'après une peinture attribuée à Giordano.

envoie une photographie. C'est la représentation d'une opération césarienne. L'œuvre serait attribuée à Giordano.

La scène représente le moment où l'enfant sort par l'ouverture abdominale. Le médecin tient de la main droite un instrument assez

fort avec lequel il a pratiqué l'incision, tandis que la main gauche placée au-dessus des tissus sectionnés semble presser et faire sortir l'enfant par expression.

L'aide s'est abaissé pour recevoir dans un linge le corps de l'enfant. D'autres personnages sont soit au pied du lit, soit sur les côtés, exprimant leurs impressions diverses par des gestes.

Le médecin porte au cou une collerette blanche ; ses poignets sont également ornés de manchettes brodées. Il est vêtu d'une sorte de tunique ne descendant pas très bas. Le pantalon s'arrête au-dessous du genou et la jambe apparaît enserrée dans des bas. Les pieds sont chaussés de souliers découpés. Ce costume pourrait peut-être servir de guide pour fixer l'âge du tableau. L'incision oblique et latérale date aussi d'une époque. (C'est Mauriceau qui réagit et ramena l'incision sur la ligne blanche.)

J'ai cru devoir vous envoyer cette note, qui intéressera peut-être quelque confrère.

Dr Roland.

Origine du mot « carabin ». — Lecteur assidu de votre intéressante revue, je voudrais profiter de l'érudition de vos collaborateurs pour être fixé sur l'origine du mot *carabin*, comme synonyme d'étudiant en médecine.

Ce mot, si je ne me trompe, désignait, sous Louis XIII, un corps de troupes, muni d'une arme à feu déjà dénommée carabine.

Comment, de cette acception, ce mot en est-il venu à désigner l'élève médecin ? Dr Rebreyend (de Calais).

Pasteur et la municipalité d'Arbois. — Il serait assez curieux, pour les fureteurs de l'avenir, de raconter les circonstances qui ont précédé le changement de dénomination d'une rue de la municipalité d'Arbois, pays de Pasteur.

En 1889, cette municipalité, à la suite d'un vote du Conseil municipal, changea le nom de l'*avenue Pasteur* (où se trouve la maison du savant) en *avenue de la Gare*. Pourquoi ?

La raison qui a fait que, sous le ministère de M. Combes, docteur en médecine, M. Chaumié est venu prononcer un discours sur le savant auquel on élevait une statue place Breteuil, serait-elle la même qui, au dire du journal *La Franche-Comté*, avait poussé le Conseil municipal d'Arbois à retirer à Pasteur l'honneur de désigner par son nom une rue de cette localité ?

L'histoire raconte que ce changement, qu'on peut considérer comme une disgrâce, serait dû à un discours prononcé par Pasteur, où l'orateur aurait montré les qualités d'un catholicisme intransigeant en parlant de Dieu. L'ami de Paul Bert et de Naquet aurait été fort malmené par les conseillers municipaux de sa ville.

Je poserai maintenant cette question aux médecins d'Arbois : quel était le discours incriminé ? A-t il été publié et n'est-ce pas celui auquel j'ai emprunté des phrases sur les miracles ?

Comme M. Vallery-Radot ne fait aucune allusion à cette mésaventure de son beau-père, dans sa très volumineuse biographie, nous serions très intéressés par un récit exact de ce revirement d'opinion, dans le pays même du savant.

Dr Michaut.

Réponses

Le mystère de Mme Réeamier (XI, 616). — La bibliographie commence à être assez encombrée sur cette coquette d'antan. Ne serait-il pas temps de dire que le grand mystère était simplement une *légende* ?

N'entrez plus : la voie est barrée ! Nous avons eu la légende de Sarah-Bernarth *inventée* par Marie Colombier, auteur de *Sarah-Barnum*, Sarah *barrée* ! Mon Dieu, comme le disait spirituellement naguère son auteur favori, l'éminent Victorien Sardou, — en répondant à une observation de ma jeunesse trop jeune pour avoir connu le cul-de-sac des Feuillantines — ou est *eul-de-sae ou on ne l'est pas*. On est *barrée* ou on est *libre* — comme les fiacres munis du compteur nouveau modèle.

Mme Récamier était-elle digne de porter le petit drapeau rouge relevé, « *Libre* » ? La *barre* dont parle l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve, poète trop oublié (V. Hugo lui a emprunté), était-elle une *barre* ou un *détroit* ?

Dr Mathot.

La Pommerais était-il innocent (XII, 286) ? — *Nous avons, dans un précédent n°* (1), *parlé des doutes qui s'étaient élevés sur la eulpabilité du Dr La Pommerais, eondamné à mort et guillotiné pour avoir empoisonné Mme de Pauw. Ces doutes, des savants, et non des moins qualifiés, les ont éprouvés, et l'un d'eux, le Dr* Rabuteau, *un toxieologue entre tous autorisé, a formulé, dans un ouvrage injustement oublié* (2), *son opinion dans les termes suivants :*

« N'ayant pas trouvé de substance minérale toxique dans le cadavre de la veuve de Pauw, ayant trouvé, au contraire, non chez cette dame, mais dans le domicile de l'inculpé, une assez grande quantité de digitaline au milieu d'environ 900 échantillons de substances chimiques et pharmaceutiques que ce dernier possédait et était en droit de posséder, Tardieu et Roussin pensèrent à la possibilité d'un empoisonnement par cette substance. Puis, sans adopter aucune des méthodes conduisant à la découverte de la digitaline ou d'un autre poison organique et le nombre des substances produisant des symptômes analogues à ceux que détermine la digitaline est considérable) ; sans même tirer parti de la dialyse, ainsi que divers chimistes tels que Grandeau Lefort, Gaultier de Claubry et Réveil le leur ont reproché plus tard (3), les experts précités firent des extraits alcooliques du grattage du parquet de la veuve Pauw, de l'estomac et des intestins de cette dame, et les essayèrent sur les animaux dans les expériences qui suivent. (*Suit le détail des expériences.*)

« Tels sont les résultats qui ont fait dire à Tardieu et Roussin que la veuve Pauw avait été « tuée par la digitaline » et qui ont contribué à une condamnation capitale. *Or, ces résultats n'ont absolument rien démontré.* Entre l'expertise de Stas, que nous avons citée au sujet de

---

(1) V. la *Chronique* du 15 avril 1905.

(2) *Elements de toxicologie et de médecine légale appliquée à l'empoisonnement*, par A. Rabuteau ; Paris 1873, p. 448 et suiv.

(3) On trouve cependant insérée dans le rapport de Tardieu et Roussin cette ligne : « Un essai de purification par la dialyse n'a donné aucun bon résultat. »

la nicotine, et celle de Tardieu et Roussin, la distance est incommensurable.

« Dans la premiére, nous voyons la science suivre une méthode rigoureuse et arriver à des résultats qui ont excité autant la conviction que la surprise et l'admiration ; dans la seconde, les prémisses mêmes sont dénuées de fondement.

« Diverses objections ont été faites contre cette même expertise ; je ne les répéterai pas ; mais je dirai que chaque jour, avec le progrés de la science, elles acquièrent plus de valeur au lieu de s'affaiblir. Ainsi rien ne justifie les experts de n'avoir pas mis en usage les moyens capables d'isoler le poison. Supposons, en effet, ce qui n'est pas prouvé, que les animaux en expérience aient succombé réellement sous l'influence de la digitaline contenue dans les extraits employés, cette substance se serait trouvée dans ces mêmes extraits en quantité plus que suffisante pour être isolée et caractérisée. En effet, d'aprés des expériences de Legroux, qui a injecté impunément chez les lapins un centigramme de digitaline dans le tissu cellulaire sous-cutané, les extraits auraient dû renfermer plus d'un centigramme de cette substance toxique.

« Enfin il est quelques remarques d'ordre physiologique que je voudrais omettre, mais que je suis obligé de signaler.

« Les experts ont insisté sur l'irrégularité et l'intermittence du cœur observées chez les chiens qu'ils avaient mis en expérience. Or, tous les physiologistes savent combien les battements cardiaques chez le chien sont irréguliers et intermittents. C'est un fait d'observation vulgaire, dont Tardieu et Roussin auraient dû tenir compte, puisqu'il n'est nullement nécessaire d'administrer de la digitale pour le constater.

« Les mêmes experts ont constaté que les lapins ayant avalé les matières suspectes les avaient conservées jusqu'à la fin de l'expérience, et n'avaient rien rendu par les vomissements. Certes, il n'est pas un expérimentateur qui ne sache que les lapins et divers animaux, tels que les chevaux, ne vomissent jamais ; déjà Claude Bernard, Mitscherlich et d'autres avaient appelé l'attention sur ce fait.

« Quand on a introduit de l éther dans l'estomac chez un lapin, cet animal meurt asphyxié, par suite de la compression exercée sur le diaphragme par l'éther qui, s'étant réduit en vapeur, dilate outre mesure l'estomac, sans pouvoir s'échapper par l'orifice cardiaque. La remarque de Tardieu et de Roussin était donc malencontreuse ; on peut même dire qu'elle constituait une faute. Les expertises judiciaires sont des actes solennels où la science doit se révéler nou seulement dans la vérité, mais dans la splendeur. »

La culpabilité de La Pommerais ne serait donc pas aussi démontrée que certains l'ont déclaré ?

Encore un procès à reviser, comme celui de Danval !

A. C.

Médecins polytcehniciens (VIII, 645). — D'aprés la *Gazette médicale de Paris*, vous avez donné les noms des Drs JAVAL, POISEUILLE, BÉNIQUÉ.

Le professeur Gariel, d'autre part, mentionne GUENEAU DE MUSSY, PELLETAN (Pierre), PRAVAZ, BUSSY, BERTRAND, GAVARRET, GIRAUD, FOLEY, AUDIFFRENT, LAHILLONNE, PROMPT, JOULIN, Jules REY, Georges WEISS, André BROCA N'en est-il pas d'autres á citer ?

Ne croyez-vous pas qu'il serait intéressant de revenir un peu sur le Dr Alexandre BERTRAND, père de Joseph Bertrand, l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et l'illustre membre de l'Institut ?

Le Dr Cullerre (1) dit que son *Traité du Somnambulisme* est le premier traité *ex professo* sur cette question, bien qu'il soit postérieur aux travaux de Deleuze et de Puységur.

Ce docteur Bertrand paraît être un des premiers médecins qui aient méthodiquement et scientifiquement employé l'hypnotisme dans la guérison de certaines affections. N'est-il pas même le premier ?

Relativement à la folie du Tasse, Bertrand raconte que Le Manso, ami du Tasse, fut un jour témoin d'une conversation qu'il eut avec son génie familier. Il entendit les demandes du Tasse et les réponses du génie.

La bibliographie complète de l'affection mentale du Tasse a-t-elle été dressée ? Question à résoudre !

Il serait intéressant de démontrer, au point de vue historique, quelle place Alexandre Bertrand tient dans les progrès de l'hypnotisme. Car aujourd'hui, où l'on paraît avoir découvert l'*autoscopie* d'hier, on oublie que Cabanis l'avait déjà signalée, et beaucoup de vieux-neuf est réédité par les nouveaux venus de l'hypnotisme, sans qu'on cite les noms de ceux qui ont fait les premières découvertes dans cette branche des sciences biologiques.

Dr MATHOT.

— « M. Alexandre BERTRAND, né à Rennes le 25 avril 1795, se livra de bonne heure à l'étude des sciences exactes et fut admis, en 1814, au nombre des élèves de l'école Polytechnique, à l'âge de 19 ans. Les événements politiques de 1815 le firent renoncer à la carrière militaire, pour celle de la médecine.

« Dès qu'il fut reçu médecin, M. Bertrand ouvrit un cours public sur le magnétisme en quinze leçons, le 23 août 1819, dans le local de la Société académique des sciences, rue Saint-Honoré, à l'Oratoire. La nouveauté du sujet attira un grand nombre d'auditeurs, et le nouveau professeur fut vivement applaudi.

« Encouragé par le succès, M. Bertrand ouvrit un second cours au commencement de l'année suivante. »

Les ignes qui précèdent sont extraites des *Rapports et Discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*, par P. FOISSAC. L. R.

Médecins corsaires (XI, 310, 413). — Je lis dans la *Chronique médicale* du 15 juin 1904 : « Le Dr Dower serait-il l'auteur de la formule de la poudre qui porte son nom ? »

D'abord, est-ce bien un docteur qui a composé cette moderne thériaque ? Je ne trouve son nom dans aucun des dictionnaires que j'ai sous la main.

Le Nouveau Larousse parle bien de la *Poudre de Dower*, mais il n'en désigne pas l'auteur et prétend qu'elle fit son apparition dans la thérapeutique au début du XIXe siècle.

FONSSAGRIVES, dans son *Traité de thérapeutique*, dit que cette formule

(1) *Magnétisme et hypnotisme*, p. 60.

fut publiée en Angleterre vers le milieu du XVIIIe siècle et fréquemment modifiée depuis. Il cite, à son sujet, une opinion de Péreira (qui n'est certes pas le célèbre médecin espagnol, mort dans la deuxième moitié du XVIe siècle) et il ajoute : « Sans doute l'auteur de cette *thériaque* « en a un peu surfait les avantages, en intitulant modestement sa « brochure : *Legs d'un ancien médecin à sa patrie* ; La Haye, 1734. »

Il semblerait résulter de cette citation que l'auteur de la célèbre poudre serait bien médecin, mais Hollandais et non Anglais de Bristol.

Et cependant, si mes souvenirs sont exacts, c'est bien à la création de cette poudre que se rapporterait l'anecdote suivante, contée par Combal ou Pécholier, dans leurs cours à la Faculté de Montpellier.

Une épidémie s'était déclarée à bord d'un vaisseau ; les navires, alors, n'embarquaient guère de médecins, et le capitaine avait dans ses attributions la santé du bord.

La pharmacie n'était pas riche, mais elle contenait cependant ce qu'on croyait alors l'essentiel (et ce qui le reste encore aujourd'hui) : le divin opium, et de quoi solliciter tous les émonctoires : un vomitif diaphorétique et un purgatif diurétique.

Le capitaine, oublieux des propriétés spéciales à chaque produit, ou craignant plutôt de les employer mal à propos, crut bien faire de les administrer simultanément : le mal reconnaîtrait les siens.

Le résultat fut merveilleux, si merveilleux que la poudre fit fortune, illustra son inventeur et fit placer son nom au rang des plus célèbres médecins

Je n'ai pas été seul auditeur de cette histoire, et ce souvenir en réveillera peut-être l'écho chez quelqu'un de ceux qui ont dû l'entendre comme moi.

Dr F. MAZEL (de Nîmes).

Testaments d'originaux (VI, 559; VII, 536; VIII, 266; X, 94). — COMMERSON était un médecin botaniste et naturaliste du roi. Il avait été aux terres australes avec M. de Bougainville, pour y faire des observations sur les trois règnes de la nature.

En partant, il avait laissé à un M. VACHIER, médecin, son ami, un testament olographe, daté des 14 et 15 octobre 1766, qui fit du bruit par les dispositions originales, curieuses et bienfaisantes qu'il contenait. Il y était dit :

« Au cas où je viendrois à décéder dans une ville où il y eût des Ecoles de médecine ou de chirurgie, je destine mon cadavre à être porté au plus prochain amphithéâtre, pour y être disséqué pour l'instruction publique, priant M. le Démonstrateur d'anatomie y dénommé, d'en faire un squelette artificiel, qui puisse déposer perpétuellement au public du désir ardent que j'ai eu toute ma vie de lui être utile. »

Le nombre de ceux qui, avant de mourir, ont légué leurs corps, en tout ou en partie, pour le profit des survivants, n'est pas si rare qu'on le pense.

VAUGELAS en a donné la preuve dans son testament. Après avoir disposé de tous ses effets pour acquitter ses dettes, il ajoute : « Mais comme il pourroit se trouver quelques créanciers qui ne seroient pas payés, quand même on auroit réparti le tout, dans ce cas, ma dernière volonté est qu'on vende mon corps aux chirurgiens, le plus avantageusement qu'il sera possible, et que le produit en soit appliqué à la liquidation des dettes dont je suis comptable à la société ; en sorte que

si je n'ai pu me rendre utile pendant ma vie, je le sois au moins après ma mort. »

Le conventionnel Legendre, mort dans son lit, en 1797, légua, par son testament, son corps à l'Ecole de chirurgie, afin, dit-il, « d'être toujours utile aux hommes, même après ma mort ». Un ressouvenir du précédent.

On a un exemple, un seul, à citer, d'un prince qui ait légué son cadavre aux Ecoles :

Louis, duc d'Orléans, fils du régent, légua, par son testament, son corps à l'Ecole de chirurgie, afin qu'il servît à l'instruction des élèves (1).

En dehors de la *Société d'Autopsie mutuelle*, dont les membres qui en font partie s'engagent à abandonner leur cadavre pour la dissection, des legs du genre de ceux que nous venons de rapporter se font-ils encore de nos jours ?

D[r] Mabœuf.

— Dans son testament, en date du 7 des ides de juin (7 juin) 1349, Jacques de Maizeaux ou du Maisel (*de Macellis*), médecin (*phisicus*), de Besançon, lègue l'ouvrage d'Avicenne sur les animaux à Thibaut de Nox, « avocat » bisontin, et tous ses livres de médecine et de chirurgie aux Cordeliers de la même ville, à condition que ces religieux ne puissent ni les vendre ni les laisser sortir de leur couvent et qu'ils les attachent, comme les autres volumes de leur bibliothèque, au moyen de chaînes de fer (2).

Calamus.

— Voici un certain nombre de testaments, plus ou moins excentriques, que j'ai recueillis au cours de mes lectures ; je cite toutes mes sources en note :

Un certain Martin Heimskerk, peintre de Hollande, fameux dans le dernier siècle, avait légué de quoi marier tous les ans une fille du village d'où il était, à condition que le jour des noces le marié et la mariée iraient danser sur sa fosse. On assure que cela s'exécute ponctuellement (3).

Messire Antoine de Bourgogne, chanoine et archidiacre de Bourges, dans son livre *du Triomphe de la vérité sur la vanité*, parle d'un joueur qui ordonna par son testament qu'on employât sa peau et ses membranes à couvrir artistement une table et un cornet à jouer (4).

Le poète Rapin ordonna par testament que son corps fût porté depuis Poitiers jusqu'à Fontenay-le-Comte, où il était né, sur un chariot couvert d'un drap noir, mais sans pompe, sans torches, et sans autre compagnie qu'un garçon, marchant devant, avec une cloche et une lanterne, rien de plus. Son cuisinier était nommé son exécuteur testamentaire (5).

Frédéric-Christian Winslow, conseiller d'Etat, professeur de chirurgie et chevalier de l'Ordre de Danebrog, dont les ouvrages sur la

(1) *Anecdotes historiques sur la médecine*, t. II, p. 97-98.

(2) *Notes et documents pour servir à l'histoire de la médecine de Franche-Comté*, par B. Prost, p. 153.

(3) *L'Esprit de Guy Patin*, p. 121.

(4) *Les Stromates*, de Jamet (manuscrit de la Bib. nationale), t. II, f° 1788.

(5) *Testaments remarquables*, par G. Peignot, t. I, p. 278.

chirurgie ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe, mourut à Copenhague. Son testament, par lequel il disposa de sa succession, montant à peu près à 37.000 écus, offre un article assez singulier : il ordonne que ses chevaux de carrosse soient fusillés pour qu'après sa mort ils ne soient pas tourmentés par ceux qui pourraient les acheter (1).

Le Dr Graon, membre du collège de Clare à Cambridge, étant mort à Paris, fit un testament par lequel il laissa tout son bien à ce collège, à condition que son squelette serait placé dans la bibliothèque, à côté des tablettes où étaient les livres dont il avait déjà fait présent de son vivant (2).

Hay, écrivain anglais du dix-septième siècle, légua par son testament, au Musée britannique, une pierre qu'il avait dans la vessie (3).

Becher, médecin allemand, souhaitait que, lorsque son âme serait séparée de son corps, quelque chimiste changeât, par le moyen du feu, son corps en une petite boule de verre... « L'idée est singulière et je l'aime assez, écrit à ce propos Bordeu. Chaque famille pourrait conserver ses boules... On compterait par boules, comme on compte par quartiers... Les cimetières, au lieu d'être des lieux infects et malsains, ne seraient que des amas de boules de verre (4)... »

Vers 1826, on fit grand bruit du testament d'un avocat de Colmar, qui léguait à l'hôpital des fous la somme de soixante-quatorze mille francs. « J'ai gagné, disait le testateur, cette somme avec ceux qui passent leur vie à plaider : ce n'est donc qu'une restitution (5). »

Un riche particulier de Londres meurt et laisse à miss. B..., qui ne le connaissait nullement, une fortune qui se monte à plusieurs millions. On ne devinerait jamais quel avait été le motif d'une générosité aussi considérable et aussi imprévue.

Il faut citer l'article du testament, qui est ainsi conçu :

« Je supplie miss B... d'accepter le don de ma fortune entière, trop faible auprès des inexprimables sensations que m'a fait éprouver pendant trois ans la contemplation de son adorable nez. »

Après l'ouverture du testament, les hommes de loi se rendirent chez miss B... pour lui faire signer l'aceptation du legs. Grand étonnement de la part de cette dame : le nom du légataire lui est absolument inconnu, et rien dans sa généalogie la plus reculée n'en approche.

Bien embarrassée, craignant une erreur ou une mystification, elle demande si le défunt est enterré. « Non, lui dit-on — Conduisez-moi près de lui. »

Ici l'étonnement devient général. « C'est lui ! s'écrie miss B..., après avoir fait découvrir le défunt ; c'est l'homme qui, pendant trois ans, me poursuivit de ses hommages, de ses vers en l'honneur de mon nez ! A Hyde-Park, à Covent-Garden, il était toujours devant moi et fixait continuellement ses regards sur moi. » On ouvre les papiers du défunt ; ils contiennent plusieurs épîtres ébauchées en l'honneur du joli nez de miss B..., plus de cinquante croquis le représentant de face, de profil, de trois quarts On relit le testament, et point de doute que miss B... ne

(1) *Recherches sur l'Histoire de la Médecine*, par Th. de Bordeu, p. 299.
(2) *Curiosités historiques et littéraires*, p. 173.
(3) *Testaments remarquables*, par G. Peignot, t. II, p. 222, et *Curiosités anecdotiques*, p. 278-9.
(4) *Op. cit.* de Peignot, t. II, p. 113, et *Curiosités anecdotiques*, p. 280.
(5) *Anecdotes historiques sur la médecine*, t. II, p. 154.

soit la véritable légataire. En conséquence, les pauvres parents du défunt n'ont qu'un pied de nez.

Ce qu'il y a de singulier dans cette aventure, c'est que, sauf un nez fort prononcé, cette dame n'avait rien de remarquable dans la physionomie.

A. C.

— On a pu lire, comme moi, dans les quotidiens, l'an dernier ou il y a deux ans, l'écho suivant, sous le titre : *Funérailles en pleine mer* :

« Le capitaine R. MARSDEN, ex-capitaine de port à Londres étant récemment décédé à Gravesend, à l'âge de soixante-huit ans, on trouva dans son testament un passage où il disait : qu'étant né et ayant été marié sur mer, il voulait être inhumé dans la mer.

Le cas ne s'étant encore jamais présenté, la famille en référa au ministère de l'intérieur (*home Department*) qui, avec son libéralisme traditionnel, n'éleva aucune objection.

« Mardi dernier donc, le cercueil fut embarqué sur le remorqueur *Britannia*, tandis que, sur la jetée de Gravesend, une foule énorme assistait à ces funérailles étranges.

« Tandis que le pasteur B. Shaw disait les prières des morts, le remorqueur se rendit au large Lorsqu'il fut assez loin pour qu'on pût à peine l'apercevoir du rivage, on fit passer le cercueil par-dessus bord.

« Comme il faisait très fort temps, une énorme vague enleva le cercueil, mais à raison de son poids, il ne tarda pas à couler à pic. L'assistance jeta ensuite à la mer un certain nombre de couronnes.

« La cérémonie a beaucoup impressionné l'assistance. »

H. DELANGLE.

— Cf. *les Excentriques*, par le Dr MOREAU (de Tours), paru en 1894, à la *Société d'éditions scientifiques*, 4, rue Antoine-Dubois

L. R.

La circoncision dans l'art religieux (X, 756). — Dans le numéro du 15 novembre 1903 de votre intéressant journal *la Chronique médicale*, je viens de lire, à la page 756, un article signé Dr Van de Lanoitte qui se termine par ces mots : « Connaît-on d'autres spécimens curieux de la circoncision dans l'art religieux ? »

Or, je puis répondre à cette question, que je connais deux œuvres d'art qui s'y rapportent et que j'ai cru devoir vous signaler.

Procédant par ordre chronologique, je citerai d'abord un chapiteau sculpté, qui se trouve dans les environs de l établissement thermal de Saint-Nectaire, à l'ouest du château de Murol, sur les bords du lac Chambon, dans le cimetière du village de ce nom, à l'intérieur d'un monument de forme ronde que l'on a désigné souvent par le nom de Baptistère, tandis que plusieurs auteurs le regardent comme une chapelle funéraire, érigée probablement pour un personnage important, dont le nom a été oublié, tandis que la construction s'est conservée intacte, bien qu elle remonte au XIe siècle.

Le chapiteau dont il s'agit a été sculpté par un artiste qui n'était pas de premier ordre et ne se préoccupait pas de la règle des proportions. La Vierge mère y est représentée, assise ou assoupie, levant les bras en signe de frayeur, tandis que son fils, placé devant elle, sur ses genoux, exhibe un membre qui se dresse verticalement, d'une lon-

gueur démesurée, ce qui a pu induire en erreur un badigeonneur naïf, qui y a appliqué une couche de couleur verte, ainsi que j'ai pu le constater, il y a bien des années. L'opérateur, agenouillé au-devant du patient, tient de la main gauche l'extrémité du membre et brandit de la main droite un instrument, dont les dimensions sont bien faites pour terrifier la mère.

Nous ne trouverons pas la même impression dans un tableau peint sur toile et faisant partie de la collection de M. Liandon, à Cusset, près de Vichy. Cette peinture de grandes dimensions a été attribuée à Conninck, élève de Rembrandt : le coloris est brillant, les personnages nombreux et bien groupés. La Sainte Vierge assise, avec une expression recueillie, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, nu et écartant les cuisses, de manière à mettre en évidence la partie opérable.

Autour du divin Enfant, l'artiste a représenté un rayonnement lumineux ; au-devant du patient, est agenouillé un vieillard, d'aspect vénérable, richement vêtu d'une espèce de chape en velours cramoisi, ornée d'une large broderie d'or. Ce personnage, à l'air respectueux, avance la main gauche pour saisir le membre à opérer et tient de la main droite un petit instrument que l'on peut qualifier de bistouri et dont l'aspect n'a rien d'effrayant. Aussi les physionomies des assistants indiquent seulement la curiosité et l'attention, comme on pouvait l'attendre de gens auxquels cette opération devait être connue, puisqu elle était obligatoire pour tous les nouveau-nés du sexe masculin.

Ce qui nous frappe, en comparant les deux œuvres que nous venons de signaler et qui représentent la même scène, c'est la différence considérable qui existe entre le travail grossier et disproportionné du sculpteur carlovingien et l'entente du dessin, de la couleur et de l'expression qu'on remarque dans l'œuvre brillante du peintre vivant à une époque où s'est manifesté un si remarquable épanouissement des beaux-arts.

Dourif,
Professeur honoraire à l'Ecole de médecine de Clermont,
Membre de la Société française d'archéologie.

— En réponse à la question posée par le Dr Van de Lanoitte, dans *la Chronique médicale* : « Connaît-on d'autres spécimens curieux de la circoncision dans l'art religieux ? », j ai l'honneur de vous signaler l'un des tableaux (pierre sculptée) formant le pourtour du chœur de la Cathédrale de Chartres, qui représente, je crois, la circoncision de l'Enfant Jésus.

Dr P. Bleynie (Limoges.)

Médecins poètes (X, 623). — Le Dr Fauvel a cité ici le nom d'un jeune poète anglais, John Keats, qu'on peut considérer comme un évadé de la médecine. Mort très jeune, tuberculeux, Keats est resté obscur, et l'imperfection de ses poèmes inachevés le laisse en dehors de la littérature anglaise. Le Dr Henri Fauvel aurait trouvé facilement de plus illustres exemples de poètes, ceux-là pleins de talent et très connus, transfuges de la médecine.

Les cadres de *la Chronique* sont malheureusement un peu étroits (je fais seulement allusion au format et non à l'esprit du journal), pour qu'il soit permis de citer tous les noms qui viennent à l'esprit.

Pour aujourd'hui, qu'il nous soit permis de citer les plus célèbres.

Les évadés de la médecine d'outre-Manche formeraient la matière de deux gros volumes, pour peu qu'on voulût donner sur chacun d'eux une étude un peu complète.

Et d'abord le très excellent poète lyrique, l'auteur de *the Pleasures of Imagination*. Ce poème eut certes plus de succès que celui de notre abbé Delille sur le même sujet. On a lu l'*Imagination* d'Akenride, autant que l'*Essai sur l'homme*, de Pope. Je ne crois pas qu'il ait eu le succès de la double traduction française de ce dernier poème, qui est classique. Delille et Fontanes ont rompu des lances, dans le champ clos de la traduction en vers. La traduction de Fontanes est injustement oubliée.

L'*Imagination* est restée le modèle des poèmes en vers non rimés. Thomas, l'auteur pompeux de l'*Essai sur les Eloges*, avait sur sa table de travail l'ouvrage d'Akenride, comme Hugo jeune les œuvres de Delille.

Or, *Marc Akenride*, fils d'un boucher substantiel, dit le docteur Aikin, ou d'un boucher presbytérien, dit le docteur Johnson, fut étudiant en médecine à Edimbourg et reçu *Docteur en médecine*, en 1741, à l'Université de Leyde (Hollande). Il composa son fameux poème à 23 ans. Ce poème n'a pas moins de 2.000 vers, et occupe une place importante dans la littérature.

C'est tout un cours d'esthétique et le modèle des poèmes didactiques, dont la mode ne se répandit en France que beaucoup plus tard.

Ce qui est digne de remarque, c'est qu'Akenride ne cessa pas d'exercer la médecine. Il était sans fortune, et c'est avec l'argent gagné par l'exercice de la médecine qu'il put faire éditer son premier poème. Né en 1721, il mourut en 1770.

> Shakspeare looks abroad from some high cliff,
> ... Superior, and enjoys the elemental war.

Semble avoir été le point de départ de toutes les gravures romantiques représentant les poètes échevelés montés sur des rochers battus par la mer !

Passons sur l'auteur du fameux et si ennuyeux « Vicar of Wakefield » (qui n'a qu'un mérite, c'est d'avoir servi à notre illustre confrère Gustave Le Bon à apprendre l'anglais[1], qui, lui aussi, fut un évadé de la médecine : s'il ne fut pas docteur, on ne doit s'en prendre qu'à son peu de fortune.

Un autre poète célèbre, *Jean Armstrong*, fut docteur en médecine. Il paraît, disent ses biographes, qu'il n'eut jamais de clientèle. On lui doit une prodigieuse quantité d'ouvrages, de pièces dramatiques, des dissertations médicales, d'épîtres, d'imitations de Shakespeare, de Spencer, mais surtout le poème *The art of preserving health* (1744). C'est un traité d'hygiène complet et précurseur.

On y trouve, en vers d'une harmonie admirable, tout un cours de diététique, de ventilation, d'hygiène morale. Le chant III sur l'Exercice contient tout ce qu'on peut dire en faveur de l'Education physique et du bon effet des sports.

En 1737, Armstrong avait publié une Economie de l'amour, « dont le succès fut prodigieux, à cause de certaines descriptions licencieuses. Son « Essai sur l'art d'abréger la médecine » est une satire qui mériterait d'être traduite dans la *Chronique*.

Armstrong fut médecin militaire en Allemagne et mourut en 1779 ; comme tous les grands littérateurs anglais, il fut Ecossais.

Qu'il nous suffise d'avoir cité ces trois grands confrères anglais évadés de la médecine, ne serait-ce que pour inviter nos confrères, versés dans la littérature anglaise, à donner des portraits en pied de ces originales figures, classiques et aussi célèbres que nos Bouilhet et nos Guérin.

Dr MICHAUT.

Vierges enceintes dans l'art religieux (VI, 399, 560, 728, 796 ; VII, 48. 121, 160, 471 ; VIII, 581, 794 ; IX, 64 ; XI, 414.) — Après la publication de la gravure du Dr DELEFOSSE, dans la *Chronique médicale* (15 janvier 1900), vos correspondants ont signalé un certain nombre de pièces reproduisant l'Enfant Jésus dans le ventre de sa mère :

1° Un émail de 1549 au Musée de Cluny ; 2° un émail limousin appartenant à l'abbé Tixier ; 3° une peinture sur bois, de Lyon (xve siècle) ; 4° un vitrail de l'église de Jouy, près Reims (xvie siècle) ; 5° une statue en bois, la Vierge de Verneuil ; 6° une fresque de l'église Santa-Maria di Donna Regina, à Naples (xive siècle) ; 7° un bas-relief dans l'église de l'Annunziata, à Lucques ; 8° un bas-relief de 1500, au musée Correr, à Venise ; 9° un bas-relief du xve siècle au musée de South-Kinsington ; 10° la miniature de M. Damiens ; 11° le tableau du Musée d'Utrecht, de 1400.

Je puis compléter la douzaine, ayant eu l'occasion, dans un récent voyage en Espagne, d'observer un travail de ce genre.

C'est à Saragosse, dans la célèbre basilique de Nuestra Señora del Pilar, justement dénommée la seconde cathédrale de cette ville. Dans le chœur de cette église, il existe trois rangs de belles stalles dont le nombre s'élève à 115 ; ces stalles, en bois sculpté, œuvre de Giovanni Moreto, de Florence (1542), reproduisent toute la vie du Christ. L'une d'elles, l'Incarnation, représente la Vierge, et l'artiste a sculpté sur le ventre l'Enfant Jésus à peu près comme vous l'avez reproduit en gravure dans la Vierge de Verneuil. (*Chroniq. méd.*, 1901, p. 583.)

Dr PLUYETTE (de Marseille).

— J'ai trouvé dans *les Musées chez soi*, t. IV, p. 220, une Vierge manifestement enceinte, dans la Visitation des célèbres tapisseries de N.-D. de Beaune, terminées en 1500 par un auteur inconnu, appartenant à l'école flamande, d'après L. HUARD.

Elles n'étaient guère connues, dit cet auteur, avant de faire partie de la remarquable Exposition rétrospective de l'art français, installée dans les galeries en fer à cheval du palais du Trocadéro, mais cet admirable travail peut, à bon droit, être considéré comme une des merveilles de l'art chrétien. L'article signé JEAN DE BONNEFON, reproduit dans la *Chronique médicale* de 1902, p. 64, mentionnait la *Rencontre de Marie et d'Elisabeth enceintes*, du Musée d'Utrecht. M. Paul PEROT, ayant recherché ce tableau, dit ne pas l'avoir trouvé, et n'a pu réaliser l'intention qu'il avait de s'en procurer, pour les lecteurs de la *Chronique médicale*, une photographie.

Ceux que la chose intéresse trouveront dans le *Correspondant médical* de février 1900 la reproduction de cette peinture, où l'on voit, par suite d'une opération césarienne imaginaire, les deux fœtus très bien dessinés. L'auteur de l'article, le Dr EIFER, sans doute Félix

REGNAULT, prétend avoir vu ce tableau datant de 1400. Le même article signale une Vierge enceinte de Giacomo Pacchiarotti, de la galerie des Beaux-Arts de Sienne (nº 31), la peinture sur bois du xvᵉ siècle, appartenant au musée de Lyon, dont il est question dans la *Chronique médicale* de 1900, p. 472, puis deux statues religieuses, dont l'une à l'église de Saint-Mathieu, à Morlaix (Finistère), qui peut s'ouvrir, montrant, dans le ventre de la Vierge, un Christ en croix ; l'autre, au Puy-en-Velay, une Vierge noire, du ventre de laquelle, à la hauteur du nombril, sort la tête de l Enfant Jésus... Ces deux statues se trouvent déjà mentionnées dans la *Chronique médicale* de 1899, p. 730 ; mais il est encore question, dans cet article, des figures du retable de la Vierge à l'église de Brou (Bourg), qui montrent une Visitation avec une Vierge enceinte, et sainte Elisabeth, sous les traits d'une vieille femme, lui palpe le ventre, comme s'il s'agissait d'un diagnostic. Elle faisait peut-être l'office de matrone dans ses moments perdus. Le *Correspondant médical* du 15 juin 1900, sous la signature de Félix Regnault, cite enfin la sainte Vierge du pèlerinage de la Reclesne (Morvan), invoquée par les femmes enceintes pour obtenir un heureux accouchement. On y disait la messe, et le prêtre, entr'ouvrant la statue, montrait l'Enfant Jésus dans le ventre de sa mère, puis la refermait en récitant des prières. L'autorité ecclésiastique a interdit ce pèlerinage et a fait cercler de fer la statue, d'après BIDAULT, th. doct., Paris, 1899, p. 71.

Comme le prouvent ces nombreux exemples, et comme le disait Jean de Bonnefon, le naturalisme fut une méthode d'art chez les maîtres du passé.

Dr VAN DE LANOITTE (de Verviers).

Morts de joie (IV, 313, 507). — La vogue inouïe du roman de Sienkiewicz, *Quo vadis*, a rappelé à un de nos confrères (1) un autre gros succès, qui a coûté la vie à son bénéficiaire. Il s'agit de ce pauvre Maurice THOMPSON, dont l'*Alice of old Vincennes* a été vendu aux Etats-Unis, en 1900, à plus de 180.000 exemplaires.

La vente inattendue de ce roman a fait rééditer les ouvrages antérieurs de Thompson, qui n'avaient jamais eu le moindre écoulement en librairie. L'auteur, sous le coup de cette série d'émotions heureuses, est tombé malade et en est mort ensuite, au commencement de l'année 1901.

R. R.

— Le 14 novembre (1791), conte Victor Fournel (*L'Evènement de Varennes*, p. 270 et suiv.), le roi (Louis XVI) fait mine de sortir ; un factionnaire croise la baïonnette pour l'en empêcher, sur la consigne donnée par un caporal de la garde nationale soldée.

On fut généralement persuadé alors que, cédant aux sollicitations de M. de Breteuil, le roi avait consenti à partir le 19 et n'avait changé d'avis qu'au dernier moment. On assura qu'il était attendu en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Il est certain que la nouvelle de son évasion courut alors dans plusieurs feuilles étrangères, telles que la *Gazette de Clèves*, et

(1) *La Revue* (15 août 1901).

parmi les émigrés de Coblentz, de Worms et de Bruxelles. Un témoin a tracé le tableau de l'émigration, par le bruit que Louis XVI était parvenu à se sauver.

Ce fut du délire ! Une commotion électrique y avait mis tout en mouvement, et elle s'était communiquée jusqu'aux habitants mêmes. On y accourait de tous les cantonnements voisins ; des larmes de joie étaient dans tous les yeux ; on s'embrassait sans se connaître, on extravaguait de toutes parts.

Un émigré, le marquis de Luçon, que Louis XVI avait jadis traité brusquement et fait expulser d'un bal de la reine, où il s'était glissé sans avoir été invité à la cour, mais dont ce souvenir n'avait pu altérer les sentiments monarchiques, parcourut les rues de Coblentz, en criant, dans une espèce de délire : *Le roi est sauvé ! le roi est sauvé !* puis tomba en convulsions : on l'emporta, et *il mourut de l'excès de sa joie*, sans avoir pu prononcer d'autres mots que ceux-là.

Dr L. G.

La résurrection par la physiologie (X, 549). — Un fait unique dans les annales de la chirurgie — lisons-nous dans *le Journal*, du 26 juillet 1903 — vient d'être observé au *Memorial Hospital*, de Brooklyn.

« La jeune Vera Stark, délicate petite fille de onze ans, subit l'ablation de l'appendice et d'une grosse tumeur adhérente. On dut lui couper au moins cinq pouces d'intestin. A la fin de l'opération, la fillette ne donnait plus signe de vie. Son cœur avait cessé de battre ; son pouls ne donnait aucun mouvement ; ses membres étaient froids.

« Le docteur Schall, l'opérateur, entreprit, contre tout espoir, de rappeler la vie dans ce corps déjà mort. Il prépara une solution saline à 43 degrés centigrades. Il introduisit deux verres de cette solution brûlante dans l'estomac. Il ouvrit la veine du petit bras inerte et y injecta une pinte et demie de la même solution. En même temps, il employa tous les moyens connus pour obtenir la respiration artificielle.

« Alors, au grand étonnement du docteur, le cadavre commença à donner des signes de vie. Au bout de cinq minutes, le pouls se mit à battre, et, faiblement, les poumons prirent un mouvement naturel.

« L'espoir était si absolument perdu qu'on avait déjà disposé le corps pour la dernière toilette. Mais la vie continua à revenir, et, vendredi, ce cas extraordinaire faisait l'admiration de tout New-York. »

Sous toutes réserves, selon la formule d'usage, qui ne fut jamais mieux en situation d'être appliquée.

C. R.

— « Je me souviens, écrit le professeur Brouardel (*le Mariage*, p. 297 8), que, lorsque j'étais interne à la Pitié, on apporta un jour à l'hôpital un petit fumiste qui était tombé d'un cinquième étage. Le directeur refusa son admission, prétendant qu'il était mort. Nous déclarâmes, en faisant un mensonge, avoir entendu les battements du cœur ; on le réchauffa, le sinapisa, et il revint à la vie. Or, pendant un quart d'heure ou vingt minutes, nous n'avions absolument pas entendu les battements du cœur.

« Ce que l'on prend pour le dernier soupir peut n'être que le début

d'une syncope, et comme l'auscultation du cœur ne révèle, dans les deux cas, ni un battement ni un bruit, l'erreur est possible. »

P. B.

Les cheveux poussent-ils après la mort ? (VI, 436, 660 ; VIII, 426.) — Voir l'*Echo du merveilleux*, nos 108 et 109 (1901).

S.

— J'extrais du *Dictionnaire des Etiquettes*, de Mde de Genlis (t. II, p. 48), ces quelques lignes, qui intéresseront votre correspondant :

« On sait que les cheveux poussent sur la tête des cadavres. Plusieurs cercueils ouverts au bout d'un grand nombre d'années étaient remplis de cheveux d'une longueur démesurée. »

Mais, direz-vous, Mde de Genlis n'est pas une autorité en la matière ! Aussi je vous donne le renseignement pour ce qu'il vaut.

Dr Poussard.

— Voici ce qu'a rapporté, *de visu*, le Dr Constantin James, dans son curieux ouvrage : *la Toilette d'une Romaine au temps d'Auguste* (p. 179 et suiv.) :

« Je fus chargé, dans le courant de l'année 1865, de présider à l'exhumation d'un personnage bien connu, que j'avais fait embaumer, vingt-deux ans auparavant, par Gannal lui-même ; ce personnage était le fameux chanteur Elleviou.

« Au moment où la bière fut ouverte, il s'en échappa une odeur empyreumatique des plus fortes et des plus nauséabondes. Cependant les chairs, à part d'abondantes moisissures, me parurent intactes ; seulement, au lieu d'offrir cette sécheresse parcheminée qui est le cachet des momies, elles étaient mollasses, spongieuses et comme abreuvées de liquide. Mais ce qui me frappa le plus, ce fut la teinte incroyablement noire de la peau : on eût dit un nègre, et un nègre de la nuance la plus accentuée. La face, surtout, avait quelque chose de tellement saisissant qu'on avait peine à en supporter la vue. D'abord, *la barbe avait crû dans une notable proportion.* » Et le Dr C. James ajoute, en note :

« Ce fait de croissance de la barbe après la mort, qu'on a depuis longtemps signalé, est ici d'autant moins douteux que, comme le corps devait avoir les honneurs d'une exposition publique, j'avais eu soin de le faire raser au moment de l'embaumement. Or, à l'ouverture du cercueil, elle se trouvait longue de près de trois centimètres ; les ongles avaient crû dans une proportion plus notable encore. »

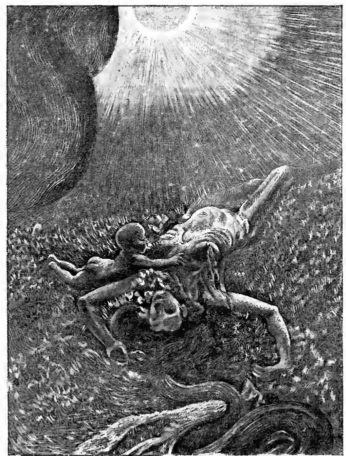
Voilà un témoignage, ce me semble, que le professeur Le Double aura de la peine à récuser.

D. Bardon.

La « Chronique » par tous et pour tous

Les fresques de Besnard, à la Sorbonne.

A propos de la lettre publiée ici même (1), *sur les fresques de Besnard à l'École de Pharmacie et à la Sorbonne, le Dr Witkowski nous fait observer qu'il connaissait ces dernières depuis longtemps, et qu'il en a*



La vie renaissant de la mort (fresque de Besnard, à la Sorbonne).

même donné le description à la p. 314 des Curiosités sur les seins. *Nous nous sommes reporté à l'ouvrage indiqué, et voici ce que nous y avons relevé :*

« Dans le nouvel amphithéâtre de chimie de la Faculté des sciences

(1) V. la *Chronique* du 1er mai, p. 312.

de l'Université de Paris, une immense composition symbolique (1), à peine achevée, du peintre Besnard, *la Vie renaissant de la Mort*.

« Au centre, un cadavre de femme est renversé parmi les germes des plantes. Un enfant tette avidement l'une de ses mamelles, tandis que de l'autre s'échappe un lait qui serpente au travers de la nature et forme comme un fleuve de vie. Autour de la bouche errent les papillons, compagnons de toute pourriture et porteurs de germes.

« Le serpent, emblème des mystères de la génération terrestre, rampe auprès du cadavre. A droite, le couple humain, dominant la nature, son futur domaine, descend vers le fleuve qui, remontant vers la gauche, charrie, à travers des cataclysmes, les débris des plantes et des hommes, et vient se perdre dans les entrailles de la terre, au fond d'un gouffre de feu, véritable creuset d'où ressortira à nouveau la Vie. Ainsi sont symbolisées les forces de la nature : l'eau et l'air, la terre, le feu, principes de la chimie organique, qui ont créé la plante, l'animal et l'homme, sous l'influence du soleil.

« Toutes ces scènes, sorties d'une imagination extraordinairement fertile en conceptions étranges, ont des couleurs et des reflets inattendus.

« Nous nous sommes laissé dire que c'était une œuvre de grande valeur : en tout cas, elle est loin d'être banale. »

Un acte de réception de sage-femme, en 1737.

M. le Dr Bertin (de Gray) nous communique un document dont l'intérêt n'échappera pas à nos lecteurs : c'est la copie d'une mention de réception de sage-femme, dans un chef-lieu actuel de canton, en 1737.

L'acte est extrait des Registres paroissiaux d'Autrey, arrondissement de Gray, Haute-Saône.

« L'an mil sept cent trente sept, le trois mars jour de dimanche, à la sortie de la messe paroissiale, et pardevant nous, Philibert Joseph Favières prêtre, prieur commendataire et curé primitif de l'Eglise Saint-Didier d'Autrey et ses dépendances, et en cette qualité desservant en ladite église de temps immémorial par vicaire ou par nous, avec approbation de l'ordinaire, Et le sieur Eléonor Narthey prêtre vicaire desservant la paroisse, est comparu Etiennette Vielle âgée d'environ quarante ans, originaire de cette paroisse, laquelle en conséquence de l'élection faite de sa personne, pour servir de sage-femme ou matrone dans la paroisse, par le suffrage des honnêtes et pieuses femmes de ladite paroisse et de l'aveu et consentement des échevins et prudes hommes de la communauté, après information faite par nous des bonnes vie, mœurs et religion catholiques et apostoliques de ladite Vielle, nous l'avons examinée sur la forme et la matière du sacrement de baptême ; après quoy elle a prêté le serment ordinaire sur les saints Evangiles de vacquer fidèlement et de s'acquitter de tous les devoirs concernant sondit office, en présence de Regnaud Aubry recteur d'école et de Joachim De la Ruotte l'un des marguilliers de cette église, témoins requis et soussignés avec nous et ladite Vielle illetrée.

« Signé : De la Ruotte, Aubry, Narthey prêtre et vicaire d'Autrey, P. Favières prieur d'Autrey. »

(1) Nous devons à l'obligeance de MM. Witkowski et Maloine, éditeur, de pouvoir reproduire cette composition (V. page 623).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

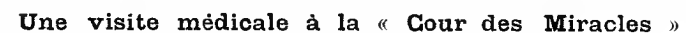
12e ANNÉE N° 19 1er Octobre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

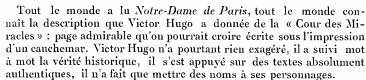
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Histoire



Une visite médicale à la « Cour des Miracles »

Par M. le Dr Barraud (de Bordeaux).



Tout le monde a lu *Notre-Dame de Paris*, tout le monde connaît la description que Victor Hugo a donnée de la « Cour des Miracles » : page admirable qu'on pourrait croire écrite sous l'impression d'un cauchemar. Victor Hugo n'a pourtant rien exagéré, il a suivi mot à mot la vérité historique, il s'est appuyé sur des textes absolument authentiques, il n'a fait que mettre des noms à ses personnages.

Il nous a paru intéressant de « faire un tour » dans la Cour des Miracles, de rendre visite au *grand Coësre*, à ses *Cagoux* et ses *Archisupôts de l'Argot*, et de les « interwiever » sur un point tout à fait spécial : le point de vue médical. Nous avons visité leur royaume, comme on visite aujourd'hui un de nos hôpitaux « modern style », et voici les renseignements hygiéniques et médicaux que nous en avons rapportés.

Bien entendu, nous avons choisi comme sujet d'étude la « Cour des Miracles » la mieux achalandée, la mieux administrée ; ce que nous pourrions appeler la capitale du royaume des Gueux ; celle de la rue Neuve-Saint-Sauveur, entre les culs-de-sac de l'Etoile, la rue Damiette et la rue des Forges.

« Elle consiste en une place d'une grandeur très considérable et un « très grand cul-de-sac puant, boueux, irrégulier, qui n'est point pavé. « Autrefois il confinait aux dernières extrémités de Paris. A présent « (commencement du règne de Louis XIV), il est situé dans l'un des « quartiers des plus mal bâtis, des plus sales et des plus reculés de « la ville, entre la rue Montorgueil, le couvent des Filles-Dieu et la rue « Neuve-Saint-Sauveur. Comme dans un autre monde, pour y venir il « se faut souvent égarer dans de petites rues vilaines, puantes, détour- « nées ; pour y entrer, il faut descendre une assez longue pente, tortue, « raboteuse, inégale. J'y ai vu une maison basse à demi enterrée, toute « chancelante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas quatre toises « en carré, et où logent néanmoins plus de cinquante ménages char- « gés d'une infinité de petits enfants légitimes, naturels ou dérobés. « On m'a assuré que dans ce petit logis et dans les autres habitaient « plus de cinq cents grosses familles entassées les unes sur les autres.

« Quelque grande que soit cette cour, elle l'était autrefois beaucoup « davantage. De toutes parts elle était environnée de logis bas, enfon- « cés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue, et tous pleins de « mauvais pauvres. » SAUVAL, *Histoire et Antiquités de Paris.*

Quel dommage que le pittoresque ne puisse pas aller de front avec l'hygiène ! Quel spectacle intéressant et curieux pour les étrangers visitant Paris ! Quelle source de fortune pour un impresario louant la « Cour des Miracles » ! Mais on a dû abattre tout cela, percer des rues, construire des maisons de rapport et des hôtels modernes. O hygiène, que de crimes on commet en ton nom ! ..

Dans ce palais digne des *Mille et une Nuits*, la vie se passe calme et douce, aimable et libre. Chacun fait ce qu'il veut, vit comme il veut, couche où il veut. Une seule chose est de règle : la saleté. « Tout le monde doit être sale, la même chose. » Les liens de famille sont ignorés et n'imposent pas leur contrainte gênante. Ni baptême, ni mariage, ni sacrement ; chacun choisit momentanément sa « chacune », et les enfants pullulent comme des mouches (moyen à signaler aux membres de la Ligue pour la repopulation). Et, comme pour bénir cette foule grouillante, là-bas, au fond de la cour, dans une niche, une grande statue de Dieu, dérobée dans une église, contemple quelques femmes agenouillées en prière. Où diable la religion va-t-elle se nicher ?

Mais si, dans cet heureux royaume, on est libre de vivre à sa guise, il est une chose pour laquelle tout le monde obéit sans murmurer au roi le *grand Coësre* et à ses officiers : c'est pour gagner de l'argent (quand nous disons gagner de l'argent, c'est une façon de parler).

Et pour cela, deux moyens sont en présence : le vol et la mendicité.

Laissons passer les voleurs : les *narquois*, avec leur épée au côté, simulant des soldats libérés ; les *millards*, avec leurs grands bissacs ; les *courtaux de boulange*, les *marpauts* avec leurs dames, les *capons*, les *pollissons*, etc. Ils ne nous intéressent nullement. Négligeons également les *marcandiers* et les *rifodés*, qui demandent l'aumône et présentent des certificats attestant qu'ils sont des commerçants ayant fait de mauvaises affaires, ou des malheureux dont la foudre a brûlé les biens. Mais arrêtons-nous devant les mendiants pathologiques : ils sont le plus grand nombre, classés selon leurs maladies, comme les chapitres d'un livre de thérapeutique, et c'est parmi eux que se recrutent les grands, les officiers du roi des Truands, les dignitaires de la couronne.

Tous ou presque tous sont d'anciens étudiants en médecine déclassés, et c'est ce qui nous explique l'art avec lequel ils arrivent à simuler toutes les maladies.

Ils s'en vont par les rues, contrefaisant les borgnes, les boîteux, les aveugles, les moribonds, avec des hurlements et des langueurs imaginaires ; escroquant ainsi des aumônes qu'on ne leur ferait pas sans ces supercheries.

A peine sont-ils de retour au logis qu'ils se dégraissent, se débarbouillent et deviennent sains et gaillards en un instant et sans miracle.

Quiconque se présente est reçu ; mais on n'arrive pas du premier coup à être jugé digne de courir les rues en contrefaisant le malade : il faut, avant d'y arriver, de longues et patientes études. Mais en atten-

dant, le grand Coësre fait enseigner, par ses Cagoux, aux apprentis à accommoder les drogues nécessaires, pour imiter les ulcères, les blessures et autres plaies. Puis, peu à peu, on monte en grade, on devient membre actif dans cette noble corporation; enfin, l'on peut aspirer aux honneurs.

« Pour devenir officier, il faut avoir un magasin de masques, de hail-« lons, d'emplâtres, de potences, de bandages et de ces autres épou-« vantails de chènevière, qui font pitié au peuple et rire les honnêtes « gens... Pour monter sur le trône il faut avoir été Cagou ou Archisu-« pôt de l'Argot, et porter un bras, une jambe ou une cuisse à demi « rongée, en apparence, de gangrène ou de pourriture, mais en effet si « aisée à guérir qu'en un jour elle se peut rendre aussi saine que ja-« mais. » (Sauval)

Passons donc en revue ces nombreux acteurs dans leurs différentes créations.

Voici d'abord (honneur au sexe faible !) ces dames. Ce ne sont pas, à proprement parler, de fausses malades ; elles ont une affection réelle, mais bien simple, bien physiologique : elles sont enceintes. Et ce ne sont pas de fausses grossesses, ce ne sont pas des oreillers ficelés sous leurs robes : il n'y a là aucun miracle, pas même celui du Saint-Esprit, qui serait pourtant de circonstance. Elles sont véritablement enceintes, et à bon escient : c'est une façon de gagner de l'argent. Il leur en coûte même parfois très cher, pour devenir enceintes ; ces messieurs ne font rien pour rien : « Plusieurs donnaient de l'argent à ceux qui avaient « fait des enfants à leurs compagnes, afin d'en avoir comme elles, « d'exciter la compassion et d'arracher des aumônes. » Leur fond de commerce, il est vrai, n'avait pas besoin d'être souvent renouvelé.

Voici maintenant les enfants. On les appelle : *les orphelins*. Ils s'en vont par trois ou quatre dans les rues de Paris et mendient en tremblotant. Rien n'attire la pitié comme un bébé dégueuillé et tremblant de froid... ou d'autre chose.

Voici les *hubbins*. Ils ont, ma foi, un certain courage. Ils se font mordre par un chien, puis s'en vont montrant leur morsure ; ils prouvent, certificat à l'appui, qu'ils sont victimes d'un chien ou d'un loup enragé et mendient l'argent de leur voyage de Saint-Hubert, l'Institut Pasteur d'alors.

Derrière eux, les *callots* feignent d'être guéris de la teigne et de revenir de Sainte-Reine, où ils ont été miraculeusement guéris de ce mal.

Puis viennent les *piètres* : des gens plus délicats et plus intelligents. Ils marchent en s'appuyant sur des béquilles et contrefont les estropiés. Ce n'est pas toujours facile, et il faut une grande patience et une certaine dose d'habileté. Quand on contrefait un boîteux pendant quelques minutes, cela va bien ; mais quand on doit faire ce manège toute une journée, c'est une autre affaire. Essayez, et vous nous en donnerez des nouvelles.

Voici maintenant les *francs-miteux* : nous suivons une gradation ascendante. Pour être *franc-miteux*, on doit être un parfait comédien et ne pas craindre la douleur. Les francs-miteux s'avancent lentement par les rues, un méchant mouchoir sale autour de la tête, et contrefont les malades, appuyés sur un petit bâton haut jusqu'à la portée de la main, fléchissant les jambes et le corps de faiblesse. Puis, avec de fortes ligatures, ils se lient les bras de telle sorte que les artères radiales ne

battent plus. Alors ils se laissent tomber dans un endroit où il y a du monde et restent immobiles, comme évanouis. Les gens s attroupent, on les croit près de la mort ; les médecins et les chirurgiens même, ne sentant plus battre le pouls, s'y trompent et les croient sur le point de rendre l'âme. Puis, peu à peu, le malade revient à lui (oh ! combien faible !), et les liards et les doubles pleuvent autour de lui.

Enfin on nous présente le dessus du panier, tous officiers du royaume, des gens de valeur et qui ne sont arrivés à leur haute situation que grâce à un travail soutenu et un véritable talent. Ce sont les *malingreux*. Ils se divisent en plusieurs groupes :

Les *sabouleux*, autrement dit les épileptiques. Dans les rues où il y a foule, ils glissent un petit morceau de savon dans leur bouche, le font écumer, se mordent la langue pour la faire saigner et tombent à terre en faisant des contorsions : il ne faut pas craindre, par exemple, de se taper la tête sur le pavé. L'accès passé, le pseudo-épileptique se relève, la tête pleine de blessures à force de s'être débattu. Mais le métier est bon. Les sabouleux sont les meilleurs tributaires du grand Coësre.

Ceux qui craignent peut-être le moins la douleur, ce sont les *hydropiques*. Ils se font souffler absolument comme des outres, ce qui ne peut manquer d'être gênant. Qu'on en juge par cette anecdote :

« Il y a quelque temps qu'un de nos bons amis en vit l'expérience « en un malingreux qui, avec son ventre enflé extraordinairement, fei- « gnait d'être hydropique et remplissait de hurlements la rue Saint- « Honoré. Les doubles pleuvaient en foule dans un méchant chapeau « qu'il tenait à la main. Chacun prenait pitié de sa misère ; il n'y eut « pas même jusqu'à un chirurgien qui charitablement le fit entrer dans « sa boutique pour lui donner du soulagement. Mais n'ayant pu dé- « couvrir la cause de son mal et se doutant de l'imposture, il s'avisa « de lui découvrir... un certain endroit et lui ayant ôté un gros tam- « pon qui lui en bouchait l'entrée, il en sortit du vent en si grande « quantité que toute la boutique s'en remplit et que l'odeur en infecta « le nez du peuple qui, touché de compassion, avait suivi le malin- « greux. » (Sauval.)

Franchement, ce malheureux ne devait pas être à son aise et il avait bien gagné les quelques sous qu'il avait récoltés.

Maintenant, voulez-vous savoir comment on peut se faire un membre ulcéreux ou gangréneux, suivant le degré que l'on veut atteindre ? Voici comment s'y prennent ou s'y prenaient les malingreux de haut grade :

« Ils se lient le plus fortement qu'ils peuvent avec une bande fort « étroite ; si c'est une jambe, ils dansent dessus ; si c'est un bras, ils « s'y appuient, et ainsi des autres, jusqu'à ce que la partie soit bien « enflée. Cela fait, ils le déplient, puis y mettent à l'heure même de « l'esclaire (la grande esclaire, *chelidonium majus*) qu'ils y laissent « toute la nuit, et qui a la propriété de couvrir la peau de cloches. Le « matin, ils les coupent, et comme il en sort de l'eau rousse, ils l'ar- « rêtent avec de la poirée, qui la convertit en boue. (La poirée était une « purée de n'importe quel légume : poireau, choux, épinard, etc.) « Après tout, pour rendre ces plaies plus vraies et plus vilaines, ils les « entourent de sang de bœuf détrempé avec de la farine et préparé par « leurs apprentis. Une jambe en cet état s'appelle une jambe de Dieu. »

Et ce royaume marche à merveille, les sujets sont fidèles, les grands

dignitaires honnêtes, l'entente parfaite. Le grand Coësre rend la justice, gratifie ou punit sans que personne réclame; et lui-même peut être détrôné, si son administration n'est pas jugée bonne par son peuple.

*
* *

Malheureusement, Louis XIV n'était pas bon voisin; il chercha noise à son cousin le roi des Truands : l'éternelle dispute du plus fort contre le plus faible. On traqua tous les malingreux, on chercha à démolir leur « Cour ». Oh ! ce ne fut pas sans peine; on est courageux dans ce pays. « Quand, en 1630, on porta les fossés, et les remparts de la « Porte Saint-Denis au lieu où nous les voyons maintenant, nous dit « Sauval, les commissaires députés à la conduite de cette entreprise « résolurent de traverser la *Cour des Miracles* d'une rue qui devait « monter de la rue Saint-Sauveur à la rue Neuve-Saint-Sauveur ; mais « quoi qu'ils pussent faire, il leur fut impossible d'en venir à bout ; « les maçons qui commençaient la rue furent battus par les gueux, et « ces fripons menacèrent de pis les entrepreneurs et les conducteurs « de l'ouvrage. »

Bientôt pourtant le droit du plus fort l'emporte ; les gueux sont dispersés ; les moins valides sont enfermés à l'Hôpital général, nouvellement créé à cet effet; les plus forts sont conduits *manu militari* pour travailler á différentes entreprises de grands travaux, et, trente ans plus tard, s'ils n'ont pas de royaume fixe, ils sont tout aussi nombreux, tout aussi unis, tout aussi savants, tout aussi forts.

Nous sommes en 1905, et nous ne répondrions pas que les choses aient beaucoup changé.

Ce qu'on trouve dans les vieux bouquins

Monstres doubles.

Le 16 janvier 1605, Denise Coudun, femme de Jacques Charpentier, maître pêcheur, met au monde, à Paris, deux jumelles monstrueuses, qu'a décrites ainsi Pierre de Lestoille :

« Elles avaient deux têtes, quatre bras, quatre jambes, s'entre-acolans par les bras... Elles étaient conjointes depuis le milieu de la poitrine jusqu'au nombril. . A la dissection des parties intérieures, qui fut faite aux Ecoles de médecine, il ne s'est trouvé qu'un foye, un cœur, deux estomacs, et tout le reste des parties naturelles séparées par une membrane mitoyenne... Encores qu'il y eut deux ventres inférieurs, il n'y avait néanmoins qu'une poitrine, séparée d'avec les ventres inférieurs par un seul diaphragme. » *Registre-Journal*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 381.

Histoire de la Médecine

La prothèse oculaire, de l'antiquité à nos jours.

Dans la thèse (1) qu'il vient de soutenir devant la Faculté de médecine de Paris, le Dr R. Coulomb a consacré quelques pages des plus intéressantes à l'historique de cette question. Nous ne lui emprunterons que les parties essentielles de son travail.

Dès le ve siècle avant J.-C., on commence à voir des yeux de pierre précieuse garnir les statues : Phidias, par exemple, avait mis des yeux de pierre à sa statue de Minerve destinée au Parthénon d'Athènes. De leur côté, les Egyptiens recouraient au même artifice.

Maspéro (2) parle de quatre masques de plâtre, trouvés en Egypte dans la grande oasis et remontant au IIe siècle avant J.-C.

« Les yeux ont été remaniés et, selon les procédés en usage dès les temps des premières dynasties pharaoniques, incrustés d'une plaquette de talc, qui leur prête l'éclat et le luisant de la vie »

Daremberg et Saglio (3) parlent d'un masque de cire avec yeux imités en verre, trouvé dans un tombeau de Cumes, et actuellement au musée de Naples.

Aristote (4) dit que de son temps il existait des marionnettes avec des yeux mobiles.

Plutarque (5) raconte que les Spartiates arrachèrent les yeux de la statue de Hiéron. Il y avait d'ailleurs à ce moment, à Rome, des fabricants d'yeux pour statues.

Au Louvre, une tête d'Antinoüs de proportions gigantesques, placée parmi les statues de la Rome antique, présente des orbites vides qui ont contenu des yeux de matière précieuse. Dans le même groupe du Louvre, dans la salle dite des Prisonniers Barbares, se trouve une statue de marbre noir, représentant un nègre en train de pêcher dans un fleuve. Les orbites sont garnies d'yeux émaillés rapportés, dont l'un est une restauration et l'autre un original.

Parmi les nombreuses œuvres de sculpture sur lesquelles nous aurions pu relever des yeux rapportés, il faut citer quatre anges d'argent donnés aux églises par l'empereur Constantin et décrits par Anastase le bibliothécaire.

D'après Haug, quelques idoles barbares possédaient des yeux constitués par des boules de verre ou de plomb semblables aux perles imitant le corail (6).

Enfin Pansier rappelle que, dans les tombeaux des anciens peuples Delawares de l'Amérique du Nord, on a trouvé des statuettes en

(1) R. Coulomb, *L'œil artificiel ;* Paris. J.-B. Baillière et fils, 1905.
(2) Maspéro, *La Nature*. 1892, p. 306.
(3) Daremberg et Saglio. *Dict. des antiq. grec. et rom.* (Art. *Cera*, p. 1019.)
(4) Aristote, *De Mundo.*
(5) Plutarque. *De Pyth. oratio.*
(6) « ... Oculos... qui constent e globulis, corallinorum globulorum more e vitro aut plumbo effectis. » Haug, *Dissert. de oculo artificiali*; Tubingen. 1749. p. 8.

bois, en terre cuite, dont les yeux étaient faits de deux petites pierres blanches (1).

De nos jours, d'ailleurs, certains sculpteurs n'ont-ils pas encore recours à cet artifice pour animer le regard de leurs statues ?

*
* *

Les peuples primitifs recouraient à l'œil artificiel, pour donner à leurs momies plus de ressemblance avec les vivants.

« Le père Acosta et Garcillasso de la Véga assurent avoir vu des momies des Incas et de quelques Mamas : ils avaient leurs cheveux et leurs sourcils et on leur avait mis des yeux d'or (2). »

On a retrouvé en Amérique des momies dont les yeux avaient été remplacés par des yeux de céphalopode, et M. Blumenbach en a découvert une qui avait des yeux postiches faits de toile de coton enduite de poix résinée (3).

Il semble que le plus souvent les yeux artificiels des momies étaient constitués par une cupule d'argent ou d'autre métal quelquefois émaillé de blanc (4).

Hazard Mirault (5) raconte que le duc de Chaulnes rapporta d'Egypte des momies dont les yeux étaient faits d'argent enduit d'une couche d émail blanc, au milieu de laquelle les couleurs de l'iris étaient figurées par un large cercle brun d'une seule teinte et la pupille par un point noir un peu saillant.

Les embaumeurs énucléaient les yeux en même temps que les viscères et, pour éviter l'effondrement de la région palpébrale, coulaient dans les orbites du plâtre qui leur servait à tremper leurs bandelettes ou bien les remplissaient de cire blanche (Pergens), pour y enchâsser une pierre précieuse, de l'obsidienne par exemple, qui représentait l'iris (Pansier) (6). Peu à peu ce plâtre fut remplacé par des coques de métal, qui étaient parfois perforées au centre d'un orifice simulant la pupille Les paupières étaient fermées, les bandelettes plâtrées ajustées au-devant d'elles, et il est évident que le but de ces yeux artificiels était seulement de donner l'illusion du relief que produisait pendant la vie la présence du globe oculaire.

Pergens a trouvé dans des sarcophages, sur des chats embaumés, des yeux en talc et une fois un œil en verre, avec iris jaune et pupille oblongue; il a également découvert des yeux humains en marbre blanc, avec cornée en verre verdâtre ou bleu-cobalt, un œil en terre cuite émaillée; mais cette dernière pièce était un utah, une amulette qui se plaçait dans les sarcophages.

Si l'on s'en réfère à l'ordre chronologique des documents et des textes que nous avons pu réunir, il est permis de supposer que les yeux artificiels furent d'abord employés par les statuaires, qu'ensuite on en fit l'application aux corps embaumés et que, voyant l'effet produit par ces yeux postiches sous des paupières mortes, on essaya d'en fabriquer qui pussent être appliqués sur le vivant.

---

(1) *La Nature*, 1892, p. 261.
(2) Buffon, art. *Momie*.
(3) *Encyclopédie du XIXe siècle*, art. *Momie*.
(4) *Dict. des sc. médicales*, art. *Momie*, 1820.
(5) Hazard Mirault, *Traité pratique de l œil artificiel*. Paris, 1818. p. 20.
(6) Pansier. *Traité de l'œil artificiel*. 1895, p. 4.

Mais une question fort intéressante se pose, qu'il est d'ailleurs difficile de résoudre : les Egyptiens qui faisaient des yeux artificiels pour leurs momies, les Romains qui en fabriquaient pour leurs statues, remplaçaient-ils sur le vivant l'œil perdu par un œil artificiel ? — On ne trouve pas sur ce point de documents précis.

* * *

C'est seulement avec Ambroise Paré que nous entrons dans une période de certitude historique concernant l'usage chirurgical de l'œil artificiel.

Contrairement à ce que cet auteur lui-même écrit, et à ce qu'ont répété un grand nombre d'écrivains, Paul d'Egine ne parle nulle part de l'œil artificiel, qui était probablement connu de son temps (1); mais son traité de chirurgie n'en fait pas mention.

Ambroise Paré (2) donne une description très précise et des dessins des yeux artificiels qui existaient de son temps et probablement avant lui : en effet, il ne s'en donne pas comme l'inventeur et n'en parle pas comme d'une nouveauté.

Il est probable qu'à cette époque c'étaient les orfèvres qui fabriquaient ces yeux artificiels, en or ; c'est ainsi que Benvenuto Cellini (3), orfèvre et sculpteur florentin, raconte que, débarrassé d'une particule d'acier « qui était entrée fort avant dans la pupille », il offrit à sainte Lucie, « pour remercier Dieu de cette bienheureuse guérison », un œil d'or fait avec un écu de France D'ailleurs, le fait est confirmé par Jessenius (4), médecin hongrois, qui raconte qu'il y a à Venise un orfèvre florentin fabriquant des yeux artificiels avec beaucoup d'habileté, « et illos vendat sex aut septem coronatorum pretio ».

Autrefois les yeux orthopédiques artificiels que l'on mettait sous les paupières étaient fabriqués en une matière faite d'or ou d'argent et recouverte de couleurs, imitant l'œil naturel, qu'on avait coutume de diluer dans l'huile ou dans une substance vitrifiable, tandis qu'on les exposait au feu selon le procédé de l'encaustique. Cette méthode est appelée par les Français *émaillage*.

A partir de notre siècle, on a commencé à fabriquer des yeux en verre pur. Ils simulent heureusement l'œil vivant par leurs couleurs.

Guérin (5) parle des yeux de métal, mais il indique nettement qu'on leur préfère les yeux en verre. Il cite une anecdote qu'il a rendue célèbre et que nous ne reproduisons qu'à titre de curiosité :

« Un vieux singe, sans doute à prétentions, avait, n'importe pas comment, perdu un de ses yeux. Il avait rempli le vide de l'orbite avec un mélange de terre glaise et de plantes de différentes couleurs :

---

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque où vécut Paul d'Egine : les uns font remonter sa vie au IVe ou au Ve siècle, d'autres seulement au VIe ou même VIIe siècle après J.-C.

(2) Ambroise Paré, *Œuvres*, Paris, 1579, CXXVIII.

(3) Benvenuto Cellini (1500-1572), *Œuvres*, traduites par Léopold Leclanché, 2e édit. ; Paris, 1847, p. 104.

(4) Jessenius, *Institut. chirurg.* ; Witteberg, 1601. S. 4, p. 102, b.

(5) Guérin, *Traité sur les maladies des yeux* ; Lyon, 1769, p. 433.

le tout formait un globe d'une composition à peu près de la couleur de l'œil qui lui restait. La supercherie ne fut reconnue qu'après sa mort. Le naturaliste digne de foi qui m'a rapporté ce fait comme témoin m'a assuré que rien ne l'avait surpris dans le cours de ses voyages comme ce trait qui marquait toute la sagacité que l'on reconnaît à cet animal. »

DIONIS (1) décrit des yeux de cristal : « Ils sont peints de même couleur que le naturel et on les fait cuire au fourneau comme les verres peints des églises. »

En 1817, le médecin anglais STACK (2) inaugure un modèle d'yeux artificiels en faïence enduite d'émail blanc. Au centre, un segment de sphère, superficiellement appliqué, représentait l'iris, sans que la pupille y fût indiquée. Ces yeux lourds et d'aspect défectueux ne se répandirent pas.

Au point de vue historique. Boissonneau (3) attribue à Demmenie, souffleur de verre à Amsterdam, d'avoir le premier employé l'émail pour la confection des yeux artificiels. Enfin il semble être l'inventeur du mot « oculariste », qui n'avait jamais été employé avant lui : les Romains désignaient le fabricant d'yeux artificiels (pour statues) du nom de *faber ocularius ;* Bernard Palissy, du nom d'*ocularier ;* depuis Boissonneau, on l'appelle *oculariste.*

* * *

Les yeux artificiels furent d'abord faits d'or, d'argent, de plomb, puis de verre et de porcelaine. Nous possédons même un œil d'origine chinoise ou japonaise, dans lequel la sclérotique est figurée par un bloc d'ivoire, où est enchâssé un iris de porcelaine.

Toutes ces matières offraient de tels inconvénients, qu'on les a de nos jours tout à fait abandonnées pour les remplacer par l'émail. Mais l'émail étant fragile, on a voulu lui substituer, sans succès d'ailleurs, des substances plus résistantes.

Tandis que Hamecher (4) et Hermann Cohn (5) recommandent les yeux en celluloïd, comme étant très légers et simulant bien l'œil véritable, Meurer et Pansier ne se font pas faute de condamner ce mode de prothèse :

« Les yeux artificiels en celluloïd, dit Meurer (6), ne se cassant pas, se taillant facilement sur les saillies et les creux de la cavité orbitaire modifiée, ont séduit beaucoup d'ouvriers qui étaient effrayés de la cherté de l'émail.

« Ces yeux n'ont pas la vie et le brillant des yeux en émail, mais

(1) DIONIS, *Cours d'opérations de chirurgie*, revue par G. de LAFAYE ; Paris. 1773. p. 573.

(2) Cité par HAZARD MIRAULT, p. 21.

(3) BOISSONNEAU, *Mémoire sur la prothèse oculaire*, Paris, 1849. — *Formulaire des indications pathologiques pour diriger par correspondance l'exécution des yeux artificiels*, Paris, 1848. — *Yeux artificiels mobiles*, Paris. 1849 — *De la restauration de la physionomie chez les personnes privées d'un œil*, Paris, 1858.

(4) HAMECHER, *Yeux artificiels en celluloïd*. (Soc. opht. d'Heidelberg, 15 sept. 1881.)

(5) HERMANN COHN, *Yeux artificiels en vulcanite et en celluloïd*. (*Centralzeitung f. Opht. und Meekan.*, 1888.)

(6) MEURER, *Inconvénients des yeux artificiels en celluloïd*. (*Province médicale*, n° 32, 1889, p. 379.)

ils suffisent à satisfaire les goûts esthétiques des pauvres gens qui préfèrent la solidité et le bon marché à la beauté.

« Ces yeux en celluloïd sont incassables et rendent ainsi de grands services aux travailleurs, qui sont soumis quelquefois à de rudes chocs qui font sortir de l'orbite les pièces artificielles et les exposent à se briser en tombant. Le renouvellement de cette pièce, quand elle est usée, est facile, et, chose qui la rend appréciable à certains malades qui n'aiment pas à voir le médecin toutes les fois qu'ils en auraient besoin, c'est qu'avec un couteau, cette pièce peut se tailler, se travailler, pour laisser la place aux brides et aux bourgeons qui se forment sur les moignons. »

Mais ces pièces favorisent la production de phénomènes inflammatoires, et, si elles sont bien tolérées pendant trois ou quatre mois, « à partir de ce moment leur composition chimique est probablement modifiée par les liquides de la cavité orbitaire, par les larmes qui les humectent constamment, et leur présence devient une cause d'inflammation du moignon. Celui-ci devient rouge, bourgeonnant : une sécrétion purulente s'accumule en arrière de la pièce, ou s'écoule par les échancrures qui y ont été pratiquées ; si des douleurs surviennent, le malade doit quitter la pièce artificielle. » Après la guérison, « s'il remet sa pièce en celluloïd, il ne tarde pas à venir réclamer de nouveaux soins ».

Meurer reproche encore à ces yeux de prendre, après quelques semaines d'usage, une odeur fétide rappelant celle du brome : le celluloïd est du camphre monobromé, et il est probable qu'à certains moments le brome est mis en liberté. Enfin, il constate qu'ils se déforment à la chaleur et cite le cas d'un pâtissier porteur d'une pièce en celluloïd, dont la sclérotique s'était ramollie et déformée à la chaleur du four.

Pour Pansier (1), les yeux artificiels en vulcanite ou en celluloïd n'ont pas d'avenir : pour être inoffensifs, ils doivent être renouvelés tous les trois mois et alors ils deviennent aussi chers que des yeux en émail. « L'Allemagne nous fournit, dit-il, à bon compte des yeux en celluloïd faits de deux pièces ; la modicité de leur prix est leur seule qualité. »

Paris a eu longtemps le monopole de la fabrication des yeux artificiels. Ce n'est pas encore une industrie très répandue : il existe quelques ocularistes isolés en Angleterre, en Amérique et en Autriche ; mais dans tous les autres pays, la plupart des yeux qu'on trouve sont des yeux allemands (2).

Dr COULOMB.

---

(1) PANSIER, *Traité de l'œil artificiel*, Paris, 1895, p 119.

(2) Depuis la publication de la thèse du Dr Coulomb, il a paru dans *Janus*, septembre 1905, sous la signature du Dr P. PANSIER (d'Avignon), un très attachant article sur les *ocularii* de la médecine ancienne. A Rome il y avait le *medicus ocularius*, c'est-à dire l'oculiste, et le *faber ocularius*, autrement dit l'oculariste, ou plutôt le fabricant d'yeux artificiels pour statues ; M. Pansier croit, en effet, que la prothèse oculaire, telle que nous l'entendons, était inconnue des Romains ; par contre, les Juifs ne l'ignoraient pas, ainsi que le mentionne le Talmud. L'article de M. Pansier est étayé d'une copieuse bibliographie : il est à lire par tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre art. (N de la R.)

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Le cas de la reine Christine de Suède (1).

Christine, fille de Gustave-Adolphe, succéda à son père sur le trône de Suède en 1632 ; mais ce ne fut qu'à l'âge de 18 ans, en 1644, qu'elle prit en mains la direction du royaume. Elle régna glorieusement, joua un rôle important dans la politique de son temps et administra avec sagesse jusqu'en 1649 ; mais alors elle parut se dégoûter de la vertu, s'entoura de favoris, mécontenta ses peuples et finit par abdiquer en 1654. Elle abjura le luthéranisme et alla se fixer à Rome.

C'est là qu'en 1676, à l'âge de cinquante ans, il lui arriva une aventure grotesque, dont nous trouvons le récit piquant dans une dépêche que Servient, attaché à la légation française à Rome, adressait au ministre Colbert de Croissy, le 2 novembre 1680. Cette dépêche est conservée aux Archives des Affaires étrangères à Paris (Correspondance de Rome, t. 269, pp. 248-250). Nous la reproduisons dans toute sa saveur originelle.

La reine de Suède fut surprise, il y a quatre ans, de se voir une excroissance de chair dans un lieu qui lui fit espérer d'être devenue de notre sexe. Elle communiqua son doute à son médecin, à une femme de chambre nommée Ottavia, à M. Dalibert, au marquis del Monte, à sa confidente nommée Maria Candida, religieuse au couvent (de) Sainte-Cécile où elle entra exprès, à son chirurgien, au marquis Pignatelli, au père Pallavicin jésuite, qui a fait son éloge, et au cardinal Azzolin. Ils en gardèrent tous le secret durant longtemps. Cependant cette excroissance augmenta notablement, se maintenant toujours dans une forme qui confirmait leurs espérances. Et un jour, la femme de chambre que j'ai nommée et qui est fort agréable, l'ayant touchée pour en faire l'expérience, elle parut telle que le médecin se jeta à genoux et lui dit, transporté, en latin : *Salve, rex Suecorum !* Elle donna la même vision et la même expérience à la religieuse. Le marquis Pignatelli, qui a fait aussi un second éloge de cette princesse, la vit de même ; et son espoir fut tel qu'elle se fit peindre armée, le casque en tête, la visière haussée, avec l'inscription d'un de ses noms seulement : *Alexander Suecorum rex*, car elle s'appelle Christine-Alexandre. Elle voulut aussi montrer cette nouveauté au cardinal Azzolin, qu'on m'assure ne l'avoir pas voulu voir, sur ce

(1) Un de nos confrères belges, qui désire garder l'*incognito*, nous communique le très curieux article qu'on va lire. Cette importante contribution nous aidera à déchiffrer cette énigmatique figure que fut la reine Christine, dont nous esquisserons quelque jour, à l'aide de documents qui sont en notre possession, la très attirante silhouette.

qu'il est en dévotion et dit tous les jours la messe ; mais il n'avait pas moins conçu que la révocation de la renonciation de cette princesse à la couronne de Suède. Sur ces entrefaites, l'excroissance crût si fort, il y a trois mois, et changea tellement de forme, que le médecin, s'apercevant assez tard de son ignorance, connut que le col de la matrice l'avait trompé en se renversant au dehors, mais que les remèdes étaient très nécessaires pour empêcher un entier relâchement de cette partie. Elle a tenu le lit sous le prétexte d'un mal au pied ; les choses sont rétablies en leur état, et je puis assurer de la vérité de toutes ces circonstances sans aucune exagération, mais qui ne sont connues aussi exactement que je les raconte que par ceux que j'ai nommés.

Les « grands remèdes » au XVIIIe siècle.

D'un livre fort intéressant, qui paraîtra dans les premiers jours du mois d'octobre et dont nous recevons les bonnes feuilles (1), nous extrayons le court chapitre suivant. Ce livre, dont chaque page est étayée de documents inédits, de pièces d'archives, est consacré à la vie d'une courtisane, de qui les aventures aujourd'hui ignorées étaient le scandale de son temps : Mlle Deschamps, danseuse à l'Opéra, fut la maîtresse de quatre princes du sang, de nombre de fermiers généraux et d'ambassadeurs. A ce jeu l'actrice courtisane ne tardait pas à gagner... le mal qu'un de nos dramaturges a débaptisé, en attendant mieux.

Comment était traité ce mal au XVIIIe siècle, c'est ce que les auteurs nous font connaître, en décrivant en détail ce qu'on nommait alors « les grands remèdes ». Cette singulière thérapeutique n'est pas de celles dont la disparition inspirera beaucoup de regrets.

De tous les maux affligeant, au siècle de Louis XV, l'humanité française, les deux plus communs étaient la petite vérole et la grosse.

La petite vérole, avant la trouvaille de la vaccine, défigurait un quart des femmes de France, qui, pour cacher leur difformité, se réfugiaient au couvent. « Deux cent mille laiderons, dit le prince de Ligne, mettent ainsi leur amour-propre à couvert (2). »

L'autre vérole avait son antidote : le mercure, qu'on employait empiriquement, à tort et à travers, sans en bien démêler les effets thérapeutiques : on attribuait surtout au remède un pouvoir « évacuant ».

Et c'était une affaire d'Etat que de passer les grands remèdes. Tous les médecins, tous les chirurgiens, tous les bandagistes, tous les herniers et faiseurs de brayers rivalisaient de charlatanisme, pour persuader aux gens que, seul, chacun d'eux détenait la formule magique propre à guérir et que le secret gisait en telle ou telle façon d'appliquer le spécifique. Les méthodes variées luttaient à qui prendrait le pas. Et c'était le système de M. Astruc, consistant en frictions d'onguent hydrargyrique, combattu par M. Fabre, son concurrent, parce qu'Astruc ordonnait qu'on frottât ferme, tandis que Fabre opinait

(1) *Fille d'Opéra, vendeuse d'amour*, histoire de Mlle Deschamps, par G. Capon et R. Yve-Plessis, ouvrage orné de quatre planches en couleur, d'un plan et deux fac similés. Un vol. in-8 ; Paris, Plessis, libraire, 23, rue de Châteaudun.

(2) Ed. et J. de Goncourt, *La Femme au dix-huitième siècle*, 1890, in-12, p. 13.

pour qu'on frottât modérément. C'était la liqueur du baron Van Swiéten, sublimé corrosif pour l'usage interne, décriée quoique imitée par le chimiste Mollèc, qui prônait en revanche sa « quintessence ». C'étaient, dans le même goût, les dragées célèbres de Keiser. C'était la pommade curative du sieur Torrès, en attendant le fameux liniment préventif et préservatif de Guilbert de Préval, qui allait attirer sur son inventeur les foudres de la Faculté (1).

Mais le traitement le plus suivi, au temps même où la Deschamps implorait les secours de la science, était le régime sudorifique en chambre et les frictions à l'onguent gris.

La Deschamps, livrée au chirurgien, était d'abord saignée au bras et au pied. Le lendemain on la purgeait avec la manne, les follicules et le sel végétal. Le jour d'après, elle commençait les bains domestiques, que l'on poussait généralement à vingt, tantôt plus, tantôt moins, selon le tempérament du sujet. La malade y devait rester une heure et demie ou deux heurs le matin à jeun, autant l'après-midi, trois ou quatre heures après le dîner. La température des bains était minutieusement calculée : il importait, en effet, que l'eau ne fût pas trop chaude, « crainte qu'elle n'agitât le sang au point d'exciter la fièvre ou des sueurs excessives », qui eussent exténué la patiente. Dans chaque bain, on lui faisait prendre un bouillon de rouelle de veau avec une bonne poignée de bourrache, de buglosse, de chicorée sauvage et de cerfeuil. De temps en temps, on substituait à ce bouillon tantôt du petit-lait, tantôt de l'eau de poulet, dans lesquels avaient infusé quelques-unes des plantes « altérantes » susdites. Les bains finis, Marie Anne était encore saignée et purgée comme devant. Pendant toute l'administration de ces remèdes, elle n'avait eu le droit que de pignocher du bouilli, des panades, des rôtis de viandes blanches ; et, le soir, une soupe seulement et deux œufs.

Or, vers la fin de ces manœuvres préparatoires, le chirurgien traitant s'appliquait en personne à la confection de l'onguent sauveur, car il convenait que la matière fût triturée *secundum artem* et non par les mains de quelque apothicaire de miton-mitaine. Il avait soin de n'employer que le mercure revivifié du cinabre. Il « éteignait » une livre de ce mercure dans un mortier de marbre avec un peu d'esprit de térébenthine ; il y mêlait douze onces de saindoux et broyait le tout pendant quarante-huit à soixante-douze heures. Après quoi, il faisait fondre, « dans un poêlon de terre », quatre onces de suif, et lorsque ce suif était à moitié refroidi, il l'incorporait soigneusement à l'onguent, « pour donner plus de consistance ».

Enfin, la Deschamps, bien mise au point, saignée, baignée, évacuée, quarante-huit heures après le purgatif prenait un dernier bain émollient, dans la matinée, pour ouvrir les pores de la peau, et, le soir, avant de se coucher, recevait la première friction.

Point capital que la « manière » de frictionner. Un grand nombre de chirurgiens ignares, brutaux et trop pressés, suivaient la pratique détestable de tenir les malades assis ou debout devant un feu flambant ; ils frottaient d'abord à sec, avec la main chauffée, la partie sur laquelle ils devaient étendre l'onguent, jusqu'à ce qu'elle fût rubéfiée et brûlante ; ayant alors étalé la pommade, ils massaient derechef

(1) G. Capon, *Les Petites Maisons galantes*, 1902, in-8, p. 24.

avec la paume nue. Mais les praticiens doctes et avisés ne tombaient point dans cet excès. Ils savaient qu'une telle recette, par la quantité de mercure, pouvait provoquer des ravages, tels que le gonflement subit de la langue, l'engorgement des glandes salivaires, l'enflure de toute la tête, la dysenterie, la fièvre, le délire, les convulsions. Ils paraient à ces dangers en barbouillant d'onguent, de façon égale, une large surface de la peau, en frottant légèrement et pendant quelques minutes. Ils estimaient que l'intrusion de la mixture était par là rendue plus prompte et plus facile, car il ne fallait ordinairement que trois ou tout au plus quatre frictions, de deux gros chacune, pour établir le flux de la bouche, alors qu'autrement cette « évacuation salutaire » ne se déclarait qu'après la sixième ou septième friction. De la sorte, ils étaient rarement surpris par les accidents d'une salivation « orageuse », puisqu'ils l'établissaient par gradation et se rendaient les maîtres d'en arrêter les progrès au point voulu.

La Deschamps, donc, recevait les frictions dans l'ordre immuable fixé par l'expérience et l'art : la première aux jambes, depuis les malléoles jusqu'aux genoux ; la deuxième aux cuisses et aux fesses ; la troisième aux bras, depuis les épaules jusqu'aux poignets ; la quatrième au dos ; entre les frictions, un jour d'intervalle, durant lequel la danseuse était plongée au bain. Et l'on recommençait, dans le même ordre, jusqu'à moitié du traitement. A partir de ce moment, elle ne prenait plus qu'un bain tous les quatre jours, et, sitôt les frictions terminées, on couvrait la partie enduite d'un bas, d'un caleçon ou d'un gilet de toile, tant pour ne pas salir les draps que pour ne point perdre d'onguent. Enfin, vers le vingt-cinquième jour, on terminait par une application sur la partie lombaire, nommée le *coup de grâce*, parce qu'il marquait le commencement de la fin et rendait la salivation plus abondante. On « décrassait » alors la malade et l'on jugeait accomplie la dépuration de la masse du sang....

Et Marie-Anne, convalescente, respirait, prisonnière libérée, la séquestration ayant été jusque-là de règle rigoureuse, en une chambre modérément chauffée, tant on redoutait que le froid suspendît les évacuations ou qu'inversement la chaleur raréfiât le sang, épuisât la malade par une transpiration trop forte.

Hélas ! la pauvre était bien assez émaciée de diète : une soupe le matin, une soupe le soir, et sitôt la salivation déclarée, seulement six bouillons sans pain toutes les vingt-quatre heures.

A ce régime, les plus potelés devenaient squelettiques, transparents, d'une faiblesse à faire pitié. Mais rien n'était plus surprenant, affirmaient les spécialistes, que la rapidité avec laquelle ils reprenaient des forces et de l'embonpoint, dès qu'ils se remettaient à manger ; sept à huit jours de bonne chère et c'était à douter qu'ils eussent jamais été malades... (1).

---

(1) Fabre, *Traité pour les maladies vénériennes*, 1765, in-12, p. 102. — Roger Dibon. *Mémoire concernant les différens remèdes pour les maladies vénériennes*, 1764, in-8. — Dr Louis Boucher, *La Salpêtrière*, 1883. in-8. p. 131.

Cf., dans *les Indiscrétions de l'Histoire*, 1re série, du Dr Cabanès, le chapitre intitulé : *Comment on se préservait de l'avarie au siècle galant*, pages 97 et suiv.

ÉCHOS DE PARTOUT

Edouard VII et le salut aseptique. La meilleure manière — la plus courtoise du moins, de nos jours — de se saluer, c'est de se donner la poignée de main. Mais vous pouvez ainsi risquer d'attraper ou de transmettre une foule de maladies, telles que la gale, le panaris, la diphtérie, l'influenza, la fièvre typhoïde, la tuberculose, etc., etc.

Sans entrer dans des considérations par trop scientifiques, rappelons seulement le cas rapporté par les journaux d'Europe, au sujet du dernier voyage de Calais à Marseille du roi d'Angleterre. On avait remarqué que Sa Majesté Edouard VII, à l'encontre de ce qui a lieu habituellement, était déganté de la main gauche et au contraire ganté de la main droite, procédé qui aurait paru, aux yeux du public, en contradiction avec la mode courante, s'il n'émanait pas d'Edouard VII ; on crut que ce dernier voulait lancer, comme au temps où il était Prince de Galles, une nouvelle mode, mais on s'aperçut que Sa Majesté avait adopté ce procédé uniquement par mesure d'hygiène.

N'est-ce pas la main droite, en effet, — les gauchers font exception, — qui est chargée de faire tout le travail : d'ouvrir une porte, une portière de wagon, de voiture, etc. ? On touche à tout avec cette main, et ce tout, saturé de microbes pathogènes bien souvent, menace de nous contaminer.

Et voilà pourquoi le roi d'Angleterre laisse toujours sa main droite gantée, ce qui fait de lui un bon hygiéniste.

Suivant un exemple venu de si haut, notre confrère, le Dr Valentin Nalpasse, propose de substituer à la poignée de main microbifère « le gracieux salut oriental » ou *téménah*, qui évite toute contamination et a, du reste, été adopté, à son dire, dans la plupart des armées européennes.

Nul doute que les hygiénistes fassent bon accueil au « salut aseptique » ; quant à prétendre que la poignée de main disparaîtra sitôt de nos mœurs, il y a aussi loin... que de Paris à Constantinople.

L. R.

L'eau que boit Guillaume II. On écrit de Berlin au *Rappel*, à la date du 16 août :

« Dans un train spécial, on a transporté 3,000 litres d'eau bouillie pour l'empereur et son entourage à Posen. Comme, dans cette ville, il y a une épidémie de fièvre typhoïde, les médecins ont interdit à Guillaume II de boire de l'eau provenant de cette ville.

Mœurs moscovites. Le Dr Marcou, médecin de l'hôpital Troïtzky à Saint-Pétersbourg, rapporte, dans les *Archives générales de médecine*, la navrante histoire qui suit :

« Le 14 mars 1904, le Dr Zaboussof, médecin en chef du chemin de fer régional, reçoit chez lui un coup de téléphone impérieux, lui ordonnant de se rendre auprès du général Kovaleff, très souffrant. Le Dr Zaboussof avait des invités chez lui ce soir-là ; mais un deuxième appel téléphonique l'oblige à partir tout de suite, car d'après la loi russe un médecin doit toujours se rendre à tout appel... Il trouve le général

commandant les cosaques, en très bon état. Le général lui offre à boire et sans plus de transition fait un appel. Six vigoureux cosaques paraissent et, devant témoins, déshabillent le Dr Zaboussof et l'attachent à un poteau. Pendant quinze à vingt minutes, avec un faisceau de verges, il est fouetté à sang sur la région fessière, et en partie même sur la région abdominale antérieure et dans le pli de l'aine. Le martyr perd connaissance et on le transporte dans cet état chez lui. Pendant l'exécution, le général Kovaleff encourageait ses cosaques : « Molodsi ! » (bravo, c'est bien, mes braves !)

« Le procès eut lieu, on ne sait pourquoi, à Tiflis. On passa aux juges, exclusivement militaires, des lettres de recommandation venues du général Kouropatkine lui-même, qui était déjà à la guerre. Mais le fait le plus étrange, c'est que ni le plaignant, ni l'avocat, ne furent admis au procès, même en qualité de témoins. Le général était accusé simplement d'avoir « dépassé son pouvoir », c'est pourquoi il fut déplacé et conserva son titre de général. Et ce fut tout.

« L'écho de ce jugement étrange, où le Dr Zaboussof ne fut même pas admis comme témoin, eut un écho formidable dans le milieu médical russe. Le résultat du mouvement fut la revision et la cassation de l'arrêt de Tiflis, en février 1905.

« Le général Kovaleff, désormais illustre dans les annales de la médecine russe, devait reparaître devant de nouveaux juges, mais il a préféré la mort. »

Il s'est naguère suicidé dans une petite ville du Caucase !

Les médecins et la musique. Il vient de se fonder à Lyon une Société artistique qui a pour objet la création de grands concerts symphoniques. Un syndicat de garantie, assurant à ces concerts un revenu annuel de 10.000 francs pendant quinze ans, a été constitué sous la présidence de M. le Dr Maurice Vallas, professeur à la Faculté de médecine. Ce syndicat a pour vice-président le Dr Jamain.

A ce propos, il est intéressant de noter combien nombreux sont les médecins qui s'intéressent à l'art musical. C'est ainsi qu'on pourrait, à Paris, constituer un orchestre des plus remarquables, uniquement recruté parmi les membres du corps médical : à chaque pupitre figureraient de véritables virtuoses, dont certains même sont premier prix du Conservatoire.

Comme premiers violons : MM. le Pr Jaccoud qui, avant de faire sa médecine, fut violon solo à l'Opéra-Comique ; le Dr Lebreton, l'élève préféré de Marsick et ancien soliste aux Concerts-Rouge ; le Dr Georges Petit, le sympathique secrétaire de la Société internationale de la tuberculose ; le Dr Kortz, médecin adjoint du Palais de justice ; les Drs Moog et Pettit, anciens préparateurs à la Faculté de médecine, etc

Le pupitre d'alto serait tenu par MM. le Pr Gariel, les Drs Régeard et Destouches ; celui de violoncelle par M. le Pr Landouzy, les Drs Garin et Gigon ; celui de flûte par les Drs Périer, ancien soliste de l'orchestre de la Comédie-Française, et Vigouroux, etc., etc.

Cet orchestre trouverait à inscrire à son répertoire de nombreuses œuvres écrites par des médecins, car il en est, parmi eux, quelques-uns qui sont compositeurs de réel talent. C'est notamment le cas de notre distingué confrère le Dr Blondel, lauréat du prix Crescent. Citons

aussi le Dr LANTEIRÈS, également lauréat du prix Crescent et auteur d'un opéra devant être prochainement représenté au Théâtre des Arts, à Rouen ; le Dr Louis DESTOUCHES, auteur d'un opéra comique, *Cœur de Soubrette*, et de diverses pièces symphoniques.

Déjà il est, à Paris, deux orchestres où l'on compte de nombreux docteurs en médecine : l'un, présidé par le Dr VAUCAIRE, donne de fréquents concerts dans les hôpitaux et les asiles ; l'autre est la société symphonique le *Triolet*, qui fut fondée par le Dr SATTLER et qui a pour vice-présidents les Drs KORTZ et DESTOUCHES.

(*Le Courrier médical.*)

PETITS RENSEIGNEMENTS

Congrès international d'hydrologie et de climatologie (Venise, 1905).

Ce Congrès s'ouvrira le 10 octobre 1905, sous la présidence d'honneur de S. E. le Ministre de l'instruction publique d'Italie, et la présidence effective de M. le Sénateur professeur A. DE GIOVANNI, de l'Université de Padoue. Le bureau permanent de ce Congrès est formé des personnalités les plus élevées de la science de la physico-thérapie d'Europe et est présidé par M. Albert ROBIN, membre de l'Académie de Médecine de Paris et président du Syndicat des médecins des stations balnéaires et sanitaires de la France.

Les rapports sur les questions qui ont été posées seront imprimés et distribués aux membres effectifs avant l'ouverture du Congrès.

Les Compagnies des chemins de fer italiennes et françaises et les Compagnies de navigation : *Generale Italiana*, *Puglia*, *Napoletana*, *Siciliana*, ont accordé une réduction de 50 p. 100 sur leurs tarifs. Pendant la session, des excursions seront organisées aux établissements de Abano, de Battaglia, de Recoaro, de Roncegno, de Levico, à ceux du Lac de Garda, de San-Pellegrino. Les démarches pour visiter aussi d'autres établissements sont presque finies.

La cotisation est de 20 francs pour les membres effectifs. Les dames des congressistes pourront jouir des mêmes avantages en payant la cotisation des membres honoraires, 10 francs.

Bureau des renseignements de l'Université de Paris.

Par décision du vice recteur de l'Académie de Paris, M. le Dr R. BLONDEL, licencié ès sciences, remplit les fonctions de Directeur du bureau des renseignements de l'Université de Paris. Rappelons, à ce propos, que, par délibération récente du Conseil municipal de Paris, le crédit affecté à l'entretien dudit bureau des renseignements est porté à la somme de 4.000 francs. Le personnel est composé du directeur, d'un secrétaire, d'un employé et de deux interprètes.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions

Un évadé de la médecine : Jean Léry. — Dans un de ses derniers numéros, le *Cri de Paris* publiait la note ci-dessous :

« Aucun journal n'a exhalé deux lignes d'adieu à ce pauvre Jean Léry, qui comptait pourtant quelques amitiés dans le monde évaporé du théâtre, et qui vient de s'éteindre à quarante ans, à Verneuil-sur-Seine, dans la maison voisine de celle où mourait récemment son ami le peintre Vogler.

« Jean Léry fut acteur, auteur dramatique, *médecin*, critique d'art et peintre. De deux en deux années de distance, il débutait successivement dans le *Boucher de Montmartre*, à l'Ambigu ; il faisait jouer le *Petit Moujik* aux Bouffes ; il s'établissait *médecin à Dakar* ; il écrivait dans la *Revue Indépendante*, et il ouvrait une exposition de tableaux à la Bodinière... »

Jean Léry est-il un nom ou un pseudonyme ? Qui nous renseignera plus abondamment sur le « confrère » Léry ? C. D.

Origine d'un proverbe. — Puisqu'il est tant question de patrie, il serait enfin intéressant de savoir à quelle nation appartient cet... axiome : « Là où entre le soleil n'entre pas le médecin ».

Les notices d'hygiène que nous lisons tous les jours en font un proverbe persan, italien ou japonais.

Qui dit vrai, S. V. P. ?

Comment doit-on formuler ? — Avez-vous connaissance de confrères qui, pour laisser ignorer la nature des prescriptions à leurs clients, écrivent en caractères grecs (anciens) ? J'ai, sous les yeux, l'ordonnance de l'un d'eux qui écrit bromure : βρομυρε.

La majorité d'entre nous se contente, je crois, de KBr ou NaBr, etc. Votre précieux avis, je vous prie ? Dr Isay (de Pantin).

De quand date le traitement de la colique néphrétique par l'huile d'olive ? — Dans son intéressant opuscule sur « la gravelle urique ; son traitement à Forges-les-Eaux », le Dr E. Delefosse rapporte l'observation suivante, tirée de l'ouvrage de Larouvière, médecin du Roy, *Le nouveau système des eaux minérales de Forges* (1699) :

«... Un pauvre homme d'auprès Versailles fut envoyé à nos eaux par ordre de M. le premier médecin du Roy, pour se délivrer d'une pierre que les chirurgiens avec leur sonde avaient trouvée trop petite pour en venir à la taille. Le malade souffrait de très cuisantes douleurs, lorsqu'il rendait ses urines. Je fis mêler deux cuillerées d'*huile d'olive* dans le premier verre d'eau et dans le dernier un demi-gros de sel de fougère mâle ; il reprit le lendemain du même sel, et deux jours après il jeta une pierre ne pesant que dix grains, mais très pointue des deux bouts, et il semblait qu'elle eût été rongée dans la vessie. » Ainsi l'huile d'olive préconisée, il y a quelques années, contre les coliques néphrétiques, était déjà employée dans le même dessein, en 1699.

Mais cette thérapeutique n'est-elle pas antérieure au xviie siècle ?

L. R.

Réponses

Une ancienne coutume (IX, 751 ; XI, 133). — A propos de l'habitude que les Parisiens ont de demander à la préfecture de police l'autorisation de placer un lit de paille dans la rue, en cas qu'il y ait une personne atteinte de maladie grave, signalons cette particularité, qu'en Belgique et notamment dans le pays de Liége, c'est de la tannée ou écorce de chêne moulue, ayant servi à tanner le cuir, dont on use toujours.

Cette tannée dont est jonché le pavé, outre qu'elle amortit bien mieux le bruit des voitures et se tasse sous les pieds des chevaux, a l'avantage de ne pas s'enrouler autour du moyeu des roues, et dégage une odeur qu'on considère comme bienfaisante et antiseptique.

L'armure de Bayard (XI, 280 ; XII, 446). — Il n'y avait pas que l'armure de Bayard qui fût pourvue d'une « pièce à part pour loger ses bourses. » Et c'est à tort que M. Jehan de Marais cherche à expliquer l'existence de cette pochette, en supposant que le chevalier sans peur et sans reproche était atteint d'orchite.

Beaucoup d'armures, au XVI[e] siècle, étaient munies de cette *pièce* : témoin, plusieurs des curieuses et colossales statues en bronze qui sont alignées sur deux rangs dans la grande nef de l'église des Franciscains à Insprück, visitée par tous ceux qui ont passé par cette ville. Les grandes et les plus honnestes dames ne s'effarouchaient pas de ce que les hommes affichassent ainsi leur... virilité, et n'y voyaient pas de mal, n'ayant pas la fausse pudibonderie de notre temps.

Il en était déjà ainsi, au siècle précédent, où les hauts-de-chausses serrants ne permettaient pas de dissimuler les formes.

La fresque du palais Petrucci, qui est à la National Gallery de Londres et qui a pour sujet *Le retour d'Ulysse*, œuvre du peintre il Pinturicchio, nous montre l'époux de Pénélope sous le costume d'un gentilhomme italien du quinzième siècle. Le haut-de-chausses collant, fait d'étoffe à damier, est pourvu de l'appendice en question. Il affecte la forme d'une véritable bourse saillante, munie d'œillets dans lesquels étaient passés les lacets destinés à la fermer par un nœud à bouts flottants. C'est ce qu'on appelait la *braguette* ou *brayette*, nom qui a survécu et est resté dans nombre de nos patois, pour désigner cette partie des culottes.

ALBIN BODY.

Les rapports de la folie avec la cécité et la surdi-mutité (XII, 441). — Venant de lire le numéro du 1[er] juillet de la *Chronique médicale*, où se trouve posée, par le D[r] Vergniaud, de Brest, la question des rapports de la folie avec la cécité et la surdi-mutité, je prends la liberté, à défaut de données statistiques qui, je crois, manquent complètement, de vous adresser, sur ce point intéressant, le résultat sommaire de mon expérience.

En ce qui concerne les aveugles, il s'en faut que les affirmations de Rodembach soient l'expression de la vérité, et, pour ma part, je crois que les aveugles fournissent proportionnellement autant d'aliénés que les voyants et peut-être davantage.

Tantôt la dégénérescence et la prédisposition jouent le rôle principal

dans l'étiologie de ces psychoses : j'ai eu récemment dans mon service un jeune homme de vingt ans, aveugle depuis de nombreuses années à la suite d'ophtalmies scrofuleuses, pour un accès franc de manie qui a guéri.

Tantôt la cécité elle-même est la cause directe de la maladie mentale : un homme de quarante-huit ans, actuellement dans mon service, devenu complètement aveugle depuis quatre ans et profondément affecté de son état, est peu à peu tombé dans une mélancolie profonde avec raptus anxieux ; il a des idées de suicide, mais n'a jamais tenté de les mettre à exécution ; un jeune homme de trente-deux ans, aussi dans mon service, aveugle depuis douze ans, est atteint de mélancolie avec conscience et obsessions ; il a des crises d'agitation avec impulsions irrésistibles d'une grande violence et a fait de nombreuses tentatives de suicide.

Tantôt encore la psychose est la conséquence directe des progrès de la lésion qui a déterminé la cécité elle-même ; c'est ainsi que l'amaurose tabétique se complique parfois de folie simple ou paralytique. J'en ai vu plusieurs cas dans ma carrière et j'en ai observé deux tout récemment dans mon service.

Enfin la folie peut être la résultante indirecte de la cécité, chez les vieillards affaiblis mentalement en particulier. J'ai, dans mon quartier des femmes, trois aveugles : l'une atteinte de cataracte qui, à soixante-cinq ans, a fait du délire de persécution avec perversions affectives et crises d'excitation maniaque ; la maladie dure depuis treize ans ; l'autre, aveugle par lésions profondes de l'œil, est atteinte également d'idées de persécution avec perversions affectives et crises d'agitation maniaque ; la troisième, aveugle par cataracte double progressive, fait aussi un délire de persécution avec hallucinations intenses de la vue, de l'odorat et du goût ; elle se voit environnée de flammes et de sorciers qui veulent l'asphyxier et l'empoisonner. Chez ces malades, affaiblies mentalement sans être tout à fait démentes, on saisit nettement le rôle que joue l'infirmité dans l'éclosion du trouble mental, en créant un état de crainte et de désorientation. Ce n'est pas tout : j'ai encore un aveugle, *en même temps sourd-muet*, atteint d'une psychose de forme maniaque, accompagnée de crises d'agitation qui paraissent provoquées par des hallucinations.

Il n'est pas plus exact que les sourds-muets soient à l'abri des affections mentales Je viens de citer un cas de folie chez un sourd-muet en même temps aveugle. J'en ai, dans mon quartier des hommes, deux autres cas. L'un concerne un sourd-muet, ouvrier boulanger, âgé de quarante ans, atteint d'excitation maniaque avec agitation nocturne prédominante. Ce doit être aussi, lui, un halluciné, d'autant que l'alcool n'est sans doute pas étranger à sa maladie. L'autre est un sourd-muet, dégénéré à stigmates, atteint de délire de persécution avec interprétations délirantes en voie d'amélioration. Je me souviens de deux autres sourds-muets, atteints, l'un de démence agitée, qui a succombé il y a quelques années, l'autre de manie impulsive avec tentatives de viol et d'homicide...

A. Cullerre,
Directeur-médecin de l'asile d'aliénés de La Roche-sur-Yon.

La Beauté dans la mort (X, 297, 661 ; XII, 542). — J'ai soutenu ici — contre M. Mathot, — que « la Beauté dans la mort » était un

paradoxe littéraire et n'avait aucune base scientifique. J'avais trouvé dans l'illustre Gœthe, artiste et philosophe tout autant que poète, l'avocat décisif d'une opinion commune à tous les morticoles. Les lecteurs de la *Chronique médicale*, meilleurs juges en l'espèce que ceux de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, qui n'a d'ailleurs rien à voir en cette affaire, ne m'ont pas désavoué.

Cependant M. Michaut (*aliàs* Mathot), qui promène sa graphorrhée inquiète dans toute sorte de feuilles médicales, ne peut souffrir chez les autres la « douce manie d'écrire », surtout quand on n'est pas de son avis. C'est un comble, en vérité. Son intempérance de plume se complique cette fois d'une rétention de logique bien amusante. En effet, il me reproche de puiser tout ce que j'ignore... dans ma bibliothèque. Et tout aussitôt, après avoir copieusement cité Lamartine, Chateaubriand, Victor Hugo, il met à contribution Théodore de Banville, Eugène Fromentin, Flaubert, etc. ; puis il nous accable d'une interminable autant qu'oiseuse dissertation sur les éditions allemandes et françaises de Schopenhauer et leurs mérites comparés. N'est-ce pas là de la bibliomanie transcendante ? Toujours la parabole de la paille et de la poutre !

Je continuerai donc tant qu'il vous plaira, mon cher Cabanès, à cultiver, comme Candide, le jardin de mes livres. Car tout a été dit, et il est parfois utile de le redire bien ou mieux. Je redoute le poids de lourdes pensées et laisse à M. Michaut le spécial avantage des conceptions originales et profondes.

N'en déplaise à mon savant contradicteur, je n'ignore point « la langue de Schopenhauer » ; je m'intérese aux choses d'Allemagne et j'aime à passer mes vacances annuelles de l'autre côté du Rhin. Seulement, quand il s'agit d'une citation ou d'une traduction, je m'en réfère à de plus grands clercs que moi-même, et à M. Bourdeau (1) plutôt qu'à M. Michaut.

Maintenant je ne discuterai pas l'objection des *Descentes de croix* et autres *Ensevelissements* que m'oppose M. Michaut ; il y a répondu lui-même par avance, et très suffisamment.

C'est aux peintres espagnols, surtout à Ribeira et à Zurbaran, qu'il faut demander la vision réelle et farouche de la mort. Dans les *Funérailles d'un archevêque*, de Zurbaran, au Musée du Louvre, le prélat défunt est étendu sur une somptueuse draperie ; sa face contractée, où transparaît l'ossature, a un terrible aspect noir.

Dans la cathédrale de Séville, à la chapelle de la Caridad, il y a un tableau célèbre de Valdès Léal : un évêque enseveli dans sa majesté sacerdotale, avec la mitre et la crosse :

> Son front luit comme un os, et, dans ses dures pinces,
> L'agonie a serré son nez aux ailes minces ;
> Aux angles de sa bouche, aux plis de son menton,
> Déjà la moisissure a jeté son coton ;
> Le ver ourdit sa toile au fond de ses yeux caves,
> Et, marquant leur chemin par l'argent de leurs baves,

(1) La traduction de *Pensées et fragments* est de J. Bourdeau, et non de Burdeau, comme l'écrit inexactement M. Michaut. C'est Auguste Burdeau, le philosophe, l'ancien ministre et chef de cabinet de Paul Bert, qui a traduit *Die Welt als Wille und Vorstellung*.

Les hideux travailleurs de la destruction
Font sur ce maigre corps leur plaie ou leur sillon... (1)

Voilà une peinture qui fait un furieux contraste avec les sucreries de feu M. Bouguereau ! Et pourtant, qui l'eût cru ? M. Michaut nous apprend que les élèves du maître français vont à la salle des morts de l'Hôtel-Dieu chercher leurs modèles de beauté. Bientôt sans doute, au lieu de s'adresser aux Italiens professionnels, les peintres esthètes iront tout simplement à la Morgue : ce sera le Salon des machabées !

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

Les actes naturels dans l'art (XII, 541). — Je trouve, dans votre excellent et très intéressant journal (no 16, 15 août 1905, page 541), un article sur les actes naturels dans l'art.

Le Dr Pluyette, auteur de l'article, dit qu'il serait heureux d'en connaître d'autres, s'il en existe. Je puis lui donner un renseignement ; il en fera ce qu'il voudra ; je serai heureux si cela peut l'intéresser.

Dans les Evangiles de Curmer, ouvrage illustré de gravures provenant d'anciens manuscrits, au commencement du livre, dans le calendrier qui précède l'ouvrage, au mois de février, page XII, on voit un enfant qui vide sa vessie à plein jet. Pour avoir l'explication, il faut chercher dans le 2e volume, au mois de février.

La neige couvre la terre, on aperçoit un ménage villageois avec les parents. Le petit garçon s'autorise du froid de la saison pour prendre ses aises en famille. Ce manuscrit a été cité avec affectation par Morelli. — On a abaissé un peu la robe de l'enfant, pour ramener à des termes décents son action trop familière.

Cette miniature est la seconde du Calendrier du bréviaire du cardinal Grimani, conservé à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

C. Tinel (Rouen).

— A propos des « Actes naturels dans l'art », le Dr Pluyette (*in* la *Chronique médicale* du 15 août 1905) aurait pu citer une statue de femme, grandeur naturelle, qui, à notre dernière exposition universelle de Paris, dans la section allemande, lançait un jet d'eau ininterrompu par le mamelon de ses seins.

C'était plutôt laid et quelque peu grotesque. L'art n'avait rien à voir dans cette « création », et la vérité pas davantage : du sein d'une femme il sort, sous l'effort de la succion, du lait et non de l'eau, et cela pas d'une façon ininterrompue.

Les Français, qui ont la rage de l'imitation allemande, seront bien inspirés de ne pas la pratiquer dans le domaine de l'art.

Dr Nohcuaf.

— On peut répondre au Dr Pluyette que, dans un très grand nombre des scènes champêtres ou kermesses des Téniers, on voit pour le moins un homme urinant. Maintenant, si le coït est l'expulsion physiologique de *secreta* de l'organisme, voici ce que l'on peut voir au Musée Royal de Bruxelles : dans un petit tableau représentant une kermesse,

(1) Théophile Gautier, *España*. — Il faut lire toute la pièce, superbe et poignante de réalisme.



KERMESSE FLAMANDE, par BRUEGHEL (Musée d'Anvers).
(Document aimablement communiqué par M. le Dr LARRIEU.)

au milieu d'une foule grouillante et ivre, on voit un groupe d'hommes entraînant un mari qui se débat.

Derrière ce groupe, la femme du mari, étendue sur le sol, dans la pose physiologique, se livre à l'ami.

Autant qu'on en peut juger, le peintre a représenté l'acte de la copulation au moment où il touche à sa fin. Il y a donc expulsion de *secreta*.

Dr G. C.

— A propos de la demande du Dr Pluyette : les « Actes naturels dans l'art », signalez-lui, dans la nouvelle salle du Louvre (Thomy Thierry), à gauche de la porte, un *Corot* (?), la *Précaution maternelle*. Sauf erreur, c'est un enfant qui vide sa vessie face au public.

Dr Morin.

Acteurs morts en scène (VI, 725 ; VII, 535 ; VIII, 324, 657). — Christian mourut, comme il avait vécu, sur les planches.

C'était aux Variétés, le soir de la répétition générale d'une revue où, en habit bleu, chapeau gris et pantalon nankin classiques, il jouait le rôle du compère.

Il avait une scène dans la salle, et les auteurs Monréal et Blondeau s'énervaient de la lenteur de son débit. Il frottait de ses mains agitées le rebord en velours rouge de la galerie. La mémoire ne venait pas.

— Mais qu'a donc Christian ce soir ? disait Blondeau, il ne marche pas du tout.

L'acteur déblaye sa scène tant bien que mal, revient au foyer, et là, frappé d apoplexie, il bat des mains et tombe dans un fauteuil. Avant de rendre le dernier soupir, il ouvre un œil vitreux, regarde, rangés autour de lui, tous ses camarades en costume, toutes les petites femmes déshabillées en « actualités », et il murmure, avec un suprême éclair de satisfaction :

-- Comme Molière ! Je meurs comme Molière !

E. B.

A bon entendeur salut !

Un confrère (?) atrabilaire, dans son dépit de ne pouvoir plus profiter de l'hospitalité que nous lui avons trop généreusement accordée jusqu'à présent dans les colonnes de la *Chronique*, vient d'épancher le contenu de sa poche à fiel dans un journal médical de la patrie du bon roi Léopold. Nous le prévenons charitablement que s'il se livre au même exercice *dans une feuille française*, il ne tardera pas à apprendre à ses dépens qu'il n'y a pas de juges qu'à Bruxelles.

A. C.

Tribune de la « Chronique »

Les méthodes de chant du Conservatoire.

Comme réponse à un article paru ici même, et relatif aux méthodes de chant en usage au Conservatoire, M. Jacques Isnardon, professeur à cet établissement, qui s'est senti particulièrement visé par le signataire de cet article, M. Pierre Bonnier, nous communique la lettre suivante, dont la publication a été ajournée, à cause des vacances.

« *La Cigale* »
18 août 1905.

Monsieur le Directeur,

Les quelques lignes que M. le Dr Coupard m'avait demandé d'écrire pour la *Chronique médicale*, sur « Les chanteurs et la tuberculose », m'ont valu l'honneur inattendu d'une réplique.

C'est M. le Dr Pierre Bonnier qui a bien voulu se charger de ce soin — trop flatteur pour moi.

M. Pierre Bonnier — dont j'ai lu, avec grand intérêt, ce qu'il a publié, en ces dernières années, sur la physiologie des organes phonateurs et sur l'état actuel de l'enseignement du chant — avec qui je partage le souci d'une méthode scientifique, remplaçant les systèmes empiriques auxquels nous devons tant d'erreurs — dont j'apprécie les craintes sur l'avenir d'un art auquel, pour ma part, j'ai consacré mon existence, — M. Pierre Bonnier est parti, depuis longtemps, en guerre contre le Conservatoire, qui, selon lui, est la cause de tout le mal.

Je n'ai pas à défendre le Conservatoire.

Mais il importe que je m'empresse de dégager l'école où je suis professeur et de garder pour moi seul les responsabilités de mes opinions.

D'autant qu'il n'y a pas de *Méthode du Conservatoire*. On appelle aux postes de professeurs les artistes qu'on juge capables de donner un bon enseignement, et chacun donne cet enseignement comme il l'entend.

Et maintenant, M. le Dr Pierre Bonnier, qui est un savant, voudra bien permettre à un simple artiste, peu familiarisé sans doute avec les termes physiologiques, de lui confesser qu'il n'a pas compris en quoi la respiration diaphragmatique peut reposer sur un contre-sens et un malentendu.

On a l'habitude d'appeler respiration diaphragmatique celle qui consiste à abaisser le diaphragme. Je l'appelle *naturelle* parce que c'est précisément celle de la nature, puisque c'est celle du sommeil, lorsqu'on est placé dans la position horizontale. Je l'appelle *complète* parce que, telle que je l'entends, telle que je l'ai pratiquée pendant dix-sept ans au théâtre, telle que la pratiquent plusieurs de mes camarades, parmi les plus notoires, en emplissant d'air la partie inférieure de la poitrine, elle n'empêche nullement d'en emplir la partie supérieure. Et cela malgré toutes les classifications de types respiratoires.

En usant de cette respiration, non plus avec le seul concours de la nature, mais sous l'impulsion de notre volonté, elle nous sert à chanter.

Il s'agit donc, selon moi, d'appliquer la nature à l'art.

Les chanteurs qui respirent surtout avec la partie inférieure du thorax pratiquent la respiration la plus normale et la plus naturelle,

dont, par suite d'une mauvaise hygiène, due à des causes variées et multiples, tant de gens s'écartent.

D'où la difficulté que l'on a, dans l'enseignement, à ramener certains élèves à la respiration *naturelle*, ainsi que je l'ai dit. M. le Dr Pierre Bonnier ne devrait pas s'étonner qu'il en soit du chant comme des autres arts, où les professeurs s'efforcent d'obtenir ce qui devrait se faire, il semble, du premier coup, et de ramener l'élève à la simplicité et à la nature.

Il est heureux que les savants viennent au secours des artistes, et il existe des professeurs qui recevront avec reconnaissance – lorsque des médecins comme M. Pierre Bonnier voudront bien y consentir — les éclaircissements de la Faculté, car ils ont conscience de leurs responsabilités, et quelques-uns ont des âmes de bonne volonté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacques Isnardon,
112, boulevard Malesherbes.

P. S. — Puisqu'on s'intéresse à cette question, très grave, en effet — car je considère la respiration comme l'agent principal du chant — la réplique de M le Dr Pierre Bonnier me donne l'idée d'organiser, la saison prochaine, une conférence *contradictoire* sur « la Respiration et le chant ». Je serai heureux d'y recevoir les observations, encouragements ou contradictions des médecins qui me feront l'honneur de se déranger.

Le sujet vaut qu'on le discute.

Les guérisons miraculeuses.

Grégoire de Tours était un père de l'Eglise, et ses discussions théologiques sont bondées de textes et toujours très fortement serrées. Au reste, il ne manquait pas d'esprit, si l'on en juge par l'anecdote suivante.

Etant allé à Rome, à la fin de sa vie, pour voir le pape saint Grégoire le Grand, son homonyme, au début de son pontificat, il s'aperçut que celui-ci le contemplait longuement, avant de lui adresser la parole, en ayant l'air d'être frappé de sa petite taille, car notre évêque de Tours n'était pas grand. Il lui dit alors à brûle-pourpoint : *Natura maxime miranda in minimis* : c'est chez les petits êtres que la nature se montre surtout admirable ! Cette répartie, débitée si à propos, fit rire le saint pontife aux larmes, et la glace fut aussitôt rompue. Il lui fit cadeau d'un fauteuil épiscopal orné de bronzes ciselés, comme on faisait alors en Italie, digne précurseur du fameux fauteuil du roi Clotaire, qui régnait à cette époque, connu dans l'histoire sous le nom de trône de saint Eloi. Son maître Abbon, l'orfèvre de Limoges, avait dû le voir à Tours, car on le conserva très longtemps dans le trésor de la cathédrale, et il était contemporain de tous ces personnages.

Mais revenons aux malades qui demandent leur guérison aux sources miraculeuses. Il ne suffit pas d'avoir la foi ; il faut de plus, nous dit Grégoire de Tours, avoir bien soin de laisser opérer le miracle jusqu'à la guérison finale, *sans recourir ensuite à l'art médical pour la compléter*. On risquerait alors de retomber dans un état encore plus grave qu'auparavant, à preuve le fait suivant :

En 576, on vit venir à Tours Léonaste, l'archidiacre de Bourges,

atteint d'une grave ophthalmie qui le rendait aveugle, pour implorer sa guérison au tombeau de saint Martin. Il avait inutilement consulté plusieurs médecins : *per multos medicos ambulans* ! — Au bout de deux ou trois mois de jeûnes et de prières assidues, il commença à recouvrer la vue, le jour de sa fête ! !

Rentré à Bourges, il fit appeler un médecin juif pour y voir mieux encore ; celui-ci lui fit une application de ventouses sur les épaules. Mais l'ophthalmie réapparut de plus belle, et il retomba dans sa cécité première. Naturellement, le malade revint bien vite au tombeau de saint Martin, mais il eut beau y passer des mois et des mois, tout fut inutile : *Lumen recipere non meruit*, il ne méritait plus de recouvrer la vue !

« Que ce fait, dit notre auteur, apprenne à chacun que, quand il « a obtenu une guérison miraculeuse, il ne doit plus chercher les « secours de la médecine ! » Le Seigneur est un Dieu jaloux, disait déjà Moïse aux Hébreux.

Dr Bougon.

La signification du « mot Napoléon ».

Notre honoré confrère M. le Dr Bougon a publié, dans le n° du 1er août de la *Chronique médicale*, la dernière partie de sa très intéressante étude sur les « manies de Napoléon Ier ».

A titre de dénouement ou plutôt de conclusion, il a cherché à établir la véritable signification du mot « Napoléon », et il l'a ainsi décomposé :

« De même, dit-il, que le nom de Léon a le sens de *fort comme « un lion*, de même aussi celui de Napoléon veut dire intrépide « comme le lion des forêts, *Napo* en grec ».

Voulez-vous me permettre de vous offrir à mon tour une décomposition de ce même nom de Napoléon, plus complète que celle du Dr Bougon, décomposition déjà ancienne, que vous ne connaissez peut être pas et qui est au moins bizarre ?

Elle consiste simplement à écrire le nom de Napoléon en grec et à supprimer de gauche à droite une lettre à chaque ligne ; ce qui fait :

ΝΑΠΟΛΕΩΝ
ΑΠΟΛΕΩΝ
ΠΟΛΕΩΝ
ΟΛΕΩΝ
ΛΕΩΝ
ΕΩΝ
ΩΝ

Or, en rajustant ces mots on obtient la phrase grecque suivante : ΝΑΠΟΛΕΩΝ ΩΝ ΟΛΕΩΝ ΛΕΩΝ ΕΩΝ ΑΠΟΛΕΩΝ ΠΟΛΕΩΝ.

Si nous la traduisons, nous dirons : ΝΑΠΟΛΕΩΝ Napoléon ΩΝ étant ΟΛΕΩΝ le lion ΛΕΩΝ des peuples ΕΩΝ allant ΑΠΟΛΕΩΝ détruisant ΠΟΛΕΩΝ les villes.

A vous, très honoré confrère, d'apprécier la valeur de ma communication et d'en faire tel usage que vous jugerez à propos.

Dr H. Mireur (*Marseille*).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 20 15 Octobre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Médecine et Sociologie

Un médecin sociologue précurseur : le Dr Lallemand.

Par M. le Dr H. Grenier de Cardenal.

> « *Tu sembles avoir dormi sur la pierre blanche, au milieu du peuple des songes.* »

Il y a quelques jours je flânais devant l'étalage d'un bouquiniste, lorsque mon regard tomba sur un petit livre broché, d'apparence plus que modeste, mais dont le titre, *Le Haschisch*, retint mon attention. Pas de nom d'auteur ; heureusement, dès la page de garde, une main ordonnée et prudente avait collé une coupure de journal sans date et où je lus : « Le Dr Lallemand, de Montpellier, membre de l'Institut, a « publié en 1843 un petit volume intitulé : *Le Haschish*. Dans ce livre, « la prescience du talent et de la logique est parvenue à laisser bien « loin derrière elle les centuries entortillées des Nostradamus et des « Olivarius. Toute l'histoire de l'Europe, depuis 1843 jusqu'à nos jours, « se trouve prédite, avec une exactitude vraiment merveilleuse. Dieu « veuille qu'il en soit ainsi pour l'avenir, que le savant docteur nous « promet riant et glorieux ! Ce volume, tiré à petit nombre à Paris, « produit en ce moment une vive sensation en Angleterre, où il a été « traduit, et où il se trouve à sa huitième édition. Seulement l'éditeur « Clarke a cru devoir changer le titre de *Haschish*, et attribuer à M. de « Lamartine ce livre d une grande portée politique, et il l'appelle : « *France and England, a vision of the future, by M. de Lamartine,* « *member of the provisional government of France.* »

Très intrigué, je m'en rendis acquéreur pour une somme défiant tout marchandage et commençai à le parcourir en rentrant chez moi. La lecture m'en parut si attachante que je le lus d'un trait. Comme l'auteur de l'entrefilet cité plus haut, je fus frappé de la prescience de l'écrivain, et j'étais tenté de me reporter à la première page pour m'assurer que c'était bien en 1843 que ce livre avait été imprimé.

Le petit nombre probable d'exemplaires de ce livre, où l'on trouve la réalisation de plusieurs des questions actuelles qui partagent les

esprits ; les vues ingénieuses sur un avenir toujours inquiétant et qui trouvent là des solutions intéressantes ; enfin et surtout la qualité de l'auteur m'ont engagé à parler ici de cet ouvrage oublié.

Pendant un voyage à travers la Méditerranée, l'auteur trouva, par hasard, dans sa cabine, sous son traversin, un manuscrit oublié probablement par celui qui l'avait précédé. Il alla aux renseignements et apprit que cette cabine, dans un précédent voyage, avait été occupée par un jeune homme triste et taciturne, qui passait tout son temps à écrire. L'intérêt de cette trouvaille l'engagea à la publier ; mais, en cas de réclamation du propriétaire, il donne son adresse, à la fin du premier chapitre : ὁ Γέρμανος, rue Paradis, 20, Marseille. Ce mot grec, fidèle traduction de son nom, ne nous laisse aucun doute sur l'identité du Dr Lallemand.

A partir de ce moment, celui-ci disparaît : la parole est au jeune passager mélancolique qui perdit si fortuitement son manuscrit.

Il nous conte, tout d'abord, un dîner chez son ami le Dr Cauvière, où il se rencontra avec un médecin adonné au haschisch. Ce médecin dit tellement de bien de sa drogue que tous les convives en prirent. Bientôt chacun, l'esprit excité par l'ivresse, donna libre cours à son imagination : l'ingénieur décrivant des machines admirables, le médecin préconisant des méthodes incomparables de traitement, etc. Lui-même, plutôt versé dans les questions sociologiques, sentit le trouble l'envahir ; il n'eut que le temps de rentrer chez lui et de se jeter sur son lit, où il s'endormit profondément. Pendant son sommeil, il eut un rêve magnifique, qu'il jeta ensuite sur le papier au courant de la plume. C'est ce rêve que nous revivons.

Parti de l'Egypte, où son bateau le débarque de Marseille, il traverse, dans un véritable enchantement, l'Inde, le Thibet, la Chine, le Japon, les îles de la Sonde, puis l'Océanie ; il aborde l'Amérique par la Californie et traverse les montagnes Rocheuses sur un railway, passe un des premiers par le canal de Panama; enfin, après avoir visité le Cap et Tombouctou, il descend le Nil jusqu'à Alexandrie son point de départ. Voilà bien le tour du monde record en quelques instants, et cependant il reste ahuri devant les changements qu'il trouve dans ce pays depuis son dernier passage. L'Egypte est sous la domination européenne ; un canal relie, par Suez, la mer Rouge à la Méditerranée; la ville est embellie, la population policée, propre et active

Très perplexe, notre rêveur s'embarque pour Marseille, mais sur quel bateau ! Un paquebot électrique et à hélices. Bientôt après, on aborde à Marseille sans la quarantaine, supprimée avec les lazarets, et le même étonnement s'empare de lui, à la vue de la propreté du port et de la ville, de la campagne, plus vaste et mieux cultivée, des immenses travaux de canalisation des eaux de la Durance à la ville. A peine débarqué, il rencontre heureusement son ami Cauvière et court à lui la main tendue, mais celui-ci se trouve le petit-fils du docteur et lui explique doucement qu'on ne se trouve plus en 1843, mais cent ans plus tard, en 1943. Pris de pitié pour un tel arriéré, le descendant du Dr Cauvière l'emmène dîner et lui explique longuement l'organisation nouvelle du pays et le bouleversement des Etats du monde. C'est ce récit que nous suivons jusqu'à la fin du livre, interrompu de loin en loin par les questions, pleines d'anachronismes, de l'homme au haschisch.

La France n'est plus un état isolé dans le monde ; personnifiant

les idées de progrès et de solidarité, elle a groupé autour d'elle les pays d'origine latine. Mais cette adhésion s'est faite par union spontanée, car ce « mode d'agrandissement est conforme à la justice et au progrès de l'humanité : il doit constituer à jamais le droit public des nations... La civilisation européenne est assez avancée pour marcher sans le secours de la conquête. »

C'est la Belgique et la Hollande qui se joignent d'abord à la France ; puis l'Italie, enfin l'Espagne et le Portugal qui ne font qu'un. Telle est la fédération des Néo-Latins.

Mais cette union latine avait été précédée de confédérations importantes. Les Etats allemands, trop isolés, trop fractionnés, forment l'unité germanique, à la tête de laquelle se trouve la Prusse, pour résister aux grands Etats voisins : l'Autriche, la Russie, l'Angleterre.

Les Etats italiens se révoltent contre leurs oppresseurs, et c'est nous qui les aidons de nos armes, contre l'Autriche. « Nous stipulâmes l'indépendance complète, absolue, de toute l'Italie, et nous l'aidâmes à se constituer en un seul corps de nation.. Le territoire italien comprend, bien entendu, la Sicile ; il est borné au nord, comme vous le voyez, par le Tyrol, et s'étend de Nizza aux bouches du Cattaro... Les intérêts généraux de l'Italie sont traités à Rome, à cause de sa position centrale, par le congrès italien. »

Il en est ainsi de l'Espagne et du Portugal, qui s'unissent, la première, après avoir secoué la tutelle du clergé, et le second, celle de l'Angleterre.

L'Autriche, formée de peuples disparates, se désagrège par la constitution des Etats du Sud et l'indépendance de la Hongrie et de la Pologne.

La Turquie s'achemine vers la chute et ne subsiste que grâce aux interventions des puissances européennes. Celles-ci la maintiennent en face de la Russie, qui s'empare de Constantinople. Les Etats balkaniques recouvrent leur indépendance.

L'Angleterre voit ses grandes colonies, civilisées et organisées, secouer son joug : c'est d'abord le Canada qui se joint aux Etats-Unis, puis l'Inde qui forme un Etat puissant, adversaire naturel de la Russie dans sa pénétration en Orient ; enfin le Cap. La métropole elle-même décroît comme toutes les puissances antiques uniquement commerciales ; l'avenir est aux peuples agricoles en même temps qu'industriels.

Puis, c'est l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, la guerre entre les pays du Nord et ceux du Sud des Etats-Unis, à propos de l'esclavage, et qui finit par le triomphe de ceux-là.

Enfin en Asie, la Chine qui s'est crue protégée par ses ports fermés aux étrangers et sa ridicule muraille de porcelaine, s'aperçoit que son isolement la mènerait à la ruine et au démembrement. Après avoir perdu diverses provinces, dont se sont emparés les Européens, elle se régénère, se civilise et est en train de devenir le pays le plus puissant du monde.

Ici finit le coup d'œil général sur l'état politique extérieur. Beaucoup des idées qui sont avancées là se sont réalisées, d'autres n'ont pas encore vu le jour, et cependant avec les tendances actuelles ne peut-on pas espérer les voir s'accomplir d'ici à 1943 ?

Mais notre rêveur ne s'intéresse pas seulement à la politique extérieure, il demande aussi à son ami des renseignements sur l'organi-

sation intérieure des Néo-Latins, et on trouve encore à glaner des détails fort intéressants.

La décentralisation est complète. Le gouvernement fédéral représentatif n'a qu'un rôle de contrôle, et chaque pays, chaque département, chaque chef-lieu, chaque commune s'administre au mieux de ses intérêts, tout en se conformant à la législation établie. L'émulation et l'entente ont produit des résultats extraordinaires au point de vue des voies de communication : ce ne sont que routes, canaux, chemins de fer, qui ne sillonnent plus seulement la France, mais ont franchi les Alpes et les Pyrénées. Le système métrique a remplacé partout les anciennes mesures, la monnaie est la même, l'armée et la marine sont communes aux pays confédérés.

L'instruction s'est développée au plus haut point et d'une façon rationnelle : d'abord primaire, puis secondaire, et des hautes études spéciales. Et l'avancement dans cette voie ne s'est plus fait selon la fortune du candidat, — ce qui permettait aux médiocres de prendre le pas sur les intelligents pauvres, — mais selon les aptitudes de chacun, mises en relief dans les écoles populaires obligatoires pour tout le monde.

Le rôle de la femme est devenu considérable, et nous la voyons lutter d'émulation avec le sexe masculin, pour devenir médecin, avocat. Enfin elle prend part à la vie publique comme électeur et juré.

La séparation des Eglises et de l'Etat est effective. « Ce sont les croyants qui paient les ministres du culte, par des cotisations volontaires. L'État n'a pas plus à s'occuper des dépenses du culte que de ses dogmes. Les congrégations enseignantes n'existent plus, car « aucun ministre d'aucun culte ne peut être instituteur. »

Toutes ces réformes ont entraîné un système d'impôt plus équitable : les octrois et les contributions indirectes sont supprimés, car celui qui n'a rien ne doit rien payer. Il n'y a qu'un impôt : l'impôt proportionnel sur le revenu. Et ici se place une page intéressante et ingénieuse sur la façon simple et non vexatoire de percevoir cet impôt idéal, page que devraient méditer les gouvernants embarrassés.

J'arrête là la description déjà longue de cette société idéale, mais il y a bien d'autres questions à l'ordre du jour esquissées dans ces pages lointaines : l'établissement des banques fédérales et agricoles, la lutte du capital et du prolétariat, voire même la question internationale, celle de l'humanité : « la religion de tous les peuples ! »

Et maintenant, faut-il croire à la réalité de ce manuscrit d'un fumeur de haschisch inconnu ? Je pencherais plutôt à supposer que ce n'est là qu'une fiction, à travers laquelle il faut voir les hautes pensées philosophiques d un sociologue remarquable. Je sais bien qu'on peut objecter qu'en 1843 toutes ces grandes idées étaient en germe et que ce ne sont pas là des prophéties ; mais l'intérêt réside justement dans cet enchaînement des faits et des réformes, dans la hardiesse de toutes ces hypothèses qui devaient paraître des utopies.

Je ne saurais mieux terminer qu'en engageant le lecteur à parcourir ce livre, s'il lui tombe sous la main, sans s'arrêter au titre, selon le précepte de notre grand ancêtre, précepte que notre auteur met d'ailleurs comme en-tête à son ouvrage : « Toutefois, pas demourer là ne fault, comme au chant des sirènes, ains a plus haut sens interpréter ce que par adventure cuydiez dict en gayeté de cueur. »

Informations de la « Chronique »

« Le Cabinet secret de l'histoire » à l'Académie de médecine.

Voici en quels termes le professeur Debove a présenté notre dernier ouvrage à la docte compagnie, dans sa séance du 10 octobre dernier. Notre appréciation pouvant paraître à bon droit suspecte, nous nous abstiendrons de tout commentaire ; mais nos lecteurs voudront bien ne pas nous savoir mauvais gré de témoigner à notre affectionné doyen l'expression de notre gratitude, pour la marque d'estime et de sympathie cordiale qu'il vient de nous donner.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie quatre volumes intitulés *le Cabinet secret de l'histoire*, dus à la plume de notre distingué confrère le docteur Cabanès.

Il y a bien des façons d'écrire l'histoire. L'historien obéit inconsciemment à ses passions politiques ou religieuses, puis sa profession perce par quelque côté. L'économiste, le légiste, le prêtre, etc., peuvent être devinés à leur façon de présenter et d'expliquer les événements. Il en est de même du médecin. On n'a pas attribué à notre science la part qui lui revient dans l'interprétation des faits historiques, et cependant la connaissance de la pathologie peut seule éclairer bien des actes des individus et des foules.

Cette idée a été exprimée dans des termes saisissants par Pascal, lorsqu'il parle du petit gravier qui s'est mis dans l'uretère de Cromwell. « Le nez de Cléopâtre, écrit-il encore, s'il « eût été plus court, toute la face de la terre aurait été changée. » Il est des affections qui peuvent raccourcir le nez d'une jolie femme. La conclusion est facile à tirer.

Si nous admettons l'opinion de Pascal, bien paradoxale nous paraît celle de Bossuet qui, parlant du comte de Fuentès, dit : « Une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime ». Imaginez l'âme la plus guerrière, supposez-la dans le corps d'un hémiplégique, elle ne sera pas maîtresse du corps qu'elle anime.

Il est peu rassurant de penser qu'un léger dérangement survenu dans la santé de ceux qui ont charge de conduire les hommes peut avoir les résultats les plus graves. Qu'on ne suppose pas qu'il s'agisse seulement en pareille circonstance de troubles dus à une lésion cérébrale, tous les organes sont solidaires, et une diarrhée peut abattre le plus ferme génie. Que le corps thyroïde fonctionne mal, et le fonctionnement de l'âme pourra en être singulièrement gêné. Que les organes sexuels d'un roi soient mal conformés, il n'aura pas seulement des

difficultés à perpétuer sa race, sa virilité insuffisante se traduira par une mentalité spéciale. Consultez l'ouvrage du Dr Cabanès, vous verrez que Louis XVI était un mâle tiède, et si vous vous rappelez sa conduite politique, vous reconnaîtrez qu'elle a manqué de virilité ; il n'y a donc pas que le nez de Cléopâtre qui ait pu changer la face de la terre.

Ce sont des vérités qu'impose la lecture du Dr Cabanès. Il traite les problèmes historiques médicaux avec la science d'un érudit et le charme d'un maître écrivain.

Exposition Jordaens.

De grandes fêtes — ou festivités, selon une expression plus « locale » — viennent d'être données en Belgique, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance du pays. Nos voisins ont profité de l'occasion pour organiser à Anvers une fort intéressante exposition, celle des œuvres de l'émule de Rubens, du grand peintre Jordaens.

Jordaens est,— a-t-on justement dit,— le peintre flamand par excellence. Il s'est essayé un peu dans tous les genres et dans tous il s'est révélé un maître ; mais il se plaisait tout particulièrement, comme Rubens lui-même, dont l'influence sur lui est indéniable, aux harmonies rutilantes, aux vastes compositions religieuses, aux mythologies à grand spectacle, toujours caractérisées par un singulier mélange de magnificence et de vulgarité, de beuveries et de kermesses, par où se trahissait son tempérament de Flamand sensuel, ami de la bonne chère et des joyeuses trivialités.

Nous ne citerons ici que deux de ses œuvres. L'une d'elles est classique et bien connue ; le sujet en est : *Saint Martin guérissant un possédé*. L'autre, non moins célèbre, est intitulée : *Le Roi boit*. Nous en reproduisons deux gravures, se rapportant à la même œuvre, mais interprétée différemment par l'artiste. On y voit, au premier plan et à gauche de chacune d'elles, un des personnages tourmentés par les affres d'une gastrite aiguë. Sur une des deux seulement, on peut apercevoir, à droite, un enfant... s'oubliant sur les genoux de sa maman. C'est d'un réalisme saisissant.

Pour éloigner le choléra.

Nous l'avons, en dormant, Madame, échappé belle.

Espérons que, cette fois, nous en serons quittes pour la peur. N'empêche que le choléra a bien failli franchir la fragile barrière des mesures préventives qu'on lui a opposées. Ces mesures étaient, il est vrai, un peu plus sérieuses que celles en usage, par exemple, dans la région indo-chinoise.

Ainsi, en Annam, quand on redoute l invasion du choléra, de petites claies en bambou, grandes à peu près comme une assiette, et suspendues à un bambou flexible, haut d'environ 1 mètre, sont placées de chaque côté des chemins, aux entrées du village. Des silhouettes de petits bonshommes, comme en tracent les bambins de 4 à 5 ans, ont été entaillées dans l'écorce des grands arbres qui se trouvent près des chemins. Quand le malin esprit voudra venir au village, il verra ces hochets et, s'amusant à jouer avec, oubliera d'en-



La Fête des Rois, par Jordaens

(*Musée de Vienne*

trer. S'il n'est pas suffisamment distrait et pénètre quand même dans le village, il trouvera devant chaque maison les mêmes signes, tracés à la chaux sur la porte ou sur une loque suspendue à côté de la porte.

Les mêmes précautions sont prises dans tous les villages. On pense si avec cela la région est protégée !

Médecin collectionneur.

Notre collaborateur, le Dr Moura, auteur de l'*Histoire de la Butte des Moulins*, ouvrage depuis longtemps épuisé en librairie, vient d'offrir à la ville de Paris, pour ses collections historiques : 1° vingt eaux-fortes, disposées en deux cadres signées de Martial, relatives à l'histoire de ladite Butte des Moulins ; 2° la glace du cabinet de travail de Voltaire, devant laquelle il se grimait et se préparait à jouer dans son théâtre de la rue Traversière, aujourd'hui 25, rue Molière, avec Lekain, Mmes Duchâtelet et Denis ; 3° un des trois boulets trouvés dans les terres contiguës aux fondations de la maison de Corneille, 18, rue d'Argenteuil, boulets lancés par les assiégés Parisiens en 1429, contre l'armée de Jeanne d'Arc campée sur la butte Saint-Roch.

Le Dr Moura a reçu, pour ce don gracieux, de M. Jean Robiquet, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, une lettre de chaleureux remerciements.

Un stigmate anatomique : les grosses lèvres.

Nous avions jadis détaché, en prévision d'une étude sur l'hérédité des stigmates de dégénérescence au point de vue historique, le passage suivant de La Monnoye, reproduit par une feuille provinciale, très habilement rédigée, le *Réveil bourguignon*. Cette page ne manquera pas de retenir l'attention de notre éminent collaborateur le Dr Galippe, s'il ne la connaît déjà.

Nous sommes en 1530. Eléonore, sœur de Charles-Quint et femme de François Ier, traverse la Bourgogne, et, s'étant arrêtée à Dijon, rend visite aux Chartreux. Ici nous citons La Monnoye :

« Des *lôfre*, en patois bourguignon, sont proprement de grosses lèvres, telles qu'on dit que sont celles de la maison d'Autriche, touchant l'origine desquelles on rapporte qu'en 1530, la reine Eléonor ayant eu, en passant à Dijon, la curiosité de voir, dans les caveaux des Chartreus, les corps de Philippe le Hardi et de Jean sans peur, qu'on conserve embaumez, s'écria, voyant leur grosse bouche relevée : — « Vraiment j'avais cru jusqu'ici que c'étoit de la maison d'Autriche que nous tenions nos lèvres, mais je reconnois que c'est de la maison de Bourgogne, en la personne de Marie, fille du dernier duc, épouse de notre ayeul Maximilien. »

N'est-il pas piquant d'apprendre, par la reine Eléonore, quelle belle mâchoire ornait le visage des derniers ducs de Bourgogne? C'est ce bavard de Brantôme qui a retenu et répété le propos de cette reine, les tenant lui-même d'une dame qui était présente, lorsqu'ils échappèrent à cette Autrichienne, si bien pourvue, elle aussi, sous le rapport des lèvres.

ÉCHOS DE PARTOUT

Médecin gouverneur. M. Jean-Marie Bayol, qui vient de mourir, était né à Paris le 24 décembre 1849 ; il était entré dans l'administration des colonies en 1880. Médecin de la marine, il avait parcouru et étudié le pays au sud du Sénégal et en avait apprécié la richesse.

Chargé, sur sa demande, d'une mission dans le Fouta-Djallon, aujourd'hui la Guinée française, il sut faire prévaloir les droits de la France. Cette première exploration permit d'établir notre protectorat, qui fut reconnu officiellement par une convention anglo-française.

A la suite de cette mission, le docteur Bayol fut nommé lieutenant-gouverneur des rivières du sud et des dépendances. Les provinces qu'il administrait touchaient, par Kotonou et Porto-Novo, au Dahomey ; c'est à ce voisinage qu'il dut d'être choisi en 1889 pour tâcher d'obtenir un traité de Glé-Glé, roi du Dahomey.

On a raconté ce que fut eette ambassade. Reçu par Glé-Glé et son fils le prince Kondo, depuis Béhanzin, il fut l'objet d'insultes et de mauvais traitements. On l'obligea, ainsi que son secrétaire, M. Angot, qui l'accompagnait dans sa périlleuse mission, à passer entre deux rangées de têtes d'hommes fraîchement coupées, et ils durent assister à des sacrifices humains. C'est à la suite de cet échec que le colonel Dodds fut chargé de venger l'affront fait à notre représentant.

Quelques années après, le docteur Bayol, qui avait vu la mort de si près au Dahomey, courut de nouveaux dangers à la Côte d'Ivoire, alors qu'il était gouverneur des établissements du Bénin. Il faillit être enlevé par les Sofas de Samory, à quelques kilomètres de Konakry.

Obligé de rentrer en France pour raison de santé, le docteur Bayol prit part à des négociations franco-anglaises de délimitation de territoire. Puis il prit sa retraite.

Son besoin d'activité le fit entrer dans la politique, et il devint conseiller général et sénateur des Bouches-du-Rhône. Très doux et très complaisant, il ne comptait que des amis.

Il était officier de la Légion d'honneur.

L'identification des cadavres. La translation des restes de l'amiral américain Paul Jones a donné lieu à la résolution d'un problème intéressant. Enterré pendant la Révolution française, dans le cimetière de la Grange-aux-Belles, le célèbre marin ne put être retrouvé qu'après des fouilles assez pénibles, et une certaine incertitude pesait sur l'identité du corps exhumé. Pour résoudre la difficulté, l'ambassade des Etats-Unis s'adressa à deux de nos plus distingués anthropologistes, MM. Capitan et Papillaud. Les procédés de mensuration anthropométrique, en s'appuyant de la comparaison avec un excellent buste du défunt, l'examen du corps, en s'aidant des renseignements historiques, permirent déjà d'obtenir des indices à peu près certains. Mais le point le plus intéressant de l'exa-

men fut l'étude histologique des tissus. Ceux-ci, grâce à l'embaumement à l'alcool, avaient été ce qu'on appelle *fixés*, en langage de micrographe, de sorte que M. Capitan put y pratiquer des coupes qui, examinées par le professeur Cornil, permirent de relever l'existence d'une broncho-pneumonie et d'une néphrite. Or, les symptômes relevés au cours de la maladie de Paul Jones, conduisaient justement à l'établissement du diagnostic de ces deux maladies. Il n'y avait donc pas de doute possible.

Il est évidemment curieux de voir la médecine légale capable d'identifier des restes humains après cent vingt ans d'inhumation.

(*Revue scientifique.*)

Le costume des tuberculeux

L'action de la lumière, l'action photothérapique n'étant pas contestable chez les phtisiques, on doit conseiller au tuberculeux le port d'un costume qui permette à la lumière de pénétrer avec le moins de perte jusque dans la profondeur des organes, pour y exercer ses doubles propriétés microbicides et toniques.

D'après les expériences du Dr Malgat, les tissus qui correspondent le mieux à cette double indication sont ceux de couleur blanche, la soie exceptée. Ce sont ceux qui laissent passer le plus grand nombre de rayons chimiques et qui n'absorbent aucune radiation spectrale.

C'est donc aux tissus blancs de laine, de velours, de coton ou de toile qu'il faut donner la préférence pour vêtir les tuberculeux. Après le blanc, le choix doit se porter sur le bleu et le violet. Les vêtements de cette couleur sont inférieurs aux blancs, parce qu'au lieu de laisser passer tous les rayons du spectre, ils ne sont traversés que par ceux de leur teinte respective et qu'ils absorbent les autres. Bleus ou violets, ils ne sont donc perméables qu'aux radiations chimiques.

Les costumes noirs, rouges, jaunes et verts, si leur teinte est pure, doivent être absolument rejetés, car ils ne laissent passer aucune radiation bactéricide.

(*Bulletin général de thérapeutique*).

Le culte de la génération.

Les célèbres ruines d'El-Kenissia, près de Sousse, en Tunisie, ont fait les frais d'une des récentes séances de l'Académie des inscriptions. Le Dr Carton, dont les recherches avaient été subventionnées par l'Académie, a rendu compte de la découverte qu'il vient de faire, à El-Kenissia, d'un sanctuaire de Tanit.

Cet édifice, fréquenté pendant plusieurs siècles avant notre ère, conserve de curieuses sculptures indiquant un culte de la génération. Une grande cave du monument contenait, parmi des débris d'os et de charbons, plus de 6.000 *ex-voto* puniques, 3.000 lampes carthaginoises, et 300 vases renfermant des monnaies et des statuettes peintes, de grande valeur artistique et scientifique.

M. Carton, après avoir rappelé la découverte des sanctuaires d'Hadrumète, Carthage, Utique, a terminé en affirmant que la prétendue nécropole de Nora est en réalité un sanctuaire de Tanit.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Statue de J.-J. Rousseau à Montmorency.

Nous avons dit, il y a quelques mois, que la ville de Montmorency, que Rousseau habita, avait décidé d'élever un monument à sa mémoire (1). Un comité d'honneur vient d'être constitué pour mener à bien ce projet Ce comité, placé sous la présidence de M. Berthelot, de l'Institut et de l'Académie française, comprend, entre autres personnalités, MM. Berteaux, Henri Brisson, Dr Cabanès, Chuquet (de l'Institut), J Claretie, Dastre (de l'Institut), C. Flammarion, G. Monod, le prince Radziwill, Dr Régis, P. Strauss, Th. Vacher, maire de Montmorency, et MM. le Dr Demirleau et F. Zion, adjoints.

Nous remercions la municipalité de Montmorency de nous avoir spontanément fait l'honneur d'ajouter notre nom sur cette liste de personnages notoires, où nous n'avions quelque droit de figurer qu'en raison de nos travaux médico-psychologiques sur l'immortel philosophe (2).

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.

Un cours pratique et complet de dermatologie et de vénéréologie sera fait, du 9 octobre au 12 décembre 1905, sous la direction de M. le professeur Gaucher, avec le concours et la collaboration de : MM. Balzer, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de laboratoire de la Faculté ; de Beurmann, médecin de l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté ; Castex, chargé du cours d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté ; Queyrat, médecin de l'hôpital Ricord, ancien chef de clinique à la Faculté ; Hudelo, médecin des hôpitaux, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis ; Morestin, agrégé de la Faculté, Chirurgien des hôpitaux ; Gastou, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté ; Emery, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis ; Edmond Fournier, Chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, ancien chef de clinique de la Faculté ; Milian, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis ; Terrien, Ophtalmologiste des hôpitaux, ancien chef de clinique de la Faculté ; Lacapère, ancien chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis ; Cathelin, chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Necker ; Paris, chef de clinique de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis.

Le cours sera complet en quatre-vingt-dix-huit leçons. Il aura lieu tous les jours, deux fois par jour, excepté les dimanches et fêtes, à *deux heures* et à *trois heures et demie* de l'après-midi, à *l'hôpital Saint-Louis*, dans l'Amphithéâtre de la Clinique, sauf les leçons de *M.* Cathelin, qui seront faites à l'hôpital Necker, dans le service de M. le

(1) Toutes les souscriptions doivent être adressées à M. le maire de Montmorency.
(2) Cf. le *Cabinet secret* (nouvelle édition), 3e série.

professeur GUYON. Il commencera le *lundi 9 octobre 1905* et finira le *mardi 12 décembre 1905*.

Ce cours sera *essentiellement pratique*, et portera surtout sur le diagnostic et le traitement. Toutes les démonstrations seront accompagnées de présentations de *malades*, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis et de préparations microbiologiques ou histologiques. L'application des médications usuelles (frotte, douches, électricité, scarifications, épilations, électrolyse, photothérapie, etc.) *sera faite devant les élèves*.

Le droit à verser est de 150 francs.

Seront admis les docteurs et étudiants français et étrangers, sur la présentation de la quittance de versement du droit et de la carte d'immatriculation. Les bulletins de versement, relatifs à ce cours, seront délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet nº 3), les mardis, jeudis, samedis, de midi à 3 heures. Pour renseignements complémentaires, s'adresser le matin à la clinique (hôpital Saint-Louis).

Mutualité médicale.

Nous rappelons à nos lecteurs la Mutuelle médicale française de retraites, œuvre purement philanthropique, fondée par le Syndicat médical de l'arrondissement de Saumur, approuvé par arrêté ministériel du 10 mai 1900, patronnée par l'Association des médecins de Maine-et-Loire.

Elle s'étend à tous les médecins de France et à leurs femmes, et est destinée à donner à ses adhérents une retraite de droit et non de faveur, soit entière (après 50 ans d'âge et 20 ans de participation), soit proportionnelle (après 5 ans de participation), — dans tous les cas, la pratique médicale étant abandonnée, — pour une cotisation annuelle de 60 francs.

Au 1er novembre dernier, le nombre des sociétaires (hommes et femmes) s'élevait à 172, l'avoir social à 47.998 fr. 41.

La veuve d'un sociétaire (y ayant droit) est retraitée à 375 fr. pour l'année 1905.

S'adresser au secrétaire, Dr LEVRAUD, *Saumur, pour tous renseignements.*

Agences de presse.

L'*Argus de la Presse*, le plus ancien bureau de coupures de journaux, est entré dans sa 25e année d'existence. L'*Argus de la Presse* est en relations avec les journaux du monde entier. L'*Argus* fournit chaque jour plus de douze mille extraits de journaux aux représentants les plus divers de l'activité humaine. On trouve toujours à l'*Argus de la Presse* l'accueil le plus empressé et l'esprit le plus large, au point de vue des règlements de comptes. Ecrire 15, rue Drouot, Paris, IXe. Adresse télégraphique : Achambure Paris.

Le *Courrier de la Presse*, 21, boulevard Montmartre, complète l'*Argus*. Il est indispensable, pour être renseigné complètement sur ce qu'on dit de vous dans les journaux, d'être abonné aux deux agences.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Napoléon et l'anatomie (XII, 489). — Je crois pouvoir donner une réponse à la question du Dr Courtade. Napoléon a certainement suivi le cours libre d'anatomie que Chaussier professait à Dijon. J'en ai parlé dans ma leçon inaugurale d'anatomie, du 14 novembre 1903, où vous trouverez, *page 22*, une indication à ce sujet.

Dr Zipfel.

Voici le passage auquel fait allusion M. le professeur Zipfel :

«... Le premier cours d'anatomie était créé à Dijon (14 janvier 1780).

« L'élocution claire et brillante du professeur permettait aux auditeurs de le comprendre aisément. C'est ainsi que nous trouvons, dans un mémoire rédigé par le secrétaire de l'Académie, que ces cours étaient suivis par des élèves en médecine et en pharmacie, par des ecclésiastiques et par « plusieurs officiers du corps d'artillerie, en garnison à Auxonne, qui avaient obtenu des congés pour avoir la liberté de les suivre ».

« Quand Napoléon réorganisa les Ecoles de santé, Chaussier, en collaboration avec Fourcroy, fut chargé de l'aider dans son œuvre. — « Je me suis longtemps demandé, écrit le docteur Morlot, comment il l'avait connu ; comment il s'était adressé à lui plutôt qu'à d'autres savants de Paris ou d'ailleurs. Il me semble que le passage de ce mémoire donne l'explication de ce choix. *Napoléon, avec son amour pour la science et son ardeur pour l'étude, n'a pas dû laisser venir ses compagnons d'armes au cours de Dijon, pendant qu'il était à Auxonne, sans y venir lui-même.* »

Nous avons mis en italiques le passage significatif.

N. D. L. R.

Les sources curatives de la stérilité (XII, 350). — En réponse à la question de M. Lucien Graux, je puis lui signaler la fontaine du Mardreau, sur la commune de Cléry (Loiret), célèbre par la basilique qu'y fit construire Louis XI en l'honneur de la Vierge, pour laquelle il avait une dévotion toute particulière.

Cette fontaine a de multiples propriétés : la première, c'est de donner des enfants aux jeunes mariées qui en désirent ; mais pour arriver infailliblement au but désiré, il faut mettre le genou gauche en terre et puiser en même temps de l'eau miraculeuse de la main droite. Et surtout, n'allez pas vous tromper et de genou et de main, car c'est l'effet contraire qui se produit. Cette fontaine, qui décidément est bonne fille, assure dans l'année le mariage aux impétrantes qui puisent de son eau sans plier les genoux...

Si le pouvoir de cette source est certain, il n'est pas toujours éclairé. C'est ainsi qu'un gendre, voulant s'assurer la fortune de sa femme, qui s'entêtait à rester stérile, conduisit à la fontaine miraculeuse son épouse flanquée de l'inséparable belle-mère. — L'année suivante, la fontaine avait opéré ; — mais le malheur voulut que ce fut sur la belle-mère.

O gendres, ne conduisez pas vos belles-mères à la fontaine du Mardreau.

NOHCUAF.

Question de déontologie (XII, 372). — Un correspondant de la *Chronique* pose cette question :

Un docteur en médecine a-t-il le droit professionnel de faire payer les soins donnés à la femme d'un étudiant en médecine ?

R. — Nous supposons que l'étudiant en question est en état de payer des honoraires, car s'il était indigent, la question ne se poserait pas.

Ce point établi, nous répondons par l'affirmative.

D'abord toute peine mérite salaire, et le médecin, en donnant ses soins, fournit sa science (représentée par ses études antérieures : travail, temps et dépenses), son temps actuel, son travail cérébral, son déplacement et ses frais généraux.

Ensuite, n'est-ce pas un mauvais exemple donné à un futur confrère que celui de la médecine exercée gratuitement, et n'est-ce pas en même temps déprécier à l'avance le but de ses efforts ?

D'ailleurs la médecine ne doit être pratiquée gratuitement que pour les indigents ; celui qui est riche a le droit de jeter son argent par les fenêtres ; mais celui qui appartient à une corporation a le devoir corporatif de ne pas déprécier ce qui constitue le gagne-pain de ses confrères.

Ainsi donc le médecin qui donne ses soins aux proches d'un étudiant en médecine (femme, enfants, ascendants directs) exigera des honoraires ; il ne s'ensuit pas cependant qu'il ne doive pas les réduire, au contraire, et il les réduira toujours en tenant compte de son dérangement, de ses relations avec l'étudiant, de la situation de fortune de celui-ci, etc., etc.

En agissant ainsi, il permettra à son futur confrère de se libérer facilement, tandis qu'autrement celui-ci serait moralement obligé à des remerciements tangibles sous forme de cadeau, ce qui serait pour lui peut-être plus embarrassant, si ce n'est plus onéreux.

Enfin il n'en est plus de même si, au lieu de soins donnés, il s'agit d'une simple consultation au domicile du médecin ; dans ce cas, l'étudiant devra toujours la demander préalablement et se bornera ensuite à remercier.

Dr CH. LEGENDRE.

Accouplement avec les animaux (X, 549 ; XI, 345 ; XII, 402). — Toutes les histoires de négresses enlevées par des gorilles sont radicalement fausses, et le grand romancier Jules Verne, toujours bien documenté, ne porte à aucun degré la responsabilité de cette légende. Malheureusement, le trop fameux groupe de Frémiet contribuera longtemps encore à entretenir cette croyance, parce qu'il est officiel autant qu'équivoque et difficile à interpréter. La femme emportée par le gorille est-elle vraiment morte ou simplement évanouie ? Personne ne verra là « un trophée de victoire », comme le suppose ingénument M. Trouessart. Tout le monde comprend qu'il s'agit bel et bien d'un rapt passionnel, et que le ravisseur a été blessé, non par la femme victime, mais par ses compagnons impuissants à la protéger. A mon sens,

le groupe de Frémiet n'est pas à sa place au Muséum, parce que l'inspiration en est imaginaire : c'est de l'art peut-être, mais à coup sûr le contraire de la science.

M. le Dr Trouessart exagère évidemment, quand il affirme que, « chez tous les mammifères, il existe une époque du rut, en dehors de laquelle *mâles* et femelles sont inaptes au coït ». On sait, en effet, que, sur le chapitre de l'*amour en tout temps*, les mâles de tous nos animaux domestiques ne sont guère inférieurs à l'homme, et que les chiens notamment, de cynique réputation, se livrent même à des pratiques quelque peu sodomiques.

S'il faut en croire M. Trouessart, la lubricité habituelle aux singes enfermés dans les ménageries serait le fait de la « contagion exercée par la perversion humaine » !

Cette boutade me rappelle le mot de la gigolette amusée, devant le pavillon des singes, au Jardin des plantes : « Après tout, il ne leur manque que de l'argent ! » Nos braves mandrilles ne sont pas assez civilisés pour manger de ce pain-là !

La vérité est que l'état de claustration réfrène les appétits sexuels des mammifères supérieurs, et que les singes ne font sans doute pas exception à la règle.

Parlons maintenant de l'inutile massacre de ces pauvres anthropoïdes, silvains frugivores et inoffensifs, les frères de ce jeune chimpanzé *Consul*, dont notre ami le Dr Edouard Terrier a retracé ici naguère la touchante psychologie (1).

Ce n'était pas assez que l'homme de proie ait mis en coupe réglée tout le règne animal pour en dévorer la chair pantelante ou faisandée, pour faire de sa dépouille une fourrure ou un chapeau. Voilà qu'un naturaliste distingué, au dire de M. Trouessart, s'occupe de poursuivre les gorilles fuyards à la piste de leurs fumées malodorantes et de les tuer d'une balle en pleine poitrine... Il n'y a donc pas de police au Congo, pas plus pour les anthropoïdes que pour les nègres (2) !

Je livre à la méditation du lecteur les quelques faits racontés sur les chimpanzés par Stanley (3), qui les avait recueillis de la bouche du Dr Emin-pacha :

« La forêt de Msongoué est infestée de chimpanzés. Dans les nuits d'été, ils visitent fréquemment les plantations pour en piller les fruits. Jusque-là rien d'étonnant, mais sachez qu'ils se servent de torches pour s'éclairer par le chemin... Ces mêmes chimpanzés volèrent un tambour aux indigènes de la station, et s'en allèrent en tapant bruyamment. Il faut que ce tambour les enchante, car je les ai souvent entendus qui tapotaient dessus dans le silence de la nuit. »

N'est-il pas étrange de penser que des anthropoïdes savent faire du feu, alors que les Fuégiens, ainsi nommés sans doute par antiphrase, ne le savent pas encore ?

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

— Charles Pougens, écrivain ingénieux, publia en 1824, chez le libraire Persan, *Jocko, Anecdote détachée des Lettres inédites sur l'instruction des Animaux* (petit volume in-18 de 176 pages). « J'ai traduit l'anecdote

(1) V. *Chronique médicale*, 1903, p. 787.

(2) Villiers de l'Isle-Adam avait imaginé quelque chose d'approchant : un de ses héros faisait égorger des cygnes pour jouir de leur chant suprême !

(3) *Dans les ténèbres de l'Afrique*, tome I, p. 415

suivante, disait l'auteur dans sa préface (pour donner plus de saveur à son récit), d'après un manuscrit portugais qui m'a été remis par un de mes confrères à l'Académie royale des sciences de Lisbonne, lequel le tenait d'une vieille dame indienne, dont le caractère et la véracité étaient en grande recommandation parmi les habitants de Bélem... Malgré ces renseignements authentiques, je ne dissimulerai point à mes lecteurs qu'après un mûr examen, j'ai tout lieu de soupçonner que ce prétendu manuscrit autographe n'est qu'une traduction de l'anglais, peut-être même du français... »

Voici une rapide analyse du livre. Un jeune homme, qui habite momentanément une île à peu près déserte, y fait la connaissance d'une aimable gueuon, Jocko, ornée *de deux charmants yeux, taillés en amande, d'un petit nez court sans être camus, de deux lèvres bien fraîches, de petites dents blanches comme du lait* (remarquez qu'on ne décrirait pas autrement la plus jolie maîtresse). Jocko s'attache peu à peu à son ami, et elle l'aime d'amour, d'un amour vague, instinctif et désarmé. C'est du moins ce que laisse entendre sans le dire Charles Pougens, qui traite avec une extrême délicatesse de style ce très audacieux sujet.

L'ouvrage est suivi de notes très curieuses sur l'amour, la jalousie, le baiser, la pudeur, le mariage, etc., chez les singes.

H. d'A.

Honoraires des médecins d'autrefois (VIII, 262 ; XII, 578). — Voici une lettre intéressante de Charles VIII, au sujet des honoraires médicaux au temps jadis.

Charles VIII maintient à Jehan Michel, son médecin, *le don qu'il lui a fait sur le pays d'Auvergne.*

— DE PAR LE ROY. —

Chers et bien amez, nous avons esté adverti comment l'archevesque de Clermont a differé donner son consentement au don que nous avons fait sur le pays d'Auvergne à maistre Jehan Michel, *notre médecin, pour les grans services qu'il nous avoit faits. Et pour ce, s'il vous apport le consentement du duc de Bourbon et d'Auvergne, du comte de Montpensier et du comte d'Auvergne, qui sont les plus grands dudit pays et principaux, voulons que notre dit don faictes sortir plain effect sellon la forme et teneur de nos lettres d'icelui don, nonobstant le delay dudit evesque, et n'y faictes faulte, sur tant que craindriez nous desplaire.*

(Extrait du *Cabinet historique*, t. II, p. 124.)

Dr Lapierre (Sedan).

Architectes évadés de la médecine (XII, 304). — Dans le numéro du 1er mai 1905 de votre estimé journal (p. 304), l'on trouve signalé le cas d'un architecte anglais, Fox, qui fut le constructeur du *Palais de cristal*, et qui commença par être étudiant en médecine.

Mais nous avons bien mieux en France, c'est celui du célèbre architecte Perrault (1613-1688), qui était en même temps docteur en médecine.

Voici ce qu'en dit la *Biographie médicale*, de Bayle et Thillaye :

Perrault avait de grandes connaissances dans sa profession de médecin, il composa même des ouvrages qui en font preuve ; mais comme

il naquit architecte, ce goût naturel lui fit en quelque sorte abandonner l'art de guérir. Ce fut sans aucun maître qu'il devint habile dans les mécaniques et dans tout ce qui a rapport au dessin... La belle façade du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, l'Observatoire, la chapelle de Sceaux, tous ces chefs-d'œuvre furent élevés sur ses dessins. Comme architecte, Perrault doit être mis au rang des premiers hommes de son siècle. Comme médecin, il est encore recommandable, et la Faculté de Paris n'a pas dédaigné de placer son portrait dans la salle où elle tient ses assemblées, parmi ceux de Fernel, de Riolan, etc... Quoique le goût de Perrault pour les arts l'éloignât de la pratique de la médecine, la douceur de ses mœurs et la bienfaisance de son caractère l'y ramenèrent quelquefois ; il l'exerça dans sa famille, pour le soulagement des pauvres, pour celui de ses amis, à qui il conserva souvent la vie et la santé.

C'est à Perrault, disent encore les auteurs de la *Biographie médicale*, qu'appartiennent la plupart des opinions que Stahl a soutenues avec tant de talent, et dont il a voulu se faire honneur.

Enfin Perrault était également zoologiste. Il a été publié des *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux*. Ce sont des descriptions des dissections faites avec du Verney, de quadrupèdes et d'oiseaux, tirés de la ménagerie du Roi, parmi lesquels l'on remarque un certain nombre de singes, quatre lions et une lionne, un tigre et trois tigresses, un éléphant, huit autruches et trois aigles, etc.

Il mourut, le 9 octobre 1688, pour avoir disséqué un chameau qui avait péri d'une maladie infectieuse. (*Dict. de Dezeimeris.*)

Perrault était le contemporain de Boileau, mais il n'aimait pas les satires du poète, et il finit par se brouiller avec lui. Boileau se vengea en écrivant sur Perrault les vers suivants, qui se trouvent dans le quatrième chant de l'*Art poétique* :

Laissant de Galien la science suspecte,
De méchant médecin devint bon architecte.
Son exemple est pour nous un précepte excellent !
Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (1889) ajoute à ce propos : « Boileau, atteint d'un asthme, confia à Perrault les soins de sa santé, et si l'on en croit le poète, le malade n'eut pas à se louer de son médecin, qui l'avait fait saigner sans nécessité et aurait ainsi aggravé l'oppression. »

De là sans doute le reproche formulé dans le dernier vers.

D[r] Adolphe Bloch.

— Même réponse, mais beaucoup plus courte, du D[r] Villaret (de Paris).

Quelle est l'influence génitale sur la voix (XII, 376)? — La question de l'influence génitale sur la voix a été étudiée dans presque tous les traités de laryngologie.

Mandl (*Traité des maladies du larynx*, 1872, p. 419) indique l'influence attribuée aux fonctions sexuelles (une page environ).

Morell-Mackenzie (*Hygiene of the vocal organs*, 1887) a fait des remarques sur la voix au moment de la puberté, formulé des conseils à propos de l'hygiène spéciale des chanteurs.

Garnault (*Physiologie, hygiène et thérapeutique de la voix*, p. 355) signale l'influence du sexe, de la menstruation, de la grossesse, etc.

Castex (*Maladies de la voix*, 1902, p. 149) note l'influence du sexe, de la menstruation, de la grossesse, des diverses affections de l'appareil génital ; les effets de l'ablation des ovaires sur la voix, etc.

A signaler encore :

Moure (*De l'influence de l'ovariotomie sur la voix de la femme*), avec discussion et remarques de Castex ; Poyet (*Société Française de laryngologie*, 1894).

Je crois que notre confrère trouvera dans ces diverses études réponse suffisante à sa question. Dr Cartaz.

— Je suis en mesure de répondre à une partie de la question : « Quelle est l'influence génitale sur la voix » posée par le Dr Klotz-Forest dans le n° du 1er juin de la *Chronique médicale*. J'ai beaucoup connu une cantatrice douée d'une voix superbe et d'une pureté rare : chaque mois, pendant quelques jours, sa voix s'altérait légèrement et perdait quelque peu de son impeccable justesse ; par ces signes, je reconnaissais toujours qu'elle était indisposée. J'ai fait cette observation pendant des années. C. de la B.

— En réponse aux questions du Dr Klotz-Forest, je dirai qu'en ce qui concerne les hommes, mon expérience personnelle me permet d'affirmer que la voix est peu influencée par l'exercice des fonctions sexuelles : je dis exercice et non pas abus. En effet, dans ce dernier cas, la voix peut se trouver altérée comme après toute fatigue, longue marche, course prolongée à bicyclette, etc. Contrairement donc à une opinion très répandue, je ne pense pas que sacrifier à Vénus puisse vous priver, même immédiatement et pour un temps très court, de vos moyens vocaux. Je serais même disposé à admettre qu'une certaine régularité dans les habitudes sexuelles a une influence heureuse sur le développement de la voix et la richesse de son timbre.

En ce qui concerne les femmes, je ne connais nul exemple de trouble manifestement en rapport avec la menstruation ou une maladie génitale. Mais je tiens de l'une d'elles qu'elle ne se sentait jamais mieux en voix que lorsqu'elle était enceinte à partir du 7e mois. Cependant le développement de l'utérus, gênant l'amplitude de la respiration, rendait l'exercice du chant plus pénible ; mais le timbre restait jusqu'au bout pur et sonore.

Vocelli.

Les « actes naturels » dans l'art (XII, 541, 650). — Je citerai :

1° A Burgos, dans le chœur, un des sièges à charnière des stalles de moines représente, en marqueterie, deux anges ailés, fièrement campés de part et d'autre d'une large vasque ; ils lancent en l'air les deux paraboles élégantes de leur jet d'urine qui va retomber dans la vasque. Ces marqueteries sont du xve, par Philippe Vigarni.

2° Le tableau de Rubens, qui représente au premier plan un enfant qui urine à plein jet en marchant, est à Berlin, au Vieux Musée, et a pour titre : *le Silène et sa suite*.

3° Un tableau de Rembrandt, à la galerie de Dresde, représente l'enlèvement de Ganymède : un enfant dodu, enlevé par sa tunique, grimaçant de peur, est pris sans doute de cystite émotive et urine large-

ment, superbement, dans le reste du tableau. Il ne s'agit pas là d'une pochade du maître, mais d'une toile importante, fort étudiée.

4° Dans nombre de scènes flamandes de Téniers, la position d'un ou de deux buveurs debout contre tel mur ou tel arbre n'est-elle pas assez éloquente pour prouver la nausée ou l'évacuation vésicale ? J'en ai vu nombre d'exemples à Montpellier, au Louvre, à Berlin, à Dresde, à Madrid enfin.

5° Quant à ce qui est de la lactation, les peintures ou les sculptures abondent, qui rappellent l'origine de la voie lactée, ou réalisent des motifs de fontaines faciles à concevoir ; à Madrid notamment, dans le musée du Prado.

Dr Abadie,
Chirurgien à l'hôpital civil d'Oran.

— A ajouter à l'énumération du Dr Pluyette :

(Sculpture). — *Le cracheur* : petite fontaine en bronze, à Bruxelles, où l'homme est présenté dans l'attitude physiologique d'un cracheur. L'eau claire et limpide sort à jet continu de ses lèvres contractées.

(Sculpture). — Au musée de Cluny, on voit dans une vitrine un petit sujet accroupi dans la position de défécation.

Quels sont les auteurs de ces œuvres ? Dr G. Petit.

— Aux exemples cités par le Dr Pluyette (*Actes naturels dans l'Art*, page 511), je puis ajouter :

1° La Fontaine de la rue Charles-Nodier à Besançon, semblable à celle de Bologne, en ce sens qu'elle représente une femme se pressant les mamelles, d'où l'eau s'échappe.

2° La Fontaine du Cracheur, rue de l'Amigo à Bruxelles, non loin du Mannekenpis, qui souffle de l'eau par la bouche d'un personnage quelconque. Paul Perot.

—A propos de l'articulet du Dr Pluyette, paru dans votre numéro du 15 août, « les actes naturels, dans l'art », il existe, dans l'œuvre de Jacob Jordaens, dont une exposition rétrospective est ouverte en ce moment à Anvers, un exemple.

Dans deux chefs-d'œuvre du maître, traitant le même sujet et intitulé « Le roi boit », scène animée et rutilante de la fête des rois, si en honneur chez nos ancêtres, l'on peut voir, dans le coin de droite, un bébé joufflu s'oubliant sur les genoux de sa mère, plantureuse flamande, tandis que dans le coin opposé, un homme ivre, affalé sur une chaise, les traits décomposés, les yeux hagards, remet le trop plein de ce qu'il a ingurgité.

Le plus beau de ces tableaux, à mon avis, appartient au musée royal de Bruxelles ; l'autre est la propriété du duc de Devonshire, à Chatsworth.

Dans le même ordre d'idées, l'œuvre de Breughel l'ancien présente aussi, paraît-il, des exemples intéressants.

H. J. B. (Bruxelles).

— A propos des actes naturels dans l'art, mon père me signale une gravure d'un tableau de Paul Potter (Hollandais ; paysage intitulée : *la Vache qui pisse*. Il en est question dans les *Merveilles de la peinture*, de Paul Viardot. A. Lombard.

— Au cours d'un récent voyage en Andalousie, j'ai admiré, sur l'une des plus belles promenades de Malaga, une œuvre d'art qui ne ferait pas mauvaise figure à côté du fameux Manneken Pis, de Bruxelles.

Il s'agit d'une fontaine en marbre, qui aurait été offerte en présent à Charles-Quint par la République de Gênes.

On peut ne pas être d'accord sur la valeur respective de ces deux chefs-d'œuvre (?) au point de vue artistique, mais tout le monde reconnaitra sans peine qu'ils se valent comme... risqué !

Voici du reste la description qu'en fait B. L. Imbert, dans un petit volume peu connu, intitulé : *l'Espagne, splendeurs et misère.*

« A l'une des extrémités (de l'alameda) est une fontaine célèbre, « d'une grande liberté de composition. Du milieu d'un bassin octo- « gone s'élève une colonne chargée de sirènes, de satyres et d'enfants, « qui lancent l'eau par la bouche, les seins et le... reste ! »

D[r] Th. Guiraudes (Cette).

Les organes sexuels dans l'art japonais (XI, 615). — Depuis que j'ai posé cette question, le hasard d'une lecture m'a servi cette réponse très pimentée, inspirée par le souvenir de certains albums japonais :

« Les femmes, à chairs indolentes, blanches comme des emphysèmes, agonisent, à la renverse, les yeux clos, les dents serrées dans du sang de lèvres ; le ventre affreusement fendu, bâille, sous une houppette, de même qu'une plaie à caroncules. Les hommes râlent prostrés, arborent d'inconcevables phallus, aux cimes en parasols, aux tubes gonflés et sillés de veines. Enchevêtrés, dans d'impossibles poses, tous gisent, semblables à des cadavres dont de puissantes estrapades ont brisé les os... »

Ce curieux passage, tiré d'une longue étude sur le dessinateur Félicien Rops, appartient à l'admirable écrivain J.-K. Huysmans, artiste en tableaux érotiques, autant qu'ironique et précieux hagiographe.

D[r] E. Callamand (de Saint-Mandé).

Les médecins et la musique (XII, 642). — Je relève dans un journal cette indication :

« Grand concert instrumental de l'orchestre *l'Esthétique*, organisé et dirigé par M. le D[r] Gattegno. »

Je serais fort obligé à un correspondant de la *Chronique* de me donner sur ce confrère et sur sa tentative artistique quelques informations complémentaires.

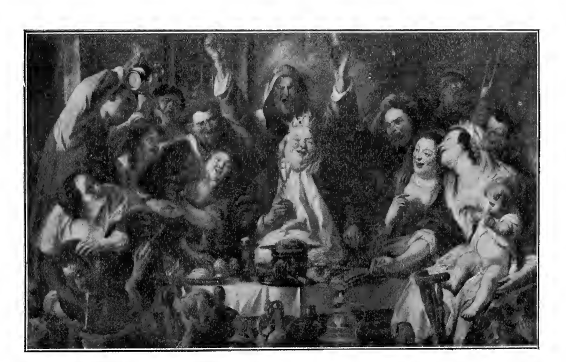
Je n'ai pas trouvé son nom dans l'*Annuaire Rosenwald*.

Lector.

La signification du nom de Napoléon (XII, 656). — Nous connaissions bien la décomposition du nom de Napoléon, que donne si complètement notre aimable confrère Mireur.

Quant au nom de Napoléon, de même que les anciens avaient ce nom pour dire le *lion des forêts* ; de même aussi les Juifs avaient, entre plusieurs autres, le nom d'Ariel, pour dire le *lion des montagnes*. Il est certain qu'il y avait d'autres noms, chez les Arabes notamment, pour dire le *lion du désert*, le seigneur à la grosse tête ; noms qui pouvaient très bien aussi se donner ensuite à des hommes, comme celui d'Ariel, entre autres, désigne (je crois) un géant de la Bible.

D[r] Bougon.



Le Roi boit, par Jordaens

(Musée de l'Art ancien, de Bruxelles)

Tribune de la " Chronique "

Les méthodes de chant du Conservatoire.

Nous recevons de M. le Dr P. Bonnier la lettre suivante, en réponse à celle de M. J. Isnardon, parue dans le dernier numéro de la *Chronique*.

Mon cher Confrère,

Je dois deux mots d'explication à la lettre si courtoise de M. Isnardon, publiée dans votre dernier numéro, et je vous prie de vouloir bien m'accorder pour cette fois encore votre aimable hospitalité, car la question de l'art lyrique est malheureusement devenue d'ordre pathologique et médical.

Je suis en effet parti en guerre contre le Conservatoire parce qu'il consacre et symbolise tout le mal que l'enseignement officiel et privé fait depuis des années à l'art du chant.

On n'y entre que par une sélection, on n'y concourt que par une seconde sélection, on n'y est primé que par une troisième Les produits de ces trois sélections successives et de plusieurs années d'études sont assez piteux, tout le monde le reconnaît.

Il entre beaucoup de belles voix au Conservatoire, il n'en sort que très peu. L'amateur de chant à Paris se plaint de la pénurie extrême de voix belles et expertes ; le laryngologiste constate que beaucoup de voix sont détruites par des méthodes absurdes. A qui s'en prendre ?

Quant à la respiration diaphragmatique, M. Isnardon « l'appelle *naturelle*, parce que c'est précisément celle de la nature, puisque c'est celle du sommeil, lorsqu'on est placé dans la position horizontale ». — Comme en général on ne dort pas en chantant et qu'on se tient plutôt debout, il n'y a pas lieu de comparer la respiration réflexe et inconsciente du dormeur au geste thoracique du chanteur, jouant avec l'air qu'il a inspiré en pleine conscience et en pleine volonté de son effort. La respiration du dormeur est bulbaire, celle du chanteur est cérébrale.

La respiration naturelle exploite le jeu de la paroi costale et celui de la paroi diaphragmatique, la première étant d'une surface beaucoup plus grande que l'autre. — La surface costale étant considérable, il lui suffit d'un faible déplacement pour entraîner une grande masse d'air ; tandis que celle du diaphragme, dont une partie, recouverte par le péricarde, n'a rien à faire avec la respiration, et dont une autre partie n'est pas davantage en contact avec le poumon, doit se déplacer fortement pour entraîner une petite masse d'air, suffisante d'ailleurs dans le sommeil.

Il en résulte que la paroi costale fait beaucoup sans en avoir l'air, et que la diaphragmatique fait peu par un effort très apparent. Le contre-sens physiologique a été de s'en rapporter à cette apparence. Si d'autre part on observe que l'effort diaphragmatique ne peut que refouler les viscères abdominaux en avant et surtout en bas vers les organes génitaux, on s'explique les effets désastreux que l'exagération

de cet effort produira sur la santé générale, surtout chez la femme.

Enfin le jeu du diaphragme doit vaincre bien des résistances et se trouve forcément gêné lui-même dans son exercice phonateur, tandis que la paroi costale, formée de tant de muscles, se prête à toutes les attitudes et à toutes les formes de dépense respiratoire, réalisant nombre de gestes appropriés à chaque instant et à chaque détail de l'émission sonore.

Si les professeurs de chant veulent appliquer les méthodes *naturelles* à l'art, ce n'est pas les médecins qui les en dissuaderont, au contraire ; mais il se pourrait que les uns et les autres n'entendissent pas le mot *nature* de la même façon, d'autant plus que dans la doctrine médicale elle-même les contre-sens et les malentendus ne manquent pas sur cette matière.

Bien cordialement,
Pierre Bonnier.

La Raison et la Foi : à propos de l'article de M. le Dr Fiessinger sur « les doctrines médicales au moyen âge » (1).

Le temps n'est plus où l'on se plaisait à célébrer les conquêtes de la science moderne sur les ténèbres du moyen âge : ce lieu commun est aboli. M. Fiessinger ne veut pas qu' « on se moque de la médecine du moyen âge », et développe ce paradoxe que « le moyen âge est une des plus curieuses époques offertes aux investigations de l'homme de science ».

Cependant la science fut purement hellénique depuis Thalès et Pythagore jusqu'à la fondation du Muséum d'Alexandrie, qui vit à la fois son apogée et son agonie, suivie d'un effondrement total dans la nuit, dès que le christianisme devint une puissance politique. L' « affreux moyen âge », comme le qualifie Michelet, n'a connu la science que pour en détruire, autant qu'il a pu, les monuments écrits, qu'il jugeait dangereux ou inutiles. Ce sont les chrétiens d'Alexandrie, au temps de l'empereur Théodose, qui, pendant leurs disputes sur la Trinité, anéantirent ou dispersèrent la grande Bibliothèque rassemblée par les Ptolémées et qui avait échappé à l'incendie de Jules César.

Hypnotisés par les splendeurs de la foi, les hommes du moyen âge s'en tenaient à la révélation divine, dont la connaissance exclut logiquement le progrès des idées et tout ce qui émane de la spontanéité humaine. Si l'érudit fait quelques trouvailles dans le fumier d'un Paracelse ou d'un Raymond Lulle, à coup sûr ce ne sont pas des perles, mais une verroterie le plus souvent indigne de toute curiosité. Je n'en veux précisément pour preuve que les anecdotes scatologiques, choisies par M. Fiessinger lui-même (2), pour nous inspirer sans doute ce qu'il appelle une « sympathie divine » pour la médecine du moyen âge. Il faut arriver jusqu'à Copernic et à la Renaissance pour voir se ranimer la flamme de la science, que moines et théologiens avaient tenue sous le boisseau pendant des siècles.

M. Fiessinger reporte vaguement aux Bénédictins du Mont-Cassin l'honneur d'avoir renoué la tradition scientifique des anciens ; mais il

(1) V. *Chronique médicale*, 1905, page 561.
(2) *Loc. cit.*, p. 566 et 567.

ne donne pas la moindre indication, et pour cause, sur la part contributive de ces moines dans les différentes sciences. L'école de médecine de Salerne n'a pas été fondée par eux, mais bien par les Sarrasins, qui construisirent également le premier observatoire astronomique à Séville. Le savant historien du *Développement intellectuel de l'Europe*, l'Américain J. W. Draper, a bien montré que la science grecque alexandrine avait été transmise aux Arabes par les Nestoriens de Syrie et par les Juifs d'Egypte. Ce sont les Arabes qui ont inventé l'algèbre, donné des noms aux étoiles, inventé l'astrolabe et l'alambic, perfectionné l'agriculture et l'industrie, jeté les fondements de la chimie et particulièrement de la chimie médicale, organisé un système d'enseignement public, etc. « A Bagdad, dit l'historien Gibbon, les bienfaits de l'instruction étaient donnés à six mille étudiants à la fois, depuis le fils du grand seigneur jusqu'à celui de l'artisan ; on subvenait aux dépenses des élèves indigents et l'on payait les professeurs avec libéralité. »

Que faisaient les moines pendant ce temps ? Ils mendiaient pour leurs couvents ou recueillaient la dîme, agitaient des disputes théologiques ou prêchaient la croisade contre les infidèles et les hérétiques.

« La foi est un puissant aiguillon ; elle trempe les caractères et stimule les intelligences. » Telle est la thèse de M. Fiessinger, qui est celle des docteurs de l'Eglise. Mais les rationalistes répliquent que la foi, fille de l'ignorance et conseillère de violence, paralyse le jugement et tue l'esprit critique.

M. Fiessinger a été maintes fois témoin de l' « action curative des derniers sacrements ». Bien des médecins, au contraire, ont pu constater que la simple venue du prêtre était souvent malfaisante ou néfaste, et pensent qu'il serait humain d'épargner aux mourants la suprême angoisse de cette cérémonie.

« *Rien ne démontre, je ne suis pas sûr*, insiste M. Fiessinger, que le roi de France ne guérissait pas les écrouelles. » Evidemment ; mais c'est à vous, s'il vous plaît, à prouver qu'il les guérissait vraiment ; vous renversez les rôles.

« Nous avons trop de tendance à rejeter les faits que nous n'expliquons pas. » Les amis de M. Fiessinger ont le défaut opposé et ne sont pas assez difficiles en cette matière. Et cependant, disait déjà Wiclef au XIV[e] siècle, Dieu n'oblige pas l'homme à croire ce qu'il ne peut comprendre.

Au moyen âge, dit encore M. Fiessinger, — et cette phrase nous semble renfermer sa conclusion maîtresse sur les doctrines médicales de cette époque, — « les reliques des martyrs opéraient des miracles, et cela valait mieux qu'une guérison boiteuse par drogues ». Heureux temps pour les malades, et bien dur pour nos ancêtres les médecins et guérisseurs de tout acabit, qui pourtant n'étaient pas moins nombreux ni moins consultés que de nos jours !

Nous avons Lourdes maintenant, qui n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Depuis 35 ans environ, cent mille malades y vont chaque année demander le retour à la santé. Or, en laissant de côté les paralysies hystériques, les faits de guérison de lésions *objectives* ne sont pas nombreux : à peine une trentaine en tout, affirme M. Fiessinger. Pas même un miracle par an : l'aveu est bon à enregistrer, et c'est le cas de répéter qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Il faut croire

que la foi s'en est allée, et que l'immersion dans la fameuse piscine ne vaut pas l'imposition des reliques de saint Boniface qui sauve de la maigreur, sainte Claire ou sainte Luce, qui lèvent les maux d'yeux, ou saint Guignolet (saint Gui, saint Vit), qui dénoue l'aiguillette et triomphe de la stérilité (1).

Sur le conseil de M. Fiessinger, j'ai relu, dans le *Marc-Aurèle* de Renan, le martyre de Sanctus et de ses compagnons lyonnais. « Ils étaient, dit l'illustre historien, comme des athlètes émérites, endurcis à tout. Au contraire, les derniers arrêtés, qui n'avaient pas encore souffert la question, mouraient presque tous, peu après leur incarcération. On les comparait à des novices mal aguerris, dont les corps, peu habitués aux tourments, ne pouvaient supporter l'épreuve de la prison. Le martyre apparaissait de plus en plus comme une espèce de gymnastique, ou d'école de gladiateurs, à laquelle il fallait uue longue préparation et uue sorte d ascèse préliminaire... Ils semblaient ne pouvoir mourir ; les bêtes, d'un autre côté, paraissaient les éviter ; on fut obligé, pour en finir, de leur donner le coup de grâce, comme on faisait pour les bestiaires et les gladiateurs (2). »

On voit que le récit d'Ernest Renan et surtout son commentaire diffèrent quelque peu de l'interprétation adoptée par M. Fiessinger. Les tortures étaient dosées savamment pour être renouvelées un peu plus tard, dans ces horribles divertissements qui revenaient, comme des fêtes, à des dates réglées, et s'accompagnaient aussi de combats de gladiateurs. Mais la plupart des victimes, comme saint Pothin et sainte Blandine, ne survivaient pas à la première journée. Il faut ajouter que l'histoire des martyrs de Lyon est une apologie exaltée écrite, sous forme de lettre aux Eglises d'Asie Mineure, par saint Irénée, esprit droit et tolérant, dit Renan, mais crédule et borné.

Après avoir conté l'histoire des martyrs de la foi chrétienne, Ernest Renan a pris soin, dans une sorte de chapitre antithétique, d'exposer la doctrine rationaliste de Celse, philosophe romain, contemporain de Marc-Aurèle, qui, écrivant un livre contre le christianisme, a devancé sur plusieurs points les résultats de la critique moderne. Les objections de Celse sont, en effet, tellement bien choisies, qu'après tant de siècles et de révolutions dans les idées, les croyances et les mœurs, elles ont gardé leur pleine valeur pour les amis de la raison et du libre examen (3). Mais la plupart des hommes ne demandent qu'à croire là où il s'agit, au contraire, de discuter et de douter ; et l'article de M. Fiessinger est intéressant, en ce qu'il démontre qu'on peut être correspondant de l'Académie de médecine au XXe siècle et praticien très informé, avec la mentalité d'un catholique romain du XVIe siècle. L'esprit de Voltaire et des encyclopédistes, la méthode expérimentale d'un Claude Bernard et d'un Berthelot, n'ont pas entamé la foi de ce croyant, qu'il tient en dernier ressort pour supérieure à la raison.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

(1) Cf. Remy de Gourmont, *La culture des idées*, p. 191 et suiv.
(2) *Marc-Aurèle*, pp. 314 et 324.
(3) *Marc-Aurèle*, chap. XXI, p. 345.

N. D. L. R. — *Nous avons cru devoir soumettre cette réponse à M. le Dr Fiessinger. Il se contente de renvoyer le lecteur au texte de son article.*

Le blond vénitien et la théorie du P[r] Landouzy.

Notre collaborateur, le D[r] Louis, de Moreuil (Somme), nous adresse la très curieuse communication qui suit et sur laquelle nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs.

Mon cher Directeur,

Voici un article du *Concours médical* du 30 septembre, avec les réflexions qu'il me suggère.

Le système pilaire et l'aptitude à la tuberculose.

« Landouzy a établi un rapport qui est resté classique entre la coloration des cheveux et des poils d'une part, et l'aptitude à contracter la tuberculose, d'autre part. Pour lui, les blonds vénitiens, les roux, seraient des candidats-nés à la bacillose. *Il semble que cette croyance, acceptée par la généralité des médecins, soit plus un acte de foi déterminé par l'autorité du professeur, que le résultat des observations faites par les praticiens eux-mêmes.*

« Il est, en France, des régions — Normandie, pays de Bray, Flandre — dans lesquelles la ratification ou l'infirmation de l'idée de Landouzy est particulièrement facile à poursuivre : les mélanges des races autochtones et importées font que les blonds y coudoient les bruns.

« Dans la Manche (voir A. F. A. S., congrès de Cherbourg, 1905), la population du nord du département est plus souvent blonde et dolichocéphale ; dans le sud, elle est plutôt brune et brachicéphale, sans qu'il y ait de démarcation géographique bien nette entre les deux types, qui appartiennent, le premier, à la race anglo-saxonne, aux Normands primitifs, aux Vikings ; le second, à la race celtique.

« Dans le pays de Bray, conquis autrefois, au dire du comte de Gobineau, par le pirate norvégien Ottar Jarl, on trouve également des bruns aborigènes et des blonds vénitiens, *des roux venus d'outre-mer en conquérants*.

« En Flandre enfin, où les Espagnols ont séjourné si longtemps, on remarque, à côté de types fondus résultant de la pénétration réciproque des deux sangs connubiés, des échantillons admirablement conservés d'un des ancêtres primitifs à l'exclusion de l'autre. Il y a là comme un phénomène d'imprégnation initiale, qui fait qu'au bout de quelques siècles réapparaît un être exactement modelé sur un de ses ascendants de plusieurs générations en arrière.

« Or donc, dans ces pays plus qu'ailleurs, les médecins coudoient tous les jours des hommes grands, à tête allongée, avec des cheveux blond vénitien ondulés, et d'autres, plus petits, trapus, à tête ronde, avec des cheveux noirs, parfois crépus comme ceux des Espagnols et des Nègres. Et ils ne remarquent point que les uns deviennent plus souvent tuberculeux que les autres. *Ils ne le disent pas ; ils ne l'écrivent pas. Et l'on sait pourtant la tendance qu'ont ceux de notre profession qui, dès qu'un fait a été signalé, s'empressent d'apporter leur contribution personnelle, pour aider à étayer ce fait sur de plus solides assises*.

« Si l'on se place sur un autre terrain et si l'on s'appuie sur un autre ordre de preuves, on arrive au même résultat. *La couleur des cheveux est souvent l'attribut d'une race* et, si, après avoir accepté comme

un axiome le *doigt hippocratique*, on admettait, *indice céphalique*, l'influence du système pilaire et de sa coloration sur l'éclosion possible de la tuberculose, il faudrait conclure au rattachement de la phtisie à la science peut-être bien conjecturale de l'ethnographie, et il faudrait admettre que les races du nord, les races supérieures au dire de MM. Max Nordau et Demolins, sont moins résistantes.

« Enfin, puisqu'il est des nations où le blond vénitien *abonde* et d'autres où il ne se trouve qu'à l'état tout à fait exceptionnel, pour savoir si la théorie de Landouzy est fausse ou vraie, il suffirait de consulter les statistiques *nationales*. Or, qui les lit se convainc bien vite que les blonds et les bruns ont des moyens physiologiques égaux pour se défendre contre le bacille de Koch ; que les poils, les cheveux, les races, sont peu de chose en comparaison des mesures de prophylaxie et d'hygiène prises ou à prendre ».

Dr L. V.

Notre confrère semble très ferré en ethnologie ! Il a lu Max Nordau, et aussi, car il est dans le train, le comte de Gobineau, récemment revenu d'Allemagne, je crois.

Mais il oublie, puisque « la couleur des cheveux est souvent l'attribut d'une race », et qu'il suffirait de consulter les statistiques *nationales* pour savoir si la *théorie* de Landouzy est fausse ou vraie, de nous dire de quelle race le blond *vénitien* (vous entendez bien : le blond qui n'est ni le blond, ni le roux, le blond *vénitien*, celui qu'a voulu dire Landouzy, quoi), de quelle race, dis-je, cette teinte de cheveux est l'*indice céphalique*. Entre parenthèses, j'ignorais que la couleur du poil pouvait entrer dans le calcul de ce que les anthropologues appellent *indice céphalique*...

Je serais très heureux que notre sceptique confrère me dît en quel pays *abondent* ces femmes qu'à l'hôpital nous appelions des « vénitiennes ». J'aime ce genre de cheveux, et j'irais volontiers compulser les statistiques « nationales ». Et combien plus rapide et plus probante serait mon enquête si, là-bas, l'employé de l'état civil avait le soin, dans ses statistiques, de mentionner la couleur des cheveux...

Pour moi, mon cher confrère, il m'a toujours semblé, non sans étonnement, je l'avoue, que cette nuance de cheveux se trouvait, dans les familles, d'une façon tout à fait accidentelle, j'allais dire inopinée, et plus souvent même chez les familles de bruns. Il ne saurait donc, si j'ai vu juste, être question de « race ».

De plus, je me rappelle, quand je fréquentais les salles de tuberculeuses de Lariboisière, y avoir vu pas mal de « vénitiennes », beaucoup plus, certes, que je n'en ai rencontré en ville ou à la campagne, en Flandre ou en Normandie, en Angleterre ou même à Venise. (Il ne s'agit pas, c'est bien entendu, des blondes ordinaires, filasses, ou cendrées, voire dorées, ni même des rousses communes...)

Et voilà pourquoi je croyais, sans plus chercher, à la réalité de la *théorie* (?) de Landouzy.

Mais n'y aurait-il pas là matière à une de ces enquêtes dont la *Chronique* est coutumière ? Pour moins palpitante que tant d'autres, elle aurait bien son intérêt pour ceux d'entre nous qui ont des *vénitiennes* dans leurs familles.

1° Les jeunes filles (ou les jeunes gens, plus rares) à cheveux blond vénitien que vous connaissez, ont-elles, pour la plupart, des

ascendants bruns ou blonds ? Cette teinte de cheveux n'est-elle pas un véritable accident, une exception au sein de leur famille ?

2° Par ce que vous voyez en clientèle, pensez-vous que soit confirmée la *loi* de Landouzy ; loi qui, comme tant d'autres, a certainement ses défaillances ? D'ailleurs, Landouzy n'a jamais parlé que de prédisposition spéciale.

Croyez, mon cher Directeur, à mes sentiments bien confraternels.

E. Louis.

Chronique Bibliographique

Ad. Perny, *Le vice de Lydie*, préface par le Dr Hanriot. Un vol., Albin Michel, éditeur. — Paul Mathiex, *Le Jardin des Plaisirs*. Un vol., même librairie.

La série continue. Au roman psychologique succède le roman pathologique. Jadis, on mit la trigonométrie et la géométrie en vers ; aujourd'hui, on met la neurologie en *tranches de vie*.

Au reste, celles-ci ne laissent pas que d'être très intéressantes, et elles font honneur à leurs écrivains.

* * *

Le vice de Lydie, c'est, comment vous dire cela ? le péché mignon des jeunes filles et des recluses qui trompent les ennuis de la solitude par la recherche de voluptés faciles à éprouver, mais dont l'abus devient pernicieux. Lydie a été initiée par une servante machiavélique ; l'habitude est devenue passion ; la passion, maladie ; elle en meurt.

L'observation médicale est assez juste ; la conclusion est évidemment exagérée ; mais ne fallait-il pas forcer la note pour rendre la thèse plus dramatique et la morale plus exemplaire ?

* * *

Après le *Résultat d'un huis clos*, que nous avons récemment analysé, M. Paul Mathiex publie *Le Jardin des Plaisirs*. C'est une série de contes, reliés par le fil ténu de transitions peut-être inutiles. M. Mathiex s'est révélé, dans ces pages fines et souvent émues, un bon disciple de cet admirable écrivain que fut Maupassant. Quelques chapitres semblent faire suite à *La Maison Tellier*, notamment celui où l'auteur raconte la mort foudroyante d'une pensionnaire de maison close, étouffée par une hémoptysie en présence du client. Un naturalisme adroitement mitigé, un style savoureux, une observation psychopathologique exacte font de ces lignes un ensemble très littéraire.

Que M. Mathiex se dégage de l'influence évidente que Maupassant a exercée sur lui, et il sera un romancier parfait.

Dr L. Nass.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

12e ANNÉE — N° 21 — 1er Novembre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

Ce qu'on trouve dans les vieux papiers

Billets d'enterrement de médecins, du XVIIe au XIXe siècle,

par M. L. Picard.

Il y a deux ou trois ans, le Dr Dureau, le regretté bibliothécaire de l'Académie de Médecine, tout en nous communiquant avec son affabilité ordinaire ses dossiers personnels pour nos recherches, nous signalait l'intérêt documentaire des lettres de faire part de décès de médecins qu'il classait soigneusement dans ces dossiers. Le souvenir ému de la conversation de cet excellent maître nous est revenu récemment à la mémoire en retrouvant, dans une maison de campagne dont nous venions d'hériter, une collection de lettres d'enterrement conservées dans la famille depuis le commencement du siècle dernier. Nous eûmes la curiosité de rechercher ce qui avait été publié sur ce sujet : tel fut le point de départ de cette étude incomplète, dont le but est d'insister sur des sources de documentation, monotones par la formule qui s'est transmise presque intacte de siècle en siècle, mais précieuses au point de vue des usages, des filiations, de l'orthographe des noms, des professions, des dates de mort et lieux d'inhumation, même au point de vue artistique. Nos pères ornaient, et parfois magnifiquement, l'avis de l'entrée dans l'éternité de quelque membre de la famille : tel vieux billet d'obsèques est un chef-d'œuvre de composition et de gravure. Celui du peintre Reynolds, gravé par Bartolozzi, est une rareté de cabinet que cite Feuillet de Conches (*Causeries d'un Curieux*; Paris, 1862, p. 174). Et l'on en a si bien compris l'intérêt documentaire, que le Département des imprimés de la Bibliothèque nationale de Paris a réuni depuis une vingtaine d'années une collection de lettres d'enterrement, pour lesquelles il n'y a pas de dépôt légal, et les a classées par ordre alphabétique. Cette série comprend maintenant plus de 100 boîtes ; elle rend de grands services aux chercheurs et aux généalogistes. Il y a des renseignements qu'on ne trouve que là. D'ailleurs, de nombreux collectionneurs rassemblent aujourd'hui des lettres d'enterrement : on nous en a signalé un qui n'en possédait pas moins de 40.000 (1).

(1) Mme la comtesse de Raymond avait réuni 36.000 pièces qu'elle légua à la ville d'Agen. M. le marquis de Granges de Surgères, M. le comte de Saint-Saud, la Bibliothèque de

Nous leur serions reconnaissant, si notre modeste coutribution à ce sujet leur parvenait, de bien vouloir nous communiquer leurs pièces intéressautes, en vue d'un travail d'eusemble, plus complet que celui-ci, sur les billets d'enterrement.

*
* *

L'usage des billets imprimés pour faire part des décès ne semble pas remonter au delà du xvii[e] siècle (1). Le règlement de la librairie de 1618 est le premier qui fasse mention des billets d'enterrement, pour l'impression desquels on ne pouvait obtenir de lettres de privilège. Le libellé des billets, quand l'imprimerie fit disparaître les crieurs (2), est l'exacte reproduction de la formule usuellement employée par ces derniers pour notifier un décès et couvier à des funérailles. M. Boursault, dans le *Mercure Galant*, comédie burlesque (1683), met en scène un libraire qui propose de les enjoliver :

Mais, Monsieur, les billets nécessaires
Pour inviter le monde aux convois mortuaires
Ont été si mal faits qu'on souffrait à les voir,
Et pour le bien public j'ai tâché d'y pourvoir.
J'ai fait graver exprès avec des soins extrêmes
De petits ornements de devises, d'emblèmes,
Pour égayer la vue et servir d'agréments
Aux billets destinés pour les enterrements.
Vous jugez bien, Monsieur, qu'embellis de la sorte,
Ils feront plus d'honneur à la personne morte,
Et que les curieux amateurs des Beaux-Arts
Au convoi de son corps viendront de toutes parts.

D'après M. Esquieu, qui a publié récemment une monographie très intéressante sur les billets rennais (*Bull. Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1904, XXXVIII, 269-373, 25 pl.), l'illustration des placards remonterait à 1680. On s'était aperçu que le grand format appelle l'illustration, et l'époque des thèses à gravures fut aussi celle des billets d'enterrement historiés. (Pellisson. *loc. cit. infra*, p. 201.)

A l'origine, aucun nom de parents ne figurait sur les billets d'enterrement. Jusqu'à la fin du xvii[e] siècle ils sont anonymes.

Voici, à titre d'exemple, un billet datant du xvii[e] siècle (3), pour une messe de bout de l'an de la femme d'un médecin conseiller d'Etat :

Vous estes priez d'assister au service du bout de l'an de deffuncte damoiselle Louyse Tremollieres, viuante femme d'Elie Bédé, *Escuyer, Sieur des Fougerais, Docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, Conseiller d'Etat et médecin ordinaire du Roy : qui se dira Lundy 10[e] jour de nouembre 1659 à 7 h. du matin en l'église des*

---

l'Université de Gand, possèdent des collections d'un inexprimable intérêt (Esquieu, *loc. cit.*, p. 271). — Nous devons une mention spéciale à la collection de M. de Longpérier, membre de l'Institut, et surtout à celle de M. Robert de Crèvecœur.

(1) Pouy (Ferdinand), *Feuilles volantes* (*billets de naissance, de mariage, d'enterrement, cartes de visite, etc.*). Amiens, 1863, in-8°, 36 p. — Tiré à 50 exemplaires.

(2) Voir, sur le crieur des morts, Barbier de Montault. *Œuvres complètes*, XII, p. 314.

(3) Un intéressant billet du xvii[e] siècle est celui de Blaise Pascal (1662), publié par le *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1890, p. 43. Un autre, de 1673, a été reproduit par M. Bouchot dans *La famille d'autrefois. Le mariage, la naissance, la mort*. Paris, 1887, p. 304.

RR. PP. Augustins du grand couuent : où Messieurs et Dames se trouueront, s'il leur plaist (1).

En voici un autre également anonyme, mais du XVIIIe siècle, relatif à un médecin :

Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de François BAILLY, *écuyer, Docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, décédé en sa maison, rue de la Verrerie, qui se fera jeudy, 2e juin 1740, à 11 heures du matin, en l'église de Saint-Jean-en-Grève, sa paroisse* (2), *où il sera inhumé.*

Requiescat in pace.

A défaut d'autre intérêt, les billets de décès de médecins du XVIIIe siècle, que nous reproduisons d'après le vicomte de Poli (3), nous permettront d'ajouter quelques noms à la rubrique des « médecins inhumés dans les églises », créée par la *Chronique médicale* en 1897.

L'usage était déjà répandu à cette époque de faire imprimer les noms des plus proches parents qui faisaient distribuer le billet — d'abord « couru » et manuscrit. L'édit de 1671 fixe le port des billets à 30 sols par journée d'homme, à Paris.

On y retrouve le *curriculum vitæ* du défunt, ses titres les plus variés, comme de nos jours. La *Correspondance littéraire* de Grimm a consacré, comme un chef-d'œuvre de vanité posthume, le billet de décès du Duc de Lavauguyon. — P. Clauer, dans une plaquette rarissime, que ne possède pas la Bibliothèque nationale (*Des billets d'enterrement au XVIIIe siècle*, Lyon, 1877, A. Brun, in-8°), mais qui existe à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, a décrit les vignettes de 80 billets, de 1705 à 1768.

Au XVIIIe siècle et jusqu'au milieu du XIXe, la première lettre du billet, le V du mot *Vous*, se trouve toujours dans une vignette à sujet funèbre, gravée sur bois et généralement assez mal exécutée. Les billets

---

(1) Le Dr A. CHÉREAU, dans le *Nécrologe médical des anciennes paroisses de Paris*, — d'après 361 actes de décès de médecins de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, — manuscrit acquis après sa mort par la Bibliothèque de la ville de Paris, cite ce docteur-régent parmi ceux inhumés dans l'ancien cimetière de Saint-André-des-Arts et dont les noms suivent : Pierre LA MER, 29 décembre 1590. — Arnoult DE LISLE, 25 novembre 1613. — Denis ALLAIN, 3 juin 1658. — Hélie BÉDÉ, 22 août 1667. — Philippe CHARTIER, 25 août 1669. — Nicolas MATHIEU, 4 octobre 1670. — Florimond LANGLOIS, 28 décembre 1671. — Paul COURTOIS, 5 avril 1688. — Jean-Baptiste DE REVELLOIS, 27 août 1689. — Nicolas PELLETIER, 13 avril 1693. — Paul DE TOULLIEU, 24 mai 1693. — Nicolas DE JOUVANCY, 13 mars 1699. — Nicolas MORIN, 19 juillet 1699. — Hélie COL DE VILARS, 27 juin 1747. — Antoine FERREIN, 3 mars 1769. — Denis DOULCET, 14 juin 1782. — Louis DES BOIS DE ROCHEFORT, 26 janvier 1786. On peut ajouter à cette liste Jacques COICTIER (1505), le célèbre médecin de Louis XI.

(2) Voici, d'après Chéreau, les médecins inhumés dans l'église ou le cimetière de Saint-Jean-en-Grève : Anselme BICQUET, 1er août 1632. — CRESPON. 29 mai 1649. — Nicolas HÉNAUT, 23 janvier 1653. — René MOREAU, 19 octobre 1656. — Charles GUILLEMEAU, 22 octobre 1656. — Lancelot DE FRADES, 18 mai 1659. — François BOUJONNIER, 12 mars 1668. — Claude DU FRESNE, 14 novembre 1697. — Antoine DE CAEN, 27 mars 1699. — Charles MARTEAU, 27 mars 1704. — Antoine DE SAINCTIAN, 26 janvier 1715 — Jean DAVAL, 25 juin 1719. — François PICOTTE DE BELLESTRE, 2 janvier 1733. — François BAILLY, 2 juin 1740. — Thomas-Bernard BERTRAND, 20 avril 1751. — Louis-Florent BELLOT, 6 juillet 1749. — Claude PERRON, 5 juillet 1758. — Bernard-Nicolas BERTRAND, 30 septembre 1780.

(3) Poli (vicomte O. de), *Vieux us et coutumes. Billets d'obsèques et de faire part* in *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1897. [Billets tirés des collections du marquis de Granges de Surgères et du Cabinet des Titres.]

sont des feuilles oblongues, dont les dimensions varient entre 16 et 26 cent. de hauteur et 28 et 40 de longueur. Suit le libellé de quelques-uns :

Vous estes priez d'assister au convoy et enterrement de M. Jacques-Laurent DE MAUROY, *Docteur-régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, décédé en sa maison ruë des Vieux-Augustins, qui se fera cejourdhuy dimanche 17e novembre 1734, à 6 heures du soir, en l'église Saint-Eustache, sa paroisse* (1), *où il sera inhumé.*

Requiescat in pace.

De la part de M. de Mauroy, son frère, chef de bureau de l'Hôtel des Postes.

Vous estes priez d'assister au convoy et enterrement de M. FOURNEAU, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris et ancien Professeur des Ecoles, décédé en sa maison ruë de Seine, qui se fera cejourdhuy, vendredi 17e juin 1740, à 7 heures du soir, en l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse où il sera inhumé. — Requiescat in pace. — De la part de Mmes Regnault et La Croix, ses sœurs, et de MM. Charas et Juvet, neveu et petit-neveu.*

Chéreau (*loc. cit.*) ne cite pas ce médecin parmi ceux inhumés à St-Sulpice, dont les plus connus sont BOURDELOT, RENEAUME, de BORDEU, MORAND, etc.; mais il n'a eu garde d'omettre le suivant.

Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de Messire Pierre-Jean BURETTE, *Docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Univ. de Paris et l'Ancien des docteurs de ladite Faculté, Doyen des Conseillers, lecteurs et professeurs du Roy au Collège royal de France, Pensionnaire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Préposé à la recherche des livres de médecine pour la Bibliothèque du Roy et Censeur royal, décédé en sa maison rue Sainte-Anne ; qui se fera cejourd'huy samedi 20e may 1747 à 7 h. du soir en l'église Saint-Roch, sa paroisse* (2) *où il sera inhumé. — Requiescat in pace. — De la part de Mlles Burette, ses nièces.*

---

(1) Médecins enterrés à Saint-Eustache : Jean RENARD, 5 octobre 1620. — Ant. ROBIN, 15 mars 1631. — François QUIQUEBŒUF, 13 septembre 1631. — Denis BAZIN, 4 septembre 1632. — Gaspard BRAYER, 25 janvier 1639. — Simon BAZIN, 13 mai 1641. — Georges CORNUTY, 5 avril 1644. — Jacques DE BONNAIRES, 16 mai 1645. — Maurice DE MONTREUIL, 24 juillet 1648. — Michel POINSARD, 27 novembre 1672. — Gilbert PUYLON, 5 mai 1673. — Martin AKAKIA, 23 novembre 1677. — Nicolas BRAYER, 8 octobre 1678. — F. CUREAU DE LA CHAMBRE, 28 mai 1680. — F. GOUEL, 29 mars 1680. — F. BLONDEL, 7 septembre 1682. — Germain PRÉAUX, 4 novembre 1686. — Gilles LE BEL, 5 septembre 1691. — Pierre LEGIER, 16 octobre 1691. — Denis PUYLON, 18 décembre 1696. — Claude PUYLON, 27 février 1697. — Pierre POURET, 1er janvier 1706. — Louis POIRIER, 31 mars 1708. — J. H. IMBERT DE CHASTRE, 5 juin 1721. — Pierre AZEVEDO, 11 février 1739. — Pierre MARAIS, 10 octobre 1741. — Pierre AFFORTY, 19 décembre 1741. — J. F. VANDERMONDE, 26 mars 1746. — Philippe DAVIER DE BRÉVILLE, 5 juin 1750. — Jacques-Laurent MAUROY, 17 novembre 1754. — Jacques-François LE CHAT DE LA SOURDIÈRE, 28 janv. 1760. — François POUSSE, 19 février 1762. — Louis-Alexandre VIEILLARD, 30 septembre 1763. — David VASSE, 19 avril 1764. — Jean LE THIEULLIER, 16 octobre 1767. — Ant.-Nicolas GUÉNAULT, 10 février 1773. — Ambroise-Aug. BELLANGER, 4 mai 1776. — Ant. CAZAMAIOR, 5 mars 1781. — Martin NOUGUEZ, 27 décembre 1781. — Guill.-Joseph DE L'EPINE, 12 avril 1783. — Paschal BORIE, 21 mai 1784. — Charles-Nicolas DESLON, 20 août 1786. (Chéreau, *loc. cit.*)

(2) Médecins enterrés à Saint-Roch : André DE GUÉ, 15 novembre 1667. — Claude HUGOT, 27 juin 1680. — Ambroise-Nicolas CHEMINEAU, 22 février 1707. — Michel DE HODENCQ, 1er novembre 1709. — Mathieu THUILLIER, 7 décembre 1725. — Philippe DOUTÉ, 4 décembre 1727. — Didier-Claude FREMON, 27 avril 1737. — Nicolas ANDRY, 14 mai 1742. — Jean-Baptiste MONGIN, 28 février 1743. — Pierre-Jean BURETTE, 20 mai 1747. — Henry BESNIER, 3 décembre 1753. — Gabriel-Antoine JACQUES, 22 juillet 1755. — Jean-François ISEZ,



Placard rennais du XVIIIe siècle. (Collection L. Esquieu.)

Burette, né en 1665, était un médecin bibliophile. Le eatalogue de sa bibliothéque, imprimé en 1748, forme trois volumes.

Vous estes priez d'assister au eonvoy et enterrement de M. Jean Marsolan, *maître en Chirurgie, premier chirurgien de feu son A. R. Mgr le Duc d Orléans, Régent du royaume, décédé en sa maison rue Saint-Honoré ; qui se fera eejourd'huy vendredi 30*[e] *mars 1764 à 6 h. du soir en l'église Saint-Eustaehe, sa paroisse où il sera inhumé. — Requieseat in paee. — De la part de MM. Marsolan, ses neveux.*

L'*Index funereus ehirurgieorum Parisiensium* s'arrêtant à l'année 1729, nous ne connaissons ee chirurgien que par ce billet.

Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de M. Pierre Foubert, *Maître en Chirurgie, Chirurgien ordinaire du Roy en sa Cour de Parlement, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roy, anc. Chirurgien en Chef de l'Hôpital de la Charité, anc. Direeteur de l'Aeadémie Roïale de Chirurgie, et trésorier de ladite Aeadémie ; déeédé en sa maison rue de la Monoye ; qui se fera eejourd'huy dimanehe 17*[e] *août 1766, à 7 heures du soir, en l'église Roïale de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse* (1), *où il sera inhumé. — Requiescat in pace. — De la part de M*[me] *sa Veuve ; de M. son fils; de M*[lle] *sa fille ; et de MM. Ruffel de Balz et Brador, ses gendres.*

« Il est singulier, dit Chéreau dans le *Dictionnaire* Deehambre, que ce ehirurgien, qui a joui d'une grande réputation et qui a rempli de hauts emplois dans son temps, n'ait pas trouvé sa place dans les meilleures biographies, dans celles de Michaut, de Didot entre autres. Nous avons même fait de vaines tentatives pour obtenir quelques renseignements sur son origine, sa famille et sur les cireonstances principales de sa vie ; il n'a même pas été facile de s'assurer qu'il est mort le 16 août 1766. La Faculté de médecine de Paris posséde dans ses galeries le portrait de ce chirurgien et il est désigné comme « lieutenant de M. le Premier chirurgien. »

Comme on peut s'en rendre compte, le billet ei-dessus confirme les renseignements de Chéreau.

Vous estes priez d'assister au eonvoy, serviee et enterrement de feu M. Jaeques-Bénigne Winslow, *l'un des membres de l'Aeadémie royale des Scienees et de la Soeiété royale de Berlin, anc. Doeteur-Régent de la Faeulté de Médeeine en l'Université de Paris, anc. pro-*

---

4 août 1755. — Jean-Honoré Petiot, 28 avril 1757. — Louis-Anne Lavirotte, 4 mars 1759. — Claude Bourdier de la Moullière, 1[er] mai 1759. — Camille Falconnet, 10 février 1762. — François de Paule Combalusier, 25 août 1762. — Jean de Diest, 16 janvier 1764. — Toussaint-Gilbert Boulland, 7 octobre 1765. — Daniel-Louis Vernage, 12 avril 1773. — Charles-François Thérouloe de Vallan, 28 décembre 1775. — Charles Dionis, 19 août 1776. — Michel-Philippe Bouvart, 21 janvier 1787. (Chéreau, *loc. cit.*)

(1) Médecins enterrés à Saint-Germrin-l'Auxerrois ; Pierre Seguin, 30 janvier 1648. — René Chartier. 31 octobre 1654.— Jean Riolan (fils), 21 févrer 1657. — Nicolas Cappon, 20 décembre 1670. — Guy Patin, 1[er] avril 1672.— Robert Raoult, 26 mai 1688. — François Pijart, 4 février 1692. — Ponse Maurin, 26 mai 1707. — Denis Dodart, 6 novembre 1707. — Reymond Finot (fils), 29 septembre 1709. — Jean-B. Despinay-Peschard, 21 mars 1725. — J.-B. Fermeluys, 21 février 1731. — Adrien Malaval, 17 août 1741. — François de Sales-Daniel Poulin, 24 mai 1745. — J.-Ant. Millet, 8 juillet 1746. — Jean Astruc, 6 mai 1766. — Pierre Arcelin, 26 octobre 1771. — François Portier de la Houssinière, 4 octobre 1771. (Chéreau, *loc. cit.*)

C

VOUS êtes prié d'assister aux Convoi et Enterrement du citoyen CARON BEAUMARCHAIS, homme de Lettres, décédé en son domicile, Porte Antoine, le 29 Floréal, an 7, qui se feront le 30 dudit, à 11 heures du matin.

De la part de la Citoyenne BEAUMARCHAIS, *sa Veuve, de son Gendre et de sa Fille.*

Lettre de décès du citoyen Beaumarchais (spécimen de billet de la période révolutionnaire). (Collection Noël CHARAVAY.

fesseur en Anatomie et en chirurgie de la même Faculté, Interprète du Roi en Langue Teutonne, et Pensionnaire de Sa Majesté; décédé en sa maison, cloître Saint Benoît ; qui se fera samedi 5 avril 1760 à 5 h. du soir en l'Eglise Collégiale et paroisse de Saint-Benoît, sa paroisse (1). *Un De profundis. — De la part de Mme sa Veuve ; de Mme sa Fille, Veuve de M. le Chat de la Sourdière, aussi Docteur de la même Faculté ; et de Mme Winslow, sa belle-fille.*

Winslow fut inhumé dans l'église Saint-Benoist le Bétourné, fermée en 1813 et démolie quelques années plus tard. En 1793, lorsqu'on ouvrit les sépultures de Saint-Benoist, pour en reléguer les ossements dans les combles et les caveaux, la tombe de Winslow fut la seule respectée par la Commune (*Chronique médicale*, 1898, p. 152)

*
* *

La Bibliothèque de l'Institut possède (fonds Huzard) un certain nombre de billets de faire-part, que M. Huzard (mort en 1838) avait fait relier à mesure qu'il les recevait dans les 400 volumes de *Pièces détachées publiées séparément par l'Institut ou par ses membres.* Nous avons pu en avoir communication, grâce à la bienveillante autorisation de M. le Bibliothécaire de l'Institut. Ce sont des billets du même format que de nos jours, sans bordure de deuil et sans vignettes funéraires. Dans notre collection personnelle, la bordure de deuil qui encadre largement les lettres de faire-part actuelles, n'apparaît qu'après 1844, sous forme d'un filet modeste (2).

Voici quelques billets de médecins célèbres du commencement du siècle dernier, choisis dans le fonds Huzard. Leurs dimensions ne sont pas proportionnées, comme en province, à l'importance de la position sociale du décédé.

Citoyen,

Vous êtes invité de la part de la veuve Daubenton, de sa famille et de l'administration du muséum d'Histoire naturelle, d'asister aux funérailles du Citoyen Daubenton, *membre du Sénat conservateur, de l'Institut national, et professeur de Minéralogie au Muséum d'Histoire naturelle et au Collège de France, etc., qui se feront le 14 nivôse an 8, à 11 heures très précises du matin, Jardin national des Plantes.*

On s'assemblera à dix heures 1/2 précises dans la Bibliothèque et les galeries d'histoire naturelle.

Le billet sera nécessaire pour y entrer.

L'heure est de rigueur.

---

(1) Médecins inhumés en l'église ou le cimetière St-Benoit : Germain Clerselier, 3 mars 1606. — Henry de Monanteuil, 21 novembre 1606. — Jérôme Goulu, 30 octobre 1630. — François Guénault, 17 mai 1667. — François Landrieu, 4 septembre 1679. — Claude Perrault, 11 octobre 1688. — Jean François Foy Vaillant, 19 octobre 1708. — Louis Labbé, 29 juillet 1710. — Louis-François Dutal, 17 novembre 1713. — Jean-Baptiste Le Breton, 7 août 1715. — Jean-Baptiste Doye, 17 octobre 1721. — Jean-Baptiste Chomel, 5 juillet 1740. — Jacques-Bénigne Winslow, 5 avril 1760. — J.-J. Belleteste, 16 février 1780. — François Bidault, 17 juin 1782. (Chéreau, *loc. cit.*)

(2) Un des membres de la Société du Vieux Papier demandait en 1900, à quelle époque remontait l'usage de mettre des bordures noires au papier à lettres en signe de deuil D'après les réponses à cette question (*Bull. du Vieux Papier*, octobre 1900), l'usage en serait relativement récent, puisqu'on n'a pu citer de lettres à bordure antérieures à 1844

M. A. Delpy cite cependant, dans le *Bulletin du Vieux Papier* du 1er septembre 1905, une lettre de deuil de Vienne (Autriche) avec bordure, datée du 4 juin 1763.

Daubenton (1716-31 décembre 1799), le médecin collaborateur de Buffon, fut inhumé, comme on le sait, au Jardin des Plantes.

M

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, service et enterrement de Monsieur Barthès, *médecin de Sa Majesté l'Empereur et Roi et du Gouvernement, membre de la Légion d'honneur, ancien Conseiller d'Etat, ancien chancelier de l'Université de Montpellier, Professeur honoraire de l'Ecole de Médecine de la même ville, décédé Hôtel de Vauban, rue Saint-Honoré n° 366 ; qui se feront vendredi 17 octobre 1806, à 10 heures du matin, en l'Eglise de la Madeleine, sa paroisse.*

De Profundis.

De la part de M. Barthès de Marmorières, ancien Colonel-Suisse et Gouverneur des Pages, de M. Barthès, ancien juge-mage à Montpellier, et de M. Barthès, colonel au service de France, ses frères.

Le célèbre médecin de Montpellier, que d'Alembert appelait son *puits de science*, était né en 1734. Il fut inhumé au cimetière de la Madeleine. — A remarquer l'orthographe inusitée du nom.

M

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, service et enterrement de Monsieur Pierre Lassus, *Professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, Chirurgien consultant de Sa Majesté l'Empereur et Roy, membre de l'Institut national et de diverses sociétés savantes, décédé en sa maison, rue de Seine, fauxbourg Saint-Germain n° 6 ; qui se feront mercredi 18 mars 1807, à onze heures du matin, en l'Eglise de l'abbaye Saint-Germain des Prés, sa paroisse.*

De Profundis.

De la part de Mesdemoiselles Lassus, ses sœurs.

Admin^{on} gén^{le} des inhumations et pompes funèbres de la Ville de Paris, rue Culture-Sainte-Catherine n° 13.

Le Pr Lassus était né en 1741. Il avait été chirurgien des filles de Louis XV (1770), lieutenant du premier chirurgien du roi (1779), Inspecteur des Ecoles de Chirurgie, etc., etc.

M

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service de Monsieur Pierre-Jean-Georges Cabanis, *sénateur, l'un des Commandants de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut, Professeur de l'Ecole et Membre de la Société de Médecine de Paris, décédé le 6 mai 1808, en sa maison, à Rueil, et transporté en son ancienne résidence à Auteuil ; qui se feront Samedi 24 du même mois, à dix heures du matin, en l'église paroissiale dudit lieu.*

Et au Transport qui aura lieu de suite, en l'église de Sainte-Geneviève, où il sera inhumé.

De Profundis.

De la part de Mme Cabanis, sa veuve ; de Mlles Aminte et Annette Cabanis, ses filles ; de M. et Mme Montagu, et de Mme Saint-Vincent-Cabanis, ses beau-frère et sœurs ; de M. le Général de Grouchy et de Mme son épouse ; de M. Henry de Grouchy et de Mme Condorcet, ses beaux-frères et belles sœurs ; de M. et Mme Vidal et de M. Georges Montagu, ses neveux et nièce.

Cabanis était né en 1757. Il fut, comme on le voit, inhumé au Panthéon. Nous avons lu quelque part que son cœur était à Auteuil.

M

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, service et enterrement de Monsieur le Comte Fourcroy, *Conseiller d'Etat à vie, l'un des Commandants de la Légion d'honneur, membre de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur à l'Ecole Polytechnique, au Muséum d'Histoire naturelle et à l'Ecole de Médecine, décédé en son domicile, au Jardin des Plantes ; qui se feront Mercredi 20 décembre 1809, à onze heures du matin, en l'Eglise de Saint-Médard, sa paroisse. De Profundis.*

De la part de Mme la Comtesse Fourcroy, sa veuve, de M. Fourcroy, son fils, de M. et Mme Floucaud, ses gendre et fille, de ses petits-fils et de Mmes ses sœurs.

Fourcroy, qui fut ministre de l'Instruction publique, était né à Paris en 1755. Il est inhumé au Père-Lachaise (11e division).

M

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, service et enterrement de Monsieur Jean-Louis Baudelocque, *Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, Membre des Sociétés de Médecine et Médicale d'Emulation de la même ville, et de plusieurs autres Sociétés Sçavantes, nationales et étrangères, Professeur aux ci-devant Collège et Académie de Chirurgie, Chirurgien-Accoucheur, et Professeur de l'Hospice de la Maternité, décédé en sa maison, rue Jacob, faubourg Saint-Germain, n° 16 ; qui se feront Jeudi 3 mai 1810, à dix heures du matin, en l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés, sa paroisse. De Profundis.*

De la part de Mme sa Veuve, de Mlles ses filles, de M. son fils et de M. son Frère (1).

Baudelocque fut inhumé au cimetière Vaugirard. J. Delort (*Mes Voyages aux environs de Paris*, t. II, p. 120) a reproduit son épitaphe.

En entrant, à droite, est un mausolée, entouré de cyprès, sur lequel on lit :

A
la mémoire
de
Jean-Louis Baudelocque,
Conseiller de l'Ancienne Académie de Chirurgie
Et Professeur de la Faculté de Médecine de Paris ;
Célèbre par ses écrits et sa pratique
Dans l'art des accouchements.
Monument de la foi conjugale
Et de la piété filiale.
Cette inscription a été placée
par la veuve et ses enfants
le 2 juin 1810.

Baudelocque a précédé dans le même cimetière un autre professeur d'accouchements de Paris, Alphonse Leroy, qui mourut assassiné par

(1) Ce billet ne se trouve pas dans la collection Huzard. Il nous a été communiqué par M. le Dr Cabanès, à qui il appartient.

un domestique, le 15 janvier 1816. (Richard, *Le véritable Conducteur aux cimetières : Père-Lachaise, Montparnasse, Vaugirard.* Paris, 1836) (1).

MM. et Dames.

Vous êtes priés d'assister au convoi et enterrement de M. Jacques Bonaventure BLIN, *ancien maître et professeur en chirurgie, décédé hier, 8 avril 1811, en sa demeure, rue du Bel-Air, qui se fera aujourd'hui 9, à 4 heures de l'après-midi, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Requiescat in Pace.*

De la part de Mlle Blin, sa sœur, de MM. Blin, ses fils et leurs épouses ; de M. Sauveur, son gendre et son épouse, de ses petits enfants et de toute sa famille.

Ce placard mortuaire de médecin rennais est reproduit dans J. Esquieu (*Vieux papiers rennais : Les Placards mortuaires, Bull. Soc. archéol. Ille-et-Vil.*, 1904, p. 530, pl. XII.) Voici comment cet auteur le décrit : Encadrement d'un double filet. Au-dessus du texte, un crâne posé sur 2 fémurs croisés ; derrière lui, deux torches fumantes. Au-dessous, sur une banderole : Hodie mihi, Cras tibi. L. 0. 41. H. 0. 32 1/2.

Le placard suivant, tiré du même auteur, est très bref :

Convoi et messe d'enterrement le 8 février [1821] de M. Jean François DUBOIS DU HAUTBREIL, *écuyer, Docteur en médecine et doyen des médecins de Rennes.*

Celui que nous publions ci-après est un peu plus prolixe :

M.

Monsieur Louis-François Petit-Radel, architecte des travaux publics du ministère de l'Intérieur, Monsieur Jean-Pierre Petit-Radel, Pensionnaire du gouvernement, M. Louis-Charles-François Petit-Radel, membre de l'Institut, Classe d'Histoire, Mme Vve Palissot (née Petit-Radel), M. Auguste Petit-Radel, Docteur en médecine, M. et Mme Goujon (née Palissot), et Mlle Petit-Radel, ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Monsieur Philippe PETIT-RADEL, *ancien chirurgien major breveté du Roi pour les Indes Orientales et les Colonies, Docteur régent, Professeur de Chirurgie de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris et de Clinique de Perfectionnement en la Faculté actuelle, Membre de l'Athénée des Arts, de la Société Philotechnique, auteur de divers ouvrages de Médecine et de poésie latine, leur frère et oncle, décédé en sa maison, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, n° 10, le 30 novembre 1815.*

Se joint à la part, Monsieur Chevassut, son exécuteur testamentaire. Paris, le 1er décembre 1815.

Ce chirurgien laborieux, ami des Lettres et versé dans la poésie latine, était né à Paris en 1749. Il eut une existence assez aventureuse.

A remarquer l'adjonction de l'exécuteur testamentaire, pour faire part du décès.

M.

Mme Vve Fieffé, Mlle Laurandeau, Mme Vve Prévost de Saint-Lucien, et ses enfants, ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils

(1) Voir sur ce sujet L. PICARD, *Les Sépultures des médecins à Paris.* (*Gazette méd. de Paris*, 1900. nos 45 et 46.)

viennent de faire de Monsieur Jacques Tenon, *ancien professeur de Chirurgie, membre de l'Institut, de la Légion d'honneur, des Sociétés de Médecine et d'Agriculture, leur frère et cousin, décédé à Paris, en sa maison, rue du Jardinet n° 3, le 15 janvier 1816,*

Et vous prient d'assister aux Convoi, service et enterrement qui se feront mercredi 17 du même mois, à 1 heure de relevée, en l'Eglise de Saint-Sulpice, sa paroisse. De Profundis.

Tenon, né en 1724, fut inhumé au Père-Lachaise (11e division). En 1896, M. Grébeauval signalait au Conseil municipal l'abandon complet de la tombe du célèbre anatomiste.

M.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, service et enterrement de Monsieur Philippe Pinel, *chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Michel, médecin en chef de l'Hospice de la vieillesse (femmes), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie des Sciences, décédé ce jour à 6 heures du matin, qui auront lieu à l'Hospice de la Salpêtrière, le vendredi 27 octobre à 11 heures.*

De Profundis.

De la part de Madame Pinel, de M. Pinel (Scipion), médecin, de Mme Honorine Pinel, de M. Charles Pinel, et de M. Honoré Pinel, ses épouse, fils, belle-fils, fils et petit-fils.

Paris, ce 25 octobre 1826.

L'illustre aliéniste est mort à l'âge de 81 ans. Il est inhumé au Père-Lachaise. (Voir L. Picard, *loc. cit.*)

M.

Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de M. le baron Antoine Portal, *chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre Constantinien du royaume des Deux-Siciles, Membre de l'Institut (Académie royale des Sciences), Président d'honneur perpétuel de l'Académie royale de Médecine, membre du Conseil général des hôpitaux et hospices, Professeur au Collège royal de France et au Muséum d'Histoire naturelle, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes françaises et étrangères ; décédé en son hôtel, rue de Condé, n° 12, à Paris, le 23 juillet 1832 ; qui auront lieu mercredi prochain, 25 du courant, à 11 heures du matin, en l'église paroissiale de Saint Sulpice.*

De Profundis.

De la part de M. et Mme de Lamourié ; de M. le baron de Vialar, de M. et Mme Le Leu d'Aubilly et de leurs enfants ; de Mlle Emilie de Vialar, de M. le baron Augustin de Vialar, de M. et Mme Maximin de Vialar, de Mlle Camille de Vialar, de Mme Horn, de M. le Dr Cornuc, de Mme Cornac et de Mme la baronne Berge, ses fille, gendres, petits-enfans, arrière petits-enfans, sœur, neveu et nièces.

Le baron Portal était né en 1742. Il a été inhumé au « cimetière de l'Eglise Montmartre ».

M.

Monsieur le baron des Genettes, Monsieur le baron de Sordeval et Mme la baronne de Sordeval, née des Genettes ; M. René de Sordeval ; M. l'abbé des Genettes, curé de la paroisse de N.-D. des Victoires,



M

VOUS êtes invité à assister aux Service, Convoi et Enterrement de Monsieur Félix-Théodore QUENTIN, ancien Négociant, Membre du Conseil Municipal et Administrateur des Hospices de Chauny, décédé en sa maison à Chauny le 7 Juin 1830, âgé de soixante-quatorze ans. Ses obsèques auront lieu mercredi 9 du courant, dix heures du matin, en l'église de Saint Martin, sa Paroisse.

De la part de Monsieur et Madame LECLERE-QUENTIN, leurs Enfans, et de Madame QUENTIN (Auguste), beau-père, père, aïeul et beau-frère du défunt.

Un Déprofundis, s'il-vous-plait.



VOUS êtes prié d'assister, le Jeudi 11 Novembre 1858, à onze heures du matin, au Convoi de Monsieur Carle **PAFFE**, *ancien Maire d'Appilly et Membre du Conseil d'arrondissement de l'Oise, décédé en son château d'Estay, le 9 courant, à 11 heures 40 minutes du soir, à l'âge de soixante et un ans, muni des Sacrements de l'Église*

Le Deuil se reunira à la Maison mortuaire, au Château d'Estay.

DE PROFUNDIS, s'il vous plait.

De la part de Madame Paffe son Epouse, de Monsieur et Madame Charles de Mory de Neuflieux et leurs Enfants et de toute sa Famille.

Placards mortuaires de 1830 et 1858. (Collection L. Picard)

M. le baron de Valazé, lieutenant-général, ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de Monsieur le baron René-Nicolas Dufriche des Genettes, *Docteur et professeur de Médecine, Inspecteur général du service de santé des armées, ancien médecin en chef de l'Hôtel royal des Invalides, Membre de l'Académie royale de Médecine, Membre de l'Académie royale des Sciences de l'Institut de France, ancien maire du 10e arrondissement de Paris, Commandant de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Etoile polaire de Suède, leur père, beau-père, aïeul et cousin germain, décédé à l'Hôtel royal des Invalides le 3 février 1837 ;*

Et de vous prier d'assister aux convoi, service et enterrement qui auront lieu le lundi 6 février 1837, à 10 h. du matin, en l'église Saint-Louis de l'Hôtel royal des Invalides (1).

On se réunira à l'église. *De Profundis.*

Ce billet fixe l'orthographe du nom, en deux mots, comme dans un fac-simile de sa signature que nous avons sous les yeux. Ce célèbre médecin militaire était né en 1762. Son portrait, peint par Gallet, se trouve au musée de Versailles.

Comme on peut le voir, ni l'âge du défunt, ni l'heure de sa mort ne sont indiqués comme de nos jours. L'heure de l'inhumation est reportée du soir au matin au xixe siècle.

Au commencement du xixe siècle, les billets de mort étaient d'immenses placards à caractères majuscules et dont les initiales, ornées d'attributs funéraires, étaient gigantesques.

La province n'a pas tout à fait abandonné ce déploiement de papier format affiche, à vignettes funéraires, où la Douleur gravée sur bois pleure sur une urne soutenue par un V colossal. Aujourd'hui les billets sont simples et sans ornements ; leur format ne dépasse pas l'in-4o, sauf en Bretagne, à Orléans (2) et dans le Nord. On fait encore à Lille des placards de 90 centimètres sur 68 centimètres, les plus petits de 46 sur 36, en même temps que les lettres de faire part modernes. (*Interm. des Cherch. et Cur.*, 1900, col. 307). M. Louis Morin, qui préparait en 1900 une étude sur ce sujet, possédait dans sa collection un placard de ce genre imprimé à Blois en 1884. — Nous reproduisons ci-dessus la vignette d'un placard imprimé à Noyon en 1858, de 0,56 centimètres de large sur 44 de haut, et un autre un peu plus petit, datant de 1830. Rennes est une des rares villes où l'on ait conservé la forme du placard.

* * *

Un volume ne suffirait pas à détailler les singularités des billets d'enterrement.

Un billet de format in-4o allongé, de 1824, dont le texte a été reproduit par Pouy (*loc. cit.*), porte dans le champ plusieurs vignettes représentant le Temps, une tête de mort et des ossements, un monument funèbre, un catafalque avec divers attributs. Ce genre de billet

---

(1) Médecins enterrés à Saint-Louis des Invalides, d'après Chéreau (*loc. cit.*) : Pierre Paul Guyart, 2 juillet 1720. — Pierre Maloet, 16 janvier 1742.

(2) Voir Pellisson (J.). *A propos des lettres de deuil* (*Bulletin du Vieux Papier, 1900*, t. I, 577); Pelletier (Victor), *Essai historique et critique sur les billets d enterrement orléanais.* Orléans, 1861, 16 p. - Barbier de Montault, *Les billets d'enterrement de la collection Jolly-Guignard à Poitiers*, Saint-Maixent, 1898, 8o, 8 p. — *Intermédiaire des Cherch. et Cur.*, viii, 424, 476, 536, 589 ; ix, 49 ; x, 671, 726 ; xi, 128, 653 ; xii, 230 ; xiii, 196, 249, 261, 276, 305 ; xvii, 261, 316 ; xxi, 692, xxiv, 612, 792, 881, 972.



En-tête d'une lettre de décès de 1844.

M

Vous êtes prié d'assister Lundi prochain 7 Mars aux Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Louis François Victor Foulon, Notaire à La Fère, ancien membre du Conseil Municipal, décédé hier en cette Ville dans sa 66me Année

La Réunion aura lieu à 9h ½ du matin en la maison mortuaire, Rue de l'Eglise, à la suite du service, le Corps sera transféré à Vendeuil

De la part de sa femme, de ses filles, de ses gendres, de ses petites filles et petit fils, de sa sœur, de ses belles-sœurs et beaux frères, de ses neveux et nièces

La Fère 5 Mars 1853

UN DE PROFUNDIS S.V.P.

Lith Boucher Odette, à La Fère

Lettre de décès de 1853 spécimen d'ornementation). (Collection L. Picard.)

est rare, non seulement à cause de son ornementation, mais encore par son libellé, particulièrement original : ici c'est le défunt lui-même qui prend la parole pour prier d'assister à ses funérailles :

Hodie mihi, *Cras tibi,*
Aujourd'hui à moi, demain à toi ; penses-y bien.
Transierunt. Sic transibis.
Jésus, Marie, Joseph.
Moi, Gédéon Vasseur
Plombier en cette ville

Vous adresse ces paroles du fond de son tombeau. Lecteurs charitables, chers parents et amis, qui m'avez honoré de votre affection dans ce monde dont je viens de sortir par mon décès le 27 décembre 1823, à Dromesnil, canton d'Hornoy. Dépt. de la Somme, âgé de 22 ans et 9 mois, voltigeur au 3e Bataillon de la garde nationale

Je vous supplie d'avoir pitié de mon âme, d assister à mes funérailles, qui se feront le lundi 5 janvier 1824 à 9 h. précises du matin dans l'église Saint Germain, ma paroisse. Et pendant que mon corps pourrira dans le tombeau et retournera en poussière, priez la divine bonté de se laisser fléchir par une miséricorde toute gratuite en me pardonnant tous mes péchés. Souvenez-vous aussi des âmes de mes parents et autres trépassés. J'attends cette grâce de votre zèle et de votre bonté.

. . . .

Dans cette heureuse attente, un De profundis, un Pater et un Ave. Veuillez aussi réciter le Dies iræ ou l'Oremus fidelium.

Parfois le billet de décès est utilisé comme avis commercial, dont les termes contrastent avec la formule invariable.

Après avoir perdu son mari, « muni des Sacrements de l'Église, sa veuve inconsolable continuera son commerce d'épicerie. Elle espère que vous l'honorerez de sa confiance comme par le passé. De Pro'undis ».

Pouy a publié un pendant à ce billet (1802) : ce n'est plus la veuve, mais le veuf qui est « inconsolable ».

En voici un autre, de notre collection, dans le même ordre d'idées utilitaires et datant de 1849 :

M

Mme Vve Planckaert, M. Gustave Planckaert, Mlles Victorine et Louise Planckaert, M. Félix Planckaert et ses enfants, M. Louis Planckaert et ses enfants, Mlle Adélaïde Planckaert, M Grandjean, Mme Rodoñan et ses enfants, Mme Clavean et ses enfants, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de M. Bonaventure Planckaert-Grandjean, leur mari, père, frère, oncle et beau-fils, décédé le 20 de ce mois à Saint-Gobain (Aisne), dans sa 55e année.

Avize (Marne), le 25 octobre 1849. *Priez pour lui.*

M

La mort qui vient de nous priver du chef de notre famille, n'empêchera pas la maison de commerce de continuer les affaires.

Mme V Planckaert et ses enfants vous prient de reporter sur eux toute la bienveillance que vous aviez accordée à M. Planckaert-Grandjean. M. Gustave Planckaert, chargé des voyages, se présentera chez vous pour recevoir vos ordres.

Travaillant sur les mêmes errements que son père, s'attachant surtout à livrer des vins d'une qualité supérieure, il espère que vous

voudrez bien lui accorder toute votre confiance ; c'est avec cet espoir, Monsieur, que nous vous prions d'agréer nos bien sincères salutations.

Vve Planckaert et ses Enfants.

NOTA. Si vous aviez besoin de vin avant le passage de M. Gustave Planckaert, veuillez s'il vous plait nous demander par correspondance.

Toujours dans la même note, cette lettre de faire-part commerciale, toute moderne, du décès d'un médecin, envoyée par sa famille, et qui nous servira de mot de la « fin ». Elle a été communiquée par M. Voisin, libraire à Paris, au directeur de la *Chronique médicale.*

Monsieur le Docteur,

Nous avons la douleur de vous faire part de la perte que nous venons de faire en la personne de notre parent

Victor Théodore Junod,

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Membre correspondant de la Société Royale de Londres, Lauréat de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, etc., décédé à Londres, dans sa 78e année.

Nous nous permettons de vous rappeler comment, Créateur de Méthodes qu'il fit connaître sous les noms : 1° D'hémospasie, au moyen de bottes et autres récipients à usage de grandes ventouses ; et 2° D'aérothérapie, c'est-à-dire de Chambres à air comprimé et divers appareils pneumatiques, il fit faire, selon le mot d'Andral, un grand pas à la science, et mit en œuvre « les moyens les plus puissants de l'art de guérir. »

Nous pensons, Monsieur le Docteur, que son départ est un deuil pour le monde médical, pour les Sociétés savantes qui lui accordèrent les plus hautes récompenses, non moins que pour l'Assistance publique, toujours prête à lui témoigner sa reconnaissance pour les soins qu'il donna gratuitement aux malades, dans les hôpitaux.

Mais il nous reste l'espoir que ses travaux, fixés dans l'ouvrage intitulé : Traité théorique et pratique de l'Hémospasie, *Paris, V. Masson (1875), ainsi que dans les archives des Académies ne seront pas perdus pour la science et l'humanité.*

Nous considérons comme un devoir de vous informer que nous tenons en vente des appareils hémospasiques, dits grandes ventouses ou bottes Junod ainsi que l'ouvrage qui traite de l'Hémospasie, à l'ancien domicile de l'inventeur, 6, Rue de Castiglione (Demander M. Dalant, Hôtel Anglo-Français).

Recevez, Monsieur le Docteur, l'expression de notre considération.

La Famille.

* * *

Et maintenant, pour conclure, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter le texte même de M. Esquieu, notre précurseur en cette matière :

« *Je ne saurais terminer,* écrit-il, *sans exhorter tous ceux qui me liront à recueillir et conserver, non-seulement les placards et les lettres de part anciens, mais encore les pièces récentes. Il y a là une mine précieuse pour les amateurs de « vieux papiers » de l'avenir, les généalogistes, les historiens ; et puis chacun peut se constituer d'intéressantes archives de famille en classant tous les documents publics relatifs aux décès, naissances, mariages, de ses proches et de ses alliés, voire de ses amis.*

« *Et cela jusqu'au jour fatal où tout disparaîtra de ce monde, car tout est poussière et doit s'en aller en poussière.* »

Informations de la « Chronique »

Cervantes et les médecins.

La pièce de Richepin vient de remettre en vedette Don Quichotte et son auteur. On n'a pas oublié qu'au mois de mai dernier, de grandes fêtes furent organisées en Espagne, pour célébrer le troisième centenaire de la publication du chef-d'œuvre de Cervantes. Particularité qui méritait d'être mise en relief dans cette revue, l'Académie de médecine et de chirurgie de Barcelone tint à honneur de célébrer avec un éclat inaccoutumé son immortel compatriote ; il n'y eut pas moins de trois discours de prononcés, qui rappelèrent les liens unissant le narrateur des aventures del Ingenioso « Hidalgo » à notre profession. Le Dr Batllès étudia surtout la psychopathie du héros de Cervantes ; le Dr Luis Comenge s'attacha plutôt à exposer les rapports qui avaient existé entre l'écrivain de Don Quichotte et la médecine. Nous ignorons si, à ce propos, il fut question des études parues jadis dans la *Chronique*, sur le même sujet (1) ; on nous permettra bien, en tout cas, de rappeler que, à notre instigation, il fut soutenu, en 1898, devant la Faculté de Paris, une thèse de doctorat en médecine, dont le titre seul indiquait les tendances : *Cervantes malade et médecin.*

Dans ce travail que nous nous plaisons à signaler, le Dr Villechauvaix exposait que la première maladie de Cervantes dont ses biographes aient fait mention fut la fièvre intermittente. Il était en proie à un accès de malaria le jour même de la bataille de Lépante ; il y reçut, comme on sait, trois coups d'arquebuse, dont l'un lui brisa la main. Ces blessures ont-elles été plus longues à se cicatriser parce qu'elles avaient été reçues dans l'état d'infection paludique, l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Quant à sa main, s'il n'en subit pas l'amputation, il en perdit néanmoins complètement l'usage. « Elle resta immobile, ne pouvant ni s'ouvrir, ni se fermer. Les doigts, totalement déformés, ne pouvaient faire aucun mouvement. Arthrite et ankylose probable de l'articulation du poignet ; synovite, rétraction et œdème des tendons extenseurs et fléchisseurs; rupture des nerfs et, comme conséquence, atrophie des muscles. »

On sait que Cervantes mourut hydropique. De quelle nature était cette hydropisie ? M. Villechauvaix semble opiner pour une affection cardiaque, liée à des rhumatismes contractés dans les cachots humides d'Algérie et d'Espagne; mais il ajoute que l'impaludisme pourrait suffire à expliquer, sans la cachexie, l'hydropisie de Cervantes. Toutefois il convient que les éléments de diagnostic ne sont pas suffisants pour conclure avec assurance.

* * *

Cervantes avait-il étudié la médecine ? Cela ne paraît pas douteux. Outre qu'il donna maintes fois des soins éclairés à ses compagnons, il a fait de la maladie de son héros une description que ne désavouerait pas un aliéniste de nos jours. « Cervantes a écrit l'histoire d'un fou avec une précision étonnante pour son époque. » Mais il faut lire, dans la thèse du Dr Villechauvaix, la symptomatologie détaillée de ce délire systématique, qui y est exposée avec toute la lucidité désirable.

(1) V. la *Chronique*, du 15 mars 1895.

La thérapeutique de Cervantes était assez rudimentaire, il faut en convenir. « Des étoupes, de l'onguent, des emplâtres confectionnés sommairement en formaient la plus grande part. » Un de ses grands remèdes consistait à faire cuire du romarin, additionné de sel, dans de l'huile et du vin : c'était la recette du fameux *baume de Fierabras*, dont si souvent il a été question (1). Cervantes se montre mieux avisé quand il a recours — déjà ! — à la psychothérapie ou traitement moral. « Cervantes sait qu'il ne faut pas heurter de front les idées des aliénés, brusquer leur manière d'agir, imposer sa volonté par la force. On n'arrive de la sorte qu'à les surexciter, à réveiller leurs transports. Il prend de biais son malade : il est envers lui d'une moquerie douce et bienveillante, nullement agressive ; il s'efforce de gagner sa confiance et flatte son délire pour l'amener au but qu'il se propose. Il déploie avec une habileté consommée la stratégie médico-morale pour calmer les fureurs de son chevalier. Il a précédé Pinel de plusieurs siècles dans le traitement moral de la folie. »

*
* *

Cervantes a-t-il, comme Molière, pris à partie les médecins ? M. Morel-Fatio (2), qui a plus particulièrement étudié ce problème d'histoire littéraire, le résout par l'affirmative.

Cervantes n'a mis qu'une seule fois les médecins sur la sellette, mais cette fois-là suffit. Sa raillerie vaut celle de Molière, elle produit même un plus grand effet, parce qu'elle est plus concentrée.

Le docteur Pedro Recio de Agüero, natif de Tirteafuera, — ce qui signifie « mets-toi dehors », — lieu situé à main droite entre Caracuel et Almodobar del Campo, est médecin ordinaire de Son Excellence Don Sancho Panza, gouverneur de l'île de Barataria. Son emploi consiste à assister aux repas du maître et à lui prescrire le régime approprié à sa complexion. Et il se prend au sérieux. Tout ce qu'on apporte sur la table est impitoyablement renvoyé : les fruits, parce que la substance aqueuse est indigeste ; tel mets très cuit et fortement épicé, parce que les épices provoquent la soif et que celui qui trop boit tue et consume le radical humide d'où procède la vie ; les perdrix bien rôties, les lapins bien sautés, le veau en daube, tout est mis à l'index. *Absit ! Absit !* crie l'homme docte à l'entrée de chaque service.

Sancho, persuadé, lui, que l'emploi du gouverneur est de manger à sa faim, voudrait bien retenir quelques-uns de ces plats dont le fumet seul le ravit d'aise : il n'ose, car les terribles aphorismes du praticien s'abattent sur lui comme grêle et le réduisent au silence. Mais quand apparaît l'*olla*, la vraie *olla podrida*, bourrée de tous les bons ingrédients qui en font le mets divin qu'on sait, et que le gradué d'Osuna, reprenant sa cantilène, explique que le pot-pourri, d'ailleurs indigne de la table d'un gouverneur, est un aliment fort dangereux, vu sa nature éminemment composée, Sancho n'y tient plus. Suffoqué de colère, il se renverse sur sa chaise, et, se tournant vers le médecin, lui envoie en plein visage cette bordée retentissante : « Mr le docteur « Pedro Recio de Mauvais Augure, natif de Mets-toi-dehors, lieu situé « à main droite, quand on va de Caracuel à Almodobar del Campo, « gradué d'Osuna, ôtez-vous de devant moi, ou sinon, je jure par le « soleil de prendre un bâton et d'en assommer tous les médecins qui

(1) V. le n° de la *Chronique* précité (15 mars 1895).
(2) *Etudes sur l'Espagne*. première série, p. 356 et suiv.

« se pourront trouver dans cette île et que je saurai être des ignorants, « à commencer par vous... Oui, docteur Pedro Recio, ôtez-vous de ma « présence, ou bien je prendrai cette chaise sur laquelle je suis assis « et vous l'aplatirai sur la tête. Et qu'on m'en demande compte, après « ma gestion! Je répondrai, pour ma décharge, que j'ai rendu service « à Dieu en tuant un méchant médecin, bourreau de la république. « Et qu'on me donne à manger ou qu'on me retire le gouvernement, « car un emploi qui ne nourrit pas, ne vaut pas deux « fèves (1) ».

On ne saurait douter, après lecture de cette apostrophe véhémente, que Cervantes n'a pas eu à se trop louer des diagnostics et des soins qu'il avait réclamés des Esculapes de son pays; pas plus qu'il n'était édifié sur leur désintéressement et leur délicatesse, à en juger du moins par un passage du *Persiles*, où il est question de chirurgiens peu scrupuleux, qui se font payer deux fois leurs consultations (2).

Cervantes aurait-il été possédé de la *médicophobie*? Ce dernier trait le laisserait à penser.

Le prince Ferdinand de Bulgarie et son goût du macabre.

Pendant les quelques jours qu'il a été notre hôte, on a conté sur le prince Ferdinand de Bulgarie maintes anecdotes, plus ou moins controuvées (3), dont il a dû être le premier à sourire. On a été jusqu'à dévoiler quelques-unes de ses manies : jusqu'à ces derniers temps, a-t-on dit, il avait sur sa table une coupe pleine de rubis, à portée de sa main. Il l'y plongeait machinalement, pendant qu'il écrivait ou qu'il compulsait des papiers d'Etat. Il a renoncé à la caresse de ces pierreries ardentes où ses doigts se baignaient.

Ce qu'on n'a pas dit, et que nous tenons d'un de ceux qui l'ont approché de très près, c'est qu'il a une véritable passion pour tout ce qui est funèbre ; ainsi, à tous ses voyages (a-t-il manqué à la tradition, cette fois, à cause du protocole?), il ne manque pas d'aller visiter les caveaux de Saint-Denis.

Il collectionne, paraît-il, les sujets macabres, et il ne fut jamais si heureux que lorsqu'il reçut d'un de ses amis, pour sa collection, la photographie de la momie de Charles-Quint, qui se trouve à l'Escurial. Le prince Ferdinand est également très fier d'être à peu près seul à posséder les photographies des dessins originaux, faits par le chevalier Lenoir d'après nature, des cadavres de Louis VIII (à l'état de squelette), de Henri IV, de Louis XV et de Turenne. « Henri IV, nous écrit celui de qui nous tenons ces curieux détails, ressemble à un vieux juif (*sic*), mais tout le corps est admirable de proportions et indique un homme remarquablement robuste. Louis XV est aussi très grand et très fort, et sa figure, toute ratatinée, ressemble à celle d'un comédien.»

Cela rappelle le mot profond de Pascal : « Quelque élevés qu'ils soient, les grands hommes..., s'ils sont plus grands que nous, c'est qu'ils ont la tête plus élevée ; mais ils ont les pieds aussi bas que les nôtres. Ils sont tous à même niveau et s'appuient sur la même terre et, par cette extrémité, ils sont aussi abaissés que nous, que les enfants, que les bêtes. »

---

(1) *Don Quichotte*, II, 47.
(2) *Persiles*, livre III, ch. XV.
(3) Ainsi la boiterie du prince n'était pas due, comme d'aucuns l'ont conté, à une foulure du pied, mais bien à un accès de goutte.

Le père d'Eugène Fromentin.

Sait-on que le père d'Eugène Fromentin — le peintre-écrivain dont on vient d'inaugurer le monument — était un médecin aliéniste connu, de la Rochelle, où il dirigeait une maison de santé ?

Il se flattait même d'être quelque peu artiste lui-même, ayant fréquenté un certain temps l'atelier du célèbre Gros. Des lecteurs charentais de la *Chronique* compléteront sans doute cette information, un peu sommaire (1).

Les antipathies de M. Ingres.

L'exposition des dessins d'Ingres au Salon d'Automne a ramené l'attention sur le grand artiste méconnu, sinon tout à fait oublié par l'actuelle génération. Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'œuvre, — c'est affaire aux critiques d'art ; — rappelons plutôt quelques traits qui feront mieux connaître l'homme.

Ingres professait une véritable antipathie pour les études anatomiques. Cependant un jour, sur la demande de la majorité de ses élèves, il autorisa l'achat d'un squelette, qui fut accroché dans un coin de l'atelier. Lorsqu'il vint donner sa leçon, il ne l'aperçut pas d'abord ; mais, en s'approchant du chevalet placé près du squelette, on vit tout à coup un sentiment d'effroi se peindre sur sa figure : il se retourna brusquement et ne s'arrêta que quelques minutes devant la toile. Le lendemain, il passa sans même s'arrêter. A chaque leçon nouvelle, on remarquait son agitation nerveuse de plus en plus prononcée. Enfin il n'y tint plus, et, la semaine suivante, le massier vint annoncer aux élèves qu'Ingres ne remettrait plus les pieds à l'atelier, tant qu'une telle « horreur » y serait accrochée.

Cette répulsion pour le laid était insurmontable chez lui. Durant son séjour à Rome, un mendiant, qui sollicitait l'aumône en étalant ses plaies, se tenait sur la route de Tivoli. Ingres allait quelquefois se promener par là ; mais, dès qu'on entendait la voix du mendiant, Mme Ingres s'empressait de jeter son châle sur la tête de son mari et le conduisait par la main, jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé de beaucoup le malheureux estropié.

Cette répugnance instinctive pour l'horrible, Ingres n'arriva jamais à la vaincre complètement, et il s'en montrait fort malheureux.

Un jour, le grand peintre était allé au théâtre voir jouer *Œdipe*, traduit par Lacroix, ce chef-d'œuvre qui n'eut qu'un médiocre succès, mais dont Geffroy jouait le principal rôle en grand artiste.

Ingres était au balcon. C'étaient des yeux au ciel, des bras en l'air ; il applaudissait des pieds et des mains ; il se penchait en dehors du balcon, criant bravo à Geffroy. Mais, au dernier acte, quand Œdipe sort de son palais les yeux crevés, et descend les marches en se servant du mur comme point d'appui, Ingres fit un mouvement d'horreur, se rejeta vivement en arrière, la main sur les yeux et entendit la fin de la pièce sans plus regarder un instant du côté de la scène (2).

Et l'on pourrait multiplier les anecdotes de ce genre.

---

(1) Cf. *Eugène Fromentin, sa vie, son œuvre*, tiré à part de la *Revue des Charentes*, n° 9, 1905 ; *Gazette des Beaux-Arts*. t. XVII, p. 403.

(2) Cf. *L'Atelier d'Ingres*, par AMAURY-DUVAL.

Actualités rétrospectives

Récit de la mort de l'amiral Nelson,

Par William Beatty, chirurgien du vaisseau le *Victory* (1).

Le coup fatal qui termina la brillante carrière de l'amiral Nelson, partit de la hune d'artimon du *Redoutable*, qui se trouvoit bord à bord avec le *Victory*. Il étoit environ une heure quinze minutes ; dans le plus fort du combat, Sa Seigneurie se promenoit avec le capitaine Hardy sur le gaillard d'arrière, et reçut le coup près de l'écoutille, ayant la face tournée vers la poupe du vaisseau. La balle frappa son épaulette du côté gauche, et pénétra dans sa poitrine. Nelson tomba sur la figure, précisément au même endroit où, peu de temps auparavant, avoit expiré son secrétaire, dont le sang trempoit même encore ses vêtements. Le capitaine Hardy voulant le flatter de l'espoir que sa blessure ne seroit pas dangereuse, le brave amiral dit : *Ils m'ont achevé, Hardy* ! J'espère que non, répondit le capitaine. *Oh* ! reprit Sa Seigneurie, *le coup m'a percé l'épine dorsale*. Le capitaine Hardy fit de suite transporter l'amiral au poste des malades. Pendant qu'on le descendoit à l'échelle du second pont, il remarqua que les drosses du gouvernail n'avoient pas été remplacées, et désira qu'un des aspirans de marine qui y étoient de garde montât au gaillard d'arrière pour en faire souvenir le capitaine. Après avoir donné cet ordre, il tira son mouchoir et s'en couvrit la figure, afin que l'équipage du vaisseau n'eût point connoissance de son malheur.

On apportoit au poste, dans le même instant, quelques officiers et une quarantaine d'hommes pour être visités et pansés par le chirurgien, quand plusieurs d'entre les blessés lui crièrent : Monsieur Beatty, lord Nelson est ici ! monsieur Beatty, l'amiral est blessé ! Le chirurgien vit alors tomber du visage de sa Seigneurie le mouchoir qui avoit caché en même temps les étoiles sur son habit. M. Burke, l'écrivain du vaisseau, et le chirurgien, accoururent promptement au secours du lord, et le prirent dans leurs bras ; en le transportant au poste de l'un des aspirans, ils bronchèrent ; lord Nelson, s'étant alors informé qui le soutenoit, dit au chirurgien : *Ah ! monsieur Beatty, vous ne pouvez rien pour moi : je n'ai plus que peu de temps à vivre ; mon dos est fracassé*. Le chirurgien tâcha de le rassurer en disant qu'il espéroit que la blessure n'étoit pas mortelle, et que Sa Seigneurie vivroit sans doute longtemps encore pour jouir de sa victoire.

On le coucha sur un lit, et on le déshabilla. Pendant qu'on s'occupoit de ce soin, Nelson s'adressa au docteur Scott : *Docteur, je vous l'ai dit ; Docteur, c'est fait de moi*. Et après une courte pause, il ajouta d'une voix basse : *Je vais donc laisser lady Hamilton et ma fille adoptive Horatia, comme un legs à mon pays*. Le chirurgien examina ensuite la blessure, et ne tarda pas à reconnoître que la balle avoit pénétré bien avant dans la poitrine et qu'elle s'étoit vraisemblablement fixée dans l'épine du dos. Comme il en eut rendu compte au malade, celui-ci répliqua *que bien certainement son dos étoit percé*. Le dos fut visité ; on n'y découvrit aucune altération extérieure. Nelson, pour satisfaire à la prière du chirurgien, qui désiroit connaître toutes les sensations qu'il éprouvoit, lui dit *qu'il sentoit à*

(1) Au moment où l'Angleterre célèbre le centième anniversaire de la mort de son glorieux amiral, il nous a paru de toute opportunité d'exhumer le récit des derniers moments du grand homme de guerre, récit que nous avions eu la bonne fortune de découvrir jadis dans une publication assurément peu connue : *Le Spectateur*, de Malte-Brun (t. I, p. 206 et suiv.)

chaque minute un jet de sang couler dans sa poitrine ; qu'il n'avoit aucun sentiment dans la partie inférieure de son corps ; que sa respiration étoit difficile et accompagnée d'une très-forte douleur à l'endroit de l'épine, où il étoit certain que la balle avoit frappé ; car, dit-il, *j'ai senti qu'elle me brisoit le dos.* Ces symptômes et notamment le jet de sang dont Sa Seigneurie se plaignoit, conjointement avec l'état du pouls, indiquèrent au chirurgien la position désespérée du malade ; cependant il cacha la véritable nature de la blessure à l'équipage entier, jusqu'à ce que la victoire fût assurée et annoncée à Sa Seigneurie ; il n'en instruisit que le capitaine Hardy, le docteur Scott, M. Burke et les aides-chirurgiens, MM. Smitt et Westemburg.

L'équipage du *Victory* faisoit entendre des cris de joie toutes les fois qu'on voyoit un vaisseau ennemi se rendre. Dans une de ces occasions, Nelson s'informa de la cause de ce bruit avec quelque inquiétude. Le lieutenant Pasio, également blessé et qui étoit couché à quelque distance, s'étant mis sur son séant pour lui apprendre qu'un autre vaisseau avoit encore amené le pavillon, l'amiral parut en éprouver beaucoup de plaisir. Il eut ensuite une soif ardente, et demanda à boire et à être éventé avec du papier, en se servant de ces mots : *vanner, vanner !* et *boire, boire !* qu'il continua de répéter fréquemment, presque jusqu'au moment de sa mort. On lui donnoit de temps en temps de la limonade ou du vin avec de l'eau. Il s'inquiétoit vivement de l'état de la bataille, et parut avoir des craintes sur le sort de son ami le capitaine Hardy. MM. Scott et Burke employèrent tous les argumens possibles pour adoucir son anxiété. M. Burke lui dit que la défaite de l'ennemi étoit bien décidée, et qu'il espéroit que Sa Seigneurie vivroit assez pour porter elle-même cette nouvelle en Angleterre. *C'est une erreur, M. Burke,* répliqua Nelson, *de supposer que je puisse vivre ; mes souffrances sont grandes, mais bientôt elles seront finies.* Le docteur Scott supplia l'amiral de ne point désespérer de sa vie, mais de croire que la divine Providence le rendroit encore une fois à sa chère patrie et à ses amis. *Ah ! Docteur,* répondit Sa Seigneurie, *c'en est fait, c'en est fait entièrement.*

Le chirurgien avoit envoyé prier le capitaine Hardy de venir trouver Sa Seigneurie, qui avoit montré son impatience de le voir, en s'écriant à plusieurs reprises : *Est-ce que personne ne m'amènera Hardy ? Il faut qu'il soit mort ! Il a certainement péri !* Enfin, M. Burkeley, l'aide de camp du capitaine, descendit pour dire que le service de la flotte exigeoit impérieusement sa présence sur le pont ; mais qu'il saisiroit la première occasion favorable pour faire une visite à Sa Seigneurie. Nelson, ayant entendu donner cette réponse, s'informa qui l'avoit apportée ? M. Burke répondit : C'est monsieur Burkeley, Monseigneur. *C'est sa voix,* répliqua Sa Seigneurie ; et il dit ensuite au jeune officier : *Rappelez-moi au souvenir de votre père.* Néanmoins une heure et dix minutes se passèrent depuis le temps où Sa Seigneurie fut blessée, jusqu'à la première entrevue du capitaine Hardy, dont les particularités sont à peu près les suivantes :

Ils se pressèrent affectueusement la main, et lord Nelson dit : *Eh bien, Hardy ! comment va la bataille ? comment va la journée pour nous ?* « Très-bien, lord, répondit le capitaine ; nous nous sommes emparés de douze ou quatorze vaisseaux ennemis. Mais cinq bâtimens de leur avant-garde ont viré vent devant, et paroissent avoir l'intention d'arriver sur le *Victory*. Par conséquent, j'ai appelé deux ou trois de nos vaisseaux frais autour de nous, et je n'ai aucun doute qu'ils ne soient frottés. *J'espère, Hardy,* dit Sa Seigneurie, *qu'aucun de nos vaisseaux n'aura amené.* Non, lord, répondit le capitaine, il n'y a aucune crainte à cet égard. » Lord Nelson dit alors : *Je suis un homme mort, Hardy ! je m'en vais rapidement ; bientôt ce sera fini. Venez plus près de moi. De grâce, ayez soin que lady Hamilton reçoive mes cheveux et tous les autres objets qui m'appartiennent.* M. Burke allait

se retirer au commencement de cette conversation ; mais Sa Seigneurie, s'apercevant de son intention, désira qu'il restât. Le capitaine Hardy fit entendre que M. Beatty pourroit encore donner quelque espoir. *Oh non*, répondit Sa Seigneurie, *c'est impossible, le coup m'a percé le dos ; M. Beatty vous le dira de même*. Le capitaine Hardy s'en retourna sur le pont. En partant, il prit encore la main de son vénérable commandant et ami.

Sa Seigneurie engagea alors le chirurgien, qui s'étoit absenté un moment, de s'en retourner auprès des blessés, et de prêter le secours de son art à ceux qui pourroient encore en profiter ; *car*, ajouta-t-il, *vous ne pouvez plus rien faire pour moi*. Le chirurgien lui donna l'assurance que les aides prodiguoient tous leurs soins à nos braves. Mais Sa Seigneurie ayant plusieurs fois renouvelé cette injonction, il la quitta, environnée du Dr Scott, de M. Burke et de deux domestiques. Après une courte absence, il fut rappelé par le Dr Scott auprès de Sa Seigneurie, qui lui dit : *Ah ! M. Beatty, je vous ai envoyé chercher pour communiquer ce que j'avois oublié tantôt de vous dire, que toute la faculté de mouvoir et de sentir est éteinte au-dessus de ma poitrine*; *et vous savez très-bien*, continua-t il, *que je ne pourrai vivre que peu de temps*. La manière emphatique avec laquelle le malade prononça ces derniers mots, ne laissa dans l'âme du chirurgien aucun doute que Sa Seigneurie ne conservât le souvenir de l'accident arrivé quelque mois auparavant à un homme qui avoit été atteint aussi à l'épine dorsale d'une blessure mortelle. Cet accident avoit fait une grande impression sur lord Nelson ; il désiroit vivement connoître la cause des symptômes qui lui fut expliquée dans le temps, et il paroissoit maintenant rapporter à lui-même la situation de cet infortuné. Le chirurgien répondit à Sa Seigneurie qu'elle lui avoit précédemment donné connoissance de cette cessation du mouvement musculaire ; toutefois il voulut examiner les extrémités pour vérifier le fait, sur quoi l'amiral lui dit : *Ah ! Beatty, je n'en suis que trop certain ! Scott et Burke l'ont déjà constaté*; *vous savez que je suis perdu*. « Monseigneur, répliqua le chirurgien, malheureusement pour notre pays, toute tentative paroît inutile, » et après avoir fait cette déclaration il se sentit tellement affecté, qu'il se tourna et recula quelques pas pour cacher son émotion. *Je le sais*, dit l amiral en posant la main sur le côté gauche : *je sens quelque chose s'élever dans ma poitrine qui m'avertit que je m'en vais*. On lui recommanda de boire abondamment, et le docteur Scott et M. Burke le vannèrent avec du papier. Il s'écria souvent : *Dieu soit loué, j'ai fait mon devoir*. Et lorsque le chirurgien lui demanda si ses souffrances étoient toujours grandes, il déclara : « qu'elles étoient si fortes qu'il voudroit être mort. *Pourtant*, dit-il d'une voix plus basse, *ou aimeroit bien vivre un peu plus long-temps, oui* ; et après une pause de plusieurs minutes, il ajouta dans le même ton : *Que deviendra la pauvre Lady Hamilton quand elle saura ma situation !* Ne voyant aucune possibilité de rendre dorénavant quelque service à Sa Seigneurie, le chirurgien la quitta pour aller secourir d'autres blessés. Environ cinquante minutes après la première visite, le capitaine Hardy revint au poste des malades. Avant de quitter le pont, il avoit envoyé le lieutenant Hill pour informer l'amiral Collingwood de l'événement. Nelson et Hardy se donnèrent de nouveau les mains ; et en tenant celle du lord, Hardy le félicita dans les bras de la mort même sur sa brillante victoire, qui, dit-il, étoit complète, quoiqu'il ne pût savoir au juste combien de bâtiments ennemis avoient été pris, attendu l'impossibilité où il étoit d'apercevoir distinctement chaque vaisseau. Il étoit néanmoins certain que quatorze ou quinze s'étoient rendus. *C'est bien*, répondit Sa Seigneurie ; *mais j'avois compté sur vingt* ; et puis il s'écria avec emphase : *A l'ancre, Hardy, à l'ancre* ! A quoi le capitaine répliqua : Je suppose, Monseigneur, que l'amiral Collingwood prendra maintenant lui-même la direction des affaires. *J'espère, Hardy, que ce ne sera*

pas tant que je vivrai, cria le chef mourant, et en même temps il fit un effort pénible pour se lever de son lit. *Non, Hardy,* ajouta-t-il, *jetez à l'ancre vous-même.* Le capitaine Hardy reprit : Faut-il donner le signal, Monseigneur ? *Oui,* répondit Nelson : *car si je vis, je veux mettre à l'ancre.* Le ton énergique avec lequel il proféra ces derniers ordres au capitaine Hardy, joint aux efforts de se lever, démontra sa résolution de ne jamais résigner le commandement tant qu'il conserveroit l'exercice de ses hautes facultés, et que le sentiment de son devoir l'emporteroit sur les angoisses de la mort. Ensuite il dit au capitaine Hardy : *Je sens que dans peu de minutes je ne serai plus* ; et il ajouta d'une voix basse : *Ne me jetez pas à la mer, Hardy.* Le capitaine répondit : Oh ! non, certainement non. *Alors,* répliqua Sa Seigneurie, *vous savez ce qu'il y a à faire, et surtout ayez soin de ma chère lady Hamilton, Hardy ; ayez soin de la pauvre lady Hamilton. Embrassez-moi, Hardy.* Le capitaine s'étant mis à genoux et ayant baisé sa joue, Nelson dit : *Me voilà satisfait. Grâce à Dieu, j'ai fait mon devoir.* Le capitaine Hardy resta une ou deux minutes dans une contemplation silencieuse, puis s'agenouilla de nouveau, et baisa le front de Sa Seigneurie Nelson ayant dit : *Qui est-ce ?* le capitaine répondit *C'est Hardy.* L'amiral répliqua : *Dieu vous bénisse, Hardy.* Après cette scène attendrissante, le capitaine Hardy se retira, pour s'en retourner au gaillard d'arrière, ayant passé environ huit minutes dans sa dernière entrevue avec son ami mourant.

Lord Nelson désira ensuite que M. Chevalier, son maître d'hôtel, le tournât sur le côté droit ; ce qui, ayant été fait, Sa Seigneurie dit : *Je voudrais n'avoir pas quitté le pont, car j'aurai bientôt passé.* Il tomba alors bien bas ; sa respiration fut gênée, et sa voix affaiblie. Il dit au Dr Scott : Docteur ! je n'ai pas été un grand pécheur ; et, après une courte pause : *Souvenez-vous que je laisse lady Hamilton, et ma fille Horatia, comme un legs à mon pays ; n'oubliez jamais Horatia.* Sa soif s'accrut, et il demanda : Boire, boire ; vanner, vanner ; et frotter, frotter, en s'adressant, pour ce dernier service au docteur Scott, qui avoit procuré quelque soulagement à Sa Seigneurie en lui frottant la poitrine avec la main. Il dit ces mots avec précipitation, ce qui rendit son articulation difficile. Mais en faisant toujours de plus grands efforts, qui augmentoient évidemment ses souffrances, il prononça distinctement ces derniers mots : *Dieu merci, j'ai fait mon devoir* ; et il continua de répéter cette grande pensée tant qu'il eut la faculté de parler. Il perdit la parole environ quinze minutes après que le capitaine Hardy l'eut quitté. Le docteur Scott et M. Burke, qui pendant tout ce temps l'avoient soutenu sur son séant, seule position qu'il pût supporter, défendirent de le déranger. Cinq minutes après, son maître d'hôtel alla communiquer au chirurgien ses craintes sur la fin très prochaine de l'amiral. Le chirurgien se rendit à l'instant auprès de lui, et le trouva en effet mourant. Il s'agenouilla à côté du malade, releva sa main qui étoit froide et sans pouls. Lorsque le chirurgien lui tâta le front, qui étoit également froid, il ouvrit les yeux, et les referma soudain. Le chirurgien le quitta de nouveau ; mais au bout de cinq minutes au plus, le maître d'hôtel lui annonça qu'il croyoit que Sa Seigneurie avoit expiré. A son retour, le chirurgien reconnut que le rapport n'étoit que trop fidèle. Nelson avoit rendu le dernier souffle à quatre heures trente minutes, au moment où le docteur Scott lui frottoit la poitrine, et M. Burke soutenoit le lit sous ses bras.

Depuis le moment où Sa Seigneurie fut blessée, jusqu'à sa mort, il s'écoula deux heures quarante-cinq minutes. Le héros mourant apprit que la victoire étoit décidée une heure et un quart après qu'il avoit été blessé. Cependant il y eut encore des canonnades partielles contre quelques vaisseaux français, qui, dans leur retraite, passoient près des vaisseaux anglais. Les derniers coups de canon furent entendus une minute ou deux avant que Sa Seigneurie n'expirât.

La Médecine des Praticiens

Le Phosphate de chaux dans l'alimentation de la nourrice.

L'importance des matières minérales du lait a été mise en évidence surtout par Bunge, dont les remarquables travaux permettent d'entrevoir des déductions fort intéressantes en ce qui concerne l'alimentation non seulement chez les enfants, mais encore chez les nourrices.

Bunge a montré que les cendres du jeune animal présentent une analogie de composition très grande, allant jusqu'à l'identité, avec les cendres du lait de la mère. Cette composition est variable d'une espèce à l'autre, mais dans la même espèce le parallélisme existe entre la partie minérale du jeune animal et les cendres du lait de la mère. Le fait est d'autant plus frappant qu'il n'y a pas d'identité, loin de là, entre la teneur en substances minérales du sang, ou plutôt du sérum, et du lait, et cependant c'est dans le sérum sanguin que le lait puise évidemment les matières minérales qui entrent dans sa composition.

Toutefois, nous devons faire remarquer que, d'après les recherches d'Hugounenq, la loi de Bunge énoncée ci-dessus ne se vérifie pas complètement dans l'espèce humaine, autrement dit, il n'existe pas un rapprochement aussi parfait entre les cendres du jeune enfant et celles du lait de la mère.

Bunge fait remarquer à ce sujet que la concordance entre la composition des cendres du lait et celles du nourrisson ne peut exister que chez les mammifères à croissance rapide. Il est bien évident que l'on trouvera là, en effet, le rapprochement le plus saillant, le tissu osseux se constituant en grande partie pendant l'allaitement. Chez l'homme, par contre, la croissance est lente, les faits seront donc beaucoup moins nets. Et faut-il conclure pour cela que dans l'alimentation de l'enfant, les matières minérales du lait ont un rôle un peu effacé ? Certes non, si la loi de Bunge ne s'applique pas complètement, et si le lait de femme est moins riche en cendres que le lait des animaux, c'est parce que, nous le répétons, dans l'espèce humaine, l'organisme ne se constitue qu'avec lenteur ; or, cette lenteur, n'est-elle pas une preuve de la perfection que la nature a voulu atteindre ?

Nous nous contenterons pour l'instant de constater avec Bunge que « l'épithélium mammaire a l'étonnante facilité d'extraire du milieu sanguin tous les éléments minéraux constitutifs d'un lait dont la composition est totalement différente, et cela justement dans des proportions pondérales en rapport avec les besoins du nourrisson. » Cette concordance entraîne le maximum d'épargne dans les dépenses de l'économie, elle n'a d'autre raison d'être, d'après l'auteur précité, et l'organisme maternel n'abandonne rien qui ne puisse être utilisé complètement par le nourrisson.

Or, quelle est la composition des cendres du lait de femme ? Les analyses d'Hugounenq ont donné pour 100 gr. de cendres les résultats suivants :

Anhydride phosphorique.	21.30
Chaux.	14.79
Chlore.	19.73
Magnésie.	2.87
Peroxyde de fer.	0.18
Potasse.	35.15
Soude.	10.43

Ces chiffres établissent clairement que le phosphate de chaux est l'élément minéral prédominant du lait de femme ; le lait lui devra au moins en partie sa valeur alimentaire.

Nous allons pouvoir de ce fait tirer des déductions de la plus haute importance, et pour cela, nous aurons recours de nouveau à un récent travail du physiologiste Bunge, auquel nous allons emprunter une partie de ce qui va suivre. (Bunge G. V. *Der Kalk und Eisengehalt unserer Nahrung Zeitschr f. Biol.* Band XLV. Neue Folge Band. XXVII, 4. Heft, p. 532 à 539, 1904.)

Un nourrisson âgé de six mois prend en moyenne chaque jour un litre de lait contenant 0 gr. 243 de chaux. Or, la teneur en chaux de nos aliments les plus importants est beaucoup plus faible que celle du lait de femme.

Pour ne citer que quelques exemples, Bunge a trouvé la teneur en chaux suivante pour 100 gr. d'aliments desséchés à 120° :

Viande de bœuf.	0 gr. 029
Pain blanc.	0 gr. 046
Pommes de terre.	0 gr. 100
Riz.	0 gr. 103
Pois.	0 gr. 137

Dès lors, si on suppose un instant qu'une femme allaitant un enfant de six mois ne se nourrisse uniquement que de viande de bœuf ou de pain blanc, et d'une petite quantité de sucre, elle devra pour trouver les 0 gr. 243 de chaux contenus dans son lait quotidien, ingérer 800 à 900 gr. de viande sèche, c'est-à-dire 4 kil. de viande fraîche, ou bien 500 gr. de pain blanc sec, c'est-à-dire 1 kil. de pain ordinaire. Et il est nécessaire d'ajouter qu'ici nous ne tenons pas compte des besoins de son organisme, et que, d'autre part, nous supposons une absorption complète, ce qui n'a jamais lieu.

Or, si la nourriture n'apporte pas la chaux nécessaire, la femme devra l'emprunter à son système osseux.

Ce fait présente, comme on peut en juger, un très grand intérêt. Même avec une alimentation rationnelle, la quantité de chaux ingérée est manifestement insuffisante. A plus forte raison il en sera ainsi lorsque les substances végétales ne tiendront pas la place qu'elles doivent occuper dans l'alimentation des nourrices, fait commun dans les grandes villes, et principalement pour les nourrices mercenaires. Ces dernières, en effet, sont heureuses de pouvoir au moins momentanément jouir d'une alimentation qu'elles croient d'autant meilleure que la viande y tient une plus grande place. Or, est ce impunément que le système osseux pourra fournir en proportion plus ou moins élevée la chaux éliminée par le lait ? Evidemment non.

Nous venons d'aborder là un côté important de la physiologie de la nourrice ; dans le sens qui nous intéresse plus spécialement, nous

allons pouvoir compléter ce qui précède grâce à un travail paru récemment, et intitulé : Etude sur la physiologie de la nourrice, par le Dr Vitry.

L'auteur nous montre que chez la nourrice la nutrition générale est ralentie, le coefficient azoturique inférieur à la normale, les phosphates éliminés en excès, l'alcalinité du sang diminuée. Ces résultats, joints à l'expérimentation et à la clinique, permettent au Dr Vitry d'expliquer la moindre résistance de l'organisme de la nourrice aux agents pathogènes. Nous emprunterons à cet excellent travail les deux passages suivants, venant à l'appui de ce que nous voulons prouver. Le premier a trait à l'élimination urinaire des phosphates chez la nourrice : « Ces chiffres nous montrent que les nourrices perdent par leurs urines au moins autant de phosphates proportionnellement que les individus normaux ; comme, d'autre part, elles en perdent aussi dans le lait sécrété, il faut que l'organisme en absorbe une quantité supérieure sous peine d'être déminéralisé. Il est intéressant de rapprocher cette déminéralisation possible des faits cliniques de retard de la consolidation des fractures chez la femme enceinte ; quelques cas analogues ont été signalés sur les nourrices, et il y a là probablement assimilation insuffisante de phosphate de chaux ».

Et plus loin, l'auteur étudiant les modifications du système nerveux chez la nourrice, s'exprime ainsi : « Si nous voulons chercher pourquoi la lactation agit sur le système nerveux, nous arriverons à conclure que probablement plusieurs facteurs entrent en jeu : l'auto-intoxication, l'hyperacidité, l'hypoglycémie fréquentes qui fait que la nourrice, à ce point de vue encore, se comporte comme un diabétique. *la déminéralisation enfin ; la chaux semble nécessaire au fonctionnement normal du système nerveux* et l'organisme de la nourrice laisse filtrer dans ce lait une quantité notable de sels de chaux ».

Nous ne saurions donc trop insister sur des faits communs chez les nourrices : la déminéralisation créant un terrain moins résistant, l'élimination exagérée de phosphate et de chaux semblant coïncider avec une fragilité plus grande du système osseux et des troubles très nets du système nerveux.

L'une des causes initiales importantes de ces modifications : une assimilation insuffisante de phosphate et de chaux. Le remède à cet état de choses sera facile : il suffira de fournir à la femme en lactation et sous une forme facilement assimilable, le phosphate et la chaux que trop souvent elle en est réduite à emprunter à son système osseux.

Pour cela deux bouillies par jour faites chacune avec 250 gr. de lait bouilli et une bonne cuillerée à soupe de « Phosphatine Falières » suffiront : le remède ne peut être ni plus simple ni plus agréable.

Certains auteurs cependant ont mis en doute l'action des phosphates de chaux ; hâtons-nous de dire que cette opinion ne doit plus rencontrer d'adeptes, après les nombreux travaux effectués depuis quelques années. M. Léon Gizolme entre autres a repris cette question et fait des expériences fort probantes sur les animaux Ainsi que le fait remarquer l'auteur, il est toujours difficile de tirer parti des essais pratiqués sur l'homme, en raison des circonstances accessoires qui s'exercent toujours sur les sujets libres de leurs actes ; au contraire, l animal peut être surveillé sans difficulté, astreint à un régime et, de plus, les essais peuvent être suivis sur des milliers de sujets Or, les recherches de M. Gizolme ont montré d'une manière certaine l'assimilabilité des

phosphates de chaux et leur heureuse action dans l'alimentation.

A plus forte raison il en sera ainsi par l'emploi de la « Phosphatine » chez les nourrices. On sait, en effet, que le phosphate qu'elle renferme est un phosphate de chaux éminemment assimilable, dont le procédé de préparation dû à Falières figure, d'ailleurs, dans la pharmacopée française.

Ce phosphate, contrairement aux phosphates ordinaires, qui, solubles seulement dans les acides forts, sont difficilement attaqués par le suc gastrique, et ne sont toujours que très partiellement assimilés, ce phosphate, disons-nous, est soluble dans les solutions les moins acides, par conséquent dans le suc gastrique.

S'y trouvant alors en présence des combinaisons instables de l'acide chlorhydrique avec les peptones, la leucine, etc, il fait avec celles-ci la double décomposition, se combine avec leur matière organique, et perd ainsi son caractère minéral. Il passe sous cette nouvelle forme dans l'organisme et y est assimilé lorsqu'il arrive à l'élément histologique susceptible de l'utiliser.

Le calcul montre que la nourrice prenant deux bouillies faites chacune avec 250 gr. de lait environ et une cuillerée de « Phosphatine » absorbe ainsi (en tenant compte du phosphate de chaux contenu dans le lait de vache), plus d'acide phosphorique et de chaux qu'elle n'en élimine par son lait.

En particulier, nous avons vu précédemment combien la teneur en chaux de nos aliments les plus importants était insuffisante. En complétant l'alimentation comme nous venons de l'indiquer, tout sera prévu, et la proportion de chaux deviendra très suffisante pour les besoins de l'enfant et ceux de la nourrice, même en tenant compte de l'insuffisance d'absorption. Ainsi donc, la nourrice n'aura plus besoin d'avoir recours à ses os pour y puiser les éléments minéraux les plus importants de son lait, elle pourra éviter la déminéralisation, la phosphaturie et les troubles nerveux qui y sont liés, les conditions deviendront meilleures pour elle et le nourrisson.

Inutile de dire que, indépendamment du phosphate de chaux, les autres substances contenues dans la Phosphatine : farines et fécules choisies, sucre, cacao, tous produits présentés sous la forme la plus facilement assimilable, viendront joindre leur effet salutaire.

Jusqu'ici, la « Phosphatine Falières » était considérée comme l'aliment idéal de l'enfant ; elle devient en plus le complément nécessaire de l'alimentation de la femme qui allaite.

ÉCHOS DE LA « CHRONIQUE »

Le Gotha de la science : le prince Mirko de Montenegro.

Le prince Mirko de Montenegro, qui est venu à Paris incognito ces temps derniers, a surtout fréquenté pendant son séjour les établissements et laboratoires scientifiques. Sa première visite a été pour l'Institut Pasteur, où l'a guidé le professeur Metchnikoff. Le prince, qui est lui-même un bactériologue distingué, a écouté avec grand intérêt les explications qui lui ont été données par son savant cicerone.

Il a tenu également à visiter la clinique d'hypnologie du Dr Bérillon et a prêté une attention soutenue aux démonstrations de notre confrère, qui avait pris ce jour-là pour sujet de leçon la kleptomanie.

Nous avions un prince oculiste, Ferdinand de Bavière ; nous aurons un prince bactériologue et hypnologue à inscrire sur le Gotha de la science.

Si les princes s'en mêlent...

La fête des morts et le nettoyage des tombes en Annam.

Le 15 août, jour de l'Assomption, les bouddhistes annamites ont célébré la fête du « 15 du 7e mois », quelque chose comme notre fête des morts : elle porte aussi le nom de « Commencement de la 2e moitié de l'année ».

Quand vient ce jour, on achète des objets votifs en papier, tels qu'ustensiles de ménage, chapeaux, souliers, mannequins d'hommes ou d'animaux, du papier d'or ou d'argent, des fruits et des fleurs que l'on offre en sacrifice aux ancêtres.

Il faut également, pendant cette fête, penser aux âmes délaissées, celles pour lesquelles personne ne fait de sacrifice, et que les Annamites désignent sous le nom de « Chung sinh cô hôn ».

A l'intention de celles-ci on prépare de la bouillie de riz.

Puis, pendant que l'on offre le sacrifice aux ancêtres, on guette le moment où les baguettes parfumées sont près de s'éteindre ; on prend alors un bol de bouillie, on se rend sur le chemin et on en asperge l'horizon : c'est la Bouillie de charité, l'offrande faite aux âmes abandonnées, qui errent malheureusement autour de notre planète, et dont chacun redoute la malignité.

En France et dans la plupart des pays d'Europe, c'est la veille de la Toussaint qu'on fait généralement la toilette des tombes : en Annam, c'est le 5 avril qu'a lieu cette pieuse coutume.

Les Chinois, tout en suivant les mêmes pratiques que les Annamites, organisent, en outre, une sorte de fête des enfants. Il en est ainsi du moins à Haïphong. Tous les bambins se réunissent en un lieu désigné à l'avance, où la cérémonie doit déployer son appareil plutôt bruyant. Quant aux parents, ils restent à la maison, et il leur revient la partie la plus substantielle de la fête, qui leur arrive sous forme de parts des viandes offertes en sacrifice.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Le nouveau Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques : M. Mirman.

Par décret en date du 10 octobre, M. Léon Mirman, député, agrégé des sciences, est nommé Directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Monod, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire.

Ce que l'*Officiel* n'ajoute pas, c'est que la nouvelle de cette dépossession brutale est parvenue à M. Monod à Venise, où il représentait le gouvernement au 7e Congrès international d'hydrologie et de climatologie. Comme l'a écrit notre ami Blondel, c'est un « coup de poignard dans le dos » qu'a reçu le galant homme et l'éminent administrateur, à qui nous envoyons l'hommage de notre sympathie, dans la disgrâce imméritée qui le frappe sans l'atteindre. Attendons M. Mirman à l'œuvre avant de le juger ; mais exprimons néanmoins le regret qu'on n'ait pas maintenu à ce haut poste un homme dont on avait pu dire : *the right man in the right place.*

Un autre médecin gouverneur : le Dr Augagneur.

On assure que le successeur du général Gallieni au poste de gouverneur général de Madagascar est d'ores et déjà désigné : au brave militaire succède... un médecin, M. le Dr Augagneur, professeur des maladies cutanées et médecin en chef de l'Antiquaille de Lyon. M. Augagneur est, en outre, un de nos plus distingués collègues de la presse médicale : il dirige la *Province médicale.*

Le Congrès des « Gouttes de lait ».

Le vendredi 20 octobre, à 10 heures du matin, s'est ouvert, dans le grand amphithéâtre de l'Institut Pasteur, le Congrès international des Gouttes de lait, sous la présidence du Dr Merlou, ministre des finances.

Après le ministre, accompagné du Dr Roux, directeur de l'Institut de la rue Dutot, des Drs Variot et Dufour, les initiateurs du Congrès, et de nombreux représentants des nations étrangères, entre autres le Dr Zolotovitch, ministre pléuipotentiaire de Bulgarie à Paris, Mme Loubet fit son entrée. Puis ce furent les palabres et la rosée de palmes habituelles. Nous ne nous y arrêterons pas plus qu'il ne convient.

Retenons-en seulement que le Dr Variot et le Dr Dufour (de Fécamp) ont créé une œuvre philanthropique admirable, qui mérite tous les encouragements que les pouvoirs publics semblent vouloir lui prodiguer.

A noter encore une allocution très applaudie du Dr Roux, qui a rappelé que c'est grâce aux travaux de Pasteur sur la stérilisation du lait que l'hygiène infantile a quitté le domaine de l'empirisme pour entrer dans une voie réellement scientifique.

L'Association médicale humanitaire au Congrès de la tuberculose.

L'Association médicale humanitaire, dont nous avons à plusieurs reprises entretenu les lecteurs de la *Chronique*, a fait l'objet d'une communication intéressante à la 4e section du Congrès de la tuberculose.

Cette Association est, en effet, une œuvre d'assistance et de préservation sociales, qui peut jouer et joue dès à présent un rôle considérable dans la lutte antituberculeuse.

Guider les malheureux, qui souvent ne soupçonnent même pas qu'ils sont atteints, et, s'ils le savent, ignorent les précautions à prendre, ou se jugent irrémédiablement condamnés ; préserver et aider son entourage pendant que le malade se soigne, hospitalisé ou non ; indiquer aux œuvres humanitaires que, ici ou là, il y a de bonne besogne à accomplir ; se faire l'avocat autorisé, près des administrations ou des pouvoirs publics, des réformes à effectuer au point de vue de l'hygiène, telle est la tâche immense et généreuse que ce groupement, dans un esprit tout à fait nouveau et avec des moyens d'une rare simplicité, s'applique depuis deux ans et déjà réussit à mener à bien.

Plus de 300 médecins français et étrangers ont adhéré à ce séduisant programme.

Nos confrères peuvent, pour tous renseignements, s'adresser à la mairie du XVIe arrondissement, siège social de l'Association.

XVe Congrès international de médecine.

(*Lisbonne, 19-26 avril 1906.*)

Les travaux d'organisation du futur Congrès international se poursuivent très activement. Nous pouvons annoncer la prochaine publication du sixième numéro du *Bulletin officiel* que publie le Secrétariat général, et qui accuse un chiffre total de 233 rapports officiels. De ceux-ci quelques-uns sont parvenus au Secrétariat qui, fidèle à son programme, a déjà mis main à leur impression. Aussi les communications libres commencent à affluer : 68 en sont annoncées jusqu'à ce jour.

Différentes assemblées générales seront consacrées à des conférences scientifiques, pour lesquelles sont inscrits les savants suivants :

Sir Patrick Manson ; Prof. Brissaud : *Sur l'Infantilisme ;* Prof. von Bergmann : *Les problèmes de la Chirurgie moderne ;* José Maria Esquerdo ; P. Aaser : *Les rapports des maladies infectieuses aigües avec la tuberculose ;* Prof. Azevedo Sodré : *La pathologie dans les régions tropicales ;* Prof. Prince Jean Tarchanoff : *Le radium en biologie et en médecine* ou *l'Organothérapie de nos jours ;* Prof. Reclus : *Les anesthésiques locaux.* D'autres acceptations sont attendues.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Testaments d'originaux (VI, VII, VIII, X, XII, 61). — Au sujet de testaments curieux, permettez-moi de vous signaler ceux où les testateurs, obsédés par la peur d'être enterrés vivants, défendent que l'on touche à leurs dépouilles avant la manifestation évidente de la putréfaction, ou exigent même que l'on pratique sur leur corps des opérations sanglantes destinées à provoquer sûrement la mort dans le cas où la vie persisterait encore. Il est à noter que les médecins figurent en très grand nombre parmi ceux que hante la peur d'être enterrés vivants.

Le 3 mars 1904, mourait à Saint-Servan un riche philanthrope, le docteur Gilbert. Par son testament, il laissait des legs considérables aux hospices, aux différentes œuvres de bienfaisance, à la ville de Saint-Servan, à plusieurs de ses fournisseurs. Son notaire héritait d'une somme de 20,000 francs, à la charge de remplir les obligations d'exécuteur testamentaire. Parmi celles-ci on notait la suivante : « Je désire être inhumé seulement quand on aura constaté que mon cadavre est entré en décomposition. Je crains la léthargie et redoute par-dessus tout d'être enterré vivant. Après ma mort apparente, mon exécuteur testamentaire priera deux médecins, les docteurs X... et Z.., de vouloir bien revenir chaque jour examiner mon corps jusqu'à ce qu'ils aient constaté les signes absolus de la décomposition. » En vertu de cette clause, les deux médecins vinrent chaque jour rendre visite au défunt, dont le corps avait été déposé dans un cercueil ouvert : la décomposition ne put être déclarée évidente que le quinzième jour.

Un docteur que nous avons bien connu et qui exerçait dans les environs de Marseille, ajoutait à son testament, à la date du 10 avril 1881, le codicille suivant : « Je veux que mon corps soit conservé 48 heures. Je veux qu'on me brûle la plante des pieds avec un fer rouge et qu'on me saigne aux deux bras et aux chevilles. Je veux, en un mot, qu'on attende un commencement d'altération de mon corps avant de le déposer dans le cercueil et avant de procéder à mes funérailles. »

Michelet demanda par testament à son ami, le professeur Robin, de pratiquer son autopsie, « afin d'éviter, disait-il, le danger d'une inhumation prématurée ».

La veuve Bosny, de Blackheath, comté de Kent, alloua par testament cinquante livres à son médecin pour qu'il lui tranchât la tête lorsqu'il la croirait morte.

On dit que la décollation du cadavre du Masque de Fer fut ordonnée par l'autorité, dans le but de se prémunir contre une mort apparente ou simulée.

Dans le document notarié qui contenait ses suprêmes volontés, Miss France Power Cabbe, l'*authoress* anglaise bien connue, morte tout récemment, s'exprimait ainsi : « Je charge mon médecin habituel, dès que j'aurai rendu en toute apparence le dernier soupir, de trancher sur mon corps l'artère carotide, les veines, la trachée-artère, en somme

de procéder à une décapitation presque complète, afin de rendre absolument impossible tout retour de la vie dans le sépulcre. Si cette opération n'est pas exécutée, si l'un et l'autre de mes exécuteurs testamentaires ne s'assurent pas de leurs propres yeux qu'elle a été accomplie, je déclare annuler tous legs et dispositions du présent testament. »

Un élève de Tourdes exigea par testament qu'on lui ouvrît, avant l'inhumation, la carotide et la fémorale, — ce qui fut exécuté religieusement.

Nombreux sont encore ceux qui, dans leur testament, ont demandé d'être incinérés, uniquement parce qu'ils voyaient, dans ce procédé de destruction rapide et sûr, un moyen infaillible d'échapper aux affres de la mort dans le sein de la terre.

Les habitants de Gratz (Autriche) n'ont pas à se préoccuper dans leurs dispositions testamentaires de la peur d'être enterrés vivants : dans cette ville, avant chaque enterrement, on fait le *Herzstich*, percement du cœur, coutume qui n'a pas changé jusqu'à ce jour, malgré les efforts de M. le comte de Karnice et de M. Marhing, entrepreneur des pompes funèbres de la ville.

Docteur Icard (de Marseille).

— En réponse à la demande du Dr Mabœuf, je citerai le fait suivant :

Il y a deux ou trois ans, j'ai opéré un confrère qui m'avait laissé en dépôt son testament, au moment de l'opération, avec prière d'en être l'exécuteur en cas de décès. Dans ce testament, notre confrère livrait son corps à la Faculté pour être disséqué et servir à l'instruction des étudiants. Heureusement que l'auteur se porte actuellement très bien et n'a pas l'air de vouloir s'acheminer vers l'ancien couvent.

Dr Delefosse.

— A propos de testaments bizarres, je puis vous signaler celui d'un richissime grigou montpellierain, mort il y a 3 ou 4 ans et connu sous le nom de Fontenetou-Fontenay. Ce personnage avait une assez grosse fortune pour avoir refusé comme bien au-dessous de lui une héritière dorée sur tranche à 2 millions. Sa vie durant, il ne fit aucune dépense somptuaire. Ses gros frais étaient ses voyages, qu'il exécutait périodiquement pour toucher dans des banques étrangères ou lointaines ses ballots de coupons. Il était toujours vêtu de façon à ne laisser soupçonner même au plus malin sa situation.

Il avait à sa porte comme boîte aux lettres un vieux chauffe-pieds, « lou caouffa pé » languedocien. Voyant un jour un de ses bayles jeter un vieux chapeau, il le ramassa, le fit retaper et le porta sans vergogne. Il avait aussi trouvé un ingénieux moyen d'écrire à ses fermiers sans bourse délier : il était entendu avec eux que lorsqu'il leur enverrait une lettre *non affranchie*, libellée de telle façon convenue, ils devraient venir le prendre au train, en voiture, que dis-je ! en jardinière. Le fermier prévenu refusait la lettre et exécutait la consigne. Ce bonhomme était légendaire à Montpellier ; vous aurez de nos confrères de cette ville une série d'anecdotes réjouissantes.

On prétend qu'il répondit à une question au sujet de ses dispositions testamentaires : « Celui qui héritera de moi n'aura pas volé son argent. »

En effet, ce triste riche avait pris plaisir à confectionner une série de testaments, s'annulant, se contredisant, offrant des vices et des cas de nullité ou de procès. Il les avait disposés dans ses papiers et ses coffres, de façon qu'ils ne fussent découverts que successivement, pour avoir la joie posthume des déconvenues de ses cascades d'héritiers.

Naturellement, il y eut des pleurs et des grincements de dents parmi les pauvres diables que la trouvaille de nouveaux papiers frustrait de leurs espérances. Les hommes de loi de tout poil et de toute bure eurent table mise pour des mois : il s'engagea de formidables séries de procès, et le plus clair de la fortune fut consumé en d'inutiles chicanes. Enfin, comme dans les combats du cirque, un dernier gladiateur, je veux dire héritier, survécut, éclopé, mal en point, et qui aurait fini par succomber aux chicanoux ligués, s'il n'avait eu la bonne pensée de composer avec les moins disqualifiés des héritiers ameutés par les testaments fantaisistes de Fontenay. Il y eut encore assez d'argent pour contenter tout ce monde saturé de procès, mais pleurant encore le rêve évanoui d'être unique propriétaire des 12 ou 15 millions laissés par ce sinistre et méchant original. Inutile de dire qu'il n'a pas laissé un sou à une œuvre de charité ou de solidarité.

D[r] Mazel.

— A propos de la mort du grand acteur tragique anglais Irving, on a rappelé qu'un de ses admirateurs, négociant dans le Yorhshire, fut si transporté d'admiration en entendant Irving dans le rôle d'Hamlet, qu'en mourant il lui laissa, par testament, son crâne avec cette supplique :

« Quand au cimetière vous ramassez des ossements et que vous débitez votre fameuse apostrophe au crâne de Yorick, faites-moi l'honneur de vous servir du crâne que je vous lègue. J'en tressaillirai de joie dans le tombeau. »

Mais la famille du défunt s'interposa, protestant. Irving s'inclina : « Cela vaut mieux pour ce crâne, dit-il. On le confondra peut-être, quelque jour, avec un crâne de héros. »

L. R.

Autopsiés vivants (IV, V, VI, VII, VIII). — S'il faut en croire le D[r] Foissac, à qui nous empruntons les détails qui vont suivre, Bruhier rapporte 180 exemples, dont plusieurs tendent à démontrer l'incertitude des signes de mort, ou du moins les erreurs que peuvent commettre les médecins eux-mêmes dans cette constatation. On trouve dans ces exemples 52 personnes enterrées vivantes, 4 *ouvertes avant leur mort*, 53 revenues spontanément à la vie après avoir été renfermées dans le cercueil, 72 réputées mortes sans l'être.

Toutes les observations de Bruhier ne sont pas, ajoute notre confrère, d'une authenticité irréprochable ; mais plusieurs sont malheureusement trop vraies. D'ailleurs, depuis la publication de son ouvrage, on a recueilli quelques exemples de mort apparente qui ont pu mettre en défaut la surveillance de personnes expérimentées.

Dans une statistique récente, M. H. Le Guern compte 1,202 individus qui eussent été enterrés vivants sans un concours varié de circonstances. De 1845 à 1865, il n'en signale pas moins de 41 qui ressuscitèrent au moment des préparatifs funèbres. M. Le Guern porte à 582 le nombre des personnes pour lesquelles on a acquis la certitude

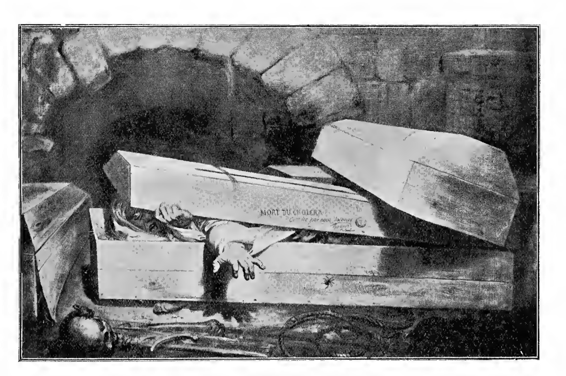
qu'elles avaient été enterrées vivantes ; la période de 1845 à 1861 fournit 76 de ces lamentables exemples. (V. *Gaz. hebd.*, 1869, 26 février, p. 144.)

Une observation de Rigaudeaux, l'une des plus authentiques, mérite de trouver sa place ici. En 1745, ce chirurgien fut appelé, à cinq heures du matin. pour accoucher une femme aux environs de Douai; il ne put s'y rendre qu'à huit heures. Lorsqu'il entra dans la maison, on lui dit que la malade était morte depuis deux heures, à la suite de convulsions et de lypothimies qui duraient depuis la veille ; elle était ensevelie. Rigaudeaux demande à la voir, et ne découvre aucun battement ni au pouls ni au cœur ; par un heureux pressentiment, il veut savoir quel était l'état du travail au moment de la mort, et, le trouvant très avancé, il déchire la poche des eaux et amène par les pieds un enfant qui ne donnait aucun signe de vie. Cependant, il engage les femmes présentes à le réchauffer, à le frictionner avec du vin chaud. Après trois heures de soins inutiles, ces femmes se disposent à l'ensevelir, quand tout à coup l'enfant se remue et crie avec force. Rigaudeaux veut visiter encore une fois la mère, qu'on avait ensevelie de nouveau, et la juge morte. Néanmoins, étonné de la flexibilité des membres après sept heures de mort présumée, il fait, mais vainement, des tentatives pour la ranimer, et repart pour Douai en recommandant de ne l'ensevelir que quand les membres auraient perdu leur souplesse. On continue donc de lui frapper dans les mains, de frotter les membres et le visage avec des essences et du vinaigre ; deux heures de ces soins ressuscitent la morte. La mère et l'enfant étaient pleins de vie en 1748. Toutefois la pauvre femme resta paralytique, sourde et presque muette.

Cette observation est-elle la seule de ce genre ? Non, certainement ; en 1843, le savant professeur d'Outrepont, ayant résolu, dans un cas de mort apparente chez une femme parvenue au terme de la grossesse, de recourir à l'hystérotomie, alla chercher les instruments convenables. Dans la demi-heure qui s'écoula avant son retour, la femme revint à la vie et accoucha naturellement.

Tallemant des Réaux rapporte l'histoire d'un gentilhomme des environs de Montpellier, dont on disait : « Le baron de Panat plus tôt mort que *nat*, » c'est-à-dire plus tôt mort que né. D'après ce chroniqueur, la mère de Panat, grosse d'environ neuf mois, s'étant étranglée en avalant un os, passa pour morte et fut enterrée comme telle. Une servante et un domestique l'ayant déterrée la nuit suivante, pour lui enlever des bagues qu'elle avait aux doigts, et l'ayant frappée dans le dos afin de se venger d'en avoir été maltraités, ces coups déterminèrent la brusque expulsion de l'os. Elle commença à respirer et, quelque temps après, elle accoucha d'un fils.

L'histoire de François de Civille, un brave gentilhomme normand, est presque fabuleuse. Il ne manquait jamais, dans les occasions importantes, d'ajouter à sa signature : *Trois fois enterré et trois fois, par la grâce de Dieu, ressuscité.* On rapporte qu'il vint au monde par l'opération pratiquée sur sa mère exhumée. Après une vie d'aventures, capitaine d'une compagnie de cent hommes dans la ville de Rouen, pendant le siège de cette place sous Charles IX, et grièvement blessé à la fin d'un assaut, il tomba du rempart dans le fossé. Quelques pionniers le dépouillent de ses vêtements, le mettent dans une fosse avec un autre mort et le recouvrent d'un peu de terre. Sept heures après, un domestique, rempli de sollicitude, va déterrer son maître pour lui



L'inhumation précipitée. (Musée Wiertz, de Bruxelles.

rendre plus convenablement les honneurs funèbres. En l'exhumant, il trouve quelques signes de vie et le porte dans sa maison, où Civille resta cinq jours entiers, privé de tout mouvement et de tout sentiment ; toutefois son corps était chaud. Rouen ayant été emporté d'assaut, les soldats qui devaient loger dans la maison où était Civille jettent ce corps inanimé par une fenêtre. Il tombe heureusement sur un amas de fumier, où il reste trois fois vingt-quatre heures couvert d'une simple chemise. Au bout de ce temps, Civille fut recueilli par un de ses parents et revint à la vie.

Si ce petit nombre de faits, — dit en terminant notre confrère, — dont il serait facile de grossir le chiffre, ne suffisait pas pour établir l'inexactitude des signes de mort, ils prouvent, du moins, combien l'erreur est facile, d'après un examen superficiel et sur les seules apparences.

L. R.

La beauté dans la mort (XII, 649). — En lisant votre toujours intéressante *Chronique*, je vois une petite confusion qu'a faite notre distingué confrère, M. Callamand. Suis-je importun en la rectifiant ?

A l'article « La Beauté dans la mort », oct. 1905, p. 649. vers la 40e ligne, il est fait allusion au fameux tableau de Juan de Valdes Leal, représentant, entre autres cadavres, celui d'un archevêque mangé par les vers et par une multitudes d'autres bêtes. Ce tableau, qui est à la fois du réalisme le plus saisissant et du « romantisme » le plus échevelé, est bien placé à la chapelle de la Caridad, immédiatement après l'entrée, à droite, mais non à la cathédrale de Séville. La cathédrale et la Caridad sont deux édifices tout à fait distincts. La Caridad est la chapelle de l'hôpital, vaste et riche comme une église paroissiale. Peut-être même en sert-elle, mais de cela je ne suis pas certain. Il y a une certaine distance entre la cathédrale et l hospice de la Caridad.

Comme nos confrères Callamand et Michaut paraissent se battre avec toute la farouche ardeur de don Miguel de Mañara, fondateur de la Caridad, ce dernier va évidemment faire tomber la Giralda de toute sa hauteur sur son adversaire, ce qui sera très fâcheux pour tout le monde.

A. Létienne.

La conservation des cadavres (XI, 716). — Je m'étonne que, dans l'article : *La conservation des cadavres*, paru dans la *Chronique médicale* du 1er novembre 1904, il ne soit pas fait mention du cimetière des Capucins à Rome, si visité des touristes.

Evidemment, c'est la répétition du cimetière de Palerme, mais il est plus connu que celui-ci.

Ignoreriez-vous celui de Rome ?

Dr Nocuaf.

— Dans la *Chronique*, j'ai lu avec intérêt votre article : *La conservation des cadavres.*

Vous n'avez pas signalé à Rome le cimetière des Capucins, dans l'église Sainte-Marie de la Conception dite des Capucins. Au lieu d'être disposé comme à Palerme, sous forme de couloir, ce sont des chapelles mortuaires disposées à côté l'une de l'autre. Avec des os

humains (des ossements de Capucins), l'artiste a dessiné des rosaces, des décors, des bas-reliefs, des lustres, etc.

Les cadavres momifiés des Capucins sont recouverts de leur robe, leur capuchon sur la tête, et disposés dans différentes attitudes : l'un semble lire un livre; un autre paraît méditer ; un troisième a l'apparence du sommeil, etc.

La figure est la seule partie visible : la peau y est conservée, mais parcheminée ; la barbe et les cheveux y sont encore adhérents.

A Rome, le sous-sol est formé de pouzzolane, sorte de terre rouge violette, friable, poreuse, absorbante.

Les cadavres sont, comme à Palerme, momifiés; c'est pourquoi, dans les catacombes de Rome, creusées au milieu d'un bloc de pouzzolane, on a retrouvé des corps de martyrs des premiers temps du christianisme, dans un état parfait de conservation.

Le cimetière des Capucins de Rome est très connu : les photographies, les cartes postales (j'en possède une représentant deux faces d'une chapelle mortuaire) l'ont vulgarisé.

C'est un spectacle macabre, mais véritablement artistique.

A Pise, dans le Campo Santo, on prétend (sans preuves, d'ailleurs) que les corps inhumés se conservent avec l'apparence de la vie, et ceci, parce que l'archevêque Ubaldo de Lanfranchi, qui fonda ce cimetière, fit venir, après la peste, de la Terre sainte, 53 galeries de terre du Mont-Calvaire, pour enterrer les morts. Ce serait alors du miracle ; peut-être y a-t-il un phénomène analogue aux terres momifiantes ; ou peut-être est-ce une histoire qu'on se transmet, sans jamais l'avoir vérifiée, de crainte d'un sacrilège, sans doute.

D[r] P. Noury (Rouen).

— Le « Musée de squelettes de Palerme », que j'ai visité il y a quelques années, contient des cadavres dont la conservation n'est pas due à certaines propriétés du sol, mais est voulue.

Je vous envoie ci-inclus un passage d'un de mes ouvrages, passage se rapportant à cette curiosité; si vous pensez que cela puisse intéresser vos lecteurs. C'était une sorte de cimetière public et il n'était pas réservé seulement aux moines. Cela est vrai pour les cryptes de Malte, dont je parle dans le même ouvrage.

J'ai vu dans le Sahara (et j'en parle dans un autre de mes ouvrages : *L'Algérie qui s'en va*) le cadavre d'un individu mort de soif (pensions-nous) et momifié comme vous le dites.

Habité par une trentaine de moines, le couvent des Capucins est, en apparence, un monastère quelconque... Nous traversons une cour, nous suivons un couloir voûté, nous passons devant un petit cimetière endormi au soleil et, par un large escalier, nous descendons dans une crypte. Horreur abominable ! Hideuses cependant, les catacombes de Paris sont des allées fleuries de roses comparées aux souterrains de cauchemar qui s'ouvrent devant nous.

Figurez-vous, faiblement éclairée par la clarté livide de quelques soupiraux, une galerie voûtée longue d'une centaine de mètres, large de six à sept, et à laquelle sont perpendiculaires une demi-douzaine de corridors semblables et réunis les uns aux autres par des passages plus étroits. Rangez, dans l'axe de ces avenues funéraires, une double ligne de cercueils superposés sur quatre ou cinq rangs, entassez-en au pied de leurs parois, et divisez-les ainsi en de longues allées bordées, à droite et à gauche, de ces coffres funèbres, fermés, sur leur côté libre, par une vitre ou par un simple grillage laissant apercevoir, rigides et affreuses, les momies qui y sont enfermées. Au-dessus de ces sarcophages grossiers, le long des murs tantôt pleins et tantôt excavés de niches peu profondes, accrochés côte à côte, par une corde qui leur serre le ventre, des moines habillés de bure ; des prêtres en surplis et le bonnet carré enfoncé de travers ; des cadavres épouvantables, racornis, desséchés, engainés dans un

fourreau de toile grise ou noire, d'où sortent des mains qui se crispent, d'où se dégagent étranglées, des têtes d'acajou vermoulu, coiffées d'un capuchon ou d'un bonnet poudreux. Et vous n'aurez qu'une faible idée du spectacle macabre. horrible, repoussant, qui, un instant, fait hésiter nos pas au seuil de ce dortoir où nul ne se réveille plus, de ce monde effarant, de ce peuple de spectres Et ils sont là des centaines et des centaines, dix mille, dit le moine qui descend avec nous .. Suivons-le.

Dans les cercueils garnis de plaques qui. sous les mots ironiques : « Ici repose en paix », portent des noms et des dates récentes, sont couchés, leur peau de parchemin se moulant sur les os qui la percent, des cadavres presque réduits à l'état de squelettes, habillés, fagotés de vêtements passés et de linges jaunis ; des bourgeois en robe de chambre et en calotte grecque ; des ouvriers en veste du dimanche ; de pauvres femmes en robes aux plis droits et en coiffes brodées d'où s'échappent de longues mèches de cheveux ; des enfants qui ont l'air de singes empaillés ; des jeunes filles couronnées de cuivre, une palme de fer-blanc à la main. Et, rapprochement d'une philosophie involontaire mais étrangement éloquente, des photographies qui sourient, épinglées à leur grille, nous montrent ce qu'étaient dans la vie ces choses monstrueuses, ce qu'un jour nous serons. *Hodiè mihi, cras tibi.*

Et, au-dessus, collés à la murailles ou déjetés, courbés en avant. s'inclinant comme pour voir les autres, comme pour nous parler et nous tendre leur main osseuse, les morts pendus baissent vers nous leur tête dévastée, leur visage de bois tantôt horriblement bouffi, tantôt décharné, grimaçant, la mâchoire tombante, les orbites vidées. Celui-ci découvre des os desséchés dans une peau jaunâtre qui, mangée par les mites, se détache en lambeaux filandreux, pareils à des paquets d'étoupe ; celui-là emprunte une vie fantasmagorique aux yeux d'émail qu'on lui a mis ; cet autre ouvre une large bouche grimaçante, édentée. tordue dans sa figure noire, sur laquelle, courte et grise, une barbe poudreuse met une moisissure... Des souffles d'outre-tombe semblent passer dans ce royaume de l'éternel silence ; un grincement nous fait courir un frisson entre les épaules.

— C'est la brise par un soupirail, c'est un rat qui travaille, dit notre moine en souriant.

Un bruit plus fort interrompt notre marche incertaine.

— C'est un débris qui tombe, un ossement qui roule.

Hallucination aidée par des jeux de lumière, on croit voir s'agiter des ombres ou ricaner les crânes et, devant ces loques qui ont vécu, ces guenilles qui ont senti et qui ont aimé, devant ces formes qu'on ne veut trouver que grotesques, on s'efforce de plaisanter, comme pour se donner du courage... Non, on ne rit que d'un rire nerveux et faux, des nausées soulèvent le cœur, une angoisse poignante oppresse la poitrine, une sueur humecte les tempes et on éprouve un irrésistible besoin de sortir de ces lieux de terreur ; de respirer ailleurs que dans cet air alourdi de sépulcre, que dans ces poussières de morts ; de s'en aller bien loin et de boire à longs traits quelque chose de froid.

Ces galeries ne sont pourtant qu'une sorte de cimetière. Jusqu'en 1880, quand un Palermitain venait à mourir, on l'apportait ici et, si sa famille s'engageait à payer pour lui, il était, pour un an, déposé sur les grilles de l'*escoulatojo* (de l'*écouloir*), salle souterraine d'où ses liquides s'écoulaient dans les puits où,mis comme des bêtes portées à la voirie, on jetait les restes des pauvres. Encore revêtu de sa peau, muni de ses tendons, de ses ligaments et de ses muscles, il allait ensuite à l'*assecatojo* (au *séchoir*), niches basses, ouvertes autour d'une cour chauffée par le soleil. Au bout de six mois, enfin, un ignoble préparateur le tirait de ces sortes d'étuves, lui rattachait les ossements tombés, lui hourrait le ventre de paille, lui mettait des bas et des gants à demi pleins d'étoupe et, mannequin affreux, le rendait à sa famille qui le coiffait, l'habillait et le déposait dans un cercueil à jour, ou le pendait au mur. Et, chaque année, le jour des Trépassés, les parents reviennent encore illuminer cette nécropole, ouvrir les bières, y remuer leurs morts et entretenir leur toilette.

(Extrait de *Autour de la Méditerranée*, t. VI ; *De Vintimille à Venise.*)

D[r] Bernard (de Cannes).

Macabée ou Macchabée ? (XI,105.) — L'étymologie du nom historique, d'ailleurs trés incertaiue, u'a aucun rapport avec le sens du mot vulgaire actuel.

Les malheurs de la famille de Judas, si éprouvée par la mort violente, et particuliérement le supplice des sept fréres, de leur pére et de leur mère, ont depuis longtemps fait de *Macchabée* un synonyme de cadavre. L'ignorance fit de macchabée *macabré* et *macabre.* On disait *Judas Macabré ; danse macabre*, pour danse des morts. A des fêtes nocturnes s'exécutait la danse des macchabées (*chorea machabœorum*).

D'où aujourd'hui l'application, par les mariniers, du nom de *macchabée* aux cadavres des noyés, et par les étudiants à ceux de l'amphithéâtre. Chrysippus.

Tribune de la " Chronique "

La déchéance des voix au Conservatoire.

Je viens de lire avec intérêt, dans la *Chronique* du 1er octobre, une réponse de M. le professeur Isnardon, relative aux méthodes de chant. Il s'agit, si j'ai bien compris, de l'utilisation et du développement du type de respiration dite *diaphragmatique* (qui serait plus particulièrement favorable au chanteur).

Peut-on développer spécialement ce type, et, dans ce cas, y aurait-il avantage ? Je ne le crois pas.

L'inspiration ne comprend pas uniquement (surtout dans le chant) le jeu de piston du diaphragme, mais est complétée par la bascule de toutes les côtes. La mobilité des côtes ne peut qu'augmenter (logiquement du moins) la valeur de l'acte respiratoire.

Mais vous ne pouvez développer telle zone de l'appareil respiratoire au détriment d'une autre ; en voici les raisons physiologiques :

C'est une erreur de croire que les exercices physiques (dont le chant constitue un chapitre) développent le poumon en augmentant la puissance de ses muscles respirateurs (diaphragme et autres) ; ce n'est pas le poumon qui suit son enveloppe extérieure, mais bien cette enveloppe qui suit le poumon : ne l'oublions pas.

A l'appui, je résumerai très brièvement des observations consciencieuses et multipliées concernant le développement respiratoire, faites sur des sujets de choix à l'école de Joinville, avec des appareils que le professeur Marey avait eu l'obligeance de me confier.

Il résulte de ces expériences que :

Les diamètres *absolus* du thorax ne sont pas modifiés sensiblement ; ce qui a été nettement modifié, c'est l'amplitude de la course respiratoire et le ralentissement des mouvements thoraciques.

Et, chose qui paraît contradictoire, il n'existe aucun rapport entre le périmètre thoracique et cette amplitude augmentée de la course thoracique d'une part, et la *capacité vitale* (quantité d'air respiré), d'autre part.

Et pourtant, il y a forte bonification de l'acte respiratoire.

Or, si cette bonification n'est le résultat ni du développement des muscles respirateurs, ni de l'amplification de la course des divers diamètres thoraciques (puisque dans ces deux cas il devrait y avoir logiquement augmentation de la capacité vitale, ce qui n'est pas), il faut conclure qu'elle est le résultat de l'organe respirateur lui-même, du poumon, qui accomplit un travail chimique plus parfait (le ralentissement des mouvements thoraciques, signalé plus haut, vient nettement à l'appui de cette thèse).

Or, ce travail de bonification du poumon ne peut évidemment agir que sur l'ensemble de l'organe. Voilà pourquoi je refuse toute valeur à une méthode ayant la prétention de développer *seulement* tel mode respiratoire.

Autrement dit, les trois types respiratoires classiques ne traduisent que le jeu extérieur de l'enveloppe et non le travail du contenu. On fait ici même erreur que dans l'ancienne méthode de Gall, qui prétendait déduire de la conformation extérieure du crâne celle du cerveau. Il n'y

a aucune raison pour que le chanteur qui possède un type respiratoire costal supérieur, soit inférieur à son collègue type diaphragmatique.

La respiration est une fonction naturelle, qui se développe comme elle doit et comme elle veut, selon qu'on la travaille plus ou moins. Si vous pouvez soutenir un exercice prolongé de chant, ce n'est pas à la faveur d'un type spécial de respiration, mais grâce à la valeur de tout l'organe ; et quand on croit apprendre à un élève à chanter mieux par telle ou telle méthode, on lui fait faire simplement une gymnastique généralisée, et non localisée, de son organe respiratoire.

Par contre, cette discussion (purement technique alors) serait justifiée, s'il s'agissait de la façon de *débiter* son vent : ceci, oui, est un travail musculaire, raisonné et tout d'éducation, mais qui n'a rien à voir avec la *respiration diaphragmatique proprement dite*, acte essentiellement physiologique, et au-dessus de toute didactique.

Docteur L. Roblot (Charenton).

*
* *

Malgré la grande autorité de M. Isnardon en matière d'enseignement vocal et de M. Bonnier en matière de laryngologie, permettez-moi d'intervenir dans le débat au sujet de la respiration dans le chant et de la déchéance des voix sous l'influence de l'enseignement dit officiel.

Je suis chanteur assez expérimenté et j'ai assez longtemps fréquenté certaines classes du Conservatoire, pour avoir fait sur ce sujet quelques remarques utiles. Je pense donc, à l'encontre de M. Bonnier, qu'on doit respirer en chantant aussi bien avec son diaphragme qu'avec les autres muscles inspirateurs. En un mot, l'on doit faire appel à tous ses moyens respiratoires, si l'on veut émettre le son avec toute la sûreté et la justesse voulues, la force et la douceur nécessaires, ou poursuivre une vocalise avec aisance et souplesse. L'usage du diaphragme, qui ne fait peut-être pas autant qu'il en a l'air en effet, a du moins l'avantage de forcer le chanteur à remplir la base du poumon, tandis que s'il s'ingénie à développer surtout les parties hautes de la poitrine, la respiration prend le type costo-supérieur, qui est certainement une mauvaise respiration vocale. Je n'attache d'ailleurs aucune importance au refoulement des viscères abdominaux ou à la congestion du petit bassin par l'effort diaphragmatique. Cela est largement compensé par le mouvement expiratoire et l'activité circulatoire qui accompagne l'exercice bien compris du chant.

Quant à la décadence des voix au Conservatoire, elle tient, sans parler de l'émission si souvent défectueuse, à un certain nombre de causes dont, à mon avis, la plus importante est certainement le surmenage.

Il est un travers commun à presque tous les élèves et à quelques professeurs, c'est de n'avoir qu'un objectif : l'Opéra. Or, comme pour y arriver et surtout pour s'y maintenir, il faut avoir « du tube », ainsi qu'on dit en argot conservatoiresque, chacun pousse sa voix le plus qu'il peut, cherche à faire le plus de bruit possible et surtout plus de bruit que ses voisins. Le résultat, pour la plupart, ne se fait pas attendre. Ajoutez à cela la manie qu'ont les barytons de devenir ténors, et les basses de chanter les barytons, vous pourrez juger du degré de surmenage auquel on arrive et de la déchéance vocale qui s'ensuit. Pour peu que l'on soit entré avec des queues de cornet, un cavum encore légèrement adénoïdien, quelques granulations pharyngées ou des

amygdales trop grosses ou cryptiques, le larynx est vite hors de service, ou tout au moins hors du service qu'on lui demandait.

Pardon de m'être peut-être laissé entraîner hors de la question ; mais, comme le faisait remarquer justement M. Bonnier, toutes ces choses ne sont pas indifférentes à la médecine.

Votre tout dévoué,
Dr Coville (Orléans).

Le baiser est-il un agent de contamination ?

Une entité qui a été fort malmenée au Congrès de la tuberculose, c'est le baiser. « Si nous voyons, a-t-on dit, des lupus sur tant de joues, au voisinage de tant de lèvres, c'est qu'on donne aux enfants la détestable habitude de s'embrasser : ils se passent leur mal, et les grandes personnes viennent encore renchérir, et les embrassent et les contagionnent sans rime ni raison ».

— « Bravo, ont ajouté les syphiligraphes ; faites la guerre au baiser, il est la cause de tant de syphilis » !

Tout ceci est fort bien ; et si vraiment cette pathogénie est exacte, applaudissons à cette courageuse croisade.

Mais cette hypothèse du baiser contaminateur a-t-elle été suffisamment vérifiée ?

D'abord le lupus est beaucoup plus souvent localisé au nez qu'aux lèvres ou aux joues ; je sais bien que c'est dans le voisinage, mais cependant il y a déjà là motif suffisant pour un doute scientifique.

Et justement il nous est possible de dissiper ce doute par la vérification suivante :

Si c'est en s'embrassant qu'on se contagionne, dans les pays où l'on ne s'embrasse pas on ne se contagionnera pas, ou tout au moins pas avec les mêmes localisations et la même fréquence.

Or, il existe précisément des pays où l'on ne s'embrasse pas : la Chine et le Japon. Si extraordinaire que nous paraisse la chose, à nous braves Occidentaux embrasseurs, elle est un fait bien constaté et établi.

Les médecins japonais vont pouvoir nous donner la réponse.

Si, chez eux, le lupus des lèvres et des joues existe dans des proportions bien inférieures, très bien ! nous croirons les échanges de baisers pernicieux. Mais si la proportion de cette localisation tuberculeuse est voisine de la nôtre, n'allons pas déranger une habitude fort ancienne, fortement ancrée et terriblement dure à faire disparaître.

On peut bien attendre ce supplément d'information. Eviter le risque d'une erreur vaut bien qu'on s'accorde ce délai.

Allons-nous, sans plus ample informer, ajouter à la parole de l'Evangile : « Aimez-vous les uns les autres », mais ne vous embrassez pas ! Allons-nous semer la défiance ?

Non, nous nous mettrons en rapport avec les confrères du Japon et nous chercherons sérieusement à faire la contre-épreuve de notre hypothèse.

Il serait dommage, en vérité, qu'on ne puisse plus chanter :

Un baiser est bien douce chose...

Dr Terrier,
7, rue Lafayette.

Chronique Bibliographique

Charles MAURRAS, *L'Avenir de l'Intelligence.* Paris, Albert Fontemoing, éditeur, 4, rue Le Goff. Collection « Minerva ».

« Les idées sont eucore des forces par elles-mêmes. Mais dans vingt aus ? Mais dans trente ans ? » Les représentants de l'Intelligence sont aujourd'hui non seulement décorés et glorifiés ; mais encore — au moins à peu de chose près — les véritables gouvernants ; ainsi pense-t-on volontiers. Mais M. Charles Maurras ne se laisse point prendre aux apparences et il découvre des symptômes alarmants pour l'Avenir de l'Intelligence dans l'évolution de la littérature vers le romantisme et l'impressionnisme, dans la moindre faveur que le public riche et lettré prodigue à la lecture.

Quelle est l'influence de l'écrivain ? En vivant de sa plume, acquiert-il l'indépendance ? N'est-ce pas plutôt une cause d'avilissement ? Au lieu de littérature lucrative, ne convient-il pas mieux de dire littérature industrielle ? Et cependant, quelle petite industrie ! Aujourd'hui où l'or seul règne, où l'or asservit les intelligences, comment les littérateurs dirigeront-ils l'opinion publique ? Ne sont-ils point nombreux ceux qui ont commis des erreurs, peut-être encouru des responsabilités, en menant certaines campagnes de presse, « contre l'intérêt national, quand l'or étranger le voulait » ? Faut il donc que « littérature » devienne « synonyme d'ignominie », et est-il vrai que, dans un avenir prochain, « les places, les succès ou la gloire récompenseront la souplesse de l'histrion » ? Ses inquiétudes, M. Maurras nous les fait partager, et, quoique le tableau soit bien noir, nous voulons espérer que l'Intelligence nationale aura au moins « la réaction du désespoir ».

Ceci n'est que la première moitié de l'ouvrage ; la seconde partie est constituée par un résumé du positivisme, des études sur le romantisme féminin, et un chapitre « Mademoiselle Monk », qui montre que, dans la suite des événements, tout l'art de l'homme d'action consiste à utiliser les fortunes heureuses.

Envisager l'avenir de l'Intelligence paraissait à beaucoup de gens inutile ou absurde ; inutile pour certains, parce qu'il faut se contenter du présent, et que l'intelligence n'a pas d'avenir ; absurde pour d'autres, parce que cet avenir tend nécessairement vers le mieux. C'est pour avoir, grâce à une profonde psychologie, été d'un avis contraire, que M. Charles Maurras a fait — outre une belle œuvre — une œuvre courageuse et utile.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la Revue biblio-critique et l'Index bibliographique à un prochain numéro.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr CABANÈS.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE — N° 22 — 15 Novembre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

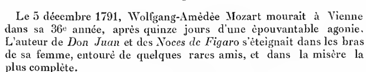
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

La Médecine dans l'Histoire

A quelle maladie a succombé Mozart?

par M. le Dr J. Barraud (1).

I



Le 5 décembre 1791, Wolfgang-Amédée Mozart mourait à Vienne dans sa 36e année, après quinze jours d'une épouvantable agonie. L'auteur de *Don Juan* et des *Noces de Figaro* s'éteignait dans les bras de sa femme, entouré de quelques rares amis, et dans la misère la plus complète.

Quelque temps avant sa mort, Mozart croyait fermement qu'il mourait empoisonné. « Ecoute-moi, disait-il à sa femme, Constance Weber, j'en suis sûr maintenant et je n'ai plus aucun doute, une main perfide m'a versé le poison. » Cette obsession n'était que le rêve d'une imagination en délire; et dans ses derniers moments, Mozart finit par déclarer que ses idées d'empoisonnement étaient des fantômes de son esprit.

Malheureusement le bruit de cet attentat s'était déjà répandu dans Vienne et avait rencontré plus de croyants que d'incrédules. Mozart avait été toute sa vie en lutte contre un si grand nombre de rivaux, que tout le monde crut qu'il mourait victime de leur jalousie. Longtemps après sa mort, cette version subsista; les journaux en parlèrent, allèrent jusqu'à désigner les coupables et soutinrent que l'assassin de Mozart était son rival le plus acharné, celui qui avait monté si haineusement la cabale contre les *Noces de Figaro* : le grand musicien Salieri.

Ce compositeur avait, en effet, laissé échapper une phrase imprudente : « Si cet homme avait vécu, on ne nous eût plus donné bientôt un morceau de pain de nos ouvrages. » Pourtant Salieri n'avait rien à craindre de Mozart, et le vieil adage *is fecit cui prodest* aurait dû suffire pour faire tomber d'un seul coup cette accusation. Maître de la Chapelle impériale, l'homme qui voyait ses opéras, *Les Danaïdes* et *Tarare*, empêcher au théâtre de Vienne les représentations de *Don Juan*, n'avait guère à redouter ce pauvre Mozart qui, comme tous les vrais génies, comme après lui Beethoven, en était réduit à

(1) Ce chapitre fait partie d'un volume de notre collaborateur qui promet d'être fort intéressant. L'ouvrage de notre confrère doit bientôt paraître, sous ce titre suggestif : *Promenades d'un médecin à travers l'histoire*.

postuler des places gratuites auprès de la municipalité de Vienne, et à lasser par de trop fréquents emprunts son bienfaiteur Puchberg.

Salieri repoussa cette abominable accusation avec une juste et légitime horreur, et protesta par sa présence à l'enterrement de Mozart contre les calomnies dont on l'accablait, calomnies qui tourmentèrent néanmoins ses derniers jours et lui firent expier bien durement les intrigues misérables qu'il avait ourdies contre l'auteur de *Don Juan*.

II

Il faut écarter également l'étrange diagnostic que l'on trouve dans les actes de décès de Mozart.

Le 5 décembre, le sieur Wolfgang-Amédée Mozart, maître de chapelle, compositeur de la Chambre impériale et royale, demeurant au Petit-Kaiserhaus, n° 970, dans la Rauhensteingasse, est décédé à la suite d'une fièvre cérébrale *à l'âge de 36 ans*.

Ce même diagnostic se retrouve dans cette note des registres de la cathédrale de Saint-Etienne, donnant le détail des frais des funérailles du grand homme :

6 décembre 1791. — *Le sieur Wolfgang-Amédée Mozart, maître de chapelle, compositeur impérial et royal, demeurant Rauhensteingasse, dans le Petit-Kaiserhaus n° 970*, mort d'une fièvre cérébrale *à l'âge de 36 ans. — Enterré au cimetière de Saint-Marx. — 3e classe. — 8 florins 36 kreutzers. — Corbillard 3 florins*.

Ce deuxième libellé a certainement été copié sur le certificat de l'état civil. Mais qui a pu dicter au scribe de l'état civil de Vienne un si étrange diagnostic ? Il faut peut-être voir là un diagnostic quelconque, mis au hasard de la plume, pour ne pas inscrire le motif que l'on croyait vrai alors et qui se disait partout : l'empoisonnement.

Aujourd'hui, si l'on ouvre une biographie quelconque de Mozart, ou si l'on feuillette un dictionnaire, à son nom on lit invariablement ces mots : Mozart, mort à 36 ans, miné par la *phtisie*.

D'où vient donc cette idée de tuberculose? Existe-t-il dans la vie de Mozart quelque chose qui puisse faire croire à de la tuberculose ; et celui qui avait, il est vrai, si peu le temps de se plaindre, et qui garda toujours dans ses plus grands malheurs une force de caractère inouïe et une gaîté communicative, a-t-il accusé quelquefois des symptômes qui pourraient faire croire à de la tuberculose ? Nous ne le pensons pas, et c'est ce que nous allons nous efforcer de prouver.

Examinons donc la vie de Mozart au point de vue pathologique.

III

Mozart descendait d'une famille d'artisans fixés depuis longtemps dans la ville d'Augsbourg et exerçant de père en fils la profession de relieur.

Son grand-père, Jean-Georges Mozart, eut cinq enfants, qui vécurent tous longtemps, faisant souche et dont les descendants vivent encore à Augsbourg.

Le plus jeune de ces cinq enfants, Léopold, le père de Mozart, figure extrêmement intéressante et curieuse, est le type parfait de toute cette famille de gens honnêtes, solidement bâtis, resplendissant de santé, aux goûts simples, à la vie régulière, d'une piété ardente et d'une sobriété... toute luthérienne. Malgré une vie très fatigante et

presque nomade pendant la jeunesse de ses enfants, malgré un travail continuel, des charges de famille énormes et une situation de fortune extrêmement précaire la charge de musicien de la Chapelle du prince-évêque de Salzbourg rapportant peu), Léopold Mozart vécut jusqu'à plus de 70 ans, et sa première maladie fut celle qui l'emporta, le 28 mai 1787.

Il avait épousé, en 1747, Anne-Marie Pertlin, fille de l économe d'un hospice de Salzbourg, brave et digne femme, d'une grande beauté, mais dont la santé ne semble pas en rapport avec celle de son mari. En effet, sur sept enfants que la mère de Mozart met au monde, cinq meurent avant d'atteindre leurs six mois. Seuls, une fille Marianne, et un fils, Wolfgang, se cramponnent solidement à la vie. Et encore Wolfgang, en naissant, le 27 janvier 1756, faillit-il coûter la vie à sa mère.

Pourquoi et de quoi sont morts ces cinq enfants ? Mystère ! Victor Wilder, le meilleur biographe de Mozart, s'exprime ainsi : « On eût dit que la nature, pour former une intelligence si rare et si merveilleuse, eût besoin de s'y reprendre à plusieurs fois et brisât de dépit ses modèles avortés » Il est vrai que le seul modèle que la nature ait conservé, avec celui de Wolfgang, était sa sœur Marianne, et franchement, la sœur devait devenir digne de son frère. Nous croyons plutôt qu'il faut incriminer la santé de la mère pour expliquer la disparition hâtive de ces cinq enfants.

Malheureusement nous ne savons pas grand chose sur la maladie dont fut atteinte la mère de Mozart. Après un premier voyage à Vienne, où elle accompagne son mari et ses enfants en 1761, un voyage à Paris et à Londres en 1763, et un second voyage à Vienne en 1767, elle est obligée de rester à Salzbourg, pendant que son mari et son fils font une tournée triomphale en Italie, les privant ainsi de la présence de la jeune Marianne, qui pourtant tenait bien sa place et jouait admirablement du clavecin.

Dix ans plus tard, en 1777, Mozart veut partir pour Munich, Augsbourg, Mannheim et Paris. Mais comme le prince menace de retrancher le traitement du père Mozart, si celui-ci s'absente encore, c'est la mère qui est obligée d'accompagner son enfant. La séparation fut cruelle. Le malheureux père, connaissant la santé de sa femme, avait probablement un pressentiment; une voix secrète lui criait qu'il ne reverrait plus sa compagne dévouée.

Paris devait, en effet, être funeste à la mère de Mozart. Elle s'installa dans une petite chambre sombre et sans air de la rue du Gros-Chenet et y resta enfermée, pendant que son fils battait le pavé toute la journée pour donner des leçons. Nous laissons ici la parole à Victor Wilder :

« Elle s'était toujours fait remarquer par un peu d'embonpoint, que l'âge et la vie sédentaire avaient encore développé. Cette opulence de formes lui alourdissait le sang et la rendait sujette à de petites attaques, qu'elle combattait par des saignées assez fréquentes et des remèdes de bonne femme. Dans une rue mal aérée, dans une chambre étroite et malsaine, sans exercice et sans distractions, ces dispositions fâcheuses ne pouvaient que s'accentuer... Vers le milieu du mois de juin, par une température sénégalienne, à laquelle son tempérament était peu fait, elle ressentit les premiers symptômes de son mal ordinaire. Le 19, elle fut obligée de se mettre au lit. Le lendemain elle se plaignit de frissons, eut recours à sa pharmacie de famille, se fit saigner par un *frater*, mais refusa obstinément de voir un médecin. Elle n'avait pas confiance dans la Faculté française. »

Wolfgang ne tarde pas à découvrir un praticien allemand, dont la nationalité est authentique, mais dont le savoir est bien au-dessous de cette Faculté française que la malade dédaignait. Le praticien se contenta de hocher la tête, et comme la malade se plaignait d'une soif intolérable, il lui prescrivit de la rhubarbe et du vin. Wolfgang s'inquiète et fait observer que le vin échauffe. Le docteur lui répond vertement que le vin fortifie et que l eau seule échauffe le sang.

Enfin, malgré les soins d'un autre docteur envoyé par Grimm, la femme du maître de chapelle de Salzbourg s'éteint doucement dans les bras de son fils, le 3 juillet 1778, à l'âge de cinquante-sept ans. Attaque ? Maladie de cœur ? Nous n'osons rien préciser, mais nous opinons pour une maladie de cœur.

Un mot maintenant sur la sœur de Mozart. Peu de choses à en dire : malgré une fièvre typhoïde en 1765, la petite vérole en 1767 et une anémie assez grave en 1780 à la suite de chagrins intimes, Marianne Mozart se maria en 1785 au baron de Sonnenbourg ; elle vécut octogénaire ; elle mourut à Salzbourg, le 29 octobre 1829

Donc, au point de vue de l'hérédité, Mozart n'a pas de tuberculeux dans sa famille. Tous ses parents ou ses ancêtres sont de forte constitution ; seule, sa mère, en le mettant au monde, avait pu faire de lui un candidat à la tuberculose.

IV

Abordons maintenant l'observation personnelle de Mozart et voyons si, dès son jeune âge, il était réellement prédisposé à la phtisie

Quand on se rappelle l'étonnante précocité de Mozart ; quand on songe qu'il jouait du claveciu à trois ans, accompagnait des quatuors et composait des concertos à cinq ans ; qu il entreprit sa première tournée de concerts à Vienne à 6 ans, on est tenté de croire que son organisme n'était qu'un cerveau sur un corps frêle, chétif, souffreteux. Il n'en est rien et l'on peut facilement s'en rendre compte, en contemplant le premier portrait de Mozart fait à Vienne en 1762 et actuellement au Mozarteum de Salzbourg. Dans ce portrait, Mozart a 6 ans ; il est un peu petit, fluet, mais bien découplé, bien cambré ; les joues sont grosses et rouges, les yeux éveillés, et tout son être respire la santé.

Le seul point noir à cet âge, c'est qu'il est extrêmement nerveux. Certaines sensations, désagréables pour les autres, sont pour lui de véritables douleurs. A l'âge de 10 ans, il suffisait de lui montrer une trompette pour le mettre en fuite. Son père espéra qu'il lui serait facile de corriger cette terreur enfantine. Un jour il voulut le tenter ; mais à la première explosion de ces notes stridentes, l'enfant s'évanouit. Peu s'en fallut qu'il ne fût pris de convulsions.

Voici maintenant une preuve que Mozart avait tout jeune une bonne constitution : c'est que, coup sur coup, dans sa jeunesse, malgré les énormes fatigues que lui infligent ses voyages et ses travaux, il contracte plusieurs maladies graves dont il se remet très vite.

C'est à Vienne, à la fin de l'année 1762, qu'il est assailli, à l'âge de six ans, par la fièvre scarlatine. Il est sérieusement atteint, et un mois et demi après, il joue à Presbourg chez des magnats hongrois. A Lille, en juillet 1765, à l'âge de 9 ans, il contracte une « fièvre mortelle », très probablement une fièvre typhoïde, suivie d'une rechute, un mois après, à Amsterdam ; et pendant sa convalescence, il compose

des symphonies, six sonates, et plusieurs autres pièces, qu'il fait exécuter aussitôt remis.

En octobre 1767, Mozart a onze ans ; il est à Vienne pendant qu'y sévit une épidémie de petite vérole. Il contracte cette affection, est très fortement atteint, reste neuf jours aveugle, et, le 1er janvier 1768, il est guéri et accepte de l'empereur l'offre de composer un opéra.

En octobre 1771, il est de retour à Salzbourg, pour l installation du nouveau souverain Jérôme-Joseph-François de Paule, comte de Colleredo. A 15 ans, Mozart contracte encore une maladie dont nous ignorons la nature ; ce qui ne l'empêche pas de composer un opéra pour les fêtes, *Le songe de Scipion*, sa superbe litanie du *Venerabili*, et d'être à Milan le 4 novembre pour mettre en scène *Lucio Silla*.

Ces maladies contractées presque coup sur coup et dont il se remet si facilement ne sont-elles pas la preuve d'une solide constitution ?

Mais continuons son observation. De 1771 à 1782, époque de son mariage, Mozart n'est que deux fois souffrant. En 1781, il est à Munich, en train de monter *Idoménée, roi de Crète*. Là il souffre d'un catarrhe opiniâtre, seule affection, de toutes celles qu'il a eues, qui puisse faire soupçonner un poumon peut-être atteint. Mais auparavant, en 1778, il garde le lit pendant quelques jours avec une forte fièvre, à la suite d'une peine de cœur.

Qu'on nous permette ici une parenthèse. Mozart est le type de l'amoureux parfait ; non pas le libertin qui cueille des roses à tous les buissons qu'il rencontre sur sa route ; mais un amoureux sincère, plutôt platonique, mais fidèle, un digne frère de Werther. Il faut rejeter toutes les accusations de libertinage que l'on a prêtées à Mozart dans sa vie, soit avec ses élèves, soit avec des actrices ; ce ne sont que calomnies lancées contre lui par la cabale. Mozart a aimé trois fois dans sa vie, mais trois fois sincèrement, et pour ainsi dire... *crescendo*.

Son premier amour date de 1771. Il avait 15 ans. Son cœur, comme son génie, était précoce. Son idole avait dix ans de plus que lui, elle était fiancée, et son mariage, aussi bien que le retour de Mozart en Italie, « coupa dans la racine cette première fleur d'une âme tendre et passionnée ».

En 1778 ce fut plus sérieux. Il avait alors 22 ans et il aimait passionnément Aloyse Weber, la fille d'un copiste de Mannheim, très bonne cantatrice, qui devait plus tard se faire actrice et épouser le comédien Lange. Mozart, obéissant à son père, dut quitter Mannheim pour Paris, et au moment de la séparation, il tomba assez sérieusement malade.

Son troisième amour fut celui qu'il éprouva pour sa propre femme, Constance Weber, la sœur de son infidèle Aloyse. Son mariage fut un véritable roman, et pendant les neuf ans qu'il vécut ensuite, son amour ne s affaiblit pas un seul instant.

D'ailleurs, Mozart était arrivé vierge au mariage : « La nature parle en moi (dit-il dans une lettre datée du 15 décembre 1781, écrite pour obtenir l'autorisation paternelle), aussi haut que dans tout autre et peut être même avec plus de force que dans quelque rustre épais et grossier. Cependant il m'est impossible de régler ma conduite sur celle des jeunes gens de mon âge D'un côté j'ai l'esprit trop sincèrement religieux, j'ai trop d'honnêteté, trop d'amour du prochain pour me résoudre à tromper quelque innocente créature. D'un autre côté, ma santé m'est infiniment trop précieuse pour que je la hasarde dans un

commerce équivoque. Aussi puis-je jurer devant Dieu que jusqu'à ce jour je n'ai eu à me reprocher aucune défaillance »

Or, Mozart avait 26 ans, et il avait toujours vécu dans un monde libre. au milieu des séductions et des mœurs faciles du théâtre. Ses historiens veulent voir là une preuve de la pureté morale de l'homme. Sans vouloir ternir en rien la brillante étoile de notre héros, nous préférons y voir une preuve de l influence anaphrodisiaque d'un travail exagéré.

V

Nous sommes arrivés à l'époque du mariage de Mozart. Notre héros a 26 ans et nous avons vu que jusqu'ici, ni dans ses antécédents héréditaires, ni dans sa vie pathologique, il n'y avait aucun symptôme qui puisse révéler une tuberculose au début. Mozart a été malade, souvent même, mais toujours ou presque toujours il a été atteint d'affections spéciales : scarlatine, petite vérole, etc.

Au moment où notre héros vient d'entrer en ménage, maintenant qu'il est réellement un homme, il serait bon de voir quel est l'état de son organisme.

A 26 ans, Mozart était petit et maigre, avec le teint mat et pâle. Les membres étaient bien pris et de proportions harmonieuses. La tête était très forte et très grosse, le nez énorme, l'œil grand, mais le regard vague et distrait. Bien qu'il eût la vue courte, il ne voulut jamais porter de lunettes.

Moralement, Mozart est dans la plénitude de son génie, mais physiquement il est déjà bien abattu : pour un rien, pour une veillée plus prolongée, pour un travail plus acharné, pour une émotion plus forte, Mozart s'évanouit ou s'alite. Il n'a plus que neuf ans à vivre et déjà il se sent très affaibli.

Trois causes l'ont réduit à cet état d'affaiblissement.

La première cause, nous la connaissons déjà : ses maladies successives. Si vite se rétablit-on d'une scarlatine, d'une fièvre typhoïde ou d'une petite vérole, on n en garde pas moins dans l'organisme des traces plus ou moins profondes du mal qui vous a frappé. Mozart était peut-être né pour faire un centenaire, mais les atteintes que reçut sa santé pendant les vingt premières années doivent être pour une bonne part dans sa mort précoce.

Il y a une seconde cause à l'affaiblissement de Mozart : ce sont ses voyages. A une époque où les communications étaient difficiles et pénibles, Mozart commence à voyager à cinq ans et demi, pour ne s'arrêter qu'à 26, quand il se fixe définitivement à Vienne ; et encore, dans les dernières années, devait-il faire plusieurs voyages à Prague et à Berlin. Et quels voyages ! L'Italie jusqu'à Naples, l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, la Bohême, la France, Londres, la Hollande, etc. Il va partout, par tous les temps, roulant sur toutes les routes. passant plusieurs jours et plusieurs nuits sans sommeil dans de lamentables chaises de poste, sans espoir de repos dans les villes où il ne s'arrête que pour donner des concerts, soit comme exécutant, soit comme chef d'orchestre, écrire des opéras ou des symphonies, et se rendre de dîners en dîners, de réceptions en réceptions. Aujourd'hui même, avec les commodités des chemins de fer, beaucoup de nos grands musiciens trembleraient devant de telles fatigues. Et que l'on n'oublie pas que ce n'est pas un adulte qui accomplit ce tour de force, mais un bambin de 6 ans ou un gamin de 15.

Enfin il existe une autre raison à l'affaiblissement rapide de Mozart, et c'est certainement la plus importante : son travail. Mozart a travaillé exagérément pendant toute son existence. A cinq ans, il composait des concertos pour clavecin ; sur son lit de mort il essayait d'achever son *Requiem ;* entre ces deux époques-là, il ne composa pas moins de 179 ouvrages, « l'œuvre d'un Titan ». Quel génie a jamais donné l'exemple d'une si prodigieuse fécondité ? Et avec quelle ardeur, avec quelle fièvre il se mettait au travail ! Convalescent, il compose à un petit bureau, sur son lit ; il compose en chaise de poste ; il s'assimile, en une seule audition, le *Miserere* à Saint-Pierre de Rome ; en une seule nuit, la veille de la première représentation, il compose l'ouverture des *Noces de Figaro*. Et qu'on ne nous donne pas comme objection cette facilité de composition, d'improvisation : pour Mozart, plus que pour tout autre musicien, il faut appliquer ce mot si juste de Napoléon : « L'inspiration n'est que la solution instantanée d un problème longtemps médité. »

VI

Nous venons de voir Mozart bien affaibli à 26 ans, au moment de son mariage, et nous en savons les causes. Nous allons voir maintenant s'ajouter une autre cause plus terrible encore et qui va hâter le dénoûment : la misère.

Applaudi partout, fêté en tous lieux, voyant ses œuvres jouées sur les théâtres d'Autriche, d'Allemagne, d'Italie et de France, Mozart va littéralement mourir de faim, à côté de sa femme toujours malade. Le lendemain de leur mariage, les deux époux n'ont pas un florin en poche, et offrent pour tout repas à un de leurs amis du pain et du café, que Constance prépare en toilette de mariée, faute d'autres vêtements. Quelque temps après, Mozart est obligé d'écrire à la baronne de Waldstœden, pour lui demander un pot de bière anglaise, parce que sa femme enceinte en a envie, et qu'il n'a pas d'argent pour lui en payer. Un autre jour, un de ses amis le surprend en train de faire danser furieusement sa femme autour de la chambre, pour se réchauffer, parce qu'il fait un froid de loup et qu'ils n'ont pas de bois.

« Et l'on en rit, alors qu'on devrait eu pleurer ! »

Sa femme est malade, obligée d'aller se soigner à Bade, où elle trouve l'hospitalité chez le maître d'école Stoll.

Trois enfants naissent coup sur coup, dont deux seulement vivent. Et malgré ces charges continuelles et accablantes, les revenus diminuent encore, si possible, et Mozart a beau se débattre, lutter, donner des concerts, des leçons, composer, s'adresser partout, frapper à toutes les portes, la misère devient épouvantable.

Plus tard enfin, après le succès de la *Flûte enchantée*, quand la fortune se décide à venir, quand on écrit de toutes parts à Mozart pour lui offrir des situations magnifiques et un avenir assuré, quand le bonheur se décide enfin à sourire au pauvre maître, il est trop tard. Il a tant souffert, tant lutté, qu'une circonstance banale en somme vient détraquer ce pauvre cerveau et n'y laisser que le génie musical. Dans les derniers mois de sa vie, Mozart vit sous le coup d'une idée fixe épouvantable, d'une véritable hallucination d'aliéné.

L'intendant du comte de Walsegg vient lui commander un *Requiem*. Cet homme est vêtu de noir, grave, peu causeur ; il refuse de dire de la part de qui il vient, et Mozart croit brusquement que cet inconnu

sinistre lui commande de travailler à sa propre messe d'enterrement. Depuis ce moment (juillet 1791), jusqu'au mois de décembre suivant, cette idée s'incruste de plus en plus dans son cerveau. Mozart s'évanouit chaque fois qu'il voit cet homme ; il y pense toujours. « Je le vois continuellement devant moi, dit-il, il me presse, me sollicite sans relâche et me pousse à la composition, malgré moi. Aussi lorsque je veux m'arrêter, le repos me fatigue et me harasse plus que le travail... Hélas ! on ne peut changer sa destinée... Quant à moi, je dois terminer mon hymne funèbre et je ne veux pas laisser mon œuvre inachevée. »

Sa femme accourt de Bade ; Mozart n'est plus que l'ombre de lui-même. Le peu d'embonpoint qu'il avait s'était fondu en quelques jours, comme de la neige au soleil ; sa pâleur était effrayante ; l'éclair de ses yeux était éteint, et sa faiblesse était devenue telle qu'il perdait connaissance à chaque instant.

Sa femme le soigne, cache le *Requiem* au fond d'un placard, et par ses bons soins, le pauvre moribond semble se remettre. Mais, dès le milieu du mois de novembre, le mal empire rapidement. Ses mains et ses pieds sont considérablement enflés, il se sent envahi par une sorte de paralysie et il est obligé de se mettre au lit. L'agonie commençait, elle devait durer jusqu'au 5 décembre, agonie terrible, entremêlée d'étouffements douloureux et de périodes de calme, pendant lesquelles Mozart ajoutait quelques mesures à son *Requiem*.

Le 4 décembre, son médecin vient le voir une dernière fois et ordonne des compresses d'eau froide sur la tête. Elles provoquent une commotion violente et jettent le moribond dans une prostration absolue. A une heure du matin, tout était fini, et le lendemain, par un ouragan de neige épouvantable, Mozart quittait, avec le corbillard des pauvres, sa chambre dont tous les meubles avaient été vendus, pour aller dormir son dernier sommeil dans la fosse commune.

Quand on lit les détails de ses funérailles, on se sent rougir de honte pour les contemporains de celui qui fut le Messie de la musique moderne.

VII

Après avoir reconstitué l'observation de Mozart, il nous reste à faire le diagnostic.

Deux affections ont hâté la fin de Mozart : une première, chronique, datant de ses premières années et grandissant chaque jour, composée de travail exagéré, de fatigues continuelles et de misère profonde. On devrait pouvoir dire d'un homme comme d'un moteur : « Cette machine est usée, elle a trop servi. » Le mot *usé* s'applique admirablement à notre héros ; Mozart arrive à 35 ans usé, miné, ayant dépensé toute sa force vitale.

Et c'est alors que vient se greffer l'affection qui l'emporte. Si nous considérons alors son amaigrissement rapide, ses étouffements, ses syncopes, la tuméfaction de ses pieds et de ses mains, sa parésie ; si nous nous rappelons qu'il a eu, étant jeune, la scarlatine, nous sommes bien tentés de croire à une néphrite. Mozart, à notre avis, est mort d'*albuminurie*. Et si l'on tient compte de son extrême faiblesse, quand il sent les premières attaques de son mal, on comprendra facilement que la néphrite n'ait mis que six mois, de juillet à décembre, pour terrasser un homme qui, toute sa vie, a été obligé de lutter... pour avoir du pain !

Informations de la « Chronique »

Médecins médailleurs.

Dans tout groupement littéraire ou artistique on est sûr de trouver un ou plusieurs médecins. Ne sommes-nous pas les disciples d'Apollon autant que d'Esculape ? Il est plus rare de rencontrer parmi nous de véritables artistes, des médecins peintres, sculpteurs, ou médailleurs.

M. Paul Richer est un des rares confrères qui manient l'ébauchoir avec la même maîtrise que le crayon et la plume. Mais si on le connaît comme l'illustrateur de la grande hystérie, comme le dessinateur de toutes les difformités corporelles, comme le sculpteur de statuettes et de masques reproduisant d'après nature les malformations de la pathologie, on l'ignore davantage comme graveur en médailles. C'est une face de son talent que nous révèle, dans une luxueuse plaquette (1), le Dr R. Lacronique

On doit à M. Paul Richer la médaille du *Cinquantenaire de la Société de Biologie* (1899), les portraits gravés sur métal des professeurs Blanchard, Marey, Chauveau, de l'étudiant en médecine Teissier, etc.

Le Dr Lacronique a rappelé fort opportunément les noms de quelques précurseurs du Dr Richer, celui entre autres du Dr Robinet, qui reproduisit les traits vénérables du fondateur du Collège des médecins et le plus ancien doyen connu de l'Ecole de médecine de Rouen, Marin le Pigny (1621) ; du Dr E.-G. Cusco, qui a fait revivre les traits d'une des plus marquantes figures de la chirurgie française au XIXe siècle, le professeur Blandin. C'est à Cusco, inventeur, comme chacun sait, du spéculum qui porte son nom, qu'est due la création de la chaire d'histoire de la médecine à la Faculté. Amateur passionné de musique, écrit M. Lacronique, Cusco fut même compositeur et fit représenter à la salle Dupré un opéra-comique, la *Fille du Doge*, œuvre charmante et gracieuse, très habilement orchestrée.

Médecins musiciens.

Aux noms que nous avons déjà donnés il nous faut ajouter celui du Dr Edmond Angot, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu, président de la Société philharmonique et de la Société des sonneurs de trompe de Laval, le *Rallye-Cor*. Le jour de la Saint Hubert, les membres du *Rallye-Cor* se rendent à la cathédrale et font entendre, pendant la messe, les plus brillants morceaux de leur répertoire.

Avec le concours de confrères, musiciens comme lui-même, le Dr Angot organisait récemment une matinée musicale et littéraire, sous le nom de *Morticols' Concert*.

Le côté original de cette matinée consistait en ce que tous les interprètes des numéros inscrits au programme appartenaient au corps

(1) *Médecins médailleurs : le Dr Paul Richer et ses précurseurs*, par le Dr R. Lacronique. Paris, Ve Serrure, 19, rue des Petits-Champs.

médical de la Mayenne (1). Une seule exception avait été faite pour un docteur en médecine d'une grande ville du sud ouest, qui avait bien voulu franchir une longue distance pour apporter à ses collègues l'appoint de son talent de chanteur délicat et de fin diseur, en détaillant avec esprit des « récits et chansons de la Butte » d'une agréable fantaisie.

Outre quelques morceaux d'orchestre, l'amusante scène de la cérémonie du *Malade imaginaire* et une poésie inédite d'Armand Silvestre, *Pour les enfants tuberculeux*, le programme comprenait *les Balances*, un des actes les plus spirituels de Courteline, joué par les Drs Dupré et Aubouin.

Allons, confrères, continuez à nous verser des flots d'harmonie, puisque la musique adoucit les mœurs médicales.

Une tombe de chirurgien au cimetière de Clamart.

La construction de maisons de rapport vient de mettre à découvert le cimetière de Clamart, où fut inhumé, en 1802, Bichat, exhumé ensuite et transporté en grande pompe au cimetière du Père-Lachaise en 1845, en le complétant de sa tête qui avait été dérobée (2).

M. Magne, le secrétaire du Comité d'études archéologiques de la Montagne Sainte-Geneviève, a donné, dans le *Monde illustré* du 28 octobre 1905, une épitaphe assez curieuse d'un maître en chirurgie, inhumé dans ce cimetière. On a mis au jour cette inscription, gravée en lettres d'or sur une colonne de marbre noir :

Ci-gît Charles Devillers,
Maître en chirurgie,
Décédé le 10 juillet 1812

Et, au-dessous, ce quatrain quelque peu satirique :

Du fond de son cercueil vous que Charles contemple,
Vous opulents qui n'êtes bons à rien,
Prosternez-vous et suivez son exemple.
Il ne fut jamais riche et fit toujours du bien.

D'après Chereau, ce de Villiers (Charles-Jean-François) et non Devillers, comme le porte l'inscription, était d'une famille de chirurgiens et médecins distingués. Il était né à Paris en 1741 et avait été nommé maître en chirurgie le 4 novembre 1766. (Thèse : *De abcessibus et fistulis ab urinæ fluxu impedito productis*, in-4°, 5 p.). Il était membre de la Société royale de médecine. Il serait mort — toujours selon Chereau — le 30 juillet 1812, alors que l'épitaphe indique le 10. M. L. Picard, qui nous transmet cette information, fait ressortir très justement la contradiction. Est-ce Chereau, est-ce le rédacteur de l'inscription qui a raison ? *Adhuc sub judice.*

---

(1) L'orchestre n'était composé que de médecins. Il y eut, entre autres morceaux joués, *l'Entr'acte* de *Cavalleria rusticana*, pour violon et violoncelle, avec accompagnement de piano par les Drs Angot, Fortin et Savatier. Une poésie fut dite par le Dr Cellier.

(2) Voir L. Picard, *Anecdote rétrospective sur le 1er Congrès médical français ; La restitution de la tête de Bichat aux Congressistes* (*Gaz. méd. de Paris, 1900, p. 362*) ; *Bichat et la Science moderne et Le crâne de Bichat à la Société d'Anthropologie* in *Gaz. méd. de Paris, 1901, 387-388.*

PETITS RENSEIGNEMENTS

Un projet de loterie médicale.

C'est une idée excellente que notre maître Huchard, à la suite d'une lettre parue dans le *Concours médical*, sous la signature du Dr M., vient de lancer dans son *Journal des Praticiens*, toujours à l'avant-garde pour la défense de l'indépendance et de la dignité professionnelles.

En présence du grand succès remporté par la loterie au bénéfice des Associations de Presse, il en est, parmi nous, qui ont pensé qu'il serait utile de suivre l'exemple qui nous est donné par les journalistes et de recourir, nous aussi, à la loterie, pour doter nos associations de prévoyance et nos caisses de secours, qui sont loin d'être pléthoriques. Il est navrant, il est humiliant de constater qu'en ce xxe siècle, des médecins puissent encore mourir de faim ou de misère — la faim à l'état chronique ! Nous sommes, comme on l'a très justement dit, les créanciers de la société, qui ne paie qu'insuffisamment tous les services que nous lui rendons. En demandant à l'Etat non une allocation, mais l'autorisation d'une loterie, nous lui permettrons d'acquitter sa dette — une dette d'honneur entre toutes — et sans qu'il en coûte rien au budget, bien au contraire. Ce sera le moyen pour l'Etat de faire une bonne œuvre, en même temps qu'une bonne affaire. Mais il faut, pour lui forcer la main, que nos syndicats, nos associations de presse viennent à la rescousse. Pour notre part, nous adhérons d'avance à toute résolution qui pourra exercer sur les pouvoirs publics la pression nécessaire, indispensable.

Pour les déshérités, pour les vaincus de la profession, allons, tous, au drapeau !

Le Bureau municipal de renseignements à l'Académie de médecine.

Dans la séance de l'Académie de médecine du 7 novembre dernier, le professeur Debove, doyen de la Faculté, en présentant à l'assemblée le rapport du Dr Blondel sur le fonctionnement, pendant l'année 1904, du bureau municipal de renseignements, installé par notre confrère à la Sorbonne, a fait ressortir en fort bons termes tout le bénéfice que notre pays a déjà retiré de cette très utile institution, dont la création remonte à peine à deux ans. Grâce à l'activité inlassable du Dr Blondel et à la subvention, cependant très modeste, du Conseil municipal de Paris, on peut, à ce jour, enregistrer les intéressants résultats que voici :

En 1904, plus de 8.000 visiteurs, étrangers pour la plupart, ont fréquenté le bureau municipal de la Sorbonne et sont venus y demander des renseignements de tout ordre. Les cours de langue et de littérature françaises, les services hospitaliers de spécialités, les cours d'enseignement artistique, etc , sont les objets les plus demandés.

Le personnel de service est organisé de manière à pouvoir répondre en cinq langues.

Les Anglais et les Américains du Nord forment la majeure partie de la clientèle du bureau ; puis viennent les Russes et les Scandinaves ; les Allemands n'arrivent qu'en cinquième ligne. Rien qu'en novembre 1904, le bureau a reçu 1.281 visiteurs.

Cette utile institution a déjà été copiée à Berlin, et l'on se dispose à en créer de semblables à Londres et à New-York.

Ce n'est pas souvent que la France donne l'élan, et nous félicitons très sincèrement le Dr Blondel, dont l'initiative a été couronnée d'un si prompt et si légitime succès.

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

Une femme-soldat aux Invalides.

Notre collègue Granjux a bien voulu nous communiquer la curieuse photographie, que nous reproduisons ci dessous, d'une femme admise aux Invalides — en qualité de sous-lieutenant en retraite ! Cette photographie fut donnée, en 1899, au médecin principal Hussenet par un vieil invalide âgé de quatre-vingt-sept ans. Voici les renseignements que le Dr Hussenet a trouvés, au sujet de cette femme, dans



A la fleur de mes ans, au milieu des combats,
J'ai su verser mon sang pour notre belle France
Lorsque tous ses enfants volaient à sa défense,
L'amour de la Patrie avait armé mon bras (1).

les *Fragments historiques et médicaux sur l'hôtel des Invalides*, par le médecin principal Hutin (Paris, 1851, page 68) : « La première division est formée par les officiers et par un très petit nombre de sous-officiers ou de caporaux, qui ayant rempli pendant plusieurs années les fonctions d'adjudant de division, ont obtenu cette faveur en récompense de leurs bons services. Parmi les officiers se trouvent cinq chirurgiens sous-aides majors. On y compte aussi une femme, retraitée avec le titre de sous-lieutenant honoraire et la permission de porter l'épaulette et l'épée : Mme Angélique Duchemin, veuve Brulon. »

(1) Ces quatre vers, inscrits au bas de la photographie, sont vraisemblablement l'œuvre d'un poète invalide.

Alphonse Allais, évadé de la pharmacie.

Le joyeux humoriste qui a succombé il y a quelques semaines après une courte maladie, avait débuté par l'officine. Il était le fils d'un pharmacien de Honfleur qui ne rêvait que de le voir trôner derrière les bocaux, préparant des potions et confectionnant des cachets. Mais le jeune Alphonse préféra à la vie monotone du « potard » celle plus accidentée, mais aussi plus intéressante, de la littérature.

Avec Salis d'hilarante mémoire, et quelques autres Montmartrois, Allais avait fondé le *Chat noir*. Il descendit plus tard de la Butte sacrée, mais elle fut toujours son point de mire : le rapin mystificateur survivait dans le journaliste boulevardier.

Médecin chansonnier.

Le poète-chansonnier, notre confrère Gabriel Montoya, vient de publier sous le titre : *les Berceuses bleues*, un volume -- troisième recueil de ses chansons — non moins intéressant et varié que ceux qui l'ont précédé. Ce n'est pas seulement un délassement pour l'esprit que ces compositions légères et d'un rythme facile, mais un agrément pour les yeux, grâce aux ravissantes aquarelles qui rehaussent le texte charmeur.

Le traitement chinois du zona.

Notre collaborateur le Dr Matignon veut bien nous adresser la note suivante sur le traitement du zona par nos confrères chinois :

Quand la thérapeutique chinoise est à court de médicaments pour arrêter le développement des vésicules d'herpès, le médecin, d'un pinceau habile, dessine sur la peau du patient un oiseau, le bec ouvert, prêt à picorer les vésicules nouvelles qui auraient la velléité de sortir. C'est ordinairement un corbeau ou un phénix qui est représenté.

Le phénix, emblème de l'Impératrice, doit avoir, certainement, une vertu thérapeutique supérieure à celle du modeste corbeau.

La guerre, cause de névroses

Dans une conférence faite à Saint-Nazaire, le 25 septembre dernier, notre confrère le Dr Sanchez de Silvera a prononcé contre la guerre un réquisitoire des plus éloquents. Après avoir établi, par des statistiques rigoureuses, le bilan effrayant des tués et des blessés, pour le XVIIIe et le XIXe siècle seulement, l'orateur a principalement insisté sur les conséquences plus ou moins tardives de ces chocs entre les peuples. Le nombre de névrosés qui ont été engendrés pendant et surtout aussitôt après chaque guerre est incalculable Et ces névroses comprennent depuis la neurasthénie la plus légère jusqu'à l'épilepsie et la folie furieuse. Ces tares nerveuses se propageant par l'hérédité et se multipliant par les mariages consanguins ou autres, on en suppute les conséquences !

Mais le remède, direz-vous ? M. Sanchez de Silvera n'eu voit pas d'autre que la suppression de la guerre. C'est le cas de répéter le mot d'Alphonse Karr : *Que messieurs les assassins commencent* ! Hélas ! nous craignons fort que le désarmement universel soit, pour longtemps encore, l'irréalisable chimère.

Vieux-Neuf Médical

La nocivité du sel en excès dans l'organisme.

Parcourant, pendant ces dernières vacances, le *Traité des maladies les plus fréquentes*, par HELVÉTIUS (1707), je fus frappé de trouver, dans le *Chapitre des fièvres continues et malignes*, une indication assez précise du rôle néfaste joué dans l'économie par la *surabondance du sel*, deux siècles avant l'apparition des travaux si intéressants de MM. les Docteurs WIDAL et ACHARD.

Je prends la liberté de vous communiquer cette partie du chapitre :

« Lorsque les humeurs qui produisent la fièvre sont fort dégagées et en petite quantité, elles ne causent qu'une fièvre éphémère parce qu'elles se vident facilement par les sueurs, par les urines, etc. Mais au contraire, lorsqu'elles sont abondantes et *chargées de sel* et de soulphres grossiers, elles causent une fièvre putride parce qu'elles sont plus longtemps à se dégager de la masse du sang et qu'elles se dissipent plus difficilement — ce qui fait que la fièvre est plus longue et que les symptômes en sont plus violents. » Dr LANDRIEUX.

Charlemagne et notre doyen, le professeur Debove.

Nous avions dans le temps un professeur qui nous disait que les grands esprits se rencontrent.

On ne peut qu'être frappé de voir, à onze siècles de distance exactement, nous n'osons dire jour pour jour, le Doyen de notre Faculté de médecine de Paris, de la famille si sympathique des Balny d'Avricourt, introduire cette année l'enseignement des principes élémentaires de la médecine dans les lycées et autres pensionnats, au point de vue de l'hygiène pratique; quand on sait que Charlemagne publia, en 805, à Thionville, un capitulaire, dans lequel il recommande particulièrement l'étude de la médecine dans les écoles, exigeant expressément qu'elle fasse partie de l'enseignement de la jeunesse. (Voir Mézeray, Lacépède, etc.)

Ainsi voyons-nous le grand Empereur consacrer à cette science, dans les dépendances de son palais d'Aix-la-Chapelle, à côté de l'Ecole Palatine, un édifice appelé *Hippocratica tecta*, comme on disait alors, que nous traduirons par tabernacle d'Hippocrate, mais qui n'était réellement que le nom de la classe inscrit au-dessus de la porte.

On ne peut pas oublier que c'est ce grand esprit qui fonda la célèbre Ecole de Salerne, en Italie : monument bien digne du génie d'un homme qui savait embrasser tout, depuis la cueillette des noisettes dans les villas royales, jusqu'au creusement d'un canal entre le Rhin et le Danube, pour les besoins du commerce, qui ne fut interrompu que par des éboulements, dans un terrain marécageux, après avoir été entrepris sur une longueur de 3 kilomètres, avec une largeur de cent pieds.

Cette Ecole de Salerne, située sur les bords de la mer, était dans la situation la plus propre à attirer les maîtres et les élèves, particulièrement de la Grèce et de l'Orient, où avait vécu Hippocrate, le célèbre vieillard de Cos.

Le cachet du génie est imprimé sur toutes les œuvres de Charles le Grand, qui honore tant la France où il était né, à Kiersy-sur-Oise, d'un père et d'une mère de race franque, déjà établie chez nous depuis des siècles. Dr BOUGON.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les précautions contre les moustiques et le président Roosevelt. Les devoirs de sa charge obligent le président Roosevelt à faire un voyage dénué d'agrément. Il se rend, en effet, dans des pays infectés par la fièvre jaune, et visitera la Nouvelle-Orléans, où l'épidémie règne depuis plus de six mois.

Il n'y a point de précautions qu'on n'ait prises en vue de ce voyage, raconte le *Matin*, et le train présidentiel est armé contre le danger invisible de tous les moyens dont disposent l'hygiène et la médecine.

Les fenêtres des wagons sont recouvertes de grillages aux mailles serrées, pour empêcher l'entrée des dangereux moustiques, et avant que le président et sa suite prennent place dans les luxueux pulmancars, ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses fumigations. Des moustiquaires, des doubles portes d'entrée, d'autres précautions encore viennent achever ces préparatifs.

Pour prévenir toutes chances de piqûre par un malencontreux « stegomya », le moustique porteur de la fièvre jaune, le président sera accompagné dans son voyage par le chirurgien général Rixey, médecin en chef de la marine des Etats-Unis, qui n'hésitera point de taillader, d'inciser et de cautériser la face présidentielle, dans le cas où un moustique, peu soucieux du protocole, viendrait à la piquer. Il semble, en effet, qu'en enlevant la chair tout autour de la piqûre, le mal peut avorter.

Point n'est besoin d'ajouter que les appartements de l'hôtel où il descendra, à la Nouvelle-Orléans, ont été eux aussi fumigés et visités avec soin. On peut espérer que, avec toutes ces précautions, la fièvre jaune ne jouera point de mauvais tour à la science, et que le président reviendra indemne de son excursion. (*Le Courrier médical*).

Les moustiques et l'eau bénite. Une conséquence curieuse de l'épidémie de fièvre jaune qui sévit à la Nouvelle-Orléans sera l'introduction d'une légère modification dans les cérémonies religieuses catholiques : il n'y aura plus d'eau bénite.

Le docteur Juan Guiteras, une autorité médicale de la Nouvelle-Orléans, a visité la cathédrale Saint-Louis et a reconnu que l'eau contenue dans les bénitiers était absolument infestée de moustiques Cela se comprend d'ailleurs, car le fameux moustique stegomya se tient surtout à la surface des eaux stagnantes.

Il a donc été décidé que tous les bénitiers seraient immédiatement vidés et que les églises resteraient sans eau bénite, jusqu'à ce que la fièvre jaune ait complètement disparu de la ville.

(*Le Médecin*, de Bruxelles).

Monument à Michel Servet. Un comité, qui comprend, entre autres membres, MM. Berthelot (de l'Institut), Antonin Dubost et Jouffray, sénateurs, vient de se constituer, pour l'érection d'un monument à Michel Servet, à qui d'aucuns font gloire de la découverte de la circulation du sang.

Si nos lecteurs s'en souviennent, nous avons jadis publié, outre un portrait de Servet, des documents relatifs à la célèbre victime de l'intolérance de Calvin.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Questions

Les saints guérisseurs. — Y a-t-il, en dehors de la vallée du Loir, des localités où le culte de *saint Mammès* soit en honneur ? Quelle est la tradition relative à l'introduction de ce culte ? Invoque-t-on saint Mammès en cas de maladie, et fait-on *dire des voyages* dans les églises où se trouve sa statue ?

Dans de nombreuses paroisses de la vallée du Loir, saint Mammès est traditionnellement invoqué pour toutes les affections du ventre.

D[r] Louis Dubreuil-Chambardel (*de Tours*).

Grands hommes et métiers manuels. — Dans la foule de questions historiques que pose votre journal, n'y aurait-il pas place pour la suivante ?

Parmi les médecins célèbres, les artistes, les conquérants fameux, y eu a-t-il beaucoup qui se livraient à un travail manuel ? Les serrures de Louis XVI et les pendules de Charles-Quint sont classiques. Il doit y avoir d'autres exemples. Pour beaucoup d'esprits supérieurs, d'une façon générale, le travail manuel n'apparaît il pas comme un « repos dans l'activité », qui caractérise ces cerveaux susceptibles de diversion, mais incapables de torpeur ? La nature même du travail manuel choisi ne pourrait-elle être une indication sur les *qualités dominantes du cerveau* : précision, positivisme, prédominance artistique, patience, volonté, féminisme (hommes faisant de la dentelle ou de la tapisserie), etc. ? — J'esquisse à grands traits La science de vos correspondants habituels voudra-t-elle se charger de *préciser* dans leurs réponses ? D[r] J. Bommier.

Un squelette de Germain Pilon. — On lit, dans les *Anecdotes historiques sur la Médecine* (t. II, p. 154) : « Le cimetière des Innocents de Paris renferme dans une de ses Chapelles un squelette très estimé des connoisseurs ; on croit que c'est un chef-d'œuvre de *Germain Pilon*.

« Il est dans une petite armoire fermée contre le corridor situé du côté de la rue S.-Denys ; il y a environ trois pieds de haut ; le bras droit est couvert par un morceau de draperie ; le gauche est cassé ; il ne reste de sain que la main qui tient un rouleau déployé, sur lequel sont des lettres gothiques très difficiles à déchiffrer. On ne connaît pas certainement la matière de ce squelette ; les uns disent que c'est de l'albâtre, et d'autres de l'yvoire On ne le laisse voir que depuis le jour de la Toussaint jusqu'au lendemain à midi. Il a donné lieu à un procès entre le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois et les Marguilliers de cette église, qui se disputèrent cette pièce. M Maunory rapporte l'origine et la fin de ce procès dans le cinquième volume de ses *Plaidoyers et Mémoires, page 359*. Les Marguilliers perdirent au Châtelet et au Parlement, et le squelette resta aux chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Cette pièce anatomique se trouve-t-elle toujours à l'endroit désigné ?

A. C.

Réponses

A propos d'hypospadias et d'épispadias (X, 658,659.). — Directement, ou les uns par les autres, les mots spath, épée, spatule, espadon, espace, spasme, épispastique — spatha — σπαθη, σπαδων, σπαδιον, σπαθιον, — ont pour racine le verbe σπαω, qui signifie percer, tirer, déchirer, ouvrir. Epispadias, ouverture dessus ; hypospadias, ouverture dessous.

Certains s'écrivent avec *t* ou *d*, θ ou δ ; pour l'euphonie, ou suivant le dialecte

(X. 304). Curieux d'étymologie, et pour compléter l'énumération, j'ai cherché celle de l'un des noms les plus vulgaires de la verge : *pine*, vraisemblablement de πίνος, malpropre, πινεω, je salis. Par lui-même, ce terme n'a donc rien de malséant.

On lit dans Godefroy :

« Perrette Saytos, sage-femme, écrit qu'elle avait receut pluisers « enfans qui avaient leur *debout* plus long oultre mesure que les « autres. »

On disait alors le *debout de la lance*.

Chrysippus.

L'atrichose et l'hypertrichose dans l'art (XI ; XII, 26, 230). — A propos de l hypertrichose dans l'art, on pourrait citer une statue dont la découverte eut dans le monde archéologique un grand retentissement : c'est la statue de l'*Hercule Chypriote*. Dans la collection actuellement en cours d'édition chez H. Laurens : *Les villes d'art célèbres*, Constantinople, par H. Barth, est paru Dans cet ouvrage est représenté, page 165, l'Hercule Chypriote. J'ai le livre ; mais il vous serait plus facile de vous le procurer à Paris et peut-être d obtenir de l'éditeur le cliché.

« La statue colossale de l'Hercule Chypriote, dit H. Barth, placée dans le vestibule (du musée de sculpture de Constantinople fondé par Hamdy Bey), est une œuvre hideuse, mais pourtant magnifique, rappelant l'art assyrien. Elle fut trouvée en 1873 à Amathonte, sur la côte sud de l île de Chypre. Elle est en pierre poreuse ; le demi-dieu a le corps *tout couvert de poils*, le front orné de cornes et la barbe bizarrement bouclée ; il tient suspendu par les pattes de derrière un lion qui s'efforce de toucher terre par les pattes de devant ; la tête de la bête a disparu ; à la place, on voit une ouverture quadrangulaire ; le groupe est complètement creux et il n'est pas improbable qu'il ait servi originairement de fontaine, la gueule du lion crachant de l'eau »

A côté de l'Hercule Chypriote, se placerait la légende de sainte Agnès.

Cette sainte fut, par ordre du préfet romain, conduite dans un lupanar pour y être exposée nue, à la vue de tous

Pendant qu'on la déshabillait, ses *cheveux poussèrent* et la *couvrirent* en quelques instants. Plusieurs tableaux représentent sainte Agnès absolument enveloppée de longs cheveux blonds.

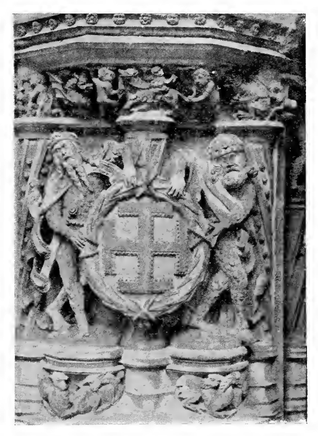
A Rome, l'église Sainte-Agnès fut édifiée à l'endroit de ce miracle : on y montre encore quelques débris du pavage antique du lupanar.

Dr P. Noury (de Rouen).

— La cathédrale de Burgos est riche en documents et, spécialement, la grande « Capilla del Condestable » du xve siècle, dans le style plateresque. Les hommes couverts de longs poils, armés de massues,

sont nombreux, soit qu'ils entrent dans les motifs de décoration sculptés à jour qui ornent les arcs et les colonnes, soit qu'ils soutiennent les blasons.

Le détail ci-joint en est la preuve : ce sont ici des adultes, des vieillards presque ; par contre, sur le panneau opposé de la chapelle,



Document gracieusement communiqué par le Dr Abadie.

un écusson compliqué du comte de Haro, du connétable, est soutenu par deux adolescents, dont l'un du sexe féminin, si l'on en juge par ses seins rebondis, cache insuffisamment, sous une tunique trop courte, des bras et des jambes abondamment velus.

Dr Abadie (Oran).

Revue Biblio-critique

Histoire générale.

Histoire de la Compagnie royale des Indes orientales, par Jules SOTTAS, lib. Plon ; — *La femme du Grand Condé*, par Octave HOMBERG et Fernand JOUSSELIN, lib. Plon ; — *Souvenirs de la baronne du Montet*, lib. Plon ; — *Le drame de Varennes*, par G. LENOTRE, lib. Perrin et Cie ; — *Madame Atkins et la prison du Temple*, par F. BARBEY, avec préface de V. Sardou, lib. Perrin et Cie ; — *Deux œuvres de Greuze : Madame Royale à la prison du Temple et Mgr le Dauphin au musée de Besançon*, par J.-C. Alfred PROST, typog. Firmin Didot et Cie ; — *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la Cour de Mme Elisabeth*, par le comte FLEURY, lib. Emile-Paul ; — *La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*, par Jacques de LA FAYE, lib. Emile-Paul ; — *De l'ancien régime à Thermidor : une commune du Quercy pendant la Révolution*, par Paul GRANIÉ, lib. Champion et Girma, Cahors ; — *Les Orateurs de la Révolution : l'Assemblée constituante*, par A. AULARD, Paris, Ed. Cornély ; — les Romans de l Histoire : *Fabre d'Eglantine*, par Henri d'ALMERAS, Société française d'imprimerie et de librairie.

⁂

Qu'on nie encore l'utilité des vieux livres ! Il y a quelques années, un de nos confrères, le Dr SOTTAS, rencontrait dans la boîte d'un bouquiniste un ouvrage en trois volumes intitulé : *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales par une escadre de six vaisseaux commandez par M. du Quesne*. Après lecture, il se convainquit qu'il y avait là matière à une monographie historique intéressante : d'où lui vint l'idée d'écrire l'*Histoire de la Compagnie royale des Indes*.

Ce livre, qui embrasse une période de plus d'un demi-siècle, n'offre pas seulement de l'intérêt pour le technicien, qui y découvre maints renseignements sur l'état de la marine sous le règne de Louis XIV ; il contient, en outre, un récit fort agrémenté, qui n'est qu'une suite de tableaux tantôt graves, tantôt comiques. Dialogues animés devant la dive bouteille, baptême de la Ligne, escapades à terre, festins et disette, peste et scorbut, tous les incidents, en un mot, de la vie à bord, se déroulent sous nos yeux et rendent la lecture de l'ouvrage des plus attachantes. L'auteur y a mis à profit non seulement les imprimés, en nombre notable, qui ont paru sur la question, mais de multiples fonds d'archives (ministère des colonies, Archives nationales, Arsenal, etc.). C'est, pour tout dire, un travail d'érudition sûre et de haute conscience.

⁂

Les femmes de grands hommes n'ont pas toujours un sort enviable ; combien d entre elles sont restées dans une pénombre discrète, pour ne pas diminuer l'éclat du rayonnement de la gloire de leur mari. Qui s'est jamais inquiété de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu et femme du vainqueur de Rocroi ? Pas même l'historien des Condé, le duc d'Aumale, n'a songé à tirer de l'oubli la femme du plus illustre de ses ancêtres Comment écrire cependant une histoire complète de cette époque troublée que fut la Fronde, si on n'étudie le rôle de celle qui fut une auxiliaire si héroïque de son glorieux époux ? Les annalistes ne tarissent pas sur la Grande Mademoiselle, sur

Madame de Longueville et d'autres héroïnes de moindre envergure ; ils sont muets sur la femme du grand Condé. Il y avait là, — ont pensé légitimement MM. Octave Homberg et Fernand Jousselin, — une injustice à réparer. Cette œuvre de réparation historique, écrite sur documents sévèrement contrôlés (1), fait le plus grand honneur aux deux écrivains qui ont assumé une tâche entre toutes louable. Le prince de Condé en sort bien un peu diminué, mais n'est-ce pas La Bruyère qui a dit que : « les grands hommes seraient supérieurs à l'humanité, s'ils étaient exempts de toutes les faiblesses. »

***

Les *Souvenirs de la baronne du Montet* (1785-1866) ont cette supériorité sur beaucoup d'autres qu'ils sont écrits sans prétention, au courant de la plume, et qu'on sent que leur auteur n'a pas eu d'autre ambition, en notant au jour le jour ses impressions, que de laisser un *memorandum* à sa famille de ce qui l'avait frappée autour d'elle C'est une série d'anecdotes où les mots d'esprit foisonnent, et quand nos aïeules se mêlaient d'avoir de l'esprit, elles en avaient — et du plus fin.

Il y a un peu de tout dans ces *Souvenirs*, même des révélations sur Louis XVII ! (2)

***

On a tout dit sur la puissance d'évocation, sur le sens du pittoresque dont est doué à un si haut degré M. G. Lenotre ; mais jamais peut-être ces qualités ne s'affirmèrent autant que dans sa dernière production : *le Drame de Varennes*. Tirer d'un événement historique bien facile à raconter — en apparence — un volume de plus de quatre cents pages, c'est un tour de force dont seul était capable l'auteur du *Paris révolutionnaire*. M. Lenotre a trouvé la véritable voie ; grâce à lui et à quelques autres qui marchent dans son sillage, l'histoire cessera d'être une succession aride de faits, une monotone énumération de dates : l'heure approche où, le roman faisant faillite, l'histoire agréablement contée reprendra faveur. Mais il y a d'Alexandre Dumas à Lenotre la distance qui sépare la fiction — de l'humaine et parfois si dramatique réalité.

***

Quand M. Sardou fit représenter, il y a une dizaine d'années, sa pièce de *Paméla, marchande de frivolités*, où il était question des tentatives diverses des royalistes pour faire évader le Dauphin du Temple, il se trouva des critiques pointilleux pour reprocher à l'éminent dramaturge d'avoir inventé de toutes pièces, pour le besoin de sa cause, une Anglaise, lady Atkins, qui jouait, dans ladite comédie, le rôle de protagoniste. Comme toujours, la documentation de M Sardou était inattaquable : lady Atkins avait réellement existé ; elle s'était prise pour Marie-Antoinette d'une amitié passionnée. qui lui fit risquer sa vie pour essayer de sauver celle de la reine. Mais, s'il n'y avait pas à douter de la réalité de l'existence de l'Anglaise, il restait à élucider bien des points restés dans l'ombre. On ignorait notamment quelle part avait prise lady Atkins à l'évasion du Dauphin, à laquelle on avait toutes raisons de supposer qu'elle avait participé, notamment d'après

(1) A signaler un procès-verbal conservé dans les Registres du Parlement de Paris et qui contient toute la procédure suivie dans un cas qui intéresse la médecine légale (p. 240 et suiv., en note)

(2) V. aux p. 363-364.

certains documents découverts aux archives de la police par cet inlassable fureteur de Lenotre

C'est alors qu'entre en scène un personnage qui, semblable au *Deus ex machina*, va se charger de dénouer l'imbroglio : M Frédéric Barbey, ancien élève de l'Ecole des Chartes, s'étant offert à M Lenotre pour suivre la piste que celui-ci voulait bien lui indiquer, se mit en quête de reconstituer l'histoire « angoissante, douloureuse, exaspérante, » de l'infortunée Mme Atkins, et de là naquit l'ouvrage : *Mme Atkins et la prison du Temple* (1758-1836) Est-ce à dire que nous tenions enfin la clef du mystérieux, de l'irritant problème ? A-t-on enfin découvert la preuve décisive, sans réplique, de la survie du Dauphin ? Ce serait trop beau et, en vérité, nous le déplorerions presque Mais, comme l'écrit M Sardou, dans une préface qui est un admirable résumé du livre, « il sera établi tout au moins désormais, de façon irréfutable, que, pendant près de cinq mois, de novembre 1794 à mars 1795, l'enfant confié au geôlier n'était pas le fils de Louis XVI et qu'il fut remplacé, pendant cinq mois, par un petit muet. » Il y a donc doute sur la mort de l'enfant royal dans sa prison — et on ne saurait dire après cela que la question n'ait pas fait un grand pas. Qui nous en réserve la solution ? MM. Lenotre et Otto Friedrichs n'ont heureusement pas dit leur dernier mot.

***

Qu'on le veuille ou non, on ne saurait rester indifférents en telle matière, et comme il y eut jadis les Montaigus et les Capulets, les Guelfes et les Gibelins — sans que nous pensions à l'ombre d'un rapprochement ! — il y a aujourd'hui les évasionnistes et ceux qui ne le sont pas. M. J.-C Alfred Prost se range résolument sous la bannière des partisans de la mort au Temple. Mais son argument vaut la peine d'être reproduit : d'après un portrait, le dernier (prétend l'auteur de la brochure où nous puisons ce détail) (1), qui ait été fait de l'enfant royal, on peut inférer que celui-ci était dans un état tel de délabrement physique, qu'il n'a pu survivre longtemps ; et, en admettant même qu'il eût survécu, il n'aurait jamais été, ajoute M. Prost, capable d'engendrer plus tard la nombreuse lignée (neuf enfants), dont Naundorff — que d'aucuns proclament Louis XVII — fut le procréateur Au risque de désobliger M. Prost, il me paraît que la réponse qu'il sollicite de l'Institut de France — que diable l'Institut vient il faire en cette occurrence ! — est facile : serait-il prouvé que le portrait présumé est bien celui du Dauphin, il ne s'ensuit pas rigoureusement que celui-ci n'ait pas pu, une fois sorti de prison et soumis à un régime plus doux, reprendre le dessus et même devenir plus tard le père d'une nombreuse famille. Combien en pourrait-on citer d'enfants débiles, qui ont été remarquablement longévites ! N'en déplaise à M. Prost, son argumentation n'a rien de scientifique, et la simple logique suffit à en venir à bout.

***

« Le xviiie siècle : le siècle des grâces et des faciles complaisances». Y a-t-il définition plus exacte, sinon complète, de l'époque de tant de galants marivaudages ? De combien de femmes qui ont vécu en ce temps a-t-on pu dire avec vérité qu' « elles n'ont connu ni les grandes

(1) *Deux œuvres de Greuze : Mme Royale à la prison du Temple et Mgr le Dauphin au Musée de Besançon*, par J. C. Alfred Prost. Typ. Didot, Paris.

passions ni les grands repentirs, les philosophes ne leur ayant laissé que la moins consolante des religions, celle du plaisir » ? Il en est pourtant quelques-unes, telle cette *Angélique de Mackau, marquise de Bombelles*, dont le comte FLEURY vient d'esquisser la jolie silhouette, qui, « à l'austère devoir pieusement fidèles », ont mené une existence à l'abri de tout reproche, même celui d'immoralité ; ce qui ne les a point empêché de vivre heureuses, bien qu'elles n'aient jamais eu d'histoires.

Grâce à une correspondance découverte aux archives de Versailles, et qui, avec d'autres papiers inédits, forme le canevas principal de son récit, le comte Fleury nous conduit dans les sentiers les moins fréquentés de la Cour de France. Nous respirons l'air qu'ont respiré Marie-Antoinette, Mme Élisabeth, les Rohan, les Polignac, toutes les coteries, rivales ou amies. C'est un coin de voile soulevé sur les derniers battements d'une société mourante.

***

Faire d'une vieille histoire une histoire presque inédite, en l'enrichissant d'une foule d'anecdotes qui la rajeunissent, à une série d'aperçus aussi ingénieux qu'originaux, c'est le secret d'une élite : M. Jacques de LA FAYE, bien que nouveau venu dans la phalange des historiens, s'est placée à un bon rang dans cette élite, par son ouvrage sur *La Princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*. Toute notre sympathie va, — tout le mérite en revient à son biographe — à cette touchante figure d'amoureuse qui mourut inconsolée, non loin de ce fossé de Vincennes, qui avait servi de lit funèbre à celui qu'elle avait tant affectionné.

***

Si l'on veut connaître l'histoire véritable de la Révolution, c'est dans les monographies provinciales qu'il faut l'aller chercher, loin du théâtre où se mouvaient les grandes figures historiques. C'est en feuilletant les archives des communes qu'on retrouvera l'écho sincère de cette époque tourmentée : ainsi l'a compris M. Paul GRANIÉ, qui vient de publier, chez l'éditeur Champion, l'histoire d'*Une commune du Quercy, de l'ancien régime à Thermidor*, d'après des documents inédits puisés aux archives de la mairie de Saint-Céré (Lot). La lecture de cet ouvrage est particulièrement instructive. Elle nous fait assister, jour par jour, peut-on dire, aux phases de ce drame qui, commencé en idylle, devait se dénouer en tragédie. Et ce qui s'est passé dans le Quercy s'est répété dans les autres provinces. Ce n'est, comme l'a écrit Biré, que le fragment d'un miroir ; mais « ce fragment réfléchit avec assez de netteté l'image de la Révolution telle qu'elle fut dans toutes nos provinces. Ce sont de petits faits, mais qui seuls donnent à l'histoire son vrai caractère, la réalité et la vie. »

***

Que sait-on, au sortir du collège, et même plus tard, de l'éloquence révolutionnaire ? A part quelques apostrophes de Mirabeau et de Danton, des fragments du discours à l'Etre suprême de Robespierre, quelques phrases enflammées des Vergniaud, Guadet, Gensonné et autres Girondins, on ignore à peu près tout de ce que fut l'art oratoire pendant la Révolution. Ni Mignet, dont la concision à la Tacite s'allie à une véracité scrupuleuse ; ni Thiers, qui n'affiche pas d'hostilité préconçue pour l'époque qu'il étudie avec assez d'im-

partialité; pas plus que Louis Blanc, qui, trop préoccupé de soutenir une thèse, tient pour négligeable ce qu'il regarde comme de la vaine littérature; ni même Michelet, qui pourtant fait revivre à nos yeux, avec une puissance d'évocation que nul n'a dépassée, jusqu'aux gestes, aux intonations de l'orateur, aucun de ces historiens n'atteint complètement le but poursuivi D'autre part, nous reculons devant cet immense et fastidieux labeur de suivre, dans le *Moniteur*, les séances des assemblées délibérantes, dont le texte, s'il est fidèle, ne nous restitue en aucune façon la vie que lui a communiquée celui qui l'a composé, la chaleur avec laquelle il l'a débité, les interruptions, les clameurs qu'il a soulevées. Au surplus, pour apprécier sainement cette éloquence qui se ressent bien du temps qui la vit naître, il faut s'assimiler cette langue bien spéciale surtout dérivée de Rousseau, du Rousseau de l'*Emile* et du *Contrat social*. qu'est la langue révolutionnaire. Et ce n'est pas seulement de Jean-Jacques que se réclament les orateurs révolutionnaires, mais certains de Montesquieu, d'autres de Diderot et des Encyclopédistes, d'aucuns de l'antiquité classique. Ces connaissances préalables ne suffiraient pas encore pour aborder l'étude de l'œuvre oratoire de la Révolution ; resterait à découvrir cette œuvre elle-même. c'est-à dire le texte exact, ou du moins celui qui s'en rapproche le plus. On juge, par ce simple aperçu, de la particulière difficulté de la tâche que n'a pas craint d'assumer M. Aulard, en étudiant *les Orateurs de la Révolution*. Nul mieux que le savant professeur de la Sorbonne n'était capable de mener à bien un tel travail On y retrouve deux qualités maîtresses : la sûreté de la documentation et, mieux que la parfaite correction, l'élégance d'un style dont nous sommes depuis trop longtemps déshabitués.

L'éditeur Cornély, qui vient de faire la réimpression du premier volume de cette publication, depuis longtemps épuisée, n'a jamais été mieux inspiré. Nous en attendons la suite avec une impatience que tous les amis de la vérité historique partageront.

***

Demandez — un petit jeu de société que nous vous recommandons — aux personnes qui vous entourent, de nommer l'auteur de : *Il pleut, bergère..*, il y a gros à parier que pas deux sur dix vous répondront : c'est Fabre d'Eglantine. De Fabre d'Eglantine même que pourront vous dire les plus informés ? Qu'il fit partie de la Convention : qu'il fut l'auteur du calendrier républicain ; et les plus instruits ajouteront qu'il composa des pièces à ses moments perdus. Le livre de M. Henri d'Alméras paraît donc bien à son heure, au moment où une sorte de renaissance semble se produire en faveur des hommes et des choses de la Révolution. La biographie anecdotique de *Fabre d'Eglantine* vient s'ajouter aux livres déjà parus du même écrivain, sur *Cagliostro*, *Emilie de Sainte-Amaranthe* et le dernier en date, *les Dévotes de Robespierre*, qui ont tous obtenu un si grand et prompt succès. M. d'Alméras a deux qualités que nous prisons fort : il écrit dans une langue claire — et il a le souci constant de la documentation la plus scrupuleuse. Comme les Goncourt, il ne dédaigne pas le trait pittoresque, le croquis lestement troussé. Les *Romans de l'Histoire* ont tout l'agrément du roman et toute la vérité de l'histoire. Ce pourrait bien être la formule du livre de demain.

Histoire de Paris.

Nouveau Dictionnaire historique de Paris, par Gustave PESSARD, lib. Eug. Rey ; — *Histoire des théâtres de Paris* (1402-1904), par L.-Henry LECOMTE, lib. Daragon ; — *L'Hôtel du marquis de Villette*, maison mortuaire de Voltaire, par Lucien LAMBEAU, Commission du Vieux-Paris — *Calendriers d'un bourgeois du quartier Latin*, du 1er janvier 1888 au 31 décembre 1900, par Henri DABOT, Péronne, imprimerie Doal. — *Défense et Bloc*, 150 portraits et dessins politiques, par Noël DORVILLE, lib. Albin Michel.

Depuis l'*Histoire des rues de Paris*, de Lefeuve, et le *Dictionnaire administratif et historique*, des frères Lazare, il n'avait été rien écrit d'important sur la matière. M. G. PESSARD a pensé, et à très juste titre, que l'heure était venue de remettre à neuf des ouvrages qui avaient considérablement vieilli, par suite des transformations successives par lesquelles Paris a passé en ces dernières années. L'auteur a compris qu'il fallait faire autre chose que des monographies plus ou moins arides ; il a agrémenté ses notices de mille détails ignorés ou peu connus, qui font de ce *Nouveau dictionnaire historique de Paris* l'histoire la plus vivante, la plus pittoresque, la plus variée de la grande cité. Chaque Parisien est curieux de connaître l'histoire de la rue, du quartier qu'il habite ; le livre de M. PESSARD satisfera sa curiosité ; il n'est guide plus pratique et — ce qui ne gâte rien — de plus agréable à parcourir : deux éléments qui en ont, du reste, assuré, dès son apparition, l'éclatant succès.

Dans un temps où l'art et la littérature dramatiques tiennent la place que l'on sait, il paraîtra singulier que l'histoire de la scène française soit encore à faire. A dire vrai, il existe des ouvrages qui y ont trait, mais ils portent la griffe du temps et avaient grand besoin d'être rajeunis M. L.-Henry LECOMTE n'a pas hésité à accomplir une tâche qui avait fait reculer les plus braves. La plaquette qu'il vient de publier chez l'éditeur Daragon, sous le titre d'*Histoire des théâtres de Paris, notice préliminaire*, n'est qu'une sorte d'avant-propos du grand ouvrage qu'il nous fait espérer et qui, en raison de la compétence même de son auteur et de sa façon habituelle de travailler, ne nous causera, nous l'augurons d'avance, aucune déception.

***

S'il est une commission dont les membres font besogne utile, sinon bruyante, c'est bien celle du Vieux-Paris C'est un hommage que nous nous plaisons à lui rendre, mais nous devons une mention particulière à son secrétaire, le si actif et zélé M. Lucien LAMBEAU.

Les rapports de M. Lambeau sont des modèles d'érudition, mais d'une érudition nullement rébarbative, ce qui les distingue de tant d'insipides et fastidieuses compilations. Nous avons plaisir à signaler le récent travail qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser, sur l'*Hôtel du marquis de Villette, maison mortuaire de Voltaire*. Nous y glanerons çà et là de curieux détails dont nos lecteurs feront avec nous leur profit.

Voltaire habitait le premier étage de l'hôtel du marquis de Villette. C'est là que le philosophe, après sa réception à la loge des Neuf-Sœurs, se montra à la foule, qui l'accueillit par des acclamations, le 7 avril 1778 ; c'est du même balcon que, plus tard, l'ex-marquis de

Villette devait encourager la populace, ameutée sous ses fenêtres, à conspuer les prêtres non assermentés qui officiaient dans l'église des Théâtins, voisine de son hôtel. Voltaire avait 84 ans à cette époque, et de plus très affaibli par une longue maladie. Cette maladie, M. Lambeau en décrit l'ultime période, en suivant pas à pas les écrits du temps. Voltaire souffrait toutes les nuits des convulsions d'une toux violente et il vomissait le sang. Il était soigné par deux Esculapes fameux de l'époque, Tronchin et Lorry, lesquels n'étaient pas d'accord sur le traitement à faire suivre à leur illustre client. Il paraît que médecins, aussi bien qu'amis et famille, du reste, se seraient conduits, au chevet du moribond, « comme des paysans ivres prêts à se battre ». Chaque personne qui visitait le vieillard proposait ses remèdes, et le pis est que le malade les avalait, de bon gré ou en faisant la grimace.

Le prince Bariatinsky, dans sa dépêche à l'impératrice Catherine, du 11 juin 1778, a raconté la mort de Voltaire, d'après un témoin qui ne quitta point le philosophe, et narré comment son cadavre, après autopsie (1), fut emmené, à une heure avancée, de la rue de Beaune à l'abbaye de Scellières : durant la nuit du 30 au 31 mai, les praticiens ayant procédé à l'embaumement du cadavre, celui-ci fut « rhabillé, coiffé, ligotté et enfourné tout de go dans une voiture. où de solides cordes entourant ses cuisses, ses jambes et son corps, le maintenaient assis sur la banquette ». Le prince terminait sa missive, en disant qu'un domestique de confiance s'était placé en face du cadavre et que le véhicule avait filé à grandes guides sur la route du Paraclet.

M. Lambeau a eu le bon goût de ne pas aborder un problème que son défaut de compétence l'eût empêché de solutionner : celui des causes de la mort de Voltaire. Un certain mystère a plané sur la fin du philosophe ; des bruits d'empoisonnement ont même circulé. Mais ne nous attardons pas plus longtemps à ces racontars. Nous en recauserons plus tard. *Nec tempus, nec locus*. Relevons, avant de quitter la charmante compagnie du secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, une dernière particularité : en 1824, par jugement du 16 juillet, l'hôtel de Villette était acquis des héritiers de la comtesse de Montmorency-Laval, par Me Malafait, avoué, au profit de M Joseph-Athanase Barbier, chirurgien en chef et premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, membre de l'Académie royale de médecine et membre de l'ordre royal de la Légion d'honneur, demeurant à Paris rue d'Enfer-Saint-Michel, 31, au prix de 202.500 fr. Un bon denier, même pour un médecin ! Le baron Barbier décéda, dans la maison où avait succombé Voltaire, en mai 1846 ; par son testament, il léguait un tableau de Philippe de Champaigne, représentant *Moïse dans le désert demandant la manne*, pour être « placé à perpétuité dans l'église Saint-Etienne-du Mont, dit Sainte-Geneviève et le plus près possible de la chapelle de cette sainte. »

* * *

Nous sommes toujours friands de connaître l'histoire de notre capitale, ce nombril du monde, comme on l'a quelque part nommée ; mais,

(1) Seul, le cœur avait été enlevé par le chirurgien Pipelet, chargé de l'ouverture du corps, et réservé pour le marquis de Villette Il fut transporté plus tard à Ferney et après maintes vicissitudes, vint échouer à la Bibliothèque impériale, en 1864.

c'est surtout l'histoire intime, écrite sans autre prétention que celle de rendre la photographie des événements auxquels on a assisté, qui nous retient plus spécialement. A ce point de vue, les notes journalières que M. Henri DABOT publie, depuis plusieurs années déjà, sous le titre modeste de *Calendriers d'un bourgeois du quartier Latin*, bien que réservées à ses enfants, à ses amis et à ses collègues des diverses sociétés historiques dont fait partie ce galant homme, nous paraissent susceptibles d'intéresser également et non moins passionnément tous ceux — et leur nombre est grand — qui aiment sentir battre le pouls de la grande cité. De tous les faits-divers que nous a conservés M. Dabot, il en est peu qui touchent directement à notre profession ; l'annaliste du quartier Latin signale cependant la mort de Ricord, dont il reproduit la lettre de part, avec toute l'énumération de ses titres; la mort de Chevreul, dans les derniers jours qui précédèrent sa fin allant presque quotidiennement « voir les travaux de la tour Eiffel qui excitait son admiration. » Nous relevons encore dans ce curieux ouvrage quelques éphémérides : le 13 juillet 1851, mariage civil de Jeanne Hugo avec Léon Daudet. « On disait que le mariage exclusivement civil ne plaisait pas beaucoup à Alphonse Daudet, mais que le grand nom de Victor Hugo avait eu raison de ses hésitations. »

Le 15 novembre de la même année, « Mlle Leclerc, jeune fille de 21 ans, passa son examen de pharmacienne à l'Ecole de Pharmacie, sous les yeux de la belle Hélène. La belle Hélène, en effet, est représentée dans le curieux tableau de la grande salle d'examen, en train d'offrir au jeune Télémaque un produit pharmaceutique, le *népenthès*, afin de lui rendre ses forces très affaiblies, en courant sur toutes les mers, en courant après son papa Ulysse (*sic*). »

Le 27 août 1892, « on se chuchote à l'oreille : Le choléra est à Paris, ce qui n'empêche pas les glaciers de faire de bonnes affaires. » Le 21 septembre, on signale 39 décès par choléra : « les Parisiens ont vraiment pris trop de glace. » Ces quelques citations feront mieux juger que de longs commentaires de la manière de l'auteur, qui n'est dépourvu, tant s'en faut, ni d'humour ni d'esprit.

* * *

Pour de l'esprit, il y en a, et à revendre, dans cette série de croquis pris sur le vif de nos hommes politiques, croquis réunis par M. Noël DORVILLE sous le titre de : *Défense et Bloc* (1). Comme l'a écrit Henry Maret, dans une bien jolie préface, « si Dorville n'embellit pas ses modèles, en revanche il les fait étonnamment ressemblants; il en saisit les attitudes, les tics. Cela forme une galerie des plus amusantes, où un brin de philosophie amère perce parfois sous la gaieté, mais sans méchanceté, sans violence. » La manière du dessinateur rappelle celle des Gavarni et des Daumier, tout en ayant une marque très personnelle. N'est pas croqué qui veut par Dorville : on est consacré, quand on a eu l'heureuse fortune de servir de modèle à l'artiste, et cela vaut mieux, à tout prendre, que de figurer en pain d'épice dans une baraque de la foire du Trône. A. C.

---

(1) Cet ouvrage se trouve au prix de 5 fr. (exceptionnellement et par faveur spéciale 3 50 pour les lecteurs de la *Chronique*). Chez l'éditeur Albin Michel. 59, rue des Mathurins. Joindre la bande du journal.

Tribune de la " Chronique "

La Raison et la Foi.

« Je ne suis pas sûr que le roi de France ne guérissait pas les écrouelles. » (Dr Fiessinger.)

Moi non plus. Je viens d'enterrer une de mes cousines, qui, à l'âge de trente ans, fut atteinte d'une arthrite fongueuse (aujourd'hui *tuberculose*) des plus graves, avec carie de la tête du tibia et complications purulentes incoercibles ; tous les chirurgiens consultés déclaraient ne pouvoir sauver l'existence que par l'amputation (à cette époque fort aléatoire comme résultats). Une de ses parentes, intimement liée avec le célèbre somnambule Alexis, la décida à consulter, *à l'aide d'une mèche des cheveux de la patiente*, l'oracle en question, dont elle lui rapporta, avec enthousiasme, les cures thaumaturgiques. Alexis endormi (?) dicta à son associé, le Dr D..., l'ordonnance curative, qui consistait, ainsi que j'ai pu le lire moi-même, en *pastilles de soufre* et en *tisane de grande consoude*. Ma cousine fut (progressivement et en quelques semaines) *guérie*, sans aucune autre intervention, et survécut 35 ans ! — Les rois de France et la grotte de Lourdes en ont fait bien d'autres. « Voulez-vous accomplir des miracles ? disait Virey : dominez l'imagination... »

Dr Monin.

La déchéance des voix au Conservatoire.

Un petit mot au sujet de la lettre du Dr Coville : je n'ai jamais dit ni pensé, et aucun médecin ne dira jamais qu'il ne faille pas se servir du diaphragme en respirant et en chantant. Je me suis élevé contre la préoccupation si fréquente chez les professeurs de demander tout l'effort respiratoire dans le chant, à ce muscle. De ce que je cherche, après bien d'autres, à réagir contre une pratique dont les résultats sont flagrants, il ne faut pas conclure que je défende l'absurdité opposée. De toutes les parois mobiles du thorax, le diaphragme est celle dont l'abus d'extension aura les plus sérieux effets, bien que M le Dr Coville n'attache aucune importance à la compression des organes abdominaux et génitaux ; c'est aussi celle dont le jeu, au point de vue volontaire et artistique, est le moins maniable et le moins approprié. Le diaphragme sert, c'est bien entendu, à l'inspiration, mais il sert aussi à s'opposer à l'ascension des viscères sous-diaphragmatiques lors de cette inspiration ; c'est une immense valvule musculeuse tout autant qu'un piston. C est un muscle puissant, mais qui doit vaincre de puissants obstacles. La paroi costale, surtout l'inférieure, est bien plus libre, et c'est d'ailleurs d'elle qu'on se sert le plus normalement dans la respiration volontaire et dans l'appropriation artistique du bon débit pneumatique.

Pierre Bonnier.

Addenda et Corrigenda

Un mot de Nelson.

Dans le remarquable article que la *Chronique médicale* a consacré à la mort de Nelson, il me semble qu il manque un mot important, que cet illustre Anglais prononça avant de mourir, parce que ce mot montre que ce n'était pas seulement un homme de guerre héroïque, mais un marin consommé.

Prévoyant la formidable tempête qui succéda à la lutte et qui produisit les épouvantables désastres que l'on sait (toutes les prises des Anglais, à l'exception du *Switfund*. furent abandonnées par eux), il prononça ce mot typique : *Mouillez* ! afin d'éviter que ses navires ne fussent jetés à la côte pendant la nuit. On sait que plusieurs navires de la flotte franco-espagnole s'y brisèrent.

Dr Bougon.

Les « grosses lèvres » dans les familles royales (1).

J'ai reproduit daus mon livre (2) le passage de Brantôme auquel votre correspondant fait allusion et j'en ai tiré les conclusions qu'il comportait.

V. Galippe.

Les dons du Dr Moura au Musée Carnavalet.

Permettez-moi de vous signaler, dans le numéro du 15 octobre, une omission. Outre les dons que j'ai faits à la ville de Paris, il y a aussi trois exemplaires de mon *Histoire de la Butte des Moulins* illustrée (3), l'un sur Japon, l'autre sur Chine et le troisième avant la lettre; ils ont été inscrits à la Bibliothèque de l'Hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir tenir compte de ces petits renseiguements.

Dr Moura.

Erratum.

Dans l'article du Dr P. Noury (de Rouen), sur la conservation des cadavres, article paru dans le numéro du 1er novembre, une coquille a transformé (à la 5e ligne en remontant) le mot *galères* en *galeries*. C'est 53 *galères* de terre que Ubaldo fit venir du mont Calvaire.

---

(1) V. la *Chronique*, 1905, p. 664.

(2) *L'hérédité des stigmates de dégénérescence et les familles souveraines* ; Paris, chez P. Masson et Cie.

(3) Il reste une quarantaine d'exemplaires de cette histoire chez le libraire Letarouilly, 1, quai Malaquais (Dr M.).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 23 1er Décembre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



Histoire de la Médecine

Le culte d'Esculape en Grèce,

par M. le Dr P. Noury (de Rouen).

Asklépios (Esculape) était fils d'Apollon, petit-fils de Zeus (Jupiter) et arrière-petit-fils de Kronos (le Temps, Saturne), lequel était lui-même fils d'Uranus (le Ciel) et époux de Rhée (Cybèle, Vesta). Par sa mère Koronis, il était arrière-petit-fils de Mars.

Asklépios naquit à la suite d'une opération césarienne pratiquée, *post mortem*, par Apollon lui-même. La nymphe Koronis fut aimée d'Apollon, mais elle le quitta pour un jeune homme appelé Ischis. Apollon, averti de l'infidélité de Koronis par un corbeau, en fut tellement piqué, qu'il tua les deux amants à coups de flèches. Cependant il tira des flancs de Koronis, un enfant, son œuvre, qu'il nomma Asklepios.

L'enfant fut nourri par la « remplaçante » Trigone, et plus tard Apollon en confia l'éducation au centaure Chiron. Celui-ci était moitié homme et moitié cheval, parce que son père Kronos, afin de ne pas être surpris par sa femme légitime Rhée, s'était transformé en cheval pour aller voir sa maîtresse Phyllire, de laquelle il eut Chiron. Ce dernier était un philosophe, au sens ancien du mot, c'est-à-dire un homme possédant toutes les connaissances de son temps. Non seulement il apprit la médecine à Asklépios, mais il enseigna l'astronomie à Héraclès (Hercule) et il fit l'éducation complète d'Achille.

Avec une telle hérédité et un tel maître, le jeune Asklépios donnait les plus grandes espérances ; il n'y faillit point.

Asklépios prit part à la conquête de la Toison d'Or, et c'est un des faits les plus glorieux de sa vie.

Au cours de cette expédition il guérit les Argonautes de leurs maladies et de leurs blessures, et même il en ressuscita un certain nombre.

Ses nombreuses guérisons et surtout ses résurrections excitèrent la haine de Pluton, dont le royaume des Enfers se dépeuplait.

A la prière de Diane, sa tante, Asklépios ressuscita Hippolyte, fils de Thésée ; ce fut sa perte.

Pluton excita alors Zeus qui foudroya Asklépios. Apollon le vengea, en perçant de ses flèches les Cyclopes qui avaient forgé le foudre de Zeus, et ne cessa de pleurer que lorsqu'Asklépios fut placé au ciel dans les constellations, sous le nom de Serpentaire.

Asklépios épousa la nymphe Epione et eut des relations avec Lampétie. Ses deux femmes lui donnèrent plusieurs enfants ; des fils : Podaleiros, Machaon, Hygias, Jaso, Janicus, etc., et des filles : Hyghieia, Isao Panacée, etc.

Podaleiros et Machaon accompagnèrent l'armée des Grecs au siège de Troie et allèrent ensuite habiter Trikka.

Parmi les filles, Hyghieia (la santé) est la plus connue ; c'est elle que l'on voit presque toujours accompagner son père. D'autres déesses partageaient avec Hyghieia le privilège de guérir. A l'Acropole d'Athènes on voit encore le piédestal d'*Athena Hyghieia* (Minerve, déesse de la Santé), et l'inscription nous apprend que cette statue fut consacrée par Périclès, au nom des Athéniens, à leur protectrice Athéna ; cette déesse était apparue en songe à Périclès et lui avait indiqué le remède qui guérit un des meilleurs ouvriers, blessé en tombant des Propylées en construction, et pour lequel l'art médical s'était montré impuissant.

A Epidaure, Artémis (Diane) avait son temple et était adorée sous la forme d'Hécaté (conductrice des âmes), à qui l'on attribuait le don de guérir les maladies.

La part de la légende faite, — s'il faut en croire les écrits homériques, — Asklépios fut simplement un savant médecin, qui vivait vers le XIIIe siècle avant J.-C., et qui ne fut classé parmi les divinités qu'après sa mort.

***

De tous les temples élevés en l'honneur d'Asklépios, la plupart ont complètement disparu ; d'autres n'ont laissé que peu de traces.

Des sanctuaires d'Epidaure et d'Athènes il reste des ruines importantes, des sculptures et des inscriptions intactes, qui ont permis d'en connaître le fonctionnement.

Celui de Trikka (en Thessalie) possédait une clinique où l'on guérissait les pèlerins malades ; il était plus ancien que celui d'Epidaure, et la légende en faisait le domaine de Podaleiros et de Machaon.

Les autres sanctuaires, ceux du Pirée, de Sparte, d'Aulon, de Phlionte, de Tytané, de Gortyna, de Telphousa, de Klitor, de Mégalopolis, d'Aliphera, en Grèce, de l'île de Cos, de Pergame et de Smyrne, en Asie-Mineure, n'ont laissé que peu de vestiges.

A Mantinée, Asklépios avait un temple en communauté avec Latone, sa grand'mère ; de ce temple on possède de magnifiques bas-reliefs, rappelant les hauts faits des enfants de Latone.

Le choix de l'emplacement d'un temple n'était pas livré au hasard. Le plus souvent, d'après la légende, le dieu avait indiqué par quelque signe visible le lieu où il voulait qu'on lui élevât un sanctuaire.

Le temple grec, comme nos églises actuelles, était orienté de l'ouest à l'est.

Pausanias, dans son important ouvrage *Periégésis*, rapporte plusieurs versions sur l'établissement du culte d'Asklépios à Epidaure. Suivant la plus répandue (cette légende diffère de celle que nous avons racontée plus haut, à propos de la naissance du dieu), Phlégias, roi d'Orchomène, était venu à Epidaure, dans le but de conquérir le pays. Sa fille Koronis, qui l'accompagnait et s'était laissé séduire par Apollon, accoucha en secret d'Asklépios et l'exposa sur le mont Titthion (mamelon), et l'enfant fut nourri par une chèvre (actuellement encore la



LA STATUE D'ESCULAPE (Musée d'Athènes).

région n'est habitée que par des chevriers, les Vlaques). Un berger vit le prodige, le raconta et bientôt le bruit se répandit que le lieu avait la vertu de guérir les malades et de ressusciter les morts.

La vallée sacrée a conservé le nom d'Hiéron (sanctuaire), et près d'elle, le village de Koroni semble rappeler le nom de la nymphe Koronis.

L'*Asklepieion* (sanctuaire d'Asklépios) renfermait le temple ou la demeure du dieu et les bâtiments réservés aux malades et aux suppliants, c'est-à-dire une fontaine, une source où ils pussent se purifier et un portique pour passer la nuit en attendant la venue du dieu.

Nous n'aurons en vue dans la description d Epidaure que les parties qui se rapportent à la médecine, laissant de côté, malgré leur intérêt, le théâtre, le stade, la palestre, les autres temples, les constructions romaines et byzantines.

Le péribole du sanctuaire d'Epidaure était formé d'un côté par une ligne de portiques contigus. Le premier avait un étage, le rez-de-chaussée était fermé, le mur intérieur était orné de demi-pilastres doriques ; l'étage supérieur était d'ordre ionique et ouvert du côté intérieur, où l'on accédait par un escalier. Le second portique se trouvait de niveau avec l'étage du précédent ; il communiquait avec l'Hiéron par une colonnade de seize colonnes ioniques. C'est sous ces portiques, désignés dans les inscriptions sous les noms d'*Enkeimeterion* ou d'*Abaton*, que les malades s'étendaient la nuit en attendant la guérison miraculeuse.

Le reste du péribole est marqué aujourd'hui par les ruines d'un mur de fortification byzantine. Il ne semble pas qu'il y ait eu un mur de péribole ; les limites du *téménos* (enceinte sacrée) paraissent avoir été simplement marquées par des bornes plantées de place en place.

Le temple fut construit dans les premières années du IVe siècle avant J.-C. sous la surveillance de l'architecte Theodotos. Le sculpteur Timotheos (qui travailla au fameux Mausolée d'Halicarnasse) fournit pour 900 drachmes les maquettes des frontons et exécuta pour 2.240 drachmes les acrotères d'une des façades. Les sculptures des frontons furent exécutées en marbre par plusieurs artistes, dont Hectoridas ; l'un des frontons représentait un combat de Centaures et l'autre un combat d'Amazones. Le musée d'Athènes possède un certain nombre de fragments des frontons.

Le temple est situé à l'extrémité des portiques ; les côtés en sont entourés d'une quantité de bases de statues. On arrivait à l'entrée par une rampe en dalles de tuf. Le temple lui-même, bâti sur un soubassement en tuf à trois degrés, était d'ordre dorique et périptère (c'est-à-dire que ses côtés étaient ornés de colonnes). Il mesure 24 m. 50 sur 13 m. 20 ; sur les petits côtés, il y avait six colonnes et, par une singularité qu'explique l'absence d'*opisthodome* (partie du temple, située derrière la *cella*, où était conservé le trésor du dieu), onze seulement sur les côtés longs, au lieu de treize, comme la plupart des autres temples.

La statue du dieu, faite d'ivoire et d'or, était l'œuvre d'un sculpteur de Paros, Thrasymédès. Asklépios était représenté assis, une main appuyée sur un bâton, touchant la tête du serpent ; un chien était à ses pieds. Elle est connue par les monnaies d'Epidaure et par la description de Pausanias.

A côté du temple se trouvent le grand autel d'Asklépios (8 mètres sur 6), et les ruines d'un petit édifice coupé par le mur de fortification byzantine et qui répondrait à l'*Epidoteion* ou sanctuaire des *Epidotai*, génies auxiliaires de la guérison, c'est-à-dire Hypnos, Oneiros, Makhaon, Telesphoros, le Bon Génie.

Sur le côté et en arrière du temple, on voit les ruines de la *Tholos*, de Polyklète junior. La Tholos, ou temple rond, est un monument d'un type rare en Grèce ; celle d'Epidaure n'a de comparable que celle de Delphes, à peu près de la même époque Il n'en reste plus que les soubassements concentriques ; mais les fragments (chapiteau corinthien, cimaise avec ses belles têtes de lion, etc.) qu'on a retrouvés ont permis d'en dresser une restauration complète. M. Foucart a prouvé, par des raisons épigraphiques, que la Tholos était bien l'œuvre de Polyklète jeune et fut bâtie, après le temple, vers 360 avant J.-C.

Le diamètre était de 21 m. 76. Trois gros murs concentriques en blocs de tuf supportaient tout l'édifice. Le mur le plus voisin du centre enfermait une série de petits murs concentriques, disposés en labyrinthe et destinés à régulariser entre leurs parois l'écoulement de la source sacrée, qui jaillissait au centre même et s'échappait par-dessous l'édifice (aujourd'hui il n'y a plus trace de source).

Sur le soubassement extérieur reposait une colonnade de vingt-six colonnes doriques. Le second mur supportait celui de la *cella* et le plus près du centre une colonnade de quatorze colonnes corinthiennes. La partie centrale était occupée par l'eau de la source sacrée, que la *Tholos* avait pour objet d'abriter, et qui servait aux ablutions des malades. On y accédait par une rampe bordée de chaque côté de statues dont il ne reste que les bases. Sauf la colonnade extérieure dorique, qui était en tuf, la plupart des autres parties étaient en marbre. L'intérieur était orné de peintures dues à Pausias ; elles représentaient l'Amour et l'Ivresse ; il n'en reste rien.

La *Tholos* contenait les archives du sanctuaire, sous forme de stèles, où les malades consignaient le récit de leur guérison, décrivaient leurs maux et indiquaient le traitement qui leur avait réussi. C'était un des plus beaux morceaux de l'architecture grecque.

Entre le musée actuel et le temple d'Asklépios, on voit les ruines d'un grand bâtiment carré divisé en quatre parties, formant quatre corps de logis entourant chacun une cour intérieure à péristyle ; il y a, en tout, cent soixante chambres ; ce bâtiment ne peut avoir été qu'un grand hôtel qui servait aux pèlerins.

Comme personne ne devait mourir dans l'enceinte sacrée, on avait construit en dehors un bâtiment spécial pour recevoir les femmes en couches et les mourants, que primitivement on renvoyait sans pitié hors de l'*Hiéron*.

Les ruines de l'*Asklepieion* d'Athènes (postérieur à celui d'Epidaure) ont été modifiées par des constructions byzantines : le temple fut converti en église et la grotte de la source sacrée en chapelle. Aussi ces ruines sont-elles d'une interprétation difficile, partant discutée.

On peut cependant y distinguer deux terrasses de niveau différent. Sur la première, on voit les substructions d'un temple long de 8 m. 90 sur 4 m. 30. L'enceinte de l'ancien temple était fermée par des murs dont il reste des vestiges. Parallèlement au

temple et à la source sacrée, s'étendait le portique, long de trente mètres.

Sur une plate-forme rectangulaire se trouve une sorte de puits circulaire profond ; selon Kœler, c'est au-dessus de ce puits que le prêtre d'Asklépios offrait, lors de la fête des Ηρῶα, un sacrifice aux âmes des morts ; le sang des victimes gagnait par là le monde souterrain.

La source sacrée est dans une chambre voûtée, taillée dans le roc même, sous l'Acropole ; c'est une chambre circulaire de cinq mètres environ de diamètre, d'où s'échappe, à travers une fissure du rocher, une petite source d'eau saumâtre et lourde.

La deuxième terrasse était une dépendance de l'Asklepieion et on s'accorde à y placer les demeures des prêtres et des différents fonctionnaires ; peut-être y logeait-on aussi les malades. On a discuté pour savoir si la seconde terrasse ne possédait pas aussi son temple d'Asklépios ; on est plutôt porté à croire, et ceci est conforme à la description de Pausanias, que les ruines que l'on y voit sont celles du temple de Thémis et de la chapelle d'Isis.

***

Les *ex-voto* consacrés à Asklépios et à Hyghieia forment une série nombreuse provenant, la plupart d'Athènes, les autres d'Epidaure et d'ailleurs. Ces bas-reliefs ne sont pas des œuvres d'art, mais de la sculpture industrielle préparée à l'avance comme nos monuments funéraires actuels.

Ces *ex-voto* étaient disposés dans le *téménos* du temple. Ils représentent des scènes diverses et quelquefois les organes guéris.

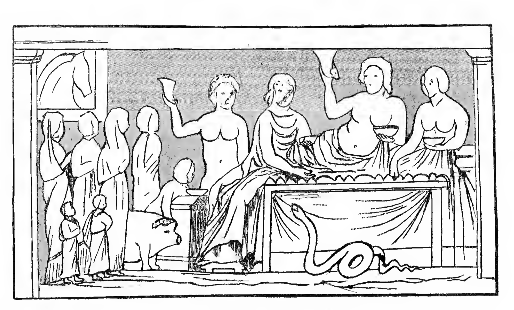
Dans un temple figuré par deux pilastres soutenant un toit, paraissent, d'un côté, Asklépios, soit seul, soit accompagné de sa fille Hyghieia ou de divinités étrangères ; de l'autre coté, des suppliants en plus ou moins grand nombre et figurés avec des proportions plus petites que le dieu. Tantôt les suppliants adorent Asklépios la *main droite levée ;* tantôt ils mènent une victime (truie ou bélier) qu'ils vont sacrifier, ou portent quelque offrande qu'ils s'apprêtent à consacrer dans le temple.

D'autres bas-reliefs, plus rares, nous représentent Asklépios veillant comme un médecin au chevet d'un malade, ou lui administrant lui-même quelque remède.

La scène du banquet est un peu plus compliquée ; elle a été quelquefois confondue avec celle du banquet funèbre représenté sur des tombeaux.

Asklépios et Hyghieia sont assis sur un lit, devant une table chargée d'offrandes ; les suppliants se dirigent vers eux. Sur l'un de ces bas-reliefs on voit une tête de cheval apparaître à la lucarne. La présence de cette tête de cheval n'a pas reçu d'explication satisfaisante.

Sur un bas-relief peint, de la période archaïque, qui se trouve au musée de Sparte, le dieu et sa fille assis sur des sièges figurés avec soin, la chevelure disposée par boucles symétriques, reçoivent les offrandes de personnages qui leur apportent un coq. Le coq, comme présent à Asklépios, est d'une représentation assez rare. On sait que les Grecs sacrifiaient un coq à Asklépios quand ils



EX-VOTO A ASKLÉPIOS ET A HYGHIEIA (d'après un dessin à la gouache du Dr Noury.)

relevaient de maladie. Une des dernières recommandations de Socrate à ses disciples fut de leur rappeler qu'il devait un coq au dieu de la médecine.

D'autres fois, c'est l'organe guéri qui est simplement sculpté sur le marbre, comme l'*ex-voto* trouvé à Epidaure et déposé au musée d'Athènes, où sont deux oreilles, disposées parallèlement.

Sur presque toutes ces sculptures est représenté le serpent. Le véritable attribut d'Asklépios est le serpent ; il est tantôt libre, tantôt enroulé autour du bras ou autour du corps, souvent enroulé autour d'un arbre ou autour d'un bâton que le dieu tient à la main. Le serpent est le symbole de la Prudence ; c'est aussi celui de la Mort. Voulait-on montrer par là que le dieu avait terrassé la mort et qu'il la tenait sous sa domination ? Le coq et le chien, symboles de la Vigilance, sont quelquefois représentés aux pieds d'Asklépios ; la présence du chien est plus fréquente que celle du coq.



Les statues et statuettes d'Asklépios et d'Hyghieia sont assez nombreuses ; les unes proviennent des temples d'Asklépios, d'autres se trouvaient dans différents temples, en compagnie d'autres divinités.

Parmi les statues du Parthénon (Temple d'Athena Vierge) qui existent encore, celles d'Asklépios et de sa fille sont les mieux conservées.

Le Musée d'Athènes possède un certain nombre de statues du dieu ; nous n'en citerons que quelques-unes :

I. — Deux statues provenant d'Epidaure et représentant Asklépios assis : sans doute les copies de la statue chryséléphantine (or et ivoire).

II. — Une statue en marbre blanc, trouvée également à Epidaure, montrant le dieu debout ; à sa gauche était enroulé autour d'un arbre un serpent, dont on voit encore la partie inférieure ; Asklépios a le visage calme et réfléchi rappelant celui de Zeus olympien.

III. — Une statuette, assez rare, d'environ 1/3 de grandeur naturelle, figurant le dieu jeune et *sans barbe* (1).

Parmi les nombreuses statuettes d'Hygieia nous n'en citerons qu'une, qui porte sur sa base l'inscription suivante : ΤΗ ΗΥΓΕΙΑ ΓΑΙΟΣ ΙΑΤΡΑ ; la déesse est représentée les bras en l'air, un serpent enroulé autour du corps.

Le musée d'Athènes renferme également un certain nombre de figurines en terre cuite, provenant surtout de l'Asklepieion d'Athènes, et qui n'étaient que des *ex-voto* dédiés à Asklépios.



Les prêtres d'Asklépios cumulaient avec leurs fonctions sacrées l'exercice de la médecine, aidant ainsi aux guérisons opérées par la

(1) Au musée de Florence une pierre gravée antique représente aussi Asklépios sans barbe.

simple vertu du dieu. Ils habitaient le sanctuaire et vivaient des cadeaux et des offrandes que leur apportaient les suppliants.

La richesse de ces sanctuaires attira à plusieurs reprises les convoitises des pirates ; celui d'Epidaure fut pillé en 87 par Sylla, qui en distribua les trésors à ses soldats.

Non seulement, à l'*Asklepieion*, on recevait les malades, mais aussi leurs représentants. Quand un malade était dans l'impossibilité de se déplacer, il pouvait déléguer un de ses parents pour aller, en ses lieu et place, implorer le dieu et obtenir sa guérison.

On ne devait pas mourir à l'*Hieron*. Aussi les malades qui paraissaient trop atteints et près de mourir étaient renvoyés hors du sanctuaire.

Les malades restaient plus ou moins longtemps en traitement ; ils séjournaient dans des bâtiments qui entouraient le sanctuaire. Les prêtres leur appliquaient les remèdes conseillés par Asklépios lui-même.

Comment se passait une de ces consultations divines ? Tout d'abord le malade se rendait à la source sacrée, pour se purifier, vers la tombée du jour, et y faisait ses ablutions. De la source il passait dans le portique et s'y installait ; il rangeait les couvertures et les provisions qu'il y avait apportées avec lui : c'était sa nourriture, c'étaient aussi des gâteaux, qu'il devait faire griller en prononçant une prière. Le sacrifice d'un animal, tel qu'un porc ou un bélier, suivait la consécration de ces offrandes.

La nuit tombait rapidement (en Grèce, le crépuscule est court). Tous ces malades et ces infirmes, s'enveloppant, à la lueur tremblante des lampes, dans leurs couvertures et s'apprêtant à dormir et à voir le dieu, devaient composer un spectacle impressionnant. Avant d'éteindre les lampes, le *zakore*, serviteur attaché au temple, traversait le portique ; il engageait les malades à dormir et se retirait après avoir éteint toutes les lumières. La nuit sacrée commençait, le moment de la consultation divine approchait. C'était pendant le sommeil et dans l'obscurité qu'Asklépios se révélait à ses élus, il leur apparaissait en songe (peut-être sous la forme d'un prêtre) et il leur indiquait le remède infaillible.

Il est certain que ces malades possédant la foi, ayant, pour la plupart, fait un voyage pénible, plongés dans l'obscurité, à moitié endormis, devaient être fortement impressionnés par la mise en scène de cette consultation. Et les malades guérissaient en grand nombre, à en juger par la quantité d'*ex-voto* qu'on a découverts.

Les uns, les plus riches, offraient au dieu un bas-relief ou une statue ; les autres se contentaient d'une petite tablette de marbre, où était figurée la partie guérie (main, pied, œil, oreilles, etc.). Les plus pauvres ne pouvaient offrir qu'une statuette en terre cuite.

A Epidaure, tous les quatre ans, neuf jours après les Jeux Isthmiques (célébrés à Isthmia, près de Corinthe), on célébrait des fêtes gymniques en l'honneur d'Asklépios. Le théâtre (le mieux conservé de la Grèce), le stade, la palestre servaient à ces fêtes périodiques, où se rendaient en foule les fidèles, de toutes les parties de la Grèce.

Même après l'établissement du christianisme à Athènes, le culte d'Asklépios resta en honneur jusqu'à la fin du v[e] siècle de notre ère.

Informations de la « Chronique »

L'ennemi du peuple. — Le cas du Dr Vaucaire.

Vous vous rappelez la pièce d'Ibsen qui porte ce titre. L'un des personnages, le Dr Stockmann, médecin d'un établissement thermal, a découvert que les sources sont polluées, qu'elles contiennent les bacilles de la fièvre typhoïde. Il demande aux autorités du lieu que l'eau soit captée plus haut, dans les montagnes, à un endroit où elle ne soit pas souillée par les déjections humaines, faute de quoi il annonce à bref délai une épidémie fatale. Le préfet de la ville, qui est le propre frère du docteur, répond que la conduite d'eau qui alimente l'établissement est coustruite une fois pour toutes et qu'il n'y a rien à y modifier ; néanmoins le conseil d'administration ne se refuse pas à examiner plus tard, *en temps opportun*, s'il y a moyen de remédier à cet état de choses ; en attendant, il convient de ne rien dire, pour ne pas éloigner de la station les baigneurs qui ont coutume d'y venir ; tant pis s'ils risquent d'être atteints par le fléau ; les intérêts de la ville avant tout le reste.

Notre sympathique confrère, le Dr Vaucaire, vient de se trouver dans une situation analogue à celle du héros d'Ibsen — avec cette aggravation que l'aventure a failli tourner assez mal pour lui. Etant en villégiature estivale, comme tous les ans, dans une plage du littoral, le Dr Vaucaire est appelé, à titre de consultant, auprès de malades atteints de diphtérie. Le diagnostic est confirmé non seulement par le médecin de l'endroit, mais par l'examen bactériologique. Que faire en telle occurrence ? M. Vaucaire n'hésite pas : pour ne pas encourir les foudres de la loi, il fait la déclaration que celle-ci exige et il réclame la désinfection. Aussitôt grand émoi dans la petite ville ; les « étrangers » ne songent plus qu'à leur salut et à celui de leurs enfants ; ils abandonnent en hâte le foyer de la contagion ; c'est pour les commerçants du pays la ruine de toutes leurs espérances. Le « médecin de Paris » devient « l'ennemi du peuple », c'est-à-dire l'ennemi des intérêts de quelques boutiquiers et propriétaires de villas, qui avaient compté plumer les pigeons qui s'enfuient à tire d'ailes. Une conspiration est vite tramée, et notre confrère n'a que le temps de boucler ses malles ; il réussit à grand'peine à échapper à la vindicte populaire, qui menace de briser les vitres de son habitation, et de le lapider lui-même s'il passe à sa portée.

Les pouvoirs publics ont-ils au moins protégé le citoyen qui s'est docilement soumis aux règlements en vigueur ? C'est ici que l'aventure, commencée en tragédie, se dénoue en vaudeville. Le maire ne parle de rien moins que de poursuivre cet empêcheur de se tuer en rond — *pour diffamation* ! Cet administrateur atteint d'un seul coup les limites du grotesque. Est-ce folie des grandeurs ou inconscience ? Nous restons perplexe. Ce personnage se croit évidemment, dans son coin perdu, un potentat auquel rien ne doit résister. Un médecin, et de Paris par surcroît, cela compte-t-il en vérité ? Pourquoi celui-ci s'avisait-il d'échouer dans ce « trou très cher » ?

A parler sérieux, l'épisode est significatif et inquiétant. Il s'agit de

savoir si, oui ou non, les déclarations qu'on exige de nous doivent nous exposer à de pareilles représailles — auquel cas seraient trop justifiées les répugnances que beaucoup d'entre nous éprouvent encore à se soumettre aux prescriptions administratives.

On nous laisse le choix entre la prison et la lapidation. Doux pays ! s'écrierait Forain.

L'introducteur en France de l'homœopathie. — L'opinion de Paul Bert.

Ce point d'histoire vient d'être élucidé par le Dr Jules GALLAVARDIN dans le n° 10 (30 octobre 1905) du journal *le Propagateur de l'Homœopathie*. S'il faut en croire notre confrère, l'homœopathie aurait été introduite en France, en 1830, par un professeur de sciences *exactes* Ce fut, en effet, le Dr Des GUIDI, professeur de mathématiques au collège de Privas en 1801, professeur de mathématiques et de physique au collège de Lyon en 1803, professeur de mathématiques spéciales au collège de Marseille en 1810, inspecteur de l'Université, d'abord à Grenoble en 1813 et, plus tard, à Lyon, de 1819 à 1834, docteur ès sciences et docteur en médecine qui, le premier, eut l'honneur de faire connaître, en France, l'homœopathie et de la pratiquer à Lyon. Le musée du Palais Saint-Pierre de cette ville possède un remarquable portrait du Dr Des Guidi, peint par Auguste Flandrin, hommage rendu au vulgarisateur qui a propagé la découverte de Hahnemann, en écrivant la *Lettre aux médecins français*.

Puisqu'il est incidemment question de la doctrine hahnemanienne, on sera peut-être curieux de connaître l'opinion de Paul BERT sur l'homœopathie ; elle est formulée en termes trop violents pour être tout à fait équitable :

« En opposition avec cette pharmacopée grossière, forçant l'infortuné malade à avaler bols, poudres, opiats, se dresse la pharmacopée homœopathique. Ici, simplicité admirable, propreté et délicatesse. Des flacons microscopiques, des gouttes insipides, l'infiniment petit, qui, multiplié par la crédulité humaine, produit d infiniment grands résultats... dans l'escarcelle du médecin. Il s'agit ici de millionièmes, de milliardièmes, par rapport à la dose où l'œil observateur reconnaît quelque effet manifeste. Et l'on se demande pourquoi ces liquides à doses mystiques, alors que le flacon seul ferait sans doute même effet. Mais n'insistons pas : ceci est une affaire de foi, et nul doute que les homœopathes, s'ils arrivaient au pouvoir, ne créassent un délit d'outrage à la religion homœopathique, à l'exemple des catholiques, avec lesquels ils ont plus d'une affinité. » Paul BERT, cité par le *Bulletin de la Société médicale homœopathique de France*, 1881, t. XXIII, p. 65.

La castration, mode de guérison de la tuberculose.

En résumé, a dit le Dr F. DE BACKER, au dernier Congrès, il n'y a qu'un remède à la tuberculose, sur lequel les médecins soient tous d'accord : c'est *l'engraissement*.

Or, — et ici nous nous garderions de rien changer au texte de la communication, d'une si particulière saveur, — « toute méthode d'engraissement doit être basée sur cette idée principale : *Acquérir et ne pas dépenser*. C'est donc à l'éleveur de profession plus qu'au médecin

qu'il faut apprendre les notions pratiques pour l'engraissement de nos tuberculeux.

Que fait l'éleveur pour engraisser des poulets ?

1° Il les enferme et les prive de mouvement, souvent de lumière.

2° Il les gave ou les nourrit à l'excès.

3° Il les chaponne (*sic*).

Il y a là trois choses bien nettes :

1° Le repos absolu du poumon et des muscles.

2° La suralimentation.

3° La chasteté obligatoire. »

De Backer n'est pas logique : c'est *castration* qu'il eût dû écrire et non pas *chasteté*, d'autant que — il le reconnaît lui-même — « l'eunuque s'engraisse avec plus de facilité que l'homme complet, le bœuf plus que le taureau, le chapon que le coq ».

Allons, de Backer, ne vous arrêtez pas en si beau chemin : les chirurgiens attendent vos ordres.

La réforme de l'habitation et du costume.

On sait que le Dr Cazalis, sous son pseudonyme de *Jean Lahor*, a fondé une Société *d'art populaire et d'hygiène*, très active aujourd'hui, et qui, dans son programme, a inscrit la maison, le mobilier, la décoration et l'alimentation à bon marché.

Le comité d'hygiène de cette Société, présidé par M. le Dr Rénon, dont on connaît le beau livre sur les *Maladies populaires*, a, sur la proposition du Dr Cazalis, mis à l'étude la question des chambres de domestiques, celle des loges de concierges, celle des petites cuisines dans les petits appartements, et a chargé M. Juillerat de faire un travail sur l'hygiène absolue de la maison à bon marché et de toute maison.

Le comité veut étudier aussi la réforme du costume, sujet qu'il appartient en effet à une Société d'art et d'hygiène de traiter. Le chapeau à haute forme nous paraît gravement menacé. Ce tyran, laid et funeste, qui règne absurdement depuis plus d'un siècle, qui aura vu tomber tant de rois et d'empereurs pendant qu'il reste debout et nous domine, serait-il à la veille d'être renversé à son tour ? Une telle révolution, et comme l'Europe et l'Amérique n'en auraient guère vu depuis 89, ferait honneur à qui l'entreprendrait.

Chassé-croisé ministériel.

M. le Dr Dubief, ministre du commerce, vient de prendre le portefeuille de l'intérieur. Quand on est médecin, on doit être pourvu de toutes les aptitudes.

Médecine et roman.

Prochainement doit paraître, chez l'un de nos grands éditeurs parisiens, le roman, annoncé depuis plusieurs mois, de notre collaborateur M. Henri Fauvel, *le Dr Gobert*, peinture de la vie médicale et des mœurs de province.

Trouvailles curieuses et Documents inédits

Ce que Diderot pensait de la « Graine ».

« Veut-on semer une graine, on défriche, on laboure, on herse. Veut-on planter un arbre, on choisit le temps, la saison ; on ouvre la terre, on la prépare ; il y a des soins que l'on prend. Quelle est la fleur qui n'en exige pas? Il n'y a que l'homme qu'on produise sans préparation. On ne regarde ni à sa santé, ni à celle de la mère ; on a l'estomac chargé d'aliments, la tête échauffée de vin ; on est épuisé de fatigue, on est embarrassé d'affaires, abattu de chagrin.

« L'Ecossais a dit : « Quand on cherche à les faire sains, on les fait sots. Cela est aussi vrai, que quand le père et la mère sont innocents tous les deux, on les fait fous. Sans plaisanter, c'est un ouvrage assez important pour y procéder avec quelque circonspection. »

Nous indiquons ce curieux passage,tiré des *Mémoires de Diderot* (t. I, p. 69, édition Garnier 1841), au romancier André Couvreur — et nous saisissons l'occasion de remercier notre excellent camarade Puech qui nous l'a signalé.

La guérison des vénériens à l'époque du Directoire.

A l'annexe de l'hôpital Cochin, ex-hôpital Ricord, ci-devant du Midi, l'intelligente initiative du Directeur de l'Assistance publique, M. Mesureur, vient d'assurer un service de consultations du soir, après la sortie de l'atelier. Cette innovation — prophylaxie et philanthropie tout ensemble — donne, semble-t-il, un regain d'actualité à l'arrêté suivant qui, aux Archives nationales, est écrit tout entier de la main de Carnot. Il appartient, en dehors de la spécialité, à l'histoire de la santé publique et du contrôle de l'Etat avant la création de l'Académie de médecine ; peut-être aussi vient-il à la suite d'une demande de congé pour infirmités contractées en dehors du service.

La signature de Carnot n'est pas pour diminuer l'intérêt de cette pièce, où le Directoire demande à connaître « sans délai » l'action d'un remède secret (!) : le célèbre rob Laffecteur.

Poensin-Ducrest.

Du 6 ventôse.

Le Directoire Exécutif arrête que le Conseil de santé examinera et constatera l'état actuel du citoyen Leroy, officier de la Légion de police, sortant du traitement qui lui a été administré par le cit[n] Laffecteur, pour la guérison d'une maladie vénérienne dont il était affecté.

Le Conseil de santé rendra compte sans délai au Directoire Exécutif du résultat de son examen.

L.-M. Reveillière-Lepeaux, Carnot, Reubell.

(Archives N[es], A FIII, 350-48.)

ÉCHOS DE PARTOUT

Le buste de Pie X et le jardin du médecin. Le bourg de Riese, en Vénétie, a inauguré par une cérémonie tout intime un buste de Pie X, son illustre concitoyen. Ce n'est pas toutefois devant la maison où est né le Saint-Père que son monument a été élevé. Il aurait fallu pour cela bouleverser un jardin appartenant à un médecin. Et le médecin propriétaire n'a pas voulu sacrifier son lopin de terre. Le buste de Pie X a trouvé ailleurs un emplacement favorable, entre la pharmacie et la gendarmerie du bourg. Une inscription placée sous le socle porte que « cette effigie d'un fils du peuple appelé à la gloire du pontificat » est due à une collecte faite en tous pays.

(*Revue Mame.*)

La reine de Portugal et la médecine. On n'a pas manqué, à l'occasion du voyage à Paris de S. M. Carlos Ier, roi de Portugal et des Algarves — de rappeler (ce que les lecteurs de la *Chronique* savent depuis nombre d'années) (1) quelle prédilection a la reine actuelle de Portugal pour notre art Voici, sur ce point, quelques nouveaux détails que nous fait connaître Mme Jane DIEULAFOY, dans un très intéressant article publié par l'*Echo de Paris* (no du 25 novembre 1905) :

« ...Pour bien soigner ceux qui gémissent, il ne suffit pas d'être compatissant et généreux, il faut avoir la science de guérir et savoir la pratiquer. La reine fit ses études médicales, elle ceignit son beau corps du tablier des infirmières ; elle porta ses regards purs sur les plaies hideuses ; elle respira les miasmes délétères de chambres infectées de tuberculose, et, de cette vie en communion avec les déshérités de ce monde, avec ces victimes du destin, naquit chez elle le dessein d'assainir les hôpitaux, d initier les médecins à tous les progrès de l'hygiène, de la chirurgie et de l antisepsie

« Dès cette époque, ses œuvres et ses fondations se multiplièrent.

« Ce fut d'abord le dispensaire du *Sacramento*, destiné aux enfants et où, chaque jour, outre les soins particuliers qu'on leur prodigue, leur est offert un repas sain et réconfortant. La reine le visite, s'y donne elle même, et, parfois, ses belles mains tiennent sur la table d'opérations un enfant qu'elle affectionne.

« Puis elle créa l'Institut bactériologique et antirabique, dirigé par le docteur Bettencourt. sous son contrôle direct Plus tard, elle affecta aux enfants tuberculeux ou prédisposés à le devenir le vieux palais d'Outâo, situé vis-à-vis la capitale, de l'autre côté du Tage. Sans jamais se lasser, elle enrichit, agrandit et améliore l'hôpital de Coïmbre, placé sous le patronage de sainte Elisabeth et desservi par l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, qui envoie dans le monde entier ses saintes et rayonnantes filles.

« Enfin, dans ces dernières années, et aujourd'hui encore, le sanatorium de Campo-Grande, construit à trois quarts d'heure de Lisbonne, absorbe les efforts inlassables de Marie-Amélie. »

(1) V. *Chronique médicale*, 1er décembre 1897, p. 748, et 15 décembre, p. 778.

PETITS RENSEIGNEMENTS

Nouveaux journaux de médecine.

Le mois de novembre en a vu éclore trois — et l'on prétend que c'est l'époque de la chute des feuilles !

D'abord la *Province médicale*, qui change seulement de direction : M. Augagneur, étant devenu proconsul à Madagascar, passe la main à un Comité de rédaction tout neuf. Le nouveau journal, hebdomadaire, sera le reflet de la vie médico-chirurgicale en province.

Chaque Université provinciale sera représentée au Comité de direction par deux de ses membres :

1° Bordeaux : par MM. les professeurs PITRES et DEMONS ;
2° Lille : par MM. les professeurs COMBEMALE et FOLET ;
3° Lyon : par MM. les professeurs TEISSIER et JABOULAY ;
4° Montpellier : par MM. les professeurs GRASSET et TÉDENAT ;
5° Nancy : par MM. les professeurs SPILMANN et GROSS ;
6° Toulouse : par MM. les professeurs MOSSÉ et JEANNEL.

Nous comptons trop de sympathies parmi la plupart de ces maîtres pour ne pas souhaiter à la feuille qu'ils vont être appelés à inspirer longue vie et prospérité.

A signaler la venue au monde d'un journal spécial, la *Clinique pratique des maladies des yeux, du larynx, du nez et des oreilles*, dont le rédacteur en chef est notre aimable confrère, le Dr C. GOLESCEANO (de Paris) ; et l *Aurore médicale*, pleine de promesses, dont on attendra patiemment la réalisation. Au moment de mettre sous presse, nous recevons le premier numéro du *Médecin praticien*. Et de quatre.

Dispensaire antialcoolique.

Les consultations de ce dispensaire ont lieu les *mardis, jeudis* et *samedis*, de 10 h. à midi, 49, rue Saint André-des-Arts, au siège de l'Ecole de Psychologie.

Le traitement appliqué au dispensaire est à la fois psychologique et symptomatique. Il repose sur l'association de la suggestion hypnotique avec les procédés les plus capables de reconstituer les forces physiques et l'énergie morale.

L'alcoolisme est non seulement une intoxication, il est également une *maladie de la volonté*. D'où la nécessité d'un traitement psychologique ayant pour but la rééducation de la volonté.

Avis important. — Pour faciliter le traitement, les malades doivent se présenter au dispensaire étant complètement à jeun de toute boisson alcoolique.

Hôpital des Enfants-Malades.

Conférences d'Hygiène et de Clinique infantiles.

Le Dr G. VARIOT a repris ses conférences le mardi 14 novembre, à 10 h. 1/2, salle Gillette ; il les continuera chaque mardi à la même heure.

CORRESPONDANCE MÉDICO-LITTÉRAIRE

Réponses

Pasteur et la municipalité d'Arbois (XII, 607). — *De minimis non curat Pastor*... Cependant j'ai profité de mes dernières vacances dans le Jura pour tirer cette histoire au clair et couper les ailes à ce canard rétrospectif de l'hostilité du conseil municipal d'Arbois contre son glorieux concitoyen.

De mes informations puisées aux sources *les plus sûres*, il résulte que :

1° L'avenue Pasteur n'a jamais cessé de porter ce nom ;

2° Le collège d'Arbois, par délibération du conseil municipal et sur la proposition du maire, a reçu le nom de collège Pasteur ;

3° La statue de Pasteur à Arbois a été inaugurée en 1902, sur la seule initiative de la municipalité ;

4° Il n'a jamais été question, au conseil municipal d'Arbois, d'un discours quelconque de Pasteur ;

5° La ville d'Arbois a depuis 1888 la même municipalité et le même maire, M. Boilley, vice-président du conseil général du Jura et ancien président du comité de la statue Pasteur.

Et nunc erudimini... Voilà qui est net, précis et catégorique.

Il est intéressant de constater que Pasteur fut toujours prophète en son pays, comme il le fut constamment auprès des Académies et des Congrès, dans le public et dans la presse, même médicale, méconnu seulement d'une demi-douzaine d'excentriques, les professionnels de la blague et du paradoxe.

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé),
Président de l'Association franc-comtoise « les Gaudes ».

L'accouplement avec les animaux (XII, 402). — A propos de mon article sur l'*Accouplement avec les animaux*, M. Callamand (de Saint-Mandé), que je n'ai pas l'honneur de connaître, que je n'ai pas nommé, ni désigné d'aucune façon dans l'article en question, juge à propos de m'attaquer *personnellement* d'une façon que je me contenterai de qualifier de peu confraternelle. M. Callamand (de Saint-Mandé) est compétent en tout : histoire, archéologie, zoologie et le reste ; son savoir encyclopédique touche à tout, c'est entendu. Je suis réellement confus d'être tombé sous les foudres redoutables de sa critique. Ce qui me console, c'est que je suis frappé en bonne compagnie : celle du vénéré professeur de dessin du Muséum, Emmanuel Frémiet, dont le beau groupe, de l'avis de M. Callamand, « n'est pas à sa place au Muséum » !

M. Callamand parle de mon « ingénuité ». J'accepte le qualificatif comme un compliment. Oui, cher confrère, le véritable naturaliste est « ingénu », parce qu'il est toujours simple et vrai, comme la nature elle-même. Je pourrais à mon tour parler de la naïveté de M. Callamand, lorsqu'il nous avoue que ses documents zoologiques ont été

puisés, sinon dans Jules Verne (1), un romancier, tout au moins dans Stanley, un reporter bombardé explorateur, du soir au lendemain, pour le plus grand bénéfice du *New-York Herald*.

Puisque M. Callamand n'accepte pas mon interprétation du groupe de Frémiet, il a une chose bien simple à faire : qu'il aille interviewer l'illustre maître et qu'il lui demande ce que représente son œuvre. Je ne serais pas étonné que Frémiet lui réponde tout simplement : « Vous dites que l'enlèvement des négresses par les gorilles est une légende ? Soit, je suis d'accord avec vous là-dessus. Mais depuis quand est-il interdit à l'artiste, peintre ou sculpteur, de figurer une légende ? Quant à moi, comme peintre et sculpteur d'histoire naturelle, il me suffit que mon gorille ait des proportions exactes, étudiées avec soin sur le cadavre, à défaut du gorille vivant que nous n'avons pas ; et cela paraît avoir suffi aussi à mes collègues, professeurs du Muséum, puisqu'ils ont accepté le don de mon groupe et lui ont fait les honneurs d'une place à l'entrée des galeries d'anatomie comparée. »

Les peintures de Cormon ne sont-elles pas aussi, en grande partie, de la légende, et M. Callamand les trouve-t-il déplacées au Muséum ?

Lorsque j'ai parlé de l'époque fixe du rut chez les mammifères, tout le monde a compris que je parlais des mammifères *sauvages*. Tout le monde, excepté M. Callamand. Il nous cite les mammifères domestiques. Que voilà bien une exception qui confirme la règle ! Ignore-t-il la préparation que l'on fait subir à l'étalon avant la monte ? Et la jument poulinière, la présente-t-on à l'étalon sans s'assurer qu'elle est *en chasse*, suivant l'expression consacrée ? N'y a-t-il pas précisément d'autres étalons de bas étage destinés à *l'allumer* dans ce but ? Quant à l'étalon de choix, serait-il capable de renouveler deux fois en douze heures la même prouesse, ce que fait pourtant tout homme de bien, sans en tirer vanité ?

La vérité, c'est que la nourriture surabondante, fournie dans l'oisiveté la plus complète aux animaux des ménageries, les échauffe et les excite, au point de modifier complètement leurs instincts naturels.

L'animal sauvage, au contraire, lutte et travaille pour se procurer sa nourriture depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Le gorille, en particulier, qui a besoin, chaque jour, d'une quantité de fruits mûrs considérable, fait de longues étapes dans les forêts, souvent même de véritables migrations, pour les trouver. Hors du temps que la nature a fixé pour sa reproduction, il n'a guère celui de songer à l'amour.

M. Callamand met en doute l'influence suggestive de l'homme sur l'animal qui vit avec lui. En veut-il un autre exemple, bien connu des naturalistes ? Le chien domestique, redevenu sauvage, cesse d'aboyer et se contente de hurler comme le loup. En revenant à la domesticité, il réapprend à aboyer. Il est bien évident qu'il ne fait dans ce cas qu'*imiter la voix et la conversation de l'homme*.

Après M. Frémiet et moi, le voyageur naturaliste lui-même ne trouve pas grâce devant M. Callamaud. Il faut qu'il reproche à M. Petit les peaux de gorille que celui-ci a rapportées d'Afrique au péril de sa vie. Il ignore donc qu'au Congo le gorille, qui dévaste les plantations,

(1) Notez que je n'ai nullement attaqué Jules Verne, mais bien certains de ses émules de la littérature à 10 centimes ! Ce qui prouve que M. Callamand n'a pas même lu avec attention l'article qu'il critique.

est un animal éminemmeut nuisible et qui n'est nullement protégé par les lois sur la chasse ?

Par contre il nous apprend, sous l'autorité de Stanley et d'Emin (deux naturalistes qui n'ont guère étudié les animaux qu'à coups de fusil), que « les chimpanzés s'éclairent avec des torches ! » En fait de légendes, on peut le dire, voilà la plus belle de toutes. Ces singes, qui viennent quelquefois se chauffer aux feux abandonnés par les nègres, ne sont même pas capables, sachez-le bien, d'entretenir ce feu en y jetant le bois mort qui se trouve à leur portée !

Après cela, Monsieur Callamand, je crois qu'on peut tirer l'échelle sur votre crédulité.

D[r] E.-L. Trouessart.

— J'ai lu avec intérêt dans la *Chronique médicale* une réponse de M. Trouessart à une question posée sur l'accouplement avec les animaux.

Il y a dans cette note une petite inexactitude ; c'est Chamfort, je pense, et non Buffon, qui a dit : « Boire sans soif, etc. »

Ceci dit, il n'y a pas que dans *Lokis* de Mérimée qu'on voit un ours faisant violence à une femme.

Dans le livre de Champsaur, *l'Orgie latine*, la même histoire est rapportée, et on peut y voir ce que les dames romaines, après une nuit de débauches, réclament à grands cris.

Je n'ai pas le texte sous les yeux pour indiquer le passage, mais Champsaur a dû rencontrer cette donnée dans un historien romain.

Il y a, dans la vie, autre chose que du roman. Guizot a écrit :

« Plus j'avance, et plus je me confirme dans ma conviction qu'en toutes choses, dans la peinture des scènes extérieures du monde, l'imagination des hommes est toujours restée au-dessous de la réalité. »

Il n'y a, du reste, qu'à consulter les habitués des maisons closes, et aussi les médecins légistes, pour ne pas douter un instant de la réalité des faits de bestialité.

L. Mill (Douai).

La peur de la mort et l'instinct de la mort naturelle (XI, 788 ; XII, 587). — Je vois dans la *Chronique médicale* que le confrère Callamand demande des renseignements sur le point suivant : *quelqu'un a-t-il jamais rencontré d'exemples du besoin de mourir chez les vieillards ?*

Est-il trop tard pour lui citer le joli mot suivant d'une vieille femme sur le point de mourir ?

Il s'agit de la tante de Brillat-Savarin, et l'anecdote est rapportée dans la méditation XXVI « de la mort ». (*Physiologie du goût*, II[e] partie).

Donc, la tante de Brillat-Savarin se mourait. Elle avait l'âge, d'ailleurs, étant dans sa quatre-vingt-quatorzième année. Quoique gardant le lit depuis quelque temps, elle avait conservé toutes ses facultés et on ne s'était aperçu de son état qu'à la diminution de son appétit et à l'affaiblissement de sa voix. Son neveu l'entourait d'attentions, ce qui ne l'empêchait pas de l'observer, dit-il, avec cet œil philosophique qu'il a toujours porté sur tout ce qui l'a environné.

Je laisse la parole à Brillat :

« — Es-tu là, mon neveu ? me dit-elle d'une voix à peine articulée.

« — Oui, ma tante, je suis à vos ordres et je crois que vous feriez bien de prendre un peu de bon vin vieux.

« — Donne, mon ami, le liquide va toujours en bas.

« Je me hâtai et la soulevant doucement, je lui fis avaler un demi-verre de mon meilleur vin. Elle se ranima à l'instant, et tournant sur moi des yeux qui avaient été fort beaux : « Grand merci, me dit-elle, de ce dernier service ; *si jamais tu viens à mon âge, tu verras que la mort devient un besoin tout comme le sommeil.* »

« Ce furent ses dernières paroles, et une demi-heure après, elle s'était endormie pour toujours. »

Voilà l'histoire. Si M. Callamand ne la connaît pas, je souhaite qu'elle puisse l'intéresser. Dr Millon.

De quand date l'électrolyse (XII, 541). — L'élcetrolyse a été découverte en 1800 par Carlisle et Nieholson, qui décomposèrent l'eau par la pile. Hisinger et Berzélius établirent, en 1803, l'existenee d'un transport aux électrodes des éléments séparés par décomposition. Les expérienees de Davy en 1806 furent le point de départ d'application à la ehimie de l'électrolyse, dont les lois devaient être, dès 1832, établies définitivement par Faraday.

Ajoutons que, contrairement à ee que pensent beaueoup de médecins qui ne se sont pas spécialisés dans l'électrothérapie, les applieations de l'électrolyse à la thérapeutique se font *à froid*, c'est-à-dire sans dégagement appréciable de température au niveau des points d'applieation des éleetrodes. Il convient de différencier *l'électrolyse* qui décompose les tissus vivants et la *galvano-cautérisation*, dans laquelle un fil de platine, porté du rouge sombre au blane le plus vif, n'est qu'une manière de thermo-cautère.

Ceci posé, voiei l'historique de l'éleetrolyse appliquée aux rétréeissements de l'urèthre, qui ne eonsacre pas la priorité aux recherehes de Mallez et Tripier, ainsi que le proposait un de vos correspondants.

Dès 1852, les reeherches de Crussel et de Wertheimberg sont publiées dans un mémoire de Leroy d'Etiolles.

En 1860, Frommheld préconise le traitement électrolytique des rétréeissements, et Ciniselli, de Crémone, publie sur le même sujet des travaux complétés en 1872 dans la *Gazette médicale lombarde* et en 1874 dans le *Galvani* de Bologne.

Mallez n'intervient qu'en 1863 (*Annales de l'Electricité*, t. I), recommandant le traitement des rétrécissements par l'électricité. *En 1870, il publie, en collaboration avec Tripier*, un mémoire, couronné par l'Académie de médecine, intitulé : « De la guérison durable du rétréeissement de l'urèthre par la galvano-caustique. » Les thèses de Durand (1873) et de Tripet (1881) sont eonsacrées à l'étude de l'éleetrolyse appliquée au traitement des rétrécissements.

En 1880, Jardin, chef de clinique de Mallez, eonstruit chez Dubois le premier *élcctrolyscur linéaire*, que modifia Fort suecessivement en 1883 et en 1888, époque à laquelle il proposa l'instrument en une seule pièce, seul usité de nos jours, instrument que j'ai, en 1900, isolé par l'amiante, substance stérilisable par le feu.

Dès 1880 il y eut donc deux procédés :

L'un, défendu par Debedat, ou *méthode de l'éleetrolyse circulaire*, qui comporte plusieurs séances, véritable *dilatation* combinée à l'éleetrolyse.

L'autre, dont Fort est le champion, ou *méthode de l'électrolyse linéaire*, pratiquée à l'aide d'un *urèthrotome à lame mousse*, qui, dans une seule séanee, produit une dilatation eonsidèrable par section électrolytique de l'anneau eieatrieiel en un ou deux points.

J'ai exposé dans mon *Traité d'Electricité*, publié chez Béranger, les deux méthodes, et ne puis que renvoyer le leeteur à eet ouvrage en ce qui concerne la critique, les indieations ou la teehnique.

Dr Lucas (de Monte-Carlo).

De quand date l'invention du forceps ? (XII, 372). — Pour poser la question : *De quand date l'invention du forceps ?* M. Arm. D. a dû faire une singulière eonfusion. Le mot « foreeps » n'a pas le sens étroit que nous lui donnons eouramment en l'appliquant à l'instrument bien eonnu des aecoueheurs. Il veut dire simplement *pince*, et les auteurs latins l'employaient comme un mot usuel.

Les modèles en ètaient variés, mais il ne viendra à la pensée de personne de eroire que eeux dont on nous donne le dessin étaient des foreeps obstétrieaux. La lègende elle-même nous fixe sur leur emploi : *telis atque infixis aliis rebus extrahendis idonea...* e'est une artistique mais eneombrante pinee à eorps ètrangers.

Quant au foreeps obstétrieal, qui mérite son nom puisqu'il est une vraie pince, si l'on admet gènéralement que les Chamberlen l'ont inventé et l'ont employé au commeneement du xviiie sièele, il faut dire que les Belges ont élevé une statue, sur une plaee de Courtrai, à *Palfyn*, qui présenta le premier foreeps à l'Aeadémie de Paris en 1713 (ou 1721), et fit profiter l'humanité de sa dèeouverte, tandis que la famille Chamberlen exploita la sienne eomme un lueratif seeret.

Dr Delassus (Lille).

— La *Chronique médieale* du 1er juin pose la question de la date d'invention du forceps.

Je pense que, lorsqu'arrivera eette réponse, d'autres eonfrères plus compétents que moi auront traité ee sujet très intéressant. Pour moi, je veux seulement présenter la question à un autre point de vue et faire la part à l'un de mes eompatriotes, Jaeques Mesnard, de Rouen, auquel j'ai eonsacré en 1889 une petite broehure aujourd'hui épuisée. La participation de ee Rouennais dans l'invention du foreeps est peu connue ; aussi puis-je penser que les leeteurs de la *Chronique* excuseront mon intervention.

Je dirai d'abord que les instruments dessinés dans le no du 1er juin de la *Chronique* ne me paraissent avoir rien de commun avee un foreeps destiné aux aeeouehements ; ee sont des pinees pour extraire des corps étrangers. Si l'auteur a dit quelque part qu'elles pouvaient servir à terminer un aeeouehement, il serait bon de faire imprimer cette citation ; ce serait en effet la première dans laquelle l'idée d'extraire de la sorte un enfant se serait fait jour.

On cite en 1554 l'invention du *forceps longa et versa* de Jacques Rueff, pour arraeher vivant un enfant enelavé. L'invention de Fuschius serait antérieure, mais à la eondition que l'auteur ait pensé à l'utiliser spécialement aux aeeouehements.

Dans ee dernier cas, sa tentative, comme celle de Rueff, n'aurait pas abouti au sueeès, pour la même raison qu'il présente une pince à articulation permanente.

Les Chamberlen, eux aussi, paraissent n'avoir pendant longtemps possédé que des pièces articulées; ils gardèrent leur découverte secrète jusqu'en 1753. A cette époque ils avaient un véritable forceps composé de deux branches séparées et réunissables après leur mise en place, mais il n'est pas probable qu'ils étaient arrivés à cette perfection depuis longtemps.

Pierre Rathleau, en 1732, avait inventé un forceps; il ne le divulgua qu'en 1747 ; c'était également plutôt une pince qu'un forceps.

Le véritable auteur du forceps des accoucheurs serait Palfyn, en 1723, qui créa un instrument composé de deux cuillers séparées, et Giffard et Chappeman (1733), qui réunirent ces deux cuillers d'une façon d'ailleurs fort imparfaite.

Je ne réclame donc pas pour Jacques Mesnard l'honneur d'avoir pensé le premier à réaliser cette invention du forceps. Mais il est certain qu'en France, à l'époque où il publia son invention (1741), l'usage d'un instrument similaire était demeuré inconnu. Ce chirurgien, que je ne puis présenter au lecteur dans ces quelques lignes, était d'une honnêteté scientifique absolue; s'il avait connu un forceps et qu'il y eût apporté une modification, il l'aurait certainement dit. Voilà tout ce qu'on lit, sous sa plume, des instruments à sa connaissance :

« Les instruments que je propose et dont je donne ici volontiers la description et l'usage peuvent certainement remplir favorablement tout ce qu'un accoucheur pourroit demander, pour soutenir son honneur et sa réputation, car avec les uns on met toujours à couvert la vie d'une mère et celle de son enfant, et avec les autres on est assuré de sauver toujours la vie à la mère : *mais c'est là ce qu'on ne sauroit promettre de l'usage des crochets dont les anciens accoucheurs nous ont laissé des modèles.* »

Dans cet autre passage il donne encore une idée de ce qui se passait en son temps : « On peut dire avec raison que s'il y a des occasions où un accoucheur doit faire connaître qu'il a de la prudence, de la patience, de la force et de la présence d'esprit, c'est lorsqu'il est appelé pour terminer les accouchements longs, difficiles et contre nature ; car il faut qu'il observe pour lors tous les accidents qui rendent un accouchement laborieux et qu'il n'imite pas les ignorans qui ne sont pas plus tôt arrivés auprès d'une femme en travail d'enfantement, qu'ils prennent, sans aucune réflexion, le crochet en main, pour faire l'extraction d'un enfant qui n'étoit pas fait pour mourir martyr, avant que de naître, par l'effet d'un instrument, de l'usage duquel ces ignorans ne connoissent pas les mauvaises suites, non plus que la figure qu'il doit avoir, ni meme la maniere de s'en servir ».

Ce qui est à remarquer dans ces citations, c'est que Mesnard parle toujours de crochets. Or il n'y a pas de confusion possible ; lui aussi a inventé un crochet auquel il demande que l'on veuille bien reconnaître une forme meilleure qu'aux autres et qu'il montre comme ne pouvant blesser la mère. Il ne confond pas son crochet avec son forceps. L'instrument qu'il a inventé est un véritable forceps à deux branches séparées, réunissables après placement ; il ne lui donne pas le nom de forceps, mais celui de tenettes.

« L'instrument avec lequel je peux sauver la vie d'une femme et celle de son enfant, et qui est celui que j'ai fait annoncer dans le *Journal de Verdun*, du mois d'avril 1741, est une tenette en double cuiller dont je donne ici la figure et enseigne l'usage. »

Mesnard a donc inventé un forceps à Rouen, où les découvertes antérieures n'avaient pas encore pénétré. Je suis prêt à copier la description de Mesnard et à adresser à la *Chronique* une photographie de la planche figurant les instruments du chirurgien rouennais.

Je crois que la question, par le fait de ce que je viens d'exposer, devrait être posée ainsi : A quelle époque, dans chaque province, le forceps spécial pour les accouchements a-t-il été connu et mis en usage dans la pratique courante ?

Il est vraisemblable que, l'idée du forceps étant répandue avant que l'instrument fût connu, tout chirurgien curieux des choses de son art a dû se fabriquer un forceps pour son usage personnel, et que quelques-uns doivent, comme mon compatriote, avoir annoncé leur solution dans quelque publication.

C'est un sujet digne de la *Chronique médicale*.

Dr G. Panel (de Rouen).

— Je lis dans la *Chronique médicale* du 1er juin 1905, à la *Correspondance médico-littéraire*, une note de Arm. D. à propos de l'invention du « forceps », où il est question des « forceps » qu'on trouve reproduits dans un ouvrage rarissime de Léonard Fuchs. M. Armand D. pense que le mot forceps s'applique seulement aux instruments destinés à extraire l'enfant dans les cas d'accouchements laborieux ; mais les forceps figurés dans l'ouvrage de Fuchs sont des instruments simplement destinés à extraire des corps étrangers, plus particulièrement des flèches, des traits, *tela*.

L'édition de Fuchs que je possède et qui a été imprimée à Lyon (1548) est du reste très explicite à cet égard, au livre VI du *de Medendis Morbis*. Le premier chapitre a pour titre :

Instrumenta telis atque infixis aliis extrahendis idonea atque necessaria.

Quant aux planches, elles sont tirées de l'ouvrage de Tagault, un chirurgien français qui fut le maître d'Ambroise Paré. Elles sont précédées de la note suivante :

Sequuntur formulæ aliquot, decemnimirum, instrumentorum quæ telis extrahendis idonea sunt, ex Tagaultio *desumpta.*

C'est, du reste, très probablement ces « forceps » qui ont donné l'idée des forceps obstétricaux, dont l'historique est fait dans la plupart des traités d'accouchement, Tarnier et Chantreuil, Budin, Auvard, etc., et surtout dans Levret, *Suite des observations sur les causes et accidents de plusieurs accouchements laborieux ;* Paris, 1751.

Dr L. M.

— Voici ce que j'ai lu lors d'un voyage en Belgique et Hollande :

Courtrai : ville manufacturière de 32.000 habitants ; traversée par la Lys..... Près de la gare, au N.-E., sur la place Palfyn, la statue de Jean Palfyn (m. 1730), chirurgien de Gand, originaire de Courtrai, qui inventa le forceps, bronze par T. Vinçotte. »

J'ai pris de la statue un cliché photographique — pas très grand — que je pourrais vous communiquer.

Dr O'Followell.

— Dans le numéro de votre si attrayante publication du 1er juin

1905 (pages 372-375), sous la signature abrégée Arm. D., se trouve un article sur le véritable inventeur du forceps.

Cet article refuse le mérite de l'invention à Chamberlen (milieu du XVIIe siècle) pour l'attribuer à Léonard Fuschius (?), d'après un livre de cet auteur daté de 1548, cent ans plus tôt par conséquent. Deux figures d'instruments l'accompagnent, instruments qualifiés « forceps » par Fuschius et par l'auteur de l'article, M. Arm. D. Je crois que ces deux derniers ont été trompés par la terminologie.

En effet, en 1548, « forceps » voulait dire simplement forte pince à saisir, à arracher. On dit *encore* « forceps » pour davier à arracher les dents. Aussi bien, Fuschius, très explicite, dit lui-même (voir le texte latin) en annotant ses figures : *Instruments idoines et nécessaires pour arracher les traits* (les flèches) *et autres choses implantées* (dans les tissus sous entendu, du moins je le suppose). Il ne parle pas de fœtus. Je ne sais s'il en parle dans le texte de son livre, que je ne connais pas. Il est clair que s'il en parlait, c'est moi qui me tromperais.

En outre, les deux « forceps » figurés page 375 de la *Chronique*, s'ils me semblent excellents pour saisir une écharde, un corps étranger implanté dans les chairs, me paraissent bien impropres à saisir une tête fœtale. Figurés à une échelle très réduite, on ne dit pas leur dimension véritable. Tels quels, ou doublés, ils paraissent bien construits pour ce à quoi Fuschius les destine. Pour constituer un semblant de forceps, il faudrait qu'ils eussent été construits 5 ou 6 fois au moins plus grands que les figures.

Enfin, — et c'est ici le point essentiel, — je ne vois rien de particulier dans l'*articulation*, qui me paraît ne différer en rien de celle d'une vulgaire pince Or, la véritable invention de Chamberlen fut précisément, — sans parler de la cambrure des branches destinées à saisir la tête (cambrure céphalique), — la véritable invention fut celle de l'ARTICULATION permettant d'introduire SÉPARÉMENT les branches de l'instrument et d'articuler ensuite.

Vaguement les « forceps » de Fuschius ressemblent à un forceps obstétrical ; mais rien n'indique qu'ils aient été autre chose que des forceps-pinces et qu'ils aient extrait autre chose que des corps étrangers. Le mot « forceps » et la ressemblance des figures avec celle d'un forceps obstétrical, ou plutôt d'un céphalotribe, est pour tromper M. Arm. D., qui me semble peu familiarisé avec les conditions d'extraction d'une tête fœtale retenue dans les voies génitales. Dans un journal *médical* comme la *Chronique*, il serait peut-être bon de signaler l'erreur.

Le professeur Pajot, d'humoristique mémoire, disait souvent qu'il était possible, à la rigueur, d'extraire une tête avec une paire de pincettes. Il s'empressait d'ajouter, d'ailleurs, que ce n'était pas une raison pour l'essayer. Entre une paire de pincettes et l'instrument, le soi-disant « forceps » de Fuschius, je ne sais lequel je... ne choisirais pas

Dr COUSIN (Toulouse).

— La *Chronique médicale* du 1er juin contient une question posée par Arm. D., dans l'*Intermédiaire* du 10 mai : « De quand date l'invention du forceps? » Voici, à peu près, la réponse que j'ai envoyée à l'*Intermédiaire*. — Au surplus, elle me semble mieux à

sa place dans un journal médical. — Cette intéressante question pourrait donner lieu à une longue monographie, que le temps me manque pour écrire. Voici donc quelques lignes trop brèves à ce sujet :

En 1882, Aveling a publié : *The Chamberlens* Londres, Churchill), qui prouve que le forceps *moderne* a été inventé par Pierre Chamberlan senior, né à Paris vers 1560, mort en 1630. L'inventeur du forceps est donc un Français. Les différences d'orthographe des noms propres sont communes à cette époque, et le nom de Chamberlain a été orthographié de diverses façons.

Pierre est le premier qui ait écrit son nom Chamber*len;* avant lui on l'écrivait Chamber*lan* (mot français Chambellan, anglais Chamberlain). Pierre débarqua à Southampton, avec son père William, sa mère, née Geneviève Vingnon, son frère Simon et sa sœur Jane, dans la semaine qui précéda le dimanche 3 juillet 1569, jour où William, suivant la coutume, fut « reçu à la Cour ».

Un essai infructueux du forceps fait, le 19 août 1670, par Hugh, petit-fils de Pierre, l'aîné, qui cherchait à vendre son secret, est raconté malicieusement par Mauriceau, dans sa 26e observation.

Dans un placard secret d'une maison ayant appartenu aux Chamberlan, on a trouvé plusieurs forceps (V. Kilian, *Armamentarium Lucinæ novum*, Bonn, 1856, pl. xiii, et Aveling, *loc. cit.*, (p. 222, 223). Les branches étaient croisées, et l'articulation se faisait dans l'un au moyen d'un cordon, dans un autre au moyen d'un clou *fixé* dans l'une des branches, dans un autre au moyen d'un clou *mobile*, placé après la réunion des branches. Mais les pinces (forceps en latin) étaient employées dès la fin du xe siècle, par *Rhazès*, pour l'extraction du fœtus.

Avicenne, au xe siècle, dans son livre traduit par Andreas Alpaga, à Bâle, en 1559, écrit : « Administrentur forcipes et (fœtus) extrahatur cum eis ». L'édition de 1499, publiée par Gentilis, que je possède, n'ayant pas d'index, je n'ai pas pris le temps de contrôler la citation, empruntée à Madden (*Obstetrical Journal*, III, p. 535).

Albucasis, un siècle plus tard, parle de 2 forceps, l'un long, *Alnusdach*, l'autre court, *Misdach*. Ils sont figurés dans le recueil *Gynæciorum Harmonia*, publié par Spacchias, à Bâle, en 1583 (p. 498), dans lequel on voit aussi (p. 437), le « Podes Gryphii » de Paré, qui, pas plus que les forceps d'Albucasis, ne semble pouvoir être appliqué sur le fœtus vivant. (V. *Paræi Opera*, Parisiis, 1582, p. 499.)

Jacobus Rueff, de Gardeh (Tigurinus), publia en 1554 « *De Conceptione et Generatione hominis* », dans lequel il figure (p. 30, v°) deux forceps, l'un pourvu d'une extrémité droite, l'autre d'une extrémité courbe : *forceps longa et versa*.

Rueff a été traduit ou s'est traduit lui-même en allemand : *Hebammenbuch*, Francfort-am-Mein, 1563.

Mercurialis (ou Mercuriali), dans son *De morbis muliebribus* (Venetiis, 1591, p. 68), écrit : « Habent obstetrices quædam tenacula quibus circumdant pannos, ne lædant vel offendant fœtum eosque educant. »

Palfyn, de Gand, fit, en 1720, une « main de fer » constituée par 2 cuillères parallèles à manches droits, reliées par une chaîne ou une corde. (V. divers forceps, dans Kilian, *loc. cit.*, pl. IX et suivantes, et dans son *Gebarts*. Atlas, Dusseldorf, 1835, pl. XXXIV et XXXV, et dans *Busch. Geb. Atlas*, 1838, pl. XL et seq.)

Je ne parle pas des forceps trouvés à Pompéi chez une sage-femme, ne sachant rien sur leur forme et leur emploi.

C'est le 2 janvier 1747 que LEVRET présenta à l'Académie Royale de Chirurgie son forceps à courbure *pelvienne*. Le forceps courbé de SMELLIE date de 1749.

Les « forceps » figurés par Arm. D (*Chr. Méd.* p. 376) me semblent être plutôt des *tenettes* faites pour saisir et broyer la pierre dans l'opération de la taille, peut-être des embryotribes. La vis de rappel dont ils sont munis me semble le prouver. L'ouvrage trouvé par Arm. D. n'est mentionné ni dans LAROUSSE, ni dans LEROY, *Dict. hist. de Méd.*, Mons, 1778. A. CORDES.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Institut vaccinal du Dr Edmond Chaumier, Extrait du rapport, par M. KELSCH. Imprimerie tourangelle, Tours. 1905.

Les Pensées de Mme de Warens, par Albert METZGER. Henri Georg, édit., Lyon. 1888.

La Conversion de Mme de Warens, par Albert METZGER. Henri Georg, éditeur, Lyon. 1886.

L'action hypertensive ou hypotensive des bains carbo-gazeux, par le Dr LAUSSEDAT. Masson et Cie, éditeurs, Paris. 1905.

Les Charmettes de J.-J. Rousseau, par Hippolyte BUFFENOIR. 1903.

Sur l'abus du quinquina, de B. RAMAZZINI, par le Dr LEGRAIN (de Bougie). Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Charlotte s'amuse, par André AVÈZE. Albin Michel, éditeur, Paris 1905.

Histoire de la Pharmacie à Avignon, du XIIe siècle à la Révolution, par Henri GRANEL. Maloine, éditeur, Paris. 1905

La Cure de Mme de Sévigné à Vichy, par le Dr GRELLETY.

Lettres de ma turne, par D. CALDINE. L'Edition, 4, rue Greffulhe, Paris. 1905.

L'abus des lavages d'intestin, par le Dr Charles ESMONET. Imp Guérin-Derenne, Lluis et Cie, 7, rue Rochechouart, Paris. 1905.

L'Idéalisme américain, par Emile LAUVRIÈRE. Félix Alcan, édit., Paris. 1905.

L'Avenir de l'Intelligence, par Charles MAURRAS. Albert Fontemoing, éditeur, Paris. 1905.

Méthode rapide de Sténographie, par le Dr L.-M.-Vict. LAPORTE.

Hyster, une histoire génito-névropathique, par le Dr CLERC. Perroux, imp., Mâcon. 1905.

Les Cliniquettes du Dr Sans-Frac, par le Dr A. CLERC. Wallon frères, imp. édit., Vichy. 1905.

Le Mystère du Temple (1794-1795), par le Dr L. de SANTI. Doulatoure-Privat, imp., Toulouse. 1905.

Le Parfum de Volupté, par Gaston DANVILLE. Société du *Mercure de France*, Paris. 1905.

Chamfort (collection des plus belles pages). Société du *Mercure de France*, Paris. 1905.

(*A suivre.*)

Tribune de la " Chronique "

Le baiser, propagateur de la tuberculose.

« — Baiserai-je ? » demande Thomas Diafoirus dans le *Malade imaginaire*, quand il se trouve devant celle qu'il prend pour sa future belle-mère.

« — Oui, oui, » répond son père, — notre confrère du XVII[e] siècle.

Si Molière eût vécu à notre époque, eût-il prêté à son médecin la même réponse ? La chose est douteuse, vous allez en juger.

On avait dit au Congrès de la tuberculose que le baiser était le principal moyen de contagion du lupus ; et nous nous étions promis de savoir si, chez les Japonais — où l'on ne s'embrasse pas — la fréquence du lupus était aussi grande qu'en Europe.

Voici la marche et le résultat de notre enquête :

Nous avons recherché dans nos relations la personne qui nous semblait la mieux qualifiée pour nous mettre en rapport avec des confrères japonais Nous avons fait appel à l'obligeance du gendre du marquis Ito (l illustre homme d'Etat qui a fait l alliance anglo-japonaise), M. le baron Suyematsu.

Avec une amabilité dont nous sommes heureux de le remercier publiquement, ce très distingué représentant de la grande nation du Levant a transmis aussitôt l'objet de notre enquête à un médecin japonais actuellement en Allemagne, et nous a fait parvenir la réponse de notre confrère. Nous citerons les principaux passages de cette lettre, écrite en anglais (1) :

« Cette maladie (le lupus) existe au Japon, mais elle est très rare. Elle est au contraire très fréquente en Europe.

« Pour ce qui est de mon expérience personnelle, étant étudiant, j'ai vu un cas authentique de lupus. Depuis lors, en l'espace de sept ans, j'en ai vu un autre cas, mais douteux celui-là. Dans le premier cas, c'était un jeune homme, et le mal était localisé aux narines et à la joue. Dans le second, il s'agissait d'un homme de 35 ans environ, et le mal siégeait sur le devant de sa jambe gauche.

« En ce qui regarde le Japon, je ne connais pas d'ouvrage où soit établie la nature contagieuse du mal. Toutes les observations publiées plaident en faveur de la spontanéité, et bien qu'il s'agisse toujours de tuberculose bacillaire, les symptômes sont très différents selon les cas.

« Quant à savoir pourquoi le lupus est rare au Japon, tandis que les autres affections de nature tuberculeuse y sont fréquentes, je n'en connais aucune explication nette et plausible.

« Une chose certaine, c'est que, dans la race mongole, la peau est beaucoup plus résistante que dans la race blanche...

« Si l'on considère le siège habituel du lupus et sa nature contagieuse, l'hypothèse de la propagation par le baiser semble très plausible. »

(1) Nous avons confié la lettre à notre excellent ami le D[r] Callamand. et c'est M[me] Callamand qui a fait la traduction si claire et si précise que l'on va lire.

A cette lettre, M. le baron Suyematsu a joint personnellement ce post-scriptum :

« J'espère que ces détails suffiront à vous éclairer.

« J'ajouterai que nous n'avons pas de mot correspondant au sens du mot européen « kiss, baiser ».

« Il y a bien dans notre langue l'expression *Kuchi wo su-u*, qui signifie littéralement : « baiser la bouche l'un de l'autre ». Encore n'est-elle pas usitée en société. Aussi vous auriez raison de dire que le baiser est inconnu des Japonais.

« Mais je ne nie pas que des amoureux ou des époux puissent adopter, dans le particulier, la méthode ci-dessus indiquée.

« Sincèrement vôtre,
« K. Suyematsu. »

Vous voyez que notre confrère Diafoirus eût hésité devant la question de son fils : — Baiserai-je ?

Le Japon donne la réponse. N'est-ce pas

Du Japon aujourd'hui que nous vient la lumière ?

Dr Terrier, 7, rue Lafayette, Paris.

Les Fuégiens et la Terre de Feu.

Il n'existe pas de peuplade, même la plus sauvage, qui ne connaisse aujourd'hui l'usage du feu ; et, aussi loin que l'on remonte dans les temps préhistoriques, même à l'époque tertiaire, on trouve des vestiges de l'emploi du feu, charbons, cendres, silex craquelés ou brûlés, morceaux de pyrite usés. Les indigènes de la Terre de Feu rentrent dans la loi commune, et c'est pour n'avoir pas relu mes auteurs que j'ai pu naguère, dans la *Chronique* (1905, page 673) me tromper étrangement à leur égard.

Pendant son grand voyage autour du monde, Charles Darwin fit deux assez longues visites à la Terre de Feu et a donné une mémorable description du pays et des habitants dans un livre célèbre (1).

Voici, par exemple, un extrait de son journal : « De toutes parts brûlaient des feux (d'où le nom de Terre de Feu), et pour attirer notre attention et pour répandre au loin la nouvelle de notre passage. Quelques indigènes nous suivirent pendant plusieurs milles en courant le long de la côte. Je n'oublierai jamais quelle impression me causa l'aspect d'un de ces groupes de sauvages ; quatre ou cinq hommes apparurent tout à coup au sommet d'un rocher qui surplombait l'eau ; absolument nus, leurs longs cheveux épars, ils tenaient de grossiers bâtons à la main ; ils sautaient sur le sol, ils jetaient les bras en l'air en faisant les contorsions les plus grotesques et en poussant les hurlements les plus épouvantables ».

D'après Darwin, les différentes tribus n'avaient ni hiérarchie, ni chef. Le pays entier n'est qu'une énorme masse de rochers sauvages, de collines élevées, de forêts inutiles, le tout enveloppé de brouillards perpétuels et tourmenté de tempêtes incessantes. La terre habitable se compose uniquement des pierres du rivage. Pour trouver leur nourriture, ils sont forcés d'errer toujours de place en place, et la côte est

(1) Voyage d'un naturaliste autour du monde, fait à bord du navire *le Beagle*, de 1831 à 1836, traduction Ed. Barbier. pp. 219-271.

si escarpée qu'ils ne peuvent changer leur domicile qu'au moyen de leurs misérables canots. Lorsqu'ils étaient pressés par la faim, ils devenaient cannibales et mangeaieut les vieilles femmes avant de manger leurs chiens.

Ils n'avaient aucune cérémonie religieuse et ne croyaient pas à une autre vie. Leur langage mérite à peine le nom de langage articulé : le capitaine Cook l'avait comparé au bruit que ferait un homme en se gargarisant.

« Un jour, dit encore Darwin, nous rencontrâmes un canot contenant six Fuégiens, dont une femme, absolument nus, malgré la pluie qui tombait à torrents. Une autre fois, une femme qui allaitait uu enfant vint auprès du *Beagle* et y resta très longtemps rien que par curiosité, bien que la neige tombât sur son sein nu et sur le corps de son baby... Ces misérables sauvages ont la taille rabougrie, le visage hideux, couvert de peinture blanche, la peau sale et graisseuse, les cheveux emmêlés et les gestes violents. Quand on voit ces hommes, c'est à peine si l'on peut croire que ce soient des créatures humaines, des habitants du même monde que le nôtre. »

Depuis le passage de Darwin, les Fuégiens ont été décimés par les maladies épidémiques. Un médecin de la marine française, le Dr Hyades, qui a fait un loug séjour parmi eux, et le savant bibliothécaire du Muséum, M. J. Deniker, estiment qu'ils sont aujourd'hui réduits à 300 individus environ. Une centaine d'entre eux ont été réunis dans deux stations de missionnaires. Habillés à l'européenne et employés à divers travaux, ils parlent anglais !

Dr E. Callamand (de Saint-Mandé).

Ancienneté du traitement de la variole par le rouge.

Finsen, daus un court historique de la question, ne faisait pas remonter cette pratique au delà du XVIIIe siècle. « Fouquet de Montpellier, dit-il, rapporte qu'au XVIIIe siècle on revêtait les varioleux de drap écarlate ou qu'on les tenait dans des lits fermés de rideaux de la même étoffe, à peu près comme il est rapporté qu'on le pratique encore au Japon. » La *Chronique*, d'autre part, nous a déjà cité deux textes du XIVe et du XVIIe siècle préconisant la même méthode.

Notre ancêtre Ambroise Paré (1575) la formule en des termes à peu près identiques. Voici le passage :

« De la cure de la petite vérole et rougeole. Le Vingtiesme Livre, chapitre II.

« Et faut tenir l'enfant en chambre chaude, où le vent n'entre point, et l'enveloper *de drap d'ecarlate* ou *d'autre drap rouge*, c'est-à-dire en faire les custodes et couverture de son lict auquel on le fera tenir, le couvrant médiocrement, jusqu'à ce que la vérole ou la rougeole soit sortie du tout. »

A remarquer la similitude avec les autres textes déjà cités. Il semble donc qu'autrefois ce traitement était de pratique courante, puisqu'on le retrouve dans plusieurs siècles — preuve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, quelle que soit l'action de ses rayons.

Dr Lemaire (de Dunkerque).

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

Paris-Poitiers. — Société Française d'Imprimerie et de Librairie

12e ANNÉE N° 24 15 Décembre 1905

LA CHRONIQUE MÉDICALE

REVUE BI-MENSUELLE DE MÉDECINE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE



ABONNEMENTS POUR 1906

On peut s'abonner à la « **Chronique Médicale** », en remettant ou faisant remettre la somme de **dix francs** à n'importe quel bureau de poste français, à l'adresse de l'Administrateur de la « **Chronique Médicale** », 6, rue d'Alençon, Paris, XVe. On peut encore envoyer un mandat-carte ou un mandat-poste de la somme désignée à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les abonnés étrangers sont priés de nous faire parvenir directement, ou de nous faire verser par leur correspondant à Paris, la somme de **douze francs**, avant le 15 janvier, s'ils désirent ne pas subir d'interruption dans l'envoi du journal.

Nos abonnés français seront considérés comme réabonnés, et il leur sera présenté un reçu par la poste, représentant le montant de leur abonnement, sauf avis contraire de leur part; cet avis devra nous être parvenu avant le 10 janvier 1906.

Histoire de la Médecine

Un traitement hygiénique de la tuberculose, trouvé dans un livre de 1738,

par M. le Dr H. Zilgien (*de Nancy*).

Le repos complet, absolu, à l'air libre et pur, le jour comme la nuit, voilà le remède de la tuberculose, tel qu'il était appliqué ces dernières années. Mais ce traitement hygiénique de la phtisie, pour pouvoir être formulé en quelques mots, n'en est pas moins très long; aussi la nouvelle de la découverte du remède spécifique par le Dr Behring a-t-elle fait sensation. Malheureusement, il s'agit d'un remède

inconnu, expérimenté sur des animaux dont l'espèce n'est pas nettement indiquée, dont les résultats sont incertains et au sujet duquel le scepticisme même est par suite impossible. L'espérance seule nous reste.

Dans ces conditions, et pendant l'année d'attente à laquelle nous invite M. Behring, il était tout indiqué de chercher si la vieille médecine ne pourrait nous fournir quelque médication nouvelle, permettant de modifier la formule de traitement actuellement employée. Ce faisant, nous avons pensé rendre un double service, à la mode thérapeutique, parce qu'elle aime les changements ; aux malades, parce que le repos absolu leur pèse et que l'exercice physique qui l'entrecoupera, d'après ce que nous allons exposer, leur sera agréable et utile.

Cette découverte d'un traitement infaillible de la tuberculose, nous l'avons faite dans un livre de 1738, imprimé à Paris et écrit par Pierre Desault, agrégé au collège des médecins de Bordeaux. *Dissertation sur les maladies vénériennes, la rage et la phtisie*, tel est son titre.

Associons-nous tout d'abord au chagrin de Pierre Desault, qui a vu mourir de la phtisie une multitude de malades, parmi lesquels un frère, une sœur et nombre de personnes « qu'il honorait et respectait ». Heureusement pour le genre humain, sa douleur ne resta pas inactive ; elle l'engagea au contraire « à étudier cette maladie avec application, à la contempler avec exactitude et à rechercher ses causes et son remède par un travail assidu, soit dans la lecture des livres qui en ont parlé, soit dans l'ouverture des cadavres de ceux qui en sont morts, soit enfin dans ses méditations et ses réflexions ».

Une aussi excellente méthode de travail ne pouvait aboutir qu'à un résultat heureux.

« Depuis trente-cinq ans que j'exerce ma profession, je n'ai guères été content des remèdes qu'on a coutume d'apporter à la Phtisie. Le malheureux succès de nos cures sur ces sortes de malades m'a fait croire que nous devons changer de système et de remèdes pour envisager du moins le mal du côté qu'il peut recevoir guérison. »

Tel a été également l'avis de M. Koch en 1890 et de M. Behring en 1905. Leur excuse est que sans doute ils ne connaissaient pas Pierre Desault et ses écrits. « Proposer une méthode assurée pour guérir les pulmoniques, n'est-ce pas se vanter d'avoir trouvé le grand œuvre de l'Alchimie et autres choses de cette espèce que l'on cherche depuis longtemps sans succès ? »

Cependant, en émettant « des idées et un système de traitement diamétralement opposés à ceux de tant de graves médecins », tout comme en renversant « les préjugés de tant de siècles », toutes les audaces sont permises et aboutissent fatalement « à proposer une méthode assurée pour guérir les pulmoniques ».

La description que nous donne Pierre Desault de la phtisie est réellement bonne, et l'on y trouve même des idées qui sont celles d'un véritable précurseur, — ce dont il ne manque pas d'ailleurs de nous avertir.

Après avoir comparé l'évolution des écrouelles à celle de la phtisie, il assimile complètement ces deux formes morbides. Arrivé au stade d'ulcération de ces lésions, il ajoute : « C'est alors que le mal est contagieux, la pourriture de ces tubercules engendre des vers, et c'est par leur moyen que le mal devient contagieux. »

Il avoue ne pas toujours trouver ces vers aux autopsies, mais il estime que ces animalcules peuvent, par leur taille minuscule, échapper à ses recherches. Donc, au mot et à un microscope près, c'est bien du microbe, agent de la contagion, que notre auteur veut parler.

Aussi, faut-il que l'on s'attaque « férocement » à ces vers parfois invisibles, mais toujours présents, à ces vers par « lesquels vient toute contagion ». Cette attaque est réservée au mercure, « cet Hercule propre à dompter tant de maux.., ce souverain antidote de tant de venins contagieux qu'il va, comme un furet, pousser dans leur retranchement. »

Depuis, bien d'autres antiseptiques ont succédé au *mercure-furet* et, comme lui, ont été abandonnés. Pierre Desault retarderait donc singulièrement, malgré son avance apparente, s'il n'avait imaginé un traitement d'ordre hygiénique et quelque peu original, c'est-à-dire propre à retenir l'attention.

Son traitement paraît même si original, qu'il a dû lui attirer pas mal de quolibets, ce dont il se plaint dans les termes suivants : « Je sçai que des gens du métier ont contesté ces faits de pratique, les ont tournés en ridicule outré ; mais j'ai mieux aimé attribuer leurs railleries à un défaut de lecture, de lumières et de pénétration, plutôt qu'à une basse calomnie. »

Malgré ce beau dédain apparent, il éprouve néanmoins le besoin, avant d'énoncer son remède, de se donner du courage, tout comme siffle un poltron pendant la traversée d'un bois.

« Un médecin ne doit jamais craindre de compromettre sa réputation, de passer singulier dans ses avis, téméraire dans sa pratique, lorsqu'il s'écarte du chemin de la routine, pour suivre une route tracée par l'autorité des auteurs, conseillée par la raison, l'analogisme et l'expérience.

« Il serait honteux que les médecins, semblables aux enfants qui ne changent jamais d'idées, vissent périr tant de brillante jeunesse de l'un et l'autre sexe, sans prendre d'autre route que celle qui l'a conduite au tombeau. »

Malgré ces airs de bravoure, il n'ose se lancer seul et donne l'illustre Sydenham comme parrain de la méthode. Voici en quels termes celui ci s'exprima, dans une dissertation adressée à Guillaume Cole :

« Quelque utile et profitable que soit l'exercice à cheval aux hypochondriaques, il ne l'est pas moins à ceux qui sont tombés dans la phtisie et consomption ; quelques-uns de mes parents, en voyageant beaucoup à cheval, par mon avis, en sont guéris, après avoir épuisé les remèdes de toute espèce, et les plus précieux, qui ne m'avaient pas plus produit qu'une exhortation de se bien porter. Mais ce n'est pas seulement dans les maux légers accompagnés de toux fréquentes et de maigreur, que l'exercice à cheval a réussi ; mais même dans les phtisies presque désespérées, dans lesquelles il s'était joint aux sueurs nocturnes le cours de ventre, qui est l'avant coureur de la mort, et le dernier symptôme qui finit la vie. Je dirai, en un mot, que quoique la phtisie soit et passe pour incurable, néanmoins je jure que le mercure n'est pas plus efficace dans la vérole, ni le kina dans les fièvres intermittentes, que l'est l'exercice à cheval dans la phtisie. Je suis sûr de ce que j'avance par une expérience constante et fréquente qui ne m'a presque jamais trompé. »

Fort du serment de Sydenham, Pierre Desault applique avec le plus

grand succès cette méthode de traitement, l'amplifie même et enfin explique son mode d'action.

« Non seulement, écrit-il, l'exercice à cheval est souverain, mais encore la voiture du carrosse. La navigation a son utilité par rapport à la secousse du vaisseau. » De plus, il a résolu d'éprouver ce traitement « en faveur de ceux qui ne sont pas en état de faire la dépense d'un cheval, ce que pourrait faire un lit ou un fauteuil suspendu à des ressorts, dans lequel on mettrait le malade pour l'agiter et pousser d'un bout de chambre à l'autre ».

Soir et matin, le malade doit régulièrement monter à cheval et augmenter ses promenades jour par jour, suivant ses forces. Le froid ou la pluie seuls l'obligeront à garder la chambre. S'il envoie des phtisiques à Barèges, le Davos d'alors, ce n'est pas qu'il compte tant sur cette source fondante et résolutive que sur l'utilité de la voiture.

En ce qui concerne le mode d'action de cette cure, Pierre Desault ne disconvient pas « que l'air de la campagne n'ait sa part au succès de cet exercice, car l'air dans les villes, et surtout les plus peuplées, est toujours grossier ». Mais il y a mieux et plus. En effet, « quel tubercule peut-on imaginer, qu'un million de secousses excitées par le mouvement du cheval dans un même jour, ne soit capable de briser et de détruire. Le poulmon peut recevoir plus d'utilité de cet exercice que pas un autre viscère. La nature semble l'avoir suspendu dans la cavité de la poitrine, comme un battant de cloche prêt à girouetter, pour ainsi dire, aux mouvements ordinaires et extraordinaires du corps, pour accélérer dans ce viscère la circulation des liqueurs, et prévenir ainsi la génération des tubercules, ou les détruire dans leur naissance. Sans cette prudente et sage méchanique, la Phtisie serait la peste générale du genre humain ».

Voyons maintenant l'explication de cette cure par « analogisme ».

« 1° Asclépiade guérissait les maladies dans un lit suspendu, en plaçant les malades, et les agitant et exerçant. Les peuples de Dalmatie ont encore jusques à ce jour retenu l'usage du lit suspendu pour la guérison de leurs maux.

« 2° Willis propose une observation surprenante d'un malade tourmenté pendant 19 ans de mouvements convulsifs et qui ne trouvait de soulagement que par une agitation continuelle, soit de son lit, soit de son fauteuil qu'on avait fait exprès. » Voltaire devait plus tard recourir à un procédé analogue pour combattre sa constipation.

« 3° L'expérience de toutes les nations prouve que cette agitation est un remède réel, puisque dans tous les païs du monde, les nourrices ont trouvé l'usage du berceau, pour faire taire leurs enfants, en calmant par cet exercice soit leurs coliques, leurs inquiétudes, les douleurs que peuvent causer la sortie des dents, etc., *sans qu'on puisse dire que ce soit l'effet de l'imagination*, car les enfants à cet âge n'en sont point susceptibles.

« Il est naturel de penser que les percussions de l'air frapent mollement la surface de nos corps, et accélèrent la circulation du sang et des autres liqueurs. Comme l'air est un corps à ressort, sa vertu élastique comprime la partie du corps, qui le bande en allant, tandis qu'il porte à faux sur la partie opposée ; mais au retour, cette même partie opposée se trouve comprimée à son tour, et l'air porte à faux sur l'autre ; par ces alternatives compressions, les liqueurs dans les vaisseaux, tantôt pressées, et tantôt relachées, hâtent leur cours circulaire. Outre

cet avantage, on peut trouver par le moyen des ressorts, auxquels le lit ou le fauteuil seront suspendus, l'utilité de la secousse analogue à celle que produit le mouvement du cheval. »

Quoi qu'il en soit de ces explications, suivons le sage conseil de Pierre Desault, qui prie le lecteur de « suspendre son jugement, et de ne point taxer cette idée de puérilité, avant d'avoir donné une sérieuse attention » aux faits et aux raisonnements qu'il nous soumet.

En agissant ainsi, nous comprendrons que son procédé se résume : 1° à procurer non seulement de l'aération aux poumons, mais un véritable bain *de vagues* d'air dont profite tout le corps ; 2° à donner aux phtisiques le mouvement indispensable au bon fonctionnement des organes avec le minimum de fatigue.

Le procédé de Pierre Desault est donc fort logique et peut, par suite, renaître de ses cendres.

A ce sujet, deux souvenirs me reviennent à la mémoire.

Le premier concerne un jeune homme, élève en droit alors que j'étais étudiant en médecine. Peu à peu les symptômes de tuberculose se développèrent chez lui de façon si inquiétante, qu'il laissa la science naissante et impuissante de ses camarades médecins, pour aller consulter le docteur Poincaré, alors professeur d'hygiène à la Faculté de Nancy. L'ordonnance de cet excellent homme fut aussi simple qu'efficace : une ou deux heures de promenade à cheval et au pas, soir et matin ; repos dans un jardin le reste du temps. Le mieux survint assez rapidement ; aujourd'hui ce jeune homme est magistrat, et, père de famille resté bien portant, il continue à monter à cheval. Ce fait se passait il y a seize ans.

Le second souvenir se rapporte à une lecture faite dans un vieux livre d'orthopédie, écrit par Andry en 1741. On y lit que, de « tous les moyens propres à éloigner et même à guérir un grand nombre de maladies, il n'en est point qui ne le cède à l'exercice ». Entre autres preuves, il cite l'exemple des médecins qui ne doivent leur excellente santé et leur invulnérabilité relative aux diverses maladies contagieuses, non à des remèdes ou à un régime spécial, mais « à l'exercice qu'ils font continuellement, allant et venant sans cesse, moutant, descendant, et étant toujours en action ».

L'action seule de la voix et de la parole a également une grande « vertu pour exercer le corps et l'on ne pourrait pas nier que ce ne fut peut être pour cela, que les femmes ont moins besoin d'exercice que les hommes, celles-ci étant plus sujettes à parler, eu quoi la nature est admirable ».

M. Andry devait certainement être une fort mauvaise langue...

« Les cris même, ajoute-t-il, que les enfants ont coutume de pousser, sont de puissants moyens que la nature emploie pour faire croître plus facilement, et plus promptement, leur petit corps ; ces cris servent à faire aller les sucs nourriciers dans les vaisseaux les plus reculés, ce qui oblige nécessairement les parties à se développer. »

En voilà assez pour que nous ne puissions plus douter que, dans le traitement de la phtisie, le repos complet ne saurait constituer une formule absolue et qu'il faut savoir y joindre, opportunément ainsi qu'à dose raisonnée, l'action efficace d'un exercice, voire même d'uu exercice équestre ou du simple hamac, approprié à l'état du malade.

Pierre Desault aura donc coutribué à justifier le titre de noblesse

que Buffon donna au cheval. Bientôt, en effet, cet animal constituera à lui seul la synthèse de la pharmacie moderne, et par l'exercice bienfaisant qu'il peut procurer aux phtisiques, et par les sérums divers dont il est la source, et par le suc régénérateur de ses muscles, que l'on peut ingérer crus sans danger de ténia.

Mon désir est d'avoir été le fidèle interprète de ce véritable apôtre que fut Pierre Desault. Si, après lui, il m'était également permis d'user d'images et de comparaisons, je dirais que, dans sa dissertation sur la phtisie, j'ai puisé, comme dans un vieux coffre, une vieille monnaie pour la débrouiller du fatras diffus qui l'enveloppait et que, sans garder sa vieille effigie démodée, j'ai tâché de la marquer de l'empreinte qui est aujourd'hui de cours et de mise.

Quelles que puissent être les conclusions que chaque lecteur voudra tirer de cette analyse, je terminerai par une dernière citation capable de les concilier toutes : « En tout événement les phtisiques doivent me sentir bon gré d'avoir fait un effort pour proposer une guérison assurée dans un mal qui passe pour incurable. »

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Guerre à la guerre, par le Dr Grellety. Protat frères, imp., Mâcon. 1905.

La Fiancée nouvelle, par Gaston Derys. Ollendorff, éditeur, Paris. 1905.

Le Jardin des Plaisirs, par Paul Mathiex. Albin Michel, éditeur, Paris. 1905.

L'Œuvre de chair et l'enfantement dans l'humanité, par le Dr Caufeynon. Librairie des Connaissances médicales, Paris. 1905.

La Cure de Lamalou, par le Dr Cauvy. A. Maloine, éditeur, Paris. 1905.

Parallèle entre les eaux de Plombières et de Châtelguyon, par le Dr Maurice de Langenhagen. Masson et Cie, édit., Paris. 1905.

Dermites infantiles simples, par Léon Jacquet. Masson et Cie, édit., Paris. 1905.

Syndrome cutané d'origine gastro-intestinale, guérison par l'hygiène alimentaire, par Lucien Jacquet. Maretheux, imp., Paris. 1905.

Le Vernix caseosa; L'Hérédo-Séborrhée et l'Acné fœtales, par MM. L. Jacquet et Rondeau. Masson et Cie, Paris. 1905.

Titres et publications de M. Burkhard Reber, *de Genève, avec des indications d'articles biographiques et bibliographiques*. Société générale d'Imprimerie, Genève. 1904.

Nos enfants au collège. Le corps et l'âme de l'enfant, par le Dr Maurice de Fleury. Armand Colin, édit., Paris. 1905.

Rapport de M. le Dr Boissarie *sur la maladie et la guérison de Mme Rouchel*. Imprimerie Lorraine, Metz. 1905.

La Galanterie parisienne au XVIIIe siècle, par Raoul Vèze. H. Daragon, libraire-éditeur, Paris. 1905.

(*A suivre.*)

Informations de la « Chronique »

Les Fragonard de la Faculté de Montpellier.

A-t-on jamais autant parlé de Fragonard qu'en ces jours derniers ? Le motif, le prix absolument inattendu extraordinaire, extravagant, qu'une de ses toiles, *le Billet doux*, atteignit dans la vente qui vient de se terminer, cette vente Cronier qui fit courir tout Paris.

Que n'a-t-on conté sur le peintre des grâces du siècle libertin : qu'il avait dû fuir pendant la Terreur ; qu'il s'était réfugié à Grasse, où l'on devait retrouver bien plus tard une suite incomparable de chefs-d'œuvre, que les Américains nous ravirent à coups de dollars ; qu'il succomba à une congestion cérébrale. Mais ce que nul n'a dit et que nous avons quelque malin plaisir à révéler, c'est qu'il existe, — oh ! dans un endroit où on ne les soupçonnerait guère, — toute une série de dessins du grand *Frago*, comme l'appelaient ses intimes Mais où ? dites-le bien vite. — Dans la bibliothèque d'une Faculté de médecine !

Il y a longtemps déjà que nous connaissions ce détail; nous le tenions de notre distingué confrère, le professeur agrégé Tuffier. Nous nous étions enquis à l'époque auprès des professeurs Grasset et Mairet, de Montpellier, qui voulurent bien nous confirmer le fait ; mais comment s'était formée cette collection. nous l'ignorions, jusqu'au jour où nous tomba sous la main une fort curieuse brochure, actuellement en notre possession (1).

C'est de feu Xavier Atger, un collectionneur généreux autant qu'éclairé, que la Faculté de Montpellier recueillit ce don précieux. La première donation remonte au mois d'août 1813; elle fut complétée par d'autres, qui suivirent à quelques années de distance.

M. Atger comptait un certain nombre d'amis parmi les médecins professeurs de l'Ecole précitée; ainsi s'explique la destination, au premier abord assez singulière, des merveilles artistiques dont nous allons faire une rapide et incomplète énumération.

Si nous nous en rapportons au catalogue dressé en 1830, la collection de la Faculté de Montpellier comprenait, à cette date, des dessins originaux de peintres du Midi de la France, entre autres : Sébastien Bourdon ; de Troy (Jean), frère de François de Troy ; Charles Natoire ; les peintres d'histoire Joseph et Charles Parrocel ; Pierre Puget, le sculpteur fameux, originaire de Marseille ; Hyacinthe Rigaud, le peintre du grand Roi ; l'architecte Servandoni ; Carl Van Loo, dont le nom me dispense... ; le peintre de marines Claude Vernet, etc.

Les dessins de peintres de diverses écoles se pressent en foule sous notre plume ; ne relevons que les principaux : Bolognèse, Bouchardon,

(1) *Notice des dessins sous verre, tableaux, esquisses, recueils de dessins et d'estampes, réunis à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.* A Montpellier, de l'imprimerie de Jean Martel aîné, près la Préfecture, n° 10. 1830.

Pierre Breughel et son fils Jean, Polidore Caldara, dit Caravage, Annibal Carrache, Philippe de Champagne, le Corrège, Noël Coypel et son fils Antoiue, le Dominiquin, Antoine Van Dyck, Jean-Honoré FRAGONARD.

Le catalogue que nous suivons n'énumère pas moins de sept dessins de Fragonard, dont six au crayon rouge : un guitariste italien faisant danser trois jeunes filles, une vue du Capitole; une vue de la première des cascatelles de Tivoli; une belle tête de vieillard à barbe et de grandeur naturelle; enfin, le portrait d'un homme assis devant une table chargée de livres, « dessin plein d'expression et de force, fait au pinceau et au bistre (sujet inconnu) ».

Les Fragonard ne sont pas les seuls joyaux de cet écrin d'un prix inestimable ; on voit ou on voyait naguère, sous les vitrines de ce musée inconnu, des dessins de Jean Goujon, du Guerchin, de Guido Reni, de Jordaens, Gérard de Lairesse, Eustache Le Sueur, Raphaël Mengs, et saluez bien bas : de Michel-Ange ! Une étude anatomique de l'immortel Buonarotti, l'étude d'un bras levé : « Ce morceau précieux, dit l'annotateur, porte l'indication des mesures qui devaient servir à la restauration de la statue de Laocoon. » Auprès d'un pareil nom, comme les autres, si grands soient-ils, pâlissent ! Oserons-nous parler maintenant du Poussin, de Rubens, de Salvator Rosa, du Tintoret, du Titien ? Quelle galerie merveilleuse!

Mais vous n'êtes pas au bout de vos étonnements : la Faculté de médecine de Montpellier possède ou possédait trois Raphaël : un dessin à la plume et au bistre, deux dessins au crayon rouge.

Nous aimons à croire que l'on a mis en bonne place et dans le cadre dont ils sont dignes tous ces chefs-d'œuvre de l'art de tous les temps et de tous les genres. Il nous serait vraiment pénible d'apprendre qu'on les a relégués dans quelque coin obscur et poussiéreux.

Un buveur d'absinthe octogénaire.

Les Ligues antialcooliques vont s'émouvoir, les hygiénistes ne manqueront pas de fulminer, mais le fait brutal est là, qui nous rend perplexes : il y a quelque part en France, un homme, un grand peintre, *âgé de quatre-vingt-sept ans*, qui boit son absinthe quotidienne, — et qui, à son dire, ne s'en porte pas plus mal.

M. HARPIGNIES est, à ce qu'on nous rapporte, un vieillard des plus alertes, qui, loin de trembler, peint d'une main ferme, bravant la rosée du matin aux premières lueurs du jour, comme il brave le soir l'absinthe meurtrière. Pour lui, l'absinthe c'est « l'herbe sainte », l'heure de l'absinthe, « l'heure sacrée ». Il ne serait pas loin de déclarer que c'est à sa boisson préférée qu'il doit la remarquable longévité dont il se montre fier.

Aussi ne lui parlez pas des médecins : il ne peut les souffrir — même en peinture ! Il fut un temps — mais où sont les farces d'antan ? — où ce médicophobe, loin de fuir la société des distributeurs de santé, se plaisait en leur compagnie. C'était... mais à quoi bon rappeler leur âge à nos anciens ? Les internes d'un hôpital de la rive gauche avaient conçu le projet de faire décorer leur salle de garde par quelques artistes de leurs amis. Alors se réunissaient, dans des agapes fra-

ternelles, carabins et rapins, les maîtres futurs du scalpel et du pinceau. Les peintres étaient en majorité, et parmi eux, à côté des noms de Gustave Doré, Stéphane Baron, Français, Feyen-Perrin, apparaît celui, devenu non moins illustre, de Harpignies.

Nous ne referons pas, après tant d'autres et surtout après le fin lettré, devenu un de nos plus réputés aliénistes, qui a chanté en vers exquis et en prose savoureuse la feue salle de garde de la Charité, l'histoire de cette débauche picturale ; nous voulons seulement rappeler — puisqu'il est incidemment question d'Harpignies — qu'il avait peint, pour la circonstance, deux beaux paysages aux tons chauds, dont un critique du temps a pu dire, qu'ils révélaient « un talent vigoureux et souple, puissant et sincère, joignant la poésie du style à l'interprétation la plus nette et la plus accentuée de la vraie nature. »

Mais M. Harpignies nous pardonnera-t-il d'avoir évoqué ces lointains souvenirs ?

Médecins dramaturges et poètes.

Pour peu que cela continue, il nous faudra créer une rubrique permanente et non plus intermittente.

Dernièrement, le Dr Laurans faisait représenter au théâtre des Mathurins une pièce, non dépourvue de qualités, à ce qu'ont prétendu les critiques, et qui porte le titre : *En Famille*.

Notre confrère le Dr Henri de Rothschild, [qui ne se contente pas d'être le fameux recordman et l'amateur d'art que l'on sait, a fait applaudir au gala du Châtelet, donné en l'honneur des congressistes de la tuberculose, une pièce intitulée : *Le Secret professionnel ;* plus récemment il faisait représenter, dans sa magnifique résidence de Vaux-de-Cernay, la *Sauvegarde*, qui recueillait les suffrages d'une assistance d'élite, dans laquelle brillait au premier rang S. M. le roi de Portugal.

Enfin il convient de ne pas oublier le Dr A. G. (ne serait-ce pas le Dr Aimé Gardette ?), dont la *Pipe* désopila la rate des spectateurs du théâtre de la Tour Eiffel, où cette bouffonnerie fut interprétée avec le plus grand succès.

Après les dramaturges, passons aux poètes.

Le journal *la Patrie*, de Montréal, nous apprenait naguère que le nouveau professeur de littérature française à l'Université Laval, lequel fut professeur à Poitiers, ferait cette année son cours sur le « Théâtre chrétien en France depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours ». Il a débuté, le 8 novembre, par une leçon détachée sur un sujet nouveau et dont il avait réservé la primeur à ses auditeurs canadiens. M. Arnould aurait « découvert », peu avant de gagner le Canada, un poète inconnu, Paul Contant, apothicaire poitevin, qui publia en 1628, l'année même de la mort de Malherbe, un volume de poèmes constituant un document historique et littéraire d'un grand intérêt.

En réalité, il y eut deux Contant, le père et le fils, tous deux maîtres apothicaires de la ville de Poitiers.

Jacques Contant était mort, si nous en croyons Chereau (1), vers

(1) Cf. *Le Parnasse médical français*, Paris, 1874.

1620, laissant un fils, Paul, qui se voua, avec non moins de distinction que son père, à l'étude de la botanique et de l'art poétique.

Dès 1608, Paul Contant avait fait imprimer un poème, qui ne comptait pas moins de 2500 vers, sous ce titre : *Le Jardin et Cabinet poétique*, par Paul Contant, apothicaire de Poitiers, in-8° de 99 p., sans compter l'Epître dédicatoire à Sully et plusieurs pièces de vers, dont une Ode à la louange de la pharmacie. Dans ce poème, Paul Contant décrit les plantes qu'il avait rassemblées, leurs vertus médicinales, ainsi que les quadrupèdes, les oiseaux et les poissons qui formaient son cabinet. Il publia une suite à son *Jardin*, sous le titre de : *Second Eden*.

Dans le *Parnasse médical*, il est également question de deux médecins poètes du nom de COMBES ; l'un, dont le prénom n'est pas indiqué, est l'auteur de deux chansons inspirées par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et dont la première se chante sur l'air de la *Marseillaise ;* l'autre Combes se prénommait Jean-Emmanuel, né à Toulouse le 12 décembre 1808, et l'auteur d'un livre : *De l'état actuel de la médecine et des médecins en France* (1869), souvent attribué, mais à tort, au Dr Emile COMBES, l'ancien président du Conseil.

Ce dernier aurait lui-même — au dire du grave *Journal des Débats* — commis quelques vers, que notre malicieux confrère lui a joué le mauvais tour d'exhumer. Cette œuvre du Dr Emile Combes, éditée en 1876 à Paris par G. Kugelmann, porte pour titre : *Épître d'un grognard au bon Dieu.* Il y a un peu de tout dans cette épître, et nous n'en retiendrons que ce qui intéresse plus directement notre profession. Lisez et frissonnez :

Le hardi carabin, sans crainte qu'il le navre,
Sur un marbre sanglant, désire un beau cadavre.
Tandis qu'aux croque-morts il faut de beaux décès,
Qu'il faut aux médecins de graves maladies,
Avocats, procureurs, appellent les procès,
Et l'agile pompier ne rêve qu'incendies.

Les parasites nous ont dévorés de tout temps. Le Dr Emile Combes se plaint avec âpreté des agressions nocturnes de la puce, des menées souterraines de l'acare.

Est-elle respectée au moins la noble race
Des humains ? Non ! La nuit, un insecte vorace,
Osant la poignarder d'un avide aiguillon,
Aux dépens de son sang vient faire réveillon ;
Puis un cuistre acarus, sous prétexte de gale,
A l'abri d'un tunnel, de sa peau se régale...
Dans un jour de malheur, qui donc les engendra ?
Quoi qu'en disent Pasteur et sa docte cabale,
Ce n'est pas vous qui fîtes tout cela.
Je dis que c'est le Diable ou mon portier... Voilà.

Evidemment, cela ne vaut pas les sonnets de M. de Hérédia ; mais comme poème médical, il y a plus mal, beaucoup plus mal.

La « Névrose révolutionnaire » à l'Académie de médecine et au Conseil général de la Seine.

En acceptant de présenter à l'Académie l'ouvrage que nous venons de publier, en collaboration avec le Dr L. Nass, M. Joffroy s'était réservé une entière liberté d'appréciation; le jugement que le savant professeur a porté sur notre travail nous a été d'autaut plus précieux que nous le savions prononcé en toute impartialité.

Nous nous félicitons hautement — ce serait, de notre part, fausse modestie de le dissimuler — que nos travaux reçoivent enfin la consécration qui nous tient le plus à cœur, celle des personnalités particulièrement compétentes pour les juger; et nous sommes heureux de témoigner publiquement notre gratitude au maître éminent qui nous a fait le grand honneur de présenter notre dernier travail à la docte compagnie, en l'accompagnant d'une mention véritablement trop flatteuse pour notre amour-propre.

Voici le texte intégral de la communication du professeur Joffroy :

Les événements qui se passent actuellement en Russie donnent au livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie une saisissante actualité. La *Névrose révolutionnaire* de MM. Cabanès et Nass est un recueil de documents et d'anecdotes cliniques autant qu'historiques sur les instincts de la foule, les persécutions révolutionnaires, le vandalisme.

Déjà la manière si personnelle de M. Cabanès nous est bien connue par son curieux périodique, *la Chronique médicale*, par son article sur les *Souverains névropathes*, par ses livres sur les *Curiosités de la médecine*, *les Morts mystérieuses*, *le Cabinet secret de l'histoire*. C'est la manière d'un collectionneur érudit et artiste, qui est en même temps un psychologue et un médecin.

Dans sa préface au présent ouvrage, M. Jules Claretie relève ce qu'il y a de piquant dans cette conception d'une clinique historique, d'un art anatomique, d'une médecine littéraire, et il appelle l'auteur « un écrivain de laboratoire » ou encore, dénomination aussi pittoresque qu'appropriée, « le médecin de service » dans les coulisses de l'histoire. J'ajouterai que ce médecin de service est un spécialiste qui me semble être de l'école de Charcot.

Ce livre contient de dramatiques révélations et d'intéressantes vues sociologiques sur la contagion de la peur, le sadisme des foules en délire, le mépris de la mort sous la Terreur, le suicide épidémique, les femmes devant l'échafaud, la névrose religieuse sous la Révolution, car le mysticisme y côtoya toujours l'athéisme.

De même, la comédie se mêle au drame. Le défilé s'ouvre par le macabre cortège des bourreaux volontaires, traînant le corps mutilé de la belle princesse de Lamballe, par les guillotinades et les noyades; puis vient une cavalcade pittoresque de vandales et d'iconoclastes, d'orateurs et de journalistes citoyens, le théâtre sans-culottisé, les poètes révolutionnaires, les dames coiffées « à la Nation » et « aux charmes de la Liberté », les rues et les communes débaptisées, le calendrier républicain, les jeux de cartes et d'échecs subversifs; le tu-

toiement égalitaire ; et la cavalcade finit en procession : en tête, Jésus-Christ, le premier des sans-culottes, l'arche sainte contenant la table des droits de l'homme, les commandements du jeune républicain ; enfin une horde de femmes mystiques et fanatiques, les guillotineuses, les flagelleuses, les tyrannicides, les grenadiers femelles, suivant le mot de Fabre d'Eglantine.

La conclusion qui se dégage de ce livre, plein de faits et d'idées, c'est qu'une révolution est une véritable maladie sociale. « S'il existe un remède à la névrose révolutionnaire, disent les auteurs, c'est un remède préventif. Une fois déclarée, elle résiste à tous les efforts en vue de la juguler. Aux gouvernements il appartient de prévoir les événements, de les orienter si possible, d'éteindre les ferments de haine et de révolte par l'application d'une meilleure justice sociale, par la réparation des iniquités naturelles. »

Le beau livre de MM. Cabanès et L. Nass nous donne le spectacle médical de cette crise douloureuse que fut la Révolution française : crise de barbarie, de semi-bestialité, selon l'aveu de M. Jaurès (Jaurès, *Histoire socialiste : la Constituante*), crise névrotique, d'après les auteurs de la *Névrose révolutionnaire*.

Mais si, au lieu de juger le livre, nous apprécions la méthode inaugurée en histoire par MM. Cabanès et Nass, nous n'hésitons pas à dire qu'elle nous apparaît comme une méthode originale et féconde et nous fait espérer de nombreuses et d'utiles applications.

* * *

Au Conseil général de la Seine, c'est notre distingué confrère le Dr Marcel Durand, rapporteur de la cinquième commission, qui a fait la proposition d'acquérir *centvingt* exemplaires de la *Névrose révolutionnaire*. Cette proposition a été aussitôt votée par le Conseil, qui a décidé de répartir ainsi ces exemplaires : 101 aux conseillers généraux, 16 aux bibliothèques populaires, 1 à la bibliothèque du Conseil, 1 à Asnières, 1 à Cempuis.

Nous reproduisons ci-dessous le texte du rapport, tout à fait remarquable dans sa concision, qui accompagnait la proposition de M. Durand, et que nous détachons du *Bulletin municipal officiel* du 30 novembre dernier :

L'intérêt tout particulier qui s'attache à cet ouvrage consiste dans une tentative nouvelle et originale de faire pénétrer les données de la psychologie morbide dans l'étude des événements révolutionnaires et des grands drames de l'histoire. En mettant en évidence la contagion irrésistible des courants émotifs qui pénètrent les foules, les agitent et les dominent, il tend à rétrécir en d'étroites limites le champ du libre arbitre, et à réduire dans de justes proportions l'influence « des prétendus grands hommes providentiels ».

Les documents et les anecdotes abondent dans l'œuvre, mais ils n'y viennent que pour renforcer l'impression philosophique qui se dégage de l'ensemble.

Ces conclusions sont adoptées (1905, p. 706).

Que M. le Dr Durand, conseiller général de la Seine, veuille bien trouver à cette place l'expression de nos plus sincères remerciements.

ÉCHOS ET NOUVELLES DE LA " CHRONIQUE "

L'homme-femme de Gennevilliers.

Les journaux des 6, 7 et 8 décembre dernier ont relaté l'accident arrivé à un charretier, qui conduisait un tombereau de gravats, lequel fut renversé, sur le pont de Saint-Ouen, par un tramway à vapeur.

Retiré avec beaucoup de difficultés, le charretier, qui avait les deux jambes brisées, fut transporté dans un poste de police, où il ne tarda pas à expirer. Un médecin, qu'on avait appelé après l'accident, voulut se rendre compte de la nature des blessures ; en examinant le cadavre, il constata avec stupeur que le charretier, qui avait l'aspect d'un jeune homme imberbe, était en réalité une femme.

De l'enquête qui a été faite il résulte que ce charretier, qu'on appelait communément *Paul*, se nommait en réalité Clotilde Sully, âgée de trente-huit ans. Ses camarades savaient que c'était une femme. Elle habitait, seule, avenue du Pont-de-Saint-Denis, à Gennevilliers, et exerçait, depuis longtemps déjà, le dur métier qu'elle avait choisi.

Clotilde Sully avait été autorisée par le préfet à porter des vêtements d'homme.

M. *Paul* n'est autre que l'homme-femme dont nous avons signalé, il y a trois ans environ, la présence à l'hôpital Lariboisière, où il fut soigné par le Dr Peyrot, et sur lequel nous avons publié jadis une copieuse information (1).

Pastilles anticonceptionnelles.

Etes-vous embarrassé pour le choix des bonbons à offrir au jour de l'an ? Cessez bien vite de vous désoler, et si vous voulez être du « dernier bateau », hâtez-vous de vous procurer les pastilles de Spermathanaton (*sic*).

Le nom seul est une trouvaille. C'est d'outre-Rhin naturellement que nous arrive ce nouveau produit, d'Allemagne, vous entendez bien, la nation la plus prolifique qui soit ! Ces quelques extraits du prospectus vous en diront plus long qu'un pénible commentaire :

« Dans une dissolution de 10 0/0 des pastilles ci-dessus nommées, les bactéries du typhus sont tuées en 5 minutes, les bactéries du Rhinoscleroris périssent immédiatement, les Gonnococces (*sic*) périssent en 3 minutes et *les Spermathazoïdes* (*re-sic*) *absolument immédiatement...* »

Le texte est suffisamment explicite. Le mode d'emploi est, du reste, très clairement indiqué — et il n'en coûte que 3 francs pour acquérir le flacon de 12 pièces.

Si encore le factum était adressé aux seuls médecins, il n'y aurait que demi-mal : nos confrères n'ont besoin de personne pour les instruire sur ce point délicat, où chacun agit selon sa conscience ; mais il est à craindre que ce produit qu'on nous recommande et qui doit se trouver dans toutes les pharmacies, ne tombe bientôt entre des mains quelconques, — et alors à quoi servira la croisade de l'honorable M. Piot ?

(1) Cf. la *Chronique*, 15 juillet 1902, p. 481.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le prestidigitateur Robert-Houdin et l'ophtalmologie.

Voici qu'on a reparlé de Robert-Houdin, bien oublié aujourd'hui, à propos du centenaire de sa naissance : les centenaires ont, au moins, cela de bon qu'ils vous font revivre une seconde fois.

M. Pierre Dufay, le distingué bibliothécaire de Blois, a conté, à ce propos, à notre confrère Montorgueil un détail assez ignoré, croyons-nous, de la vie du célèbre prestidigitateur.

Nous connaissions de lui des automates et des mécanismes ingénieux. Savions-nous cependant qu'il imagina, sur la prière de la ville de Paris, un compteur horo-kilométrique, qui est tout simplement le père du taximètre ?

Dans les dernières années de sa vie, c'était surtout d'ophtalmologie qu'il s'occupait Il inventa divers instruments encore employés aujourd'hui. L'un même faillit lui coûter la vue, car il étudiait sur lui-même les phénomènes de la vision. Sa cécité ne fut heureusement que passagère.

Sa *Note sur les radiations lumineuses que l'on aperçoit autour d'un foyer de lumière* (1869), son *Exploration de la rétine par les phosphènes*; son travail intitulé : *Images subjectives de la macula lutea et de la forea centralis* (1869), élèvent singulièrement l'homme au-dessus du prestidigitateur.

Il ne faut pas s'étonner si, dans la séance qui suivit sa mort, le secrétaire général de l'*Association médicale du Loir-et-Cher*, le docteur Brochetard, put, et ce fut justice, s'exprimer en ces termes à son égard :

« Nous aimerions à nous applaudir de n'avoir à enregistrer aucune perte dans notre famille médicale, si nous ne devions compter comme un des nôtres Robert-Houdin, qui est venu à plusieurs reprises faire à nos séances des communications scientifiques sur ses travaux ophtalmologiques. »

Le violon d'Ingres du professeur Duplay.

Les amis et les élèves du professeur Duplay se sont réunis, il y a peu de temps, pour remettre au maître, en témoignage de leur estime ou de leur déférence, une plaquette commémorative. A cette occasion, le Dr Helme conte, dans sa *Revue moderne*, une bien savoureuse anecdote.

« Depuis qu'il a pris sa retraite, — écrit notre ami et confrère, — M. Duplay s'est adonné à la peinture et il y réussit à merveille. Elève du père Henner, personne n'arriva à pasticher le vieux maître comme ce chirurgien.

« Au début, Henner trouvait cela plutôt amusant ; mais une fois ou deux, mis en présence de faux Henner dus au pinceau de Duplay, le peintre abusé les prit pour ses enfants, tant sa manière était fidèlement reproduite. Alors la plaisanterie ne lui parut plus drôle du tout.

« Sur les derniers temps de sa vie, avec son accent alsacien, il insinuait doucement à son imitateur : « C'est très pien ; mais ne pourriez-fous pas un peu me faire des Bonnat ; cela me changerait... »

Est-ce assez joli !

PETITS RENSEIGNEMENTS

Création d'une chaire de clinique thérapeutique.

Le Conseil de l'Université de Paris, réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Liard, vice-recteur, a accepté la donation d'une somme de 400.000 francs, faite par le duc de Loubat, pour la création d'une chaire de clinique thérapeutique à la Faculté de Médecine.

M. Albert Robin doit être le premier titulaire de la nouvelle chaire.
(*Le Courrier médical.*)

Ajoutons à cette information que la Faculté a ratifié, presque à l'unanimité, le choix du généreux donateur. Le Conseil d'État, consulté à son tour, le confirmera certainement ; il répondra ainsi au vœu de tous ceux qui reconnaissent en M. Albert Robin un des esprits les plus brillants, un des praticiens les plus justement réputés tant à l'étranger que dans notre pays, un clinicien aux vues toujours originales et marquées à l'empreinte du bon sens et de la clarté ; le véritable continuateur, en un mot, des Trousseau et Dujardin-Beaumetz, la gloire de l'école française.

Conférence du Dr Récamier.

C'est devant le plus aristocratique des auditoires que M. le docteur Récamier a fait, le 11 décembre, une conférence à la salle d'Horticulture de la rue de Grenelle sur le voyage du duc d'Orléans à bord de la *Belgica*. La salle était comble. Au premier rang, parmi beaucoup de dames, nombre de notabilités scientifiques.

Bureau de traductions.

Nous avons souvent déploré qu'il n'existât pas à Paris un bureau médical de traductions en toutes langues. Cette lacune, qui se faisait surtout sentir en ce qui touche aux sciences médicales, va être désormais comblée. Un publiciste des plus estimables, qui a, pendant plusieurs années, été attaché comme traducteur-rédacteur à un de nos grands périodiques médicaux, vient de fonder le Bureau que nous appelions de nos vœux. M. A. Vinardell-Roig met son expérience et sa compétence à la disposition de tous les médecins, éditeurs, etc., qui désireraient répandre hors de France leurs publications. Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M. Vinardell-Roig, 10, rue Alphonse Daudet (Paris, XIVe).

Nouveaux journaux.

L'importance de plus en plus grande que prend l'hygiène, surtout au point de vue social, rendait nécessaire la création d'un organe spécial, destiné à vulgariser l'étude et la connaissance de cette science.

La revue mensuelle que MM. Chantemesse et Chassevant viennent de publier, sous le titre de : *L'Hygiène générale et appliquée*, se propose de répondre à ce but de vulgarisation. Le programme est assurément vaste, mais le nom du directeur scientifique et celui du rédacteur en chef de la nouvelle publication sont un sûr garant du succès qu'il n'y a aucune témérité à escompter.

CORRESPONDANCE

Mon cher Cabanès,

Vous êtes toujours équitable en citations. Prouvez-le une fois de plus.

J'ai bien dit : *La chasteté obligatoire pour les tuberculeux qui doivent être engraissés*, et j'ai ajouté de suite :

« La castration des animaux est le *moyen radical* des *éleveurs* pour éviter une déperdition nouvelle par l'effort et la déphosphatisation.

« L'eunuque s'engraisse avec plus de facilité que l'homme complet, « le bœuf plus que le taureau, le chapon que le coq.

« *Nous ne pouvons exiger cette mutilation chez les tuberculeux*, bien que les lois sociales de la reproduction semblent la demander, pour éviter l'hérédité.

« Mais qu'au moins, la Raison et l'Hygiène morale viennent au secours du médecin ; que les sanatoria surtout ne soient point des maisons où le *flirtage* sévisse avec toutes ses conséquences d'énervement perpétuel.

« Tous les médecins savent que c'est là un des principaux écueils des pensions sanitaires, et nul n'ignore que les habitudes plus ou moins morales du malade et de sa psychologie propre aient une influence considérable sur le succès du traitement. »

Après avoir lu cette citation *non tronquée*, aucun lecteur de la *Chronique* ne sera d'avis que je manque de logique, puisque je me prononce contre « la mutilation », que je considère comme une *infériorité de résistance*.

Quel médecin oserait soutenir que l'*us* et l'*abus* de certains tuberculeux ne leur soit préjudiciable, pour eux-mêmes et pour les leurs ?

Que les chirurgiens attendent les ordres des médecins qui trouvent une indication nouvelle d'intervention, c'est évident : témoin l'appendicite, devenue à la mode.

Si je proteste ici, mon cher confrère, c'est simplement parce que vous me faites passer pour *radical*, quand je suis avant tout *conservateur*.

Toujours dévoué.

Dr de Backer.

ERRATUM

Votre dernier numéro (23, du 1er décembre) publie un filet de moi, sur le véritable inventeur du forceps, pages 794-795. Il contient quelques erreurs de typographie, causées probablement par ma mauvaise écriture. S'il vous plaît de publier un erratum, le voici :

Lire : « Je crois que ce dernier a été trompé par la terminologie », au lieu de : « Je crois que ces derniers *ont* été trompés par la terminologie. »

Plus bas : « Sans parler de la *cambrure* des branches destinées à saisir la tête (*cambrure* céphalique), lire : « *courbure* des branches et *courbure* céphalique. »

D Cousin (*de Toulouse*).

Chronique Bibliographique

Fille d'opéra, vendeuse d'amour ; histoire de Mlle Deschamps, par MM. G. Capon et R. Yve-Plessis. 1 vol. in-8. Librairie Plessis, 23, rue de Châteaudun.

L'histoire de Mlle Deschamps, que nous présentent aujourd'hui les auteurs des *Théâtres clandestins*, est un véritable roman vécu, d'une lecture attachante et du plus haut intérêt documentaire ; c'est la reconstitution fidèle de la vie d'une « fille de théâtre » au XVIIIe siècle, écrite d'après des pièces entièrement inédites.

Médiocre danseuse, courtisane cotée, la Deschamps attira dans ses filets tout ce que la Cour et la Ville comptaient de marquant parmi les libertins de naissance ou de finance. Princes du sang en humeur joyeuse, fermiers généraux aux sacs rebondis, marquis jolis hommes à la bourse plate, beaux militaires oisifs, amants généreux et greluchons aimables, tous ceux qui, sous ce règne de Louis XV, vivaient dans le plaisir et la dissipation, défilèrent chez elle et se disputèrent ses faveurs. Son mari, souteneur avéré, chenapan brutal, est une figure curieuse et amusante de cette époque de débauche et de dépravation.

L'existence agitée de la Deschamps, que MM. G. Capon et Yve-Plessis, avec leur connaissance parfaite des mœurs du XVIIIe siècle, ont suivie année par année, a donné lieu à des pages charmantes, pleines d'anecdotes piquantes, et jusqu'alors ignorées, sur les grands et petits personnages de son temps.

Les fervents du XVIIIe siècle, les curieux des choses de théâtre, les historiens, les érudits trouveront grandement à glaner dans cette histoire de Mlle Deschamps E. F.

Le monde médical parisien au dix-huitième siècle, par M. Paul Delaunay. Paris, J. Rousset, 1905. Prix : 15 fr.

La jeunesse a toutes les témérités ; ce n'est pas que nous voulions faire grief à un jeune confrère de s'attaquer résolument à un sujet devant lequel ont reculé ses devanciers : tout effort, — et c'en est un réel dont M. Paul Delaunay nous donne l'indéniable témoignage, — mérite encouragement Mais, nous le répétons une fois encore, peut-être convient-il parfois d'attendre l'âge où le jugement a acquis la maturité désirable, pour entreprendre une œuvre de l'étendue et de l'importance de celle que M. Paul Delaunay a embrassée.

Nous n'avons pas aujourd'hui dessein de publier une étude critique de la thèse de doctorat qui vient d'être soutenue devant la Faculté de Paris ; nous désirons seulement la signaler, parce qu'elle mérite de ne point passer inaperçue. Peut-être exposerons-nous un jour prochain les lacunes qu'elle offre, les réflexions qu'elle suscite. M. Delaunay fait appel à notre impartialité ; nous avons coutume de dire à ceux que nous estimons la vérité sans réticences, comme sans prévention.

Le Co-Propriétaire, Gérant : Dr Cabanès.

TABLE DOCUMENTAIRE DES MATIÈRES

Pour l'année 1905

TABLE DES GRAVURES

Paris-Poitiers — Société Française d'Imprimerie et de Librairie